3 1761 11971618 1


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119716181

A1
XC65
N28

Government Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, February 10, 1994
Thursday, February 17, 1994
Tuesday, February 22, 1994

Chair: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le jeudi 10 février 1994
Le jeudi 17 février 1994
Le mardi 22 février 1994

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et affaires des Anciens combattants

RESPECTING:

Organization meeting pursuant to Standing Orders 106(1) and 106(2)

Consideration of future business

Pursuant to Standing Order 108(2), an examination of veterans affairs

CONCERNANT:

Séance d'organisation conformément aux articles 106(1) et 106(2)

Considération de travaux futurs

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, un examen des questions des anciens combattants

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 2 4 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chair: William Rompkey

Vice–Chairs: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Réal Ménard
Fred Mifflin
John Richardson

Associate Members

Bill Blaikie
Paul Forseth
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Réal Ménard
Fred Mifflin
John Richardson

Membres associés

Bill Blaikie
Paul Forseth
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 22, 1994

Mr. Milliken (*Kingston and the Islands*), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the First Report of the Committee, which was read as follows:

Your Committee recommends that the Standing Committees of this House be composed of the Members listed below:

National Defence and Veterans Affairs

Members

Rompkey
Bertrand
Frazer
Hart
Hickey
Hopkins
Jacob
Ménard
Mifflin
Proud
Richardson

Tuesday, February 22, 1994

By unanimous consent, it was ordered,—That the First Report of the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented earlier this day, be concurred in.

ATTEST

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 22, 1994

By unanimous consent, Mr. Milliken (*Kingston and the Islands*), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 3rd Report of the Committee, which was read as follows:

Your Committee recommends that the list of associate members for Standing Committees be as follows:

National Defence and Veterans Affairs

Associate Members

Blaikie
Forseth
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Ringma
Robinson
Speaker
Thompson

ATTEST

ORDRES DE RENVOI

Extraits des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 22 février 1994

M. Milliken (*Kingston et les Îles*), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le premier rapport du Comité, qui est lu comme suit:

Votre Comité recommande que les comités permanents de la Chambre soient composés des députés dont les noms figurent ci–après:

Défense nationale et des affaires des anciens combattants

Membres

Rompkey
Bertrand
Frazer
Hart
Hickey
Hopkins
Jacob
Ménard
Mifflin
Proud
Richardson

Le mardi 22 février 1994

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le premier rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui soit agréé.

ATTESTÉ

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 22 février 1994

Du consentement unanime, M. Milliken (*Kingston et les Îles*), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le troisième rapport du Comité, qui est lu comme suit:

Votre Comité recommande que la liste des membres associés aux comités permanents figurent ci–après:

Défense nationale et des affaires des anciens combattants

Membres associés

Blaikie
Forseth
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Ringma
Robinson
Speaker
Thompson

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 10, 1994
(1)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Associate Member present: Svend Robinson.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chair.

On motion of Robert Bertrand, it was agreed, — That William Rompkey do take the Chair of this Committee.

Accordingly, William Rompkey took the Chair.

Jim Hart moved, — That the election of the Vice–Chair (opposition) be decided by secret ballot.

After debate, the question being put on the motion, it was, by a show of hands, negatived. YEAS: 2 NAYS: 7

Jim Hart moved, — That Jack Frazer be elected Vice–Chair (opposition) of this Committee.

And, the question being put on the motion, it was negatived.

Réal Ménard moved, — That Jean–Marc Jacob be elected Vice–Chair (opposition) of this Committee.

And, the question be put on the motion, it was agreed to.

On motion of Bonnie Hickey, it was agreed, — That George Proud be elected Vice–Chair (government) of this Committee.

On motion of Réal Ménard, seconded by Fred Mifflin, it was agreed, — That a Sub–Committee on Agenda and Procedure be composed of the Chair, the Vice–Chairs, Fred Mifflin and Jack Frazer.

At 3:56 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, FEBRUARY 17, 1994
(2)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 9:33 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Acting Member present: Ivan Grose for Bonnie Hickey.

Associate Member present: Laurent Lavigne.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner, Researcher. *From the Parliamentary Centre:* Nicholas Swales, Consultant.

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 10 FÉVRIER 1994
(1)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit à 15 h 38, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, pour organiser ses travaux.

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Leonard Hopkins, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson, William Rompkey.

Membre associé présent: Svend Robinson.

La greffière procède à l'élection du président.

Sur motion de Robert Bertrand, il est convenu, — Que William Rompkey soit élu président du Comité.

William Rompkey prend place au fauteuil.

Jim Hart propose, — Que l'élection du vice–président (opposition) soit faite au scrutin secret.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, est rejetée par 7 voix contre deux.

Jim Hart propose, — Que Jack Frazer soit élu vice–président (opposition) du Comité.

La motion est mise aux voix et rejetée.

Réal Ménard propose, — Que Jean–Marc Jacob soit élu vice–président (opposition) du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Sur motion de Bonnie Hickey, il est convenu, — Que George Proud soit élu vice–président (gouvernement) du Comité.

Sur motion de Réal Ménard, appuyé par Fred Mifflin, il est convenu, — Que le Sous–comité du programme et de la procédure soit formé du président, des deux vice–présidents, de Fred Mifflin et de Jack Frazer.

À 15 h 56, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 17 FÉVRIER 1994
(2)

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit à 9 h 33, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Leonard Hopkins, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Ivan Grose remplace Bonnie Hickey.

Membre associé présent: Laurent Lavigne.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire:* Nicholas Swales, consultant.

The Committee met to consider its future business.

The Chair presented the First Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedures which reads as follows:

Your Sub–Committee on Agenda and Procedure met in camera at 6:31 p.m. Monday, February 14, 1994 in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner, researcher. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and International Trade:* Peter Dobell and Nicholas Swales, consultants.

The Sub–Committee met to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

—That the Committee adopt the attached draft work plan as its draft interim work plan combining the work of the Standing Committee and the proposed Special Joint Committee on the Defence Policy Review.

—That the Committee hold the following meetings:

—Thursday, February 17, 1994 –a meeting to adopt the recommendations of the Sub–Committee on Agenda and Procedure;

—Tuesday, February 22, 1994 –a meeting with representatives of veterans associations on their concerns;

—Tuesday, March 8, Thursday, March 10 and Tuesday, March 15, 1994 –meetings with the Honourable David Collenette, Minister of National Defence and the Honourable Lawrence MacAulay, Secretary of State (Veterans) pursuant to the Main Estimates, 1994–1995, subject to the availability of the Ministers.

—That witnesses be asked to limit their opening statements to a maximum of ten minutes and that they be informed that the Chair will enforce this limit. The Clerk is to inform all witnesses of this rule when inviting them to appear.

—That the Committee only print its Minutes of Proceedings and Evidence when it receives evidence and that, the number of copies printed be in accordance with the guidelines of the Board of Internal Economy.

—That the Chair or a Vice–Chair be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present provided that at least one additional member of an opposition party be present.

—That the Committee retain the services of one or more Research Officers from the Library of Parliament, as needed to assist the Committee in its work.

—That the Chair be authorized to sign a contract with the Parliamentary Centre the period February 10, 1994 to March 31, 1994 for a total amount not to exceed $15,170. The contractor to provide the following services: development of a work plan for the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs, prepare briefing notes related to the Main Estimates for the Departments of National Defence and Veterans Affairs; to develop a list of potential witnesses related to the work plan, and to undertake other activities as authorized by the Committee. This contract proposal has received the approval of the members of the Sub–Committee on Agenda and Procedure.

Le Comité discute de ses travaux à venir.

Le président présente le premier rapport du Sous–comité du programme et de la procédure dont le texte suit:

Le Sous–comité du programme et de la procédure se réunit à huis clos, à 18 h 31, ce lundi 14 février 1994, pièce 112–N, édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur:* Peter Dobell et Nicholas Swales, consultants.

Le Sous–comité examine les travaux futurs du Comité et convient de recommander ce qui suit:

—Que le Comité adopte le plan de travail proposé comme plan provisoire, à la fois pour le Comité permanent et le futur Comité mixte spécial sur l'examen de la politique de défense.

—Que le Comité se réunisse aux jours suivants:

—le jeudi 17 février, pour adopter les recommandations du Sous–comité du programme et de la procédure;

—le mardi 22 février, pour entendre les représentants des associations d'anciens combattants;

—les mardi 8, jeudi 10 et mardi 15 mars, pour entendre (sous réserve de disponibilité) l'hon. David Collenette, ministre de la Défense nationale, et l'hon. Lawrence MacAulay, secrétaire d'État (Anciens combattants), au sujet du Budget des dépenses 1994–1995.

—Que le greffier demande aux témoins, au moment de les convoquer à comparaître, de limiter leur exposé préliminaire à dix minutes, et les informe que le président s'en tiendra strictement à cette limite.

—Que les Procès–verbaux et témoignages du Comité ne soient imprimés que lors de l'audition de témoins, et que le tirage soit conforme aux directives du Bureau de régie interne.

—Que le président ou les vice–présidents soient autorisés, en l'absence de quorum, à tenir des réunions afin d'entendre des témoignages et d'en permettre l'impression, pourvu qu'un autre député de l'opposition soit présent.

—Que le Comité retienne, s'il le juge utile, les services d'au moins un attaché de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

—Que le président soit autorisé à passer contrat avec le Centre parlementaire pour la période du 10 février au 31 mars 1994, la dépense totale ne devant pas dépasser 15 170 $. Le contrat inclut les services suivants: élaboration d'un plan de travail pour le Comité permanent; rédaction de notes d'information sur le Budget des dépenses des ministères de la Défense et des Anciens combattants; établissement d'une liste de témoins potentiels selon le plan de travail; autres activités autorisées par le Comité. Le contrat proposé reçoit l'approbation des membres du Sous–comité du programme et de la procédure.

—That the Clerk of the Committee be authorized to distribute, in their original language, the documents received from the Public and that the Clerk of the Committee ensure that such documents are translated and promptly distributed.

—That, at the discretion of the Chair, reasonable travelling expenses be paid as per the regulations established by the Board of Internal Economy, to witnesses invited to appear before the Committee, and that such payment of expenses be limited to two representatives per organization.

—That proceedings of the Committee be broadcast via television, at the discretion of the Chair, in consultation with the Sub–Committee on Agenda and Procedure, pursuant to Standing Order 119 and the guidelines adopted by the House of Commons on Friday, March 27, 1992.

On motion of Réal Ménard, it was agreed,—That the First Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure be adopted.

At 10:03 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

—Que le greffier du Comité soit autorisé à distribuer, dans la langue originale, les documents reçus du public, et qu'il en assure la traduction et la distribution dans les meilleurs délais.

—Qu'à la discrétion du président et conformément aux directives du Bureau de régie interne, des frais de déplacement jugés raisonnables soient remboursés aux témoins invités à comparaître devant le Comité, jusqu'à concurrence de deux délégués par organisme.

—Que, suivant l'article 119 du Règlement et la directive adoptée par la Chambre le vendredi 27 mars 1992, le Comité télédiffuse ses audiences, à la discrétion du président en consultation avec les membres du Sous–comité du programme et de la procédure.

Sur motion de Réal Ménard, il est convenu,—Que le premier rapport du Sous–comité du programme et de la procédure soit adopté.

À 10 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, FEBRUARY 22, 1994
(3)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 9:31 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Associate Member present: Laurent Lavigne

In attendance: From the Parliamentary Centre: Nicholas Swales, Consultant.

Witnesses: From the Royal Canadian Legion: Fred Hannington, Dominion Secretary and Larry F. Gray, Director, Service Bureau. *From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:* Gordon Olmstead, President and Foster Griezic, Faculty of History, Carleton University.

In accordance with Standing Order 108(2), the Committee commenced its study of veterans' issues.

Fred Hannington made a statement and, with Larry F. Gray, answered questions.

At 10:18 o'clock a.m., Gordon Olmstead and Foster Griezic made statements and answered questions.

At 11:01 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

LE MARDI 22 FÉVRIER 1994
(3)

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit à 9 h 31, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre associé présent: Laurent Lavigne.

Aussi présent: Du Centre parlementaire: Nicholas Swales, consultant.

Témoins: De la Légion royale canadienne: Fred Hannington, secrétaire national; Larry F. Gray, directeur du Bureau d'entraide. *De Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:* Gordon Olmstead, président; Foster Griezic, Faculté d'histoire, Université Carleton.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2), le Comité commence à étudier des questions se rapportant aux anciens combattants.

Fred Hannington fait un exposé puis, avec Larry F. Gray, répond aux questions.

À 10 h 18, Gordon Olmstead et Foster Griezic font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 10, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 10 février 1994

• 1537

The Clerk of the Committee: Ladies and gentlemen, hon. members, I see a quorum, and pursuant to Standing Orders 106(1), 106(2), and 116 the first order of business is to elect a chair.

Je suis prête à recevoir des motions à cet effet. Monsieur Bertrand.

M. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Je propose que M. Rompkey soit élu au poste de président du Comité.

The Clerk: It has been moved by Mr. Bertrand that Mr. Rompkey do take the chair of this committee.

Motion agreed to

The Clerk: I declare Mr. Rompkey duly elected and invite him to take the chair.

The Chair: Let me, first of all, thank the clerk for conducting the first part of the meeting so ably, and welcome everybody here and say that we have some interesting work ahead of us.

It is now my duty to preside over the election of two vice–chairs, one of whom must be from the opposition.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Mr. Chairman, I nominate Jack Frazer as vice–chairman.

Mrs. Hickey (St. John's East): Mr. Chair, I would like to nominate Mr. George Proud as vice–chair.

The Chair: If you agree, I think we should deal with the opposition first. One of the vice–chairs is from the government and one from the opposition, so we will deal with the vice–chair from the opposition first and then go to the government side.

M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le président, permettez–moi d'abord de vous féliciter et ensuite de proposer M. Jean–Marc Jacob, le député de Charlesbourg, à la vice–présidence du côté de l'opposition.

La greffière du comité: Mesdames et messieurs, honorables députés, il y a quorum. En conformité des articles 106(1) et 106(2) et 116 du Règlement, le choix d'un président est le premier sujet à l'ordre du jour.

I am ready to receive motions to that effect. Mr. Bertrand.

Mr. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): I move that Mr. Rompkey be elected chairman of this committee.

La greffière: Il est proposé par M. Bertrand que M. Rompkey occupe le fauteuil du comité en qualité de président.

La motion est adoptée

La greffière: Je déclare M. Rompkey dûment élu président du comité et je l'invite à prendre le fauteuil.

Le président: Permettez–moi de commencer par remercier la greffière d'avoir dirigé cette première partie de la réunion avec autant de compétence et de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue. Des tâches intéressantes nous attendent.

Je dois maintenant présider à l'élection de deux vice–présidents dont l'un des deux doit être député de l'Opposition.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le président, je propose la candidature de Jack Frazer.

Mme Hickey (St. John's–Est): Monsieur le président, j'aimerais proposer la candidature de M. George Proud.

Le président: Si vous voulez bien, je crois qu'il serait préférable de commencer par le vice–président pour l'Opposition. Un des vice–présidents vient des rangs du gouvernement et l'autre de ceux de l'Opposition et nous commencerons par le vice–président de l'Opposition et nous passerons à celui du gouvernement.

Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Mr. Chairman, let me first congratulate you and then move that Mr. Jean–Marc Jacob, MP for Charlesbourg, be the vice–chair from the opposition.

• 1540

Mr. Bertrand: I move that nominations cease.

Motion agreed to

The Chair: Let me take Mr. Frazer first and ask for a show of hands around the table. Those in favour of Mr. Frazer.

Mr. Hart: I have a point of order, Mr. Chairman. I would like to request a secret ballot on this motion. Last Friday, February 4, at an organizational meeting of the environment and sustainable development committee two motions to elect were on the table, and the chairman, Mr. Caccia, instructed the members of the committee to write down the name of the member they wanted as vice–chair on a secret ballot.

M. Bertrand: Je propose la clôture des candidatures.

La motion est adoptée

Le président: Commençons par M. Fraser. Que ceux qui sont pour lèvent la main.

M. Hart: J'invoque le Règlement, monsieur le président. je demanderais à ce que ce vote ait lieu à bulletin secret. Vendredi dernier, le 4 février, lors de la réunion d'organisation du comité de l'environnement et du développement durable deux noms de candidats ayant été proposés, le président, M. Caccia, a demandé aux membres du comité d'écrire le nom du député qu'il voulait élire comme vice–président sur un bulletin.

[*Text*]

Also, I found something very interesting. At an organizational meeting of the consumer and corporate affairs committee in the last Parliament Mr. Boudria raised the following point of order on May 30, 1991:

I have a point of order. Someone will have to brief me here. I have never yet heard of an electoral process where the candidates were voted on one at a time.

Later on in the same meeting the clerk said:

We will be distributing ballots, and we will ask you to write the name of the member you want as the chair. As you know, there is Alan Redway and Felix Holtmann.

Mr. Chairman, I move that we elect by secret ballot by distributing—

The Chair: A motion now is not in order because we're already in the middle of a procedure. So I can't take a motion at this time.

Let me just say that there is adequate precedent for voting with a show of hands. I've been here for 21 years and I can tell you there is adequate precedent for voting with a show of hands. That is the way I would like to proceed.

Do I hear a consensus that we proceed by a show of hands?

Some hon. members: Agreed.

The Chair: I think there is a consensus that we proceed by a show of hands.

Mr. Hart, your motion is in order at some point. If you want to move that now, we can put it to a vote and deal with it that way, if you so wish.

Mr. Hart: My motion on the secret ballot?

The Chair: Yes.

Mr. Hart: I move that we have a secret ballot.

Motion negatived

The Chair: Let me put forward Mr. Frazer, then, as vice–chair.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): I would just like to point out, Mr. Chairman, that if we look at the composition of this standing committee, you as chair represent Newfoundland and Labrador, the minister is from Ontario, the parliamentary secretary is from Newfoundland, and the Secretary of State for Veterans Affairs is from P.E.I. It would seem there is a preponderance of representation from the eastern portion of our country, and I would request that this be taken into consideration in the voting that takes place.

The Chair: I think that's a very valid point, indeed. I, for one—and I'm sure all members of the committee—want to see adequate balance on the committee. I certainly would hope we could involve all parties in the steering committee, so in that sense we would achieve a balance. Your point is a very good one and well taken, and I appreciate it.

M. Robinson (Burnaby—Kingsway): Très brièvement, monsieur le président. Je crois que M. Frazer a soulevé un très bon point. D'un autre côté, il est très clair qu'il n'y a aucun représentant du Québec dans ce groupe.

[*Translation*]

J'ai également découvert quelque chose de très intéressant. Lors d'une réunion d'organisation du comité de la consommation et des corporations pendant de la dernière Législature, M. Boudria a fait le rappel au Règlement suivant le 30 mai 1991:

J'invoque le Règlement. Il faudrait que quelqu'un me renseigne. C'est la première fois que je suis témoin d'une élection où on vote pour les candidats les uns après les autres.

Un peu plus tard lors de la même réunion le greffier a dit:

Nous allons distribuer des bulletins et nous vous demanderons d'écrire le nom du député que vous voulez élire comme président. Comme vous le savez, il y a Alan Redway et Felix Holtmann.

Monsieur le président, je propose que nous procédons à l'élection par bulletin secret. . .

Le président: Vous ne pouvez pas proposer maintenant une motion car nous sommes arrivés au milieu de la procédure. Je ne peux donc pas accepter une motion.

Permettez–moi de vous dire que les précédents pour les votes à main levée ne manquent pas. Cela fait 21 ans que je suis député et je peux vous dire que les précédents de votes à mains levées ne manquent pas. Je préférerais que nous respections ce précédent.

Sommes–nous d'accord pour un vote à mains levées?

Des voix: D'accord.

Le président: Je crois que tout le monde est d'accord pour que l'on vote à mains levées.

Monsieur Hart, vous pouvez toujours proposer votre motion. si vous voulez le faire maintenant, nous pouvons la mettre aux voix et régler ainsi la question, si vous le souhaitez.

M. Hart: Ma motion en vue d'un vote à bulletin secret?

Le président: Oui.

M. Hart: Je propose que nous votions à bulletin secret.

La motion est rejetée

Le président: Commençons donc par M. Frazer.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): J'aimerais simplement signaler, monsieur le président, que si l'on considère la composition de ce comité permanent, vous en tant que président représentez Terre–Neuve et le Labrador, le ministre est de l'Ontario, le secrétaire parlementaire est de Terre–Neuve et le secrétaire d'État aux Affaires des anciens combattants est de l'Île–du–Prince–Édouard. Il me semble qu'il y a une certaine prépondérance de représentation de la région Est de notre pays et je demanderais à ce que l'on en tienne compte lors du vote.

Le président: Votre argument est tout à fait valable. Personnellement—et je suis sûr que c'est la même chose pour tous les membres du comité—je tiens à ce que ce comité reflète un certain équilibre. J'ose espérer que tous les partis seront représentés au comité–directeur afin justement d'atteindre cet équilibre. Votre remarque est très valable et tout à fait fondée et je vous en remercie.

Mr. Robinson (Burnaby—Kingsway): Very briefly, Mr. Chairman. I think that Mr. Fazer's point is very valid. On the other hand, it is obvious that Quebec is not represented in that group.

[*Texte*]

Je ne sais pas s'il suggère, par exemple, qu'il devrait y avoir un représentant du Québec à la vice–présidence.

The Chair: I suggest we let the process go on, and I'm sure that will become clear very shortly.

All those in favour of Mr. Frazer as vice–chair of the committee raise your hands.

Motion negatived

• 1545

The Chair: The next nominee is Mr. Jacob.

Motion agreed to

The Chair: Mr. Jacob is duly elected vice–chair of the committee.

We'll now go to the government side.

Mrs. Hickey: I nominate Mr. George Proud for vice–chair.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I move that nominations cease, Mr. Chairman.

Motions agreed to

The Chair: I therefore declare George Proud duly elected vice–chair of the committee.

We also have to deal with a steering committee, which is called the subcommittee on agenda and procedure. It is proposed that it consist of the chair, the vice–chairs and other members. I suggest we have two other members on the steering committee and that one of those be from the Reform Party to take into account the very valid point Mr. Frazer made.

Let me call for nominations for other members of the steering committee, bearing in mind the point Mr. Frazer made earlier on.

M. Ménard: C'est avec plaisir que je propose M. Frazer.

Mr. Proud (Hillsborough): I nominate Mr. Mifflin.

Motions agreed to

The Chair: Therefore, Mr. Frazer and Mr. Mifflin will be the two other members on the steering committee.

Mr. Mifflin: I move that the chair, the vice–chairs, Mr. Mifflin, and Mr. Frazer compose the subcommittee on agenda and procedure.

Motion agreed to

The Chair: I just wanted to say that we are in for an interesting time, I think, because there is going to be a defence review, as you know, and we'll be very heavily involved in that one way or the other, although I think all of that isn't completely clear at the present time.

Then we have estimates to deal with, and there are other issues too. This is the defence and veterans affairs committee, and at some point we're going to have to put some time aside for a discussion of veterans affairs.

[*Traduction*]

I do not know whether that he is suggesting, for instance, that there should be a representative of Quebec as vice–chair.

Le président: Je suggère qu'on laisse la procédure suivre son cours et il ne fait aucun doute que cela deviendra clair très bientôt.

Que tous ceux qui sont en faveur de la candidature de M. Frazer comme vice–président du comité lèvent la main.

La motion est rejetée

Le président: Le candidat suivant est M. Jacob.

La motion est adoptée

Le président: M. Jacob est dûment élu vice–président du comité.

Nous passons maintenant au vice–président pour le gouvernement.

Mme Hickey: Je propose la candidature de M. George Proud.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je propose la clôture des candidatures, monsieur le président.

Les motions sont adoptées

Le président: Je déclare en conséquence George Proud dûment élu vice–président du comité.

Il nous faut maintenant régler la question du comité directeur aussi appelé sous–comité du programme et de la procédure. Il est proposé qu'il soit composé du président, des vice–présidents et d'autres députés. Je suggère deux autres députés pour ce comité directeur et que l'un d'entre eux représente le Parti réformiste pour tenir compte de l'observation tout à fait valable faite par M. Frazer.

Je demande donc que des candidats soient proposés pour les autres membres du comité directeur n'oubliant pas le commentaire de M. Frazer tout à l'heure.

Mr. Ménard: It is with pleasure that I nominate Mr. Frazer.

M. Proud (Hillsborough): Je propose M. Mifflin.

Les motions sont adoptées

Le président: Par conséquent, M. Fraser et M. Mifflin seront les deux autres membres du comité directeur.

M. Mifflin: Je propose que le président, les vice–présidents, M. Mifflin et M. Frazer composent le sous–comité du programme et de la procédure.

La motion est adoptée

Le président: Je tenais simplement à dire que nous allons avoir des tâches intéressantes, à mon avis, car il va y avoir un examen de la défense, comme vous le savez, et nous y serons largement mêlés d'une manière ou d'une autre même si les choses ne sont pas totalement claires pour le moment.

Ensuite nous devrons examiner les crédits du ministère et d'autres questions également. Nous formons le comité de la défense et des anciens combattants, il nous faudra donc à un moment donné mettre un peu de temps de côté pour discuter des affaires des anciens combattants.

[*Text*]

I would propose that we have a steering committee meeting at the earliest possible opportunity—I would propose Monday—and sometime the following week the steering committee would put an action plan in front of you for your approval as to the course we would follow in the months ahead. If we get into a lengthy debate today about what we're going to deal with first and second and third, then it might... I'll certainly hear what people want to say on that, but if you're agreeable I would propose letting our steering committee meet on Monday to develop an action plan that we shall put in front of the committee the following week, proceeding from there.

[*Translation*]

Je propose que le comité directeur se réunisse le plus tôt possible—je suggère lundi—et qu'au cours de la semaine suivante il soumette à votre approbation un plan de travail et un calendrier pour les prochains mois. Si nous nous lançons aujourd'hui dans un long débat pour savoir ce que nous allons étudier d'abord et ensuite, nous risquons... Je vais certes écouter ce que vous avez à dire, mais je vous propose, si vous n'y voyez pas d'objection, de laisser le comité directeur se réunir lundi pour mettre au point un plan d'action qui vous sera soumis en comité plénier la semaine suivante. Nous déciderons à ce moment-là.

• 1550

Mr. Frazer: I hate to start with excuses, but I'll be in transit Monday—unless it would be an evening meeting, in which case I'd be available.

M. Fraser: Je n'aime guère invoquer des excuses, mais je serai en déplacement lundi—sauf si le comité se réunit en soirée auquel cas je serais présent.

The Chair: I'm easy on an evening meeting. Is an evening meeting okay? Fine, Monday evening.

Le président: Je suis disposé à siéger en soirée. Le comité est-il d'accord? Très bien, lundi soir.

M. Ménard: On peut en tant que membres, lors de la première réunion du Comité, et sans que cela lie le Comité directeur, vous faire part de nos préoccupations, je pense.

Je serais reconnaissant au Comité directeur d'envisager, qu'à court et à moyen termes, le Comité puisse se pencher, d'ailleurs on y fait allusion dans le document qui nous a été remis, sur des questions qui sont susceptibles d'intéresser le 35e Parlement. Personnellement, j'aimerais informer le Comité que j'ai un intérêt tout particulier pour la question de la reconversion industrielle, donc, les industries liées au complexe militaro-industriel. On discuterait de la fin de la guerre froide et de la nécessité d'une reconversion et je pense qu'on ferait oeuvre utile pour la prospérité économique, à la fois des Canadiens et des Québécois, en accordant une bonne partie de notre temps à discuter de ces questions-là. J'espère que le Comité directeur pourra nous faire des propositions qui iront dans ce sens-là.

Mr. Ménard: I think that as members of the committee, we can at our first meeting, indicate our interests which would not be binding on the Steering Committee.

I would appreciate that the steering committee consider allowing the committee, on the short or medium term to study, as mentioned in this document by the way, questions which might be of interest to the 35th Parliament. I would like to advise the committee that of particular concern to me is the question of industrial reconversion, therefore industries connected with the military-industrial complex. We could discuss the end of the cold war and the need for reconversion. I think that we could contribute to the economic prosperity of Canadians and Quebecers by devoting quite a bit of our time to this question. I hope that the Steering Committee will make recommendations that will allow us to do that.

Mr. Mifflin: I just want to comment on your proposal, Mr. Chairman. In addition to the time, which is a mechanical thing...I think the idea is an excellent one. As you say, we have a lot of work to do. We shall certainly be able to put together some kind of a rough plan on Monday. However, naturally the detailed plan of what we'll do, how we'll travel, how we'll split up, and precisely what we'll organize for ourselves and how we'll organize ourselves will of course be dependent more on the mechanics of how any possible review that's going to be involved in defence will be done. We'll all have more information on that later.

M. Mifflin: Je voudrais revenir brièvement sur votre suggestion, monsieur le président. La question du temps est une question mécanique... Je pense que votre idée est excellente. Comme vous le dites, nous avons beaucoup de pain sur la planche. Nous devrions pouvoir établir un plan approximatif lundi. Pour ce qui est d'un plan plus détaillé concernant nos déplacements, la division des tâches et l'organisation comme telle du comité, nous devrons attendre de savoir exactement quelles seront les modalités de l'étude de la défense qui pourra être demandée. Nous aurons tous ces renseignements plus tard.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): I know we're anxious to get at it and we have a very serious, difficult thing here. At what stage shall we get the first priorities in the taskings in place, and at what time? Could you give some of us new members the time when we are going to develop the rationale through External Affairs where the major taskings will impact upon our defence? Then we can look at the nuts and bolts as they flow from that. I just wondered when that will start.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Je sais que nous sommes tous très désireux de commencer nos travaux et qu'une tâche difficile nous attend. Quand aurons-nous établi les priorités initiales de notre mandat? Pouvez-vous donner aux nouveaux membres une idée du calendrier que vous envisagez pour ce qui est d'identifier avec les Affaires extérieures les grandes questions qui risquent d'avoir un impact sur la défense? Ce n'est qu'à ce moment-là nous pourrons fixer en détail notre programme. Il s'agit simplement de savoir quand cette étape surviendra.

[*Texte*]

The Chair: As I understand it, we shall be getting a reference from the House, I think towards the end of the month. Second, the estimates will come down, and that too will be towards the end of the month. I suspect that both of these things will be referred to us at the same time.

We don't know what the reference is going to say yet, but obviously, as you point out, there will be a dovetailing with External Affairs. I foresee that in both reviews there will be times when the two committees will work jointly. Some of the areas overlap. NATO and NORAD are cases in point. We shall have to wait to see what the reference from the House tasks us with, and after that we shall have to work out our work plan, but we shall do it in conjunction with External Affairs.

Mr. Proud: I want to add to that, Mr. Chairman. I believe a very important part of this whole study will be that we shall keep in constant contact with that committee, whether it's the steering committee or the chair or whatever it is, so all of us are apprised of the situation as we go down the road so we're not doing each other's work twice and to make sure that we have our agenda.

Mr. Ménard mentioned that the industrial complex is changing to the domestic area. We have a gamut of work ahead of us, to be accomplished, I suspect, in a year or less. That's what we're looking at, and we'll have lots of days and nights to mull this stuff over.

The Chair: I think what lies ahead of us is going to be very interesting. We have a lot of capable people around the table.

I must say, as one who has been around for a while, I'm not sure we've ever had as good a defence committee as we have in this Parliament. I know I'm going out on a limb when I say that. But Len Hopkins has been around here a long time too. Len, I hope you'll agree that this certainly is a committee with a lot of ability.

• 1555

So I'm looking forward to the work ahead. I think it's useful work. I think it's important work that we have to do, and I hope also that we can do it together and cooperatively. I realize we all belong to different parties; there's nothing any of us can do about that. But I think we have some common interests here, and I hope and expect that they will come to the fore.

So if there's no further business, I'll adjourn the meeting.

We will have a steering committee meeting on Monday evening.

Mr. Frazer: At what time?

The Chair: The clerk will be in touch with you.

The meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Si je comprends bien, nous aurons un renvoi de la Chambre vers la fin du mois. Et les prévisions budgétaires seront présentées à peu près au même moment. Je suppose que les deux nous parviendrons en même temps.

Nous ne savons pas encore en quoi consistera le renvoi, mais comme vous le faites remarquer, il faudra faire le lien avec les Affaires extérieures. Je suppose que lors des deux examens les deux comités seront appelés à siéger ensemble un certain moment. Il pourra y avoir un certain chevauchement, par exemple, pour ce qui est de l'OTAN et du NORAD. Nous devrons attendrons attendre le renvoi de la Chambre avant de pouvoir établir en détail notre plan de travail mais nous l'entreprendrons en collaboration avec les Affaires extérieures.

M. Proud: J'aimerais ajouter quelque chose, si vous le permettez, monsieur le président. Un élément important de l'étude sera le contact constant que nous aurons avec le comité, par l'intermédiaire du comité directeur ou de la présidence ou autrement, de façon à ce que nous soyons tous au courant de ce qui se passe, de façon à ne pas faire le même travail deux fois et à respecter notre calendrier.

M. Ménard a souligné le fait que le complexe industriel est appelé à se concentrer davantage sur le marché intérieur. Nous avons beaucoup de travail et à peu près un an j'imagine pour le faire. Nous passerons beaucoup de journées et de soirées à examiner ces questions.

Le président: Je pense que ce qui nous attend sera très intéressant. Nous avons beaucoup de gens compétents autour de la table.

Cela fait un bout de temps que je suis ici, et je dois dire que je ne suis pas certain d'avoir jamais vu un aussi bon comité de la défense que celui-ci. Je sais que je prends des risques en le disant. Mais Len Hopkins siège ici lui aussi depuis pas mal de temps. Len, j'espère que vous conviendrez avec moi que ce comité réunit énormément de compétences.

Je suis impatient de me mettre à l'oeuvre. Notre travail est utile, il est important et j'espère que nous pourrons le faire ensemble dans un esprit de coopération. Je sais que nous appartenons tous à des partis différents. Nous n'y pouvons rien. Mais je crois que nous avons certains intérêts en commun et j'espère que nous leur donnerons la priorité.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de lever la séance.

Le comité directeur se réunira lundi soir.

M. Frazer: À quelle heure?

Le président: La greffière communiquera avec vous.

La séance est levée.

Thursday, February 17, 1994

• 0933

The Chair: I think we should come to order. The reason I think we should come to order, just so I can buttress my case for this, is there is a debate in the House this morning on national defence. In fact, it is all day. Many of us around this

Le jeudi 17 février, 1994

Le président: La séance est ouverte. Si je puis insister sur la nécessité de commencer, je rappelle qu'il y a un débat à la Chambre ce matin sur la défense nationale. En réalité, le débat doit durer toute la journée. Beaucoup d'entre nous seront

[*Text*]

table will be asked to speak. Therefore it is incumbent upon us to get to the House as quickly as we can and try to prepare what we have to say. I find it's always better to prepare what you have to say, so you at least appear to know what you're talking about when you get up on your feet.

• 0935

This morning we would like to put before you the recommendations of the subcommittee on agenda and procedure, which met recently, and to get your concurrence. Does everybody have a copy?

Some hon. members: Yes.

The Chair: If you would like to take a look at the document in front of you, which was agreed to by the steering committee, you can see that we've met. We also had with us the research branch of the Library of Parliament, Wolfgang, who is here, and Peter Dobell and Nick Swales. We agreed that the committee adopt the attached work plan as its draft interim work plan, combining the work of the standing committee and the proposed special joint committee on defence policy review.

On Tuesday of this week we expect the Senate to deal with the review process, and we expect to be able to form the joint committee early next week. As Mr. Gray said yesterday, this committee would be the House of Commons complement on that special joint committee.

The draft plan you see attached to your document incorporates the work of this House of Commons committee and the work of the special joint committee. We agreed that this committee, the House of Commons committee, hold the following meetings. This meeting today. . .. On Tuesday the budget is coming down. . .

Fred, we knew you were about to arrive. . .

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I was on departmental business.

The Chair: We just barely started.

Mr. Mifflin: Thank you, Mr. Chairman. That's no problem.

The Chair: For Tuesday the clerk has arranged a meeting at 9:30 a.m. in Room 237–C to meet with the veterans associations to hear their concerns. As our workload on the joint committee will heat up in April, May, and June, the subcommittee decided that we had better deal with veterans affairs early, because that's part of our House of Commons mandate too.

The clerk has arranged a meeting for 9:30 a.m. next Tuesday to deal with veterans associations and their concerns. On Tuesday, March 8, on Thursday, March 10, and on Tuesday, March 15, we are arranging meetings with the Minister of Defence and the Minister of Veterans Affairs to deal with main estimates, subject to the availability of the ministers. We are hoping they're going to be available.

I will go through this whole report—these are procedural matters—and then you can ask questions on it if you would like. The subcommittee had decided that witnesses before us be asked to limit their opening statements to a maximum of ten

[*Translation*]

appelés à y participer. Aussi, il importe que nous retournions le plus rapidement possible à la Chambre afin de nous y préparer. Je pense que c'est toujours une bonne idée de se préparer. De cette façon, on peut au moins donner l'impression qu'on sait de quoi on parle lorsqu'on se lève.

Nous aimerions vous faire part ce matin des recommandations du Sous–comité du programme et de la procédure, qui s'est réuni récemment, afin que vous les approuviez. Tout le monde a–t–il un exemplaire du document?

Des voix: Oui.

Le président: En consultant ce document, qui a été accepté par le Comité directeur, vous pouvez d'abord constater que le comité plénier s'est réuni. Nous comptions également parmi nous l'attaché du service de recherche de la Bibilothèque du Parlement, Wolfgang, ici présent, ainsi que Peter Dobell et Nick Swales. Nous sommes convenus que le comité adopte ce plan de travail comme plan provisoire, qui vise à la fois le comité permanent et le comité mixte spécial proposé en vue de l'examen de la politique de défense.

Mardi de cette semaine, nous nous attendons à ce que le Sénat se penche sur la question, et nous espérons être en mesure de former le comité mixte au début de la semaine prochaine. Comme monsieur Gray l'a indiqué hier, ce comité–ci représentera la Chambre des communes au sein du comité mixte spécial.

Le plan préliminaire que vous avez devant vous combine les travaux de ce comité de la Chambre des communes ainsi que ceux du comité mixte spécial. Nous sommes convenus que ce comité, le comité de la Chambre des communes, tienne les réunions suivantes. Cette réunion d'aujourd'hui. . . Mardi, c'est le dépôt du budget. . .

Nous savions que vous étiez sur le point d'arriver, Fred. . .

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je m'acquittais de mes responsabilités ministérielles..

Le président: Nous venons tout juste de commencer.

M. Mifflin: Merci, monsieur le président. Je comprends.

Le président: Mardi, le greffier a organisé une réunion à 9h30, pièce 237–C, à laquelle les associations d'anciens combattants sont invités à faire part de leurs préoccupations. Comme la charge de travail du comité mixte s'alourdira sûrement en avril, mai et juin, le sous–comité a décidé d'examiner tôt les affaires des anciens combattants, lesquelles relèvent également du mandat du comité de la Chambre des communes.

Le greffier a donc prévu une réunion mardi prochain à 9h30 avec les associations d'anciens combattants. Le mardi 8 mars, le jeudi 10 mars et le mardi 15 mars, nous devons entendre le ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, s'il est disponible, au sujet de ses prévisions principales. Nous espérons qu'il aura le temps de venir.

Je vais repasser l'ensemble du rapport avec vous—il s'agit essentiellement de questions de procédures—puis j'accepterai vos questions, si vous en avez. Le sous–comité a décidé de demander aux témoins de limiter leurs déclarations préliminaires

[*Texte*]

minutes and that they be informed of this by the chair before they come. We don't want witnesses to go on interminably. We want a lot of time to ask questions and we're hoping that in that exchange between us and the witnesses some good ideas will emerge.

It was also decided that the committee only print its *Minutes of Proceedings and Evidence* when it receives evidence. In other words, we will not print the Hansard of every single committee meeting. This is a cost–cutting and money–saving measure. We believe it will save the Government of Canada—I don't know how much money, but some.

We also put before you a decision that the chair or the vice–chair be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that at least one additional member of the opposition party is present. As Jack Frazer so astutely pointed out, that should be ''party'' and not ''part''. Jack is the authorized designated spell–checker on the committee.

• 0940

That's a quorum to hear evidence only, no votes, just to hear evidence from witnesses, provided at least one additional member of an opposition party be present.

We also put before you that the committee retain the services of one or more research officers from the Library of Parliament, as needed, to assist the committee in its work. We suggest Wolfe Koerner, because he's done it before and is pretty good at it, as needed to assist the committee in its work.

We also put before you that the chair be authorized to sign a contract with the Parliamentary Centre for the period February 10, 1994, to March 31, 1994, for a total amount not to exceed $15,170, the contractor to provide the following services: development of a work plan for the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs; prepare briefing notes related to the main estimates; develop a list of potential witnesses related to the work plan; and undertake other activities as authorized by the committee.

The defence committee has had a contract with the Parliamentary Centre before, as has the committee on external affairs. They have done an excellent job. Peter Dobell has been around here for 25 years. He knows Parliament inside out. He has excellent people working for him. He has a good track record and I should say also he will in all likelihood do the same kind of work for the special joint committee for defence and the special joint committee for external affairs. Peter and his shop can dovetail the work of both of the special committees.

We also put before you that the clerk of the committee be authorized to distribute, in their original language, the documents received from the public and that the clerk of the committee ensure that such documents are translated and promptly distributed.

[*Traduction*]

à un maximum de 10 minutes et prie le président d'en informer les témoins avant qu'ils ne soient invités à venir devant le comité. Nous ne voulons pas que les témoins se lancent dans des déclarations interminables. Nous préférons que la plus grande partie du temps soit consacrée aux questions et nous espérons que les échanges fassent surgir des idées intéressantes.

Il a également été convenu que le comité imprime ses *Procès verbaux et témoignages* seulement lorsqu'il entend des témoignages. En d'autres termes, nous n'imprimerons pas un rapport textuel pour chaque réunion du comité. Cette mesure vise à réduire les coûts. Nous ignorons quelles pourront être exactement les économies pour le gouvernement du Canada—nous savons seulement qu'il y en aura.

Nous soumettons également à votre approbation la décision selon laquelle le président ou le vice–président pourra tenir des réunions en vue d'entendre les témoignages et sera autorisé à les faire imprimer en l'absence de quorum, à la condition qu'au moins un membre supplémentaire du parti de l'opposition soit présent. Comme Jack Frazer l'a fait remarquer, il faudrait lire en anglais «party» et non «part». Jack est chargé de vérifier l'orthographe des documents pour le comité.

C'est pour entendre le témoignage seulement, non pas pour tenir des votes, et il faut qu'au moins un membre supplémentaire d'un parti de l'opposition soit présent.

Nous vous demandons également d'approuver l'embauche d'au moins un attaché de recherche de plus de la Bibliothèque du Parlement pour aider le comité dans son travail au besoin. Nous proposons Wolfe Koerner, qui a déjà effectué ce travail, et ce, de façon excellente.

Nous désirons que le président soit autorisé à signer un contrat avec le Centre parlementaire pour la période du 10 février 1994 au 31 mars 1994, à un montant total ne devant pas dépasser 15 170 $, en vue des services suivants: la préparation d'un plan de travail pour le Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants; la rédaction de notes d'information sur le Budget des dépenses principal; l'établissement d'une liste de témoins possibles dans le cadre du plan de travail; enfin, tout autre travail que pourrait demander le comité.

Le Comité de la défense, comme le Comité des affaires extérieures, d'ailleurs, a déjà eu un contrat avec le Centre parlementaire. Il a toujours fait un excellent travail. Peter Dobell oeuvre dans ce domaine depuis 25 ans. Il connaît très bien le Parlement. Il a des collaborateurs fort compétents. Ses antécédents sont impeccables. En outre, il est fort probable qu'il effectuera la même tâche pour le Comité spécial mixte de la défense et le Comité spécial mixte des affaires extérieures. Peter et son groupe peuvent faire le lien avec les travaux de ces deux comités spéciaux.

Nous aimerions également que le greffier du comité soit autorisé à distribuer, dans la langue d'origine, les documents qu'ils reçoit du public en s'assurant que ces documents soient traduits promptement.

[*Text*]

We further put before you that, at the discretion of the chair, reasonable travelling expenses be paid, as per regulations established by the Board of Internal Economy, to witnesses invited to appear before the committee, and that such payment of expenses be limited to two representatives per organization. We will not pay for more than two people per organization.

We further put before you that proceedings of the committee be broadcast via television, at the discretion of the chair. From time to time we may want to have the television cameras focus on the committee. We will tell you beforehand so that you can be properly dressed and you can get a good night's sleep before you come. There will be times when we will want to decide to go on television and that should be at the call of the chair.

Those are the recommendations to you and I would like to have some discussion on them now. Once we have discussed them briefly, I would like a motion that these recommendations be adopted by this committee. Are there any questions?

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): I have one, Mr. Chairman. It's such a small committee, nine people, I often wonder why we have a steering committee or subcommittees, unless there's a specialized nature, or unless it just grew out of the 15–member committees, which would be cumbersome. As a nine–person committee, it would seem to me that everyone would be able to make some comments one way or another on its operation. It's rare that a nine–member committee has subcommittees or steering committees. It is only here, in this place.

The Chair: This is the only one that has?

Mr. Richardson: I've worked on a lot of provincial and international committees. When you get to nine you don't subdivide.

The Chair: My experience has been that we have had steering committees of House of Commons committees. Some have had them and some haven't. I think it's fair to say that we didn't have an effective one in the last Parliament. As an opposition member, I felt the lack of it. As an opposition member, I wanted to be part of the overall direction and planning of the committee. When I came to meetings and things were put in front of me, I sort of saw them for the first time and realized that I really wanted to be part of the planning of the committee. It's an effective procedure. It means that all parties are part of the planning of the committee, not just the government party. I think that's an advantage for us as we begin our work.

• 0945

I would foresee, though, that we won't need to have steering committees all the time. There are many times when we can decide procedural matters in the main committee. I think a further point is that to decide on matters such as this—planning matters—perhaps you don't always need the larger committee.

Mr. Richardson: No. I have no quarrel with what has been presented. But since this is a major review, I'd like to keep it as open as possible, that's all, for as much input as possible.

[*Translation*]

Nous demandons qu'à la discrétion du président les dépenses raisonables de voyage, selon les règlements établis par le Bureau de la régie interne, soient remboursées aux témoins invités à comparaître devant le comité, ce remboursement étant limité à deux représentants par organisme. Nous ne paierons pas pour plus de deux personnes par organisme.

Nous vous demandons la permission de diffuser à la télévision les délibérations du comité, selon le jugement du président. Il se peut que nous demandions à la télévision de suivre les travaux du comité. Nous vous avertirons d'avance, de façon à ce que vous puissiez vous habiller en conséquence et passer une bonne nuit de sommeil la veille. Donc, certaines réunions pourraient être télévisées à la discrétion du président.

Telles sont les recommandations que vous présente le sous–comité. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Une fois que nous en aurons discuté brièvement, je serai prêt à accepter une motion en vue de leur adoption. Y a–t–il des questions?

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Oui, monsieur le président. Le comité lui–même ne compte que neuf membres. Je me demande si nous avons vraiment besoin d'un comité directeur ou de sous–comités. S'il y avait une raison particulière ou si le comité comptait 15 membres, ce qui serait difficile, je comprendrais. Cependant, avec un comité de neuf personnes, il me semble que tout le monde devrait pouvoir avoir son mot à dire quant au déroulement des travaux. Il est rare qu'un comité aussi restreint se dote de sous–comités ou de comités directeurs. C'est le seul cas que je connaisse.

Le président: C'est le seul comité qui a un tel sous–comité?

M. Richardson: J'ai travaillé avec beaucoup de comités provinciaux et internationaux. Lorsqu'il n'y a que neuf membres, on ne se répartit pas en sous–comités.

Le président: À la Chambre des communes, c'est la pratique, même si certains comités n'ont pas de tels sous–comités. Il serait juste de dire que lors de la dernière législature, il n'y a pas eu de sous–comité très efficace. J'ai déploré cela en tant que député de l'opposition. À ce titre, j'aurais voulu jouer un plus grand rôle dans l'orientation et la planification du comité. Lorsque je venais aux réunions et que certaines questions m'étaient soumises, je constatais occasionnellement que je les voyais pour la première fois. J'aurais souhaité participer à la planification des travaux. C'est un processus efficace. Cela signifie que tous les partis participent à la planification du comité, et non exclusivement le parti ministériel. Je crois que c'est un avantage pour nous à l'heure où nous entreprenons nos travaux.

J'imagine cependant que le comité directeur n'aura pas besoin de siéger tout le temps. Le comité plénier pourra souvent régler lui–même les questions de procédure. J'ajoute que pour des décisions comme celle–ci—des questions de planification—on n'aura peut–être pas toujours besoin de faire intervenir le comité dans son ensemble.

M. Richardson: Non. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Mais étant donné qu'il s'agit d'un examen d'envergure, j'aimerais que nous restions aussi ouverts que possible, c'est tout, pour que nous puissions entendre le plus d'opinions possibles.

[*Texte*]

The Chair: What's that?

Mr. Richardson: On defence. This committee has taken a profile in this session that it probably won't see for another generation.

The Chair: Yes.

Mr. Mifflin: I am sure Mr. Richardson didn't want to belabour this point. It was an observation.

I would point out, Mr. Chairman, that a committee does not only consist of its eleven members. Other members can sit as well. I think we have a few this morning. They may not belong to the committee, but they are sitting on the committee.

I understand that the intent of the steering committee is to operate with fewer members but not to involve any substantive work with respect to the issues at hand. I would suggest that the items that were discussed at the steering meeting. . .there was no intent to hide anything from any committee member. I suspect organizational and mechanical things would lend themselves better to a smaller committee, which would probably not have to meet more than a half dozen times in the history of the sitting Parliament.

Mr. Richardson: Well, Mr. Chairman, you have my trust that this is what you're saying, and I'll go along with that.

The Chair: I appreciate that, sir. But I underscore the last point that was made. I think it's worth underscoring the point that we are in a unique situation, that there really hasn't been a time like this before, when defence policy has been reviewed. We called for it when we were in the opposition, as a party. We will now have a public review of defence policy. I don't think there has ever been one before.

I certainly take it seriously. I know we all do. I think it's a challenge and an opportunity for us that is unique. I look forward to our doing some serious work and some good work, putting recommendations in front of the government that I hope will stand up over a period of years.

So I underscore that last last point that Mr. Richardson made. I think it's an important point to make. We have a unique opportunity and a unique challenge, and a mission. All of us have a role in this, each one of us, no matter what party we belong to. I believe if we do our job properly we will have a good report.

Are there any other comments?

Mr. Proud (Hillsborough): I would like to go back to the report, Mr. Chairman. It was suggested — and I don't know if it was accepted at our steering committee meeting — that when we're having regular Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs meetings we go the route we always did take with the opposition parties, and then the majority party will have its ten minutes, or whatever the case may be.

In the event of witnesses appearing before us to make presentations, two people, or whatever, would be the key people in leading off with the questions. Is that going to be the case next Tuesday when the veterans groups come before us? Are there going to be one or two people who will have the lead questions on this? Will they be brief to the fullest if that is the case? That's my only question on it.

[*Traduction*]

Le président: Qu'entendez–vous par là?

M. Richardson: Au sujet de la défense. Notre comité prendra au cours de la législature actuelle une importance qu'on ne reverra probablement pas avant une autre génération.

Le président: Oui.

M. Mifflin: J'ai la conviction que monsieur Richardson ne voulait pas s'attarder là–dessus. C'était une observation.

Je tiens à rappeler, monsieur le président, qu'un comité ne se limite pas à 11 députés. D'autres députés peuvent y siéger aussi. Je crois que nous en avons vu quelques autres ce matin. Il se peut qu'ils n'appartiennent pas au comité, mais ils peuvent y siéger.

Je crois que le comité directeur n'est qu'un comité restreint qui ne prend aucune décision importante quant aux enjeux dont nous sommes saisis. Je crois que les questions qui ont été débattues au comité directeur. . . On ne voulait pas cacher quoi que ce soit aux membres du comité. J'imagine qu'il y a des questions d'organisation et d'administration qui se prêtent davantage à un comité restreint, qui n'aura probablement pas besoin de siéger plus d'une demi–douzaine de fois tout au long de la législature actuelle.

M. Richardson: Eh bien, monsieur le président, si c'est ce que vous dites, je suis d'accord.

Le président: Je vous remercie, monsieur. Mais je tiens à réitérer ce qui vient d'être dit. Il convient à mon avis de souligner le fait que nous nous retrouvons dans une situation unique, qu'une occasion comme celle–ci est sans précédent, que jamais auparavant la politique de défense nationale n'a fait l'objet d'un tel examen. Notre parti l'a exigé à l'époque où il siégeait dans l'opposition. Nous aurons donc un examen public de la politique de défense nationale. Je ne crois pas que cela a été fait auparavant.

Chose certaine, je prends cela au sérieux. C'est notre cas à tous, je sais. Je crois que nous tenons là un défi et une occasion unique. Nous travaillerons bien, j'en ai la conviction, et nous présenterons au gouvernement des recommandations qui resteront valables pendant plusieurs années.

C'est pourquoi je tiens à rappeler ce que M. Richardson vient de dire. Je pense que c'est important. Nous tenons là une occasion et un défi uniques, nous avons là une mission. Nous avons tous un rôle à y jouer, chacun d'entre nous, peu importe la formation à laquelle nous appartenons. Je crois que si nous faisons bien notre travail, nous produirons un bon rapport.

Y a–t–il d'autres observations?

M. Proud (Hillsborough): J'aimerais en revenir au rapport, monsieur le président. On a proposé — et j'ignore si cette proposition a été acceptée à la séance du comité directeur — de suivre la procédure qu'on a toujours imposée aux partis d'opposition lorsque siègera le Comité permanent de la Défense nationale et affaires des anciens combattants, où le parti majoritaire a ses 10 minutes, ou quelque chose comme ça.

Si des témoins nous présentent des exposés, deux personnes, ou peu importe, poseraient les questions principales. Est–ce bien ce que nous allons faire mardi prochain lorsque les associations d'anciens combattants vont témoigner devant le comité? Est–ce qu'on aura une ou deux personnes qui poseront les premières questions? Si tel est le cas, allons–nous les préparer de notre mieux? C'est ma seule question sur ce sujet.

[*Text*]

The Chair: Well, I think we decided that in the work of the standing committee we follow the traditional pattern. I think that was what we decided. That was what we talked about at the steering committee.

Mr. Proud: If ministers were here.

The Chair: If ministers were here, yes.

Mr. Proud: The veterans groups are coming in next Tuesday. It's a question I wanted to throw out for your clarification.

The Chair: Yes. The point that George is throwing out is that in the past the procedure has been that the opposition opens up the questioning and then the questioning goes to the other opposition party and the government side. That's the traditional pattern of questioning on the committee. It was suggested that we may not always want to follow traditional patterns on the committee, that from time to time we may want to designate people to lead off the questioning so as to probe a little more effectively on issues rather than simply do it in the traditional way, and that if we continue to probe on issues possibly our questioning will be more effective. That was the suggestion that came up and I offer it to you for comment.

• 0950

When we have witnesses we will get the briefs beforehand. We will become knowledgeable. We will be able to develop some questions in consultation with our researchers. Perhaps on those days we might not want to follow the traditional pattern of questioning but have people who are keen, who have ideas and who have pertinent questions to ask to lead off the questioning so we can develop themes, follow up on those themes, probe on those themes, and possibly extract more usefulness from our questioning. I throw that out to you for comment.

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le président, j'abonde dans le sens de la dernière partie de votre intervention en ce qui a trait à la méthode de fonctionnement. Je trouve que cela permet une meilleure spontanéité, des échanges plus naturels et on ne se sent pas ennuyé par un encadrement rigide.

Cependant, j'aimerais que les membres du Comité, au moment où ils sont inspirés, puissent spontanément poser une question ou demander une information sans être obligés d'attendre leur tour. À ce moment–là, on ne perdrait pas notre spontanéité ou notre naturel, et, si les membres du Comité le veulent bien, je préférerais cette formule.

The Chair: Thank you very much. Are there any other questions or observations?

M. Lavigne: Dans un autre ordre d'idées, monsieur le président, et je m'excuse de mon retard en début de séance, car peut–être en avez–vous déjà parlé, mais j'aimerais savoir pendant combien de temps le Comité compte siéger sur l'étude de la réforme militaire. Est–ce six mois, un an ou deux ans avant que l'on puisse présenter notre rapport à la Chambre et que le gouvernement puisse examiner nos recommandations?

[*Translation*]

Le président: Eh bien, je crois que nous avons décidé d'observer la procédure traditionnelle lorsque siégera le comité permanent. Je crois que c'est ce que nous avons décidé. Je crois que nous en avons parlé au comité directeur.

M. Proud: Si les ministres témoignent.

Le président: Si les ministres témoignent, oui.

M. Proud: Les associations d'anciens combattants seront ici mardi prochain. Je vous ai posé cette question pour obtenir des précisions.

Le président: Oui. Ce que George veut dire, c'est que par le passé, la procédure donnait à l'opposition le droit d'ouvrir la période de questions, suivie de l'autre parti d'opposition et du parti ministériel. C'est la façon traditionnelle de poser des questions en comité. On a dit qu'on ne suivrait pas toujours cette façon traditionnelle de faire en comité, et que de temps en temps on voudrait désigner des personnes qui poseraient les premières questions afin d'aller un peu plus loin dans certains sujets et que cela serait un peu plus efficace que la façon traditionnelle de faire, et que nos questions nous permettront d'en savoir beaucoup plus si nous examinons ainsi certains sujets. C'est la suggestion qui a été faite et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Lorsque nous entendrons des témoins, nous obtiendrons les mémoires à l'avance. Nous pourrons ainsi nous renseigner. Nous pourrons articuler certaines questions de concert avec nos recherchistes. En ces occasions, nous voudrons peut–être nous écarter de la façon traditionnelle de poser des questions et nous demanderons aux personnes qui s'intéressent à ces sujets, qui ont des idées et qui ont des questions pertinentes à poser, de poser les premières questions pour que nous puissions développer des thèmes, suivre ces thèmes, poser des questions sur ces thèmes, et peut–être ainsi poser des questions avec plus de profit. C'est une idée que je vous lance.

Mr. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Mr. Chairman, I agree with the last part of your comments regarding the approach we should take. I think this will allow for greater spontaneity, a more free flowing discussion, and we will not feel restricted by a rigid framework.

However, I would like those members of the committee, who feel inspired to do so, to be able to ask questions or solicit information spontaneously without having to wait for their turn. Consequently, our questions would remain spontaneous and natural. If the members of the committee agree, I would prefer that approach.

Le président: Merci beaucoup. Y a–t–il d'autres questions ou observations?

Mr. Lavigne: On a different subject, Mr. Chairman, and I apologize for being late for the beginning of our meeting, because you may have spoken about this, but I would like to know how much time our committee will devote to the military review. Will it be six months, one year or two years before we can submit our report to the House and before the government can review our recommendations?

[*Texte*]

L'on sait que tout au long de nos travaux, nous aurons à discuter, je l'espère, de la conversion des usines militaires en usines civiles. Le temps presse. Les commandes militaires ont beaucoup diminué provoquant ainsi des mises à pied et augmentant le chômage. Donc, si on devait prendre trop de temps avant de faire nos recommandations à la Chambre des communes, cela affecterait à la hausse le taux de chômage et les mises à pied. Il est urgent de faire des recommandations afin que le gouvernement puisse le plus rapidement possible intervenir dans la reconversion industrielle.

The Chair: That is a very good point. On the Order Paper of February 15 you saw the reference from the House. That gives us a report time no later than September 30. The temporary interim workplan that you see here is geared to have as many hearings as we can between now and the end of June so we can try to write a report over the summer, have it out in September and report on time, giving the government then time to respond before the end of the year. That's the general idea.

• 0955

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): Mr. Chairman, with regard to the remarks of the hon. member, I feel that our mandate is not to talk about conversion and other things; our mandate is to talk about what defence policy is required by Canada. If we get beyond that, I'm afraid we will not be able to meet the target date of completing our report by September 30.

Surely, our job is to discuss, examine, and recommend a defence posture that will meet the needs of Canada, not to concern ourselves with employment gains or opportunities in any part of the country. I hope that's where we're going.

The Chair: Thank you. Any other comments?

M. Lavigne: Selon vous, monsieur le président, si notre Comité ne se penchait pas sur la question de la reconversion industrielle militaire, un autre comité de la Chambre se verrait–il confier ce mandat?

M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Je crois qu'il est important, en toute amitié, de marquer un peu notre dissidence face à l'intervention précédente; en effet, la préoccupation que l'on doit avoir va dépendre du menu législatif.

On comprend qu'au menu législatif, la nécessité de revoir la politique de défense soit impérative. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'on ne peut parler de la question de la reconversion industrielle et de la politique de défense d'un pays continental comme le Canada, sans lier le tout à une politique de développement régional et économique.

C'est à ce point vrai, que dans la documentation que nous a fait parvenir le greffier et dans laquelle on nous suggérait des pistes d'actions possibles pour ce 35e Parlement, si je puis dire, on a accordé une place de choix à la question de la reconversion industrielle.

J'abonde tout à fait dans le sens de l'intervenant précédent, à savoir que l'on devra, tout en tenant compte du menu législatif, accorder une priorité à la question de la reconversion industrielle et se pencher sur ses implications régionales.

[*Traduction*]

We know that throughout this process, we will, hopefully, have to discuss the conversion of military factories into civilian plants. Time is of the essence. Military orders have diminished substantially, thus causing lay–offs and increasing unemployment. So if we were to take too much time to submit our recommendations to the House of Commons, this would increase the unemployment rate and lay–offs. There is an urgent need for us to make our recommendations so that government can implement the process of industrial reconversion as soon as possible.

Le président: Excellente observation. Vous avez vu dans le Feuilleton du 15 février le mandat que notre comité a reçu de la Chambre. Nous devons soumettre notre rapport au plus tard le 30 septembre. Le plan de travail intérimaire que vous avez devant vous nous permettra d'entendre le plus grand nombre de témoins possibles d'ici la fin de juin, pour que nous puissions rédiger le rapport pendant l'été, le publier en septembre dans le respect de notre délai, et le gouvernement pourra y réagir avant la fin de l'année. Tel est l'objectif général.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le président, en réponse à l'honorable député, je dirai que notre mandat est muet au sujet de la conversion et autres affaires connexes; notre mandat ne mentionne que la politique de défense nationale dont le Canada a besoin. Si nous débordons notre mandat, je crains que nous ne puissions remettre notre rapport le 30 septembre.

Chose certaine, notre mission consiste à examiner, à débattre et à recommander la politique de défense nationale qui comblera les besoins du Canada, sans nous soucier des emplois ou des possibilités d'emploi que nous allons créer dans les régions du pays. J'espère que c'est ce que nous allons faire.

Le président: Merci. D'autres observations?

Mr. Lavigne: In your view, Mr. Chairman, if this committee does not examine the matter of military industrial conversion, will another committee of the House be entrusted with a mandate to do so?

Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): I feel it is important, in the friendliest way possible, to express our disagreement regarding the comments that have just been made; indeed, the focus of our concerns will depend upon the legislative agenda.

Given the legislative agenda, we understand the urgent need to review our defence policy. However, we cannot talk about industrial conversion and defence policy in a continental country like Canada, without linking all these elements to a policy of regional and economic development.

This is so true that in the documents the clerk sent to us suggesting possible areas of activity for this 35th Parliament, the matter of industrial conversion was given a high priority.

I am in full agreement with what my colleague said before me, namely that we must, while taking into account the legislative agenda, give a high priority to the matter of industrial conversion and examine its regional impact.

[*Text*]

Je serais très déçu qu'on ne le fasse pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de liens à faire avec le Comité permanent de l'industrie mais, je pense que cela doit être une préoccupation de ce Comité.

Mr. Proud: Mr. Chairman, in listening to colleagues here on both sides of this issue, I believe that our terms of reference will be to develop what we hear from witnesses to be a defence policy for the future. That's what I understand we're going to do.

As far as conversion is concerned, I believe, as my colleague said, that this is an area where departments such as Industry and Science and Technology, in conjunction with members of the House of Commons, go from there to regional development. Although militarily we have used it in certain instances for this, where I live we found out some years ago that this wasn't the way to go, to our chagrin probably.

I really don't think it is our mandate in this order of reference to decide on redomesticating the industry. But it certainly is a place for us as parliamentarians. That's something we're going to have to decide during the life of this Parliament. Hopefully, every day each person is going to be putting forward his or her ideas for regional development and other things this will affect.

I think this is part of the process of our job creation and other things, that it has to come about as a result of this. For us per se, I believe we will be looking at it. But the main issue for us will be to decide what our defence policy is going to be over the next number of years.

Mr. Richardson: I think Mr. Proud has clarified that for me. If there are some implications for conversion that may flow into industry, that would more appropriately be addressed by Industry and Technology.

The Chair: Of course, the review will not be completely exhausted. We have a timeframe in which to report and that's by September, but there's nothing to stop this committee from focusing on defence conversion after September and making a special effort to focus on that. But I think the points are well taken. We obviously won't be able to ignore defence production in our review, but there are other committees, such as the industry committee, that will explore that question. I would point out that as a defence committee, if we want to, after our review is complete we can still focus on defence conversion if we so desire.

Are there any other comments?

• 1000

M. Ménard: D'accord. Il est possible que nos collègues du Comité permanent de l'industrie se penchent sur la question. Il n'y a aucun signe, pour l'instant, nous indiquant que cela fera partie de leurs préoccupations.

Ce que je comprends des travaux de ce Comité, c'est que l'on veut d'abord revoir la législation concernant les liens et le soutien apportés par les banques aux petites et moyennes entreprises, et la question de l'autoroute électronique. Il faudra

[*Translation*]

I would be very disappointed if we did not do that. This does not mean that there would not be links established with the Standing Committee on Industry but I believe this question should be a concern for our committee.

M. Proud: Monsieur le président, ayant écouté mes collègues qui s'opposent sur cette question, je crois que notre mandat consiste à développer une politique de défense nationale pour l'avenir à partir de ce que nos témoins nous diront. Je crois comprendre que c'est ce que nous devons faire.

Au sujet de la conversion industrielle, je crois, comme mon collègue l'a dit, que c'est une question liée au développement régional et qui doit faire intervenir des ministères comme celui de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, de même que les députés à la Chambre des communes. Même si on s'est servi de l'armée pour favoriser le développement régional dans certains cas, nous avons constaté il y a quelques années, dans la région où je vis, que ce n'était pas toujours une bonne solution, leçon que nous avons probablement apprise à nos dépens.

Je suis loin de croire que notre mandat nous oblige à considérer le refaçonnement de l'industrie militaire. Mais nous, les parlementaires, avons certainement un rôle à jouer en ce sens. Nous devrons prendre des décisions sur cette question au cours de la législature actuelle. Nous pouvons nous attendre à ce qu'on nous propose tous les jours des idées au sujet du développement régional et autres questions que cela concerne.

Je crois que cela fait partie de notre stratégie de création d'emplois et autres affaires connexes, et qu'il en résultera des choses. Je crois qu'il nous faudra examiner cette question. Mais l'essentiel consiste pour nous à décider à quoi ressemblera notre politique de défense nationale dans les années à venir.

M. Richardson: Je crois que M. Proud a bien défini le débat. Si nous soulevons des questions qui ont trait à la conversion industrielle, le ministère de l'Industrie et de la Technologie sera mieux placé que nous pour y donner réponse.

Le président: Il est sûr que cette révision ira très loin. Nous devons remettre notre rapport fin septembre, mais rien n'empêchera notre comité de se pencher sur la conversion des industries militaires après septembre et de faire un effort spécial en ce sens. Vos observations sont très pertinentes. De toute évidence, notre révision ne pourra faire abstraction de la production militaro–industrielle, mais il y a d'autres comités comme celui de l'industrie, qui examineront cette question. Je rappelle que notre comité, qui est chargé d'étudier les questions de défense nationale, s'il le juge à propos, pourra se pencher sur la question de la conversion une fois notre examen terminé.

D'autres observations?

Mr. Ménard: I see. It may be that our colleagues from the Standing Committee on Industry will examine this question. But there is nothing to indicate, for the moment, that this will be one of their concerns.

From what I know of the work of that committee, they first want to review legislation regarding the links and support provided by banks to small and medium–size businesses, and the issue of the electronic highway. If we presume, that it is the

[*Texte*]

donc s'assurer que, si l'on prend pour acquis, intuitivement, que c'est le Comité permanent de l'industrie qui se verra confier l'étude des programmes de reconversion, il faudra s'assurer que cela soit effectivement le cas. Car, à l'instant où l'on se parle, il n'y a aucune indication à cet effet. Les travaux prévus par ce comité sont déjà arrêtés. Cependant, je retiens, qu'après la revue de la politique en septembre prochain, il soit possible qu'on se voit confié ce mandat.

Mr. Frazer: If I may, Mr. Chairman, I think part of our terms of reference is that we are authorized, in fact encouraged, to meet with other parliamentary committees. I think this provides an excellent venue for us to put forward the very point you've made.

The Chair: I think that's a good point. I do take the point that this committee has to ensure that somewhere within the government committee structure the question of defence conversion is addressed. It is obviously a relevant issue. If you're going to have armed forces doing something, you have to know how you're going to equip them, how that equipment is going to be maintained, and how much of it is going to be produced in Canada and so on. It's a relevant question and I think we have to ensure that somewhere within the government process the question is addressed.

M. Ménard: Peut–on proposer l'adoption de la procédure que l'on veut suivre?

The Chair: I'm open for a motion.

M. Ménard: Je propose que l'on adopte la procédure proposée par le Sous–comité du programme et de la procédure.

Motion agreed to

The Chair: Is there any further business? Then we shall go to the House—

M. Ménard: Je comprends qu'il n'était pas ce matin dans l'intention du Comité de discuter du bien–fondé de la création d'un comité mixte, et qu'on attendra le résultat du vote en Chambre pour nous préoccuper de cela.

The Chair: The reference from the House says that a special joint committee of the Senate and the House of Commons be appointed to consider Canada's defence policy. The policy at the moment is that there be a joint committee.

Mr. Proud: If they can decide.

The Chair: The Senate will deal with this next week. Once the Senate has dealt with the question we hope to be in a position to put together the special joint committee.

M. Ménard: Je ne veux pas paraître comme un affreux trouble–fête, monsieur le président, mais, de notre côté—je ne veux pas commercer le débat si ce n'est pas le moment—, mon collègue a dû s'absenter. Je suis sûr qu'il en aurait parlé en sa qualité de porte–parole sur la Défense pour notre formation politique. Il ne nous apparaît pas évident que nous allons être solidaires d'une demande du gouvernement pour créer un comité mixte spécial, alors qu'il existe déjà un comité permanent, lequel devrait, lui–même, se saisir de cette question.

Notre formation ne comprend pas la rationalité d'une double structure en associant les sénateurs, d'une part; ensuite, où le gouvernement souhaite–t–il en venir exactement avec cette question–là?

[*Traduction*]

Standing Committee on Industry that will undertake the review of the conversion programs, we must ensure that this is what in fact happens. Because, as we speak, there is nothing to indicate that that will be the case. The work assigned to that committee has already been established. However, I take the point that, after the policy review next September, we may be given that mandate.

M. Frazer: Si vous permettez, monsieur le président, je crois qu'une partie de notre mandat nous autorise, et même nous encourage, à rencontrer d'autres comités parlementaires. Je crois que nous trouverons là une excellente tribune pour faire valoir les observations que vous venez de faire.

Le président: Je crois que c'est une bonne observation. Je retiens le fait que notre comité doit s'assurer qu'un comité se penchera bel et bien sur la question de la conversion des industries militaires. De toute évidence, c'est une question pertinente. Si l'on impartit une mission à nos forces militaires, il faut savoir comment on va les équiper, comment cet équipement sera maintenu, quel part de cet équipement sera produite au Canada et tout le reste. C'est une question pertinente, et je crois que nous devons nous assurer que cette question sera étudiée à l'intérieur du gouvernement.

Mr. Ménard: May we move adoption of the procedure that we want to follow?

Le président: Vous pouvez proposer une motion, je vous écoute.

Mr. Ménard: I move that we adopt the procedure proposed by the Sub–committee on Agenda and Procedure.

La motion est adoptée

Le président: Y a–t–il d'autres questions? Sinon, nous irons à la Chambre. . .

Mr. Ménard: I understand that this committee do not intend this morning to discuss the advisability of creating a joint committee, and that we will await the result of the vote in the House before worrying about that.

Le président: On a proposé à la Chambre la création d'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui étudiera la politique de défense du Canada. Il est dit pour l'instant que l'on créera un comité mixte.

M. Proud: S'ils peuvent se décider.

Le président: Le Sénat étudiera cette question la semaine prochaine. Une fois que le Sénat aura étudié cette question, nous serons en mesure, je l'espère, de créer le comité mixte spécial.

Mr. Ménard: Mr. Chairman, I don't want to rain on your parade, but on our side—I don't want to begin a debate on this if it is not the time to do so—, my colleague had to leave. I am sure that he would have talked about it since he is our party's spokesman on defence. It is not a foregone conclusion that we will agree with the government's request to create a special joint committee, while there is already a standing committee, which should itself consider that question.

First, our party does not understand the rationale for a dual structure involving the Senate; second, we want to know what exactly the government is seeking to achieve here.

[*Text*]

Je ne veux pas faire un débat qui peut sembler prématuré. On peut attendre l'issue de ce qui va se passer en Chambre et j'imagine qu'on aura l'occasion de s'en reparler.

The Chair: Thank you. There is a motion on the table, and I saw concurrence with that motion. Is there any further business? If not we will adjourn to the House and listen to the very eloquent and interesting speeches that we're going to hear today. Thank you very much.

[*Translation*]

I don't want to start a debate that might seem premature. We may wait to see what happens in the House, and I presume that we will have the opportunity to discuss this issue again.

Le président: Merci. Le comité est saisi d'une motion, et je vois que nous sommes d'accord sur la motion. Y a–t–il d'autres questions? Sinon, nous allons ajourner et nous rendre à la Chambre où nous écouterons les discours très éloquents et très intéressants que l'on y fera aujourd'hui. Merci beaucoup.

Tuesday, February 22, 1994

Le mardi 22 février 1994

• 0932

The Chair: Order.

We have a quorum for hearing witnesses, and I intend to start, because this room is going to be used for the lock–up for the budget later this morning. So we will run into a space problem. I want to give our witnesses as much time as we possibly can, so without further ado I welcome them here this morning as we begin our focus on veterans affairs, which is part of our mandate.

As you know, we are the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs. We have a tough and interesting job ahead of us, to review the whole defence program within a short period. But we want to focus now on what we consider to be a very important part of our mandate, which is the issues of veterans.

I welcome our witnesses this morning, and I ask the Canadian Legion to lead off. We have asked them to confine their presentation to 10 minutes so we can ask as many questions as possible—because parliamentarians love to ask questions, as you know. We never get any answers, but we have lots of questions.

Mr. Hannington, please.

Mr. Fred Hannington (Dominion Secretary, Royal Canadian Legion): Mr. Chairman, members of the committee, on behalf of Jack Jolleys, the dominion president, and Hugh Greene, the chairman of our veterans services committee, I extend their apologies for not being here.

We would like to express our appreciation for the opportunity to address the committee. Our intent is to outline some of the matters relating to legislation that are of concern to us, being approximatély 575,000 members and affiliates of the Legion. I have with me Larry Gray, the director of our service bureau at dominion command.

The timing is a bit unfortunate, because our biannual convention is coming up in May and we'll get new marching orders from our members. But I expect they'll be very close to those that exist today.

Le président: La séance est ouverte.

Nous avons le quorum pour entendre des témoins, et j'aimerais que nous commencions parce que cette salle sera utilisée comme salle de presse du budget plus tard au cours de la matinée, de sorte que nous devrons libérer la salle. Comme j'aimerais donner à nos témoins le plus de temps possible, je voudrais sans plus tarder leur souhaiter la bienvenue à notre comité qui entreprend ce matin son examen des affaires des anciens combattants qui fait partie de son mandat.

Comme vous le savez, il s'agit du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Une tâche difficile et intéressante nous attend, celle d'examiner tout le programme de la défense et ce, dans un délai très court. Nous allons maintenant examiner ce que nous considérons comme étant une partie très importante de notre mandat, c'est–à–dire les affaires des anciens combattants.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins ce matin, et j'aimerais demander à la Légion royale canadienne de commencer. Nous leur avons demandé de limiter leur exposé à 10 minutes afin que nous puissions leur poser le plus de questions possible—car les parlementaires adorent poser des questions, comme vous le savez. Nous n'obtenons jamais de réponse, mais nous posons beaucoup de questions.

Monsieur Hannington, vous avez la parole.

M. Fred Hannington (secrétaire national, Légion royale canadienne): Monsieur le président, membres du comité, le président national, Jack Jolleys, et le président du Comité des services aux anciens combattants de la direction nationale, Hugh Greene, s'excusent de ne pouvoir être présents.

Nous aimerions vous remercier de l'occasion que vous nous donnez de comparaître devant le comité. Notre but est de faire état de certaines des questions relatives aux dispositions législatives touchant les anciens combattants et qui préoccupent les quelque 575 000 membres et affiliés de la Légion. Je suis accompagné par le directeur du Bureau d'entraide de la direction nationale et secrétaire du Comité des services aux anciens combattants, Larry Gray.

En un sens, la séance d'aujourd'hui tombe mal dans la mesure où notre congrès biennal approche: en effet, il se tiendra en mai et c'est alors que nos membres nous donneront une nouvelle feuille de route. Je m'attends cependant à ce que cette feuille de route soit très semblable à celle que nous avons aujourd'hui.

[*Texte*]

In spite of Canada's very good veterans benefits package and the time since World War II, considerable gaps still exist in the benefits available to veterans. Even the new Merchant Navy Veterans Act failed to meet all the objectives. Some of the specific problems are funding, dual responsibility of committees and other organizations associated with veterans affairs, the future of Veterans Affairs itself, and, finally, some faults in the decision process and in the benefits.

• 0935

Funding restraints. While the department is under pressure from tightened budgets and increased demands, we fear this could lead to the abandonment of longstanding principles of courtesy, speed, generosity, and the benefit of doubt principle of the Pension Act. Even so, the Legion believes we should eliminate any waste, but we're afraid of reductions in legitimate benefits. In fact, there's some evidence of that already.

Dual responsibilities. The problem is, in our opinion, the amalgamation or the joining of Veterans Affairs and National Defence in a number of situations. It leaves too much work to be accomplished by this committee. Defence always seems to get the priority and Veterans Affairs is squeezed into time. . . That just doesn't hack it, in our opinion; for example, 10 minutes to present the problems this morning. That gives us 1 second for every 1,000 veterans who are still alive.

For similar reasons we called for assurances from the department that the Department of Veterans Affairs will stay as a separate entity. We expressed this desire to the government. They did leave it as a separate department, but there is a combining of the ministers, as you all know. The future of the department is something that we have to face realistically. We see no significant reduction in workload yet, however, and there's a steady flow of new clients from the regular force, peacekeeping, etc.

For the near future there's certainly administrative streamlining that's clearly appropriate, as recommended in a document or in a work called the pension evaluation study. However, for now, the Legion resists any degradation or delegation of responsibilities of Veterans Affairs Canada or its agencies. We stress that it's time to plan for the future, and this should be done in consultation with the veterans' organizations.

I'll now turn to veterans' benefits and some of the many gaps that still exist. I'll only highlight the salient points to emphasize that there are serious shortfalls. But we stress that time is critical, and these things that we will be identifying here and in the documentation that's left with you are legitimate and long outstanding debts.

[*Traduction*]

Malgré le très bon ensemble de prestations dont bénéficient les anciens combattants du Canada et le temps qui s'est écoulé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on observe toujours des écarts importants en ce qui a trait aux prestations offertes aux anciens combattants. Même la nouvelle Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande n'a pu permettre de répondre à tous les objectifs. Parmi les questions qui posent des problèmes, notons les contraintes budgétaires pour les prestations, la co-responsabilité des comités et autres organismes associés aux affaires des anciens combattants, l'avenir du ministère des Anciens combattants du Canada et enfin, certaines lacunes que présente le processus décisionnel.

Contraintes budgétaires. Au sein du ministère, les pressions qu'exercent la réduction des budgets et l'accroissement des demandes pourraient entraîner l'abandon des principes depuis longtemps établis que constituent la rapidité, la courtoisie et la générosité ainsi que le fait qu'on accorde aux anciens combattants, en cas de problèmes, le bénéfice du doute, conformément à la Loi sur les pensions. Les membres de la Légion estiment qu'il faut éliminer le gaspillage, mais nous craignons qu'on réduise les prestations légitimes. En fait, nous en voyons déjà les signes.

Coresponsabilité. À notre avis, le problème c'est que l'on a confié à un même comité la responsabilité des Anciens combattants et de la Défense nationale. Votre comité a trop de travail à accomplir et la Défense semble toujours obtenir la priorité, ce qui lui laisse moins de temps pour se pencher sur les affaires des anciens combattants. . . À notre avis, cela n'est pas acceptable; par exemple, les 10 minutes pour vous exposer nos problèmes ce matin. Cela nous donne une seconde pour chaque groupe de 1 000 anciens combattants qui sont toujours en vie.

Pour des raisons analogues, nous demandons des garanties au sujet du maintien de l'identité distincte du ministère des Anciens combattants. Nous avons fait part de ce désir au gouvernement. Les ministères sont demeurés distincts, mais le gouvernement a confié la responsabilité des deux ministères à un seul ministre, comme vous le savez tous. L'avenir du ministère est une question qui nous préoccupe. Aucune réduction importante de la charge de travail ne s'est encore fait sentir et un flux régulier de nouveaux clients provient de la force régulière, de la force de maintien de la paix, etc.

Dans un proche avenir, il est clair qu'une certaine rationalisation administrative s'impose, ainsi qu'on l'a recommandé dans l'étude portant sur l'évaluation des pensions mais, à l'heure actuelle, la Légion s'oppose à toute dégradation ou délégation des responsabilités d'Anciens combattants Canada ou de ses organismes. Nous insistons sur le fait qu'il faut planifier l'avenir maintenant, et qu'il faut le faire en consultation avec les groupes d'anciens combattants.

Je vais maintenant passer à des questions précises touchant directement les prestations des anciens combattants. Je me contenterai de souligner les points saillants pour bien montrer qu'il existe certaines lacunes graves. Nous devons cependant insister sur le fait que le temps compte, et comme nous l'avons indiqué dans la documentation que nous vous avons remise, il existe des dettes légitimes et durables.

[*Text*]

A major problem today is the length of time from a veteran's application for a benefit to the adjudication of his claim. The first decision can take over a year, and if it's unfavourable and goes the appeal route, it can take two or three years to gain resolution through the appeal process. The average age of a veteran is 73 years old.

As well as administrative streamlining, we stress the continuing need for appointments in the department, the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board. We have a problem now with the lack of service background and the number of people in both the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board.

Among the new benefits that the Legion is seeking now is the expansion of war veterans' eligibility to include wartime volunteers, who, through no fault of their own, saw service only in Canada. This is relatively cheap compared to the things we see happening, a top–up requirement for people in need, people whose incomes are only OAS, GIS. Something in the order of $10 million, this top–up could cover 10,000 veterans.

There are also major gaps in the widows' benefits, and we seek changes so that the widower, or the widow, can receive the same rate as an unmarried veteran for a disability pension, rather than the reduced rate they get now.

Continuation of VIP benefits. This is particularly of concern to people in adult residential care and the losses that the widow suffers if the veteran dies there.

• 0940

POWs have gaps in their benefits. During World War II, 9,200–and–some–odd Canadians were taken prisoner of war, some as early as 1939. The big numbers came from Hong Kong, 1,685; Dieppe, 1,946.

Since these persons suffer from such conditions as post–traumatic stress disorders, which can remain undiscovered for as long as 40 years, maybe longer, we believe the act should be amended to replace the present three–rate categories with a single graduated scale starting at 30 days instead of 89. We believe veterans should not be excluded from VIP because of the inability to identify a specific disability. Because of the nature of their suffering, there are ways to do this.

[*Translation*]

De nos jours, le délai qui s'écoule entre la présentation d'une demande de prestations par un ancien combattant et le jugement rendu à l'égard de celle–ci constitue un problème de taille. La première décision peut prendre une année, et si elle est défavorable, il peut s'écouler deux ou trois ans avant que le problème ne soit réglé par l'entremise de la procédure d'appel. Rappelons que l'âge moyen des anciens combattants est de 73 ans.

En plus de la rationalisation administrative, nous soulignons qu'il demeure nécessaire de nommer des personnes suffisamment motivées et qualifiées au ministère, à la Commission canadienne des pensions et au Tribunal d'appel des anciens combattants. À l'heure actuelle, nous avons un problème à cet égard tant à la Commission canadienne des pensions qu'au Tribunal d'appel des anciens combattants.

Parmi les nouvelles prestations recherchées, on retrouve un élargissement de l'admissibilité aux allocations d'anciens combattants: ces dernières devraient également s'adresser aux personnes qui, en temps de guerre, se sont portées volontaires et qui ne sont pour rien dans le fait qu'elles n'ont servi qu'à l'intérieur du Canada. Cette mesure serait relativement peu coûteuse par rapport à d'autres mesures offertes à l'heure actuelle. Il s'agirait d'un léger supplément pour les personnes qui sont dans le besoin, celles dont le seul revenu est la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Ce supplément qui serait accordé à 10 000 anciens combattants représenterait une dépense de l'ordre de 10 millions de dollars.

Les prestations à la veuve (ou au veuf) accusent également des lacunes marquées. La Légion revendique donc une modification des dispositions législatives afin que le veuf ou la veuve puisse recevoir des prestations au même taux que celles dont bénéficient les anciens combattants célibataires, plutôt que la pension réduite à laquelle ils ont toujours eu droit.

Le maintien des prestations du Programme pour l'autonomie des anciens combattants préoccupe tout particulièrement ceux qui se trouvent dans un établissement de soins pour adultes car leur conjoint survivant perd certains services après la mort d'un ancien combattant bénéficiaire.

On observe également des lacunes dans les prestations versées aux prisonniers de guerre. Durant la Seconde Guerre mondiale, environ 9 200 Canadiens ont été faits prisonniers, certains dès 1939. Mille six cent quatre–vingt–cinq Canadiens ont été capturés à Hong Kong et 1 946 à Dieppe.

Étant donné que ces personnes souffrent de troubles tels que la névrose post–traumatique, troubles qui peuvent ne se manifester que 40 ans après l'incident à l'origine du traumatisme, nous croyons que la loi devrait être modifiée afin de remplacer les catégories de paiement existantes par une échelle graduée à partir de 30 jours, plutôt qu'à partir de 89 jours comme c'est le cas présentement. Nous sommes d'avis que les anciens combattants ne devraient pas être déclarés inadmissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants parce qu'on n'a pu isoler et définir un handicap précis ouvrant droit à une pension. Étant donné la nature de leurs problèmes, il y a des façons de le faire.

[*Texte*]

Another area of concern is veterans' health care regulations. An example of the problem is that right now they restrict both treatment allowances and benefits. Provisions for temporary hospitalization and the lack of retroactivity are two of the shortfalls.

I realize it is difficult to pick up what I am saying with the few words we have time to use.

Long–term care beds are another problem. The need to provide adequate long–term care facilities and sufficient hospital beds for veterans continues to be a problem. Long lead times combined with the rapidly advancing age of veterans adds to this urgency. Specific problems in that area are a long outstanding completion of a bed study and implementation.

There are problems in individual locations, ranging from places with 2 beds up to 250. There is the problem of maintenance of beds for veterans and priority access, a question of opening beds to people without overseas service. An example of delay concerns the Rideau Veterans Home. I believe it is something in the order of five years behind schedule at this point.

Concerning regular force and reserves, there are a number of anomalies in the provision of benefits for these people that need to be resolved. For example, some people may not receive payment while serving, while others do receive payment, even though they suffer career restrictions and personal problems.

We feel a case can also be made for access to VIP for disability pensioners, some of the regular force and reserves.

We also believe that the time has come for the establishment of an agency within Veterans Affairs Canada devoted to the needs of former members of the peacetime forces. There is no single body that they can turn to.

Turning now to priorities, the Legion recognizes that the foregoing presentation, and certainly the documents we have tabled, will sound like a ''wish list''. We also understand that it is a poor time financially. But we must stress that it is almost now or never for many of these needy veterans. There are gaps in what we consider to be legitimate benefits that should have been fixed long ago. These concerns, we feel, should be addressed on a priority basis.

In concluding, there are many issues contained in the resolutions passed at the last Dominion convention, and they are coming back again.

The concerns expressed here are merely some of those we feel should be considered quickly. The package prepared for you contains many more.

[*Traduction*]

Une autre question qui nous préoccupe est celle des Règlements sur les soins de santé pour anciens combattants. À l'heure actuelle, ces règlements imposent des limites aux allocations et aux prestations de traitement. Ces règlements comportent des lacunes, entre autres, en ce qui concerne les dispositions concernant l'hospitalisation temporaire et l'absence de rétroactivité.

Je me rends compte qu'il est difficile de comprendre ce que je dis étant donné le peu de temps dont je dispose pour vous faire part de nos préoccupations.

Un autre problème est celui des soins prolongés et des lits d'hôpital. La nécessité de prévoir des établissements de soins prolongés adéquats et un nombre suffisant de lits d'hôpital destinés aux anciens combattants continue de poser un problème de taille. Les longs délais conjugués au fait que les anciens combattants vieillissent rapidement ajoutent à l'urgence de la situation. Parmi les problèmes précis à cet égard, notons la conclusion et la mise en oeuvre de l'étude réalisée au sujet des lits offerts.

Il y a des problèmes concernant les lits dans des endroits précis et ce, pour des établissements comportant de deux à 250 lits. Il y a un problème en ce qui concerne le maintien des lits destinés aux anciens combattants et de l'accès prioritaire dont jouissent ces derniers; il y a aussi la question de rendre des lits accessibles aux anciens combattants qui n'ont pas servi outre–mer. Le Foyer Rideau pour anciens combattants est un bon exemple pour ce qui est du temps inacceptable qu'on met pour répondre aux besoins. Je crois que cet établissement accuse un retard de cinq ans au moins par rapport aux prévisions.

En ce qui a trait aux prestations assurées aux membres des forces régulière et de réserve, il existe un certain nombre d'anomalies auxquelles on doit remédier. Par exemple, un membre toujours en service peut avoir droit à une pension d'invalidité tandis que d'autres ne reçoivent aucun paiement, même si leur carrière et leur vie personnelle en sont affectées.

Nous estimons qu'il serait important que tous les membres des forces régulières et de réserve qui bénéficient d'une pension aient accès aux prestations du PAAC.

Il nous semble également que le moment est venu de créer, au sein d'Anciens Combattants Canada, un organisme chargé de répondre aux besoins des anciens membres des Forces qui n'ont jamais combattu. À l'heure actuelle, il n'existe aucune source unique d'informations pour ces anciens militaires.

Pour ce qui est des priorités, la Légion reconnaît que le présent exposé et les documents déposés devant vous aujourd'hui peuvent avoir l'air d'une liste de voeux pieux. Nous comprenons également que le moment est mal choisi pour faire état de besoins auprès du gouvernement, mais nous devons rappeler que, pour bon nombre de ces anciens combattants dans le besoin, il s'agit pratiquement de la dernière chance. En outre, on dénote, en ce qui a trait à des prestations légitimes, des lacunes qui auraient dû être corrigées il y a longtemps. Nous considérons donc que chacune de ces préoccupations devrait être traitée en priorité.

En conclusion, les résolutions adoptées à l'occasion du dernier Congrès national portaient sur de nombreuses questions, et elles refont surface.

Nous considérons que les préoccupations présentées ici devraient faire l'objet d'un examen rapide. La trousse préparée à votre intention en contient beaucoup d'autres.

[*Text*]

At this point I would like to mention our excellent relationship between Veterans Affairs Canada and the veterans groups, in particular the Legion.

We have also been reassured by the positive interaction with this committee over the years, although, as already noted, there are difficulties presenting our cases. It is not just the question of the 10 minutes; it goes back further than that, as you know, Mr. Chairman.

Sticking more or less to 10 minutes, I will conclude. We will try to answer any questions we can.

The Chair: Thank you very much.

• 0945

Before I go to questions, let me say, as I said at the beginning, that we felt we wanted to deal with veterans affairs right at the beginning. Because we have a time limit given by the House of Commons to present our report on a review of defence policy, which is next September, and we have a very heavy workload, we wanted to deal with veterans affairs now. But that doesn't preclude our dealing with veterans affairs later.

I want to say very clearly, and I hope the committee shares my view, that later in the year we would be quite happy to take a second look and to give you another opportunity to come and have a dialogue with us. I'd like to make that point, because I don't want you to feel that you're simply restricted to these meetings at the beginning of our hearings. I think later in the year we would be very happy to make more time available to you.

I would now like to go to questions. Mr. Jacob, would you like to lead off?

M. Jacob (Charlesbourg): Dans son discours, en parlant de la fusion des ministères des Anciens combattants et de la Défense, monsieur disait que la majorité du temps sera consacrée à la défense, qui aura la priorité. À part cette fusion dans un même ministère, y aurait–il un autre moyen d'améliorer les services aux anciens combattants sans intégrer les deux ministères?

Je comprends très bien ses appréhensions lorsqu'il dit que la priorité sera accordée à la défense plutôt qu'aux anciens combattants, mais je pense que cette fusion a été faite dans un contexte de restrictions budgétaires et économiques.

Y aurait–il possibilité d'intégrer à ce Comité une priorité pour les anciens combattants?

Mr. Hannington: The quick answer is that in our opinion the committee should be split, one for national defence and one for veterans affairs. We have interests in national defence, and we'll probably be asking to present a policy paper to you on that. So we recognize that priority. But today the priority we are pushing for is veterans affairs.

[*Translation*]

J'aimerais maintenant mentionner les excellents rapports entre Anciens combattants Canada et les groupes d'anciens combattants, en particulier la Légion.

Nous avons été rassurés par l'interaction positive que nous avons eue avec votre comité, même si nous avons fait remarquer que la présentation de notre dossier avait été en butte à certaines difficultés. Il ne s'agit pas seulement de la question des 10 minutes; cela va plus loin, comme vous le savez, monsieur le président.

Je m'arrête donc ici, pour m'en tenir plus ou moins aux 10 minutes qui m'étaient allouées. Nous allons donc maintenant tenter de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Avant de passer aux questions, permettez–moi de dire, comme je l'ai déjà dit au début, que nous avons voulu nous pencher sur les affaires des anciens combattants dès le début. La Chambre des communes nous a donné jusqu'en septembre pour présenter notre rapport sur un examen de la politique de défense. Nous avons donc une très grosse charge de travail, et nous avons voulu examiner les questions concernant les anciens combattants dès maintenant. Cependant, cela ne nous empêche pas d'examiner plus tard les questions des anciens combattants.

Je veux dire très clairement, et j'espère que le comité est du même avis, que plus tard au cours de l'année nous serons tout à fait disposés à examiner une deuxième fois ces questions et à vous donner une autre occasion de venir dialoguer avec nous. Je tiens à vous le souligner, car je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que vous êtes tout simplement limités à ces séances au début de nos audiences. Je pense que plus tard au cours de l'année nous serons très heureux de prendre le temps de vous recevoir de nouveau.

J'aimerais maintenant passer aux questions. Monsieur Jacob, voulez–vous commencer?

Mr. Jacob (Charlesbourg): In his presentation, when he talked about the amalgamation of the Department of Veterans Affairs and the Department of National Defence, the gentleman said that most of the committee's time will be devoted to defence, which will have priority. In your opinion, is there another way to improve services to veterans without amalgamating both departments?

I fully understand his concerns when he says that priority will be given to defence rather than to veterans affairs, but I believe the two departments were amalgamated because of budget and economic constraints.

Isn't there a way for this committee to make veterans affairs a priority?

M. Hannington: La réponse rapide à votre question, c'est qu'à notre avis le comité devrait être divisé, c'est–à–dire qu'il devrait y avoir un Comité de la défense nationale et un Comité des anciens combattants. Nous nous intéressons à la défense nationale, et nous voudrons sans doute vous présenter un mémoire à ce sujet. Nous reconnaissons donc cette priorité. Mais aujourd'hui notre priorité est celle des questions concernant les anciens combattants.

[*Texte*]

One way it might be handled, although it might cost a bit more, but frankly I don't think much, would be to have a separate House committee, or—and this doesn't work very well, I don't think—to dedicate your sittings to the subjects, which you are doing now, which we appreciate.

We saw a real mess late in the last session when veterans affairs and defence matters were both being presented. A lot of time was spent just on deciding whether they were even going to listen to the veterans affairs side of it.

I feel that something could be done there, but I wouldn't want to get into the organization of this.

M. Jacob: Je vous remercie pour le moment. Je continuerai plus tard.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): First of all, I'd like to reiterate what our chairman has said. I feel very strongly that later in the session we would be more than willing, in fact gratified, to hear again from veterans affairs on matters specifically dealing with them.

Your first priority in problems that you mentioned was response time to claims. Could you identify what you perceive to be the stumbling blocks, the things that are standing in the way of claims being resolved more quickly?

Mr. Hannington: I'm going to let Larry Gray answer it more fully. But in my more general opinion, if you've had an opportunity to look through the process, you'll find that it is really about as complicated a procedure as you can make a simple activity. There are various levels, various legislation, and independent commissions involved and it's very hard to change things. Another problem is staffing at all levels.

• 0950

Larry can be more specific on the process.

Mr. Larry F. Gray (Director, Service Bureau, Royal Canadian Legion): Primarily, sir, it's a matter of being a very ponderous administrative type of problem. The Canadian Pension Commission informs us that claims do not stay with them, and we're talking only about claims at the very first level, the initial application waiting for a first decision, the first time that a veteran has applied. The commission tells us that they do not stay with them any longer than 30 days, and any time that we've been down there to take a look at it, it appears that this is so.

However, the administrative process can take anywhere from nine and a half to fourteen months. By the time a claim gets submitted and goes through the administrative channels of Veterans Affairs Canada in order to arrive at the commission, it takes anywhere up to six months. It sits in the commission for a month and once a decision has been made, it will take anywhere up to two months to have the decision typed and mailed.

[*Traduction*]

Une façon de procéder qui serait peut-être un peu plus coûteuse, mais à mon avis, pas si coûteuse que cela, serait d'avoir un Comité permanent des anciens combattants ou—et je ne pense pas que cela fonctionne très bien—de consacrer certaines de vos séances à ces questions, comme vous le faites à l'heure actuelle, ce que nous apprécions beaucoup.

Au cours de la dernière session, cette solution n'a cependant pas été un succès. Le comité passait beaucoup de temps à décider s'il allait même examiner les questions des anciens combattants.

J'ai l'impression qu'on pourrait faire quelque chose de ce côté-là, mais je ne veux pas entrer dans les détails d'une telle organisation.

Mr. Jacob: Thank you. This is all for now. I will continue later.

M. Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Tout d'abord, j'aimerais redire ce que notre président a dit. Je suis fermement convaincu que plus tard au cours de la session nous serons tout à fait disposés—pour ne pas dire très heureux—à entendre encore une fois le témoignage des anciens combattants sur les questions qui les intéressent.

Votre première priorité en ce qui concerne les problèmes que vous avez mentionnés est celle du délai pour obtenir une décision concernant une demande de prestations. Pouvez-vous nous dire quels sont à votre avis les obstacles qui vous empêchent d'obtenir une décision plus rapidement?

M. Hannington: Je vais laisser Larry Gray vous donner une réponse plus complète. De façon générale, je dirais que si vous avez eu l'occasion d'examiner tout le processus, vous constaterez qu'il s'agit d'un processus extrêmement compliqué alors qu'il aurait pu être tout simple. Il est très difficile de changer les choses étant donné qu'il y a divers paliers de gouvernement, diverses lois et diverses commissions indépendantes qui sont en cause. Le manque de personnel à tous les niveaux constitue aussi un problème.

Larry peut vous donner plus de précisions.

M. Larry F. Gray (directeur, Bureau d'entraide, Légion royale canadienne): Le problème est essentiellement de nature administrative. Le processus bureaucratique est très lourd. La Commission canadienne des pensions nous informe qu'elle ne met pas beaucoup de temps à traiter les demandes, et il ne s'agit ici que des demandes initiales présentées par les anciens combattants. Selon la Commission, le délai d'instruction des demandes est inférieur à 30 jours, et c'est d'ailleurs ce que enous avons pu constater chaque fois que nous sommes allés voir sur place.

Or, le processus administratif peut prendre entre neuf mois et demi et 14 mois. À compter du moment où une demande est présentée, demande qui doit passer par toute la filière administrative d'Anciens combattants Canada, elle met six mois à arriver à la Commission. La Commission met un mois à la traiter et, une fois une décision rendue, jusqu'à deux mois peuvent s'écouler avant qu'elle ne soit dactylographiée et envoyée au requérant.

[*Text*]

Now part of this, of course, is the turn around time that is required. We know that each claim has to take its turn in line. However, if there were a sufficient number of motivated, informed people making these decisions both in the commission and the Veterans Appeal Board, this would speed it up quite a bit. There have also been a lot of administrative delays.

As I said, with the first application, it can take up to 14 months before the veteran hears about it. If it's favourable, it will take up to another two or three months before he gets paid. If he has to appeal, it could take another year. If it goes to the Veterans Appeal Board, it is quite conceivable and not at all rare that a claim will take more than three years before resolution, either favourable or unfavourable, is made and the veteran informed. That's the biggest problem, sir.

Mr. Frazer: Am I correct in my understanding that when the claim is approved, regardless of how long it takes, the payment will commence on the date of submission of the claim? Is that correct?

Mr. Gray: Retroactively, yes, sir. The average age for veterans now is 73, and it happens more often than not that the payment is being made to widows.

Mr. Frazer: Is it your perception that there is too much examination of the claims? Are they being too heavily studied? Is that your perception?

Mr. Gray: No, sir, that is not the problem. One ray of hope is that the pension evaluation study that was carried out over the last two years came down with a process of simultaneously promulgating both the entitlement—yes, you're entitled to a pension—and the assessment—how much it's going to be worth to you. They're promulgating that simultaneously now. Although they put this into play about 8 to 10 months ago, we are just seeing the results of that now. It is speeding up the process for those first claimants in getting payment to them. It is cutting it down from four months to about two months after they know that they do have a successful claim.

Mr. Frazer: I don't want to push this too much, but is it your perception that it is just bureaucracy that's causing this hold–up? I'm trying to get to the bottom of the problem.

Mr. Gray: Not totally. Yes, bureaucracy is involved. The administrative process is a ponderous process. For instance, when this pension evaluation study started out, they discovered that in following a claim through its steps there were 32 control points. Those have now been eliminated, because there's no need to keep whisking a claim out of the process just to have quality control done on it.

But it is not only that. Another problem is the fact that no appointments have been made for a very long time now. With the Veterans Appeal Board, we have had to reduce the number of claims we are presenting to them by approximately 80 to 100 this year, 1994, that would have kept us with a turn around time within the Legion's advocacy process of about six months. We had planned on being able to reduce this to about three months by presenting more claims. It is going to be much longer than that because there aren't people there to hear the cases. So it is both.

[*Translation*]

Il y a évidemment un délai d'instruction normal. Chaque requérant doit attendre son tour. Or, si un nombre suffisant de gens motivés et éclairés prenaient les décisions tant à la Commission canadienne des pensions qu'au Tribunal d'appel des anciens combattants, cela accélérerait les choses. Il y a aussi eu beaucoup de retards administratifs.

Comme je l'ai dit, 14 mois peuvent s'écouler à compter de la présentation de la demande avant que l'ancien combattant ne sache le sort qu'on lui a réservé. Si la décision rendue lui est favorable, il devra attendre entre deux et trois mois avant de toucher un versement. S'il doit porter en appel la décision, il devra peut–être attendre jusqu'à un an. Si le Tribunal d'appel des anciens combattants est saisi de la décision, il est très concevable, et même assez fréquent, que trois ans s'écoulent avant que l'ancien combattant ne soit informé du rejet ou de l'approbation de sa demande. Voilà le plus gros problème, monsieur.

M. Frazer: Ai–je raison de comprendre qu'une fois la demande approuvée, peu importe le délai d'instruction, l'indemnité sera versée à compter de la date de la présentation de la demande?

M. Gray: Oui, le versement sera rétroactif. Comme l'âge moyen des anciens combattants est maintenant de 73 ans, il arrive plus souvent qu'autrement que le versement soit effectué à la veuve.

M. Frazer: Êtes–vous d'avis qu'on étudie de trop près les demandes?

M. Gray: Non, monsieur, ce n'est pas le cas. Il y a une lueur d'espoir. L'étude sur l'évaluation des pensions qui a été menée au cours des deux dernières années a proposé de fixer le montant de l'indemnité qui sera versée au moment où la décision de donner droit à la demande est rendue. C'est ce qu'on fait maintenant. Bien que la méthode ait été adoptée il y a huit ou 10 mois, les résultats ne se font sentir que maintenant. Les requérants qui présentent une première demande reçoivent plus vite le versement de leurs indemnités. Ils n'ont plus à attendre que deux mois au lieu de quatre à compter du moment où on les informe d'une décision favorable.

M. Frazer: Je ne veux pas trop insister là–dessus, mais êtes–vous d'avis que les retards sont imputables en entier à la bureaucratie? J'essaie d'aller au coeur du problème.

M. Gray: Tout le problème ne lui est pas imputable. C'est vrai que la bureaucratie est en cause. Le processus administratif est très long. L'étude sur l'évaluation des pensions a révélé qu'une demande passait par 32 points de contrôle. On les a éliminés parce qu'il n'est pas nécessaire de continuellement contrôler la qualité du processus.

Le fait qu'aucune nomination n'a été faite depuis très longtemps aggrave le problème. En 1994, nous avons dû réduire de 80 à 100 les demandes que nous présentions au Tribunal d'appel des anciens combattants de manière à maintenir à six mois le processus de présentation des demandes par la Légion. Nous avions escompté le ramener à trois mois en présentant plus de demandes. Le délai sera beaucoup plus long parce que les organismes compétents manquent de personnel. Le problème est donc imputable à ces deux facteurs.

[*Texte*]

Mr. Hannington: The Legion presents 10% of the claims, so the other 90% of the problem is the bureaus and other veterans' organizations.

• 0955

Mr. Proud (Hillsborough): I welcome the members of the Royal Canadian Legion back to this table to present their recommendations and their concerns to us. I shall follow up on a couple of items that have already been mentioned, the last one being the delay time.

In a number of presentations here, a major problem for the Legion and other veterans groups has been the time it takes from the day the veteran comes in the door until he comes out with a pension or without one, whatever the case may be. There are many reasons for this, one of which has just been mentioned: if it is a bureaucratic hold–up or if there are not enough members on the two boards. Well, I tend to argue against that particular one. This question has been asked publicly before me as a candidate in the last election: if three people could be suspended for a year, why do you need them there? This was the case with one of the boards, because of another thing that happened over that period.

There has to be a way to speed up this process. It happens for different reasons, but I believe that some of them probably have been instituted by governments over the years really to slow down at times. I don't think that's necessarily right. The process should go from A to Z and be over in a specified period, and that's something this committee has really to look at specifically in its recommendations.

The merger of the committees has been in place since I came here to this committee some years ago, and I will agree with the Legion and other people that we don't seem to spend enough time on veterans issues. There are still almost 750,000 veterans out there who have to be looked after. This is a time in their lives when a department is really necessary.

However, the other thing I must caution on is that, even though it seems to be merged, there is a person responsible for veterans. There's a secretary of state responsible for veterans issues and it is the mandate of that individual to look after them. Let's not forget that.

We should look at other ways to address your concerns more often during the year. As our chairman and others have said, now we're into this process of a study of the defence priority for a number of years, and certainly it's going to be the top priority of the committee. The last time we met I suggested that maybe a subcommittee of other members of this committee could be set up to study and look after the concerns of veterans. I suppose we can do this in all kinds of ways.

Last year there was the Legion's potential involvement in coordination with the Department of Veterans Affairs in several pilot projects to deliver certain services, such as housekeeping and groundskeeping assistance to the veterans in their homes. Do you know where these pilot projects now stand? Have they been worth the effort, and will you continue with them?

[*Traduction*]

M. Hannington: La Légion présente 10 p. 100 des demandes, et les autres 90 p. 100 proviennent des bureaux et des autres organisations qui représentent les anciens combattants.

M. Proud (Hillsborough): Je souhaite la bienvenue aux membres de la Légion royale canadienne qui sont venus nous présenter de nouveau leurs recommandations et leurs préoccupations. J'aimerais revenir à quelques points qui ont déjà été abordés, notamment au dernier, c'est–à–dire les retards dans le traitement des demandes.

La Légion et d'autres groupes qui représentent les anciens combattants se sont plaints à plusieurs reprises de la lenteur mise à approuver ou à rejeter une demande de pension. De nombreuses raisons expliquent cet état de fait dont celles qu'on vient de mentionner, à savoir que la bureaucratie est lente et que la Commission et le Tribunal ne comptent pas suffisamment de membres. J'ai tendance à douter de cette dernière raison. On m'a posé la question suivante au cours de la dernière campagne électorale: si on peut se passer de trois personnes pendant une année, pourquoi en avait–on besoin au départ? C'est ce qui s'est produit avec l'une des commissions en raison de quelque chose d'autre qui s'est produit pendant cette période.

Il doit y avoir moyen d'accélérer le traitement des demandes. Les retards s'expliquent de diverses façons, mais je crois que les gouvernements ont par le passé parfois cherché sciemment à retarder les choses. À mon avis, c'est mauvais. Le processus devrait être plus court qu'il ne l'est, et le comité devra présenter des recommandations à cet égard.

Le fusionnement des comités remonte à il y a plusieurs années déjà, car c'était déjà fait lorsque j'ai commencé à siéger à ce comité. Je reconnais, tout comme la Légion et d'autres gens, que l'on ne semble pas consacrer suffisamment de temps à l'étude des questions qui intéressent les anciens combattants. Il reste encore 750 000 anciens combattants dont on devrait s'occuper. C'est vraiment maintenant qu'ils ont besoin d'aide.

J'aimerais faire remarquer que malgré ce fusionnement, il y a une personne dont relèvent les anciens combattants. C'est le secrétaire d'État chargé des Affaires des anciens combattants. Ne l'oublions pas.

Nous devrions vous permettre de nous exposer vos préoccupations plus d'une fois par année. Comme notre président notamment l'a dit, nous entamons une étude afin d'établir quelles devraient être les priorités en matière de défense au cours des années qui viennent. C'est cette tâche qui occupera surtout le comité. La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, j'ai proposé qu'on constitue un sous–comité pour étudier les questions qui se rapportent aux anciens combattants. Je suppose qu'on pourrait le faire de diverses façons.

L'an dernier, la Légion a collaboré avec le ministère des Affaires des anciens combattants à l'exécution de plusieurs projets pilotes visant à offrir certains services aux anciens combattants pour leur permettre de continuer à vivre dans leur maison. Qu'en est–il de ces projets pilotes? Le jeu en valait–il la chandelle? Va–t–on les continuer?

[*Text*]

Mr. Gray: Yes, sir. Going backwards through all your remarks, the pilot project ended last fall in September. It was a pilot project to deliver five very basic elements of the Veterans Independence Program. It was extremely successful. It took place in two branches and two district offices in Pacific command, in Nova Scotia, and in Newfoundland. Both the Legion and Veterans Affairs benefited from it: the Legion heightened its perception within the community and Veterans Affairs got the programs delivered.

Because of funding constraints, at present the program has been declared successful and has been handed over to regional managers, regional directors general of Veterans Affairs, for their encouragement and continuance within the district offices. Again, funding is a problem.

The Legion is also encouraging branches to make contact with the various district offices and to begin these programs. They're programs that historically the Legion has always been involved in: Meals on Wheels, providing assistance in filling out forms, just ascertainment. It's stuff we've always done, but we're formalizing it a little bit with Veterans Affairs. That was successful, but unfortunately it's in a bit of a hiatus.

• 1000

Previous to this, you mentioned that there have to be ways of speeding up the process. We have witnessed one particular way, and that is the EDS model office that is being prepared for Health and Welfare, or whatever it's called these days, for the delivery of OAS and GIS benefits. That gives rules–based favourable decisions; that is, those who fit the rules and they can make them favourable, bang, the computer spits it out, and what now takes 9 or 10 months can be done in a matter of minutes.

However, that won't even be on line with the Health and Welfare people until 1997, let alone Veterans Affairs. In 1997, if a veteran is 73 years old now. . . You know the arithmetic.

Backing up again, do we need a separate committee and do we need these separate organizations for veterans? Don't be lulled into believing that, because veterans are decreasing, their needs are decreasing as well, because it is quite the contrary. As their ages increase, their needs increase. The Veterans Independence Program and long–term beds are becoming much more important to these people now as their ages increase.

It's true, sir, they have gotten along with fewer commissioners, but it has certainly added to the backlog.

Mr. Hannington: Mr. Chairman, we have the solution to all of this, without being facetious.

Mr. Proud: I know what it is.

[*Translation*]

M. Gray: Oui, monsieur. Le projet pilote a pris fin en septembre dernier. Il visait à mettre en oeuvre cinq aspects essentiels du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il s'est déroulé dans deux sections et deux bureaux de district du commandement du Pacifique, en Nouvelle–Écosse et à Terre–Neuve. Tant la Légion que le ministère des Affaires des anciens combattants en ont profité: la Légion a pu rehausser son image au sein de la collectivité des anciens combattants et le ministère a pu mettre les programmes en oeuvre.

En raison des restrictions budgétaires, le programme, qu'on considère comme étant une réussite, a été confié aux directeurs régionaux généraux du ministère qui veilleront à son maintien dans les bureaux de district. Il s'agit encore une fois d'un manque de fonds.

La Légion encourage ses sections à communiquer avec les divers bureaux de district pour participer à la mise en oeuvre de ces programmes. Il s'agit de programmes auxquels la Légion a toujours participé comme le Service de repas à domicile et l'aide pour remplir les formulaires. Nous avons toujours offert ce genre de services, mais nous les officialisons maintenant en collaborant avec le ministère des Affaires des anciens combattants. Ce projet a été un grand succès, mais il a été malheureusement temporaire.

Vous avez dit qu'il devrait y avoir une façon d'accélérer le processus. On pourrait s'inspirer du service de données électroniques mis au point pour Santé et Bien–être social pour le versement des prestations de la SV et du SRG. Si certains critères sont respectés, l'ordinateur rendra immédiatement une décision favorable qui prenait autrement de neuf à dix mois.

Or, Santé et Bien–être social n'offrira ce service qu'en 1997. Il faudra donc attendre encore longtemps avant que le ministère des Anciens combattants se dote d'un système semblable. Comme l'âge moyen des anciens combattants est de 73 ans à l'heure actuelle, en 1997, ils auront. . . Vous pouvez faire le calcul aussi bien que moi.

Quant à savoir s'il devrait y avoir un comité qui s'occupe exclusivement des questions liées aux anciens combattants ainsi que des organisations distinctes qui les représentent, il ne faudrait pas que vous ayez la fausse impression que les besoins des anciens combattants diminuent parce que ceux–ci diminuent en nombre, bien au contraire. Plus ils vieillissent, plus leurs besoins augmentent. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants ainsi que les lits à long terme revêtent de plus en plus d'importance à mesure que les anciens combattants vieillissent.

Il est vrai, monsieur, que les commissions se sont tirées d'affaires avec moins de commissaires, mais la réduction du personnel a certainement contribué à augmenter l'arriéré des demandes.

M. Hannington: Monsieur le président, sans vouloir être facétieux, j'ai une solution à proposer au problème.

M. Proud: Je la connais.

[*Texte*]

Mr. Hannington: Just say yes. If they say no, then leave the present system in position and we'll go through the appeal process, but say yes sooner. It's not even facetious because we know that, in many types of cases, if we carry them through the whole three–year process to appeal we will get an affirmative, and we also know that we're going to get ''no'' for the first two or three stages.

Mr. Gray: I could give you a prime example of that. Just before we came here to appear before this committee, I presented an assessment board case for a disabled veteran this morning to an entitlement board. It was for his hearing loss and it was an assessment I wanted increased from zero to 5%. I presented it to the entitlement board as a matter of form because I know that the rules are different at the entitlement from those at the Veterans Appeal Board.

The Chair: What board?

Mr. Gray: At an entitlement board. It's an appeal board of the Canadian Pension Commission. It's a board they set up to make an appeal within the commission. Their rules are slightly different on hearing loss from the Veterans Appeal Board rules. But I have to touch every base in order to get this veteran his pension. I have to go through this entitlement board in order to get to the Veterans Appeal Board, where I know I'm going to win.

Mr. Proud: If I might, Mr. Chair, I just want to agree with you on that. I think that's part of the problem. There were people who sat around this table, right in this room, a year ago, and said the very same thing. There are stumbling blocks all along the way. We talk about doing away with red tape and all of this, and many of these things can be done.

I just don't want you to ever think that I'd be lulled by the idea that the veterans population is shrinking. I am very aware of it. I take a very special interest in it, and I think we as a government—now I can say that—have to do more. We as a committee have to do more to make sure that those people who fought to make this country what it is today are taken care of in their later years, and also those who are coming up behind them. There are still those out there who are coming up behind them.

The other thing I want to touch on before Mr. Chairman cuts me off is that you talked about prisoners of war and others who suffer post–traumatic disorders. That's a question that is arising more and more now, not only with former prisoners of war but with those who served in Bomber Command or other activities and theatres of war.

How do we as a committee, how do you as the Legion, how do the Merchant Navy people in the veterans affairs department get to the bottom of these things so that they are legitimized? There are some problems out there with people. I have air crew people coming into my offices, daily. They were young men when they got out and they didn't want to wait around to see if there was anything wrong with them. Now, 50 years later, they have problems. That's a problem I throw out for everyone to touch on.

Mr. Gray: Did you want a response to that POW question?

[*Traduction*]

M. Hannington: Il suffit de dire oui. Si l'on dit non, qu'on conserve le système actuel et nous porterons la décision en appel, mais il faudrait dire oui plutôt. Nous savons que dans bien des cas si nous portons la décision en appel, au bout de trois ans, on rendra une décision favorable à l'ancien combattant. On nous dira cependant «non» lors des deux ou trois premières étapes.

M. Gray: J'aimerais vous donner un très bon exemple. Juste avant que nous venions comparaître devant le comité, j'ai défendu le cas d'un ancien combattant handicapé—qui avait été soumis à un comité d'évaluation—devant un comité d'examen. Je voulais qu'on attribue 5 p. 100 à sa perte auditive. J'ai présenté le cas pour la forme au comité d'examen, car je sais que ses règles diffèrent de celles du Tribunal d'appel des anciens combattants.

Le président: De quel comité s'agit–il?

M. Gray: D'un comité d'examen. Il s'agit d'un comité d'appel de la Commission canadienne des pensions. C'est un palier d'appel au sein de la commission même. Les règles qui y sont appliquées au sujet des pertes auditives diffèrent de celles du Tribunal d'appel des anciens combattants. Mais je dois m'adresser à tous les services afin de réussir à obtenir une pension pour cet ancien combattant. Je dois passer par ce comité d'examen avant de soumettre le cas au Tribunal d'appel des anciens combattants qui, je le sais, me donnera raison.

M. Proud: Monsieur le président, permettez–moi de dire que je suis d'accord avec vous là–dessus. Je crois que c'est une partie du problème. Il y a des gens qui siégeaient à ce comité l'an dernier qui ont dit la même chose. Il y a des obstacles à franchir tout au long du chemin. Il est question de réduire les formalités administratives et de beaucoup d'autres mesures qui pourraient être prises pour améliorer la situation.

Je ne voudrais pas que vous croyiez que le fait que le nombre d'anciens combattants diminue m'amène à croire que leurs besoins diminuent. Je sais très bien que c'est le contraire. Je m'intéresse beaucoup à leur sort et je crois que le gouvernement doit faire davantage pour eux. Notre comité doit faire davantage pour s'assurer qu'on s'occupe de ceux qui ont combattu pour leur pays maintenant qu'ils ont besoin d'aide. Il en reste encore un bon nombre.

Avant que le président ne me coupe la parole, j'aimerais aussi aborder le cas des prisonniers de guerre et de ceux qui ont souffert de névorse post–traumatique. C'est un problème qui se pose de plus en plus non seulement à l'égard des prisonniers de guerre, mais de ceux qui ont servi au sein du Bomber Command ou dans d'autres théâtres de guerre.

Comment le comité, la Légion, la marine marchande et le ministère des Affaires des anciens combattants peuvent–ils vider cette affaire? Des gens souffrent. Il y a d'anciens aviateurs qui viennent tous les jours à mon bureau. Ils étaient jeunes lorsqu'ils ont quitté l'aviation et ils n'ont pas voulu attendre pour voir s'ils avaient des problèmes. Cinquante ans plus tard, ils ont des problèmes. Voilà le problème qui se pose.

M. Gray: Voulez–vous qu'on réponde à cette question au sujet des prisonniers de guerre?

[*Text*] [*Translation*]

• 1005

Mr. Proud: You mentioned this in your brief, and this is not mentioned specifically in dealing with POWs, but I just want to know whether you believe there are others out there—not just POWs.

Mr. Gray: Oh, absolutely.

Mr. Proud: I really sympathize with the POWs, because they had a hell of a time, but there were other men and women—young people who wanted to get out of the service and go home. They didn't want to hang around and see if there was anything wrong with them; they just wanted to go back to work somewhere.

Mr. Gray: Absolutely, sir. It never ceases to amaze us, the number of people who, as we say, come out of the woodwork, who for 45 or 50 years have suffered along and have either taken care of themselves or have done nothing. We still get claims for gunshot wounds from World War II. Don't forget, the people we're dealing with are people who have lived through the Depression. They got along well without the government then, and they'll continue to do so. But now it's starting to hurt. Arthritis is no joke at 73 years old.

The Chair: We still have some time for questions. I think Mr. Frazer wanted a supplementary.

Mr. Frazer: I'd like to follow up on your "just say yes" program. I don't know whether you've talked to Nancy Reagan about just saying no, but "just say yes" sounds like a very good idea. Could you give me some idea of how you would make this not just an open gate, but one that would be reasonable and would effect what you want to accomplish?

Mr. Hannington: The essence of it is decentralizing decisions. There are all sorts of difficulties with that because of the number of people who could possibly be making decisions. Certainly for Workers' Compensation and the Canada Pension Plan, decisions are decentralized more than in the veterans' package. When concerns are expressed with that idea of delegation, our argument is, just delegate and give guidelines—which they now build into computer systems—and if the case meets certain criteria, then give it to them.

You need guarantees. If they say no, you need guarantees that the individual is protected, you also need guarantees to make sure the standards are right. That means you need an agency, similar to the appeal board, that has a review responsibility. They can go back and look at cases on their own and they can be appealed to. I believe it has merit.

One of the hang–ups right now is that the authority for the decision lies with the pension commission. It would have to be the department, which has people scattered around the country to make the initial decisions.

Mr. Gray: Once again, sir, I go back to the rules–based type of decision. Perhaps there should be two streams. There are some very obvious claims. Why should those wait for about eight months before an adjudicator can even get to them? The adjudication process I would defend to the end as very necessary. Within the Pension Act there are two sections—sections 2 and 108—that tell the people that if there's any problem, they must invoke benefit of doubt in favour of the

M. Proud: Vous mentionnez ce problème dans votre mémoire, mais pas précisément au sujet des prisonniers de guerre. Pensez–vous que d'autres personnes souffrent du problème?

M. Gray: Certainement.

M. Proud: Je compatis vraiment avec les prisonniers de guerre parce qu'ils ont beaucoup souffert, mais il y a d'autres jeunes hommes et jeunes femmes qui à l'époque voulaient simplement rentrer chez eux. Ils ne voulaient pas attendre pour voir s'ils avaient des problèmes; ils voulaient simplement retourner au travail.

M. Gray: En effet, monsieur. Nous sommes toujours surpris de voir combien de gens finissent par demander de l'aide après avoir souffert pendant 45 ou 50 ans. Nous recevons encore des demandes relativement à des blessures par balle subies au cours de la Seconde Guerre mondiale. N'oubliez pas qu'il s'agit de gens qui ont connu la dépression. Les gens se sont alors tirés d'affaire sans le gouvernement, et ils continuent de le faire. Ils ont cependant de plus en plus mal. À 73 ans, l'arthrite, c'est sérieux.

Le président: Il reste encore un peu de temps pour les questions. Je crois que M. Frazer avait un complément de questions.

M. Frazer: J'aimerais revenir à ce programme où «il suffit de dire oui». Je ne sais pas si vous avez parlé à Nancy Reagan de dire non, mais le programme que vous proposerez semble une bonne idée. Comment s'assurer qu'il n'y ait pas un afflux de demandes, et que ce programme soit raisonnable et atteigne les objectifs que vous visez?

M. Hannington: Il s'agit essentiellement de décentraliser la prise de décisions. Vu le nombre de gens qui prendraient des décisions, cela suppose certaines difficultés. La prise de décisions est certainement plus décentralisée dans le cas de l'indemnisation des travailleurs et du Régime de pension du Canada. Lorsqu'on soulève certaines objections, nous nous contentons de dire qu'il suffit d'établir des lignes directrices qui peuvent être informatisées. Lorsque certains critères sont respectés, les demandes pourraient être traitées par l'ordinateur.

Il faut des garanties. Si on dit non, il faut être assuré que la personne est protégée et que les critères qui sont appliqués sont justes. Il faut donc créer un organisme analogue au tribunal d'appel qui sera chargé d'examiner les décisions. Cet organisme pourrait étudier les demandes initiales ainsi que les cas portés en appel. Je crois que c'est une bonne idée.

L'un des problèmes qui se posent à l'heure actuelle, c'est que la décision relève de la Commission des pensions. Il faudrait que le ministère, qui compte des fonctionnaires dans tout le pays, prenne la décision initiale.

M. Gray: Je reviens encore une fois au type de décisions fondées sur des critères. Il pourrait y avoir deux filières. La réponse à certaines demandes est très claire. Pourquoi faudrait–il qu'il s'écoule huit mois avant qu'un arbitre puisse étudier ces demandes? Je défendrai jusqu'au bout le processus d'arbitrage. La Loi sur les pensions comporte deux articles, l'article 2 et l'article 108, qui disposent qu'en cas de doute, la décision doit être favorable à l'ancien combattant. Ce n'est pas du tout la

[*Texte*]

veteran. This is quite different from CPP or OAS or any other type of compensatory legislation. Adjudicators are indeed required for those.

But the claims that are straightforward. . . The guy has a hearing loss. It's proven that it's not induced, and it's proven beyond the benefit of doubt that it was due to his service. Why does he wait eight months and then another two or three months before he gets paid when you know it's obvious right from the start?

Mr. Frazer: I guess I understand where you're coming from. I was wondering whether there wasn't some more definitive process, though, perhaps the consultation of two or even three doctors to agree that this was in fact a disability that would probably warrant its going into the system. There should be something to cut out the absolutely fallacious claims that undoubtedly would come forward.

Mr. Gray: It's very, very difficult to decide that a claim is fallacious, I must admit. As an advocate, it is extremely difficult to do this.

• 1010

I have presented claims that I was not very convinced with myself and won, simply on the man himself, the veteran himself, on the testimony that he's able to give. A lot of this stuff is not documented and those are the ones that require adjudication. The claims that are documented, yes.

There is a medical advisory group in Charlottetown that sets policies, sets guidelines as it were, but quite often as an advocate, again, it comes down to "my doctor says" against "what your doctor says" kind of conflict.

Mr. Frazer: I guess what I was looking for—

The Chair: Mr. Frazer, I hate to interrupt you, but if we're to keep on schedule, Mr. Ménard has a question and I want to be fair to our second group of witnesses.

M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Je vous souhaite la bienvenue. En tant que membre du Comité, je trouve que c'est une bonne chose que vous puissiez nous rappeler ce matin qu'il doit exister un équilibre entre les préoccupations liées à la défense et les préoccupations liées aux conditions faites aux anciens combattants.

Ce matin, vous faites grief de certains délais que vous jugez indus, sans doute avec raison, et vous dites également que vous souhaitez que soit élargie l'admissibilité à certains services à des personnes qui, présentement, n'ont pas droit à des rentes. Dans votre mémoire, vous parlez de l'élargissement de la qualification à des gens qui ne sont pas allés outre–frontière, mais qui se sont portés volontaires.

Je vous avoue que cela m'étonne un peu et j'aimerais avoir de l'information là–dessus. Avez–vous évalué qualitativement et quantitativement ce de quoi on parle? Quel raisonnement y a–t–il derrière cela? Pourquoi ces gens–là devraient–ils avoir les mêmes services que ceux qui sont allés outre–frontière?

Donc, j'aimerais avoir un peu plus d'information au sujet de votre demande.

[*Traduction*]

même chose dans le cadre du RPC et de la SV. Des arbitres prennent les décisions découlant de l'application des lois pertinentes.

Mais dans le cas des demandes simples. . . La personne qui a une perte auditive. Lorsqu'on peut prouver au–delà de tout doute raisonnable que la perte est due au service militaire, la demande devrait être agréée. Pourquoi doit–il attendre huit mois avant qu'on l'informe que sa demande est approuvée et ensuite deux ou trois mois de plus avant de toucher une indemnité quand c'est évident dès le départ qu'on fera droit à sa demande?

M. Frazer: Je comprends votre point de vue. Je me demandais si on ne devrait pas consulter deux ou trois médecins qui confirmeraient que le handicap est dû au service militaire. Cela permettrait de rejeter les demandes frauduleuses qui pourraient être présentées.

M. Gray: Je reconnais qu'il est très difficile de décider si une demande est frauduleuse. Il est très difficile pour un défenseur des anciens combattants de le faire.

J'ai présenté des demandes d'indemnités même sans être convaincu du bien–fondé de la demande et j'ai eu gain de cause simplement en raison de l'ancien combattant, du témoignage qu'il est en mesure de présenter. Dans bien des cas, les documents nécessaires ne sont pas disponibles, et c'est dans ces cas–là qu'on a besoin d'une décision arbitrale. Il y a moins de problèmes lorsque les demandes sont appuyées des documents pertinents.

Il existe à Charlottetown un groupe médical consultatif qui élabore des politiques et des lignes directrices, mais dans bien des cas, il y a un conflit entre ce que disent le médecin de l'ancien combattant et le médecin désigné par le gouvernement.

M. Frazer: Ce que je voulais. . .

Le président: Monsieur Frazer, j'hésite à vous interrompre, mais si nous voulons respecter l'horaire prévu, nous devons laisser M. Ménard poser sa question. Je veux quand même laisser le temps suffisant à notre deuxième groupe de témoins.

Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Welcome. As a member of the Committee I think it is a very good thing that you reminded us this morning that there must be a balance between defence concerns and veterans' concerns.

This morning you complain about what you judge to be undue delays, and you're probably right, and you also point out that you want the government to broaden the eligibility to some services to include people who currently are not eligible for annuities. In your brief, you suggest broadening eligibility to include people who did not go overseas, but were volunteers.

I must admit that I'm somewhat surprised and I would like to have more information in that regard. Have you done a quantitative and qualitative study? What kind of reasoning pushes you to request that kind of broadening? Why should these people be eligible to the same service as those who went overseas?

I would like to have more information concerning this issue.

[*Text*]

Mr. Hannington: Our basic argument is that these people were asked and volunteered—"volunteered" is probably a key word—to serve wherever Canada needed them. Some of them were further away from home without leaving Canada than others who went to England. Maybe they could have been in similar danger in Canada.

Our argument is that they served in the conditions and under the same rules as everybody else. They just didn't go to the same places. Their life was as disrupted for four, five, or six years at a critical stage, the same as the people who did go overseas. The essence of it now is that they are in need. We're not talking about people who have any surplus income. They are living on OAS and GIS only. That's the basic argument. They served where they were asked to serve and should be recognized.

In fact, a couple of years ago we did get some recognition in that they were granted veterans independence plan program benefits. All that's being asked now is this. For war veterans allowance people over 65 there is a slight, what is called, top–up of income, which is a maximum, depending on various conditions, of $78 a month. That's reduced by any income the individual has.

Mr. Gray: One of the problems we run into is that this legislation was set many years ago. It has been interpreted over the years. Especially the word "overseas" has been interpreted such that if a man took the ferry from Nova Scotia to Prince Edward Island, he is eligible for war veterans allowance because he sailed through dangerous waters. This really doesn't seem very equitable to the people who spent their time in the Queen Charlotte Islands and in the northern reaches of Saskatchewan and Alberta and who were from Nova Scotia, for instance. It's that anomaly that is hard to rationalize to the veteran or to his widow who is sitting across the desk from you in desperate need.

The Chair: Thank you very much. I want to thank our witnesses again. I'll just repeat what we've said before. We want to assure you that, first of all, you raised some important issues that we will discuss as a committee and discuss what we want to do about them as a committee, in terms of making recommendations.

• 1015

Secondly, I want to say that we want to hear from you again later in the year, so I want to reiterate that you will be invited back. Perhaps at that time we will have more information on the issues you've raised today. Thank you very much for coming.

I now want to invite the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association to join us. Mr. Olmstead, please, and Mr. Griezic.

Mr. Olmstead, would you like to make a presentation first? Would you like to make two separate presentations?

[*Translation*]

M. Hannington: Nous disons simplement que ces gens se sont portés volontaires—et le terme est important—pour servir le Canada là où leur pays avait besoin d'eux. Certains d'entre eux étaient plus loin de chez eux sans quitter le Canada que certains qui sont allés en Angleterre. Peut–être auraient–ils pu se retrouver dans une situation tout aussi dangereuse au Canada.

Nous soutenons qu'ils ont servi leur pays dans les mêmes conditions que tous les autres et qu'ils devraient avoir droit aux mêmes avantages. Ils ne se sont simplement pas rendus aux mêmes endroits. Leur vie a été bouleversée pendant quatre, cinq ou six ans à une période critique, tout comme ceux qui sont allés outre–mer. Le fait important qu'il ne faut pas oublier c'est que ces gens sont dans le besoin maintenant. Nous ne parlons pas de gens qui ont des revenus élevés. Ce sont des gens qui reçoivent la SV ou le SRG tout simplement. C'est là notre argument de base. Ils ont servi là où on leur a demandé d'aller et on devrait reconnaître leur contribution.

En fait, il y a deux ans nous avons obtenu une certaine reconnaissance parce qu'ils sont devenus admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Voici ce qu'on demande. Les anciens combattants qui reçoivent l'allocation aux anciens combattants et qui sont âgés de 65 ans reçoivent ce qu'on appelle un complément de revenu, qui ne dépasse pas 78 $. Évidemment, cette allocation est assortie de certaines conditions. Ce montant diminue selon les autres sources de revenus dont dispose cet ancien combattant.

M. Gray: Le problème est que cette loi a été adoptée il y a déjà très longtemps. On l'a interprétée au fil des ans. Le terme «outre–mer» a notamment été interprété d'une telle façon que si un homme a pris le traversier de la Nouvelle–Écosse à l'Île–du–Prince–Édouard, il est admissible au programme d'allocations aux anciens combattants parce qu'il a traversé des eaux dangereuses. Cela ne semble pas très juste aux yeux de ceux qui ont passé cette période dans les îles de la Reine–Charlotte et dans les régions septentrionales difficilement accessibles de la Saskatchewan et de l'Alberta et qui venaient par exemple de la Nouvelle–Écosse. C'est cette anomalie que nous avons peine à expliquer à l'ancien combattant ou à sa veuve qui sont dans le besoin et qui viennent nous demander de l'aide.

Le président: Merci beaucoup. Je tiens encore une fois à remercier nos témoins. Je désire répéter ce que nous avons déjà dit. Nous tenons à vous assurer que, tout d'abord, vous avez soulevé des questions fort importantes dont le comité discutera; nous essayerons de nous entendre sur les recommandations à faire à cet égard.

De plus, nous voulons vous consulter à nouveau plus tard au cours de l'année. Je tiens à vous rappeler que nous vous inviterons à comparaître devant notre comité à nouveau. Nous aurons peut–être à ce moment–là plus de renseignements sur les questions que vous avez abordées aujourd'hui. Je tiens à vous remercier à nouveau d'être venus ce matin.

J'aimerais maintenant inviter les représentants de l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande à prendre place à la table des témoins. Nous accueillons MM. Olmstead et Griezic.

Monsieur Olmstead, voulez–vous faire des commentaires liminaires en premier; voulez–vous présenter des exposés distincts?

[*Texte*]

Mr. Gordon Olmstead (President, Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association): That's correct.

The Chair: Do you think you could both do that within, say, 15 minutes?

Mr. Foster Griezic (Faculty of History, Carleton University; Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association): We should be able to do it within 12 minutes.

The Chair: That's fine. Thank you very much.

Mr. Olmstead.

Mr. Olmstead: Mr. Chairman, committee members, ladies and gentlemen, I'm going to speak about merchant navy prisoners of war.

Most merchant navy prisoners of war were captured by surface raiders in the winter of 1940–41. That's 53 years ago. Later the Japanese preferred to slaughter merchant navy survivors and there weren't many prisoners. We were classed as POWs until we were repatriated.

Then, as civilians, without rehabilitation grants, not eligible for academic education and officially denied re–employment at sea, the future was bleak.

• 1020

You'll hear this afternoon, perhaps, about job creation. There was no job creation then. There wasn't even job permission.

Later, in 1962, Bill C–64 amended the Civilian War Allowance Act to make certain civilians eligible for war veterans allowance. There were restrictive qualifications. See page 7.

Later amendments that were received by the war veterans allowance recipients were denied to CWA recipients.

In 1976 POW time–based compensation was enacted; that is, above 89 days and with increments ending at 30 months. A 30–months prisoner gets 60% more per month detained than a 50–months prisoner does. For the merchant navy the average was 50 months. A 30–months prisoner got twice as much as a 60–months POW per month of incarceration. Now for the Legion proposal of 36 months, the discrepancy is 39%. So we're asking for the time–based POW compensation to be made time–based.

In 1988 the Veterans Independence Program was legislated for Canada service only veterans. The merchant navy was not mentioned by the Legion or other veterans organizations.

[*Traduction*]

M. Gordon Olmstead (président, Association des prisonniers de guerre de la marine marchande du Canada): Oui.

Le président: Pensez–vous que 15 minutes suffiront pour les deux exposés?

M. Foster Griezic (Faculté d'histoire, Université Carleton, Association des prisonniers de guerre de la marine marchande du Canada): Nous devrions pouvoir présenter nos exposés en 12 minutes.

Le président: Très bien. Merci.

Monsieur Olmstead.

M. Olmstead: Monsieur le président, messieurs et mesdames les députés, mesdames et messieurs, je vous parlerai du prisonnier de guerre de la marine marchande.

La plupart des prisonniers de guerre de la marine marchande ont été capturés par des navires corsaires de surface pendant l'hiver de 1940–1941. Il y a déjà 53 ans. Plus tard, les Japonais préféraient abattre les survivants et il y a eu moins de prisonniers. Nous avons été classés comme prisonniers de guerre jusqu'à notre rapatriement.

Puis, comme civils, nous n'avons pas été admissibles aux allocations de rétablissement, à l'aide financière à l'éducation et, officiellement, on refusait de nous employer en mer. Notre avenir était très peu prometteur.

Cet après–midi, vous entendrez peut–être parler de création d'emplois. Il n'y avait aucune création d'emplois alors. Il n'y avait même pas d'admissibilité au travail.

Plus tard, en 1962, le projet de loi C–64 a modifié la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils en vue de rendre certains civils admissibles aux allocations pour les anciens combattants. Il y avait des restrictions. Voir les pages 9 et 10.

Plus tard, des allocations reçues par les bénéficiaires d'allocations d'anciens combattants en vertu d'amendements ultérieurs ont été refusées aux bénéficiaires régis par la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

En 1976, on a adopté une indemnité proportionnelle au temps de captivité pour les prisonniers de guerre; c'est–à–dire une période de captivité de plus de 89 jours, les augmentations d'allocation s'arrêtant à 30 mois. Un prisonnier de guerre ayant demeuré en captivité pendant 30 mois reçoit une indemnité mensuelle 60 p. 100 supérieure à celle d'un prisonnier demeuré en captivité pendant 50 mois. Pour les marins marchands, la moyenne s'élevait à 50 mois. Un prisonnier de guerre ayant demeuré en captivité pendant 30 mois recevait une indemnité deux fois supérieure à celle reçue par le prisonnier de guerre ayant demeuré en captivité pendant 60 mois. Quant à la proposition de 36 mois soumise par la Légion, l'écart s'élève à 39 p. 100. Par conséquent, nous demandons que l'indemnité proportionnelle au temps de captivité de prisonnier de guerre soit réellement proportionnelle à ce temps de captivité.

En 1988, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants a été créé pour les anciens combattants canadiens ayant accumulé du service militaire seulement. La marine marchande n'a pas été mentionnée par la Légion ou d'autres organismes d'anciens combattants.

[*Text*]

In 1988 a merchant navy silver cross mother was honoured on November 11 for the first time in Canada.

The Chair: May I just interrupt you to say that she was born in Labrador, in my riding. Just a little commercial there.

Mr. Olmstead: Good. She was Mrs. Driscoll.

That came after some support from the Hon. George Hees.

From 1988 until 1992, requests for a book of remembrance for merchant seamen who died in World Wars I and II were stonewalled by Veterans Affairs, until the standing committee of that date took the minister to task at a hearing on May 6, 1992. Then he agreed.

In January 1991 Senator Marshall issued a report, *It's Almost Too Late*. It dealt with merchant seamen matters and other matters and was followed by a model bill to provide veterans benefits and recognition to merchant seamen. That was ignored by the Department of Veterans Affairs.

In October 1991 the standing committee report asked for full veterans recognition and benefits and recommended measures to alleviate merchant navy prisoner of war discrimination. In general the compliance was delayed and adulterated. In the case of the prisoner of war issue, Veterans Affairs said, "This is not a numbered recommendation. We don't have to deal with it."

Starting in November 1990, to November 1991, the Minister of Veterans Affairs formed a committee on "the particularly thorny issue" of the merchant navy. In this committee the merchant navy was denied any participation whatsoever.

In speaking of the Legion, it has not conferred with merchant navy spokesmen from 1990 to this day. So there are certainly discrepancies between what they're saying and what we're saying.

In June 1992, after long delays, Bill C–84 was orchestrated to the days before recess in June 1992. The resultant referral to the committee of the whole prevented the analysis it deserved.

Former members of this committee will remember the fight Mr. Benjamin and Mr. Brewin put up to have some changes made.

On October 12, 1993 there was meaningful consultation with Veterans Affairs at last, but to consider no–cost discrimination items only. They have recognized that there are problems with Bill C–84. Bill C–84 doesn't even cover a complete assignment on orders, as stipulated in the standing committee report. There's paltry recognition of service for the past or for the future. Merchant navy prisoners of war average birth date was 1910. The numbers are declining rapidly and the

[*Translation*]

En 1988, une mère décorée de la croix d'argent de la marine marchande a été honorée le 11 novembre pour la première fois au Canada.

Le président: Puis–je vous interrompre juste pour dire qu'elle est née au Labrador, dans ma circonscription. Un simple message publicitaire.

M. Olmstead: Très bien. Il s'agissait de M^me^ Driscoll.

Cet honneur lui a été accordé en raison d'un certain appui de la part de l'Honorable George Hees.

De 1988 à 1992, des demandes visant à inscrire dans un Livre du Souvenir les noms des marins marchands décédés lors des Deux Guerres mondiales ont été l'objet d'obstruction par les Affaires des Anciens combattants, jusqu'à ce que le comité permanent de cette époque prenne le ministre à partie lors d'une audience le 6 mai 1992. Il a par la suite donné son accord.

En janvier 1991, le sénateur Marshall a émis un rapport intitulé *Presque trop tard*. Ce rapport portait sur des questions touchant les marins marchands et d'autres questions et a ensuite été suivi d'un projet de loi type visant à offrir des allocations d'anciens combattants et la reconnaissance aux marins marchands. Le ministère des Affaires des anciens combattants n'a prêté aucune attention au rapport.

En octobre 1991, le comité permanent demandait dans son rapport la pleine reconnaissance au titre d'anciens combattants et l'octroi d'allocations, et recommandait des mesures visant à réduire la discrimination contre les prisonniers de guerre appartenant à la marine marchande. En général, la conformité à ces suggestions a été retardée et falsifiée. Dans le cas des questions touchant les prisonniers de guerre, le ministère des Affaires des anciens combattants a déclaré que puisqu'il ne s'agissait pas d'une recommandation officielle, il n'avait pas à l'observer.

De novembre 1990 jusqu'en novembre 1991, le ministre des Affaires des anciens combattants a constitué un comité sur la «question particulièrement épineuse» de la marine marchande. La marine marchande s'est vue refuser toute participation que ce soit à ce comité.

Pour ce qui est de la Légion, elle n'a pas consulté les porte–parole de la marine marchande de 1990 jusqu'à aujourd'hui. Il y a donc certains écarts entre leurs affirmations et les nôtres.

En juin 1992, après de longs retards, il a été prévu d'étudier le projet de loi C–84 au cours des jours précédant l'ajournement. Le renvoi au comité plénier qui s'en est suivi a fait en sorte que le projet de loi n'a pas été l'objet de l'analyse qu'il méritait.

Certains anciens membres de ce comité se souviendront de la lutte qu'ont menée MM. Benjamin et Brewin pour y faire apporter quelques changements.

Le 12 octobre 1993 il y a eu enfin une consultation d'importance avec les Affaires des anciens combattants, mais ce, seulement pour se pencher sur des questions de discrimination non financières. Le Ministère a reconnu que le projet de loi C–84 comporte des problèmes. Ce projet de loi ne comprend même pas l'affectation en service commandé, tel que le stipulait le rapport du comité permanent. Il y a une maigre reconnaissance de service pour le passé ou l'avenir. En

[*Texte*]

discrimination recognized by the standing committee remains. In Canada's burgeoning debt, merchant navy prisoners of war hope that some of the oldest debt will be paid first. At average age 84, if alive, it's almost too late. For about 80% of our numbers, it is too late. They are dead.

• 1025

We can go to page 3 for the recommendations, but they can follow after—

The Chair: We think we have that documentation in front of us.

Mr. Olmstead: This is not complete.

The Chair: Perhaps we could—

Mr. Olmstead: May I have my original back?

The Chair: We can certainly have that circulated to the committee at a later date and deal with it.

Mr. Olmstead: I had to submit the original for copies and—

The Chair: Right. We don't all have the copies of the original in front of us this morning. We wanted to deal with the salient points and the outline. But I assure you that we do have it and we will deal with it as a committee. We perhaps could now go on to hear the second presentation and then get into questions.

Mr. Griezic: There's no problem in that regard, because the four–point recommendations really follow from what Mr. Olmstead said. That is what I'm going to be suggesting in the discussions.

What I would like to do is speak very briefly in relation to the merchant navy issue. I appeared before this committee approximately 8 months ago, and in that 8 months at least 115 merchant seaman have died, many of them without any kind of recognition from their government. I think that is pathetic.

This has been an issue that's gone on for almost a half century, and I think that some of the individuals who are in this chamber right now, ex–merchant seaman, could write *J'accuse*, as was written in the 1890s, pillorying the French government for the mistreatment, the discrimination against their fellow citizens. I feel very strongly, and I believe very sincerely, that this can be corrected quickly and easily.

I would like to mention some of the points of discrimination. It's been noted that women in the merchant navy have been discriminated against; they don't get the recognition that they have. . . We all know, at least I hope we know, that the very first casualty of Canada was a woman from Verdun, Quebec, September 3, 1939. There are many women who were part of the merchant navy and that recognition still hasn't come.

Third, I'd like to talk about the Québécois. The late C.D. Howe spoke of the Québécois, who constituted, on February 11, 1944, approximately 5,000 of the 12,000 members of the merchant navy. Of those 5,000, they constituted, though not being half, in excess of 40% of the losses that Canada suffered in her merchant navy, and I think that should be recognized.

[*Traduction*]

moyenne, le prisonnier de guerre de la marine marchande est né en 1910. Il y en a de moins en moins qui sont encore en vie, et la discrimination discernée par le comité permanent est juste encore. En ce qui concerne la dette croissante du Canada, les prisonniers de guerre de la marine marchande espèrent que certaines des plus anciennes dettes seront payées les premières. Étant donné qu'ils ont en moyenne 84 ans, s'ils sont encore en vie, il est presque trop tard. Pour environ 80 p. 100 de ces prisonniers de guerre, il est trop tard. Ils sont décédés.

Nous pouvons passer aux pages 5, 6, 7 et 8 pour nous pencher sur les recommandations, mais elles peuvent suivre. . .

Le président: Je pense que nous avons cette documentation en main.

M. Olmstead: Elle n'est pas complète.

Le président: Peut–être que nous pourrions. . .

M. Olmstead: Pourrait–on me remettre l'original?

Le président: Nous pouvons certainement le faire distribuer aux membres du comité plus tard pour en traiter.

M. Olmstead: J'ai dû soumettre l'original pour en faire faire des exemplaires et. . .

Le président: D'accord. Nous n'avons pas tous un exemplaire de l'original en main ce matin. Nous souhaitions traiter les points saillants et les grandes lignes. Je vous assure que nous l'avons et que nous l'étudierons. Nous pourrions peut–être écouter la deuxième présentation et ensuite passer aux questions.

M. Griezic: Il n'y a aucun problème à cet égard, car la recommandation en quatre points découle vraiment de ce qu'a dit M. Olmstead. Voilà ce que je vais suggérer au cours des discussions.

J'aimerais vous parler très brièvement de la question de la marine marchande. J'ai comparu devant ce comité il y a environ huit mois, et depuis lors, au moins 115 marins marchands sont morts, et beaucoup d'entre eux n'ont reçu aucune reconnaissance du gouvernement. Je pense que cela est pitoyable.

Il s'agit d'une question dont on parle depuis presque un demi–siècle, et je pense que certaines des personnes qui se trouvent dans cette pièce en ce moment, des anciens marins marchands, pourraient écrire *J'accuse*, article paru dans les années 1890, mettant au pilori le gouvernement français pour le mauvais traitement et la discrimination exercés à l'encontre de ses concitoyens. Je crois très fortement et très sincèrement que cette situation peut être corrigée rapidement et facilement.

Je tiens à mentionner certains des points de discrimination. On a fait remarquer qu'il y a eu discrimination contre les femmes dans la marine marchande; elles ne reçoivent pas la reconnaissance à laquelle. . . Nous savons tous, du moins je l'espère, que la toute première victime canadienne a été une femme de Verdun (Québec) le 3 septembre 1939. Il y a beaucoup de femmes qui font partie de la marine marchande, et elles n'ont pas encore reçu cette reconnaissance.

Troisièmement, je tiens à parler des Québécois. Feu C.D. Howe mentionnait les Québécois qui composaient, le 11 février 1944, environ 5 000 des 12 000 membres de la marine marchande. Sur ces 5 000, ils composaient, non pas la moitié, mais plus de 40 p. 100 des victimes qu'a comptées la marine marchande du Canada, et je pense que ce fait devrait être reconnu.

[*Text*]

There's also the issue of our native peoples, and I can point to specific examples of individuals who participated in the war as members of the merchant navy, who sailed in that deadly run to Murmansk. They lost their ships, ended up becoming drug addicts because of the treatment they suffered, and the families are still trying to get some sort of consideration from the Canadian government.

• 1030

There's as well the youthful persons. I did provide a brief of two pages to which I was going to be talking. In that brief I mention specifically the problems with Mr. Nicholson's history and the fact that individuals, members of the Milmine family—I incorrectly mentioned William rather than John—three of them, three brothers, were members of the merchant navy in World War II. John was 16. He lost his life when his ship, the *S.S. Carollus* was sunk on October 9, 1942. The only thing his family received from the Canadian government was notification of his death. I don't think that is enough.

There is, as well, the question of training an entire service. There were two individuals who were killed down here at Prescott on January 4, 1943, because of an explosion. Under Bill C–84 those two individuals who had signed up as members of the merchant navy, and once they were trained after spending their three months, ld be shipped to a manning pool and then go on to a ship, those two who were killed, one of them 17 years of age, once again from Verdun, and another from Mulgrave, Nova Scotia, aren't recognized as war veterans. They cannot be placed. Their names will not appear in a book of remembrance.

We have two other problems, and I'm sure the members from Newfoundland will appreciate this. It was nice to hear the Legion use ''dangerous waters'' rather than ''high seas''. In those dangerous waters, at Wabana, in August 1942, two ships were sunk by submarines, in harbour. The *S.S. Cornwallis*, which was sunk too in September of 1942, sat in Bridgetown Harbour, not high seas. There were 137 lives lost, not all Canadian by the way, at Wabana. If we are going to talk about service, if we're going to talk about a war, because these people were war veterans, they were in a war, I think it's incumbent upon this government to help.

The committee did an excellent job last year and in previous years when we appeared, coming up with your recommendations and a report. That was extremely supportive. It's just unfortunate that the support in that report wasn't translated into what you people suggested; otherwise we wouldn't be here talking to you today about that situation. That, I think, is sad because two years have passed, and in those two years, as I've mentioned before, we've lost a lot of people unnecessarily without the recognition, without any sorts of benefits to which they might have had access.

I'd also like to point out the time factor. While the Legion talked about three months and eight months, unfortunately it is suggested merchant navy personnel are waiting up to anywhere from 24 months to 3 years. They were supposed to be fast–

[*Translation*]

Il y a aussi la question de nos peuples autochtones, et je peux souligner des exemples précis de personnes qui ont participé à la guerre à titre de membres de la marine marchande, qui ont risqué leur vie en navigant jusqu'à Mourmansk. Elles ont perdu leur navire et ont fini par devenir des toxicomanes à cause du traitement qu'elles ont subie, et leurs familles essaient toujours de recevoir une compensation quelconque du gouvernement canadien.

Il y a aussi les jeunes. En effet, j'ai soumis un mémoire de deux pages dont j'allais parler. Dans ce mémoire, je mentionne expressément les problèmes touchant le dossier de M. Nicholson et le fait que certaines personnes, les membres de la famille Milmine—je m'étais trompé en mentionnant William au lieu de John—du moins trois d'entre eux, trois frères, étaient des membres de la marine marchande au cours de la Seconde Guerre mondiale. John avait 16 ans. Il a perdu la vie lorsque son navire, le *S.S. Carollus*, a coulé le 9 octobre 1942. Tout ce qu'a reçu sa famille du gouvernement canadien était l'avis de son décès. Je ne pense pas que cela soit suffisant.

Il y a aussi la question de la formation de tout un service. Les deux personnes qui ont été tuées ici à Prescott le 4 janvier 1943 à cause d'une explosion. Aux termes du projet de loi C–84, ces deux personnes qui s'étaient enrôlées dans la marine marchande et qui, au bout de trois mois de formation pouvaient être versées dans un équipage de réserve et être ensuite affectées à un vaisseau ne peuvent être reconnues comme anciens combattants. Parmi les deux qui ont été tués, l'un avait 17 ans, originaire de Verdun, et l'autre venait de Mulgrave (Nouvelle–Écosse). Leurs noms n'apparaîtront pas dans un livre du Souvenir.

Il y a deux autres problèmes, je suis certain que les députés de Terre–Neuve seront intéressés. Entendre la Légion utiliser l'expression «eaux dangereuses» plutôt que «haute mer» n'était pas mal. Dans ces eaux dangereuses, à Wabana, en août 1942, deux navires ont été coulés par des sous–marins, au port. Le *S.S. Cornwallis* avait aussi été coulé en septembre 1942 tandis qu'il était dans le port de Bridgetown, et non en haute mer. Il y a eu 137 vies de perdues, pas tous des Canadiens en passant, dans le désastre de Wabana. Si nous entendons parler de service, si nous entendons parler d'une guerre, parce que ces gens sont des anciens combattants, ils ont participé à une guerre, je pense qu'il incombe à ce gouvernement de les aider.

Le comité a fait de l'excellent travail l'an dernier et au cours des années précédentes lorsque nous avons comparu, produisant des recommandations et un rapport. Il s'agissait de soutien extrêmement marqué. Toutefois, il est malheureux que le soutien suggéré dans ce rapport ne se soit pas traduit dans la réalité comme vous l'aviez suggéré pour ces gens. Si cela était, nous n'en parlerions pas aujourd'hui. Je pense que cela est triste, parce que deux ans ont passé, et au cours de ces deux ans, comme je l'ai mentionné auparavant, nous avons perdu bien des gens inutilement qui n'ont pas été reconnus, et n'ont pas reçu le type de prestations auxquelles ils auraient pu avoir accès.

Je tiens aussi à souligner le facteur temps. Alors que la Légion parle de périodes de trois mois et de huit mois, malheureusement, on laisse entendre que le personnel de la marine marchande attend pendant des périodes allant de 24

[*Texte*]

tracked, but they can't get through. They can get a bed in a hospital if they use their military service. They can't get it as a merchant navy war veteran. I'd suggest to you, gentlemen and madam, that there is something seriously wrong with what is being practised by DVA.

• 1035

There are a number of French Canadians here and I haven't spoken a word in French to this point, but I would like to

souhaiter la bienvenue aux nouveaux venus à Ottawa. Je m'excuse de ne pas avoir préparé de communication en français, mais je vous ai quand même donné quelques renseignements sur la marine marchande canadienne et sur le rôle important qu'ont joué ses membres, surtout les Québécois. J'ai déjà parlé de M. Howe et de tous les chiffres au sujet de pertes de vie de Québécois.

Il y avait aussi de ces marins dans le fleuve Saint–Laurent. Ils sont allés jusqu'en face de Rimouski. Il y avait des sous–marins qui ont fait craindre une invasion allemande sur la plage de Metis–Beach. On peut même voir les navires qui ont été coulés, juste en face. Environ 22 navires ont été coulés dans le fleuve Saint–Laurent.

Je pourrais vous donner davantage d'explications, mais, comme d'habitude, il n'y a pas assez de temps. Je pourrai vous donner d'autres détails en répondant à vos questions. Merci.

The Chair: Thank you very much.

M. Ménard: Je vous remercie d'avoir cité Émile Zola en introduction. Cela nous permet de très bien comprendre le type de discrimination que peuvent vivre les gens que vous représentez.

Je veux m'assurer que je comprends bien vos revendications.

Si je comprends bien, il y a deux types de revendications. Un projet de loi qui a été adopté est restrictif par rapport aux gens que vous représentez dans la mesure où on parle de la captivité ou de service en haute mer plutôt que de service en eaux dangereuses. Si on parlait de service en eaux dangereuses, cela permettrait d'élargir le bassin de gens admissibles. Il me semble que c'est une première revendication. Est–ce que je comprends bien?

La deuxième porte sur le versement des indemnités. Si je comprends bien la situation actuelle, les marins marchands reçoivent entre 25 et 30 p. 100 de la pension des anciens combattants, et vous souhaiteriez que cette pension puisse être augmentée jusqu'à 55 ou 60 p. 100 de la pension qui est versée aux anciens combattants. Est–ce bien la revendication au chapitre des indemnités?

M. Griezic: C'est cela.

That's with your chart here. Right?

Mr. Olmstead: Yes.

M. Griezic: C'est cela.

M. Ménard: Je voulais juste m'assurer de bien comprendre. C'est parfait.

The Chair: Are there any further questions?

Mr. Frazer: If I may, I'd like to pursue the problem of women in the merchant navy not being recognized. Is this specifically designated in the legislation? Is it inferred, or how does this come about? In this day it seems very unusual.

[*Traduction*]

mois à 3 ans. On devait accélérer l'étude de leurs dossiers, mais ils ne passent pas. Ils peuvent obtenir un lit d'hôpital s'ils mentionnent leur service militaire, mais ils ne peuvent en obtenir un à titre d'anciens combattants de la marine marchande. Je voudrais vous faire comprendre, messieurs et mesdames, qu'il y a quelques chose qui ne va pas au ministère des Anciens combattants.

Il y a un certain nombre de Canadiens–français ici présents et je n'ai pas prononcé un seul mot en français sur ce point, mais je voudrais

extend my welcome to the newcomers in Ottawa. I'm sorry I haven't prepared any message in French but I have nevertheless given you some information about the Canadian Merchant Navy and the important role which its members played, especially Quebeckers. I've already mentioned Mr. Rahaw and all the figures concerning losses of life by Quebeckers.

There were also some of these sailors who drowned in the St. Lawrence River. They went right to Rimouski. There was a concern about a possible invasion on the beach at Métis by German submarines. You can even see the ships which were sunk right across. Approximately 22 ships were sunk in the St. Lawrence River.

I would like to give you further explanation but as usual, there is not enough time. I would like to give you further details by answering your questions. Thank you.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. Ménard: I thank you for quoting Emile Zola in your introduction. This allows us to understand very clearly the type of discrimination endured by the people which you represent.

I want to make sure I clearly understand your claims.

If I understand well, there are two types of claims. One bill which was adopted is restrictive regarding the people you represent in as much as it refers to incarceration or service in high seas rather than service in dangerous waters. If it dealt with service in dangerous waters, this would allow us to extend the base of our eligible people. It seems that is a first claim. Do I understand clearly?

The second claim deals with the payment of compensation. If I understand the present situation, members of the merchant navy receive from 25% to 30% of the pension given to war veterans, and you would like this pension to be increased to 55% or 60% of the pension payed to the war veterans. Is this the nature of the claim concerning compensation?

Mr. Griezic: That is correct.

C'est ce qui est compris avec votre tableau ici, n'est–ce pas?

M. Olmstead: Oui.

Mr. Griezic: That is it.

Mr. Ménard: I just wanted to make sure I understood correctly. That is all right.

Le président: Y a–t–il d'autres questions?

M. Frazer: Si vous le permettez, je voudrais me pencher davantage sur les problèmes des femmes dans la marine marchande qui n'ont pas été reconnues. Sont–elles précisément mentionnées dans le projet de loi? Est–ce suggéré, ou comment cela se présente–t–il? À l'heure actuelle, cela semble inusité.

[*Text*]

Mr. Griezic: Mr. Frazer, it is mentioned in the legislation that there's a distinction between women, at the age factor. There's a distinction that's made. It should be made because it is made in relation to the military, and that should be corrected, I would suggest. Again,it would necessitate an amendment to that legislation.

Mr. Frazer: Did I misunderstand you? I inferred from what you said that women in the merchant navy were in fact not covered under Bill C–84. Is that correct or incorrect?

Mr. Griezic: Perhaps I misrepresented that. It's a question that there's a recognition for them, but the recognition isn't as great as it should be because of the age factor.

Mr. Frazer: So it's not equivalent?

Mr. Griezic: It's not equivalent, and that's basically in the age where we're talking about equal pay for equal work, this sort of thing. There is an age distinction and age differentiation between them.

Mr. Frazer: That's just in there? There's no justification for it or substantiation?

Mr. Griezic: There's no elaboration, no explanation given for that distinction.

• 1040

Mr. Frazer: I understand one of the problems the merchant navy has is being recognized for service, in either training or in transit or in manning pools and so on. There is a lack of adequate records.

For the record, can you provide me with some assurance that there are adequate records available that would prove that this individual was involved in that capacity at that time?

Mr. Griezic: I can't give you a 100% guarantee that every record is there, but certainly there are records in the archives and they are extensive. It is a question of locating them, because they are in a number of different locations, in different departments—that sort of thing. But they are there for the manning pools.

You also have the statements of Mr. Arthur Randles stating that the majority of the individuals who were in the merchant navy were in the manning pools, and this is by 1944. You have to remember that the manning pools only started in 1941. So you can through Transport. . .they have exhaustive records.

Now, there is a problem with Newfoundland, and I admit in this regard the Newfoundland problem is more difficult because of Newfoundland's situation during the war. It wasn't part of Canada, we didn't have the records, this sort of thing. But there were some Newfoundlanders who did sign up as members of the Canadian Merchant Navy. Many of them, though, were in the British Merchant Navy, and they didn't have manning pools there. When they went to England they would use the manning pools, and so they would have had a record there.

The records in relation to the Newfoundland people, from my understanding, are incomplete. But I don't think that should create a major problem.

[*Translation*]

M. Griezic: Monsieur Frazer, il est mentionné dans le projet de loi qu'il y a une distinction entre les femmes, selon le facteur de l'âge. Il y a une distinction qui est faite. Elle devait être faite par rapport aux militaires, et cela doit être corrigé, à mon avis. Encore une fois, cela exigerait qu'on modifie la loi.

M. Frazer: Ai–je mal compris? J'ai cru comprendre d'après ce que vous avez dit que les femmes dans la marine marchande n'étaient pas en fait couvertes par le projet de loi C–84. Ai–je raison ou non?

M. Griezic: Peut–être que je me suis mal exprimé. Il est question de les faire reconnaître, mais la reconnaissance n'est pas aussi marquée qu'elle devrait l'être en raison du facteur de l'âge.

M. Frazer: Donc, elle n'est pas équivalente?

M. Griezic: Non, et cela essentiellement à l'époque où nous parlons de salaire égal pour un travail d'égale valeur, ce genre de chose. Il y a une distinction d'âge et une différentiation d'âge entre elles.

M. Frazer: C'est tout ce qu'il y a là–dedans? Il n'y a aucune justification pour cela?

M. Griezic: Aucun détail ni aucune explication ne sont fournis pour cette distinction.

M. Frazer: L'un des problèmes de la marine marchande, c'est d'être reconnue au titre du service, de la formation, de l'attente avant l'affectation, des équipages de réserve, etc. Il n'y a pas de dossiers appropriés.

Aux fins du compte rendu, pourriez–vous garantir qu'il existe des dossiers appropriés disponibles établissant que telle personne a pris part au conflit à tel titre à tel moment?

M. Griezic: Je ne peux pas vous garantir à 100 p. 100 que tous les dossiers existent, mais il est certain qu'il y a des dossiers dans les archives et ils sont complets. Il s'agit de les retrouver, parce qu'ils se trouvent dans des endroits différents, dans différents ministères—ce genre de problème. Mais ils existent pour les équipages de réserve.

Il y a aussi les déclarations de M. Arthur Randles selon lesquelles la plupart des personnes qui étaient dans la marine marchande se trouvaient dans les équipages de réserve, et ce en 1944. Vous devez vous rappeler que les équipages de réserve n'ont été constituées qu'en 1941. En passant par le ministère des Transports. . . ils possèdent des dossiers complets.

Il y a un problème touchant Terre–Neuve, et j'avoue à cet égard que ce problème est plus difficile en raison de la situation de Terre–Neuve pendant la guerre. Cette province ne faisait pas partie du Canada, nous n'avions pas les dossiers pertinents, ce genre de problème. Mais des habitants de Terre–Neuve se sont enrôlés à titre de membres de la marine marchande canadienne. Beaucoup d'entre eux cependant se trouvaient dans la marine marchande britannique, et il n'y avait pas d'équipages de réserve. Lorsqu'ils sont allés en Angleterre, ils ont utilisé des équipages de réserve, ce qui fait qu'ils auraient un dossier là–bas.

Les dossiers relatifs aux gens de Terre–Neuve, d'après ce que je comprends, sont incomplets. Cependant, je ne pense pas que cela créerait un problème important.

[*Texte*]

Mr. Frazer: I am not certain of your status. Does the merchant navy have an agency such as the Royal Canadian Legion has for veterans? Do you have an agency that represents your members? Are they in a position to research these records to establish that Joe Blow is qualified and so on?

Mr. Griezic: What is happening at this point is that verification of those records is taking place through DVA, and they get in touch with Transport. Transport gets in touch with the archives. The archives sometimes get in touch with me or their own personnel, to get the records and get the documentation.

Mr. Frazer: So the merchant navy per se does not have an agency that specifically represents it.

Mr. Griezic: No. The merchant navy as an organization doesn't have the records. One has to understand that the merchant navy and the associations are really a very recent group, a decade duration at this point, 12 years maximum, the actual organizations. They don't have them at all, unfortunately, Mr. Frazer.

Mr. Frazer: Thank you, Mr. Chair.

The Chair: I have a point of clarification before I go to Mr. Proud.

I am very interested in the Newfoundlanders who served. As I said in the House the other day, I was 13 years old when we joined Canada. A lot of people don't realize that many of us here were not born Canadians. Did most Newfoundlanders serve in the British Merchant Navy?

Mr. Griezic: Yes.

The Chair: They did not serve in the Canadian Merchant Navy. So they wouldn't be in the Book of Remembrance, for example.

Mr. Griezic: Actualy, they will be in the Book of Remembrance because of the legislation putting them in. They have to be treated equally to Canadians because of the legislation in 1949. Because of that they will be in the Book of Remembrance.

The Chair: But they are not there yet?

Mr. Olmstead: Yes, they are.

The Chair: They are there now?

Mr. Griezic: The military are.

The Chair: But not the merchant navy.

Mr. Olmstead: The merchant navy of Newfoundland are in the Book of Remembrance. I don't know the numbers. We have 2,100 names.

The Chair: But not those who served in the British Merchant Navy?

Mr. Olmstead: Newfoundlanders are, wherever they served.

The Chair: I see.

Mr. Griezic: I am sorry. This is the Book of Remembrance that is going to be dedicated November 11, 1994.

[*Traduction*]

M. Frazer: Je ne suis pas certain de votre situation. La marine marchande a–t–elle un organisme comme celui qu'a la Légion royale canadienne pour les anciens combattants? Avez–vous un organisme qui représente vos membres? Sont–ils en mesure de trouver ces dossiers afin de déterminer si M. Untel est admissible, etc.?

M. Griezic: Ce qui se passe avec la vérification de ces dossiers se produit par l'entremise du ministère des Anciens combattants, et ils communiquent avec le ministère des Transports. Le ministère des Transports à son tour communique avec les archives. Parfois, les archives communiquent avec moi ou avec leur propre personnel, afin d'obtenir des dossiers et de la documentation.

M. Frazer: Donc, la marine marchande comme telle n'a pas d'organisme qui la représente expressément.

M. Griezic: Non. La marine marchande à titre d'organisme n'a pas les dossiers. Il faut comprendre que la marine marchande et les associations sont vraiment un groupe très récent, qui existe depuis une dizaine d'années ou 12 ans au maximum. Ils ne les ont pas du tout, malheureusement, monsieur Frazer.

M. Frazer: Merci, monsieur le président.

Le président: J'ai un point à élucider avant de passer à M. Proud.

Je m'intéresse particulièrement aux habitants de Terre–Neuve qui ont servi pendant la guerre. Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, j'avais 13 ans quand nous avons joint le Canada. Bien des gens ne se rendent pas compte que beaucoup d'entre nous ici ne sont pas nés Canadiens. La plupart des habitants de Terre–Neuve ont–ils servi dans la marine marchande britannique?

M. Griezic: Oui.

Le président: Ils n'ont pas servi dans la marine marchande canadienne. Donc, ils ne se trouveraient pas dans le Livre du Souvenir, par exemple.

M. Griezic: En fait, ils se trouveront dans le Livre du Souvenir en vertu des mesures législatives qui les placeront dans ce livre. Ils devront être traités de la même façon que les Canadiens en raison de la loi de 1949. En vertu de cette loi, ils se trouveront dans le Livre du Souvenir.

Le président: Ils ne s'y trouvent pas encore?

M. Olmstead: Oui, ils s'y trouvent.

Le président: Ils s'y trouvent actuellement?

M. Griezic: Les militaires s'y trouvent.

Le président: Mais pas la marine marchande.

M. Olmstead: Les membres de la marine marchande de Terre–Neuve sont inscrits dans le *Livre du Souvenir*. Je ne connais pas les chiffres. Nous avons 2 100 noms.

Le président: Mais non ceux qui ont servi dans la marine marchande britannique?

M. Olmstead: Les habitants de Terre–Neuve y sont, quel que soit l'endroit où ils ont servi.

Le président: Je comprends.

M. Griezic: Excusez–moi. Il s'agit du Livre du Souvenir qui sera dédicacé le 11 novembre 1994.

[*Text*]

The Chair: I see.

Mr. Griezic: The Newfoundlanders' names will definitely be in that book.

The Chair: Okay. I wanted to clarify that. Thank you very much.

Mr. Griezic: We don't have the Book of Remembrance yet.

The Chair: Right.

Mr. Proud, Mr. Ménard and Mr. Richardson. I am looking at the clock. I will ask you to be not brief, but concise, please.

Mr. Proud: Thank you very much, Mr. Chairman.

I want to welcome Mr. Olmstead and Mr. Griezic back to this committee. I want to clarify a point that Mr. Olmstead made during his presentation. He seemed to imply that the only two people on this committee in the 34th Parliament who had a real fight to bring about the status for the merchant navy were Mr. Benjamin and Mr. Brewin. I would just like to assure everybody here that there was a majority of Conservatives, everyone who played a part—Mr. Rompkey from the Liberal Party, Mr. Mifflin, myself and Mr. Benjamin and Mr. Brewin, who did that. Without that support, it wouldn't have become possible. I just want to clarify that point.

• 1045

Mr. Olmstead: I accept it. I accept that of the present company you were all—

Mr. Proud: This whole problem seems to have existed for 50 years, but more precisely for 3, since Bill C–84 came into being. There seems to be a terrible conflict here with you people, with the department, but hopefully not as much with the committee because I think we all try to understand the problems that exist, and I guess each time we seem to hear new problems that exist.

The length of time people served in prisons seems to be one of the issues that is very much at the top of the agenda. The Legion brought that forward today. What has to be overcome to bring this about? What representations have been made, other than from us, to the department to see that this time element is resolved and that there is more compensation?

In one place you say that someone who served 30 months gets more compensation than someone who served 50 months.

What do we do as a committee? What does the Legion and all of your representations do to resolve this situation? What do you see as the simple, straightforward way of overcoming it?

Mr. Olmstead: We don't have our full brief, but do you all have a copy of this now?

[*Translation*]

Le président: Je vois.

M. Griezic: Les noms des habitants de Terre–Neuve seront certainement inscrits dans ce livre.

Le président: Très bien. Je voulais élucider cela. Merci beaucoup.

M. Griezic: Nous n'avons pas encore le Livre du Souvenir.

Le président: Exact.

Monsieur Proud, monsieur Ménard et monsieur Richardson. Je regarde l'horloge. Je ne vous demanderai pas d'être brefs, mais d'être concis, s'il vous plaît.

M. Proud: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Olmstead et à M. Griezic, qui reviennent à ce comité. Je tiens à éclaircir un point que M. Olmstead a soulevé au cours de sa présentation. Il a semblé suggérer que les deux seules personnes siégeant à ce Comité de la 34e Législature qui aient vraiment lutté pour l'obtention de la reconnaissance pour la marine marchande étaient MM. Benjamin et Brewin. Je voudrais simplement vous assurer que c'est ce qu'ont fait la majorité des Conservateurs, comme tous ceux qui ont joué un rôle—M. Rompkey, du Parti libéral, M. Mifflin et moi–même, ainsi que M. Benjamin et M. Brewin. Sans ces appuis, il n'aurait pas été possible de parvenir à un résultat. Je veux simplement que cela soit bien clair.

M. Olmstead: Je sais. Je sais que parmi les personnes ici présentes, vous étiez tous. . .

M. Proud: Il semble que ce problème existe depuis 50 ans, mais qu'il s'est fait jour plus précisément depuis trois ans, c'est–à–dire depuis que le projet de loi C–84 a été adopté. Il semble qu'entre vous et le ministère, il y ait un fossé énorme; heureusement, ce n'est pas le cas en ce qui concerne le comité car je pense que nous essayons tous de comprendre vos problèmes, des problèmes qui se multiplient parce que, semble–t–il, il y en a toujours de nouveaux chaque fois que nous nous rencontrons.

Le temps que les gens ont passé en prison semble être une question prioritaire. La Légion l'a soulevé aujourd'hui. Quelles sont les difficultés à résoudre à ce propos? À part les observations que nous pouvons faire, quelles sortes d'interventions sont nécessaires auprès du ministère pour s'assurer que cette question du facteur temps soit résolue et que les prestations d'indemnisation soient augmentées?

Vous avez écrit dans votre mémoire que l'indemnisation versée à une personne qui a été emprisonnée 30 mois est plus élevée que celle qui est perçue par quelqu'un qui est resté en captivité pendant 50 mois.

Que peut faire le comité? Comment la Légion ainsi que toutes vos interventions peuvent–elles contribuer à résoudre le problème? D'après vous, quelle est la façon la plus simple et la plus directe de parvenir à un résultat?

M. Olmstead: Nous n'avons pas notre mémoire complet, mais avez–vous tous maintenant un exemplaire de ce document?

[*Texte*]

The Chair: Yes, we do.

Mr. Olmstead: I think it reflects the current Legion submission as well, although I haven't seen a copy of their brief.

We talk about time–based compensation, and it seems to me that time–based compensation should be proportional to time. I was in the public service. I served 33 years. I got two times 33, 66%. If I had served 35 years I would have had 70%. If I'd served 20 years I would get 40%, but if I served 33 years and just got 40%, then there's something wrong with the system. This has been advertised continuously as time–based compensation.

This is the presentation of the National Prisoners of War Association. They made it last June, and they couldn't come this time. It shows a proportional scale, going up by five percentage points per six months, up to 54 months, and the current rate goes up to 25% at 30 months. It doesn't go beyond that.

The Legion proposal is that we go up to 36 months, and I'm not clear what is sacrosanct about 30 months or 36 months. If it's proportional, let's make it proportional to perhaps 60 months, because I know of two air force officers who were captured in September 1939. This is not a merchant navy POW issue. It's an issue of long–term prisoners of war, and if you use this 30 months or 36 months, it means that you're saying you can start in May 1942, or whatever, but the months before that don't count, and with us there were the weeks and months on German raiders or prison ships. We hear talk about boxcars. Those periods in those ships were often worse than in boxcars.

If I have a minute I'll talk about just one ship, the *Durmitor*, a Yugoslav ship that was captured.

The Chair: Maybe we could just take the point that you've made without the example, if you don't mind, because I'd like to fit in Mr. Ménard and Mr. Richardson.

Mr. Olmstead: Okay.

The Chair: Thank you very much.

• 1050

M. Ménard: En me préparant à la rencontre d'aujourd'hui, j'avais demandé à la Bibliothèque de faire un bilan sur la question de la marine marchande.

On m'a indiqué qu'un projet de loi, le projet de loi C–84, avait été adopté avant que nous ne soyons nous–mêmes ici, au Parlement. On me disait que dans ce projet de loi, un montant de 88 millions avait été prévu au chapitre des compensations pour la marine marchande et qu'à ce jour, seulement trois millions de dollars de ce fonds avaient été versés.

[*Traduction*]

Le président: Oui.

M. Olmstead: Même si je n'ai pas eu le loisir de lire le mémoire de la Légion, je pense que ceci reflète également les idées que cet organisme met de l'avant.

Nous évoquons l'indemnisation proportionnelle, ce qui, pour moi, signifie une indemnisation qui tient compte proportionnellement du facteur temps. J'ai travaillé dans la fonction publique, pendant 33 ans, ma retraite est égale à 33 x 2, c'est–à–dire 66 p. 100. Si j'avais travaillé pendant 35 ans, j'aurais eu 70 p. 100. Si j'avais travaillé pendant 20 ans, j'aurais eu 40 p. 100, mais si j'ai travaillé pendant 33 ans et que je n'obtiens que 40 p. 100, c'est qu'il y a quelque chose qui ne marche pas dans le système. Le problème qui a été soulevé à plusieurs reprises est celui de l'indemnisation proportionnelle au temps de captivité.

C'est ce que préconise l'Association nationale des prisonniers de guerre. Cet organisme ne peut être présent aujourd'hui mais, dans une présentation faite en juin dernier, il a mis de l'avant une échelle proportionnelle où l'indemnisation est augmentée de 5 p. 100 par six mois de captivité, jusqu'à concurrence du 54 mois. Le taux actuel va jusqu'à 25 p. 100 pour 30 mois et c'est le maximum.

La Légion propose que le maximum soit porté à 36 mois et je ne comprends pas vraiment pourquoi 36 mois serait plus sacro–saint que 30 mois. S'il s'agit d'une échelle proportionnelle, elle devrait l'être jusqu'à concurrence de, disons, 60 mois, car je connais deux officiers qui servaient dans l'aviation et qui ont été faits prisonniers en septembre 1939. Il ne s'agit pas là d'un problème auquel font face uniquement les prisonniers de guerre de la marine marchande. C'est le problème de tous les prisonniers de guerre qui ont passé de longs mois en captivité, et si l'on prend comme maximum 30 ou 36 mois, cela veut dire que l'on commence en mai 1942, ou à peu près, mais que les mois qui précèdent ne comptent pas; et en ce qui nous concerne il y a eu ces semaines et ces mois passés sur les raiders ou sur les bateaux prisons allemands. On entend beaucoup parler des wagons de marchandises. Bien souvent, la vie était plus dure sur ces bateaux que dans les wagons de marchandises.

Permettez–moi de vous donner un exemple, celui d'un bateau yougoslave qui a été capturé, le *Durmitor*.

Le président: Le comité peut saisir, je pense, le sens de vos propos sans que vous nous donniez un exemple. Je voudrais en effet donner la parole à M. Ménard et à M. Richardson.

M. Olmstead: Très bien.

Le président: Je vous remercie.

Mr. Ménard: To prepare for today's meeting, I asked the Library to give me a summary on the issue of the merchant navy.

I was told that a bill, Bill C–84, had been passed before we started sitting in the House of Commons. I was told that in this bill, $88 million had been set aside as compensation for merchant seamen but that, to date, only $3 million had been allocated.

[*Text*]

N'y aurait–il pas lieu que ce Comité se penche spécifiquement sur cette question? Comment se fait–il que des témoins nous fassent part de revendications fondées sur les droits de la personne et que l'on se retrouve, d'un autre côté, avec des sommes d'argent qui ont été prévues par le Parlement et qui risquent de devenir périmées?

Ce n'est pas une question, mais seulement un commentaire. Je crois qu'on est en présence d'une situation de discrimination. Vous pouvez compter sur toute mon énergie pour travailler à la corriger.

Je siège aussi au Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, et j'ai vu le dernier rapport. Vous avez également fait des représentations. Je pense qu'il serait intéressant qu'au cours de nos travaux, nous nous penchions sur la question des sommes d'argent qui sont disponibles et des sommes qui sont véritablement versées aux gens de la marine marchande.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): I have two questions that require only short answers.

Did any of our merchant ships carry guns?

Mr. Griezic: Yes.

Mr. Olmstead: Most of them.

Mr. Richardson: Were our sailors trained to fire those guns?

Mr. Griezic: Oh, yes. That's one of the things I've talked about.

Mr. Richardson: That's a straight answer; we get a short time. I just wanted to get this on record.

You fired the guns, and at no time after the war, because you were working under C.D. Howe's regime, were you recognized as veterans. Was that the case—

Mr. Griezic: Yes.

Mr. Richardson: —because you weren't under the Department of National Defence?

I just want for my own clarification that because you were in the wrong organization reporting through the wrong lines, the wrong was never corrected.

Mr. Griezic: That's correct.

Mr. Richardson: And you mentioned the number of people who were killed in action. How many? I didn't get the numbers down.

Mr. Griezic: One in 10. Navy was 1 in 47. For Bomber Command—

Mr. Richardson: How many prisoners of war?

Mr. Olmstead: Two hundred.

Mr. Richardson: That's all I have, Mr. Chairman. I just wanted that for my own clarification.

The Chair: What was the ratio? One in 10 to 1 in 47?

Mr. Griezic: One in 10 for merchant navy. If we include the Newfoundlanders, it drops to 1 in 8. The closest of the military is Bomber Command, which is 1 in 12.

[*Translation*]

Would it not be appropriate that a committee examine this specific issue? Why is it that, on the one hand, we hear representations that clearly deal with human rights issues while, on the other hand, time might be running out to allocate monies already allocated by Parliament?

This is not a question, only a comment. I believe this is clearly a case of discrimination. I can assure you that I will devote all my energies to try and correct this situation.

I am also a member of the Committee on Human Rights and the Status of Disabled Persons and I have seen the last report. You have also made representations before that committee. I think it would be interesting that we examine here the issue of these monies which are available versus the compensation received in fact by merchant seamen.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): J'ai deux questions à poser qui ne requièrent que de courtes réponses.

Y avait–il des canons sur nos navires marchands?

M. Griezic: Oui.

M. Olmstead: C'était vrai dans la plupart des cas.

M. Richardson: Est–ce que nos marins avaient été formés pour tirer le canon?

M. Griezic: Oh oui. C'est une des questions que nous avons soulevées.

M. Richardson: Voilà une réponse claire et rapide. Je voulais simplement que cela fasse partie du compte rendu.

Vous tiriez le canon, mais après la guerre, sous le régime de C.D. Howe, jamais vous n'avez été considérés comme des anciens combattants. Est–ce que ce fut le cas. . .

M. Griezic: Oui.

M. Richardson: . . .parce que vous n'entriez pas dans le champ de compétence du ministère de la Défense nationale?

Je veux simplement m'assurer que c'est bien parce que vous n'apparteniez pas au bon organisme et que vous ne releviez pas du bon ministère que cette erreur n'a jamais été corrigée.

M. Griezic: C'est exact.

M. Richardson: Vous avez parlé du nombre de soldats qui ont été tués au combat. Combien? Je n'ai pas pu noter les chiffres.

M. Griezic: Un sur 10. Dans la marine, la proportion a été de un sur 47. En ce qui concerne le «Bomber Command». . .

M. Richardson: Combien de prisonniers de guerre?

M. Olmstead: Deux cents.

M. Richardson: C'est tout, monsieur le président. Je voulais simplement préciser certaines choses pour ma propre gouverne.

Le président: Quelle était la proportion? Un sur 10 et un sur 47?

M. Griezic: Un sur 10 dans la marine marchande. Si nous comptons les Terre–neuviens, ce pourcentage passe à un sur huit. Dans les Forces armées, c'est dans l'aviation de bombardement, avec une proportion de un sur 12, que l'on trouve le pourcentage le plus comparable.

[*Texte*]

Mr. Proud: Just to sum up, Mr. Chairman, departmental figures that come out show that the number of people applying for pension is always approved. Are you satisfied that enough has been done or is being done by your group or the Legion or the department, or by whomever, to make aware to the surviving merchant navy people that these benefits are available to them? If you look at the numbers of the people that are supposedly out there and you look at the figures, there doesn't seem to be that many coming forward. Are you satisfied that everybody is doing their share to make sure these people know what is out there for them?

Mr. Olmstead: We do it through newsletters.

Mr. Griezic: There's a further problem. They certainly aren't being advertised. I'm reluctant to say this, but I have to say that DVA figures change. The figures they gave for the last meeting in June of last year, we were told in September, again in October, and as recently as January, that those figures were not precise and correct. So we don't really know.

I listened to the Legion as they talked about computerization. They can't even tell us precisely how many people have applied for the benefits. There's something wrong with the system, because it's a simple thing.

I'm not a computer expert, but I certainly would be able to flag any new individuals coming in who are merchant navy. It's a simple thing, but they haven't done it yet. It is a year and a half since the legislation was introduced. That's a real problem, Mr. Proud.

• 1055

Mr. Proud: What measures would you propose, then, whereby both the department and the veterans groups could undertake to communicate to these people better?

Mr. Griezic: Again, I'll defer to Gordon, and then I'll add something.

Mr. Olmstead: One thing that could be done is to make some amendments to Bill C–84 that would make it realistic in terms of service.

As I mentioned before, it doesn't even cover a complete assignment, and that was specifically what this committee asked for.

The word is around pretty well. I don't know if there's any way of getting it around more. Some of our merchant seamen have given up. They've tried before and they just—

The Chair: Could you confirm Mr. Ménard's question that only $3 million of $84 million has been taken up?

Mr. Griezic: Yes. It's $17 million per year that has been allocated. It's $88 million over five years. For the first year the DVA has told us they spent less than $1 million. They projected for this year less than $3 million. So that means

[*Traduction*]

M. Proud: Un point, pour conclure, monsieur le président. Les chiffres publiés par le ministère montrent que les personnes qui demandent une pension obtiennent toujours satisfaction. Pensez–vous que des efforts assez importants aient été faits soit par votre organisation, soit par la Légion, soit par le ministère, soit par qui que ce soit d'autre, pour que les anciens combattants de la marine marchande sachent qu'ils peuvent bénéficier de ces avantages? Si l'on considère le nombre de personnes qui pourraient s'en prévaloir et les chiffres publiés par le ministère, il semble bien que peu d'entre eux se soient fait connaître. Estimez–vous que chacun fait sa part pour s'assurer que ces gens sont au courant des avantages disponibles?

M. Olmstead: Nous utilisons les bulletins de nouvelles pour faire de la publicité.

M. Griezic: Il s'agit là d'un autre problème. Il est certain qu'on ne fait pas connaître suffisamment les avantages qui sont disponibles. Et il faut bien dire que les chiffres du MAC changent. On nous a dit en septembre, puis en octobre et encore en janvier que les chiffres qui nous ont été communiqués à la dernière réunion, en juin, l'an dernier, n'étaient pas précis ni exacts. L'information que nous avons n'est donc pas solide.

J'ai écouté les représentants de la Légion parler de l'automatisation. Ils ne peuvent même pas nous dire précisément combien de personnes ont demandé à recevoir ces prestations. Le système ne marche vraiment pas car cette information est très facile à obtenir.

Je ne suis pas spécialiste de l'informatique, mais je serais certainement tout à fait capable de repérer toutes les nouvelles demandes provenant d'anciens membres de la marine marchande. Cela est très simple, mais cela n'a pas encore été fait. Cela fait un an et demi que la loi a été adoptée. C'est un problème important, monsieur Proud.

M. Proud: Quelles mesures proposeriez–vous donc pour améliorer les communications entre le ministère et les groupes d'anciens combattants et ces personnes?

M. Griezic: Je laisserai encore une fois la parole à Gordon et j'apporterai ensuite quelques précisions.

M. Olmstead: On pourrait par exemple apporter certains amendements au projet de loi C–84 qui le rendraient plus réaliste en ce qui concerne la notion de service.

Comme je l'ai indiqué précédemment, cela ne recouvre même pas complètement une affectation et c'est cela qu'avait demandé précisément ce comité.

Cela est bien connu. Je ne sais pas comment on pourrait insister davantage. Certains anciens combattants de la marine marchande ont baissé les bras. Ils ont essayé et ils ont juste. . .

Le président: Pourriez–vous confirmer, comme M. Ménard l'a avancé, que sur 84 millions de dollars seuls trois millions ont été distribués en prestations?

M. Griezic: Oui. On a alloué 17 millions de dollars par an. Cela fait 88 millions sur cinq ans. La première année, le MAC nous a dit avoir dépensé moins de un million. Cette année, il prévoit dépenser moins de trois millions de dollars. Cela signifie

[*Text*]

there's an excess of an incredible amount of money. There are individuals who are merchant seamen and members of the merchant navy who are trying to get access to benefits and this sort of thing. I've already—

The Chair: Mr. Proud's question is still valid. How can the communication process be improved so people will become aware of what's available?

Mr. Griezic: In some measure I could agree with the Legion. I think there has to be greater consultation with the merchant navy association.

As an example, one individual got in touch with me. He has a letter documenting that he'd been sick and hospitalized. He was told by the director of the merchant navy that he shouldn't sail again. The war was still on, and he did sail after he got out of the hospital. All he wants is a health card, but they won't give him one. Something is wrong.

We have requested that, and apparently it is being speeded up at this point. He's 77 years of age, by the way, so he's on borrowed time at this point.

I think if we worked with the committee, worked with the Legion—and I reiterate what Mr. Olmstead said, that the Legion has not been sympathetic to working with the merchant navy groups—then we might be able to get something resolved satisfactorily.

The Chair: Are there any further questions? No?

It has been very useful for us to do a follow–up, because some of us here were on the committee that studied the same issue in the last Parliament. We thank you for coming, and we can assure you that we will be considering the points that have been raised again here this morning and how we as a committee can follow up on the work that was done in the last Parliament.

Mr. Olmstead: We didn't mention the points of our request, which are: POW compensation to be time–based on the model of the National POW Association submission; VIP for all prisoners of war on compensation; resolution of discrimination common to merchant navy and merchant navy prisoners of war—we just got some extras; and. . .

Mr. Griezic: The fourth point was simply the end to discrimination against the entire merchant navy personnel, which could be done through a legislative amendment.

The government, which had said that it couldn't place them under the War Veterans Allowance Act, now has said that it can. You could do a magnificent job in encouraging them in fact to do that, because once they are placed there it means any changes that are made for the military will automatically be applied to the merchant navy. That's all they are asking for.

[*Translation*]

qu'une somme considérable reste en surplus. Il y a donc des gens qui faisaient partie de la marine marchande et qui essaient d'obtenir des prestations. J'ai déjà. . .

Le président: La question de M. Proud reste sans réponse. Comment les communications peuvent–elles être améliorées afin que les intéressés puissent savoir ce qui est disponible?

M. Griezic: D'un certain côté, j'ai tendance à être d'accord avec la Légion. Je pense qu'il devrait y avoir plus de consultations entre cet organisme et l'association de la marine marchande.

Permettez–moi de vous citer l'exemple d'une personne qui est entrée en contact avec moi. Ce monsieur possède une lettre certifiant que pendant la guerre, il a été malade et il a été hospitalisé. Le directeur de la marine marchande lui a alors dit qu'il ne devrait plus naviguer. La guerre a continué et il s'est embarqué de nouveau après sa sortie de l'hôpital. Tout ce qu'il veut c'est une carte–santé, mais on ne veut pas la lui donner. Il y a là une injustice.

Nous avons fait des représentations et apparemment son cas va être examiné au plus vite. Il a 77 ans, soit dit en passant, et pour lui le temps est donc compté.

Je pense que si nous travaillions de concert avec le comité, de concert avec la Légion—et, pour reprendre ce qu'a dit M. Olmstead, la Légion n'est pas vraiment disposée à travailler de concert avec les associations de la marine marchande—nous pourrions sans doute parvenir à un résultat satisfaisant.

Le président: Y a–t–il d'autres questions? Non?

Ce suivi nous a été très utile étant donné que certains d'entre nous siégeaient déjà au comité qui a étudié les mêmes questions lors de la dernière session du Parlement. Nous vous remercions d'avoir participé à cette réunion et nous vous assurons que nous prendrons en considération les points que vous avez soulevés ici à nouveau ce matin et que nous examinerons comment ce comité peut donner suite aux travaux effectués lors de la dernière session du Parlement.

M. Olmstead: Nous n'avons pas fait état des divers points de notre demande. Ce sont: Que l'indemnisation des prisonniers de guerre soit proportionnelle au temps de captivité et suive le modèle proposé par l'Association nationale des prisonniers de guerre; que tous les prisonniers de guerre qui reçoivent une indemnisation bénéficient du PAAC; que l'on mette fin à la discrimination qui affecte la marine marchande et ses membres qui ont été prisonniers de guerre—on ne nous a accordé que quelques restes; et. . .

M. Griezic: Ce que nous demandons en quatrième lieu, c'est tout simplement que l'on mette fin aux mesures discriminatoires qui frappent tout le personnel de la marine marchande, ce qui pourrait être fait par le biais d'une modification à la loi.

Le gouvernement qui avait annoncé qu'il ne pouvait appliquer la Loi sur les allocations aux anciens combattants à la marine marchande a maintenant déclaré qu'il pouvait le faire. Vous pourriez faire beaucoup si vous encouragiez le gouvernement en ce sens, parce que, si la marine marchande tombait sous cette loi, cela signifierait que toute modification qui affecterait les forces armées s'appliquerait automatiquement à la marine marchande. C'est tout ce qu'elle demande.

[*Texte*]

The Chair: We want to thank you both for being with us and clarifying further the issues that had been raised earlier. We can assure you that we will be considering what further action we want to take as a committee to help you as much as we possibly can.

[*Traduction*]

Le président: Nous vous remercions tous deux d'avoir assisté à notre réunion et d'avoir apporté des précisions sur des questions qui avaient été soulevées auparavant. Soyez assurés que notre comité considérera toute nouvelle action qui pourrait faire avancer votre cause.

• 1100

Thank you very much for coming.

That concludes our meeting this morning. When is our next meeting, Clerk, or do we know?

The Clerk of the Committee: If the special joint committee—

The Chair: Becomes a reality.

The Clerk: —order of reference passes the House and the Senate, then the organization meeting will be tomorrow afternoon at 3:30.

The Chair: We're still in the process of having the reference go through the House of Commons and the Senate. So we are at the mercy of the process of the reference through the House of Commons and the Senate.

If it passes the Senate tomorrow morning we could have an organizational meeting tomorrow afternoon. Quite possibly, there will be, let's say, a committee meeting tomorrow afternoon at 3:30, for organizing the review committee.

M. Ménard: Le Comité directeur ou le Comité au complet?

The Chair: No, the full committee.

Mr. Ménard: Okay.

Mr. Proud: To follow up these presentations here today, will we take into consideration the documentation that was provided to us, the questions, the answers, all of this and then formally make sure that this gets to the department?

The Chair: Right.

I think if you agree that we need a further meeting among ourselves, to do some reflection on what we heard today—

Mr. Proud: Yes, I think so.

The Chair: —where we want to go and what recommendations we actually want to take, then I'll ask the clerk if she can fit in another session for us as a committee to reflect on what we heard today. I don't know when that is going to be, but we'll try to do it as soon as we can.

If there's nothing further, then hopefully we will see you tomorrow.

Thank you very much. The committee is adjourned.

Merci, messieurs.

Cela conclut notre réunion de ce matin. Madame la greffière, savons–nous quand aura lieu notre prochaine réunion?

La greffière du comité: Si le comité mixte spécial. . .

Le président: Est établi.

La greffière: . . .si l'ordre de renvoi est adopté à la Chambre et au Sénat, la réunion d'organisation aura lieu demain après–midi à 15h30.

Le président: L'ordre de renvoi n'a pas encore été adopté à la Chambre et au Sénat. Nous sommes donc encore à la merci du résultat que pourrait avoir ce processus.

Si cet ordre de renvoi est adopté par le Sénat demain matin, notre réunion d'organisation pourrait avoir lieu demain après–midi. Disons qu'il est fort possible qu'il y ait, demain après–midi, à 15h30, une réunion du comité où nous organiserons le comité d'examen.

Mr. Ménard: The steering committee or the full committee?

Le président: Non, le comité au complet.

M. Ménard: D'accord.

M. Proud: Afin de donner suite aux présentations qui ont été faites ici aujourd'hui, prendrons–nous en considération la documentation qui nous a été fournie, les questions qui ont été posées, les réponses données, et nous assurerons–nous que tout cela sera officiellement transmis au ministère?

Le président: Oui, c'est cela.

J'estime que, si vous êtes d'accord, le comité devrait à nouveau se réunir afin d'examiner les témoignages entendus aujourd'hui. . .

M. Proud: Oui, ce serait souhaitable, je pense.

Le président: . . .ce que nous envisagions de faire et quelles recommandations nous voulons appuyer. Je demanderais donc à la greffière s'il est possible d'organiser une autre réunion du comité à cette fin. Je ne sais pas exactement quand, mais nous essayerons de nous réunir aussi rapidement que possible.

Et si vous n'avez rien à ajouter, nous nous verrons donc demain, avec un peu de chance.

Merci beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Royal Canadian Legion:

Fred Hannington, Dominion Secretary;

Larry F. Gray, Director, Service Bureau.

From the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Gordon Olmstead, President;

Foster Griezic, Faculty of History, Carleton University.

TÉMOINS

De la Légion royale canadienne:

Fred Hannington, secrétaire national;

Larry F. Gray, directeur du bureau d'entraide.

De la Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association:

Gordon Olmstead, président,

Foster Griezic, Faculté d'histoire, Université Carleton.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, March 8, 1994
Thursday, March 10, 1994

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le mardi 8 mars 1994
Le jeudi 10 mars 1994

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des Anciens combattants

RESPECTING:

Consideration of Main Estimates, 1994–1995 Veterans Affairs. Votes 1, 5, 10, 15 and 20

CONCERNANT:

Considération du budget des dépenses, anciens combattants 1994–1995. Crédits 1, 5, 10, 15, 20

APPEARING:

The Honourable Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Secretary of State (Veterans)

COMPARAÎT:

L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député,
Secrétaire d'État (Anciens combattants)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Réal Ménard
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Paul Forseth
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Réal Ménard
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Paul Forseth
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extracts from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, March 8, 1994

Pursuant to Standing Orders 81(5) and 81(16), Mr. Eggleton (President of the Treasury Board), seconded by Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), moved,—That the Estimates 1994–1995, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

National Defence, Votes 1, 5, 10, 15 and 20. Veterans Affairs, Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

ATTEST

ORDRES DE RENVOI

Extraits des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 8 mars 1994

Conformément aux articles 81(5) et 81(16) du Règlement, M. Eggleton (président du Conseil du Trésor), appuyé par M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose,—Que le Budget des dépenses 1994–1995, soit renvoyé aux divers Comités permanents de la Chambre comme suit:

Au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20. Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 8, 1994
(4)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met *in camera* at 3:29 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Associate Members present: Paul Forseth, Laurent Lavigne.

Other Member present: Maurice Godin

In attendance: From the Parliamentary Centre: Nicholas Swales, Consultant.

The Committee resumed its consideration of Veterans issues. (*See Minutes of Proceedings, Thursday, February 22, 1994, Issue No.1*).

On motion of Fred Mifflin, *it was agreed,*—That the Committee, being concerned about the length of time taken to process and adjudicate veterans pensions claims and appeals, and believing that the length and complexity of the process is an unacceptable burden on those who have served Canada in wartime, requests that the Department of Veterans Affairs, the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeals Board take all necessary measures to considerably reduce the time required to process and adjudicate claims and appeals for pensions.

Among approaches that should be explored to speed the process are: expanding the use of information technology and telephones, filling vacancies on the adjudication boards expeditiously, and interpreting the "benefit of the doubt" provisions in veterans legislation in the most favourable manner possible.

The Department should provide the Committee with performance improvement objectives and report regularly on their success.

On motion of John Richardson, *it was agreed,*—That the Department of Veterans Affairs give strong consideration to reviewing the case put forward by the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association that an extension beyond the Thirty Month P.O.W. Compensation Schedule be granted.

At 4:54 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MARCH 10, 1994
(5)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 10:01 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 8 MARS 1994
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit à huis clos à 15 h 29, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson, William Rompkey.

Membre associé présent: Paul Forseth et Laurent Lavigne.

Autre député présent: Maurice Godin.

Aussi présent: Du Centre parlementaire: Nicholas Swales, consultant.

Le Comité reprend l'examen de questions se rapportant aux anciens combattants (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 22 février 1994, fascicule nº 1*).

Sur motion de Fred Mifflin, *il est convenu,*—Que le Comité, préoccupé par la longueur du délai requis pour traiter les réclamations et les appels relatifs aux pensions des anciens combattants, et estimant que la longueur et la complexité du traitement est inacceptable pour des gens qui ont servi le Canada en temps de guerre, demande que le ministère des Anciens combattants, la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel prennent toutes les mesures nécessaires pour réduire considérablement les délais d'examen des réclamations et des appels.

Parmi les mesures requises pour accélérer ce traitement, on note: le recours accru aux techniques informatiques et au téléphone, le pourvoi expéditif des vacances au sein des commissions d'arbitrage, l'interprétation la plus favorable possible du «bénéfice du doute» prévu par la loi.

Le ministère devrait proposer au Comité des objectifs d'amélioration du rendement et en rendre compte régulièrement.

Sur motion de John Richardson, *il est convenu,*—Que le ministère des Anciens combattants envisage sérieusement de revoir la proposition de l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne, et qu'il accorde une prolongation au delà des trente mois prévus dans les barèmes d'indemnisation.

À 16 h 54, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 10 MARS 1994
(5)

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit à 10 h 01, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson, William Rompkey.

Acting Member present: Glen McKinnon for Fred Mifflin.

Associate Member present: Laurent Lavigne.

Other Member present: Elsie Wayne.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner, Researcher. *From the Parliamentary Centre:* Nicholas Swales, Consultant.

Appearing: The Honourable Lawrence MacAulay, P.C., M.P., Secretary of State (Veterans).

Witnesses: From the Department of Veterans Affairs Canada Mr.J. D. Nicholson, Acting Deputy Minister, Veterans Affairs Canada; Ms. Twila Whalen, Chairman Veterans Appeal Board; Mr. Marcel Chartier, Chairman Canadian Pension Commission; Mr. Keith Bell, Chief Pensions Advocate Bureau of Pensions Advocates and Mr. Réal Bray, Director General, Finance.

Pursuant to the Order of Reference from the House of Commons of February 24, 1994, the Committee commenced its consideration of the Main Estimates, 1994–1995, Veterans Affairs, Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

The Chair called Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 11:26 o'clock a.m., Fred Mifflin replaced Glen McKinnon.

At 11:57 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

CAROL CHAFE

Clerk of the Committee

Membre suppléant présent: Glen McKinnon pour Fred Mifflin.

Membre associé présent: Laurent Lavigne.

Autre député présent: Elsie Wayne.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire:* Nicholas Swales, consultant.

Comparaît: L'hon. Lawrence MacAulay, c. p. député, secrétaire d'État (Anciens combattants).

Témoins: Du ministère des Anciens combattants: J.D. Nicholson, sous–ministre; Twila Whalen, présidente, Tribunal d'appel des anciens combattants; Marcel Chartier, président, Commission canadien des pensions; Keith Bell, chef, avocat–conseil des pensions, Bureau de services juridiques des pensions; Réal Bray, directeur général, Finances.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, le Comité commence l'étude du Budget des dépenses 1994–1995, Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Le président appelle: crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 26, Fred Mifflin remplace Glen McKinnon.

À 11 h 57, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 10, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 10 mars 1994

• 1002

The Chair: Ladies and gentlemen, let me call the meeting to order and welcome the minister and his officials.

Before I go any further, let me say we're dealing with the main estimates of the Department of Veterans Affairs and we are calling votes 1, 5, 10, 15 and 20.

Members of the committee, we can decide to call those votes and vote on them today or we can defer them to a later day. If we defer them they will be deemed to have passed by the end of May. That's the rule of the House. I'm in your hands as to how we deal with those votes, either today or at a later date. I will await some indication from you as to how you want to proceed with that matter.

Let me now welcome the minister to possibly his first committee meeting, a historic occasion. As a resident of another island, Mr. Minister, I welcome you from *the* island.

I notice some of your people have come up from Prince Edward Island. I said to some of them this morning that they probably only came to Ottawa because they had to. Nobody would leave P.E.I. voluntarily, so it has to be under duress. We welcome all of you.

I would ask you now to introduce some of the people with you and then I would ask if you would talk to us. If you can confine your remarks to roughly 10 minutes, we would appreciate it, because we have some interesting questions we want to discuss with you.

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue au ministre ainsi qu'à ses hauts fonctionnaires.

Je signale au départ que le comité examine aujourd'hui le budget des dépenses du portefeuille des Anciens combattants. Les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 sont en délibération.

Nous mettons ces crédits en délibération et pouvons les approuver aujourd'hui ou encore en reporter l'approbation à une date ultérieure. Dans un cas comme dans l'autre, en vertu du Règlement de la Chambre, ils sont considérés comme approuvés à la fin de mai. Je vous laisse le soin de décider de la façon de procéder. J'attends vos instructions.

Je souhaite la bienvenue au ministre qui en est sans doute à sa première réunion de comité; c'est un événement historique. Je viens d'une île, et je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre, vous qui venez de l'île par excellence.

Je note que vous êtes accompagné d'un certain nombre d'autres personnes de l'Île–du–Prince–Edouard. Je leur ai fait remarquer ce matin qu'elles étaient probablement venues à Ottawa parce qu'elles y avaient été forcées. On ne quitte pas l'Île–du–Prince–Edouard volontairement, mais seulement à son corps défendant. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Je vous demanderais de bien vouloir nous présenter vos collaborateurs et de nous livrer votre déclaration. Nous vous serions reconnaissants de ne prendre que 10 minutes environ parce que nous avons d'intéressantes questions à vous poser.

• 1005

Hon. Lawrence MacAulay (Secretary of State (Veterans)): Thank you, Mr. Chairman. There's a sleet storm in P.E.I., so it was very easy to get everybody up here.

The Chair: The environment is federal, Mr. Minister, as you know.

Mr. MacAulay: Members of the committee, it's a pleasure for me to appear before you to discuss the 1994–95 spending estimates for the Veterans Affairs portfolio. Before speaking on those estimates, I first wish to say it's a great privilege and an honour to have been appointed Canada's first Secretary of State for Veterans. Veterans are outstanding Canadians, and I welcome the opportunity to serve on their behalf.

In assuming my post I have been greatly assisted by the help, support, and advice I have received from three major veterans organizations: the Royal Canadian Legion, the National Council of Veterans Associations, and the Army, Navy, Air Force Veterans in Canada. I thank them for their help and I look forward to continuing our work together on behalf of veterans and their families.

L'honorable Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Merci, monsieur le président. Il y a une tempête de verglas à l'Île–du–Prince–Édouard, de sorte qu'il n'a pas été facile pour qui que ce soit d'arriver ici.

Le président: L'environnement est un domaine fédéral, comme vous le savez, monsieur le ministre.

M. MacAulay: Chers membres du comité, c'est avec plaisir que je me présente ici pour discuter du budget des dépenses de 1994–1995 du portefeuille des Anciens combattants. Avant de parler du budget des dépenses, je veux d'abord dire que c'est un grand honneur pour moi d'avoir été nommé secrétaire d'État aux Anciens combattants. Les anciens combattants sont des Canadiens exceptionnels, et je suis fier de servir leurs intérêts.

En assumant mon poste, l'aide, l'appui et les conseils que j'ai reçus des trois principales organisations d'anciens combattants m'ont été d'un secours précieux; il s'agit de la Légion royale canadienne, du Conseil national des associations d'anciens combattants, des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada. Je les remercie de leur aide et je continuerai de travailler avec ces organisations en faveur des anciens combattants et de leurs familles.

[*Texte*]

With me today to help respond to the committee's questions are Mr. David Nicholson, Acting Deputy Minister of Veterans Affairs; and Mr. Réal Bray, Director General for Finance. Also in attendance are Ms Twila Whalen, Chairman of the Veterans Appeal Board; Mr. Marcel Chartier, Chairman of the Canadian Pension Commission; and Mr. Keith Bell, Chief Pensions Advocate, Bureau of Pensions Advocates. I would also like to introduce my executive assistant, Mr. Percy Downe, and my legislative assistant, Ms Lise Groleau.

The Chair: A new personality on the Hill.

Mr. MacAulay: Thank you, Mr. Chairman.

The budget for the Veterans Affairs portfolio will approach $2.1 billion for the 1994–95 fiscal year. Disability pensions and survivor benefits continue to be the largest single expenditure, $1.2 billion, with 148,500 recipients. The committee might be interested to know that our disability pensions program also covers peacetime members of the forces as well as those who served on peacekeeping missions in special duty areas.

Health care expenditures are the second largest budget item, $620 million. This is to be expected. Canada's 554,000 veterans now have an average age of 72 years. They're in an age group normally found to have greater health care needs and they are looking in even larger numbers to Veterans Affairs for help in meeting those needs. Canada's commitment is to see to it that those who need and are eligible for benefits receive them.

War veterans allowance expenditures for 1994–95 total approximately $133 million, which is about the same as for the 1993–94 fiscal year.

In terms of the delivery of veterans programs, let me say I have been greatly impressed by the dedication and caring shown by staff at Veterans Affairs and the three agencies. They are serving veterans the way all parliamentarians would wish to see these special Canadians served.

Mr. Chairman, before turning to questions, I would like to speak on three areas that I believe are of particular interest to this committee. They are pension turn–around times, merchant navy veterans and the Canada Remembers program.

The Royal Canadian Legion's presentation to this committee on February 22 made it clear that they regard improvements to the pension process as a very high, if not the highest, priority. I would like this committee to know I fully share this sentiment. However, for the record, the pension process was not designed to produce speedy decisions; it was deliberately designed to ensure that veterans' pensions applications received every possible consideration. Almost limitless appeal mechanisms were built into the process, again to ensure that the veterans had every opportunity to present their cases. Speed was not Parliament's primary objective. Extraordinary fairness was.

[*Traduction*]

M. David Nicholson, sous–ministre par intérim, et M. Réal Bray, directeur général, Finances, sont ici avec moi pour aider à répondre à vos questions, ainsi que M^me^ Twila Whalen, présidente du Tribunal d'appel des anciens combattants, M. Marcel Chartier, président de la Commission canadienne des pensions, et M. Keith Bell, chef avocat–conseil des pensions du Bureau de services juridiques des pensions. J'aimerais aussi présenter au comité mon adjoint exécutif, M. Percy Downe, et mon adjointe législative, M^me^ Lise Groleau.

Le président: Une nouvelle personnalité sur la Colline.

M. MacAulay: Merci, monsieur le président.

Le budget du portefeuille des Anciens combattants approchera les 2,1 milliards de dollars pour l'exercice financier 1994–1995. Les pensions d'invalidité et les prestations aux survivants continuent d'être la dépense la plus considérable — 1,2 milliard de dollars, avec 148 500 bénéficiaires. Cela intéressera peut–être le comité de savoir que le programme des pensions d'invalidité s'adresse aussi aux membres des forces en temps de paix, de même qu'à ceux qui ont servi dans des missions de maintien de la paix dans les zones de service spécial.

Les dépenses de soins de santé viennent en second lieu dans le budget — 620 millions de dollars. Cela se comprend. L'âge moyen des 554 000 anciens combattants du Canada est maintenant de 72 ans. C'est un groupe d'âge qui normalement a besoin de plus de soins de santé, et ils comptent en nombre croissant sur le portefeuille des Anciens combattants pour les aider à répondre à ces besoins. Notre engagement, l'engagement du Canada, est de veiller à ce que ceux qui sont dans le besoin, et qui sont admissibles à ces avantages, les reçoivent.

Les dépenses pour les allocations d'anciens combattants pour 1994–1995 s'élèvent à environ 133 millions de dollars, ce qui est à peu près le même montant que pour l'exercice de 1993–1994.

Pour ce qui est de la distribution des programmes, qu'il me soit permis de dire que j'ai été très impressionné par le dévouement et la compassion dont font preuve les employés d'Anciens combattants Canada et des trois organismes. Ils servent les anciens combattants de la manière dont les parlementaires voudraient que ces Canadiens très spéciaux soient servis.

Monsieur le président, avant de passer aux questions, j'aimerais mentionner trois domaines qui, je crois, intéresseront surtout le comité. Il s'agit des délais de traitement des pensions, des anciens combattants de la marine marchande et du programme Le Canada se souvient.

Dans sa présentation, la Légion royale canadienne clairement indiqué au comité le 22 février qu'à son avis les améliorations au processus des pensions sont de la plus haute importance. Je désire que le comité sache que je partage entièrement ce sentiment. Toutefois, pour le compte rendu, le processus des pensions n'a pas été conçu pour que les décisions soient rendues rapidement. Il a été délibérément conçu pour que les demandes de pensions des anciens combattants reçoivent toute la considération possible. Des mécanismes d'appel presque illimités ont été intégrés au processus, encore une fois pour que les anciens combattants aient toutes les occasions de faire valoir leur cause. La rapidité n'était pas l'objectif premier du Parlement, l'objectif était plutôt un souci extraordinaire de justice.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1010

Having said that, pension applications take too long to process. We have to do better. I will therefore be devoting a significant amount of my time and energy to a reform of the pension process. The legion, the national council and the advocates have been and will continue to be calling upon us to find ways to cut turn-around times.

Cela étant dit, il faut beaucoup de temps pour traiter les demandes de pension. Il faut que ça change. Je consacrerai donc une partie de mon temps et de mon énergie à la réforme du processus des pensions. Et nous continuerons de faire appel à la Légion, au Conseil national et aux Anciens Combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes pour nous aider à trouver des moyens de réduire les délais de traitement.

The three agencies are a vital, critical part of the pension reform process. I will also be looking to them for continued cooperation in the portfolio's effort to implement meaningful change. Together we can do better for Canadian veterans.

Les trois organismes sont partie intégrante et essentielle du processus de réforme. Je compterai aussi sur la collaboration continue dans les efforts du portefeuille pour mettre en oeuvre des changements significatifs. Ensemble, nous pouvons mieux servir les anciens combattants du Canada.

Mr. Chairman, this committee also heard from the Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association. I have three very quick points to make. First, the merchant navy veterans are veterans under our legislation—same access, same benefits. Second, merchant navy prisoners of war receive exactly the same compensation, on the same basis, under the same legislation as military prisoners of war.

Monsieur le président, le comité a aussi accueilli l'Association des anciens prisonniers de guerre de la marine marchande. J'ai trois brèves remarques à faire. Premièrement, les anciens combattants de la marine marchande sont des anciens combattants en vertu de notre législation. Ils jouissent du même accès aux avantages et des mêmes prestations. Deuxièmement, les anciens prisonniers de guerre de la marine marchande touchent exactement la même indemnité, selon les mêmes critères, et en vertu de la même législation, que les anciens prisonniers de guerre militaires.

The final point I would like to make with respect to the merchant navy concerns the alleged technical and legal errors in the merchant navy legislation. I have met with the merchant navy representative to discuss this matter. So have my officials. Once the department has determined exactly what it is these representatives would like to see corrected, I would be glad to consider whatever action would be appropriate. In the meantime, we have encouraged the merchant navy representatives to bring any specific cases to our attention. Should there be any such cases we would explore all possible avenues of assistance under the existing legislation.

Enfin, pour ce qui est de la marine marchande, leurs doléances ont trait aux allégations d'erreurs juridiques et techniques de la législation sur la marine marchande. J'ai rencontré des représentants de la marine marchande pour discuter de cette question. Et les fonctionnaires du ministère ont fait de même. Dès que les fonctionnaires du ministère auront déterminé exactement ce que les marins marchands aimeraient voir corriger, je serai heureux d'envisager des mesures appropriées à cet égard. Entre-temps, nous encourageons les représentants de la marine marchande à porter des cas précis à notre attention. Si des cas se présentent, nous explorerons toutes les possibilités d'apporter de l'aide aux termes de la législation actuelle.

The third item I would like to discuss is the Canada Remembers program. This is the government's program of national and international commemorative activities associated with the 50th anniversary of the major events relating to the end of the Second World War and the celebration of peace. An extensive series of domestic and foreign activities will be undertaken over the next two years by Canada Remembers, other levels of government, the veterans associations, non-profit associations and individual Canadians.

Ma troisième remarque concerne le programme Le Canada se souvient. C'est le programme du gouvernement qui porte sur les activités commémoratives nationales et internationales liées au 50e anniversaire des principaux événements ayant trait à la fin de la Seconde Guerre mondiale et à la célébration de la paix. Pour ce faire, le programme Le Canada se souvient, d'autres niveaux de gouvernement, les organisations d'anciens combattants, les associations à but non lucratif et des particuliers entreprendront un grand nombre d'activités au pays et à l'étranger au cours des deux prochaines années.

This June, for example, Canada will again be shoulder to shoulder with our wartime allies on the beaches of Normandy to commemorate the 50th anniversary of the D-Day invasion. A huge effort has gone into this ceremony. A number of D-Day veterans will be representing their comrades as part of the Canadian delegation. I have already written to all members of Parliament about Canada Remembers. I would particularly wish to encourage members of this committee to lend their support to community, provincial and federal initiatives to commemorate these milestones in the life of our country.

Par exemple, en juin prochain, le Canada sera de nouveau côte à côte avec ses alliés du temps de guerre sur les plages de Normandie pour marquer le 50e anniversaire de l'invasion du jour J. Des efforts considérables ont été déployés pour la préparation de cette cérémonie, et un certain nombre d'anciens combattants du jour J représenteront leurs camarades en participant à la délégation canadienne. J'ai déjà écrit à tous les députés au sujet du programme Le Canada se souvient, et je désirerais particulièrement encourager les membres du comité à donner leur appui aux initiatives locales, provinciales et fédérales pour rappeler le souvenir de ces étapes importantes dans la vie de notre pays.

[*Texte*]

Details of the program were provided in this letter but I have also taken the liberty of leaving additional copies of the background material with the clerk.

As you can see, Mr. Chairman, Veterans Affairs continues to be a very busy portfolio. This comes as no surprise when we consider that 1,750,000 men and women served in wartime for Canada. Approximately 554,000 veterans are alive today. That represents one in three males over the age of 65, a truly large and important segment of our society.

That, Mr. Chairman, concludes my remarks. I and my officials would be only too pleased to entertain questions from the committee.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister.

Before we proceed to questions, I won't introduce all of the members. But I want to say to you that although I only got as far as a humble lieutenant in the naval reserve, on this committee I have an admiral; a brigadier general; two leading seamen; Len Hopkins, who has represented Petawawa for about 25 years, and should be an honourary general if he isn't, and who knows as much about it as any honourary general; and one real "vet", Mr. Jacob, who was a veterinarian before he came to Parliament.

• 1015

So I am reminded of the Duke of Wellington's immortal words at Waterloo when he looked at the army ranged in front of him on the field. He said he didn't know what the enemy was going to think about them but they sure scared the hell out of him.

I would invite questions from the committee. I'm open to a show of hands.

M. Godin (Châteauguay): Je suis le critique du parti de l'Opposition officielle pour les anciens combattants.

Ma question s'adresse surtout au ministre. Je voudrais savoir deux choses. D'abord, je suis nouveau dans le domaine, comme tant d'autres. J'ai assisté à quelques-unes de vos réunions et je me suis aperçu que les anciens combattants craignaient qu'avec le fusionnement des comités de la Défense et des Anciens combattants, ils perdraient les possibilités de se faire entendre.

Étant donné que le Comité permanent des anciens combattants n'existe plus comme tel, de quelle façon le ministre va-t-il procéder pour nous fournir les informations nécessaires pour répondre aux demandes des anciens combattants?

Mr. MacAulay: I apologize, but I just got part of your question. I believe your first question concerned the longevity of the Department of Veterans Affairs. Is that correct? Did I catch it right?

One, you are a member of this committee. I would be only too pleased to respond to this committee when I'm requested to respond to this committee. There are 554,000 veterans in this country. They deserve to be heard. This is where they should be heard. It's a combined committee, but you have as much right to hear veterans affairs questions here as you have to hear national defence questions, from what I understand.

[*Traduction*]

J'ai donné des détails du programme dans ma lettre, mais je me suis permis d'apporter des exemplaires supplémentaires des documents d'information que j'ai laissés à la greffière.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, le portefeuille des Anciens Combattants a encore beaucoup de travail. Ce n'est pas surprenant si l'on considère que 1 750 000 hommes et femmes ont servi le Canada en temps de guerre. Environ 554 000 anciens combattants vivent encore aujourd'hui, et cela représente un homme sur trois de plus de 65 ans. Un segment considérable et très important de notre société.

Cela conclut mes remarques, monsieur le président. Mes hauts fonctionnaires et moi répondrons volontiers aux questions des membres du comité.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

Je ne vous présenterai pas tous les membres du comité avant que nous ne passions aux questions. Je vous dirai cependant que bien que je n'aie pas eu de grade plus élevé que celui d'humble lieutenant dans la réserve navale, nous avons au sein du comité un amiral, un brigadier général, deux matelots de première classe, et Len Hopkins, qui représente Petawawa depuis environ 25 ans, de sorte qu'il devrait être général honoraire, s'il ne l'est pas, car il s'y connaît autant que n'importe quel général honoraire, et enfin nous avons un véritable «vet» (N.D.T. Abréviation de «veteran» qui signifie ancien combattant), car M. Jacob était vétérinaire avant de devenir député.

Il me vient donc à l'esprit les paroles immortelles du duc de Wellington à Waterloo, quand il contempla l'armée ennemie rangée devant lui sur le champ de bataille. Il a dit qu'il ne savait pas ce que l'ennemi allait penser d'eux, mais qu'il en avait vraiment une peur bleue.

J'invite les membres du comité à poser des questions. N'hésitez pas à lever la main.

Mr. Godin (Châteauguay): I am the spokeperson for the official opposition party on Veterans Affairs.

My question is addressed mainly to the Minister. I would like to know two things. First of all, I am new at this, like some many others. I have attended a few of our meetings and I realized that the veterans fear that with the merger of the Defence Committee and the Veterans Affairs Committee, they might be deprived of the opportunity to make themselves heard.

Since the Standing Committee on Veterans Affairs has ceased to exist as such, how will the Minister proceed to supply us with the necessary information in order to satisfy the veterans' requests?

M. MacAulay: Je regrette, mais je n'ai entendu qu'une partie de votre question. Je crois que votre première question portait sur la longévité du ministère des Affaires des anciens combattants. Est-ce bien cela? Ai-je bien compris?

Premièrement, vous êtes membre de ce comité. Je puis vous assurer que je répondrai volontiers à toute demande provenant du comité. Notre pays compte 554 000 anciens combattants. Ils méritent d'être entendus. C'est ici qu'ils devraient être entendus. Vous formez un comité fusionné, mais vous avez tout autant le droit d'aborder des questions relatives aux anciens combattants que des questions relatives à la défense nationale, si je comprends bien.

[*Text*]

M. Godin: Ce que je voudrais savoir et ce que les anciens combattants voudraient savoir également, c'est que, ce comité des Anciens combattants n'existant plus, comment allez–vous procéder pour recevoir leurs demandes?

Mr. MacAulay: From what I understand, there isn't a veterans affairs committee as much as there isn't a national defence committee. From what I understand, this is the committee of national defence and veterans affairs.

I have as much right to be here as the Minister of National Defence. You have as much right to bring questions forward on veterans affairs issues as you have on national defence issues. I don't think we're any less or any more than national defence.

Mr. Chairman, you can correct me on this, but I understand this is the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

The Chair: That's absolutely right.

Mr. MacAulay: A lot of your concern is well taken, but I believe I have as much right as anybody else to come before you.

M. Godin: Je comprends mieux votre situation. J'étais sous l'impression que c'était strictement un comité de la Défense et que vous veniez tout simplement, sur demande, expliquer certaines choses. Cependant, si je vous comprends bien, vous représentez au même titre que le ministre de la Défense, les intérêts des anciens combattants au sein de ce grand Comité–ci. C'est bien cela?

[*Translation*]

Mr. Godin: What I would like to know and what the veterans would also like to know, is how will you be made aware of their requests, since the Veterans Affairs Committee does not exist anymore?

M. MacAulay: D'après ce que j'ai cru comprendre, il existe un comité des affaires des anciens combattants au même titre qu'un comité de la défense nationale. Si j'ai bien saisi, vous constituez le Comité de la défense nationale et des anciens combattants.

Je suis autant en droit d'être ici que le ministre de la Défense nationale. Vous avez autant le droit de soulever des questions relatives aux affaires des anciens combattants que des questions relatives à la défense nationale. Je pense que nous sommes sur le même pied que la défense nationale.

Monsieur le président, corrigez–moi si je me trompe, mais je crois que vous constituez le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Le président: Vous avez absolument raison.

M. MacAulay: Vous avez raison de vous inquiéter, mais je crois avoir autant le droit d'être ici que n'importe qui.

Mr. Godin: I understand your situation better. I was under the impression that this was strictly a defence committee and that you were here simply upon request to explain certain things. However, if I understand correctly, you represent the veterans' interests before this large committee in the same way as the Minister of Defence represents defence interests. Is that correct?

• 1020

Mr. MacAulay: It is a dual committee, the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs. We have as much right, no more or no less, as National Defence and they have no more than we have, from what I understand. I thank you for your question to straighten out that point.

M. Godin: Je pense que la dernière fois, les anciens combattants ne comprenaient pas ce Comité de la même façon. Pour eux, ils se sentaient retranchés. Ils avaient l'impression que le Comité n'examinerait que les questions touchant à la défense nationale. Donc, vous me dites que vous représentez, à ce Comité, les affaires des anciens combattants au même titre que le ministre de la Défense représente la défense nationale.

Mr. MacAulay: Yes, it's a dual committee, and it's your responsibility and mine to make sure that veterans are well informed and their issues are taken forward.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): First of all, I would like to commend the minister on the efforts of his department in furthering the ability of veterans to receive their just consideration and dues. I think there has been tremendous progress made.

But in the presentations to us there is still some concern with the length of time it takes. I understand what you said, that the desire of the department is to see justice done, and I believe that is in fact achieved; however, there is a problem with speed.

M. MacAulay: Vous êtes un comité double, soit le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Nous avons exactement les mêmes droits que la Défense nationale, si je comprends bien. Je vous remercie de votre question, car elle m'a permis d'éclaircir cette situation.

Mr. Godin: I think that the last time they were here, the veterans did not understand the committee this way. They felt they had been cut off from the committee. They felt that the committee would study only issues dealing with national defence. So you're telling me that you represent Veterans Affairs before this committee in the same way that the Minister of National Defence represents National Defence.

M. MacAulay: En effet, vous êtes un comité double et il vous incombe, ainsi qu'à moi, de faire en sorte que les anciens combattants soient bien informés et qu'on s'occupe des questions qui les concernent.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): D'abord, je tiens à féliciter le ministre pour les efforts déployés par son ministère en vue de permettre aux anciens combattants d'obtenir la considération et les indemnités qu'ils méritent. On a pu voir des progrès énormes, je pense.

Des témoins nous ont toutefois fait part de certaines préoccupations qui persistent quant au délai de traitement des demandes. Vous avez dit que le ministère souhaite que justice soit faite, et je crois qu'il y est vraiment parvenu, mais il reste tout de même un problème de délai.

[*Texte*]

One of the points that was made to us, and you made it yourself in your presentation, was that the average age of these people is 73. They're getting on, and age, as I'm finding out, causes you to be impatient from time to time.

I'm wondering whether it isn't possible, since you do operate on the principle that the benefit of the doubt goes to the individual being assessed, that we might be able to streamline the matters a little more and somehow accelerate the process whereby their claims are in fact satisfied.

Mr. MacAulay: Yes, Jack, you are absolutely correct. I hope quite a little bit more. Of course, as I indicated it's the number one priority of the legion and the number one priority of the veterans so it has to be our number one priority, but as I did state too, we have to be cautious.

There is more caution put in if you put an application before the CPC or whatever to make sure the veteran gets every possible consideration. The advocates have to work so long to review the report. It's 50 years ago in most cases.

As I indicated, it wasn't put together for a speedy process, it was put together to make sure the veteran got every possible consideration. As I indicated also, it is too slow and too cumbersome, and we are now in the process of trying to speed up the process. But we have to be very cautious that with speeding up the process we don't take anything away from our advocates and that the benefit of the doubt remains with the veteran.

Mr. Frazer: I don't think there's any question that anyone sitting at this table or anywhere in the country wants to see frivolous claims accepted. On the other hand, there may be a method whereby the claim can be accepted prior to the full completion of the assessment, with the clear understanding and commitment when that is undertaken that should the subsequent investigation prove the claim isn't in fact justified any compensation given is cut off at that point. Is that a possibility?

Mr. MacAulay: From what I understand you would never cut one off, but we would look at possibly speeding up the process of those that could be approved more quickly. There would never be a process in place to eliminate somebody right off the bat because somebody would consider or would deem that it's not acceptable. In the legislation, every provision is put in so he can get every possible consideration. If he is turned down, he can appeal again and again. This was put together years ago, and that's the way Parliament wants it.

• 1025

Mr. Frazer: I understand that, but we still hear horror stories about it taking a year from the initial acceptance of the claim to an adjudication of whether or not it is justified. That seems to be an inordinate amount of time.

[*Traduction*]

L'un des points que ces témoins ont fait valoir, et vous l'avez mentionné vous–même dans votre exposé, est que l'âge moyen de ces anciens combattants est de 73 ans. Ils vieillissent et avec l'âge, je m'en rends compte moi–même, on peut devenir parfois impatient.

Étant donné que vous partez du principe que la personne évaluée a le bénéfice du doute, je me demande s'il ne serait pas possible de rationaliser encore davantage le processus et de trouver un moyen d'accepter les demandes plus rapidement.

M. MacAulay: Oui, Jack, vous avez tout à fait raison. J'espère que nous pourrons faire un peu plus. Comme je l'ai dit, c'est la première priorité de la Légion et des anciens combattants, de sorte que nous devons évidemment en faire notre première priorité, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devons être prudents.

Il est plus prudent de soumettre les demandes à la Commission canadienne des pensions ou à un autre organisme de cette nature pour faire en sorte que les demandes des anciens combattants reçoivent toute la considération voulue. Les avocats doivent travailler tellement longtemps pour examiner les rapports. Les événements en question remontent à 50 ans dans la plupart des cas.

Comme je l'ai dit tantôt, le processus n'a pas été conçu pour que les décisions soient rendues rapidement, il a été conçu de manière à ce que les demandes de pension des anciens combattants reçoivent toute la considération possible. Je répète également que le processus est trop lent et trop lourd, et que nous sommes en train d'essayer de l'accélérer. Dans cet effort pour accélérer le processus, cependant, nous devons bien prendre garde de ne rien enlever à nos avocats et nous devons nous assurer de laisser le bénéfice du doute à l'ancien combattant.

M. Frazer: Je suis persuadé que personne autour de cette table ni ailleurs au Canada ne veut voir acceptées des demandes frivoles. Par contre, il y a peut–être un moyen de faire accepter une demande avant la fin de l'évaluation, à condition qu'il soit entendu que si l'enquête devait démontrer qu'une indemnité n'est pas justifiée, elle serait supprimée. Est–ce possible?

M. MacAulay: Je crois qu'on ne supprime jamais une indemnité, mais nous pouvons examiner la possibilité d'accélérer le processus dans le cas des demandes qui pourraient être approuvées plus rapidement. Il n'y aura jamais de processus permettant de rejeter une demande sur–le–champ parce que quelqu'un serait considéré comme inadmissible. Chaque disposition de la loi vise à permettre à l'ancien combattant de recevoir toute la considération possible. Si sa demande est rejetée, il peut faire appel à maintes reprises. C'est ce qui a été décidé il y a des années et c'est ce que veut le Parlement.

M. Frazer: Je comprends cela, mais nous continuons d'entendre des histoires d'horreur, comme les cas où il faut un an avant qu'on accepte de soumettre la demande à un organisme qui déterminera si elle est justifiée. Il me semble que c'est un délai excessif.

[*Text*]

Mr. MacAuley: Jack, you are absolutely right. We want to shorten the process and are trying to speed it up, but we don't want to do anything to what was initially put in place. We want to make sure the veterans boards give every consideration to the veteran.

Mr. Frazer: I think everybody here is aware it is happening.

Mr. MacAuley: That's part of the reason why you can't be as fast. A veteran can also appeal and appeal, and you realize what that costs. Perhaps the deputy could add something.

Mr. J.D. Nicholson (Acting Deputy Minister, Department of Veterans Affairs): We've been very concerned about the turn–around times and the pension process for some years now. Let me give you just a bit of background and I'll bring you up to date as to where we are in terms of improving the process.

It has already been stated by the secretary that we are dealing with medical records and service records that go back fifty years and more in some cases. In the case of regular force service during wartime, those records are readily available from the Department of National Defence.

In the case of merchant navy veterans, it is a little more difficult. They didn't have service numbers and their records are kept with the Department of Transportation. In some cases we have to go back to the old records of the manning pool. On the front end of this there is quite a bit of time consumed in preparing the case to be heard. Then of course they have to get up–to–date medical assessments so we know what the conditions are at the time of application.

Then it enters a process that has been taking an inordinate length of time. In view of this, some three years ago a decision was taken to completely examine the pension process within the Department of Veterans Affairs, in the portfolio, to try to come up with recommendations that would reduce turn–around times. A very comprehensive evaluation was conducted between January and September 1992. It involved the department's own evaluation division and two major consulting firms in Canada, Deloitte Touche and Coopers Lybrand. The result of this evaluation study was the production of 54 recommendations, each and every one of them leading to reducing turn–around times.

We were able to implement 28 of the 54 recommendations in the short term. These involved removing some bureaucratic road blocks, automating the system and streamlining where we could. The remaining recommendations are in the process of being implemented now. Some of them hold out great promise in terms of reducing turn–around time significantly. For example, in June we combined the entitlement and assessment in one decision board, and while we haven't really experienced the full results of that yet because the files are still coming through, there's every chance that up to four months will be taken off the turn–around times on those particular applications.

[*Translation*]

M. MacAulay: Vous avez tout à fait raison, Jack. Nous voulons raccourcir le processus et nous sommes en train d'essayer de l'accélérer, mais nous ne voulons rien faire qui nuise aux objectifs initialement fixés. Nous voulons nous assurer que les commissions de pension des anciens combattants accordent à l'ancien combattant toute la considération voulue.

M. Frazer: Je pense que nous sommes tous conscients que c'est bien le cas.

M. MacAulay: C'est en partie pourquoi le processus ne peut pas être tellement rapide. De plus, un ancien combattant peut en appeler plusieurs fois d'une décision et vous comprenez ce que cela coûte. Le sous–ministre pourrait peut–être ajouter quelque chose.

M. J.D. Nicholson (sous–ministre intérimaire, ministère des Anciens combattants): Les délais associés au processus de pension nous préoccupent beaucoup depuis quelques années. Si vous le permettez, je vais vous dresser un bref historique et je ferai ensuite le point quant aux progrès réalisés en vue d'améliorer le processus.

Le secrétaire d'État a déjà déclaré qu'il faut examiner des dossiers médicaux et des états de service remontant à plus de 50 ans dans certains cas. En ce qui concerne le service dans les forces régulières en temps de guerre, les dossiers sont faciles à obtenir du ministère de la Défense nationale.

En ce qui concerne les anciens combattants de la marine marchande, c'est un peu plus difficile. Ils n'ont pas servi comme militaires et leurs états de service sont au ministère des Transports. Dans certains cas, nous devons remonter jusque dans les vieux dossiers du dépôt d'équipage. Il faut donc beaucoup de temps pour effectuer la préparation initiale d'une cause à entendre. Il faut ensuite obtenir des évaluations médicales récentes afin que nous connaissions l'état de la personne au moment de la présentation de la demande.

On entre ensuite dans un processus qui prenait jusqu'ici un temps excessif. On a donc décidé il y a trois ans d'examiner de fond en comble le processus d'octroi des pensions au sein du ministère des Anciens combattants, afin de formuler des recommandations destinées à réduire les délais. On a donc effectué une évaluation très détaillée entre janvier et septembre 1992. La Division de l'évaluation du ministère ainsi que deux grands cabinets d'experts–conseil du Canada, Deloitte Touche et Coopers Lybrand, ont effectué cette évaluation. À la suite de cette étude, on a formulé 54 recommandations, chacune visant à réduire les délais de traitement.

Nous avons réussi en peu de temps à mettre en oeuvre 28 des 54 recommandations. Il s'agissait notamment de supprimer certains obstacles bureaucratiques, d'automatiser le système et de rationaliser le processus là où c'était possible. Nous sommes en train de mettre en oeuvre actuellement les autres recommandations. Nous avons bon espoir que certaines d'entre elles contribueront à raccourcir énormément les délais de traitement. En juin, par exemple, nous avons fusionné les fonctions de détermination de la recevabilité et de l'évaluation des demandes pour ne former qu'une commission, et bien que nous n'en voyons pas encore vraiment tous les résultats, parce que les dossiers continuent d'être acheminés dans le processus, il est fort possible qu'on puisse raccourcir de quatre mois le délai de traitement de ces demandes.

[*Texte*]

We are now implementing automation to our process in terms of précis writing and the transfer of information from one post in the department to another. We hope all of this will reduce turn–around times by at least days and weeks.

As the secretary has said, it's one of our major concerns. We are in the process of improving things with great cooperation from the agencies in the portfolio. Hopefully by this time next year when we are back we will be able to introduce more concrete results from our efforts.

Mr. Frazer: We appreciate very much what you have done. We hope we will soon be concerned about days and weeks rather than months and years.

Mr. Nicholson: I understand what you are saying, sir.

Mr. Frazer: My next point is in regard to the merchant navy people. You've mentioned equality of treatment of veterans but they contend that there isn't equality of treatment because many of them were incarcerated as prisoners of war for much longer than the maximum time we now allow. It would seem to me that is an oversight that could relatively easily be corrected, because there is a table of payments with regard to the time that people were prisoners of war. Could we accept the fact that some of them were in prison for five years and grant them the additional compensation that they would qualify for?

• 1030

Mr. MacAulay: Jack, the problem with additional compensation, of course, is that it has to go across the board. But I'll let my deputy, who is working on this. . . I've met with them, they've met with them.

Mr. Nicholson: It is a very difficult area. I guess I'd like to begin my response by indicating first of all that it's very difficult to attach a financial cost to the pain and suffering that prisoners of war have suffered during their incarceration. The point I would like to make is that POW compensation is a separate compensation, made in light of the fact that they were incarcerated. In terms of their disabilities or their requirements for economic support, the department is able to respond through the disability pension process and our war veterans allowance to compensate in another way, an extra way, for any pain and suffering they may have experienced during their incarceration.

But to get to the bottom line on this, you could put any form of compensation that you wanted—you could do it by the day, by the week, by the year. But the fact of the matter is it is deemed to be an adequate compensation, although it is very hard to cost that against pain and suffering. But in light of expanding that for any particular group of veterans, in keeping with the restraint measures that the government has to deal with in terms of our debt and deficit situation, it's not likely that would be considered at this time.

Mr. Frazer: Perhaps I'm incorrect in my information, then. It was my understanding that prisoners of war were compensated by six–month intervals—

[*Traduction*]

Nous sommes en train d'automatiser notre processus, pour ce qui est de la rédaction des précis et du transfert des informations d'un poste du ministère à un autre. Nous espérons que toutes ces mesures permettront de raccourcir les délais de traitement de plusieurs jours ou plusieurs semaines au moins.

Comme le secrétaire d'État l'a dit, c'est l'une de nos principales préoccupations. Nous sommes en train d'améliorer la situation en collaboration avec les divers organismes au sein du portefeuille. Nous espérons que d'ici un an, c'est–à–dire lorsque nous comparaîtrons de nouveau, nous serons en mesure de vous montrer des résultats plus concrets de nos efforts.

M. Frazer: Nous apprécions énormément ce que vous avez fait. Nous espérons être bientôt préoccupés par des délais de jours et de semaines, plutôt que de mois et d'années.

M. Nicholson: Je vous comprends, monsieur.

M. Frazer: Ma prochaine question porte sur les membres de la marine marchande. Vous avez mentionné que les anciens combattants étaient traités sur un pied d'égalité, mais ils soutiennent qu'ils ne le sont pas, parce que plusieurs d'entre eux ont été prisonniers de guerre pendant plus longtemps que la période maximale actuellement admissible. Il me semble que c'est un oubli qui pourrait être facilement corrigé puisqu'il existe un barème de paiements en fonction de la durée de la détention comme prisonnier de guerre. Pourrions–nous accepter le fait que certains d'entre eux ont été prisonniers pendant cinq ans et leur accorder la compensation additionnelle à laquelle ils seraient admissibles?

M. MacAulay: Jack, le problème que pose la compensation additionnelle, c'est qu'il faudrait soumettre le dossier au tribunal d'appel. Je vais demander à mon sous–ministre, qui s'occupe de ce dossier. . . Je les ai rencontrés et mes fonctionnaires aussi.

M. Nicholson: C'est une question très épineuse. En guise de préface, permettez–moi d'indiquer qu'il est très difficile de chiffrer le coût de la douleur et des souffrances subies par les prisonniers de guerre pendant leur incarcération. Ce que je tiens à dire, c'est que la compensation versée aux prisonniers de guerre est une compensation distincte accordée à ceux qui ont été incarcérés. Quand il s'agit d'invalidité ou de besoins financiers, le ministère peut intervenir au moyen des pensions d'invalidité et de l'allocation d'ancien combattant pour compenser de façon additionnelle la douleur et la souffrance subies pendant l'incarcération.

Au bout du compte, on pourrait verser n'importe quelle forme de compensation en fonction du nombre de jours, de semaines ou d'années. Mais le fait est que la compensation est jugée adéquate bien qu'il soit très difficile d'établir le coût par rapport à la douleur et à la souffrance. Quant à l'idée d'étendre la compensation à un groupe donné d'anciens combattants, il est peu probable que cela soit envisagé étant donné les mesures de compressions budgétaires que doit mettre en place le gouvernement pour tenter de résorber la dette et le déficit.

M. Frazer: Mes renseignements sont peut–être inexacts. J'avais cru comprendre que les prisonniers de guerre étaient compensés en fonction de périodes de six mois. . .

[*Text*]

Mr. Nicholson: Yes, that's correct.

Mr. Frazer: —and the maximum interval that is paid at the moment is 30 months.

Mr. Nicholson: Thirty months. Yes, that's correct.

Mr. Frazer: But some of these people were incarcerated for 50 months. Is there not some discrepancy here?

Mr. Nicholson: What I'm trying to explain is that—

Mr. Frazer: And not only them, but also some fighter pilots and other people were incarcerated for longer than—

Mr. Nicholson: Yes, I suppose you could refer to it as a discrepancy. The fact of the matter is that under the current system it's broken out by months rather than by days or years. So what we have is categories, and it's related to time served incarcerated in prison during war. As I say, you could expand upon that in terms of adding more money for more time served.

Mr. Frazer: Isn't that what happens now?

Mr. Nicholson: It does, but the current system is ceilinged out at so many months.

Mr. Frazer: Why?

Mr. Nicholson: As I say, that could be changed—

Mr. Frazer: That's what I was asking. Why can't we change it?

Mr. Nicholson: It would be a very expensive undertaking, number one.

Mr. Frazer: How many people are we talking about?

Mr. Nicholson: I don't have the exact figures, but I could table those for you.

Mr. Frazer: We're talking about fewer than 200 merchant navy prisoners of war.

Mr. Nicholson: That's correct.

Mr. Frazer: I don't know how many others would qualify beyond the 30 months, but I suspect it's not a large number. If we have a gradation now, shouldn't we take the full gradation into account when we compensate people?

Mr. Nicholson: There's no question that the parliamentarians can do what they will on that point. I'm just explaining the current system and table of compensation against a system that's based on months served.

Mr. Proud (Hillsborough): I too want to add my words of welcome to the Secretary of State for Veterans. I welcome you to this, as the chairman has already said, august group of rear admirals, brigadier generals and colonels.

The Chair: You're speaking as a leading seamen, are you?

Mr. Proud: I'm speaking as a leading seaman. They come much better than I.

[*Translation*]

M. Nicholson: Oui, c'est exact.

M. Frazer: . . .et que le maximum est actuellement versé pour une période de 30 mois.

M. Nicholson: Oui, c'est exact.

M. Frazer: Mais certains de ces anciens combattants ont été incarcérés pendant 50 mois. N'y a–t–il pas ici une incohérence?

M. Nicholson: Ce que j'essaie d'expliquer, c'est. . .

M. Frazer: Et pas seulement eux, mais aussi certains pilotes de chasseur et d'autres militaires incarcérés pour plus de. . .

M. Nicholson: Oui, je suppose que vous pourriez dire qu'il y a incohérence. Le fait est que dans le régime actuel, le calcul est fondé sur le nombre de mois plutôt que sur le nombre de jours ou d'années. Il y a donc des catégories établies en fonction de la durée de l'incarcération pendant la guerre. Comme je l'ai dit, il serait possible d'augmenter la compensation pour les durées d'incarcération plus longue.

M. Frazer: Est–ce ce qui se fait maintenant?

M. Nicholson: Oui, mais dans le régime actuel, il y a un nombre maximal de mois.

M. Frazer: Pourquoi?

M. Nicholson: Comme je l'ai dit, cela pourrait être modifié. . .

M. Frazer: C'est ce que je demande. Pourquoi ne peut–on pas modifier cela?

M. Nicholson: D'abord, ce serait très coûteux.

M. Frazer: Combien de personnes seraient visées?

M. Nicholson: Je n'ai pas le chiffre exact, mais je pourrais vous faire parvenir la réponse.

M. Frazer: Il s'agit de moins de 200 marins de la marine marchande qui ont été prisonniers de guerre.

M. Nicholson: C'est exact.

M. Frazer: Je ne sais pas combien d'entre eux seraient admissibles pour une durée d'incarcération de plus de 30 mois, mais je soupçonne qu'ils ne sont pas nombreux. S'il existe déjà un barème de compensation, ne pourrions–nous pas compenser aussi ceux qui ont été incarcérés plus longtemps?

M. Nicholson: Il va sans dire que les parlementaires peuvent décider comme bon leur semble à cet égard. Je vous explique tout simplement le régime actuel et le barème de compensation établi en fonction de la durée d'incarcération.

M. Proud (Hillsborough): J'aimerais moi aussi souhaiter la bienvenue au secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Je vous souhaite la bienvenue, comme l'a dit le président, au sein de cette auguste assemblée de contre–amiraux, de brigadiers généraux et de colonels.

Le président: Vous parlez en votre qualité de matelot de première classe, n'est–ce pas?

M. Proud: Oui. Il y en a des bien meilleurs que moi.

[*Texte*]

The Chair: Jim Hart was actually a leading seaman and a lieutenant in the reserves. That gives you some kind of comparative rank structure.

Mr. Proud: We figure, sir, we're well qualified to ask you the questions—

The Chair: I think we need a PhD thesis on comparative rank structures.

Mr. Proud: —and to find out where we're going and what's happening within this great department.

• 1035

As most of you people know, I have a special interest in this department. The head office happens to be situated in my riding, and it has been a great part of Hillsborough and Charlottetown and Prince Edward Island since it moved there some years ago. We talk about decentralization, and I believe this type of decentralization has worked very well, certainly for this area down here. I am not one to believe that it's hurt all that much in this part of the country. We all have our own opinions on regional development programs, and I believe this type of regional development program is one that has served the veterans well and has served the taxpayers well.

Mr. Minister, I could follow up on the merchant seamen, and I may come back to that if the chairman will give me enough time. But you mentioned in your remarks a word that's used quite commonly in Parliament today. It is ''reform'', and I am not referring in any way to my two colleagues across the way. Reform comes in different kinds of packages, and when people hear about reform of Parliament, reform of pensions, reform of anything, there's an apprehension out there, I guess, as to what the reform is going to be. Is it going to be good or is it not going to be good?

As you know, in Parliament we are in the process of reforming the committee system. I firmly believe this will be one of the greatest things that has happened in a long, long time.

The reform of pensions always leaves people with some concerns. I guess what I am asking you is, in the reform of the system of pensions, all types of pensions, is this a code word, a plan to reduce or restrict benefits for veterans?

Mr. MacAulay: First, I certainly agree with your opening statement, Mr. Proud, that we very much appreciate having the Veterans Affairs Canada in Prince Edward Island, and of course in your riding you would very much appreciate it.

As I indicated yesterday in the House, the reform process has absolutely nothing to do with the cutting of programs or cutting back in dollars. As I stated yesterday, there will be no cuts. Our concern is that the system is just too slow and too cumbersome.

[*Traduction*]

Le président: Jim Hart a réellement été matelot de première classe et lieutenant dans la réserve. Cela vous donne une idée des structures comparatives de grade.

M. Proud: Nous pensons, monsieur, être bien qualifiés pour poser des questions. . .

Le président: Il nous faudrait peut-être une thèse de doctorat sur les structures comparatives.

M. Proud: . . .et pour déterminer où nous allons et ce qui se produit dans ce grand ministère.

Comme la plupart d'entre vous le savent, je porte un intérêt tout particulier à ce ministère. L'administration centrale se trouve dans ma circonscription et sa présence s'est avérée très importante pour Hillsborough et Charlottetown et l'Ile-du-Prince-Édouard depuis le déménagement il y a quelques années. Nous parlons de décentralisation et je crois que ce genre de décentralisation a donné d'excellents résultats, surtout dans ma région. Je ne suis pas de ceux qui pensent que ce n'était pas une bonne chose. Nous avons tous notre petite idée sur les programmes de développement régional, mais je crois que ce genre de programme a bien servi les intérêts des anciens combattants et des contribuables.

Monsieur le ministre, j'aimerais revenir à la question des marins de la marine marchande et je le ferai si le président m'accorde suffisamment de temps. Dans votre exposé préliminaire, vous avez utilisé un mot très à la mode sur la Colline parlementaire aujourd'hui. Il s'agit du terme «réforme», et je ne parle nullement de mes deux collègues assis en face. La réforme peut prendre différentes formes et quand les gens entendent parler de la réforme du Parlement, de la réforme des pensions, de la réforme de ceci ou de cela, ils craignent la forme qu'elle prendra. Sera-t-elle pour le mieux ou pour le pire?

Comme vous le savez, au Parlement, nous sommes en train de réformer le système des comités. Je crois fermement que ce sera l'une des meilleures décisions prises depuis très, très longtemps.

La réforme des pensions suscite toujours de l'inquiétude chez les gens. Ce que j'aimerais savoir, c'est si la réforme des régimes de pensions, de toutes les sortes de pensions, c'est une façon de désigner la réduction des prestations versées aux anciens combattants?

M. MacAulay: D'abord, je suis d'accord avec votre préambule, monsieur Proud, lorsque vous dites que nous sommes heureux que Anciens combattants Canada ait son administration centrale à l'Île-du-Prince-Édouard, et comme c'est dans votre propre circonscription, vous en êtes doublement content.

Comme je l'ai indiqué hier à la Chambre, la réforme entreprise ne vise absolument pas à réduire les programmes ou les budgets. Comme je l'ai dit hier, il n'y aura pas de coupures. Ce qui nous préoccupe, c'est la lenteur et la lourdeur du système.

[*Text*]

When the reform process is over, the only impact felt by veterans will be that their applications will be processed sooner. I think that's a request from everybody around this committee and from all of the veterans organizations and the veterans themselves. We just want to be able to process the applications sooner, but always keeping in mind that the veteran must have every consideration possible.

Mr. Proud: Thank you, Mr. Minister.

To add to that, as we see these things happening to veterans organizations, some of whom are here today, the public servants... This is something I have talked about ever since I've been involved in the critic's role of veterans affairs and defence, the persistent rumours that have always been out there about the department, that it was going to merge with another department. You heard one of my colleagues across the way talking about the committees being merged.

I had great concerns some time ago when we thought the department was going to be merged with defence. I still have concerns about what happens when these things take place. I have made suggestions over the years that if there were to be mergers, there are probably areas out there—and I don't want to say specifically, but for instance, some of the functions of the Health and Welfare Canada could be merged with the Veterans Affairs Canada.

Of course, the big concern everywhere today among veterans and among public servants is whether there is any truth to the rumours that this department will be merged or slowed down, made smaller, because of our great need to save money and to be as cost effective as possible.

Mr. MacAulay: As Secretary of State for Veterans, I can well understand people having concerns about changes that might affect the Department of Veterans Affairs. I can assure them that's not going to happen, because at this time there are 554,000 veterans in this country, and we serve less than half. This department serves an ongoing number of people in the existing military and the RCMP. This department will be at the highest level of activity, if I understand it correctly, during the next four years, since its existence. At the moment, we are too busy trying to do our work to decide who we might merge with.

• 1040

Of course, if 50 years go by with no wars and no veterans, then there could be a change in the Department of Veterans Affairs.

Mr. Proud: I won't worry about it then.

Mr. MacAulay: At the moment, this department is at its highest level of activity and the biggest demand for its services. The veterans are reaching an age where they need more attention and more dollars. We have to be sure the dollars are spent wisely and the people who deserve to get the benefits get them. We have the biggest workload in the history of the department.

Mr. Proud: Thank you very much for that information.

[*Translation*]

Quand la réforme aura été menée à bonne fin, la seule différence que constateront les anciens combattants c'est que leurs demandes seront traitées dans des délais plus courts. C'est, je crois, ce que réclament tous les membres du comité, toutes les organisations d'anciens combattants et les anciens combattants eux–mêmes. Nous voulons tout simplement pouvoir traiter les demandes plus rapidement en faisant preuve en tout temps de la plus grande considération possible à l'égard des anciens combattants.

M. Proud: Merci, monsieur le ministre.

J'ajouterais à cela que dans les organisations d'anciens combattants, dont certaines sont représentées ici aujourd'hui... Depuis que j'ai été nommé porte–parole de mon parti en matière d'affaires des anciens combattants et de la défense, je soulève souvent la question des rumeurs persistantes au sujet de la fusion du ministère des Anciens combattants avec un autre ministère. Vous avez entendu un de mes collègues de l'autre côté parler de la fusion des comités.

J'ai été très préoccupé il y a quelque temps quand nous pensions que le ministère allait être fusionné avec le ministère de la Défense. Je continue de m'inquiéter des conséquences d'une pareille fusion. Au fil des ans, j'ai suggéré qu'advenant une fusion, elle pourrait se faire—et je ne veux pas donner d'exemples précis,—mais par exemple, certaines des fonctions de Santé et Bien–être Canada pourraient être fusionnées avec Anciens combattants Canada.

C'est normal, les anciens combattants et les fonctionnaires se demandent aujourd'hui s'ils doivent croire la rumeur selon laquelle le ministère sera fusionné ou si sa taille sera réduite en raison de la nécessité d'économiser et d'être aussi rentable que possible.

M. MacAulay: En ma qualité de secrétaire d'État aux Anciens combattants, je comprends bien que les gens s'inquiètent de tout changement qui pourrait toucher le ministère des Anciens combattants. Je peux leur garantir que ça ne sera pas le cas, parce que actuellement il y a 554 000 combattants au Canada, et nous en servons moins de la moitié. Le ministère sert un nombre croissant de membres des Forces armées actuelles et de la GRC. Au cours des quatre prochaines années, les activités du ministère atteindront leur point culminant depuis le début de son histoire. Actuellement, nous sommes trop occupés à essayer de faire notre travail pour décider avec qui nous pourrions fusionner.

Bien sûr, si 50 ans passent sans qu'une guerre vienne grossir le nombre des anciens combattants, le ministère pourrait changer.

M. Proud: Cela ne m'inquiète pas.

M. MacAulay: Actuellement, au ministère, les activités battent leur plein et la demande de services n'y a jamais été aussi forte. Les anciens combattants arrivent à un âge où ils ont besoin de plus d'attention et de plus d'argent. Nous devons nous assurer que cet argent est dépensé à bon escient et que ceux qui méritent des prestations les reçoivent. Le ministère n'a jamais eu tant à faire de toute son histoire.

M. Proud: Merci beaucoup pour ces renseignements.

[*Texte*]

I have another question on pensions. The legion made a presentation here on the 22nd regarding spouses of veterans. There's concern about when the veteran dies. Is there any chance that the surviving person could get the same benefits as that which a single veteran gets now? Is that something the department is looking at? Is that a real possibility, or is it something that just cannot be accomplished at this time?

Mr. MacAulay: Disability pensions were established by Parliament to compensate veterans for disabilities. It was never intended by Parliament, however, for a survivor to receive exactly the same compensation as that paid to the veteran who had received the injury.

It was the veteran who had the disability and not the spouse, but if I understand correctly, I believe that over 48% of those spouses receive 75% of the pension. In this time of restraint, I honestly don't believe we will be revisiting that. It wouldn't be possible.

Mr. Proud: I am wondering, as we change things... We've done so many things since the end of the Second World War. For instance, after the end of the Second World War, in 1950, no one ever expected the merchant navy people to be part of this. They weren't accepted by anybody at that particular time. No one expected, at that time, people who only served in Canada to be eligible. They weren't even allowed to go to certain organizations. Now they are eligible.

I'm just considering, as we go down this road, the spouses of veterans, mostly women as the survivors, in this time of high costs and not very much money. I'm not putting you on the spot here; I'm just saying maybe we should look at this. We've been able to look at a lot of things. All people and organizations mellow as time goes on. We've accepted things that weren't 25 years ago.

I wonder, as we talk about this today, if you're going to meet—I'm sure you will—with the widows of veterans. If you haven't, you will very shortly. This is one of the issues they're going to put forward very forcefully. It's another issue and it costs money. I realize this, but it's something I think, in line with all the reforms we are doing, we should think about very carefully before we say a definite no to it.

• 1045

Mr. MacAulay: Nobody would have more time or more consideration for widows of veterans who have been injured, but it's my responsibility to follow the guidelines of Parliament. From what I understand, this was put together to compensate the person who received the disability.

If it was 25 years ago perhaps there would be more dollars around, but there are some realities. It won't be easy to meet anybody who is in need, but they do receive 75% if there is over 48% pension. I have to tell you honestly that the department is not looking at this at this time.

[*Traduction*]

J'ai une autre question concernant les pensions. La Légion a présenté un exposé ici le 22 au sujet des conjoints des anciens combattants. Des questions se posent à la mort d'un ancien combattant. Est–il possible que le conjoint survivant touche les mêmes prestations que celles qu'on verse actuellement à un ancien combattant qui vit seul? Est–ce quelque chose que le ministère envisage? Est–ce que cela pourrait vraiment se faire ou est–ce tout à fait irréalisable pour l'instant?

M. MacAulay: Le Parlement a créé les pensions d'invalidité pour indemniser les anciens combattants concernés. Il n'a toutefois jamais eu l'intention de verser à leur conjoint survivant les mêmes indemnités que celles que recevaient ces anciens combattants qui avaient été blessés.

C'est l'ancien combattant qui était atteint d'invalidité et non pas son conjoint, mais si je comprends bien, je crois savoir que plus de 48 p. 100 de ces conjoints reçoivent l'équivalent de 75 p. 100 des prestations de pension de l'ancien combattant décédé. En ces temps difficiles, je vous dirai bien franchement que je ne pense pas que nous revenions là–dessus. Ce ne serait pas possible.

M. Proud: Je me demande, à mesure qu'on change les choses... Nous avons fait tellement de choses depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, en 1950, personne n'aurait pensé qu'un jour les marins marchands seraient inclus. À cette époque–là, personne ne les acceptait. Personne ne pensait alors que des gens qui n'avaient servi qu'au Canada puissent un jour être jugés admissibles. Ils n'étaient même pas autorisés à faire partie de certaines organisations. Or, maintenant, ils y sont admis.

Je réfléchis, au fil de la discussion, à la situation des conjoints des anciens combattants. Dans la plupart des cas, ces survivants sont des femmes, qui vivent à une époque où la vie coûte cher et où l'argent se fait rare. Je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette; je pense simplement que peut–être nous devrions nous pencher là–dessus. Nous avons réussi à examiner bien des aspects. Avec le temps, les gens comme les organisations assouplissent leur position. Nous acceptons maintenant des choses que nous rejetions il y a 25 ans.

Je me demande, puisque nous en parlons aujourd'hui, si vous allez rencontrer—je suis sûr que vous le ferez—les veuves d'anciens combattants. Si vous ne l'avez pas fait, vous le ferez très bientôt. C'est un des points qu'elles soulèveront avec beaucoup de conviction. C'est une autre question, qui suppose des dépenses. Je le comprends, mais c'est quelque chose qui me semble correspondre à l'esprit de toutes les réformes auxquelles nous procédons et je pense qu'il faut bien y réfléchir avant de leur opposer un refus définitif.

M. MacAulay: Personne ne pourrait consacrer plus de temps ni plus d'efforts à l'examen de la situation des veuves d'anciens combattants qui ont été blessés, mais j'ai la responsabilité de m'en tenir aux directives du Parlement. D'après ce que je comprends, cette mesure aurait été prise pour indemniser des combattants devenus invalides.

Si on pouvait retourner 25 ans en arrière, peut–être qu'on disposerait de plus d'argent, mais il faut faire face à la réalité d'aujourd'hui. Il ne sera pas facile de rencontrer quiconque se trouve dans le besoin, mais plus de 48 p. 100 de ces personnes touchent en fait 75 p. 100 des prestations de pension qui, autrement, auraient été versées à leur conjoint. Je dois vous dire en toute franchise que le ministère ne regarde pas de ce côté–là pour l'instant.

[*Text*]

Mr. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Unlike Mr. Proud and the minister, I don't have any Veterans Affairs departmental personnel in my constituency, but I can tell you that I have a lot of Newfoundlanders, an awful lot of New Brunswickers and Nova Scotians and P.E.I.'ers who come to Petawawa to serve and retire there. I can tell the Department of Veterans Affairs that I have a lot of ongoing cases all the time to keep them very gainfully employed.

I would want to start off by thanking the department, Mr. Minister, through you, and indeed congratulating you on your present position. I would like to thank your departmental personnel for the dedication they show. My office has dealt with them for many years, and I must say we have very good rapport. I want to thank them for their decency and their depth of dedication.

Mr. Minister, I think I will be echoing what Leading Seaman Proud has just said, which is that while the veterans are becoming fewer and are an aging part of the population, I don't agree with anybody who wants to look at the bottom line with these people. Some of them went through hell during the very productive years of their lives, and this nation does owe them something. With their ongoing age—and as you mentioned, because of their age you are getting more cases, which is quite understandable—we really should be putting a lot of emphasis on making sure that these people's senior years are well provided for.

This is another offshoot that doesn't deal directly with you, but I think it is a shame that the Dieppe war veterans have never been honoured with a medal over the years since that horrible invasion. Mr. Chairman, anyone who has the privilege of seeing that landscape where those people were sent ashore can only feel that, yes, we certainly created veterans and many veterans' problems in that raid. But I must state publicly that I have very little admiration for the people who sent them in there. It was an atrocious effort.

Mr. Minister, through you, Mr. Chairman, I would like to ask about the benefit–of–the–doubt clause. When we passed that legislation in the House of Commons, I know there was great euphoria among all of us that finally the cases would not go on for a long time, that the benefit–of–the–doubt clause may shorten those cases because they give the veteran the benefit early. Are you currently witnessing some serious problems in administering that part of the legislation? We do have a backlog.

Mr. MacAulay: First of all, as I indicated, I am very pleased to have the Department of Veterans Affairs in my province, but just to be sure that the books are straight, Mr. Proud has all the people who work in Veterans Affairs. That's why he takes such great care of them.

• 1050

The Chair: Leading Seaman Proud.

[*Translation*]

M. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Contrairement à M. Proud et au ministre, je n'ai pas de personnel du ministère des Anciens combattants dans mon comté, mais je peux vous dire qu'il y a beaucoup de Terre–Neuviens, un très grand nombre de gens du Nouveau–Brunswick et de la Nouvelle–Écosse comme de l'Île–du–Prince–Édouard qui viennent à Petawawa pour servir leur pays et prendre leur retraite là–bas. Je peux dire au ministère des Affaires des anciens combattants que je ne manque certainement pas de cas pour tenir le ministère bien occupé.

J'aimerais d'abord remercier le ministère, par votre entremise, monsieur le ministre, et vous féliciter pour votre position actuelle. J'aimerais remercier le personnel du ministère pour le dévouement dont il fait preuve. Mon bureau traite avec le ministère depuis des années et je dois dire que nous entretenons d'excellents rapports. Je tiens à remercier ses employés pour leur comportement et l'étendue de leur dévouement.

Monsieur le ministre, je pense que je ferai écho aux propos du matelot de première classe Proud, à savoir que bien que le nombre d'anciens combattants diminue et que ceux–ci vieillissent, je ne suis pas d'accord avec ceux qui cherchent à en faire le moins possible pour eux. Certains ont vécu l'enfer pendant les années les plus productives de leur vie, et le pays leur doit quelque chose. À mesure qu'ils avancent en âge—et comme vous l'avez dit, c'est parce qu'ils vieillissent que vous recevez de plus en plus de demandes, ce qui est bien naturel—nous devrions vraiment concentrer nos efforts pour nous assurer d'adoucir les vieux jours de ces gens.

C'est un autre aspect qui ne vous concerne pas directement, mais je pense que c'est une honte que depuis toutes les années écoulées depuis l'horrible invasion qui a conduit au débarquement de Dieppe, on n'ait jamais reconnu le courage de ces anciens combattants en leur décernant une médaille. Monsieur le président, quiconque a un jour le privilège de voir ce rivage où ces soldats ont débarqué, à l'étranger, ne peut que se dire qu'effectivement, par ce raid, nous avons créé des anciens combattants et un grand nombre de leurs problèmes. Je dois dire publiquement que j'ai très peu d'admiration pour ceux qui les ont envoyés là–bas. C'était un effort atroce à leur demander.

Monsieur le ministre, j'aimerais poser une question au sujet de la disposition concernant le bénéfice du doute. Quand nous avons adopté cette mesure législative à la Chambre des communes, je sais que nous nous réjouissions tous grandement du fait qu'enfin les demandes ne traîneraient plus bien longtemps, que la disposition sur le bénéfice du doute abrégerait le délai de traitement de ces demandes des anciens combattants parce qu'on les leur accorderait de façon anticipée. Avez–vous beaucoup de difficultés à faire appliquer cette partie du texte législatif? Nous avons effectivement un arriéré.

M. MacAulay: D'abord, comme je l'ai dit, je suis très heureux que le ministère des Anciens combattants se trouve dans ma province, mais pour que tout soit bien clair, M. Proud a tous ceux qui travaillent au ministère. C'est pourquoi il en prend grand soin.

Le président: Le matelot de première classe Proud.

[*Texte*]

Mr. MacAulay: Leading Seaman Proud is right.

I would also like to agree with and echo your statement when you indicated the dedication and concern the public servants in the Department of Veterans Affairs show to veterans. It's not that I ever had a dim view of public servants, but I've certainly come to learn they practically devote their lives to making sure everything possible under legislation is done for veterans. It's a pleasure for me to work with them and I'm pleased to say that here.

The deputy indicated the turn–around time, and we are looking at that, Mr. Hopkins. It's definitely a large concern of ours. We intend to shorten the time. As the deputy has indicated, when we come back here, we hope we will be able to indicate to this committee that we have shortened the turn–around time.

It's also fair to say this country is number one in taking care of its veterans. There are always cases. But in the overall picture this nation is number one in its services to veterans. That's, I guess, a thank you to governments and to the department.

As far as Dieppe is concerned, I'm certainly aware, Mr. Hopkins, that recognition is well overdue. I and my department hope to be able to resolve this situation very soon. It is not an easy problem. You probably received some correspondence from me on it if you requested it.

It's a problem that came to my desk immediately when I was appointed to this position. I addressed the caseload. I think the deputy has addressed it very well. As I said, I hope we will be able to indicate the cases will be dealt with quicker.

Mr. Hopkins: Mr. Chairman, just to comment about the Royal Canadian Legion, I think their organization has done a marvellous job in helping out with cases and trying to handle them for the veterans. I think they should certainly be complimented on that.

I'd like to ask the minister a question about the Veterans Independence Program. It has become very important to veterans. It's providing a great service to keep veterans in their own homes, which is also helping to keep the costs of social services down in many areas of the country. It's going to become more and more important, again, as veterans become older and their problems start visiting them to a greater extent. Are there any planned changes or updates or improvements in the program?

Mr. MacAulay: We have of course been re–evaluating the program as we have stated previously. We want to take it back to its original intent and make sure the people who should really receive the services of the Veterans Independence Program do receive them. I know there is some criticism in some areas. But it's an area we will be reviewing.

I'm going to let my deputy expand on this.

Mr. Nicholson: Mr. Chairman, I'll perhaps go right to the heart of your question in terms of changes and updates.

[*Traduction*]

M. MacAulay: C'est tout à fait ça.

Vous avez tout à fait raison de souligner que les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants se préoccupent grandement du sort des anciens combattants. Je n'ai jamais douté du zèle des fonctionnaires, mais je sais maintenant qu'ils font tout ce que la loi leur permet de faire pour venir en aide aux anciens combattants. Je suis heureux de pouvoir vous dire combien je prends plaisir à travailler avec eux.

Le sous–ministre a abordé la question du délai de traitement des demandes, délai que nous cherchons à réduire, monsieur Hopkins. C'est une de nos grandes préoccupations. Nous voulons raccourcir le délai. Comme le sous–ministre l'a dit, nous espérons pouvoir dire au comité la prochaine fois que nous comparaîtrons devant lui que nous avons atteint notre objectif à cet égard.

De tous les pays, je pense qu'on peut dire que c'est le Canada qui traite le mieux ses anciens combattants. Certains cas particuliers peuvent poser des difficultés, mais dans l'ensemble, ce pays est celui qui offre les meilleurs services aux anciens combattants. Il faut en remercier les gouvernements et le ministère.

Comme vous, monsieur Hopkins, je pense qu'on a suffisamment tardé à honorer ceux qui ont combattu à Dieppe. Mon ministère et moi–même espérons résoudre le problème bientôt. C'est un problème délicat. Nous avons sans doute déjà échangé une correspondance à ce sujet.

J'ai été saisi du dossier dès ma nomination comme ministre. J'ai tâché de le résoudre sur–le–champ avec l'aide du sous–ministre. Comme j'ai dit, j'espère que nous pourrons être bientôt en mesure de traiter ces cas plus rapidement.

M. Hopkins: Monsieur le président, j'aimerais louer les efforts de la Légion royale canadienne en vue d'aider les anciens combattants. Cet organisme mérite certainement des louanges.

J'aimerais poser une question au ministre au sujet du Programme pour l'autonomie des anciens combattants qui revêt maintenant beaucoup d'importance pour la clientèle que nous desservons. Grâce à ce programme, beaucoup d'anciens combattants peuvent demeurer chez eux, ce qui permet également de réduire le coût des services sociaux au Canada. À mesure que vieilliront les anciens combattants et que leurs problèmes de santé s'accroîtront, le programme deviendra de plus en plus important pour eux. Compte–t–on modifier ou améliorer ce programme?

M. MacAulay: Comme nous l'avons déjà dit, nous réévaluons le programme. Nous voudrions lui redonner son objectif initial et nous assurer que ceux qui ont droit à des services en vertu de ce programme les reçoivent. Certains reproches nous ont été faits à cet égard. Nous allons revoir la situation.

Je vais demander à mon sous–ministre de vous en dire un peu plus long à ce sujet.

M. Nicholson: Monsieur le président, abordons directement la question des changements et des améliorations.

[*Text*]

We consider, and I think it's fair to say the major veterans associations consider, the Veterans Independence Program to be the flagship of the department in the health care area. It's a program that has been examined by many others in the health care industry. If I may say so, it's become a bit of a model to be replicated if others choose to do so.

• 1055

We continue to monitor the application of the various elements of this program to ensure that it's meeting the needs of the veterans. As you know, we're dealing with an aging clientele, and those needs change. Where we see there's a requirement to modify or adjust the programs, then we do that. These are operated under regulations, and if necessary, regulations could be changed to meet new needs, but I think at the present time they're meeting the objectives of the program.

The objective of the program is to try to maintain the veterans in their own homes or in other quarters apart from institutions. We're being reasonably successful with that until the veteran may reach a point where he needs continuing or chronic care.

In terms of the program and its cost–effectiveness, I can report to you that under the VIP program we can keep eight veterans independent and apart from institutions for the cost of one veteran in an institutional setting. So the objective of the program, of course, is to provide all these comforts to the veteran in their home setting. We feel that the program is quite comprehensive in terms of meeting the needs of the veterans. There are no major changes contemplated to that program as of now.

Mr. Hopkins: Mr. Chairman, today when we have a lot of people going to various parts of the world for peacekeeping duties, these are no longer friendly areas to go to. There are a lot of problems, and our forces are being asked to face all kinds of religious and cultural problems and are thrown into situations that are quite foreign to them. They're expected to come out of there without an accident, and I think that expectation is far too high under the serious circumstances of the day.

Are there any priorities given in the department to families of people who are killed in action or in peacekeeping duty? These people are young, and they have young families back home to look after.

I guess, Mr. Minister, this question should be directed to you from a point of view of policy. What view has the Department of Veterans Affairs taken to look after these people quickly, and are there any programs being brought in to try to bridge the gap between a sudden loss of income by that family and getting the mother and the small children into a more regular or stáble way of life financially for their future? That's part of it.

I'd like to add a word again to what George was saying about veterans programs, which really relate to social services. Let us ask the blunt questions. Are the veterans programs being reviewed as part of the social program review that is going on at the present time, or is the veterans program remaining separate from all that, and will we be continuing to put the emphasis on our veterans and the families of veterans?

[*Translation*]

À notre avis, avis que partagent également les principales associations d'anciens combattants, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants est un programme qui fait le renom du ministère dans le domaine de la santé. De fait, c'est un programme qui intéresse des organismes de services de santé. De fait, on le considère comme un programme modèle.

Nous évaluons constamment les différents volets de ce programme pour nous assurer qu'il répond bien aux besoins des anciens combattants. Comme vous le savez, notre clientèle vieillit et ses besoins changent. S'il est nécessaire de modifier ou d'adapter les programmes que nous offrons, nous le faisons. Ces éléments du programme sont dispensés en vertu de règlements qui pourraient être modifiés au besoin, mais je crois qu'ils correspondent actuellement aux objectifs du programme.

L'objectif essentiel du programme est de permettre aux anciens combattants de demeurer chez eux ou ailleurs que dans des établissements de soins. Nous y parvenons relativement bien. Il arrive cependant un moment où certains anciens combattants ont besoin de soins continus ou chroniques.

À titre de comparaison, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants nous permet d'assurer l'autonomie de huit anciens combattants au même coût que celui du placement en institution d'un seul ancien combattant. L'objectif du programme est évidemment de permettre à un ancien combattant de vivre confortablement chez lui. À notre avis, le programme permet d'assurer l'ensemble des besoins des anciens combattants. Nous ne prévoyons pas pour l'instant apporter de grands changements à ce programme.

M. Hopkins: Monsieur le président, beaucoup de Canadiens sont aujourd'hui envoyés en mission de maintien de la paix dans des endroits devenus hostiles. Ils doivent s'adapter à toutes sortes de situations, et notamment comprendre des antagonismes religieux et culturels très complexes. On attend d'eux qu'ils s'acquittent de leur mission sans anicroche, et je crois que les attentes à cet égard sont beaucoup trop élevées compte tenu des circonstances.

Accorde–t–on la priorité, au ministère, aux familles des soldats qui sont tués au combat ou dans des missions de maintien de la paix? Ces soldats ont souvent de jeunes familles dont il faut s'occuper.

Je suppose que cette question devrait s'adresser à vous, monsieur le ministre, puisqu'elle touche à la politique du ministère. Comment le ministère des Affaires des anciens combattants compte–t–il s'occuper rapidement de ces gens et songe–t–on à des programmes d'aide financière destinés aux mères de jeunes enfants dont l'époux serait décédé dans des circonstances semblables?

J'aimerais revenir à ce que disait George au sujet des programmes destinés aux anciens combattants qui sont en fait des services sociaux. Ne mâchons pas nos mots. Les programmes destinés aux anciens combattants sont–ils remis en question dans le cadre de l'examen des programmes sociaux qui a lieu à l'heure actuelle ou feront–ils l'objet d'un examen distinct? Continuera–t–on d'accorder la priorité aux anciens combattants et à leurs familles?

[*Texte*]

Mr. MacAulay: It is not under review, but yes, once the government declares a trouble spot or a special duty area, as has been in Bosnia, for example, Canadian forces personnel are treated the same as war veterans for disability pension purposes.

If pensioned, they receive full treatment coverage and they will also be eligible for Veterans Independence Program. I should mention that these personnel are not eligible for war veterans allowance benefits. This is because the pay and benefits now provided to forces personnel make it highly unlikely that anyone currently serving would meet the income criteria for this program created in the 1930s. This was an entirely different era. But they are treated as veterans.

• 1100

Mr. Hopkins: I have just one short question, Mr. Chairman.

If someone had spent three years in the militia and then went into the regular forces and was there for, say, two years, sent overseas and then killed in action, do they get the same treatment as a person who has five years in the regular service?

Mr. MacAulay: Is that for pension purposes?

Mr. Hopkins: Yes. Do they get the same programs?

Mr. MacAulay: For pension purposes, yes.

Mr. Hopkins: So you do include militia service.

Mr. Nicholson: No.

Mr. MacAulay: But they were serving for two years. The two years would make them eligible.

Mr. Nicholson: In the case you cited, I believe you mentioned he served three years in the reserve and then was called up to active duty during wartime. I believe that's the case you cited.

Mr. Hopkins: Or during peacekeeping.

Mr. Nicholson: If he received his injury, on which he later went forward to be compensated with a disability claim for a pension, when he was on duty during wartime, or if he was in a theatre of war, of course he would qualify. If he sustained the injury while training during his active service, he would qualify. If he sustained his injury on reserve force duty, he would also be entitled to apply for a disability pension.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Thank you to the minister for addressing the committee on this very important issue of veterans.

I would like to first address your comments on the merchant navy. I believe you said in your comments that you recognize or appear to be recognizing the fact that there may be some problems with the merchant navy legislation. In your comments you used words such as your being open to the idea of ''considering'' whatever action may be taken and ''exploring'' all possible avenues.

I was wondering if you could tighten up some timelines for us. Most of these people we are talking about are in their eighties. They don't use words such as ''consider'' and ''explore'' very often in their age group. I was wondering if you might be able to pin something down a little bit more positively so we could tighten that up.

[*Traduction*]

M. MacAulay: Ces programmes ne sont pas remis en question. Une fois, cependant, que des soldats canadiens sont affectés dans des régions troublées du monde ou une zone de service spécial comme la Bosnie, ils ont droit aux mêmes pensions d'invalidité que les anciens combattants.

Ils ont droit, le cas échéant, aux prestations d'invalidité et ils sont admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Je mentionne cependant que ces soldats ne sont pas admissibles aux allocations d'ancien combattant. La raison en est que la rémunération et les avantages sociaux auxquels ont maintenant droit les membres des forces armées font en sorte qu'il est très peu probable qu'ils répondent aux critères de revenu établis pour ce programme créé dans les années 30. Il s'agissait d'une époque tout à fait différente. Ces personnes sont néanmoins traitées comme des anciens combattants.

M. Hopkins: J'ai une brève question à poser, monsieur le président.

Prenons le cas d'une personne qui aurait passé trois ans dans la milice et ensuite deux ans dans la force régulière et qui serait morte au combat à l'étranger. Considérera-t-on que cette personne compte cinq années de service au sein de la force régulière?

M. MacAulay: Aux fins d'établissement de la pension?

M. Hopkins: Oui. Ont-ils droit aux mêmes programmes?

M. MacAulay: Aux fins d'établissement de la pension, oui.

M. Hopkins: On tient donc compte du service dans la milice.

M. Nicholson: Non.

M. MacAulay: Mais ces personnes ont deux années de service. Ces deux années devraient les rendre admissibles.

M. Nicholson: Vous citez en exemple le cas d'une personne qui aurait servi trois ans dans la réserve et qui aurait été mobilisée en temps de guerre. Vous ai-je bien compris?

M. Hopkins: Ou pour une opération de maintien de la paix.

M. Nicholson: Il est évident qu'il serait admissible à ces programmes si la blessure pour laquelle il touche une pension d'invalidité a été subie au combat lors d'une guerre ou sur un théâtre de guerre. Il serait aussi admissible à ces programmes s'il a subi sa blessure au cours de l'entraînement en prévision de son service actif. S'il a été blessé lorsqu'il servait au sein de la réserve, il serait également admissible à la pension d'invalidité.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Je remercie le ministre d'entretenir le comité de la question très importante des anciens combattants.

J'aimerais d'abord revenir à ce que vous disiez au sujet de la marine marchande. Vous semblez laisser entendre que la Loi sur la marine marchande pose peut-être certaines difficultés. Dans votre déclaration, vous avez dit être prêt à «envisager» des mesures appropriées et à «explorer» toutes les possibilités.

Pourriez-vous nous dire quel sera votre échéancier à cet égard. Les anciens marins marchands ont plus de 80 ans. À cet âge-là, on a presque banni de son vocabulaire les mots «envisager» et «explorer». Pourriez-vous être un peu plus précis au sujet de vos intentions?

[*Text*]

Mr. MacAulay: As in. . .?

Mr. Hart: Sitting down and reviewing this whole situation with the merchant navy.

Mr. MacAulay: Is this with regard to their concern for time served in a prisoner of war camp?

Mr. Hart: Yes.

Mr. MacAulay: I'll leave it to my deputy to make sure you get the precise answer.

Mr. Nicholson: I realize that the question of merchant navy veterans benefits from Veterans Affairs comes up on a regular basis indeed. It was the centrepiece of the committee's deliberations this past June 1993. If I may, Mr. Chairman, I'd like to make a rather lengthy but comprehensive response of perhaps three minutes.

The Chair: I wonder if you could make it more comprehensive and less lengthy.

Mr. Nicholson: I was very much involved when Bill C–84, the merchant navy legislation, was passed in June 1992. I also appeared before the same standing committee last June, as I've indicated, to answer questions about the new merchant navy veterans provisions. So I already have a certain familiarity with this issue.

After the standing committee meeting in June 1993, the then deputy minister took a close personal interest in the concerns and problems expressed by merchant navy veterans representatives. She met with them a number of times and commissioned officials of the department to do policy and statistical work on these issues.

• 1105

Mr. Chairman, I think what is really being asked is whether Bill C–84, the merchant navy legislation, is perfect; and if not, why not.

No, Bill C–84 is not perfect. Even when it was being passed it was acknowledged that further amendments might have to be made. Well, that may turn out to be true. I'm sure you're asking why.

Isn't the principle of merchant navy veterans' equality with armed forces veterans clear enough? Yes, of course it is, and everybody agrees with that. However, it's in the details that a few problems appear. These problems of detail have largely turned out to be questions of who precisely should be considered a merchant navy veteran; who is in the club, so to speak, and who isn't.

Many of the questions are hypothetical. That is, there are no known individuals who would benefit from change. However, those men and women who fall within the definition of merchant navy veteran as it exists today in Bill C–84 enjoy perfect equality with armed forces veterans. They are eligible for all the veterans benefits that are available today. They are equal to veterans. But that is cold comfort to those who aren't in the club.

The question is, who should have recognition of service, who deserves to be recognized as a merchant navy veteran? The Merchant Navy Coalition puts it this way. They have a list of attributes of service, and it's a very long one. We are not dealing with a simple area.

[*Translation*]

M. MacAulay: À quoi songez–vous au juste?

M. Hart: Êtes–vous prêt à revoir toute la situation au sujet de la marine marchande?

M. MacAulay: En ce qui touche le temps que certains d'entre eux ont passé comme prisonniers dans un camp de guerre?

M. Hart: Oui.

M. MacAulay: Je vais demander à mon sous–ministre de répondre à cette question.

M. Nicholson: La question de l'admissibilité des anciens marins marchands aux allocations du ministère des Anciens combattants revient sur le tapis périodiquement. Cela a été le thème central des délibérations du comité en juin 1993. Si vous me le permettez, monsieur le ministre, j'aimerais prendre environ trois minutes pour répondre à cette question.

Le président: Je vous demande d'être aussi complet que possible, mais bref.

M. Nicholson: J'ai suivi de très près le dossier du projet de loi C–84, la Loi sur la marine marchande, qui a été adopté en juin 1992. J'ai aussi comparu devant le comité permanent en juin pour répondre à des questions au sujet des dispositions de la loi. Je connais donc assez bien la question.

Après la réunion du comité permanent en juin 1993, la sous–ministre de l'époque s'est intéressée personnellement aux préoccupations exprimées par les représentants des anciens marins marchands. Elle les a rencontrés à plusieurs reprises et a demandé à ses fonctionnaires d'établir des statistiques et de lui formuler des recommandations.

Monsieur le président, ce qu'on cherche à savoir, je crois, c'est si le projet de loi C–84 sur la marine marchande est parfait, et sinon, pourquoi pas.

Le projet de loi C–84 n'est pas parfait. Au moment de son adoption, on savait déjà qu'il faudrait peut–être éventuellement y apporter des modifications. Ce sera peut–être nécessaire. Je suis sûr que vous vous demandez pourquoi.

A–t–on reconnu le principe de l'égalité des anciens combattants de la marine marchande et des anciens combattants des forces armées? Oui, et personne ne le conteste. Certains détails restent cependant à régler. Il s'agit essentiellement de savoir qui doit être considéré comme un ancien combattant de la marine marchande.

Bon nombre des questions qu'on se pose sont de nature hypothétique. Aucune personne connue ne bénéficierait d'un changement à la loi. Les hommes et les femmes auxquels s'applique la définition actuelle d'anciens combattants de la marine marchande sont cependant traités sur un pied d'égalité, en vertu du projet de loi C–84, avec les anciens combattants des forces armées. Ils sont admissibles à toutes les allocations d'ancien combattant. Il n'y a pas de distinction entre ces deux types d'anciens combattants. C'est cependant un piètre réconfort pour ceux qui ne sont pas considérés comme des anciens combattants de la marine marchande.

La question est de savoir qui mérite d'être reconnu comme un ancien combattant de la marine marchande. La Coalition de la marine marchande voit les choses de la façon suivante. Elle a établi une liste très longue de caractéristiques liées au service dans la marine marchande. Le domaine n'est pas simple.

[*Texte*]

Just to illustrate the context, the shipping industry during World War II was governed by the Canada Shipping Act. In fact, today's merchant navy is governed by the same act. That act has something under 1,000 sections in it. It goes on for hundreds and hundreds of pages, to say nothing of thousands of pages, of regulations. Add to it the complicated wartime orders governing the merchant navy under the War Measures Act. Add to it the rules and practices of the British admiralty and insurance underwriters, the shipping industry, and on and on it goes.

My point is, Mr. Chairman, we are dealing with matters of some considerable complexity. We had been working with the Merchant Navy Coalition to clarify a number of technical and legal concerns. So far, to the best of our knowledge, no major problems have been identified.

The review process is exactly what one would expect with any new piece of legislation. We are dealing with refinements, not substantive changes. The legislation in place is working well and has achieved its objectives of equality for merchant navy veterans. I trust this statement has helped put matters in perspective.

The Chair: Excuse me, perhaps I could clarify the thinking on it. You say it isn't foreseen that amendments would be needed, although changes may have to be made to the regulations. I wonder if you could clarify what you mean by refinements.

Mr. Nicholson: So far, I see no need for major change. If, through our deliberations with the Merchant Navy Coalition, we identify possible refinements to the wording of the clauses, those changes could be contemplated and undertaken.

The Chair: That would be an amendment, then.

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. Hart: I appreciate the answer. Again, my only concern is that these people are in their eighties, and if there is a review, that should be looked at, I would hope we could expedite it as quickly as possible for these people.

The other comments I have are in regard actually to my colleague Colonel Frazer, who posed a question. The deputy minister answered that it could be a tremendous expense to the taxpayers if we extended POW benefits for people who were actually interned for over 30 months.

I do have some concerns there. These people not only gave up three to five years of their life for the country, but in this country and even in this Parliament we have members of Parliament who defend the right of a six–year pension plan for members of Parliament, a gold–plated pension plan, when we have people who actually laid down their lives and were interned in prisoner of war camps. This contradiction seems very odd to me.

Actually, I find the comments regarding tremendous expense almost obscene and very offensive to myself, veterans and the Canadian taxpayers probably as well. So maybe you could clarify that a little bit.

• 1110

Mr. Nicholson: Yes, Mr. Chairman, I would like to clarify that for the honourable gentleman.

[*Traduction*]

Pour vous donner une idée du problème, l'industrie des transports maritimes était assujettie, pendant la Seconde Guerre mondiale, à la Loi sur la marine marchande du Canada. La même loi régit toujours la marine marchande d'aujourd'hui. Elle comporte environ 1 000 articles. La loi s'étend sur des centaines et des centaines de pages et les règlements également. À tout cela s'ajoutent les décrets de guerre complexes qui régissaient la marine marchande aux termes de la Loi sur les mesures de guerre. Il ne faut pas non plus oublier les règles et les pratiques de l'amirauté britannique, des assureurs et de l'industrie des transports maritimes.

J'essaie de vous faire comprendre, monsieur le président, la complexité de la question. Nous avons travaillé avec la Coalition de la marine marchande pour essayer de régler certains problèmes techniques et juridiques. À notre connaissance, on n'a pas encore identifié de problèmes majeurs.

Le processus d'examen prend exactement la forme à laquelle on pourrait s'attendre. Il s'agit d'apporter certains correctifs à la loi et non des changements majeurs. Cette loi fonctionne bien et a atteint son objectif qui était de traiter sur un pied d'égalité les anciens combattants de la marine marchande. J'espère vous avoir bien situé le contexte.

Le président: Excusez–moi, mais j'ai besoin d'autres précisions. Vous avez dit qu'on n'anticipait pas devoir modifier la loi, mais qu'il faudra peut–être apporter des modifications aux règlements. Qu'entendez–vous par des correctifs?

M. Nicholson: Il ne semble pas nécessaire jusqu'ici de modifier en profondeur la loi. Si, dans nos discussions avec la Coalition de la marine marchande, nous constatons qu'il est nécessaire de modifier le libellé de certains articles, nous envisagerons de le faire.

Le président: Il s'agirait alors d'une modification à la loi.

M. Nicholson: Oui.

M. Hart: Je vous remercie de votre réponse. Je m'inquiète toujours du fait que ces gens ont plus de quatre–vingts ans, et il est donc à espérer que l'examen des programmes sera aussi rapide que possible.

J'aimerais aussi revenir à une question qu'a posée mon collègue le colonel Frazer. Le sous–ministre a dit qu'il serait très coûteux d'accorder des allocations de prisonniers de guerre à ceux qui ont été incarcérés pendant plus de 30 mois.

J'ai certaines préoccupations à cet égard. Ces gens ont donné de trois à cinq ans de leur vie pour défendre leur pays. Or, il se trouve des députés qui réclament un régime de pension fort généreux de six ans pour les anciens députés. Et on se refuse à accorder une pension à des prisonniers de guerre. Cette contradiction m'offense.

En fait, je trouve très offensant comme sans doute les anciens combattants et les contribuables canadiens qu'on parle d'une dépense excessive. Je vous prie de nous donner plus de précisions à cet égard.

M. Nicholson: Je donnerai volontiers des précisions à cet égard, monsieur le président.

[*Text*]

First of all, I hope my earlier response to hon. member Frazer's question wasn't taken as a mean–spirited response. I in no way meant that this was a tremendous burden that would be placed upon the Canadian taxpayer.

The point I was trying to make—and it relates very much to the remark of Mr. Hopkins about benefit of doubt—is that this department operates under the credo of courtesy, speed and fairness and the benefit of doubt. If in the application process an individual veteran is denied entitlement to a pension, for example, or a war veterans allowance, we have a very complete and comprehensive appeal process that the veteran may avail himself of.

All I was trying to communicate, sir, was that there are really no dollar limits in the war veterans allowance or in the disability pension area. When applications come in the door, when they're adjudicated, if they're approved, then they are paid out.

The health care programs and the other economic support programs the department administers do have budgets that we operate within. So far they have been adequate to meet the needs of the veterans. I was simply trying to communicate that you can change compensation any way you wish as a parliamentarian provided you have the full support of your Parliament. I was just saying that in the context of the times that may be rather difficult, but it wouldn't be up to me to say yes or no, whether it was an expensive undertaking or not.

Mr. Hart: I guess my point is that we still have this cash–for–life pension plan for members of Parliament, which seems odd when we're battling over the veterans who served their country so well.

My last comment is a question to the Secretary of State in regard to the fact that our country was involved in a war, the Gulf War, not too long ago. It now appears that some of these veterans are coming back with psychological problems. They're not showing up until possibly some months after they have left the service. I was wondering how that is being dealt with if these people are coming back after they leave the service. What are the requirements for those people?

Mr. MacAulay: They would apply, if they have a problem, to the CPC.

Mr. Hart: The length of time is the question. Do they have a time limit?

Mr. Nicholson: If the disability is related to their service time, then they have every right to make application.

Mr. Hart: Have you any idea at all how many of these cases are coming forward now?

Mr. MacAulay: I don't.

Mr. Nicholson: Sorry, Mr. Secretary, I don't have a count on that. We could table a response to that with the chair if you so desire, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much.

Mr. MacAulay: Not only the Gulf War; it could be something that occurred during the Second World War. The time limit is not the problem.

[*Translation*]

J'espère qu'on n'a pas pensé que la réponse que j'ai donnée à la question de M. Frazer manquait de générosité. Je ne voulais certainement pas donner l'impression qu'il s'agirait d'un fardeau énorme pour les contribuables canadiens.

J'essayais simplement de souligner—et cela nous ramène à ce que disait M. Hopkins au sujet du bénéfice du doute—que le ministère s'efforce d'être aussi courtois, rapide et juste que possible et qu'il a pour principe d'accorder le bénéfice du doute. L'ancien combattant dont la demande de pension ou d'allocation d'ancien combattant est rejetée peut porter cette décision en appel.

Il n'y a pas de plafond quant aux allocations d'ancien combattant ou à la pension d'invalidité. Tous ceux qui ont droit à ces allocations les touchent.

Les programmes de services de santé et de soutien économique exécutés par le ministère comportent cependant des budgets limités. Jusqu'ici, ces budgets ont suffi à répondre aux besoins des anciens combattants. Avec l'accord du Parlement, il est possible de modifier les programmes d'aide destinés aux anciens combattants. Je soulignais simplement le fait que cela pose certaines difficultés en cette période de restrictions budgétaires, mais ce n'est pas à moi de dire si ce serait trop coûteux ou non.

M. Hart: Je faisais simplement ressortir le fait que le régime de pension des anciens députés est très généreux et qu'on voudrait être moins généreux à l'égard des anciens combattants qui ont si bien servi leur pays.

Ma dernière question qui s'adresse au secrétaire d'État porte sur le fait que notre pays a participé il n'y a pas si longtemps à une guerre, la guerre du Golfe. Il semblerait que ceux qui ont participé à cette guerre connaissent maintenant des difficultés psychologiques. Les difficultés de ce genre peuvent ne survenir que des mois après qu'un soldat a quitté le service actif. Je me demandais ce qu'il en était à cet égard. À quoi ces anciens combattants ont–ils droit?

M. MacAulay: Ils doivent présenter une demande à la CCP.

M. Hart: Y a–t–il un délai?

M. Nicholson: Si l'invalidité est liée à leur service actif, ils ont tout à fait le droit de présenter une demande.

M. Hart: Savez–vous combien de demandes de ce genre ont été faites dernièrement?

M. MacAulay: Je l'ignore.

M. Nicholson: Désolé, mais je n'ai pas de chiffres à vous fournir. Nous pourrions vous transmettre ce renseignement plus tard, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie.

M. MacAulay: Il n'y a pas que la guerre du Golfe. Le même genre de demande pourrait être présenté à l'égard du service actif au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il n'y a pas de délai de prescription.

[*Texte*]

M. Jacob (Charlesbourg): Je tiens à souhaiter la bienvenue au secrétaire d'État.

On a beaucoup parlé dernièrement des coupures au niveau du ministère de la Défense. Il n'y a pas eu de coupures au niveau des deniers consacrés aux anciens combattants. D'ailleurs, il y a une augmentation d'environ 100 millions de dollars au niveau de ce budget.

Lors de la réunion de mardi dernier, j'ai posé une question à un membre du Comité qui m'a répondu que si on avait des comparaisons à faire avec d'autres pays, par exemple, les États-Unis, nous serions gênés des fonds consacrés à nos anciens combattants. Par contre, hier, le secrétaire d'État, dans son discours à la Chambre, a mentionné que le Canada avait l'un des régimes de pensions pour anciens combattants des plus généreux au monde.

Un membre du Comité nous dit que, comparativement aux États-Unis, nous n'étions pas très généreux et même que nous serions gênés, mais le secrétaire d'État, lui, nous dit que nous avons un régime très généreux.

• 1115

Ma question est la suivante: Existe-t-il des comparaisons entre les critères d'admissibilité à une pension après tant de journées d'emprisonnement pour les prisonniers de guerre ou après tant d'années de service dans les Forces armées? J'aimerais voir une comparaison parce que personne au Comité ne semble vouloir diminuer, d'aucune façon, les régimes de pensions des anciens combattants. Toutefois, il me semble que cela m'éclairerait si on avait des points de comparaison avec d'autres systèmes. Je me demande si le secrétaire d'État s'est penché là-dessus ou a fait des comparaisons avec d'autres pays ou d'autres régions et de quelle façon on administre ces choses-là?

Mr. MacAulay: That was a very long question, and I thank you very much for it. I certainly don't have the details before me. Are you talking about total dollars, how the individual is treated, time served as a prisoner of war, or disability pensions?

Your question is long, but what we would have to have if we were to compare—and we can, but I don't think we can do it right here because we don't have the figures before us. Along with it, you're dealing with a population that is 10 times our size, a population that has been involved in the last while in many more conflicts.

M. Jacob: Je vais clarifier ma question. Ce que je veux dire, c'est que certaines personnes prétendent que nous ne sommes pas assez généreux envers les anciens combattants, que ce soit au niveau de la marine marchande ou autrement, et que d'autres disent que nous sommes trop généreux dans d'autres circonstances.

Je ne veux pas comparer le montant global. Il est certain que les États-Unis sont un pays beaucoup plus grand, mais je parle au niveau de critères d'admissibilité par individu. Qu'est-ce qui nous fait dire qu'après tant d'années de service, qu'après tant de jours d'emprisonnement, nous accordons tel montant? Il existe sûrement des critères de comparaison.

[*Traduction*]

Mr. Jacob (Charlesbourg): I would like to welcome the Secretary of State.

There has been a lot of talk recently about cuts at the Department of Defence. There have not been cuts in the budgets of the programs for war veterans. In fact, those budgets have increased by $100 million.

At last Tuesday's meeting, I asked a question to a member of the committee who said that we were not as generous towards our veterans as many other countries like the United States. However, the Secretary of State, in his statement to the House yesterday, said that Canada had one of the best pension plans in the world for veterans.

On the one hand, a member of the committee says that we are not very generous towards our veterans compared to the United States and that we should even be ashamed of it and on the other hand, the Secretary of State says that our pension plan is very generous.

My question is the following one: has anyone compared the criteria that make a prisoner of war eligible for a pension after a certain number of days of imprisonment, and the criteria that make one eligible for a pension after a certain number of years in the armed forces? I'd like to see a comparison because no one on the committee seems to want to consider reducing veterans' pensions in any way. Nevertheless, I feel it would be enlightening to have some frame of reference that would allow comparisons with other systems. I wonder if the Secretary of State has thought about this or made comparisons with other countries or other areas, and I wonder how these things are administered elsewhere?

M. MacAulay: C'était une question très longue, et je vous en remercie beaucoup. Je n'ai certainement pas sous les yeux les détails nécessaires pour y répondre. Est-ce que vous parlez des sommes globales en cause, de la façon dont les anciens combattants sont traités, de la durée des périodes d'emprisonnement des prisonniers de guerre, ou des pensions d'invalidité?

Votre question est longue, mais pour nous permettre d'établir des comparaisons, il nous faudrait des chiffres que nous n'avons pas sous la main; ce genre de comparaisons est tout à fait possible, mais je ne pense pas que nous puissions les établir ici, parce que nous n'avons pas les chiffres devant nous. De plus, leur population est dix fois plus nombreuse que la nôtre, et ils ont pris part récemment à un certain nombre d'autres conflits.

Mr. Jacob: I'll try to be more specific. What I mean is that some people claim that we are not generous enough with veterans, for instance veterans who served in the merchant marine, among others, while others say that we are too generous in other circumstances.

I don't want to compare total dollars. The United States has a much larger population, of course, but I am talking about eligibility criteria for individuals. How do we decide that after a certain number of years of service or days of imprisonment, we will grant this or that amount? There must be criteria that exist that would make comparisons possible.

[*Text*]

Il est certain que vous ne pouvez probablement pas me donner la réponse ce matin, mais si cela est possible, j'apprécierais recevoir une réponse à ce sujet–là.

Mr. MacAulay: First of all, I thank you very much. Again, as I indicated, we don't have the comparisons, but we can get them and make sure that you and the committee receive them.

We're the only country with prisoner of war compensation. We have the best programs for veterans in the world, but there would be only one way to compare Canada with other countries. That would be a pretty in–depth answer, but I guess we can get it.

The Chair: Before we go to Mr. Richardson, I believe Mr. Frazer had a point of order he wanted to raise.

Mr. Frazer: You may be able to amplify this a little bit. I think the reference made to the better benefits was perhaps to our American friends. Of course, as you may be aware, when you leave the Canadian forces you have left; you have gone. But when you're in the American forces you have access to their flying program. If there's an empty seat, you can fill it. If they have an empty quarter, you can fill it. You can use the postal service by the military. In other words, their benefits continue after they've left the service. This is not the case in the Canadian forces, and I think this is the reference that was made about its being difficult to compare one service with another.

Mr. MacAulay: What we are comparing there can so easily happen here. You're comparing Department of National Defence benefits with Department of Veterans Affairs benefits, which would only complicate a complicated question even more.

Mr. Frazer: Except that when you get into regular force service, the same thing applies.

The Chair: Please. We have been doing very well here. I was about to compliment you on the way in which the meeting has proceeded, and I want it to proceed in an orderly fashion still.

• 1120

The Secretary of State, Mr. Jacob, has undertaken to provide us with some information of a comparative nature at a later date. Is that satisfactory?

M. Jacob: Je suis satisfait, mais cela concerne essentiellement le domaine des anciens combattants. Je n'ai pas du tout demandé ce que Jack vient de souligner au niveau des régimes de retraite pour les militaires. Mon intervention ne concernait que les anciens combattants.

J'aurais une deuxième question.

The Chair: Mr. Proud, did you want to raise a point of order?

[*Translation*]

I understand that you may not be able to answer me this morning, of course, but if it were possible, I would appreciate it if you were to provide me with an answer at a later date.

M. MacAulay: Premièrement, je vous remercie beaucoup. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas les comparaisons en main, mais nous pouvons les obtenir et nous assurer de vous les faire parvenir, à vous et aux autres membres du comité.

Nous sommes le seul pays au monde qui a un régime de compensation pour les prisonniers de guerre. Nous avons les meilleurs programmes pour anciens combattants au monde, mais il n'y aurait qu'un façon de comparer le Canada aux autres pays. Il faudrait examiner les choses en profondeur, mais je suppose que nous pouvons obtenir l'information nécessaire.

Le président: Avant de donner la parole à M. Richardson, je crois que M. Frazer voulait faire un rappel au Règlement.

M. Frazer: Peut–être pourrez–vous compléter un peu ce que je vais dire. Je pense qu'on faisait peut–être allusion à nos amis américains quand on a parlé de meilleures conditions. Comme vous le savez sans doute, quand vous quittez les Forces armées canadiennes, vous les quittez vraiment; vous ne partez pas en emportant vos avantages sociaux, par exemple. Mais si vous quittez les forces américaines, vous continuez d'avoir accès à leurs avions; s'il y a une place de libre, vous pouvez la prendre. S'ils ont une place de libre dans leurs quartiers, ils peuvent vous héberger. Vous pouvez utiliser le service postal militaire. En d'autres termes, les ex–militaires américains continuent de profiter de certains avantages. Ce n'est pas le cas des forces armées canadiennes, et je pense que c'est ce qu'on voulait dire quand on a dit qu'il était difficile de comparer les forces militaires d'un pays à celles d'un autre.

M. MacAulay: Ce dont vous parlez pourrait facilement se produire ici. Vous comparez les avantages sociaux du ministère de la Défense nationale aux avantages qu'offre le ministère des Anciens combattants, ce qui ne peut que compliquer une question déjà fort complexe.

M. Frazer: Sauf que quand vous parlez des forces armées ordinaires, les mêmes choses s'appliquent.

Le président: S'il vous plaît. Les choses allaient si bien. J'étais sur le point de vous féliciter pour la façon dont la réunion se déroule, et je veux que l'ordre continue de régner.

Monsieur Jacob, le secrétaire d'État s'est engagé à nous donner des données comparatives plus tard. Cela vous va?

Mr. Jacob: That is satisfactory, but it relates chiefly to Veterans Affairs. I was not at all asking for information on the point Jack just raised regarding military pension plans. My remarks concerned veterans.

I do have a second question.

Le président: Vous voulez faire un rappel au Règlement, monsieur Proud?

[*Texte*]

Mr. Proud: Could I raise a point of order on what was said here at the meeting the other day? I started the ball rolling by saying that if the joint committee that's reviewing the defence process goes to Washington, as has been suggested, in that process we might just go back to our Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs, meet with the chairman of the House committee on veterans affairs, meet with the chairman of the Senate committee on vetarans affairs in United States, just to compare some of the things that they're doing. You people in Veterans Affairs know better than I do that there are all kinds of groups coming forward every year looking for compensation and looking for benefits.

I thought we would do that. Then the topic was brought up that after the Second World War and after the Korean War and after the Vietnam War, the American veterans were treated beyond all reason, but now the situation is that they're cutting back, they're cutting back on their compensation. It's therefore like comparing apples with oranges.

However, I was suggesting that we compare to see what they're doing with these other groups that are appearing out of nowhere, to see how they're handling them. That's where the topic started. I believe we have one of the best compensation plans anywhere for our veterans.

M. Jacob: J'ai une question plus courte et, je crois, plus simple. Au budget, je remarque deux chiffres au niveau des soins de santé. Un de 619 ou 620 000 millions de dollars que vous avez mentionné dans votre exposé du début et, un autre de 679 000 000 millions de dollars qui figure à la page 2–10 du Budget des dépenses. Comment expliquer cet écart de chiffres?

Mr. MacAulay: I'd like to thank you, and I'd also like to respond to Mr. Proud.

A few weeks ago at this committee the legion indicated that the Department of Veterans Affairs provides the best benefits in the world, too. However, I will let my deputy answer.

M. Nicholson: Monsieur le président, M. Bray répondra à cette question.

M. Rhéal Bray (directeur général, Finances, Affaires des anciens combattants): Le 679 000 000 millions de dollars comprend les frais occasionnés par la remise des prestations tandis que le 620 000 000 millions exclut ce qu'on appelle le *Delivery Cost*, les frais des gens qui sont impliqués pour donner les prestations aux anciens combattants. Est–ce que ça répond à votre question?

D'un côté, ce sont les prestations mêmes. . .

M. Jacob: Et de l'autre, ce sont les frais d'administration.

M. Bray: C'est cela.

M. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): J'ai un commentaire et puis deux questions d'ordre général.

Premièrement, monsieur le Secrétaire d'État, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à vos collègues.

[*Traduction*]

M. Proud: Puis–je invoquer le Règlement au sujet de ce qui a été dit à notre réunion la fois passée? J'ai lancé la discussion en disant que si le comité mixte qui examine la politique de défense va à Washington, comme cela a été suggéré, on pourrait, lors de ce voyage, redevenir le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants et rencontrer le président du comité du Congrès et le président du comité du Sénat qui s'occupent tous les deux des affaires des anciens combattants aux États–Unis. Cela nous permettrait de faire des comparaisons avec ce qui se fait là–bas. Vous qui travaillez au ministère des Anciens combattants êtes mieux placés que moi pour savoir qu'il y a toutes sortes de groupes qui se présentent chaque année pour essayer d'obtenir des indemnisations et des prestations.

J'avais pensé que l'on procéderait de cette façon. Ensuite, on a soulevé la question du traitement excessif accordé par les États–Unis aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre de Corée et plus tard de la guerre du Vietnam. À l'heure actuelle, cependant, les responsables américains sont en train de réduire les indemnisations. Il est donc un peu difficile de faire des comparaisons valables.

Cependant, j'avais proposé que le comité fasse une comparaison avec le traitement accordé par les Américains aux groupes qui sortent de nulle part. C'est comme cela que la discussion avait commencé. À mon avis, nous avons un des meilleurs régimes d'indemnisation des anciens combattants au monde.

Mr. Jacob: I have a much briefer and much simpler question, I believe. I see there are two figures in the budget for health care. There is one of $619 or $620 million that you mentioned in your opening remarks, and there is another of $679 million, which appears on page 2–10 of the Estimates. How do you explain this difference?

M. MacAulay: Je vous remercie de votre question, et je tiens également à répondre à ce qu'a dit M. Proud.

Il y a quelques semaines, des représentants de la Légion ont aussi dit que le ministère des Affaires des anciens combattants donne les meilleures prestations au monde. Cependant, je vais permettre à mon sous–ministre de répondre à votre question.

Mr. Nicholson: Mr. Bray will answer the question, Mr. Chairman.

Mr. Rhéal Bray (Director General, Finance, Veterans Affairs): The $679 million figure includes the cost of delivering the benefits, while the $620 million figure does not. Does that answer your question?

One figure is for the benefits themselves. . .

Mr. Jacob: And the other includes the administrative costs.

Mr. Bray: That is correct.

Mr. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): I would like to make one comment and then ask two general questions.

First of all, I would like to welcome the Secretary of State and his officials to our meeting.

[*Text*]

Mon commentaire est celui–ci: nous avons entendu, au Comité, que le processus pour l'obtention d'une pension est très lourd. Je pense qu'avec un taux moyen d'âge de 72 ans pour les anciens combattants, il va falloir faire quelque chose pour faciliter le processus. Je regardais certaines notes de services qui nous avaient été envoyées et j'examinais le processus. Personnellement, si j'étais un ancien combattant, placé devant une telle situation, je pense que je lancerais tout au panier et j'oublierais tout cela. Il y a peut–être une raison, mais je trouve le système un peu lourd et il faudrait sérieusement examiner cela.

Ma première question est la suivante: Qu'arrive–t–il aux prestations d'un ancien combattant s'il meurt pendant la période d'étude de son dossier? Son conjoint reçoit–il les bénéfices ou si tout s'arrête–là?

[*Translation*]

My comment is that the committee has heard that the process for obtaining a pension is very cumbersome. I think that given that the average age of veterans is 72, something is going to have to be done to simplify the process. I was looking at some of the background notes received that explain the process. Personally, if I were a veteran in that situation, I think I would throw everything in the waste paper basket and forget the whole thing. There may be a good reason for it all, but I find the system quite cumbersome. I think we should take a close look at that.

My first question is this: what happens to a veteran's benefits if he dies while his file is being considered? Does his spouse receive the benefits or does everything stop with his death?

• 1125

Mr. MacAulay: I'll let my deputy answer that.

Mr. Nicholson: The application is continued right through to adjudication and decision.

M. Bertrand: Mais le conjoint va la recevoir?

Mr. Nicholson: Yes.

M. Bray: Si la décision est favorable, elle va recevoir les bénéfices qui lui sont dus comme épouse.

M. Bertrand: Supposons que la décision n'est pas favorable, peut–elle continuer l'appel?

M. Bray: Absolument.

M. Bertrand: Ma deuxième question concerne le budget. J'ai remarqué que les dépenses d'administration du ministère dans vos prévisions pour 1994–1995 se chiffraient à 34 millions de dollars ou, 1,6 p. 100 du budget total.

D'après la question de M. Jacob, ce n'est pas nécessairement le cas, car, dans les autres programmes, il y a d'autres montants qui figurent sous la rubrique administration. Est–ce que c'est bien ça?

M. Bray: Oui, vous avez raison. C'est que d'un côté, il y a ce qu'on appelle *overheads*, ce qu'on ne peut pas charger à une des activités comme telles, mais qui couvre le porte–feuille au complet. Donc, c'est l'administration. De l'autre côté, on a les frais qui sont directement liés aux bénéfices comme tels. On a, par exemple, nos conseillers qui, pour la plupart, consacrent leur temps à livrer le programme de soins de santé. Leurs salaires sont chargés à cette activité–là. Tandis que le 34 millions dont vous parlez, c'est l'administration, c'est l'*overhead*. Ce sont des coûts qui ne sont pas attribués à une activité comme telle.

M. Bertrand: J'ai fait un calcul très rapide et ça m'a donné 1,6 p. 100 de frais pour l'administration du ministère. J'ai trouvé ça très bon, très raisonnable. Mais, du 1 184 760 000 milliard de dollars sous la rubrique pensions, quel pourcentage représente les frais d'administration compativement aux bénéfices destinés aux anciens combattants?

M. Bray: Les frais qui sont attribuables aux pensions représentent à peu près 3 p. 100.

M. MacAulay: Je vais demander à mon sous–ministre de répondre à la question.

M. Nicholson: La demande est maintenue jusqu'à ce que la décision soit prise.

Mr. Bertrand: But does the spouse get the benefits?

M. Nicholson: Oui.

Mr. Bray: If the decision is favourable, the spouse will receive the benefits to which she is entitled.

Mr. Bertrand: And if the decision is not favourable, can she pursue the appeal?

Mr. Bray: Absolutely.

Mr. Bertrand: My second question relates to the budget. I have noticed that the administrative cost of the Department were $34 million in your 1994–1995 estimates. That is 1.6% of the total budget.

I understand from the answer to Mr. Jacob's question that this is not necessarily the case, because there are other administrative costs in other programs as well. Is that correct?

Mr. Bray: Yes, you are quite right. On the one hand, we have what is known as overhead, which are costs that we cannot attribute to specific activities, but which relate to the whole portfolio. So there are administrative costs. On the other hand, there are a cost directly related to the benefits as such. For example, we have advisors, who spend most of their time delivering the health care program. Their salaries appear under this item. The $34 million you referred to are administrative costs, or overhead. These are costs that have not been assigned to a particular activity.

Mr. Bertrand: I did a very quick calculation and came up with a 1.6% administrative cost for the Department. I found that to be a very good, very reasonable figure. However, of the $1,184,760,000 under pensions, what percentage would be accounted for by administrative costs compared to the benefits paid out to veterans?

Mr. Bray: The cost for pensions would be about 3%.

[*Texte*]

M. Bertrand: Les frais d'administration?

M. Bray: C'est–à–dire, les frais qu'on attribue aux pensions comme telles. Comme le processus d'adjudication, et aussi les personnels qui s'occupent du système de pensions comme tel. Alors, ces montants–là, représentent à peu près à 3 p. 100.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Mr. Chairman, please pardon my absence.

The Chair: We protected your interests in your absence.

Mr. Richardson: Thank you.

I want to thank Veterans Affairs Canada for looking after our veterans and providing service. I also want to thank those advocates who helped recruit and identify those veterans in need and redirect them to groups such as the legion, the army and navy and the merchant navy veterans association.

I'm going to ask some question that are pretty elementary, so that when you do return again we'll have a better idea. You mentioned your budget. How many people are in direct service with Veterans Affairs? This just so that we have some idea of how many people are working in the department.

Mr. Nicholson: I'll ask Mr. Bray to give me the exact full–time equivalent number from part III of the main estimates. It's 3,500 and some odd.

Mr. Richardson: While he's getting that figure, I notice that from the information given to us, there are approximately 150,000 veterans on active file being served by the department. There was a forecast that you may see this go up as the aging process comes on. Somewhere, almost in the next paragraph, it says that relative to 1993–94 there would be a 10.6% reduction. I hope I didn't misread that, but it was in the handout ''Veterans Affairs Estimates''. Under the portfolio budget overview, it says that compared to 1994 estimates, this represents a reduction in the number of veterans' dependants receiving benefits.

• 1130

Are you forecasting next year a reduction of 10.6%?

Mr. Nicholson: In the number of veterans receiving the range of services, mainly through attrition. There could be some on WVA. If they reach age 65 and are in receipt of the old age security and other forms of income, then they wouldn't be receiving WVA. That would reduce the number of clients on that base. The number, sir, that you would ask for, full–time equivalence, is actually 3,289. Those resources are applied, of course, to our headquarters in Charlottetown—

[*Traduction*]

Mr. Bertrand: The administrative cost?

Mr. Bray: I'm referring to the cost that can be assigned to the pensions as such for activities such as the adjudication process and the cost of the employees in charge of the pension system. These costs amount to about 3% of the total cost.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Je m'excuse de mon absence, monsieur le président.

Le président: Nous avons protégé vos intérêts pendant votre absence.

M. Richardson: Merci.

Je tiens à remercier les fonctionnaires d'Anciens Combattants Canada des services qu'ils offrent à nos anciens combattants. Je tiens également à remercier les avocats–conseils qui ont aidé à identifier les anciens combattants qui avaient besoin d'aide et leur ont dit de consulter des groupes comme la Légion, et l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et de la marine marchande.

Je vais poser des questions plutôt élémentaires, afin que nous comprenions mieux la situation lors de votre prochaine comparution devant nous. Vous avez parlé de votre budget des dépenses. Combien de personnes sont employées directement par le ministère? Je veux savoir combien de personnes travaillent au sein du ministère.

M. Nicholson: Je vais demander à M. Bray de me donner le chiffre des équivalents temps plein qui figure dans la partie III du budget des dépenses. Il est d'environ 3 500.

M. Richardson: Pendant qu'il cherche le chiffre, je constate dans les renseignements que vous nous avez donnés, qu'il y a environ 150 000 anciens combattants qui reçoivent des services du ministère à l'heure actuelle. On prévoit un risque d'augmentation du fait que les anciens combattants vieillissent. C'est quelque part dans le document, presque au paragraphe suivant, on peut lire que comparativement à l'année 1993–1994, il y aura une réduction de 10,6 p. 100. J'espère ne pas avoir mal lu, mais il me semble que c'est ce que j'ai vu dans le document intitulé «Anciens combattants Canada—Budget des dépenses», qui a été distribué. On peut en effet lire sous la rubrique «Budget du portefeuile: Aperçu» que, par rapport aux prévisions de 1994, cela représente une réduction du nombre des personnes à charge d'anciens combattants qui reçoivent des prestations.

Prévoyez–vous pour l'an prochain une réduction de 10,6 p. 100?

M. Nicholson: Oui, du nombre d'anciens combattants recevant toute la gamme de services, mais cette réduction sera principalement le fait de l'attrition. Il pourrait y en avoir qui touchent des allocations d'ancien combattant. Si ces personnes atteignent l'âge de 65 ans et bénéficient de la sécurité de la vieillesse et d'autres formes de revenus, alors elles ne toucheraient pas d'allocations d'ancien combattant. Cela réduirait donc d'autant le nombre de clients à ce niveau–là. Le chiffre que vous avez demandé, monsieur, soit celui correspondant aux équivalents temps plein, est en fait de 3 289. Ces ressources s'appliquent bien sûr à l'administration centrale située à Charlottetown. . .

[*Text*]

Mr. Richardson: Across the country.

Mr. Nicholson: —the large Ste. Anne's Hospital in Ste–Anne–de–Bellevue, the Saskatoon Veterans Home, 32 district offices and 5 regional offices.

Mr. Richardson: There is one other thing, just to complete the picture brought in by Mr. Frazer on the POW arrangement. It seems to me that we were very quick—not quick, as a matter of fact, but we did recognize the incarceration of the Japanese and that wrong was righted. I think if it is a possibility to identify those air personnel who served in the air force and the merchant navy and maybe some people in the navy as well who served beyond the 30 months... You have to live by the regulations, so it will be we who have to make recommendations. That wrong should be turned around and righted as well. Maybe in our case we could recommend to the minister that we look at that and right that wrong if it is possible.

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Je vais être très bref. Finalement, monsieur Bertrand est arrivé à peu près dans mon champ de tir. Il avait à peu près les mêmes préoccupations que les miennes. Je suis également un peu surpris de voir la lourdeur du processus pour en arriver à déterminer si un ancien soldat de la marine marchande est accepté ou pas accepté. Le processus m'apparaît excessivement lourd, long et sûrement très coûteux.

Je ne sais pas si cela a été chiffré, je ne sais pas si on a mis des coûts d'examen de ces cas, mais ça doit sûrement coûter assez cher et, par le fait même, c'est de l'argent de moins pour nos soldats. Plus on investira d'argent dans la paperasse, dans les rapports, pour les fonctionnaires, dans les études, moins il reste d'argent affecté aux pensions ou au soulagement de nos anciens combattants. Je ne veux pas exagérer la chose mais, à première vue, cela m'apparaît excessivement lourd comme processus d'examen.

La deuxième partie de ma question correspond exactement à la question de M. Bertrand, c'est le 1,6 p. 100 d'administration. Je n'ai pas assez examiné à fond tout le budget mais ça m'apparaît très, très peu. Si c'était vraiment les bons chiffres, et je les mets un peu en doute, je vous donnerais une belle médaille parce que ce n'est pas une grosse somme.

Est–ce que toute l'administration d'un hôpital comme Sainte–Anne–de–Bellevue entre dans les coûts administratifs? Est–ce que tous les fonctionnaires, ici, à Ottawa, entrent également dans les coûts administratifs? Est–ce qu'on a oublié des coûts administratifs qui ne figurent pas dans le 1,6 p. 100 et qu'on pourrait revoir sous d'autres chapitres?

[*Translation*]

M. Richardson: L'ensemble du pays.

M. Nicholson: . . .au gros hôpital Ste–Anne à Ste–Anne–de–Bellevue, au Foyer pour anciens combattants de Saskatoon, aux 32 bureaux de district et aux cinq bureaux régionaux.

M. Richardson: Pour compléter le tableau présenté par M. Frazer, il y aurait encore quelque chose à ajouter relativement aux arrangements visant les anciens prisonniers de guerre. Il me semble que nous avons très vite... En fait, ça ne s'est pas fait très vite, mais nous avons reconnu notre responsabilité relativement à l'internement des Japonais, et nous avons corrigé le tort commis. Il me semble que s'il était possible de dresser la liste de ceux qui ont servi dans l'armée de l'air et dans la marine marchande ainsi que de ceux, s'il y en a, qui ont servi dans la marine au–delà des 30 mois. . . Il faut respecter les règles, alors ce sera à nous qu'il incombera de faire des recommandations. Ce tort–là devrait lui aussi être corrigé. Nous pourrions peut–être recommander au ministre qu'on se penche là–dessus et qu'on corrige le mal qui a été fait, si cela est possible.

Mr. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): I will be very brief. As it turns out, Mr. Bertrand had set his aim on the same things as me. Indeed, his concerns are about the same as mine. I too am a little surprised by the cumbersome process that is required to determine if an ex–soldier from the merchant marine is eligible or not. The process appears to me to be excessively cumbersome, lengthy and, obviously, very costly.

I do not know if the calculations have been done, if the examination of these cases has been costed, but it must be a very expensive process, and this of course is money that we no longer have for our soldiers. The more money we spend on paperwork, reports, civil servants and studies, the less money there is available for pensions and other forms of relief for Canadian veterans. I would not want to exaggerate things, but at first glance, this examination process appears to be excessively cumbersome.

The second part of my question deals with the very same matter as that of Mr. Bertrand, namely 1.6% for administration. I have not done an in–depth study of the budget, but that seems very very small. If those are the right numbers, but I have my doubts about that, I will give you a medal, because that is a very small amount.

Does the administration of a hospital such as the one in Ste–Anne–de–Bellevue fall under administration expenses? Are the civil servants here in Ottawa also covered under administration expenses? Are there administration expenses that were forgotten, that were not included in the 1.6% and that we might find under other budget items?

• 1135

Mr. MacAulay: On your first question, the cumbersome part, are you talking about the appeal process with pensions? I just wasn't sure what you were coming at, whether it's the appeal process with how pensions are handled, or the cumbersome way—the word we use is "cumbersome"—we handle the pension process, or the applications.

M. MacAulay: En ce qui concerne votre première question, portant sur la lourdeur du processus, parlez–vous du processus d'appel en ce qui concerne les pensions? Je ne suis pas certain d'avoir suivi: voulez–vous parler du processus d'appel ou de la façon plutôt lourde—on parle en effet de lourdeur—dont fonctionne le processus de pensions, côté demande.

[*Texte*]

The problem is that this was put together this way, as I indicated before, to make sure the veteran got every possible chance, and every speck of information that could be obtained in order to give him a fairer chance, in order to receive benefits. Is that the track you're talking about?

Mr. Lavigne: Yes.

Mr. MacAulay: Now, we understand, and I understand, and the department is well aware, that the time period is too long. As I indicated before, we have to be awfully cautious, for the sake of the veteran, that in our reform we are sure every speck of information and evidence that can be obtained, in order for the veteran to have every possible chance to obtain a pension, is left in place. But with that, we are also well aware our system is too slow. As we indicated before, we are reviewing it, and my deputy has indicated at length as to what we are trying to do in order to shorten the period of time. Hopefully in a year's time we'll be able to report to you that we have shortened the period of time.

Now, with the budget, I will refer the question to Mr. Bray.

M. Bray: Du côté de l'administration du ministère, les coûts des systèmes informatiques, par exemple, servent non pas seulement à un programme ou une activité, mais à toutes les activités du Ministère. Donc, lorsque l'on parle de l'hôpital Sainte–Anne–de –Bellevue, par exemple, toutes les dépenses de cet institution sont chargées à l'activité «soins médicaux».

M. Lavigne: Donc, on ne les retrouve pas dans le 1,6 p. 100?

M. Bray: Exactement. Si on prenait tous ces coûts–là, on parlerait d'environ 7 p. 100.

M. Lavigne: Merci beaucoup.

Mr. MacAulay: Mr. Chairman, I would like to indicate, as we talked about the cumbersome program we got through for pensions, that it does not take one cent of benefit away from the veteran. If a veteran is awarded a pension, he gets that pension, every dollar.

As I indicated, we understand it's a problem. We're dealing with it to the best of our ability, but in dealing with it we want to be very sure we don't take anything away from the veteran.

The Chair: Thank you, Mr. Secretary. Mr. Lavigne has a very short intervention.

M. Lavigne: Un petit commentaire sur la remarque du ministre. C'est bien que la lourdeur et la lenteur du processus ne pénalisent pas l'ancien combattant en autant, toutefois, qu'à la fin du processus, il soit reconnu comme étant éligible à une pension. C'est bien correct comme ça. Il y aura une rétroactivité, de toute façon, j'imagine. Sauf que la lenteur du processus vient gruger dans le fond des poches des citoyens, en taxes et en impôts. Parce que tout le temps qu'on passe avec des avocats, des fonctionnaires, peut–être des médecins dans certains cas, pour évaluer différents cas, coûte cher aux citoyens. C'est là qu'il faudrait peut–être voir à économiser. Vous comprenez?

[*Traduction*]

Le problème, comme je l'ai déjà dit, c'est que le système a été conçu de façon à donner toutes les chances à l'ancien combattant, à recueillir toute information susceptible d'améliorer ses chances d'être admissible à des prestations. Est–ce de ce processus–là que vous voulez parler?

M. Lavigne: Oui.

M. MacAulay: Nous savons, je sais et le ministère sait que le délai est beaucoup trop long. Comme je l'ai déjà dit, il nous faut, dans l'intérêt de l'ancien combattant, être très prudents en ce qui concerne notre réforme: il nous faut nous assurer que chaque petit bout de renseignement ou de preuve que l'on puisse glaner en vue d'améliorer les chances de l'ancien combattant d'obtenir une pension reste en place. Cela étant dit, nous savons très bien que notre système est trop lent. Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes en train de le revoir et le sous–ministre a longuement exposé ce que nous tentons de faire en vue de raccourcir le délai. Nous espérons d'ici un an pouvoir vous dire que nous l'avons bel et bien raccourci.

En ce qui concerne le budget, je demanderais à M. Bray de répondre à votre question.

Mr. Bray: Concerning the Department's administration costs, computer systems, for example, are used not for a single program or activity, but for all of the Department's activities. Therefore, when we talk about the Ste–Anne–de–Bellevue Hospital, for example, all of the expenses relating to this institution are charged to the "health care" activity.

Mr. Lavigne: These are therefore not included in the 1.6%, is that correct?

Mr. Bray: Precisely. If we included all of those costs, it would be closer to 7%.

Mr. Lavigne: Thank you very much.

M. MacAulay: Monsieur le président, j'aimerais dire, au sujet de la lourdeur du programme qui a été évoqué il y a quelques instants, que cela n'enlève pas un cent aux anciens combattants. Si un ancien combattant se voit reconnaître le droit de toucher une pension, il touche chaque dollar de cette pension.

Comme je l'ai déjà dit, nous comprenons qu'il s'agit d'un problème. Nous faisons de notre mieux pour le résoudre, mais il nous faut, ce faisant, veiller à ne rien retirer aux anciens combattants.

Le président: Merci, monsieur le secrétaire. M. Lavigne aimerait faire une toute petite intervention.

Mr. Lavigne: A brief comment on the Minister's remark. It is good if the slowness and the cumbersomeness of the process do not penalize the veteran, as long as at the end of the process he is declared eligible for a pension. It is alright like that. In any event, I imagine all of this will be retroactive. The only problem is that the slowness of the process is digging into the pockets of taxpayers. Indeed, all of the time spent with lawyers, officials and perhaps even doctors, in some cases, to evaluate certain cases, is costing Canadians a lot of money. That is perhaps where we should be trying to save money. Do you follow me?

[*Text*]

Mr. MacAulay: You're absolutely correct that it costs dollars. This country has given the veterans of the country every possible opportunity to qualify for benefits. That's a decision that was made over the years by different governments.

We give veterans every possible chance to apply and appeal, and appeal many times. There is no thought of removing that. We would never want to remove anything that would give the veteran the opportunity to appeal his case. He could have some new type of information or feel it wasn't viewed properly. That does cost dollars, but again, if he is awarded the pension, perhaps on the third appeal, he gets all the dollars that are coming to him. But there are people working on it.

• 1140

The Chair: Thank you, Mr. Secretary.

I just have two names on second round, Mr. Proud and Mr. Frazer.

I just want to remind the committee that we had intended to have a very special meeting, which you requested for certain purposes, for which we have ordered delicious sandwiches, but we haven't ordered enough for the minister and his people. If we want to spend that time at that very important labour of love that we have ahead of us, I would caution you to be as expeditious as you can in your questioning, so we may thank the minister and his people for their appearance.

Mr. Proud: Thank you, Mr. Chairman. I thought we'd get a third round, but I see we're not going to.

The Chair: No thirds.

Mr. Proud: My colleague Mr. Lavigne was talking about how cumbersome it is, and everybody else was talking about the long time it takes. If I tell this story, I'm probably not going to get to my question. But anyway, I'll tell the story of how things happen.

My father applied at Veterans Affairs. I'm not holding this against anyone. If you talk about how long it takes, my father's teeth are still at the dentist because he died before the process went through. That's a fact, Mr. Lavigne. And if you think it's cumbersome to get something through the Department of Veterans Affairs, try to get something out of Parks Canada. I'll tell you, you're really going to run into a roadblock.

Just to change my venue a bit, it was mentioned by, I think, Mr. Hopkins, and someone across here mentioned the medals. There's a private member's bill before the House on the Dieppe medal. There was a private member's bill in the last Parliament Canadianizing the Victoria Cross. In Canada, we never have made a big issue out of presenting medals to our veterans and those who served. It's something we're kind of ashamed of, I believe. The royal prerogative is one of the reasons, and under the United Kingdom we have to have this.

[*Translation*]

M. MacAulay: Vous avez tout à fait raison de dire que cela coûte de l'argent. Le pays a donné à ses anciens combattants toutes les chances d'être admissibles à des prestations. C'est une décision qui a été renouvelée au fil des ans par les différents gouvernements qui se sont succédés.

Nous offrons aux anciens combattants toutes les possibilités pour faire une demande, faire appel, et refaire appel, autant de fois qu'ils le désirent. Il n'est pas question de supprimer cela. Nous ne devrions absolument pas supprimer quelque chose qui donnerait à l'ancien combattant matière à faire appel. Il pourrait avoir certaines nouvelles informations ou estimer que cela n'a pas été considéré convenablement. Cela coûte cher mais, là encore, s'il se voit accorder la pension, peut–être au troisième appel, il touche tout. En tout cas, on y travaille.

Le président: Merci, monsieur le secrétaire d'État.

J'ai juste deux noms pour le deuxième tour, M. Proud et M. Frazer.

Je rappellerais simplement au comité que nous avions prévu une réunion très spéciale que vous auriez demandée pour des raisons précises et pour laquelle nous avons commandé de délicieux sandwiches. Nous n'en avons toutefois pas commandé pour le ministre et ses collaborateurs. Si nous voulons consacrer ce temps à la tâche très importante qui nous attend, je vous conseillerais de poser vos questions aussi rapidement que possible afin que nous puissions remercier le ministre et les gens qui l'accompagnent et passer à autre chose.

M. Proud: Merci, monsieur le président. Je pensais que nous aurions un troisième tour, mais j'ai l'impression qu'il n'en est rien.

Le président: Pas de troisième tour.

M. Proud: Mon collègue, monsieur Lavigne parlait de la lourdeur du processus et tout le monde a parlé du temps que cela prend. Si je raconte cette histoire, je n'arriverai probablement pas à poser ma question. Je vais quand même vous raconter comment les choses se passent.

Mon père a fait une demande aux Affaires des anciens combattants. Je n'en veux à personne en particulier. Quand on dit que cela prend longtemps, les dents de mon père sont restées chez le dentiste parce qu'il est mort avant que sa demande n'ait été acceptée. C'est vrai, monsieur Lavigne. Et si vous pensez qu'il est difficile d'obtenir quelque chose du ministère des Affaires des anciens combattants, essayez Parcs Canada. Je puis vous dire que vous vous heurterez à un véritable mur.

Passons. Je crois que c'est M. Hopkins et quelqu'un d'autre en face qui ont parlé des médailles. Il y a un projet de loi d'initiative privée devant la Chambre sur la médaille de Dieppe. Durant la dernière législature, il y a eu un projet de loi d'initiative privée visant à canadianiser la Croix de Victoria. Au Canada, nous n'avons jamais attaché tellement d'importance aux décorations décernées aux anciens combattants et aux militaires. J'ai l'impression que c'est quelque chose dont nous avons presque honte. La prérogative royale peut en partie l'expliquer, mais c'est nécessaire avec le Royaume–Uni.

[*Texte*]

In the last Parliament we decided that maybe one of the reasons some of us supported the hon. member from Red Deer at the time he put his private member's bill to Canadianize the Victoria Cross was that we thought maybe we should give the royal prerogative a little push to see if we could get them going on some of these medals. At the last meeting, I believe, of the committee last June, we thought maybe we should look at the committee making recommendations on medals, and then we get away from all these... Every special group comes forward looking for a medal.

I'll give you an example of medals. Thornton Frederick Peters was a Canadian, a Prince Edward Islander indeed, who won the Victoria Cross. He also won the Distinguished Service Order from the United States, one of the highest honours given to a person outside that country. The President of the United States, President Eisenhower, personally delivered the medal to his mother in Victoria, British Columbia, at the time. Of course the British mailed the Victoria Cross to him. That's what we tend to think of our medals.

I wonder, Mr. Secretary, what your recommendations and those of your other people are on what we should do about our honours and awards. How can we take this onto ourselves, if it's possible, and make more of them available? I believe, and I know other members in the House of Commons believe, that we haven't done enough in making medals available. It took 40 years, for instance, for the Korean War veterans to get a medal, and the only reason they got it was because we struck a medal for the Gulf War people.

The Chair: I want to ask the minister to respond briefly. You don't need to comment on his father's teeth.

Mr. MacAulay: I take no responsibility for Mr. Proud's teeth. As I think Mr. Proud has indicated, only the Queen has the legal power to establish new honours and awards. But we are a sovereign state. If we wish to change the rules, we have that option. Since the Second World War we have followed the Commonwealth tradition. From what I understand, the veterans organizations in this country wish for us to follow the Commonwealth tradition.

• 1145

I'm well aware that we can have rings and rings of medals on our veterans, but it's an honourable thing to be awarded a medal in this country as it's not easy to get. The more medals we strike, the less the value of the medals we awarded previously. That is the view, I believe, of the veterans organizations. I know there are problems and there were always people who fell through the cracks, but I think we want to be very cautious. If we decide to start striking a medal for one thing, you will find that there are a million things to strike medals for.

[*Traduction*]

Durant la dernière législature, nous avions décidé que peut-être une des raisons pour lesquelles certains d'entre nous appuyaient le député de Red Deer qui avait présenté son projet de loi d'initiative privée visant à canadianiser la Croix de Victoria était que nous pensions que nous pourrions donner à la prérogative royale un petit coup de pouce afin de voir si l'on ne pouvait pas faire quelque chose à propos de certaines de ces médailles. À la dernière réunion, si je ne m'abuse, du comité en juin dernier, nous avions pensé que nous devrions peut-être envisager que le comité fasse certaines recommandations à propos des médailles, ce qui nous permettrait d'éviter tous ces... Chaque groupe spécial vient demander une médaille.

Je vais vous donner un exemple de médailles. Thornton Frederick Peters était un Canadien, un habitant de l'Île-du-Prince-Édouard qui a été décoré de la Croix de Victoria. Il a également été décoré du Distinguished Service Order des Etats-Unis, l'un des plus grands honneurs conférés à un citoyen d'un autre pays. Le président des Etats-Unis, le président Eisenhower, a personnellement remis alors cette médaille à sa mère à Victoria en Colombie-Britannique. Evidemment, les Britanniques lui ont envoyé la Croix de Victoria par la poste. C'est ce que nous avons tendance à penser de nos médailles.

J'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'État, ce que vous et les vôtres recommanderiez à propos de nos honneurs et décorations. Comment pourrions-nous nous en charger, si c'est possible, et en multiplier le nombre? J'estime, et je sais que je ne suis pas le seul à la Chambre des communes, que nous n'avons pas suffisamment fait dans ce domaine. Par exemple, il a fallu 40 ans pour que les anciens combattants de la guerre de Corée obtiennent une médaille et s'ils en ont finalement eu une, c'est parce que nous avons frappé une médaille pour ceux qui ont participé à la guerre du Golfe.

Le président: Je demanderais au ministre de répondre brièvement. Inutile de revenir sur les dents de son père.

M. MacAuley: Je n'ai rien à me reprocher en ce qui concerne les dents de M. Proud. Comme l'a dit M. Proud, seule la Reine a le pouvoir de créer de nouveaux titres et décorations. Nous sommes toutefois un État souverain. Si nous voulons changer les règles, nous le pouvons. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous suivons la tradition du Commonwealth. Que je sache, les associations d'anciens combattants du Canada souhaitent que nous continuions à la suivre.

Je sais bien que nous pourrions décorer nos anciens combattants de tas de médailles mais, dans notre pays, une médaille est justement un grand honneur parce qu'elles sont rares. Plus nous frapperons de médailles, moins celles qui ont été décernées auparavant auront de valeur. Je crois que c'est en tout cas le point de vue des associations d'anciens combattants. Je sais qu'il y a des problèmes et qu'il y a toujours eu des gens qui n'ont pas été décorés alors qu'ils auraient dû l'être, mais nous devons nous montrer très prudents à cet égard. Si nous décidons de commencer à frapper une médaille pour une chose, vous constaterez qu'il y aura des tas de raisons de frapper des médailles.

[*Text*]

Mr. Proud: Would you not agree that there are many groups out there who have not been recognized? I'm not looking to cheapen the medals, I'm looking to make them more prestigious. Could we not as a country, as a committee, recommend to you and others responsible that there may be some out there who have been forgotten? This is not to cheapen it in any way for people from World War I, World War II, the Boer War or the Korean War. Do you think we should look at this and see if there's a better way to do it?

Mr. MacAulay: You're correct, and we are trying to look at a specific situation that you are all aware of at this time, but if we don't follow the Commonwealth tradition, then we have to be on our own. I agree that there are many people who deserve recognition for many things, but I have to take guidance from veterans organizations and from—

Mr. Nicholson: From Parliament.

Mr. MacAulay: —Parliament, but I think Parliament would like to follow the wishes of the veterans of this country. They have not indicated that they don't want us to strike a particular medal for a certain thing, but I do not believe they want us to start striking medals on our own for specific issues. If we do, I think we will end up lowering the value of the existing medals.

Mr. Richardson: The awarding of medals to veterans—I can see them getting involved in Dieppe but there is a current system for reviewing the medal awarding system. It is certainly outside of Veterans Affairs.

Mr. MacAulay: Absolutely.

Mr. Richardson: You're not in the business of striking new medals here, I hope, but just righting a past wrong for the veterans association.

Mr. MacAulay: You're right, but as a government and a sovereign state, if we decide to change the system, we can do what we like. As you indicated, I think there are very few who want us to start striking medals at will.

Mr. Frazer: With reference to Mr. Proud's comment, I think it was very kind of President Eisenhower to journey to Victoria to present the medal. I'd like to think it was completely altruistic, but Mr. Eisenhower was a fisherman and I think he may have been aware of the types of animals that inhabit the waters around Victoria. That may have had some impact on his doing that.

The Chair: If that's the case, why didn't he come to Newfoundland?

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Frazer: I have two questions, and they are brief, I hope. The first one you may not be able to answer, but I would appreciate an answer eventually.

[*Translation*]

M. Proud: Ne conviendriez–vous pas qu'il y a des tas de groupes que l'on a négligé de décorer? Je ne veux pas enlever de la valeur aux médailles, je veux au contraire qu'elles deviennent plus prestigieuses. Notre pays, notre comité, ne pourraient–ils pas vous signaler officiellement qu'il y a peut–être des gens qui ont été oubliés? Il ne s'agit absolument pas d'amoindrir la valeur des médailles accordées aux anciens combattants de la Première et de la Seconde Guerres mondiales ni de la guerre des Boers ou de la guerre de Corée. Pensez–vous que nous devrions examiner cette question et voir s'il ne serait pas possible d'améliorer les choses?

M. MacAulay: Vous avez raison et nous essayons d'examiner une situation précise que vous connaissez tous maintenant, mais si nous ne suivons pas la tradition du Commonwealth, nous devrons avoir notre propre système. Je sais qu'il y a des tas de gens qui méritent une décoration pour des tas de choses, mais je dois m'en tenir à ce que me disent les associations d'anciens combattants et. . .

M. Nicholson: Le Parlement.

M. MacAulay: . . .certainement, mais je crois que le Parlement voudra aller dans le sens de ce que désirent les anciens combattants de notre pays. Ils n'ont pas dit qu'ils ne voulaient pas que nous frappions une médaille spéciale pour quelque chose en particulier, mais je ne crois pas qu'ils voudraient que nous commencions à frapper des médailles nous–mêmes pour telle ou telle occasion. Ce faisant, je crains que nous finissions par diminuer la valeur des médailles actuelles.

M. Richardson: Pour les médailles aux anciens combattants—je puis comprendre que le ministère intervienne en ce qui concerne Dieppe, mais on a justement entrepris de réexaminer le système de décorations au Canada. Cela ne relève pas de la compétence des Affaires des anciens combattants.

M. MacAulay: C'est tout à fait vrai.

M. Richardson: Ce n'est pas vous qui allez frapper de nouvelles médailles, j'espère, mais seulement essayer de corriger des erreurs dont ont été victimes des associations d'anciens combattants.

M. MacAulay: Vous avez tout à fait raison, mais en tant que gouvernement et d'État souverain, si nous décidons de modifier le système, nous le pouvons très bien. Comme vous l'avez dit, très rares sont ceux qui voudraient que nous commencions à frapper des médailles à volonté.

M. Frazer: En réponse à M. Proud, je trouve que le président Eisenhower a été très aimable de venir jusqu'à Victoria remettre cette médaille. Je veux croire qu'il l'a fait de façon totalement altruiste, mais nous savons qu'il aimait la pêche et il savait peut–être le genre d'animaux que l'on peut trouver dans les eaux dans la région de Victoria. Ceci peut expliquer en partie cela.

Le président: Si c'est vrai, pourquoi n'est–il pas venu à Terre–Neuve?

Des voix: Oh, oh!

M. Frazer: J'aurais deux questions qui devraient être brèves. Peut–être ne pourriez–vous d'ailleurs pas répondre à la première, mais je vous serais reconnaissant de m'envoyer ultérieurement ce renseignement.

[*Texte*]

My information is that as of March 1993, 124 applications for pension benefits from the merchant navy had been received; 116 were for disability pensions, 9 for survivor benefits, and only 1 had at that time received the benefit. Could you update us on where that stands right now?

Mr. MacAulay: I don't have the figures but I'm sure my deputy does. I can assure you that they're treated by our pension—

Mr. Frazer: What I'm saying is that we're roughly a year downstream. I'd like to have some idea of how our system has accommodated these people. Is that possible?

Mr. MacAulay: We can certainly provide the information to you but I want to indicate that they receive the same treatment—

Mr. Frazer: I'm not questioning that, it's just a double check to see how well your system is doing.

Mr. MacAulay: We will, and we would be pleased.

• 1150

Mr. Frazer: Thank you.

The second, which is in fact en route to or has arrived already at your office, is that I have a constituent in the VIP program. He has recently been moved from his accommodation into long–term care. His wife, as I understand it, under the current rules of the VIP program will receive continued benefits for one year, at which time they terminate. He is suggesting that if they have a home, and the VIP program was providing maintenance for the grounds and so on—she's no longer able to do it on her own—and if it's done away with, then obviously she will have to move from the house and so on. He is suggesting that perhaps as long as she resides in the same home, is it possible to consider extending those benefits? Is there any consideration for this?

Mr. MacAulay: You're correct that under the existing rules there is not. I do not believe we're looking at that now, again because of financial restraints.

Mr. Frazer: I understand that. But if she goes into a home it's going to cost the Canadian taxpayer money in any case. I was just thinking it might be... As you said, you can maintain eight VIP people in their homes for the cost of keeping one in long–term care.

Mr. MacAulay: It is the situation, Jack. It is for one year. But the department does everything in its power to assist, if it's the lady in the home, in making alternate arrangements.

Mr. Frazer: I brought it up here because of your statement that you can maintain eight for one. It struck me that this might be of benefit financially for Canada, and of benefit to the individual.

Mr. MacAulay: Point well taken.

The Chair: Mr. Hart, did you have a brief question?

[*Traduction*]

On m'a indiqué que jusqu'en mars 1993, on avait reçu 124 demandes de pensions de la marine marchande; 116 de pensions d'invalidité, neuf de prestations aux survivants et qu'une seule demande avait été traitée. Pourriez–vous nous dire où nous en sommes maintenant?

M. MacAulay: Je n'ai pas les chiffres ici, mais je suis certain que mon sous–ministre les a. Je puis vous assurer qu'elles sont traitées par...

M. Frazer: Ce que je dis, c'est que cela fait à peu près un an. J'aimerais avoir une idée de ce que l'on a fait pour ces gens–là. Est–ce possible?

M. MacAulay: Nous pouvons certainement vous fournir ce renseignement, mais je tiens à vous signaler qu'elles sont traitées de la même façon...

M. Frazer: Ce n'est pas cela la question, c'est simplement pour vérifier comment marche votre système.

M. MacAulay: Certainement, nous vous donnerons ce renseignement.

M. Frazer: Merci.

Ma deuxième question, qui est en route pour votre bureau si elle n'est pas déjà arrivée, porte sur un de mes électeurs qui bénéficiait du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il vient d'être déménagé dans un établissement de soins de longue durée. Sa femme, si j'ai bien compris, selon le règlement actuel, verra ses prestations maintenues pendant un an. Il dit que s'ils ont un domicile et que le programme en question leur permet d'entretenir le terrain, etc—elle ne peut plus le faire elle–même—quand ces prestations lui seront supprimées, elle sera obligée de quitter sa maison, etc. Il se demande donc si tant qu'elle vit dans cette maison, il ne serait pas possible de lui prolonger ses prestations? Cela peut–il être pris en considération?

M. MacAulay: Non, pas selon le règlement actuel. Je ne pense pas que nous examinions pour le moment cette possibilité, là encore, à cause des restrictions financières.

M. Frazer: Je comprends bien. Mais si elle doit déménager dans un foyer, cela va de toute façon être une charge pour le Trésor public. Je me demandais simplement si...vous avez dit vous–même que l'on peut garder huit personnes autonomes chez elles pour le prix d'une personne dans un établissement de soins de longue durée.

M. MacAulay: C'est en effet la réalité. Le règlement veut que ces prestations soient supprimées après un an. Le ministère, toutefois, fait tout ce qu'il peut pour aider, si c'est la femme qui reste chez elle, à organiser les choses différemment.

M. Frazer: J'ai soulevé la question ici parce que vous avez dit que cela coûtait huit fois plus cher d'avoir quelqu'un dans un établissement. Je me disais que ce pourrait être plus économique pour le Canada, tout en étant plus avantageux pour l'intéressé.

M. MacAulay: Vous avez peut–être raison.

Le président: Monsieur Hart, aviez–vous une question, très brièvement?

[*Text*]

Mr. Hart: I'd just very quickly comment on medals. I think there's an example in recent history in Canada where there were two medals for the military presented with very little criteria attached to them. As a matter of fact, some commanding officers chose to present these on a lottery–type basis. These are the Centennial medal and the Canada 125 medal.

Mr. Frazer: The Jubilee medal, too.

Mr. Hart: Yes, the Jubilee medal as well. So there are some problems with our awarding of medals in our system. That's just a comment.

I had a question regarding the cost of the two health care facilities that Veterans Affairs operates. In the estimates it is $64.7 million for 1994–95. I also note that we have contract beds with the provinces to the tune of about 3,400 beds.

I'm wondering if there's any thought that it could be a benefit for the veterans who use these facilities if we just increased the contract services and possibly closed these hospitals. Is there any thought toward that?

Mr. MacAulay: Yes, your point is well taken. We just made an announcement in my home province. I think we're in the process of putting in 615 new beds.

Mr. Nicholson: We've been implementing and putting in place 615 additional contract beds.

M. Godin: Je voudrais tout simplement obtenir quelques informations sur Sainte–Anne–de–Bellevue. Il y a toutes sortes de rumeurs qui circulent présentement et selon lesquelles l'hôpital serait peut–être vendu à l'entreprise privée. De toute façon, je lisais ce matin que, lorsqu'il fut construit entre 1960 et 1970, on avait déjà prévu la possibilité que cet hôpital soit transféré au gouvernement provincial. Cela ne s'est pas fait dans les années soixante.

Je lisais aussi qu'il y a eu ou qu'il y a présentement des réparations pour environ trois millions de dollars et des fermetures de lits. Donc, en un mot, très rapidement, j'aimerais savoir ce que le ministère prévoit pour Sainte–Anne–de–Bellevue. Y a–t–il quelque chose en marche? Est–ce simplement des rumeurs de vente à l'entreprise privée ou est–ce une possibilité?

Mr. MacAulay: It isn't under the existing legislation, I don't believe. It's not a possibility that it will go into private hands because, from what I understand, we're not permitted to put it into private hands.

• 1155

We have been dealing with provincial governments... We only have the two hospitals left. I'll let my deputy answer that.

Mr. Nicholson: Let me begin by saying that since 1963 the Department of Veterans Affairs has been mandated to remove itself from the administration of hospitals and homes. Between 1963 and 1992 most of our hospitals were transferred to the provinces in Canada, the most recent one being the Rideau Veterans Home here in Ottawa. The administration is now with the Perley–Rideau Veterans Health Centre. That leaves us with two facilities: the Saskatoon Veterans Home, which is still

[*Translation*]

M. Hart: Je voudrais simplement faire une observation rapide sur les médailles. Nous avons un exemple dans l'histoire récente du Canada où deux médailles militaires ont été décernées sans tenir compte de beaucoup de critères. En fait, certains commandants ont même choisi de les faire pratiquement tirer au sort. Il s'agit de la médaille du Centenaire et de la médaille du 125e anniversaire du Canada.

M. Frazer: La médaille du Jubilé aussi.

M. Hart: Oui, en effet. Notre système de remise de médailles présente donc certains problèmes. Je fais simplement cette observation en passant.

Ma question portait sur les deux hôpitaux qui relèvent du ministère des Anciens combattants. Dans le budget, il s'agit de 64,7 millions de dollars pour 1994–1995. Je remarque d'autre part que nous avons des lits à contrat avec les provinces et que cela représente quelque 3 400 lits.

Je me demande si l'on a jamais songé à augmenter le nombre de ces services à contrat en vue peut–être de fermer ces hôpitaux. Y a–t–on réfléchi?

M. MacAulay: Oui, c'est une idée intéressante. Nous venons de faire une annonce dans ma propre province. Nous sommes en train d'ajouter 615 lits.

M. Nicholson: Il s'agit de 615 nouveaux lits à contrat.

Mr. Godin: I would simply like to have some information on Sainte–Anne–de–Bellevue. There have been all kinds of rumors that the hospital might be sold to the private sector. Anyway, I was reading this morning that when it was built between 1960 and 1970, it was already thought that the hospital could be transferred to the provincial government. This was not done in the 60s.

I was also reading that there have been about $3 million worth of repairs done to this hospital and that a number of beds have been closed. So, very briefly, could you tell me what the department intends to do with Sainte–Anne–de–Bellevue? Is there anything in the works? Or is it just rumors?

M. MacAulay: Je ne pense pas que ce soit dans la loi actuelle. Je ne crois pas qu'il soit possible qu'il soit livré au secteur privé car nous n'y sommes pas autorisés par la loi.

Nous avons traité avec les gouvernement provinciaux... Il ne nous reste que ces deux hôpitaux. Je vais demander au sous–ministre de répondre.

M. Nicholson: Tout d'abord, depuis 1963, le ministère des Affaires des anciens combattants a été chargé de se retirer de l'administration des hôpitaux et foyers. Entre 1963 et 1992, la plupart de nos hôpitaux ont été transférés aux provinces, le dernier en date étant le Foyer d'anciens combattants Rideau, ici à Ottawa. C'est maintenant le Centre hospitalier des anciens combattants Perley–Rideau qui l'administre. Il ne nous reste donc que deux hôpitaux: le Foyer des anciens combattants de

[*Texte*]

operated by the Department of Veterans Affairs, and the hospital in Ste–Anne–de–Bellevue.

While there have been limited negotiations and discussions with the Province of Quebec, there is no opportunity at this time to transfer the administration of the hospital to the Province of Quebec. Also, at the present time the department does not have the mandate to negotiate the transfer of Ste. Anne's Hospital to a private operator. So we continue to operate the hospital.

The patient load, the per–bed load, as of this week, is about 670. The $300,000 that is being spent in Ste–Anne–de–Bellevue—I can tell you that it will be more, because these estimates have now been approved—is merely to upgrade the capital facility in itself.

The Chair: On behalf of the committee, I want to thank the Secretary of State for Veterans and his people for coming this morning and for engaging in this discussion with us. We hope we will be able to follow up on certain issues.

We had a session a couple of days ago on veterans affairs, and we'll be dealing with them again during the course of the year. We expect to be in touch with you.

Mr. Minister, in the case of the adjustment that you're making to the pension review process and the pension application process, I think we'd like to keep in touch with you and continue to monitor that process to see how the adjustments are working and whether in fact the process is being speeded up. Some of our members indicated a very strong interest in monitoring the changes that you put into place. So if we could develop a mechanism for keeping in touch with you and your department on that issue, and on other issues, we would appreciate it very much. In fact, we are not only the committee of defence but also the committee of veterans affairs. We take our mandate seriously and we intend to continue the dialogue with you.

Thank you very much for coming today.

Mr. MacAulay: Thank you very much, Mr. Chairman. We would certainly appreciate any dialogue with the committee, of course. What we want to do is what's best for the veterans.

The Chair: We will be having some correspondence with you. We have letters that are in the process of going to you. In the answers that we get back, perhaps we could, in your correspondence with the committee, develop a mechanism whereby we could continue to monitor the adjustments you're making, which we talked about earlier on.

Mr. MacAulay: Absolutely. Thank you very much.

The Chair: The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Saskatoon, dont s'occupe toujours le ministère des Anciens combattants et l'Hôpital de Ste–Anne–de–Bellevue.

Bien qu'il y ait eu quelques négociations et discussions avec le Québec, il n'est pas possible pour le moment de transférer l'administration de cet hôpital à la province. D'autre part, le ministère n'a pas pour le moment le mandat de négocier le transfert de l'Hôpital de Ste–Anne au secteur privé. Nous continuons donc à administrer cet hôpital.

La charge de patients, la charge par lit, cette semaine, est d'environ 670. Les 300 000 dollars que l'on dépense à Ste–Anne–de–Bellevue—je puis vous dire que ce sera plus, parce que ces prévisions budgétaires ont maintenant été approuvées—visent simplement à rénover les locaux.

Le président: Au nom du Comité, je tiens à remercier le secrétaire d'État aux Affaires des anciens combattants et ses collaborateurs d'être venus ce matin et d'avoir participé à cet échange avec nous. Nous espérons pouvoir continuer à examiner certaines de ces questions.

Nous avons, il y a environ deux jours, eu une séance sur les Affaires des anciens combattants et nous y reviendrons au cours de l'année. Nous vous recontacterons donc certainement.

Monsieur le ministre, en ce qui concerne les modifications que vous êtes en train d'apporter au processus d'examen des pensions et au processus concernant les demandes de pensions, nous aimerions pouvoir continuer à suivre ce qui se fait afin de voir si cela accélère effectivement les choses. Certains des députés ont dit qu'ils aimeraient beaucoup pouvoir suivre cette évolution. Si nous pouvions donc mettre sur pied un système qui nous permette de rester en contact avec vous et votre ministère à ce sujet ainsi qu'à d'autres sujets, nous vous en serions très reconnaissants. En fait, nous sommes non seulement le Comité de la défense mais également le Comité des affaires des anciens combattants. Nous prenons notre mandat très au sérieux et nous avons l'intention de poursuivre avec vous ce dialogue.

Merci beaucoup d'être venus.

M. MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président. Nous serions certainement très heureux de pouvoir dialoguer aussi avec le Comité. Nous tenons à faire au mieux pour les anciens combattants.

Le président: Nous allons donc vous écrire à ce sujet. Nous sommes en train de préparer certaines lettres à votre intention. Dans les réponses que vous voudrez bien nous donner, peut–être pourriez–vous nous indiquer comment nous pourrions continuer à suivre les modifications que vous êtes en train d'apporter et dont nous parlions tout à l'heure.

M. MacAulay: Certainement. Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Veterans Affairs Canada

Mr. J. D. Nicholson, Acting Deputy Minister, Veterans Affairs Canada;

Ms Twila Whalen, Chairman, Veterans Appeal Board;

Mr. Marcel Chartier, Chairman, Canadian Pension Commission;

Mr. Keith Bell, Chief Pensions Advocate, Bureau of Pensions Advocates;

Mr. Réal Bray, Director General, Finance.

TÉMOINS

Ministère des Anciens combattants Canada

M. J.D. Nicholson, sous–ministre, Anciens combattants Canada;

M^me^ Twila Whalen, présidente, Tribunal d'appel des Anciens combattants;

M. Marcel Chartier, président, Commission Canadienne des Pensions;

M. Keith Bell, chef avocat–conseil des pensions, Bureau de services Juridiques des pensions Canada;

M. Réal Bray, directeur général, Finances.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC65
-N28

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, March 15, 1994

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mardi 15 mars 1994

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Consideration of the Main Estimates, 1994–1995, Votes 1, 5, 10, 15 and 20 under National Defence,

CONCERNANT:

Considération du budget des dépenses, 1994–1995, Crédits 1, 5, 10, 15 et 20 sous la rubrique Défense nationale

APPEARING:

The Honourable David Collenette, P.C., M.P.
Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable David Collenette, c.p., député,
Ministre de la Défense nationale et
Ministre des Anciens combattants

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 13 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Réal Ménard
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Paul Forseth
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Réal Ménard
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Paul Forseth
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 15, 1994
(6)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:33 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Vice–Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Réal Ménard, Fred Mifflin, George Proud and John Richardson.

Acting Members present: Michel Gauthier for Réal Ménard; Ron MacDonald for William Rompkey.

Associate Member present: Laurent Lavigne.

Other Members present: Madeleine Dalphond–Guiral; Monte Solberg.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner, Researcher. *From the Parliamentary Centre:* Nicholas Swales, Consultant.

Appearing: The Honourable David Collenette, P.C., M.P. Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs.

Witnesses: From the Department of National Defence: Mr. John D. Mclure, Acting Deputy Minister; General John de Chastelain, Chief of the Defence Staff; Lieutenant–General Paddy O'Donnell, Vice Chief of the Defence Staff; Mr. Raymond Sturgeon, Senior Assistant Deputy Minister (Materiel); Lieutenant–General Paul G. Addy, Assistant Deputy Minister (Personnel); Vice–Admiral Larry E. Murray, Deputy Chief of the Defence Staff; Major–General Jean Boyle, Acting Assistant Deputy Minister (Policy & Communication); Mr. Pierre G. Lagueux, Assistant Deputy Minister (supply); Mr. John L. Adams, Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment); Major–General Allen M. Dequetteville, Chief Force Development and Brigadier–General Gordon J. O'Connor, Director General Program Coordination.

Pursuant to the Order of Reference from the House of Commons of February 24, 1994, the Committee commenced its consideration of the Main Estimates, 1994–1995, National Defence Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

The Chair called Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 5:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 15 MARS 1994
(6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit à 15 h 33, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson.

Membres suppléants présents: Michel Gauthier pour Réal Ménard; Ron MacDonald pour William Rompkey.

Membre associé présent: Laurent Lavigne.

Autres députés présents: Madeleine Dalphond–Guiral et Monte Solberg.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire:* Nicholas Swales, consultant.

Comparaît: L'hon. David Collenette, ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M. John D. Mclure, sous–ministre par intérim; Général John de Chastelain, chef d'état–major de la défense; Lieutenant–général Paddy O'Donnell, vice–chef d'état–major de la défense; M. Raymond Sturgeon, sous–ministre adjoint principal (Matériel); Lieutenant général Paul G. Addy, sous–ministre adjoint (Personnel); Vice–amiral Larry E. Murray, sous–chef d'état–major de la défense; Major–général Jean Boyle, sous–ministre adjoint (Politique et communication); M. Pierre G. Lagueux, sous–ministre adjoint (Approvisionnement); M. John L. Adams, sous–ministre adjoint (Infrastructure et environnement); Major–général Allen M. Desquetteville, chef, Développement des forces; Brigadier–général Gordon O'Connor, Coordination du programme.

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 24 février 1994, le Comité commence l'étude du Budget des dépenses 1994–1995, Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Le président appelle: crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Le ministre fait une déclaration, puis lui–même et les témoins répondent aux questions.

À 17 h 38, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 15, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 15 mars 1994

• 1534

The Vice–Chair (Mr. Proud): Committee members, I'd like to welcome the minister and his staff.

Le vice–président (M. Proud): Madame et messieurs les membres du comité, je tiens à souhaiter la bienvenue au ministre et à ceux qui l'accompagnent.

• 1535

The procedure that will take place is that the minister will have an opening statement, which I assume is approximately 10 minutes. After that we'll open the round for questions. I'll go first to the opposition, the Reform, and then to the majority side and follow that around in one or two rounds.

Le ministre fera d'abord une déclaration préliminaire qui durera environ 10 minutes, je suppose. Ensuite, nous passerons aux questions. Je donnerai d'abord la parole à un représentant de l'Opposition officielle, puis à un représentant du Parti réformiste et enfin à un membre du parti ministériel, et nous suivrons le même ordre pour les autres tours de questions.

I would ask the media now to turn off their cameras, please.

Je prierais maintenant les membres des médias d'arrêter leurs caméras.

Mr. Minister, again welcome. I ask you first of all to introduce the people with you, and then have your opening statement.

Monsieur le ministre, bienvenue. Je vous demande d'abord de bien vouloir présenter les personnes qui vous accompagnent et de faire ensuite votre déclaration préliminaire.

Hon. David Collenette (Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs): Thank you very much, Mr. Chair.

L'honorable David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Merci beaucoup, monsieur le président.

I would like to introduce Mr. John Mclure, the Acting Deputy Minister of the Department of National Defence; a man who needs no introduction, the Chief of Defence Staff, General John de Chastelain; the Vice–Chief of Defence Staff, Lieutenant–General Paddy O'Donnell; Lieutenant–General Addy, who is the associate deputy of personnel and who I'm sure will have a lot of the answers for some of the members today; and Mr. Ray Sturgeon, the senior ADM for materiel, who will be able to answer many questions on procurement and those types of things.

Je vous présente d'abord M. John Mclure, sous–ministre de la Défense nationale par intérim; ensuite, un homme qui n'a pas besoin de présentation, le général John de Chastelain, chef de l'état–major de la défense; je vous présente également le lieutenant général Paddy O'Donnell, vice–chef de l'état–major de la défense, ainsi que le lieutenant général Addy, qui est sous–ministre adjoint, Personnel, et qui aura certainement beaucoup de réponses à donner aux membres du comité aujourd'hui; je vous présente enfin M. Ray Sturgeon, sous–ministre adjoint principal, Matériel, qui pourra répondre à de nombreuses questions sur les acquisitions et d'autres sujets connexes.

There are other officials around the room who I may call upon in the question period, Mr. Chair.

Il y a d'autres hauts fonctionnaires présents dans la salle à qui je pourrai faire appel pour m'aider à répondre aux questions, monsieur le président.

I'm very pleased to be here to respond to any questions you might have about the 1994–95 estimates for National Defence. But first I'd like to make some general remarks on the government's priorities as set out in the February 22 budget and the effect these priorities will have on Canada's defence program.

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour répondre à toutes vos questions sur le budget des dépenses de la Défense nationale pour 1994–1995. Mais tout d'abord, j'aimerais faire certaines observations générales sur les priorités du gouvernement, telles qu'établies dans le budget du 22 février, et sur les effets qu'elles auront sur le programme de défense du Canada.

Le budget du 22 février vise à rétablir le sens des responsabilités financières. Comme l'a dit M. Martin: «Cela fait des années que les gouvernements promettent plus qu'ils ne peuvent en donner, et en donnent plus qu'ils ne peuvent se permettre. Cela ne peut plus continuer. Nous y mettons fins.»

The Budget announced on February 22nd is designed to restore fiscal responsibility. As Mr. Martin said, "For years, governments have been promising more than they can deliver, and delivering more than they can afford. This has to end. We are ending it".

Comme vous le savez, on réduira les dépenses du ministère de la Défense nationale d'une somme additionnelle de 7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.

As you know, a total of $7 billion in reductions are planned to defence spending over the next five years.

[*Texte*]

Dans le budget des dépenses de 1994–1995, les dépenses consacrées à la défense ont diminué de plus de 825 millions de dollars par rapport aux niveaux de financement prévus antérieurement, et de 425 millions de dollars par rapport au budget des dépenses de l'an dernier. Cette diminution reflète la volonté du gouvernement de réduire ses dépenses et tient compte de sa décision d'annuler, en octobre dernier, le projet de l'hélicoptère EH–101.

While many of the details of these changes were covered in the budget announcements, the estimates deal with the reductions only in general terms, as a result of the secrecy associated with budget decisions. The implementation of these decisions will take place over the next four years, so the details will begin to show only with the tabling of 1995–96 expenditure plan.

• 1540

I'd like to make two general comments before turning to a discussion of some of the budget annoucements.

First, the aims of the defence services program, as listed on page 15 of the estimates, are somewhat different from those set out in the estimates of previous years. I want to assure the members of the committee that this new wording is in no way prejudging the outcome of the defence policy review now under way.

The new statement of objectives merely reflects the fact that in the past few years the Department of National Defence has seen a number of changes, such as withdrawing troops from Europe and changing the way the headquarters is organized. These revised aims better reflect our current state of affairs.

The second general comment I'd like to make is that the budget announcement reflected a new emphasis on attacking overhead as the best way to reduce overall costs while preserving an effective combat–capable defence force for Canada.

Quite simply, surplus overhead has for many years put the squeeze on the DND budget. It's required the department to direct an unnecessarily large share of spending to these needs, thereby reducing the overall percentage of budget spent on training and operations. This, of course, detracted from the overall cost–effectiveness of the forces.

Since the budget of 1989, which did reduce infrastructure somewhat, almost all cuts to the defence budget have been applied to personnel equipment and operations and maintenance. At the same time the department has continued to maintain infrastructure that clearly exceeded any probable defence need but could not be taken off the books until key decisions were made.

What this has meant for the Canadian forces on a day–to–day basis is that the regular force is smaller, our military equipment is aging, and our forces train less, fly less and sail less. The situation has evolved to the point where any further hits at the operational level would have begun to adversely affect our capabilities.

In short, the previous government was cutting into the muscle of the Canadian forces and our government has decided that it could no longer afford this approach.

[*Traduction*]

In the 1994–95 Estimates, the defence budget has decreased by a total of some $825 million compared to previously planned funding levels, and by $425 million compared to last year's Estimates. This decrease reflects the Government's commitment to reduce spending and it includes the financial savings resulting from the Government's decision last October to cancel the EH–101 helicopter contract.

Bien que ces changements soient traités de façon détaillée dans le budget du 22 février, le budget des dépenses de 1994–1995 n'évoque les réductions qu'en termes généraux, à cause du secret qui entoure les décisions budgétaires. La mise en oeuvre de ces décisions s'échelonnera sur les quatre prochaines années et, par conséquent, les détails ne commenceront à apparaître qu'au moment du dépôt du plan de dépenses de 1995–1996.

J'aimerais faire deux remarques générales avant d'examiner en détail certaines des décisions annoncées dans le Budget.

Premièrement, les objectifs du Programme des services de défense, tels qu'énoncés à la page 16 du budget de 1994–1995, sont quelque peu différents de ceux du budget de l'année précédente. Je vous assure que cette nouvelle formulation n'anticipe pas sur les résultats de la révision de la politique de défense qui est en cours.

Le nouvel énoncé des objectifs découle simplement du fait qu'au cours des dernières années, le ministère de la Défense nationale a subi un certain nombre de changements, comme le retrait des troupes stationnées en Europe et la réorganisation du quartier général. Ces objectifs reformulés correspondent mieux à la situation actuelle du ministère.

Deuxièmement, j'attire votre attention sur le fait que dans le budget du 22 février, pour la première fois, il est question de s'attaquer aux frais généraux, car c'est le meilleur moyen de réduire les coûts tout en maintenant une force de défense efficace et apte au combat pour le Canada.

Pendant de nombreuses années, des frais généraux excessifs ont dévoré une bonne partie du budget de la défense, forçant le ministère à réduire la part du budget consacrée à l'instruction et aux opérations. Bien sûr, cela a eu pour effet de diminuer l'efficacité des Forces canadiennes en fonction du coût.

Depuis le budget de 1989, qui a réduit les infrastructures, presque toutes les réductions du budget de la défense ont touché le personnel, son matériel, et ses frais de fonctionnement et d'entretien. En même temps, le ministère a continué d'entretenir des infrastructures qui étaient clairement excédentaires, mais qui ne pouvaient pas être radiées des livres tant qu'on n'aurait pas pris les décisions qui s'imposaient.

Dans la pratique, les résultats sont les suivants: la Force régulière a un effectif réduit, notre matériel militaire vieillit, et nos forces s'entraînent moins souvent. Nous en sommes au point où toute nouvelle réduction de nos opérations aurait un effet négatif sur notre capacité opérationnelle.

Autrement dit, le gouvernement précédent a coupé dans les forces vives des Forces canadiennes; notre gouvernement a décidé que cela ne pouvait plus continuer.

[*Text*]

The problem of excess overhead had to be addressed immediately. Senior advisers at National Defence, both military and civilian, were very clear about the urgency of the situation. Our current plans, as set out in the information released with the budget, reflect the need to strike a better balance between the operational and the support elements of our defence activities.

In effect, the time had come for National Defence to go through the kind of basic restructuring that much of the private sector has had to undergo in the past, a restructuring that involves streamlining, consolidating, and, where necessary, closing certain facilities; reducing the number of personnel, in our case, both military and civilian; and shifting to a more bottom–line style of management of defence resources, which, for the Canadian forces and the department, means delivering a defence capability at the lowest possible cost to Canadians. I would like to look at each of these areas in turn.

Premièrement, la fermeture de bases militaires. Parlons tout d'abord des bases militaires qu'il faudra fermer. Dans le budget du 22 février, le gouvernement a annoncé la fermeture, la réduction ou le regroupement de 30 installations militaires pour ramener nos infrastructures au niveau de nos besoins actuels. Dans chaque cas, la décision a été difficile à prendre pour le gouvernement et pour les collectivités touchées et elle a été difficile à accepter par tout le monde.

Vous aurez probablement des questions précises à me poser sur ces fermetures, et j'y répondrai volontiers. Mais pour commencer, permettez–moi de vous faire remarquer que le choix des installations qui seront fermées ou réduites a été déterminé en fonction des facteurs suivants, et c'est très important:

—Premièrement, l'installation en question est–elle «militairement essentielle»? Je veux dire par là que nous avons passé en revue chacune de nos installations afin de déterminer si les activités qui s'y déroulent sont essentielles pour les opérations des Forces canadiennes.

—Deuxièmement, est–il possible de réaliser des économies? Par exemple, ne serait–il pas plus efficace et plus économique de transférer les activités en question dans une autre base? Ou encore, le secteur privé ne pourrait–il pas fournir une partie de ce service à un coût moindre?

—Troisièmement, quel serait l'effet de la fermeture ou de la réduction de cette installation sur les gens qui travaillent à cet endroit et sur l'ensemble de la collectivité? Lorsque nous avons pris nos décisions, nous étions pleinement conscients des répercussions possibles de la fermeture de chaque installation.

En résumé, le plan de restructuration annoncé le 22 février permettra, à mon avis, d'harmoniser nos infrastructures avec les besoins actuels de nos forces armées. Les initiatives visant à éliminer les infrastructures excédentaires nous permettront de réaliser des économies de 850 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

[*Translation*]

Il a fallu s'attaquer immédiatement au problème des frais généraux excessifs. Les conseillers principaux du ministère, militaires et civils, ont beaucoup insisté sur l'urgence de cette situation. Nos plans actuels, tels qu'établis dans le budget des dépenses et dans les documents d'information publiés en même temps que le budget du 22 février, reflètent la nécessité d'en arriver à un meilleur équilibre entre les éléments opérationnels et les éléments de soutien de nos activités de défense.

En effet, l'heure est venue pour le ministère de la Défense nationale de se restructurer en profondeur, comme ont dû le faire, ces dernières années, une grande partie des entreprises du secteur privé. Dans le cadre de cette restructuration, nous serons amenés à rationaliser, regrouper, et, au besoin, fermer certaines installations; réduire les effectifs (dans notre cas, cette mesure touche à la fois le personnel militaire et le personnel civil); adopter un mode de gestion des ressources plus rigoureux, ce qui signifie que le ministère et les Forces canadiennes devront se doter d'un potentiel de défense au coût le plus bas possible pour les Canadiens. Je vais examiner tour à tour chacun de ces éléments.

First, base closures. Let's talk first about the military bases that will have to be closed. In the February 22nd budget, the government announced that it would close, reduce or consolidate a total of 30 defense facilities, in order to bring infrastructure more into line with current needs. Each and everyone of these was a difficult decision for the government and also for the communities affected, and it was difficult for everyone to accept.

I expect that you will have some specific questions for me about these closures, and I welcome your questions. But let me make one point, from the start, and that is that the choice of facilities to be closed or reduced was guided by some key considerations:

—First, is this facility "militarily essential"? What I mean by that is that we looked at each facility in terms of whether its activities were essential to support the "sharp end" of the Canadian Forces' operations.

—The second consideration was, quite simply, could we save money? For example, could the functions at this facility be transferred to another base for greater efficiency and economy? Or, could the private sector provide part of this service at a lower cost?

—Third, what would be the effect on the people working there and on the community as a whole? We made our decisions in full awareness of the potential impact of closing each facility.

In summary, the plan announced on February 22nd will, I believe, bring our infrastructure into line with our military's current needs. The initiatives to reduce surplus infrastructure will lead to savings of $850 million in the first five years.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1545

Bien sûr, la fermeture ou la réduction de ces installations occasionnera un certain nombre de coûts ponctuels, comme ceux des travaux de dépollution, ou du déménagement du personnel et de l'équipement. Mais à compter de 1997–1998, nous prévoyons économiser quelque 350 millions de dollars par année.

I'm sorry if I'm hurrying this, Mr. Chairman, but there's an awful lot of meat in the meeting this afternoon. If necessary, I'll stay later to cover it.

Personnel reductions: I mentioned earlier that the budget set out reduced levels for regular force personnel. The budget also announced reductions in civilian personnel. I would now like to turn to a brief discussion of these reductions.

The budget announced that our regular force will be reduced to 66,700 by 1997–98, a decline of some 8,100 positions. Over that same period our civilian workforce will be reduced by 8,400 positions to 25,200 by 1997–98 as we reduce our surplus infrastructure and rationalize our support element. That's a total of 16,500 military and civilian positions that will be lost over the next four years.

In making this difficult decision the government is committed to offering fair and affordable settlements to both military and civilian employees whose positions are affected. We believe that the cuts to military positions will occur largely through a combination of normal attrition, reduced recruiting, occupational reassignment, and the force reduction program, or FRP.

This FRP is a special release program, which provides compensation to those people in military positions who are deemed surplus. It will provide leave, benefits, pension provisions, relocation funding, and career assistance counselling.

On the civilian side the government has put forward a civilian reduction program that's both responsible and comprehensive. It includes a financial element as well as training allowances for those who qualify. The aim will be to limit the number of people needing to find other jobs in the public service.

More efficient resource management: In coming to these decisions announced in the budget we reviewed every item in the defence program, as I mentioned earlier, and this led us to decide to cut our infrastructure, our support elements, and our projected personnel levels now. But as a result of the review, we've set in motion a number of other, less visible, changes, which will lead to a more efficient management of defence resources both in the short term and for years to come.

For example, we've identified ways to cut back in such areas as project management, personnel training, material support, communications support, and construction. One example is the issue of the administrative flight service, which uses DND aircraft, and I'm sure there will be some questions on that a little later on.

Of course, there are a number of one–time costs involved in closing and reducing facilities, including such things as environmental clean–up and the cost of relocating people and equipment. But by 1997–98, the planned saving will be about $350 million per year.

Je suis désolé de vous dire tout cela à la hâte, monsieur le président, mais il y a une foule de questions importantes à discuter au cours de la réunion de cet après–midi. Je suis disposé à rester plus tard si c'est nécessaire.

Réduction du personnel: j'ai mentionné tout à l'heure que le budget prévoyait une réduction de l'effectif de la Force régulière. Le budget prévoit également une réduction du personnel civil. J'aimerais maintenant traiter brièvement de ces compressions de personnel.

Le budget annonce que l'effectif de la Force régulière tombera à 66 700 militaires d'ici à 1997–1998, ce qui représente une diminution d'environ 8 100 postes. Au cours de la même période, 8 400 postes de civils seront éliminés par suite de la réduction des infrastructures excédentaires et de la rationalisation des services de soutien, et il nous restera seulement 25 200 employés civils en 1997–1998. Au total, 16 500 postes civils et militaires disparaîtront au cours des quatre prochaines années.

Lorsqu'il a pris cette décision difficile, le gouvernement s'est engagé à compenser de façon équitable, et dans la mesure de ses moyens, les employés militaires et civils qui seront touchés par ces compressions de personnel. Nous croyons que la réduction du personnel militaire se fera par divers moyens. Nous comptons en particulier sur l'attrition normale, sur la baisse du recrutement, sur les réaffectations, et sur le Programme de réduction des forces, ou PRF.

Le PRF est un programme spécial de libération volontaire qui prévoit des compensations pour les militaires déclarés excédentaires. Ce programme prévoit des indemnités de départ, des dipositions relatives à la pension, des indemnités de réinstallation et des services d'orientation professionnelle.

Pour les employés civils, le gouvernment a adopté un Programme de réduction du personnel civil qui est à la fois complet et raisonnable. Ce programme prévoit des compensations financières, ainsi que des cours de recyclage à l'intention des personnes qui y sont admissibles. L'objectif est de limiter le nombre d'employés à qui il faudra trouver un emploi dans la fonction publique.

Gestion plus efficace des ressources: avant d'en arriver aux décisions annoncées dans le budget, nous avons examiné tous les éléments du programme de la défense, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui nous a amenés à réduire dès maintenant nos infrastructures, nos éléments de soutien et le niveau prévu de nos effectifs. Mais cet examen a également entraîné d'autres changements qui sont peut–être moins visibles, mais qui mèneront à une gestion plus efficace des ressources de la défense, à court et à long terme.

Par exemple, nous avons trouvé des moyens de réaliser des économies dans des domaines comme la gestion des projets, la formation du personnel, le soutien matériel, les communications et la construction. Prenons par exemple la question du Service de vols d'affaires, qui utilise des avions de la Défense nationale; je suis persuadé que vous aurez tantôt des questions à poser à ce sujet.

[*Text*]

Prochainement, je dois fermer le Collège militaire royal de Saint–Jean. J'aimerais prendre quelques instants pour discuter de la décision de fermer le Collège militaire royal de Saint–Jean. Je sais que cette décision a suscité une vive réaction à Saint–Jean et dans l'ensemble du Québec. Et c'est compréhensible. Cette décision a été difficile à prendre, car nous savions qu'elle bouleverserait la vie de bien des gens. Comme bien d'autres collectivités à travers le Canada, la ville de Saint–Jean doit envisager la fermeture prochaine d'une installation militaire qui existe depuis très longtemps.

L'avenir du bilinguisme au sein des Forces canadiennes. Je veux traiter ici des inquiétudes qui ont été exprimées au sujet de l'avenir du bilinguisme dans les Forces canadiennes par suite de la décision de fermer le Collège militaire royal de Saint–Jean. Certaines personnes ont prétendu que les Forces canadiennes seraient incapables d'attirer des francophones dans le corps des officiers à cause de ce regroupement de nos collèges militaires. Je vous assure que ce regroupement aura pour effet de promouvoir, et non pas de faire reculer, le bilinguisme dans les Forces canadiennes. Le Royal Military College de Kingston offre déjà ses programmes de science et de génie dans les deux langues officielles. Maintenant, il va devenir complètement bilingue, et tous les programmes de cours seront offerts en anglais et en français. Je suis convaincu que nous allons continuer d'offrir une excellente formation universitaire ainsi que des possibilités intéressantes aux francophones qui veulent faire carrière d'officier dans les Forces canadiennes.

• 1550

À compter de 1998, les élèves–officiers devront être fonctionnellement bilingues pour obtenir leur diplôme du collège militaire. De plus, lorsque nos conseils de promotion se réuniront à l'automne 1997, tous les officiers désireux d'être promus au grade de lieutenant–colonel devront être effectivement bilingues.

Le fait d'avoir un seul collège militaire entièrement bilingue nous aidera à atteindre ces deux objectifs. En effet, les élèves–officiers auront la possibilité de suivre des cours dans leur langue seconde et ils y seront même encouragés. Pendant les vacances, les élèves–officiers pourront consacrer au besoin deux étés à l'étude de leur langue seconde.

Nous allons apporter des ajustements au personnel enseignant, au personnel militaire et au personnel de soutien du collège militaire de Kingston pour répondre aux besoins d'un établissement d'enseignement bilingue. Nous allons ajuster nos programmes et nos services pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants francophones. Bref, nous allons tout mettre en oeuvre pour créer un milieu accueillant pour les élèves–officiers originaires du Québec, en offrant non seulement des programmes de cours, mais aussi des services essentiels, en français et en anglais.

Some have expressed concerns about the Canadian forces' ability to attract francophones to the officer corps when the military college is based outside of Quebec. There's no reason to expect the Canadian forces' success in attracting francophone officer recruits will change. I expect the various officer entry plans will continue to draw a significant number of recruits from francophone civilian secondary and post–secondary institutions as they have done in the past, and we're confident the proportion

[*Translation*]

Soon I will have to close the Collège militaire royal de Saint–Jean. I'd like to take a moment to discuss the decision to close the Collège militaire royal in Saint–Jean. I know that this decision has sparked an emotional reaction in Saint–Jean and in Quebec as a whole. And that's understandable. This was a tough decision, one that we know will cause upheaval and uncertainty in the lives of many people. Like many other communities across Canada, the people of Saint–Jean face the prospect of having a long–standing defence facility close.

The future of bilingualism in the Forces. I want to address the concerns which have been expressed by a number of people about the future of bilingualism in the Canadian Forces as a result of the decision to close Collège militaire royal de Saint–Jean. Specifically, some have suggested that the Canadian Forces will be unable to attract francophones to the officer corps as a result of this consolidation of our military college system. Let me assure you that this consolidation will serve to promote—not discourage—bilingualism in the Forces. The Royal Military College in Kingston already conducts its Science and Engineering programs in both official languages. Now, it will become fully bilingual and will offer all degree programmes in both English and French. I'm confident that we will continue to provide excellent university training as well as challenging and rewarding opportunities for francophone officers wanting to serve in the military.

By 1998, cadets will be required to be functionally bilingual to graduate from our military college system. What's more, by the time that our military promotion boards sit in the fall of 1997, it will be a matter of policy that all officers being promoted to the rank of Lieutenant–Colonel be effectively bilingual.

A single, fully bilingual military college will help us achieve both of these aims. Cadets will have the chance—indeed, they will be encouraged—to take courses in their second language. Between academic years, cadets will receive up to two summers of second language training, as required.

We will adjust the academic, military and support staff at Kingston to meet the needs of a bilingual teaching institution. We will adjust our programs and our services to accommodate the increase in francophone students. In short, we can—and we will—make every effort to create a hospitable environment for those cadets coming from Quebec, by offering not just programs but also all services in French as well as English.

Certaines personnes se demandent si les Forces canadiennes seront capables d'attirer des francophones dans le corps des officiers lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul collège militaire basé à l'extérieur du Québec. Et pourtant, il n'y a aucune raison de croire que les Forces canadiennes auront plus de difficulté à attirer des recrues francophones. Je m'attends à ce que les divers programmes de formation des officiers continuent d'attirer un nombre considérable de recrues francophones

[*Texte*]

of francophones graduating from the military college system will stay about the same—that is, 30%.

In the final analysis the decisions to close CMR and its sister college, Royal Roads, and to consolidate our military college system at one location in Kingston were driven by practical financial considerations, not politics. With the decrease in the regular force personnel announced in the budget there will be a corresponding decrease in the size of the officer corps. As result we project the cadet population in our military college system will drop to about 900. Quite simply, with a student population of 900 we cannot justify the expense of maintaining three separate degree–granting universities.

Members of the opposition have raised concerns about the cost of training officer cadets at Kingston as compared to Saint–Jean. They have said it's more expensive and therefore there will be no savings associated with the closure of Saint–Jean.

Mr. Chair, we must compare costs from a common baseline. The study of the military colleges reports the cost per student at CMR is about $58,000 while the cost per student at RMC is just over $71,000. This must not be taken out of context. CMR is a much smaller institution. It has one academic hall, a library and almost no laboratory facilities. Kingston, on the other hand, has a much larger supporting infrastructure, including well–equipped laboratories for science and engineering and a strong post–graduate program as well.

The additional incremental cost per student resulting from consolidation at Kingston will be far outweighed by the savings. It's quite obvious one college based on the existing facilities at Kingston and including alterations to those facilities—which were already under way—will be much more cost–effective than the three campuses that exist at the present time.

Closing the Collège militaire royal and Royal Roads in Victoria will mean an annual savings of about $35 million. We have determined that among the three colleges the existing facilities at Kingston can most easily be adjusted to accommodate both the forces' officer cadet population and the educational requirements of the Canadian forces.

Consolidation at CMR has been studied but was rejected for a number of reasons, both practical and cost–related.

First, CMR's cadet accommodation is already crowded and there is limited room for expansion unless extra buildings are constructed. CMR's academic facilities are also already strained and would require expansion. RMC needs only a bilingual arts facility to be able to offer all programs in both official languages, and this additional faculty could be accommodated in existing academic facilities.

[*Traduction*]

provenant des établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire, comme par le passé. Nous sommes convaincus que parmi les diplômés du collège militaire, le pourcentage de francophones demeurera le même, soit 30 p. 100.

En définitive, la décision de fermer le CMR et le Royal Roads, et de regrouper nos collèges militaires en un seul lieu, soit Kingston, a été motivée par des considérations pratiques et financières, et non pas politiques. Le budget annonce une réduction de l'effectif de la Force régulière, et le corps des officiers diminuera dans la même proportion. Par conséquent, d'après nos prévisions, le nombre d'élèves–officiers dans nos collèges militaires tombera à 900. C'est très simple: une population de 900 élèves–officiers ne peut pas justifier le maintien de trois universités distinctes, car cela coûterait beaucoup trop cher.

Des membres de l'opposition s'inquiètent du coût de la formation des élèves–officiers à Kingston. À leur avis, cette formation coûtera plus cher qu'à Saint–Jean, et, par conséquent, aucune économie ne résultera de la fermeture du CMR.

Monsieur le président, nous devons comparer les coûts à partir d'une base commune. D'après une étude des collèges militaires, le coût par étudiant au CMR est de 58 000$ environ, tandis qu'il est d'un peu plus de 71 000$ au RMC. Mais il faut tenir compte du contexte. Le CMR est un établissement beaucoup plus petit. Il a une seule salle académique, une bibliothèque, et presque aucun laboratoire. Kingston, en revanche, a beaucoup plus d'infrastructures de soutien, y compris des laboratoires bien équipés pour les sciences et le génie, et un excellent programme d'études supérieures.

Les coûts supplémentaires par étudiant résultant du regroupement seront largement compensés par les économies qui seront réalisées. Il est évident qu'un collège militaire unique—constitué à partir des installations existantes de Kingston, plus les modifications déjà en cours—coûtera beaucoup moins cher que les trois campus actuels.

La fermeture du CMR et de Royal Roads, à Victoria, nous permettra d'économiser chaque année 35 millions de dollars. Nous avons établi que, parmi les trois collèges, c'est celui de Kingston qui pourra le plus facilement être aménagé pour répondre aux besoins des élèves–officiers et aux exigences des Forces canadiennes en matière d'éducation.

Le regroupement au CMR a été étudié, mais cette option a été rejetée pour un certain nombre de raisons, tant pratiques que financières.

Premièrement, les logements des élèves–officiers au CMR sont déjà surpeuplés, et les possibilités d'agrandissement sont limitées, à moins de construire d'autres bâtiments. De plus, les installations didactiques du CMR sont déjà utilisées au maximum, et il faudrait les agrandir pour pouvoir mener les activités actuelles. Le RMC n'a besoin que d'une faculté des lettres francophone pour être en mesure d'offrir tous les programmes dans les deux langues officielles, et cette faculté supplémentaire pourrait être logée dans les installations existantes.

[*Text*]

CMR, on the other hand, would need an entire engineering faculty, both English and French, to meet the Canadian forces' requirements. RMC has already what is needed to teach engineering: a machine shop, structural engineering labs, an engineering test cell and a Slowpoke nuclear reactor. It would be prohibitively expensive for the government to move or to build similar facilities at CMR.

CMR does not have the same post–graduate capacity as RMC. There are at present some ninety officers studying for post–graduate degrees at RMC and only six at CMR.

RMC has been in place for 118 years and has been a university in its own right since 1959. CMR has had an excellent reputation for 41 years but has been a university in its own right for only 8 years.

• 1555

Finally, RMC has a long tradition as a national military college whose graduates, whether anglophone or francophone, have served Canada with distinction. It is the best, most affordable option for a bilingual military college to meet the needs of Canadian forces.

Lastly, I would like to turn to the community of Saint–Jean, Quebec. There has been a lot of controversy raised in the press indicating that francophone cadets and the francophone staff and their families would not feel at home in the Kingston area, that they wouldn't feel welcome. Mr. Chair, I don't like this kind of negative attitude, and as you would have detected from some of my answers in the House of Commons, this negativism cannot help but have an impact on future community relations.

I've discussed this matter with the local member of Parliament for Kingston, Mr. Peter Milliken, who tells me he has already begun organizing local groups in Kingston—call them ''the friends of the college'', if you want. This group will work hard to welcome those francophones who will be moving to Kingston as a result of the decision to consolidate our military college system into one fully bilingual campus.

I know that Mr. Milliken and the friends of the college group will do what needs to be done to ensure that the francophone officer cadets, college staff and their families will feel welcome in that community.

Pour terminer, monsieur le président, honorables collègues, les décisions annoncées dans le budget du 22 février visent à préserver l'essentiel de la capacité opérationnelle des Forces canadiennes, tout en aidant le gouvernement à réduire son déficit.

Pour beaucoup de gens, les réductions annoncées seront difficiles à accepter, mais, à mon avis, elles sont garantes de l'avenir des Forces canadiennes. Et c'est dès maintenant qu'il fallait effectuer ces réductions. De toutes façons, elles étaient devenues inévitables.

This budget sets in motion sweeping changes to government programs as a whole, the most comprehensive changes in decades. The government is committed to a process of consultation with Canadians as we renew our national programs

[*Translation*]

Par contre, le CMR aurait besoin d'une faculté du génie complète, tant anglophone que francophone, pour répondre aux exigences des Forces canadiennes. Le RMC possède déjà ce qu'il faut pour donner des cours de génie: un atelier d'usinage, des laboratoires de génie des structures, une installation d'essai de moteurs et un réacteur nucléaire Slowpoke. Le déménagement ou la construction d'installations du même genre au CMR coûterait trop cher au gouvernement.

Le CMR ne peut accueillir autant d'étudiants diplômés que le RMC. À l'heure actuelle, environ 90 officiers font des études supérieures au RMC alors qu'il n'y en a que six au CMR.

Le RMC existe depuis 118 ans et est une université à part entière depuis 1959. Le CMR jouit d'une excellente réputation depuis un peu plus de 41 ans, mais il ne possède le statut d'université que depuis huit ans.

Enfin, le RMC est depuis longtemps un collège militaire national dont les diplômés—qu'ils soient anglophones ou francophones—servent le Canada avec distinction. Il s'agit donc de l'option la plus rentable si l'on veut qu'un collège militaire bilingue réponde aux besoins des Forces canadiennes.

En dernier lieu, je voudrais parler de la collectivité de Saint–Jean, au Québec. Une grande controverse a été soulevée dans la presse selon laquelle les élèves–officiers francophones ainsi que les membres du personnel francophone et leurs familles ne seraient pas les bienvenus dans la région de Kingston. Monsieur le président, je n'aime pas ce genre d'attitude négative, et comme vous l'aurez perçu dans certaines de mes réponses à la Chambre des communes, je trouve que ce négativisme ne peut que se répercuter sur les relations futures avec la collectivité.

J'ai discuté de cette question avec le député de Kingston, M. Peter Milliken, qui m'a dit qu'il avait déjà commencé à former un groupe local à Kingston—appelons–les «les Amis du collèges», si vous le voulez. Ce groupe travaillera sans relâche pour accueillir les francophones qui déménageront à Kingston par suite de la décision de regrouper les collèges militaires en un seul campus entièrement bilingue.

Je sais que M. Milliken et le groupe des Amis du collège feront en sorte que les élèves–officiers, les membres du personnel du collège et leurs familles soient les bienvenus dans cette collectivité.

Mr. Chairman, honourable members, to conclude now, let me say that the decisions announced in the February 22nd Budget are designed to ensure that the core operational capabilities of the Canadian Forces are preserved, while also helping the Government to reduce the deficit.

For many, these are difficult cuts. But they will, I believe, ensure the health of the Canadian Forces for tomorrow. These cuts had to be made now. They have been inevitable for some time.

Ce budget du gouvernement amorcera des changements majeurs dans l'ensemble des programmes du gouvernement—des changements en profondeur comme on n'en avait pas vu depuis des décennies. Le gouvernement s'est engagé à mettre en

[*Texte*]

for the 21st century. The defence review is part of the government's larger plan of consultation and change, but I want to emphasize once again that the decisions already announced in the budget do not pre–empt the defence policy review of which you, as members of the joint committee, are an intregal part.

I shall be talking tomorrow to the joint committee and I look forward to meeting with you again to talk about the future of the Canadian Armed Forces. Thank you, Mr. Chair.

I have skipped over some of the comments I have in my remarks; hopefully, Mr. Chair, we can have them put into the record as read. This is something that's been covered in the House a number of times.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Certainly.

Statement by the Hon. David Collenette: Mr. Chairman, Honourable Colleagues, Ladies and Gentlemen: I'm pleased to be here today to respond to any questions you might have about the 1994–95 Estimates for National Defence. But first, I'd like to make some general remarks on the Government's priorities as set out in the February 22nd budget, and the effect these priorities will have on Canada's defence program.

I. The Context—Budget 94

The budget announced on February 22nd is designed to restore fiscal responsibility. As Mr. Martin said, "For years, governments have been promising more than they can deliver, and delivering more than they can afford. This has to end. We are ending it."

As you know, a total of $7 billion in reductions are planned to defence spending over the next five years.

In the 1994–95 Estimates, the defence budget has decreased by a total of some $825 million compared to previously planned funding levels, and by $425 million compared to last year's Estimates. This decrease reflects the Government's commitment to reduce spending and it includes the financial savings resulting from the Government's decision last October to cancel the EH–101 helicopter contract.

While many of the details of these changes were covered in the Budget announcement, the Estimates deal with the reductions only in general terms as a result of the secrecy associated with Budget decisions. The implementation of these decisions will take place over the next four years, and so the details will therefore only begin to show with the tabling of the 1995–96 expenditure plan.

I'd like to make two general comments before turning to a discussion of some of the Budget announcements.

First, the aims of the Defence Services Program (as listed on page 15 of the 1994–95 Estimates) are somewhat different from those set out in the Estimates of previous years. I want to assure the Committee that this new wording in no way

[*Traduction*]

place un processus consultatif qui permettra aux Canadiens de contribuer au renouvellement de nos programmes nationaux à l'aube du 21e siècle. La révision de la politique de défense fait partie de ce vaste projet de consultation et de changement. Mais je veux souligner encore une fois que les décisions annoncées dans le Budget ne préjugent pas des résultats de la révision de la politique de défense, révision à laquelle vous participerez vous–mêmes en tant que membres du comité mixte.

Demain, je prendrai la parole devant le comité mixte, et j'aurai le plaisir de vous rencontrer de nouveau pour discuter de l'avenir des Forces armées canadiennes. Merci, monsieur le président.

J'ai omis certains passages de mon texte; j'espère qu'il sera possible de les incorporer au compte rendu et de les tenir pour lus. On a abondamment discuté du sujet à la Chambre.

Le vice–président (M. Proud): Bien sûr.

Déclaraton de l'honorable David Collenette: Monsieur le président, honorables collègues, Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour répondre à toutes vos questions sur le budget des dépenses de la Défense nationale pour 1994–1995. Mais tout d'abord, j'aimerais faire certaines observations générales sur les priorités du gouvernement, telles qu'établies dans le budget du 22 février, et sur les effets qu'elles auront sur le programme de défense du Canada.

I. Le contexte—Le Budget de 1994

Le budget du 22 février vise à rétablir le sens des responsabilités financières. Comme l'a dit M. Martin: «Cela fait des années que les gouvernements promettent plus qu'ils ne epeuvent en donner, et en donnent plus qu'ils ne peuvent se permettre. Cela ne peut plus continuer. Nous y mettons fin.»

Comme vous le savez, on réduira les dépenses du ministère de la Défense nationale d'une somme additionnelle de 7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années.

Dans le budget des dépenses de 1994–1995, les dépenses consacrées à la défense ont diminué de 825 millions de dollars par rapport aux niveaux de financement prévus antérieurement, et de 425 millions de dollars par rapport au budget des dépenses de l'an dernier. Cette diminution reflète la volonté du gouvernement de réduire ses dépenses et tient compte de sa décision d'annuler, en octobre dernier, le projet de l'hélicoptère EH–101.

Bien que ces changements soient traités de façon détaillée dans le budget du 22 février, le budget des dépenses de 1994–1995 n'évoque les réductions qu'en termes généraux, à cause du secret qui entoure les décisions budgétaires. La mise en oeuvre de ces décisions s'échelonnera sur les quatre prochaines années, et par conséquent, les détails ne commenceront à apparaître qu'au moment du dépôt du plan de dépenses de 1995–1996.

J'aimerais faire deux remarques générales avant d'examiner en détail certaines des décisions annoncées dans le Budget.

Premièrement, les objectifs du Programme des services de défense, tels qu'énoncés à la page 15 du budget de 1994–1995, sont quelque peu différents de ceux du budget de l'année précédente. Je vous assure que cette nouvelle formulation

[*Text*]

prejudges the outcome of the defence policy review now under way. The new statement of objectives merely reflects the fact that in the past few years, the Department of National Defence has seen a number of changes—such as withdrawing troops from Europe and changing the way the headquarters is organized. These revised aims better reflect our current state of affairs.

II. Attacking the overhead

The second general comment I would like to make is that the Budget announcements reflect a new emphasis on "attacking overhead" as the best way to reduce overall costs while preserving an effective, combat–capable defence force for Canada.

Quite simply, surplus overhead has, for many years, put the squeeze on the DND budget. It has required the Department to direct an unnecessarily large share of spending to these needs, and thereby reduce the overall percentage of the Budget spent on training and operations. This has, of course, detracted from the overall cost–effectiveness of the Forces.

Since Budget '89—which did reduce infrastructure—almost all cuts to the defence budget have been applied to personnel, equipment and operations and maintenance. At the same time, the Department has continued to maintain infrastructure that clearly exceeded any probable defence need, but could not be taken off the books until key decisions were made.

What this has meant for the Canadian Forces on a day–to–day basis is that the Regular Force is smaller, our military equipment is aging, and our forces train less, fly less, and sail less. And the situation has evolved to the point where any further hits at the operational level would have begun to adversely affect our capabilities. In short, the previous Government was cutting into the muscle of the Canadian Forces; this Government decided it could no longer continue this approach.

And so, the problem of excess overhead had to be addressed immediately. Senior advisors at National Defence—both military and civilian—were very clear about the urgency of this situation. Our current plans, as set out in the information released with the Budget, reflect the need to strike a better balance between the operational and the support elements of our defence activities.

In effect, the time had come for National Defence to go through the kind of basic restructuring that much of the private sector has had to undergo in the past—a restructuring that involves:

– streamlining, consolidating and, where necessary, closing certain facilities;

– reducing the numbers of personnel, in our case, both military and civilian; and

– shifting to a more "bottom–line" style of management of defence resources—which, for the Canadian Forces and the Department means delivering a defence capability at the lowest possible cost to Canadians.

[*Translation*]

n'anticipe pas sur les résultats de la révision de la politique de défense qui est en cours. Le nouvel énoncé des objectifs découle simplement du fait qu'au cours des dernières années, le ministère de la Défense nationale a subi un certain nombre de changements, comme le retrait des troupes stationnées en Europe et la réorganisation du quartier général. Ces objectifs reformulés correspondent mieux à la situation actuelle du Ministère.

II. S'attaquer aux frais généraux

Deuxièmement, j'attire votre attention sur le fait que dans le budget du 22 février, pour la première fois, il est question de «s'attaquer aux frais généraux», car c'est le meilleur moyen de réduire les coûts tout en maintenant une force de défense efficace et apte au combat pour le Canada.

Pendant de nombreuses années, des frais généraux excessifs ont dévoré une bonne partie du budget de la défense, forçant le Ministère à réduire la part du budget consacrée à l'instruction et aux opérations. Bien sûr, cela a eu pour effet de diminuer l'efficacité des Forces canadiennes en fonction du coût.

Depuis le budget de 1989, qui a réduit les infrastructures, presque toutes les réductions du budget de la défense ont touché le personnel, son matériel, et ses frais de fonctionnement et d'entretien. En même temps, le Ministère a continué d'entretenir des infrastructures qui étaient clairement excédentaires, mais qui ne pouvaient pas être radiées des livres tant qu'on n'aurait pas pris les décisions qui s'imposaient.

Dans la pratique, les résultats sont les suivants: la Force régulière a un effectif réduit, notre matériel militaire vieillit, et nos forces s'entraînent moins souvent. Nous en sommes au point où toute nouvelle réduction de nos opérations aurait un effet négatif sur notre capacité opérationnelle. Autrement dit, notre gouvernement précédent a coupé dans les forces vives des Forces canadiennes. Le gouvernement actuel a décidé que cela ne pouvait plus continuer.

Par conséquent, il a fallu s'attaquer immédiatement au problème des frais généraux excessifs. Les conseillers principaux du Ministère, militaires et civils, ont beaucoup insisté sur l'urgence de cette situation. Nos plans actuels, tels qu'établis dans le budget des dépenses et dans les documents d'information publiés en même temps que le budget du 22 février, reflètent la nécessité d'en arriver à un meilleur équilibre entre les éléments opérationnels et les éléments de soutien de nos activités de défense.

En effet, l'heure est venue pour le ministère de la Défense nationale de se restructurer en profondeur, comme ont dû le faire, ces dernières années, une grande partie des entreprises du secteur privé. Dans le cadre de cette restructuration, nous serons amenés à:

– rationaliser, regrouper, et au besoin, fermer certaines installations;

– réduire les effectifs (dans notre cas, cette mesure touche à la fois le personnel militaire et le personnel civil);

– adopter un mode de gestion des ressources plus rigoureux, ce qui signifie que le Ministère et les Forces canadiennes devront se doter d'un potentiel de défense au coût le plus bas possible pour les Canadiens.

[*Texte*]

I'd now like to look at each of these areas in turn.

a. Base closures

First, base closures. The Government announced in the Budget that it would close, reduce or consolidate a total of 30 defence facilities, in order to bring infrastructure more into line with current needs. Each and every one of these was a difficult decision—for the Government and also for the communities affected.

I expect that you will have some specific questions for me about these closures—and I welcome your questions. But let me make one point, from the start, and that is that the choice of facilities to be closed or reduced was guided by some key considerations:

– First, is this facility "militarily essential"? What I mean by that is that we looked at each facility in terms of whether its activities were essential to support the "sharp end" of the Canadian Forces' operations.

– The second consideration was, quite simply, could we save money? For example, could the functions at this facility be transferred to another base for greater efficiency and economy? Or, could the private sector provide part of this service at a lower cost?

– Third, what would be the effect on the people working there and on the community as a whole? We made our decisions in full awareness of the potential impact of closing each facility.

In summary, the plan announced on February 22nd, will, I believe, bring our infrastructure into line with our military's current needs.

The initiatives to reduce surplus infrastructure will lead to savings of $850 million in the first five years. Of course, there are a number of one–time costs involved in closing and reducing facilities, including such things as environmental clean–up and the cost of relocating people and equipment. But by 1997–98, the planned saving will be about $350 million per year.

b. Personnel Reductions

I mentioned earlier that the Budget set out reduced levels for Regular Force personnel. The Budget also announced reductions to civilian personnel. I'd like to turn now to a brief discussion of these reductions.

The budget announced that our Regular Force will be reduced to 66,700 by 1997–98—a decline of some 8,100 positions. Over that same period, our civilian workforce will be reduced by 8,400 positions, to 25,200 by 1997–98 as we reduce our surplus infrastructure and rationalize our support element. That's a total of 16,500 military and civilian positions that will be lost over the next four years.

In making this difficult decision, the Government is committed to offering fair and affordable settlements to both military and civilian employees whose positions are affected.

[*Traduction*]

Maintenant, je vais examiner tour à tour chacun de ces éléments.

a. Fermetures de bases militaires

Parlons tout d'abord des bases militaires qu'il faudra fermer. Dans le budget du 22 février, le gouvernement a annoncé la fermeture, la réduction ou le regroupement de 30 installations militaires au total, pour que nos infrastructures soient plus adaptées à nos besoins actuels. Dans chaque cas, ce fut une décision difficile, pour le gouvernement comme pour les collectivités touchées.

Vous aurez probablement des questions précises à me poser sur ces fermetures, et j'y répondrai volontiers. Mais pour commencer, permettez–moi de vous faire remarquer que le choix des installations qui seront fermées ou réduites a été déterminé en fonction des facteurs suivants:

– Premièrement, l'installation en question est–elle «militairement essentielle»? Je veux dire par là que nous avons passé en revue chacune de nos installations, afin de déterminer si les activités qui s'y déroulent sont essentielles pour les opérations des Forces canadiennes.

– Deuxièmement, est–il possible de réaliser des économies? Par exemple, ne serait–il pas plus efficace et plus économique de transférer les actitvités en question dans une autre base? Ou encore, le secteur privé ne pourrait–il pas fournir une partie de ce service à un coût moindre?

– Troisièmement, quel serait l'effet de la fermeture ou de la réduction de cette installation sur les gens qui travaillent à cet endroit et sur l'ensemble de la collectivité? Lorsque nous avons pris nos décisions, nous étions pleinement conscients des répercussions possibles de la fermeture de chaque installation.

En résumé, le plan de restructuration annoncé le 22 février permettra, à mon avis, d'harmoniser nos infrastructures avec les besoins actuels de nos forces armées.

Les initiatives visant à éliminer les infrastructures excédentaires nous permettront de réaliser des économies de 850 millions de dollars au cours des cinq premières années. Bien sûr, la fermeture ou la réduction de ces installations occasionnera un certain nombre de coûts ponctuels, comme ceux des travaux de dépollution, ou du déménagement du personnel et de l'équipement. Mais à compter de 1997–1998, nous prévoyons économiser quelque 350 millions de dollars par année.

b. Réduction du personnel

J'ai mentionné tout à l'heure que le budget prévoyait une réduction de l'effectif de la Force régulière. Le budget prévoit également une réduction du personnel civil. J'aimerais maintenant traiter brièvement de ces compressions de personnel.

Le budget annonce que l'effectif de la Force régulière tombera à 66 700 militaires d'ici à 1997–1998, ce qui représente une diminution d'environ 8 100 postes. Au cours de la même période, 8 400 postes de civils seront éliminés par suite de la réduction des infrastructures excédentaires et de la rationalisation des services de soutien, et il nous restera seulement 25 200 employés civils en 1997–1998. Au total, 16 500 postes civils et militaires disparaîtront au cours des quatre prochaines années.

Lorsqu'il a pris cette décision difficile, le gouvernement s'est engagé à compenser de façon équitable, et dans la mesure de ses moyens, les employés militaires et civils qui seront touchés par ces compressions de personnel.

[*Text*]

We believe that the cuts to military positions will occur largely through a combination of normal attrition, reduced recruiting, occupational re–assignment and the Force Reduction Program or FRP. This FRP is a special release program which provides compensation to those people in military positions who are deemed surplus. It will provide leave benefits, pension provisions, relocation funding and career assistance counselling.

On the civilian side, the Government has put forward a Civilian Reduction Program that is both responsible and comprehensive. It includes a financial element as well as training allowances for those who qualify. The aim will be to limit the number of people needing to find other jobs in the public service.

c. More efficient resource management

In coming to the decisions announced in the budget, we reviewed every item in the defence program. This led us to decide to cut our infrastructure, our support elements, and our projected personnel levels now. But as a result of this review, we've set in motion a number of other, less visible changes, changes that will lead to more efficient management of defence resources, both in the short–term and for years to come.

For example, we've identified ways to cut back in such areas as project management, personnel training, material support, communications support and construction.

One example is the issue of the Administrative Flight Services, which uses National Defence aircraft for members of the Royal Family, for the Governor General, Prime Minister, Cabinet Ministers and so on. Our Department will be working with Treasury Board and the Office of the Auditor General to perform a complete review of the VIP air fleet which currently has six Challenger aircraft. This review will study various options of fleet size and levels of service. In short, the Government is looking at how this service can be delivered at lower cost.

The Auditor General wrote an extensive report on the costing of the service. Most of the recommendations have been taken into account in the Estimates before the Committee today. The Government will study the service as recommended in the Auditor General's report, and as announced by the Prime Minister last week, on March 8th.

Once again, we are aiming at a more "bottom–line" approach to the matter.

d. Collège militaire royal de Saint–Jean

I'd like to take a moment to discuss the decision to close Collège militaire royal in Saint–Jean. I know that this decision has sparked an emotional reaction in Saint–Jean and in Quebec as a whole. And that's understandable. This was a tough decision, one that we know will cause upheaval and uncertainty in the lives of many people. Like many other communities across Canada, the people of Saint–Jean face the prospect of having a long–standing defence facility close.

[*Translation*]

Nous croyons que la réduction du personnel militaire se fera par divers moyens. Nous comptons en particulier sur l'attrition normale, sur la baisse du recrutement, sur les réaffectations et sur le Programme de réduction des forces, ou PRF. Le PRF est un programme spécial de libération volontaire qui prévoit des compensations pour les militaires déclarés excédentaires. Ce programme prévoit des indemnités de départ, des dispositions relatives à la pension, des indemnités de réinstallation et des services d'orientation professionnelle.

Pour les employés civils, le gouvernement a adopté un Programme de réduction du personnel civil qui est à la fois complet et raisonnable. Ce programme prévoit des compensations financières, ainsi que des cours de recyclage à l'intention des personnes qui y sont admissibles. L'objectif est de limiter le nombre d'employés à qui il faudra trouver un autre emploi dans la fonction publique.

c. Gestion plus efficace des ressources

Avant d'en arriver aux décisions annoncées dans le budget, nous avons examiné tous les éléments du programme de la défense. C'est ce qui nous a amenés à réduire dès maintenant nos infrastructures et le niveau prévu de nos effectifs. Mais cet examen a également entraîné d'autres changements qui sont peut–être moins visibles, mais qui mèneront à une gestion plus efficace des ressources de la défense, à court et à long terme.

Par exemple, nous avons trouvé des moyens de réaliser des économies dans des domaines comme la gestion des projets, la formation du personnel, le soutien matériel, les communications et la construction.

Prenons par exemple la question du Service de vols d'affaires, qui utilise des avions de la Défense nationale pour transporter les membres de la famille royale, le Gouverneur général, le Premier ministre, les ministres, etc. Le Ministère, en collaboration avec le Conseil du Trésor et le Bureau du vérificateur général procédera à une révision complète de son service de transport des personnages de marque, qui dispose actuellement de six avions Challenger. Dans le cadre de cette révision, diverses options seront examinées, notamment en ce qui concerne la taille de la flotte et le niveau de service. Bref, nous cherchons un moyen de rendre ce service plus efficace et moins coûteux.

Le Vérificateur général a rédigé un rapport détaillé sur le coût du service. La plupart de ses recommandations ont été prises en compte dans le budget des dépenses qui vous a été remis aujourd'hui. Le gouvernement étudiera ce service, conformément au rapport du Vérificateur général, et comme l'a annoncé le Premier ministre la semaine dernière, le 8 mars.

Encore une fois, notre objectif est une gestion plus rigoureuse des fonds publics.

d. Le Collège militaire royal de Saint–Jean

J'aimerais prendre quelques instants pour discuter de la décision de fermer le Collège militaire royal de Saint–Jean. Je sais que cette décision a suscité une vive réaction à Saint–Jean et dans l'ensemble du Québec. Et c'et compréhensible. Cette décision a été difficile à prendre, car nous savions qu'elle bouleverserait la vie de bien des gens. Comme bien d'autres collectivités à travers le Canada, la ville de Saint–Jean doit envisager la fermeture prochaine d'une installation militaire qui existe depuis très longtemps.

[*Texte*]

i. Future of Bilingualism in the Forces

I want to address the concerns which have been expressed by a number of people about the future of bilingualism in the Canadian Forces as a result of the decision to close Collège militaire royal de Saint–Jean. Specifically, some have suggested that the Canadian Forces will be unable to attract francophones to the officer corps as a result of this consolidation of our military college system.

Let me assure you that this consolidation will serve to promote—not discourage—bilingualism in the Forces. The Royal Military College in Kingston already conducts its Science and Engineering programs in both official languages. Now, it will become fully bilingual and will offer all degree programs in both English and French. I'm confident that we will continue to provide excellent university training as well as challenging and rewarding opportunities for francophone officers wanting to serve in the military.

By 1998, cadets will be required to be functionally bilingual to graduate from our military college system. What's more, by the time that our military promotion boards sit in the fall of 1997, it will be a matter of policy that all officers being promoted to the rank of Lieutenant–Colonel be effectively bilingual.

A single, fully bilingual military college will help us achieve both of these aims. Cadets will have the chance—indeed, they will be encouraged—to take courses in their second language. Between academic years, cadets will receive up to two summers of second language training, as required.

We will adjust academic, military and support staff at Kingston to meet the needs of a bilingual teaching institution. We will adjust our programs and our services to accommodate the increase in francophone students. In short, we can—and we will—make every effort to create a hospitable environment for those cadets coming from Quebec, by offering not just programs but also all services in French as well as English.

ii. Effect on francophone officers

Some have expressed concerns about the Canadian Forces' ability to attract francophones to the officer corps when the military college is based outside of Quebec. There's no reason to expect that the Canadian Forces' success in attracting francophone officer recruits will change.

I expect that the various officer entry plans will continue to draw a significant number of recruits from francophone civilian secondary and post–secondary institutions, as they have done in the past, and we're confident that the proportion of francophones graduating from the military college system will stay about the same—30%.

iii. Cost considerations

In the final analysis, the decisions to close CMR and its sister college, Royal Roads, and to consolidate our military college system at one location—Kingston—were driven by practical, financial considerations. With the decrease in Regular

[*Traduction*]

i. L'avenir du bilinguisme au sein des Forces canadiennes

Je veux traiter des inquiétudes qui ont été exprimées au sujet de l'avenir du bilinguisme dans les Forces canadiennes par suite de la décision de fermer le Collège militaire royal de Saint–Jean. Certaines personnes ont prétendu que les Forces ccanadiennes seraient incapables d'attirer des francophones dans le corps des officiers à cause de ce regroupement de nos collèges militaires.

Je vous assure que ce regroupement aura pour effet de promouvoir, et non de faire reculer, le bilinguisme dans les Forces canadiennes. Le Royal Military College de Kingston offre déjà ses programmes de science et de génie dans les deux langues officielles. Maintenant, il va devenir complètement bilingue, et tous les programmes de cours seront offerts en anglais et en français. Je suis convaincu que nous allons continuer d'offrir une excellente formation universitaire ainsi que des possibilités intéressantes aux francophones qui veulent faire carrière d'officier dans les Forces canadiennes.

À compter de 1998, les élèves–officiers devront être fonctionnellement bilingues pour obtenir leur diplôme du collège militaire. De plus, lorsque nos conseils de promotion se réuniront à l'automne 1997, tous les officiers désireux d'être promus au grade de lieutenant–colonel devront être effectivement bilingues.

Le fait d'avoir un seul collège militaire entièrement bilingue nous aidera à atteindre ces deux objectifs. En effet, les élèves–officiers auront la possibilité de suivre des cours dans leur langue seconde, et ils y seront même encouragés. Pendant les vacances, les élèves–officiers pourront consacrer au besoin deux étés à l'étude de leur langue seconde.

Nous allons apporter des ajustements au personnel enseignant, au personnel militaire et au personnel de soutien du collège militaire de Kingston, pour répondre aux besoins d'un établissement d'enseignement bilingue. Nous allons ajuster nos programmes et nos services pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants francophones. Bref, nous allons tout mettre en oeuvre pour créer un milieu accueillant pour les élèves–officiers originaires du Québec, en offrant non seulement des programmes de cours, mais aussi des services essentiels, en français et en anglais.

ii. Incidence de la fermeture du Collège sur les officiers francophones

Certaines personnes se demandent si les Forces canadiennes seront capables d'attirer des francophones dans le corps des officiers lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul collège militaire basé à l'extérieur du Québec. Et pourtant, il n'y a aucune raison de croire que les Forces canadiennes auront plus de difficulté à attirer des recrues francophones.

Je m'attends à ce que les divers programmes de formation des officiers continuent d'attirer un nombre considérable de recrues francophones provenant des établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire, comme par le passé. Nous sommes convaincus que parmi les diplômés du collège militaire, le pourcentage de francophones demeurera le même, soit 30 pour cent.

iii. La question des coûts

En définitive, la décision de fermer le CMR et le Royal Roads, et de regrouper nos collèges militaires en un seul lieu, soit Kingston, a été motivée par des considérations pratiques et financières. Le budget annonce une réduction de l'effectif de la

[*Text*]

Force personnel announced in the Budget, there will be a corresponding decrease in the size of the officer corps. As a result, we project that the cadet population in our military college system will drop to 900.

Quite simply, with a student population of 900, we cannot justify the expense of maintaining three, separate, degree–granting universities.

Members of the Opposition have raised concerns about the cost of training officer cadets at Kingston compared to Saint–Jean. They have said it is more expensive and therefore there will be no savings associated with the closure of Saint–Jean.

Mr. Chairman, we must compare costs from a common baseline. The study of the military colleges reports that the cost per student at CMR is about $58,000 while the cost per student at RMC is just over $71,000. This must not be taken out of context. CMR is a much smaller institution. It has one academic hall, a library and almost no laboratory facilities. Kingston, on the other hand, has a much larger supporting infrastructure, including well–equipped laboratories for science and engineering and a strong post–graduate program. The additional incremental cost per student resulting from consolidation at Kingston will be far outweighed by the savings.

It's pretty obvious that one college—based on the existing facilities at Kingston and including alterations to those facilities which were already underway—will be much more cost–effective than the three campuses which exist at the present time.

Closing CMR and Royal Roads will mean annual savings of about $35 million. We have determined that, among the three colleges, the existing facilities at Kingston can most easily be adjusted to accommodate both the Forces' officer cadet population and the educational requirements of the Canadian Forces.

Consolidation at CMR has been studied, but was rejected for a number of reasons, both practical and cost–related:

– CMR's cadet accommodation is already crowded, and there is limited room for expansion unless extra buildings are constructed.

– CMR's academic facilities are also already strained, and would require expansion.

– RMC needs only a bilingual Arts faculty to be able to offer all programs in both official languages, and this additional faculty could be accommodated in existing academic facilities. CMR, on the other hand, would need an entire engineering faculty (both English and French) to meet the Canadian Forces' requirements. RMC already has what is needed to teach engineering: a machine shop, structural engineering labs, an engine test cell and a Slowpoke nuclear reactor. It would be prohibitively expensive for the Government to move or build similar facilities at CMR.

[*Translation*]

Force régulière, et le corps des officiers diminuera dans la même proportion. Par conséquent, d'après nos prévisions, le nombre d'élèves–officiers dans nos collèges militaires tombera à 900.

C'est très simple: une population de 900 élèves–officiers ne peut pas justifier le maintien de trois universités distinctes, car cela coûterait beaucoup trop cher.

Des membres de l'Opposition s'inquiètent du coût de la formation des élèves–officiers à Kingston. À leur avis, cette formation coûtera plus cher qu'à Saint–Jean, et par conséquent, aucune économie ne résultera de la fermeture du CMR.

Monsieur le Président, nous devons comparer les coûts à partir d'une base commune. D'après une étude des collèges militaires, le coût par étudiant au CMR est de 58 000$ environ, tandis qu'il est d'un peu plus de 71 000$ au RMC. Mais il faut tenir compte du contexte. Le CMR est un établissement beaucoup plus petit. Il a une seule salle académique, une bibliothèque, et presque aucun laboratoire. Kingston, en revanche, a beaucoup plus d'infrastructures de soutien, y compris des laboratoires bien équipés pour les sciences et le génie, et un excellent programme d'études supérieures. Les coûts supplémentaires par étudiant résultant du regroupement seront largement compensés par les économies qui seront réalisées.

Il est évident qu'un collège militaire unique—constitué à partir des installations existantes de Kingston plus les modifications déjà en cours—coûtera beaucoup moins cher que les trois campus actuels.

La fermeture du CMR et de Royal Roads nous permettra d'économiser chaque année 35 millions de dollars. Nous avons établi que, parmi les trois collèges, c'est celui de Kingston qui pourra le plus facilement être aménagé pour répondre aux besoins des élèves–officiers et aux exigences des Forces canadiennes en matière d'éducation.

Le regroupement au CMR a été étudié, mais cete option a été rejetée pour un certain nombre de raisons, tant pratiques que financières:

– Les logements des élèves–officiers au CMR sont déjà surpeuplés, et les possibilités d'agrandissement sont limitées à moins de construire d'autres bâtiments.

– De plus, les installations didactiques du CMR sont déjà utilisées au maximum, et il faudrait les agrandir pour pouvoir mener les activités actuelles.

– Le RMC n'a besoion que d'une faculté des lettres francophone pour être en mesure d'offrir tous les programmes dans les deux langues officielles, et cette faculté supplémentaire pourrait être logée dans les installations existantes. Par contre, le CMR aurait besoin d'une faculté du génie complète (tant anglophone que francophone) pour répondre aux exigences des Forces canadiennes. Le RMC possède déjà ce qu'il faut pour donner les cours de génie: un atelier d'usinage, des laboratoires de génie des structures, une installation d'essai de moteurs et un réacteur nucléaire Slowpoke. Le déménagement ou la construction d'installations du même genre au CMR coûterait trop cher au gouvernement.

[*Texte*]

– CMR does not have the same post–graduate capacity as RMC. There are at present some 90 officers studying for post–graduate degrees at RMC, and only six at CMR.

– RMC has been in place for 118 years, and has been a university in its own right since 1959. CMR has had an excellent reputation for just over 41 years, but has been a university in its own right for only 8 years.

– Finally, RMC has a long tradition as a national military college whose graduates—whether anglophone or francophone—have served Canada with distinction. It is the best, most affordable option for a bilingual military college to meet the needs of the Canadian Forces.

iv. The Community of Saint–Jean

There has been a lot of controversy raised in the press indicating that francophone cadets and francophone staff and their families would not feel at home in the Kingston area—that they wouldn't feel welcome.

Mr. Chairman, I don't like this kind of negative attitude. It can't help but have an impact on future community relations. I have discussed this matter with the local Member of Parliament for Kingston, Mr. Peter Milliken, who tells me he has already begun organizing a "Friends of the College" group. This group will work hard to welcome those francophones who will be moving to Kingston as a result of the decision to consolidate our military college system into one fully bilingual campus. I know that Mr. Milliken and the Friends of the College group will do what needs to be done to ensure that the francophone officer cadets, college staff and their families will feel welcome in that community.

III. Conclusion

Mr. Chairman, honourable members, to conclude now, let me say that the decisions announced in the February 22nd Budget are designed to ensure that the core operational capabilities of the Canadian Forces are preserved, while also helping the Government to reduce the deficit.

For many, these are difficult cuts. But they will, I believe, ensure the health of the Canadian Forces for tomorrow. These cuts had to be made now. They have been inevitable for some time.

This Budget sets in motion sweeping changes to Government programs as a whole—the most comprehensive changes in decades. The Government is committed to a process of consultation with Canadians as we renew our national programs for the 21st century.

The defence review is part of the Government's larger plan of consultation and change. But I want to emphasize once again that the decisions already announced in the Budget do not pre–empt the defence policy review, of which you—as members of the Joint Committee—are an integral part. I have been invited to appear before the Joint Committee tomorrow afternoon, and I look forward to meeting with you then, together with the other members of that committee, to discuss the way ahead for Canada's defence policy.

[*Traduction*]

– Le CMR ne peut accueillir autant d'étudiants diplômés que le RMC. À l'heure actuelle, environ 90 officiers font des études supérieures au RMC alors qu'il n'y en a que six au CMR.

– Le RMC existe depuis 118 ans et est une université à part entière depuis 1959. Le CMR jouit d'une excellente réputation depuis un peu plus de 41 ans, mais il ne possède le statut d'univrsité que depuis huit ans.

– Enfin, le RMC est depuis longtems un collège militaire national dont les diplômés—qu'ils soient anglophones ou francophones—servent le Canada avec distinction. Il s'agit donc de l'option la plus rentable si l'on veut qu'un collège militaire bilingue réponde aux besoins des Forces canadiennes.

iv. La collectivité de Saint–Jean

Une grande controverse a été soulevée dans la presse selon laquelle les élèves–officiers francophones ainsi que les membres du personnel francophone et leurs familles ne seraient pas les bienvenus dans la région de Kingston.

Monsieur le Président, je n'aime pas ce genre d'attitude négative, car elle ne peut que se répercuter sur les relations futures avec la collectivité. J'ai discuté de cette question avec le député de Kingston, M. Peter Milliken, qui m'a dit qu'il avait déjà commencé à former un groupe des «Amis du collège». Ce groupe travaillera sans relâche pour accueillir les francophones qui déménageront à Kingston par suite de la décision de regrouper les collèges militaires en un seul campus entièrement bilingue. Je sais que M. Milliken et le groupe des Amis du collège feront en sorte que les élèves–officiers, les membres du personnel du collège et leurs familles soient les bienvenus dans cette collectivité.

III. Conclusion

Monsieur le Président, honorables collègues, les décisions annoncées dans le budget du 22 février visent à préserver l'essentiel de la capacité opértionnelle des Forces canadiennes, tout en aidant le gouvernement à réduire son déficit.

Pour beaucoup de gens, les réductions annoncées seront difficiles à accepter, mais, à mon avis, elles sont garantes de l'avenir des Forces canadiennes. Et c'et dès maintenant qu'il fallait effectuer ces réductions. De toutes façons, elles étaient devenues inévitables.

Ce budget du gouvernement amorcera des changements majeurs dans l'ensemble des programmes du gouvernement —des changements en profondeur comme on n'en avait pas vus depuis des décennies. Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un processus consultatif qui permettra aux Canadiens de contribuer au renouvellement de nos programmes nationaux à l'aube du 21^{e} siècle.

La révision de la politique de défense fait partie de ce vaste projet de consultation et de changement. Mais je veux souligner encore une fois que les décisions annoncées dans le Budget ne préjugent pas des résultats de la révision de la politique de défense, révision à laquelle vous participerez vous–mêmes en tant que membres du Comité mixte. J'aurai le plaisir de vous rencontrer de nouveau demain, en compagnie des sénateurs qui font partie du Comité mixte, pour discuter de l'allure que prendra la révision de la politique de défense.

[*Text*]

For now, I would be pleased to take any questions which you may have on the Main Estimates for National Defence for 1994–95.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Minister, it is indeed a pleasure to have you here today, and I know there is lots of interest by the size of the crowd that has gathered around the room and indeed around the table.

We will go to rounds of questioning. The first round will be approximately 10 minutes. The other day we had a meeting here of the committee and decided that certain people would do the lead questioning and may waver from the types of questions we were going to ask. I leave that up to the people involved. I will go to the official opposition, then to the Reform and then to the majority side.

The first questioner is Mr. Jean–Marc Jacob.

M. Jacob (Charlesbourg): J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre ainsi qu'à l'état–major.

Après l'exposé du ministre, je me rends compte qu'il a donné une importance assez capitale à la fermeture du collège, fermeture qui a effectivement soulevé un tollé de protestations. Avant de poser ma question, j'aimerais faire un certain rappel des faits ou des discussions qui ont été tenues à la Chambre des communes. Également, j'aimerais rappeler que le Bloc québécois et moi–même n'avons pas tenu deux poids, deux mesures comme M. le ministre l'a mentionné. Lorsque nous étions en faveur de coupures à l'intérieur du budget de la défense, nous savions de quoi nous parlions, et nous étions d'accord avec ce qui s'était fait. Lorsque le contrat des hélicoptères a été annulé, je pense que le Québec a été la province à peu près la plus touchée avec plus de 30 p. 100 au niveau des retombées économiques et il n'y a pas eu d'émeutes; il n'y a pas eu de plaintes et de mobilisation. On a accepté ces choses–là.

Le déménagement annoncé du X^e Groupe aérotactique, la fermeture du dépôt médical, la fermeture du polygone de tir de Bagot, tout cela est accepté. J'énumère ce qui a été coupé au Québec. Nous étions prêts à faire notre part, même à la lumière de ce que M. le ministre disait, à savoir que déjà le Québec n'avait que 19 p. 100 des investissements militaires comparativement à son potentiel budgétaire, c'est–à–dire, que le Québec fournit à peu près 25 p. 100 du budget par rapport à 25 p. 100 de la population.

• 1600

Si l'on fait un bref calcul, s'il manque 6 p. 100 des investissements militaires au Québec, cela représente, sur un budget de 11,5 milliards de dollars, à peu près 600 millions de dollars, bon an mal an, qui ne vont pas au Québec.

On se disait que la part du Québec, au niveau des coupures, était déjà faite. Malgré tout, on avait accepté d'autres coupures. Là, on arrive avec le Collège militaire royal de Saint–Jean. Comme M. le ministre l'a dit, c'est devenu un symbole. Cela a été un tollé de protestations au niveau du bilinguisme. Ensuite, on a analysé la situation.

[*Translation*]

Maintenant, je suis prêt à répondre à vos questions sur le budget des dépenses de la Défense nationale pour 1994–1995.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur le ministre, c'est un plaisir pour nous de vous recevoir aujourd'hui, et je vois que l'intérêt est grand à en juger par les nombreuses personnes présentes dans la salle et autour de la table.

Nous allons maintenant passer aus questions. Le premier tour durera environ 10 minutes. L'autre jour, le comité a tenu ici une réunion et a décidé que certaines personnes poseraient les questions en priorité et pourraient en poser qui soient différentes de celles qui étaient prévues. Je laisse aux intéressés le soin de décider. Je donnerai d'abord la parole aux membres de l'opposition officielle, puis à ceux du Parti réformiste et enfin aux députés ministériels.

Je donne d'abord la parole à M. Jean–Marc Jacob.

Mr. Jacob (Charlesbourg): I would like to welcome the Minister as well as the Chiefs of Staff.

On hearing the Minister's statement, I realize that he has given high priority to the college closure, a closure which has indeed raised a strong protest. Before I asked my question, I would like to remind you of some facts or of some of the debates in the House of Commons. I would also remind you that the Bloc québécois and I have not had a double standard, as the Minister stated. When we were in favour of cuts in the Defense budget, we knew what we were talking about, and we agreed with what was done. When the helicopter contract was cancelled, I think that Quebec was the province most affected, since more than 30% of the economic benefits would have been in our province, but there were no riots, no complaints, and no mobilization. We accepted those things.

We accepted the move of the aerotactical group, the closure of the medical depot, the closure of the Bagot shooting range, all of that was fine. I'm listing what was cut in Quebec. We were ready to do our share, even in light of what the Minister said, namely that Quebec only received 19% of military investments out of the potential budget, and by that I mean that Quebec, with 25% of the population, provides about 25% of the budget.

If we do a quick calculation, a cut of 6% in military investments in Quebec represents about $600 million more or less, out of a budget of $11.5 billion which is not going to Quebec.

We had thought that Quebec had had its share of the cuts. In spite of everything, we accepted the other cuts. But then along comes the Royal Military College at Saint–Jean. As the minister said, the college has become a symbol. The closure has raised a flurry of protests about bilingualism. Then the situation was analyzed.

[*Texte*]

M. le ministre mentionne qu'à Kingston, c'est un collège qui dispense des cours d'ingénierie bilingues, ainsi que d'autres cours de sciences. Il y aura des choses de déménagées à Kingston. Plus tôt, on a parlé de tous les cours qui se donnaient à Kingston; je pense que le cours de sciences spatiales, qui se donne uniquement à Saint–Jean, devra être déménagé à Kingston. Quels seront les coûts de ce déménagement?

Où va–t–on déménagé l'école de langues du gouvernement située à Saint–Jean et qui dispense des cours d'immersion aux députés anglophones tout comme à M. le ministre? Est–ce que cela va disparaître? Ces cours seront–ils remplacés par des cours privés qui seront payés, transférés dans un autre ministère? Ce sont des coûts qu'il faut quand même évaluer. Il faut savoir de quelle façon on remplacera cette école. Va–t–on réellement économiser 35 millions de dollars en fermant Royal Roads et Saint–Jean? Est–ce que vraiment on a évalué les coûts de déplacement, encore plus en ce qui concerne les étudiants de Royal Roads qui devront aller étudier à Kingston? Ce sont des élèves–officiers, comme ceux de Saint–Jean, payés par l'armée, dont les déplacements sont payés par l'armée. La même chose s'applique pour les gens du Nouveau–Brunswick, de l'Île–du–Prince–Édouard et de Terre–Neuve qui passaient très souvent par Saint–Jean. Je pense que ce sont des coûts escamotés qu'on aurait dû chiffrer avant d'en arriver à la fermeture de ces collèges.

Je ne m'attarderai pas vraiment sur la situation du bilinguisme. J'aurais peur de faire se fâcher M. le ministre en disant qu'il nous mentionne qu'on va bilinguiser Kingston. Cela fait au–delà d'une vingtaine d'années qu'on tente de bilinguiser le Collège militaire de Kingston, et cela n'a pas encore été fait. Je voudrais plutôt avoir des réponses sur les coûts occasionnés par cette décision.

Le ministre a mentionné, dans sa présentation, qu'on devrait garder environ 900 élèves–officiers à Kingston. Je pense que, présentement, il y en a 700. Devra–t–on investir de nouveaux crédits pour agrandir les locaux à Kingston? On cible les économies de Saint–Jean et de Royal Roads, mais on ne cible aucune dépense additionnelle à Kingston, alors que je suis convaincu qu'il y en aura.

Il y avait un scénario qui avait été retenu, j'en ai d'ailleurs reçu une copie du ministère, scénario qui mentionnait que les trois collèges pouvaient être gardés ouverts mais avec une gestion unique à Kingston, ce qui pourrait entraîner des économies. Je n'ai vu nulle part des comparaisons entre cette hypothèse et le modèle qu'on propose maintenant pour Kingston, avec des dépenses additionnelles.

J'aimerais que M. le ministre, ou un sous–ministre, me donne les dépenses additionnelles qui découleront d'un collège unique à Kingston et qu'on fasse une comparaison avec l'hypothèse de gestion unique en gardant Royal Roads et Saint–Jean ouverts.

Il est certain que je défends particulièrement Saint–Jean et que j'ai un penchant naturel pour cette institution car, lorsque le ministre mentionne que 30 p. 100 de nos officiers sont des francophones, il ne faut pas oublier que, avant l'ouverture de Saint–Jean, il n'y en avait que 5,5 p. 100. Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

The minister said that the College in Kingston, which gives bilingual engineering courses, also has other bilingual courses in the sciences. Certain courses would be moved to Kingston. Earlier mention was made of the courses given in Kingston; I think that the space science courses, which are only given at Saint–Jean, are to be moved to Kingston. What will the move cost?

Where is the government language school at Saint–Jean going to be moved to, and who will give the immersion courses for English speaking members of Parliament such as the minister? Is that school going to disappear? Will the courses be replaced by courses paid for in the private sector, or will they be transferred to another department? Those are costs that have to be assessed. We have to know how that school will be replaced. Are we really going to save $35 million by closing Royal Roads and Saint–Jean? Have the removal costs really been assessed, especially for the students from Royal Roads who will have to go to Kingston to study? There are officer–cadets, such as those at Saint–Jean, who are paid by the army, and whose travel costs are also paid by the army. The same thing applies to the people from New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland, who very often were sent to Saint–Jean. I think that those costs have been overlooked and they should have been calculated before a decision was made to close these colleges.

I won't go on at any length about the bilingualism situation. I'm afraid I might anger the minister if I were to say that he mentioned they were going to bilingualize Kingston. For more than 20 years they have been trying to make the Military College in Kingston bilingual, and they still haven't managed to do it. I would rather have some answers about the costs that will result from this decision.

In his opening statement the minister mentioned that about 900 cadet–officers would remain in Kingston. I think that at the present time there are 700 hundred. Will new funds have to be invested to enlarge the premises in Kingston? The savings at Saint–Jean and Royal Roads have been sighted, but no mention is made of additional expenditures in Kingston, although I am sure that there will be such expenses.

There is one scenario which had been proposed, and in fact I received a copy of it from the department, in which it was mentioned that the three colleges could be kept open but with single administration in Kingston, which would result in savings. Nowhere have I seen any comparisons between that hypothesis and the model now being proposed for Kingston, with additional expenditures.

I would like the minister, or a deputy minister, to tell me what additional expenditures will be incurred by having a single college in Kingston and I would like to see a comparison with the hypothesis of a single administration while keeping Royal Roads and Saint–Jean open.

Of course I have a particular interest in defending Saint–Jean, and I have a natural fondness for that institution, because when the minister mentions that 30% of our officers are French speaking, we must not forget that before Saint–Jean opened, that figure was only 5.5%. Thank you, Mr. Chairman.

[*Text*]

The Vice–Chair (Mr. Proud): Just before the minister replies, I would like to say to the members that there are eleven official members at the table; there are two others. I'm not trying to hurry anyone, but everyone would like a chance to ask a question. I know there are a lot of concerns to raise at this meeting. I'd like you to remember there are other people around the table when you ask your question.

M. Jacob: Je tenais à bien préciser ma position.

• 1605

Mr. Collenette: Mr. Chairman, I certainly couldn't complain about Mr. Jacob's statement or the length of it, because I did go on a little bit longer myself, and I'll try to make up for that with the committee. As the official critic I believe he had the right to reply at length to the question.

I'd like to say some generic things, first of all. There has been some discussion about the military colleges report that was commissioned by Marcel Masse, the former minister in the Conservative government. This report is available at the back of the room. As I mentioned last week, it is available.

In the House of Commons I criticized the fact that this report was established by one of my predecessors, and that it was not a departmental report. The individuals who compiled this report did a very good job. Many of the questions Mr. Jacob wants answered are answered in that report. They went to great pains to preserve their integrity as members. On the first page they basically said that they were directed to keep open the three colleges. They say at one point the committee was left to ponder "according to the terms of its mandate whether it had been spared further study of this issue or whether its first task was to justify maintaining the three–college system."

Just about every single graph and every single assertion in this report substantiates our government's decision to consolidate operations at one particular college, in this case Kingston. There will be some one–time transfer costs in the closing down of Royal Roads and CMR, and I'll ask members of the staff to address that more specifically, but that is taken into account in the overall budget process and in the savings that will accrue.

In terms of operations, I believe we'll save $23 million from the closing of CMR and about $12 million from Royal Roads. A minimal amount of new work has to be done at Kingston. I think perhaps it's an extension or a refurbishment of an existing dormitory, and we could probably get away with billeting some of the fourth–year students out in the local area. I've heard, and one of my military staff can tell us, that there is a barracks that is underutilized, which we may be able to bring into shape very, very quickly. It is about a kilometre's walk, but for young military college grads I think that's good exercise when they get up first thing in the morning. Really, there will be a minimum amount of financial cost.

There's no underscoring the fact, as General Matte, our commandant, has said, that we can make the Royal Military College a very bilingual institution, meeting all the standards and all expectations of the member opposite. We cannot

[*Translation*]

BOLe vice–président (M. Proud): Avant d'entendre la réponse du ministre, j'aimerais dire aux députés qu'il y a 11 membres officiels du comité assis à la table; il y en a deux autres. Je ne veux pas mettre de pression sur qui que ce soit, mais tout le monde voudrait avoir l'occasion de poser une question. Je sais que les membres ont beaucoup de préoccupations dont ils voudraient parler à cette réunion. N'oubliez pas qu'il y a d'autres personnes à la table quand vous posez votre question.

Mr. Jacob: I just wanted to make my position clear.

M. Collenette: Monsieur le président, je ne saurais critiquer la déclaration de M. Jacob, ni sa longueur, ayant moi–même été plus long que prévu; j'essaierai d'ailleurs de compenser le comité. En sa qualité de critique officiel, je crois qu'il avait le droit de commenter largement la question.

J'aimerais d'abord dire certaines choses de nature générale. Il a déjà été question du rapport sur les collèges militaires commandé par Marcel Masse, un ancien ministre du gouvernement conservateur. Des exemplaires du rapport se trouvent au fond de la salle. Comme je l'ai dit la semaine dernière, on peut se le procurer.

À la Chambre des communes, j'ai critiqué le fait que ce rapport a été commandé par un de mes prédécesseurs et qu'il n'a pas été produit par le ministère. Ses auteurs ont fait du très bon travail. M. Jacob trouvera un grand nombre de réponses à ses questions dans le document. Ils ont pris grand soin de préserver leur intégrité en tant que membres du comité. À la première page, ils déclarent essentiellement avoir reçu la consigne de garder ouverts les trois collègues. Ils disent quelque part «qu'il revenait au comité de décider, selon les termes de son mandat, si cette question méritait une étude plus poussée ou si sa première tâche était de justifier le maintien du réseau à trois collèges».

La quasi–totalité du rapport vient étayer la décision du gouvernement de regrouper l'enseignement dans un collège, à savoir Kingston. Certes, la fermeture de Royal Roads et du CMR occasionnera des coûts de transfert ponctuels, et c'est une question dont je demanderai à l'état–major de parler avec plus de précision, mais ces dépenses sont prises en compte dans l'établissement du budget et dans le calcul des économies qui seront réalisées.

Sur le plan des opérations, je pense que la fermeture du CMR permettra d'économiser 23 millions de dollars et celle de Royal Roads 12 millions de dollars. Il y a très peu de travaux à faire à Kingston. Quelque chose comme l'agrandissement ou la rénovation d'un dortoir existant; d'ailleurs, nous pourrions probablement nous contenter de cantonner certains élèves de quatrième année dans le voisinage. Un de mes officiers pourra vous dire qu'il y a une caserne sous–utilisée que l'on pourra peut–être remettre en état très rapidement. C'est environ un kilomètre de marche, mais je pense que pour un jeune diplômé de collège militaire, c'est un excellent exercice au saut du lit. Honnêtement, le coût est minime.

Il ne faut pas minimiser le fait, comme le général Matte, le commandant, l'a dit, que nous pouvons transformer le Royal Military College en établissement véritablement bilingue qui réponde à toutes les exigences du député d'en face. Nous ne

[*Texte*]

recreate the city of Kingston. It is, by and large, an anglophone city. As a member of Parliament many years ago, I studied my French at Collège militaire Saint-Jean. Saint-Jean, Quebec, is very much a francophone city. There's nothing wrong with that; that's the Canadian duality. In the same way, there is nothing wrong with the fact that Kingston is largely an anglophone place. Some accommodations will have to be made in the area around Kingston to make people feel more at home.

As far as the military itself, I have no question in my mind that RMC will be a first-class institution—it is a bilingual institution now—and will meet all the expectations of the hon. member.

I don't know which one of the generals, General de Chastelain, General Addy, or General O'Donnell, could answer more specifically the question about the relocation costs from CMR to Kingston.

Le général John de Chastelain (chef d'état-major de la défense): Je pourrais peut-être répondre à une couple de questions, monsieur le ministre.

En ce qui a trait aux coûts et aux transferts de Royal Roads et Saint-Jean vers Kingston, actuellement, la plupart des gradués, surtout les ingénieurs, de Royal Roads et de Saint-Jean, terminent leurs cours à Kingston pour y obtenir leur diplôme. Donc, les coûts sont déjà répartis.

En ce qui concerne les cours spécifiques, il y en a à Saint-Jean aussi bien qu'à Royal Roads. Certains de ces cours seront transférés. Par exemple, il n'y a pas de cours en administration à Kingston car il se donne à Saint-Jean. Il en va de même pour le cours en océanographie qui ne se donne qu'à Royal Roads.

Dans quelques cas, les cours seront transférés. Dans d'autres ils ne le seront pas. S'il y a un besoin, on enverra nos gens aux universités civiles tel qu'on le fait pour une grande partie des officiers; donc, si on a besoin toujours de ces cours, on enverra nos gens à l'université civile, comme on fait pour une grande partie des officiers des Forces canadiennes.

• 1610

Les coûts ne seront donc pas nécessairement transférés du fait qu'on coupe le nombre d'élèves-officiers de Royal Roads ou de Saint-Jean.

Lorsque vous parlez des coûts de construction à Kingston, il s'agit des coûts qui avaient été prévus au programme avant que la décision ne soit prise de fermer les deux autres collèges. C'était pour rendre les installations et les accommodations au niveau exigé par le gouvernement.

Pour l'instant, on a un certain nombre d'élèves-officiers à Kingston. On s'attend d'en avoir un certain nombre d'ici deux ans ou trois ans, du moins le même nombre qui est présentement, à la fois à Kingston, à Saint-Jean et à Royal Roads. Ils seront tous à Kingston. Mais, lorsque ce groupe aura gradué, il n'est pas certain que nous acceuillerons toujours 900 élèves-officiers à Kingston. Donc, le chiffre final du nombre total d'élèves-officiers qui seront acceptés au collège militaire reste toujours à spécifier.

[*Traduction*]

pouvons pas refaire la ville de Kingston. C'est dans l'ensemble une ville anglophone. Comme député, il y a plusieurs années, j'ai étudié le français au Collège militaire de Saint-Jean. La ville de Saint-Jean, au Québec, est une ville tout à fait francophone. Il n'y a rien de mal là-dedans, la dualité canadienne est ainsi faite. De la même manière, il n'y a rien de mal à ce que la ville de Kingston soit essentiellement une ville anglophone. Certains aménagements devront être faits dans la région de Kingston pour que les gens se sentent à l'aise.

Pour ce qui est des militaires eux-mêmes, il ne fait pas de doute pour moi que le RMC sera un établissement de premier ordre—c'est déjà un établissement bilingue aujourd'hui—et qu'il répondra à toutes les attentes du député.

J'ignore qui, du général de Chastelain, du général Addy ou du général O'Donnell, pourrait répondre avec plus de précision à la question concernant les dépenses de déménagement du CMR à Kingston.

General John de Chastelain (Chief of the Defence Staff): Mr. Minister, I might perhaps respond to a couple of questions.

With regard to the costs and the transfers from Royal Roads and Saint-Jean to Kingston, at the present time most of the graduates, especially the engineers from Royal Roads and Saint-Jean, conclude their studies in Kingston so as to get their degrees. So the costs are already distributed.

With regard to specific courses, there are some at Saint-Jean as well as at Royal Roads. Some of those courses will be transferred. For example, there is no administration course given at Kingston, since it is given at Saint-Jean. The same is true of oceanography, which is given at Royal Roads.

In some cases the courses will be transferred, but in others they will not. If needed, our people will be sent to civilian universities, as is already done for many of our officers. So if such courses are needed our people will be sent to a civilian university as is now done for many officers in the Canadian Armed Forces.

So the costs will not necessarily be transferred because the number of cadet-officers at Royal Roads or Saint-Jean is being cut.

When you talk about construction costs in Kingston, those costs had already been provided for in the program before the decision was made to close the other two colleges. It was to bring the premises and accommodations up to the level required by the government.

For now, there are some officer-cadets in Kingston. In two or three years time we expect to have at least the same number as we do now, in Kingston, Saint-Jean and Royal Roads. But once this group has graduated, it is not certain that we will have 900 officer-cadets in Kingston. So the final numbers to be accepted at the military college remain to be determined.

[*Text*]

En ce qui concerne la question des coûts spécifiques et des spéculations, le sous–ministre par intérim peut répondre à cela.

M. John D. Mclure (sous–ministre par intérim, ministère de la Défense nationale): Avant de prendre la décision de fermer Saint–Jean, il avait été décidé de transférer 28 militaires, deux civils et une somme de 2 millions de dollars à Kingston. En ce qui a trait à Royal Roads, il avait été décidé, avant la fermeture, de transférer 8 militaires, 1 civil et 1 million de dollars à Kingston. Cela représente l'augmentation des coûts pour les cours professionnels à Kingston.

M. Collenette: Cela veut dire que ce n'est pas un grand coût, monsieur Jacob.

Je dois souligner un autre fait, monsieur Jacob, parce que vous avez dit que la proportion des dépenses militaires au Québec est de seulement 19 p. 100. Mais, avec les coupures budgétaires actuelles, il y aura une augmentation des dépenses militaires dans la province de Québec. À cause des coupures dans le reste du pays, elles passeront à 22 p. 100.

M. Jacob: Effectivement, il y aura une augmentation à 22 p. 100, mais c'est une estimation pour 1997. Ce n'est pas aujourd'hui que cela se produira mais au fur et à mesure de la stabilisation des dépenses. C'est un montant projeté.

Comme ce matin on a appris que les infrastructures du collège militaire se chiffraient à environ 5 millions de dollars et que les taxes représentaient environ un million de dollars, de l'économie projetée de 23 millions de dollars, les salaires représentent entre 17 et 18 millions de dollars, si je comprends bien. Vous ne pouvez pas inclure les salaires des élèves–officiers. Ils seront payés de toute façon quel que soit le collège qu'il fréquentent. Je ne suis pas capable de comprendre que si les coûts d'entretien ou des immobilisations estimés, cet après–midi en Chambre, à 5,1 millions de dollars et que la taxe représentait un million de dollars,—cela fait 6 millions de dollars—comment on peut économiser 23 millions de dollars, simplement avec le personnel. On économise 18 millions de dollars sur le personnel avec le personnel qui sera renvoyé. Je ne comprends pas cela.

M. Collenette: Le général Addy est responsable du personnel et il pourra peut–être répondre aux questions.

Le lieutenant–général Paul G. Addy (sous–ministre adjoint (personnel), ministère de la Défense nationale): D'abord, dans les calculs qui ont été faits pour établir les coûts, on n'a absolument pas compté les salaires des cadets parce que, comme vous le dites, qu'ils soient là ou qu'ils soient ailleurs, cela coûte cher, alors ce n'est pas cela du tout.

Donc, dans le cas des salaires, quand on examine d'abord le personnel militaire au collège militaire, c'est 4,7 millions de dollars; pour le personnel civil, c'est 13,8 millions de dollars. Pour les facilités, l'entretien, le chauffage, etc., c'est 1,9 millions de dollars, soit un total de 18,3 millions de dollars. Et, également, il faut compter le personnel de soutien qui existe à la Base militaire de Saint–Jean pour soutenir votre collège. Si le collège n'était pas là, la base serait plus petite. Donc, cela représente 2,6 millions de dollars en personnel militaire et 2,2 millions de dollars en personnel civil, pour un grand total de 4,8 millions de dollars. Vous additionnez les deux et cela vous donne 23 millions de dollars.

[*Translation*]

With regard to the question of specific costs, the Acting Deputy Minister might respond.

Mr. John D. Mclure (Acting Deputy Minister, Department of National Defence): Before the decision was made to close Saint–Jean, it had been decided to transfer 28 military staff, two civilians and the sum of $2 million to Kingston. With regard to Royal Roads, before its closure, we had decided to transfer 8 military staff, one civilian and $1 million to Kingston. That represents the increase in costs for the professional courses at Kingston.

Mr. Collenette: Which means that the cost is not very high, Mr. Jacob.

I must point out something else, Mr. Jacob, because you said that the proportion of military expenditure in Quebec is only 19%. But with the present budget cuts, there will be an increase in military spending in the province of Quebec. Because of the cuts elsewhere in the country, the proportion in Quebec increases to 22%.

Mr. Jacob: Yes indeed, there will be an increase to 22%, but that is an estimate for 1997. That is not going to happen today, but rather over time as expenditures stabilize. It is a projected amount.

Just this morning we learnt that the military college infrastructures would cost about $5 million and that the taxes would represent about $1 million, out of the projected savings of $23 million, with salaries accounting for between $17 and $18 million, if I understand correctly. You cannot include the cadets' salaries. They will have to be paid no matter what college they attend. I simply cannot understand how, if the maintenance and capital costs are estimated at $5.1 million, as they were this afternoon in the House, and if taxes are a million dollars, for a total of $6 million, how can we be saving $23 million just on staff. There is an $18 million saving on laid–off staff. I do not understand that.

Mr. Collenette: General Addy is responsible for staff and he might answer your questions.

Lieutenant–General Paul G. Addy (Assistant Deputy Minister, Personnel, Department of National Defence): First of all, in the calculations which were done to determine costs, we certainly did not include cadets' salaries, because as you say, they must be paid wherever they are; that is expensive, but that cost is not included at all.

So in the case of salaries, when we look at the military personnel of the college, that accounts for $4.7 million; for civilian staff the amount is $13.8 million. For facilities, maintenance, heating, etc., the amount is $1.9 million, for a total of $18,3 million. We also have to count the support staff at the Saint–Jean Military Base who serve your college. If the college were not there, the base would be smaller. So that represents $2.6 million in military staff and $2.2 million in civilian staff, for a grand total of $4.8 million. When you add the two amounts that gives you $23 million.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1615

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you very much. Mr. Frazer.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): I too would like to add my welcome to the minister and to his staff, some of whom I know personally and have worked with and have a tremendous amount of respect for.

I have a short question about the college matter. You specified a requirement or a student load of 900 people at RMC when it's up and running. How many does this mean graduate each year, and what is the requirement of the forces with regard to officer graduates with a university degree?

LGen Addy: When we go on a steady status, with this 66,700 model we'll have a requirement for officers. Out of that requirement of officers traditionally we've had a quarter of them come out of the military colleges. That means we expect about 180 officers a year to come out of the integrated RMC. To run that you need about 900 in–house to cater for whatever attrition there is going to be as they go along in their graduation.

Mr. Frazer: That totals, if I calculate correctly, about 700 officers per year you require to enter the forces?

LGen Addy: That is correct.

Mr. Frazer: The remainder will be taking their education where?

LGen Addy: You mean outside the military college?

Mr. Frazer: Yes.

LGen Addy: At civilian universities. Some of them will be coming through direct entry, either subsidized or unsubsidized, depending on what programs they are in. Some of them will become officers directly from the ranks through various programs we have. There are a multiplicity of programs, and this is just one program, which has traditionally provided about 25% of the officers in the forces.

Mr. Frazer: May I just ask what percentage of the total officer input each year is required to have a university degree?

LGen Addy: At this particular point in time, I believe it's in the order of about 50% of the people who have a university degree.

In our last version of the officer professional development system, we looked at the standards; when an officer becomes a career officer, in the first 10 years, the long–term objective would be to try to get that percentage as high as we can. That's what the objective is.

Mr. Frazer: Okay.

Mr. Collenette: I think a point here, Mr. Frazer, is that most of the officer corps does not come through the college system, no matter how good it is. That includes francophones as well as anglophones, if they come through the regular recruitment through civilian universities. This, of course, is of particular interest when one addresses the point that's been raised by some of the members of the Bloc Québécois in the House of Commons about the future use of French, for example, in the armed forces at the officer level.

Le vice–président (M. Proud): Merci beaucoup. Monsieur Frazer.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue au ministre et à son personnel. Je connais personnellement certains d'entre eux pour avoir déjà travaillé avec eux, et j'ai énormément de respect pour eux.

J'ai une brève question à poser au sujet du collège. Vous avez précisé que lorsque le Royal Military College (RMC) sera en pleine activité, il comptera 900 étudiants. Combien obtiennent leur diplôme chaque année et de combien d'officiers munis d'un diplôme universitaire les Forces canadiennes ont–elles besoin?

Lgén Addy: Lorsque nous aurons atteint un effectif total de 66 700 militaires, nous aurons besoin d'officiers. Dans le passé, parmi les officiers dont nous avions besoin, un quart étaient diplômés d'un collège militaire. Cela signifie que nous nous attendons à recevoir environ 180 officiers par année munis d'un diplôme du collège militaire royal intégré. À cette fin, il faut environ 900 étudiants, pour tenir compte du fait que certains ne terminent pas leurs études.

M. Frazer: Si j'ai bien fait mes calculs, cela signifie que vous devez recruter chaque année environ 700 officiers dans les Forces canadiennes?

Lgén Addy: C'est exact.

M. Frazer: Où les autres étudient–ils?

Lgén Addy: Vous voulez dire ceux qui ne fréquentent pas le collège militaire?

M. Frazer: Oui.

Lgén Addy: Dans des universités civiles. Certains seront enrôlés directement en qualité d'officiers, que leurs études soient subventionnées ou non, selon le programme auquel ils participent. Certains deviendront officiers en sortant directement du rang grâce à divers programmes que nous offrons. Il y a de nombreux programmes, et celui dont nous avons parlé fournit normalement environ 25 p. 100 des officiers des Forces canadiennes.

M. Frazer: Puis–je vous demander quel pourcentage de tous les officiers en poste chaque année doivent avoir un diplôme universitaire?

Lgén Addy: À l'heure actuelle, je crois qu'environ 50 p. 100 des officiers ont un diplôme universitaire.

Dans notre dernière version du système de perfectionnement professionnel des officiers, nous avons examiné les normes; lorsqu'un officier devient un officier de carrière, c'est–à–dire qu'il sert pendant au moins 10 ans, l'objectif à long terme est de relever ce pourcentage le plus possible. C'est là notre objectif.

M. Frazer: Très bien.

M. Collenette: Le fait est, monsieur Frazer, que la plupart des officiers ne sont pas diplômés d'un collège militaire, quelle que soit la qualité de l'enseignement dispensé. C'est le cas des francophones et des anglophones, dont la majorité sont recrutés dans les universités civiles. C'est particulièrement important de le signaler pour répondre à l'argument formulé par certains membres du Bloc québécois à la Chambre des communes, notamment au sujet de l'utilisation du français à l'avenir par les officiers des Forces armées.

[*Text*]

Mr. Frazer: No, I understand that. I was just trying to straighten out in my own mind how many were required to fulfil the capability.

Next, if I may, I'd like to move to combat–available forces and the old saw about the teeth versus the tail. I'm concerned; it's not clear in my mind that 75,000 personnel was sufficient to do the jobs that the armed forces are tasked with. Certainly there's a lot of support for downsizing at the senior end and cutting out the middle management to make the pyramid more pointed rather than bulged in the middle.

I guess my question is, with our commitments in the peacekeeping roles we're involved in at the moment, with our commitments to provide support when required to NATO, and with the possibility of another October crisis or an Oka incident, is the armed force capable of addressing these items?

Gen de Chastelain: Mr. Frazer, we're going down to 66,700, as you know. As we do that, we are trying to put 2,600 more, still part of that overall figure, into the operational end as opposed to the support end. We are proposing to do that through a number of means. One of them of course is closing bases and doing away with the military staff required to run those bases. Others involve examining ways of doing things with civilians that are currently done with the military.

There are a number of means by which we are going to do this, to reduce ourselves to the 66,700 and to put more people back into operations. The question is, can we do the military task that we have right now. The answer is yes. If you ask us can we do them all at the same time, the answer is probably no.

• 1620

As an example, we have a commitment for an expeditionary brigade group sustainable for a period of up to a year. We have three brigades in Canada and we can, with those forces, provide that expeditionary brigade group. We have that tasking to NATO.

Could we do it at the same time as maintaining the number of forces we have on peacekeeping operations elsewhere? No. NATO knows that. The same thing can be applied to the navy, and the same thing can be applied to the air force.

We do have the capability of meeting current tasks on on a global basis. If we had to do them all at the same time the answer is probably no. The degree to which we can sustain them over how long is another issue.

What the minister has done with his budget is to allow breathing space for your committee, which will determine what the future defence policy of the country is going to be to maintain our operational capabilities, the expeditionary brigade group, the fighter task force, the naval task force and all the domestic roles that we have, aid of the civil power and the civil authority, until such a time as your committee makes its report and determines the direction this country is going to go in in defence, which may then determine we need more forces, or even less.

[*Translation*]

M. Frazer: Je comprends cela. Je voulais simplement savoir combien d'officiers étaient nécessaire pour répondre à nos besoins.

Si vous le permettez, j'aimerais maintenant passer à la question des forces aptes au combat et du bon vieux rapport combattants–logistique. Je suis préoccupé; je ne comprends pas très bien que des effectifs de 75 000 étaient suffisants pour accomplir les tâches confiées aux Forces armées. Beaucoup de personnes sont certainement d'accord pour qu'on réduise les effectifs aux niveaux supérieur et intermédiaire afin de rendre la pyramide plus pointue au lieu d'en avoir une qui soit trop large au milieu.

Étant donné nos engagements actuels dans le domaine du maintien de la paix, ainsi que notre engagement à appuyer l'OTAN au besoin, je me demande si les Forces armées seraient en mesure de faire face à une autre crise d'octobre ou à un autre incident comme celui d'Oka.

Gén de Chastelain: Monsieur Frazer, nos effectifs vont passer à 66 700, comme vous le savez. Tout en respectant ce chiffre global, nous essayons d'affecter 2 600 personnes de plus à l'élément opérationnel, par opposition à l'élément de soutien. Nous avons l'intention de le faire par différents moyens. Nous profiterons notamment de la fermeture de certaines bases, ce qui permettra d'éliminer le personnel militaire requis pour administrer ces bases. Nous examinons également des moyens de confier à des civils des tâches actuellement accomplies par les militaires.

Nous avons différents moyens à notre disposition pour réduire nos effectifs à 66 700 tout en augmentant les effectifs du secteur opérationnel. Vous demandiez si nous pouvions accomplir les tâches militaires qui nous sont confiées actuellement, et la réponse est oui. Si vous nous demandez si nous pourrions accomplir toutes ces tâches en même temps, la réponse est probablement non.

Par exemple, nous nous sommes engagés à maintenir un groupe brigade expéditionnaire pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. Nous avons trois brigades au Canada et nous pouvons, grâce à ces effectifs, fournir ce groupe brigade expéditionnaire. Nous avons donc cette tâche pour l'OTAN.

Pourrions–nous le faire tout en maintenant nos effectifs qui participent ailleurs à des opérations de maintien de la paix? Non. L'OTAN le sait. On peut dire la même chose de la marine, ainsi que des forces aériennes.

Nous avons la capacité d'accomplir nos tâches courantes à l'échelle mondiale. Si nous devions les accomplir toutes en même temps, la réponse est probablement non. Quant à savoir dans quelle mesure nous pouvons poursuivre ces activités et pendant combien de temps, c'est une autre question.

Dans son budget, le ministre laisse une certaine latitude à votre comité pour définir la structure politique de défense du pays et déterminer si nous allons maintenir nos capacités opérationnelles, le groupe brigade expéditionnaire, la force opérationnelle de chasseurs, la force opérationnelle navale et tous les rôles qui nous sont confiés au Canada, notamment l'aide aux pouvoirs civils et aux autorités civiles; nous attendrons que votre comité dépose son rapport et détermine ainsi l'orientation de la politique de défense du pays, car c'est alors que nous saurons si nous avons besoin d'effectifs supérieurs, ou même inférieurs.

[*Texte*]

The answer at the moment is yes, we can meet our commitments. We are strapped to do so; if we had to do all of them all at once naturally we'd have difficulty.

Mr. Frazer: I know you didn't avoid it deliberately, but I would like you to address the commitment of the armed forces to provide aid to the civil power, which isn't laid down, I know.

Gen de Chastelain: We have had this requirement for many years. In each of our geographic areas, western Canada, Ontario, Quebec, and the Maritimes, we have a requirement to maintain troops on stand–by for response to a call for aid of the civil power, and we maintain that commitment all the time.

Now, describe to me the extent of the commitment that you want to talk about.

Mr. Frazer: Could we talk about Oka?

Gen de Chastelain: You mentioned Oka. We used 3,000 troops there. If we had to do that again, well, we had troops overseas and troops going backwards and forwards, yes, we could do it for a time. But, if you say 6,000 or 9,000, then we would have to examine it.

We can meet our aid of the civil power role at the moment. If there is to be a crisis in the country of a large scale we would have to re–examine what we're doing. We might have to call up reserves. But, yes, at the moment, we can meet that commitment.

Mr. Frazer: Thank you.

If I may, I'd like to move to helicopters, which, as everybody knows, is done with smoke and mirrors — they can't really fly.

I did want to ask regarding the R and D that was invested in the H–101 program, will it be applied to the potential possible purchase of a new helicopter?

Mr. Collenette: General O'Donnell will answer that one.

Lieutenant–General Paddy O'Donnell (Vice–Chief of the Defence Staff, Department of National Defence): The type of R and D that we did will have a certain applicability, depending on the capability that the defence review determines we're going to require in the helicopters in the long term.

Specifically looking at the maritime helicopter, the shipboard helicopter, one can foresee that capability and the various R and D expenditures having a very direct impact. Again, it will depend primarily on what it is those helicopters have to be capable of doing.

Mr. Frazer: If I may pursue this a little bit I understand there were some cost savings built into that program by virtue of using one helicopter for both the seaborne role and the search–and–rescue role to save training costs and to save the logistics and so on.

[*Traduction*]

Pour l'instant, je réponds que nous pouvons en effet respecter nos engagements. Nous utilisons au maximum nos effectifs pour y parvenir, mais si nous devions accomplir toutes ces tâches en même temps, nous aurions naturellement de la difficulté.

M. Frazer: Je sais que vous n'avez pas évité délibérément de répondre, mais j'aimerais que vous nous parliez d'un engagement des Forces armées qui ne disparaît pas, je le sais, soit celui de prêter main–forte aux autorités civiles.

Gén de Chastelain: C'est l'une de nos obligations depuis plusieurs années. Dans chacune de nos régions géographiques, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les Maritimes, nous devons maintenir des troupes prêtes à répondre à un appel à l'aide des autorités civiles, et nous respectons cet engagement en tout temps.

Expliquez–moi de quel niveau d'engagement vous voulez parler.

M. Frazer: Pourrions–nous parler d'Oka?

Gén de Chastelain: En ce qui concerne Oka, nous y avons utilisé 3 000 militaires. Si nous devions le faire encore une fois, même si nous avions des troupes outre–mer, qui seraient remplacées régulièrement, nous pourrions en effet le faire pendant un certain temps. Si vous parlez cependant de 6 000 ou 9 000 militaires, nous devrions examiner la situation.

Nous pouvons présentement jouer notre rôle en ce qui concerne l'aide aux autorités civiles. S'il survenait au pays une crise nécessitant des effectifs importants, nous devrions réexaminer la situation. Nous pourrions faire appel aux réserves. Mais présentement, nous pouvons en effet respecter cet engagement.

M. Frazer: Merci.

Si vous le permettez, je voudrais parler des hélicoptères, car tout le monde sait que c'était une histoire fabriquée de toutes pièces — cela ne peut vraiment pas marcher.

En ce qui concerne la recherche et le développement investis dans le programme d'hélicoptères EH–101, s'en servira–t–on pour l'achat éventuel d'un autre hélicoptère?

M. Collenette: Le général O'Donnell répondra à cette question.

Le lieutenant–général Paddy O'Donnell (vice–chef d'état–major de la défense, ministère de la Défense nationale): Le type de recherche et de développement que nous avons effectués pourra être utilisé, mais tout dépendra des capacités que l'examen de la politique de défense estimera nécessaire en ce qui concerne les hélicoptères dont nous aurons besoin à long terme.

En ce qui concerne l'hélicoptère maritime, c'est–à–dire l'hélicoptère embarqué, on peut prévoir qu'une telle capacité sera nécessaire et que les divers investissements en recherche et en développement auront des répercussions très directes. Je répète que tout dépendra principalement de ce qu'on exigera de ces hélicoptères.

M. Frazer: J'aimerais poursuivre cette question, si vous me le permettez. Je crois que ce programme comportait des économies parce que le même type d'hélicoptère pouvait servir à la fois à bord de navires et à la recherche et au sauvetage, ce qui aurait permis de faire des économies, notamment sur le plan de la formation et de la logistique.

[*Text*]

Also, there were built into that helicopter the ability to fly in icing conditions, which is, I think, rather a strong requirement in Canada. It has a range capability that was beyond that of a lot of others. It also had the capacity to recover from an engine failure in the hover, where most of the real work is done in the helicopter.

Are we looking for something in this line, and if so, what kind of costs are we looking at?

LGen O'Donnell: We are still analysing the capabilities for those two helicopter systems. The specifics, and again particularly for the maritime helicopter capability, are going to have to await the results of the defence review so we can determine exactly what that helicopter has to be capable of.

Certainly those operational capabilities that you have defined will form part of a matrix of operational requirements. Again, until we're certain that we know what the helicopter has to do the determination of what range capability can't be made.

There's enough flexibility in the planning process to incorporate those various operational requirements, depending on what it is we are intended to do with the airplanes.

I guess my next question will go back to the minister. Where is the money going to come from should the defence review opt to consider that there is a replacement program to go. I understand from the newspapers—it may not be absolutely true—that the Sea King fleet is not exactly healthy at the moment. There are 31 left. I don't know how many are available daily, but I suspect it's certainly nowhere near 31.

• 1625

Mr. Collenette: The demise of the Sea King is somewhat premature. They do operate rather effectively, but I think the staff will tell you there is a high maintenance cost. They can safely operate for a number of years to come.

However, with respect to any replacement, that will have to come out of the budget we have allotted to us. We may reapply money we already have. This is an institution that has had its budget cut by $21 billion from 1989–99, with $7 billion going over the five years starting April 1, 1994. We'll be able to meet those financial needs, I believe. We'll have to replace some helicopter components certainly for the search and rescue end of it.

Mr. Frazer: You may have accomplished miracles. I recall the CDS saying, before you went south to Washington, that the last cut he received from the previous government pushed him absolutely to the wall; he could go no further. Apparently, however, he has been able to do that. He works miracles.

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, I was going to mention the dates of the helicopter replacement. We have to replace the Sea King and the Labrador by 2000 and 2001. There is a plan in effect to do that. As the minister says, the money will have to come out of our capital program. I have never said never, but I'm getting close.

[*Translation*]

On avait également prévu pour cet hélicoptère la capacité de voler dans des conditions givrantes, ce qui est une véritable nécessité, je pense, au Canada. Son rayon d'action dépassait celui de beaucoup d'autres appareils. Il pouvait également redémarrer après une panne de moteur en vol stationnaire, et c'est dans ce genre de vol que se fait la plus grande partie du travail en hélicoptère.

Cherchons–nous un hélicoptère possédant des capacités de cette nature, et si oui, quel en sera le coût?

Lgén O'Donnell: Nous sommes encore en train d'analyser les capacités de ces deux types d'hélicoptères. Les détails précis, en particulier en ce qui concerne la performance des hélicoptères embarqués, seront fixés seulement après la publication des conclusions de l'examen de la politique de défense, car c'est alors que nous serons en mesure de déterminer exactement quelles devront être les capacités de l'hélicoptère choisi.

Les capacités opérationnelles que vous avez définies feront certainement partie de la matrice des exigences opérationnelles. Je répète que tant que nous ne serons pas certains de connaître les fonctions attribuées à l'hélicoptère, on ne pourra pas déterminer quel devrait être son rayon d'action.

Le processus de planification comporte suffisamment de souplesse pour tenir compte de ces diverses exigences opérationnelles, mais tout dépendra des tâches qu'on nous demandera d'accomplir avec ces appareils.

Je pense que ma prochaine question s'adresse au ministre. D'où viendront les crédits nécessaires si l'étude de la politique de défense conclut qu'il faut adopter un programme de remplacement? Je crois savoir d'après les journaux—j'ignore si c'est exact—que la flotte de Sea King n'est pas tout à fait en bon état à l'heure actuelle. Il en reste 31. J'ignore combien peuvent être mis en service chaque jour, mais j'imagine que c'est bien inférieur à 31.

M. Collenette: L'annonce de la disparition du Sea King est quelque peu prématurée. Leur exploitation est assez efficace, mais l'état–major vous dira que le coût de maintenance est élevé. On peut continuer de les utiliser en toute sécurité pendant encore quelques années.

Toutefois, tout remplacement devra être financé à partir du budget qui nous a été alloué. Nous allons peut–être réaffecter les fonds dont nous disposons déjà. N'oubliez pas que le ministère a vu son budget amputé de 21 milliards de dollars entre 1989 et 1999, dont 7 milliards sur les cinq années commençant le 1er avril 1994. Il sera possible de répondre à ces besoins en argent, je le crois en tout cas. Il faudra remplacer certains hélicoptères de recherche et de sauvetage.

M. Frazer: Peut–être avez–vous accompli des miracles. Je me souviens qu'avant d'être envoyé à Washington, le CEM avait affirmé que les compressions budgétaires du gouvernement précédent l'avaient acculé au mur et qu'il ne pouvait plus aller plus loin. Il semble y avoir réussi. Il fait des miracles.

Gén de Chastelain: Monsieur le président, j'allais donner la date de remplacement des hélicoptères. Il faudra remplacer le Sea King et le Labrador d'ici à l'an 2000 et l'an 2001. Un plan est prévu à cet effet. Comme le ministre l'a dit, les crédit devront venir du programme d'immobilisations. Je ne dis jamais jamais, mais le moment est proche.

[*Texte*]

Mr. Collenette: That point is a very good one to raise. If we had not cut the surplus capacity, and rationalized the military colleges and bases and all of the announcements in the budget, then we would have made it very difficult for the Chief of Defence Staff and his colleagues to really operate properly. There's nothing that, in a sense, is out of sync with what he said then. Now I assume he was perhaps referring to further cuts in the operational end. We have not done that, as I've made it clear.

Mr. Frazer: The only reason I brought it up was because there was a reduction, at that time, of $14 billion over 10 years. You've taken another $7 billion out of it.

Gen de Chastelain: There is one difference. We've completely taken our forces out of Europe. We've closed down a number of operational capabilities, the Chinook helicopter and the medium-range patrol aircraft. So we are scrubbing down. We are maintaining the minimal operational capability we committed to in the 1991 defence review.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Mr. Minister, General de Chastelain, it's nice to see you all here again. I'd like to make a few comments before I ask a question. The last answer the minister gave struck me as one that's long overdue. I think all the professionals in the forces had been carrying the albatross of surplus bases for what I would call political... I wouldn't say patronage, but certainly some unemployment situations were being maintained by being carried on the back of the defence budget. I was pleased to see you rationalize the service and bring it to its fruition because there are much-needed funds there to plan for additional capital acquisitions that must be made if we're going to maintain the capability of the navy, army and air force.

I have one small question to ask you, Mr. Minister. Is the consolidation of supply still to go through in Montreal? Is that a reality?

Mr. Collenette: It's Montreal and Edmonton.

Mr. Richardson: That's a very big plus for the province of Quebec when you know the one in the city of Toronto is going down by 900 workers and the Moncton one will go down. I think Quebec itself will be a beneficiary of restructuring. It wasn't sacrificed in the base closures.

What capital acquisitions do we have, or are we still keeping the range of capital acquisitions that we have on the books? Would the moneys received by internal economies, such as the closing of the bases, be sufficient to meet the demands?

• 1630

Mr. Collenette: Before calling on one of the staff to give the answer there, perhaps I could just talk about the supply depot, because you put your finger on a very good point.

We didn't play politics in these cuts. If we had wanted to play politics we would've cut the supply depot out of Montreal, the east end of Montreal, represented by our friends from the official opposition. As you know, many of the bases on the east

[*Traduction*]

M. Collenette: C'est une question très intéressante. Si nous n'avions pas résorbé l'excédent et rationalisé les bases et les collèges militaires et pris toutes les mesures annoncées dans le budget, il aurait été très difficile pour le chef de l'état-major et ses collègues de fonctionner comme il faut. Il n'y a rien qui vient contredire ce qu'il a dit à l'époque. J'imagine que lui parlait peut-être de compressions supplémentaires dans les opérations. Cela, nous ne l'avons pas fait, comme je l'ai dit.

M. Frazer: Si j'ai soulevé la question, c'est qu'à l'époque il y avait eu une réduction de 14 milliards de dollars sur dix ans. Vous avez supprimé 7 milliards de plus.

Gén de Chastelain: Il y a une différence. Nous avons rapatrié toutes nos forces d'Europe. Nous avons supprimé un certain nombre de moyens opérationnels, l'hélicoptère Chinook et l'avion de patrouille à moyenne portée. Nous nous allégeons. Nous maintenons la capacité opérationnelle minimum promise dans la révision de la politique de défense de 1991.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le ministre, général de Chastelain, je suis heureux de vous revoir ici. J'aimerais faire quelques observations avant de poser une question. Il y a longtemps que l'on aurait dû entendre la réponse que vient de donner le ministre. Pour moi, tous les professionnels des Forces armées portaient autour du cou la meule que représentaient les bases excédentaires pour ce que j'appellerais des considérations politiques... Je ne parlerais pas de favoritisme, mais il est certain que certains cas de chômage se réglaient sur le dos du ministère de la Défense. Je suis heureux de vous voir rationaliser l'armée, ce qui libérera des fonds dont on a énormément besoin pour procéder à de nouvelles immobilisations nécessaires si l'on veut maintenir les moyens de la marine, de l'armée et de l'aviation.

J'ai une courte question à vous poser, monsieur le ministre. Le dépôt d'approvisionnement doit-il toujours être constuit à Montréal? Est-ce fait?

M. Collenette: À Montréal et à Edmonton.

M. Richardson: C'est un gros avantage pour la province de Québec lorsque l'on sait que celui de Toronto perdra 900 employés et que celui de Moncton disparaîtra. Je pense que le Québec profitera de la restructuration. Le Québec n'a pas été touché par la fermeture des bases.

Quelles sont les acquisitions prévues? Prévoyons-nous toujours de faire les acquisitions prévues au budget? Le produit des économies internes réalisé grâce à la fermeture des bases suffira-t-il à répondre à la demande?

M. Collenette: Avant de demander à un des officiers de l'état-major de répondre, laissez-moi dire quelques mots à propos du dépôt d'approvisionnement, car vous venez de souligner quelque chose d'important.

Quand nous avons décidé ces compressions, nous ne nous sommes pas livrés à des jeux politiques. Si nous avions voulu le faire, nous aurions fermé le dépôt d'approvisionnement de l'est de Montréal représenté par nos collègues de l'Opposition

[*Text*]

coast are represented by Liberal members of Parliament. We had to do what was right, and what was right was to build a state–of–the–art supply depot in Montreal and in Edmonton. The decision had been made by a previous government to concentrate in those two areas. Even though it might have been delightful for some of my colleagues to have rescinded that decision, we pursued the decision to consolidate in those two cities because it made financial sense.

Last week Mr. Dingwall and I announced a $250 million computerization contract for a state–of–the–art supply management depot system that will probably give us the ability to manage all of our effects in defence as well as you'll get at Canadian Tire or any retail or other manufacturer across the country. It's going to save the taxpayer a lot of money. We have to construct an additional facility in the east end of Montreal to ensure that system is brought to fruition.

Perhaps Mr. Sturgeon or the vice–chief would like to comment on the capital program.

LGen O'Donnell: Perhaps I could make just a couple of overview comments, which in fact refer to the question Mr. Frazer asked earlier.

The approach we have taken in this whole restructuring, to respond to the future budget line, has been to improve the tooth to tail ratio. It will come out invariably as a consequence of the attack we've made on the overhead. That will be a natural consequence. Part of that whole thrust was to ensure that in the long term we would be able to maintain a certain funding level for our capital program that was going to enable us to field good operational equipment for the forces.

I'm not sure whether you'd like a long list of what those programs are.

Mr. Collenette: They're in the blue book, on page 123. They're all listed in living colour.

Mr. Richardson: That's right, and I'm not asking the general to list them. I just wanted to be sure he felt the cuts were sufficient to enable them to meet the capital requirements.

LGen O'Donnell: We have a few very difficult years, the first few, in responding to the abruptness of the reductions. We have built a certain capital analysis to enable us to get through those first 24 to 36 months, but after that we can see our way through to refining that long–term capital plan.

Mr. Richardson: Thank you very much, General O'Donnell.

Mr. Minister, I would like to address one more short question, which is a strong concern. The Canadian forces have always had a strong professional development program in place. We've seen the closing down, for reasons of economy but possibly not quality of officer graduates, of the National Defence College, which provided one of the few opportunities anyone from colonel and above had for career development. I just wanted to be sure, Mr. Minister, that some form of strong career development program is sustained in the forces and is not sacrificed through the budget.

[*Translation*]

officielle. Comme vous le savez, beaucoup des bases de la côte est sont représentées par des députés libéraux. Il fallait faire ce qui était juste, et ce qui était juste, c'était de construire un dépôt d'approvisionnement perfectionné à Montréal et à Edmonton. Le gouvernement précédent avait décidé de concentrer l'activité dans ces deux endroits. Même si cela aurait ravi certains de mes collègues de revenir sur cette décision, nous l'avons maintenue parce que c'est logique du point de vue financier.

La semaine dernière M. Dingwall et moi–même avons annoncé l'octroi d'un contrat d'informatisation de 250 millions de dollars pour équiper le dépôt d'un système de gestion des approvisionnements perfectionné qui nous permettra sans doute de gérer la totalité des biens de la défense aussi bien que les magasins Canadian Tire ou tout autre fabricant au pays. Cela fera épargner beaucoup d'argent aux contribuables. Il faudra construire des installations supplémentaires dans l'est de Montréal pour créer ce système.

Peut–être M. Sturgeon ou le vice–chef pourrait–il parler du programme d'immobilisations.

Lgén O'Donnell: Je pourrais faire quelques observations de nature générale qui en fait se rapportent à la question posée par M. Frazer tout à l'heure.

Dans cette restructuration, pour respecter les contraintes budgétaires, nous avons choisi d'améliorer le rapport combattants–logistique. Ce sera la conséquence logique de la réduction des frais généraux. Il fallait s'assurer qu'à long terme nous pourrions conserver une certaine somme destinée au programme des immobilisations de manière à équiper nos forces de matériel opérationnel de qualité.

J'ignore si vous voulez que j'énumère toute la liste de ces programmes.

M. Collenette: Ils se trouvent dans le Livre bleu, page 131. Ils y sont tous énumérés.

M. Richardson: En effet, et je ne demanderai pas au général de les énumérer. Je voulais seulement savoir si d'après lui les compressions permettront quand même de répondre aux besoins en immobilisations.

Lgén O'Donnell: Les toutes premières années seront très difficiles, à cause du caractère radical des réductions. Nous avons procédé à une analyse pour nous aider à traverser les 36 premiers mois, après quoi nous réviserons notre plan d'immobilisations à long terme.

M. Richardson: Merci beaucoup, général O'Donnell.

Monsieur le ministre, j'aimerais aborder brièvement une autre question, qui me préoccupe beaucoup. Les Forces canadiennes ont toujours eu un excellent programme de perfectionnement professionnel. Pour des raisons financières, et sans doute pas à cause de la qualité des officiers diplômés, nous avons assisté à la fermeture du Collège de la défense nationale, lequel offrait l'un des rares mécanismes d'avancement pour les officiers à partir du rang de colonel. Je voulais m'assurer que les contraintes budgétaires ne sonneront pas le glas du programme de perfectionnement professionnel des Forces armées.

[*Texte*]

Mr. Collenette: That was a decision, I think, that was tough to take for some in the armed forces. It had its great supporters, but the decision I made in looking at all of the potential expenditure cuts in front of me was that it was necessary to cut that college to effect savings. I didn't feel the payback was as great as it should have been, but it does leave a bit of a hole. I don't know whether the CDS would like to address that loss and how we can make it up.

Gen de Chastelain: The Minister has appointed the present commandant of National Defence College, General Tousignant, once the academic year is over at NDC, to head up a board doing a complete re–examination of officer development at the senior level. He will look into programs that will offer opportunities to reap the same kinds of rewards we had at NDC without the same kind of program, using programs that already exist in the public service, examining the possibility of having senior officer courses in joint warfare, putting together a package that will provide that gap that you talk about between the staff college and the senior command. It will not be a national defence college, it will be a senior officer development program. I don't know what it is yet, and we won't know until Jean Tousignant makes his report.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je pense que pour certains membres des Forces armées cette décision a été dure à prendre. Le collège avait ses défenseurs vigoureux, mais après avoir examiné toutes les possibilités de compressions, j'ai décidé qu'il fallait fermer le collège pour réaliser des économies. J'ai estimé que les avantages n'étaient pas aussi importants qu'ils auraient dû l'être, mais cela laisse effectivement un vide. J'ignore si le chef de l'état–major voulait parler de la façon dont nous pourrions combler ce vide.

Gén de Chastelain: Le ministre a nommé le commandant actuel du Collège de la défense nationale, le général Tousignant, au terme de l'année scolaire, à la tête d'une commission chargée d'examiner en profondeur le perfectionnement des hauts gradés. Il étudiera la possibilité de créer des programmes susceptibles de produire les mêmes résultats qu'au CDN à l'aide des programmes offerts par la fonction publique; il examinera aussi la possibilité d'offrir des cours de guerre interarmées pour les hauts gradés afin de créer une passerelle entre l'enseignement militaire et les grades supérieurs. Il ne s'agira pas d'un collège de la défense nationale, mais plutôt d'un programme de perfectionnement pour officiers supérieurs. J'ignore encore ce que cela sera, et je ne le saurai que lorsque John Tousignant aura déposé son rapport.

• 1635

Mr. Richardson: Thank you very much.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Gauthier.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, il y a un certain nombre de chiffres qui nous intéressent au plus haut point et pour lesquels j'aimerais obtenir quelques précisions.

Le ministre parle d'une économie d'environ 23 ou 25 millions de dollars en fermant le Collège de Saint–Jean. D'une part, j'aimerais que le ministre ventile ce montant et, d'autre part, j'aimerais obtenir des explications sur la prévision, à savoir que le nombre d'élèves–officiers passera de 1 700 qu'il est actuellement à, selon les chiffres préliminaires, 900. Cette diminution de 1 700 à 900 se fera–t–elle en septembre prochain et, sinon, quand? Si l'échéance n'est pas prévue pour septembre prochain, où compte–t–on mettre les étudiants excédentaires?

M. Collenette: Les deux collèges seront fermés l'année prochaine, ainsi, les épargnes commenceront l'année prochaine, peut–être cette année. Mais la diminution à 900 ne se fera qu'à la fin du programme soit dans deux ou trois ans. Le général Addy a peut–être des chiffres.

Lgén Addy: Nous avons effectivement un programme pour intégrer tous les cadets au collège de Kingston. Ceux qui sont en deuxième année iront directement à Kingston pour faire leurs troisième et quatrième années. Ceux de troisième vont terminer leur cours à Saint–Jean et ceux de quatrième année vont graduer cette année. On ferme la porte à clé à la fin de l'année académique 1995, c'est–à–dire, au mois de juin 1995. Je pense que cela répond à votre deuxième question.

Pour ce qui est de la ventilation des coûts, je vous ai donné, plus tôt, le détail sur les 23 millions. Il reste encore 2 millions de dollars et c'est ce montant que nous avons transféré au RMC. Donc, cela fait 25 millions de dollars.

M. Richardson: Je vous remercie.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Gauthier.

Mr. Gauthier (Roberval): Mr. Chairman, there are some figures which are of the greatest interest to us and about which we would like some clarification.

The minister speaks of savings between $23 and $25 million from closing the Saint–Jean College. On the one hand, I would like the minister to give us a breakdown of that amount, and on the other hand I would like to have explanations about the estimate, namely that the number of cadets would drop from the present level of 1,700 to 900, according to preliminary figures. Would that drop from 1,700 to 900 occur next September, and if not, when? If the deadline is not next September, where will you put the surplus students?

Mr. Collenette: The two colleges will be closed next year, so the savings will begin next year, or perhaps this year. But the decrease to 900 will only occur at the end of the program, or in two or three years time. Gen. Addy perhaps has the figures.

LGen Addy: We do indeed have a program to integrate all the cadets at the college in Kingston. Those who are in second year will go directly to Kingston for their third and fourth years. Those who are in third year will conclude their courses in Saint–Jean and those in fourth year will graduate this year. The doors will be closed at the end of the 1995 academic year, that is to say in June of 1995. I believe that answers your second question.

As for the cost breakdown, I gave you some detail earlier about the $23 million. That still leaves $2 million, and it is that amount that we have transferred to RMC. And that gives you the total of $25 million.

[*Text*]

M. Gauthier: Il y a une économie de deux ordres qui se fait. La première, c'est par la réduction des effectifs étudiants. Tout le monde comprend cela, il y a moins d'étudiants, il y a moins de professeurs, il y a moins d'encadrement, il y a moins de militaires pour les soutenir et il y a moins de salaires, etc. Nous avons compris tout cela et nous n'en parlerons plus.

Si on maintenait le Collège de Saint–Jean ouvert comme institution francophone en plus du Collège de Kingston, les seules économies réelles sur lesquelles on doit compter pour connaître l'impact du coût réel de la fermeture de Saint–Jean, ce sont les économies d'administration du Collège de Saint–Jean. Car, sauf erreur, en réduisant le Collège de Saint–Jean à 400 ou 350 étudiants, peu importent les chiffres, les étudiants qui seront ramenés à Kingston vont entraîner des coûts de salaires d'enseignants, des coûts de toutes natures.

Ma question est la suivante: Les coûts réels d'économie, c'est–à–dire, les économies d'échelle qu'on fait en fusionnant les trois institutions en une seule, sont établis à combien au–delà des 6 millions de dollars que représentent les taxes et les dépenses administratives courantes pour faire fonctionner le collège?

Une voix: Vous avez compris la question?

Lgén Addy: Non, malheureusement, je ne comprends pas votre question.

M. Gauthier: L'économie réelle ne peut pas se calculer à partir de la baisse du nombre d'étudiants.

Lgén Addy: C'est cela, car on n'a pas inclus le nombre d'étudiants dans le calcul.

M. Gauthier: Voilà. Quand on parle du personnel enseignant de Saint–Jean, une partie de ce personnel enseignant, je présume, sera transférée à Kingston en même temps que les étudiants.

Lgén Addy: C'est ça.

M. Gauthier: Bon. On ne parlera pas évidemment, des enseignants qui. . .

Lgén Addy: Mais on vous a déjà donné les chiffres, cela fait partie du 2 millions de dollars qu'on envoie à Kingston.

M. Gauthier: L'économie réelle de la fermeture de Saint–Jean sans tenir compte des salaires d'étudiants et d'enseignants qui ne seront plus là car il y aura moins d'élèves, etc., se chiffre à combien?

Lgén Addy: Oui, parce que c'est un net.

M. Gauthier: C'est combien le net?

Lgén Addy: Le net c'est 23, parce qu'on avait 25 millions pour le collège au complet. On a envoyé 2 millions à Kingston, cela vous donne un net de 23.

M. Gauthier: Les 23 millions de dollars représentent quoi? Le budget du Collège de Saint–Jean n'est pas de 25 millions de dollars?

Lgén Addy: Oui, mais je viens de vous le donner, le budget moins 23 millions, cela donne 2 millions que nous envoyons à RMC, donc, c'est ça le budget.

M. Gauthier: Qu'est ce qu'il y a dans le budget de 23 millions de dollars? Il y a les salaires des professeurs?

[*Translation*]

Mr. Gauthier: There are two types of savings being made. First of all, reduction in the number of students. Everyone understands that there will be fewer students, fewer professors, less training, fewer military support staff and less wages, etc. That we understand and we shall not discuss it any further.

If the Saint–Jean College were kept open as a French language institution in addition to the college at Kingston, the only real savings on which we could count to determine the real cost impact of the Saint–Jean closure are the savings on administration at the Saint–Jean College. Unless I'm mistaken, by reducing the Saint–Jean College to 400 or 350 students, whatever the figure, the students who are transferred to Kingston will in turn create costs for teachers' salaries and costs of all kinds.

My question is as follows: What are the real economies of scale achieved by merging the three institutions, beyond the $6 million accounted for by taxes and current administrative expenditure for the colleges' operations?

An hon. member: Did you understand the question?

LGen Addy: Unfortunately no, I do not understand your question.

Mr. Gauthier: The real savings cannot be calculated in terms of the drop in the number of students.

LGen Addy: That is correct, because we did not include the number of students in our calculation.

Mr. Gauthier: There you are. When we talk about the teaching staff at Saint–Jean, I presume that some of them will be transferred to Kingston along with the students.

LGen Addy: That is correct.

Mr. Gauthier: Good. Of course we won't mention the teachers who. . .

LGen Addy: But we have already given you the figures; that is part of the $2 million being transferred to Kingston.

Mr. Gauthier: What is the amount of the real savings from the closure of Saint–Jean, not counting the salaries of the students and the teachers who will no longer be there because there will be fewer students, etc.?

LGen Addy: Yes, because it is a net figure.

Mr. Gauthier: But how much is that net figure?

LGen Addy: The net amount is $23 million, because $25 million was the total cost for the college. $2 million is being transferred to Kingston, and that gives you a net savings of $23 million.

Mr. Gauthier: What does that $23 million represent? The budget of the Saint–Jean College is not $25 million?

LGen Addy: Yes, but I have just given you that; the budget less $23 million gives you $2 million that we are sending to RMC. So that is the budget.

Mr. Gauthier: What is that $23 million budget made up of? Does it include professors' salaries?

[*Texte*]

Lgén Addy: Oui.

M. Gauthier: Il y a des salaires d'étudiants?

Lgén Addy: Non.

M. Gauthier: Ils ne sont pas inclus?

Lgén Addy: Ils ne sont pas inclus.

M. Gauthier: Il y a des salaires de personnel civil travaillant au Collège?

• 1640

Lgén Addy: C'est ça, les gens qui nettoient, qui font toutes sortes de trucs, qui font la cuisine, etc.

M. Collenette: Il existe maintenant une grande équipe au Collège militaire Saint–Jean, une grande équipe pour le nombre des étudiants.

M. Gauthier: Et cette équipe–là disparaît du fait qu'on réduit le nombre d'étudiants.

Lgén Addy: Exactement.

M. Gauthier: Si on réduisait le nombre d'étudiants de toute façon, et à Kingston et à Saint–Jean, et qu'on maintenait les deux collèges ouverts, il y a une grande partie de cette équipe–là qui quitterait Saint–Jean, et il y a une partie de l'équipe qui quitterait Kingston parce que la clientèle diminue. Il n'y a donc pas d'économie nette qui s'établit.

Lgén Addy: Si vous gardez deux institutions ouvertes avec ce qu'on appelle en anglais un *overhead*, je comprends qu'il n'y aurait pas d'économie mais, ce qu'on essaie de faire, c'est de permettre l'admission de 900 personnes dans un collège militaire en ayant seulement qu'un quartier–maître, une piscine, etc. Donc, on n'a pas besoin d'en avoir deux ou trois.

M. Gauthier: Tout à fait exact. Mais, à ce moment–là, qu'on ait 900 étudiants dans une institution ou dans deux institutions, le nombre de professeurs est relativement le même.

Lgén Addy: Non. Nous sommes intéressés à dispenser des cours dans les deux langues. Donc, vous avez un choix. Soit que vous le fassiez dans une langue seulement à Saint–Jean ou dans une autre à RMC. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne dans les Forces. Nous sommes une institution bilingue; on veut avoir les cours dans les deux langues. Et non seulement dans les deux langues, mais on veut permettre à l'individu qui a une compétence dans la deuxième langue de suivre des cours.

Donc, c'est une question d'efficacité car, si vous prenez votre 900 et que vous le divisez par deux, cela fait 450. Il faut un certain nombre de professeurs de mathématiques et de professeurs de physique. À un moment donné, vous n'avez pas assez d'élèves pour rendre cela efficace, alors vous payez des gens qui ne produisent pas autant.

M. Gauthier: Je conçois qu'il y a des économies d'échelle à rencontrer, faire des grosses classes et mettre tout le monde dans le même paquet.

Lgén Addy: Exactement.

[*Traduction*]

LGen Addy: Yes.

Mr. Gauthier: Does it include students' salaries?

LGen Addy: No.

Mr. Gauthier: They are not included?

LGen Addy: They are not included.

Mr. Gauthier: Does it include the salaries of civilian staff working at the college?

LGen Addy: That is correct, the cleaning staff, the kitchen staff, and so on.

Mr. Collenette: There is now a large team at the Saint–Jean Military College; it is a very large staff for the number of students.

Mr. Gauthier: And they will disappear because of the reduction in the number of students.

LGen Addy: Exactly.

Mr. Gauthier: If we were to reduce the number of students in any event, both in Kingston and in Saint–Jean, while keeping both colleges open, a great number of the staff would leave Saint–Jean, and some of the Kingston staff would also be laid off because of the drop in the number of clients. So there would be no net savings.

LGen Addy: If you keep both institutions open, with all the overhead involved, I understand that there would be no savings, but what we are trying to do is to have 900 people in a military college with just one quartermaster, one swimming pool and so on. There is therefore no need to have two or three of everything.

Mr. Gauthier: Quite so. But at the same time, whether you have 900 students in one or in two institutions the number of professors is much the same.

LGen Addy: No. We are interested in giving courses in both languages. So you have a choice. You either study in one language only at Saint–Jean, or in the other at RMC. That is not the way the Armed Forces function. We are a bilingual institution; we want to have course in both languages. And not only in both languages, we also want to enable individuals who are competent in their second language to take courses in that language.

So it is a question of efficiency, because if you take your 900 and divide that by two, that makes it 450 in each institution. You would need a certain number of math teachers and physics teachers, and at some point, you would not have enough students to make it efficient and you would be paying people who were not sufficiently productive.

Mr. Gauthier: I can see that there are economies of scale to be achieved by having larger classes and having everyone in the same place.

LGen Addy: Exactly.

[*Text*]

M. Gauthier: Je comprends cela mais, comme le budget total du Collège de Saint–Jean est de 25 millions, comment peut–on économier 22 millions du simple fait de transférer l'activité d'une place à une autre?

Lgén Addy: Vous assumez qu'on prend 100 p. 100, mais ce n'est pas cela qu'on fait.

M. Gauthier: Je comprends, je ne l'assume pas comme cela. Ou bien on prend le 100 p. 100 et on fait le calcul d'opérer un collège par rapport à deux ou on prend 50 p. 100 des effectifs dans un collège plutôt que par rapport à deux collèges. Comment peut–on économiser la quasi–totalité du budget du Collège de Saint–Jean du seul fait qu'on le ferme et qu'on transfère ses activités à Kingston? Parce que le Collège de Kingston, avec 900 étudiants, a de grosses chances de coûter plus cher à administrer qu'avec 450 étudiants.

Lgén Addy: Il n'y en a pas 450, il y en a actuellement environ 700.

M. Gauthier: Je comprends, la réduction pourrait s'appliquer dans les deux collèges.

Lgén Addy: Oui.

M. Gauthier: D'accord?

Lgén Addy: Mais quand vous regardez l'infrastructure déjà en place, quand vous comptez le chauffage et que vous avez une capacité excédentaire qui n'existe pas à CMR, vous n'avez pas de coûts additionnels, c'est une épargne complète, c'est une épargne à 100 p. 100.

M. Gauthier: Sur les coûts d'entretien de la bâtisse, j'en conviens.

Lgén Addy: Exactement.

M. Gauthier: Mais ce n'est pas les les 90 p. 100 du budget.

Lgén Addy: Non.

M. Gauthier: Vous me dites que sur 25 millions on va en sauver 23.

Lgén Addy: C'est cela.

M. Gauthier: On ne peut certainement pas dire que le coût d'entretien de la bâtisse et d'un *staff* de direction dans cette école coûte 23 millions de dollars. On ne peut sûrement pas faire ce calcul–là.

Lgén Addy: Tout ce que je peux vous dire c'est qu'on en a fait les études—je vous ai donné les chiffres—, et c'était 18 millions au collège; je vous ai dit qu'il y avait une tranche de 4,8 millions qui était à la base, donc, vous mettez les deux ensemble ça fait 23 millions. C'est ce que cela coûte.

M. Gauthier: Donc, ce que vous me répondez. . .

Le vice–président (M. Proud): Je pense que c'est très important pour M. Gauthier.

M. Gauthier: C'est important pour vous aussi.

M. Collenette: On pourra faire une déclaration, si vous voulez, avec des chiffres plus exacts pour satisfaire M. Gauthier.

[*Translation*]

Mr. Gauthier: I understand that but since the total budget of the Saint–Jean College is 25 million, how can you save 22 million by simply transferring the activity from one place to another?

LGen Addy: You assume that we are taking 100% but that is not what we have done.

Mr. Gauthier: I understand, I'm not assuming that. Either you take 100% and you calculate the cost of operating one college as opposed to two, or you take 50% of the staff in one college rather than in relation to two colleges. How can you save almost the entire budget of the Saint–Jean College simply by closing it and transferring its activities to Kingston? Because the Kingston College with 900 students is likely to be more expensive to administer than with 450 students.

LGen Addy: There are not 450 students there at the present time; the actual figure is about 700.

Mr. Gauthier: I understand; the reduction might apply in both colleges.

LGen Addy: Yes.

Mr. Gauthier: Agreed?

LGen Addy: But when you look at the existing infrastructure, and when you count the heating and the surplus capacity which does not exist at CMR, you do not have additional costs, it is a total saving; you save 100%.

Mr. Gauthier: I agree, on the building maintenance costs.

LGen Addy: Exactly.

Mr. Gauthier: But that does not account for 90% of the budget.

LGen Addy: No.

Mr. Gauthier: You say that you are going to save 23 out of 25 million.

LGen Addy: That is correct.

Mr. Gauthier: We certainly cannot say that the cost of building maintenance and management staff at the college is $23 million. Surely you cannot make that kind of calculation.

LGen Addy: All I can tell you is that studies have been done, and I have given you the figures: $18 million at the college. As I told you there was a block of 4.8 million at the base, and when you add the two together that gives you 23 million. Those are the costs.

Mr. Gauthier: So what you're telling me. . .

The Vice–Chairman (Mr. Proud): I think that this is very important to Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: It is important to you as well.

Mr. Collenette: If you like we could prepare a statement with the exact figures to satisfy Mr. Gauthier.

[*Texte*]

Lgén Addy: On pourrait certainement faire une analyse des détails.

M. Gauthier: Quant à moi, la seule question à laquelle je demande une réponse, c'est: Le ministre de la Défense nationale peut–il nous affirmer que la fermeture de Saint–Jean, compte tenu de la baisse de clientèle qui, de toute façon, est prévue, représentera une économie de 23 millions? C'est cela que je veux savoir.

• 1645

M. Collenette: Monsieur le président, je vous assure que la vraie option, notre seule option, l'option la moins coûteuse pour les Canadiens est de ne garder qu'un collège militaire, comme l'a recommandé le rapport de l'ancien ministre Masse. Toutes les informations appuient la conclusion de ne garder qu'un collège, non pas trois. Simplement un, on dit en anglais, *sleight of hand.*

The former minister gave instructions and pre–judged the outcome, but if you look at all the statistics and conclusions in the report the only conclusion is that only one college should remain.

I want to assure the hon. member that the option we had when we examined staying at CMR that made the most sense for the taxpayers of Canada was to consolidate everything at the Royal Military College in Kingston. I said that in my speech and you will have a copy.

M. Gauthier: Je ne suis pas sûr qu'on se comprend bien. Je voudrais poser la question à nouveau, simplement. Le ministre nous a dit qu'il donnerait tous les chiffres aujourd'hui. C'est pour cela que je suis ici; je veux les avoir. La question c'est la suivante: Le ministre peut–il dire—je ne demande pas s'il trouve que c'est la meilleure idée; on le sait ce qu'il pense—qu'il y a une économie de 23 millions de dollars ou de 20 et quelque millions de dollars, du simple fait de fermer Saint–Jean plutôt que de garder une clientèle réduite dans deux collèges au lieu d'un? Si le ministre est capable de nous dire que c'est 23 millions de dollars, qu'il le dise; sinon, je voudrais le savoir. Si on décidait, aujourd'hui, dans un geste de générosité et d'ouverture à la francophonie, de garder ouvert le Collège de Saint–Jean et celui de Kingston avec la même clientèle, combien sauverait–on? Combien cela coûterait de plus?

M. Collenette: Monsieur le président, le député est bien connu pour son discours à la Chambre des communes, et nous en avons ici un autre exemple.

M. Gauthier: Pas pour vos réponses.

M. Collenette: Je pense que nous avons répondu à toutes les questions. S'il a besoin de plus de chiffres, il y aura une autre occasion où on pourra les donner.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Welcome to the minister and staff here today.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Before you go on, I would like to emphasize we are having five minute rounds at the present time.

Mr. Hart: I will be very brief and try to refrain from long speeches here this afternoon. My comments and questions will be first of all directed at personnel in the Canadian Armed Forces.

[*Traduction*]

LGen Addy: We could certainly analyze the details.

Mr. Gauthier: The only question I want an answer for is as follows: can the Minister of National Defence affirm that the Saint–Jean closure will achieve a savings of 23 million, bearing in mind the drop in the number of clients which was forecast in any event? That is what I want to know.

Mr. Collenette: Mr. Chairman, I assure you that the real option, our only option, the least costly option for Canadians is to keep only one military college, as was recommended in the report by former Minister Masse. All the data support the conclusion that we should keep one college and not three. There is an English expression, *sleight of hand.*

L'ancien ministre a donné des instructions et a jugé d'avance les résultats, mais si l'on examine les statistiques et les conclusions du rapport, on constate que la seule conclusion, c'est qu'il faudrait garder un seul collège.

Je tiens à assurer à l'honorable député que lorsqu'on a examiné la possibilité de rester au CMR, l'option la plus logique pour les contribuables canadiens était de tout consolider au Collège militaire royal à Kingston. Je l'ai dit dans mon discours, et vous allez en recevoir une copie.

Mr. Gauthier: I'm not sure that we understand each other. I would just like to rephrase the question. The minister told us that he would give us all of the figures to date. That is why I am here: I want to have them. My question is as follows: Can the minister tell us—I'm not asking if he thinks it's the best idea; we know what he thinks—that there will be savings of $23 million or $20 something million just by closing Saint–Jean rather than by keeping a reduced clientele in both colleges instead of only having one? If the minister can tell us that the savings will be $23 million, would he please do so: if not, I would like to know. If the decision were made today, in a gesture of generosity and openness to Francophones, to keep the Saint–Jean College and the Kingston College open with the same clientele, how much would we save? How much more would that cost?

Mr. Collenette: Mr. Chairman, the honourable member is well known for his speeches in the House of Commons, and here we have another example.

Mr. Gauthier: You are not known for your answers.

Mr. Collenette: I think we have answered all the questions. If more figures are needed, there will be other occasions to provide them.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Bienvenue au ministre et à l'état–major.

Le vice–président (M. Proud): Avant d'aller plus loin, je veux souligner que nous avons des tours de cinq minutes en ce moment.

M. Hart: Ma question sera très brève, et j'essayerai d'éviter de faire de longs discours cet après–midi. Mes commentaires et mes questions concernent surtout le personnel des Forces armées canadiennes.

[*Text*]

We have seen a reduction to 66,700 personnel in the regular forces and we are maintaining 30,000 I believe in the reserve force. We are spending in the neighbourhood of about $1 billion a year for the reserve force.

I am concerned about the effectiveness of the reserve force, and that concern has also been raised by the Auditor General. Now I don't want you to go away thinking I'm not in support of the reserve force, because I think the work it's done in operational exercises throughout the world has been excellent. We should all be very proud of our reserve force.

I think we may run into problems down the road if we don't address certain issues. I believe the Auditor General reported that 50% of those in the reserve force aren't able to participate in training exercises to get their qualifications up to regular force standard. We're putting an awful lot of pressure on these people.

Maybe you could just tell me whether or not we've been able to address some of the concerns of the Auditor General in regard to the training of the reserve force.

LGen O'Donnell: Yes, we have. We recognize the observations you are making, particularly after the Auditor General's report. We have done a lot of analysis with respect to the role of the reserves and the size of the reserve force to complement the regular force. More specifically, we are trying to forecast the future roles, numbers and distribution among the three fighting elements.

We have put the growth of the reserves on hold temporarily to await the results of the defence review. It will help us clarify the roles of the total Canadian forces and thereby help us determine the specific roles that should be assigned to the primary and supplementary reserve, the numbers we're going to need and the distribution among the three fighting elements.

• 1650

So our baseline is that we are trying to forecast and develop a plan that's going to ensure we have value added for the employment of the reserves in whatever role they are going to play. Specifically, with respect to the Auditor General's report, yes, we have taken that very much to heart and are attempting to be much more precise in how we are accounting for the resources we are expending on the reserves, improving the training, etc. It is something that is a high priority with us.

Obviously I should have prefaced all of that with the observation as to how successful the total force program has been in providing us in particular with combat–related troops for our overseas operations.

Mr. Hart: Thank you very much.

The other concern I had was that with a reserve force of 30,000, how many of those personnel are actually operational military occupation classifications? For instance, I think one of the numbers is that CIL officers compose about 7,000. Are those included in the 30,000?

LGen O'Donnell: No.

[*Translation*]

Nous avons réduit à 66 700 membres les effectifs de la Force régulière et nous avons gardé 30 000 réservistes, je crois. Nous dépensons environ 1 milliard de dollars par an pour la réserve.

Je m'inquiète de l'efficacité de la réserve, et cette inquiétude a également été soulevée par le vérificateur général. Je ne veux pas laisser l'impression que je ne soutiens pas la réserve, car je pense qu'elle a fait un travail excellent dans des exercices opérationnels partout dans le monde. Nous devrions tous être très fiers de nos réservistes.

À mon avis on pourrait se trouver en difficulté dans l'avenir si l'on ne règle pas certains problèmes. Je crois que le vérificateur général a signalé que 50 p. 100 des réservistes ne peuvent pas participer aux exercices de formation destinés à faire monter leurs qualifications au niveau exigé par la Force régulière. Nous mettons énormément de pression sur ces gens.

Pouvez–vous me dire si nous avons pu régler certains des problèmes soulignés par le vérificateur général en ce qui concerne la formation de la réserve?

Lgén O'Donnell: Oui, nous l'avons fait. Nous reconnaissons les problèmes que vous avez cités, surtout depuis la publication du rapport du vérificateur général. Nous avons soigneusement analysé le rôle de la réserve et le nombre de réservistes qui sont nécessaires comme complément à la Force régulière. De façon plus précise, nous essayons de prévoir le rôle futur de la réserve, ses effectifs et leur répartition parmi les trois éléments de combat.

Nous avons interrompu de façon temporaire la croissance de la réserve en attendant les résultats de la révision de la politique de défense. Cela nous aidera à préciser les rôles de toutes les Forces armées canadiennes, et ainsi on pourra déterminer les rôles précis que devraient jouer la première réserve et la réserve supplémentaire, les effectifs dont nous aurons besoin ainsi que leur répartition parmi les trois éléments de combat.

Par conséquent, nous essayons de faire des prévisions et d'établir un plan de façon à être sûrs que la réserve soit rentable, quel que soit le rôle qu'elle sera appelée à jouer. Plus précisément, en ce qui concerne le rapport du vérificateur général, oui, nous avons pris ces observations à coeur et nous cherchons à comptabiliser de façon plus précise les ressources que nous consacrons à la réserve, à l'amélioration de la formation, etc. C'est une de nos premières priorités.

En fait, j'aurais dû commencer pas vous dire combien le programme de la force totale nous a été utile, particulièrement pour nous donner les troupes de combat nécessaires à nos opérations outre–mer.

M. Hart: Merci beaucoup.

Par ailleurs, la réserve compte maintenant 30 000 personnes, et je voudrais savoir combien d'entre elles occupent des postes dans les catégories opérationnelles militaires. Par exemple, je crois que l'on cite le chiffre de 7 000 pour les officiers du CIC. Sont–ils inclus dans les 30 000?

Lgén O'Donnell: Non.

[*Texte*]

Mr. Hart: Those are separate again.

LGen O'Donnell: The 30,000 are primary reservists. They would be a combination of operational and support personnel. They are the immediate augmentation force for the regulars.

Mr. Hart: Moving on to the maritime command, I have a question regarding capital expenditures there. Do we foresee any other capital expenditures? I know we have an aging submarine fleet, for instance. Has that been addressed or looked at?

LGen O'Donnell: In our long-term capital modelling that we referred to earlier, we have recognized the fact that we have an operational submarine fleet. It is another issue we are going to be addressing as we go through the defence review.

We have the MCDVs as part of the immediate capital program. The frigates, of course, are coming on line and proving to be tremendously effective. So overall the naval capital program is in good shape.

Mr. Hart: Thank you very much.

Mr. Collenette: Mr. Chair, on the point of the submarines, they are quite an interesting topic, and we'll be looking to receive some of the inclinations of the joint committee on the defence review to see whether it makes sense to replace the submarines that are still operational.

There have been press reports about money now being spent on submarines, and other than normal planning—which, I believe, Mr. Sturgeon, is a 10-or 15-year cycle and is on your planning books—there is no project office for submarine replacement. That's a question that really has to be dealt with in the context of the defence review.

Mr. Hart: Going back to personnel, I know that in Canada we don't have any legislation regarding our reserves to ensure that if they go on military operations they have their jobs when they return. There is no job security for them. Has the military looked at anything in that regard?

How are we going to encourage small and medium-sized businesses to allow their employees to join the reserves so that they can participate in Canada's defence roles? Has the military come up with anything in that regard, since we are putting this reliance on reserve forces?

Mr. Collenette: There is a ministerial advisory board that was actually appointed by a former minister—I think it was Perrin Beatty—a number of years ago, which is headed up by John Eaton of Eaton's of Canada. He and his group of business people across the country work pretty hard at trying to convince employers to let their people take part in the reserves.

I think in the United States there is actually legislation that requires employers to make reservists available. Whether we should do that in Canada is again something you might want to discuss in the review.

[*Traduction*]

M. Hart: Ils n'en font pas encore partie.

Lgén O'Donnell: Les 30 000 font partie de la première réserve et représentent donc une combinaison de personnel de soutien et de personnel opérationnel. Ce sont les premiers à venir compléter l'armée régulière.

M. Hart: Passons maintenant au commandement maritime. J'ai une question à poser au sujet des dépenses d'immobilisations à ce chapitre. Prévoit-on d'autres dépenses d'immobilisations? Je sais par exemple que notre flottille de sous-marins prend de l'âge. A-t-on examiné cette question?

Lgén O'Donnell: Dans le modèle sur les immobilisations à long terme dont nous avons parlé tout à l'heure, nous avons tenu compte du fait que nous avons une flottille de sous-marins opérationnelle. C'est l'une des questions que nous allons nous poser dans le cadre de cet examen de la défense.

Des navires de défense côtière sont prévus au programme d'immobilisations immédiat. Les frégates, bien sûr, commencent à arriver et se révèlent extrêmement efficaces. Dans l'ensemble, le programme d'immobilisations de la marine est donc satisfaisant.

M. Hart: Merci beaucoup.

M. Collenette: Monsieur le président, à propos des sous-marins, c'est un sujet très intéressant, et nous serons heureux d'avoir l'avis du comité mixte de révision de la politique de défense afin de savoir ce qu'il pense du remplacement de sous-marins encore opérationnels.

La presse a beaucoup parlé des dépenses consacrées aux sous-marins, et, en dehors de la planification normale—qui constitue, si je ne me trompe pas, Monsieur Sturgeon, un cycle de 10 ou 15 ans et se trouve dans vos livres de planification—il n'y a pas de bureau de projets pour le remplacement des sous-marins. C'est une question qu'il faudra vraiment aborder dans le cadre de la révision de la politique de défense.

M. Hart: Pour en revenir au personnel, je sais qu'il n'y a pas de loi au Canada garantissant que les forces de réserve participant à des opérations militaires vont retrouver leurs emplois à leur retour. Il n'y a donc aucune sécurité d'emploi. Les membres de l'armée se sont-ils penchés sur cette question?

Comment allons-nous inciter les petites et moyennes entreprises à autoriser leurs employés à entrer dans les forces de réserve pour pouvoir participer aux activités de défense du Canada? L'armée a-t-elle trouvé une solution à cet égard, puisque nous comptons essentiellement sur les forces de réserve?

M. Collenette: Il existe une commission consultative ministérielle qui a en fait été nommée par un ancien ministre—je crois que c'était Perrin Beatty—il y a plusieurs années, et qui est dirigée par John Eaton, de Eaton Canada. Il a déployé de grands efforts, de même que les membres de son groupe de gens d'affaires de tout le pays, pour essayer de convaincre les employeurs de laisser leurs employés entrer dans les forces de réserve.

Je crois qu'il y a actuellement aux États-Unis une loi qui oblige les employeurs à fournir des réservistes. Devrions-nous suivre cet exemple au Canada? C'est également une question que vous devrez aborder dans le cadre de la révision.

[*Text*]

Gen de Chastelain: Mr. Chairman, it is a two–edged sword. If you insist on legislating that employers must let their reservists go to train with the Canadian forces, some employers might find their profit margin is such that they have to get employees from other than the reserves. We've been balancing that over the years, as the minister says, by having the employers' support committee—or, as it is now called, the Canadian Forces Liaison Council—look at that subject.

Mr. Hart: You could compensate a small or medium–sized business, though, if a cost was incurred for having an employee participate in reserve duties, such as a tax credit of some kind. That's just an idea.

• 1655

Gen de Chastelain: There are all kinds of methods. I am a bit out of date, having been out of the Forces for a year, but I remember at previous meetings like this, when we have talked about the subject, the minister of the day pointing out that the federal government was one of the worst offenders is not letting its employees go on reserve training. I am not sure whether that has changed.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Mifflin.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I want to welcome the minister and the Chief of Defence Staff and the staff here in front of this committee. It is nice to see some familiar faces out there.

I want to tell the minister that there are many of us around this table here who have a great appreciation for the considerable staff work that has gone on, in addition to the field work, for which we have received the appropriate accolades. The midnight oil that has been burned by the staff, and by that I mean all staff, including senior staff, to meet these horrendous cuts that have been in the defence budget for the last few years, and in particular, the last meaningful exercise to meet the defence budget, particularly infrastructure rationalization, I think there's a good awareness of it around here, and I want to reassure the minister of that knowledge and support.

I have three quick questions. Minister, our reputation for peacekeeping, of course, is well known. In the last year, or maybe the last 18 months, there have been in the media, and indeed, in Parliament, some questions about the efficacy of including reserve forces to serve with regular forces.

Could I call on you, with perhaps help from the CDS, to call on your experience in your recent trip over to Bosnia, to give us some indication of your view with respect to how you thought morale was and in particular, if you'd had any experience with some reservists, and your overall impression?

Mr. Collenette: Mr. Chairman, that's a very good question. There was some trepidation a few years ago, when the former government brought in its total–force concept, about how we could integrate reserves and the regulars, certainly on assignment.

[*Translation*]

Gén de Chastelain: Monsieur le président, c'est une arme à double tranchant. Si l'on exige dans la loi que les employeurs permettent à leurs réservistes d'aller s'entraîner avec les Forces canadiennes, certains employeurs vont peut–être trouver que leur marge bénéficiaire est insuffisante et aller chercher leurs employés ailleurs. Nous allons essayer de compenser cela au fil des années, en demandant au comité de soutien des employeurs—ou plutôt au Conseil de liaison des Forces canadiennes, comme on l'appelle maintenant—d'examiner la question.

M. Hart: Il serait néanmoins possible de donner une compensation aux petites et moyennes entreprises, si la participation de leurs employés aux activités de la réserve représentait un coût pour elle, au moyen d'un crédit d'impôt quelconque. C'est juste une idée.

Gén de Chastelain: Il y a toutes sortes de méthodes. Je ne suis plus très au courant, puisque j'ai quitté l'armée pendant un an, mais je me souviens qu'à d'autres réunions comme celle–ci, lorsque nous avons abordé ce sujet, le ministre de l'époque a fait remarquer que le gouvernement fédéral était l'un des premiers coupables pour ce qui est de permettre à ses employés de suivre l'entraînement de la réserve. Je ne sais pas si la situation a changé.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Mifflin.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je voudrais souhaiter la bienvenue au ministre, au chef de l'État–major de la défense et à tous ceux qui sont venus comparaître aujourd'hui. C'est agréable de voir des visages familiers.

Je voudrais dire au ministre que nous sommes nombreux autour de cette table à apprécier vivement le travail fantastique qui a été effectué, en plus du travail sur le terrain, pour lequel nous avons reçu les félicitations appropriées. Toutes les nuits blanches qu'ont passées les membres du personnel, j'entends par là tout le personnel, même les cadres supérieurs, pour appliquer cette terrible réduction qui frappe le budget de la défense depuis quelques années, et, en particulier, les dernières mesures prises pour répondre au budget de la défense, surtout la rationalisation de l'infrastructure, nous sommes parfaitement conscients de tout cela, et je tiens à ce que le ministre le sache et soit assuré de notre appui.

J'ai trois petites questions à poser. Monsieur le ministre, notre réputation en matière de maintien de la paix est bien sûr bien connue. Durant l'année dernière, ou les 18 derniers mois, certains se sont demandé dans la presse, et même au Parlement, s'il était efficace de faire servir les forces de réserve aux côtés des forces régulières.

Je voudrais que vous me parliez, peut–être avec l'aide du chef de l'état–major de la défense, du récent voyage que vous avez effectué en Bosnie, pour nous dire comment vous avez trouvé le moral et, en particulier, si vous avez vu des réservistes, et pour nous donner votre impression d'ensemble.

M. Collenette: C'est une excellente question, monsieur le président. Il y a eu un certain émoi, il y a quelques années, lorsque le gouvernement précédent a présenté le concept de la force totale, et cette idée d'intégrer la réserve à l'armée régulière, notamment en mission.

[*Texte*]

When I was in Bosnia and Croatia, I was really struck by how there was no differentation among the two. I remember, and it is interesting for Mr. Jacob and his colleagues from Quebec, being driven by a young fellow, 20 years of age, who had very little job experience, but was a dedicated member of the reserves. It was his first trip, not only outside of Quebec, but outside of Canada, and he was completely unilingual French. We spent about an hour driving together. I was struck first of all at how there was no differentiation among the regulars and the reservists. There was complete harmony.

Secondly, I was struck how the Canadian Armed Forces really are one of the great unifying forces of this country, bringing people together from all regions and both the official languages groups, and how much pride these people had in their work.

As to whether or not we increase the reserve component of engagement, that is something the Chief of Staff has to decide, but with diminishing resources, we may have to depending on the number of engagements that we are called upon to make with diminishing resources.

Gen de Chastelain: I would support the minister's assessment, Mr. Chairman. The reserves that we have seen on operations are operating to the same level as their regular force counterparts. There is a rank differential. By and large, the reservists being employed in operations are at the lower end of the rank scale. The familiarization training they get before they get before they go is familiarization training that we give to many regular force members. So I agree with the minister entirely: it really is demonstrating that total force works.

With regard to our requirement to use reserves in the future, as long as we maintain a continuing commitment in the number of theatres we have right now and wish to sustain those engagements by rotating our troops and trying to give troops sufficient time at home in between rotations to both have family time and to conduct their own professional training and some collective training—as long we do that, we will continue to need reserves.

[*Traduction*]

Pendant mon voyage en Bosnie et en Croatie, j'ai été frappé de voir qu'il n'y avait pas vraiment de distinction entre les deux. Je me souviens d'avoir eu comme conducteur, et c'est intéressant pour M. Jacob et ses collègues du Québec, un jeune garçon d'une vingtaine d'années qui avait très peu d'expérience professionnelle, mais qui était un membre assidu de la réserve. C'était son premier voyage, non seulement en dehors du Québec, mais aussi en dehors du Canada, et il était absolument unilingue français. Nous avons passé environ une heure ensemble en voiture. J'ai été vraiment frappé de voir qu'il n'y avait absolument pas de distinction entre les réguliers et les réservistes. Il régnait une parfaite harmonie.

Deuxièmement, j'ai été frappé de voir combien les Forces armées canadiennes peuvent être une grande force d'unification pour le Canada en rapprochant des gens de toutes les régions et des deux groupes linguistiques officiels, et de voir la fierté que chacun avait pour son travail.

Quant à savoir si nous allons augmenter les forces de réserve, c'est une question qui devra être tranchée par le chef de l'état-major, mais comme les ressources diminuent, nous serons peut-être obligés de le faire, selon le nombre de missions auxquelles nous devrons participer avec des moyens restreints.

Gén de Chastelain: Je suis de l'avis du ministre, monsieur le président. Les forces de réserve que nous avons vues à l'oeuvre dans des opérations fonctionnent au même niveau que les membres de l'armée régulière. Il y a une distinction de rang. En général, les réservistes employés dans des opérations se trouvent au bas de l'échelle. La formation de familiarisation qui leur est donnée avant leur départ est une formation que reçoivent de nombreux membres de l'armée régulière. Je suis donc tout à fait d'accord avec le ministre: cela démontre que le concept de la force totale est bon.

En ce qui a trait à l'emploi que nous ferons des réservistes dans l'avenir, tant que nous conserverons le nombre de théâtres d'opération que nous avons actuellement et que nous voudrons poursuivre nos missions tout en effectuant une rotation des troupes et en essayant de laisser les soldats passer suffisamment de temps chez eux entre les rotations de façon à ce qu'ils puissent le consacrer à la fois à leur famille et à leur formation professionnelle et à une certaine formation collective—tant que cela durera, nous allons continuer à avoir besoin de forces de réserve.

• 1700

Mr. Mifflin: The second question is to the minister, but I would probably expect somebody from the maritime organization to have some input into it.

Recently, and I think I'm going back to about 1991 or 1992, a study was conducted by the government of the day on the efficiencies or the amalgamation—not amalgamation, that answers the question—but the operation of Canada's maritime fleets by three departments, which I believe takes something like 37 memoranda of understanding. We had an example about four or five years ago of an encounter with an American vessel. It took something like 12 or 14 hours to really get the effective rules of engagement, by which time I think the ship was alongside in Portland.

M. Mifflin: Ma deuxième question s'adresse au ministre, mais l'un des représentants de la marine interviendra sans doute également.

Récemment, c'est-à-dire en 1991 ou 1992, une étude a été entreprise par le gouvernement de l'époque sur l'efficacité ou le regroupement—pas le regroupement, cela répond à la question—mais l'exploitation des flottes canadiennes par trois ministères, ce qui nécessite à peu près 37 protocoles d'entente, je crois. Nous avons eu l'exemple il y a quatre ou cinq ans d'une rencontre avec un navire américain. Il a fallu environ 12 ou 14 heures pour obtenir les règles d'engagement voulues, et dans l'intervalle le navire était arrivé à quai à Portland.

[*Text*]

I have some knowledge of the Osbaldeston report, I think it's called, and I think there was some follow–on staff work done. My understanding, Minister, is that there has been some success in achieving some commonality in communications. But given that we're looking at a shortage out of the Canadian requirement—and if my memory serves me correctly we needed 66,000 ship days and we could only get 56,000, and increasing the efficiency would give us close to the balance.

Would it be possible to find out where we are with that in a general sense? Is it supported by National Defence that we take the lead in command and control and perhaps be more involved than we have been in the past?

Mr. Collenette: Mr. Chair, with such a detailed question coming from a retired vice–admiral, we'd better bring on an admiral who is in the force at the moment, our deputy chief of staff, Admiral Murray.

Vice–Admiral Larry E. Murray (Deputy Chief of the Defence Staff, Department of National Defence): Thanks very much, Minister.

Mr. Mifflin, the study referred to, as you're aware, was the Osbaldeston study. Since that time there has been significant work done, particularly between those departments actively involved in the marine environment. The navy, DND, Department of Fisheries and Oceans, Coast Guard and indeed the RCMP have played big time in this.

The report set the scene for probably greater progress in that area than we've seen in many years. Indeed there was a requirement for a two–year review of that process. That review report is just being finalized and will go to involved ministers within the next few months for review.

I think you mentioned one of the highlights of that. The progress that has been made includes ensuring that all the departments operating at sea now have a document for common operating procedures like we have had for a number of years between navies. We now have that between departments. We have ensured through sensible equipment acquisitions that all the departments that need it have secure communications capabilities at sea. We are now working in a manner that has, for example, an RCMP officer in Halifax permanently attached to the maritime command headquarters. The naval headquarters on each coast are being enhanced with interaction between the other government departments to ensure that there is one collective picture produced for all departments to draw on, depending on the nature of an emergency or an event.

In terms of the actual sharing of ship days, we and Coast Guard—well, in the navy we've increased our percentage of days provided to DFO for fisheries patrols by 300% in the last two and a half years. We're trying to take maximum advantage of days when we're at sea going from one operation to another to give maximum support to DFO.

[*Translation*]

Je connais un peu le rapport Osbaldeston, et je crois qu'un certain suivi a été effectué. Il me semble que l'on a relativement réussi à uniformiser les communications. Mais étant donné que nous n'allons sans doute pas atteindre le niveau requis... et si je me souviens bien, nous avions besoin de 66 000 jours–navires, et nous n'avons pu en obtenir que 56 000, et en augmentant l'efficacité, nous devrions parvenir à un équilibre.

Pourrions–nous savoir où nous en sommes dans ce domaine en général? La Défense nationale est–elle d'accord pour dire que nous devrions assurer davantage le commandement et le contrôle, et peut–être intervenir plus que par le passé?

M. Collenette: Monsieur le président, pour répondre à une question aussi détaillée et posée par un ancien vice–amiral, je crois prudent de faire appel à un amiral en activité, notre sous–chef de l'état–major, l'amiral Murray.

Le vice–amiral Larry E. Murray (sous–chef d'état–major de la défense, ministère de la Défense nationale): Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Monsieur Mifflin, vous venez de le dire, il s'agit bien de l'étude Osbaldeston. Depuis lors, beaucoup de travail a été effectué, particulièrement entre les ministères ayant à intervenir dans le domaine maritime. La marine, la Défense nationale, le ministère des Pêches et Océans, la Garde côtière et même la GRC y ont joué un grand rôle.

Avec ce rapport comme point de départ, nous devrions maintenant progresser plus rapidement que jamais dans ce domaine. En effet, il devait y avoir un examen de deux ans. Or, le rapport de l'examen vient d'être terminé et sera soumis aux ministres concernés au cours des prochains mois.

Vous avez cité l'un des principaux éléments. Des progrès ont été réalisés dans la mesure où tous les ministères ayant des opérations en mer ont maintenant un document donnant des procédures d'opération communes, comme nous en avons depuis plusieurs années entre les marines. Cela existe maintenant entre les ministères. Nous avons acheté un matériel approprié pour permettre à tous les ministères qui en ont besoin de disposer d'un système de communication sûr en mer. Nous travaillons actuellement de telle façon qu'il y a par exemple un agent de la GRC à Halifax attaché en permanence au quartier général du commandement maritime. Sur chaque côte, il y a au quartier général de la marine une interaction avec les autres ministères gouvernementaux afin qu'on puisse donner une vue d'ensemble uniforme à tous les ministères, selon la nature de l'urgence ou de l'événement du moment.

Pour ce qui est du partage proprement dit des jours–navires, la Garde côtière et nous... eh bien, dans la marine, ces deux dernières années et demie, nous avons augmenté de 300 p. 100 le pourcentage de jours fournis à Pêches et Océans pour les patrouilles de pêche. Nous essayons de tirer le meilleur parti possible des jours que nous passons en mer à aller d'une opération à une autre, pour donner un soutien maximum au ministère des Pêches et Océans.

[*Texte*]

I think the results of that sort of cooperation were evident as recently as a week and a half ago when *Terra Nova* worked very closely with the RCMP to effect a drug arrest of a mother ship, and the RCMP got the smaller vessel that had offloaded in Shelburne. That whole operation went very well and I think it is indicative of the type of cooperation that's going on.

So there has been significant progress made, and as I say, ministers will have the opportunity shortly to determine in the two–year review whether they think it's adequate or not. Certainly from the officials who have been involved we believe that great strides have been made.

Mr. Mifflin: Thank you, Admiral Murray.

I think, Minister, that there is a move afoot to make this report available to the joint committee so that we could look at it in our future deliberations. I understand it's unclassified. If it would be possible for you to provide the committee as well with a summary of what Admiral Murray said, in other words where we are with the recommendations, I think we'd find that very helpful.

• 1705

My final short question, Mr. Chairman, is regarding the closing of Cornwallis. I think there are some members of the opposition and government who have been involved in cadet organizations. One of the unsung heroes, I think, of National Defence, quite frankly, is the cadet program.

I have had a few people express some concern to me, Minister, that they weren't really aware of what happens to cadets. These are the two–week, four–week, and eight–week programs for sea cadets and army cadets.

This particular question is regarding the sea cadets and the Acadia training camp that has been organized in Cornwallis on an annual summer basis. Could I have some indication of what happens to that cadet camp when Cornwallis is closed?

Mr. Collenette: Before I call upon one of the staff to answer, with respect to Cornwallis, you know that the recruits that are taken in there will obviously no longer be able to go to Cornwallis. One of the things that has not been highlighted in the debate about the demise of Collège militaire Saint–Jean is the fact that all recruits into the Canadian Armed Forces will henceforth, the year after next—

LGen Addy: It starts this summer.

Mr. Collenette: It starts this year, and they will be on the base at Saint–Jean, Quebec.

Mr. Mifflin: So that's an increase.

Mr. Collenette: It's an increase, but it also says something about the fact that whether you are an anglophone or francophone, all recruits to the Canadian Armed Forces henceforth will receive their training at the megaplex at the base on Saint–Jean, Quebec.

General O'Donnell, I think has an answer to your specific question on cadets.

LGen O'Donnell: With respect to Acadia, I will be discussing with the commander of maritime command, Admiral Cairns, just how we are going to accommodate that cadet camp. We have a few others across the country that we're determining as we speak how we are going to handle the problem, but the cadets do remain a priority for us.

[*Traduction*]

Les résultats de ce genre de coopération ont été particulièrement mis en évidence il y a une semaine et demie lorsque le *Terra Nova* a travaillé en relation très étroite avec la GRC pour effectuer une saisie de drogue à bord d'un bateau mère et que la GRC a intercepté le petit navire, qui avait déchargé à Shelburne. Toute l'opération s'est très bien déroulée, et c'est un excellent exemple de la coopération dont nous parlons.

Il y a donc eu des progrès sensibles, et, comme je viens de le dire, les ministres auront prochainement l'occasion d'en juger et de se prononcer dans le cadre de l'examen de deux ans. Il est clair, pour toutes les personnes directement concernées, que de grands progrès ont été faits.

M. Mifflin: Merci, amiral.

Il me semble, monsieur le ministre, que ce rapport doit être mis à la disposition du comité mixte afin qu'il puisse l'étudier durant ses délibérations. Il ne devrait plus être confidentiel. Si vous pouviez remettre également au comité un résumé de ce qu'a dit l'amiral Murray, c'est–à–dire quelle est la situation quant aux recommandations, cela nous serait très utile.

Une dernière petite question, monsieur le président, à propos de la fermeture de Cornwallis. Je crois qu'il y a des députés de l'opposition et du gouvernement qui ont déjà participé à des organisations de cadets. À mon avis, le programme des cadets est un des plus méconnus de la Défense nationale.

Monsieur le ministre, il y a des gens préoccupés qui m'ont dit qu'ils n'étaient pas vraiment au courant des activités des cadets. Il s'agit des stages de deux semaines, quatre semaines et huit semaines pour les cadets de la marine et de l'armée.

Ma question porte sur les cadets de la marine et le camp d'instruction de l'Acadie, organisé à Cornwallis tous les étés. Pourriez–vous me dire ce qui adviendra de ce camp une fois que Cornwallis sera fermé?

M. Collenette: Avant de demander à un de mes collègues de répondre, je dois vous dire que les recrues de Cornwallis ne pourront plus y aller. Une des choses qui a été soulignée dans le débat sur la fermeture du Collège militaire St–Jean est le fait que toute les recrues des Forces armées canadiennes, dans deux ans. . .

LGén Addy: Ça commence cet été.

M. Collenette: Ça commence cet été, et ils iront à la base de St–Jean, Québec.

M. Mifflin: Donc il s'agit d'une augmentation.

M. Collenette: Il s'agit d'une augmentation, mais cela veut dire aussi que, qu'ils soient anglophones ou francophones, toutes les recrues des Forces armées canadiennes recevront maintenant leur instruction au mégaplex qui se trouve sur la base de St–Jean, Québec.

Je crois que le Général O'Donnell pourra répondre à votre question portant sur les cadets.

LGén O'Donnell: En ce qui concerne l'Acadie, je vais m'entretenir avec le Commandant du commandement maritime, l'amiral Cairns, pour savoir ce que nous allons faire avec le camp d'instruction. Il y a d'autres camps à travers le pays, sur lesquels nous devrons nous pencher aussi, mais les cadets demeurent toutefois une priorité.

[*Text*]

Mr. Mifflin: They will be accommodated.

LGen O'Donnell: We will solve this.

Mr. Mifflin: Thank you, Mr. Chairman.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you. We will call on our female on the committee.

Mrs. Hickey (St. John's East): I will be short and to the point, Mr. Minister, and I'll show the rest of you how to do it.

I just want to ask you some questions on communications. With regard to the Somalia incident surrounding the death on March 16, 1993, and you will know the history behind that, the lapse of communication, what I'll do is just ask you four questions and they can probably all be answered in one. Is that all right with you?

Mr. Collenette: I should warn Mrs. Hickey that anything to do with the incidents in Somalia I can't really comment on. There are courts–martial that are now in progress, and anything to do with that, the Airborne Regiment, the chain of command, the whole process, would be inappropriate for me to comment on at this time.

Mrs. Hickey: Okay, we'll accept that one. I'll ask you that one another time.

Mr. Collenette: You'll have your chance.

Mrs. Hickey: My next one is the naval reserve division in St. John's, which right now is in my district, was allotted some money last year for a new building. I was wondering what the situation was on that and where would it be. Is there a location for that yet? It's the HMCS Cabot.

Mr. Collenette: We'll get the answer for you. I apologize. We have most of the answers, but not every one.

Mrs. Hickey: That will come to me?

Mr. Collenette: Yes.

Mrs. Hickey: Okay.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Ménard.

M. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais être bref, et j'ai le sens de la synthèse.

J'ai deux questions. Dans les recherches et dans le soutien que l'on a eu pour préparer la rencontre avec le ministre, à qui je souhaite la bienvenue, on nous a fait valoir que, par le passé, votre ministère avait été plus ou moins habile à évaluer les coûts exacts des fermetures—des fermetures de bases ou de d'autres équipement apparentés. La question que je veux vous poser, et vous comprendrez que ce n'est pas insignifiant par rapport à la préoccupation qu'on a, nous, comme Québécois, c'est: À partir de l'expertise que vous détenez depuis 1989, est–ce que les coûts estimés en rapport avec les fermetures de bases ont été assez réels? Est–ce que les économies anticipées ont été assez justes, et, dans la négative, pourquoi?

[*Translation*]

M. Mifflin: Vous vous en occuperez.

LGén O'Donnell: Nous allons résoudre le problème.

M. Mifflin: Merci, monsieur le président.

Le vice–président (M. Proud): Merci. Nous allons maintenant donner la parole à la femme du Comité.

Mme Hickey (St. John's–Est): Je vais vous poser une question brève et précise, monsieur le ministre, et je vous montrerai à vous tous comment le faire.

Je veux vous poser des questions sur les communications. Au sujet de l'incident en Somalie, la mort survenue le 16 mars 1993—vous connaissez l'histoire, il y a eu un manque de communications et j'aimerais vous poser quatre questions auxquelles vous pourrez probablement répondre en même temps. Ça vous va?

M. Collenette: Je dois avertir madame Hickey que je ne peux pas vraiment parler des incidents survenus en Somalie. Il y a des procès en cour martiale en train et il serait inopportun de ma part d'en parler ou de parler de tout élément relié, le Régiment aéroporté, la chaîne de commandement, tout le processus.

Mme Hickey: D'accord, j'accepte cette explication. Je vous poserai ces questions une autre fois.

M. Collenette: Vous en aurez l'occasion.

Mme Hickey: Ma deuxième question porte sur la division de la réserve navale à St–John's, qui se trouve dans ma circonscription, et pour laquelle des fonds ont été alloués l'année dernière pour un nouveau bâtiment. Je me demandais où en est le projet. A–t–on choisi un site? Il s'agit du *NCSM Cabot*.

M. Collenette: Nous obtiendrons la réponse pour vous. Je suis désolé. Nous avons la plupart des réponses, mais pas toutes les réponses.

Mme Hickey: Vous me la ferez parvenir?

M. Collenette: Oui.

Mme Hickey: D'accord.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Ménard.

Mr. Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Thank you very much, Mr. Chairman. I will be brief and I can be to the point.

I have two questions. In the research and the support that we were provided with to prepare for our meeting with the minister, whom I welcome, we were told that in the past your department had been more or less able to assess the exact cost of closures—base closures or other similar closures. The question I would like to put to you, and you understand that for Quebequers this is an important concern, is this: based on your experience since 1989, have the estimated costs of base closures been fairly realistic? Were the savings that were forecasted fairly accurate and, if not, why?

• 1710

De notre côté, on prétend—on n'en fera pas un débat, le ministre a été sensible à cela, ou à tout le moins sensibilisé—que nous nous souscrivons à l'objectif qu'il faut réduire les dépenses. Et le ministère que vous dirigez étant le principal

We believe—and we don't need to debate this, the Minister's aware of it or at least has been made aware—that the goal should be to reduce spending. Because you are at the head of the biggest department, we understand that cuts need to be

[*Texte*]

ministère, on comprend qu'il puisse y avoir des coupures à faire là. Par contre, on pense que ce n'est pas fait de la bonne façon en sabrant dans les équipements, comme vous l'avez suggéré, et, personnellement—et je vais continuer à faire pression au sein du Comité; mes collègues le savent—j'aurais été davantage partisan d'un programme de reconversion industrielle.

Je vais vous laisser répondre à cette première question, et annoncer tout de suite ma deuxième. La deuxième concerne directement l'actualité, et elle concerne l'expertise ou en fait les déclarations qu'a faites un individu qui est certainement très connu de votre ministère, en raison de sa notoriété, qui est le professeur Yves Bélanger. Le professeur Bélanger, qui est un spécialiste au Québec de l'industrie militaire et qui a le respect des milieux scientifiques, avait fait montre de ses inquiétudes quant à la réorientation que le ministre veut imposer concernant les coupures de 25 p. 100 dans les budgets de recherche et l'idée de faire le lien plus naturellement avec le secteur privé. M. Bélanger anticipait que la réorientation prévue des budgets de recherche réduise, à peu de choses près, le centre de recherche de Valcartier à zéro.

Permettez-moi de le citer; c'est juste trois lignes. Il disait:

> Ce que j'entends dans le milieu, c'est que Valcartier va subir des coupes importantes, et que le déplacement des budgets de recherche vers le privé va ramener le centre de recherche de Valcartier à assez peu de choses.

Croyez-vous que ses appréhensions étaient fondées? Et, si jamais vous me dites que non, je vais quand même vous conserver mon amitié.

Mr. Collenette: I'll get some of the staff to answer more specifically because they are a bit more experienced than I, having had to reduce some of the facilities before, but by and large the numbers we give you are pretty well accurate. There may be a few employees here and there, perhaps term employees who weren't counted in. We're dealing with a massive organization and I think this is probably the greatest single reduction in the history of the armed forces at any one time.

Things may not be letter-perfect, but they are pretty close to being perfect. I think the staff will tell you that most of the estimates from previous cuts are borne out.

With respect to the research at Valcartier, I believe that in the budget we did talk about contracting out or privatizing a lot of our research and development. This is part of the general cuts.

One thing that hasn't been highlighted is that over and above the base closures, there is an across-the-board reduction of about 15%, I think, in all of our expenditures, whether at Defence headquarters or in any department, even at those bases that are not being closed, even in some that are receiving additional facilities as a result of the reorganization.

M. Ménard: Je veux bien comprendre la réponse du ministre, monsieur le président. Je sais que vous n'étiez pas là en 1989, lorsque l'on nous dit que, depuis 1989, les estimations de votre ministère, quant aux économies, ont été assez justes. Pousseriez-vous la générosité jusqu'à déposer des documents pour qu'on puisse vraiment bien s'assurer que...

[*Traduction*]

made there. However, we don't believe that this should be done by slashing facilities, as you suggested, and personally—and my colleagues know that I will continue to advocate this within the committee—I would have preferred an industrial conversion program.

I will let you answer that first question but I will give you my second one right now. My second question is very topical. It is about the information or rather the statements of a man your department surely knows very well, because of his reputation: Professor Yves Bélanger. Professor Bélanger, who specializes in Quebec in the military industry and who is respected by the scientific community, expressed his concerns about the direction the department wanted to take by cutting research budgets by 25% and developing closer ties with the private sector. Mr. Bélanger feels that the new direction in research budgets will more or less reduce the Valcartier research centre to nothing.

Allow me to quote him; it's just three lines. He said:

> From what I understand, Valcartier is going to undergo major cuts and the displacement of research budgets to the private sector is going to reduce Valcartier's research centre to almost nothing.

Do you think his concern is justified? Even if you say no, I'll still be your friend.

M. Collenette: Je vais demander à mes collègues de vous répondre de façon plus précise parce qu'ils ont plus d'expérience que moi, étant donné qu'ils ont déjà eu à effectuer des coupures dans les équipements, mais en gros, les chiffres que nous vous fournissons sont assez exacts. Il y a peut-être quelques employés dont on n'a pas tenu compte, par exemple les employés qui sont engagés pour une durée déterminée. Il s'agit d'une organisation énorme et je crois qu'il s'agit de la plus grande réduction effectuée dans l'histoire des forces armées.

Les prévisions ne sont peut-être pas absolument parfaites, mais presque. Je crois que mon personnel vous dira que la plupart des estimations des coupures antérieures étaient exactes.

À l'égard du centre de recherche de Val Cartier, je crois que dans le budget nous avons parlé de sous-traiter ou privatiser une grande partie de notre recherche—développement. Cela fait partie des coupures générales.

Une chose qui n'a pas été soulignée est que, en plus des fermetures de bases, il y aura une réduction générale de 15 p. 100, je crois, dans toutes nos dépenses—que ce soit au quartier général du ministère de la Défense ou dans tout autre secteur, même dans les bases qui ne seront pas fermées, même dans celles qui recevront des équipements supplémentaires du fait de la réorganisation.

Mr. Ménard: I want to understand the Minister's answer correctly, Mr. Chairman. I know that you weren't there in 1989 and you're telling us that since 1989 your departments estimates, with respect to savings, have been pretty accurate. Would you be so generous as to table those documents so that we can be truly assured that...

[*Text*]

M. Collenette: Il n'y a pas de problème avec cela.

M. Ménard: Je sais que vous êtes un littéraire; vous aimez beaucoup la littérature.

M. Collenette: Oui, cela m'intéresse aussi. Mais M. Sturgeon a peut–être les chiffres pour le Centre de recherche et de développement de Valcartier.

M. Ménard: Et les économies depuis 1989.

Mr. Raymond Sturgeon (Senior Assistant Deputy Minister, Materiel, Department of National Defence): For the research centre in Valcartier, we have not determined that there will be a cut of any certain amount. All of our units have to cut approximately 15% of overhead. We are focusing on our total research and development activity throughout the country. We want to cut out duplication between our own labs and industry. We are conducting studies to determine where there might be duplication with what we are doing in our own labs and between ourselves and industry.

It is much too early to say there will be a major reduction. I don't think there will be. But certainly, like all our units that support the Canadian forces, there will be at least a 15% reduction of our overhead activity.

M. Ménard: J'ai une question qui concerne l'Est de Montréal, et je vais terminer là–dessus.

Vous avez manifesté, dans vos documents budgétaires, la volonté de privatiser certains services. Il y a eu des inquiétudes qui ont été portées, à ma connaissance, concernant le 25e Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes, qui est situé au 6769, rue Notre–Dame Est.

[*Translation*]

Mr. Collenette: That isn't a problem.

Mr. Ménard: I know that you have a literary penchant; you have a great fondness for books.

Mr. Collenette: Yes, I'm interested in that too. But perhaps Mr. Sturgeon could provide the numbers for the Valcartier Research and Development Centre.

Mr. Ménard: And the savings since 1989.

M. Raymond Sturgeon (sous–ministre adjoint principal, Matériel, ministère de la Défense nationale): Nous n'avons pas encore déterminé exactement les coupures au Centre de recherche de Valcartier. Tous nos unités doivent couper environ 15 p. 100 de leurs frais généraux. Nous nous penchons sur toutes les activités de recherche–développement dans le pays. Nous voulons éliminer le chevauchement entre nos laboratoires et ceux de l'industrie. Nous effectuons des études afin d'identifier les chevauchements entre les laboratoires du ministère et entre les nôtres et ceux de l'industrie.

Il est beaucoup trop tôt pour dire qu'il y aura une réduction importante. Je ne crois pas que ce soit le cas. Mais bien sûr, comme dans toutes les unités d'appui les forces canadiennes, il y aura environ une réduction de 15 p. 100 des frais généraux.

Mr. Ménard: I have a question concerning Montreal East, and that will end my questions.

In your estimates, you said you wanted to privatize certain services. Some people have expressed concerns to me about the Canadian Forces Supply Depot at 6769 Notre–Dame East.

• 1715

Vous avez là des gens qui ont 50 ans, 53 ans, et on me dit que c'est reconnu à travers le monde parce que c'est là qu'on fait la nourriture qui a été acheminée, entre autres, en Bosnie, que c'est vraiment très bien fait, qu'il y a un contrôle de qualité qui est excellent. Les gens étaient inquiets face à l'éventualité de la privatisation. Je me demandais si vous aviez pris une décision à cet égard.

Mr. Collenette: I don't believe any decisions have been taken. We have had some internal discussions about certain activities that might lend themselves to privatization or contractor operation, where somebody comes in and manages the operation, but there's been no decision.

As Mr. Sturgeon said, we have to look at every aspect of the way we do business to see whether or not there is some other method that could save the government money.

Mr. Sturgeon: I think you've covered it.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Solberg.

Mr. Solberg (Medicine Hat): Thank you, Mr. Chairman. I'll be very, very brief.

To the minister, last week I raised in the House the matters of double–dipping and budget padding in the military. Since that time I've had some Liberal members and also, actually, people from the military, come to me and suggest they've heard the same sorts of things. I'd like to hear the comments of the minister and some of the staff.

There are people there who are 50, 53 years old and I'm told that this centre has an international reputation because this is where food is prepared for shipment to, among other places, Bosnia, and they do a very good job and the quality control is excellent. People there are concerned about the possibility of privatization. I was wondering if you had made any decisions about that.

M. Collenette: Je ne crois pas que des décisions aient été prises. Nous avons eu des discussions au sein du ministère à propos de certaines activités qui pourraient être privatisées ou sous–traitées — c'est–à–dire quelqu'un viendrait gérer l'opération — mais aucune décision n'a été prise.

Comme M. Sturgeon l'a dit, nous devons examiner tous les aspects de notre fonctionnement et voir s'il y aurait d'autres façon d'économiser de l'argent au gouvernement.

M. Sturgeon: Je crois que vous avez tout dit.

Le vice–président (M. Proud): M. Solberg.

M. Solberg (Medecine Hat): Merci, monsieur le président. Je serai très, très bref.

Ma question s'adresse au ministre. La semaine dernière, j'ai soulevé en Chambre les questions de cumul de pension et de traitement et la pratique de grossir artificiellement les budgets au sein des forces armées. Depuis, les députés libéraux, et aussi des militaires, sont venus me dire qu'ils ont entendu le même genre de chose. J'aimerais savoir ce que le ministre et son personnel ont à dire là–dessus.

[*Texte*]

I'm also very concerned about what seems to me very expensive adjustment packages compared to what's offered through unemployment insurance. I'm wondering how you can justify that when the government sets up both systems; we seem to have one that's far richer for government employees than for the average citizen. I wonder if you could comment on those things.

Mr. Collenette: Perhaps I could call on Mr. Lindley, who is our associate personnel director along with General Addy.

It was very kind of you to ask the question last week in the House so it gave us time to give a factual answer.

Mr. Douglas Lindley (Associate Assistant Deputy Minister (Personnel), Department of National Defence): Mr. Solberg, I'm dealing with the problem you raised with Treasury Board. I have to get a combined answer before I can give a final answer to the minister and I'd like to check the facts out 100%. I can have that probably by tomorrow, Mr. Minister, and we can get a formal reply in to you.

On the second question of the civilian reduction package, this is still a proposed package. We're working with Treasury Board and with our various unions on the actual contents of that package.

The make–up has three points to it: a financial package, a severance package and a training package. This has been costed by Treasury Board with similar packages in the private sector and meets the various standards.

You'll have to understand, our problem and the reason we are successful in getting a special package for DND is the magnitude of our cuts is such that we are unable to use the workforce adjustment directive that exists for the rest of the public service, which guarantees a job offer to everybody.

Our role is to try to induce as many people as we can to leave our payroll—to start up businesses, take education to be trained for other assignments, or work in the private sector, etc. So it is quite a unique circumstance we have. The board certainly doesn't think it's a rich package compared to what goes on in the private sector.

Mr. Solberg: Well, up to two years severance pay, I mean that's—

Mr. Lindley: So few people will get the two years, Mr. Solberg.

Mr. Solberg: But you already have the workforce adjustment program that some people have reacted to, according to page 88 in here. I would say this is certainly rich compared to unemployment insurance, which is what most people get.

I really do question, when we're trying to save some money, the wisdom of offering what I think by any standards is a rich package.

Mr. Lindley: Well, it's being negotiated with our unions. It's a public service–wide initiative, except for this special package for DND because of our unique circumstances. The workforce adjustment directive itself is in the process of being renegotiated right now.

[*Traduction*]

Je suis aussi très préoccupé par les indemnités de licenciement, qui sont très généreuses comparé aux prestations d'assurance–chômage. Je me demande comment vous pouvez justifier que le gouvernement ait deux systèmes, un système plus généreux pour les fonctionnaires et un autre pour les citoyens ordinaires. J'aimerais savoir ce que vous avez à dire à ce sujet.

M. Collenette: Je pourrais peut–être demander à M. Lindley de vous répondre; il est notre directeur associé du personnel, avec le général Addy.

Vous avez été très aimable de nous poser la question la semaine dernière à la Chambre, parce que ça nous a donné le temps de trouver une réponse chiffrée.

M. Douglas Lindley (sous–ministre adjoint associé (Personnel), ministère de la Défense nationale): Monsieur Solberg, je me penche sur le problème que vous avez soulevé avec le Conseil du Trésor. Je dois avoir tous les éléments avant de pouvoir fournir une réponse définitive au ministre et j'aimerais vérifier tous les faits. Monsieur le ministre, j'aurai cette réponse d'ici demain, et à ce moment là nous pourrons vous fournir une réponse officielle.

À l'égard du programme de réduction des effectifs civils, il ne s'agit encore que d'une proposition. Nous travaillons avec le Conseil du Trésor et avec nos syndicats pour décider des modalités de l'indeminté.

Ce programme a trois volets: l'indemnité financière, l'indemnité de cessation d'emploi et la formation. Le Conseil du Trésor a comparé ces indemnités avec des programmes semblables du secteur privé, et il respecte les diverses normes.

Vous devez comprendre que la raison pour laquelle nous avons pu obtenir un programme spécial pour le ministère de la Défense nationale est que l'étendue de nos coupures est telle que nous ne pouvons pas appliquer la directive pour le réaménagement des effectifs qui vaut pour le reste de la fonction publique et qui garanti un offre d'emploi à tout le monde.

Notre rôle est d'essayer de convaincre le plus de gens possible de démissionner—c'est–à–dire de créer des entreprises, de suivre une formation pour d'autres affectations ou de travailler dans le secteur privé, etc. Il s'agit de situation tout à fait particulière. Le Conseil du Trésor ne considère pas qu'il s'agit d'un programme généreux, comparé à ceux du secteur privé.

M. Solberg: Eh bien, deux ans d'indemnité de départ, je veux dire, c'est. . .

M. Lindley: Très peu de gens auront deux années, monsieur Solberg.

M. Solberg: Mais vous avez déjà le programme de réaménagement des effectifs, auquel certaines personnes ont déjà adhéré, d'après ce que je lis à la page 95. Je dirais que c'est très généreux comparé à l'assurance–chômage, que la plupart des gens reçoivent.

Je remets vraiment en question la sagesse d'offrir des indemnités aussi élevées en période d'austérité.

M. Lindley: Nous négocions avec nos syndicats. Il s'agit d'une initiative qui touche toute la fonction publique à part ce programme spécial pour le ministère de la Défense nationale qui existe à cause de nos circonstances particulières. La directive sur le réaménagement des effectifs est en train d'être renégociée actuellement.

[*Text*]

Mr. Collenette: Perhaps I'm putting Mr. Lindley in a little bit of an awkward position to defend the package. The government will defend the package.

As to the Reform Party's concern about saving money, the faster we get a lot of the civilians to take early retirement or take the package to in a sense get off the payroll the better it will be, over the long term, for savings. I don't think it's too rich. In private industry this has been applied. What is of concern is whether or not any package is fair. Even though I'm sure, Mr. Lindley, the unions don't like to have their workforce reduced, I do believe they have to say it is fair and within the norm to encourage people to leave the public service.

• 1720

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you. Mr. Hopkins, then Mr. Bertrand, and, if there's any time, Mr. Lavigne. If you have time, Mr. Minister, we'll be just a few more minutes.

Mr. Collenette: Sure. No problem.

Mr. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): I'd like to change the tone a bit and say I think we all should be very grateful and proud of our forces, Mr. Minister, in the way they operate under great pressure. They handle some very difficult circumstances and keep their cool. I always tell them—and they don't necessarily like the third category—they're good diplomats, good soldiers, and good politicians because they can work out deals under pressure as well and that's very important.

Our forces have flown the Canadian flag around the world. We hear all kinds of complaints and everything but we have to give them their just due for their commitment and their ability to maintain the morale under pressure. That is really a very special quality of our forces and I admire those people who play a leadership role in our forces, Mr. Minister. They keep up the morale of the forces when times get a bit difficult for them; they pick up the pieces and move on, and I congratulate them on that through you.

We've talked about equipment and numbers here this afternoon but I'm going to throw one question at you with a couple of parts to it. You talked about different parts of equipment, for example—helicopters, aircraft, etc. What items of equipment will be considered as top priority for the renewal of our Canadian forces? I think that's a very important question.

Secondly, with 66,700 members of our regular personnel, are we in fact going to try to keep the level of the reserves at or about 30,000? And will there be greater facilitation for them to train along with the regular forces as well as serve among them? Of course, with that we'll be able to maintain our international commitment and role as well.

Mr. Collenette: The chief is going to anwer that one, I hope.

Gen de Chastelain: I'll answer the second one first, Mr. Chairman, and that is will we maintain our reserve strength. The answer is yes until the board has completed its review of the defence program. We'll make any changes the board

[*Translation*]

M. Collenette: Je mets peut–être M. Lindley dans la position un peu embarrassante de défendre ce programme. Le gouvernement le défendra.

Quant au désir du parti réformiste de faire des économies, plus tôt nous réussirons à convaincre les civils de prendre leur retraite anticipée, ou d'accepter le programme et de renoncer à leur salaire, meilleures seront les économies que nous réaliserons à long terme. Je ne crois pas que ce soit excessif. Cela a été utilisé dans le secteur privé. L'important est de savoir si la proposition est juste. Je suis sûr que les syndicats n'aiment pas voir les effectifs réduits mais ils doivent reconnaître que la proposition est équitable et correspond à ce qui se fait généralement pour encourager les employés à quitter la fonction publique.

Le vice–président (M. Proud): Merci. Monsieur Hopkins, puis M. Bertrand et, s'il nous reste du temps, M. Lavigne. Si vous avez le temps, monsieur le ministre, cela ne prendra que quelques minutes.

M. Collenette: Bien sûr. Pas de problème.

M. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Je voudrais changer un peu le ton pour vous dire que nous tous devrions être très satisfaits et très fiers de notre armée, monsieur le ministre, et de la façon dont elle se comporte malgré les tensions. Nos soldats se trouvent dans des circonstances très difficiles parfois et réussissent à garder leur calme. Je leur dis toujours—et la troisième catégorie ne leur plaît pas toujours—qu'ils sont de bons diplomates, de bons soldats et de bons politiciens parce qu'ils parviennent également à conclure des accords sous pression et c'est très important.

Nos forces armées ont fait flotter le drapeau canadien dans le monde entier. On entend toutes sortes de plaintes et de critiques, mais il faut leur donner ce qui leur est dû et reconnaître leur esprit d'engagement et leur capacité à garder le moral malgré les tensions. C'est une qualité très spéciale de nos forces armées et j'ai beaucoup d'admiration pour ceux qui les dirigent, monsieur le ministre. Ils savent maintenir le moral des troupes dans les moments difficiles; ils ramassent les morceaux et continuent, et je veux, par votre intermédiaire, les en féliciter.

Il a été question de matériel et de chiffres cet après–midi, mais je voudrais vous poser une question à plusieurs volets. Vous avez parlé de différents équipements, par exemple les hélicoptères, les avions, etc. Quel serait le matériel à renouveler en priorité pour nos forces armées? Je crois que c'est une question très importante.

Deuxièmement, notre personnel régulier comptant 66 700 membres, allons–nous vraiment essayer de maintenir le niveau de la force de réserve à environ 30 000? Et leur permettra–t–on non seulement de servir avec les forces régulières mais aussi de s'entraîner avec elles plus facilement? Bien sûr, cela nous permettra également de conserver notre place et notre rôle au niveau international.

M. Collenette: C'est le chef qui va répondre à cette question, j'espère.

Gén de Chastelain: Je vais d'abord répondre à la deuxième question, monsieur le président, celle de savoir si nous allons maintenir nos effectifs de réserve. La réponse est oui, jusqu'à ce que la commission ait terminé son examen du programme de

[*Texte*]

recommends but at the moment the intent is to maintain the primary reserve at 30,000, to continue with the training program based on a total force, and to continue to use reservists in operational commitments where that is appropriate. So nothing from this budget will have changed any of our intentions with regard to the reserves except freezing the level of the reserves at 30,000.

In regard to equipment—and the estimates book does have a list of the major equipments needed—some of the equipment is hardware we need to do our job in terms of operations and combat. A lot of it is equipment required for organization and the better running of the department; the supply system upgrade is a part of it and the question about a reserve force integrated information system is a part of it. But the intent is to maintain our troops equipped at the level required to do their job and that hasn't changed as a result of the budget.

We have covered, as the vice–chief said, 24% of our budget to go into the capital program. Again, depending on what the defence review determines we'll keep it that way.

Mr. Hopkins: What about the items? What items are you looking at as a priority?

Gen de Chastelain: Well, there is a number of them. We're finishing off the frigate and Tribal–class update programs, and we're bringing in the Maritime Coastal Defence Vessel Program for the navy.

• 1725

On the army side, we have $10 million to $12 million to project to upgrade the armour on a certain number of armoured personnel carriers we already have in operation. We're going to go beyond that with a second phase of upgrades on our personnel carriers.

We have a replacement program for the armoured personnel carrier coming into effect around the end of the century. We have an ongoing program, as part of the technical command control communication system upgrade, that is still fielding equipment.

I could tax my memory further, Mr. Chairman, but the senior assistant deputy minister for materiel probably has all the facts right there.

Mr. Sturgeon: Thank you, CDS. You only left out two.

We also have under way the LYNX replacement project that will replace our old reconnaissance light–armoured vehicles. We also have a light truck project under way that will deliver about 2,700 light trucks to the army, starting in the fall of this year.

M. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le ministre, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à vos collègues.

Dans votre allocution, vous parlez de gestion plus efficace des ressources. Nous avons tous lu et entendu, récemment, qu'il existe beaucoup de controverse entre la façon dont votre ministère et le vérificateur général calculent les frais d'utilisation des jets *Challengers*. Pouvez–vous nous fournir votre explication sur ce sujet?

[*Traduction*]

défense. Nous apporterons tous les changements qui seront recommandés mais, pour l'instant, nous avons l'intention de maintenir la réserve primaire à 30 000, de continuer le programme de formation axé sur la force totale, et de continuer à utiliser les réservistes dans des activités opérationnelles au besoin. Ainsi, en–dehors du fait que le niveau des forces de réserve est bloqué à 30 000, rien dans ce budget n'a modifié nos intentions quant aux forces de réserve.

En ce qui concerne l'équipement—et vous trouverez dans le budget une liste de l'équipement nécessaire—il y a l'équipement dont nous avons besoin pour faire notre travail, c'est–à–dire le matériel d'opérations et de combat. Il y a également le matériel nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement du ministère; cela inclut en partie l'amélioration du système d'approvisionnement et la question d'un système d'information intégré pour la réserve. Mais nous voulons que nos troupes soient adéquatement équipés pour faire leur travail et cela n'a pas changé avec le budget.

Comme le vice–chef l'a dit, 24 p. 100 de notre budget est consacré au programme d'immobilisation. Là encore, à moins que les responsables de la révision de la politique de défense n'en décident autrement, il n'y aura pas de changement.

M. Hopkins: Et les différentes pièces d'équipement? Quels sont les pièces prioritaires pour vous?

Gén de Chastelain: Eh bien, il y en a plusieurs. Nous terminons le programme des frégates et le projet de modernisation de la classe tribal, et nous amorçons le programme de navires de défense côtière pour la marine.

Pour l'armée de terre, nous avons prévu 10 à 12 millions de dollars pour refaire le blindage d'un certain nombre de véhicules de transport de troupes blindés que nous avons déjà. Nous irons ensuite plus loin avec la deuxième phase de travaux sur les véhicules de transport de troupes.

Un programme de remplacement des véhicules blindés de transport de troupes est prévu pour la fin du siècle. De plus, du matériel est régulièrement mis en service dans le cadre d'un programme existant portant sur la modernisation du système tactique de commandement, de contrôle et de communication.

Je peux continuer à faire des efforts de mémoire, monsieur le président, mais le sous–ministre adjoint principal responsable du matériel a toutes les données sous la main.

M. Sturgeon: Merci, général. Vous n'en avez oublié que deux.

Nous avons aussi actuellement le projet de remplacement du LYNX qui touche nos anciens véhicules blindés légers de reconnaissance. Il y a également un projet visant à acquérir environ 2 700 véhicules légers à roues pour l'armée, à partir de l'automne de cette année.

Mr. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Mr. Minister, I would like to welcome you and your colleagues.

In your opening statement, you talk about more effective resource management. We have all read and heard recently about the controversy surrounding the methods used by your department and the Auditor General to assess the cost of using the *Challenger* jets. Can you give us your explanation on this issue?

[*Text*]

M. Collenette: Monsieur Bertrand, je vous remercie pour la question. C'est une question très controversée, comme vous l'avez dit, et vous savez bien qu'il y aura une étude de faite par le vérificateur général, le Conseil du Trésor et les fonctionnaires de mon propre ministère, pour examiner la meilleure façon de transporter les *VIP*, si vous voulez, comme la Reine, le Premier ministre, les membres du cabinet et les autres.

This is something that's a bit symbolic and has a lot of publicity attached to it. We are a large country. We have to get around. When I say we, I mean that the ministers have to get around. The Prime Minister and the Governor General have to travel on government planes for security reasons. The taxpayers want to be assured that before these planes are used the trip is justified.

I don't have the facts, but we can get them for the committee. However, I'm pretty sure that if you compare the use by our government with that of Mr. Mulroney's government over a similar period, you'll see it's like night and day. My colleagues are not using these planes as much as other ministers used to use them. Perhaps it's because they don't want to read their names in the press down the road.

A balance has to be brought forward. These planes can be justified.

This study with the Auditor General, the Treasury Board and the Department of National Defence officials will really answer all the questions. It will deal with all the different accounting methods employed by the Auditor General and our own staff at National Defence. I think we'll satisfy most of the members once it's done.

There may be a call for selling off some of the planes. There may be a call for tendering out. Who knows? The government really wants to get to the bottom of the costing issue, because it does detract from the legitimate use of these kinds of planes.

Mr. Bertrand: When you come to some agreement with the Auditor General, will we get a copy of that agreement? I wouldn't mind seeing it.

Mr. Collenette: Nothing will be hushed up. That certainly includes anything involving the Auditor General. This is a genuine effort by the government and the Auditor General to come to grips with the costing issue. Perhaps the acting deputy minister could talk about that.

• 1730

Mr. Mclure: Mr. Chairman, there were primarily three points of difference on the costing, and these will be looked at by the interdepartmental committee that will be looking at this.

One was that the cost of the training flights was folded into the operating cost of flights carrying the primary users and ministers. That created an increase. Our position was that the training flights were distinct flights within the fleet; therefore they should be costed and displayed separately. Those are in fact shown separately in these main estimates.

The other two are points on which we disagreed. They get into the cost–accounting practices of the government as a whole. They wanted the capital costs sort of amortized into the hourly cost of operating the fleet. We really don't do that in any of our

[*Translation*]

Mr. Collenette: Mr. Bertrand, thank you for this question. As you have said, this is a very controversial question, and you know that a study is going to be made by the Auditor General, Treasury Board and officials of my own department, to see what would be the best way of transporting *VIPs* such as the Queen, the Prime Minister, Members of the Cabinet, etc.

C'est quelque chose de très symbolique qui fait l'objet de beaucoup de publicité. Notre pays est vaste. Nous devons nous déplacer. Lorsque je dis nous, je veux parler des ministres qui doivent se déplacer. Le premier ministre et le Gouverneur général doivent voyager à bord d'avions gouvernementaux pour des raisons de sécurité. Les contribuables veulent être sûrs que le voyage soit justifié avant que l'on utilise ces avions.

Je n'ai pas toutes les données, mais je peux les faire parvenir au comité. Cela dit, je suis sûr que si vous comparez l'utilisation faite de ces avions par notre gouvernement et par celui de M. Mulroney durant une période analogue, vous verrez que c'est le jour et la nuit. Mes collègues n'utilisent pas ces avions autant que les autres ministres auparavant. C'est peut–être parce qu'ils ne veulent pas voir leur nom dans les journaux par la suite.

Il faut trouver le juste équilibre. Ces avions peuvent se justifier.

L'étude qui doit être entreprise par le vérificateur général, le Conseil du Trésor et les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale permettra de répondre à toutes les questions. Elle portera sur les différentes méthodes de comptabilité employées par le vérificateur général et par notre personnel à la Défense nationale. Je crois que la plupart des députés en seront satisfaits.

Il faudra peut–être vendre certains des avions. Il faudra peut–être faire des appels d'offre. Qui sait? Le gouvernement veut absolument approfondir la question de l'évaluation des coûts, parce qu'elle nuit à l'utilisation légitime de ces avions.

M. Bertrand: Lorsque vous arriverez à vous entendre avec le vérificateur général, pourrez–vous nous envoyer une copie de votre entente? J'aimerais bien la voir.

M. Collenette: Rien ne sera caché. Cela comprend bien sûr tout ce qui concerne le vérificateur général. Le gouvernement et le vérificateur général tiennent vraiment à s'attaquer à cette question du coût. Le sous–ministre suppléant pourrait vous dire un mot sur ce point.

M. Mclure: Il y avait en fait trois points principaux de divergence au sujet des coûts et ils vont être examinés par le Comité interministériel chargé de l'étude.

Il y avait, d'une part, le coût des vols d'entraînement qui étaient inclus dans les frais de fonctionnement des avions transportant les principaux usagers et les ministres. Cela a provoqué une augmentation. Nous avons fait valoir que les vols de formation étaient à part et qu'ils devaient donc faire l'objet d'une évaluation distincte et être présentés séparément. Ce poste est d'ailleurs présenté séparément dans ce budget.

Il y a encore deux points sur lesquels nous étions en désaccord. Il s'agit finalement des pratiques de comptabilité d'ensemble du gouvernement. On voulait que les coûts d'investissement soient en quelque sorte amortis dans le coût

[*Texte*]

equipments. If we were to do that, it would add considerably to the overhead of our overall cost-accounting practices. We did, however, agree to put a note into the main estimates that showed the actual cost to the aircraft when they were procured, and that is shown.

The third point was that they wanted to put the interest costs associated with borrowing the moneys to buy the airplanes. That again gets into essentially accrual accounting. That practice is not yet in the estimates of the department or indeed the government. The costs of borrowing are shown separately in the estimates under the Department of Finance, and until there's an accounting change on that matter we will continue to report this way.

I'm pretty sure, Mr. Chairman, that those three points will be reviewed in considerable detail. Certainly the results of that review, amongst other things, would be reflected in the next tabling of estimates and probably some of it in the tabling of the monthly reports.

The Vice-Chair (Mr. Proud): Thank you very much. I will go to the final two people, Mr. Lavigne and Mr. Frazer.

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Merci, monsieur le président.

D'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre. Il me fait plaisir qu'on puisse se parler ici, aujourd'hui. On sait qu'au départ les 7 milliards de dollars économisés à partir du budget de la Défense nationale, sur cinq ans, sont puisés de cette façon pour essayer d'améliorer l'économie du Canada. On va sûrement en injecter une partie dans les programmes d'infrastructures pour la création d'emplois. On veut donc redonner un peu l'espoir aux Canadiens et aux Canadiennes de pouvoir travailler.

C'est un peu l'exercice que l'on fait à travers toute la révision de la Défense nationale. Il y a une question d'économie de sous à travers tout cela. Je serais bien malheureux si, à travers le travail que nous faisons, on laissait tomber carrément toute la question de la reconversion des usines militaires vers le côté civil. Je sais que lorsque vous étiez dans l'opposition, vous aviez développé un beau discours sur l'importance de donner un coup de pouce à la reconversion des usines militaires; or, je n'entends plus ce discours maintenant. J'ai été un peu déçu, même très déçu, de voir que dans le budget Martin on n'a pas retrouvé cela.

Dans vos discours, monsieur le ministre, je ne retrouve pas la volonté que vous sembliez avoir ou que vous développiez au moment où vous étiez dans l'opposition, à savoir l'importance qu'on devait attacher à la question de la reconversion des usines militaires. Qu'est-ce que cela donnerait de créer des emplois dans l'infrastructure et d'en perdre d'un autre côté si on ne devait pas venir un peu à la rescousse de la reconversion militaire? J'aimerais vous entendre commenter sur ce point.

Mr. Collenette: The member has raised a very important point. It's something that cannot be dealt with overnight. It takes a number of years for industries to convert. We're seeing in the United States, where this defence conversion project has

[*Traduction*]

horaire d'exploitation de la flotte. Nous ne le faisons jamais pour nos équipements. Si nous procédions ainsi, nos frais généraux de comptabilité s'en trouveraient considérablement accrus. Cependant, nous avons accepté d'ajouter une note dans le budget des dépenses montrant le coût réel de l'appareil au moment de l'achat, et cela est indiqué.

Troisièmement, on nous demandait d'inclure les frais financiers associés à l'emprunt des sommes nécessaires pour acheter les avions. Cela revient à faire une comptabilité d'exercice. Or, cette pratique n'est pas utilisée dans le budget du ministère, ni même au gouvernement. Les coûts des emprunts sont indiqués séparément dans le budget à la rubrique ministère des Finances, et tant que les méthodes comptables restent inchangées à cet égard, nous continuerons à présenter les chiffres ainsi.

Je suis sûr, monsieur le président, que ces trois éléments seront examinés de façon très approfondie. De toutes façons, les résultats de l'étude se retrouveront entre autres dans le prochain budget des dépenses et peut-être en partie dans les rapports mensuels.

Le vice-président (M. Proud): Merci beaucoup. Je vais passer aux deux dernières personnes, monsieur Lavigne et monsieur Frazer.

Mr. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Thank you, Mr. Chairman.

First of all, I would like to welcome the Minister. It is a great pleasure to be able to talk with you here today. We know that the $7 billion which are going to be saved over five years on the National Defence budget are going to be used to improve the Canadian economy. A portion of these funds will probably be spent on infrastructure programs for job creation. We want to give back some hope to all the Canadian people who want to work.

This is what we've tried to do throughout the National Defence review. Obviously, we want to save money in all this period. I would be very sad if, through the work we are doing, we would just drop the issue of converting military plants into civilian ones. I know that when you were in the opposition, you talked a lot about the need to encourage defence industry conversion projects: this is something I'm not hearing anymore. I have been somewhat disappointed, indeed very disappointed, to see that this couldn't be found in the Martin budget.

In your statements, Mr. Minister, I cannot find that commitment you seemed to have or to develop when you were an opposition member, about the importance that should be given to this issue of defence industry conversion. What gain would there be in creating jobs in infrastructure if we lose on the other end because there is no assistance for defence conversion? I would like to hear you on this point.

M. Collenette: Vous venez de soulever une question très importante. Il est malheureusement impossible de la régler du jour au lendemain puisque les entreprises ont besoin de plusieurs années pour se reconvertir. Aux États-Unis, où il

[*Text*]

been under way for a while, that companies like the Lockheed aircraft corporation, the big aerospace corporation, started about 10 years ago to diversify into other software–related or computer–related activities. Some of our companies have been taking that approach.

The defence conversion program is the responsibility of Mr. Manley, Minister of Industry. I think it's more appropriate, Mr. Chair, to have that question directed to him when he appears before his committee on the estimates, because I believe it has a good story.

In terms of the closures that we've undergone, there is a small amount of money available for mitigation—not replacement of economic activity, but it can help communities, the private sector and the provinces adjust to the very serious effects caused by the closures. In fact, at Saint–Jean there will be moneys available for assistance and transition to some other use for the Collège militaire royale de Saint–Jean and the other jobs that will be unfortunately lost in the community of Saint–Jean. This will be the case with the other communities across the country.

• 1735

Mr. Frazer: I applauded the consolidation of the 10 Tactical Air Group and the Air Transport Group at Trenton. Why didn't we go further and consolidate it at Winnipeg and do away with yet another headquarters? Why do we need two separate headquarters for air combat and mobility groups, as opposed to a consolidation at command headquarters?

Mr. Collenette: I think the vice–chief would probably answer that. However, I would say, Mr. Frazer, that politics is the art of the possible. What we did on February 22 stretched a lot of our possibilities and the art of our politics, because it was very difficult to do. A number of members are upset by what we've done and a lot of people have been displaced, so we felt we could only go so far. As to the technical reasons, perhaps the vice–chief could answer.

LGen O'Donnell: We have consolidated those tactical air elements. The headquarters at Winnipeg, of course, for all of air command, has a different function. Interestingly, we are in a review of our command and control structures. The question you're raising about our long–term structure, or the affordability of the command and control mechanisms we now have, will be put in, along with many others.

The primary reason this particular consolidation has taken place is to improve the tactical response capability rather than the more generic management and administration of the air force, if you will.

Mr. Frazer: I was looking for more tooth and less tail.

Gen de Chastelain: I'd just add an obvious point. As Mr. Frazer has said, we have made an economy. We moved from three headquarters in three different locations to one headquarters in one location. We closed the headquarters in North Bay and Saint–Hubert. We buttoned those two under the headquarters that's already in Trenton. Step by step, we conquer. It's a gradual process.

[*Translation*]

existe un projet de reconversion des entreprises militaires depuis un certain temps, nous savons que des sociétés comme la Lockheed Aircraft Corporation, la grande société aérospatiale, ont commencé il y a environ 10 ans à se diversifier dans l'informatique ou la fabrication de logiciels. Certaines de nos entreprises ont suivi cette voie.

Le programme de reconversion de la défense relève de monsieur Manley, ministre de l'Industrie. Je crois que c'est à lui qu'il faudrait poser ces questions lorsqu'il comparaîtra devant ce Comité à propos du budget, parce que je crois que c'est un sujet intéressant.

Quant aux fermetures que nous avons subies, de petites sommes ont été prévues pour atténuer les effets néfastes—pas pour remplacer l'activité économique, mais qui permettent d'aider les collectivités, le secteur privé et les provinces à s'adapter aux très graves répercussions des fermetures. En fait, à Saint–Jean, il y aura des fonds disponibles pour faciliter la transition vers une autre utilisation du Collège militaire royal de Saint–Jean et compenser les inévitables pertes d'emplois dans la ville de Saint–Jean. Tel sera également le cas dans les autres villes du pays.

M. Frazer: J'ai applaudi le regroupement du 10e Groupement aérien tactique et du groupe Transport aérien à Trenton. Pourquoi ne pas être allé plus loin et avoir regroupé le tout à Winnipeg, ce qui évitait d'avoir encore un autre quartier général? Pourquoi faut–il deux quartiers généraux différents pour les groupes de combat aérien et de transport, au lieu de les réunir au quartier général du commandement?

M. Collenette: Je crois que c'est le vice–chef d'État–major qui va vous répondre. J'ajouterai cependant, monsieur Frazer, que la politique est l'art du possible. Le 22 février nous avons dû faire appel à toutes les possibilités et à tout notre art politique, parce que c'était une tâche très difficile. Beaucoup de députés sont mécontents de ce que nous avons fait et de nombreuses personnes ont été déplacées, de sorte que nous ne pensions pas pouvoir aller plus loin. Pour ce qui est des raisons techniques, le vice–chef d'État–major va sans doute pouvoir vous répondre.

Lgén O'Donnell: Nous avons regroupé ces éléments aériens tactiques. Le quartier général de Winnipeg a bien sûr une fonction différente pour l'ensemble du commandement aérien. D'ailleurs, nous sommes en train de revoir nos structures de commandement et de contrôle. La question que vous soulevez à propos de la structure à long terme ou du maintien des mécanismes de commandement et de contrôle qui existent actuellement sera examinée au même titre que beaucoup d'autres.

Disons que ce regroupement particulier a été décidé pour améliorer la capacité de réponse tactique plutôt que la gestion et l'administration générale de l'armée de l'air.

M. Frazer: Je voulais avoir plus de combattants et moins de chefs.

Gén de Chastelain: Je voudrais ajouter une évidence. Comme l'a dit M. Frazer, nous avons fait une économie. Nous sommes passés de trois quartiers–généraux en trois endroits différents à un seul. Nous avons fermé le quartier général de North Bay et celui de Saint–Hubert. Nous les avons tous deux relogés au quartier général qui se trouve déjà à Trenton. Pas à pas, nous avançons. C'est un processus graduel.

[*Texte*]

Mr. Collenette: Before we conclude, I think Mr. Mclure has some updated information. Also, Mr. Sturgeon, I believe, has the answer for Mrs. Hickey.

Mr. Mclure: I want to ensure the record will be correct, Mr. Chairman. There was a question put by a member earlier. There was a reply by General Addy in terms of how many serving officers now hold undergraduate degrees. That percentage is 60%, replacing the estimate of 50% that General Addy gave.

Mr. Sturgeon: I apologize, Mrs. Hickey. I had that information here, but couldn't get it at my fingertips. It is our current plan to build the HMCS Cabot at the Pleasantville property. There are some difficulties with that because the property is currently owned by Public Works Canada. We're in the short strokes of negotiations with Public Works Canada to acquire the property and we hope to be able to start the design of the new facility throughout the course of the next fiscal year, which is why we have $1.4 million in the estimates.

We've spent a few dollars this year doing some soils tests and preliminary design work. We're hoping to finish those discussions for the Pleasantville property and get started on the design throughout the course of this next year.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you, Mr. Minister. I want to thank you and your people for being here today. Time has slipped by rather quickly to the people putting the questions, but I think this was a very exhaustive meeting for all. No one tried to get away from anything.

In the number of years I've been around here, I believe this has been one of the best meetings, with answers coming back and questions flowing. I also want to thank the members of the committee for the way they proceeded this afternoon.

There's no doubt we're going to see the members of this committee, over the next number of months on many occasions, as we move on to conduct this review of the defence forces. Thank you very much.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Traduction*]

M. Collenette: Avant de conclure, je crois que M. McClure a de nouveaux renseignements à nous communiquer. De plus, M. Sturgeon aurait la réponse à la question de M^me^ Hickey.

M. McClure: Je tiens à ce que le compte rendu soit exact, monsieur le président. Une question a été posée tout à l'heure par un député au sujet du nombre d'officiers en activité détenant un diplôme de premier cycle. Le Général Addy avait répondu à cela en estimant ce nombre à 50 p. 100, mais le pourcentage réel est de 60 p. 100.

M. Sturgeon: Excusez–moi, madame Hickey. J'avais la réponse, mais je n'ai pas su la trouver à temps. Nous prévoyons actuellement de construire le NCSM Cabot sur le terrain de Pleasantville. Il y a quelques problèmes parce que le terrain appartient actuellement à Travaux publics. Nous sommes en train de terminer les négociations avec Travaux publics Canada en vue d'acheter le terrain et nous espérons pouvoir commencer les activités de conception des nouvelles installations au cours de la prochaine année financière, et c'est pourquoi nous avons 1,4 millions de dollars au budget.

Nous avons dépensé un peu d'argent cette année pour faire des analyses de sol et commencer le travail de conception. Nous espérons terminer bientôt ces discussions au sujet du terrain de Pleasantville afin de pouvoir commencer au cours de l'année prochaine.

Le vice–président (M. Proud): Merci, monsieur le Ministre. Je tiens à vous remercier tous d'être venus ici aujourd'hui. Le temps est passé très vite pour ceux qui posaient des questions, mais la réunion a dû être très fatigante pour vous tous. Personne n'a essayé d'éluder les questions.

Je suis ici depuis de longues années et cette réunion a été l'une des meilleures, les questions et les réponses coulant naturellement. Je voudrais également remercier les membres du comité de la façon dont ils ont travaillé cet après–midi.

Je suis sûr que vous aurez souvent l'occasion de revoir les membres de ce comité au cours des mois à venir, puisque nous allons entreprendre cette révision de la Défense. Merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of National Defence

Mr. John D. Mclure, Acting Deputy Minister;

General John de Chastelain, Chief of the Defence Staff;

Lieutenant–General Paddy O'Donnell, Vice Chief of the Defence Staff;

Mr. Raymond Sturgeon, Senior Assistant Deputy Minister (Material);

Lieutenant–General Paul G. Addy, Assistant Deputy Minister (Personnel)

Vice–Admiral Larry E. Murray, Deputy Chief of the Defence Staff;

Major–General Jean Boyle, Acting Assistant Deputy Minister (Policy & Communication);

Mr. Pierre G. Lagueux, Assistant Deputy Minister (supply);

Mr. John L. Adams, Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment);

Major–General Allen M. Duquetteville, Chief Force Development;

Brigadier–General Gordon J. O'Connor, Director General, Program Coordination.

TÉMOINS

Du ministère de la Défense nationale:

M. John D. Mclure, sous–ministre par intérim;

Général John de Chastelain, chef d'état–major de la défense;

Lieutenant–général Paddy O'Donnell, vice–chef d'état–major de la défense;

M. Raymond Sturgeon, sous–ministre adjoint principal (Matériel);

Lieutenant général Paul G. Addy, sous–ministre adjoint (Personnel);

Vice–amiral Larry E. Murray, sous–chef d'état–major de la défense;

Major–général Jean Boyle, sous–ministre adjoint (Politique et communication);

M. Pierre L. Lagueux, sous–ministre adjoint (Approvisionnement);

M. John L. Adams, sous–ministre adjoint (Infrastructure et environnement);

Major–général Allen M. Desquetteville, chef, Développement des forces;

Brigadier–général Gordon O'Connor, Coordination du programme.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Govern
Publicati

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Thursday, April 28, 1994
Wednesday, October 5, 1994
Wednesday, December 7, 1994
Wednesday, December 14, 1994
Thursday, February 16, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 4

Le jeudi 28 avril 1994
Le mercredi 5 octobre 1994
Le mercredi 7 décembre 1994
Le mercredi 14 décembre 1994
Le jeudi 16 février 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Future Business

Election of the Chair

Adoption of the Second Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure

Briefings on the Auditor General's Report. Chapters 24, 25, 26, 27 and 2

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee will commence its study of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

Future Business

CONCERNANT:

Travaux futurs

Élection du président

Adoption du deuxième rapport du Sous–comité du programme et de la procédure

Séances d'information sur le rapport du Vérificateur général du Canada de 1994. Chapitres 24, 25, 26, 27 et 2

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité commencera son étude du projet de Loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres Lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

Travaux futurs

APPEARING:

The Honourable Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Secretary of State (Veterans Affairs)

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député,
Secrétaire d'État (Anciens combattants)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

LIBRARY
MAR 2 9 1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Paul Forseth
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Paul Forseth
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Bob Ringma
Svend Robinson
Ray Speaker
Myron Thompson

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 14, 1995

Pursuant to Order made Thursday, February 9, 1995, the House proceeded to the taking of the deferred recorded division on the motion of Mr. Collenette (Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs), seconded by Mr. Robichaud (Secretary of State (Agriculture and Agri-Food, Fisheries and Oceans)),—That Bill C-67, An Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mardi 14 février 1995

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 février 1995, la Chambre procède au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants), appuyé par M. Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans)),—Que le projet de loi C-67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est agréée par vote.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 28, 1994
(7)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defense and Veterans Affairs, met at 9:38 o'clock a.m. this day, in Room 307, West Block, the Chair, William Rompkey presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

In attendance: From the Parliamentary Centre: Nicholas Swales, Consultant.

The Committee met to discuss its future business and budget.

The Chairman presented the budget for 1994–95. After debate, on motion of John Richardson, *it was agreed,*—That the Committee adopt its budget for the fiscal year 1994–95, totalling $6,300 on the understanding that the Committee will have to seek supplementary funding in September to function to March 31, 1995.

The Committee discussed the request for a meeting pursuant to Standing Order 106(3).

Jean–Marc Jacob moved,—That the committee invite before April 29th the Minister of National Defence, the Honourable David Collenette and summon civil servants in order to undertake a thorough evaluation, position by position, of the expenditures of the Department and those agencies coming under the minister's responsibility, with the help of all documents and files necessary to successfully carry out this evaluation, including those documents relating to the Government's planned expenditure cuts, the whole as proposed by the Prime Minister during the Question Period of April 13th, 1994.

Jean–Marc Jacob moved,—That the motion be amended by the deleting the reference to April 29th and substituting "prior to May 31st."

Jean–Marc Jacob moved,—That the motion be amended by adding the phrase "That the Committee spend one full day of hearings on the Main Estimates of the Department of National Defence", at the end of the motion.

The question being put on the second amendment, it was negatived on division, Yeas, 4; Nays, 5.

The question being put on the first amendment, it was negativated on division, Yeas, 4; Nays, 5.

The question being put on the motion, it was negativated on division, Yeas, 4; Nays, 5.

On motion of George Proud, *it was unanimously agreed,*—That the Chair take this discussion on relevant changes in Committee structure to the House leadership and emphasize in the strongest terms that the Committees with the power to exercise greater authority in the scrutiny of departmental main estimates and that the House leadership expedite the process of reform of Committee structures and powers as proposed in the McGrath Report on Parliamentary Reform.

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 28 AVRIL 1994
(7)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 9 h 38, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson, William Rompkey.

Aussi présent: Du Centre parlementaire: Nicholas Swales, consultant.

Le Comité se réunit pour discuter de son budget et de ses travaux à venir.

Le président présente le budget du Comité pour 1994–1995. Après débat, sur motion de John Richardson, *il est convenu,*—Que le Comité adopte, pour l'exercice de 1994–1995, un budget totalisant 6 300$, sous réserve de l'obtention de fonds supplémentaires en septembre pour assurer son fonctionnement jusqu'au 31 mars 1995.

Le Comité examine la demande de réunion conformément au paragraphe 106(3) du Règlement.

Jean–Marc Jacob propose,—Que le Comité invite le ministre de la Défense nationale, l'honorable David Collenette, à venir témoigner avant le 29 avril et que le Comité convoque des fonctionnaires pour effectuer une évaluation complète, poste par poste, des dépenses de son ministère et des organismes relevant de son autorité. Que le Comité se munisse de tous les documents et dossiers nécessaires à l'exécution de cette évaluation, y compris la documentation traitant des compressions prévues dans les dépenses publiques, le tout selon la proposition que le premier ministre a faite au cours de la période des questions, le 13 avril 1994.

Jean–Marc Jacob propose,—Que la motion soit modifiée en remplaçant «le 29 avril» par «le 31 mai».

Jean–Marc Jacob propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant à la fin: «Que le Comité consacre une journée complète d'audiences à l'étude du Budget principal des dépenses du ministère de la Défense nationale».

Le deuxième amendement, mis aux voix, est rejeté par 5 voix contre 4.

Le premier amendement, mis aux voix, est rejeté par 5 voix contre 4.

La motion, mise aux voix, est rejetée par 5 voix contre 4.

Sur motion de George Proud, *il est convenu à l'unanimité,*—Que le président saisisse les hautes instances de la Chambre de l'objet de cette discussion sur les changements à apporter au système des comités. Que le président du Comité leur fasse valoir l'importance de conférer plus d'autorité aux comités dans l'examen détaillé du budget principal des dépenses des ministères et qu'il leur demande d'accélérer la mise en oeuvre de la réforme du système et des pouvoirs des comités telle que proposée dans le Rapport McGrath.

At 10:51 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

À 10 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

WEDNESDAY, OCTOBER 5, 1994
(8)

The Standing Committee on National Defense and Veterans Affairs met at 3:15 o'clock p.m. this day, in Room 112–N, Centre Block.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean Leroux, Fred Mifflin, George Proud and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner, Researcher. *From the Parliamentary Centre:* Nicholas Swales, Consultant.

Pursuant to Standing Order 106(1), the Clerk presided over the election of a Chairman.

On motion of George Proud, William Rompkey was duly elected Chairman of the Committee.

On motion of Jean H. Leroux, Jean–Marc Jacob was elected Vice–Chairman of the Committee upon the following recorded division:

YEAS

Robert Bertrand	Jean H. Leroux
Bonnie Hickey	Fred Mifflin
Len Hopkins	George Proud—(7)
Jean–Marc Jacob	

NAYS

Jack Frazer	Jim Hart—(2)

On motion of Bonnie Hickey, George Proud was elected Vice–Chairman of the Committee upon the following recorded division:

YEAS

Robert Bertrand	Jean H. Leroux
Bonnie Hickey	Fred Mifflin
Len Hopkins	George Proud—(7)
Jean–Marc Jacob	

NAYS

Jack Frazer	Jim Hart—(2)

At 3:21 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G.A. Sandy Birch

Committee Clerk

LE MERCREDI 5 OCTOBRE 1994
(8)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 15, dans la salle 112–N de l'édifice du Centre.

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean Leroux, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner, attaché de recherche. *Du Centre parlementaire:* Nicholas Swales, expert–conseil.

Conformément au paragraphe 106(1) du Règlement, le greffier procède à l'élection du président.

Sur la motion de George Proud, William Rompkey est dûment élu président du Comité.

Sur la motion de Jean H. Leroux, Jean–Marc Jacob est élu vice–président du Comité.

POUR

Robert Bertrand	Jean H. Leroux
Bonnie Hickey	Fred Mifflin
Len Hopkins	George Proud—(7)
Jean–Marc Jacob	

CONTRE

Jack Frazer	Jim Hart—(2)

Sur la motion de Bonnie Hickey, George Proud est élu vice–président du Comité.

POUR

Robert Bertrand	Jean H. Leroux
Bonnie Hickey	Fred Mifflin
Len Hopkins	George Proud—(7)
Jean–Marc Jacob	

CONTRE

Jack Frazer	Jim Hart—(2)

À 15 h 21, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de Comité

G.A. Sandy Birch

WEDNESDAY, DECEMBER 7, 1994
(9)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met *in camera* at 3:41 o'clock p.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Vice–Chair, George Price presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Jim Hart, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, George Proud and John Richardson.

Acting Members present: Bill Graham for William Rompkey; Sue Barnes for Bonnie Hickey; Geoff Regan for Fred Mifflin; René Laurin for Jean H. Leroux.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Dr. Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: From the Office of the Auditor General of Canada: David Rattray, Assistant Auditor General. Dr. Peter C. Kasurak, Principal and Paul Morse, Auditor.

The Chair circulated the Second Report of the Sub–Committee on agenda and Procedure for discussion.

On motion of Jack Frazer, *it was agreed,*—That the penultimate paragraph of the report be amended to include a reference to witness expenses.

On motion of Jean–Marc Jacob *it was agreed,*—That the reference to "an informal briefing session" in paragraph 9, be amended to "meeting of the Committee".

On motion of Jack Frazer, *it was agreed,*—That the Second Report of the Sub–Committee Agenda and Procedure be adopted as amended.

SECOND REPORT OF THE SUB–COMMITTEE ON AGENDA AND PROCEDURE OF THE STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS as amended on Wednesday, December 7, 1994.

Your Sub–Committee on Agenda and Procedure met *in camera* at 3:34 p.m. Tuesday, November 22, 1994 in Room 306, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner, researcher.

The Sub–Committee met to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

—That the Committee re–commence its study of Veterans Issues and invite representatives from all the veterans organizations and associations to appear. The Committee will hold six meetings on this topic in December and February.

—That the Committee invite the Chair and Vice–Chair of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to appear to discuss the findings of their report Keeping Faith: Into the Future. They would be invited to appear within the next two weeks and that two meetings be set aside to examine their report.

LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1994
(9)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à huis clos à 15 h 41, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de George Proud (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Jim Hart, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, George Proud et John Richardson.

Membres suppléants présents: Bill Graham pour William Rompkey; Sue Barnes pour Bonnie Hickey; Geoff Regan pour Fred Mifflin; René Laurin pour Jean H. Leroux.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Du Bureau du vérificateur général du Canada: David Rattray, vérificateur général adjoint; Peter C. Kasurak, directeur principal; Paul Morse, vérificateur.

Le président fait circuler le Deuxième rapport du Sous–comité du programme et de la procédure aux fins de discussion.

Sur la motion de Jack Frazer, *il est convenu,*—Qu'une modification faisant état des dépenses des témoins soit incluse à l'avant–dernier aliéna du rapport.

Sur la motion Jean–Marc Jacob, *il est convenu,*—Que la mention «une séance d'information officieuse» soit remplacée par la mention «réunion du Comité», à l'alinéa 9 du rapport.

Sur la motion de Jack Frazer, *il est convenu,*—Que le Deuxième rapport modifié du Sous–comité du programme et de la procédure soit adopté.

DEUXIÈME RAPPORT DU SOUS–COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS modifié le mercredi 7 décembre 1994

Votre Sous–comité du programme et de la procédure s'est réuni à huis clos le mardi 22 novembre 1994, à 15 h 34, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner, attaché de recherche.

Le Sous–comité s'est réuni pour étudier les travaux à venir du Comité et pour lui faire les recommandations suivantes:

—Que le Comité recommence son étude des questions concernant les anciens combattants et qu'il invite les représentants de tous les organismes et toutes les associations d'anciens combattants à comparaître. Que le Comité, pour examiner ces questions, tienne six séances en décembre et en février.

—Que le Comité invite le président et le vice–président du Sous–comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie à comparaître pour parler des conclusions du rapport «Fidèles à la parole donnée: d'hier à aujourd'hui». Ils comparaîtraient au cours des deux prochaines semaines et deux réunions seraient réservées à l'examen de leur rapport.

—That the Clerk be instructed to arrange an informal briefing session with the Auditor General of Canada to discuss those Chapters of his 1994 Annual Report touching on the Department of National Defence.

—That during the examination of the departmental Main Estimates for 1995–96, the Committee raise any questions they may have concerning the role, responsibilities and operations of the Communications Security Establishment.

—That an informal briefing session be organized with the Department of National Defence to examine the contract provisions contained in both the UNISYS/Paramax contract to develop the simulator software and with the various shipyards to build and maintain the frigate program.

—That the Committee add an additional $15,000 for its budget to March 31, 1995. The additional funds will be required to cover witness expenses, related to the study of Veterans Issues, the anticipated Bill coming from the Department of Veterans Affairs, and any related ad hoc contracts. The total budget for the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs for the fiscal year 1994–95 will be $21,300 which includes the original $6,300 already received.

—That the Committee establish a budget of $98,738.16 for the fiscal year 1995–96. This amount to include funds for both witness expenses and for travel in Canada to examine the changing situation in the militia units in response to the report of the Special Joint Committee on Canada's Defence Policy.

On motion of Geoff Regan, *it was agreed*, —That the Committee's Supplementary Budget Request for the fiscal year 1994/95 be adopted.

After debate on motion of Jack Frazer, *it was agreed*, —That the Committee meet on Wednesday, December 14, 1994 to discuss the Supplementary Estimates B.

The Committee moved to its next order of Business, pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced its briefing of the Auditor Generals Report 1994, Chapters 24, 25, 26, 27 and 2.

David Rattray made a statement and, with Peter Kasurak and Paul Morse, answered questions.

On motion of Jack Frazer, *it was agreed*, —That the previous motion concerning the Supplementary Estimates B be rescinded as pursuant to Standing Order 81(5), the Supplementary Estimates B were deemed reported on Tuesday, December 6, 1994.

It was unanimously agreed, —That the Committee continue its briefing by officials of the Auditor General of Canada on Wednesday, December 14, 1994.

At 5:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, DECEMBER 14, 1994
(10)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met *in camera* at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, Len Hopkins, presiding.

—Que l'on demande au greffier d'organiser une séance d'information officieuse avec le vérificateur général du Canada pour discuter des chapitres de son rapport annuel de 1994 qui traitent du ministère de la Défense nationale.

—Que le Comité, au cours de son examen du budget principal du ministère de la Défense nationale pour l'exercice de 1995–1996, soulève toutes les questions qu'il pourrait vouloir éclaircir relativement au rôle, aux responsabilités et aux activités du Centre de la sécurité des télécommunications.

—Que la séance d'information officieuse soit organisée au ministère de la Défense nationale afin d'examiner les dispositions du contrat avec UNISYS/Paramax pour la mise au point d'un logiciel de simulation et avec différents chantiers navals dans le cadre du programme de construction de frégates.

—Que le Comité ajoute 15 000$ de plus à son budget jusqu'au 31 mars 1995. Les fonds supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les dépenses des témoins en ce qui concerne l'étude des questions relatives aux anciens combattants, ainsi que l'examen du projet de loi prévu en provenance du ministère des Anciens combattants et de tous les contrats spéciaux afférents. Le budget total du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants pour l'exercice de 1994–1995 sera de 21 300$ incluant les 6 300$ qu'il a déjà reçus.

—Que le Comité établisse un budget de 98 738,16$ pour l'exercice de 1995–1996. Ce montant doit inclure les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses des témoins et les déplacements à effectuer au Canada pour examiner l'évolution de la situation des unités de la milice en réponse au rapport du Comité mixte spéciale sur la politique de défense du Canada.

Sur la motion de Geoff Regan, *il est convenu*, —Que la demande de budget supplémentaire du Comité pour l'exercice de 1994–1995 soit adoptée.

Après débat de la motion de Jack Fraser, *il est convenu*, —Que le Comité se réunisse le mercredi 14 décembre 1994 pour étudier le Budget supplémentaire B.

Le Comité passe à l'article suivant de l'ordre du jour. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité commence la séance d'information sur les chapitres 24, 25, 26, 27 et 2 du rapport du vérificateur général pour 1994.

David Rattray fait une déclaration et, avec Peter Kasurak et Paul Morse, répond aux questions.

Sur la motion de Jack Frazer, *il est convenu*, —Que la motion précécente concernant le Budget supplémentaire B soit abrogée conformément au paragraphe 81(5) du Règlement, le Comité étant censé en avoir fait rapport le mardi 6 décembre 1994.

Il est convenu à l'unanimité, —Que le Comité poursuive la séance d'information par les collaborateurs du vérificateur général du Canada le mercredi 14 décembre 1994.

À 17 h 33, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1994
(10)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à huis clos à 15 h 40, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Len Hopkins (*président*).

Members of the Committee present: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux and John Richardson.

Acting Member present: Geoff Regan for Robert Bertrand.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: From the Office of the Auditor General of Canada: David Rattray, Assistant Auditor General, Dr. Peter C. Kasurak, Principal and Paul Morse, Auditor.

In accordance with Standing Order 108(2), the Committee resumed its briefing on the Auditor General Report 1994, Chapters 24, 25, 26, 27 and 2. (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, December 7, 1994, Issue No. 4).*

Dr. Peter Kasurak made a statement, and with David Rattray and Paul Morse, answered questions.

At 4:40 o'clock p.m. John Richardson took the Chair.

At 4:49 o'clock p.m. Len Hopkins took the Chair.

At 5:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux et John Richardson.

Membre suppléant présent: Geoff Regan pour Robert Bertrand.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Du Bureau du vérificateur général du Canada: David Rattray, vérificateur général adjoint; Peter C. Kasurak, directeur principal; Paul Morse, vérificateur.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend sa séance d'information sur les chapitres 24, 25, 26, 27 et 2 du Rapport 1994 du vérificateur général. (*Voir les Procès–verbaux du mercredi 7 décembre 1994, fascicule n° 4*)

Peter Kasurak fait une déclaration et, avec David Rattray et Paul Morse, répond aux questions.

À 16 h 40, John Richardson occupe le fauteuil.

À 16 h 49, Len Hopkins occupe le fauteuil.

À 17 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, FEBRUARY 16, 1995
(11)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and William Rompkey.

Acting Members present: Maurice Godin for Jean Leroux; John English for John Richardson.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Appearing: The Honourable Lawrence MacAulay, P.C., M.P., Secretary of State (Veterans Affairs).

Witnesses: From the Department of Veterans Affairs Canada: David Nicholson, Deputy Minister; Serge Rainville, Assistant Deputy Minister, Veterans Services; Doris Boulet, Director General, Benefits; Brian Chambers, Legal Advisor, Department of Justice.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee commenced its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

By unanimous consent, the Committee proceeded to consideration of its future business.

At 5:21 o'clock p.m., *it was unanimously agreed,*—That the Committee now go *in camera.*

LE JEUDI 16 FÉVRIER 1995
(11)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 35, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Membres suppléants présents: Maurice Godin pour Jean Leroux; John English pour John Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député, secrétaire d'État (Anciens combattants).

Témoins: Du ministère des Anciens combattants Canada: David Nicholson, sous–ministre; Serge Rainville, sous–ministre adjoint, Services aux anciens combattants; Doris Boulet, directrice Direction générale des prestations; Brian Chambers, conseiller juridique, ministère de la Justice.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité commence son étude du projet de loi C–67, Loi constitutant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants.

Le ministre fait une déclaration et, avec les témoins, répond aux questions.

Sur consentement unanime, le Comité passe à l'étude de ses travaux a venir.

À 17 h 21, *il est convenu à l'unanimité,*—Que le Comité déclare maintenant le huis clos.

The Chair distributed the Third Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure for discussion.

On motion of Jean–Marc Jacob, *it was agreed*, — That the following witnesses be invited to appear on Bill C–67: representatives of the Professional Institute of the Public Service of Canada; Mr. M. Chartier, Chairman of the Canadian Pension Commission; Mrs. T. Whelan, Chairman of the Veterans Appeal Board Canada; Mr. K. Bell, Chairman of the Bureau of Pensions Advocates Canada and a representative of the Sub–Committee on Veterans Affairs of the Senate Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology.

On motion of George Proud, *it was agreed*, — That recommendation 7 be amended to include the following condition "on an as required basis".

On motion of George Proud, *it was agreed*, — That recommendation 7 be expanded to include a similar request of Veterans Affairs Canada.

On division, *it was agreed*, — That recommendation 10 of the Third Report be adopted.

On motion of George Proud, *it was agreed*, — That the Third Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure be adopted as amended.

THIRD REPORT OF THE SUB–COMMITTEE ON AGENDA AND PROCEDURE OF THE STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS as amended on Thursday, February 16, 1995.

Your Sub–Committee on Agenda and Procedure met *in camera* at 3:34 p.m. Thursday, February 9, 1995 in Room 208, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jack Frazer, Jean Leroux, John Richardson and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, researchers.

The Sub–Committee met to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

—That once Bill C–67, An Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act has been referred to the Committee for study, the Secretary of State (Veterans Affairs), the Honourable Lawrence MacAulay and departmental officials be invited to appear to discuss the details of the legislation.

—That the Committee use the Parliamentary Channel to advertise its call for requests to appear and for the submission of briefs related to Bill C–67. The deadlines for both to allow sufficient time for witnesses to prepare their briefs and for the committee members to study the briefs prior to hearing the witnesses.

—That some of the Pension Advocates be invited to appear before the Committee in an *in camera* meeting to discuss their concerns with Bill C–67.

Le président distribue le Troisième rapport du Sous–comité du programme et de la procédure.

Sur la motion de Jean–Marc Jacob, *il est convenu*, — Que les témoins suivants soient invités à venir comparaître à propos du projet de loi C–67: les représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, M. M. Chartier, président de la Commission canadienne des pensions, M^me^ T. Whelan, présidente du Tribunal d'appel des anciens combattants, M. K. Bell, président du Bureau de services juridiques des pensions et un représentant du Sous–comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Sur la motion de George Proud, *il est convenu*, — Qu'une modification soit apportée à la recommandation 7 afin d'inclure les termes «au besoin».

Sur la motion de George Proud, *il est convenu*, — Que la portée de la recommandation 7 soit élargie afin d'inclure une requête analogue de la part du ministère des Anciens combattants Canada.

Il est convenu à la majorité, — Que la recommandation 10 du Troisième rapport soit adoptée.

Sur la motion de George Proud, *il est convenu*, — Que le Troisième rapport modifié du Sous–comité du programme et de la procédure soit adopté.

TROISIÈME RAPPORT DU SOUS–COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONAL ET DES ANCIENS COMBATTANTS modifié le jeudi 16 février 1995.

Votre Sous–comité du programme et de la procédure s'est réuni à huis clos le jeudi 9 février 1995, à 15 h 34, dans la pièce 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jack Frazer, Jean Leroux, John Richardson et William Rompkey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Le Sous–comité s'est réuni pour examiner les futurs travaux du Comité et il a convenu de lui faire les recommandations suivantes:

—Que le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattans (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, une fois renvoyé au Comité pour fin d'étude, le secrétaire d'État (Anciens combattants), l'honorable Lawrence MacAulay, et les fonctionnaires du Ministère soient invités à comparaître pour discuter des détails de cette mesure législative.

—Que le Comité se serve de la chaîne parlementaire pour faire passer ses demandes de comparution et de soumission de mémoires relativement au projet de loi C–67. Dans les deux cas, les délais doivent être suffisants pour que les témoins aient le temps de préparer leurs mémoires et les membres du Comité le temps de les étudier avant d'entendre les témoins.

—Que certains représentants du Bureau de services juridiques des pensions soient invités à comparaître à une séance à huis clos du Comité pour faire état de leurs préoccupations à propos du projet de loi C–67.

—That the following groups and individuals be invited to appear before the Committee on Bill C–67:

Army, Navy and Air Force Veterans

Canadian Merchant Navy Association Inc.

Mrs. Frances Crummer

National Council of Veterans Associations

National War Amps Association –Cliff Chadderton

National Prisoners of War Association

Royal Canadian Legion

Newfoundland Overseas Forresters Association

Mr. M. Chartier, Chairman of the Canadian Pension Commission

Mrs. T. Whelan, Chairman of the Veterans Appeal Board Canada

Mr. K. Bell, Chairman of the Bureau of Pensions Advocates Canada

Representative of the Sub–Committee on Veterans Affairs of the Senate Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology

Representatives of the Professional Institute of the Public Service of Canada,

and that additional witnesses be selected on the basis of requests received in response to the announcement carried on the Parliamentary Channel.

—That the Committee use concerns raised during its study of Bill C–67 to determine the specific issues it wishes to consider in its Veterans Study.

—That the Committee staff be instructed to look into the possibility of seconding a staff person who is familiar with National Defence accounting, programmes, etc., from the Office of the Auditor General of Canada. This person to work with the Committee staff in briefing members on various aspects of the Main Estimates and ongoing audit programmes at National Defence. The secondment to be managed through the Research Branch of the Library of Parliament.

—That the Committee consider the possibility of requesting a uniformed liaison officer from the Department of National Defence to assist the Committee in its day to day liaison and with requests for technical assistance from the Department *on an as required basis, and that a similar request be made to Veterans Affairs Canada.*

—That the Committee meet with a 30 to 40 member delegation of parliamentarians from the Western European Union on Thursday, March 2, 1995 at 3:30 p.m. to discuss topics of mutual interest in Defence issues. Former Senate members of the Special Joint Committee on Canada's Defence Policy be invited to attend this meeting and, that the Chair and two lead critics of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade also be invited to attend.

—That the Committee further consider issues raised in the report "Security In A Changing World 1994" including among others: command structures and systems; Arctic security; force morale, etc.

—Que les groupes et les particuliers suivants soient invités à comparaître devant le Comité à propos du projet de loi C–67.

Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada

L'Association de la marine marchande canadienne Inc.

M^me^ Frances Crummer

Le Conseil national des vétérans du Canada

Les Amputés de guerre du Canada—Cliff Chadderton

L'Association national des prisonniers de guerre

La Légion royale canadienne

La Newfoundland Overseas Forresters Association

M. M. Chartier, président de la Commission canadienne des pensions

M^me^ T. Whelan, présidente du Tribunal d'appel des anciens combattants

M. K. Bell, président du Bureau de services juridiques des pensions

Le représentant du Sous–comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Les représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada

et que d'autres témoins soient choisis à partir des réponses à l'annonce passée sur les ondes de la chaîne parlementaire.

—Que le Comité se fonde sur les préoccupations exposées au cours de son étude du projet de loi C–67 pour choisir les questions qu'il souhaite examiner au cours de son étude du dossier des anciens combattants.

—Que des instructions soient données au personnel du Comité de voir s'il serait possible de faire détacher un employé du Bureau du vérificateur général du Canada au courant des programmes de comptabilisation du ministère de la Défense nationale. Le détachement de cette personne se ferait par l'entremise du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

—Que le Comité envisage la possibilité de demander à un agent de liaison en uniforme du ministère de la Défense nationale de l'aider au jour le jour, au besoin, dans ses rapports et dans ses demandes d'aide technique au sein du Ministère. *Qu'une demande semblable soit faite au ministère des Anciens combattants Canada.*

—Que le Comité rencontre un délégation de parlementaires de l'Union européenne de l'Ouest le jeudi 2 mars 1995 à 15 h 30 pour discuter de sujets d'intérêt mutuel en matière de défense. Que les anciens membres du Sénat du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada soient invités à assister à cette réunion et que le président et deux critiques principaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international soient également invités à assister à la réunion.

—Que le Comité examine plus en détail les questions dont il est fait état dans le rapport «La sécurité dans un monde en évolution», notamment les structures de commandement et les systèmes, la sécurité dans l'Arctique, la force morale, etc.

—That members pursue individual lines of communication with their respective House Leaders concerning the recommendation to create a Standing Joint Committee on National Defence and Veterans Affairs.

It was agreed, —That the Committee endeavour to report Bill C-67 to the House on or about March 31, 1995.

It was further agreed, —That if required to hear all the witnesses requesting to appear, the Committee will hold additional meetings on Wednesday afternoons.

At 5:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

—Que les membres maitiennennt leurs lignes individuelles de communication avec leur leader respectif à la Chambre en ce qui concerne la recommandation portant création d'un comité mixte permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Il est convenu, —Que le Comité s'efforcera de faire rapport du projet de loi C-67 à la Chambre le 31 mars 1995.

Il est convenu également, —Que le Comité tiendra des séances supplémentaires les mercredis après-midi s'il est tenu d'entendre tous les témoins qui ont demandé à comparaître.

À 17 h 38, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, October 5, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 5 octobre 1994

• 1510

The Clerk of the Committee: Honourable members, I see a quorum. Your first item of business is the election of a chairman. I'm ready to receive motions to that effect.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): I'd like to move a motion that the elections for chair and vice–chair be decided by secret ballot.

M. Leroux (Shefford): Monsieur le greffier, je proposerais plutôt un vote par appel nominal.

The Clerk: As clerk of the committee I cannot entertain motions. It depends on the will of the committee as to which way we proceed. With the election of a chairman, we do not follow the same procedure as in the House of Commons—in other words, by secret ballot. As I say, I'm less than the servant of the committee.

Le greffier du Comité: Honorables députés, il y a quorum. Le choix d'un président est le premier sujet à l'ordre du jour. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'aimerais proposer que l'on tienne une scrutin secret pour l'élection du président et du vice–président.

Mr. Leroux (Shefford): Mr. Clerk, I would think we should rather hold a recorded vote.

Le greffier: À titre de greffier de ce comité, je ne peux accepter de motion. La façon de décider est déterminée par le comité. La procédure à l'égard de l'élection d'un président de comité n'est pas la même que lors de l'élection du président de la Chambre des communes—dans ce dernier cas l'on procède par vote secret. Comme je l'ai dit, je m'en remets entièrement au comité.

• 1515

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I suggest we do it in the conventional manner, as it's always been done, by a show of hands.

An hon. member: I second the motion.

Mr. Hart: I believe I had a motion on the floor.

Mr. Mifflin: He can't entertain motions. He's not a chairman. This is not a committee until we have a chairman.

The Clerk: Mr. Jacob.

M. Jacob (Charlesbourg): La première élection, au début, s'est faite par un vote à main levée. Je ne comprends pas la demande de M. Hart. Je ne vois pas pourquoi on aurait un vote secret maintenant. Est–ce qu'on a des choses à cacher? Est–ce qu'il s'est créé des animosités durant l'année?

Mr. Hart: There's been no animosity whatsoever. But I feel in the spirit of true democracy—it's something the Liberal Party has talked about itself and has been agreed to by the whips of that party—it is not an abnormal process to go through a secret ballot. I'd like to remind people that if we are voting for someone, we also have to vote against someone. People may wish to hold that democratic process in secret. That's why I request a secret ballot.

The Clerk: I believe it was the will of the committee, Mr. Hart, to have a vote by a show of hands.

Mr. Proud (Hillsborough): I nominate Mr. Rompkey for chairman.

Motion agreed to

The Clerk: I declare Mr. Rompkey duly elected chairman of this committee and invite him to take the chair.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je propose qu'on procède de la façon habituelle, par un vote à main levée.

Une voix: J'appuie cette motion.

M. Hart: J'avais déjà présenté une motion.

M. Mifflin: Il ne peut pas recevoir de motions. Il n'est pas président. En fait, nous ne sommes pas un comité tant que nous n'avons pas de président.

Le greffier: Monsieur Jacob.

Mr. Jacob (Charlesbourg): The very first election we had was done with a show of hands. I don't understand what Mr. Hart wants. I don't see why we should have a secret ballot now. Do we have anything to hide? Have conflicts arisen since the first election?

M. Hart: Non, il n'y a pas de problème. Mais je pense que pour procéder vraiment de façon démocratique—et c'est une chose dont le Parti libéral a parlé et qui a été acceptée par les whips de ce parti—il n'est pas anormal de tenir un vote secret. J'aimerais rappeler aux députés que si nous votons en faveur d'une personne, nous votons donc aussi contre quelqu'un d'autre. Peut–être les gens voudraient–ils que ce processus démocratique se déroule en secret. C'est pourquoi j'en ai fait la proposition.

Le greffier: Je crois, monsieur Hart, que l'ensemble du comité voulait qu'on procède par un vote à main levée.

M. Proud (Hillsborough): Je propose que M. Rompkey soit élu au poste de président.

La motion est adoptée

Le greffier: Je déclare M. Rompkey dûment élu président du comité et l'invite à prendre le fauteuil.

[*Texte*]

The Chair: I must say I went through some rather tense moments there. My whole career was hanging in the balance. You should never assume anything in politics.

Mr. Leroux: I would like to congratulate you on your election.

The Chair: Well, it was tough, but. . .

M. Leroux: Je voudrais proposer M. Jean–Marc Jacob comme vice–président.

The Chair: Mr. Jacob has been nominated as vice–president. Are there further nominations?

Mr. Hart: I wish to nominate Jack Frazer to be elected as vice–chair.

Mrs. Hickey (St. John's East): I'd like to nominate George Proud for vice–chair.

The Chair: As the opposition parties have nominated their vice–chairs, I think we will deal with the opposition vice–chair first and then the government vice–chair, if that's agreeable.

Mr. Hart: I wish to ask for a recorded vote.

The Chair: That's no problem. We have Mr. Jacob nominated and Mr. Frazer nominated. We have a request for a recorded vote on Mr. Jacob on the first motion.

The motion is that Mr. Jacob be elected vice–chair of the committee.

Motion agreed to: yeas 7; nays 2

The Chair: I declare Mr. Jacob vice–chair for the opposition. Now we go to the government.

• 1520

Mrs. Hickey: I nominate George Proud again.

The Chair: The first motion is that Mr. Proud be elected vice–chair of the committee. Are we going to have a recorded vote?

An hon. member: Recorded vote.

Motion agreed to: yeas 7; nays 2

The Chair: Mr. Proud has now been elected vice–chair of the committee.

We'll now entertain a motion to adjourn. I don't think we need to carry on with further business. We're still in the middle of the joint committee, as you know. We're not going to get around to our own business for a while yet. I suggest that we take a break before we begin our deliberations in joint committees. Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chair: This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je dois vous dire que j'ai été plutôt inquiet pendant quelques minutes. Ma carrière ne tenait qu'à un fil. En politique, il ne faudrait jamais présumer de quoi que ce soit.

M. Leroux: Félicitations, monsieur le président.

Le président: Eh bien, cela n'a pas été chose facile, mais. . .

Mr. Leroux: I would like to move that Mr. Jean–Marc Jacob be elected vice–chairman of this committee.

Le président: On propose que M. Jacob soit élu vice–président. Y a–t–il d'autres mises en candidature?

M. Hart: Je propose que Jack Frazer soit élu à ce poste.

Mme Hickey (St. John's–Est): J'aimerais proposer que George Proud soit élu vice–président.

Le président: Puisque les députés de l'opposition ont présenté des candidatures au poste de vice–président de l'opposition, je crois qu'il faudrait mettre cette motion aux voix d'abord. Puis nous passerons à l'élection d'un député ministériel au poste de vice–président si cela vous convient.

M. Hart: Je désire qu'on procède par un vote par appel nominal.

Le président: Très bien. M. Jacob et M. Frazer ont été proposés comme candidats. Nous allons donc procéder par un vote par appel nominal pour la première motion, celle visant l'élection de M. Jacob.

Il est proposé que M. Jacob soit élu vice–président du comité.

La motion est adoptée par 7 voix contre 2

Le président: Je déclare M. Jacob élu vice–président représentant l'opposition. Passons maintenant à l'élection du vice–président du côté ministériel.

Mme Hickey: Encore une fois je propose que George Proud soit élu à ce poste.

Le président: La première motion est la suivante: il est proposé que M. Proud soit élu vice–président du comité. Doit–on procéder par un vote par appel nominal?

Une voix: Par appel nominal.

La motion est adoptée par 7 voix contre 2

Le président: M. Proud a été dûment élu vice–président du comité.

Nous pouvons maintenant recevoir une motion visant l'ajournement du comité. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'étudier d'autres questions. Le comité mixte, comme vous le savez, n'a pas encore terminé ses travaux. Le comité ne pourra pas siéger avant un bon moment. Je propose donc qu'on prenne une pause avant d'entamer les travaux des comités mixtes. Cela vous convient–il?

Des voix: Oui.

Le président: La séance est levée.

[*Text*]

Thursday, February 16, 1995

[*Translation*]

Le jeudi 16 février 1995

• 1535

The Chair: Ladies and gentlemen, let me welcome you.

Let me say hello to members of the committee, first of all, because we haven't seen each other for a long time. With all that time away from each other, the bonds that cemented us so well and firmly in a previous incarnation may have slipped. I say welcome to you.

I would like to welcome the minister to our meeting. He's been with us before and is no stranger to this committee. We welcome him and his deputy, and we would like him to introduce any other people he has with him, please.

Mr. David Nicholson (Deputy Minister, Department of Veterans Affairs Canada): Thank you very much, Mr. Chairman.

We have Serge Rainville, *sous–ministre adjoint*, as well as Brian Chambers, Sandra Gaudet, Doris Boulet and Leslie MacLean. They are all from the department, all quartered in Charlottetown.

The Chair: Are they up from Charlottetown?

Mr. Nicholson: Yes.

The Chair: Well, we welcome you to the capital of Canada. We hope your stay is pleasant and enjoyable. Please come and see my art exhibit in the next room.

Some hon. members: Oh, oh!

Hon. Lawrence MacAulay (Secretary of State (Veterans)): You just had the Prime Minister, sir.

The Chair: I just had the Prime Minister. These are just little commercials, Minister, that I throw in during the meeting.

Mr. MacAulay: I don't blame you. You're a politician.

The Chair: Every half–hour we have to have a commercial.

Mr. Proud (Hillsborough): Usually Mr. Jacob.

The Chair: Now, Minister, we would like you to make a presentation to us, if you so desire, after which we would like to ask you some questions. If you're in agreement with that, we can proceed in that manner.

Mr. MacAulay: Thank you very much, Chairman Bill.

I am pleased to appear before this committee to speak in support of Bill C–67. I know you'll have a number of questions about the proposal, so I intend to keep my remarks brief.

Le président: Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue.

Je tiens d'abord à saluer les membres du comité, étant donné que nous ne nous sommes pas vus depuis assez longtemps. Après une si longue absence, les liens qui nous unissaient si bien et si fort avant le congé se sont peut–être relâchés. Je vous souhaite donc la bienvenue.

Je souhaite également la bienvenue au ministre. Il a déjà témoigné devant nous et n'est donc pas un étranger pour le comité. Nous lui souhaitons la bienvenue, ainsi qu'à son sous–ministre, et nous lui demandons de bien vouloir présenter les autres personnes qui l'accompagnent.

M. David Nicholson (sous–ministre, ministère des Anciens combattants): Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous sommes accompagnés de Serge Rainville, sous–ministre adjoint, ainsi que de Brian Chambers, Sandra Gaudet, Doris Boulet et Leslie MacLean. Ils font tous partie du ministère et sont tous postés à Charlottetown.

Le président: Sont–ils venus de Charlottetown?

M. Nicholson: Oui.

Le président: Eh bien, nous vous souhaitons la bienvenue dans la capitale du Canada. Nous espérons que votre séjour sera plaisant et agréable. Je vous invite à venir voir mon exposition artistique dans le bureau voisin.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Vous venez d'avoir la visite du premier ministre, monsieur.

Le président: Oui, je viens de recevoir le premier ministre. Je glisse parfois de ces petites annonces publicitaires pendant la réunion, monsieur le ministre.

M. MacAulay: Je ne vous blâme pas. Vous êtes un politicien.

Le président: Toutes les demi–heures nous devons faire une pause publicitaire.

M. Proud (Hillsborough): C'est habituellement M. Jacob.

Le président: Maintenant, monsieur le ministre, nous aimerions que vous fassiez un exposé, si vous le voulez, après quoi nous vous poserons des questions. Si vous êtes d'accord, nous pouvons donc procéder ainsi.

M. MacAulay: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux de me présenter devant le comité afin d'appuyer le projet de loi C–67. Je sais que vous aurez des questions à poser au sujet des propositions; donc, j'entends être bref.

[*Texte*]

This legislation has been a long time coming, but I am convinced it is worth the wait. I know this committee has been urging action on pension reform. Last March you passed a motion calling upon the Department of Veterans Affairs, the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board to take all necessary measures to considerably reduce the time required to process and adjudicate claims and appeals for pensions.

At a meeting of the Royal Canadian Legion last May in Calgary, I gave the government's commitment that we would have pension reform legislation in the fall, and I am pleased we were able to deliver on that commitment in December.

Mr. Chairman, all of us have veterans with disability pensions in our ridings. Many of us have tried to help speed up the process for our constituents. We know the problems they encounter. We know these Canadians should not have to wait eighteen months or three years to get the money owed to them by a nation grateful for their past services. It's a sad state of affairs.

No one organization is to blame for these delays, and no one should suggest the Veterans Affairs Canada portfolio isn't doing its best with the system that exists. The people at Veterans Affairs Canada are doing their best to speed up the applications through the system. The people at the Bureau of Pensions Advocates, the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board are trying hard to clear away the backlog of applications, but it's getting harder every day.

The whole system is overloaded. The administrators are doing what they can with the system now in place, but it's legalistic, bureaucratic and paper-bound. It's high time we changed that system, Mr. Chairman. The people who work in the current system want to see it changed. They know they could serve veterans more effectively if the process were streamlined.

Quite simply, we need this legislation in place so that we can speed up the process for veterans' disability pensions. I wouldn't be here today if I didn't think we'd come up with a well-thought-out set of proposals to bring about quicker service on pension applications and appeals.

The current process dates back to 1971. Bits and pieces of the pension process have been studied and changed since that time. However, there has been no overall approach to the process. The result is an already complex process has become even more complicated. The measures before us will simplify the process from start to finish.

[*Traduction*]

La loi a pris beaucoup de temps à mûrir, monsieur le président, mais je suis convaincu qu'il a valu la peine d'attendre. Je sais que le comité attendait avec impatience que l'on prenne des mesures sur la réforme des pensions. En mars dernier, vous avez adopté une motion qui demandait au ministère des Anciens combattants, à la Commission canadienne des pensions et au Tribunal d'appel des anciens combattants de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire considérablement les délais de traitement des pensions et rendre plus rapidement les décisions en matière de premières demandes et d'appels.

Lors d'une réunion de la Légion royale canadienne à Calgary en mai dernier, je me suis engagé, au nom du gouvernement, à ce que la loi relative à la réforme des pensions soit présentée à l'automne, et je suis heureux que nous ayons pu remplir cette promesse en décembre.

Monsieur le président, dans chacune de nos circonscriptions vivent des anciens combattants qui touchent des pensions d'invalidité. Plusieurs d'entre nous ont tenté d'accélérer le processus pour nos commettants. Nous connaissons les problèmes qu'ils éprouvent. Nous savons que ces Canadiens ne devraient pas devoir attendre 18 mois ou trois ans pour recevoir ce qu'un pays reconnaissant leur doit pour leurs services passés. C'est une triste situation.

Aucun organisme n'est à blâmer pour ces délais, et personne ne devrait laisser supposer que le portefeuille des Anciens combattants ne fait pas de son mieux dans les circonstances. Les employés d'Anciens combattants Canada font de leur mieux pour accélérer le traitement des demandes dans le système. Les employés du Bureau de services juridiques des pensions, de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants travaillent fort pour éliminer l'arriéré des demandes, mais cela devient de plus en plus difficile chaque jour.

Le système entier est surchargé. Les administrateurs font ce qu'ils peuvent avec le système en place, mais c'est un système légaliste, bureaucratique et qui exige de la paperasse. Il est grand temps de le changer, monsieur le président. Les gens qui travaillent avec ce système veulent qu'il change. Ils savent qu'ils pourraient servir les anciens combattants plus efficacement si le processus était rationalisé.

Tout simplement, nous avons besoin de cette loi afin de pouvoir accélérer le processus des pensions d'invalidité pour les anciens combattants. Je ne serais pas ici aujourd'hui si je ne croyais pas que nous présentons une série de propositions bien mûries pour instaurer un service plus rapide à l'égard des demandes de pension et des appels.

Le processus actuel date de 1971. Des modifications à la pièce ont été étudiées et apportées au fil des ans. Toutefois, le processus n'a jamais été modifié globalement. Le résultat est un processus déjà complexe qui est devenu encore plus compliqué. Les mesures qui nous sont présentées simplifieront le processus du commencement à la fin.

[*Text*]

In 1992 Veterans Affairs Canada conducted a study that identified a number of ways to improve the pension process. One of the most important ways to do that was to speed up the turnaround times. Many of the 1992 recommendations are already in place, but to reduce substantially the turnaround times we need Bill C–67.

Briefly, the proposals involve assigning the first level of the decisions to the department, dedicating the Bureau of Pensions Advocates to the appeal preparation and merging the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board into one body with two separate levels of appeal.

The bill before us would allow personnel at Veterans Affairs Canada to make decisions on whether or not a veteran is eligible for a disability pension. For many applications there would be no need for delay while a pension advocate helps prepare the application, the department helps prepare a brief and the Canadian Pension Commission makes the decision. Why not have the veteran's application made and approved right away by the department?

But what happens if Veterans Affairs Canada decides no award should be given or if a veteran believes the award is not adequate? The Bureau of Pensions Advocates will continue to help those veterans who want to appeal the department's decision. It does not make sense that the bureau lawyers use their considerable legal skills to help veterans with the basic information that goes into a pension application. They should use those skills where they're needed most—in the preparation of appeals.

In the appeal process, veterans will still have access to a two–tier appeal system. I think it's most important to make this very clear. Veterans are not losing their appeal rights under the legislation before us. The new Veterans Review and Appeal Board would speed up turnaround times and address the current backlog of cases awaiting appeal. It would continue to report to Parliament and its members would continue to be Governor in Council appointees.

By merging the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board into a single appeal body, the government is helping simplify the system. This is part of the government–wide review of agencies and commissions led by my colleague, the Hon. Marcel Massé, the minister responsible for public service renewal. The objective is to simplify public sector structure and streamline their operations wherever possible while improving service to the public.

I am sure all members of this committee recognize the importance of providing better service and faster turnaround times for our veterans. I am sure all members endorse the objective of streamlining government operations.

[*Translation*]

• 1540

En 1992, Anciens combattants Canada a mené une étude afin de déterminer des moyens d'améliorer le processus des pensions. L'un des principaux moyens de le faire, c'est de réduire les délais de traitement. Plusieurs des recommandations faites en 1992 sont déjà en place, mais afin de réduire les délais de traitement de manière importante, nous avons besoin du projet de loi C–67.

Voici donc brièvement ce qu'il comporte: attribuer au ministère la tâche de rendre les décisions de première instance; vouer le Bureau de services juridiques des pensions à la préparation des appels; et fusionner la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants en un seul organisme avec deux niveaux séparés d'appel.

Le projet de loi à l'étude permettra au personnel d'Anciens combattants Canada de rendre les décisions sur l'admissibilité d'un ancien combattant à toucher une pension d'invalidité. Dans nombre de cas, il n'est pas nécessaire qu'un avocat–conseil des pensions aide à la préparation de la demande pendant que le ministère prépare un mémoire et que la Commission canadienne des pensions rend une décision. Pourquoi la demande de l'ancien combattant ne pourrait–elle pas être présentée et approuvée en même temps par le ministère?

Mais qu'arrive–t–il si Anciens combattants Canada décide de rejeter la demande ou si l'ancien combattant croit que le montant de la compensation n'est pas suffisant? Le Bureau de services juridiques des pensions continuera d'aider les anciens combattants qui veulent interjeter appel de la décision du ministère. Ce n'est pas sage d'utiliser les compétences juridiques considérables des avocats du bureau pour aider les anciens combattants à recueillir les renseignements de base et à présenter une demande de pension. Ils doivent utiliser ces compétences où elles sont le plus nécessaires—dans la préparation des appels.

Dans le processus d'appel, les anciens combattants auront accès à un système d'appel à deux niveaux. Je crois qu'il est extrêmement important de préciser que les anciens combattants ne perdent aucun de leurs droits d'appel aux termes de la présente loi. Le nouveau Tribunal des anciens combattants (révision et appel) réduira les délais de traitement et permettra de s'attaquer à l'arriéré des cas qui attendent un appel. Le nouveau tribunal continuera d'être comptable au Parlement, et ses membres continueront d'être nommés par le gouverneur en conseil.

En fusionnant la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants en un seul organisme, le gouvernement aide à simplifier le système. C'est un des résultats de l'examen des organismes et des commissions qu'effectue mon collègue, l'honorable Marcel Massé, ministre chargé du renouveau de la fonction publique. L'objectif est de simplifier les structures de la fonction publique et d'en rationaliser les opérations lorsque c'est possible, tout en améliorant le service au public.

Je suis convaincu que tous les membres du comité reconnaissent l'importance de donner un meilleur service et un service plus rapide aux anciens combattants. Je suis aussi convaincu que les députés souscrivent aux objectifs de rationalisation des opérations du gouvernement.

[*Texte*]

Veterans have been waiting long enough. We want a solid, streamlined, first–decision process for veterans that gets the cheques in their hands and a good appeal process with free legal advice if they need it. I am convinced Bill C–67 can do the job, and I am asking for your support so we can pass this legislation and deliver faster and better service to our veterans.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister.

Are there any questions?

M. Godin (Châteauguay): Je remercie le secrétaire d'État aux Anciens combattants de l'analyse qu'il vient de faire. Naturellement, en fonction du projet de loi, la position que le Bloc québécois a prise dernièrement est que, naturellement, on ne peut pas être en désaccord sur ce projet de loi qui consiste tout simplement à diminuer les délais. Il n'y a pas d'erreur possible, on est d'accord sur cela.

• 1545

Cependant, il y a plusieurs points sur lesquels on s'interroge, surtout après avoir analysé les commentaires de trois organismes, soit la Légion royale canadienne, le Conseil national des Associations d'anciens combattants ainsi que *Army, Navy, Air Force Veterans in Canada*. Je retrouve chez eux à peu près les mêmes inquiétudes que celles que nous avons. De toute façon, dans l'ensemble de notre prise de position au sein du Bloc québécois, ce que nous voulions surtout se résumait ainsi. L'ordre administratif doit reposer sur des principes. Dans le cas du système d'attribution des pensions aux anciens combattants, les principes ont été établis et respectés. Ces principes sont l'équité, l'impartialité, l'uniformité et les droits acquis. Or, éventuellement, durant l'étude article par article, et surtout lors de la présentation des mémoires par les associations, nous allons être en mesure d'évaluer et de questionner pour voir si nos craintes sont fondées et, à ce moment–là, nous prendrons une décision finale.

Pour le moment, je n'ai pas d'autre question.

The Chair: Thank you very much, Mr. Godin.

M. Jacob (Charlesbourg): Bienvenue, monsieur le secrétaire d'État et messieurs les sous–ministres. J'ai votre mémoire, et il y a des questions qui me viennent à l'esprit. Dans la section B, à la page 4 en français, sous le titre «Comités de révision», on parle de l'article 18 de la Loi sur les pensions:

> . . .le président aurait le pouvoir de refuser de constituer un comité de révision lorsqu'il estime frustratoire une demande portant sur le montant de la compensation.

Est–ce que vous pourriez clarifier cette chose? Si une demande d'ancien combattant est refusée et si le président a le pouvoir de refuser d'instaurer un comité de révision, quel est le recours de l'ancien combattant? Est–ce que vous avez retrouvé l'endroit dans le texte?

Mr. Brian Chambers (Legal Advisor, Department of Justice): In clause 18, the reference there is to the chairman's right to decide not to grant only for an appeal on assessment. It isn't on the issue of entitlement. I just want to make that distinction to begin with.

[*Traduction*]

Les anciens combattants ont assez attendu. Nous voulons un processus de première décision qui soit solide et rationnel, un processus qui leur donne un chèque rapidement, et un excellent processus d'appel, avec une aide juridique gratuite, s'ils en ont besoin. Je suis convaincu que le projet de loi C–67 peut répondre aux besoins. Je vous demande votre appui de sorte que nous puissions adopter cette loi et donner un meilleur service et un service plus rapide aux anciens combattants.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Est–ce qu'il y a des questions?

Mr. Godin (Châteauguay): I thank the Secretary of State for Veterans Affairs for the analysis he just did. Regarding the Bill, the position taken recently by the Bloc québécois is that, of course, one cannot disagree with a bill which is simply intended to reduce turnaround times. There is no mistake possible, we are in agreement on that.

However, there are several points about which we have questions, especially after analysing the comments made by three groups, the Royal Canadian Legion, the National Council of Veterans Associations and the Army and Navy Veterans. I find that their concerns are quite similar to ours. At any rate, the whole of our position within the Bloc québécois can be summarized in this way. The administration process must be based on principles. In the case of the pension adjudication process for veterans, the principles have been established and followed. Those principles are equity, impartiality, uniformity and vested rights. Eventually, during clause by clause consideration, and particularly when the associations submit their briefs, we will be in a position to determine through our questioning whether our fears are justified, and then, we will make a final decision.

For the time being, I have no other questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Godin.

Mr. Jacob (Charlesbourg): Welcome, Mr. Secretary of State and deputy ministers. I have your brief, and some questions are coming to my mind. In part 2, page 4 of the legislative summary, under the heading ''Review Panels'', it says about section 18 of the Pension Act:

> . . .a power in the Chairperson to refuse to establish a review panel to hear an application concerning the amount of an award if he or she considered the application to be trivial, frivolous or vexatious.

Could you clarify that? If an application from a veteran is denied and the chairperson has the power to refuse to establish a review panel, what recourse does the veteran have? Have you found the place in your text?

M. Brian Chambers (conseiller juridique, ministère de la Justice): À l'article 18, il est question du pouvoir du président de décider de ne pas permettre d'appel seulement sur le montant de la compensation. Il ne s'agit pas de la question du droit à une pension. Je tiens à le préciser immédiatement.

[*Text*]

The question you raised, and the direct answer to it, is that the decision of the chairman is subject to judicial review under section 18.1 of the Federal Court Act.

That can be reviewed. The request can come in two levels. They can ask the Deputy Attorney General of Canada, which is the Department of Justice, to take that on if they feel strongly about it, or the party aggrieved, the person who had the decision turned down, can similarly ask the Federal Court to review that. If the Federal Court agrees that it was not based on appropriate reasoning, they can quash the decision and return it to the chairman to reissue the decision.

M. Jacob: Cette demande, je le comprends très bien, porte simplement sur le montant, mais est–ce que l'ancien combattant qui n'est pas satisfait de la prestation qu'on lui a offerte s'adresse à la cour? Est–ce qu'à ce moment–là, il peut être assisté d'un avocat payé par le ministère des Anciens combattants ou si c'est... Ce n'est pas intégré dans le projet de loi. C'est automatique? Je ne vois nulle part une disposition concernant l'aide juridique gratuite pour une demande, que vous appelez frustratoire, d'un montant d'argent qui ne le satisfait pas. Nulle part je ne retrouve l'aide juridique gratuite.

[*Translation*]

La réponse directe à votre question, c'est que la décision du président peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire aux termes de l'article 18.1 de la Loi sur la Cour fédérale.

La décision peut donc faire l'objet d'un contrôle juridiciaire. La demande peut se faire à deux paliers. On peut demander au sous–procureur général du Canada, c'est–à–dire au ministère de la Justice, de s'en occuper s'il le juge vraiment approprié, ou la personne touchée, c'est–à–dire celle qui a essuyé un refus, peut également demander un contrôle judiciaire à la Cour fédérale. Si la Cour fédérale convient que la décision n'était pas fondée sur des motifs appropriés, elle peut annuler la décision et la renvoyer au président pour un nouveau jugement.

Mr. Jacob: If my understanding is correct, that request concerns only the amount of an award, but does the veteran who is not satisfied with the benefit offered to him go to the court? And then he may be assisted by a pension advocate paid by the Department of Veterans Affairs or is it... That is not included in the bill. Is it automatic? I don't see any provision concerning free legal advice for an application that you consider to be trivial, frivolous or vexatious, when the amount of an award is not satisfactory to the veteran. I don't find anything about free legal advice.

• 1550

Mr. Chambers: The short answer to that is that any proceeding before the Federal Court is not funded by the Government of Canada. There's no free legal aid service at that level, the reason being that if we were to do that, then for every appeal decision that went to the Veterans Appeal Board, for example, no matter what the issue, if they wanted to go on judicial review to the Federal Court on any of those matters, we would be obliged to pay. For virtually every one of those decisions they would opt for that. The cost would be just enormous.

M. Jacob: Antérieurement, lorsqu'un ancien combattant n'était pas satisfait, il y avait le tribunal d'appel et des services juridiques gratuits. Est–ce que ce n'est pas une sorte de diminution de ses chances d'obtenir ce qu'il veut? Antérieurement, les services juridiques étaient directement fournis lors de la première demande et lorsqu'ils allaient en appel, ils avaient encore droit aux services juridiques qui étaient aux frais, si j'ai bien compris le processus, du ministère des Anciens combattants. Maintenant, lorsqu'on n'est pas satisfait de cette demande et qu'on s'adresse au tribunal, on n'a plus ce service. Est–ce qu'on peut considérer cela comme une régression? C'est une chose que je veux bien comprendre.

Mr. Chambers: Let me point out that if it were simply an issue of an assessment going on appeal to what we call assessment boards, which are under section 87 of the act, those are appealable to the Veterans Appeal Board at the moment and they have attached to them the free legal service. The only thing we're talking about here is the very narrow issue of the chair, who has the option of turning down a claim.

M. Chambers: Je peux vous répondre brièvement qu'aucune procédure devant la Cour fédérale n'est financée par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de service d'aide juridique gratuite à ce palier, parce que s'il y en avait, dans le cas de chaque décision rendue par le Tribunal d'appel des anciens combattants, par exemple, quelle que soit l'affaire en cause, si l'intéressé voulait demander le contrôle judiciaire de la Cour fédérale au sujet de n'importe quelle question, nous serions obligés de payer. C'est ce que les intéressés choisiraient dans presque tous les cas. Les coûts seraient tout simplement énormes.

Mr. Jacob: Previously, when a veteran was not satisfied, he could go to the Appeal Board and get free legal services. Is this not reducing somewhat his chances of getting what he wants? Previously, legal services were provided directly at the time of the initial application and when there was an appeal, if I understood the process correctly, legal services were still paid by the Department of Veterans Affairs. Now, when someone is not satisfied with the decision and want a review, he no longer get those services. Can we consider this to be a regression? That is something I want to understand correctly.

M. Chambers: Je vous signale que s'il s'agissait seulement d'une question d'évaluation dont on fait appel à ce que nous appelons des comités d'évaluation, aux termes de l'article 87 de la loi, on peut actuellement en appeler auprès du Tribunal d'appel des anciens combattants avec droit à des services juridiques gratuits. La seule chose dont nous parlons ici, c'est la question très limitée du droit du président de rejeter une demande.

[*Texte*]

If I give you an example, perhaps it will make some greater sense. If someone were to have an amputation at the ankle that we have assessed at 20%, that's a fixed condition; it's not going to change. No matter how many times that individual comes back to us seeking an increase on the 20% assessment we've given, that won't change because that's the amount of assessment that's set out in our table of disabilities for that condition.

If the individual is coming back for his sixth or seventh time requesting an assessment, it's only in those types of situations that we say the chair can exercise an option to say no, I don't think we're prepared to hear this one more time because there's nothing new and it's highly unlikely the assessment is going to be varied. It's only that very narrow range of cases we're talking about.

The policy, if I can talk about that very briefly, of the department and of the Canadian Pension Commission till now has been that when someone asks for an assessment appeal, we virtually grant them all as of right. It's only in this very narrow set of cases, what we might call or determine to be nuisance cases, cases that are going to go on and on but aren't going anywhere and aren't going to benefit the veteran but are only going to increase burdens of cost in the system to adjudicate, that we allow.

The other thing I should point out in this situation is that the power that's now there, the one we're talking about to not grant the right to an assessment hearing, is already in the act. All we've done is we've simply broken it out with slightly different wording. There was never a test before. The chairman had the discretion to not grant the assessment board hearing.

What we have now is a situation where we said let's set in a test; the chairman has to at least determine that it's frivolous or vexatious or a capricious matter before he can turn it down. That's the only difference. We've broken it out with that kind of wording to permit that determination to be made on those grounds. That type of decision by the chairman is then reviewable by Federal Court on a test.

M. Jacob: La façon dont vous l'expliquez est très claire, mais dans le projet de loi, c'est moins clair. Il y aurait peut–être moyen de le clarifier. Je vais laisser la place à quelqu'un d'autre et je reviendrai au deuxième tour. Merci, monsieur le président.

The Chair: I'm going to go to Mr. Proud now, please.

Mr. Proud: Thank you, Mr. Chairman. Welcome to the secretary and his people.

• 1555

I want to commend you, Mr. Secretary, and your staff for bringing this type of legislation forward. I believe I've sat on this committee since 1990, not nearly as long as Len Hopkins and Bill Rompkey. I've heard from various groups such as the legion—

The Chair: The quality has been there.

[*Traduction*]

Vous comprendrez peut–être mieux si je vous donne un exemple. Si quelqu'un subit une amputation au niveau de la cheville et que nous évaluons l'invalidité à 20 p. 100, c'est une condition fixe, qui ne changera pas. Peu importe le nombre de fois que l'intéressé reviendra nous demander une augmentation de l'évaluation de 20 p. 100 que nous avons faite, il n'y aura pas de changement, parce que c'est le montant d'évaluation stipulé dans notre table des invalidités pour un tel état.

Si la personne revient demander une évaluation pour la sixième ou la septième fois, c'est dans ce genre de situations seulement que nous disons que le président pourra choisir de refuser la demande parce qu'il n'est pas disposé à entendre cette affaire une nouvelle fois, étant donné qu'il n'y a rien de nouveau et qu'il est fort peu probable que l'évaluation changera. C'est seulement de ce type de cas très limités qu'il est question.

Je me permets d'ajouter très brièvement que la politique du ministère et de la Commission canadienne des pensions jusqu'à maintenant, lorsque quelqu'un demande d'en appeler d'une évaluation, a été d'accorder la permission comme un droit presque dans tous les cas. C'est seulement dans des cas très limités, qu'on pourrait qualifier de cas frustratoires, qui se poursuivent indéfiniment sans aboutir à rien et qui ne rapporteront rien à l'ancien combattant, mais qui vont seulement faire augmenter les coûts du processus décisionnel, que nous accordons ce pouvoir au président.

Je dois aussi mentionner que le pouvoir prévu dans cet article, le pouvoir de ne pas accorder le droit à une audition d'évaluation, figure déjà dans la loi. Nous l'avons simplement reformulé quelque peu. Aucune condition n'était fixée auparavant. Le président avait le pouvoir discrétionnaire de ne pas permettre une audition par le comité d'évaluation.

Maintenant, nous disons qu'il y aura une condition, c'est–à–dire que le président doit au moins déterminer qu'il s'agit d'une demande frustratoire, avant de pouvoir la rejeter. C'est la seule différence. Nous avons utilisé un libellé de cette nature afin de permettre que la décision soit prise en fonction de ce motif. Une telle décision du président peut ensuite être soumise à la Cour fédérale, qui vérifiera si la condition a été respectée.

Mr. Jacob: The way you explain it is very clear, but in the bill, it is not quite as clear. Perhaps there would be a way to clarify it. I will yield the floor to someone else and I will resume in the second round. Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Je donne maintenant la parole à M. Proud.

M. Proud: Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue au secrétaire d'État et à ses hauts fonctionnaires.

Je tiens à vous féliciter, monsieur le secrétaire d'État, ainsi que votre personnel, d'avoir présenté ce genre de loi. Je siège au comité, si je ne me trompe, depuis 1990, mais peut–être pas aussi longtemps que Len Hopkins et Bill Rompkey. J'ai entendu le point de vue de différents groupes, comme celui de la légion. . .

Le président: C'est une question de qualité.

[*Text*]

Mr. Proud: —the quality has always been there—and the army, navy, air force veterans associations and the like, that one of the problems they've been having with the Department of Veterans Affairs is the time it takes from the initial submission to the end of the day when the person has exhausted every effort and is not going to get some benefits or has received them.

I congratulate you there. I believe this is a step in the right direction.

Some of the groups have problems with some things you're proposing. I guess that's natural. We all have fears about changing things. Hopefully we're always doing it to make things better, but sometimes getting the bugs out of the system, as they say, would probably cause more problems lots of days than if we'd left the system alone.

I don't entirely agree with this, but one of the things the legion has pointed out on a number of occasions, probably because you are dealing with the advocates, is that the departmental bureaucracy is already a part of the problem. This has been talked about many times around this committee. You must feel sufficiently assured that because of the advocates becoming part of the department, the bureaucracy taking it over. . .

If I could diverge for a moment, I can remember one night a couple of years ago when we had a group from your department before you were the secretary. One of the problems we tried to resolve that day with people who were sitting right there was why can't you make changes? We know why you can't make changes, because it's written down and it's very hard to change them.

I hope when this comes about—and I know it's going to—because of the fact that you're bureaucratising the people, the advocates, that this isn't going to put roadblocks in the way.

I think you are going to find, as I said, the bugs out of the system. . . The first rounds are going to be very difficult in that the veterans always had those advocates to go with them. They always had these people, and I think they'd like to see some assurances somewhere in the preamble, in the publicity that's going out, that they can take the legion, that they can take somebody with them. It is a pretty overwhelming thing for some of these people whose average age is 74 years to go in before these people in the Department of Veterans Affairs, many of them for the first time, even those who do receive pensions, to seek to get their pensions enhanced. It's quite an overwhelming experience. I hope that situation is not as drastic as it's made out to be.

I would like to ask a question in regard to the compassionate awards under clause 34. We had talked about the compassionate awards. If the person has gone through all of the stages that he or she can go through, if the appeal board has turned this down a final time, then what type of an occasion would warrant this?

Mr. MacAulay: Thank you very much. On your analysis of the Bureau of Pensions Advocates becoming part of the Department of Veterans Affairs, it is a big change. The problem that I saw from the first day I arrived at the department was that when somebody applies for a pension, it is more or less as if it's going to be contested. It's a legal approach taken to apply for a pension. That was never, ever, the intent for the department.

[*Translation*]

M. Proud: . . .certainement—et les associations d'anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation, etc., ont dit que le problème avec le ministère des Anciens combattants, c'est qu'il faut attendre très longtemps après la présentation de la demande initiale de pension pour savoir si l'on aura droit ou non à des prestations.

Je vous félicite donc, car j'estime que c'est un pas dans la bonne direction.

Certains groupes ne sont pas d'accord avec certaines de vos propositions. Je suppose que c'est normal. Tout changement fait toujours peur. Il est à espérer que l'on procède à des changements pour améliorer la situation, mais parfois, quand on veut rectifier les choses, on cause davantage de problèmes.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec une telle affirmation, mais la légion a dit à plusieurs occasions que c'est la bureaucratie qui est en partie responsable du problème. On en a discuté très souvent au comité. Vous devez sans doute être suffisamment sûrs qu'en intégrant au ministère des Anciens combattants, et donc à la bureaucratie, le Bureau de services juridiques des pensions. . .

Permettez–moi de faire une digression: il y a quelques années, avant que vous n'entriez en fonction, des représentants de votre ministère sont venus nous voir, et nous avons essayé de comprendre pourquoi il n'était pas possible de procéder à des changements. On a compris que la raison pour laquelle il n'était pas possible de le faire, c'était que l'on se heurtait à la loi.

J'espère que quand le Bureau de services juridiques des pensions sera intégré au ministère, cela ne causera pas de problème.

Comme je l'ai dit, vous vous rendrez compte qu'en réglant les petits problèmes. . . Au départ ce sera très difficile, car les anciens combattants étaient habitués à pouvoir compter sur l'aide des avocats. C'est ce qui s'est toujours passé. Ils aimeraient être assurés, peut–être dans le préambule de la loi, qu'ils peuvent venir accompagnés d'un représentant de la légion. Ils aimeraient que cette disposition figure dans la brochure concernant le tribunal, par exemple. Ces personnes, dont l'âge moyen est de 74 ans, trouvent qu'il est difficile de se présenter au ministère des Anciens combattants, pour la plupart pour la première fois, pour essayer d'obtenir une augmentation de leur pension. C'est le cas même des personnes qui reçoivent déjà des pensions. C'est une expérience très difficile. J'espère que la situation n'est pas aussi sérieuse qu'il semble.

J'aimerais poser une question concernant l'article 34, allocation de commisération. Si un ancien combattant a épuisé toutes les possibilités et qu'il a vu sa demande rejetée en appel, quand aura–t–il droit à une allocation de commisération?

M. MacAulay: Merci. L'intégration du Bureau de services juridiques des pensions au ministère représente évidemment un grand changement. Quand j'ai assumé mon poste, je me suis rendu compte que lorsqu'un ancien combattant présente une demande de pension, les choses fonctionnent comme si celle–ci allait être contestée. On envisage donc toute cette question sous un angle juridique. Cela n'a jamais été l'intention du ministère.

[*Texte*]

The bureau will become part of the department. The lawyers will work only on appeals. But the paralegals will work with the veterans on first applications. The truth is, and I believe I'm correct, that about half of the applications made now are handled by the paralegals anyhow. So there will not be that much change.

[*Traduction*]

Le bureau sera intégré au ministère, et les avocats ne représenteront les anciens combattants qu'à l'étape de l'appel. Quant aux parajuridiques, ils travailleront de concert avec les anciens combattants lors de la première demande. En fait, et je ne crois pas me tromper, environ la moitié des demandes présentées à l'heure actuelle sont, de toute façon, du ressort des parajuridiques. Il n'y aura donc pas beaucoup de changements.

• 1600

Mr. Proud: So they will be there in the first instance?

Mr. MacAulay: The paralegals will be there to help out. Just the lawyers will not be. We don't think we need the lawyers there. It's not a legal affair.

What we want to do is come up with an application form that is as simple as possible but also complex enough to be sure we have all the information there and the department can make, let's hope, the proper decision in the first case.

But of course, when the first applications are received by the department, about 30% are approved by the CPC. Then in the second, when they go to appeal, 70% are turned around and approved again.

What we would like to see happen, of course, is hopefully more of the first applications approved and then fewer appeals. But we also have 13,000 applications in backlog. If we don't soon do something in this situation, these people will all be dead before they ever get a cheque.

Mr. Proud: Thank you. The other part was the compassionate award.

Mr. Nicholson: Basically the granting of a compassionate award is just when the applicant is unqualified for a pension. It may be a particularly merited situation—one of hardship, if you will—where the panel feels a compassionate award should be granted.

Perhaps if someone was unable to prove disability to the board but had received a military award during the service and it was particularly a case of hardship, the panel would decide something would be granted on the basis of merit.

Mr. Proud: There would be a special panel set up?

Mr. Nicholson: No. It would be the same review panel.

Mr. Proud: So they could do that on the same day, for all intents and purposes?

Mr. Nicholson: They could, yes.

Mr. Proud: That's what I really meant. If any of those people had to come back through the whole system again, that—

Mr. Nicholson: Yes, it's very much as the secretary has just indicated. The situation is this: we don't feel it's necessary to develop every pension application as if it's going to end up in court somewhere. The fact of the matter is that if you can prove from the service record that the man had service, if you can prove there's a disability and if you can make a linkage between the disability and the service, then a decision should be made in a very short-term manner.

M. Proud: Ils participeront donc dès le début?

M. MacAulay: Oui, les parajuridiques aideront les anciens combattants. Les avocats n'interviendront plus, car nous estimons qu'ils ne sont pas nécessaires, puisqu'il ne s'agit pas de questions juridiques.

Nous voulons mettre au point une formule de demande aussi simple que possible, mais suffisamment complexe pour nous assurer que, en la remplissant, l'ancien combattant donnera tous les renseignements qui seront nécessaires au ministère pour que celui-ci puisse rendre dès le départ la bonne décision.

De toute façon, la CCP approuve 30 p . 100 des demandes présentées au ministère. De plus, 70 p. 100 des demandes rejetées et présentées en appel sont acceptées.

Ce que nous voudrions voir, c'est une augmentation dans l'approbation des premières demandes et une diminution des appels. Cependant, en ce qui concerne l'étude des demandes, nous avons un retard de 13 000 demandes, et si nous ne réglons pas rapidement la situation toutes ces personnes seront mortes avant d'avoir reçu leur chèque.

M. Proud: Merci. L'autre partie portait sur l'allocation de commisération.

M. Nicholson: Celle-ci est offerte uniquement lorsque le requérant ne remplit pas les conditions requises pour une pension. Une telle allocation peut être offerte dans les cas particulièrement méritoires—une situation difficile—où le comité estime qu'une telle allocation devrait être offerte.

Ainsi, si une personne décorée pour bravoure ne peut prouver son invalidité et que sa situation est particulièrement difficile, une allocation de commisération peut lui être offerte sur la base du mérite.

M. Proud: Doit-on pour cela établir un comité spécial?

M. Nicholson: Non. C'est le comité de révision qui s'en occupe.

M. Proud: Donc, les choses pourraient être faites le même jour, n'est-ce pas?

M. Nicholson: Oui.

M. Proud: C'est ce que je voulais dire. Si les anciens combattants devaient présenter de nouveau leur cas en repartant de zéro, cela. . .

M. Nicholson: Non, la situation est celle que le secrétaire d'État vient de préciser. Nous n'estimons pas qu'il soit nécessaire de traiter toute demande de pension comme si celle-ci allait finir devant les tribunaux. Si l'on peut prouver d'après les dossiers militaires que la personne en question a bien servi sous les drapeaux, qu'il y a invalidité et que l'on peut établir un lien entre l'invalidité et le service, une décision devrait être rendue très rapidement.

[*Text*]

We don't think that for every case prepared by our paralegals in the field with the assistance of our counsellors and the people in the district office we have to go through this multi–stage process to come to a first decision.

As a matter of fact, in Canada today the Canadian Pension Commission is using public servants to take the first decision. It's the same thing in Australia. Public servants are taking the first decision on applications. It's the same in the United States. It's nothing new.

Mr. Proud: Okay. I just have a couple of more questions.

One is dealing with something that I guess every parliamentarian has problems with, and it's just a clarification of proposed section 91, which gives the Governor in Council a broad regulatory power to make rules to govern this by. The Governor in Council makes these regulations that I, as a legislator, find sometimes override a lot of the things we always try to protect against. I just wanted reassurance that this is not indeed any attempt to do this.

Mr. MacAulay: To override legislation?

Mr. Proud: Yes, right. Every government does this. They write an act and then put these things in to let them. . . The legislators are always very wary of these things. I just want to apprise you of affairs; that's what I want to do.

Mr. MacAulay: You have already, and you've done it again, and I thank you.

Mr. Proud: The next thing I'd like to briefly touch on, if I might, is clauses 42 and 43 of this bill. This has giving a lot of bad publicity to the department and to the people involved. I just want to say to you that I hope you have remedied this situation of people being appointed to this board where something happens and they can't, whatever the case, be taken off the board. I hope this does that.

• 1605

It's on page 7 of the Library of Parliament publication, David.

Mr. MacAulay: Well, George, as you're aware, they're Governor in Council appointees. They're appointed on good behaviour, and that's how they will be appointed again.

Mr. Proud: As you know better than anyone—

Mr. MacAulay: Yes, I'm aware.

Mr. Proud: —this causes a lot of anxiety. It has been going on now for a long time. This to me seems to be an awful. . . If it were an ordinary public servant, they'd be gone, or they'd be back in their job right now.

Mr. MacAulay: The problem here, of course, is that it's a quasi–judicial board. They can't be appointed at pleasure. That is why, I would suspect, they're not appointed at pleasure.

The Chair: Thank you.

We go now to a real veteran, Mr. Frazer. Mr. Jacob, of course, is a vet, and Mr. Frazer is a veteran. It is important to make these distinctions around this committee. We have all types and conditions of men here.

[*Translation*]

Nous ne croyons pas que pour arriver à une première décision à la suite des travaux des parajuridiques sur le terrain aidés des conseillers et des employés du bureau de district il faille procéder en plusieurs étapes.

En fait, à l'heure actuelle, ce sont les fonctionnaires de la Commission canadienne des pensions qui prennent la première décision. Comme en Australie d'ailleurs, de même qu'aux États–Unis. Il n'y a rien de neuf là–dedans.

M. Proud: Bien. Il me reste quelques autres questions à poser.

L'article 91 du projet de loi me préoccupe, de même que les autres parlementaires. Cet article donne au gouverneur en conseil un grand pouvoir de réglementation pour l'application de la loi. J'estime que ces règlements vont souvent à l'encontre de ce que les législateurs essaient de protéger. Je voudrais être assuré qu'il n'en est rien.

M. MacAulay: Vous voulez dire que la réglementation pourrait l'emporter sur la loi?

M. Proud: C'est bien cela. Les gouvernements procèdent toujours comme cela. Il font adopter une loi dans laquelle figurent de telles dispositions pour leur permettre de. . . Les législateurs se préoccupent toujours beaucoup de cette question. Je voulais simplement vous mettre au courant.

M. MacAulay: Vous nous en avez déjà parlé, et vous venez de le faire à nouveau. Je vous remercie.

M. Proud: J'aimerais aborder brièvement les articles 42 et 43 du projet de loi, qui ont donné une mauvaise réputation au ministère. J'espère que vous avez réglé la situation des personnes nommées à titre inamovible au tribunal.

C'est à la page 7 du document de la Bibliothèque du Parlement, David.

M. MacAulay: George, comme vous le savez, les membres du tribunal sont nommés par le gouverneur en conseil de façon inamovible. Rien de nouveau n'est prévu à ce sujet.

M. Proud: Comme vous le savez mieux que quiconque. . .

M. MacAulay: Oui, je sais.

M. Proud: . . .cela cause pas mal d'anxiété. La situation existe depuis longtemps. Il me semble qu'il s'agit là de quelque chose d'affreux. . . S'il s'agissait de simples fonctionnaires, ils ne seraient pas restés, ou ils auraient réintégré leur poste.

M. MacAulay: Le problème, c'est qu'il s'agit ici d'un organisme quasi judiciaire dont les membres ne peuvent être nommés à titre amovible. C'est l'explication.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à un ancien combattant en chair et en os, M. Frazer. M. Jacob est vétérinaire, et M. Frazer est un *veteran*, en anglais, un ancien combattant, en français. Il est important de faire la distinction, car nous avons des hommes de toutes les conditions ici.

[*Texte*]

Mr. Proud: And women.

The Chair: No, we don't have any women at this moment.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): I notice the interventions don't get any more hilarious than they were before, Mr. Chairman.

I would like to draw your attention to what I think is an error in the wording of the bill. It rather contradicts itself. It appears at page 5 of our Library of Parliament document, in the first full paragraph there, starting at the words "an appeal". If you will read it and can make sense of it, I would like you to explain it to me.

We checked the original document with Dr. Koerner, and the wording is a little different, but he says the same thing; in other words, you can appear but you can't say anything, or if you do say anything they can't listen to you.

Mr. MacAulay: I'll ask our legal experts to look at this.

Mr. Chambers: Is this the matter about oral testimony?

Mr. Frazer: Yes. It says:

An appeal panel could not hear oral testimony, but applicants could make a written submission or, at their own expense, appear before it in person. . .

But if they appear before it in person, what are they doing? They can't talk, or the people can't listen.

Mr. Chambers: No, they can present—

Mr. Frazer: But you can't hear oral testimony.

Mr. Chambers: —arguments or evidence—

Mr. Frazer: But you say "could not hear oral testimony".

Mr. Chambers: This is the way it is worded now in the Veterans Appeal Board Act, so this is nothing new. It has only been drawn forward. It says the person cannot give new evidence themselves in the form of oral testimony. What they can do is offer a statutory declaration, a written statement, that contains the same thing and submit it through their representative. This is done all the time.

At the hearings it's a matter of foreshortening it. They can present their evidence, present in written form their statutory declaration, and their advocate will submit it—

Mr. Frazer: Could I ask, then, what's the point of appearing in person?

Mr. Chambers: Appearing in person in this situation is that if they don't want to use a lawyer, and they want to do their own case, they can appear and argue their own case—

Mr. Frazer: But they can't hear oral testimony.

Mr. Chambers: They can hear their arguments, though.

[*Traduction*]

M. Proud: Et des femmes.

Le président: Non, il n'y a pas de femmes ici pour le moment.

M. Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Je remarque que les interventions ne sont pas plus amusantes qu'elles ne l'étaient auparavant, monsieur le président.

J'aimerais attirer votre attention sur une erreur dans le libellé du projet de loi. En fait il y a une contradiction. Je vous demanderais de vous reporter à la page 5 du document de la Bibliothèque du Parlement, au troisième paragraphe complet, qui commence par «Les comités d'appel». Si vous pouviez m'expliquer ce que cela veut dire, je l'apprécierais.

Nous avons vérifié le document original avec M. Koerner, et le libellé était quelque peu différent; cependant, il confirme ce qui est dit ici: c'est-à-dire que l'appelant peut comparaître, mais qu'il ne peut faire aucun témoignage ou que, s'il dit quoi que ce soit, les membres du comité d'appel ne peuvent l'écouter.

M. MacAulay: Je vais demander à nos experts juridiques d'étudier cette question.

M. Chambers: S'agit-il de la question des témoignages oraux?

M. Frazer: Oui. La citation se lit comme suit:

Un comité d'appel ne pourrait entendre des témoignages oraux, mais l'appelant pourrait lui adresser une déclaration écrite ou comparaître devant ce dernier. . .

Cela sert à quoi si l'appelant ne peut témoigner ou si les membres du comité ne peuvent l'entendre?

M. Chambers: Non, il peut présenter. . .

M. Frazer: Mais les membres du comité d'appel ne peuvent entendre les témoignages oraux.

M. Chambers: . . .des éléments de preuve et ses arguments.

M. Frazer: Oui, mais on dit également que le comité d'appel «ne pourrait entendre des témoignages oraux.»

M. Chambers: Le libellé a été repris tel quel de la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. La loi prévoit que l'appelant ne peut pas présenter de nouveaux éléments de preuve sous forme de témoignage oral, mais il est possible de présenter une déclaration statutaire, une déclaration écrite contenant les mêmes informations, et ce, par le truchement du représentant de l'appelant. C'est une pratique courante.

Le but est de raccourcir la durée de l'audience. L'appelant peut présenter des éléments de preuve par écrit, présenter une déclaration statutaire, et c'est son avocat qui a le droit de soumettre celle-ci. . .

M. Frazer: Quelle est alors la raison de la comparution en personne?

M. Chambers: Cela se produit si l'appelant tient à comparaître en personne pour défendre sa propre cause et n'a pas recours aux services d'un avocat. . .

M. Frazer: Mais vous dites bien que le comité d'appel ne peut entendre des témoignages oraux.

M. Chambers: Le comité peut entendre les éléments de preuve.

[*Text*]

Mr. Frazer: No, it says you cannot hear oral testimony, which means you can't hear anything.

Mr. Chambers: I am trying to make a distinction. I understand what you're saying. I'm only trying to make the distinction between someone presenting an oral argument and someone presenting evidence in the form of testimony, which is like the O.J. Simpson thing—I may as well bring that forward. You can't have someone sitting there giving evidence about their own case as oral testimony. They're entirely free to present the same evidence in the form of a written submission.

• 1610

Mr. Frazer: May I suggest this is bureaucratic and you might have a look at changing it.

Mr. Proud: That's what we were saying a few minutes ago.

Mr. Frazer: Let's change it, because this doesn't make any sense. It may be clear to you but when I read it, it says they can appear but they can't say anything, or if they say anything they can't be heard.

Mr. Chambers: Our mandate on this was not to substantially change the—

Mr. Frazer: I understand that, but you should change this one.

Mr. Nicholson: Yes, that's in the current act, as you know. We didn't change the wording in the bill; it's been there for many years. But I guess what you're saying is that it didn't make sense then and it doesn't make sense now.

Mr. Frazer: Exactly.

An hon. member: Fair enough.

Mr. Chambers: I guess I'm saying we have to be a little careful here, though. If we don't allow for an individual to present his own case, and—

Mr. Frazer: I'm all for that.

Mr. Chambers: We have to be careful we don't tiptoe through this and say witnesses can come and present their cases orally but they can't give oral. . . What are we going to say?

Mr. Frazer: I don't know. That's up to you.

Mr. Chambers: But what I'm saying is that "testimony" is what we call the presentation of evidence in an oral form.

Mr. Frazer: I suggest you make it clearer, because right now it's as clear as mud.

Mr. Chambers: I agree with that in some sense, but maybe because we're—

Mr. Frazer: You're adjudicating it. The people reading it are trying to understand what you're trying to say.

Mr. Chambers: I fully concede that, but what I'm saying is that in-house—and there is an element of in-house preoccupation we have to determine here—those words "oral testimony" are very clear to the users and the people who represent their client base.

[*Translation*]

M. Frazer: Pas du tout. On dit ici que le comité ne peut entendre des témoignages oraux; cela signifie qu'il ne peut rien entendre.

M. Chambers: J'essaie d'établir une distinction. Je comprends ce que vous dites. J'essaie tout simplement d'établir une distinction entre quelqu'un qui présente des arguments oraux et quelqu'un qui présente des éléments de preuve sous forme de témoignage, comme dans le cas d'O.J. Simpson. On ne peut pas présenter d'éléments de preuve et s'en servir comme témoignage oral dans sa propre cause; mais cela peut se faire sous forme de présentation écrite.

M. Frazer: J'estime qu'il s'agit là d'une particularité bureaucratique, et j'espère que vous penserez à modifier le libellé.

M. Proud: C'est ce que nous disions il y a quelques instants.

M. Frazer: Il faudrait le changer, car ce n'est pas logique. Tout est peut-être très clair pour vous, mais quand je lis ce libellé, je comprends que l'appelant peut comparaître, mais qu'il ne peut rien dire ou que, s'il témoigne, le comité ne peut l'entendre.

M. Chambers: Notre mandat prévoyait que nous ne devions pas modifier de façon fondamentale le. . .

M. Frazer: Je comprends, mais vous pourriez modifier ce libellé.

M. Nicholson: Celui-ci figure dans la loi, comme vous le savez, et nous n'avons pas par conséquent modifié le libellé du projet de loi. Je suppose que d'après vous, si le sens était illogique, alors il l'est encore actuellement.

M. Frazer: Précisément.

Une voix: Très bien.

M. Chambers: Il faut procéder avec prudence, cependant. Si nous ne permettons pas à un appelant de présenter ses arguments. . .

M. Frazer: D'accord.

M. Chambers: Il ne faudrait pas que l'on dise que les témoins peuvent venir devant le comité d'appel pour présenter leurs arguments oralement, mais qu'ils ne peuvent donner de témoignage oral. . . Qu'allons-nous dire alors?

M. Frazer: Je n'en sais rien; c'est à vous de décider.

M. Chambers: Tout ce que je veux dire, c'est que le terme «témoignage» signifie présentation orale d'éléments de preuve.

M. Frazer: Tout ce que je veux vous dire, c'est de clarifier les choses, car à l'heure actuelle tout est clair comme du jus de chique.

M. Chambers: Je suis d'accord avec vous d'une certaine façon, mais peut-être. . .

M. Frazer: Vous partez du point de vue de quelqu'un qui rend des décisions. Cependant, le lecteur doit pouvoir comprendre ce que vous essayez de dire.

M. Chambers: Je suis tout à fait d'accord avec vous; cependant, dans le jargon interne—et il faut que nous en tenions compte—l'expression «témoignages oraux» est très claire tant pour les utilisateurs que pour les personnes qui représentent les clients.

[*Texte*]

Mr. Frazer: Then perhaps we can define it more clearly or something.

The Chair: If I could just interject something, the purpose of our study is to improve the bill if we can. Perhaps we might want to make an amendment to clarify the wording of this particular—

Mr. Frazer: Mr. Chair, I'm still not sure of where they're coming from. If we're going to suggest a change, I would very much like to know why, and what we're going to do.

The Chair: Right. Continue.

Mr. Frazer: I think our concern was expressed by Mr. Proud and Mr. Jacob, mainly with the removal of the pension advocates from the first level. With regard to your statement pertaining to the applications, Mr. Secretary, it strikes me that if the application is made correctly in the first place, you're likely to have fewer rejections than if it's not. It strikes me that if the pension advocate is available to assist a 74-year-old-plus in preparing the initial application, there is likely to be less of a chance of it being incorrect or made improperly. It would therefore speed the system rather than slow it down.

Mr. MacAulay: You're absolutely right, Jack, but of course the legal aides will be there in order to help the people, as they are now in a large number of the cases. The lawyers are not there because it is not really a legal issue. What we need is somebody who understands and knows how to fill out the forms, how to collect all the evidence. And although I don't want to repeat myself, we also have to be sure the application form is not too long and not too difficult, but complete enough that a proper assessment can be made in the first instance. As I previously indicated, this is what we want to do.

Mr. Frazer: That would unquestionably speed the whole system, but—

Mr. MacAulay: Then, of course, with the situation of the backlog that we do have, the lawyers in the bureau will be quite busy for a period of time.

Mr. Frazer: In your comments, you referred to a new or simplified application form.

Mr. MacAulay: Well, Jack, we've had all the veteran's organizations, or a number of them, and many people looking at different application forms. So far, we haven't been able to do what we want to do. We want to come up with the best and simplest form possible without cutting corners. That way, and as often as possible, we can make sure the people who make the first decision have all the information. It won't always happen that way—we know that—but we want to make sure that in as many cases as possible the first decision is the decision.

Mr. Frazer: If this is your initiative, Mr. Secretary, I congratulate you on it, because it seems to me this should have been done a long time ago. If the form is unwieldy, cumbersome and difficult to understand, and it's difficult to make the application, obviously it will cause a lot of errors and result in a lot of rejections.

[*Traduction*]

M. Frazer: Alors peut-être conviendrait-il d'avoir une définition plus précise.

Le président: Si vous me permettez d'intervenir, le but de notre étude est d'améliorer le projet de loi si possible. Nous voudrons peut-être présenter un amendement pour clarifier le libellé. . .

M. Frazer: Monsieur le président, je ne comprends toujours pas le point de vue des témoins. Si l'on doit proposer une modification, j'aimerais savoir pourquoi et comment nous pourrions nous y prendre.

Le président: Très bien. Continuez.

M. Frazer: Je crois que MM. Proud et Jacob ont très bien exprimé ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire le fait qu'il n'y aura plus d'avocats des pensions au premier palier. Monsieur le secrétaire d'État, vous avez parlé du traitement des demandes de pension d'invalidité. Il me semble que si la demande est présentée correctement au départ, la probabilité de rejet sera beaucoup moins grande. Si l'avocat des pensions peut aider les anciens combattants de 74 ans et plus dans la préparation de leur première demande, il est moins probable que celle-ci contienne des erreurs ou qu'elle soit présentée de façon inexacte. Cela accélérerait le système au lieu de le ralentir.

M. MacAulay: Vous avez tout à fait raison, Jack, et les aides juridiques seront là pour aider les anciens combattants, comme c'est le cas à l'heure actuelle très souvent. Si les avocats n'interviennent plus, c'est parce qu'il ne s'agit pas vraiment de questions de nature juridique. Ce dont on a besoin, c'est d'une personne qui sait comment remplir les formules, comment obtenir tous les éléments de preuve nécessaires. Au risque de me répéter, je signale qu'il faudra s'assurer que la formule de demande ne soit ni trop longue ni trop difficile, mais suffisamment complète pour qu'on puisse procéder à une évaluation exacte au premier palier. Comme je l'ai dit précédemment, c'est ce que nous voulons faire.

M. Frazer: Cela accélérerait sans aucun doute tout le système, mais. . .

M. MacAulay: Étant donné le nombre de cas en retard, les avocats du bureau seront fort occupés pendant un certain temps.

M. Frazer: Dans vos commentaires, vous avez fait allusion à une formule de demande nouvelle ou simplifiée.

M. MacAulay: Les différentes organisations d'anciens combattants, en tout cas un certain nombre d'entre elles, et de nombreuses personnes ont étudié différentes formules de demande. Jusqu'à présent nous n'avons pas encore pu réaliser ce que nous voulions. Nous voulons mettre au point une formule qui soit la plus simple et la meilleure possible sans pour autant sacrifier à l'essentiel. De cette façon, nous pourrons nous assurer que dans la plupart des cas les personnes qui rendent la première décision ont tous les renseignements voulus. Nous savons évidemment que cela ne se produira pas dans tous les cas, mais nous voulons nous assurer que la première décision prise sera la bonne.

M. Frazer: Si c'est ce que vous recherchez, monsieur le secrétaire d'État, je vous félicite, car il me semble que cela aurait dû être fait il y a longtemps. Si la formule est difficile à comprendre et compliquée, et qu'il est difficile de la remplir, cela provoquera beaucoup d'erreurs et de nombreux rejets.

[*Text*]

Mr. MacAulay: Well, Jack, when I arrived here it was obvious there were a few things that needed to change, but there's no need for the lawyers to be there. We have to be cautious in the legal interpretation, which I don't pretend. . . There's a legal interpretation and it's there for a purpose.

Also, we have to be cautious that we don't cut too many corners. We have to have the application proper, and I'm sure that's what you want, too.

Mr. Frazer: I'm not quite sure I. . . Could you give me your definition, please, of a paralegal? Who is this individual, what kind of training do they have?

Mr. MacAulay: Paralegals have been working with the Bureau of Pensions Advocates. They are not lawyers, but they are well informed in the process of doing the application forms, gathering the information, and getting all the work done for the applicant to put the application before the Canadian Pension Commission now. They're not lawyers, though.

Mr. Frazer: I understand that, but my next question—

Mr. MacAulay: They're highly trained individuals.

Mr. Frazer: Are they seen by the individual applying to be on his side of the fence, or are they seen as bureaucrats of the veterans affairs department?

Mr. MacAulay: Yes, Jack, they're definitely on the veterans' side, and I know we hear some of this. There's one thing I did not hear. I've travelled across this country and met people in two places that I can think of, Red Deer and St. John's, Newfoundland, who had many compliments for the Department of Veterans Affairs. They don't look at them as the enemy, and I know you don't, either.

When the pension process comes into play and the first applications go to the department, they're on the veterans' side. The benefit of doubt—it's written right in the first part of the bill—goes to the veteran. The department, with this legal document, must do that.

Mr. Frazer: As the member from the Bloc, Monsieur Jacob, has said, we're very interested in hearing from the people who are going to be testifying before us. As you're well aware, I think, Cliff Chadderton and the War Amps are in favour of the bill, but the legion had some reservations about it. I have to respect their concern and try to reflect it, so we're very interested in hearing just what they have to say.

Mr. MacAulay: Change sometimes is difficult, Jack, but if we don't make some changes, nothing will change, and the application backlog will build up instead of disappearing.

Mr. Frazer: Mr. Chairman, I've just been given some questions Mr. Hart wanted to present. He's ill today. May I proceed? Just cut me off when you're ready.

The Chairman: There's a second round. What I'd like to do, if you're agreeable, is to go to those people who also want to be heard in the first round and then we can have the second round.

[*Translation*]

• 1615

M. MacAulay: Jack, quand j'ai assumé mes fonctions, je me suis rendu compte qu'il fallait changer plusieurs choses et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours aux avocats. Il faut évidemment procéder avec prudence en ce qui concerne l'interprétation juridique, et je ne prétends pas. . . Le texte est là dans un but bien précis.

Il faut également être prudent et ne pas vouloir rogner trop sur l'essentiel. Il faut que la demande soit présentée convenablement, et je suis sûr que c'est ce que vous voulez également.

M. Frazer: Je ne suis pas tout à fait sûr de. . . Pouvez–vous me définir ce qu'est un parajuridique? Quel genre de formation ces personnes reçoivent–elles?

M. MacAulay: Les parajuridiques travaillent au Bureau de services juridiques des pensions. Il ne s'agit pas d'avocats, mais de personnes versées dans toutes les questions qui touchent aux formules de demande, à la collecte des renseignements. Ces personnes font tout le travail pour les anciens combattants qui présentent des demandes à la Commission canadienne des pensions. Il ne s'agit pas d'avocats, cependant.

M. Frazer: Je comprends bien cela, mais ma question suivante. . .

M. MacAulay: Il s'agit de personnes qui ont reçu une formation serrée.

M. Frazer: Sont–ils considérés par les anciens combattants comme des personnes qui sont là pour les aider ou comme des bureaucrates du ministère des Anciens combattants?

M. MacAulay: Ils sont considérés comme étant à 100 p. 100 du côté de l'ancien combattant. J'ai traversé tout le Canada et j'ai rencontré des anciens combattants, entre autres à Red Deer et à St. John's, Terre–Neuve, qui n'avaient que de bonnes choses à dire au sujet du ministère. Ces parajuridiques ne sont pas considérés comme des ennemis de l'ancien combattant. Ce n'est pas cela que vous pensez non plus, j'en suis sûr.

Dès le début de la demande de pension, les parajuridiques travaillent avec les anciens combattants. Si l'on doit donner le bénéfice du doute, c'est à l'ancien combattant qu'on le donne. C'est écrit noir sur blanc dans la première partie du projet de loi. Le ministère doit se conformer à cette disposition.

M. Frazer: Comme le membre du Bloc, M. Jacob, l'a dit, nous nous intéressons fort à entendre les témoignages des personnes qui viendront ici. Comme vous le savez, Cliff Chadderton et les Amputés de guerre sont en faveur du projet de loi, mais la légion a certaines réserves. Je dois respecter leurs préoccupations et essayer d'en faire part, et c'est la raison pour laquelle j'attends leur témoignage avec impatience.

M. MacAulay: Le changement est parfois difficile, Jack, mais si l'on ne procède pas à des changements, les choses resteront stationnaires, et le retard dans le traitement des demandes ne fera que s'accentuer au lieu de disparaître.

M. Frazer: Monsieur le président, on vient de me transmettre des questions que M. Hart voulait poser. Il est malade aujourd'hui. Me permettez–vous de les poser?

Le président: Il y aura un deuxième tour. Si vous êtes d'accord, j'aimerais continuer le premier tour. Vous pourrez poser ces questions au cours du second tour.

[*Texte*]

Mr. Hopkins.

Mr. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Thank you, Mr. Chairman.

I want to congratulate the minister on bringing in this bill and to say that regardless of how poorly it may be structured, as has already been pointed out, we know that is not your fault. We also know your heart is in the right place when it comes to veterans' issues.

What you've actually heard here. . . I don't know whether we have a French teacher over here—I don't think we have—but the chairman of our committee is an English teacher and we have an author and professor over here, and I used to mark English papers. What Mr. Frazer has just proven is how well he has been taught. He's been well served by the educational system.

But I'm afraid I couldn't even give an "E" for effort on the paragraph he raised as the issue, because no matter how you read that over, it is a conflict in itself. It's saying one thing in one part and a different thing in the other.

However, we'll leave that to be fixed up. That will be one of our recommendations.

When you amalgamate the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board, are you going to have any of the same people who made the decision to turn down a veteran under CPC also serving on the Veterans Appeal Board? How are you going to handle any conflicts such as that?

• 1620

Mr. MacAulay: Let me get this straight. You're asking me if we're going to keep the members on the Veterans Appeal Board and the Canadian Pension Commission. Is that right?

Mr. Hopkins: Suppose the Canadian Pension Commission turns down a veteran and he wants to appeal. Will any of those people who were part of the first decision also be part of the appeal process?

Mr. MacAulay: The new legislation said of the commissioners that they would become members, and we would have 29 full-time members and as many part-time members as required for a two-year period. Seeing as we have a large backlog, I guess we'll need some part-time members. It's called a review and appeals board, so if a member hears a review, that's the first appeal. Then a different member hears the appeal—always. The appeals would be heard in Charlottetown, as they are now.

Mr. Hopkins: I note you have retained the benefit-of-the-doubt clause. That's a long-time clause in veterans legislation. There have been times when I have felt it has not worked very well. There are times when it has worked, but I think we've gone through periods where it was not made good use of.

What commitment do we have that the benefit-of-the-doubt clause, as it exists, is indeed going to be not just on the paper but also a very realistic part of decision-making?

[*Traduction*]

Monsieur Hopkins.

M. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Merci, monsieur le président.

Je tiens à féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de loi. Nous savons que vous n'êtes pas responsable de la lacune que l'on vient de signaler. Nous savons que vous êtes tout à fait sensible à la cause des anciens combattants.

Je ne sais si nous avons un professeur de français ici—je ne le crois pas—mais le président du comité est un ancien professeur d'anglais. Nous avons également un auteur et professeur d'université comme membre du comité. Quant à moi, je corrigeais des devoirs d'anglais. M. Frazer vient de montrer à quel point il a profité du système scolaire de notre pays.

Cependant, je ne pourrais même pas donner un «E» pour l'effort en ce qui concerne le paragraphe auquel il s'en est pris, car, de quelque que façon qu'on le lise, il y a incohérence. Il signifie une chose dans une partie et une autre dans une autre.

Quoi qu'il en soit, on pourra régler la question. Ce sera une de nos recommandations.

Après la fusion de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants, les personnes qui ont rejeté des demandes pour la commission vont-elles entendre celles-ci au tribunal? Comment va-t-on régler des conflits de ce genre?

M. MacAulay: Vous voulez savoir si nous allons garder les membres de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants; c'est bien cela?

M. Hopkins: Supposons que la Commission canadienne des pensions rejette la demande d'un ancien combattant et que celui-ci décide de se pourvoir en appel. Est-ce que les personnes qui ont statué dans le cas de la première décision vont faire partie également du processus d'appel?

M. MacAulay: La nouvelle loi prévoit que les commissaires deviendront membres du tribunal. Il y aura 29 membres titulaires ainsi que des membres vacataires, au besoin, nommés pour une période de deux ans. Étant donné le grand retard dans le traitement des demandes, je suppose que nous aurons besoin de membres à temps partiel. Il s'agit bien d'un tribunal des anciens combattants (révision et appel). Une révision, c'est un appel au premier palier. Dans un tel cas, un autre membre du tribunal entend l'appel. Les appels sont entendus à Charlottetown, comme cela se fait d'ailleurs à l'heure actuelle.

M. Hopkins: Je remarque que vous avez décidé de garder l'article qui porte sur le bénéfice du doute, article qui existe depuis longtemps dans la loi sur les anciens combattants. À certains moments j'ai pensé que cet article n'était pas très valable, à d'autres si, mais je pense que parfois nous ne l'avons pas utilisé à bon escient.

Comment peut-on être sûr que l'on appliquera vraiment cette disposition et que cela fera partie intégrante de la prise de décisions?

[*Text*]

Mr. MacAulay: As far as the department is concerned, it's well aware of what I mean by the benefit of the doubt. I believe in the first part of the bill we emphasize it as much as possible. The department is well aware, probably more aware than any of us, exactly what the benefit of the doubt means. I think it will be a major asset for the veterans, as it has been over the years with the different systems that have been in place to award pensions.

Again, Len, I'm not in there, and never can be. It has to be removed from politicians. So sometimes they have to make the decisions, not us.

Mr. Hopkins: That can be a weakness.

What happens to widows in the case where these cases go on for a long time and eventually the veteran dies? If he does in fact have a pension coming to him, does the widow inherit that pension?

Mr. MacAulay: For all of the reasons I indicated, that this was an important move for the government to make, it's going to cost some dollars up front. But the fact is, from the day you apply, the money is owed to you or to the estate. What we're trying to do is pay the veteran and not the estate. It's saving no dollars if the person dies. They have to pay.

Mr. Hopkins: In answer to some of the legion's comments, is anything being taken away in this bill that currently is an entitlement of a veteran, as it has been in the past? Is anything being taken away in this bill from those entitlements?

Mr. MacAulay: Absolutely not. Of course, Len, we are retaining the right of appeal, which is very important to the veterans and the veterans' organizations. But there are two levels of appeal with different members hearing them.

The Chair: Mr. Jacob, go ahead, please.

M. Jacob: Pour commencer, je voudrais juste signaler à M. Hopkins qu'il ne m'a sûrement pas donné de cours. Dans le même texte en français, je constate aussi qu'il y a contradiction entre ceci et les témoignages oraux. Cela peut porter à confusion.

[*Translation*]

M. MacAulay: Le ministère est bien au courant du sens que je donne au bénéfice du doute. Dans la première partie du projet de loi nous mettons l'accent sur cela autant que possible. Le ministère est bien au courant, sans doute mieux que quiconque, de ce que cela signifie. Cela sera très important pour les anciens combattants, comme cela a été d'ailleurs le cas dans le passé.

Comme je vous l'ai dit, Len, il faut que les politiciens se détachent de tout cela, et parfois la décision ne nous incombe pas.

M. Hopkins: Cela peut être une faiblesse.

Que se passe–t–il dans le cas de la femme dont le mari meurt avant que la situation ne soit réglée? La veuve hérite–t–elle de la pension si l'ancien combattant y avait droit?

M. MacAulay: J'ai dit que cette loi est importante—j'en ai donné les raisons—et il ne faut pas oublier que cela va impliquer des dépenses. La pension est due à l'ancien combattant ou à sa succession à partir du jour où celui–ci a présenté sa demande. Ce que nous essayons de faire, c'est verser l'argent à l'ancien combattant, et non pas à sa succession. De toute façon, même si l'ancien combattant meurt avant d'avoir pu bénéficier de sa pension, il faut payer; donc, il n'y a aucune économie à faire de cette façon.

M. Hopkins: Pour répondre aux commentaires faits par la légion, le projet de loi diminue–t–il les droits d'un ancien combattant?

M. MacAulay: Absolument pas. Le droit d'appel existe toujours, ce qui est très important pour les anciens combattants et les organisations d'anciens combattants. Cependant, il y aura deux niveaux d'appels, entendus par des membres différents.

Le président: Monsieur Jacob, allez–y.

Mr. Jacob: First of all, I would like to tell Mr. Hopkins that he did not tell me something that I did not know. In the French text there is the same incoherence that he mentioned about oral testimony. That might lead to confusion.

• 1625

Je voudrais poser une question à M. le secrétaire d'État. Comme tout le monde le dit, on ne peut être contre la vertu. Le but du projet de loi est de réduire le délai au niveau des premières demandes, comme vous l'avez mentionné au début.

Les premières demandes vont être acheminées directement au ministère et approuvées par les fonctionnaires ou le ministre. Comme M. Nicholson a dit, cela se fait aux États–Unis, en Australie et peut–être ailleurs.

Lors de l'instauration de ce fonctionnement–là, allez–vous devoir accroître le nombre de vos fonctionnaires pour accélérer les choses, ou si vous allez cibler un groupe à l'intérieur de votre ministère qui va s'occuper essentiellement des premières demandes?

Vous allez quand même continuer à recevoir des demandes additionnelles et à voir à l'administration des choses pour les anciens combattants qui sont sous traitements médicaux, pour ceux qui sont décédés, pour étudier les demandes des veuves et ainsi de suite.

I would like to put a question to the Secretary of State. As we always say, no one is against motherhood. As you stated earlier, the aim of the bill is to reduce the time required to process and adjudicate first claims.

The first claims will be sent directly to the department and approved by the officials or by the minister himself. As Mr. Nicholson has said, that is how things are done in the United States, in Australia and maybe even elsewhere.

During the implementation of this new system, will you need to increase staff in order to accelerate things or will you form within your department a special group that will essentially deal with first claims?

You will still be receiving additional claims and you will still have administrative responsibility for veterans who are receiving medical treatments, those who have died, the claims submitted by survivors, etc.

[*Texte*]

Comment allez–vous fonctionner pour vraiment améliorer l'efficacité? Comme on l'a mentionné tout à l'heure, il y a la Légion ou d'autres anciens combattants qui disent qu'une partie du délai de 18 à 20 mois est la responsabilité du ministère lui–même. Maintenant vous enlevez les délais, vous prenez toute la charge des premières demandes et vous dites que vous pensez réduire le délai jusqu'à trois ou quatre mois. Je me permets d'en douter.

Le projet de loi est bien. Personne ne peut être contre cela. Comme je vous le disais, on ne peut pas être contre la vertu, mais c'est sur l'application que je me pose des questions.

Mr. MacAulay: Thank you, Mr. Jacob. I like apple pie, too.

We certainly haven't indicated we're going to bring it down to four months, but what we have indicated is we are going to bring it to nine months and hopefully shorter. That is a pretty realistic objective to have, and that will happen.

As to your initial question on what will happen with the number of staff or whether we need more staff in the department in Charlottetown now, of course we have nurses and staff who fully understand the medical part of all these files. Those people know whether it will be approved or not approved anyhow. The only thing this will do is let them approve it on the spot, more or less.

It won't happen just as the veteran comes in, but we hope the process can be cut to about nine months.

M. Jacob: Vous me parlez essentiellement du côté médical. Lorsqu'un ancien combattant fait une première demande, il est allé voir son médecin de famille qui a signalé un problème de surdité qui peut être consécutif à sa présence sur les lieux de combat. À ce moment–là, une infirmière va prendre le rapport du médecin et dire: Oui, on l'accepte. Ai–je bien compris?

Mr. MacAulay: Generally, yes. If you're a tail–gunner and you have a hearing problem, the benefit of the doubt would certainly indicate that's why you have it. That's why we shouldn't take eighteen months to decide whether or not this man was in the rear end of the plane as the tail–gunner. This will happen much faster.

M. Jacob: En effet, si les choses se font ainsi, elles vont se faire plus rapidement.

En français, à la page 7, on parle des articles 42 et 43 dont mon ami George a parlé tout à l'heure:

> Le président pourrait recommander au ministre la tenue d'une enquête afin de déterminer si un membre [du Tribunal d'appel]: . . .s'est rendu coupable de manquement à l'honneur ou à la dignité; a manqué aux devoirs de sa charge. . .

J'aimerais qu'on ajoute au projet de loi—on est justement ici pour en discuter—que ce ne soit pas seulement le président du Tribunal d'appel qui puisse signaler un manquement d'un de ses membres à l'honneur ou à la dignité. Il serait bon que l'ancien combattant qui fait la demande et qui se sent lésé par le comportement d'un des membres du Tribunal d'appel puisse aussi signaler ce comportement. Je pense que vous devriez instaurer un mécanisme qui lui permettrait de le signaler au niveau du ministre. Il ne faut pas donner cette prérogative uniquement au président du Tribunal d'appel. Est–ce que vous me suivez?

[*Traduction*]

How will you go about improving efficiency? As was said earlier, the legion and other veterans organizations say that the department itself is responsible for the 18 to 20–month turnaround time. You are now undertaking to speed up the process and will take over responsibility for processing first claims and you say that you will reduce the turnaround time to three or four months. I somehow doubt that you can.

The bill is a good one. No one can be opposed to it. As I was saying, we cannot object to motherhood, but I do have some doubts as to its implementation.

M. MacAulay: Merci, monsieur Jacob. Moi aussi j'aime la vertu.

Nous n'avons certainement pas dit que nous allons ramener le délai à quatre mois, mais nous avons indiqué que nous espérons le ramener à neuf mois, et, nous l'espérons, à moins encore. C'est un objectif assez réaliste, et nous l'atteindrons.

Quant à votre première question sur l'augmentation des effectifs et sur la question de savoir s'il faudra plus de fonctionnaires à Charlottetown, je vous répondrai que nous avons des infirmières et du personnel qui comprennent parfaitement l'aspect médical de tous ces dossiers. Ces gens savent si la demande sera approuvée ou non. Le projet de loi leur permettra de donner l'approbation sur place, plus ou moins.

Cela ne se fera pas directement quand l'ancien combattant se présentera au bureau, mais nous espérons raccourcir le délai et le ramener à environ neuf mois.

Mr. Jacob: You've dealt mainly with the medical side of things. When a veteran submits a first claim, he has already seen his family physician who has diagnosed some deafness that might be the result of the veteran's presence in the war zone. At that time, a nurse will take the doctor's report and say: Yes, we accept it. Is that correct?

M. MacAulay: Essentiellement, oui. Si vous étiez mitrailleur artilleur et que vous avez un problème de surdité, on vous accordera le bénéfice du doute quant au lien de cause à effet. Voilà pourquoi il ne devrait pas être nécessaire de prendre 18 mois pour décider si cet homme travaillait comme mitrailleur artilleur dans un avion. La décision se prendra beaucoup plus rapidement.

Mr. Jacob: In fact, if that is how the decision is made, the process will be much faster.

On page 7, concerning clauses 42 and 43 of which George spoke earlier, I read:

> The Chairperson could recommend to the Minister that an inquiry be held to determine whether a member (of the Appeal Board). . . was guilty of misconduct; had failed in the due execution of the office. . .

I would like the bill to be amended so as to add—and we are here to discuss such things—that it will not solely be up to the Chairperson of the Appeal Board to report the misconduct of one of its members. It would be appropriate that the veteran submitting the claim also be able to report the behaviour of one of the members of the Appeal Board if he has reason to complain of that behaviour. I think you should set up a mechanism that would allow the veteran to report such behaviour to the minister. That prerogative should not be given solely to the chairperson of the Appeal Board. Do you follow me?

[*Text*] [*Translation*]

• 1630

Mr. MacAulay: I'll let my legal expert answer that.

Mr. Chambers: I can appreciate why the wording of this is difficult. The first time I read it, I had the same problem, and I'm supposed to know what this means.

The provision itself has been imported from the Immigration Act as well as the corrections act. This was the wording contained in those two pieces of legislation.

If you read it the first time around, and if you were schooled, as I guess most of us are, at a public school, it seems to say the chairman has to recommend to the minister that there be an inquiry. This interpretation, however, was drawn before the Department of Justice and it actually has arisen in a particular case. Because it is a judicial interpretation, we feel fairly comfortable in passing it along. So the interpretation of this section is as follows.

It says there are two routes to trigger the investigation or the inquiry to occur. The first is if the chairman recommends to the minister that it occur. That's one triggering device. That's one way of initiating it.

Second, the minister on his own can do it, irrespective of what the chair thinks. If you read it the other way, the only people whose behaviour would be at issue would be every other member, but not the chair. It would be a peculiar set of circumstances that the chair would ask that his or her own behaviour be investigated.

So the interpretation that's been given to these two clauses—and I agree, it's a very poorly worded provision—now has some judicial gloss to it, judicial approval, so we feel comfortable in saying there are two ways in which the thing can occur—one on the minister's side, and the other, the chairman recommending to the minister.

M. Jacob: Monsieur le président, je voudrais faire un commentaire. Étant donné les explications de monsieur des services juridiques, je pense qu'en retirant les avocats des premières instances de demande, on va sûrement sauver du temps.

Des voix: Ah, ah!

The Chair: My only comment would be that I am surprised the department is allowing ministers to do things on their own. It's not common around here that departments ever allow ministers to do things on their own. This is a refreshing change. So I'm satisfied that the reform of Parliament is proceeding apace.

I now go to Mr. Proud.

Mr. Proud: Thank you, Mr. Chairman.

First of all, just let me comment on what we talked about. Mr. Jacob finished up on the legalese. I think this is one of the reasons we spoke about, in this clause 26—earlier Mr. Frazer rose on this—as to why you see organizations like the legion being very suspicious that this bureaucratic jargon and all of this stuff is going clear up anything. This is always the problem.

M. MacAulay: Je vais permettre à mon avocat-conseil de répondre à cette question.

M. Chambers: Je comprends pourquoi le libellé est différent. La première fois que je l'ai lu, j'ai eu le même problème, et je suis censé pouvoir l'interpréter.

La disposition elle-même a été empruntée à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur le système correctionnel. Nous avons repris le libellé de ces deux lois.

À première vue, si vous avez reçu votre éducation dans une école publique, comme nous tous, j'imagine, vous penserez que cette disposition semble dire que le président doit recommander au ministre la tenue d'une enquête. Toutefois, cette interprétation a été soumise au ministère de la Justice, et l'affaire s'est déjà présentée une fois. Comme il s'agit d'une interprétation judiciaire, nous n'hésitons pas à vous la donner. Ainsi, l'interprétation de cet article est la suivante.

Il dit qu'il y a deux façons de déclencher la tenue d'une enquête. D'abord, le président peut recommander la tenue d'une enquête au ministre. Voilà le premier mécanisme. C'est une façon d'enclencher le processus.

Ensuite, le ministre peut en prendre lui-même l'initiative, peu importe ce qu'en pense le président. Si vous l'interprétez de l'autre façon, seul le comportement des autres membres pourrait être critiqué, pas celui du président. Il arriverait rarement que le président demande que son propre comportement fasse l'objet d'une enquête.

Ainsi, l'interprétation qui a été donnée à ces deux articles—et je suis d'accord, c'est une disposition peu claire—est une interprétation judiciaire, et nous n'hésitons pas à dire qu'il y a deux façons d'enclencher le processus—le ministre peut le faire, ou le président peut recommander au ministre la tenue d'une enquête.

Mr. Jacob: Mr. Chairman, I would like to make a comment. In view of the explanations just provided by the legal expert, I think we would certainly save time if lawyers were not involved with first claims.

Some hon. members: Oh, oh!

Le président: Je n'ai qu'une réaction à cela, et c'est de dire que cela m'étonne que le ministère permettre aux ministres de faire des choses de leur propre initiative. C'est chose rare que les ministères permettent à leurs ministres d'agir de leur propre chef. C'est un changement rafraîchissant. Cela me confirme que la réforme parlementaire est bien engagée.

J'accorde maintenant la parole à M. Proud.

M. Proud: Merci, monsieur le président.

D'abord, j'aimerais commenter ce qui a été dit. M. Jacob a terminé son intervention en parlant du jargon. C'est l'une des raisons—dont M. Frazer a parlé plus tôt lorsque nous avons examiné l'article 26—qui ont amené les organisations comme la légion à douter que ce jargon bureaucratique et toutes ces dispositions puissent améliorer quoi que ce soit. C'est toujours le même problème.

[*Texte*]

The question I want to ask is, how long do you estimate the backlog will be?

I'm going to tell you a story about what you might consider a nuisance case, stated in subclause 19(2) as being "trivial, frivolous or vexatious". I had a gentleman come to my office about three years ago. My office is across the street from Veterans Affairs Canada in Charlottetown. He had not been having much success with his situation, so we started working on it.

Two years from that time... If you ever consider anything a nuisance case, individuals themselves could be considered that. We kept working with him—the people in my office kept working with him, sending him back again and again—and that man ended up getting $40,000 retroactive, plus $1,054 a month.

Now, if that was a nuisance case, then you guys screwed up. It was his money, obviously, but he was shoved out the door and shoved back and forth. For whatever reason, we took it onto ourselves to help him and kept going with him.

[*Traduction*]

Voici ma question. Combien de temps faudra-t-il pour liquider l'arriéré?

Je vais vous raconter l'histoire d'un cas que vous pourrez peut-être considérer frustratoire, comme le dit le paragraphe 19(2). Un ancien combattant s'est présenté à mon bureau il y a environ trois ans. Mon bureau se trouve à Charlottetown, en face de Anciens combattants Canada. Il n'avait pas réussi à faire avancer son dossier, et nous nous en sommes chargés.

Deux ans plus tard... Si vous pensez qu'une affaire peut être frustratoire, que dire de certaines personnes? Nous avons continué de travailler avec lui—les gens de mon bureau ont continué de travailler avec lui, de lui dire de ne pas se décourager—et il a enfin obtenu 40 000$ en paiements rétroactifs, plus 1 054$ par mois.

Là, si c'était un cas frustratoire, alors vous vous êtes gourés. C'était son argent, manifestement, mais on lui a imposé un vrai parcours du combattant. Peu importe la raison, nous avons décidé de nous occuper de lui, et nous l'avons fait jusqu'au bout.

• 1635

So I just want to say that we don't want to take these frivolous and vexatious and nuisance cases too lightly with these people.

Mr. MacAulay: George, has that gone through all the appeal levels?

Mr. Proud: Yes. He had gone through the whole thing and he would go up there. He was a little apprehensive about going up because the doctor would run him up and down these stairs. He thought he was training him for the Olympics. He was about 80 years old and he wasn't in that good shape, plus he had another problem related to down on Queen Street.

The Chair: Tell us more about the problem.

Mr. Proud: It just goes to prove that this man would have been one of these people lost in the shuffle and he ended up getting what was coming to him, which was obviously his money. I just wanted to stress that point.

In the question, do you have an estimate as to how long the backlog will take when this becomes active?

Mr. MacAulay: George, it would be awfully difficult to tell. The 13,000 applications are all going through different areas of the system. We would hope it would take a couple of years.

Mr. Proud: Okay.

Mr. Nicholson: Actually, we have about 13,000. Of course, that number will fluctuate depending on the progress we're making in dealing with the applications, but I usually refer to about 13,000 applications being in the queue. Then of course we're anticipating approximately another 10,000 cases that would come in in a given 12-month period. Not all of those would be medical first awards; some of them are special awards. But about 10,000 medical first decisions will be coming in the door over the period of a year.

So our task is to deal with these backlogs within a two-year period, and at the end of the two-year period to be able to report back to the veterans' organizations that now we can turn around a first decision in half the time it's taking now. The full appeal period would be cut in half as well.

Je tenais tout simplement à dire qu'il ne faut pas croire trop aisément qu'il s'agit de cas frustratoires.

M. MacAulay: George, le dossier a-t-il franchi toutes les étapes du processus d'appel?

M. Proud: Oui. Il a franchi toutes les étapes. Il craignait un peu de se rendre sur place, car le médecin l'obligeait à monter et à redescendre l'escalier. Il avait l'impression qu'on l'entraînait pour les Jeux olympiques. Il avait environ 80 ans et n'était pas en très bonne forme, et il avait de la difficulté quand il se rendait rue Queen.

Le président: Donnez-nous des détails de ce problème.

M. Proud: Cela démontre bien que cet homme aurait facilement pu être débouté, mais il a obtenu ce qui lui revenait de droit. Je tiens à le souligner.

Combien de temps croyez-vous qu'il faudra pour liquider l'arriéré une fois que ce nouveau système sera mis en place?

M. MacAulay: George, ce serait très difficile à dire. Les 13 000 dossiers en sont à différentes étapes. Nous espérons qu'il ne faudra pas plus de deux ans.

M. Proud: D'accord.

M. Nicholson: En fait, il y a environ 13 000 dossiers. Bien sûr, ce nombre fluctue en fonction des progrès que nous faisons dans le traitement des demandes, mais j'ai pris l'habitude de dire qu'il y a environ 13 000 dossiers en instance. Par ailleurs, nous prévoyons recevoir 10 000 nouveaux cas par année. Il ne s'agit pas dans tous les cas d'une première demande pour raisons médicales; dans certains cas il s'agit d'une demande spéciale. Reste qu'environ 10 000 premières demandes pour raisons médicales nous parviennent bon an mal an.

Nous essayerons donc de liquider l'arriéré en deux ans afin de pouvoir à la fin de cette période faire savoir aux organisations d'anciens combattants que nous réussissons à traiter une première demande en moitié moins de temps qu'avant. Nous réduirions aussi de moitié la durée de la procédure d'appel.

[*Text*]

We've been planning how we're going to apply our resources to deal with the backlog and to deal with the new applications coming in the door. We're committed to having this done two years after the bill is proclaimed.

One of the reasons the bill will bring the bureau into the department is that right now the Secretary of State has to deal with four separate sections of the department to try to get it to move on these applications. He's decided that in terms of the lawyers who will be dealing with these files at the appeal level and in terms of those who will be helping the veterans prepare the initial application, the Secretary of State wants to deal with one person, and that's the deputy minister. He's going to hold the deputy minister accountable to achieve these turnaround times within two years.

Right now it's a very difficult task to hold four different sections of the department and four different individuals accountable for the very same process. That's what we're going to do. It's not going to be an easy task, sir, but we'll do it.

Mr. MacAulay: Also, I might add that if you try to make even small changes when you're dealing with four different areas, it's close to impossible.

Mr. Proud: You're looking at approximately the same turnaround time after you get everything in order, as the CPP is now?

Mr. MacAulay: There's no reason we can't, but with the situation as it stands, we have to try to get to zero on backlog.

The Chair: Thank you, Mr. Proud.

Mr. Frazer.

Mr. Frazer: Thank you, Mr. Chairman.

The Chair: Could you tell us about your experiences on Queen Street, too, please?

Mr. Frazer: Where is that, Mr. Chairman?

The Chair: We're going to find out before the day is over.

Mr. Proud: You were there this summer.

Mr. Frazer: Mr. Secretary, in this day of government downsizing and everything, this may sound sacrilegious, particularly coming from a Reformer, but with the backlog of 13,000 and the age of the people who are contesting it, isn't there some justification for adding to your stock of pension advocates to try to at least get rid of that bulge and get down to a steady flow?

Mr. MacAulay: You're absolutely right, Jack. That's why the legislation is put together that we have 29 GICs, but also it gives us the opening or the opportunity. The legislation gives us the permission to hire as many people as we need for a two–year period. This is important now. As you have indicated well, it's very important that the age of the veterans is in the legislation, and it is.

[*Translation*]

Nous travaillons à déterminer comment nous répartirons nos ressources pour liquider l'arriéré et traiter en même temps les nouvelles demandes. Nous prévoyons atteindre l'objectif deux ans après la proclamation du projet de loi.

L'une des raisons pour lesquelles le projet de loi prévoit intégrer le Bureau de services juridiques des pensions au ministère des Anciens combattants, c'est qu'à l'heure actuelle le secrétaire d'État doit traiter avec quatre sections distinctes du ministère pour les amener à traiter ces demandes. Il a décidé qu'il veut dorénavant traiter avec une seule personne, le sous–ministre, au lieu de traiter avec tous les avocats qui s'occupent des dossiers lors de la réception d'une première demande et à l'étape de l'appel. Le sous–ministre devra assumer la responsabilité de la réalisation des objectifs dans un délai de deux ans.

À l'heure actuelle, il est très difficile d'amener quatre sections différentes du ministère et quatre personnes différentes à rendre compte des mêmes procédures. Voilà ce que nous allons faire. Ce ne sera pas chose facile, monsieur, mais nous y parviendrons.

M. MacAulay: Par ailleurs, j'aimerais ajouter qu'il est quasiment impossible d'apporter ne serait–ce que des changements mineurs quand on traite avec quatre sections différentes.

M. Proud: Une fois le système mis en place, vous projetez que le délai de traitement sera le même que pour le RPC?

M. MacAulay: Il n'y a aucune raison pour que nous n'y parvenions pas, mais la situation étant ce qu'elle est, nous pouvons tenter de liquider l'arriéré.

Le président: Merci, monsieur Proud.

Monsieur Frazer.

M. Frazer: Merci, monsieur le président.

Le président: Pouvez–vous nous raconter aussi votre expérience dans la rue Queen?

M. Frazer: Où est–ce que c'est, monsieur le président?

Le président: Nous le saurons avant la fin de la journée.

M. Proud: Nous sommes là jusqu'à l'été.

M. Frazer: Monsieur le secrétaire d'État, en cette période de compressions d'effectifs, ce que je vais dire pourra paraître sacrilège dans la bouche d'un Réformiste, mais étant donné l'arriéré de 13 000 dossiers et l'âge des personnes qui interjettent appel, n'y aurait–il pas lieu d'augmenter le nombre d'avocats–conseils des pensions afin de liquider à tout le moins l'arriéré pour ne traiter que les dossiers courants?

M. MacAulay: Vous avez absolument raison, Jack. Voilà pourquoi nous ferons 29 nominations par décrets du conseil. Le projet de loi nous autorise à embaucher les effectifs dont nous aurons besoin pour une période de deux ans. C'est important. Comme vous l'avez bien dit, il est très important que l'âge des anciens combattants figure dans le projet de loi, et c'est le cas.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1640

Mr. Frazer: I wasn't aware of that, and I'm very pleased to hear it.

I have a question from Mr. Hart. Bill C-67 will make the Bureau of Pensions Advocates part of the department. How will the objectivity and neutrality of the pension advocates be maintained now that they are employees of the department and responsible to superiors within the department, as opposed to their clients?

Mr. MacAulay: Jack, it's the same thing as if you hire a lawyer anywhere else. If a lawyer works for the provincial government or the federal government, or anybody else in this country, they have to respect the confidentiality between the individual they represent and themselves. That is the same with the Department of Veterans Affairs or anywhere else. When that lawyer deals with his client, the lawyer-client confidentiality is law.

Mr. Frazer: I would accept that, but he's not now primarily responsible only to the applicant, he is now responsible to department itself.

Mr. MacAulay: No, no. He is there to work for the applicant.

Mr. Frazer: But he reports to the deputy minister.

Mr. MacAulay: Yes he does, as people do in the CPP.

Mr. Frazer: Yes, I understand that, but how do we ensure that he remains objective?

Mr. MacAulay: I would suspect that would be the deputy minister's responsibility. I believe he's prepared to answer that.

Mr. Nicholson: I'll take a stab at it. First of all, Mr. Frazer, I'd like to point out, partly in answer to an earlier question you posed, the lawyers in the Bureau of Pensions Advocates will be exclusively working on appeals. So we're looking to them to help reduce some of this backlog. They'll no longer be involved in preparing legal work in first applications; they'll concentrate on appeals. They'll help us move some of the backlog in that area.

In terms of the solicitor-client privilege, it's right in the act, and it will be retained while they are working with their clients at the appeal level. They will have solicitor-client privilege. There'll be no interference from the deputy minister. Keep in mind as well that right now, the lawyers in the Bureau of Pensions Advocates are public servants, and they will remain as public servants.

Mr. Frazer: I understand that. I'm not questioning for a moment that what passes between a lawyer and his client remains confidential between them. What I'm concerned with is that the reporting chain for pensions advocates has now changed. He is now directly under the department. Therefore, is he as objective as he was before? In other words, will he give the unbiased and totally unfettered advice that he now gives?

Mr. Nicholson: He certainly will. There will be no interference from the deputy minister on that.

Mr. Frazer: How are we assured of that though?

M. Frazer: Je ne le savais pas, mais je suis ravi de l'apprendre.

J'ai une question à poser de la part de M. Hart. Le projet de loi C-67 intègre le Bureau de services juridiques des pensions au ministère. Comment préservera-t-on l'objectivité et la neutralité des avocats-conseils des pensions maintenant qu'ils deviennent employés du ministère et qu'ils doivent rendre compte à leurs supérieurs plutôt qu'à leurs clients?

M. MacAulay: Jack, ce sera comme quand on embauche un avocat ailleurs. Quand un avocat travaille pour le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, ou pour un autre employeur, il est tenu au secret professionnel. Il en va de même au ministère des Anciens combattants ou ailleurs. Quand un avocat s'occupe des affaires de son client, le secret professionnel fait loi.

M. Frazer: Je veux bien accepter cela, mais si l'avocat-conseil est avant tout responsable envers le demandeur, il doit aussi rendre des comptes au ministère lui-même.

M. MacAulay: Non, non. Il travaille pour l'auteur de la demande.

M. Frazer: Il doit aussi rendre compte au sous-ministre.

M. MacAulay: Oui, comme ceux qui s'occupent du RPC.

M. Frazer: Oui, je comprends cela, mais comment pouvons-nous nous assurer qu'il reste objectif?

M. MacAulay: Je soupçonne que c'est la responsabilité du sous-ministre. Je crois qu'il est prêt à répondre à cette question.

M. Nicholson: Je vais d'abord tenter de répondre. D'abord, monsieur Frazer, je me permets de signaler, surtout en réponse à une question que vous avez posée plus tôt, que les avocats-conseils des pensions du Bureau de services juridiques des pensions ne s'occuperont que des appels. Nous comptons sur eux pour qu'ils nous aident à liquider cet arriéré. Ils ne s'occuperont plus de la préparation des premières demandes; ils vont se concentrer sur les appels. Ils nous aideront à réduire l'arriéré.

Quant au secret professionnel, c'est prévu directement dans la loi, et le secret professionnel est préservé tant que les avocats-conseils s'occupent des appels de leurs clients. Le secret professionnel est maintenu. Il n'y aura aucune ingérence de la part du sous-ministre. N'oubliez pas qu'à l'heure actuelle les avocats-conseils du Bureau de services juridiques des pensions sont des fonctionnaires, et ils le demeureront.

M. Frazer: Je comprends cela. Je suis parfaitement convaincu que ce qui se dit entre un avocat et son client reste confidentiel. Ce qui m'inquiète, c'est que les avocats-conseils des pensions travailleront dorénavant directement pour le ministère. Par conséquent, seront-ils aussi objectifs qu'avant? Autrement dit, donneront-ils un avis neutre et indépendant comme ils le font maintenant?

M. Nicholson: Certainement. Il n'y aura aucune ingérence de la part du sous-ministre.

M. Frazer: Comment pouvons-nous en être certains?

[*Text*]

Mr. Nicholson: The solicitor–client privilege is retained. It's written right in the bill, so that's the safeguard.

Mr. Chambers: Can I just throw this in at the risk of speaking for other lawyers? I'm sure they'll speak for themselves.

The lawyer has a professional responsibility in this case. When he takes something on, he has to push that case as hard as he possibly can. His client's interests are paramount. There's no way in which he can truncate or agree to abridge the rights of his client because he thinks that's going to meet some other requirement. That's enshrined in the practice code that we all exist under. That's called the code of professional ethics; that's the Canadian Bar Association.

It's very clearly set out there. We don't have the options, once we take on a client, to try to serve two masters. From the very beginning of this discussion about the bill, we've attempted to make sure that it's absolutely clear they are independent. They will be fearless in terms of the way in which they're going to present and advocate their client's cause. I can say, as a lawyer, that I feel they will not be compromised in any way.

Mr. MacAulay: Brian, it's also illegal to serve two masters in the legal profession.

Mr. Chambers: Yes, that's what I was saying. They couldn't do it in the code.

Mr. Frazer: Here's another question from Mr. Hart. I have seen a draft copy of the application form that veterans must complete when applying for benefits. It appears quite complicated for a senior who has difficulty with bureaucracy at the best of times. What will be done to ease the process for veterans?

• 1645

Mr. MacAulay: I've answered it previously.

Mr. Frazer: This is the new form?

Mr. MacAulay: It's the new form that we want to come up with.

What we want is something that serves the purpose but is not overly complicated. However, as I said before, we can't have it so simple that it's not valuable. We have to have the information there so the proper decision can be made.

Mr. Frazer: He asked what type of training the pension officers at the first level will receive. Can you give me a detailed step–by–step outline of the service they will provide to veterans? Assuming I am a veteran, can you take me through the process?

Mr. MacAulay: Of course when they do come in to the department, they will have legal aides there, as about half of them had previously.

Mr. Frazer: Probably the first contact is going to be with the telephone call from a veteran to say—

Mr. MacAulay: Then they'd be invited in. If it's let's say in Charlottetown, or wherever a district office might be, when they come in, if they wish, there are legal aides available.

[*Translation*]

M. Nicholson: Le secret professionnel est maintenu. C'est dit clairement dans le projet de loi, et voilà la garantie.

M. Chambers: Puis–je faire une intervention, au risque de parler au nom des autres avocats? Je suis certain qu'ils n'ont pas besoin de porte–parole.

L'avocat a une responsabilité professionnelle dans ce cas. Quand il accepte un client, il doit défendre ses intérêts du mieux qu'il le peut. L'intérêt de son client prime. Il ne peut aucunement sacrifier les droits de son client parce qu'il croit être obligé de satisfaire à d'autres exigences. Cela est enchâssé dans le code déontologique qui s'applique à nous tous. Il s'agit du code de déontologie de l'Association du Barreau canadien.

C'est précisé très clairement. Nous n'avons pas le choix; quand nous acceptons un client, nous ne pouvons servir deux maîtres. Dès le début de cette discussion du projet de loi, nous avons tenté de dire très clairement qu'ils sont indépendants. Ils défendront farouchement les intérêts de leurs clients. En ma qualité d'avocat, je peux dire que les droits des clients ne seront pas brimés.

M. MacAulay: Brian, il est aussi illégal de servir deux maîtres dans la profession juridique.

M. Chambers: Oui, c'est ce que je disais. Le code de déontologie le leur inderdit.

M. Frazer: Voici une autre question de M. Hart. J'ai vu une ébauche du formulaire de demande que les anciens combattants devront remplir pour obtenir des prestations. Cela me semble très compliqué pour une personne âgée qui a au mieux énormément de difficultés à comprendre la bureaucratie. Que fera–t–on pour simplifier le processus pour les anciens combattants?

M. MacAulay: J'ai déjà répondu à cette question.

M. Frazer: Est–ce la nouvelle formule?

M. MacAulay: C'est la nouvelle formule que nous voulons élaborer.

Nous voulons quelque chose qui répondra aux besoins, mais sans être trop compliqué. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, nous ne voulons pas une formule tellement simple qu'elle n'ait plus aucune utilité. Il nous faut ces renseignements afin de prendre de bonnes décisions.

M. Frazer: Il demandait quelle sorte de formation les agents des pensions du premier niveau recevront. Pouvez–vous me décrire, étape par étape et en détail, le service qu'ils fourniront aux anciens combattants? Supposez que je sois un ancien combattant, et expliquez–moi le processus.

M. MacAulay: Bien sûr, lorsqu'ils viendront au ministère, ils pourront consulter des agents d'aide juridique, comme environ la moitié d'entre eux pouvaient le faire auparavant.

M. Frazer: Le premier contact se produira probablement lorsqu'un ancien combattant téléphonera pour dire. . .

M. MacAulay: Alors, on l'invitera à venir au ministère. S'il est à Charlottetown, par exemple, ou dans une autre ville où il y a un bureau de district, il pourra venir sur place, s'il le souhaite, et consulter un agent d'aide juridique.

[*Texte*]

Mr. Frazer: Right now, when you phone with a problem, normally you're told, we'll put you onto a pension advocate, or he'll get back to you.

Mr. MacAulay: Yes.

Mr. Frazer: What's going to happen now? Will we go to a clerk, or will we go to a paralegal, or what?

Mr. MacAulay: The person who answers the telephone will be a person with the Department of Veterans Affairs, and if you wish, they will turn you over to a paralegal.

Mr. Frazer: I don't want to interrupt, but I'm concerned with "if you wish." If a guy who's phoning hasn't a clue about what's—

Mr. MacAulay: If not, then the department themselves will recommend, because this is one thing—the department is not the enemy.

Mr. Frazer: No, I understand.

Mr. MacAulay: The department is with the veteran. It's their job, because the Government of Canada wants the veterans to receive the dollars. It's their responsibility to see that the dollars owed to the veterans are paid, and of course, if they need those paralegals, they are available and the application form will be filled in. For any medical information, they have the nurses there who are available.

When they have the application filled in, then they're in a position to. . .and it won't be the same public servant, but they would be then in the position to decide whether or not the applicant should receive a pension or not.

That is pretty much how it's going to happen. It takes an awful lot of shifting of papers, and there's a lot of legal work in it. If the deputy is any more. . . He might shift from one room to another or something, but that's pretty well how it's going to be, to my understanding of it.

Mr. Nicholson: I can explain basically what happens. If I'm a veteran and I call the district office to inquire about filling out an application for disability pension, right away there's staff assigned to that individual. We draw the service file; we begin to prepare the case; we get him to fill out an application. He either comes into the office or we send somebody out to his home. We do this immediately. What's very, very important is that the day of that first contact on the telephone, the money clock starts to tick if he gets the pension, and so all of those processes are in place.

We're not making a change out there. The paralegals have been doing that for a long, long time and they'll continue to do that. But there's an added advantage this time. We have counsellors all over this country who deal with veterans for a myriad of things and go right out to the kitchen to meet with veterans. They're going to assist as well in applications, so we're practically doubling our resources in that area.

[*Traduction*]

M. Frazer: À l'heure actuelle, lorsque quelqu'un téléphone parce qu'il a un problème, on lui dit normalement que son appel sera transféré à un avocat-conseil des pensions ou que l'un d'eux le rappellera.

M. MacAulay: Oui.

M. Fraser: Qu'arrivera-t-il maintenant? Le renverra-t-on à un commis, ou à un technicien judiciaire? Qu'arrivera-t-il?

M. MacAulay: La personne qui prendra l'appel sera un employé du ministère des Anciens combattants, et, si le client le souhaite, son appel pourra être transféré à un technicien judiciaire.

M. Frazer: Je m'excuse de vous interrompre, mais je m'inquiète lorsque vous dites «s'il le souhaite». Si la personne qui téléphone n'a pas la moindre idée de ce qui. . .

M. MacAulay: Dans ce cas, le fonctionnaire en fera lui-même la recommandation, car il faut que vous sachiez que le ministère n'est pas l'ennemi.

M. Frazer: Non, je comprends cela.

M. MacAulay: Le ministère est au service des anciens combattants. C'est son rôle, car le gouvernement du Canada tient à ce que les anciens combattants reçoivent l'argent qui leur revient. C'est la responsabilité des fonctionnaires de veiller à ce que l'argent qui est dû aux anciens combattants leur soit versé et, évidemment, s'ils ont besoin de l'aide de techniciens judiciaires, ceux-ci seront disponibles pour les aider à remplir leur formule de demande. S'ils ont besoin de renseignements médicaux, il y aura également des infirmières disponibles.

Une fois la formule de demande remplie, les fonctionnaires seront alors en mesure—et ce n'est pas les mêmes fonctionnaires qui traiteront la demande—de déterminer si le demandeur a ou non le droit de recevoir une pension.

Voilà en gros le processus. Il y aura énormément de paperasse, et de nombreux aspects juridiques. Si le sous-ministre est d'avantage. . . Il pourra apporter certains ajustements, mais c'est en gros ainsi que les choses se passeront, à ma connaissance.

M. Nicholson: Je peux vous expliquer en gros ce qui se passera. Si un ancien combattant téléphone au bureau de district pour demander des renseignements sur la façon de remplir une demande de pension d'invalidité, un employé sera immédiatement chargé de son dossier. Il sortira ses états de service; il commencera à préparer le dossier; il lui fera remplir une demande. Ensuite, l'ancien combattant viendra au bureau, ou nous enverrons quelqu'un chez lui. Nous faisons cela immédiatement. Il est très, très important que le jour même de ce premier contact par téléphone nous commencions immédiatement à s'occuper de son dossier pour déterminer s'il pourra recevoir une pension, et c'est pourquoi tous ces processus sont en place.

Nous n'avons rien changé. Les techniciens judiciaires font ce travail depuis très longtemps et continueront à le faire. Mais il y a maintenant un avantage supplémentaire. Nous avons des conseillers dans tout le pays qui traitent avec les anciens combattants pour une myriade de raisons et qui se rendent même chez les anciens combattants pour les rencontrer. À l'avenir, ils les aideront également à remplir leur demande, et nous avons presque doublé nos ressources dans ce domaine.

[*Text*]

Mr. Frazer: The concern would be that someone would phone in and say this is my problem, and he or she would be advised, well, there's no point in claiming that because it's—

Mr. MacAulay: Oh, no, absolutely not.

Mr. Frazer: I have more questions, Mr. Chairman, but I suspect I should allow you to move on. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

M. Godin: Monsieur le secrétaire d'État, on semble s'inquiéter énormément à propos des rapports, surtout au niveau des organismes des anciens combattants. L'élimination de la Commission canadienne des pensions va automatiquement augmenter le travail au niveau du ministère. Je prends par exemple le rapport du Comité sénatorial qui fait état du nombre de mois qu'il fallait au ministère pour traiter les dossiers, surtout au niveau 1.

• 1650

Voici ma question. L'élimination de la Commission canadienne des pensions amène–t–elle automatiquement une somme de travail plus grande? Ensuite, est–ce que cela ne donnerait pas un pouvoir supplémentaire au ministre, au point d'intervenir au niveau des coupures budgétaires?

Mr. MacAulay: Doing this is not something that is new. Yes, it probably will mean more decisions to be made by the department, but as I indicated earlier, we have the medical staff, the public servants, within the Department of Veterans Affairs who know whether or not the pension would or would not be approved.

It's not going to be 100% perfect. I don't know how perfect it will be, but what we want to see happen is that when the first application is reviewed, it is done as rightly as possible to see that the veteran on his first application with the department mostly should get his money—but he might not. We therefore leave all of the other safeguards in place.

The CPC and the Veterans Appeal Board are amalgamated and are in a position to be more flexible. They can be shifted to hear different appeals and this type of thing. I think it definitely would speed up the process.

As far as the minister being in the position to intervene with the Canada Pension Plan, the minister now is in a position to intervene. In many other areas and countries of the world, such as the United States, Australia and other places, this type of legislation is in place and the minister can intervene. But I have heard of no cases where the minister has intervened.

M. Godin: Présentement, le ministre peut–il intervenir au niveau de la Commission canadienne des pensions lorsque celle–ci prend une décision?

Mr. MacAulay: I can assure you that to my knowledge, no minister has ever intervened. I know this minister will never intervene. I can't speak for other politicians, but it would be highly inappropriate for a minister to intervene in this situation.

[*Translation*]

M. Frazer: Ce qui m'inquiète, c'est que quelqu'un téléphone, qu'il explique son problème, et qu'on lui dise qu'il ne lui servirait à rien de présenter une demande parce que. . .

M. MacAulay: Oh, non, absolument pas.

M. Frazer: J'aurais d'autres questions à poser, monsieur le président, mais je pense que je devrais vous permettre de donner la parole à quelqu'un d'autre. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Mr. Godin: Mr. Secretary of State, there seems to be a great deal of concern about the reports, especially within veterans organizations. The abolishment of the Canadian Pension Commission will automatically increase the department work load. I take for example the report of the Senate committee which mentions how many months it took the department to process applications, especially at the first level.

Here's my question. Will the abolishment of the Canadian Pension Commission automatically lead to an increased workload? Then, will that not give an additional power to the minister, who might intervene through budget cuts?

M. MacAulay: Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Oui, cela voudra probablement dire que le ministère devra prendre plus de décisions, mais comme je l'ai déjà dit, nous avons du personnel médical et des fonctionnaires, au ministère des Anciens combattants, qui sont en mesure de juger si une pension doit ou non être approuvée.

Ce ne sera pas parfait. Je ne sais pas dans quelle mesure ce sera efficace, mais ce que nous souhaitons, c'est que l'examen de la première demande soit faite aussi bien que possible afin que dans la plupart des cas l'ancien combattant reçoive du ministère l'argent qui lui revient après cette première demande—mais ce ne sera pas nécessairement toujours le cas. C'est pourquoi nous maintenons les autres sauvegardes.

La CCP et le Tribunal d'appel des anciens combattants seront fusionnés, et le nouvel organisme issu de cette fusion sera plus souple et pourra entendre les différents appels, etc. Je pense que cela aidera certainement à accélérer le processus.

Pour ce qui est du pouvoir qu'a le ministre d'intervenir dans le Régime de pensions du Canada, il est déjà en mesure de le faire. Dans bien d'autres régions et pays du monde, comme aux États–Unis, en Australie et ailleurs, ce genre de loi existe déjà, et le ministre peut intervenir. Mais, à ma connaissance, le ministre n'est jamais intervenu dans un dossier.

Mr. Godin: At the present time, can the minister intervene in the workings of the Canadian Pension Commission when it takes a decision?

M. MacAulay: Je peux vous assurer qu'à ma connaissance aucun ministre n'est jamais intervenu. Je sais que le ministre actuel n'interviendra jamais. Je ne veux pas me prononcer pour ceux qui lui succéderont, mais il serait très inconvenant qu'un ministre intervienne dans ce genre de situation.

[*Texte*]

David, do you have something to add?

Mr. Nicholson: I just wanted to add something in response to Mr. Godin. By merging the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board, the flexibility will be had at a time when, for example, there are more cases at the first appeal level and fewer cases at the final appeal level. The chairman could assign members to meet those peak workloads.

Keep in mind that the commissioners in the Canadian Pension Commission now are taking the first decisions and hearing the first appeal. In the new board, those members wouldn't be hearing the first decision. They would have more time to concentrate on appeals and help with the backlog, once again, and the new cases coming in.

So there's increased efficiency with the new board and increased flexibility, which is very important.

M. Godin: Je comprends cela très bien. Mais dans le nouveau projet de loi, si la décision se prend au niveau du ministère, cela veut dire que des directives pourraient être données pour refermer le robinet de façon à ce que moins de personnes soient acceptées en fonction du budget, des coûts.

Mr. MacAulay: If it were the choice of a government, I guess they'd be in a position to shut off or turn on whatever faucet they wished. I guess that's the power of government. But in this country, the package of benefits provided for veterans has been better than in any other country in the world. It's the desire of the Canadian people to make sure our Canadian veterans are treated well.

• 1655

To my knowledge, the minister responsible for the Canada Pension Plan has never intervened. It's the same type of legislation. There would be no reason to believe the minister would ever intervene. I know I wouldn't and I would hope no other minister ever would. It would be most inappropriate.

Mr. Nicholson: I was just going to add to that, sir, by indicating that at present under war veterans allowances those conditions are taken by the minister and there are no pressures. Also, there are many, many programs that are decided by the department now under the veterans independence program, under our health care programs. There is no interference from the minister in those. There couldn't be.

Mr. MacAulay: I would suspect if you wanted to create misery for yourself as a minister it would be the greatest way to do it.

The Chair: Mr. Jacob, you had a brief question.

M. Jacob: C'est une question essentiellement financière. Advenant que le projet de loi soit adopté et que cela améliore le délai pour l'acceptation des demandes des anciens combattants—de mémoire, je pense que vous recevez environ 10 000 nouvelles demandes par année—, avez-vous prévu ou extrapolé, dans votre budget, ce que coûtera le surplus d'acceptations? Si, par exemple, vous accélérez les demandes, que vous recevez 10 000 nouvelles demandes par année et que vous n'en acceptez 6 000 ou 7 000, quel sera le coût de ces acceptations selon votre évaluation?

[*Traduction*]

David, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Nicholson: Je voudrais simplement ajouter quelque chose en réponse à M. Godin. La fusion de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants assurera une plus grande souplesse au moment où, par exemple, il y aura davantage de cas au premier palier d'appel et moins de cas au dernier palier d'appel. Le président pourra affecter des membres pour s'occuper de la charge de travail en période de pointe.

N'oubliez pas qu'à l'heure actuelle les membres de la Commission canadienne des pensions prennent les premières décisions et entendent les appels au premier palier. Dans le nouvel organisme, les membres ne rendront pas la première décision. Ils pourront donc consacrer plus de temps aux appels, à l'élimination de l'arriéré et aux nouveaux dossiers.

Le nouveau tribunal sera donc plus efficace et plus souple, ce qui est très important.

Mr. Godin: I understand that perfectly. But, in this new bill, if the decision is taken by the department, that means that guidelines could be issued to close the tap to reduce the number of applications that are approved for budgetary reasons, because of the costs.

M. MacAulay: Si c'était l'intention du gouvernement, je pense qu'il est en mesure de fermer n'importe quel robinet. Je suppose que le gouvernement en a le pouvoir. Mais dans notre pays l'ensemble des prestations versées aux anciens combattants sont plus élevées que dans n'importe quel autre pays du monde. La population canadienne tient à ce que nos anciens combattants soient bien traités.

À ma connaissance, le ministre responsable du Régime de pensions du Canada n'est jamais intervenu. Ce projet de loi est semblable. Il n'y a aucune raison de croire que le ministre interviendra. Je sais que moi je ne le ferais pas, et j'ose espérer qu'aucun autre ministre n'interviendra. Ce serait totalement inacceptable.

M. Nicholson: J'allais simplement ajouter, monsieur, qu'à l'heure actuelle, en vertu du programme d'allocation aux anciens combattants, le ministre accepte ces conditions et n'exerce aucune pression. En outre, c'est le ministère qui, à l'heure actuelle, prend les décisions pour un grand nombre de programmes, comme le Programme pour l'autonomie des anciens combattants ou les programmes de soins de santé. Il n'y a aucune ingérence de la part du ministre dans ces programmes. Il lui serait impossible d'intervenir.

M. MacAulay: Je pense que si le ministre voulait s'attirer des ennuis, ce serait le meilleur moyen de le faire.

Le président: Monsieur Jacob, vous avez une courte question à poser.

Mr. Jacob: My question is basically financial. If this bill is passed and that as a consequence veterans' applications are approved more rapidly—if memory serves, I think that you receive about 10,000 new applications each year—have you calculated or extrapolated, in your budget, how much this increase in the number of approvals will cost? If, for example, you accelerate the processing of applications, and if you receive 10,000 new applications a year and that you approve 6,000 or 7,000, how much do you estimate that that will cost?

[*Text*]

Mr. MacAulay: Yes, we would have. Looking at the scale as it exists today with 30% and then 70%, I suppose we do have figures on approximately what it would cost. I don't know. Do you have that with you, deputy, a rough estimate of what it might cost?

Mr. Nicholson: Well, I can tell you we worked up some numbers because we have to consider the cashflow. When you're taking decisions at an earlier time, then we have to draw additional funds to make those payments. At one time we did make some projections. I'm not going to take the gamble by putting the figures out here. I don't have them with me, but I'll be back before the committee, Mr. Jacob, and I'll bring those figures with me.

You're quite correct. It means we have to draw more cash if we're more efficient in our decisions, because we'll be getting those cheques out to the veterans at an earlier time.

Mr. MacAulay: Of course it's fair to say, as you know, that it's only dollars that we truly owe the veteran anyhow. The country owes the veteran the dollars.

M. Jacob: Oui, je comprends, mais il faut quand même le prévoir si le système fonctionne bien.

En terminant, M. Nicholson vient de me dire qu'il va me faire parvenir ces évaluations ou ces prévisions; j'espère que cela ne prendra pas trop de temps. L'an passé, M. Nicholson et M. MacAulay m'avaient dit qu'ils m'enverraient les comparaisons entre les différents pays relativement aux anciens combattants. Cela fait 11 mois et je n'ai pas encore reçu ces renseignements.

Mr. MacAulay: I apologize from the bottom of my heart.

M. Jacob: J'ose croire que le ministère ne prendra pas autant de temps à répondre aux demandes des anciens combattants.

A voice: Touché.

Mr. MacAulay: I can assure you that our capable deputy, who will be back before this committee, will have the figures, and I'll try to sharpen up my end of it, too.

Mr. Jacob: Thank you.

Mr. Frazer: I have just one more question, and this has to do with the trusting relationship that currently exists between the pension advocate and the client or the claimant. Normally, when a veteran makes an application he deals with the same pension advocate throughout the process.

Mr. MacAulay: No.

Mr. Frazer: Mostly, yes. It's not laid down by law, but quite often when you go back to a pension advocate, it's one you've dealt with before and he or she is familiar with the case.

Mr. MacAulay: But Jack, you are indicating that if an advocate takes on a case he takes it right through the two appeals and all this. That is not the case.

Mr. Frazer: No, I understand it's not legislated that way, but—

[*Translation*]

M. MacAulay: Oui, nous avons dû faire ce calcul. Étant donné que le taux d'approbation est à l'heure actuelle de 30 p. 100 et qu'il passera à 70 p. 100, je suppose que nous avons calculé approximativement ce que cela coûtera. Je ne sais pas. Monsieur le sous–ministre, avez–vous une estimation de ce que cela pourrait coûter?

M. Nicholson: Eh bien, je puis vous dire que nous avons fait ces calculs, car nous devons tenir compte des mouvements de trésorerie. Si nous prenons des décisions plus rapidement, nous devrons libérer des fonds additionnels pour pouvoir faire ces paiements. Nous avons fait des projections. Je ne vais pas prendre le risque de citer de chiffres aujourd'hui. Je ne les ai pas avec moi, mais je reviendrai devant le comité, monsieur Jacob, et je vous apporterai ces chiffres.

Vous avez tout à fait raison. Cela veut dire qu'il nous faudra plus d'argent si notre processus de traitement des demandes devient plus efficace, car il faudra envoyer ces chèques aux anciens combattants plus tôt.

M. MacAulay: En toute justice, je me dois de préciser, comme vous le savez déjà, qu'il s'agit seulement de ce que nous devons de toute manière aux anciens combattants. Le pays doit cet argent aux anciens combattants.

Mr. Jacob: Yes, I understand, but you must still budget that amount if the system works well.

Finally, Mr. Nicholson has just said that he would send me those estimates or projections; I hope that it will not take too long. Last year, Mr. Nicholson and Mr. MacAulay told me that they would send me comparisons between various countries respecting veterans. It has been 11 months and I still have not received that information.

M. MacAulay: Je m'en excuse du fond du coeur.

Mr. Jacob: I do hope that the department will not take as long to respond to the applications submitted by veterans.

Une voix: Touché!

M. MacAulay: Je puis vous assurer que notre sous–ministre, qui est très compétent, aura ces chiffres lorsqu'il reviendra devant ce comité, et, de mon côté, j'essaierai de faire mieux.

M. Jacob: Merci.

M. Frazer: J'ai juste une autre question, qui concerne la relation de confiance qui existe à l'heure actuelle entre l'avocat–conseil des pensions et le client ou demandeur. Normalement, lorsqu'un ancien combattant présente une demande il traite avec le même avocat–conseil pendant tout le processus.

M. MacAulay: Non.

M. Frazer: Dans la plupart des cas, oui. Ce n'est pas précisé dans la loi, mais, très souvent, lorsqu'un ancien combattant a besoin de consulter à nouveau un avocat–conseil, il traite avec celui même avec qui il a fait affaire dans le passé et qui est déjà au courant de son dossier.

M. MacAulay: Mais, Jack, vous dites que lorsqu'un avocat–conseil s'occupe d'un dossier il le suit aux deux paliers d'appel et jusqu'au bout du processus. Ce n'est pas le cas.

M. Frazer: Non, je sais bien que ce n'est pas précisé dans la loi, mais. . .

[*Texte*]

Mr. MacAulay: It's not the case. I don't know what the figures would be, but I know it's not the case. Do you know?

Mr. Frazer: Brian was a pension advocate, so he'll tell you.

• 1700

Mr. Chambers: Yes, I use to be an advocate, so I guess I can answer this one.

The system is set up as follows: As you know, the first application generally comes in from the bureau or the legion. Actually, any individual can simply write on a note that they'd like to apply for a back injury claim, which then initiates the beginning of that claim.

When they move to the next level, which is the first level of appeal—what we now call entitlement boards—the advocate is that advocate who is in the geographical area. So if the veteran lived in Quebec City or Revelstoke, B.C., the lawyer, the pension advocate, or the representative they have—we'll use the pension advocate because it simplifies the explanation—will be a pension advocate who resides in that area, region or district.

But when that particular decision is made and then goes on appeal, the appeal is held in Charlottetown, and it's a separate advocate once again. So really the three levels can be. . . In most cases, that you'll never have the same advocate doing the same thing twice is more likely to be the rule.

Mr. Frazer: It's happened to me before, and it's obviously happened again. I didn't put my point very well.

Suppose an applicant applies in Victoria. At the moment, he goes to a pension advocate or a pension advocate assists him in doing the thing. The claim goes in, it's refused, and an appeal is made. He goes to the same pension advocate in most cases, and the same pension advocate with whom he has established a relationship before is now dealing with his case once again. He goes up, and the claim is once again rejected.

So if there's another appeal, the same person is dealing with it. What I'm saying is that there's some continuity. There's a sense that these people know something about what they're saying. Will that now be lost?

Mr. MacAulay: Jack, are you saying you have the same advocate at the second appeal level? That is not the case.

Mr. Frazer: No. I'm talking about the preparation of the appeal.

Mr. MacAulay: Of the second appeal?

Mr. Frazer: Yes.

Mr. Chambers: No.

Mr. MacAulay: No, that would be done in Charlottetown. If it started in Vancouver, it would be a different advocate in Charlottetown in almost every case.

Mr. Frazer: But the individual you're dealing with at the local centre, the veterans affairs department, is the same individual.

[*Traduction*]

M. MacAulay: Ce n'est pas le cas. Je ne sais pas ce que sont les chiffres, mais je sais que ce n'est pas le cas. Savez-vous?

M. Frazer: Brian a déjà été avocat-conseil des pensions, et il vous le dira.

M. Chambers: C'est vrai; j'ai déjà été avocat-conseil, et je suppose que je peux donc répondre à cette question.

Voici comment fonctionne le système: comme vous le savez, la première demande nous provient en général du bureau ou de la légion. En fait, un ancien combattant peut simplement nous envoyer une note nous disant qu'il voudrait présenter une demande parce qu'il s'est blessé au dos, et cela déclenche le processus.

Lorsqu'il passe à l'étape suivante, qui est le premier palier d'appel—ce que nous appelons maintenant les comités d'examen—c'est l'avocat-conseil qui se trouve dans la même région que lui qui s'occupe de son dossier. Si l'ancien combattant habite à Québec ou à Revelstoke, en Colombie-Britannique, l'avocat-conseil des pensions, ou le représentant qu'ils ont là-bas—appelons-le l'avocat-conseil pour simplifier l'explication—sera l'avocat-conseil qui habite dans cette région ou dans ce district.

Lorsque la décision est prise et qu'elle est ensuite portée en appel, l'appel est entendu à Charlottetown, et c'est un nouvel avocat-conseil qui s'en occupe. Alors, il y a en fait trois niveaux. . . Dans la plupart des cas, il est probable qu'un avocat-conseil différent interviendra à chaque nouvelle étape.

M. Frazer: Cela m'est déjà arrivé avant, et il est clair que ça recommence. Je me suis mal exprimé.

Supposons qu'un ancien combattant présente une demande à Victoria. Lors de cette première étape, il va voir un avocat-conseil des pensions, qui l'aide à préparer sa demande. La demande est présentée, elle est rejetée, et il interjette appel. Il va voir le même avocat-conseil dans la plupart des cas, et le même avocat-conseil avec qui il a déjà établi une relation s'occupe à nouveau de son dossier. Le processus suit son cours normal, et sa demande est à nouveau rejetée.

Il y a donc un autre appel, et c'est la même personne qui s'en occupe. Je dis qu'il y a une certaine continuité. On a le sentiment que ces gens savent un peu de quoi ils parlent. Va-t-on perdre cela?

M. MacAulay: Jack, est-ce que vous dites que l'ancien combattant aura le même avocat-conseil au deuxième palier d'appel? Ce n'est pas le cas.

M. Frazer: Non. Je parle de la préparation de l'appel.

M. MacAulay: Du deuxième appel?

M. Frazer: Oui.

M. Chambers: Non.

M. MacAulay: Non, le deuxième appel sera entendu à Charlottetown. Si la demande a été présentée à Vancouver, dans pratiquement tous les cas, c'est un avocat-conseil différent qui s'occupera du dossier lorsqu'il sera rendu à Charlottetown.

M. Frazer: Mais l'ancien combattant fera affaire avec la même personne au bureau local du ministère des Anciens combattants.

[*Text*]

Mr. MacAulay: No. The one in Vancouver would be, but he wouldn't be your advocate for your second appeal in Charlottetown.

Mr. Frazer: I'm not saying he'd be arguing the case, but it's the same individual helping—

Mr. MacAulay: Well, you can still go to see him in Vancouver.

Mr. Frazer: He is still preparing your appeal.

Mr. Chambers: No, not at all. The head office advocate in Charlottetown gets the case entirely independently and a completely new appeal is prepared.

In point of fact, I use to be a head office advocate, so I'm not suggesting it doesn't work in people's favour. Sometimes a fresh set of eyes and a fresh way of looking at the thing is helpful, because sometimes an advocate goes down one route thinking it's the way to make a successful case, but sometimes the new fellow looking at it sees a different way of attacking the problem, and he can be very helpful.

But clearly it isn't. At the last level, the head office advocate prepares it quite independent of his other colleagues.

Mr. Frazer: But he prepares it in consultation with the claimant?

Mr. Chambers: He does so with his client, certainly. He's on the phone or writing or faxing materials—

Mr. Frazer: There's no nose–to–nose—

Mr. MacAulay: No, I think it was kind of misunderstood, Jack, but that is how it is.

Mr. Chambers: That's why we were talking earlier about the point of no oral testimony at the Veterans Appeal Board, which is in Charlottetown. From a practical point of view, most veterans aren't going to journey to Charlottetown to—

Mr. Frazer: It makes provision for you to do that, but then it says you can't talk to anybody when you get there.

Mr. Chambers: Well, if they get there, they'll almost be assured they can talk. It's just a matter of what they can say.

The Chair: Thank you very much. That brings us to the end of our questions.

We want to thank you, Mr. Minister and officials, for coming before us. We want to assure you that whenever you come before this committee, you can give oral testimony.

Mr. MacAulay: Thank you, Mr. Chairman.

The Chair: As a matter of fact, it's preferable because many of our members—I'm not going to name any members in particular—have difficulty reading, so we welcome all testimony. So I want to thank you.

We're looking forward to having the deputy come back. Perhaps he can bring some of his people up from Charlottetown when the weather gets nicer. Thank you very much for coming today.

[*Translation*]

M. MacAulay: Non; il traitera avec la même personne à Vancouver, mais ce n'est pas cet avocat–conseil qui s'occupera de son deuxième appel à Charlottetown.

M. Frazer: Je ne dis pas que c'est le même qui plaidera la cause, mais c'est la même personne qui l'aidera. . .

M. MacAulay: Eh bien, rien ne l'empêche d'aller voir cet avocat–conseil à Vancouver.

M. Frazer: C'est encore lui qui préparera l'appel.

M. Chambers: Non, pas du tout. L'avocat–conseil de l'administration centrale, à Charlottetown, s'occupera seul du dossier et préparera un appel complètement nouveau.

En fait, j'ai déjà été avocat–conseil à l'administration centrale, et je ne voudrais pas laisser entendre que cela nuit à l'intérêt des anciens combattants. Parfois, il est utile que la deuxième personne examine un dossier d'un nouvel oeil, car un avocat–conseil peut choisir une voie qui lui semble être la meilleure pour obtenir gain de cause, mais parfois la deuxième personne à s'occuper du dossier peut voir une façon différente d'attaquer le problème, ce qui peut être très utile.

Alors, c'est clair. Au dernier palier, l'avocat–conseil de l'administration centrale prépare l'appel sans consulter ses autres collègues.

M. Frazer: Mais il consulte le demandeur?

M. Chambers: Oui, bien sûr, il consulte son client. Il lui téléphone, lui écrit ou lui envoie des documents par télécopieur. . .

M. Frazer: Il n'y a pas de face à face. . .

M. MacAulay: Non, je pense qu'il y a eu un malentendu, Jack, mais c'est ainsi que les choses se passent.

M. Chambers: C'est pourquoi tout à l'heure nous disions qu'il n'y a pas de témoignage oral au Tribunal d'appel des anciens combattants, qui se trouve à Charlottetown. En pratique, la plupart des anciens combattants ne feront pas le voyage à Charlottetown pour. . .

M. Frazer: Il y a une disposition qui leur permet d'y aller, mais qui précise ensuite qu'une fois là ils ne peuvent parler à personne.

M. Chambers: Eh bien, s'ils font le voyage, ils sont presque assurés de pouvoir s'exprimer. La restriction s'applique seulement au contenu de leur intervention.

Le président: Merci beaucoup. Cela met fin à la période de questions.

Nous tenons à vous remercier, monsieur le ministre, ainsi que vos fonctionnaires, pour votre comparution. Nous tenons à vous assurer que chaque fois que vous comparaîtrez devant ce comité, vous pourrez témoigner oralement.

M. MacAulay: Merci, monsieur le président.

Le président: En fait, c'est préférable, puisqu'un bon nombre de nos membres—et je ne nommerai personne—ont de la difficulté à lire; alors nous sommes toujours heureux d'entendre des témoignages. Je vous remercie.

Nous avons hâte de revoir le sous–ministre. La prochaine fois, peut–être qu'il pourra amener avec lui des gens de Charlottetown, si le temps est plus clément. Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui.

[*Texte*]

I would ask members of the committee to please remain behind for one moment because we have some housekeeping to do.

Mr. MacAulay: Thank you very much, Mr. Chairman Bill.

• 1705

The Chair: Could I just bring to your attention a couple of things. The first thing we want to do is—

Mr. Proud: Socialize.

The Chair: Well, that's not allowed. Oral testimony is one thing, but—

Mr. Proud: It's really the role of the chairman.

The first thing I would like us to do is to approve the third report of the subcommittee on agenda and procedure of the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs. I hope you've gone over it. It concerns the future work of the committee. It's pretty straightforward. Some of it has already been put into place. Notice particularly item 4, ''that the following groups and individuals be invited to appear''.

I assume you're all in agreement with additional witnesses being selected on the basis of requests received. We have received from Mr. Jacob additional names: Professor Griezic from Carleton; Mr. Chartier; Mrs. Whalen; Mr. Keith Bell; former Senator Jack Marshall. . . He's in Florida, I think.

Mr. Jacob: I'm glad for him.

The Chair: I'm glad for him, too. We're in camera, so we can say his seat remains unfilled while he's. . .oh, we're alive. Then I won't say that.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

Je demanderais aux membres du comité de rester un moment pour que nous puissions régler des questions d'administration.

M. MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: J'aimerais simplement attirer votre attention sur un certain nombre de choses. Premièrement, nous voulons. . .

M. Proud: Bavarder entre amis.

Le président: Non, ce n'est pas permis. Un témoignage oral, c'est une chose, mais. . .

M. Proud: C'est vraiment le rôle du président.

Premièrement, j'aimerais que nous adoptions le troisième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. J'espère que vous l'avez lu. Il s'agit des travaux futurs du comité. C'est assez simple. Certaines de ces choses ont déjà été faites. Je vous signale en particulier le point 4: «que les groupes et les personnes qui suivent soient invités à comparaître».

Je suppose que vous êtes tous d'accord pour que nous choisissions d'autres témoins parmi ceux qui ont demandé à comparaître. M. Jacob nous a proposé d'autres noms: le professeur Griezic, de Carleton; M. Chartier; M^me^ Whalen; M. Keith Bell; l'ancien sénateur Jack Marshall. . . Il est en Floride, je crois.

M. Jacob: J'en suis ravi pour lui.

Le président: J'en suis ravi pour lui moi aussi. Comme nous sommes à huis clos, nous pouvons dire que son siège restera vacant tant qu'il. . .oh, nous ne sommes pas à huis clos. Alors, je ne le dirai pas.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Wednesday, December 7, 1994 and Wednesday, December 14, 1994

From the Office of the Auditor General of Canada:

David Rattray, Assistant Auditor General;

Dr. Peter C. Kasurak, Principal;

Paul Morse, Auditor.

Thursday, February 16, 1995

From the Department of Veterans Affairs Canada:

David Nicholson, Deputy Minister;

Serge Rainville, Assistant Deputy Minister, Veterans Services;

Doris Boulet, Director General, Benefits;

Brian Chambers, Legal Advisor, Department of Justice.

TÉMOINS

Le mercredi 7 décembre 1994 et le mercredi 14 décembre 1994

De l'Office du Vérificateur général du Canada:

David Rattray, vérificateur général adjoint;

Dr Peter C. Kasurak, directeur principal;

Paul Morse, vérificateur.

Le jeudi 16 février 1995

Du Département des Anciens combattants Canada:

David Nicholson, sous–ministre;

Serge Rainville, sous–ministre adj., Services aux Anciens combattants;

Doris Boulet, directrice générale, Direction générale des prestations;

Brian Chambers, conseiller juridique, Ministère de la justice.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Publicati

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 5

Tuesday, February 21, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 5

Le mardi 21 février 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité a continué son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 2 9 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 21, 1995
(12)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:33 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Acting Chair, John Richardson presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, Fred Mifflin and John Richardson.

Acting Members present: Joe McGuire for George Proud and Maurice Godin for Jean–Marc Jacob.

In attendance: From the Research Branch,Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: From Veterans Affairs Canada: David Nicholson, Deputy Minister; Bunty (Joan E.) Albert, A/Director, Legislation and Policy, Benefits; Brian Chambers, Legal Advisor, Department of Justice; Leslie MacLean.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 7*).

David Nicholson made a statement, and with the other witnesses, answered questions.

At 5:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 21 FÉVRIER 1995
(12)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 33, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de John Richardson (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, Fred Mifflin et John Richardson.

Membres suppléants présents: Joe McGuire pour George Proud et Maurice Godin pour Jean–Marc Jacob.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Anciens combattants Canada: David Nicholson, sous–ministre; Bunty (Joan E.) Albert, directrice suppléante, Législation et politiques, Direction générale des prestations; Brian Chambers, conseiller juridique, ministère de la Justice; Leslie MacLean.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité commence son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascicule nº 7*).

David Nicholson fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 21, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 21 février 1995

• 1532

The Acting Chair (Mr. Richardson): I'd like to welcome the deputy minister, Mr. Nicholson, and his team to the hearing of witnesses on Bill C–67.

Because we haven't gone through this for some time, I would like to explain that we will review the clause–by–clause explanation of Bill C–67. All of you have it. If you haven't prepared questions so far but have questions, I suggest that you annotate the margins of your sheets and seek clarification or explanation at the end. At that time we'll follow our traditional pattern of the two opposition members—the Bloc Québécois and the Reform Party speakers—having 10 minutes of review. One speaker for the Liberal Party will have 10 minutes of review as well. Then we'll revert to five minutes of questioning on an alternate basis.

I just wanted to be sure that everyone was clear on the process.

Mr. Nicholson, we welcome you to the committee. We look forward to hearing the clause–by–clause explanation of Bill C–67.

Mr. David Nicholson (Deputy Minister, Veterans Affairs Canada): Thank you very much, Mr. Chairman. Perhaps with your permission and with the permission of the committee members, I'll begin by introducing the officials from the department who are here with me today.

I have with me Ms Leslie MacLean, senior pensions analyst; Joan Albert, director of legislation and policy; and Brian Chambers, from legal services.

I haven't prepared a statement for today. As you know, the Secretary of State for Veterans entered his statement into the record at your last session. We're here today, sir, prepared to answer any questions that you or the committee may have.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Because of the turnover in the committee, we're looking forward to having you take us through the bill. If you do it in a summary manner and highlight those changes that were significant or deemed significant, maybe we will get some response from the committee as it fleshes out.

Le président suppléant (M. Richardson): Souhaitons la bienvenue au sous–ministre, M. Nicholson et à ses collègues qui vont comparaître au sujet du projet de loi C–67.

Comme nous n'avons pas fait cela depuis quelque temps, je vais vous expliquer comment nous procéderons à l'explication du projet de loi C–67 article par article. Vous l'avez tous entre les mains. Si vous n'avez pas encore préparé de questions, et que vous voulez poser une question, je vous propose d'annoter les marges de votre document et de demander des éclaircissements ou des explications à la fin. C'est alors que, suivant l'ordre habituel, nous donnerons la parole à deux membres de l'opposition, c'est–à–dire du Bloc québécois et du Parti réformiste, pour 10 minutes chacun. Nous accorderons ensuite 10 minutes également à un membre du Parti libéral. Nous passerons ensuite aux questions de cinq minutes, en alternance.

Je voulais simplement m'assurer que tout le monde était au courant de la procédure.

Monsieur Nicholson, bienvenue au Comité. Nous sommes contents que vous veniez nous expliquer article par article ce projet de loi C–67.

M. David Nicholson (sous–ministre, Anciens combattants Canada): Merci beaucoup, monsieur le président. Avec votre permission et celle des membres du Comité, je vais commencer par vous présenter les fonctionnaires du ministère qui m'accompagnent aujourd'hui.

Voici M^me^ Leslie MacLean, analyste principale des pensions, M^me^ Joan Albert, directrice, Loi et politiques et M. Brian Chambers, des services juridiques.

Je n'ai pas préparé de déclaration. Comme vous le savez, le secrétaire d'État responsable des Anciens combattants vous a présenté son exposé à votre dernière séance. Nous sommes ici aujourd'hui pour répondre à vos questions et à celles du Comité.

Le président suppléant (M. Richardson): Étant donné le roulement au Comité, nous espérons beaucoup de vos explications sur le projet de loi. Vous pouvez y aller de manière sommaire, en présentant les principaux changements effectués, ou ceux que vous estimez importants, et le Comité vous posera peut–être les questions nécessaires, à mesure que nous avancerons.

• 1535

Mr. Nicholson: Yes, Mr. Chairman, I'm quite prepared to do that.

Basically the bill is designed to streamline the department's disability pension process. The streamlining will really take effect by specializing the operations in certain areas. In essence what I would like to report is that we are going to target our resources where they can best be applied to ensure timely decision–making in the disability pension process.

M. Nicholson: Oui, monsieur le président, c'est ce que je veux faire.

En gros, le projet de loi vise à simplifier le traitement des pensions d'invalidité au ministère. Cette simplification s'effectuera vraiment par la spécialisation de certaines fonctions. Essentiellement, je pense que nous allons affecter nos resources de manière optimale, afin de prendre les bonnes décisions au bon moment, dans le cadre du traitement des pensions d'invalidité.

[*Texte*]

The three major areas of change that will be affected by Bill C–67 are: the placing of the first decisions for disability pensions with the department; the combining of the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board into the Veterans Review and Appeal Board; and the merging of the Bureau of Pensions Advocates Canada with the Department of Veterans Affairs. We will concentrate the legal expertise, the lawyers within the bureau, on appeals and remove them from their involvement in the preparation of first applications. As I say, we will have them concentrate on the second and third levels of appeal.

The staff within the Bureau of Pensions Advocates—we refer to them as paralegals and support staff in the field—will become part of our field operations under Veteran Services and will continue to carry out the same role they're carrying out now in terms of assisting the veterans in preparing their applications for adjudication.

In essence, as I've said, the purpose of the bill is to streamline the decision–making process for disability pensions and to further develop our areas of speciality so that we can report after a two–year period to the interested stakeholders, such as the veterans organizations, that we have been successful in reducing the turnaround times by half.

Thank you.

The Acting Chair (Mr. Richardson): You've all had a chance to hear the intent of that. We've all had this bill in our hands for at least two weeks to review. I hope that no one was missed. Was anyone missed in the distribution of the bill?

We've heard the deputy minister give the rationale for the change in the act. Are there any further clauses of serious consequence that flow directly from the intent now?

Mr. Nicholson: Last Thursday, during the first meeting of the committee on Bill C–67, we did have questions from all members on various clauses of the bill. Many of the questions, I understand, were lifted from the legislative summary that was at the disposal of members last week. If you and the committee choose to follow the same process, we're prepared to answer questions on any of the clauses in the bill.

The Acting Chair (Mr. Richardson): There are only two new persons subbing on the committee at the moment, so I think we'll acquiesce. If clarification is needed for the two new members, I'm asking them to seek intervention because of their not being at the first meeting.

Now I call upon the speaker from the Bloc to come forward as the first group.

Monsieur Godin.

M. Godin (Châteauguay): Peut–on retourner à certains articles dans le but de demander de l'information?

Le président suppléant (M. Richardson): Oui.

M. Godin: J'ai trois ou quatre petites questions à poser. À l'article 2, il est question de la définition du mot «ministre». Cette définition comprend–elle le secrétaire d'État?

[*Traduction*]

Les trois principaux types de changement découlant du projet de loi C–67 sont les suivants: C'est maintenant le ministère qui prendra les premières décisions relativement aux pensions d'invalidité; nous fusionnons la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants, pour en faire le Tribunal des anciens combattants (révision et appel); nous intégrons le Bureau des services juridiques des pensions au ministère des Anciens combattants. Nous concentrerons donc la compétence juridique des avocats du Bureau du niveau des appels et les retirerons de la préparation des premières demandes. Autrement dit, ils travailleront aux deuxième et troisième niveaux d'appel.

Le personnel du Bureau des services juridiques des pensions, ce que nous appelons les techniciens judiciaires, ainsi que le personnel de soutien, feront partie de nos activités sur le terrain Anciens combattants, et continueront de jouer le rôle actuel, en aidant les anciens combattants à préparer leur demande de décision.

Je le répète, avec ce projet de loi, nous voulons essentiellement simplifier le processus décisionnel pour les pensions d'invalidité et nous spécialiser davantage afin que dans deux ans, nous puissions annoncer aux intéressés, comme les organisations d'anciens combattants, que nous avons réussi à réduire de moitié le temps de traitement des dossiers.

Merci.

Le président suppléant (M. Richardson): Vous connaissez maintenant tous l'intention du projet de loi dont vous avez copie depuis au moins deux semaines. J'espère que tout le monde l'a reçu. Est–ce que l'un de vous n'a pas reçu le projet de loi?

Le sous–ministre a expliqué la raison d'être des changements à la loi. Y a–t–il d'autres articles importants découlant de cette intention du projet de loi?

M. Nicholson: Jeudi dernier, à la première séance du comité sur le projet de loi C–67, les membres du comité nous ont posé des questions sur divers articles du projet de loi. D'après ce que j'ai compris, beaucoup de questions étaient tirées du résumé législatif qui avait été remis aux membres la semaine dernière. Si vous, monsieur le président, et les membres du comité souhaitez suivre la même procédure, nous sommes prêts à répondre aux questions sur n'importe quel article du projet de loi.

Le président suppléant (M. Richardson): Comme il n'y a que deux remplaçants au comité, actuellement, nous sommes d'accord. S'il faut des éclaircissements pour les deux nouveaux membres, à cause de leur absence à notre première séance, je leur demande d'intervenir.

Je demande maintenant au porte–parole du Bloc québécois, le premier groupe à intervenir, de poser une question.

Mr. Godin.

Mr. Godin (Châteauguay): Could we get back to some clauses? I would like to have some information about them?

The Acting Chair (Mr. Richardson): Yes.

Mr. Godin: I have three or four brief questions. On clause 2, the words "minister" is defined. Does this definition include de Secretary of State?

[*Text*]

[*Translation*]

• 1540

Mr. Nicholson: The answer to the question, Mr. Chairman and Mr. Godin, is yes. The clause mentions the Minister of Veterans Affairs, and of course there are certain powers delegated to the Secretary of State from the minister in terms of the bill.

M. Godin: L'article 18 stipule:

18. Le Tribunal a compétence exclusive pour réviser toute décision rendue en vertu de la Loi sur les pensions et statuer sur toute question liée à la demande de révision.

Cet article contredit–il le nouveau paragraphe 82(1) et le paragraphe 34(5)?

Mr. Nicholson: I wonder if I could have some clarification on the question. Which clause did he refer to in the first instance?

Le président suppléant (M. Richardson): Pouvez–vous répéter la question, s'il vous plaît?

M. Godin: Oui. L'article 18 stipule:

18. Le Tribunal a compétence exclusive pour réviser toute décision rendue en vertu de la Loi sur les pensions et statuer sur toute question liée à la demande de révision.

Je voudrais savoir si les paragraphes 35(5) et 82(1) viennent en contradiction avec cela.

Allons tout d'abord au paragraphe 34(5). Ce paragraphe stipule:

34.(5) Le ministre peut, lors de son évaluation périodique de l'état de dépendance du demandeur ou du pensionné, modifier le montant en fonction de celui–ci.

Au paragraphe 82(1), il est stipulé:

82.(1) Le ministre peut, de son propre chef, réexaminer sa décision ou une décision de la Commission et soit la confirmer, soit l'annuler ou la modifier, s'il constate que les conclusions sur les faits ou l'interprétation du droit étaient erronées; il peut aussi le faire sur demande si de nouveaux éléments de preuve lui sont présentés.

Donc, l'article 18 vient–il en contradiction avec ces deux dispositions?

Mr. Nicholson: Thank you very much, Mr. Godin.

Mr. Chairman, I would like to refer this to our legal counsel, Brian Chambers.

Mr. Brian Chambers (Commission Counsel, Legal Services Unit, Department of Justice (Atlantic Region)): If I could, I would like to look at subclause 34(5) first. Subclause 34(5) is the section of the bill that refers to a compassionate award.

Compassionate awards are only granted by the new appeal panel. We wanted some mechanism in place to vary the dollar bill amount based on the dependent condition of a particular applicant. In this case it would likely be a widow.

M. Nicholson: La réponse à la question, monsieur le président et monsieur Godin, est: oui. L'article mentionne le ministre des Anciens combattants et, bien entendu, le ministre a délégué certains pouvoirs au secrétaire d'État, pour ce qui est du projet de loi.

Mr. Godin: Clause 18 says:

18. The Board has full and exclusive jurisdiction to hear, determine and deal with all applications for review that may be made to the Board under the Pension Act, and all matters related to those applications.

Is this clause in contradiction with new subclauses 82(1) and 34(5)?

M. Nicholson: J'aimerais que l'on éclaircisse la question. De quel article était–il question en premier?

The Acting Chair (Mr. Richardson): Could you repeat the question?

Mr. Godin: Yes. Clause 18 says:

18. The Board has full and exclusive jurisdiction to hear, determine and deal with all applications for review that may be made to the Board under the Pension Act, and all matters related to those applications.

I would like to know if subclauses 35(5) and 82(1) are in contradiction with this.

Let's first move to subclause 34(5), which says:

34.(5) The Minister may from time to time vary the amount of a compassionate award that is subject to be varied in accordance with the applicants dependant condition.

In subclause 82(1), it says:

82.(1) Subject to subsection 2, the Minister may, on the minister's own motion, review a decision made by the Minister or the Commission under this Act and may either confirm the decision or amend or rescind the decision if the Minister determines that there was an error with respect with any finding of fact or the interpretation of any law, or may do so on application if new evidence is presented to the Minister.

So I would like to know if clause 18 is in contradiction with those two provisions?

M. Nicholson: Merci beaucoup, monsieur Godin.

Monsieur le président, j'aimerais que notre conseiller juridique, Brian Chambers, réponde à cette question.

M. Brian Chambers (conseiller juridique, section des services juridiques, ministère de la Justice (région de l'Atlantique)): Si vous le permettez, j'aimerais d'abord que nous considérions le paragraphe 34(5). Ce paragraphe se retrouve sous l'intertitre «allocation de commisération».

Les allocations de commisération ne sont accordées que par le nouveau tribunal d'appel. Nous voulions mettre en place un mécanisme qui permette de faire varier la somme accordée en fonction des dépendants d'un requérant. Dans ce cas–ci, ce serait probablement une veuve.

[*Texte*]

The thinking behind this was those kinds of financial figures do not exist with the board at any given time, so what we did was set up a narrow power of the minister to allow them, on an annual review basis, to look at the amount of that widow's compassionate award.

It's only the compassionate award given under 34 that the minister can review and alter. If you look at the previous subsection, you'll see there's a cost of living index for all other compassionate awards. It's a set formula that's tied into section 75 of the act.

For this one, we don't know what the widow's dependent condition is going to be in any given year. We'd have to look at what she was receiving in any given year, and in most normal cases we would adjust up the compassionate award she was receiving so it would be consistent with what all other widows in the system at the same level were receiving.

• 1545

That's the review by the minister. It only alters the dollar bill amount; it doesn't allow them to review the compassionate award that was granted by the appeal board. In other words, they can't take that away. It's only monitoring the dollar bill figure and making an adjustment annually.

If I could move to proposed subsection 82(1) of the bill, we are talking about the Pension Act and this is the review power of the minister. Let me set the context here very briefly. What occurs here is that a decision has been made by the minister at first level on a first application. If there is new evidence presented by the applicant at that stage, the minister can opt to look at that application again at that level, and can decide to vary his original decision favourably or more favourably if the case is such as that.

What we have in that review power also is that if an error occurred with respect to the interpretation of any law, the application of any law, or the finding of any fact, then the minister can revisit that decision. It would mean that obviously the applicant would be given full opportunity to present their case and to present any argument with respect to the error, whether it be of fact or law, and then the minister could rule to alter the decision.

The alteration of the decision or the variance of the decision could occur in two fashions. Obviously it could be a more favourable decision if the error was against the veteran at that stage. We have to concede that there may be errors in the application of the law such that someone was receiving more than they ought to be receiving, or ought not to be receiving a benefit at all. In those cases the minister would be free to have a new look at the situation, and they could possibly take away the award at that level.

Those are the Pension Act review powers of the minister. If we move to the question on the original clause 18, that is the review level of the board. It really has nothing whatsoever to do with the review powers of the minister. They are two separate things.

As you know, the proposed Veterans Review and Appeal Board has two levels: a review level—review panel we call it—and an appeal panel. With these powers of review in clause 18 setting out the jurisdiction, what they're talking about in that situation is that we've had a decision made under the Pension Act by the minister. The party who received that decision is unhappy with it and appeals it to the review panel under the Pension Act. In other words, the gateway into the proposed

[*Traduction*]

Comme ces données financières ne sont pas en tout temps disponibles pour le tribunal, nous avons pensé qu'il fallait accorder un pouvoir limité au ministre pour permettre, annuellement, un examen de l'allocation de commisération d'une veuve.

L'allocation de commisération accordée en vertu de l'article 34 est la seule que le ministre peut réviser et modifier. Si vous examinez les paragraphes précédents, vous verrez que toutes les autres allocations de commisération tiennent compte de l'indice du coût de la vie. C'est une formule fixe associée à l'article 75 de la loi.

Dans ce cas-ci, nous ne savons pas comment évoluera la situation des dépendants de la veuve, d'une année à l'autre. Il faut considérer l'allocation qu'elle recevait pour une année donnée et dans bien des cas tout à fait normaux, nous majorerions l'allocation de commisération afin qu'elle soit comparable à celle d'autres veuves du système, au même niveau.

Voilà pour l'évaluation périodique du ministre. Cela ne changerait que la somme accordée et ne permet pas de revenir sur l'adjudication d'une allocation de commisération par le tribunal d'appel. Autrement dit, on ne peut pas enlever l'allocation. On ne fait qu'évaluer la somme accordée en la révisant annuellement.

Passons maintenant au paragraphe 82.1 du projet de loi. Il y est question de la Loi sur les pensions et du pouvoir d'examen du ministre. Laissez-moi vous décrire brièvement le contexte. Supposons qu'une décision a été prise par le Premier ministre au premier niveau, pour une première demande. Si de nouveaux faits sont présentés à ce moment par le requérant, le ministre peut choisir d'examiner de nouveau la demande à ce niveau et de modifier favorablement ou de bonifier sa décision initiale, selon le cas.

En outre, dans le cadre de ce pouvoir d'examen, si une erreur s'est produite quant à l'interprétation d'une loi, de l'application d'une loi, ou dans la présentation des faits, le ministre peut revoir sa décision. Bien entendu, le requérant aura l'occasion de se défendre pleinement et de présenter tout argument relatif à l'erreur, de fait ou d'interprétation, et le ministre pourra modifier la décision antérieure.

La modification de la décision peut se produire de deux façons. Si l'erreur s'est produite contre l'ancien combattant à ce stade, on peut évidemment rendre une décision favorable. Mais il faut également recoconnaître qu'en raison d'erreurs dans l'application de la Loi, une personne pourrait recevoir davantage que ce à quoi elle a droit, ou recevoir une allocation à laquelle elle n'a pas droit du tout. Dans ces cas-là, le ministre aurait le pouvoir d'examiner de nouveau la situation et, au besoin, de retirer l'allocation.

Voilà les pouvoirs d'examen du ministre en vertu de la Loi sur les pensions. Revenons à la question sur l'article 18 existant. Il s'agit du pouvoir de révision du Tribunal. Cela n'a en fait rien à voir avec les pouvoirs de révision du ministre. Ce sont deux choses distinctes.

Comme vous le savez, le Tribunal des anciens combattants (Révision et appel) qui est proposé a deux niveaux: le niveau de révision, ce que nous appelons les comités de révision, et le niveau d'appel. Les pouvoirs de révision sont décrits à l'article 18. Supposons que le ministre a rendu une décision en vertu de la Loi sur les pensions. La personne intéressée par cette décision est mécontente et veut interjeter appel auprès du comité d'appel, en vertu de la Loi sur les pensions. Autrement

[*Text*]

Veterans Review and Appeal Board Act is through the Pension Act, allowing them to appeal from the Pension Act decision to the review panel.

What clause 34 is talking about is that the review panel has exclusive jurisdiction to look at this whole matter once again and to substitute its decision, or vary its decision, or confirm the previous decision of the minister at that level. I think the distinction is one of the review powers of the minister on the one hand under the Pension Act, as opposed to the review panel, which is part of the new board, and the jurisdiction or powers it exercises under that act. There are really two separate acts involving the powers of the minister on the one hand and the powers of this board on the other.

If that's reasonably clear, I can stop there.

M. Godin: Oui, ça va. Je vais à l'article 55.

[*Translation*]

dit, il faut passer par la Loi sur les pensions pour avoir accès au Tribunal des anciens combattants (Révision et appel) qui est proposé dans ce projet de loi. C'est ainsi qu'il faut procéder pour faire appel d'une décision rendue en vertu de la Loi sur les pensions.

En vertu de l'article 34, le comité de révision a compétence exclusive de réexamen de cette question et de substitution, modification ou confirmation de la décision rendue précédemment par le ministre, à ce niveau. Je pense qu'il faut distinguer entre, d'une part, les pouvoirs d'examen du ministre, en vertu de la Loi sur les pensions, et, d'autre part, ceux des comités de révision qui font partie du nouveau Tribunal, et tenir compte de la compétence et des pouvoirs de chacun en vertu de la Loi. Il s'agit donc de deux choses distinctes: les pouvoirs du ministre et ceux du Tribunal.

Si c'est suffisamment clair, je m'arrête ici.

Mr. Godin: Yes, that's fine. Let's now move to clause 55.

• 1550

L'article 55 remplace le paragraphe 35(2) de la Loi sur les pensions. Ce nouveau paragraphe se lirait ainsi:

(2) L'estimation du degré d'invalidité est basée sur les instructions et sur une table des invalidités que prépare le ministre pour aider les médecins et les chirurgiens qui font des examens médicaux pour déterminer des pensions.

J'aimerais savoir sur quelles références le ministre se basera pour établir la table. Je me demande, en tant que législateur, si je me sens à l'aise devant cela.

Mr. Chambers: The table that's been set up is under the authority now of the Canadian Pension Commission. They established the table.

For all practical effects, the manner in which they do it is there is a medical advisory staff that provides medical input on various conditions, whether it be the back, knees and joints, amputations or neuro–psychiatric conditions. They establish certain percentages of disability that are related to those particular conditions.

So they're done in consultation with medical staff, but the tables are guidelines only. A lot of what occurs on appeals under assessments is to argue that someone may be a little bit more affected by their condition than Mr. Smith down the road, for example. So there's some latitude.

One of the difficulties—and I guess I'd be speaking here for the veterans' groups or veterans themselves—is there's been a reluctance to have the table of disabilities included as a regulatory scheme, because it would tend to be a lot more fixed and rigid in terms of categories and a lot more difficult to argue for degrees of disability that people may experience.

Those are the two options we had. The table of disabilities has been in this format—a non–regulated format—for well over forty years, that I can recall. I guess our feeling is we left it as is simply because we had no directions to change it otherwise.

Le président suppléant (M. Richardson): Y a–t–il d'autres questions?

Clause 55 replaces subclause 35(2) of the Pension Act. This new subclause reads as follows:

(2) The assessment of the extent of a disability shall be based on the instructions and the table of disabilities to be made by the minister for the guidance of physicians surgeons making medical examinations for pension purposes.

I would like to know what references the minister will use to create this table. As a legislator, I am not sure I feel comfortable about this.

M. Chambers: La table qui a été établie est actuellement utilisée par la Commission canadienne des pensions. C'est elle qui l'a mise au point.

En pratique, la table est préparée par un groupe consultatif médical qui fournit des renseignements d'ordre médical sur divers problèmes de santé, que ce soit au dos, aux genoux ou aux articulations, des amputations ou des problèmes neuro–psychiatriques. Il fixe des pourcentages d'invalidité pour chacune de ces conditions.

Cela se fait donc en consultation avec du personnel médical mais les tables ne servent que de lignes directrices. Leurs appels au sujet des évaluations, on a souvent des personnes qui se plaignent d'être plus touchées qu'une autre par leurs problèmes de santé. Il y a donc une certaine latitude.

Pour les anciens combattants et les groupes qui les représentent, il y a beaucoup de réticence à réglementer cette table d'invalidité. En effet, ces catégories seraient alors bien plus fixes et rigides et il serait plus difficile de prétendre qu'il y a divers degrés d'invalidité pour une même catégorie.

Nous pourrions donc choisir l'une des deux solutions. Nous utilisons cette forme de table d'invalidité, non réglementée, depuis plus de 40 ans, si mes souvenirs sont bons. Je pense que nous ne l'avons pas modifiée parce qu'on ne nous a pas demandé de le faire.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Do you have other questions?

[*Texte*]

From the Reform Party, we have Mr. Hart.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen–Merritt): Thank you very much, Mr. Chairman.

I'd like to thank the Department of Veterans Affairs for their cooperation to date with all the information they've been able to provide us on Bill C–67.

I do have some questions about not only concerns of my own but also concerns that have come through the Royal Canadian Legion. The first one I'd like to talk about a little bit is subclause 19(2) of the bill. I don't think it's necessary for me to read that particular section, but it's regarding a determination of frivolous or vexatious. I'm wondering if one of the members of the panel could tell us a little bit about that section and the reason we're going in that direction.

Mr. Nicholson: Once again I'm going to refer this question to Mr. Chambers. Many of these questions are legal in nature, and that's the reason I have Mr. Chambers with us.

Go ahead, Brian.

Mr. Chambers: The issue in this particular context was, as you appreciate, only a discretionary power to be exercised by the chair, and the chair could only exercise it in assessment cases.

I think last time Mr. Frazer asked us the question and I think I pointed out the following example. Say someone had an amputation at the ankle. The assessment in the table of disabilities is at 20%. If they were coming back for their seventh try at that level, trying to get the assessment up, and if it were a fixed condition, it would be highly unlikely that the commission would make any change at that stage of the game.

• 1555

What we've done is that currently, this discretionary power exists in the Pension Act for the chairman to have the authority to say, no, they're not going to convene another assessment board to hear it once again. All we've done in the bill, actually, to is set out a test for the chair. The chair has to come to the conclusion that it's frivolous or vexatious or otherwise.

We've chosen those words, quite frankly, because that type of terminology is the type used by the courts. If the chairman's ruling is challenged, it would go by way of judicial review under section 18.1 of the Federal Court Act. The Federal Court would be familiar with the test of whether or not the chairman had appropriately applied himself to seeing whether it was frivolous or vexatious or trivial or whatever. That would be the test to which they would hold the chairman's decision in those matters.

Mr. Hart: Would it not be better if it were designated to a panel as opposed to the chair?

Mr. Chambers: I guess our feeling was that it wouldn't matter, in any event, who made the decision. If someone was dissatisfied, it would be subject to judicial review, whether it was two people, three people or simply the chair. So we didn't see any great significance in numbers in this case.

Mr. Hart: Moving along to clause 20 of the bill, regarding the right to pursue application in one or more manner, currently an applicant may do any or all of the above referred to in the clause.

[*Traduction*]

La parole est maintenant à M. Hart, du Parti réformiste.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier le ministère des Anciens combattants pour la collaboration qu'il nous a donné jusqu'ici en nous renseignant sur le projet de loi C–67.

J'ai quelques questions se rapportant à des préoccupations personnelles ainsi qu'à celles qui ont été exprimées par la Légion royale canadienne. J'aimerais d'abord vous parler un peu du paragraphe 19(2) du projet de loi. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire cet article qui porte sur les demandes frustratoires. Je me demande si l'un des témoins pourrait nous parler un peu de cet article et de sa raison d'être.

M. Nicholson: Encore une fois, je vais demander à M. Chambers de vous répondre. Beaucoup de ces questions sont d'ordre juridique et c'est la raison de la présence ici de M. Chambers.

Allez–y, Brian.

M. Chambers: Dans ce contexte particulier, il s'agit, vous vous en doutez, d'un pouvoir discrétionnaire conféré au président, qu'il ne peut exercer que pour les évaluations.

Je pense qu'à la dernière séance, M. Frazer nous a posé une question à ce sujet. Je lui ai donné l'exemple suivant. Disons que quelqu'un s'est fait amputer à la cheville. L'évaluation de son invalidité est à 20 p. 100. Si cette personne en est à sa septième demande à ce niveau, pour que l'évaluation soit majorée, et si le problème physique ne change pas, il est très peu probable que le comité revienne sur la décision qui a déjà été prise à ce niveau.

Actuellement, le président a le pouvoir discrétionnaire, en vertu de la Loi sur les pensions, de refuser de mettre sur pied un autre comité d'évaluation pour considérer de nouveau le dossier. Tout ce que nous avons fait dans ce projet de loi, en fait, c'est de fournir des critères au président. Le président doit en venir à la conclusion que la demande est futile ou frustratoire.

Nous avons choisi cette expression, en fait, parce que c'est le genre de terminologie utilisée par les tribunaux. Si la décision du président est contestée, il devra y avoir un examen judiciaire en vertu de l'article 18.1 de la Loi sur la Cour fédérale. La Cour fédérale sait très bien comment déterminer si le président a ou non bien appliqué les critères se rapportant aux demandes frustratoires. Elle saurait donc bien s'il faut maintenir la décision du président.

M. Hart: Ne serait–il pas préférable de confier cela à un comité, plutôt qu'au président?

M. Chambers: Nous pensions que quoi qu'il en soit, peu importait qui avait pris la décision. Si quelqu'un est mécontent, il y aura contestation judiciaire, que la décision ait été prise par le président ou par deux ou trois personnes. Nous ne voyions donc pas l'importance du nombre, dans ce cas–là.

M. Hart: Passons maintenant à l'article 20 du projet de loi portant sur le droit de présenter sa demande d'une façon ou d'autre autre. Actuellement, le demandeur peut faire tout ce qui est prévu dans cet article.

[*Text*]

I'm wondering why we're just going to revert that now to one area. It's restricting it now—

Mr. Nicholson: I think it's opening it up, Mr. Hart.

Mr. Hart: So in other words, it's not one, it's both.

Mr. Nicholson: It's any of the above.

Mr. Hart: Either of the two.

Mr. Nicholson: Yes.

Mr. Chambers: What we've added is the ability for the applicant or the representative to make a written submission as opposed to just the oral hearing, which is what currently exists.

This was in response to submissions by veterans groups saying their people found it a rather harrowing experience to travel in because of the difficulties of travel and the tension and stress of hearings. They asked if there were some way we could address that by allowing them simply to present a written submission that is cogent and that completely deals with all the issues. In the bill we've simply incorporated their recommendation.

Mr. Hart: I guess there's a misunderstanding here. I thought currently an applicant may do any or all of the above, and this was restricting them from doing that. It's not true, then.

Mr. Nicholson: No, it's opening it up, Mr. Hart.

Mr. Hart: The ministerial right to review is in subclause 23(1). I wonder if you could just elaborate on that particular subclause a little bit.

Mr. Chambers: I feel as though I'm monopolizing here.

Mr. Nicholson: Go ahead. You have my permission.

Mr. Chambers: I'm earning my fee today.

In clause 23 of the bill, that review power is the review power of the review panel. It's not the minister's review power, a question we alluded to earlier, in subsection 82.(1) of the Pension Act.

This is symmetrical in the sense that at first level, there's a review power; at the review panel stage, there's a review capacity; and at the appeal panel level, there's the same capacity. So the power's symmetrical. Quite frankly, it's at this review level that the actual advocate and his client appear before the boards, whether it be in Vancouver, Calgary or wherever.

• 1600

It's been set in there simply to say that if they were able to come back with new evidence, it would be able to reconvene that hearing back out in that area, do it relatively quickly and make changes where needed.

I'm not sure if I'm directly answering your question. I'm saying the power exists throughout each stage of the adjudication process.

[*Translation*]

Je me demande si on ne va pas maintenant le limiter à une procédure. En ce moment, c'est limité. . .

M. Nicholson: Au contraire, on lui offre d'autres possibilités, monsieur Hart.

M. Hart: Autrement dit, ce n'est pas exclusif mais inclusif.

M. Nicholson: C'est l'un ou l'autre.

M. Hart: L'un ou l'autre.

M. Nicholson: Oui.

M. Chambers: Nous avons ajouté la possibilité pour le demandeur, ou son représentant, de présenter une demande écrite plutôt que de comparaître devant le comité, comme il est actuellement obligé de le faire.

Nous avons fait cet ajout parce que des groupes d'anciens combattants disaient que leurs membres trouvaient pénible de se rendre à l'audience, à cause de difficultés à se déplacer ainsi qu'à cause du stress des audiences elles–mêmes. Ils ont demandé s'il serait possible de résoudre ce problème en présentant tous les faits pertinents par écrit. Nous avons intégré leur recommandation au projet de loi.

M. Hart: Il doit y avoir un malentendu. Je pensais qu'actuellement, le demandeur peut présenter sa demande de l'une ou l'autre des deux façons et que le projet de loi l'en empêchait désormais. Ce n'est donc pas le cas.

M. Nicholson: Non, au contraire, monsieur Hart.

M. Hart: Le droit de révision ministériel est inscrit au paragraphe 23(1). J'aimerais que vous nous expliquiez un peu ce paragraphe, s'il vous plaît.

M. Chambers: Il me semble que j'ai le monopole du micro.

M. Nicholson: Allez–y, vous avez ma permission.

M. Chambers: On me fait gagner mon salaire, aujourd'hui.

Dans l'article 23 du projet de loi, le pouvoir de révision décrit est celui du comité de révision. Il ne s'agit pas du pouvoir d'examen du ministre, dont nous avons parlé plus tôt, au sujet du paragraphe 82(1) modifiant la Loi sur les pensions.

Il y a une symétrie puisqu'au premier niveau, il y a un pouvoir d'examen; au niveau du comité de révision, il y a ce pouvoir d'examen également ainsi qu'au niveau du comité d'appel. Il y a donc une symétrie de ce pouvoir. Dans les faits, c'est à ce niveau d'examen que les avocats et leurs clients comparaîtront devant les comités, que ce soit à Vancouver, Calgary ou ailleurs.

Cette disposition est là simplement pour que, si l'avocat et son client ont de nouvelles preuves à présenter, le comité de révision puisse se réunir à nouveau au même endroit, de manière que l'examen se fasse assez rapidement et que les changements nécessaires puissent être apportés.

Je ne sais pas si j'ai répondu directement à votre question. En fait, le pouvoir de procéder à un nouvel examen existe à chacune des étapes du processus d'arbitrage.

[*Texte*]

Mr. Hart: This is the first meeting I've been able to attend, so I don't know what happened at the last meeting. This is regarding the Bureau of Pensions Advocates. The deputy minister alluded to the fact that we're hoping to cut down the turn–around time by half. I'm certain that is a concern of all of the members of this panel, and your concern as well.

My biggest fear is that what we're attempting to do here on the surface may not indeed solve the problem. The Bureau of Pensions Advocates, which supplies that client privilege for first applications, is now going to be moved into the department. This would appear to me to be not where the major delays are taking place. In fact, the delays are taking place in the Department of Veterans Affairs itself and not in the BPA. Can you comment on that?

Mr. Nicholson: Let me begin by saying some of this was covered in our first session, but I'm pleased to have the opportunity to elaborate a bit on your question and on the answer.

I have never said—and I'm sure the Secretary of State is not on record as having said—that the delays in the system are attributable to any one part of the department in the process. It's free to state that we're paper–bound with the process. Many areas of the department are responsible for delays. There are files and papers moving back and forth within the department itself.

On the Bureau of Pensions Advocates, the most recent information I have is that there are delays of up to five months in the preparation of applications by the bureau. I note that their new turn–around time, as a goal for the upcoming year, is four months. So we can attribute delays to many areas within the process.

The fact of the matter is, currently 50% of the initial applications are not prepared by the bureau lawyers. They're prepared by the paralegals in the field. We hope to reduce the turn–around times by at least two months in the bureau's area by concentrating the lawyers exclusively on the two levels of appeal and by incorporating all the file development within the department using the existing paralegals, bolstered by the other field resources the department now has in the field, including counsellors, our district offices and the support staff there.

Essentially what we're trying to do here is streamline the process, to a degree, by having the first application process prepared by the department and the first decision taken by the department, and specializing in that area.

Mr. Hart: But how do we ensure that the veteran is getting the counsel he or she requires on first application?

Mr. Nicholson: I would like to express as firmly as I can that they're getting that now from the paralegals, and this will continue. Their role will not change as a result of the bill.

Mr. Hart: But they don't have that client–solicitor relationship at first level, only at appeal.

[*Traduction*]

M. Hart: C'est la première réunion à laquelle je participe sur le sujet, alors je ne sais pas ce qui s'est discuté à la dernière réunion. Il s'agit du Bureau de services juridiques des pensions. Le sous–ministre a fait allusion au fait qu'on espérait pouvoir réduire le délai de moitié. Je suis sûr que tous les membres du comité de révision, comme vous d'ailleurs, ont à coeur que les décisions se prennent dans les meilleurs délais.

Ma plus grande crainte, c'est que, si bien intentionnées soit–elle, nos mesures de réformes ne permettent pas de régler le problème. Le Bureau de services juridiques des pensions, qui représente le demandeur en première instance, sera dorénavant intégré au ministère. Or, les retards sont surtout attribuables, non pas au Bureau, mais au ministère même. Que pensez–vous de ce que je viens de dire?

M. Nicholson: Permettez–moi tout d'abord de préciser que nous avons traité de ces questions à notre première rencontre, mais que je suis heureux d'avoir l'occasion de pouvoir en traiter de façon un peu plus approfondie, en réponse à votre question.

Je n'ai jamais dit—et je suis sûr que le Secrétaire d'État ne l'a jamais dit non plus—que les retards étaient attribuables à l'un ou l'autre des divers services du ministère qui participe au processus. Certes, la paperasse nous empêche d'aller aussi vite que nous le souhaiterions. Les retards ne sont pas attribuables à un service en particulier. Les documents et les dossiers passent d'un service à l'autre et reviennent plus d'une fois au même service.

En ce qui concerne le Bureau de services juridiques des pensions, d'après ce qu'on me dit, le délai de préparation de la demande peut atteindre cinq mois. Je constate, par ailleurs, que le Bureau s'est fixé comme objectif pour l'année à venir de ramener ce délai à quatre mois. Ainsi, c'est à toutes les étapes du processus qu'il y a des retards.

Le fait est que, à l'heure actuelle, environ 50 p. 100 des demandes initiales sont rédigées, non pas par des avocats du Bureau, mais par les parajuridiques travaillant sur le terrain. Pour ce qui est du travail fait par le Bureau, nous espérons réduire le délai d'environ deux mois en faisant en sorte que les avocats n'interviennent qu'aux deux instances d'appel et en confiant l'élaboration des dossiers aux parajuridiques qui s'en occupent déjà au ministère et qui seraient secondés par d'autres employés du ministère qui travaillent déjà en régions, notamment par les conseillers et le personnel de soutien des bureaux de districts.

Nous tentons essentiellement de simplifier jusqu'à un certain point le processus en confiant aux employés du ministère qui se spécialiseraient dans ces dossiers le soin de rédiger la demande initiale et de décider de son bien–fondé en première instance.

M. Hart: Mais comment pouvons–nous être sûrs que les anciens combattants reçoivent les conseils dont ils ont besoin au moment de présenter leur demande initiale?

M. Nicholson: Je tiens à bien insister sur le fait qu'ils reçoivent déjà ces conseils des parajuridiques et qu'il continuera d'en être ainsi. Le rôle des parajuridiques ne sera pas modifié par le projet de loi.

M. Hart: Mais ils n'auront pas droit aux conseils juridiques à l'étape initiale, ces services étant réservés pour la procédure d'appel.

[*Text*]

Mr. Nicholson: Yes, they do. It's expressed in the new bill that the client–solicitor relationship will be retained. I have no problem indicating to you very clearly that it will be retained throughout the process.

Right now the way the system works is that you'll have paralegals involved in the preparation of the first application. You will have a lawyer who will be dealing with the first appeal now going to the Canadian Pension Commission. If it's rejected at that level and goes to final appeal at the Veterans Appeal Board, a different lawyer is assigned to that case in Charlottetown. So it's not the same lawyer throughout the process.

Mr. Hart: That tends to have a drawback, too, because shouldn't there be some continuity with the case?

Mr. Nicholson: As we pointed out previously, not necessarily. If you assign a different advocate to the final appeal, he may have a new view or perhaps he's seen something in there the first lawyer hasn't discovered in his compilation of the case. Perhaps the veteran is better served by having another legal opinion and another legal view being pursued for his file.

• 1605

Mr. Hart: To relate it to a divorce case or something like that, I think some people would find it disturbing if they had to change their legal opinion half–way or three–quarters of the way through the process.

Mr. Nicholson: I wasn't indicating they would be changing their legal opinion, but something new in the file may surface, something that may have been missed by the first–level advocate.

That's the process now. You'll have a lawyer, for example, in Calgary, who's handling the first appeal. If the appeal is rejected, it goes into Charlottetown to the Veterans Appeal Board and a different lawyer is assigned. That's the process now.

Mr. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): I have four quick questions for you.

The first question is how many compassionate awards have been awarded in the last 10 years?

The other three questions deal with the merchant navy veterans, clauses 79 to 85.

I would like you to explain what subclause 80(1) means.

The last sentence of clause 82 says:

Department of Veterans Affairs or a person or agency selected by the Minister.

Who does the minister usually choose to administer the pension?

The last question is on clause 84, the definition of "dangerous waters".

Mr. Nicholson: While my colleagues are putting their information together for me, I'll take a stab at your first question, which was how many compassionate awards have been granted over the past 10 years.

[*Translation*]

M. Nicholson: Ils y auront effectivement droit, puisque le nouveau projet de loi précise que la relation avocat–client sera maintenue. Je peux vous affirmer sans aucune hésitation que cette relation sera maintenue tout au long du processus.

Comme à l'heure actuelle, les parajuridiques s'occuperont de la demande initiale. Pour l'appel de première instance, qui à l'heure actuelle est entendu par la Commission canadienne des pensions, l'ancien combattant sera représenté par un avocat. Si l'appel est rejeté en première instance et qu'il ait interjeté appel en dernière instance au Tribunal d'appel des anciens combattants, c'est un autre avocat qui s'occupera de la cause à Charlottetown. Ainsi, l'ancien combattant ne sera pas représenté par le même avocat tout au long du processus.

M. Hart: N'y a–t–il pas un inconvénient à cette façon de faire? Ne devrait–il pas y avoir une certaine continuité?

M. Nicholson: Pas forcément, comme nous l'avons déjà indiqué. Si c'est un nouvel avocat qui s'occupe de l'appel de dernière instance, il aura peut–être une nouvelle perspective ou il trouvera peut–être un argument ou un élément que le premier avocat n'avait pas trouvé. L'ancien combattant sera peut–être mieux servi du fait qu'un autre avocat pourra jeter un regard neuf sur son dossier.

M. Hart: Si on faisait la comparaison avec une cause de divorce ou une autre cause semblable, il me semble que certaines personnes pourraient trouver inquiétant que l'avis juridique les concernant soit modifié en cours de route.

M. Nicholson: Ce n'est pas que l'avis juridique serait modifié, mais qu'on pourrait trouver un élément nouveau, un élément qui ne serait peut–être pas apparu à l'avocat de première instance.

C'est ce qui se fait déjà. L'appel est présenté en première instance, à Calgary, mettons. S'il est rejeté, c'est un autre avocat qui est nommé pour interjeter appel devant un tribunal d'appel des Anciens combattants à Charlottetown. Voilà ce qui se fait à l'heure actuelle.

M. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): J'ai quatre courtes questions à vous poser.

Premièrement, combien de fois l'allocation de commisération a–t–elle été accordée au cours des 10 dernières années?

Les trois autres questions concernent les articles 79 à 85 du projet de loi, concernant les Anciens combattants membres de la marine marchande.

Je voudrais que vous nous expliquiez le paragraphe 80(1).

À la toute fin de l'article 82, on dit:

le ministère des Anciens combattants ou une personne ou un organisme choisi par le ministre.

Qui le ministre choisit–il pour administrer la pension?

Ma dernière question concerne la définition du terme «eaux dangereuses» qui figure à l'article 84.

M. Nicholson: Pendant que mes collègues vérifient pour voir ce que je dois répondre, j'essaierai de répondre à votre première question, à savoir combien de fois l'allocation de commisération a été accordée au cours des 10 dernières années.

[*Texte*]

I would be surprised if we had that figure with us, Mr. Bertrand.

Mr. Bertrand: Ballpark figure.

Mr. Nicholson: Would you like to take a stab at that? You've been around longer than I have in that area.

Mr. Chambers: I would think probably in the neighbourhood of 50 over 10 years. The largest number was the Lou Gehrig's cases, the ALS cases. I believe there were 18 or 22 of those. I recall off the top of my head another 8 or 10, and I'm thinking that probably 50 would be a reasonable number.

Mr. Bertrand: So it's roughly about five per year if you average it out?

Mr. Chambers: Yes. They usually tend, Mr. Bertrand, to come in collectively, in groups of people. That's why the numbers will group in any given year. For example, in the ALS cases, in the one year there would have been 22.

Mr. Nicholson: In the clauses relating to the merchant navy, I have just been advised that there are no changes except in one clause, from "minister" to "commission", I believe. What clause is that?

Mr. Bertrand: Yes, it's basically the word "commission".

Mr. Nicholson: Yes, that's it.

Mr. Bertrand: Just for my own information, could you explain what clause 80 means?

Mr. Chambers: They were going back to the Department of Transport to look for shipping records and so on and so forth. They said that in the absence of that evidence, it would be acceptable if the applicant were able to come up with statements from people with whom the individual served, to say that he was on the ship at that time. If he produced that evidence, it would be acceptable evidence under that act. That's the gist of what the article means.

• 1610

Mr. Bertrand: The next question was selected by the minister, clause 82, I believe. Who does the minister usually choose to administer the benefits if the person is. . .?

Mr. Nicholson: I refer the question to Mr. Chambers because there, "various" could be identified as trustees.

Mr. Chambers: The policy is to try to find a family member or a close friend to act on behalf of the individual. We've attempted, where possible, to use the public trustee—the *curateur public* in the province of Quebec—to act, but their budgets are really small. They usually encourage us to look elsewhere. So that's been one source of activity.

If there's no one at all, then the department will fall back on itself, quite frankly, and administer by having one of our field staff, usually at a director level, administer the benefit on behalf of the individual. But our first choice is always a relative or a friend or the public trustee. We try to move these things away from us as much as possible.

[*Traduction*]

Je serais étonné que nous ayons ce chiffre ici, monsieur Bertrand.

M. Bertrand: Un chiffre approximatif.

M. Nicholson: Voulez–vous essayer de donner un chiffre? Vous vous y connaissez mieux que moi en ce domaine.

M. Chambers: Il y a probablement eu une cinquantaine de cas au cours des 10 dernières années. Les personnes atteintes de la maladie de Lou Gehrig, la SLA, étaient de loin les plus nombreuses. Je crois qu'il y en eu 18 ou 22. Je me souviens pertinemment de 8 ou 10 autres cas, et il serait sans doute raisonnable de dire qu'il y en a eu une cinquantaine en tout.

M. Bertrand: Donc, si l'on fait la moyenne, il y en aurait en environ cinq par an?

M. Chambers: Oui. En règle générale, monsieur Bertrand, les demandes nous arrivent par groupe. C'est ce qui explique que le nombre de cas soit plus important pour une année donnée. Ainsi, dans le cas des personnes atteintes de SLA, nous avons reçu 22 demandes en l'espace d'un an.

M. Nicholson: Pour ce qui est des articles concernant la marine marchande, on vient de me dire qu'un seul a été modifié, et je crois que c'était pour remplacer «commission» par «ministre». De quel article s'agit–il?

M. Bertrand: Oui, essentiellement, il s'agit du mot «commission».

M. Nicholson: Oui, tout à fait.

M. Bertrand: Pourriez–vous m'éclairer et m'expliquer la signification de l'article 80?

M. Chambers: Auparavant, il fallait consulter les documents de service en mer au ministère des Transports. On dit ici qu'en l'absence d'un document de ce genre, on acceptera que le demandeur présente des déclarations de personnes avec qui il a servi attestant qu'il était en mer à l'époque. Ces déclarations seraient considérées comme des preuves au sens de la loi. Voilà en gros ce que signifie cet article.

M. Bertrand: La question suivante concernait les choix faits par le ministre; je crois qu'il s'agit de l'article 82. Qui le ministre choisit–il généralement pour administrer la pension si la personne est. . .?

M. Nicholson: Je demanderai à M. Chambers de répondre, car «diverses personnes» pourraient être considérées comme fiduciaires.

M. Chambers: Nous avons pour règle d'essayer de trouver un membre de la famille ou un ami proche qui puisse servir de mandataire. Nous essayons, quand c'est possible, de faire appel au «curateur public», mais le curateur nous encourage généralement à trouver quelqu'un d'autre puisque son budget est très limité. Voilà donc une possibilité.

Si personne ne peut servir de mandataire, c'est en fait le ministère qui s'en charge; nous confions à un de nos employés en région, qui a généralement un poste de directeur, le soin d'administrer la pension au nom de l'intéressé. Cependant, nous cherchons toujours d'abord à en confier l'administration à un parent, à un ami ou au curateur public. Nous essayons autant que possible de garder nos distances.

[*Text*]

Mr. Bertrand: Is that a long definition of ''dangerous waters''?

Mr. Nicholson: We've just made a change in there between the Veterans Appeal Board and the proposed veterans review and appeal board act. That's the only change that's been made. There's no change in the definition.

Mr. Bertrand: I know there was no change, but just for my own benefit, is it a long definition of what you would call ''dangerous waters''?

Mr. Nicholson: As I understand it, a geographic description for dangerous waters is that it goes from headland to headland in certain oceans and waterways. If you'd like to have a description of it, we'll bring it back to the committee and table it.

Mr. Bertrand: I would.

Mr. Chambers: What's been left in here is that there was an attempt at one time to come up with an all–inclusive definition of what dangerous waters are, or were at the time. We found it almost became unworkable because of the size of Canada and the types of problems we had with shipping lanes and so on. So the actual authority to define what are dangerous waters exists with the appeal board.

It's a curious situation, but that's what's occurred. It's largely occurred in order to look at these cases on a case by case basis.

As you know, back at war time we had a three–mile limit, as the deputy was referring to. You had to use all kinds of geometrical shapes and charts to see where that three–mile limit was and whether foreign shipping or foreign military ships were in that area. Those would constitute some of the criteria for whether or not those waters were dangerous with respect to any individual shipping exercise or expedition.

Mr. Bertrand: Will you send me that?

Mr. Nicholson: Yes, sir. We'll table that with the committee to your attention.

Mr. Bertrand: Thank you very much.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): While we're on this subject of dangerous waters, one of the concerns of the merchant navy was that the definitions were somewhat different for the navy and for the merchant marine and so on. One of their problems was that a number of ships were sunk in the Gulf of St. Lawrence, for instance, but it didn't qualify, under the previous definition, as dangerous waters. Does this modify that, and does that then qualify people for compensation?

Mr. Nicholson: This doesn't modify it at all, Mr. Frazer. In addition to the definition of dangerous waters, many other considerations have to be given to the granting of a pension. One, for example, is action or counteraction with the enemy. So if there was a sinking, obviously there was enemy action. Anyone who was disabled, or who indeed lost their lives as a result of that action, would be pensionable.

[*Translation*]

M. Bertrand: La définition qu'on donne d'«eaux dangereuses» est–elle longue?

M. Nicholson: Nous n'avons fait que remplacer le Tribunal d'appel des anciens combattants par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) dont il est question dans le projet de loi. C'est le seul changement qui a été apporté à cet article. La définition comme telle n'a pas été modifiée.

M. Bertrand: Je sais qu'elle n'a pas été modifiée, mais je voudrais que vous me disiez si vous trouvez qu'il s'agit d'une longue définition de ce qu'on considère comme des «eaux dangereuses»?

M. Nicholson: D'après ce que j'en sais, en termes géographiques, les eaux dangereuses s'étendent de cap à cap dans certains océans et cours d'eau. Au cas où vous aimeriez obtenir une description géographique, nous en déposerons une auprès du comité.

M. Bertrand: Oui, j'aimerais bien avoir cette description.

M. Chambers: La définition qui se trouve là n'a pas été modifiée. À un moment donné, nous avons essayé d'élaborer une définition exhaustive de ce qu'on pouvait considérer comme des eaux dangereuses. La tâche s'est révélée impossible en raison de la taille géographique du Canada et de divers problèmes concernant notamment les voies de navigation. Dans la pratique, le Tribunal d'appel a le pouvoir de définir ce qu'on peut considérer comme des eaux dangereuses.

La situation peut sembler curieuse, mais c'est ce qui s'est produit. Cela nous permet donc, en règle générale d'examiner chaque cas selon ses mérites.

Comme vous le savez, pendant la guerre, nous avions une limite de 3 milles, comme l'a laissé entendre le député. Il fallait utiliser toutes sortes de formes géométriques et de cartes pour essayer de déterminer où se trouvait cette limite de trois milles et s'il y avait des navires marchands ou militaires étrangers dans ces eaux. Vous avez là certains des critères à partir desquels on détermine si une opération ou une expédition maritime donnée s'est déroulée dans des eaux dangereuses.

M. Bertrand: Vous m'enverrez cela?

M. Nicholson: Oui, monsieur. Nous déposerons le document auprès du comité et nous l'adresserons à votre attention.

M. Bertrand: Merci beaucoup.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Puisque nous discutons d'eaux dangereuses, la marine marchande était notamment préoccupée par le fait que la définition était légèrement différente selon qu'elle s'appliquait à la marine de guerre ou à la marine marchande. Elle citait le cas du Golfe du Saint–Laurent, dont les eaux, aux termes de l'ancienne définition, n'étaient pas considérées comme dangereuses en dépit du fait qu'un certain nombre de navires y avaient été coulés. Aux termes de la nouvelle définition, ces eaux seraient–elles considérées comme dangereuses et les intéressés auraient–ils droit à une compensation?

M. Nicholson: La nouvelle définition n'apporte aucun changement à cet égard, monsieur Frazer. Outre la définition d'eaux dangereuses, bien d'autres considérations entrent en ligne de compte dans la décision d'accorder une pension. On se demande notamment s'il y a eu des attaques ou des ripostes ennemies. Si des navires ont été coulés, la réponse est bien sûr affirmative. Quiconque serait devenu handicapé ou aurait perdu la vie en conséquence de ces attaques serait admissible à une pension.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1615

Mr. Frazer: The problem here is that if something happened on duty that caused them to have a disability they could claim for, but there was no enemy action involved, and yet they were still in waters in which ships had been sunk. . . There's a definition problem here. Is there some way this has been addressed?

M. Frazer: Le problème, c'est que les intéressés pourraient demander une compensation s'ils étaient devenus handicapés en raison de quelque chose qui se serait produit pendant qu'ils servaient, sans aucune action de la part de l'ennemi, mais dans des eaux où des navires avaient néanmoins été coulés. . . Nous avons donc là un problème de définition. A–t–on fait quelque chose pour régler ce problème?

Mr. Nicholson: I'm sure it has been addressed. I see my legal colleague is anxious to get in on the answer.

M. Nicholson: Je suis sûr qu'on fait quelque chose. Mon collègue spécialiste des questions juridiques est impatient de répondre à ce que je vois.

Mr. Chambers: The issue on these case–by–case appeals is that frankly, it is wide open to make whatever argument you want. The board has a broad latitude to define what are dangerous waters. So we're not starting from an all–inclusive definition of dangerous waters, and limited by that. In fact, the board can expand, and has expanded over a period of years, what that definition is and what kinds of water lanes are now included in their definition.

M. Chambers: À vrai dire, dans ces appels qui sont examinés au cas par cas, les intéressés peuvent présenter tous les arguments qu'ils veulent. Le tribunal a beaucoup de latitude pour définit les eaux considérées comme dangereuses. Ainsi, le tribunal n'est pas soumis à une définition exhaustive. Il peut élargir la définition, comme il l'a d'ailleurs fait au fil des ans, y ajoutant divers types de voies de navigation.

It's actually something that has been growing a little bit like topsy, and new ones are being added in, depending on the situations the appeal board encounters.

La définition évolue donc au fil des ans et de nouvelles voies y sont ajoutées, en fonction des cas sur lesquels le tribunal d'appel est appelé à se pencher.

Mr. Frazer: Does the definition vary from board to board?

M. Frazer: La définition varie–t–elle d'un tribunal à l'autre?

Mr. Chambers: Let me answer it slightly differently. If one panel—it's a Veterans Appeal Board at this stage—makes a finding that waterway X is dangerous waters, the next one is obliged to apply that.

M. Chambers: Permettez–moi de répondre à votre question sous un angle un peu différent. Quand un tribunal—il s'agit à cette étape–là du Tribunal d'appel des anciens combattants—rend une décision selon laquelle telle voie maritime correspond à la définition d'eaux dangereuses, sa décision fait jurisprudence.

Mr. Frazer: It's just a precedent, in other words.

M. Frazer: Autrement dit, elle établit un précédent.

Mr. Chambers: Yes.

M. Chambers: Oui.

Mr. Frazer: Thank you.

M. Frazer: Je vous remercie.

Mr. McGuire (Egmont): Mr. Deputy, at what stage does the veteran himself appear at these hearings? Is he there at every stage, at the initial application, the appeal. . .?

M. McGuire (Egmont): Monsieur le sous–ministre, à quelle étape l'ancien combattant se présente–t–il en personne à ces audiences? Est–il présent à toutes les étapes, à l'étape de la demande initiale, de l'appel. . .?

Mr. Nicholson: It's at the first level of appeal, Mr. McGuire.

M. Nicholson: Il vient témoigner à l'appel de première instance, monsieur McGuire.

Mr. McGuire: At that stage only.

M. McGuire: Uniquement à ce moment–là.

Mr. Nicholson: Yes, under the current process.

M. Nicholson: Oui, selon la procédure actuelle.

Mr. McGuire: Will this be changed?

M. McGuire: Cette procédure changera–t–elle?

Mr. Nicholson: In taking the first decisions into the department, our purpose there, of course, is to collect all the relevant information in the file and prepare it for first–level adjudication. We are expanding the opportunity for veterans to give oral evidence. They could do it over the telephone. They could do it through tape recorders. It will be made available to the first level of adjudication. They could appear at that level. At the appeal level, they're able to go and give oral testimony and make representation.

M. Nicholson: En faisant en sorte que la décision initiale soit confiée au ministère, nous avons pour but, il va sans dire, de recueillir toutes les informations pertinentes afin de les verser au dossier et de préparer l'arbitrage de première instance. Nous prenons des mesures pour élargir les conditions dans lesquelles peut se faire le témoignage oral des anciens combattants. Ils pourront témoigner par téléphone ou encore présenter un témoignage enregistré. Cette possibilité leur sera offerte à l'étape de l'arbitrage de première instance. Ils pourront venir témoigner en personne à cette étape. À l'étape de l'appel, ils peuvent venir donner un témoignage oral et présenter des arguments.

[*Text*]

Mr. McGuire: So that option is always there. It's not behind closed doors among lawyers or advocates.

Mr. Nicholson: They can observe at the final level, but they can't give testimony at the final level of appeal.

Mr. McGuire: Do you find it is better that a veteran is invited in to make sure he's there so he can satisfy himself that he's been represented properly and all the facts have been put on the table?

Mr. Nicholson: I think so. I think being personally represented there adds something to the proceedings, without question.

Mr. McGuire: Do many veterans not appear?

Mr. Nicholson: Quite a few do not appear.

Mr. McGuire: Why would that be?

Mr. Nicholson: A lot of it is illness and the lack of mobility, in some cases, due to their physical condition.

Mr. Chambers: Part of it is travelling. Part of it is that a lot of our clients may be snowbirds. Their hearing is being held while they're still down south. We go in and represent them, although we communicate with them on a regular basis before the hearing. They're well aware. We send them copies of whatever we're going to be submitting to either correct the record or add something to it.

As well, a lot of them find it very stressful. I can speak from personal experience, because my father's a veteran, and he had to go in for a hearing. I thought we were going to have to dope him up for three days to get him in there. He just gets so upset about it.

So there's a range of reasons, probably as broad as the spectrum of people involved.

• 1620

Mr. McGuire: Are the same numbers involved on the new boards?

Mr. Nicholson: The bill calls for 29 members and the ability to appoint special members to meet workloads.

Mr. McGuire: How many members are there now on the two boards?

Mr. Nicholson: There are 24 on the commission, there are five on the Veterans Appeal Board, and there's provision for appointing special members. Right now there are about 39.

Mr. McGuire: So the present membership will just be devolved into a new board.

Mr. Nicholson: It will go through the standard appointment process of the government, and it will be up to them to make the appointments.

Mr. McGuire: So everybody resigns?

[*Translation*]

M. McGuire: Donc, cette possibilité existe toujours. Cela ne se fait pas uniquement entre avocats.

M. Nicholson: Pour l'appel de dernière instance, l'ancien combattant peut être présent comme observateur, mais il ne peut pas témoigner.

M. McGuire: Croyez–vous qu'il vaut mieux que l'ancien combattant soit invité à être présent pour qu'il puisse s'assurer qu'il est bien représenté et que tous les faits le concernant ont été présentés?

M. Nicholson: Je crois que oui. Il ne fait aucun doute, selon moi, que la présence de l'intéressé a un effet positif.

M. McGuire: Arrive–t–il que de nombreux anciens combattants ne soient pas présents?

M. Nicholson: Oui, quelques–uns ne viennent pas.

M. McGuire: À quoi cela tient–il?

M. Nicholson: Dans bien des cas, c'est qu'ils sont malades ou incapables de se déplacer en raison de leur état physique.

M. Chambers: Dans certains cas, c'est qu'ils sont en voyage. Beaucoup de nos clients font comme les oiseaux et vont passer l'hiver dans des contrées plus chaudes. Leur cause est entendue pendant qu'ils sont là–bas. C'est nous qui les représentons, mais nous communiquons avec eux régulièrement avant l'audience. Ils sont bien au courant de ce qui se passe. Nous leur envoyons des copies de tous les documents que nous avons l'intention de présenter, soit pour qu'ils apportent des corrections ou des ajouts.

Par ailleurs, beaucoup d'entre eux trouvent stressant d'être là. J'en sais quelque chose puisque mon père est lui–même ancien combattant et qu'il a dû se présenter à une audience. Il était tellement bouleversé que je me disais qu'il faudrait le bourrer de calmants pendant trois jours pour qu'il puisse survivre à la tension.

Les raisons varient énormément, sans doute autant que les personnes intéressées.

M. McGuire: Est–ce que ce sont les mêmes chiffres pour les nouveaux tribunaux?

M. Nicholson: D'après le projet de loi, il y aurait 29 membres et la capacité de nommer des membres spéciaux, selon la charge de travail.

M. McGuire: Il y a combien de membres en ce moment aux deux tribunaux?

M. Nicholson: Il y en a 24 à la Commission, cinq au Tribunal d'appel des anciens combattants, il est aussi possible de nommer des membres spéciaux. En ce moment, il y en a environ 39.

M. McGuire: Donc, les membres actuels seront tout simplement dévolus au nouveau tribunal.

M. Nicholson: Ce sera le processus de nomination habituel du gouvernement, et il leur incombera de faire les nominations.

M. McGuire: Donc, ils vont tous démissionner?

[*Texte*]

Mr. Nicholson: The enactment of the bill would eliminate the Veterans Appeal Board appointments and the current CPC appointments, yes.

Mr. McGuire: So they'd start from scratch.

Mr. Nicholson: That's correct. The government would follow its normal process of appointment at that time.

Mr. McGuire: As to the benefit of doubt to veterans, is that addressed in this bill? I really haven't had a chance to read it.

Mr. Nicholson: Yes, Mr. McGuire, it is. It's expressly stated in the bill and it's very prominent. The Secretary of State, in his remarks to the committee last week, emphasized that the benefit of the doubt will be applied to the veterans.

Mr. McGuire: Are there many cases where the benefit of the doubt comes into play?

Mr. Nicholson: I've no way, really, of determining that. I don't know whether my colleagues have had any experience in that area. I would like to think the benefit of the doubt is applied every time it's required.

Mr. McGuire: I hope so, too.

Thanks.

The Acting Chair (Mr. Richardson): There's a follow–up question from Mr. Hart and then the next question will be from Monsieur Godin.

Mr. Hart: I just have a quick follow–up regarding the appointments to the board.

We had talked earlier about continuity. I understand all appointments are finished the day this bill is enacted, so we're left with no one, in effect. We're dealing with a backlog of some 12,000 cases here. To get new people into those positions, would it not be wise to have some continuity, with some of the same people remaining on the board?

Mr. Nicholson: All I can answer on that, Mr. Hart, is the Secretary of State and I have expressed ourselves very clearly in that regard: we need experience in order to deal with the backlogs.

Mr. Hart: Can you answer another supplemental to that? Why do we have to have these as Order in Council appointments? Why can these positions not be put out in the public so people can apply for them?

Mr. Nicholson: I think there is an application process even though they are GIC appointments. Under the selection process the government has now, they're dealing with applications.

Mr. Hart: But if we were faced with a situation where the government did decide in their wisdom that everyone would go, we could possibly be faced with more delays, considering the learning curve people will be faced with in dealing with this new challenge.

[*Traduction*]

M. Nicholson: Le texte législatif du projet de loi éliminerait les nominations du Tribunal d'appel des anciens combattants ainsi que les nominations de l'actuelle Commission canadienne des pensions, oui.

M. McGuire: Ils se retrouveraient donc à la case départ.

M. Nicholson: C'est ça. Le processus de nomination habituel du gouvernement aurait lieu à ce moment–là.

M. McGuire: Quant au bénéfice du doute pour les anciens combattants, en est–il question dans ce projet de loi? Je n'ai pas vraiment eu l'occasion de le lire.

M. Nicholson: Oui, monsieur McGuire, il en est question. C'est bien indiqué dans le projet de loi, c'est très évident. Le secrétaire d'État, lors de son discours au Comité la semaine dernière, a souligné que le bénéfice du doute s'appliquerait aux anciens combattants.

M. McGuire: Y a–t–il plusieurs cas où l'on se sert du bénéfice du doute?

M. Nicholson: Je ne peux pas vraiment le savoir. Je ne sais pas si mes collègues ont plus d'expérience en ce domaine. J'aimerais croire qu'on se sert du bénéfice du doute lorsque c'est nécessaire.

M. McGuire: Je l'espère aussi.

Merci.

Le président suppléant (M. Richardson): M. Hart a une question de suivi, et la prochaine question sera celle de M. Godin.

M. Hart: J'ai une petite question en ce qui a trait aux nominations au tribunal d'appel.

On avait parlé plus tôt de la continuité. Je comprends qu'on mettra fin à toutes les nominations le jour où ce projet de loi sera édité, et donc il ne restera plus personne. Il y a un arriéré de quelque 12 000 causes. Pour ce qui est de trouver de nouvelles personnes pour remplir ces postes, est–ce qu'il ne serait pas mieux de maintenir une certaine continuité, avec certaines des mêmes personnes qui resteraient au tribunal?

M. Nicholson: Tout ce que je peux vous répondre, monsieur Hart, c'est que le secrétaire d'État et moi, nous nous sommes exprimés très clairement à cet égard: nous avons besoin de personnes expérimentées pour traiter cet arriéré.

M. Hart: Pouvez–vous répondre à une autre question supplémentaire? Pourquoi ces nominations doivent–elles se faire par décret? Pourquoi ces postes ne seraient–ils pas rendus publics pour que les gens puissent poser leur candidature.

M. Nicholson: Je crois qu'il y a un processus de demande d'emploi, même si ce sont des nominations du gouverneur en conseil. D'après le processus de sélection actuel du gouvernement, il traite ces demandes.

M. Hart: Mais si nous étions confrontés à une situation où le gouvernement décidait que tout le monde devait partir, il pourrait y avoir encore plus de retard, étant donné que les gens devront tout réapprendre.

[*Text*]

Mr. Nicholson: If that happened, that could be the result, but I'm convinced everyone is aware we need the experience we've gained over the many years so that we will have continuity to deal with the backlogs as well as the new applications that will be coming in the door.

Mr. Hart: Let's hope so.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Thank you very much, Mr. Hart.

Monsieur Godin.

M. Godin: Je voudrais revenir, si vous me le permettez, à la structure. J'ai étudié l'étude du ministère, qui a été présentée en 1992–1993 et préparée par les compagnies Coopers & Lybrand et Deloitte et Touche. Je l'ai aussi fait étudier d'autres personnes, et voici ce qu'on me dit. Je voudrais faire valider cela pour voir si c'est vrai.

On dit:

La lecture de l'*Étude d'évaluation des pensions* et ses recommandations, toutefois, n'aboutit pas nécessairement aux principes contenus dans le projet de loi C–67. Au contraire, les recommandations s'appuient sur le maintien de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants et sur le maintien de l'autonomie du rôle du Bureau des services juridiques des pensions dans les décisions de première instance.

Et on poursuivait en disant:

Les recommandations portent sur la simplification et la rationalisation du système actuel par la réduction. . .

de points de contrôle, etc.

Est–il vrai que, dans cette étude–là, on recommandait de ne pas toucher à la Commission canadienne des pensions?

• 1625

Mr. Nicholson: First of all, you are quite right, Mr. Godin, the study tabled in the fall of 1992 was actually managed through the department with the involvement of Coopers & Lybrand and Deloitte & Touche. They formulated some 55 recommendations, many of which were accepted by the department and the stakeholders.

I should say that during the course of this study, the veterans organizations, DND, the RCMP, and the agencies, as well as departmental personnel, were widely consulted. The resulting recommendations were not all accepted, but those that were accepted were implemented as quickly as they could be. Some centred on automating processes; others centred on eliminating some of the paper burden and trying to take short cuts to more or less streamline the system.

There were recommendations that dealt specifically with decision–making on entitlement and assessment.

I think if you go through the recommendations and relate them to what we're attempting to achieve in Bill C–67, you will find that most of the longer–term recommendations that have yet to be implemented will be achieved through the implementation of Bill C–67.

[*Translation*]

M. Nicholson: Si c'était le cas, ce pourrait bien être le résultat, mais je crois que tout le monde est au courant du fait qu'on a besoin de l'expérience acquise au cours des années pour qu'on ait la continuité nécessaire pour traiter l'arriéré ainsi que les nouvelles demandes.

M. Hart: Espérons–le.

Le président suppléant (M. Richardson): Merci beaucoup, monsieur Hart.

Mr. Godin.

Mr. Godin: Please allow me to come back to the structure. I have looked at the minister's study, that was presented in 1992–93 and prepared by Coopers and Lybrand, as well as Deloitte and Touche. I also had other people study it, and this is what I was told.

It is stated that:

The reading of the *pension assessment study'* and its recommendations does not necessarily lead to the principle in Bill C–67. On the contrary, the recommendations are based on maintaining the Canadian Pensions Commission and the Veteran's Appeal Board, as well as maintaining the independence of the role of the Bureau of pensions advocates in trial decisions.

They followed with:

The recommendations have more to do with the simplification and streamlining of the present system by diminishing. . .

the points of control.

Is it true that, in that study, it was recommended that the Canadian Pensions Commission not be touched?

M. Nicholson: Tout d'abord, vous avez tout à fait raison, monsieur Godin, l'étude dont le rapport a été déposé à l'automne de 1992 provenait du ministère qui l'a effectué en collaboration avec Coopers & Lybrand et Deloitte & Touche. On y formulait environ 55 recommandations, dont plusieurs ont été acceptées par le ministère et les intervenants.

Je dois ajouter que dans le cadre de cette étude, on a largement consulté les organismes représentant des anciens combattants, le ministère de la Défense nationale (MDN), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ainsi que d'autres organismes et des employés des ministères. Les recommandations qui ont suivi n'ont pas toutes été acceptées, mais on a mis en oeuvre le plus rapidement possible celles qui ont été acceptées. Certaines portaient sur l'automatisation des processus, d'autres sur l'élimination d'une partie de la paperasserie et la recherche de raccourcis afin de rationaliser plus ou moins le système.

Certaines recommandations portaient spécifiquement sur le processus de prise de décision relativement à l'admissibilité à une pension et à la détermination du montant de la pension versée.

Je pense que si vous comparez les recommandations avec ce que nous essayons d'accomplir dans le projet de loi C–67, vous constaterez que la plupart des recommandations à long terme qui n'ont pas encore été mises en oeuvre le seront au moment de la mise en oeuvre du projet de loi C–67.

[*Texte*]

M. Godin: Je suis d'accord avec vous sur le fait que plusieurs recommandations ont été faites et mises en oeuvre. Cependant, sur la structure même, lorsqu'il est question d'éliminer la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel... Prenons la Commission canadienne des pensions. Est–il vrai que l'étude recommandait de ne pas y toucher?

Mr. Nicholson: Mr. Godin, I have someone with me today who was directly involved with the study and with implementing the results of this study. Leslie MacLean is here. I'm going to ask her as our senior pensions analyst to take a stab at answering your question. Go ahead, Leslie.

Ms Leslie MacLean (Senior Pensions Analyst, Planning and Pension Services, Veterans Affairs Canada): As the deputy has pointed out, Bill C–67 evolves from those 55 recommendations made in the pension evaluation study. They're not all directly found in Bill C–67; many of the recommendations, as the deputy has said, were put in place and required no legislative change. They simply required consensus and administrative action, which was taken immediately.

I would like to respond specifically to your question about the role of the commission. If you have the evaluation recommendations before you or if you have access to them, I'll refer you to a few specific ones that would very directly change both the role and the structure of the Canadian Pension Commission.

Specifically recommendations 12 and 31 concerned delegation of decision–making power on both entitlement and assessment decisions from the quasi–judicial commission to the administrative structure of the bureau. That's where the recommendation that would indeed change the role dramatically of the commission evolves from.

To respond to your question about structure of the commission, if you were to regard recommendations 16, 17, and 18, they suggest a corresponding rationalization of the Canadian Pension Commission's structure and its activities; in other words, a downsizing and a diminution of the role of the Canadian Pension Commission commensurate with what would be its reduction in activities with the removal of essentially all first decisions to the department.

I hope in general that responds to your concern about how the recommendations in Bill C–67 evolve from the pension evaluation. In short, the ideas about the role, the activities, and the structure of the commission are found in general in those 55 recommendations.

[*Traduction*]

Mr. Godin: I agree with you that several recommendations were made and implemented. However, as far as the structure itself is concerned, when it comes to abolishing the Canadian Pension Commission and the Veterans' Appeal Board... Let us take the Canadian Pension Commission. Is it true that the study's recommendation was not to tamper with it?

M. Nicholson: Monsieur Godin, je suis accompagné aujourd'hui d'une personne qui a participé directement à l'étude et à la mise en oeuvre des résultats de cette étude. Il s'agit de Leslie MacLean. Je demanderais donc à notre analyste principal des pensions d'essayer de répondre à votre question. Je vous en prie, Leslie.

Mme Leslie MacLean (analyste principale des pensions, Service de la planification et des pensions, Anciens combattants Canada): Comme le sous–ministre l'a signalé, le projet de loi C–67 découle de ces 55 recommandations formulées dans l'étude sur l'évaluation des pensions. On ne les trouve pas toutes directement dans le projet de loi C–67; plusieurs des recommandations, comme le sous–ministre l'a dit, ont déjà été mises en oeuvre sans qu'une mesure législative soit nécessaire. Il suffisait qu'il y ait consensus et qu'on prenne les mesures administratives appropriées, ce qui a été fait immédiatement.

Je voudrais répondre spécifiquement à votre question sur le rôle de la commission. Si vous avez le texte des recommandations de l'évaluation sous les yeux ou si vous y avez accès, je vais vous renvoyer à quelques recommandations spécifiques qui auraient pour effet de modifier directement le rôle et la structure de la Commission canadienne des pensions.

Plus précisément, les recommandations 12 et 31 portaient sur la délégation du pouvoir de prise de décision relativement au droit à une pension et à la détermination du montant de la pension, le pouvoir passant de la commission quasi–judiciaire à la structure administrative du bureau. C'est de là que vient la recommandation qui changerait considérablement le rôle de la commission.

Pour répondre à votre question au sujet de la structure de la commission, si vous regardez les recommandations 16, 17 et 18, vous verrez qu'elles proposent une rationalisation correspondante de la structure de la Commission canadienne des pensions et de ses activités; autrement dit, une diminution des effectifs et du rôle de la Commission canadienne des pensions correspondant à la réduction de ses activités résultant du transfert de presque toutes les premières décisions au ministère.

J'espère que cela répond d'une manière générale à votre question concernant la mise en oeuvre dans le projet de loi C–67 des recommandations découlant de l'évaluation du système de pension. En somme, les idées concernant le rôle, les activités et la structure de la commission se retrouvent en général dans ces 55 recommandations.

• 1630

M. Godin: Très bien. On validera.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Merci, Mr. Godin.

Mr. Frazer.

Mr. Frazer: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Godin: Very well. We will see.

Le président suppléant (M. Richardson): Merci, monsieur Godin.

Monsieur Frazer.

M. Frazer: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

We mentioned in the previous meeting that you were hoping to clear the backlog of 12,000 to 13,000 cases that are outstanding, I think you said. Are there plans to augment the Bureau of Pensions Advocates by either temporarily hiring or hiring more pension advocates to effect this, or are we going to work within those numbers?

Mr. Nicholson: By concentrating the lawyers in the Bureau of Pensions Advocates exclusively on appeals, we think that will go a long way in terms of reducing the turnaround times and dealing with the current backlog.

Mr. Frazer: By taking them off the initial application, do you think there will be sufficient time generated to effect this?

Mr. Nicholson: Yes. We think there will be a savings in time there on those going through the system for the first time. It will also free up some of their time and energies to deal with the backlogs.

In terms of the numbers that will be required, whether it's with the bureau on the legal side or whether it's with the paralegals or our staff in the field, that's something that will have to be monitored as time goes on.

I just wish to indicate again, as I did last Thursday evening, that there's a strong commitment to reducing the backlog over a two–year period and at that time to be in the position to cut in half the turnaround times for first application and those who follow the full appeal process. That's the commitment that's been made very publicly by the Secretary of State, and that's the one he's holding me accountable for.

So in terms of the resources the department will have to apply to the various points in the process to make sure those log–jams are removed, I'm dedicated to doing that.

Mr. Frazer: I certainly wish both of you well in your efforts to do that.

I'm not quite certain whether there is a change here. Can you physically locate the pension advocates for me? Are they going to move? Are they going to be consolidated and centralized, or will they remain in their current locations?

Mr. Nicholson: There are some centralized in Charlottetown now and there are some that are scattered throughout the country closely associated with our district offices. The one thing that's absolutely essential is that we have paralegals available at all of our district offices across the country.

In our implementation planning now, we've already taken the decision that we have to have that expertise there. If it's necessary for one of the advocates to travel from one community to another to represent a file at the first level of appeal, that will happen. We'll have the resources there to support that, whether that's dollars for travel or whatever. We will ensure that the veteran does have the advocate at the first level of appeal and the second level of appeal.

Mr. Frazer: Are you able to address the question of paralegals? Are you going to have to get additional ones? If so, where do they come from and how long will it take to put them in place?

[*Translation*]

On a dit au cours de la dernière réunion que vous espériez éliminer l'arriéré de 12 000 à 13 000 demandes en souffrance, je pense. Est–il prévu d'augmenter les effectifs du Bureau de service juridique des pensions en embauchant à titre temporaire ou permanent d'autres avocats–conseils des pensions, ou fera–t–on ce travail avec les effectifs actuels?

M. Nicholson: Nous pensons que le fait de limiter le travail des avocats du Bureau de service juridique des pensions exclusivement aux appels contribuera énormément à réduire les délais de traitement et à diminuer l'arriéré qui existe actuellement.

M. Frazer: Pensez–vous que le fait de leur enlever les demandes initiales leur donnera suffisamment de temps?

M. Nicholson: Oui. Nous pensons qu'on économisera du temps dans le cas des demandes initiales. Cela leur permettra de consacrer plus de temps et d'énergie au traitement de l'arriéré des demandes.

Quant à savoir combien d'avocats seront nécessaires, qu'il s'agisse d'avocats du Bureau ou de techniciens judiciaires, ou encore de personnel sur le terrain, c'est une chose qu'il faudra évaluer avec le temps.

Comme je l'ai dit jeudi soir dernier, nous sommes fermement déterminés à diminuer l'arriéré sur une période de deux ans et à être alors en mesure de réduire de moitié les délais de traitement des demandes initiales de même que celui des demandes qui passent par l'ensemble du processus d'appel. C'est l'engagement qu'a pris publiquement le secrétaire d'État et il me tient responsable du respect de cet engagement.

Je suis donc fermement déterminé à fournir au ministère les ressources nécessaires aux diverses étapes du processus afin d'éliminer ces embâcles.

M. Frazer: Je vous souhaite certainement tout le succès possible dans vos efforts.

Je ne suis pas tout à fait certain s'il y a un changement. Pouvez–vous me dire dans quel endroit les avocats–conseils des pensions se trouvent? Devront–ils déménager? Leurs services seront–ils fusionnés et centralisés, ou demeureront–ils là où ils se trouvent actuellement?

M. Nicholson: Il y en a actuellement au bureau central de Charlottetown et il y en a d'autres dans diverses régions du pays qui travaillent en étroite collaboration avec nos bureaux de district. Il est absolument essentiel d'avoir des techniciens judiciaires dans tous nos bureaux de district du pays.

Dans le cadre de notre planification de la mise en oeuvre des recommandations, nous avons déjà décidé que nous devions avoir une telle expertise dans ces bureaux. Si l'un des avocats–conseils doit se déplacer d'une localité à une autre pour représenter quelqu'un au premier palier d'appel, il le fera. Nous aurons les ressources nécessaires pour l'appuyer, que ce soit pour les frais de déplacement ou d'autres dépenses. Nous ferons en sorte que l'ancien combattant dispose des services de l'avocat–conseil au premier palier d'appel et au deuxième palier d'appel.

M. Frazer: Pourriez–vous parler de la question des techniciens judiciaires? Devrez–vous en embaucher d'autres? Si oui, d'où viendront–ils et combien de temps faudra–t–il pour les mettre à l'oeuvre?

[*Texte*]

Mr. Nicholson: I'm not sure we'll have to recruit new paralegals because we do have people in the field now. We may have to do a little training with some of our resources in the field to augment or support the paralegals that are there. We're already planning for that.

You see, we do have over 300 counsellors scattered throughout Canada right now who deal directly with veterans for a variety of things, such as our health care programs and our veterans independence program. They're also going to be able to assist the veterans in preparing their applications.

Mr. Hart: Let's go to the first applications. Currently I understand the clock starts ticking as soon as the veteran walks through the door at the Bureau of Pensions Advocates. In other words, it's stamped and the clock is ticking right now. Will that be the same when everything moves into the Department of Veterans Affairs?

Mr. Nicholson: Yes. In fact, we're going to try to improve upon that. It's my understanding that even a telephone call will start the clock ticking in terms of the date of initial application. If it goes through to a successful award, then it's retroactive back to the time the telephone call or the first contact was made.

• 1635

I would like to take the opportunity, Mr. Chairman and Mr. Hart, if I could, to ask Leslie MacLean to take us through that first application process as we have it planned. I think it will answer a lot of questions.

Ms MacLean: It might be helpful to very quickly look at the way the current process works. As the deputy has mentioned, we have hundreds of counsellors across the country in our 32 district offices who go back and forth to veterans' kitchen tables on a regular basis.

The way the system works today, if a counsellor were to show up at your table and you were a veteran and you said your elbow was bothering you and you might need a disability pension, the counsellor today does not have the authority, if you like, or even the ability, to say, "Here, let me help you." The counsellor would refer you to someone in the Bureau of Pensions Advocates who half the time would turn out to be one of the paraprofessionals we've been talking about. Then the whole application process would start.

In the new process, you're the veteran still with your bad elbow, and the counsellor comes to your kitchen table. The process, as the deputy has indicated, can also start any one of a number of other ways. You find out at a local gathering of your veteran comrades and you make a phone call or you walk into any district office of Veterans Affairs.

[*Traduction*]

M. Nicholson: Je ne suis pas sûr que nous devrons embaucher de nouveaux techniciens judiciaires, car nous avons déjà des gens sur le terrain. Certains de nos employés sur le terrain devront peut–être suivre des cours pour être en mesure de mieux aider les techniciens judiciaires en poste. Nous prévoyons déjà offrir cette formation.

Voyez–vous, nous avons plus de 300 conseillers répartis dans tout le Canada qui s'occupent directement d'une variété de choses pour les anciens combattants, comme notre programme de soins de santé et notre programme pour l'autonomie des anciens combattants. Ils pourront également aider les anciens combattants à préparer leurs demandes de pensions.

M. Hart: Parlons des demandes initiales. Présentement, si je comprends bien, le temps commence à compter dès que l'ancien combattant se présente au Bureau de services juridiques des pensions. Autrement dit, on estampille sa demande et le temps commence à compter dès ce moment–là. Procédera–t–on de la même façon lorsque tout relèvera du ministère des Anciens combattants?

M. Nicholson: Oui. En fait, nous allons essayer d'améliorer le processus. Je crois savoir que même un appel téléphonique va déclencher le processus, c'est–à–dire déterminera la date de la demande initiale. Si une pension est accordée, elle sera rétroactive au moment de l'appel téléphonique ou du premier contact.

Si vous me permettez, monsieur le président et monsieur Hart, je voudrais profiter de l'occasion pour demander à Leslie MacLean de nous expliquer en quoi consiste la première étape du processus de présentation d'une demande, telle que nous l'avons prévue. Je crois que ces explications vont sans doute répondre à bon nombre de vos questions.

Mme MacLean: Il serait peut–être utile qu'on passe rapidement en revue le déroulement du processus actuel. Comme vous l'a mentionné le sous–ministre, nous avons plusieurs centaines de conseillers, d'un bout à l'autre du pays, dans nos 32 bureaux de secteurs, qui vont régulièrement voir les anciens combattants chez eux.

Selon le système actuellement en place, si un conseiller arrive chez vous et que vous lui dites que vous avez mal au coude et que vous aurez peut–être besoin d'une pension d'invalidité, à titre d'ancien combattant, ce conseiller n'a pas le pouvoir de vous dire: «Très bien. Voilà ce que je peux faire pour vous.» Le conseiller doit plutôt vous recommander quelqu'un au Bureau des services juridiques des pensions qui serait sans doute un paraprofessionnel, comme ceux dont nous parlons depuis tout à l'heure. C'est ainsi que s'enclencherait tout le processus de présentation d'une demande.

En vertu de la nouvelle formule proposée, vous êtes toujours l'ancien combattant, vous avez toujours mal au coude et le conseiller vient toujours vous voir chez vous. Mais comme vous l'expliquait le sous–ministre, le processus peut maintenant s'enclencher de diverses autres façons. Si vous découvrez ce problème lors d'une rencontre d'anciens combattants de votre localité, vous aurez la possibilité de passer un coup de fil tout de suite ou de vous adresser à l'un des bureaux de district du ministère des Anciens combattants.

[*Text*]

Then, whether it's the counsellor at your kitchen table or you on the phone or you in any of our 32 offices, someone would ask you about your service, and ask you for the information we need from you, along with your service certificate and information on how long your elbow has been bothering you.

In other words, that individual would immediately be equipped to start getting all the information from you and to order the service documents to get the claim going as quickly as they can.

Right now we have bureau offices in only 20 sites across the country where we have a more extensive network of our own departmental district offices. So what we're looking forward to is the opportunity to expand that by making the process informal so that any departmental employee has the ability to get the ball rolling and the clock ticking.

If your case is difficult, perhaps we'll need a paraprofessional, who may even need a legal opinion. That opinion will be available. You will have a central contact point where any legal issues that come up within the first application process can be addressed.

In short, the minute you, the veteran, realizes you have a disability, someone will be there. Any one of hundreds of our departmental staff will be able to get the process rolling for you and will look for those essential things. Do you have a disability? Is it related to your military service?

That staff person will be there to help you gather any proof or support available, be it your own personal testimony or your spouse's personal testimony. Perhaps you have a few people who saw you fall off that tank on your elbow. We'll get all that information together at the first step. We'll shoot it in very quickly to our departmental adjudicators. Some of the staff will have medical training along with administrative law experience. They can quickly say, for example, that for Jim Hart, there's the medical evidence. He has a busted elbow. There's his military service; he was here and there. They can tie those two things together and give the decision.

What we have right now, as we've described it to you, is an assembly–line process. As you know, the more opportunities to stop on an assembly line, the more opportunities for delay. We're looking for any opportunity we can to combine the steps and thus speed up the process.

That's how we would see that whole process working the minute the veteran recognizes there's a need.

Mr. Hart: I guess this comes back to my concern about the client privilege relationship. Under the old act, there was an independence held by the Bureau of Pensions Advocates. Under the new act, on the first application, that doesn't appear to be

[*Translation*]

Ensuite, que vous ayez pris contact avec le ministère par le biais du conseiller qui vient chez vous, en téléphonant au ministère ou en vous présentant à l'un de nos 32 bureaux, on va tout de suite solliciter des renseignements au sujet de votre service militaire, et vous demander de présenter un certificat et de nous dire depuis combien de temps votre coude vous fait mal.

Autrement dit, ce représentant du ministère serait en mesure de commencer tout de suite à préparer votre dossier et à demander que les documents appropriés vous soient envoyés, afin que votre demande puisse être traitée dans les plus brefs délais.

À l'heure actuelle, nous n'avons qu'une vingtaine de bureaux d'un bout à l'autre du pays qui peuvent offrir des services plus complets que les bureaux de districts ministériels. Ainsi ce que nous envisageons c'est d'avoir la possibilité d'élargir la gamme de nos services partout en éliminant certaines formalités, afin que n'importe quel employé ministériel puisse faire démarrer le processus.

Si votre cas est problématique, il va peut–être falloir faire appel à un paraprofessionnel, qui pourrait, lui, avoir à demander une consultation juridique. Vous pourrez d'ailleurs en prendre connaissance. Vous aurez en plus un point de contact central qui vous permettra d'aborder toute question d'ordre juridique qui surgit pendant la première étape du processus de présentation de la demande.

Bref, dès que l'ancien combattant se rend compte qu'il a une invalidité, quelqu'un pourra s'en occuper. Plusieurs centaines d'employés ministériels seront à la disposition des anciens combattants pour les aider à faire démarrer le processus le plus vite possible en vous demandant des renseignements essentiels—par exemple: avez–vous une invalidité? Est–elle liée à votre service militaire?

Ce représentant ministériel sera là pour vous aider à obtenir les documents d'appui qu'il vous faut, qu'il s'agisse de votre témoignage personnel ou de celui de votre conjoint. Il est possible que certaines personnes vous ont vu tomber du char d'assaut et vous faire mal au coude. Donc, nous pourrons recueillir tous ces renseignements pendant la première étape. Nous les transmettrons rapidement aux arbitres préposés au règlement des demandes. Dans certains cas, ces employés auront reçu une formation dans le domaine de la médecine ou du droit administratif. Ils pourront tout de suite dire, dans le cas de Jim Hart, par exemple, que son dossier médical prouve le bien–fondé de sa demande; il s'est fait mal au coude, voilà la preuve qu'il a fait son service militaire dans tels et tels endroits. Ils pourront faire le lien entre tous les éléments et prendre une décision.

La procédure actuellement suivie, que nous vous avons décrite, ressemble davantage à une chaîne de montage. Comme vous le savez, plus il y de possibilités d'interruptions, plus il est probable que le processus sera retardé. Voilà pourquoi nous cherchons à fusionner certaines étapes de façon à accélérer les choses.

Voilà donc la procédure qui sera suivie dès qu'un ancien combattant se rend compte qu'il a besoin d'aide sous forme de pension.

M. Hart: Je voudrais en revenir à la question du secret professionnel. Aux termes de l'ancienne loi, les responsables du Bureau des services juridiques des pensions jouissaient d'une grande indépendance. En vertu de la nouvelle loi, ils ne

[*Texte*]

there any more. At the kitchen table, who is that person actually working for if the department has just received a memo that day saying financial tightening is going to be going on in the department and they look for all employees to find every possible solution to this problem?

[*Traduction*]

semblent plus avoir cette même indépendance, du moins pour la première demande. Lorsque ce représentant ministériel vient chez vous, pour qui travaille–t–il au fond s'il sait que le ministère a reçu une note de service la veille annonçant que ce dernier ferait l'objet de réductions budgétaires et demandant à l'ensemble des employés de s'efforcer de trouver des solutions à ce problème?

• 1640

I'm not as certain that under the current system we have that problem, because the bureau does act independently. But if you have them working for the department as department employees and they don't have that independence, if you're going to receive that same advice or consideration—

Mr. Nicholson: Mr. Hart, I must jump very quickly to the defence of my staff. As Leslie has indicated, we have hundreds of people working very closely with the veteran community in Canada. Their job isn't to reject claims; their job is to support claims and to ensure the veteran gets the benefit of the doubt.

Under the current situation, those pressures you've alluded to could be applied. They could be applied on the veterans independence program; they could be applied on our health care program; they could be applied on our WVA program. It's not happening. It's not happening now and it won't happen when the department's involved in the first decision–making.

Even if all those pressures were applied, let us not forget we're operating under legislation here—the act. If there's entitlement under the act and if the veteran has entitlement, he is going to get a pension.

That's the thing that should be paramount in our minds now. We're trying to streamline the granting of those entitlements that are there now. There's nothing in this bill that's intended to slow the process down, to disentitle veterans or to make things difficult for veterans.

Heaven knows, given the average age of 73 years, there are very few years left for us to do something for these people, and we're going to do it. If it means putting the money in their pockets and not in their estates, that's the thing this bill is going to do.

Mr. Hart: Okay.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Mr. Hart, you've gone over the five minutes. You'll get another shot at this.

Mr. Bertrand.

M. Bertrand: Selon le projet de loi, si on demande une opinion médicale sur un ancien combattant qui demande une rente d'invalidité, est–ce le médecin de l'ancien combattant qui est retenu ou un médecin du nouveau conseil? Quel médecin allez–vous retenir?

Je ne suis pas sûr que ce problème se poserait dans le cadre du système actuel, puisque le Bureau jouit justement d'une certaine autonomie. Mais si ces gens–là deviennent de simples employés ministériels, et n'ont plus cette autonomie, si vous voulez être sûr de recevoir des conseils judicieux ou objectifs. . .

M. Nicholson: Excusez–moi de vous interrompre, monsieur Hart, mais je me dois de défendre mon personnel. Comme vous l'a indiqué Leslie, nous avons des centaines de personnes qui travaillent en étroite collaboration avec les Anciens combattants du Canada. Leur rôle ne consiste pas à rejeter les demandes; il consiste plutôt à les appuyer et à s'assurer qu'on donne le bénéfice du doute à l'ancien combattant.

À l'heure actuelle, il est clair que les employés pourraient faire l'objet de pressions analogues à celles que vous avez mentionnées. Cela pourrait finir par toucher le programme pour l'autonomie des Anciens combattants, le programme de soins de santé ou même l'allocation aux Anciens combattants. Eh bien, je peux vous dire que tel n'est pas le cas, et je suis convaincu que cela ne se produira pas lorsque le ministère sera appelé à prendre des décisions en ce sens.

Même si de telles pressions existaient, n'oublions pas que nous sommes dans l'obligation de respecter la Loi. Si la Loi prévoit l'accès à certaines allocations ou à une pension, si un ancien combattant y a effectivement droit, il va évidemment toucher une pension.

Voilà ce qui doit justement nous intéresser au plus haut point. Nous essayons de rationaliser le système qui permet de reconnaître les droits des anciens combattants. Ce projet de loi n'a aucunement pour objet de ralentir les choses, d'enlever des droits aux anciens combattants ou de leur rendre la vie difficile.

Chacun sait que puisque l'ancien combattant moyen est âgé de 73 ans, il ne nous reste pas beaucoup de temps pour aider ces personnes, et c'est justement ce que nous entendons faire. Il s'agit de leur verser ces sommes de leur vivant, plutôt qu'à leur succession, et c'est justement ce que va permettre ce projet de loi.

M. Hart: Très bien.

Le président suppléant (M. Richardson): Monsieur Hart, vous avez eu plus de 5 minutes. Vous aurez un autre tour plus tard.

Monsieur Bertrand.

Mr. Bertrand: According to the legislation, if a medical opinion is requested regarding a veteran who has applied for a disability pension, will the veteran's doctor be asked to provide that opinion, or will it be the new board's doctor? Whose doctor will we use for that purpose?

[*Text*]

Mr. Nicholson: It could be the veteran's personal physician or we could have one of our district medical officers do the medical examination. If he's had a current medical examination and it's related to the disability he's claiming for, we could use that, for example, without even having a new medical assessment completed.

M. Bertrand: Si les deux opinions sont divergentes, vous allez toujours donner le bénéfice du doute à l'ancien combattant?

Mr. Nicholson: Absolutely without question.

By the way, I've just been reminded we also pay for the medical examination.

Le président suppléant (M. Richardson): Monsieur Godin, avez–vous fini?

Mr. Hart.

Mr. Hart: Although it seems like we're making a lot out of it in the new act, the benefit of the doubt exists now. Why isn't it being used? It seems to me that may be the largest cause for some of the backlog.

Mr. Nicholson: There are many causes for the backlog. As I said earlier, Mr. Hart, I hope the benefit of the doubt is being exercised.

In terms of the backlog, you have a rejection rate of 70% at the first level now. As you understand, the Canadian Pension Commission now takes the first decisions and also handles the first appeals. So, if you will, the success rate is about 30% of those first applications going in now. Yet when they deal with the first appeal, they have a 70% success rate. If in that area we can make improvements, that's going to significantly reduce the backlog and the time it takes to get that first decision.

In terms of the benefit of the doubt, that's exercised on an individual basis at the adjudicative level. There's no way I have of assessing how that's applied and the strength that's put behind it by individual adjudicators. The only thing I can say is the veteran who's rejected at the first level—and 70% of those are coming in the door—is probably saying there's not much benefit of the doubt being exercised at this level. When he goes forward there is a little better success rate, and the final appeal rate is once again a much improved rate in terms of a positive decision.

• 1645

The Secretary of State has expressed this, and I've expressed it in testimony and I mean it: the benefit of the doubt will be exercised. All we can do is try to foster that and make sure it permeates the department when it's making its decisions.

[*Translation*]

M. Nicholson: Il pourrait s'agir du médecin personnel de l'ancien combattant, ou alors nous pourrions demander un médecin rattaché à l'un de nos bureaux de district de lui faire passer un examen médical. S'il a déjà subi ce genre d'examen récemment, dans le contexte de la pension d'invalidité qu'il demande, nous pourrions nous servir de cela, par exemple, sans qu'il soit obligé d'en passer un autre.

Mr. Bertrand: But if the two opinions differ, do you still intend to give the veteran the benefit of the doubt?

M. Nicholson: Oui, absolument.

À propos, on vient de me rappeler que nous payons aussi les frais de l'examen médical.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Mr. Godin, have you finished?

Monsieur Hart.

M. Hart: Même si l'on semble beaucoup insister sur le fait que la nouvelle loi donne à l'ancien combattant le bénéfice du doute, il me semble que c'est déjà le cas. Pourquoi donc refuse–t–on d'appliquer ce principe? Il me semble que c'est sans doute la raison la plus importante de l'arriéré qui existe en ce moment.

M. Nicholson: En fait, plusieurs facteurs sont à l'origine de cet arriéré. Comme je l'expliquais tout à l'heure, Monsieur Hart, j'espère qu'on donne d'ores et déjà le bénéfice du doute aux anciens combattants.

Pour ce qui est de l'arriéré, il existe, pour la première étape, un taux de rejet de 70 p. 100. Comme vous le savez, la Commission canadienne des pensions est actuellement chargée des décisions après la première étape, ainsi que les appels y afférant. Donc, le taux de succès correspond à environ 30 p. 100 de ces demandes de première étape. Quant aux appels interjetés après la première étape, cependant, le taux de succès est de 70 p. 100. Donc, si on peut apporter des améliorations de ce côté–là, il sera possible de considérablement réduire l'arriéré ainsi que le délai précédant cette première décision.

Pour ce qui est du bénéfice du doute, il faut dire que c'est aux arbitres d'appliquer ce principe sur une base individuelle. Il m'est impossible d'évaluer la mesure dans laquelle l'on suit ce principe ni l'importance qui y est attachée par les arbitres individuels. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'un ancien combattant dont la demande est rejetée après la première étape –et cela correspond à 70 p. 100 des demandes présentées –va sans doute maintenir qu'on ne lui donne pas le bénéfice du doute à ce niveau–là. Mais quand il passe à l'étape suivante, le taux de succès est meilleur, et quant au taux de succès des appels interjetés après la dernière étape, encore une fois, il est bien supérieur pour ce qui est du nombre de décisions positives.

Le secrétaire d'État l'a déjà dit, moi, je l'ai répété, et je suis tout à fait sincère: nous avons fermement l'intention de donner le bénéfice du doute aux anciens combattants. Tout ce qu'on peut faire c'est essayer de favoriser cette attitude et de nous assurer que les décideurs du ministère suivent ce principe.

[*Texte*]

Mr. Hart: The concern is that it seems that assessment is a clerical process, that a lot of times, especially in the department, it is based on tables and charts and graphs.

Mr. Nicholson: Experience, yes.

Mr. Hart: How do you legislate the benefit of the doubt? How are you going to be certain that it is applied?

Mr. Nicholson: I suppose it's judgmental. There are ways that one can assess the application of benefit of the doubt. One would be in the numbers of appeals that are made after the assessment, after they're granted the pension. Then they're assessed at a certain level. If they're coming back and appealing the assessment rate, there is probably a question of whether they're getting the proper assessment in that instance.

Mr. Frazer: I'm struck by numbers here. If only 30% of the first applications are passed, that means 70% fail, but 70% of those appeals are successful. That strikes me that in 50% of the initial rejections people are not being given the benefit of the doubt. If the appeal is successful, why wasn't the initial application successful?

Mr. Nicholson: There are many reasons for it, and I hope that one of the things the bill is going to do is correct that. In taking the first decision within the department, we're going to be able to collect additional information. We're going to pick up the telephone and call the veteran directly and perhaps ask him to elaborate on some of the weaker points of his case, to try to bring in new evidence. He can present it by tape, he can come in himself, he can bring in witnesses.

During the first application process, we're going to try to concentrate on collecting all the information that would work for the benefit of the veteran at that level. I know that's not being done now.

The cases that are going forward for first decision aren't as complete as they could be. That's why you have the high rejection rate. When they go to appeal, additional information is provided at that level; more work is given to the file than there was at the first level. That's why you have a greater success rate at the first appeal level.

Mr. Frazer: It goes to the old homily that it's better to do it right the first time than to do it again.

Mr. Nicholson: Exactly.

Mr. Frazer: Are you able to establish why there is such a high level of rejection? Why isn't the information that eventually comes out in the first appeal available in the initial application? Is the form wrong? Is the advice wrong? What causes the rejection that is going on?

[*Traduction*]

M. Hart: Ce qui me préoccupe un peu, c'est que le processus d'évaluation semble être un processus purement administratif—c'est-à-dire que très souvent—surtout au sein du ministère—les décisions sont prises en fonction de ce qu'indiquent les tableaux et les graphiques.

M. Nicholson: Oui, c'est-à-dire en fonction de l'expérience passée.

M. Hart: Mais comment consacrer dans la loi le principe du bénéfice du doute? Comment pouvez-vous être certain qu'on va appliquer ce principe?

M. Nicholson: C'est une question de jugement, je suppose. Il y a différents moyens de savoir si ce principe est suivi ou non. D'abord, l'on peut en juger d'après le nombre d'appels interjetés après l'évaluation, c'est-à-dire après la décision d'octroyer ou non la pension. L'évaluation se fait à un certain niveau. Si beaucoup d'anciens combattants interjettent appel après cette évaluation, on peut se demander si l'évaluation était juste au départ.

M. Frazer: Les chiffres sont assez étonnants, à mon avis. Si seulement 30 p. 100 des premières demandes sont retenues, cela signifie un taux d'échec de 70 p. 100; or, 70 p. 100 des appels aboutissent. Il me semble donc que dans 50 p. 100 des cas de rejet initial, on ne donne justement pas le bénéfice du doute au demandeur. Si l'appel est suivi d'une décision positive aussi fréquemment, pourquoi la première demande n'a-t-elle pas été approuvée?

M. Nicholson: Il y a toutes sortes de facteurs qui expliquent cela, et j'espère justement que le projet de loi va permettre de rectifier la situation. Désormais, lorsque le ministère prendra cette première décision, il sera en mesure de recueillir beaucoup plus d'informations. Les employés du ministère vont appeler directement l'ancien combattant et lui demander d'expliquer certains éléments faibles de son dossier, ou encore essayer d'obtenir de nouveaux éléments de preuve. L'ancien combattant aura la possibilité de répondre sur bande sonore, de se présenter en personne et même de faire venir des témoins.

Au cours de la première étape, nous allons nous efforcer de recueillir tous les renseignements utiles à l'appui de la demande de l'ancien combattant, alors que je sais pertinemment que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les dossiers qui sont soumis lors de la première étape ne sont pas aussi complets qu'ils pourraient l'être. Voilà pourquoi le taux de rejet est aussi élevé. Lorsqu'ils vont en appel, des renseignements supplémentaires sont fournis. On déploie davantage d'efforts à cette étape-là pour préparer un dossier complet. Voilà pourquoi le taux de succès est plus élevé au premier palier d'appel.

M. Frazer: Cela prouve le bien-fondé de l'ancien adage selon lequel il vaut mieux bien faire le travail dès le départ pour éviter d'avoir à le refaire.

M. Nicholson: Exactement.

M. Frazer: Savez-vous pourquoi le taux de rejet est aussi élevé? Comment se fait-il qu'on puisse réunir toute l'information pertinente dès que le dossier est porté en appel, alors qu'elle n'est pas fournie dès la présentation de la demande? Est-ce la faute du formulaire? Est-ce parce que les conseils donnés ne sont pas valables? Pourquoi y a-t-il un taux de rejet aussi élevé?

[*Text*]

Mr. Nicholson: The form can certainly be improved. We're doing that now to ensure that we have all the necessary information to make a decision. There has to be additional work done on file preparation for the first decision. Great improvements can be made in that area.

Mr. Frazer: Who is going to be responsible for making a. . .? We talked last time about a new form that is being prepared, presumably with the advice of the pension advocates and the department and presumably with the advice of the people who now sit on the appeal boards as to why they're rejecting it.

Mr. Nicholson: Yes, we've drafted a form of application and now we're consulting with all the stakeholders. Once again, Leslie has been involved with that.

Leslie, would you like to give a report on where we are with preparing a new first application?

Ms MacLean: As we mentioned at our last meeting, a very preliminary draft has been pulled together and has gone across the country to our staff. It has also gone to various veterans organizations. That's so we can get the best possible approach to that initial application form.

As you make the point, it seems striking that we don't seem to be collecting that information perhaps as completely or appropriately as we could be now.

We talked about the current process working like an assembly line. If you think about an assembly line, each person on the assembly line has a responsibility that is very narrowly defined. One of the criticisms of our process is that it is, at present, completely linear. You can't do your job until I've finished doing mine. We're not working consecutively.

• 1650

When I spoke earlier about how the new process might work, one of the things we find is that because each person on the assembly line has that narrow function, that holistic approach isn't there at present. We believe that is yet another thing we'll be able to bring, not just in terms of collapsing the turnaround times by my being able to do perhaps four or five functions at the same time, but because I have to look at four or five different pieces of information at the same time and bring them together. That's the holistic approach that is not in the nature of the process today.

Perhaps that helps respond to your question about the application form and about the process today.

Mr. Frazer: I guess so. This is at the root of the concern that has been expressed by the legion about the absence of the pension advocate at the very first level. It would appear that he or she is probably the best qualified and able to ensure that all the vital information that is needed to make a decision on this thing is there. Yet that doesn't seem to be happening at the moment and I'm wondering how removing this individual from the chain is going to improve the acceptance rate of the first application.

[*Translation*]

M. Nicholson: Il y aurait certainement lieu d'améliorer le formulaire. C'est justement ce que nous sommes en train de faire pour nous assurer que nous disposons de toute l'information pertinente pour prendre une décision. Il faut que les dossiers soient mieux préparés à l'étape de la première décision. Donc, il y aurait certainement lieu d'y apporter des améliorations.

M. Frazer: Et qui va être responsable de. . .? La dernière fois, nous avons parlé d'un nouveau formulaire qui est en voie de préparation, et je suppose qu'on va tenir compte des conseils des responsables du Bureau des services juridiques des pensions et de ceux qui font actuellement partie des commissions d'appel, afin de savoir pourquoi autant de demandes sont rejetées.

M. Nicholson: Oui, nous avons en effet préparé un projet de formulaire de demande et nous sommes en train de tenir des consultations à ce sujet avec tous les intéressés. Encore une fois, Leslie a participé à ce processus.

Leslie, pourriez–vous nous dire où en sont les choses en ce qui concerne la rédaction du nouveau formulaire?

Mme MacLean: Comme nous l'avons mentionné lors de la dernière réunion, une ébauche préliminaire a été préparée et a été transmise à tout notre personnel d'un bout à l'autre du pays. Nous l'avons également envoyée à divers organismes qui représentent les anciens combattants. Nous cherchons évidemment à obtenir le meilleur formulaire possible grâce à ces consultations.

Comme vous l'avez vous–même dit, c'est étonnant qu'on n'arrive pas à recueillir tous les renseignements utiles au moment opportun.

Nous avons parlé du fait que la démarche actuelle est un peu analogue à une chaîne de montage. Je veux dire par là que chaque personne qui travaille sur cette chaîne de montage a une responsabilité bien précise. À cet égard, on nous reproche justement d'avoir établi un processus qui est entièrement linéaire—autrement dit, celui qui me suit ne peut pas faire son travail tant que je n'ai pas fini le mien. Le travail ne peut se faire simultanément dans divers secteurs.

J'ai parlé tout à l'heure du nouveau processus, et nous constatons justement qu'étant donné que chaque personne a une fonction bien précise, nous sommes dans l'impossibilité d'obtenir une approche holistique. Nous estimons que nous pourrons travailler plus efficacement, non pas simplement parce que nous réussirons à réduire les délais d'exécution et de fusionner quatre ou cinq fonctions, mais aussi de permettre que quatre ou cinq renseignements différents puissent être analysés et rapprochés. Voilà le genre d'approche holistique qu'il nous faut et qui manque à l'heure actuelle.

J'espère avoir répondu à votre question concernant le formulaire de demande et le fonctionnement du processus actuel.

M. Frazer: Oui, je suppose. À mon sens, cet élément est au coeur des préoccupations de la légion et d'autres concernant l'absence d'avocat–conseil des pensions au tout premier palier. Il semble que les avocats–conseil soient les plus aptes à s'assurer que toutes les informations pertinentes sont réunies avant que la décision ne soit prise. Cependant, tel n'est pas le cas à l'heure actuelle, et je me demande comment le fait de retirer cette personne de la chaîne de montage va permettre d'améliorer le taux d'acceptation de la première demande.

[*Texte*]

Mr. Nicholson: The lawyers in the bureau, in terms of their involvement now in the first application process, are concentrating and preparing for a legal argument, not for a medical decision, which is what is taken in the first instance. It's a medical decision, not a legal decision.

The other thing I would like to bring to your attention, Mr. Frazer, is that right now the CPC, the Canadian Pension Commission, have indicated that they don't accept veterans' oral evidence until it hits the appeal level. We will be accepting their oral evidence at the first application level and that's very, very important.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Thank you very much, Mr. Frazer.

Mr. Bertrand and then Mr. McGuire.

Mr. Bertrand: Just to follow up on what Jack was saying, you were saying that with the new law it's going to be a lot easier now for veterans to apply for benefits. It's going to cut a lot of red tape. The rejection rate, instead of being 30%, might be as high as 50% or 60%. What happens to those veterans—

Mr. Frazer: I hope you're saying acceptance rate, not rejection rate.

Mr. Bertrand: Yes, acceptance rate. What happens to those veterans who have passed away and whose claims, if brought up now, would be accepted? Is there any way of going back?

Mr. Nicholson: They're still processed for adjudication. If the veteran has made application and then passes away, the claim is processed as if he were alive, but the award would go to his widow or survivor.

Mr. Bertrand: I'm talking about claims, for instance, that are 10 or 15 years old and probably the widow has completely forgotten about it. Is there any way for the department to maybe go back and go through some of those files?

Mr. Nicholson: Yes, there is, as a matter of fact, and I will ask Brian to give you the answer. You're getting into an area here that I would—

Mr. Bertrand: I don't know if I phrased my question right.

Mr. Nicholson: I'd like to be very clear on what we're answering.

Yes, I think I know exactly what you're saying. If, for example, a widow today who was married to a veteran who has passed away some years ago advances a claim now against the disability her husband may have had—

Mr. Bertrand: Advances a claim?

Mr. Nicholson: Advances a claim. Yes, it can be handled. Of course, it would have to rely entirely on the medical evidence in the veteran's file because there's no way of getting new medical evidence at this point in time in terms of his condition. Even though the veteran is deceased, a claim can still be entered and go through adjudication.

[*Traduction*]

M. Nicholson: En ce qui concerne la première étape, les avocats du bureau se concentrent sur l'argumentation juridique, alors qu'à la première étape, ce sont les motifs d'ordre médical qui comptent. C'est une décision médicale, plutôt que juridique à cette étape–là.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que la Commission canadienne des pensions a déjà indiqué qu'elle n'acceptait pas les témoignages oraux des anciens combattants avant que le dossier ne soit porté en appel. Or, nous allons désormais accepter les témoignages oraux au premier palier, et nous estimons qu'il s'agit là d'un changement très, très important.

Le président suppléant (M. Richardson): Je vous remercie infiniment, monsieur Frazer.

M. Bertrand et ensuite, M. McGuire.

M. Bertrand: Pour poursuivre un petit peu la question soulevée par Jack, vous disiez qu'avec ce nouveau projet de loi, les anciens combattants pourront plus facilement présenter une demande de prestations, car il y aura moins de formalités administratives. Le taux de rejet, plutôt que d'être de 30 p. 100, pourrait en réalité atteindre 50 p ou 60 p. 100. Qu'arrivera–t–il aux anciens combattants. . .

M. Frazer: Je suppose que vous voulez parler du taux d'acceptation, plutôt que du taux de rejet.

M. Bertrand: Oui, c'est bien cela. Qu'arrivera–t–il aux anciens combattants qui sont décédés et dont les demandes, si elles étaient présentées aujourd'hui, seraient acceptées? Y a–t–il moyen de revenir en arrière?

M. Nicholson: C'est–à–dire que les demandes continues d'être traitées. Si un ancien combattant décède après avoir présenté une demande, cette dernière continue d'être traitée, comme s'il était encore vivant, sauf que c'est son conjoint ou son survivant qui touche l'allocation ou la pension.

M. Bertrand: Je vous parle, par exemple, de demandes qui remontent à 10 ou 15 ans qui ont pu être oubliées par le conjoint d'un ancien combattant. Le ministère a–t–il la possibilité de revoir tous ces dossiers?

M. Nicholson: Oui, effectivement, et je vais demander à Brian de vous répondre. Vous touchez un domaine qui n'est pas ma spécialité. . .

M. Bertrand: Je ne sais pas si je me suis bien expliqué.

M. Nicholson: Je voudrais être sûr de bien comprendre votre question.

Je crois effectivement savoir de quoi vous parlez. Si, par exemple, une veuve qui était mariée à un ancien combattant qui est décédé depuis quelque temps demande une pension d'invalidité à laquelle aurait eu droit son mari. . .

M. Bertrand: Si elle présente une demande, vous dites?

M. Nicholson: Oui, voilà. Si elle présente cette demande, on va la traiter. Évidemment, cette demande reposerait entièrement sur le dossier médical de l'ancien combattant, puisqu'il ne serait pas possible d'obtenir d'autres éléments de preuve du point de vue de son état de santé. Donc, même si l'ancien combattant est décédé, on peut présenter une demande, et cette demande sera traitée en bonne et due forme.

[*Text*]

Is there anything you'd like to add to that?

Mr. Chambers: I guess there are two points. I can give you the current references.

Under section 48 of the Pension Act, if the veteran is in the process of going through the system and then passes away between one appeal level and the other, the widow is entitled to pick up that claim and continue it on. In addition to that, if he's never made a claim for a condition, she can come in and ask us to make a claim. Well, it's actually two; it's the widows and their surviving dependents.

• 1655

I think part of your question was what if there is a widow out there. . .?

Mr. Bertrand: Who doesn't know about the system.

Mr. Chambers: Yes.

I guess the answer I can give you on that resides with legislation we passed in 1989 on remarried widows. Many widows were married to veterans who died quite soon after the war, let's say 1951. They would have gone on full widow's pension at that time. Generally what would happen is that they would remarry five or six years, say, after the first husband passed away. Under the legislation that existed previously, widow's pension ended on remarriage.

In 1989, owing to the influence of the Charter of Rights and Freedoms, we amended our legislation to say that where previously you were discontinued because of your remarriage, you can now come back in and reapply and be put back on the widow's pension. So it was a two–part thing. A considerable number of widows—and I think the deputy minister would be better at giving you the figures—came back into the system and asked for those benefits to be continued. In addition to that, they were counselled at that time that if there were disabilities for which their husband or their spouse had never applied, they were free to make that application as well, and they've done so.

I think in the initial year, in 1989–90, when we picked up these remarried widows, the price tag was close to $50 million to put all these widows back into pay. So it was fairly considerable at that time.

I think I'm answering part of your question. If I've missed something, I hope you'll ask me something more.

Mr. Bertrand: No, I think you've pretty well covered it. Thank you very much.

Mr. McGuire: Mr. Chairman, a lot of people when the war was over really didn't pay much attention to getting a proper examination before they got their discharge. They just wanted to get out and get home. Later in life they find out they shouldn't have done that. They should have taken the time. The mistake was made.

[*Translation*]

Voulez–vous ajouter quelque chose?

M. Chambers: Il y a deux points que je voudrais soulever, et je voudrais d'ailleurs vous donner les références exacts.

Aux termes de l'article 48 de la Loi sur les pensions, si un ancien combattant dont la demande est en voie de traitement, décède lorsque sa demande est entre deux paliers d'appel, la veuve peut continuer à agir en son nom. De plus, s'il n'a jamais présenté de demande, elle peut s'adresser au ministère pour présenter cette demande en son nom. En fait, il y a deux possibilités: cette demande peut être présentée par le veuf ou la veuve ou par ses survivants qui sont des personnes à charge.

Vous me demandez entre autres choses ce qu'il arrive lorsqu'il y a un conjoint survivant. . .?

M. Bertrand: Qui n'est pas au courant du fonctionnement du système.

M. Chambers: Exactement.

La réponse à votre question se trouve, je pense, dans la disposition de la loi adoptée en 1989 au sujet des conjoints remariés. De nombreuses veuves étaient mariées à des anciens combattants qui sont décédés peu après la guerre, disons en 1951. Elles touchaient de la pleine pension de conjoint à ce moment–là. Un bon nombre d'entre elles se sont remariées, disons cinq ou six ans après le décès de leur premier mari. En vertu de la loi antérieure, la pension cessait d'être versée quand le conjoint survivant se remariait.

En 1989, dans l'esprit de la Charte des droits et libertés, nous avons modifié notre loi pour permettre au conjoint survivant dont la pension était supprimée après un remariage de demander la reconduction de leur pension de conjoint survivant. Cette modification législative a donc eu deux conséquences. Un grand nombre de veuves—et le sous–ministre serait mieux placé que moi pour vous dire combien—ont demandé à ce que les prestations continuent de leur être versées. Par ailleurs, on leur conseillait à l'époque de demander une indemnité d'invalidité que leur mari ou leur conjoint aurait omis de demander, et elles ont été nombreuses à le faire.

Je pense qu'au cours de la première année, en 1989–1990, il en a coûté près de 50 millions de dollars pour réinsérer tous ces conjoints remariés sur nos listes de bénéficiaires. C'était donc un assez gros montant pour l'époque.

Cela doit répondre au moins en partie à votre question. Si j'oublie quelque chose, j'espère que vous n'hésiterez pas à revenir à la charge.

M. Bertrand: Non, je pense que vous avez passablement bien couvert le sujet. Merci beaucoup.

M. McGuire: Monsieur le président, une fois la guerre terminée, beaucoup de militaires n'ont pas pris soin de subir un examen médical complet avant leur libération. Tout ce qu'ils voulaient, c'était d'être libérés pour pouvoir retourner à la maison au plus tôt. Plus tard, ils ont réalisé qu'ils n'auraient pas dû agir ainsi. Ils auraient dû prendre leur temps. Malheureusement, l'erreur était déjà faite.

[*Texte*]

On the initial application, wouldn't it be better to have an advocate there who can go back, with the medical evidence, to develop his case, to give him the benefit of the doubt that what he's saying is the truth and so on? Would that be a way of speeding up—

Mr. Nicholson: It would be a way of speeding it up—

Mr. McGuire: —and giving him a fair hearing?

Mr. Nicholson: —but I wouldn't agree that you'd have to have a lawyer involved in that instance. What you're looking for there is an affirmation of medical evidence. If, for example, the veteran was demobilized without getting a medical clearance or without complaining about a particular injury or disability he had, then later on discovers this is causing him problems and he wants to make application for a pension, we draw his file and we look for the medical evidence. If it's not there because he purposely decided he wasn't going to report and wasn't going to have a medical on discharge, then we can look for oral evidence. We take his evidence. We look at exactly what he had to say, where this happened, who might have been there or whether there was any type of report. Did he have a buddy with him that day, and is the buddy alive? If he's passed on, probably his wife was told of this.

The paraprofessionals are doing that now in preparing the first application. It doesn't necessarily need a lawyer to do that. Any of our staff could do that. Believe it or not, many cases—let's not try to put numbers on it—are just like that now. We're getting to the point where these gentlemen and ladies are getting older and are feeling these disabilities. They don't have the evidence but they're developing it through other witnesses and basically through their medical exams.

Mr. McGuire: That takes a lot time, doesn't it? Most of their buddies are probably dead.

• 1700

Mr. Nicholson: It takes time, but, once again, the important thing here is the date of first contact. No matter how long it takes to obtain a decision, if you go right through the process and if the decision is favourable at the end of the day, then you're paid back to that date of first contact, up to a limit of three years.

Mr. McGuire: Thank you.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Thank you, Mr. McGuire. Are there any other questions?

Mr. Hart: With regard to that first application, I would like to go back to that. With the new application form itself, who is actually going to fill that out? Is it going to be the applicant? Will the veteran fill that out? Under the current system, a paralegal or a lawyer himself does that now for the veteran with information received from the veteran. Will the veteran be left to go through a 10–page document and fill it out on his own?

[*Traduction*]

Lors de la première demande de pension, ne vaudrait–il pas mieux avoir un avocat des pensions qui puisse monter le dossier médical et obtenir au demandeur le bénéfice du doute? Cela accélérerait–il. . .

M. Nicholson: Ce serait une façon d'accélérer le processus. . .

M. McGuire: . . .et assurerait au demandeur un audition juste, n'est–ce pas?

M. Nicholson: . . .mais je pense qu'on ne devrait pas avoir à consulter un avocat dans ce genre de circonstance. Ce qu'il faut alors, c'est une attestation médicale. Prenons le cas, par exemple, d'un ancien combattant qui aurait été démobilisé sans avoir obtenu au préalable de certificat de santé ou sans avoir fait reconnaître ses blessures ou son incapacité. Supposons que quelque temps, il découvre que son état de santé lui cause des problèmes et qu'il estime qu'il aurait droit à une pension. Il présente sa demande, et on sort son dossier pour voir si une preuve médicale y a été consignée. S'il n'y en a pas parce que l'ancien combattant a sciemment décidé de ne pas rapporter ses blessures et de ne pas subir un examen médical avant d'être libéré, nous prenons acte de son témoignage verbal. Nous prenons note de ce qu'il a à dire, nous lui demandons où l'événement s'est produit, qui en a été témoin ou si les faits ont été rapportés quelque part. Le militaire était–il accompagné d'un copain ce jour–là, ce copain est–il encore en vie? S'il est décédé, probablement qu'il a raconté l'événement à sa femme.

Le personnel de soutien technique consigne ce genre de renseignements lorsqu'il monte le dossier. Il n'est pas nécessaire d'avoir un avocat pour ce genre de travail. N'importe lequel de nos employés peut le faire. Croyez–le ou non, bien des dossiers—qu'il n'est pas nécessaire de quantifier ici—en sont à ce point à l'heure actuelle. Il appert que ces hommes et ces femmes commencent à vieillir et ressentent ces malaises. Leurs dossiers ne font pas état de leurs blessures, mais avec l'aide des témoins ou d'examens médicaux, ils réussissent à prouver leur incapacité.

M. McGuire: Cela prend beaucoup de temps, n'est–ce pas? La plupart de leurs copains sont probablement déjà morts.

M. Nicholson: Le processus est long, mais, je le répète, l'important, c'est la date du premier contact. Peu importe le temps qu'il faut pour obtenir une décision, si l'on fait toutes les démarches voulues et si la décision est favorable en bout de ligne, la pension est rétroactive à compter de la date du premier contact, jusqu'à concurrence de trois ans.

M. McGuire: Merci.

Le président suppléant (M. Richardson): Merci, monsieur McGuire. Y a–t–il d'autres questions?

M. Hart: J'aimerais revenir à la question de la première demande. Le nouveau formulaire, qui va le remplir? Est–ce le demandeur? Est–ce l'ancien combattant? À l'heure actuelle, c'est un technicien judiciaire ou un avocat qui s'en charge au nom de l'ancien combattant à partir des renseignements que celui–ci lui donne. L'ancien combattant sera–t–il obligé de parcourir un document de 10 pages et sera–t–il laissé à lui–même pour remplir le formulaire?

[*Text*]

Mr. Nicholson: No. For sure, in 50% of those cases the para-professionals or paralegals are involved now in assisting the applicant, and that will continue. There will be others who will be available to assist the veteran in making out his applications as well.

We're not changing anything that's supporting the veteran in the process now. We are trying to improve on those things and streamline them. We're not taking anything away. If a veteran is capable and cognizant, can make out his own application, and can sign it himself, I still think he should have the support of someone there to ensure that when it's filled it has everything that's needed to take that first decision. That's what we're there for.

Mr. Hart: Okay. Take the merging of the CPC and the VAB. It appears that there's probably going to be some administrative efficiencies that happen there because of the merging of those two bodies, but to me and to others it creates a perceived conflict of interest.

Say you have a group that's, in effect, hearing the case and then hearing the appeal. I understand there would be different commissioners on the board who would hear those two levels, but the fact still remains that there is a perception they are members of the same board. At times they meet together and will be judging each other's work as a group, so there is a perception there that this appears to be almost an incestuous relationship. How can you assuage our fears there?

Mr. Nicholson: As you indicated, there's always perception and of course there's reality. The reality of it is that—

Mr. Hart: In politics, perception is everything.

Mr. Nicholson: Yes. The same commissioners on the first appeal of course will not be on the final level of appeal. One of the important features of the merger, which has nothing to do, really, with administrative efficiencies or trying to save on staff costs or staff numbers, is that the chairman of the veterans review and appeal board will have the new flexibility of being able to apply members either to the first level or the second level.

There are peaks and valleys in terms of the workload as it comes in. So the chairman will be in a position to say that because there are so many claims ahead of us at the first level of appeal, these members are going to deal with them. Then, if that eases off and the final level of appeal has a backlog, he's able to move people over to that side. That's basically what we're doing here. We'll have the same sort of knowledge on both sides.

I'm sure I can confirm to you—history will prove it out—that there will be no members at the second level who were involved in the first level.

Mr. Hart: No, but they're refuting the decisions of their confrères.

[*Translation*]

M. Nicholson: Non. Évidemment, à l'heure actuelle, dans la moitié des cas, le personnel de soutien ou les techniciens judiciaires sont là pour aider le demandeur et il va continuer d'en être ainsi. Il y aura également d'autres personnes qui seront à la disposition des anciens combattants pour les aider à formuler leurs demandes.

Nous ne changeons rien aux services qui sont en place à l'heure actuelle pour aider l'ancien combattant. Nous essayons d'améliorer et de rationaliser le processus. Nous n'abolissons aucun service. Même si un ancien combattant a ses facultés mentales et est en mesure de formuler lui-même sa demande et de la signer, je pense qu'il lui sera toujours utile d'avoir quelqu'un pour s'assurer que les demandes sont bien remplies et qu'elles contiennent tous les renseignements nécessaires pour prendre la première décision. C'est là notre raison d'être.

M. Hart: Très bien. J'aimerais aborder la question de la fusion de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants. Il semble que la fusion de ces deux organismes contribuera probablement à augmenter l'efficacité administrative, mais, comme d'autres, j'estime que cette fusion risque de créer un conflit d'intérêt.

En effet, on confie au même groupe la responsabilité d'entendre la cause et d'entendre l'appel. Ce ne seraient pas les mêmes commissaires qui entendraient la cause à ces deux paliers, mais il n'en demeure pas moins qu'on a l'impression que ces commissaires vont faire partie du même conseil. À certains moments, ils vont se réunir pour juger du travail des uns et des autres comme groupe. On a donc un peu l'impression qu'ils entretiendront presque des rapports incestueux. Comment pouvez-vous dissiper nos craintes à cet égard?

M. Nicholson: Comme vous l'avez mentionné, les perceptions sont souvent différentes de la réalité. La réalité, dans ce cas. . .

M. Hart: En politique, tout est perception.

M. Nicholson: Je sais. Les commissaires qui entendront l'appel en première instance ne seront pas les mêmes que ceux qui entendront l'appel en dernière instance. Un des aspects importants de la fusion, qui n'a rien à voir, soit dit en passant, avec un gain sur le plan de l'efficacité administrative ou avec une tentative quelconque de réduire le personnel, c'est que le président du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) aura désormais la souplesse voulue pour choisir les membres qui siégeront soit en première instance soit en deuxième instance.

Il y a toujours des hauts et des bas dans la charge de travail des commissaires. Par conséquent, le président aura toute la latitude voulue pour déterminer, en fonction du nombre de causes à entendre, le nombre de commissaires qui seront chargés des dossiers à chacun des paliers d'appel. Ainsi, s'il y a moins de causes en première instance et si le palier de dernière instance est surchargé, il pourra faire les transferts voulus. C'est essentiellement ce que nous faisons ici. Les commissaires seront tout aussi compétents à un palier qu'à l'autre.

Je puis vous garantir—et l'expérience vous le prouvera—qu'aucun commissaire ne siégera au deuxième palier s'il a déjà entendu la cause au premier palier.

M. Hart: Non, mais les commissaires du deuxième palier seront appelés à renverser les décisions de leurs confrères.

[*Texte*]

Mr. Nicholson: They're used to that. The Canadian Pension Commission today takes all the first decisions, hears the first appeals—there's nothing new there—then changes 70% of their first decisions.

Mr. Chambers: I think a question came up last time, Mr. Frazer, and I wanted to pick up on it. I was looking at some of the reports, and it might be useful.

One of the concerns in our system, for example, has been the lack of a uniform application of the law, or, in other words, bringing some sort of policy or guidelines to decision-making.

What's occurring right now, for example, is that the Veterans Appeal Board will approach cases in a certain way and say that this is the way in which it ought to interpret the act. What happens routinely is that the Canadian Pension Commission is choosing to ignore that.

• 1705

This is pointed out by the veterans groups. I'm only reiterating what they are saying. I am sure they are going to repeat it to you when they come before the committee.

There is a problem when you attempt to create consistency in decision-making so that the veteran in British Columbia is receiving the same treatment as the veteran in Newfoundland. What you want is a policy to reflect that.

What we have now is a system in which there are two appeal levels. One is the commission they call the Entitlement Board. The other is the Veterans Appeal Board.

We have a sort of disjointed approach, in terms of guidelines and policy applications, to the law with respect to the same kinds of cases, and the results are quite different. A lot of times, things are not going up to the Veterans Appeal Board, for example. They should have been resolved at an entitlement board, but they are in fact routinely turned down or not given the full range of benefits at that level and then up to the appeal. If you can move those out of the system and apply a consistent policy and approach, then a lot of those should start streaming out at that middle level of appeal and you won't have to beat it around one more time to finally get the proper result.

Mr. Hart: Basically, under the old act it states that if a veteran commits a crime for which he serves time in a penitentiary, he wouldn't receive his pension. Or it could be assigned to, I guess, a relative or family member. Under the new act, he can basically receive his pension while he is in jail. Why would we pay someone his pension when it's costing the system some $60,000 a year?

Mr. Chambers: Goodness knows, we hope our veterans aren't committing crimes and ending up in prison, but if that should occur, the fact they're receiving a disability pension is related to their physical disability. The issues of incarceration or

[*Traduction*]

M. Nicholson: Ils y sont habitués. À l'heure actuelle, la Commission canadienne des pensions prend toutes les décisions en première instance, elle entend tous les appels au premier palier—et il n'y a rien de nouveau dans tout cela—et elle renverse ensuite 70 p. 100 de ses premières décisions.

M. Chambers: Une question a été posée la dernière fois, monsieur Frazer, et j'aimerais y revenir. En examinant certains des compte-rendus, je me suis dit qu'il serait peut-être utile de le faire.

Une des lacunes de notre système, par exemple, est le manque d'uniformité dans l'application de la loi; autrement dit, une certaine absence de politique ou de lignes directrices pour guider ceux qui ont à prendre des décisions.

Par exemple, à l'heure actuelle, le Tribunal d'appel des anciens combattants a sa façon à lui d'aborder les cas et il estime que c'est de cette façon qu'il convient d'interpréter la loi. Généralement, la Commission canadienne des pensions n'en tient pas compte.

C'est ce qui est ressorti des témoignages des groupes d'anciens combattants. Je ne fais que répéter ce qu'ils disent. Je suis sûr qu'ils vont vous redire la même chose quand ils viendront témoigner devant le Comité.

On a souvent du mal à créer de la cohérence dans les décisions qui sont prises et à faire en sorte que les anciens combattants de la Colombie-Britannique reçoivent le même traitement que ceux de Terre-Neuve. Le principe devrait être traduit dans une politique.

Dans le système actuel, il y a deux paliers d'appel. Il y a d'une part, le Comité d'examen et le Comité d'évaluation et d'autre part, le Tribunal d'appel des anciens combattants.

Nous adoptons en quelque sorte l'approche incohérente, en ce sens que, pour le même genre de cause, nous avons des lignes directrices et une politique d'application de la loi différentes ce qui donne des résultats fort discordants. Très souvent, les causes ne sont pas portées jusqu'au tribunal d'appel des anciens combattants, par exemple. Elles auraient dû être réglées au niveau du Comité d'examen, mais ou bien elles sont systématiquement renversées ou bien elles font l'objet d'une décision qui ne donne pas entièrement satisfaction au requérant de sorte que celui-ci porte la cause en appel. Si l'on peut briser ce cycle et appliquer une politique et une approche cohérentes, bon nombre de ces causes quitteraient ce palier intermédiaire d'appel et les décisions qui seraient prises à ce niveau n'auraient pas à être renversées à nouveau avant qu'une décision appropriée ne soit prise.

M. Hart: Essentiellement, l'ancienne loi stipulait que tout ancien combattant qui commet un délit pour lequel il se voit imposer une peine d'incarcération cesse de recevoir sa pension. Je suppose que cette pension peut alors être versée à un parent ou à un membre de sa famille. En vertu de la nouvelle loi, cet ancien combattant continue de recevoir sa pension même s'il est en prison. Pourquoi devrions-nous verser une pension à quelqu'un dont la détention coûte quelque 60 000$ par année?

M. Chambers: Mon Dieu, j'espère que nos anciens combattants ne se retrouvent pas tous en prison parce qu'ils ont commis un crime, mais si cela devait arriver, cette punition n'aurait rien à voir avec la pension, car cette pension leur est

[*Text*]

fine are separate punishments at this date in relation to that crime. We say he's earned the right to that disability pension because of his war service, and we see no reason for that to be taken away.

We discussed the matter thoroughly with the Solicitor General and his department and dealt with that issue. They said they had no problem whatsoever; it made sense. If he uses that money for his own activities, they have no problem with that as well.

Mr. Nicholson: Yes, that's the answer.

Mr. Hart: Why was it the other way with the old act? It wasn't allowed or it would have to be assigned.

Mr. Chambers: We used to have a very patronizing system under the old act. We used to say that people who were common prostitutes or this or that couldn't receive a pension. We tried to prune out a lot of that over the years. The principle is that if someone's earned the right to a pension or a benefit because of their war service to Canada, we ought to be paying that. We ought not to be introducing new elements to disentitle them from a benefit they've earned. We've gradually been attempting to prune out those kinds of things over time.

Mr. Hart: To me it wouldn't be the system that's placed the disentitlement there; it would be the veteran who has abused the laws of Canada who has actually placed the disentitlement on himself.

The Acting Chair (Mr. Richardson): I happen to wholeheartedly agree with that aspect.

Just for my own information, I would like to ask a series of small questions.

You mentioned the average age of 73. Could you tell me what number of veterans you have on file. . .those receiving pensions and those with the potential to receive them?

• 1710

Mr. Nicholson: Well, there's a difference there. The veteran population in Canada today is approximately 522,000. There are 150,000 disability pensions being paid by the department at this time to veterans and to survivors. As we've heard in previous testimony and testimony today, there are between 12,000 and 13,000 new applications coming in each year for disability pensions.

Some of those may be back for what we call "re–boards", so they're already in receipt and are coming back for an increased assessment, or maybe they even have a new condition and are hoping to get a pension for it.

But I guess in terms of short numbers you're looking at 150,000 veterans or survivors who are in receipt of disability pensions this month.

The Acting Chair (Mr. Richardson): I'm going to ask you one further question.

[*Translation*]

versée à titre d'indemnité pour incapacité physique. L'incarcération ou l'amende qui est imposée dans ce cas–là sont en rapport avec le crime commis. Nous estimons que cet ancien combattant a droit à sa pension d'invalidité à cause de ces états de service durant la guerre, et nous ne voyons pas pourquoi on la lui enlèverait.

Nous avons discuté abondamment de la question avec le Solliciteur général et son ministère. Les représentants du ministère nous ont dit qu'ils ne voyaient pas de problème et que notre raisonnement était logique. Si l'ancien combattant utilise cet argent pour ses propres activités, il n'y a pas de mal à cela non plus.

M. Nicholson: Oui, c'est ce qu'il faut répondre.

M. Hart: Pourquoi agissait–on autrement en vertu de l'ancienne loi? L'ancien combattant n'avait pas droit à sa pension ou celle–ci devait être remise à quelqu'un d'autre.

M. Chambers: L'ancienne loi était très paternaliste. Nous disions autrefois que ceux qui se livrent à la prostitution ou qui commettent un crime quelconque ne peuvent recevoir une pension. Au fil des ans, nous avons essayé d'abolir ce genre de pratique en vertu du principe suivant: celui qui a droit à une pension ou à un avantage quelconque en raison de ses états de service envers le Canada, devrait pouvoir bénéficier de cette pension ou de cet avantage quel que soit son comportement. Nous ne devrions pas introduire dans la loi de nouvelles dispositions visant à priver quelqu'un d'un droit ou d'un avantage qu'il a mérité. Nous avons graduellement essayé d'abolir cette pratique au fil des ans.

M. Hart: À mon sens, on ne devrait pas considérer que c'est le système qui prive l'ancien combattant de son droit; si l'ancien combattant enfreint les lois du Canada, c'est lui–même qui se prive du droit à cet avantage.

Le président suppléant (M. Richardson): Je suis entièrement d'accord avec cette opinion.

Pour ma gouverne, j'aimerais vous poser quelques petites questions.

Vous avez parlé de la moyenne d'âge de 73 ans. Pourriez–vous me dire combien d'anciens combattants se trouvent dans vos dossiers. . . je parle de ceux qui reçoivent une pension et de ceux qui pourraient en recevoir une?

M. Nicholson: En fait, il y a une différence. Il y a au Canada à l'heure actuelle quelque 522 000 anciens combattants. Le ministère verse actuellement 150 000 pensions d'invalidité à des anciens combattants et à leurs survivants. Comme nous l'avons appris par les témoignages précédents et dans les témoignages d'aujourd'hui, il y a chaque année entre 12 et 13 000 demandes de pension d'invalidité.

Certaines d'entre elles sont des demandes de réévaluation. Il s'agit de personnes qui reçoivent déjà une pension et qui voudraient qu'elle soit augmentée, ou de personnes dont la situation a changé et qui espèrent obtenir une pension pour cette raison.

Mais, grosso modo, on peut dire que, ce mois–ci, 150 000 pensions d'invalidité seront versées à des anciens combattants ou à leurs survivants.

Le président suppléant (M. Richardson): Permettez–moi de vous poser une autre question.

[*Texte*]

There's a sorting out space between World War I and the Korean War.

Mr. Nicholson: Yes.

The Acting Chair (Mr. Richardson): In Orders in Council, when we have troops serving abroad in harm's way, they are also covered by that.

Mr. Nicholson: Yes.

The Acting Chair (Mr. Richardson): That's the only time they're covered, is it?

Mr. Nicholson: Yes.

I'll try to be precise, but don't hold me to it. I think we still have approximately 3,000 World War I veterans.

The Acting Chair (Mr. Richardson): There are that many?

Mr. Nicholson: Yes, there are that many.

There were 29,000 who served in Korea between 1950 and 1953. And of course the larger portion of the veteran population would be the World War II veterans. At most recent count, I believe we had some 24 to 26—I'm not too sure of the number—special duty areas where Canadians have been involved in peacekeeping operations, and of course we cover them as well.

The Acting Chair (Mr. Richardson): You did cover the NATO forces as well under the active service act?

Mr. Nicholson: Yes, sir, that's correct.

The Acting Chair (Mr. Richardson): So those who were in SACLANT were covered?

Is that correct, Fred?

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Under special operations.

The Acting Chair (Mr. Richardson): What about those who were in the 4th Brigade in Europe? Were they covered?

Mr. Nicholson: Yes.

The Acting Chair (Mr. Richardson): While on manoeuvres?

Mr. Nicholson: Yes.

I should point out, Mr. Chairman, that we do cover the regular force for disability pensions.

The Acting Chair (Mr. Richardson): I wondered about that. That's just a drop–off onto you from DND to administer it because of your expertise, I hope?

Mr. Nicholson: Yes. We do adjudicate as well for the RCMP.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Okay. That gives me a little better perspective.

For some of us around the table who didn't know that information, you're not just handling World War I, World War II and Korea people. You are handling the ongoing forces.

[*Traduction*]

Il y a diverses catégories de prestataires entre la Première Guerre mondiale et la Guerre de Corée.

M. Nicholson: En effet.

Le président suppléant (M. Richardson): Selon les décrets, les troupes qui sont envoyées au combat à l'étranger sont également visées par ce programme, n'est–ce pas?

M. Nicholson: Oui.

Le président suppléant (M. Richardson): C'est le seul moment où elles sont visées, n'est–ce pas?

M. Nicholson: Oui.

Je vais essayer de vous donner des précisions, mais ne m'en voulez pas trop si je me trompe. Je pense que nous avons encore à l'heure actuelle environ 3 000 anciens combattants de la Première Guerre mondiale.

Le président suppléant (M. Richardson): Autant que cela?

M. Nicholson: Oui, ils sont en aussi grand nombre.

Il y en a 29 000 qui ont servi pendant la Guerre de Corée entre 1950 et 1953. Mais bien sûr, la plus grande partie des anciens combattants ont servi pendant la Deuxième Guerre mondiale. Au dernier recensement, je crois que nous avions quelque 24 à 26—je ne suis pas sûr du nombre—zones de service spécial où des Canadiens avaient participé à des opérations de maintien de la paix. Évidemment, ces militaires sont visés eux aussi.

Le président suppléant (M. Richardson): Vous avez visé aussi les forces de l'OTAN en vertu de la Loi sur le service actif?

M. Nicholson: Oui, vous avez raison.

Le président suppléant (M. Richardson): Donc, ceux qui faisaient partie du Commandant suprême allié de l'Atlantique étaient visés?

Est–ce exact, Fred?

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Dans le cadre d'opérations spéciales.

Le président suppléant (M. Richardson): Qu'en est–il de ceux qui faisaient partie de la 4e brigade en Europe? Étaient–ils visés?

M. Nicholson: Oui.

Le président suppléant (M. Richardson): Pendant qu'ils étaient en manoeuvre?

M. Nicholson: Oui.

Je tiens à vous signaler, monsieur le président, que tous les membres de la force régulière ont droit à une pension d'invalidité.

Le président suppléant (M. Richardson): Je me demandais ce qui en était. Le MDN vous transfère cette responsabilité à cause de votre expérience dans ce domaine, j'espère?

M. Nicholson: Oui. Nous le faisons aussi à contrat pour la GRC.

Le président suppléant (M. Richardson): Très bien. Cela me donne une meilleure idée de ce qui en est.

Pour ceux d'entre nous qui ne le sauraient pas, vous ne vous occupez pas uniquement des anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Deuxième Guerre mondiale et de la Guerre de Corée. Vous vous occupez également des militaires qui font actuellement partie des Forces canadiennes.

[*Text*]

Mr. Nicholson: The special duty areas and of course the regular force for disability pensions, and the RCMP. We adjudicate for the RCMP, but they pay.

The Acting Chair (Mr. Richardson): Mr. Mifflin.

Mr. Mifflin: I was going to amplify the question, and I think Mr. Frazer could as well.

Whenever there's an injury in the Canadian Forces, no matter what the service is, one of the questions the board of inquiry or summary investigation has to answer is first of all whether the person was on duty or not. The other pertinent thing relative to this fact is whether the injury was related to military duty as such. This of course provides the basis.

Thirty years later, when Jack Frazer and I apply for pensions, we go back to the days when we fell off the gun mount or when Jack parachuted out of a 104.

But it's covered and it's inherent in the system.

The Acting Chair (Mr. Richardson): I for one would like to thank the deputy minister, Mr. Nicholson, and his team for coming. I would also like to thank the committee for some of the questions. We're all enlightened by those questions.

We look forward to seeing you probably again next year. Thank you very much for your patience.

Mr. Nicholson: Thank you very much. Thanks to all the committee members.

The Acting Chair (Mr. Richardson): The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Nicholson: Nous versons des pensions d'invalidité aux combattants qui oeuvrent dans des zones de service spécial et évidemment dans les forces régulières, ainsi qu'aux membres de la GRC. Nous assumons cette responsabilité à contrat pour la GRC, mais on nous paie pour ce service.

Le président suppléant (M. Richardson): Monsieur Mifflin.

M. Mifflin: J'allais vous demander d'autres détails, et je pense que M. Frazer pourrait le faire aussi.

Quand un membre des Forces canadiennes est blessé, quel que soit le service auquel il appartient, une des questions que doit se poser la Commission d'enquête ou le Comité d'enquête sommaire, consiste à savoir tout d'abord si cette personne était en service ou non. On doit se demander aussi si la blessure est reliée à une fonction militaire. Évidemment ce sont des détails importants pour l'ouverture du dossier.

Dans 30 ans, quand Jack Frazer et moi–même demanderons notre pension, nous remonterons au jour où nous sommes tombés d'un canon ou à l'époque où Jack s'est élancé en parachute en–bas d'un 104.

Mais ce genre d'événement est couvert et des indemnités sont prévues en cas de blessure dans ce genre d'événement.

Le président suppléant (M. Richardson): Pour ma part, je tiens à remercier le sous–ministre, M. Nicholson, et son équipe pour avoir accepter de comparaître devant nous. Je tiens également à remercier les membres du Comité de leurs questions, dont quelques unes ont été particulièrement intéressantes. Elles nous ont permis à tous d'éclairer notre lanterne.

Nous aurons probablement l'occasion de vous revoir à nouveau l'an prochain. Nous vous remercions beaucoup de votre patience.

M. Nicholson: Merci beaucoup. Je tiens à dire merci à tous les membres du Comité.

Le président suppléant (M. Richardson): La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Veterans Affairs Canada:

David Nicholson, Deputy Minister;

Bunty (Joan E.) Albert, A/Director, Legislation and Policy, Benefits;

Brian Chambers, Legal Advisor, Department of Justice;

Leslie MacLean.

TÉMOINS

Des Anciens combattants Canada:

David Nicholson, sous–ministre;

Bunty (Joan E.) Albert, directrice p.i., Législation et politiques, Direction générale des prestations;

Brian Chambers, conseiller juridique, ministère de la Justice;

Leslie MacLean.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC 65
N28

Governme
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 6

Wednesday, March 1, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 6

Le mercredi 1er mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité a continué son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 5 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 1, 1995
(13)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:32 p.m. o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Acting Member present: Maurice Godin for Jean H. Leroux.

Other Member present: Elsie Wayne.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: From Royal Canadian Legion: Hugh Greene, Dominion President; Joe Kobolak, First Vice–President; Fred Hannington, Dominion Secretary; Jim Rycroft, Director, Service Bureau and Hugh Peacock, Member, Service Bureau. *From National Council of Veterans Associations:* Brian Forbes, Honourary Secretary General; Faye Lowell, Director, Service Bureau of the War Amputations Canada.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its consideration of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 4*)

Hugh Greene made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 4:35 o'clock p.m., George Proud took the Chair.

Brian Forbes made a statement and, with Faye Lowell, answered questions.

At 5:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

EVENING SITTING
(14)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 8:04 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Acting Members present: Maurice Godin for Jean H. Leroux.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: From Army, Navy, Air Force Veterans in Canada: Bob Cassels, Dominion Vice–President and Ian Inrig, Dominion Secretary–Treasurer.

PROCÈS–VERBAUX

LE MERCREDI 1er MARS 1995
(13)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 32, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Maurice Godin pour Jean H. Leroux.

Autre député présent: Elsie Wayne.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: De la Légion royale canadienne: Hugh Greene, président national, Joe Kobolak, premier vice–président; Fred Hannington, secrétaire national; Jim Rycroft, directeur, Bureau des services; Hugh Peacock, membre, Bureau des services. *Du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada:* Brian Forbes, secrétaire général honoraire; Faye Lowell, directeur, Bureau national des services des amputés de guerre.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité commence son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascule nº 4*)

Hugh Greene fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 16 h 35, George Proud occupe le fauteuil.

Brian Forbes fait une déclaration et, avec Faye Lowell, répond aux questions.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DU SOIR
(14)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 20 h 04, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Maurice Godin pour Jean H. Leroux.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada: Bob Cassels, vice–président national; Ian Inrig, secrétaire trésorier national.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its consideration of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 4*)

Bob Cassels made a statement and, with Ian Inrig, answered questions.

It was agreed,—That the changes to the witness meeting schedule on Bill C–67, be approved.

It was agreed,—That those members interested in participating in a proposed visit to SACLANT, Norfolk, Virginia in early May contact the Clerk.

At 9:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité commence son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascule nº 4*)

Bob Cassels fait une déclaration et, avec Ian Inrig, répond aux questions.

Il est convenu,—Que les changements au calendrier des rencontres des témoins concernant le projet de loi C–67 soit approuvés.

Il est convenu,—Que les membres du Comité intéressés à participer à un projet de visite à SACLANT, Norfolk, en Virginie, prennent contact avec la greffière au début de mai.

À 21 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 1, 1995

• 1530

The Chair: I call this meeting to order.

I would like to welcome our guests from the Royal Canadian Legion to our continuing consideration of Bill C–67. I would ask Mr. Greene to introduce the other people who are with him.

Mr. Hugh Greene (Dominion President, Royal Canadian Legion): Mr. Chairman, the second paragraph of my report pretty well covers that.

I am pleased to have the opportunity to address this committee. We will present the legion's position and concerns about Bill C–67, an act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act and to repeal the Veterans Appeal Board Act.

I am accompanied this afternoon by first vice–president and chair of the Dominion Command Veterans Service Committee, Mr. Joe Kobolak; Mr. Fred Hannington, the dominion secretary; Mr. Jim Rycroft, director of the service bureau; Mr. Ted Keast, assistant director of the service bureau; and Mr. Hugh Peacock, a service bureau member.

Given that Canada has the best veterans legislation of any nation in the world, it is a pleasure to speak on behalf of veterans in the hope that we can help make a good system even better.

Change is the vehicle of progress. From the beginning the Dominion Command has been supportive of initiatives that will reduce turn–around time for the processing of pension claims. However, because of a delicate balance between the components of the current system, caution is in order. We have therefore advocated making only those changes that will contribute to pension process streamlining. Fix only what is broken.

Like the Bureau of Pensions Advocates, legion service officers work as general practitioners in the complex world of disability pension claims and are users of the total system. As a result we may have not have been seen to be as enthusiastic about some of the proposed changes as other veterans groups. This does not mean that we are in conflict with objectives of other groups or with Veterans Affairs Canada.

Consultation. Prior to the first reading of Bill C–67 we received some information from Veterans Affairs Canada, but we were not consulted in the complete sense of the word. Since then the consultation with the department has been full and open, and the legion now feels there's an active role in the details of the process.

Nevertheless, after an exhaustive look by all levels of the legion, we still have concerns. The more substantive of these are: (a) preservation of existing benefits and services; (b) the risk of unnecessary changes; (c) compartmentalization of

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 1er mars 1995

Le président: La séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à nos invités de la Légion royale canadienne. Nous reprenons notre étude du projet de loi C–67. Je vais demander à M. Greene de nous présenter les personnes qui l'accompagnent.

M. Hugh Greene (président national, Légion royale canadienne): Monsieur le président, c'est justement ce que je vais faire dans le deuxième paragraphe de mon exposé.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de venir parler à ce comité. Nous vous présenterons la position de la Légion et ses préoccupations face au projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants.

Je suis accompagné cet après–midi par Joe Kobolak, vice–président principal et président du Commandement du comité des services aux anciens combattants; Fred Hannington, secrétaire; Jim Rycroft, directeur du Bureau d'assistance; Ted Keast, directeur adjoint du Bureau d'assistance; et Hugh Peacock, membre du Bureau d'assistance.

Comme les lois sur les anciens combattants du Canada sont les meilleures du monde, c'est un réel plaisir de venir parler au nom des anciens combattants, dans l'espoir que nous puissions contribuer à améliorer encore un service excellent.

Le changement est le véhicule du progrès. Depuis le début, le Commandement appuie les initiatives visant à réduire le temps de traitement des demandes de pension. Toutefois, le délicat équilibre entre les composantes du régime actuel nous appelle à la prudence. C'est pourquoi nous prônons l'idée selon laquelle il faut n'apporter que les changements qui contribueront à rationaliser le processus des pensions. Autrement dit, il ne faut modifier que ce qui ne fonctionne pas.

Comme le Bureau de services juridiques des pensions, les agents de la Légion connaissent tous les rouages du monde complexe des pensions d'invalidité en plus d'être nous–mêmes utilisateurs du système. C'est pourquoi on peut penser que notre enthousiasme à l'égard de certaines des modifications proposées n'a pas été aussi grand que celui d'autres groupes d'anciens combattants. Cela ne veut pas dire que nos objectifs soient différents de ceux de ces groupes ou de ceux du ministère des Anciens combattants du Canada.

Consultation. Avant la première lecture du projet de loi C–67, nous avons reçu certaines informations du ministère des Anciens combattants du Canada, mais nous n'avons pas été totalement consultés, au sens où on entend généralement ce terme. Depuis lors, la consultation avec le ministère a été pleine et entière, et la Légion juge maintenant jouer un rôle actif dans chaque étape du processus.

Quoi qu'il en soit, après un examen exhaustif du projet de loi, examen mené par tous les niveaux de la Légion, certains points nous préoccupent toujours. Les plus importants sont les suivants: a) préservation des prestations et services existants;

[*Text*]

advocacy support, in particular removing the Bureau of Pensions Advocates lawyers from the first application process; (d) the heavy concentration of power and responsibility within the department; (e) the disruption in the balance of the pension processing system for the first applications, reviews, and appeals; and (f) a tendency to overlook the administrative impact that changes to component parts on the new system as a complete process has.

[*Translation*]

b) risque de changements inutiles; c) compartimentalisation du soutien de la défense des intérêts, découlant particulièrement du retrait des avocats du Bureau de services juridiques des pensions du processus de demande initiale; d) grande concentration des pouvoirs et de la responsabilité entre les mains du ministère; e) rupture de l'équilibre entre le système de traitement des pensions pour les demandes initiales, la révision et les appels; et f) tendance à négliger les répercussions administratives découlant de la transformation de certaines parties du nouveau système en un processus complet.

• 1535

We address the distribution of power, and the proposed system concentrates power in the department. We will go from a system currently comprising four independent agencies with consequential checks and balances to two: the department and the Veterans Review and Appeal Board.

Nous discutons ensuite de la répartition des pouvoirs, car le régime proposé concentre les pouvoirs entre les mains du ministère. Nous passerons du régime actuel, qui comprend quatre organismes indépendants avec les freins et contrepoids que cela suppose, à deux organismes: le ministère et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

In some areas the minister may even have jurisdiction over the VRAB. Separation of responsibility has been a major component of the existing legislation since the Woods commission. We could be reverting to a structure that was rejected many years ago.

Sur certaines questions, le ministre peut même avoir compétence sur le Tribunal. Depuis la Commission Woods, le partage des responsabilités constitue une importante composante de la loi actuelle. Nous reviendrions à une structure qui a été rejetée voilà bien des années.

Can we ensure that the basic principles governing Canada's veterans legislation will remain; that is, benefit of doubt, speed, courtesy, and generosity? In the opinion of the legion the new system could become very susceptible to political and financial influence without the counterbalance provided in the present division of powers.

Pouvons–nous être sûrs que les principes fondamentaux qui sous–tendent les lois canadiennes sur les anciens combattants demeureront les mêmes, savoir, le bénéfice du doute, la rapidité, la courtoisie et la générosité? La Légion croit que le nouveau régime pourrait devenir beaucoup plus vulnérable à l'influence politique et financière puisque la division des pouvoirs actuelle ne sera plus là pour faire contrepoids.

On the Bureau of Pensions Advocates, we have received repeated assurances that the reorganization of BPA will have no impact on the quality of services provided. In fact, there could be an increased number of pension officers and perhaps better service at the first application level. However, the breaking up of the Bureau of Pensions Advocates, the provision of advocacy service for first applications by the department, and dedicating the bureau lawyers to reviews and appeals do raise concerns. These include separating the first application pension officers from legal advice from bureau advocates. Pension officers as part of the department could feel constrained by finance, for example. In addition, the new departmental Bureau of Pensions Advocates might not be as willing to challenge positions by the medical advisers, and even pension officers, when they are part of the same department.

Au sujet du Bureau de services juridiques des pensions, on nous a assurés à maintes reprises que la restructuration du Bureau n'aura aucune incidence sur la qualité des services. En fait, le nombre d'agents de pension pourrait s'accroître, et le service relatif aux demandes initiales pourrait même s'améliorer. Toutefois, intégrer le Bureau au ministère et le fait que celui–ci entreprenne de défendre les intérêts des personnes qui déposent une demande initiale et laisser aux avocats du Bureau le soin de s'occuper des révisions et des appels nous préoccupe effectivement. Cela veut dire que les agents des pensions n'auront plus accès, pour les demandes initiales, aux conseils juridiques des avocats du bureau. Comme ils seraient intégrés au ministère, les agents des pensions pourraient être soumis aux contraintes financières de celui–ci, par exemple. En outre, le nouveau Bureau de services juridiques des pensions pourrait ne pas être aussi disposé à contester l'avis des experts médicaux et même celui des agents des pensions s'il est intégré au même ministère.

The legion has held from the start that a better service could be achieved by retaining an independent Bureau of Pensions Advocates system with two levels. The first level would have paralegal pensions officers, authorized to provide independent advice on first applications in the atmosphere of a solicitor–client relationship, and the second level would have advocates or lawyers representing the veteran at both the review and appeal stages.

La Légion a jugé d'emblée que le service pourrait être meilleur si le Bureau de services juridiques des pensions demeurait indépendant et qu'il avait deux niveaux: au premier niveau, les employés parajuridiques (des agents des pensions) pourraient être autorisés à donner une opinion indépendante sur les demandes initiales, un peu comme un avocat offre des services juridiques à son client, et un deuxième niveau (avocats), où l'ancien combattant serait représenté au niveau de la révision et des appels.

[*Texte*]

On first decisions, given the department's assurances and accountability, we have no strong opposition to first decisions being made within the department, although we fail to see potential for a major impact on pension claims processing time as a result of this change alone.

With respect to the Veterans Review and Appeal Board, the fact that the Veterans Review and Appeal Board will have no formal division between the review and appeal members raises an alarm.

It has been the legion's position that the review and appeal functions of the new organization should be kept separate in a formal sense so that there would remain a perception of fairness in the review and appeal process.

Two divisions, while still permitting a degree of cross employment to meet the particular demands, would be consistent with the Federal Court of Canada system, which has trial and appeal divisions.

Perhaps the major concerns with VRAB, however, will be the degree of independence from the minister and the department. We have been told that the new chairman of the VRAB will be charged with the organization and the methods to be used. The chairman must be independent in order to formulate and implement pension policy that maintains the integrity of the current system.

Regarding our specific concerns, from July 1994 we have been in constant communication and increasing contact with the department to the point at which we've been having very productive exchanges on project details through effective consultation. It is important that the implementation of Bill C-67 streamlining the overall picture of the system be maintained. There is some indication that changes now being considered in the component parts could have a negative impact on the whole system. Specific illustrations of unresolved issues are attached.

[*Traduction*]

Au sujet des décisions initiales, comme le ministère nous a donné des garanties et qu'il a une obligation de reddition de comptes, nous n'avons pas tellement d'objection à ce que les décisions initiales soient rendues au sein du ministère, même si nous doutons que ce changement puisse à lui seul raccourcir de beaucoup le délai de traitement des demandes de pension.

En ce qui concerne le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), l'absence de division officielle entre des membres du Tribunal chargés de la révision et ceux des appels nous inquiète.

La Légion a toujours cru que ces deux fonctions devaient être officiellement distinctes dans la nouvelle organisation de façon à favoriser une perception d'équité.

Tout en permettant une affectation des employés dans un service ou dans l'autre en fonction de la demande, l'établissement de deux divisions serait conforme au régime de la Cour d'appel fédérale, qui comporte une division de première instance et une division d'appel.

Toutefois, ce qui nous préoccupe le plus en ce qui touche le Bureau, c'est son degré d'indépendance par rapport au ministre et au ministère. On nous a dit que le nouveau président du Bureau serait responsable de l'organisation et des méthodes qui doivent être utilisées. Le président doit être indépendant pour être en mesure de formuler et d'appliquer une politique de pension qui maintienne l'intégrité du régime actuel.

En ce qui concerne nos préoccupations particulières, depuis juillet dernier, nos communications avec le ministère ont été constantes et se sont accrues à un point tel que nous avons maintenant des échanges très productifs sur les détails du projet. Il est important que, pour la rationalisation de la mise en place du projet de loi C-67, on conserve une image globale du régime. Certaines données nous amènent à croire que les changements qu'on envisage d'apporter aux composantes puissent avoir des répercussions négatives sur l'ensemble du régime. On trouvera joints au présent mémoire des exemples précis des questions qui demeurent à résoudre.

• 1540

In conclusion, Mr. Chairman, the basic philosophy and delicate balance of the implementation mechanism for Canada's veterans charter must be maintained. Clearly this will be most difficult given the extent of the changes being proposed by Bill C-67, unless the department is fully committed to the basic philosophy and a vision. This philosophy must be a commitment to preserve the benefits and services provided to the veterans, to protect the benefit-of-doubt provisions, to ensure an independence of advocacy and adjudication, and to achieve the necessary speed and generosity to ensure that pensions and other benefits are received by the veterans.

The Secretary of State and deputy minister have provided assurances on a number of these principles, but a clear government commitment would go a long way to ease some of our concerns.

En conclusion, monsieur le président, il faut continuer à maintenir le principe fondamental de la charte des anciens combattants du Canada ainsi que le délicat équilibre de son mécanisme d'application. Manifestement, l'ampleur des changements proposés dans le projet de loi C-67 rendra cela très difficile, à moins que le ministère ne s'engage pleinement à établir une vision et à respecter les principes de base. Il doit s'engager à préserver les prestations et les services offerts aux anciens combattants, à protéger les dispositions relatives au bénéfice du doute, à garantir l'indépendance des fonctions de défense des intérêts et d'arbitrage et, enfin, à faire preuve de la rapidité et de la générosité voulues pour faire en sorte que les anciens combattants reçoivent les pensions et autres prestations auxquelles ils ont droit.

Le secrétaire d'État et le sous-ministre ont offert des garanties quant à un certain nombre de ces principes, mais un engagement clair de la part du gouvernement remédierait à certaines de nos préoccupations.

[*Text*]

Mr. Chairman, at this time I would ask to delete "We can then" from the following sentence and strike from the record these three words, because in reviewing this we feel it implies that we might not cooperate. We do not wish to appear this way. The legion's history of cooperation, I think, is well known. We then would add: "Of course we would provide full assistance to Veterans Affairs Canada in implementing the intent." I would like to repeat those words. We're interested in "implementing the intent".

It is hoped that all of our recommendations will be incorporated to help improve the legislation. However, we recognize that it is better to have dedicated, enthusiastic and competent people in a scheme that is less than perfect than to have perfection in legislation without the resources to implement it. In this respect, Veterans Affairs Canada is truly blessed to have people with all the right qualities to maintain the system with integrity. Do we not owe them the best tools to do the job?

The Chair: Thank you very much.

I might just say that we have the legion with us from 3:30 p.m. to 4:30 p.m, and then at 4:30 p.m. we're going to hear from the National Council of Veterans Associations. I understand the legion will still be in the room, and if we need to call them back to the table they have agreed to do so.

We should govern ourselves accordingly, remembering we have other guests. We have the remainder of the time up to 4:30 p.m.

M. Jacob (Charlesbourg): Bonjour, monsieur Greene. Je vous souhaite la bienvenue.

Lors de la dernière réunion du Comité, si je me souviens bien, nous avons entendu les représentants du ministère des Affaires des anciens combattants, et je pense avoir bien saisi qu'ils nous ont dit que les prestations et les services existants, hormis l'apport d'un service juridique lors de la première demande, semblaient être entièrement préservés.

Mr. Greene: We have a little difficulty with that, Mr. Chairman.

The Chair: Would you like us to repeat that?

Mr. Greene: I think the secretary will help with that.

The Chair: This is an old institution. It's not just the age of the members; it's the age of the technology here too.

• 1545

M. Jacob: Je vous souhaite la bienvenue à nouveau. Je disais que lors de la dernière réunion, nous avions rencontré les représentants du ministère des Affaires des anciens combattants qui nous ont certifié que les prestations, les droits acquis et les services déjà existants n'étaient en rien touchés par le nouveau projet de loi, sauf pour ce qui est de l'apport d'un service juridique lors de la première demande.

[*Translation*]

Monsieur le président, dans la phrase qui suit, j'aimerais supprimer la mention «nous pourrions ensuite» car, à la réflexion, nous nous sommes rendu compte que cela pourrait vouloir dire que dans certaines circonstances, nous ne serions pas prêts à offrir notre aide. Ce n'est pas du tout l'impression que nous voulons donner. On sait que par le passé, la Légion a toujours offert son entière coopération, et c'est la raison pour laquelle nous voudrions ajouter: «Bien sûr, nous offririons toute notre aide au ministère des Anciens combattants pour que l'intention de la Loi soit respectée.» Et je tiens à répéter ce passage. Ce qui nous intéresse, c'est que «l'intention de la Loi soit respectée».

Nous espérons que toutes nos recommandations seront retenues, ce qui contribuerait à améliorer la mesure législative. Toutefois, nous savons qu'il est préférable d'avoir un système imparfait appliqué par des gens dévoués, enthousiastes et compétents au lieu d'une législation parfaite, mais en l'absence des ressources nécessaires pour la rendre opérante. À cet égard, le ministère des Anciens combattants a le bonheur d'avoir des employés de qualité qui tiennent à assurer l'intégrité du système. Est–ce que nous ne leur devons pas les meilleurs outils possibles pour accomplir leur tâche?

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à préciser que nous avons de 15h30 à 16h30 pour nous entretenir avec la Légion, après quoi, nous entendrons le Conseil national des associations d'anciens combattants. Je crois comprendre que les représentants de la Légion seront toujours dans la salle et que si nous avons besoin d'eux, ils pourront encore répondre à nos questions.

Cela dit, n'oublions pas que nous avons d'autres invités, mais il nous reste tout de même jusqu'à 16h30.

Mr. Jacob (Charlesbourg): Good afternoon, Mr. Greene, and welcome.

If I'm not mistaken, during the last meeting of our committee, we heard people from the Department of Veterans Affairs. If I understood them correctly, they said that current benefits and services would be fully maintained, with the exception of advocacy support for a first application.

M. Greene: Je n'ai pas très bien compris, monsieur le président.

Le président: Vous voulez que nous répétions?

M. Greene: Je crois que le secrétaire va m'aider.

Le président: Notre institution est très ancienne, et je ne parle pas seulement de l'âge de ses membres, mais aussi de la vétusté du matériel.

Mr. Jacob: Once again, welcome. I was saying that during our last meeting, we met with representatives from the Department of Veterans Affairs who assured us that vested rights and current levels of benefits and services would in no way be affected by the new bill, with the exception of the addition of advocacy support for a first application.

[*Texte*]

Vous dites que vous avez une certaine inquiétude quant à la préservation des prestations et des services déjà acquis. J'aimerais que vous clarifiiez un peu vos craintes. Si le Comité a bien compris la dernière fois, le ministère nous assurait que tout ce qui était déjà acquis n'était pas compromis par le projet de loi C–66. Cependant, vous avez quand même une certaine inquiétude.

Mr. Greene: Yes, we do have some concerns. I'll ask the dominion secretary, who has been working on the project, to answer that question.

Mr. Fred Hannington (Dominion Secretary, Royal Canadian Legion): I'll just start briefly. We're talking about benefits and services in the broadest context.

We find in our consultation that yes, any given benefit that is legislated now will stay, but when you reduce, in our opinion, a service such as the quality of legal advice at the first application, that is a reduction in the total package. That's the general concern. Certainly on any individual, specified benefit or service, we have our assurances.

Mr. Rycroft could probably add to that. He's the director of our service bureau, as you heard.

Mr. Jim Rycroft (Director, Service Bureau, Royal Canadian Legion): I can give you one specific example. If you were to look at subclause 32(1) of Bill C–67, you'd see that section reads:

> Notwithstanding section 31, an appeal panel may, on its own motion, reconsider a decision made by it under subsection 29(1) or this section and may either confirm the decision or amend or rescind the decision if it determines that an error was made with respect to any finding of fact or the interpretation of any law, or may do so on application if new evidence is presented to the appeal panel.

The important point here is that under the C–67 version, it is only on application with respect to new evidence, and not with respect to an error of fact or law, as was the case in subsection 12(1) of the Veterans Appeal Board Act, which seems to be the parent of this particular position.

Here we have a concrete example of a right in the present system to appeal on evidence or on error of fact or law. In the new system one could only go on the basis of new evidence, not on application for an error of fact or law.

M. Jacob: Revenons à la même question. En ce qui a trait à la disparition du support juridique lors de la première instance, le but du projet de loi C–67, comme la majorité des membres du Comité l'ont reconnu, est de diminuer le délai d'approbation de la demande de l'ancien combattant. Croyez–vous que le fait de faire disparaître l'assistance juridique pourrait nuire aux demandes des anciens combattants ou que cela pourrait, comme les représentants du ministère nous l'ont dit, accélérer le processus?

Mr. Rycroft: In fact my view would be, as the legion has expressed, that with the bureau being taken out of the first application process, there will be pension officers preparing the application. That in and of itself is not the great concern. In fact the legion does its representation with paralegals.

[*Traduction*]

You say that you have some concerns as to the preservation of current levels of benefits and services. Could you elaborate on that? If the committee understood the department officials, we were told that none of the current benefits would be affected by Bill C–66. But you still have some concerns.

M. Greene: Effectivement, nous avons une certaine inquiétude. Je vais demander au secrétaire général de répondre à cette question car il s'est occupé de ce projet.

M. Fred Hannington (secrétaire général, Légion royale canadienne): Je serai très bref; quand nous parlons de prestations et de services, c'est dans le sens le plus large du terme.

Au cours de nos consultations, nous avons constaté qu'effectivement les prestations qui figurent actuellement dans la loi seront maintenues, mais à notre avis, quand on réduit la qualité des conseils juridiques dispensés lors de la première demande, on porte atteinte à l'ensemble des prestations. C'est une préoccupation d'ordre général. Effectivement, on nous a donné des assurances en ce qui concerne les prestations et les services proprement dits.

Monsieur Rycroft pourra probablement ajouter à mes propos puisqu'il est le directeur de notre bureau d'assistance, comme nous vous l'avons dit.

M. Jim Rycroft (directeur, Bureau d'assistance, Légion royale canadienne): Je vais vous donner un exemple précis. Si vous prenez le paragraphe 32(1) du projet de loi C–67, vous verrez qu'il est libellé en ces termes:

> Par dérogation à l'article 31, le comité d'appel peut, de son propre chef, réexaminer une décision rendue en vertu du paragraphe 29(1) ou du présent article et soit la confirmer, soit l'annuler ou la modifier s'il constate que les conclusions sur les faits ou l'interprétation du droit étaient erronées; il peut aussi le faire sur demande si de nouveaux arguments de preuve lui sont présentés.

L'élément important, c'est que dans la version du projet de loi C–67, la seule façon d'obtenir le réexamen d'une décision est de présenter de nouveaux éléments de preuve, les erreurs de faits ou de droit ne pouvant plus être invoquées comme c'était le cas au paragraphe 12(1) de la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants, qui semble être à l'origine de cette position.

Voilà donc un exemple concret d'un droit qui existe dans le système actuel, celui de faire appel sur la base de nouvelles preuves ou d'erreurs de faits ou de droit, et qui n'existeraient plus dans le nouveau système puisque seuls de nouveaux éléments de preuve pourraient justifier un appel.

Mr. Jacob: Still on the question of this withdrawal of legal support at the first application; as a majority of Committee members recognize, Bill C–67 aims at shortening the processing time by a first application. Do you think that the withdrawal of legal support could hamper the veterans' applications or do you believe, as the department officials have told us, that it might speed up the process?

M. Rycroft: En fait, comme les représentants de la Légion vous l'ont dit, je pense que si le bureau ne s'occupe plus des premières demandes, ce sont des agents des pensions qui rempliront les demandes. En fait, à l'heure actuelle, les gens se font représenter par des services parajuridiques.

[*Text*]

The concern is that by completely de–linking the Bureau of Pensions Advocates so they are no longer in the chain of command, if we understand correctly the way the department intends to proceed, we will have two compartments working in isolation. You'll have a group of people working in good faith on the first application process, and then, if the matter is decided unfavourably, you'll have strangers, as it were, coming into the appeal process.

• 1550

The legion has proposed that while pension officers, paralegals, could very well do the first application processes, it would be better to have them under the supervision of bureau lawyers, who would then take cases on appeal or provide legal advice on the difficult legal issues that can and do arise at the first application process.

If Bill C–67 is implemented, as the department seems to indicate, that linkage would be lost. There appears to be no speeding–up of the process that will be accomplished by that loss.

M. Jacob: Selon vous, le fait de concentrer les pouvoirs et les responsabilités entre les mains du ministère et du ministre peut–il avoir une incidence sur l'acceptation ou non des révisions ou sur un appel? Comme vous le disiez plus tôt, à l'intérieur, le ministre peut décider, ce qui peut être un peu équivoque. Selon vous, le fait de concentrer ces pouvoirs est–il avantageux ou plutôt négatif?

Mr. Hannington: The concentration of power in one office is the primary concern. We're in an awkward situation in answering that because we know the incumbent so well and we have a lot of faith in him.

So we can't speak about individuals because we don't have concerns with individuals. We just have concerns about what might happen with different individuals or a different attitude.

That's why we talk about philosophy and maintaining the basic principles that have been in Veterans Affairs for quite a few years: benefit of doubt, speed, courtesy, generosity, that type of thing.

We are concerned that at some point other influences—for example, fiscal constraints—could influence the whole network up to the Veterans Review and Appeal Board, where we hope the independence will remain.

So certainly we are concerned about the possibility—not the probability—of it happening within the legislation the way it's written.

Mr. Rycroft: One could take a specific example, and we allude to it, as our president did in his opening remarks. You can have an imperfect framework for a system, but enough good faith on the part of the people operating it will make it work properly.

Conversely if the framework is faulty, if government direction changes and if financial pressures come to bear, that framework could provide a green light for abuses. That's the concern here: the framework concentrates so much power in the department without a number of the checks and balances that previously existed.

[*Translation*]

L'ennui, c'est qu'en écartant totalement le Bureau de services juridiques de pensions—si nous avons bien compris les intentions du ministère—on aura deux services qui travailleront d'une façon isolée. Un groupe de personnes travaillera de bonne foi sur les premières demandes et, dans le cas d'une décision négative, le processus d'appel sera confié à des étrangers, en quelque sorte.

La Légion pense que les agents des pensions et les services parajuridiques pourraient fort bien se charger des démarches en première instance, mais qu'il faudrait également faire appel à leurs services, sous la surveillance des avocats du bureau, pour les cas d'appel ou pour toute question juridique difficile qui pourrait se poser à l'égard des premières demandes.

Si le projet de loi C–67 est mis en vigueur, comme le ministère semble le penser, cette relation de travail cesserait d'exister. On voit mal comment la perte de cette relation pourrait accélérer ce processus.

Mr. Jacob: Do you think that the proposed concentration of power in the hands of the department and the minister could impact on the acceptance or the dismissal of the applications or appeals? You said earlier that the minister could make an internal decision, and this could be ambiguous. Will this concentration of powers be a plus or a minus?

M. Hannington: C'est le fait de confier tous les pouvoirs à une seule entité qui nous préoccupe. Il nous est difficile de répondre à cette question parce que nous connaissons le principal intéressé particulièrement bien et que nous avons entièrement confiance en lui.

Ce n'est donc pas une affaire de personnes, mais les personnes changent et les attitudes également.

C'est la raison pour laquelle nous énonçons ces principes qui sont défendus par le ministère des Anciens combattants depuis de nombreuses années: bénéfice du doute, rapidité, courtoisie, générosité, etc.

Nous pensons que le jour pourrait venir où d'autres influences—des restrictions financières, par exemple—pourraient s'exercer sur tout le réseau jusqu'au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) dont, à notre avis, l'indépendance devrait être préservée.

Ainsi, c'est certainement une possibilité—je ne parle pas de probabilité—qui nous préoccupe dans l'énoncé actuel du projet de loi.

M. Rycroft: On pourrait citer un exemple précis, et notre président y a fait allusion dans sa déclaration d'ouverture. Le système peut être imparfait et fonctionner tout de même très bien à condition que les gens qui l'appliquent fassent preuve de suffisamment de bonne foi.

À l'inverse, lorsque le système est imparfait, si le gouvernement change ses orientations et que des pressions financières s'exercent, il peut en résulter des abus. Voilà tout ce qui nous préoccupe: on accorde beaucoup de pouvoir au ministère, et d'autre part, les poids et les contrepoids qui existaient jadis ont disparu.

[*Texte*]

As an example, if the Veterans Review and Appeal Board becomes simply an agency that can only look at departmental policy and decide whether that departmental policy is properly applied, then it will have far less power than the Veterans Review and Appeal Board now where it sets its own policy based on the general framework of the legislation.

Under Bill C–67 it would appear quite feasible that the Veterans Review and Appeal Board would simply be able to interpret departmental policy. Whether that departmental policy is good or bad will be of no consequence and will depend on the good faith of the department. That will be a contrast to the way things are now.

M. Jacob: Merci.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Proud.

Mr. Proud (Hillsborough): Thank you very much, Mr. Chairman. I want to welcome the members of the Royal Canadian Legion here today.

I just want to follow up on that. Do you think that what you just talked about a moment ago will possibly be the case?

Mr. Rycroft: If we're talking about possibilities, then I suppose anything is possible.

Mr. Proud: Are you saying then that it will be?

Mr. Rycroft: I'm not saying it will be; only time would tell. The point is the legislation could have built–in safeguards that would keep the government from overstepping certain bounds. This one takes the safety off the trigger, as it were.

• 1555

Mr. Proud: Having sat around this table for a while with veterans groups coming before us, one of the main areas of concern, of course, is the speedy processing of these applications.

This was brought by you people, it was brought by the other groups that are here today, and it has been brought by the army, navy, and air force over a number of years. The department—and I'm assuming in conjunction with you people and others—over the years came forward with this legislation that they have before us today, with the hope of speeding this up. I am of the opinion that they didn't want to change any of the ways you were talking about just a minute ago, the legalities of the veterans' rights and other things like this, but I have concerns now if you believe that this is a possibility. I was of the assumption—and I was here a week ago when the department talked to us about it—that this basically was a way of speeding things up.

It was the first indication that they no longer go through the advocacy, that they go right to the department. I'm not arguing about whether that will work or not because I have my concerns too. But according to the evidence that we had put before us, this in fact was one of the better ways to do that with the number of cases they have pending.

So after listening to your presentation and some of the comments on it, my first question would be this: what would you then propose differently? I know you've said that the compromise of your Pension Act, because things like that...

[*Traduction*]

Par exemple, si le Tribunal des anciens combattants doit se contenter de considérer la politique du ministère et de décider si elle est appliquée comme elle doit l'être, il aura beaucoup moins de pouvoirs que le Tribunal actuel qui fixe sa propre politique sans sortir du cadre que lui impose la législation.

Avec le projet de loi C–67, il se pourrait fort bien que le Tribunal des anciens combattants doive se contenter d'interpréter la politique du ministère. Que cette politique soit bonne ou mauvaise, cela n'aura aucune importance, car tout dépendra de la bonne foi du ministère. Les choses seront très différentes de ce qu'elles sont à l'heure actuelle.

Mr. Jacob: Thank you.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Proud.

M. Proud (Hillsborough): Merci beaucoup, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux représentants de la Légion royale canadienne.

Je reviens sur ce qui vient d'être dit. Le scénario dont vous avez parlé tout à l'heure, pensez–vous vraiment qu'il se réalise?

M. Rycroft: Nous parlons de possibilités et je suppose que tout est possible.

M. Proud: Vous voulez dire que c'est inévitable?

M. Rycroft: Non, seul le temps nous le dira. L'important est que le projet de loi pourrait contenir des sauvegardes qui empêcheraient le gouvernement d'outrepasser certaines limites. Ce projet de loi supprime, en quelque sorte, le cran d'arrêt.

M. Proud: Voilà un certain temps que nous écoutons des groupes d'anciens combattants et une des principales préoccupations, bien sûr, tient à la lenteur du système.

C'est un sujet que vous avez soulevé, qui a été soulevé également par d'autres groupes qui sont ici aujourd'hui, qui a été soulevé par l'armée, la marine, les forces aériennes et ce, depuis des années. Le ministère, en consultation avec vous–mêmes et avec d'autres intéressés, j'imagine, a fini par préparer ce projet de loi que nous étudions aujourd'hui et dont on espère qu'il accélérera le processus. Personnellement, je ne crois pas que le gouvernement ait tenté de changer les dispositions dont vous parliez tout à l'heure, les droits des anciens combattants, etc., mais si vous pensez que c'est une possibilité, cela m'intéresse. J'avais cru—et j'étais ici il y a une semaine lorsque les représentants du ministère sont venus—que ce projet de loi devait avant tout accélérer le processus.

Pour cette raison, les anciens combattants ne devaient plus passer par des services juridiques, ils pouvaient s'adresser directement au ministère. Que cela fonctionne ou pas, personnellement, je n'en suis pas certain non plus, mais d'après ce que nous avons entendu, étant donné l'arriéré accumulé, c'est une des meilleures solutions.

Voilà donc la première question qui m'est venue à l'esprit en vous écoutant: quelle autre solution proposeriez–vous? Vous avez parlé d'un compromis, de votre Loi sur les pensions, etc... Que pourriez–vous nous proposer qui soit différent du

[*Text*]

What would you propose that is different from what we have before us in Bill C–67 to make this not only a speedier process but a process through which you believe the veteran—and we assume they'll have the benefit of the doubt in all cases—would be treated more fairly than this one put before us today?

Mr. Hannington: The vast majority of Bill C–67 is fine. We are zeroing in on a number of specifics that are, if you use the definition of "fixed" as being what the legion wants, easily fixed, and most of those are directed to preserving the independence and a few of the basic philosophies of the program. I suppose the two or three basic issues that we keep harping on are... Again, they're easily fixed, and they're easily fixed in most cases within the wording of the present bill.

For example, the structure of the advocates and paralegal system is easily fixed if they wanted to make the pension officers and the associates more closely involved in the process. Our opinion is that this system would work without very much adjustment.

The assurance that we seek with respect to VRAB, again, is easily fixed just by a little bit of separation of authority between the review and the appeal people, and structure. It isn't very difficult. In fact, it probably wouldn't need any rewriting.

Mr. Rycroft would probably have more specifics to add, but that's the principle of it. It's not a great amount. We're not asking for a major restructuring of this bill. We're only after a few things.

Mr. Rycroft: In fact, there are only 11 specifics that we have tabled. You'll see that, for example, the first one was determination of "frivolous" or "vexatious". Under subclause 19(2) of the act, as it will be amended by Bill C–67:

> (2) The Chairperson may refuse to establish a review panel to hear an application for review of a decision concerning the amount of an award under the Pension Act if the Chairperson considers the application to be trivial, frivolous or vexatious.

• 1600

Here, the legion simply proposes that, although this is a fine concept, some safeguards should be built in so that a chairperson in the privacy of his own chamber can't unilaterally make such a decision without the applicant having a process by which that applicant can present evidence to show that in fact the application is not frivolous or vexatious.

The more substantive one I've already quoted from, which is subclause 32(1). It says that two areas, a mistake or an error of fact or law, can no longer be brought forward by an applicant on the basis that the panel must, of its own volition, recognize an error of fact or law.

It's hard to understand or fathom how it could speed up the process by denying that right. In fact one could speculate or postulate that if an applicant thought there had been an error of fact in law and if the panel did not, of its own volition, want to address itself, that applicant would then have to go to the Federal Court, which is even a more lengthy process and would have some costs involved as well.

[*Translation*]

projet de loi C–67 et qui non seulement accélère le processus, mais qui traite également les anciens combattants d'une façon plus équitable que ce projet de loi que nous avons sous les yeux? Dans tous les cas, nous continuons à considérer qu'ils auront toujours le bénéfice du doute.

M. Hannington: Dans l'ensemble, le projet de loi C–67 est excellent. Nous signalons simplement un certain nombre de détails, des petites choses qui ne fonctionnent pas et qui seraient faciles à modifier, et dans l'ensemble, il s'agit surtout de préserver l'indépendance et d'assurer la survie des principes fondamentaux du programme. Les deux ou trois éléments sur lesquels nous insistons particulièrement... Encore une fois, c'est facile à arranger, il suffirait, dans la plupart des cas, de modifier quelque peu l'énoncé actuel.

Par exemple, il est facile de modifier la structure des services juridiques et des services parajuridiques pour permettre aux agents des pensions et à leurs associés d'intervenir de plus près. En fait, nous pensons que ce système pourrait fonctionner très bien avec quelques ajustements très mineurs.

Quant au Tribunal des anciens combattants, là encore, la solution est simple, il suffirait de séparer quelque peu les responsables de la révision et les responsables de l'appel et de modifier la structure en conséquence. Ce n'est pas très difficile. En fait, il ne serait probablement pas nécessaire de reprendre la rédaction.

M. Rycroft aura probablement des détails à ajouter, mais voilà pour les principes. Ce n'est pas grand-chose. Nous ne demandons pas une restructuration majeure de ce projet de loi, mais simplement quelques modifications mineures.

M. Rycroft: En fait, nous avons soumis 11 propositions détaillées. La première, par exemple, porte sur la détermination de ce qui constitue une demande «frustratoire». Le paragraphe 19(2) de la loi, tel que modifié par le projet de loi C–67, dit:

> (2) Le président peut refuser de constituer un comité de révision lorsqu'il estime frustratoire une demande portant sur le montant de la compensation visée par la Loi sur les pensions.

Dans ce cas, la Légion propose simplement, bien qu'il s'agisse d'un excellent concept, d'y incorporer certaines garanties pour empêcher qu'un président puisse, dans l'intimité de son propre cabinet, prendre unilatéralement une décision sans que le demandeur bénéficie d'un mécanisme lui permettant de présenter des preuves pour démontrer qu'en fait, sa demande n'est pas frustratoire.

Quant au paragraphe 32(1) dont j'ai déjà cité un extrait, il stipule qu'une erreur de fait ou de droit ne peut plus être invoquées par un demandeur pour amener un comité à reconnaître de son propre chef une erreur de cette nature.

Il est difficile de comprendre comment le déni d'un tel droit pourrait accélérer le processus. De fait, on pourrait spéculer ou poser comme principe que si un demandeur estime avoir été victime d'une erreur de fait ou de droit et que le comité ne veuille pas examiner sa demande de son propre chef, ce demandeur aurait alors le droit de s'adresser à la Cour fédérale, ce qui constituerait un processus encore plus long et qui impliquerait également certains déboursés.

[*Texte*]

Mr. Proud: So they can't bring that forward themselves?

Mr. Rycroft: No, subclause 32(1), as I understand it, says that the applicant can only go on the basis of new evidence, not on an error of fact or law. It's true that the panel, in and of itself, can say that it will examine to see if there's an issue of fact or law, but if it decides not to, then the only way of compelling it, in my view, would be to go to the Federal Court, which is an even more costly and expensive process.

Mr. Proud: Mr. Chairman, I thought we talked about that the first day we were here and that it was determined this could be done now by veterans.

Mr. Rycroft: If it can, there's a marked difference between the way subclause 32(1) reads and subsection 12(1) of the Veterans Appeal Board Act, from which the legislation appears to come. There's a distinction with a difference, I suggest.

Mr. Proud: That's certainly something that we have to—

The Chair: I don't recall it exactly, but I recall there was something about "orally".

Mr. Proud: That was one Mr. Frazer brought up in the context of—

Mr. Rycroft: That was a different issue. In fact that was clause 20 of Bill C–67.

The Chair: Sorry.

Mr. Rycroft: That talks about an applicant being able to make a written submission or appear in person or by representative. I fully understand it. If you read enough sections together you will properly conclude that you can do all of the above, but it's a very awkward thing to read.

Our only suggestion there is to clean up the wording so it's easy on the face of it. It's not a big problem. It's only that people should be able to understand the legislation. That's not substantive.

The one I was referring to in subclause 32(1) though is substantive. The legion holds that it ought to be changed.

The Chair: Okay, that's something we have to examine.

Mr. Proud: The other one you mentioned there about being frivolous was brought up here also. That was brought up and talked about. I gave an example of what they could easily consider to be frivolous. In the end, the individual involved was awarded a pension and back pay to the extent of $40,000. Really, you have to put in safeguards in that respect. I agree with you.

Mr. Rycroft: Thank you for that example. That's is exactly, in the abstract, the kind of situation that the legion fears could happen.

Mr. Proud: Having listened to your comments on the impartiality, are you concerned that the board, as it will be constituted, will not have the independence that the other two boards had? Is that something you're really concerned about?

[*Traduction*]

M. Proud: Ils ne peuvent donc plus avancer ces arguments eux–mêmes?

M. Rycroft: Non, le paragraphe 32(1), tel que je le comprends, prévoit que le demandeur ne peut se présenter que sur la base de nouvelles preuves, non pas d'une erreur de fait ou de droit. Il est vrai que le comité, de son propre chef, peut dire qu'il examinera le dossier pour déterminer si une question de fait ou de droit est en cause, mais s'il décidait de ne pas le faire, le seul moyen de l'y contraindre consisterait alors, à mon avis, à aller devant la Cour fédérale, ce qui constitue un processus encore plus coûteux.

M. Proud: Monsieur le président, je croyais que nous avions abordé ce problème le premier jour de nos audiences et qu'il avait été décidé que cela pourrait maintenant s'effectuer par les anciens combattants.

M. Rycroft: Si c'est possible, il existe une nette différence entre le libellé du paragraphe 32(1) et celui du paragraphe 12(1) de la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants duquel le texte de loi semble être tiré. À mon avis, il y a une distinction et une différence.

M. Proud: C'est assurément quelque chose que nous devons. . .

Le président: Je ne m'en souviens pas exactement, mais je me rappelle qu'il s'agissait de quelque chose à propos du mot «oralement».

M. Proud: C'est un point qui a été soulevé par M. Frazer dans le contexte de. . .

M. Rycroft: Il s'agissait d'un autre problème. De fait, c'était l'article 20 du projet de loi C–67.

Le président: Désolé.

M. Rycroft: Il est question du demandeur qui peut faire une présentation écrite ou comparaître en personne ou se faire représenter. Je comprends parfaitement cela. Si vous lisez un nombre suffisant d'articles à la suite, vous en conclurez avec raison que vous pouvez faire tout ce qui a été mentionné, mais c'est un texte très difficile à lire.

Nous suggérons donc d'épurer le texte pour en faciliter la compréhension. Ce n'est pas un problème grave. Il s'agit simplement de rendre le projet de loi compréhensible pour la population. Il ne s'agit pas d'une question de fond.

Le point que j'ai soulevé au paragraphe 32(1) fait intervenir, lui, une question de fond. La Légion affirme qu'il faudrait modifier ce paragraphe.

Le président: Très bien, nous devrons examiner cela.

M. Proud: Le deuxième point que vous avez soulevé à propos d'une demande frustratoire a également été mentionné devant ce comité. La question a été soulevée et nous en avons débattu. J'ai donné un exemple de ce que l'on pourrait facilement considérer comme une demande frustratoire. En fin de compte, la personne concernée s'est vue accorder une pension et un traitement rétroactif de 40 000$. Il faut vraiment incorporer des garanties à cet égard. Je suis d'accord avec vous.

M. Rycroft: Merci pour cet exemple. Dans l'abstrait, c'est exactement le genre de situation que la Légion craint de voir surgir.

M. Proud: Après avoir entendu vos commentaires au sujet de l'impartialité, êtes–vous préoccupé par le fait que la commission, dans sa composition future, n'aura pas l'indépendance qu'avaient les deux autres? Cela vous préoccupe–t–il vraiment?

[*Text*]

Mr. Hannington: Probably it will work fairly well. We feel this might happen. Within one organization you will have a tendency for everybody to follow the same pattern and basic guidelines, whether they originate at the first application level or within the VRAB. There are people who work together on these problems. Then, in the next day or so, they're re–tasked to hear not appeals of their own hearings, but appeals of decisions that are made with the same basic underpinning or philosophy perhaps.

There's a closeness there. We feel that the objective of the combining can be achieved while still maintaining enough separation where the people will be working generally on appeals or on hearings.

• 1605

Mr. Rycroft: Mr. Peacock is a service officer in our organization and I rely on him, given that I've only been in our organization for six months, for his depth and wealth of experience. I believe he has a comment or two on that point.

Mr. Hugh Peacock (Service Officer, Service Bureau, Royal Canadian Legion): Thank you, Mr. Chairman. I have trouble with lights. Is that why I got lost in Amsterdam?

I'm quoting somebody, I don't know who, who said that justice must not only be done but must be seen to be done. I've been an advocate now for eight years and we must remember that appearance or perception is very important at this stage of the game because already the client is angry at those who turned him or her down.

Now we've gone through one level of appeal. Obviously they've lost again, so now their third time into the barrel they're really cross at those people and I have a problem. Although I will know the people concerned and I will know they're honest and honourable, I will have great difficulty convincing somebody that those people who are in the same organization that just turned them down twice are going to be impartial and unbiased in their judgments.

Mr. Proud: Are you assuming they'll be the same people? It's the same organization but they won't be the same people.

Mr. Peacock: No, I'm not assuming they're going to be the same people, because we have a verbal assurance that those who sat at review level will not sit at appeal level on the cases upon which they adjudicated at review level. But they're still all part of the same household as far as my clients are concerned.

Mr. Proud: I agree with what you're saying, that the people who come in are upset because they were turned down in the first instance and they'll be upset if they're turned down again. However, I guess that could go on in the situation as it is today with two boards. You're going to have people very upset at times. You hear them come into your office and they don't say very pleasant things about the department, and for good reason: they're frustrated.

[*Translation*]

M. Hannington: Il est probable qu'elle fonctionnera assez bien. Nous pensons que cela pourrait arriver. Au sein d'un organisme, tout le monde aura tendance à suivre le même modèle et les lignes directrices de base, qu'elles proviennent du palier des demandes initiales ou du Tribunal d'appel des anciens combattants. Des gens travaillent ensemble à résoudre ces problèmes. Ensuite, dans les jours qui suivent, on les réaffecte pour entendre non pas des appels concernant leurs propres auditions, mais des appels de décisions rendues avec peut–être la même philosophie de base ou pour les mêmes raisons sous–jacentes.

Il y a là une ressemblance. Nous sommes d'avis que l'objectif de la fusion peut être atteint tout en maintenant une séparation suffisante pour permettre aux gens de travailler en général sur les appels ou sur les auditions.

M. Rycroft: M. Peacock est agent des services au sein de notre organisme et je compte sur sa grande et riche expérience, étant donné que je n'ai que six mois d'ancienneté à la Légion. Je crois qu'il aimerait faire un ou deux commentaires à ce sujet.

M. Hugh Peacock (agent des services, Bureau des services, Légion royale canadienne): Merci, monsieur le président. J'ai des difficultés avec les lumières. Est–ce la raison pour laquelle je me suis perdu à Amsterdam?

Quelqu'un, j'ignore qui, a dit que la justice doit non seulement être rendue mais doit paraître avoir été rendue. Je suis avocat depuis maintenant huit ans et nous devons nous rappeler que l'apparence ou la perception constitue un élément important à ce stade du jeu car le client est déjà en colère contre les personnes qui ont rejeté sa demande.

Nous avons maintenant franchi un palier d'appel. Il est évident que le client a encore perdu, si bien qu'à sa troisième demande, il est vraiment fâché contre ces gens et j'ai un problème sur les bras. Même si je connais les personnes concernées et si je sais qu'elles sont honnêtes et honorables, j'aurai beaucoup de mal à convaincre le demandeur que ces gens qui travaillent dans l'organisme qui vient tout juste de le rejeter deux fois seront impartiaux et objectifs.

M. Proud: Supposez–vous qu'il s'agirait des mêmes personnes? Il s'agit du même organisme, mais ce ne seront pas les mêmes personnes.

M. Peacock: Non, je ne suppose pas que ce seront les mêmes personnes car on nous a assurés verbalement que les personnes ayant siégé au palier de la révision ne siégeraient pas à celui de l'appel dans les dossiers pour lesquels ils ont rendu une décision. Mais en ce qui concerne mon client, ils font toujours partie de la même maison.

M. Proud: Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, à savoir que les personnes qui se présentent sont fâchées parce que leur demande a été rejetée en première instance et qu'elles seront fâchées si elles perdent une nouvelle fois. Toutefois, je suppose que cela pourrait continuer dans la situation actuelle avec deux commissions. Vous vous retrouverez parfois en présence de personnes très fâchées. Vous les entendez arriver dans votre bureau et elles ne disent pas des choses très agréables à propos du ministère, et pour une bonne raison: elles sont frustrées.

[*Texte*]

With the backlog and the way things have happened over the last couple of years, do you feel that by doing it this way, with the small changes you people proposed, it will be everything then that the department believes it will be for speeding up the process? Do you think the first instance of going to the bureaucrats and then on to the appeal is. . .?

You talk about your compromise arrangement where, as I understand, you would have the paralegals do the initial application. Is that what you had suggested in your—

Mr. Rycroft: That in fact is what the department proposes as well, that the paralegals pension officers would do the first applications. The legion has no quarrel with that concept, and, as I added, the legion in effect uses paralegals to do that function and thinks they do it quite effectively.

The problem for the legion is that those paralegals will work directly for the department and the bureau will be out of that loop. So where the paralegals will draw their wealth of experience and reservoir of knowledge, which the bureau now is because it's been doing first applications for some time, all that will be lost.

It's difficult to see how taking the bureau out of that loop in and of itself is going to speed up the process. It will merely divorce the expertise from the chain of command. The bureau will still be there to be consulted, but now it's through a lengthy chain of command through the department and then across to the bureau. The legion suggests that it's better to keep the bureau in the chain so the pension officer paralegals would have direct access to the bureau lawyers.

Mr. Proud: One of the concerns I think the department had with this was that the slow–down began at the first instance.

Mr. Rycroft: The comment I'd make there is that right now we're in a system where 70% of the first applications are negative, so I think the bureau and ourselves, quite rightly, feel that we really have a battle to get a positive decision at the first application process. If the department is able to deliver on its promise to reverse that and have a much more favourable level of decisions, then there will have to be less legalistic approaches.

The bureau lawyers will be working for the department. Simply put, they could be told what they can and can't do if they're getting overly legalistic. They will be under control. They aren't now. So that, even under the legion model, will be an effective way to control an overly zealous bureau lawyer who wants to get his pension officer to be *tout* legalistic. You simply control him because he now works for the department.

[*Traduction*]

Étant donné l'arriéré des dossiers et la façon dont les choses ont tourné au cours des deux ou trois dernières années, pensez–vous qu'en agissant de cette façon, en apportant les petits changements que vous proposez, cela suffira pour que le ministère croie que cela accélérera le processus? Pensez–vous que le fait de faire appel à des bureaucrates en première instance et ensuite d'aller en appel. . .?

Vous parlez de votre compromis dans le cadre duquel, si je comprends bien, ce sont les services parajuridiques qui traiteraient la demande initiale. Est–ce ce que vous avez suggéré dans votre. . .

M. Rycroft: Le ministère propose également que les agents des pensions des services parajuridiques s'occupent des demandes initiales. La Légion n'a rien contre ce concept et, comme je l'ai ajouté, elle a en fait recours à des parajuridiques qui assument cette fonction et elle est d'avis qu'ils le font de façon assez efficace.

Pour la Légion, le problème découle du fait que ces parajuridiques travailleront directement pour le ministère et que le bureau sera éliminé de ce circuit. La vaste expérience et le réservoir de connaissances accumulés par le bureau pour avoir traité depuis un certain temps les demandes initiales et auxquels les parajuridiques font appel, seront donc perdus.

Il est difficile de concevoir comment l'élimination du bureau de ce circuit accélérera en elle–même le processus. Elle ne fera que séparer la compétence de la chaîne de commandement. Le bureau existera toujours et on pourra le consulter, mais l'opération se déroule actuellement en suivant une longue chaîne de commandement au sein du ministère et ensuite, du bureau lui–même. La Légion pense qu'il vaudrait mieux conserver le bureau dans la chaîne de commandement afin que les agents des pensions des services parajuridiques aient directement accès aux avocats du bureau.

M. Proud: Ce qui préoccupait le ministère dans cette situation, c'est que le ralentissement commençait en première instance.

M. Rycroft: J'aimerais faire remarquer que nous nous trouvons à l'heure actuelle dans un système où 70 p. 100 des demandes initiales sont rejetées, si bien que le bureau et nous–mêmes pensons, à raison, que nous devons vraiment nous battre pour obtenir une décision positive au niveau de la demande initiale. Si le ministère est capable de tenir sa promesse d'inverser cette tendance et d'avoir un niveau beaucoup plus élevé de décisions favorables, il faudra alors adopter des démarches moins légalistes.

Les avocats du bureau travailleront pour le compte du ministère. En termes simples, on pourrait leur dire ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire s'ils sont trop légalistes. Ils seront maintenus sous contrôle. Ce n'est pas le cas actuellement. Par conséquent cette mesure, même en vertu du modèle de la Légion, constituera un moyen effectif de contrôler un avocat du bureau trop zélé qui voudra que son agent des pensions soit exagérément légaliste. Vous le contrôlerez tout simplement parce qu'il travaillera pour le ministère.

• 1610

The Chair: Thank you. Mr. Hart.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Thank you very much, Mr. Chairman.

Le président: Merci. Monsieur Hart.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Text*]

I welcome the Royal Canadian Legion this afternoon. The first couple of questions I'd like to ask you are basic information. I just want to get them on the record. First, how many veterans does the legion represent?

Mr. Hannington: There are approximately 230,000. But of course this responsibility goes beyond veterans into ex–service people, so we're in the order of 250,000 altogether.

Mr. Hart: Would you consider the legion to be a grassroots organization that has a good grasp of the concerns of veterans?

Mr. Greene: Yes, we do.

Mr. Hart: Does the legion actually deal with veterans issues or concerns on a day–to–day basis?

Mr. Greene: Yes, it is practically on a day–to–day basis.

Mr. Hannington: The legion service bureau at the national level does 10% of the workload of cases that go to either the first application or later ones. In addition to that, there's an extensive network on benevolent–fund–type activities.

Mr. Hart: As for the concerns you brought forward in regard to Bill C–67, would you consider those of concern to a vast majority of veterans?

Mr. Greene: Since we represent those 230,000 or 240,000 veterans, we feel this is so. We expressed these concerns right down the line to the Department of Veterans Affairs when we consulted with them. Therefore we feel very strongly that this is addressing the concerns of veterans generally.

Mr. Hart: You mentioned in your presentation, Mr. Greene, that we could be reverting to a structure that was rejected many years ago. Could you elaborate on that a little bit?

Mr. Greene: I'll let somebody else finish it, but the Woods commission report of some years ago did help set up the present system, which worked better than the system we had before. We're not saying that the present system isn't going to work either, but we have our concerns in that area.

Mr. Hart: We're all here and we're all concerned about the speed of the process. Where exactly are the delays in the current process now? Where do we find the delays?

Mr. Rycroft: I'll make a few preliminary remarks and then my comrade can make some specific remarks because, again, he's been in the field for eight years.

I spent a fair amount of time dealing with people in Charlottetown to find out how they're going to get a grip on the situation. In looking for a single cause of delays, I realized very quickly that's not the case. There are a number of steps. There are probably in excess of 25 or 30 steps in a very convoluted process, none of which could be particularly blamed for an overly lengthy delay. But put them all together and one ends up with an inordinate delay.

[*Translation*]

Je souhaite la bienvenue aux représentants de la Légion royale canadienne présents ici cet après–midi. Les premières questions que j'aimerais poser concernent des renseignements fondamentaux. Je tiens à ce que les réponses figurent au procès–verbal. Tout d'abord, combien d'anciens combattants représente la Légion?

M. Hannington: Environ 230 000. Mais cette responsabilité ne s'arrête cependant pas aux anciens combattants; elle s'étend aux ex–militaires, si bien que nous en représentons au total 250 000 environ.

M. Hart: Considérez–vous que la Légion est un organisme populiste qui comprend bien les préoccupations des anciens combattants?

M. Greene: Oui, nous le croyons.

M. Hart: Est–ce que la Légion s'occupe à l'heure actuelle des problèmes ou des préoccupations des anciens combattants sur une base quotidienne?

M. Greene: Oui, pratiquement sur une base quotidienne.

M. Hannington: Le bureau des services de la Légion s'occupe au niveau national de 10 p. 100 des cas qui sont présentés à l'étape initiale ou à une étape ultérieure. En plus, il existe un vaste réseau d'activités du genre des caisses de secours.

M. Hart: À propos des préoccupations que vous avez soulevées à l'égard du projet de loi C–67, diriez–vous qu'elles touchent une grande majorité des anciens combattants?

M. Greene: Étant donné que nous représentons ces 230 000 ou 240 000 anciens combattants, nous le pensons. Nous avons exprimé nos craintes en suivant la filière jusqu'au ministère des Anciens combattants lorsque nous avons eu des consultations avec ses porte–parole. Nous sommes donc persuadés que notre mémoire touche les préoccupations des anciens combattants en général.

M. Hart: Monsieur Greene, vous avez mentionné dans votre exposé que nous pourrions revenir à une structure qui a été rejetée il y a de nombreuses années. Pourriez–vous nous donner quelques précisions à ce sujet?

M. Greene: Je laisserai à quelqu'un d'autre le soin de finir, mais le rapport de la Commission Woods, déposé il y a quelques années, a contribué à la mise sur pied du système actuel, qui a fonctionné mieux que le système antérieur. Nous ne prétendons pas que le système actuel ne fonctionnera pas non plus, mais nous avons des préoccupations à cet égard.

M. Hart: Toutes les personnes ici présentes sont préoccupées par la rapidité du processus. À l'heure actuelle, où constatons–nous exactement des retards dans le processus en vigueur? Où se trouvent les retards?

M. Rycroft: Je vais émettre quelques remarques préliminaires et mon collègue pourra ensuite faire des observations plus précises car, je le répète, il travaille dans le domaine depuis huit ans.

J'ai passé pas mal de temps à parler à des gens à Charlottetown pour savoir comment ils vont parvenir à comprendre la situation. Je me suis très rapidement rendu compte qu'il ne sert à rien de chercher une cause unique pour les retards. Un certain nombre d'étapes entre en jeu. Dans un processus de taille complexe, il y a probablement plus de 25 à 30 étapes à franchir, et il serait impossible d'en retenir une en particulier pour expliquer un retard exagéré. Mais si on les regroupe, on aboutit à un retard excessif.

[*Texte*]

Say the plan now is to bring the process into the department to look for concurrent activity and avoid doing a lot of auditing checks as part of the process as it goes along. Instead, take the decision and then have a look at it later to see if it was right or wrong. Those kinds of steps can then significantly, in my view and in the legion's view, reduce delays.

With those preliminary comments, I'd like my comrade to make some specific observations.

Mr. Peacock: Mr. Chairman, perhaps I'd better start out by saying who I am and where I come from. I spent 33 years in the army, in the regular force, in the Royal Canadian Armoured Corps.

I spent two and a half years with the Canadian Pension Commission, first as the chief of ministerial inquiries. That gives me a view as to what it's like to have a minister responsible as opposed to a bureaucrat. Then I spent another two years as the director of communications of the Canadian Pension Commission.

I spent from 1986 to 1994 as a service officer with the Royal Canadian Legion. In other words, I was a pension advocate.

A question has been raised and I've interpreted it to mean this: what are the delays in the current pension process that will be corrected by Bill C–67?

I'll tell you what the delays are and I'll tell you my opinion, which isn't necessarily the legion's opinion, of whether Bill C–67 addresses those delays.

• 1615

First, when I say "veteran" I mean a person who is eligible for an award under the Pension Act. That includes not just veterans of war but of peace, including those who get their legs blown off in Bosnia.

When they approach an advocate, the first thing the advocate has to do is to call up their documents to find out if they are who they say they are and if what happened to them is what they said happened to them. Then the advocate makes the application, it goes to the Department of Veterans Affairs and they call up the documents.

But first a file must be created. The case I'm looking at right now, although selected at random and not necessarily an accurate reflection of what goes on, took eight weeks from the time the application arrived in Charlottetown—date–stamped—until the file was created. I think members should ask themselves whether Bill C–67 address that.

Next the man's documents are ordered from the National Archives. It took ten weeks for the documents to be provided to Charlottetown. I can explain on behalf of the department why that happens, and maybe members here can take some corrective action.

Before the Canadian Pension Commission moved to Charlottetown, the National Archives provided the original documents to the Veterans East Memorial Building on Wellington Street, so those who had to work with those records

[*Traduction*]

Disons que le projet actuel vise à ramener le processus au sein du ministère pour éviter les dédoublements et un nombre incalculable de vérifications. Au lieu de cela, prenons la décision et examinons–la par la suite pour voir si elle était bonne ou mauvaise. À mon sens et de l'avis de la Légion, ce genre de mesures pourrait réduire considérablement les retards.

Après avoir fait ces commentaires préliminaires, j'aimerais passer la parole à mon collègue pour qu'il puisse faire des observations plus précises.

M. Peacock: Monsieur le président, je devrais peut–être commencer par me présenter et par vous exposer mon expérience. J'ai passé 33 ans dans l'armée, dans les forces régulières, dans le Corps blindé royal du Canada.

J'ai ensuite travaillé pendant deux ans et demi à la Commission canadienne des pensions, tout d'abord comme chef des enquêtes ministérielles. Ce poste m'a donné un aperçu de la situation lorsque c'est un ministre et non un bureaucrate qui prend les décisions. J'ai ensuite occupé pendant deux ans le poste de directeur des communications à la Commission canadienne des pensions.

De 1986 à 1994, j'ai travaillé comme agent des services à la Légion royale canadienne. Autrement dit, j'étais avocat–conseil des pensions.

Une question a été soulevée et je l'ai interprétée comme suit: quels retards dans le processus actuel d'octroi des pensions seront corrigés par le projet de loi C–67?

Je vais vous faire part des retards et je vous donnerai mon opinion, qui n'est pas forcément celle de la Légion, à savoir si le projet de loi C–67 résout ces retards.

Tout d'abord, lorsque je parle «d'un ancien combattant», je veux parler d'une personne qui a droit à une compensation en vertu de la Loi sur les pensions. Cela n'inclut pas seulement les anciens combattants de guerre mais aussi ceux de la paix, notamment ceux qui ont perdu leurs jambes en Bosnie.

Lorsqu'ils communiquent avec un avocat, la première chose que celui–ci doit faire est de faire venir leurs documents pour vérifier leur identité et confirmer la véracité de ce qui leur est arrivé. Ensuite l'avocat présente la demande, qui est acheminée au ministère des Anciens combattants qui, à son tour, fait venir les documents.

Mais il faut tout d'abord créer un dossier. Dans le cas dont je m'occupe à l'heure actuelle, bien que choisi au hasard et ne reflétant pas forcément avec précision la situation, il a fallu huit semaines entre l'arrivée de la demande à Charlottetown—horodatée—et la date de création du dossier. Les membres du comité devraient se demander si le projet de loi C–67 aborde ce problème.

Ensuite, les documents de l'homme en question sont demandés aux Archives nationales. Il a fallu dix semaines pour que les documents arrivent à Charlottetown. Au nom du ministère, je peux expliquer pourquoi cela se passe ainsi et les membres du comité ici présents pourront peut–être prendre des mesures correctrices.

Avant le déménagement de la Commission canadienne des pensions à Charlottetown, les Archives nationales fournissaient les documents originaux à l'Édifice commémoratif de l'Est de la rue Wellington, afin que les personnes chargées du dossier

[*Text*]

got the real documents. When the commission moved to Charlottetown, there was a fear that the documents might be lost. No longer would the archives provide the documents to Charlottetown. They provide them to DVA head office here in Ottawa, where a bevy of photocopiers copy the documents and send them to Charlottetown. I'm talking about photocopying 100 to 200 sheets of paper, of which only maybe two sheets pertain.

In this particular case all of that took 10 weeks, and then it took five weeks for someone to review those documents and come up with a précis so that those who make medical recommendations and decisions wouldn't have to read through 200 pages to arrive at their conclusions. Bill C–67 doesn't address that.

Next it was referred to the commission of medical advisers, who took seven weeks to come to a conclusion. I can't explain why that was so. That case—

The Chair: Does the medical adviser work for the department?

Mr. Peacock: Yes, sir. Before the reorganization brought about by the Nielsen investigation in 1985, those doctors worked for the commission, but then they were taken away from the commission. The bottom line is that case rested with the Canadian Pension Commission—I'm not here as their advocate—for about six weeks. After they'd rendered the decision it went back to the department, which took another six weeks to send it out.

My concern, and I'm not speaking for the legion but for myself and my clients, is that—

Mr. Hannington: You're taking our time.

Mr. Peacock: And you're lucky I am.

My concern is that Bill C–67, with all of its merits, will not and cannot fix the problems that I've outlined. Those problems could be fixed without Bill C–67 and can be fixed with the goodwill of members of the department.

I went to Charlottetown in 1984 to look for the overpaid, underworked bureaucrat. I looked for them but didn't find them. I'm not saying that because of what happened two or three days ago. I still find that attitude with those people in Charlottetown. I might be seen to be criticizing them, but in my heart I'm not.

The Chair: Thank you.

Mr. Hart: I'll try to put two questions together.

• 1620

I would like to make some comments again on the importance of the solicitor–client relationship at the first level. Also, Bill C–67 appears to talk a lot about the benefit of the doubt and compassion. I am wondering if it is even possible to legislate those two things.

[*Translation*]

puissent avoir les véritables documents. Lors du déménagement de la commission à Charlottetown, on a craint que les documents se perdent. Les archives n'envoient donc plus les documents à Charlottetown. Elles les envoient au siège social du MAAC, ici même à Ottawa, où une armée de photocopieurs copient les documents avant qu'ils soient envoyés à Charlottetown. Je parle de photocopier 100 à 200 feuilles de papier, dont seulement deux sont peut–être pertinentes.

Dans le cas qui m'intéresse, tout cela a pris dix semaines, et il a fallu ensuite cinq semaines pour que quelqu'un examine ces documents et présente une synthèse afin que les personnes chargées de formuler les recommandations médicales et de prendre les décisions ne soient pas obligées de lire 200 pages pour tirer leurs conclusions. Le projet de loi C–67 n'aborde pas cette question.

Ensuite, le dossier a été transmis à la Commission médicale qui a eu besoin de sept semaines pour en arriver à une conclusion. Je ne suis pas en mesure d'expliquer pourquoi cela a pris tant de temps. Ce dossier. . .

Le président: Est–ce que le conseiller médical travaille pour le ministère?

M. Peacock: Oui, monsieur. Avant la réorganisation provoquée par le rapport de la Commission d'enquête Nielsen en 1985, ces médecins travaillaient pour la commission, mais on les a ensuite retirés de la commission. Le résultat final, c'est que ce dossier est demeuré à la Commission canadienne des pensions—je ne suis pas ici au titre de leur avocat—pendant environ six semaines. Une fois la décision rendue, le dossier a été renvoyé au ministère qui a pris six autres semaines pour communiquer cette décision.

Ce qui me préoccupe, et je ne parle pas au nom de la Légion mais en mon nom personnel et au nom de mes clients, c'est que. . .

M. Hannington: Vous utilisez notre temps.

M. Peacock: Et vous êtes chanceux que je le fasse.

Ce qui me préoccupe, c'est que le projet de loi C–67, malgré tous ses mérites, ne résoudra pas les problèmes que j'ai mentionnés et n'est pas en mesure de le faire. Il serait possible de solutionner ces problèmes sans le projet de loi C–67, avec la bonne volonté des fonctionnaires du ministère.

En 1984, je me suis rendu à Charlottetown avec l'idée de trouver des bureaucrates peu occupés mais surpayés. Je les ai cherchés mais je ne les ai pas trouvés. Je ne dis pas cela à cause de ce qui s'est passé il y a deux ou trois jours. Je constate encore cette attitude chez les fonctionnaires à Charlottetown. On pourrait considérer cela comme une critique à leur égard, mais au fond de moi, ce n'en est pas une.

Le président: Merci.

M. Hart: Je vais essayer de regrouper deux questions.

J'aimerais faire à nouveau quelques commentaires sur l'importance de la relation d'avocat à client au premier palier. En outre, le projet de loi C–67 semble parler beaucoup du bénéfice du doute et de la compassion. Je me demande s'il est même possible de légiférer à propos de ces deux choses.

[*Texte*]

Mr. Rycroft: With respect to solicitor–client privilege on the model the legion suggests, the paralegals working for the Bureau of Pensions Advocate lawyers would operate under the umbrella of the solicitor–client privilege, even though those paralegals were handling the cases virtually solo with minimum supervision. I think there's a distinct advantage there, especially in terms of the perception of the clients. They are no longer being represented by people they feel might go off to the department not in their interests.

I am sorry, Mr. Hart, what was the second part of your question?

Mr. Hart: This bill talks about benefit of the doubt and compassion and applying them better than in the past. How do we legislate that? How do we change attitudes and accomplish that?

Mr. Rycroft: The view is you cannot do anything more than make a statement of faith. That's fairly transparent because the benefit of the doubt and compassion are exhibited under the current system, and it is strongly hoped they will continue under the new system.

It's perhaps comforting to see the words appear in the legislation, but I would agree it isn't something you can define. It's very subjective and takes good faith.

Mr. Mifflin: First of all, I want to welcome the Royal Canadian Legion here, especially the dominion president. It's an honour to have you here and we certainly welcome your testimony. It's very important to the work we are doing.

I think all of us on this committee have had experience with the Royal Canadian Legion in our ridings, and particularly with the work done with the service officers in helping people prepare for their submissions.

On the other side of the coin, perhaps we've all suffered the frustration that was put forward by Mr. Peacock, and the difficulty of pensioners and veterans in their late 60s and early 70s who have had to wait so long for this. I think we all have the same motivation.

The Chair: Some of us around the table may be members of the Royal Canadian Legion, I suspect.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): If the questions I pose or some of my comments don't appear to be in line with what you are saying, please don't misunderstand me. I'm really seeking clarification or looking for something to help us improve the bill.

I understand the four main objections in your submission. The first one is there may be too much power vested in the minister and the department.

Second, you're not sure if the first application to the department is the way to go. But I understand your concern on that one is not as great as some other concerns.

[*Traduction*]

M. Rycroft: À propos du privilège des communications entre client et avocat sur le modèle proposé par la Légion, les para–juridiques travaillant pour les avocats du Bureau de services juridiques des pensions serait astreints au privilège des communications entre client et avocat, même s'ils traitaient les dossiers pratiquement seuls avec une surveillance minimale. Je crois qu'il y a là un avantage très net, surtout au niveau de la perception par les clients. Ils ne sont plus représentés par des gens qui, selon eux, pourraient se présenter devant le ministère et ne pas défendre leurs intérêts.

Je suis désolé, monsieur Hart, quel était le deuxième volet de votre question?

M. Hart: Ce projet de loi parle du bénéfice du doute et de la compassion et d'une meilleure application de ces principes que dans le passé. Comment pouvons–nous légiférer en la matière? Comment pouvons–nous changer les attitudes?

M. Rycroft: Je crois que vous ne pouvez rien faire d'autre qu'une déclaration de bonne foi. C'est assez clair, car le bénéfice du doute et la compassion sont présents dans le système actuel, et nous espérons fortement qu'ils continueront à l'être dans le cadre du nouveau système.

Il est peut–être réconfortant de voir les mots apparaître dans le texte de loi, mais je suis d'accord qu'il s'agit de concepts impossibles à définir. C'est très subjectif et il faut faire preuve de bonne foi.

M. Mifflin: Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue aux représentants de la Légion royale canadienne ici présents, en particulier au président national. C'est un honneur de vous avoir parmi nous et nous apprécions votre témoignage. Il est très important pour le déroulement de nos travaux.

Je pense que tous les membres de ce comité ont eu affaire à la Légion royale canadienne dans leur circonscription, en particulier au niveau du travail effectué par les agents des services pour aider les gens à préparer leur mémoire.

L'envers de la médaille, c'est que nous avons tous subi la frustration dont a parlé M. Peacock, et les problèmes vécus par les pensionnés et les anciens combattants âgés d'un peu moins ou d'un peu plus de 70 ans qui ont dû attendre si longtemps pour cela. Je crois que la même motivation nous habite tous.

Le président: Je soupçonne que certains d'entre nous ici présents autour de la table sont peut–être membres de la Légion royale canadienne.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Si les questions que je vais poser ou certains de mes commentaires ne semblent pas conformes à vos propos, veuillez ne pas mal interpréter mes paroles. Je cherche véritablement à obtenir des éclaircissements ou à trouver quelque chose qui nous permettra d'améliorer le projet de loi.

Je comprends les quatre principales objections mentionnées dans votre mémoire. Premièrement, le ministre et le ministère disposent peut–être d'un pouvoir trop grand.

Deuxièmement, vous n'êtes pas certain que la présentation de la demande initiale au ministère constitue la voie à suivre. Mais je crois comprendre que votre préoccupation à ce sujet n'est pas aussi importante que certaines autres.

[*Text*]

Third, assigning first decisions to the department would not necessarily reduce processing times, as we just heard. I am not sure if we can address that here today.

The objection I want to have a look at is that the new board may not be independent and there would be no formal division of members between the two appeal boards, creating the perception of conflict of interest. As I understand it, there are no formal divisions in the Canadian Pension Commission, although it still renders first application and first appeal. I didn't hear people quarrel about that.

I wonder if this is really a valid concern. I am certainly aware that the legion in the past has always argued for greater consistency between the Veterans Appeal Board and the Canadian Pension Commission. I would have thought combining the appeal levels would offer greater consistency in legislative interpretation, to begin with.

The other advantage I can see—bear in mind, I hope we're all coming from the same place—is you would be able to have better consistency in processing and reduce the time. Also, the ability to interplay these on different applications would have a good cross–fertilization aspect on the members of the new appeal board, which would be advantageous in the long run. Could I have a comment on that?

[*Translation*]

Troisièmement, l'attribution des décisions initiales au ministère ne réduirait pas forcément les temps de traitement, comme nous venons de l'entendre. Je ne suis pas certain que nous pouvons aborder ce problème ici aujourd'hui.

L'objection sur laquelle j'aimerais me pencher porte sur le fait que la nouvelle commission pourrait ne pas être indépendante et qu'il n'y aurait pas de séparation officielle des membres entre les deux commissions d'appel, ce qui pourrait donner l'impression d'un conflit d'intérêts. À mon sens, il n'existe pas de séparation officielle au sein de la Commission canadienne des pensions, bien qu'elle continue à statuer au niveau des demandes initiales et des appels en première instance. Je n'ai pas entendu beaucoup d'opposition à ce sujet.

Je me demande s'il s'agit vraiment d'une préoccupation valable. Je suis conscient du fait que la Légion a toujours été favorable dans le passé à une plus grande cohérence entre le Tribunal d'appel des anciens combattants et la Commission canadienne des pensions. J'aurais cru que la fusion des paliers d'appel offrirait tout d'abord une meilleure cohérence au niveau de l'interprétation de la Loi.

L'autre avantage que je constate—n'oubliez pas, j'espère que nous venons tous du même endroit—c'est que l'on pourrait bénéficier d'une meilleure uniformité de traitement tout en réduisant le temps nécessaire. En outre, la possibilité d'interaction dans le cadre de demandes différentes aurait un bon effet de développement combiné sur les membres du nouveau tribunal d'appel, ce qui serait avantageux à long terme. Pourriez–vous faire un commentaire à ce sujet?

• 1625

Mr. Hannington: Within the current system in the Pension Commission, certainly you get different decisions at different levels of their work. In fact that could be said to be part of the problem, because it automatically puts you into going back to the same organization.

There is in the current system, though, the independence of the appeal stage. There is certainly a degree of independence within the commission, and then there is another almost totally independent body with its own basic policies. It's uninhibited by a table of disabilities, for example, that arises in the middle of the current system, whereas in the future we will have a table of disabilities that starts out at the very beginning. I realize it's very close to the beginning now.

If the relationship between VRAB and the department is too close, you may not have the independence we now get in three different organizations. So we're down to either two or maybe two and a half.

Mr. Mifflin: It was suggested earlier that it might be very difficult to legislate that in the bill.

Mr. Hannington: Oh, absolutely.

Mr. Mifflin: I think good faith has to be given on both sides, and I would just leave that point.

M. Hannington: De la façon dont les choses fonctionnent actuellement à la Commission des pensions, il peut fort bien arriver que des décisions différentes soient prises à différents paliers. En fait, cela explique en partie le problème, parce qu'il faut automatiquement s'en remettre au même organisme.

Le système actuel autorise toutefois une certaine indépendance au palier des appels. Il y a certainement un degré d'indépendance au sein de la Commission, et il y a aussi un autre organisme presque totalement indépendant doté de ses propres politiques de base. Il n'a pas à s'en tenir, par exemple, à une table des invalidités tandis que nous devrons à l'avenir appliquer une table des invalidités au tout début du processus. Je sais que c'est presque le cas à l'heure actuelle.

Si le Tribunal des anciens combattants et le ministère entretiennent des liens trop étroits, il se pourrait que le degré d'indépendance ne soit plus celui dont trois organismes différents jouissent actuellement. C'est peut–être l'équivalent de deux ou deux et demi.

M. Mifflin: Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'il pourrait être difficile d'en tenir compte dans le projet de loi.

M. Hannington: C'est tout à fait exact.

M. Mifflin: Je pense qu'il faudra qu'on soit de bonne foi de part et d'autre, c'est tout.

[*Texte*]

I have dealt with some of the service officers closely, not as a parliamentary secretary but as a member of Parliament, and I thought I would mention today that one of them who has been the most outstanding in my branch legion in Carbonear regrettably passed away a couple of days ago. The feeling people in the area had for him, not just veterans but everybody, would be indicative of the kind of work the legion does.

The second point I want to make is one we discussed earlier, and it's your attachment of concerns. You had nine of them, I think. Some of them I think can be addressed by clarification, in particular the one about the statement of fact. I think the bill intends to give what you wanted, but it wasn't put together in a way that would indicate that, like some other areas of concern.

The one that concerned me the most was your concern, and I'll quote it here: that the chair should not have the power to refuse or hear appeals on the amount of award and that this power should be subject to appeal.

As I understand it, the power now held by the chair of the Canadian Pension Commission is subject to appeal under the Pension Act, and I believe, if I read this correctly, that the chair's decision is indeed subject to judicial review before the Federal Court. So any decision must indicate the reasons for that decision.

In other words, the chair is responsible for giving the reason for his or her decision and may have to answer to the Federal Court. If the decision is subject to appeal, as suggested, I just wonder if you think this concern is still with you.

Mr. Rycroft: I think you'll see, Mr. Mifflin, that in that respect the concern is more cosmetic. If the veteran is to ask what his rights are, it shouldn't take a lawyer in his pocket to be able to interpret them. It should be fairly clear.

I appreciate that when you use statutory interpretation and go to a number of other statutes, you could come to the right conclusion, but I suggest perhaps a bill could be a little more user–friendly than that.

Mr. Mifflin: Okay.

Finally, my understanding—and it's been quoted in some of the submissions I have read—is the reason for the 30% on first application is that in effect there is a less liberal interpretation of disability, as was stated by department officials last week. Quite apart from compassion, the first application dealt more with legalities than with the definition of disablement and the degree of pension award.

So my understanding from reading this bill is that one of the great advantages of changing the system the way it is proposed in the bill is that the liberal interpretation would be greater. In other words, I would expect to see, even if this bill were implemented the way it is put forward now, that we should do a lot better than 30% on the first application.

• 1630

Now, whether it's 40% or 50%, I don't know. But you get 30% on the first one and by the second one you're up to 49%. You get 70% of 70 so if you add that, that's 80% on the second level.

[*Traduction*]

J'ai bien connu certains agents d'aide sociale, non comme secrétaire parlementaire, mais comme député, et je tiens à mentionner aujourd'hui que l'un d'entre eux, qui a accompli un travail exceptionnel pour la légion de Carbonear, est malheureusement décédé il y a quelques jours. L'admiration que les gens de la région avaient pour lui, et je ne parle pas seulement des anciens combattants, est révélatrice du genre de travail que la légion fait.

Le deuxième point que je tiens à signaler a été abordé tout à l'heure et se rapporte à la liste de vos préoccupations. Vous en aviez neuf, je pense. Une simple explication suffira à en régler quelques–unes, surtout celle qui se rapporte à la déclaration de fait. Je pense que le projet de loi était censé répondre à vos préoccupations, même si ce n'est pas l'impression qu'il donne.

Parmi vos préoccupations, celle qui a le plus retenu mon attention est la suivante, et je cite: que le président n'ait pas le pouvoir de refuser ou d'entendre les appels concernant le montant de la compensation et que ce pouvoir puisse faire l'objet d'un appel.

Si je comprends bien, le pouvoir dont jouit actuellement le président de la Commission canadienne des pensions peut faire l'objet d'un appel en vertu de la Loi sur les pensions et, à moins que je me trompe, sa décision peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire devant la Cour fédérale. Toute décision doit donc être motivée.

Autrement dit, le président doit énoncer les motifs de sa décision et peut devoir en rendre compte devant la Cour fédérale. Je me demande si on règlerait le problème en faisant en sorte que la décision puisse faire l'objet d'un appel, comme vous le suggérez.

M. Rycroft: Il faudrait que vous compreniez, monsieur Mifflin, que nous insistons pour des raisons symboliques. Si un ancien combattant veut savoir quels sont ses droits, il faudrait qu'on puisse le lui dire sans avoir à consulter un avocat. Tout devrait être clair.

Je comprends que lorsqu'il faut interpréter un loi et en consulter d'autres, on peut arriver à la bonne conclusion, mais il me semble que le projet de loi devrait être un peu plus convivial.

M. Mifflin: Je comprends.

Enfin, si je comprends bien—et c'est ce qui a été dit dans certains des mémoires que j'ai lus—la raison du 30 p. 100 en ce qui concerne les demandes en première instance, c'est en réalité qu'il y a une interprétation moins libérale des invalidités, comme l'ont mentionné des représentants du ministère la semaine dernière. Le processus est différent de celui qui s'applique dans le cas des allocations de commisération en ce sens que l'on s'attache surtout, en première instance, à définir l'invalidité et à déterminer le montant de la compensation.

Je retire de ma lecture de ce projet de loi que l'un des principaux avantages d'une modification du système de la manière proposée, c'est qu'elle permettra une interprétation plus libérale. Autrement dit, je m'attendrai, même si le projet de loi était adopté dans sa version actuelle, à ce que le pourcentage en première instance soit beaucoup plus élevée que 30 p. 100.

Or, j'ignore si le taux est de 40 p. 100 ou 50 p. 100. Il est de 30 p. 100 en première instance et passe à 49 p. 100 en appel. On obtient donc 70 p. 100 de 70 en additionnant, soit 80 p. 100 en appel.

[*Text*]

One of the delays, of course, is getting from the first application to the first appeal. So in my mind, just thinking purely in terms of mathematics and chronology, if you can improve the 30% on first applications, we're going to be much better off.

Am I thinking the right way on that one?

Mr. Rycroft: The potential is clearly there for the department to say, we want a 70% success rate, we want to make it happen and we want to have the mechanism or the wherewithal to do that, no question.

Of course, the converse is true: with different financial pressures and so forth the department could equally well have a policy that got a less favourable rate.

The issue of the Veterans Review and Appeal Board being an overseer would then be a question of whether they had their own independent policy. If in fact you were turned down under a more repressive situation and had to appeal each and every time, the system would be drawn out because all the expediencies gained at the first instance—streamlining and faster and less information—would now have to be picked up for the appeal process.

So I would agree with you, Mr. Mifflin, that it's potentially there with good faith on the part of the department and a positive statement to say, we will achieve a 70% first success rate. That could happen because the minister can say it will happen and he controls the resources.

Mr. Mifflin: Regrettably you can't legislate that.

Mr. Rycroft: No.

Mr. Mifflin: The difficulty I have with this bill—not with the bill per se, but the difficulty I have in coming to grips with it—is that so much of it is based on judgment that you can't forecast. So much of it is based on good faith, if I can use that expression again.

We have here a bill that essentially looks at gain and risk. Hopefully you're gaining time, although I'm not sure you're convinced about that.

But if we accept that you're gaining time, there is a risk that maybe some of the structures would lend themselves to undue influence, if I could use that expression.

I feel better when I know veterans benefits are legislated, that there is a rule of law that says what veterans are entitled to.

So if you happen to get another minister who's not as liberal or compassionate—and I understand where you're coming from—I'm not so sure he has a choice to. . .

I don't know how far his judgment can go. The rules are there and the entitlement of a veteran is not necessarily subject to a budget; it's legislated by law.

So the degree of discretion the minister has may not be as great as we might want to give him credit for. That's the only point I want to make.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Il y a évidemment du retard quand il faut passer de la première instance au premier appel. Donc, en termes purement mathématiques et chronologiques, si on peut accroître le taux de succès de 30 p. 100 en première instance, les choses iront bien mieux.

Est–ce que je m'abuse?

M. Rycroft: Effectivement, le ministère pourrait décider de s'arranger pour que le taux de succès soit de 70 p. 100 en mettant à profit les mécanismes ou ces dispositions.

Mais l'inverse est vrai: étant donné les différentes contraintes financières et tout le reste, le ministère pourrait tout aussi bien opter pour un taux de succès bien moins favorable.

À ce moment–là, le Tribunal des Anciens combattants pourrait superviser s'il avait sa propre politique indépendamment du ministère. Si une bonne partie des demandes était rejetée dans de cironstances plus repressives et qu'il fallait faire appel à chaque fois, le système serait totalement engorgé parce que toutes les améliorations apportées au premier palier pour accélérer les choses—la rationalisation, des renseignements moins nombreux et fournis plus rapidement—devraient être rattrapées au stade de l'appel.

Je suis donc d'accord avec vous, monsieur Mifflin, pour dire que les choses iront mieux si le ministère est de bonne foi et s'il décide de viser un taux de succès de 70 p. 100 lors de la première demande. Ce serait possible si le ministre en a la volonté, puisque c'est lui qui contrôle les ressources.

M. Mifflin: Malheureusement, cela ne s'impose pas par la voie législative.

M. Rycroft: C'est vrai.

M. Mifflin: Le problème du projet de loi—enfin, pas le projet de loi en soi, mais le fait que j'ai du mal à en saisir la portée—c'est qu'il faut trop s'en remettre à des jugements imprévisibles. Presque tout repose sur la bonne foi, au risque de me répéter.

Le projet de loi à l'étude se préoccupe essentiellement des gains et des risques. Peut–être va–t–on gagner du temps, mais vous n'avez pas réussi à m'en convaincre.

En admettant que vous arriviez effectivement à gagner du temps, il pourrait arriver que certaines structures soient sensibles à une influence indue, si je peux m'exprimer ainsi.

Je trouve préférable que les prestations des Anciens combattants soient prévues dans une loi, afin que les règles servent à déterminer ce à quoi les Anciens combattants ont droit.

Car, si l'on tombe sur un ministre qui est moins libéral ou moins compatissant—et je sais bien ce que vous voulez dire—je ne suis pas certain qu'il lui soit possible de. . .

Je ne sais pas quel poids son jugement peut avoir. Il y a des règles, et le droit d'un ancien combattant à une pension ne dépend pas du budget puisque c'est prévu dans la loi.

Autrement dit, le pouvoir discrétionnaire du ministre peut ne pas être aussi vaste qu'on pourrait le croire. C'est tout ce que je voulais dire.

Le président: Merci.

[*Texte*]

Mr. Hart wanted to ask a very short and very brief question. I'll allow him to do it unless he thinks he can fit it into the next group that's coming, bearing in mind that the legion's going to be here.

Mr. Hart: I will ask a very quick question, just on Mr. Mifflin's point about the first application and the application being a legal document right now that is prepared by paralegals or by a lawyer under the supervision of a lawyer.

Why don't we simply change the application instead of just completely changing all the legislation? Why can't we have a new application instead of preparing a legal case at first application?

Mr. Rycroft: If I understand correctly, Mr. Hart, that's exactly what the department intends to do. In our view, however, it's not preconditioned on Bill C–67; it could be done anyway.

The Chair: Thank you very much.

I'm going to just say thank you, Mr. President, to you and your people, for being with us. It's been very helpful. We hope you'll stay around and be with us for the rest of the day.

Mr. Greene: We will. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

I would like to call the National Council of Veterans Associations, please.

I'm going to ask Mr. Proud to introduce them and carry on.

• 1635

The Vice–Chair (Mr. Proud): I would like to welcome Brian Forbes, the honorary secretary general from the National Council of Veterans Associations. He is accompanied by Ms Faye Lavell, the director of the service bureau of the War Amputations of Canada.

I would ask you to make your presentation, after which we will take questions from the various members around the table.

Mr. Brian Forbes (Honorary Secretary General, National Council of Veterans Associations): Thank you, Mr. Chairman.

As honorary secretary general of the National Council of Veterans Associations in Canada, it is my privilege to appear before this committee and present the position of NCVA with reference to Bill C–67.

I would first like to pass on to the committee the personal regrets of Mr. Cliff Chadderton, the chairman of NCVA and the chief executive officer of the War Amps of Canada, for his inability to appear before you today. Cliff is presently recovering from rather serious knee surgery and is temporarily incapacitated.

I have had the pleasure of working with Cliff Chadderton for some 22 years as legal counsel to NCVA and the War Amps. I believe many of you are familiar with the fact that Cliff has been an outstanding advocate for veterans' causes and on

[*Traduction*]

M. Hart voulait poser très rapidement une toute petite question. Je vais l'y autoriser à moins qu'il puisse la poser au témoin que nous entendrons ensuite; n'oubliez pas que ce seront des représentants de la Légion.

M. Hart: Je vais poser une question très brève faisant suite à la remarque de M. Mifflin au sujet de la première demande, un document juridique produit par des techniciens parajuridiques sous la surveillance d'un avocat ou par un avocat.

Pourquoi ne pas modifier simplement la demande au lieu de modifier toute la loi? Pourquoi ne pourrait–on pas repenser cette première demande qui remplacerait l'obligation de monter tout un dossier juridique dès le début?

M. Rycroft: Si j'ai bien compris, monsieur Hart, c'est exactement ce que le ministère a l'intention de faire. Nous croyons toutefois que cela pourrait se faire même sans le projet de loi C–67.

Le président: Merci beaucoup.

Je veux vous remercier, monsieur le président, et remercier aussi ceux qui vous accompagnent, d'être venus me rencontrer. La discussion a été très utile. Nous espérons que vous allez passer le reste de la journée avec nous.

M. Greene: Certainement. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada.

Je demanderais à M. Proud de présenter la délégation et me remplacer.

Le vice–président (M. Proud): Je souhaite la bienvenue à Brian Forbes, le secrétaire général honoraire du Conseil national des Associations d'anciens combattants. Il est accompagné de M^me^ Faye Lavell, directrice du Bureau des services des amputés de guerre du Canada.

Vous allez présenter votre exposé et ensuite vous répondrez aux questions que poseront les membres du comité.

M. Brian Forbes (secrétaire général honoraire, Conseil national des Associations d'anciens combattants): Merci, monsieur le président.

À titre de secrétaire général honoraire du Conseil national des Associations d'anciens combattants du Canada, j'ai le privilège de comparaître devant votre comité pour lui présenter la position de notre Conseil relativement au projet de loi C–67.

Je veux d'abord vous faire part des regrets de M. Cliff Chadderton, le président du conseil et le PDG des amputés de guerre du Canada. Il est malheureusement dans l'impossibilité de comparaître devant le comité aujourd'hui. Cliff se remet actuellement d'une opération assez grave au genou ce qui l'empêche de se déplacer pendant quelque temps.

J'ai eu le plaisir de travailler avec Cliff Chadderton pendant 22 ans à titre de conseiller juridique du conseil et des Amputés de guerre. La plupart d'entre vous savent que Cliff a été un remarquable défenseur des causes des anciens combattants et a

[*Text*]

the leading edge of reform of veterans' legislation for many years. I would ask the members to note that Cliff Chadderton filed a brief with this committee on February 17 and I will endeavour to highlight the brief later in my introductory comments.

I would also like to take this opportunity to introduce you to Faye Lavell, who is with me today. As director of the service bureau of the War Amps, she is responsible for many pension applications not only with War Amps, but with regard to member groups within NCVA.

Mr. Chairman, as we have stated in our written brief to the committee, NCVA is supportive of the direction being proposed by the Department of Veterans Affairs in Bill C–67. We are satisfied with the nature and the extent of the consultation the department has offered in the implementation of this package of legislative amendments.

Mr. Chairman, I would like to make just a few comments as to why we feel it is crucial that there be a system of quick, efficient adjudication at first level within the Pension Act system.

Any reasonable study of the manner in which disability pensions have been administered under the Pension Act over the past ten years or more indicates that there are enormous problems arising out of the time required to prepare applications and appeals, the inefficient manner in which adjudication is carried out, and the lengthy appellate process. The need to put into effect a system that can produce speedy and effective adjudication is self–evident.

Among the most compelling reasons are as follows. First, the average age of a World War II applicant appellant is 73. Second, because such persons as a general rule are not affluent and are facing a time of life when income is reduced, expenses are increased, and the ability to cope with often severe disability has deteriorated, there is very often the need for the additional funds that can be made available under the Pension Act provisions. Third, in our judgment it would be cruel, Mr. Chairman, to ignore the matter of perception.

Many of these applicants gave tremendous service to their country. It is a tragedy that in later years of their life they should have to wait for as long as three to four years for acceptable adjudication results.

Mr. Chairman, I would like to deal with the proposal under Bill C–67 regarding the adjudication of first–level applications by departmental officials. The time required to finalize pension applications simply cannot be tolerated. It is absolutely essential to establish an adjudication system that is capable of handling a large number of applications in a minimum period of time.

[*Translation*]

été pendant de nombreuses années un pionnier de la réforme des lois les concernant. Je vous rappelle que Cliff Chadderton a fait parvenir au comité, le 17 février dernier, un mémoire dont je vais m'efforcer de présenter les points saillants dans mes remarques préliminaires.

J'en profite aussi pour vous présenter Faye Levell qui m'accompagne aujourd'hui. À titre de directrice du Bureau des services des amputés de guerre, elle est responsable des nombreuses demandes de pension présentées non seulement par des amputés de guerre, mais aussi par des membres d'autres groupes faisant parties du Conseil.

Monsieur le président, comme le précise le mémoire que nous avons envoyé au comité, le Conseil national des associations d'anciens combattants appuie l'orientation que propose le ministère des Anciens combattants dans le projet de loi C–67. Nous sommes satisfaits de la nature et de l'ampleur des consultations qu'a menées le ministère avant la présentation du projet de loi.

Monsieur le président, je voudrais maintenant vous expliquer pourquoi nous trouvons capitale l'existence d'un système permettant de prendre des décisions rapides et efficaces en première instance dans le cadre de la Loi sur les pensions.

Toute étude raisonnable de la manière dont les pensions d'invalidité ont été administrées en vertu de la Loi sur les pensions depuis dix ans au moins conclut que le temps requis pour préparer les demandes et les appels, l'inefficacité du processus décisionnel et la durée de la procédure d'appel causent d'énormes problèmes. Manifestement, il faut instaurer un système qui peut produire des décisions rapides et efficaces.

Voici les principales raisons qui justifient notre position. Premièrement, l'âge moyen d'un demandeur qui a fait la Seconde Guerre mondiale est de 73 ans. Deuxièmement, comme ces personnes ne sont généralement pas très riches et qu'elles arrivent à un moment de leur vie où leur revenu diminue, leurs dépenses augmentent et qu'elles compensent moins bien leur invalidité souvent grave, elles ont besoin du supplément qu'on pourrait leur verser au titre de la Loi sur les pensions. Troisièmement, nous estimons qu'il serait cruel de faire abstraction des impressions.

Nombre des demandeurs ont très généreusement servi leur pays. Il est tragique qu'une fois vieux, ils soient obligés d'attendre jusqu'à trois ou quatre ans pour obtenir une décision favorable.

Monsieur le président, je veux vous entretenir des dispositions du projet de loi C–67 sur les décisions rendues par les fonctionnaires relativement aux demandes en première instance. Il est inacceptable qu'il faille autant de temps pour rendre une décision définitive sur les pensions. Il faut absolument établir un système d'arbitrage capable de traiter un grand nombre de demandes le plus rapidement possible.

• 1640

The present system is cumbersome in that:

(a) In the first instance, applications are usually processed either by district offices, offices of the Bureau of Pensions Advocates or a veterans organization.

Le système actuel est lourd puisque:

a) Les demandes initiales sont habituellement traitées soit par des bureaux de district, soit par le bureau des services juridiques de pensions, soit par une association d'anciens combattants.

[*Texte*]

(b) Such applications are then forwarded to the head office of the department in Charlottetown, where they have been subjected to examination under a system known as triage. This includes review prior to adjudication by medical staff. As well there exist other layers of what we might call "gatekeepers" processing the applications before adjudication. Some of the personnel in the so–called triage system have been employed by Veterans Affairs Canada and some by the Canadian Pension Commission.

(c) The adjudication process itself is exceedingly slow. One should not be fooled by the figures, which often show that a case is adjudicated on the same day it is heard, for example. This does not take into account the delays involved in discussing the case, actually getting down to writing the decisions, and the promulgation process itself. We know of cases that were adjudicated upon, for example, in July of 1994, but in which the applicants were not informed of a decision until two and a half to three months later. However, when the decision was printed, it showed that the date of decision was the date of the hearing.

(d) Possibly most importantly, Mr. Chairman, this multi–layered system has created an intolerable result wherein it is often the case that one stage of pension administration must be fully completed before the next stage can even be initiated. This in itself, Mr. Chairman, we would suggest is a major cause of the 18–month delay at first level.

Secondly, under the newly proposed legislation, the Veterans Affairs personnel who would presumably adjudicate or process applications at the first level would be those accustomed to operating in an environment that is responsive to written directions and cognizant of the streamlining objectives.

The experience of Veterans Affairs Canada in administering, for example, the veterans independence program, once known as the aging veterans program, stands as an excellent illustration of the manner in which first applications under the Pension Act could be administered.

In our view there are few, if any, complaints about the processing system for VIP applications. In fact, Mr. Chairman, as you will know, the veterans health care regulation system, which deals with hundreds and hundreds of cases, is administered by public servants.

Thirdly, we feel that the proposed application form for first level adjudication, recently drafted by the department, is much improved over the present system, which is the short form or merely a letter from the applicant in some cases.

The existing provisions often result in a situation in which the applicant has no opportunity of putting sufficient facts before the adjudicators. The advantages of a longer, more comprehensive form include the fact that more facts can be adduced and that the form can be employed as a basis for effective counselling.

The use of the longer form, however, indicates in our view a requirement for trained processors. This would appear to have a very real advantage in regard to the proposals in Bill C–67, where applications at the first level will be the responsibility of trained departmental staff.

[*Traduction*]

b) Ces demandes sont ensuite acheminées au bureau principal du ministère à Charlottetown, où elles sont soumises à un examen d'après un système autrefois appelé tri qui comprend une étude avant l'arbitrage par le personnel médical. D'autres mesures de «sauvegarde» sont aussi appliquées avant la décision. Une partie des employés affectés à ce tri travaillent pour le ministère des Anciens combattants et d'autres, pour la Commission canadienne des pensions.

c) Le processus d'arbitrage en soi est extrêmement lent. Il ne faut pas se laisser berner par les chiffres pouvant indiquer qu'une demande est réglée le jour même où elle est étudiée. En fait, cela ne tient pas compte de tout le temps qu'il faut pour discuter du dossier, pour rédiger la décision et pour la signifier. Par exemple, nous sommes au courant de demandes qui ont été entendues en juillet 1994. Les demandeurs n'ont été avisés de la décision que deux ou trois mois plus tard. Pourtant, quand la décision a été imprimée, on a indiqué qu'elle avait été rendue le jour de l'audition de la cause.

d) Sans doute le plus important, monsieur le président, c'est que ce système à plusieurs paliers a eu comme conséquence intolérable de cloisonner parfaitement chaque niveau. Ainsi, il faut attendre d'avoir franchi complètement un palier avant de passer au suivant. Nous estimons que c'est probablement la principale cause du délai de 18 mois au premier niveau.

De plus, selon le projet de loi, le personnel du ministère des Anciens combattants qui se prononcerait éventuellement sur les demandes initiales ou qui auraient à les traiter serait constitué d'employés habitués à travailler dans un environnement où ils doivent appliquer des directives écrites et connaître les objectifs de rationalisation.

La façon dont le ministère a administré jusqu'à maintenant le programme d'autonomie des anciens combattants, autrefois appelé le programme pour anciens combattants avançant en âge, est un excellent exemple de la manière dont les demandes initiales présentées en vertu de la Loi sur les pensions pourraient être traitées.

Selon nous, si des plaintes sont faites au sujet du système de traitement des demandes au PAAC, elles sont très peu nombreuses. D'ailleurs, monsieur le président, vous savez certainement que le système de réglementation des soins de santé aux anciens combattants, qui traite des centaines de cas, est administré par des fonctionnaires.

En outre, nous estimons que le formulaire proposé pour l'arbitrage des demandes initiales, qui a été rédigé récemment par le ministère, est bien meilleur que le système actuel qui consiste en un bref formulaire, voire en une simple lettre du demandeur dans certains cas.

À cause des dispositions actuelles, le demandeur est parfois incapable de présenter tous les faits pertinents aux arbitres. Entre autres avantages d'un formulaire plus long et plus complet, il y a la possibilité de présenter un plus grand nombre de faits et de se servir du formulaire pour faire un counselling plus efficace.

Toutefois, il faudra des employés bien formés pour traiter le formulaire plus long. Ce sera un avantage très net étant donné les dispositions du projet de loi C–67, puisque les demandes initiales seront étudiées par des employés du ministère formés en conséquence.

[*Text*]

Fourthly, it would appear that there will be no serious problem even in circumstances in which the new system proved initially to be too restrictive, in that Bill C–67 provides for a full–blown appellant system whereby the appellant is given ample opportunity to present his or her views and be adequately represented by trained advocates, including those of the bureau and veterans organizations.

Mr. Chairman, I will turn to the question of appeals, which we suggest is another important part of Bill C–67.

Over the course of these parliamentary committee hearings, it is our expectation that the committee will recognize that the current state of the adjudicative and appeal system, with reference to the Pension Act, is simply unacceptable in its present form.

The basic statistical fact that the success rate for first applications to the Canadian Pension Commission is approximately 30% and that the eventual percentage of approval at the entitlement assessment board level is in excess of 70% represents an indictment of the current process. Indeed, as you will know, the success rate at the VAB level exceeds 80%.

Mr. Chairman, it is cold comfort to a veteran or a widow to know that although he or she has been rejected at first level by the Canadian Pension Commission, he or she has the right to appeal to a CPC entitlement board or assessment board and then to a veterans appeal board, which may take upwards of four years to achieve a satisfactory result.

An overview of the appellant system itself defies description and imagination. We know of no other appellant system in the Canadian government where a case can take 18 months from the time the application is made until a decision is granted at first level and then a further 12 to 18 months before the appellant is advised of the outcome of the first level appeal, whether it be entitlement board or assessment board, and perhaps another 12 months before the appellant is advised of the final appeal decision in the event the case has to go to the Veterans Appeal Board, remembering all along the very low level of success at first level.

• 1645

We suggest that the proposed merger of the Veterans Appeal Board and the entitlement boards of the CPC, resulting in the Veterans Review and Appeal Board, could have the following potential effects.

First, this merger will provide an opportunity to create more uniform standards of adjudication at appeal so as to alleviate the need of proceeding to final levels of appeal to obtain desired results. There are numerous examples where different policies and guidelines have been adopted by the CPC entitlement boards and the Veterans Appeal Board, frustrating the efficiency of the appellate system. We can cite many examples with regard to special allowances and hearing loss cases where there are totally different policy guidelines at the first and second levels of appeal.

Second, the impact of consistent precedents will have the potential effect of producing more acceptable adjudication at first level so as to result in a truly effective body of jurisprudence parallel to the principles found in the Canadian

[*Translation*]

Quatrièmement, la possibilité que le nouveau système se révèle trop restrictif ne pose pas de problème majeur; le projet de loi C–67 prévoit un système d'appel complet, où l'appelant a l'occasion de faire valoir son point de vue et d'être représenté adéquatement par des conseillers dûment formés, notamment ceux du bureau et des associations d'anciens combattants.

Monsieur le président, je passe maintenant au sujet des appels qui forment une autre partie importante du projet de loi.

Dans le cours de ces séances, le comité s'apercevra sans doute que le système actuel d'arbitrage et d'appel pour les pensions des anciens combattants est tout simplement inacceptable dans son état actuel.

Le seul fait que le taux de réussite des demandes initiales présentées à la Commission canadienne des pensions soit d'environ 30 p. 100 alors que la proportion des demandes autorisées au niveau des comités d'examen dépasse 70 p. 100 est le signe d'un malaise évident. D'ailleurs, vous savez que le taux de succès au Tribunal d'appel des anciens combattants est supérieur à 80 p. 100.

Monsieur le président, ce n'est pas très réconfortant pour un ancien combattant ou pour une veuve de savoir que, même si sa demande est refusée en première instance par la Commission canadienne des pensions, il ou elle peut se pourvoir devant un comité d'examen ou d'évaluation de la commission puis devant le Tribunal d'appel des anciens combattants, puisqu'il lui faudra peut–être attendre jusqu'à quatre ans avant d'obtenir gain de cause.

Le système d'appel lui–même défie toute description et même l'imagination. À notre connaissance, il n'en existe aucun autre au gouvernement fédéral qui oblige à attendre jusqu'à 18 mois la décision relative à une demande initiale et encore 12 à 18 mois avant d'être avisé de l'issue du premier appel devant un comité d'examen ou d'évaluation, et peut–être 12 mois de plus avant de connaître la décision finale si la cause est portée devant le Tribunal d'appel des anciens combattants. Rappelez–vous combien le taux de réussite est faible au premier palier.

À notre avis, proposer de fusionner le Tribunal d'appel des anciens combattants et les comités d'examen de la CPC pour former le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pourrait avoir les effets bénéfiques suivants.

Premièrement, cette fusion va permettre d'établir des normes de décisions plus uniformes en appel afin de ne pas toujours être obligés d'aller jusqu'en dernière instance pour obtenir gain de cause. On trouve des quantités de divergences entre les règles et les lignes directrices établies par les comités d'examen de la CPC et celles établies par le Tribunal d'appel des anciens combattants. Cela nuit à l'efficacité de la procédure d'appel. On pourrait aussi vous donner bien des exemples de lignes directrices totalement différentes au premier et au deuxième palier d'appel en ce qui concerne les allocations spéciales et les pertes auditives.

Deuxièmement, l'existence de précédents constants aura pour effet possible de produire des décisions plus acceptables au premier palier et donc une jurisprudence vraiment efficace et comparable à celle qui guide les tribunaux canadiens. Dans un

[*Texte*]

courts. It is well acknowledged that such a precedent system, the so–called *stare decisis* principle, is essential to limiting the dockets of Canadian appeal courts through a recognition at first level that binding precedents must be followed. This is not generally the case in the present adjudicative system under the Pension Act. It is fair to say that the commission does not follow GAD precedents, guidelines and policies in all cases.

We believe that in a proper appeal system, the final appellate body's decision should have impact. They should filter down. They should permeate the first level so that instead of having 30% of success at first level and 75% at last level, that 70% should start coming down the system. In our opinion that would be a standard of judging any appellate system.

I will just discuss previous attempts to improve the system. As you know, Mr. Chadderton was an active participant in and the national secretary of the Woods commission. Under the chairmanship of Mr. Justice Mervyn Woods, it studied the procedures of the Canadian Pension Commission for three years between 1965 and 1968 and prepared a large three–volume report of some 148 recommendations.

It is generally conceded that the Woods commission report was a success. We must then ask why problems persisted in the Pension Act adjudication system. There are a number of reasons, including the following.

First, all adjudication had to be done by commissioners, who were government appointees and required neither previous experience or training.

Second, although the word "expeditious" appears in the Pension Act in several places and has for some time, it was not in reality built into the adjudicative appellate system. As an aside, in October 1984 the War Amps did ask for an interpretation hearing of the meaning of expeditious as found under the Pension Act, but they were advised by the Veterans Appeal Board that the board would not consider the application and indeed ruled that the interpretation initiative was trivial, frivolous or vexatious. In our opinion that is rather surprising, Mr. Chairman.

A second attempt to look at the pension system occurred with the appointment of the Marin inquiry in 1984. Although Mr. Justice Marin did prepare a report, the entire inquiry was more or less circumvented by ministerial action and veterans organizations did not have a full opportunity to present their views.

In any event the ministerial action provided only a temporary solution, and the backlog continued growing. Mr. Chairman, as you know there have been other pension procedure studies within the department over the last 5 to 10 years. There was the Neilsen report and other reports dealing with the procedures of the Canadian Pension Commission.

It is our conclusion that although the history of the legislation itself is fairly liberal, the adjudicative and appellate system is outdated, slow, cumbersome and can only be remedied by radical surgery.

Mr. Chairman, we'd like to now deal with the role of the bureau. We know the committee has certain concerns with regard to the role of the bureau, and we would like to present our position on this issue.

The newly proposed legislation provides that the Bureau of Pensions Advocates will operate only at the appellate level. In our opinion this is supportable for the following reasons.

[*Traduction*]

régime de précédents, qui applique la règle du *stare decisis*, il est essentiel de ne pas surcharger le rôle des instances d'appel en rappelant aux premières instances qu'elles sont liées par la jurisprudence. Or, cette règle ne s'applique pas en ce moment dans le régime d'application de la Loi sur les pensions. On peut dire, en effet, que la commission ne suit pas toujours la jurisprudence, les lignes directrices et les règles.

Lorsque la procédure d'appel est efficace, la décision finale doit avoir un impact. Elle doit se répercuter sur les instances inférieures et filtrer jusqu'au palier initial, si bien que le taux de réussite devrait y être de 70 p. 100 et non pas de 30 p. 100 au premier palier et de 75 p. 100 au dernier. C'est ainsi que l'on peut juger de l'efficacité d'un tel système.

Je vais vous exposer certaines tentatives antérieures d'amélioration. Vous savez que M. Chadderton a activement participé à la commission Woods dont il était le secrétaire. Sous la présidence du juge Mervyn Woods, la commission a étudié pendant trois ans, de 1965 à 1968, le procédures de la Commission canadienne des pensions et elle a produit un volumineux rapport en trois tomes renfermant quelque 148 recommandations.

On reconnaît généralement que le rapport de la commission Woods a été bien accueilli. Il faut alors se demander pourquoi l'on n'a pas réglé les problèmes du système d'application de la Loi sur les pensions. C'est pour plusieurs raisons, y compris les suivantes.

Premièrement, toutes les décisions devaient être rendues par les commissaires qui sont nommés par le gouvernement et qui n'ont pas nécessairement une formation ou une expérience pertinente.

Deuxièmement, même si la Loi sur les pensions prévoit à plusieurs endroits, et depuis longtemps, que les demandes sont traitées «rapidement», avec célérité, la procédure d'appel prévue ne favorise pas la rapidité. En passant, en octobre 1984, les amputés de guerre ont demandé une interprétation du sens de rapidement employé dans la Loi sur les pensions. Malheureusement, le Tribunal d'appel des anciens combattants les a avisés qu'il n'allait pas statuer sur leur requête qu'ils jugeaient frivole et vexatoire. C'est assez étonnant, monsieur le président.

On a tenté une deuxième fois d'étudier le système des pensions en formant la commission Marin en 1984. Le juge Marin a réussi à produire un rapport, mais le ministère a pris des mesures qui ont plus ou moins court–circuité toute l'enquête et les associations d'anciens combattants n'ont pas eu l'occasion de se faire pleinement entendre.

De toute façon, les mesures du ministère n'ont apporté qu'un solution temporaire et les arriérés ont continué de s'accumuler. Depuis cinq ou dix ans, il y a eu d'autres études au sein du ministère sur la procédure d'octroi des pensions. Il y a eu le rapport Neilsen et d'autres sur la procédure même de la Commission canadienne des pensions.

Nous en arrivons à la conclusion que, même si la loi a toujours été assez libérale, le régime d'arbitrage et d'appels est démodé, lent et lourd, et seule une intervention radicale pourra l'améliorer.

Nous nous penchons maintenant sur le rôle du bureau. Nous savons que le comité a certaines réserves à ce propos; c'est pourquoi nous voulons présenter notre position.

Le projet de loi prévoit que le Bureau des services juridiques de pensions ne s'occupera que des appels. Selon nous, c'est acceptable pour les raisons suivantes.

[*Text*]

First, we would reiterate that in the event the new system of adjudication by departmental personnel is flawed in any manner, the applicant appellant would have the capable assistance of the bureau at the appellate level. This would act as an adequate check and balance to ensure fairness for the applicant appellant.

Second, we think the resources of the bureau will serve the applicant appellant more adequately and the backlog of cases could be more effectively reduced, if such effort is concentrated at the appeal level.

• 1650

Third, it is difficult to justify the involvement of the bureau and the inherent solicitor–client privilege at the first level of decision–making. It should be borne in mind that, first, paralegals are now handling the greater majority of cases at the first level and, second, departmental officials are well trained in handling privilege matters and can ensure the confidentiality of a claim is not violated. Moreover, in our experience, departmental officials have established an enviable record of ensuring that veterans legislation under the direct supervision of the department is administered to the extent that the benefit of the doubt is given to the applicant. Again we would refer to the veterans health care regulations and the VIP program as an example.

Fourth, the utilization of the bureau at the first level is not only a waste of resources, in our judgment, but it is also capable of incurring unreasonable delays. An examination of the existing system will bear this out. This should not be seen necessarily as a criticism of the manner in which the bureau now operates. It is obvious, however, that if the bureau is saddled with the responsibility of handling applications at the first level, then its involvement will obviously produce delays.

Fifth, it is our further opinion that the applicant at the first level requires the assistance of a counsellor who is capable of fact–finding and gathering information in relation to reviewing the service record of the veteran, obtaining appropriate medical reports to substantiate the medical condition being claimed, and establishing the connection between the veteran's service record and his claimed medical condition. We respectfully suggest that very rarely is a legal issue in dispute at the first level that necessitates the involvement of the bureau at this point of adjudication.

We can discuss this later, but the service bureau of the War Amps, for example—I would suggest this is an excellent service bureau—does not employ lawyers or paralegals. It effectively employs highly skilled counsellors and people who are capable of processing claims at the first level.

I'll just finish on this point, Mr. Chairman. Any close examination of the timelines in the present system would have to indicate that much more time is taken in the preparation of first applications than in the adjudication thereof.

Mr. Chairman, I'll just briefly touch on two collateral issues. One would be the written submissions to the Veterans Review and Appeal Board. The committee will note that under clauses 20 and 28 of the new Veterans Review and Appeal Board Act, the applicant is given the option of making a written submission to the review or appeal panels.

[*Translation*]

Premièrement, nous réitérons que, si le nouveau système d'arbitrage par du personnel du ministère comporte des failles, le demandeur ou l'appelant pourra recevoir du bureau l'aide dont il a besoin pour son appel. Cette façon de faire offrira toutes les garanties voulues au demandeur qui fait appel.

Deuxièmement, nous croyons que les ressources du bureau serviront plus adéquatement le demandeur en appel et qu'elles permettront de mieux réduire les arriérés si elles sont concentrées en appel.

Troisièmement, il est difficile de justifier la participation du bureau et le secret professionnel inhérent à la relation entre l'avocat et son client, au premier palier décisionnel. Il ne faut pas oublier premièrement que les techniciens parajuridiques s'occupent maintenant de la très grande majorité des demandes initiales et deuxièmement, que les fonctionnaires du ministère étant dûment formés pour le traitement de l'information confidentielle, ils peuvent garantir la confidentialité des demandes. De plus, nous savons que les fonctionnaires du ministère se sont faits un point d'honneur d'appliquer les textes législatifs relatifs aux Anciens combattants, qui relèvent directement du ministère, de façon à accorder le bénéfice du doute aux demandeurs. Prenez par exemple la réglementation des soins de santé pour les anciens combattants et le programme PAAC.

Quatrièmement, non seulement le recours au bureau pour le traitement des demandes initiales constitue un gaspillage des ressources, mais il peut occasionner des retards inutiles. Un examen du système actuel confirmera cette affirmation qui ne devrait pas être perçue comme une critique sur la façon dont le bureau fonctionne actuellement. Il apparaît toutefois que si le bureau a bel et bien la responsabilité de traiter les demandes initiales, il y aura de toute évidence des retards.

Cinquièmement, nous croyons en outre que, pour présenter sa demande initiale, le demandeur a besoin de l'aide d'un conseiller capable d'entreprendre les recherches nécessaires pour recueillir les renseignements concernant l'état de service de l'ancien combattant, obtenir les rapports médicaux confirmant les ennuis de santé allégués, et établir le lien entre l'état de service de l'ancien combattant et ses ennuis de santé. Il est très rare qu'au stade de la demande initiale, un point de droit soit suffisamment litigieux pour obliger le bureau à s'en mêler.

Nous pourrons en parler plus tard, mais le bureau des services des amputés de guerre, par exemple—qui est excellent—n'emploie ni avocats ni techniciens parajuridiques. Il engage en fait des conseillers extrêmement compétents et des gens capables de s'occuper des demandes en première instance.

Pour clore la partie sur le bureau, monsieur le président, quiconque examinerait de près les retards du système actuel s'apercevrait nécessairement que l'on consacre beaucoup plus de temps à la préparation des demandes initiales qu'à leur arbitrage.

Je vais effleurer deux sujets connexes. D'abord, le déclarations écrites au Tribunal des anciens combattants. Les articles 20 et 28 du projet de loi constituant le Tribunal des anciens combattants donne au demandeur le choix entre adresser une déclaration écrite au comité de révision ou d'appel, d'une part, ou de comparaître, d'autre part.

[*Texte*]

In our judgment, this is an excellent proviso and is essential in light of current circumstances. We would underline that we are not giving up on the possibility that the applicant may have his or her day in court and/or that a case can be submitted on the basis of a personal appearance.

Again, however, we must look at the necessity of speeding up the procedure. The War Amps national service bureau has had considerable success in utilizing written submissions because it provides an opportunity to place a great deal of information before an appeal tribunal. We must compare this with the amount of information that can be submitted during a personal appearance, which must necessarily be restricted by time.

In addition, it is important—I would underline this, Mr. Chairman—to understand that the age and capability of the applicant or appellant to appear in person presents a significant difficulty. It is certainly our experience that written submissions can be a much more acceptable mechanism to a veteran applicant.

With regard to medical advisers, returning to our initial observations as to the current state of adjudication of first level applications, our only major concern under the new legislation rests with the fact that Bill C–67 does not appear to delineate in exact terms the role of medical advisers. It remains our view that medical advisers should only be requested to provide opinions when a medical question is in doubt.

Under the present triage arrangements, it is our understanding that medical advisers review every case and render a medical comment in relation thereto. In our judgment, this is certainly unnecessary, particularly in view of the fact that many pension applications are based on the facts of the situation or other considerations that have no requirement for a medical evaluation. Again, we would talk about attendance allowance claims, exceptional incapacity allowance claims, many more non–legal issues, and many more non–medical issues with regard to those types of claims.

Mr. Chairman, as a last point, we would like to underline the significance that NCVA places on the principle of ministerial responsibility. A study of the history of the Pension Act indicates quite clearly that its administration has been characterized with the idea that somehow adjudication at the first level should be by a quasi–judicial body separate and apart from the responsible minister.

We recognize that in past years the government was striving for the principle of impartiality and wished to ensure that pension adjudication did not become the subject of political interference.

• 1655

Frankly, from NCVA's perspective, we have seen serious disadvantages to this principle. Certainly the present situation, which permitted the existence of a backlog of more than 12,500 applications and a turn–around time that can exceed four years, rapidly extinguishes the idea that there was any rationale in continuing a pension adjudication system that was in effect beyond the control of the minister and senior departmental officials.

We are aware that under the new legislation considerable powers have been placed in the hands of the minister and departmental officials who report to him. It may be argued that the government may be therefore in a position to apply pressure

[*Traduction*]

La disposition semble être excellente et essentielle étant donné les circonstances actuelles. Nous n'écartons pas la possibilité que le demandeur puisse comparaître devant le tribunal ou présenter personnellement sa cause.

Cependant il nous faut encore une fois étudier la nécessité d'accélérer la procédure. Le bureau national des amputés de guerre a connu beaucoup de succès en recourant à des déclarations écrites parce que cette formule permet de soumettre beaucoup d'informations à un tribunal d'appel. Lorsque les renseignements doivent être présentés à l'audition de la demande, on n'a pas le temps d'en présenter autant.

De plus, et j'insiste là–dessus, monsieur le président, il faut savoir que l'âge et la capacité, du demandeur ou de l'appelant, de comparaître en personne peut être très difficile. D'après notre expérience, les déclarations écrites constituent un mécanisme qui convient beaucoup mieux aux anciens combattants.

En ce qui concerne le experts médicaux, pour en revenir à nos premières observations sur l'état actuel de la procédure au stade de la demande initiale, notre principale préoccupation est que le projet de loi C–67 ne semble pas définir de façon exacte le rôle des experts médicaux. Selon nous, on devrait leur demander une opinion uniquement quand il y a des doutes sur une question médicale.

En vertu des ententes de tri actuelles, nous croyons savoir que les experts médicaux étudient chaque dossier et notent leurs observations. C'est une pratique certainement inutile puisque, bien souvent, les demandes de pensions sont fondées sur des faits ou sur d'autres considérations qui n'exigent absolument pas d'évaluation médicale. Je veux parler des demandes d'allocation pour soins, des demandes d'allocation d'incapacité exceptionnelle et de bien d'autres questions qui n'ont rien à voir avec le droit ni avec la médecine.

Un dernier point, monsieur le président. Nous voulons insister sur l'importance que le conseil accorde au principe de la responsabilité ministérielle. Quand on étudie l'historique de la Loi sur les pensions, il ressort très clairement que son application se caractérise par l'idée que, au premier palier, la décision devrait être prise par un organisme quasi judiciaire tout à fait distinct du ministre responsable.

Nous reconnaissons que, dans le passé, le gouvernement s'est efforcé d'appliquer le principe de l'impartialité et a cherché à éviter qu'il y ait de l'ingérence politique dans l'arbitrage des pensions.

Franchement, le CNAACC est d'avis que ce principe présente de graves inconvénients. Le système actuel se traduisant par l'existence de plus de 12 500 demandes en souffrance et d'une durée de traitement des dossiers pouvant dépasser quatre ans, on est forcé de se demander s'il y aurait la moindre raison à maintenir un système de prise de décisions en matière de pensions échappant en fait au contrôle du ministre et des hauts fonctionnaires de ce ministère.

Nous savons que le nouveau projet de loi accorde d'énormes pouvoirs au ministre et aux hauts fonctionnaires qui relèvent directement de lui. On peut donc dire que le gouvernement sera en mesure d'intervenir auprès de ses

[*Text*]

on these public servants to reduce budgetary expenditures in relation to the administration of the Pension Act. It is our view, however, that more and more as time goes on there is a necessity of having a linkage between ourselves, the deputy minister and the minister.

In the past, Ministers of Veterans Affairs have been required to assume an arm's–length policy in regard to the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board process. It is the view of NCVA that in fact this principle has often worked to the disadvantage of the veteran.

NCVA does not subscribe to the principle of arm's–length policy and for many years has been advocating that first adjudications be the responsibility of departmental officials. It is our view that this would permit the senior officers of the department to exercise appropriate control and monitor the flow of initial applications.

We would reiterate our feeling that should problems be encountered, they can be overcome in the adjudicative system by adequate provision for appeals. Essentially the veteran will have two bites at the apple. In the present system he is left with a quasi–judicial body in both cases.

We must consider that the minister is responsible to Parliament and eventually to the people. In view of the hands–off practice between the minister and the pension adjudicators today, however, the minister must have necessarily found it difficult to be responsible either to Parliament or to the electorate in matters involving veterans' pensions.

Another advantage we see is that by placing many of the powers under the minister, veterans' organizations will have the opportunity of dealing directly with the minister and his officials rather than the existing situation, which results in our having to attempt to negotiate with the quasi–judicial bodies of the commission and the Veterans Appeal Board.

The only manner in which a veterans' organization can make a legitimate approach to a quasi–judicial body is by requesting an interpretation hearing. This has been useful in the past, but should the Veterans Appeal Board, for example, make a finding that appears in the eyes of the veterans' organization to be improper or wrong, our only avenue is to go through the costly and time–consuming procedure of an application to the Federal Court of Canada. Indeed we have done that on three different occasions—in 1975, in 1980 and in 1986.

We'd much rather deal, quite frankly, with the appropriate minister on issues of this nature, always bearing in mind that if a decision of the minister appears to be contrary to the law—for example, to the Charter of Rights—we can exercise the option of proceeding to the appropriate appellate boards or the Canadian courts, which in fact the War Amps of Canada has done in a number of instances over the past ten years.

In conclusion, it is recognized by NCVA that there is a significant onus on the Minister, the Secretary and the Deputy Minister of Veterans Affairs that this newly proposed adjudicative system will produce the results desired by the veterans' community and the department.

[*Translation*]

fonctionnaires pour qu'ils réduisent les dépenses budgétaires reliées à l'application de la Loi sur les pensions. À notre avis, toutefois, il devient de plus nécessaire d'établir un lien entre le sous–ministre, le ministre et nous–mêmes.

Par le passé, les ministres des Anciens combattants ont dû accorder une entière indépendance à la Commission canadienne des pensions et au Tribunal d'appel des anciens combattants. Selon nous, ce principe a souvent eu des conséquences fâcheuses pour les anciens combattants.

Le CNAACC n'est pas en faveur de l'autonomie de ces organismes et, depuis bien des années, nous disons que les décisions initiales devraient être confiées aux fonctionnaires du ministère. À notre avis, les hauts fonctionnaires pourraient ainsi exercer un contrôle adéquat et suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne les demandes initiales.

Selon nous, nous le répétons, pour régler tout problème éventuel, il suffit que le système de prise de décisions comporte des dispositions d'appel satisfaisantes. Les anciens combattants peuvent en quelque sorte s'y reprendre à deux fois alors que, dans le système actuel, ils se retrouvent devant un organisme quasi judiciaire dans les deux cas.

Il faut tenir compte du fait que le ministre doit rendre des comptes devant le Parlement et, en fin de compte, devant la population. Or, aucun lien de dépendance n'existant actuellement entre le ministre et ceux qui se prononcent sur les pensions, il est obligatoirement difficile pour le ministre d'assurer la responsabilité des questions touchant les pensions des anciens combattants devant le Parlement ou l'électorat.

Le fait de confier beaucoup de ces pouvoirs au ministre aurait un autre avantage: les organisations d'anciens combattants pourront traiter directement avec le ministre et ses fonctionnaires alors que, à l'heure actuelle, nous devons essayer de négocier avec les organismes quasi judiciaires que sont la Commission et le Tribunal d'appel des anciens combattants.

La seule façon dont une organisation d'anciens combattants peut légitimement réagir face à une décision d'un organisme quasi judiciaire est de demander une audience d'interprétation, ce qui a donné de bons résultats dans le passé. Toutefois, si le Tribunal d'appel des anciens combattants prenait, par exemple, une décision qu'une organisation d'anciens combattants jugerait déplacée ou erronée, notre seul recours serait de consacrer beaucoup de temps et d'argent à la présentation d'une demande à la Cour fédérale du Canada. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait à trois reprises—en 1975, en 1980 et en 1986.

Bien sincèrement, nous aimerions beaucoup mieux aborder les questions de ce type avec le ministre concerné, sans jamais perdre de vue que si sa décision nous paraît aller à l'encontre de la loi—par exemple de la Charte des droits—nous pouvons nous prévaloir de notre droit d'en référer aux tribunaux d'appel compétents ou aux tribunaux. Les Amputés de guerre du Canada l'ont d'ailleurs déjà fait à plusieurs reprises au cours des dix dernières années.

En conclusion, le CNAACC est conscient qu'il incombe au ministre, au secrétaire et au sous–ministre des Affaires des Anciens combattants de faire en sorte que le nouveau système de prise de décisions envisagé donne des résultats qu'en attendent les anciens combattants et le ministère.

[*Texte*]

In our judgment, we are satisfied that departmental officials fully appreciate that not only must this system be made more efficient, but the degree of success ultimately found in the current appellate process is better reflected at first level. That's the important point: that the percentage of success we only see now, after three years at Entitlement Board and at VAB, finds itself at first level.

The amendments in principle appear satisfactory to the National Council. These statutory revisions will, in our judgment, provide a framework under which the department and its agencies will be in a position to take remedial action in regard to the important problem of delays in the present administration of the Pension Act and the Veterans Appeal Board Act.

Thank you, Mr. Chairman.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you very much, Mr. Forbes. I'm sure your presentation has made members think of many questions to be asked.

The first person I'll call on is Monsieur Godin.

M. Godin (Châteauguay): Bienvenue, monsieur Forbes. Dans l'étude Woods—M. Chadderton était secrétaire à ce moment–là, je crois—, il n'était surtout pas question de séparer la Commission. Si je comprends bien, on recommandait de ne pas défaire cette structure.

• 1700

Tout à l'heure, la Légion canadienne prétendait que c'était surtout au premier niveau, dans l'application du travail comme tel, qu'on avait beaucoup de temps à gagner.

Que pensez–vous de cela?

Mr. Forbes: Mr. Chadderton will well remember the Woods commission, as he was involved in the ultimate report issued in 1968, which led to many new amendments to the act in 1971 and 1972.

The concept under the Woods commission was that the Canadian Pension Commission would provide the vehicle for first decision–making. But it was understood that these people would be experts in the field of the Pension Act; they would be well trained and well qualified. In effect, we would have a system where the Pension Act would be appropriately adjudicated. As we have said in our brief, we are not convinced that reality took place in the early 1970s.

I wasn't quite sure of the conclusion in your second question regarding the Royal Canadian Legion and first applications.

M. Godin: Tout à l'heure, on nous disait que c'était plutôt dans l'application, au niveau du ministère, qu'il y avait vraiment du temps à gagner, et non pas en subdivisant la structure comme telle.

Mr. Forbes: It is our position that in the new legislation the department, under ministerial accountability, would be responsible for first level decision–making. There would still be an appeal to a body known as the Veterans Review and Appeal

[*Traduction*]

Nous sommes convaincus que les hauts fonctionnaires du ministère sont tout à fait conscients qu'il ne suffit pas d'améliorer l'efficacité du système et que c'est au premier niveau que l'on peut le mieux juger des résultats que donne le système actuel d'appel. Voilà l'élément important: le pourcentage de réussite que l'on concède actuellement, après trois ans devant le Comité d'examen et le Tribunal d'appel des anciens combattants, se situe en première instance.

Les amendements paraissent, en principe, satisfaisants au CNAACC. À notre avis, ces modifications statutaires mettront le ministère et ses organismes en mesure de remédier au grave problème des délais que l'on constate à l'heure actuelle dans l'application de la Loi sur les pensions et de la Loi sur le Tribunal des anciens combattants.

Merci, monsieur le président.

Le vice–président (M. Proud): Merci beaucoup, monsieur Forbes. Je suis sûr que votre exposé a inspiré de nombreuses questions aux députés.

Je donnerai d'abord la parole à M. Godin.

Mr. Godin (Châteauguay): Welcome, Mr. Forbes. In the Wood enquiry—I believe that, at that time, the secretary was Mr. Chadderton—, nobody talked about setting the Commission apart. If I understood correctly, the recommendation was not to dismantle that structure.

The Canadian Legion stated earlier that the implementation process was expedited especially at the first level.

What do you think of this?

M. Forbes: M. Chadderton doit bien se rappeler la Commission Woods car il a participé à la rédaction de son rapport final en 1968, à la suite duquel de nombreux amendements ont été apportés à la Loi en 1971 et 1972.

La Commission Woods pensait que les décisions initiales devaient relever de la Commission canadienne des pensions. On partait toutefois du principe que ceux qui s'en occuperaient seraient des spécialistes de la Loi sur les pensions, des gens bien formés et hautement qualifiés. Le résultat en serait un système permettant une application adéquate de la Loi sur les pensions. Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, nous sommes convaincus que c'est bien là ce qui s'est passé au début des années 1970.

Je ne sais pas très bien ce que vous avez dit à la fin de votre deuxième question au sujet de la Légion royale canadienne et des demandes initiales.

Mr. Godin: We were told earlier that the process could be speeded up at the departmental level through more efficient administration but not by subdividing the structure as such.

M. Forbes: Selon nous, le projet de loi nous confierait les décisions de première instance au ministère, sous la responsabilité du ministre. Il existerait encore une possibilité d'appel auprès d'un organisme intitulé Tribunal des anciens

[*Text*]

Board, which would provide an appeal system independent of the minister. It would allow the veteran to utilize the advantages of the department at the first level, and hopefully the speed that will be there, and then if not satisfied he or she could still go to an appellate board.

I'm not sure I've understood the import of your question. Possibly you could rephrase it.

M. Godin: Cela ne vous effraie pas que le ministère ait trop de pouvoirs?

Mr. Forbes: As we have said in our brief, we feel the bill has a built–in check and balance. If we take a doomsday scenario and the department becomes very restrictive and begins to render decisions that are detrimental to the veteran, he still has the appellate body of the VRAB to approach.

We are looking at this as a situation where, at this stage, the minister is not accountable under the current Pension Act. He simply has no way of controlling the speed of the process. He has no way of controlling the processes within the Canadian Pension Commission. We are satisfied that if the minister's direction is implemented properly—and we are encouraged by what we see so far—this will enable the minister to ensure there will be speed and efficiency at the first level.

I would like to return to one point because you raise an interesting question. What we would want to see in the end is not 30% of first level decisions being accepted, but 60% to 70%. We would not have as many appeals and the system would be far more effective.

M. Godin: Selon le Budget qui a été déposé hier à la Chambre des communes, le budget des anciens combattants diminue alors qu'on nous disait que les demandes augmentaient.

Si ce projet de loi est adopté, vu les pouvoirs du ministre, celui–ci ne pourrait–il pas tout simplement, par des directives au premier niveau, diminuer cela ou le rendre plus difficile l'accès? Est–ce que cela ne vous effraie pas?

Mr. Forbes: As I said, we feel there is an inherent check and balance in the system. You must remember, the Pension Act and the benefits and rights under it prevail over issues of budget. Should there be a decision made by a minister to attempt to curtail a budget with regard to a specific program, it would be challenged under the law. The Pension Act prevails. As I am familiar with the provisions affecting Veterans Affairs, the budget the other day certainly did not impact on the adjudicative system vis–à–vis the reductions the department will be asked to make.

• 1705

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Thank you for that fine presentation. It was a pleasure to hear it. As it was delivered, certain things kept occurring to me, such as the lack of expediency in part of the whole process. Although we have no control over the first part of that process, we as a committee can make strong recommendations to correct the expedition of that process.

[*Translation*]

combattants «révision et appel», qui opérerait indépendamment du ministre. Cela permettrait aux anciens combattants de tirer profit des avantages que présentent le ministère au premier palier, en espérant que les choses se feraient assez vite puis, s'ils n'étaient pas satisfaits, il y aurait un organisme auquel ils pourraient faire appel.

Je crains de ne pas avoir compris la portée de votre question. Vous pourriez peut–être la reformuler.

Mr. Godin: Aren't you afraid that the department might have too many powers?

M. Forbes: Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, nous pensons que le projet de loi contient des dispositions permettant de remédier aux problèmes éventuels. Dans le pire des cas, si le ministère devient très restrictif et commence à rendre des décisions préjudiciables pour les anciens combattants, ceux–ci peuvent toujours faire appel auprès du nouveau Tribunal des anciens combattants.

À l'heure actuelle, le ministre n'a aucun compte à rendre au titre de la Loi sur les pensions. Il n'a aucun moyen de contrôler la vitesse à laquelle se font les choses, ni la procédure suivie par la Commission canadienne des pensions. Nous sommes convaincus que, si des consignes du ministre sont mises en oeuvre correctement—et ce que nous constatons jusqu'à présent nous paraît encourageant—, cela lui permettra de faire en sorte que les décisions soient prises au premier palier de façon rapide et efficace.

Je voudrais revenir à une chose, parce que vous avez posé une question intéressante. Nous aimerions qu'en fin de compte, les décisions au premier niveau soient favorables à 60 ou 70 p. 100 au lieu de 30 p. 100. Il y aurait moins d'appels et le système serait beaucoup plus efficace.

Mr. Godin: According to the budget tabled yesterday in the House of Commons, the Veterans Affairs estimates decrease although we had been told that demand was increasing.

If this bill is adopted, wouldn't the powers of the Minister enable him to give directions regarding the first level and reduce its scope or make it less accessible? Don't you fear such a development?

M. Forbes: Comme je l'ai dit, je pense que le système contient des dispositions permettant de remédier aux problèmes éventuels. N'oubliez pas que la Loi sur les pensions et les prestations et droits qu'elles incluent ont préséance par rapport aux questions budgétaires. Si le ministre décidait un jour d'essayer de diminuer le budget consacré à un programme donné, on pourrait le poursuivre. La Loi sur les pensions passe avant le reste. D'après ce que je sais des dispositions relatives aux Affaires des anciens combattants, le budget de l'autre jour ne change rien au système de prises de décision, malgré les compressions de dépenses que le ministère devra effectuer.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Merci pour cet excellent exposé. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous écouter. Au fur et à mesure que vous parliez, je pensais à certaines choses, notamment à la lenteur de certaines parties du système. Même si nous n'avons aucun contrôle sur sa partie initiale, notre comité peut présenter des recommandations énergiques pour essayer d'accélérer les choses.

[*Texte*]

Everyone is telling us there is slowness there, but no one is telling us why. Sometimes it's great not to be concrete, but concrete evidence often carries the day if we can go back and say we have concerns for specific reasons.

When the average age is 73 and I see 4 years—I mean, I myself served in the service for a long time—I can't believe that. At the average age of 73, I think it's great they're living that long. Something must have happened to us in the service that gave us old age, because I'm approaching it.

Quite simply I have two or three things that concern me. Do you see anything in the new legislation that is an impediment to expedition as it stands now?

Mr. Forbes: The only concern we would have with regard to the new legislation—and we have had this concern for many years—is in relation to the involvement of medical advisers.

We have spent many years dealing, for example, with special allowances that affect war amputees, the exceptional capacity allowance and the attendance allowance. We have found that many a time the medical advisers are in a position to actually dictate the form of decision that is made in those cases. We spent literally 10 to 15 years rectifying that problem.

We are concerned that the medical advisers should only play a role with regard to issues within the new system under the bill, which in effect relate to medical issues. We do not see a need, for example, for medical advisers to be involved in every application that is brought to the new system.

Responding to your first point, I think it's important to note that if we were to define in concrete terms, as you put it, what is causing delay at the first level, we would suggest that we're really looking at the concept of a multi–layered administration.

In effect before you can get to the second stage of the administration, you have to complete the first stage. You then have a linear process that goes on and on.

As I think the legion representatives were suggesting, you can almost designate or define 20 to 30 of these stops in the process. That is one of the major reasons you will see 18 months of delay at the first level.

Mr. Richardson: They're obviously working from some form of check–list or *aide–mémoire* to see that they're in place. They aren't going through great thinking processes. If the evidence is there and it's complete, you can check it off.

I can't see that with an application from a veteran who is about 55 or 65 years old, this wouldn't be given immediate priority. I don't think they work in those terms.

I know the government is under the gun, but I don't think that efficiency and effectiveness should be set aside at this time.

I just listened today and at our last meeting. This is my first time going through this, listening to the veterans, so I had to rely on good friends like Fred Mifflin to debrief me.

[*Traduction*]

Tout le monde nous parle de cette lenteur, mais personne ne nous dit à quoi elle est due. Il est parfois bon de ne pas donner d'exemple concret, mais ceux–ci permettent souvent d'obtenir des résultats quand on peut dire quelles sont les raisons précises pour lesquelles on a certaines inquiétudes.

Les requérants ayant en moyenne 73 ans, je trouve le chiffre de quatre ans incroyable—j'ai moi–même été dans l'armée pendant longtemps. S'ils ont en moyenne 73 ans, je trouve très bien qu'ils vivent aussi longtemps. Il doit s'être passé quelque chose dans l'armée qui nous a permis d'atteindre un âge avancé, dont je me rapproche, moi aussi.

En bref, il y a deux ou trois choses qui me préoccupent. Le projet de loi vous paraît–il, dans sa forme actuelle, empêcher d'une façon ou d'une autre d'accélérer le traitement des demandes?

M. Forbes: Le seul problème que nous paraît pouvoir poser le projet de loi—et c'est quelque chose qui nous préoccupe depuis des années—concerne la participation des conseillers médicaux.

Nous nous sommes par exemple occupés pendant de nombreuses années des allocations spéciales accordées aux amputés de guerre, l'allocation d'incapacité exceptionnelle et l'allocation pour soins. Nous avons constaté que les conseillers médicaux sont souvent en mesure de dicter la décision qui est prise dans ces cas–là. Nous avons vraiment consacré entre 10 à 15 années à remédier à ce problème.

Nous pensons que les conseillers médicaux, dans le cadre du nouveau système prévu par le projet de loi, ne devraient intervenir qu'en ce qui concerne les questions véritablement reliées aux aspects médicaux. Nous ne voyons pas par exemple pourquoi ils participeraient à l'étude de toutes les demandes présentées dans le cadre du nouveau système.

Pour répondre à votre première question, il me paraît important de signaler que si nous devions définir de façon concrète, comme vous l'avez dit, ce qui ralentit les choses au premier niveau, nous dirions que cela tient surtout à l'existence de nombreux paliers différents dans l'administration.

Avant de parvenir au deuxième niveau de l'administration, il faut être passé entièrement par le premier et il y a un processus linéaire qui n'en finit pas.

Comme l'ont laissé entendre, je crois, les représentants de la Légion, on pourrait pratiquement identifier 20 ou 30 étapes différentes. Voilà une des principales raisons qui font que les demandes peuvent rester jusqu'à 18 mois au premier niveau.

M. Richardson: Ceux qui s'en occupent doivent utiliser une sorte de liste de choses à faire ou d'aide mémoire pour s'assurer que tout est bien respecté. Cela n'exige pas beaucoup de réflexion. Si les pièces justificatives sont jointes et que le dossier est complet, on peut cocher la case.

Je ne vois pas pourquoi on n'accorderait pas une priorité immédiate et une demande présentées par un Ancien combattant âgé de 55 ou 65 ans. Je n'ai pas l'impression qu'on tienne compte de cela.

Je sais que le gouvernement a le dos au mur, mais je ne pense pas qu'il faille pour autant négliger actuellement le souci d'efficacité.

Aujourd'hui, comme lors de notre dernière réunion, je n'ai fait qu'écouter. C'est la première fois que j'entends des Anciens combattants, et j'ai dû demander à de bons amis comme Fred Mifflin de m'expliquer la situation.

[*Text*]

Certainly around this table, I know there's a large pot of compassion to see that it is expedited. But—I hope I haven't misunderstood—you think that the medical people shouldn't be in every one, but it goes to them anyhow, whether they're to be involved or not?

Mr. Forbes: That's right.

Mr. Richardson: That's a recommendation we can pick up on.

We're talking about the legislation before us. Is there anything else you can see that could be expedited?

Mr. Forbes: As we've said in our brief, I think the most important consequence of Bill C–67 is that the department—as we understand what they are attempting to implement and, as we say, we're encouraged by what we see—in effect is going to be able to try to do more of that under one roof.

Instead of having three and four different agencies of government—the department, the medical advisers, the Canadian Pension Commission, all of these agencies, the bureau itself at the first level—all having to deal with that same case, we'd like to suggest that what the department is coming forward with at this stage will have a significant impact on the speed of that process. If you don't have to have that matter handled in so many different places, one would like to think there would be an expeditious first level of adjudication.

• 1710

Mr. Richardson: We've all worked with bureaucracies, and some of the times there's a certain stake that if we make a recommendation we're going to break up.

In today's electronic age—and I mentioned this to Fred; I just want to ask you this question—can we not make a recommendation, or would it be in order for us to make a recommendation, that the archives, through electronic means—and some have verified that these are archival proofs—go directly to Charlottetown and skip headquarters, the Department of Veterans Affairs here in Ottawa?

Somebody got up and told me it took six to eight weeks, that one step, just to carry them down, just to duplicate them and get the file started up. Once the file is started up, then someone's responsible for it, and they have to carry it.

I don't know if we can do this. I was talking to one of our members, who said that may not be so easy with the archives. But the archives has to quit the archival mode: think modern, but keep archives. I think we have a split personality there. We have to get into the modern age. If we can transmit those by electronics, we should be going directly from the archives, when they're called up, to Charlottetown, with notice to headquarters that file X has gone to Charlottetown so that they're in the picture.

Mr. Forbes: I understand, for what it's worth. I think you'd best ask the departmental people when they're back before you if they are indeed attempting to address that very issue.

Mr. Richardson: I certainly will. You can count on that.

[*Translation*]

Il est clair que, autour de cette table, la plupart des gens pensent qu'il faudrait pouvoir aller plus vite. Toutefois—j'espère que je vous ai bien compris—vous pensez que les médecins ne devraient pas s'occuper de toutes les demandes, alors qu'elles leur sont toujours adressées, qu'ils aient leur mot à dire ou non?

M. Forbes: C'est exact.

M. Richardson: C'est une recommandation que nous pouvons faire nôtre.

Nous parlons du projet de loi qui est devant nous. Y a–t–il autre chose que, selon vous, on pourrait accélérer?

M. Forbes: Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, je pense que la conséquence la plus importante du projet de loi C–67 est que le ministère—si nous comprenons bien ce qu'il décide de faire et, je l'ai dit, ce que nous voyons nous paraît encourageant—pourra en fait essayer de prendre plus de choses en main lui–même.

Au lieu d'avoir 3 ou 4 organismes gouvernementaux—le ministère, les conseillers médicaux, la Commission canadienne des pensions, et le bureau lui–même au premier niveau—devant tous s'occuper du même dossier, nous pensons que ce que propose actuellement le ministère aura des conséquences importantes sur la vitesse à laquelle se feront les choses. Si les demandes n'ont pas à être traitées à tant d'endroits différents, on peut penser que la décision au premier niveau sera rendue rapidement.

M. Richardson: Nous avons tous eu affaire à des bureaucraties, et il peut arriver qu'une recommandation de notre part fasse changer certaines procédures établies.

En cette ère de l'électronique—j'en ai déjà parlé à Fred; je veux seulement vous poser cette question—pouvons–nous recommander ou sommes–nous habilités à le faire, que l'on utilise des moyens électroniques—et certains ont vérifié qu'on peut les utiliser pour cela—pour envoyer directement les archives à Charlottetown sans passer par le siège du ministère des Affaires des anciens combattants ici à Ottawa?

Quelqu'un m'a dit qu'il fallait entre six et huit semaines simplement pour descendre les demandes, les photocopier et ouvrir les dossiers. Une fois qu'un dossier est ouvert, il est confié à quelqu'un qui doit s'en occuper.

Je ne sais pas si nous pouvons le faire. Je parlais à l'un de nos membres qui m'a dit que ce n'était peut–être pas si facile à faire avec les archives. Il faut continuer d'en garder, mais en adoptant une perspective moderne. Je pense que c'est un cas de double personnalité. Nous devons entrer dans l'époque moderne. Si on peut le faire électroniquement, on devrait pouvoir, quand cela est nécessaire, envoyer directement les archives à Charlottetown en signalant aux gens du siège du ministère que le dossier x a été envoyé à Chalottetown afin qu'ils soient au courant.

M. Forbes: Je comprends. Je pense que vous devriez demander aux gens du ministère, lorsqu'ils se présenteront à nouveau devant vous, s'ils essayent de régler ce problème–là.

M. Richardson: Certainement. Vous pouvez compter sur moi.

[*Texte*]

Mr. Forbes: I think you're on a very good tack, however.

Mr. Richardson: Thank you—and I'm sorry for the awkward type of questioning.

I turn it back to the chairman.

Mr. Hart: Welcome to Mr. Forbes and Ms Lavell. I'd like to start off with a line of questioning similar to what we started with the Royal Canadian Legion to find out exactly who the National Council of Veterans Associations represents. Who do you speak for?

Mr. Forbes: We represent, Mr. Hart, 28 organizations, to become 30 in the next couple of months. You probably have noted in our letterhead that they are all designated there. Approximately 200,000 to 220,000 members are within the group. In effect, we're dealing with a number of organizations that of course extend from the severely disabled to groups that are annuitants today under the pension system. We have a fairly wide diversity of groups.

Mr. Hart: So your main clients are the executives or boards of directors of these 28 to 30 organizations.

Mr. Forbes: We have a very high level of consultation between the executive of NCVA and the individual groups. In fact, as recently as the annual meeting of November of last year, this very issue was before the meeting. It was discussed extensively. Of course, of recent date we have placed before them our brief and have gained their endorsement.

Mr. Hart: Do you consider your organization to be a grassroots organization where veterans individually can talk directly to you?

Mr. Forbes: Yes, certain groups more than others, of course, because of the nature of the groups. They have their own executives. But we certainly feel we're getting a very good pipeline of information from the individual member.

Mr. Hart: Is this a paid membership as opposed to your representing all veterans? Do they have to join the association?

Mr. Forbes: The individual organizations you see on the letterhead joined the NCVA umbrella group.

Mr. Hart: Individual veterans, then, don't join the organization.

Mr. Forbes: They do join the individual organization.

Mr. Hart: Okay.

We talked about the first application—this still seems to give quite a bit of concern—and the solicitor–client relationship now enjoyed by veterans. I'm wondering if you would offer the same advice—that you don't need to have a solicitor–client privilege if you're dealing with a court case and going into a discovery situation. Would a person require a lawyer in that position?

Mr. Forbes: Actually, I think you've raised an interesting example. When you're talking about a civil proceeding before the courts, you're dealing with an adversarial system. You're dealing with a situation where there are rules of court and rules

[*Traduction*]

M. Forbes: Je pense cependant que c'est une très bonne idée.

M. Richardson: Merci—excusez–moi pour ma façon maladroite de vous poser des questions.

Je redonne la parole au président.

M. Hart: Monsieur Forbes et madame Lavell, je vous souhaite la bienvenue. J'aimerais commencer par des questions semblables à celles que nous avons d'abord posées à la Légion royale canadienne, afin de savoir exactement qui le Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada représente exactement. De qui êtes–vous le porte–parole?

M. Forbes: Monsieur Hart, nous représentons 28 organisations qui seront 30 d'ici deux mois. Vous avez sans doute remarqué que la liste complète figure dans notre en–tête. Nous avons en tout environ 200 000 à 220 000 membres. En fait, ce sont des organisations regroupant aussi bien des personnes extrêmement handicapées que celles qui reçoivent actuellement une rente en vertu du régime de pensions. Les groupes qui nous composent sont assez variés.

M. Hart: Vos principaux clients sont donc les conseils exécutifs ou les conseils d'administration de ces 28 à 30 organisations?

M. Forbes: Il y a des consultations très actives entre le conseil exécutif du CNAACC et différents groupes. Cette question a d'ailleurs été soumise à notre dernière assemblée annuelle, en novembre de l'année dernière. Elle a fait l'objet d'un débat approfondi. Bien entendu, nous avons récemment présenté notre mémoire à ces groupes qui l'ont approuvé.

M. Hart: Considérez–vous votre organisation comme un mouvement de masse structuré de façon à ce que les anciens combattants puissent individuellement s'adresser directement à vous?

M. Forbes: Oui, mais certains groupes le font plus que d'autres, bien entendu, à cause de leur nature même. Ils ont leurs propres conseils exécutifs. Nous pensons toutefois que les communications directes avec les membres individuels sont pour nous une excellente source d'information.

M. Hart: Est–ce que les membres doivent payer une cotisation, ou bien représentez–vous l'ensemble des anciens combattants; doivent–ils devenir membres de l'association?

M. Forbes: Le CNAACC est une centrale qui regroupe toutes les organisations individuelles mentionnées dans notre en–tête.

M. Hart: Les anciens combattants ne sont donc pas membres de votre organisation à titre individuel?

M. Forbes: Ils sont membres des différentes organisations.

M. Hart: D'accord.

Nous avons parlé de la première demande—qui semble constituer encore une certaine source de préoccupations—et du secret professionnel avocat–client dont jouissent actuellement les anciens combattants. Je me demande si vous diriez là aussi que le privilège des communications entre client et avocat n'est pas nécessaire en cas de procès dans le cadre de l'enquête préalable. Est–ce que, dans ces conditions, quelqu'un aurait besoin d'un avocat?

M. Forbes: Je pense que vous avez en fait soulevé un exemple intéressant. Si un procès civil est engagé devant un tribunal, on a affaire à un système contradictoire et il existe des règles régissant la preuve et la procédure. À vrai dire, la Loi sur

[*Text*]

of evidence. Quite frankly, under the Pension Act we have a much more liberal approach. We do not have an adversary, in effect, through the process. We'd like to think that solicitor–client privilege has a role at appeal. As you know, it is embodied under the act now with the new provisions of Bill C–67. Solicitor–client privilege is found there.

[*Translation*]

les pensions permet beaucoup plus de souplesse. Toute la procédure se déroule en fait sans que l'on ait à accuser personne. Nous pensons que le privilège des communications entre client et avocat devrait plutôt intervenir au moment d'un appel. Comme vous le savez, les nouvelles dispositions du projet de loi C–67 reconnaissent maintenant ce principe.

• 1715

Our point, Mr. Hart, is that at first level—and we are very familiar with this through our own service bureau—we are dealing with a fact–finding, information–gathering process. As a lawyer, if you don't mind my saying so, I do not think there is very much legal input required in that process. In fact, our own service bureau at the War Amps, as I mentioned earlier, does not use lawyers. I do not involve myself, for example, at that level. Mrs. Lavell may want to comment on that in a second. But we are talking about highly trained counsellors and processors at first level.

Ce que nous voulons dire, monsieur Hart, c'est que, au premier niveau—et nous connaissons bien la situation grâce à notre bureau de service—il s'agit de faire le point sur la situation et de rassembler l'information. Si vous me permettez, en tant qu'avocat, je ne pense pas qu'il y ait grand–chose à faire du point de vue juridique à ce niveau–là. En fait, comme je l'ai déjà dit, notre propre bureau de service pour les Amputés de guerre n'emploie pas d'avocat. Je n'interviens pas, par exemple, à ce niveau. M^me^ Lavell vous dira peut–être ce qu'elle en pense dans une seconde. Mais nos conseillers et ceux qui traitent les dossiers au premier niveau sont hautement qualifiés.

Mr. Hart: That's what happens now at the bureau; it's still processed by a paralegal in most cases.

M. Hart: C'est comme cela que les choses se font actuellement au bureau; c'est le plus souvent un employé para–juridique qui s'en occupe.

Mr. Forbes: Yes, it's starting to become so.

M. Forbes: Oui. C'est le tour que prennent les choses.

I was just going to finish my point that the paralegals now dealing within the bureau, as I understand it from my colleagues in the bureau, are somewhat at arm's length from the bureau. They are dealing with these cases somewhat independently. Quite frankly, although there is a distinction as to whether they are operating under the bureau's arm or under the department, we would like to think that the history of how the veterans affairs department is operated will sustain itself and that veterans will be getting good service from that type of counselling.

J'allais juste finir de vous expliquer que les employés para–juridiques qui s'occupe de cela à l'intérieur du bureau, d'après ce que me disent mes collègues qui y travaillent, sont quelque peu autonomes par rapport à lui. Ils s'occupent de ces affaires de façon relativement indépendante. Pour être franc, même s'il y a une différence selon qu'ils relèvent du bureau du ministère, nous espérons que le ministère des Affaires des anciens combattants respectera ses traditions et que, avec ce type de counselling, les anciens combattants continueront d'avoir accès un service de qualité.

The reason I can say that with some confidence is, as we mentioned in our brief, that the veterans health care regulations, the VIP programs, and the income–tested programs are all administered by public servants. There is very little complaint in that area.

Je peux vous dire cela avec une certaine conviction car, comme nous l'avons dit dans notre mémoire, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et les programmes de prestations fondés sur un examen du revenu sont tous administrés par des fonctionnaires. Il y a très peu de gens qui s'en plaignent.

Mr. Hart: Still, I am concerned. We mentioned the 73–year–old veteran who comes to the bureau to make an application for veterans benefits. If they don't have the supervision of the bureau lawyers, and if it is prepared by a paralegal, who is responsible then? Who are they responsible to if they make an error in that application?

M. Hart: Cela m'inquiète quand même. Nous avons parlé des anciens combattants âgés de 73 ans qui s'adressent au bureau pour demander des prestations d'anciens combattants. Si la demande est préparée par un employé para–juridique sans intervention des avocats du bureau, à qui en incombe la responsabilité? À qui doit–on rendre des comptes en cas d'erreur?

Mr. Forbes: I suspect what we're getting at here is, as we said earlier, if there is a flaw in the application, and more importantly there is a rejection of the application at first level, where is the veteran then? We would suggest that the check and balance is that the veteran then has the absolute right to appeal, subject to subclause 19(2), which we can talk about later. But from the point of view of the absolute right to appeal on entitlement matters, with full service of the bureau or any veterans organization representation he would like. . .

M. Forbes: Je pense que, en fait, comme nous l'avons dit tout à l'heure, s'il y a une erreur dans la demande et, surtout, si celle–ci est rejetée au premier niveau, dans quelle situation se trouve alors l'ancien combattant? À notre avis, sa protection est le fait qu'il a un droit absolu d'appel, sous réserve des dispositions du paragraphe 19(2), sur lequel nous pourrons revenir plus tard. Mais en ce qui concerne son admissibilité aux prestations, rien ne limite son droit d'appel et il peut se prévaloir des services du bureau ou de toute organisation d'anciens combattants de son choix. . .

[*Texte*]

No system is perfect. I appreciate your point, Mr. Hart. There may be mistakes made at first level. There may be some in the first instances as the system is implemented, but there is the check and balance. The appeal is still there.

If you don't mind my saying so, what do we see now? We have a 28% level of success at first level. That's not very good. It's not until we get to the entitlement board that we see a 72% rate of success. So the system as we now see it, in our opinion, is not operating in an efficient manner.

Mr. Hart: What I'm trying to pinpoint, though, is whether the delay is actually the bureau and the process at the start or the medical advisers, for instance, who come down with the medical advice and it's never challenged. It's just taken for exactly what the medical advisers say. The benefit of the doubt is not, as I understand it, applied at that level.

Mr. Forbes: I would suggest to you, as others have said in this committee, that it's hard to identify one particular element. But the cumulative effect of all these players—or, as we call them, "gatekeepers"—at first level is slowing the process down. It's a multi–layered, paper–bound process.

In our view, the benefit of the doubt provision, which is difficult in effect to administer, is obviously not being felt as it might at first level. But there is much more to it than that. The nature of that application that's going forward at first level is of some concern to us, and of course the delay.

The Vice–Chair (Mr. Proud): If there are no further questioners, thank you very much for your presentation. You certainly gave us a lot of food for thought. We'll be hearing from you further later on.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Aucun système n'est parfait. Je comprends ce que vous voulez dire, monsieur Hart. Il peut y avoir des erreurs au premier niveau. Il peut y en avoir quelques–unes quand on commence à appliquer le système, mais des recours sont prévus. La possibilité d'appel existe encore.

Si vous me permettez de poser la question, quelle est la situation actuelle? Votre taux de réussite est de 28 p. 100 au premier niveau. Ce n'est pas un très bon résultat. Il faut attendre de se présenter devant le comité d'examen avant d'arriver à un taux de 72 p. 100. À notre avis, le système, dans sa forme actuelle, n'est donc pas très efficace.

M. Hart: Ce que j'essaye de savoir, cependant, c'est si cette lenteur est en fait due au bureau et à la procédure initiale ou, par exemple, aux conseillers médicaux dont les avis ne sont jamais contestés. On reprend intégralement ce qu'ils ont dit. À ma connaissance, on ne donne pas le bénéfice du doute à ce niveau–là.

M. Forbes: Je vous dirais, comme d'autres l'ont déjà fait dans ce comité, qu'il est difficile d'isoler un élément donné. C'est l'effet cumulatif de tous les gens qui interviennent au premier niveau—ceux que nous appelons «gardiens»—qui ralentit tout cela. C'est une bureaucratie très hiérarchisée.

À notre avis, la disposition relative au bénéfice du doute—qui est en fait difficile à administrer—n'est certainement pas appliquée comme elle devrait l'être au premier niveau. Mais le problème ne tient pas seulement à cela. Nous nous intéressons aussi à la nature des demandes acceptées au premier niveau, ainsi, bien entendu, qu'à la lenteur de la procédure.

Le vice–président (M. Proud): S'il n'y a pas d'autre question, je vous remercie beaucoup de votre exposé. Vous nous avez certainement donné amplement matière à réflexion. Nous vous recontacterons plus tard.

La séance est levée.

EVENING SITTING

• 2007

The Chair: Good evening. Let's start right now with the presentation by the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada.

Gentlemen, the floor is yours.

Mr. Bob Cassels (Vice–President, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada): Thank you, Mr. Chairman. We welcome this opportunity to appear before the committee and to present our views on the pending legislation of Bill C–67, an act to establish the Veterans Review and Appeal Board.

As you are aware, the members of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada, or ANAVETS, as we abbreviate our title, are the clients of Veterans Affairs Canada, along with the other members of the veterans' community. As a consequence, we are vitally interested in every facet of the operation of the department. In our day–to–day activities, ANAVETS attempts to maintain good rapport with the department and its personnel. In turn, ANAVETS is generally served well by them. ANAVETS

SÉANCE DU SOIR

Le président: Bonsoir. Commençons tout de suite par l'exposé des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada.

Messieurs, vous avez la parole.

M. Bob Cassels (vice–président, Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada): Merci, monsieur le président. Nous sommes heureux de cette occasion qui nous est offerte de comparaître devant le comité pour présenter notre point de vue sur le projet de loi C–67 à l'étude, à savoir la Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Comme vous le savez, les membres de notre association forment, avec les autres anciens combattants, la clientèle d'Anciens Combattants Canada. Toutes les facettes du fonctionnement du ministère nous intéressent donc au plus haut point. Dans ses activités quotidiennes, notre association s'efforce d'entretenir de bons rapports avec le ministère et son personnel, desquels elle reçoit généralement un bon service. Nous sommes conscients que les employés du ministère recherchent le

[*Text*]

recognizes their pursuit of professionalism and we hope we assist them in some small ways to achieve that goal.

Veterans Affairs Canada, and we presume members of Parliament from all parties, have been and are under increasing criticism for the length of time it takes to process applications for pension. As a result, they, and again we presume you, are anxious to improve the system to remove the obstacles to speedy processing and to remove the backlog of unresolved applications, hence the legislation.

According to the department, the intent of the legislation is as follows: to delegate first–level decisions to the department; to dedicate the Bureau of Pensions Advocates exclusively to the appeal process and have the bureau join the department; to merge the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board while maintaining two levels of appeals; and to maintain all veterans' benefits and appeal rights.

ANAVETS applauds any effort made to improve the processing system. We are more keenly aware of the criticisms Veterans Affairs Canada and you are subjected to, since we often receive them first; however, we are not certain that the legislation will address the problems as adequately as Veterans Affairs Canada claims. It is this concern that we bring to the committee.

Canadian veterans and former service personnel are entitled to benefits and service from the Government of Canada through the Department of Veterans Affairs for death, injuries, wounds and disabilities they incurred during their service. You may wonder at the inclusion of former members of the Canadian Forces who are not veterans of the First and Second World Wars or Korea but who are "veterans" of Canada's contribution to the United Nations in peacekeeping and peacemaking in special duty areas such as Cyprus, Somalia, Croatia, Rwanda and others. They only receive benefits for injuries sustained during such service after they leave the Canadian Forces, a situation with which ANAVETS does not agree and would like to see addressed.

It is said that Canadian veterans receive the best benefits and the best benefits system in the world. That is as it should be.

The benefits are delivered to the veterans by the department through a process of: application; establishment of entitlement; assessment of extent of the injury wound or disability; establishment of the monetary compensation for such injury, wound or disability; and the payment of the pension. As well, appeal procedures are placed along the process to allow the applicant to appeal any unfavourable decision that will negatively affect the pension application.

This is a simplification of the process that has in reality become convoluted. Part of the convolution is caused by outdated procedures and processes in place for many years that administrators were reluctant to change. As a consequence,

[*Translation*]

professionnalisme et nous espérons que nous les aidons un tant soit peu à atteindre cet objectif.

Anciens Combattants Canada et, nous présumons, les députés de tous les partis, ont reçu et continuent de recevoir des plaintes en nombre croissant concernant les longs délais observés dans le traitement des demandes de pension. Nous supposons donc que le ministère et les députés en question, y compris les membres du comité, sont désireux d'améliorer le système, d'éliminer les éléments qui font obstacle à une réduction des délais de traitement et de résoudre le problème de l'arriéré des demandes non encore examinées. C'est ce qui explique le dépôt du projet de loi.

Selon le ministère, le projet de loi vise ce qui suit: déléguer les décisions de première instance au ministère; affecter le Bureau de services juridiques des pensions exclusivement au processus d'appel et l'incorporer au ministère; fusionner la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants, tout en conservant deux instances d'appel; et maintenir l'ensemble des prestations et des droits d'appel des anciens combattants.

Notre association applaudit à tout effort visant l'amélioration du système de traitement des demandes. Nous sommes d'autant plus conscients des critiques dont le ministère et vous–mêmes faites l'objet que nous en prenons souvent connaissance les premiers. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que la loi proposée résoudra les problèmes de façon aussi adéquate que le prétend le ministère. C'est de cette incertitude que nous voudrions entretenir le comité.

Les Anciens combattants et les anciens militaires canadiens ont droit à des prestations et à des services du gouvernement du Canada en contrepartie des décès, blessures et invalidités subis lorsqu'ils étaient en service commandé. Ces prestations et ces services sont fournis par le ministère des Anciens combattants. Vous vous demandez peut–être pourquoi nous faisons mention des anciens membres des Forces armées qui n'ont pas combattu lors des deux guerres mondiales, ni pendant la guerre de Corée, mais qui ont participé, pour le compte du Canada, aux efforts d'imposition et de maintien de la paix des Nations unies dans des zones d'intervention spéciales comme Chypre, la Somalie, la Croatie, le Rwanda et d'autres. Ces militaires ne reçoivent des prestations, après leur départ des Forces armées, que pour les blessures qu'ils ont subies lorsqu'ils étaient en service dans ces régions, situation que notre association désapprouve et qu'elle aimerait bien voir corrigée.

On dit que les anciens combattants canadiens ont les meilleurs avantages et le système de prestations le plus généreux au monde. Il est normal qu'il en soit ainsi.

Le ministère remet les prestations aux anciens combattants dans le cadre d'un processus prévoyant le dépôt d'une demande, la confirmation de l'admissibilité du demandeur, l'évaluation de l'importance de la blessure ou de l'invalidité, l'établissement de l'indemnité monétaire y afférente et le versement de la pension. Le processus prévoit également un mécanisme d'appel qui permet au demandeur de contester toute décision défavorable qui aura une incidence négative sur sa demande de pension.

Ce qui précède est une description simplifiée d'un processus qui, en fait, s'est complexifié au fil des ans, en partie à cause des méthodes dépassées en usage depuis de nombreuses années et de l'hésitation des administrateurs à les remplacer. D'où les

[*Texte*]

delays in processing occur, with which everyone is familiar. There currently is a backlog of applications variously described as 10,000 to 15,000 in number. Add to them the forecast of an additional 10,000 applications being submitted annually and the system becomes unworkable, a situation that everyone agrees is intolerable.

In the last several years, the department initiated studies to determine how to improve the processing system and to resolve the backlog. Many recommendations have been made and in some cases implemented. The introduction of electronic communicating and processing has reduced, and will assist in reducing further, the time required to process an application without appeal—currently 18 months. Applications with appeals can take three years.

ANAVETS would like to have seen all the studies completed and their recommendations implemented before any restructuring occurred. That would have maintained and protected the autonomy of the agencies within the department; however, the Secretary of State for Veterans has tabled legislation to restructure the department that will have a fundamental impact on those agencies. As they are currently known, they will cease to exist.

The Bureau of Pensions Advocates, currently an independent agency reporting to Parliament through the minister and currently with the responsibility of counselling and representing the applicant in first application and subsequently in appeals, will lose its independency and will become part of the portfolio, answering to the deputy minister. In future, it will be responsible for assisting the applicant in the appeal process only.

The Canadian Pension Commission, currently an independent agency reporting to Parliament through the minister and currently responsible for establishing entitlement to pension, assessing the injury, etc., establishing the amount of compensation and interpreting policy, will cease to exist. It will be replaced by the veterans review and appeal board.

The Veterans Appeal Board, currently an independent agency answering to Parliament through the minister and currently responsible for reviews and rendering decisions in appeal cases concerning disability pensions and War Veterans Allowances, will cease to exist and be replaced by the Veterans Review Appeal Board.

All this radical restructuring gives us cause for grave concern, and we would like to examine those concerns in detail.

The loss of independent professional legal service to our members and other applicants in their first application for pension is our most serious concern. It could be considered the loss of a benefit. The Secretary of State for Veterans has mentioned the advancing age of our veterans. It is this advancing age and the complexity of the process that, in our view, necessitates the availability to the applicant of professional legal advice. The department states that this should not be the

[*Traduction*]

retards que l'on constate dans le traitement des demandes et dont tout le monde est au courant. L'arriéré de travail actuel porterait sur un nombre de demandes variant de 10 000 à 15 000. Ajoutons à ce chiffre les 10 000 demandes de prestation prévues chaque année et nous aboutissons à un système devenu incontrôlable. Tous s'accordent à considérer cette situation comme inadmissible.

Le ministère a entrepris un certain nombre d'études au cours des dernières années afin de trouver des façons d'améliorer le processus et de réduire l'arriéré de travail. De nombreuses recommandations ont été formulées et, dans certains cas, mises en oeuvre. L'introduction de l'électronique dans les communications et les méthodes de traitement a permis de réduire (et réduira encore) le délai nécessaire au traitement des demandes qui ne font pas l'objet d'un appel. Ce délai est actuellement de 18 mois et peut aller jusqu'à trois ans s'il y a appel.

Notre association aurait préféré que toutes les études des entreprises soient menées à terme et que leurs recommandations soient mises en application avant que l'on amorce une restructuration. Il aurait été ainsi possible de maintenir et de protéger l'autonomie des organismes qui relèvent du ministère. Or, le secrétaire d'État aux Anciens combattants a déposé un projet de loi en vue de restructurer le ministère qui aura un impact considérable sur ces organismes: en fait, ils cesseront d'exister sous leur forme actuelle.

Le Bureau des services juridique des pensions, organisme actuellement indépendant qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre, est chargé de conseiller et de représenter le demandeur lorsque ce dernier présente sa première demande et ultérieurement en cas d'appel. Cet organisme perdra son autonomie, sera intégré au portefeuille et relèvera du sous-ministre. Il ne pourra désormais seconder le demandeur que si celui-ci interjette appel.

La Commission canadienne des pensions, organisme indépendant qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre a actuellement pour mandat d'établir l'admissibilité aux pensions, d'évaluer, entre autres, l'importance de la blessure, de déterminer le montant de l'indemnité et d'interpréter la politique. Cet organisme cessera d'exister. Il sera remplacé par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Le Tribunal d'appel des anciens combattants est un organisme indépendant qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre et qui est chargé d'examiner et de trancher les causes portées en appel relativement aux pensions d'invalidité et aux allocations aux anciens combattants. Cet organisme disparaîtra pour être remplacé par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Cette restructuration radicale soulève chez nos membres d'importants motifs d'inquiétude que nous aimerions examiner en détail.

Le fait que nos membres et les autres demandeurs ne pourront plus compter sur l'aide d'avocats indépendants lorsqu'ils présenteront leur première demande de pension est notre plus grand souci. On peut considérer cela comme la perte d'un avantage. Le secrétaire d'État aux Anciens combattants a parlé du vieillissement des anciens combattants. C'est précisément ce vieillissement et la complexité du processus qui, selon nous, rendent nécessaires les services d'un avocat pour le

[*Text*]

case, and with reformed forms and procedures the first application process can be taken over by the department.

The department goes on to say that in place of the lawyers of the Bureau of Pensions Advocates at the district level, there will be trained departmental staff. Obviously these will be answerable to the deputy minister, and as a consequence, they will be influenced by departmental policy. There will be no independence and there will be every potential for restrictive policies to be inflicted upon the processing of applications, should the need be considered desirable.

Mr. Godin and Mr. Jacob expressed this concern to the Secretary of State for Veterans during his appearance before the committee. The same concern was echoed by Mr. Frazer. The secretary acknowledged this potential, and to ANAVETS it is a very real concern. Although we and this committee have received assurances from the Secretary of State for Veterans and the deputy minister that those of the department processing first applications would not be subjected to ministerial influence, they cannot vouchsafe for their successors.

ANAVETS feels that the department has the belief that the Bureau of Pensions Advocates is a confrontational, legally combative group causing the delay in the processing of first applications. This was expressed by the Secretary of State for Veterans in his presentation to the House to begin second reading and in his appearance before this committee. It was echoed by the deputy minister. It then appears that, in their view, the resolution of this cause is to remove the Bureau of Pensions Advocates from the first application process, relegating them to appeal processing only.

We do not think this is desirable and it is our recommendation to this committee that the legislation be amended to make the Bureau of Pensions Advocates available to applicants in their first application. If a compromise is needed, then we would add to our recommendation: "when requested by the applicant".

The veterans review and appeal board would be responsible to the minister through the deputy minister. It is proposed in the legislation to take the personnel resources of the Canadian Pension Commission and add them to the personnel resources of the Veterans Appeal Board and thereafter operate the two levels of appeal currently available in the system.

Presumably, the additional manpower will allow the department to address the backlog in the appeal process. However, the Secretary of State for Veterans, in a press release dated December 15, 1994, stated that the new agency's membership will be reduced by eight. ANAVETS questions the wisdom of this.

[*Translation*]

demandeur. Le ministère affirme que tel ne devrait pas être le cas et qu'en modifiant les formules et les méthodes il peut désormais prendre le relais et assurer lui–même le traitement des demandes en première instance.

Le ministère a également déclaré que les avocats du Bureau des services juridiques des pensions en poste au niveau des districts seront remplacés par des employés du ministère ayant reçu une formation spéciale. Ces employés relèveront manifestement du sous–ministre et, partant, seront influencés par la politique ministérielle. Il n'y aura plus aucune indépendance et l'on pourra facilement imposer des politiques de restriction au traitement des demandes, si l'on détermine que ces politiques sont souhaitables.

MM. Godin et Jacob ont attiré l'attention du secrétaire d'État aux Anciens combattants sur cette question lorsque ce dernier a paru devant le comité. La même question a été soulevée par M. Frazer. Le secrétaire d'État a reconnu cette éventualité qui, pour notre association, est un réel problème. Bien que le comité et notre association aient reçu l'assurance du secrétaire d'État aux Anciens combattants et du sous–ministre que les fonctionnaires qui seront appelés à traiter les demandes en première instance ne seront pas soumis à des pressions par le ministère, ils ne peuvent se porter garants pour leur successeurs.

À notre avis, le ministère considère le Bureau de services juridiques des pensions comme un groupe qui recherche des occasions de litiges et qui, pour ce motif, est responsable des retards enregistrés dans le traitement des demandes en première instance. C'est l'opinion exprimée par le secrétaire d'État aux Anciens combattants dans sa présentation à la Chambre à l'occasion du dépôt du projet de loi en deuxième lecture et dans son témoignage devant le comité, opinion réaffirmée par le sous–ministre. Il semble donc que, à leurs yeux, la solution du problème consiste à décharger le Bureau de la responsabilité du traitement des demandes en première instance et à le reléguer au traitement des appels.

Nous ne croyons pas que cette mesure soit souhaitable et c'est pourquoi nous recommandons au comité d'amender le projet de loi de manière à ce que les anciens combattants qui présentent leur première demande puissent continuer de bénéficier des conseils du Bureau de services juridiques des pensions. Nous serions prêts, à la rigueur, à moduler cette recommandation en y ajoutant la mention «lorsque le demandeur le désire».

Le Tibunal des anciens combattants (révision et appel) devra rendre compte au ministre par l'intermédiaire du sous–ministre. Dans le projet de loi, on propose d'adjoindre l'effectif de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants, puis de confier à ce nouvel organisme le mandat d'administrer les deux instances d'appel actuellement prévues par le système.

On prétend que cet apport de main–d'oeuvre permettra au ministère d'éliminer le retard qu'il a accumulé dans le processus d'appel. Toutefois, dans un communiqué daté du 15 décembre 1994, le secrétaire d'État aux Anciens combattants déclarait que le nouvel organisme compterait huit membres de moins. Notre association met en doute la sagesse d'une telle réduction.

[*Texte*]

The Secretary of State for Veterans stated, in his presentation to the House, that, "We know that those delays are usually caused by the elaborate process we have in place." There is no indication in the legislation that a restructured department will not have an elaborate process after it has been restructured. Further, during a consultation meeting with ANAVETS and the Royal Canadian Legion in January 1995, the officials of the department were not able to provide to us any indications of a new process that might reduce or replace the elaborateness of the existing process. As a consequence, we are left with a very real doubt of the value of the restructuring.

There are aspects of this legislation that we applaud. The ability to dismiss a member of the veterans review and appeal board for cause—paragraphs 43.(2)(a) to (d)—is in our view an advantageous improvement to existing legislation.

ANAVETS lauds any effort that will improve services to our members and the other members of the veterans community. If this presentation seems unduly pessimistic, it is because of our concern that in the process of restructuring, services we have had enshrined in legislation are being lost either now or in the future. It may not be the intention of the Secretary of State for Veterans to allow that to happen, but it is a concern of the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada.

I thank you.

The Chair: Thank you very much.

I have only Mr. Jacob on my question list. Are there any others?

We have Mr. Proud, Mr. Mifflin, Mr. Richardson, Mr. Hart and Mr. Godin. We are mushrooming here.

M. Jacob: J'ai une petite question.

[*Difficultés techniques—Éditeur*]

[*Traduction*]

Dans sa présentation à la Chambre, le secrétaire d'État aux Anciens combattants a déclaré que: «Nous savons que ces retards sont le plus souvent imputables au processus complexe actuellement en place». Rien n'indique, dans le projet de loi, que le processus qui résultera de la restructuration du ministère sera moins complexe que celui que nous avons présentement. En outre, au cours d'une réunion de consultation tenue avec notre association et la Légion royale canadienne en janvier 1995, les représentants du ministère n'ont pu nous fournir aucune indication quant à un nouveau processus qui pourrait réduire ou remplacer la complexité du processus actuel. Vous nous permettrez donc d'entretenir de sérieux doutes sur la validité du projet de restructuration.

Certains aspects du projet de loi nous réjouissent. Par exemple, la possibilité de démettre de ses fonctions—alinéas 43.(2)a) à d)—, pour un motif valable, un membre du Tribunal de Anciens combattants (révision et appel) est, à notre avis, une amélioration par rapport à la loi actuelle.

Notre association est favorable à tout changement qui permettra d'améliorer les services offerts à ses membres et aux autres anciens combattants. Si nous semblons faire preuve d'un pessimisme exagéré, c'est que la restructuration nous fait craindre que des services qui étaient jusqu'ici inscrits dans la loi nous soient retirés ou puissent nous être retirés dans l'avenir. Peut–être n'est–ce pas là l'objectif du secrétaire d'État aux Anciens combattants, mais c'est bien là toute notre crainte.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup.

M. Jacob est le seul sur ma liste. Quelqu'un d'autre veut–il poser des questions?

Il y a M. Proud, M. Mifflin, M. Richardson, M. Hart et M. Godin. Cela fait boule de neige.

Mr. Jacob: I have a brief question.

[*Technical Difficulties—Editor*]

• 2025

[*Technical difficulty—Editor*]

Secondly, on page 3 you said you:

> would have liked to see all the studies completed and their recommendations implemented before any restructuring occurred. That would have maintained and protected the autonomy of the agencies within the department.

Could you elaborate on that, please?

Mr. Ian Inrig (Dominion Secretary–Treasurer, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada): Yes. There were at least four studies in process, one of which was completed. I think there were something like 57 recommendations, of which the department has implemented something in the neighbourhood of 40. There are other studies in process that will not be completed until 1997 or 1998. They impact on the processing and the delivery system of pensions.

[*Difficultés techniques—Éditeur*]

Deuxièmement, à la page 3, vous avez déclaré que votre association:

> aurait préféré que toutes les études entreprises soient menées à terme et que leurs recommandations soient mises en application avant que l'on amorce une restructuration. Il aurait été ainsi possible de maintenir et de protéger l'autonomie des organismes qui relèvent du ministère.

Pourriez–vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Ian Inrig (secrétaire trésorier national, les Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada): Oui. Il y a au moins quatre études en cours, dont l'une est terminée. Je crois qu'il y a eu quelque chose comme 57 recommandations, et le ministère en a appliqué une quarantaine. Il y a d'autres études en cours qui ne seront pas terminées avant 1997 ou 1998. Elles portent sur le traitement des demandes et la façon de verser les pensions.

[*Text*]

It seems to us that it's very difficult to analyse the impact of that if you haven't finished your study. We would have liked to have seen those studies concluded and the recommendations implemented. At that point, if that didn't improve the delivery system of pensions, then you could say fine, let's restructure, change it, create this new agency and so on.

Mr. Mifflin: Again, my understanding of the recommendations is that the report was looked at by the department and they implemented those recommendations they believed needed to be implemented.

The study, the one with 72 recommendations, has been completed, hasn't it?

Mr. Inrig: That's correct.

Mr. Mifflin: It's been reviewed by the department and they have extracted from it those recommendations they believe were germane to the bill.

Mr. Inrig: Yes.

Mr. Mifflin: You referred to electronic systems; I think there are two systems. One essentially is to track the documentation. I'm not sure that would improve it. The other one basically was to relate to the benefits. Are there any other systems that would help the process?

Let me add to that. Through one of our witnesses this afternoon, we learned of some activities that contribute to the delay, which at first glance may not appear to be addressed by the legislation. That is the length of time it takes to get the records down from the archives to the buildings here, to photocopy by hand 200 pages when you probably need about a half dozen, and send them down to Charlottetown. That's a process that I think needs to be looked at. I'm not sure the legislation can do that.

I think we're going to have to put some dependence on the regulations themselves. Regrettably, we can't talk about the regulations because we don't know where they are. I would presume the regulations would follow the bill when it's put together.

Are there other areas—at least that I haven't mentioned—that cause you some grief because we're waiting for it to be completed?

Mr. Inrig: I would have to examine the estimates of the department to pick those out for you.

Mr. Mifflin: Thank you.

The final point, Mr. Chairman, I have is one that Dr. Jacob raised, and that is that the legal advice would not be available from the first application. My understanding is—and it's partly due to my own experience in helping veterans and also from some testimony today—that this may be helpful to the first applicants if they don't have legal advice.

Mr. Cassels: If the applications they are filling out or completing are understandable to some of them. The application is very thorough, as is the background that's required, and without that advice some of them are at a loss. We talk to some of them and they start reading it and they freeze. They don't know what to do.

[*Translation*]

Il me semble qu'il est très difficile d'analyser l'impact de ces mesures si l'étude n'est pas terminée. Nous aurions aimé que ces études aient été menées à terme et que leurs recommandations aient été mises en application. À ce moment–là, si cela n'améliorait pas la façon dont les pensions sont versées, on pourrait dire qu'il faut procéder à une restructuration, changer de système, créer tel nouveau organisme, etc.

M. Mifflin: Là encore, à ma connaissance, le ministère a examiné le rapport et il a appliqué les recommandations qui lui paraissaient valables.

L'étude qui contenait 72 recommandations a bien été menée à terme, n'est–ce pas?

M. Inrig: C'est exact.

M. Mifflin: Elle a été étudiée par le ministère qui en a extrait les recommandations qui lui paraissaient pouvoir concorder avec le projet de loi.

M. Inrig: Oui.

M. Mifflin: Vous avez parlé de systèmes électroniques; je crois qu'il y en a deux. L'un d'entre eux sert surtout à retrouver la documentation. Je ne suis pas sûr que l'on pourra améliorer cela. L'autre concerne en fait les prestations. Y a–t–il d'autres systèmes qui pourraient faciliter les choses?

J'ajouterais encore quelque chose. Un de nos témoins de cet après–midi nous a parlé de certaines activités qui ralentissent les choses et que le projet de loi ne semble apparemment pas aborder. Il s'agit du temps qu'il faut pour les dossiers aillent des archives au bâtiment d'ici, pour photocopier à la main 200 pages, sans doute en six exemplaires, et les envoyer à Charlottetown. Je pense qu'il faudrait repenser cela. Je ne suis pas sûr que le projet de loi y contribue.

Je pense qu'il va falloir se reposer plus sur le règlement lui–même. Malheureusement, nous ne pouvons pas en parler puisque nous ne le connaissons pas. Je pense qu'il sera établi quand on aura la version définitive du projet de loi.

Y a–t–il des domaines, autres que ceux que j'ai mentionnés, qui sont pour vous une source de préoccupations en attendant que tout soit terminé?

M. Inrig: Il faudrait que j'examine les prévisions budgétaires du ministère pour pouvoir vous les signaler.

M. Mifflin: Merci.

La dernière chose que je veux évoquer, monsieur le président, a déjà été soulevée par M. Jacob: il s'agit du fait que les demandeurs ne pourront pas s'adresser à des avocats pour la première demande. À ma connaissance—et je le sais en partie à cause de l'expérience que j'ai de l'aide aux anciens combattants et de certains témoignages que nous avons entendus aujourd'hui—les nouvelles dispositions pourraient rendre service aux nouveaux demandeurs s'ils n'ont pas l'aide d'un avocat.

M. Cassels: S'ils sont capables de comprendre les demandes qu'ils remplissent. Les demandes sont très détaillées, et on demande des informations très précises; sans l'aide d'un avocat, de nombreux demandeurs ne savent pas quoi faire. Quand nous les rencontrons et qu'ils jettent un premier coup d'oeil dessus, ils sont sidérés. Ils ne savent pas quoi faire.

[*Texte*]

Mr. Mifflin: Again, my understanding from my practical applications of this—not as a member of this committee but as a member of Parliament—is that very few veterans in the age of 60 to 70, closer to 70, fill in those applications themselves. They usually seek the help of a service officer in their legion.

• 2030

Quite frankly, I can't remember one person in the last couple of years who has done it himself or herself without any help. Of course, we do have the help of about 200 paralegals.

I've covered three of your concerns. Did I cover the three ones you are really concerned about, or are there others you feel really strongly about?

Mr. Cassels: I think you have covered them.

Mr. Mifflin: I'm not trying to make a point here, but I think we may have to make a decision on Bill C–67 with its imperfections. Will it improve the system or not? That's really the question we have to ask.

Mr. Cassels: I went over Bill C–67 at the meeting and there were a lot of areas where we had questions. That day the deputy minister and the department heads were very thorough with their answers. We have every intentions of working with them to make sure it works. If there's anything we can assist with, we will do that.

If there are any questions we have on it, we will go to them. We won't wait and try to clarify it or find out what can be done to rectify it at that time.

Mr. Mifflin: How many veterans do you represent in numbers?

Mr. Cassels: In membership, we have over 100,000, but whether they are members of our association or not, if they contact our units or our officers we will help them. They're still veterans, serving members or ex–serving members.

Mr. Mifflin: Do you work with the legion on this?

Mr. Cassels: We do now. In the last couple of years we have started having meetings with the legion representatives and their service officers. Ian Inrig attends the meetings here in Ottawa, and I've been down quite often to attend meetings with them.

The Chair: I wonder if you could tell me a little about the association. I assume it grew out of various forces associations that united to deal with government more effectively. Is that right?

Mr. Cassels: The Army, Navy and Air Force has the distinction of being the oldest veterans' organization in Canada. It was formed in 1840 in Montreal.

The units are formed to have members of all the forces—the army, the navy and the air force—involved in our units to help us with any problems we have, and in our community work.

John Richardson is from my home town of Stratford, and he knows the Army, Navy and Air Force and the legion are both quite active in Stratford. John attended our meeting last year where I gave him a list of all the donations we had given from our unit in Stratford to the community.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Là encore, d'après ce que je sais des aspects pratiques de cela—non pas en tant que membre du Comité, mais en tant que député—, il y a très peu d'anciens combattants âgés de 60 à 70 ans, et plutôt plus près de 70, qui remplissent ces demandes eux–mêmes. Ils s'adressent généralement à un agent de service de la Légion.

En toute franchise, je ne me souviens pas de qui que ce soit, ces deux dernières années, l'aurait fait sans aucune aide extérieure. Bien sûr, il y a 200 employés para–juridiques qui peuvent les aider.

J'ai abordé trois de vos préoccupations. S'agit–il de celles qui vous intéressent le plus ou y en a–t–il d'autres?

M. Cassels: Je pense que vous les avez bien couvertes.

M. Mifflin: Je ne veux pas trop insister là–dessus, mais il me semble que nous devons nous prononcer sur le projet de loi C–67, aussi imparfait qu'il soit. Va–t–il ou non améliorer le système? Voilà la question à laquelle il faut répondre.

M. Cassels: J'ai passé en revue le projet de loi C–67 lors de la réunion et nous avions des questions au sujet de beaucoup de ses éléments. Ce jour–là, le sous–ministre et les responsables du ministère ont fourni des réponses très détaillées. Nous avons tout à fait l'intention de collaborer avec eux pour faire en sorte qu'il donne de bons résultats. Si nous pouvons apporter une aide quelconque, nous le ferons.

Si nous nous posons des questions à ce sujet, nous nous adresserons à eux. Nous n'attendrons pas pour essayer de clarifier les choses et de voir ce que l'on peut faire pour corriger le problème.

M. Mifflin: Combien d'anciens combattants représentez–vous?

M. Cassels: Nous avons plus de 100 000 membres; toutefois, si des gens contactent nos unités ou nos agents, nous leur viendrons en aide, qu'ils soient ou non membres de notre association; puisque tous sont des anciens combattants, des membres actifs ou des anciens membres des forces armées.

M. Mifflin: Collaborez–vous avec la Légion dans ce domaine?

M. Cassels: Maintenant, oui. Ces deux dernières années, nous avons commencé à nous réunir avec des représentants et des agents de service de la légion. Ian Inrig participe à ces réunions à Ottawa et je suis allé plusieurs fois participer à des rencontres avec eux.

Le président: J'aimerais que vous nous donniez plus de détails à propos de votre association. Je suppose qu'elle regroupe plusieurs associations de membres des forces armées qui se sont unis pour traiter plus efficacement avec le gouvernement, n'est–ce pas?

M. Cassels: Notre association, les Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, a l'honneur d'être la plus ancienne organisation d'anciens combattants au Canada. Elle a été formée en 1840 à Montréal.

Nos unités peuvent avoir des membres appartenant à chacune des forces—l'armée, la marine et les forces aériennes—qui participent aux activités de nos unités, ainsi qu'à nos activités communautaires, pour nous aider à régler nos problèmes.

John Richardson vient de Stratford, la ville où j'habite, et il sait que notre association et la Légion sont toutes deux très actives à Stratford. John a assisté à notre assemblée l'année dernière et à cette occassion, je lui ai remis une liste de tous les dons que notre unité de Stratford avait fait à la communauté.

[*Text*]

Mr. Inrig: I would like to elaborate on what Mr. Cassels said about our history. We started out as the remnants of the British colonial forces in Canada. When the regiments went back to England they left stragglers behind who either took their release, started farming, deserted or what have you.

They used to gather together to find out the news from home, what their entitlements benefit–wise were and so on. They called themselves the Army Veterans in Canada. The ''in Canada'' is an integral part of our title, and it is important, because when they went to England they would meet with the army veterans of New Zealand, South Africa, or India.

We picked up the navy in the War of 1812 and became the Army and Navy Veterans in Canada. Queen Victoria issued a charter to form a unit in 1840, as Mr. Cassels has said. We were incorporated federally in 1917 before the end of the First World War, and a lengthy period before our good friends the Royal Canadian Legion. We incorporated the air force into our title after the Second World War.

We are now the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada. It's a terribly cumbersome and generic–sounding title, so we abbreviate ourselves with ANAVETS and hope people understand a little better.

[*Translation*]

M. Inrig: Je voudrais compléter ce que M. Cassels a dit à propos de notre histoire. Nous sommes issus des vestiges des forces coloniales britanniques au Canada. Lorsque les régiments sont rentrés en Angleterre, certains soldats ont préféré rester ici et ont pris leur congé, se sont mis à l'agriculture, ont déserté, ou je ne sais quoi d'autre.

Ils avaient l'habitude de se réunir pour savoir ce qui se passait dans leur pays, à quoi ils avaient droit, etc. Ils se sont appelés les Anciens combattants de l'armée au Canada. L'expression «au Canada» est une partie intégrante de notre titre et c'est un élément important, car, lorsque ces gens–là rentraient en Angleterre, ils rencontraient les anciens combattants de Nouvelle–Zélande, d'Afrique du Sud ou de l'Inde.

Les gens de la marine se sont joints à nous à l'occasion de la Guerre de 1812 et notre association s'est alors appelée Anciens combattants de l'armée et de la marine au Canada. La Reine Victoria nous a octroyé une Charte pour former une unité en 1840, comme M. Cassels vient de le dire. Nous avons été constitués en société fédérale en 1917, avant la fin de la Première Guerre mondiale et bien longtemps avant nos bons amis de la Légion royale canadienne. Nous avons ajouté les forces aériennes à notre titre après la Deuxième Guerre mondiale.

Notre association s'appelle maintenant «Les anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada». C'est un nom bien compliqué et plutot «générique», mais, au moins, il dit bien ce qu'il veut dire.

• 2035

Mr. Mifflin: Thank you.

The Chair: That's very interesting. Do you have any of the merchant navy?

Mr. Inrig: Yes, we do.

The Chair: Oh, you do?

Mr. Inrig: Oh, indeed. Yes, indeed we do.

The Chair: That is interesting.

Mr. Hart.

Mr. Hart: I think I'll continue on with that line of questioning for a couple of minutes. I'd like to find out about the branches you have across the country.

How many would you have? Do you have any idea?

Mr. Inrig: We have units in seven provinces now. Next month we will be making history by having units in eight provinces; we are opening a new unit in New Brunswick. I can't tell you when we last had people in New Brunswick.

We have 125 units spread across Canada, principally in Ontario and British Columbia, although we have some numbers in Manitoba as well. I'm sorry to say we don't have anybody in Newfoundland or Prince Edward Island as yet.

Mr. Hart: So these units operate in the same way as a legion branch?

M. Mifflin: Merci.

Le président: C'est très intéressant. Avez–vous des gens de la marine marchande parmi vos membres?

M. Inrig: Oui.

Le président: Ah bon?

M. Inrig: Oh oui. Oui, en effet.

Le président: Voilà qui est intéressant.

Monsieur Hart.

M. Hart: Je pense que je vais rester dans ce domaine pendant deux minutes. J'aimerais que vous me parliez des sections locales que vous avez dans l'ensemble du pays.

Combien en avez–vous? Approximativement?

M. Inrig: Nous avons des unités dans sept provinces à l'heure actuelle. Le mois prochain sera historique pour nous car nous en aurons dans huit provinces; nous allons ouvrir une nouvelle unité au Nouveau–Brunswick. Je ne peux pas vous dire quand nous avons eu des membres au Nouveau–Brunswick pour la dernière fois.

Nous avons 125 unités réparties dans l'ensemble du Canada, surtout en Ontario et en Colombie–Britannique, même si nous en avons également un certain nombre au Manitoba. J'ai le regret de vous dire que nous n'avons pour le moment aucune unité à Terre–Neuve ou à l'Île–du–Prince–Édouard.

M. Hart: Ces unités fonctionnent donc de la même façon qu'une section de la Légion?

[*Texte*]

Mr. Inrig: They operate exactly the same. We are structured exactly the same as the Royal Canadian Legion, our good friends.

Like the Royal Canadian Legion, we are in being to continue to serve Canada. We serve our members and we serve our communities. We serve the Canadian Forces by supporting them when they're on active service and so on.

Mr. Hart: Do you therefore consider your organization to be a grassroots organization that deals with veterans' concerns on a daily basis?

Mr. Inrig: That is very much so.

Mr. Hart: Are you also a member of the veterans associations of Canada, the group we had—

Mr. Inrig: The National Council?

Mr. Hart: The National Council.

Mr. Inrig: No, we're not. We were a member until about—

Mr. Cassels: Until 1985.

Mr. Inrig: We separated. We now meet with the National Council and the Royal Canadian Legion in a group called the consultation group to discourse with the deputy minister on concerns of ours and concerns of his.

Mr. Hart: Did you consult with both those groups and raise your concerns with Bill C–67 in that regard?

Mr. Inrig: We did so in a very broad sense. We didn't sit down and have consultation discussions with them, but yes, we did discuss our concerns.

Mr. Hart: The reason I'm asking is that I gather the council has, of course, come out very strongly in support of Bill C–67. Your group and also the legion have some concerns about Bill C–67.

I was just wondering if there was any consultation with all the organizations. That's why I'm asking that question.

Mr. Mifflin covered the issue of the Bureau of Pensions Advocates and the client–solicitor relationship, but there's another aspect to that: the independence of the Bureau of Pensions Advocates. Maybe you could explain to us why you feel so strongly that this independence should remain intact.

Mr. Cassels: I think you would go back to the statement of the previous two organizations that were here today. They both stated the same thing: independence means they're not swayed by the minister. They are an independent group. They make their decisions and they give it. They're not in that sphere where they have to take direction.

Mr. Hart: So you're concerned there could be some problems just by moving into the Department of Veterans Affairs and that's why it should remain independent?

Mr. Cassels: That's right.

Mr. Hart: Where do you see the longest delays? The information I've seen is that the Bureau of Pensions Advocates process takes anywhere from 2 to 5 months and that the longest delay is in the Department of Veterans Affairs itself, up to 18 months.

[*Traduction*]

M. Inrig: Exactement de la même façon. Notre structure est exactement identique à celle de la Légion royale canadienne, avec laquelle nous sommes très liés.

Comme elle, nous voulons continuer à servir le Canada, nos membres et nos communautés. Nous servons les Forces canadiennes en les aidant lorsqu'elles sont en activité quelque part, etc.

M. Hart: Considérez–vous donc votre association comme une organisation populaire qui cherche à régler au jour le jour les problèmes des anciens combattants?

M. Inrig: Tout à fait.

M. Hart: Faites–vous également partie des associations d'anciens combattants du Canada, le groupe que nous avons. . .

M. Inrig: Le Conseil national?

M. Hart: Le Conseil national.

M. Inrig: Non. Nous en avons été membre jusqu'à environ. . .

M. Cassels: Jusqu'à 1985.

M. Inrig: Nous nous en sommes séparés. Nous nous réunissons maintenant avec le Conseil national et la Légion royale canadienne au sein d'un groupe de consultations pour parler avec le sous–ministre de nos préoccupations respectives.

M. Hart: Avez–vous consulté ces deux groupes et leur avez–vous fait part de vos inquiétudes au sujet du projet de loi C–67?

M. Inrig: Nous l'avons fait de façon très générale. Nous n'avons pas eu de rencontre ou de discussions formelles avec eux, mais nous leur avons parlé de nos préoccupations, oui.

M. Hart: Je vous demande cela parce qu'il me semble que, le conseil s'est déclaré très favorable au projet de loi C–67. Par contre, votre groupe et la Légion ont certaines préoccupations à son sujet.

Je me demandais s'il y avait eu des consultations avec toutes ces organisations. Voilà la raison de ma question.

M. Mifflin a parlé du Bureau de services juridiques des pensions et de la relation d'avocat–client, mais il y a également un autre élément important: l'indépendance du Bureau de services juridiques des pensions. Vous pourriez peut–être nous expliquer pourquoi il vous paraît si important que l'on n'entame en rien cette indépendance.

M. Cassels: Je pense qu'il faudrait se reporter aux déclarations faites par les deux organisations qui sont intervenues aujourd'hui. Toutes deux ont dit la même chose: être indépendant veut dire qu'on échappe à l'influence du ministre. Le bureau est un organisme indépendant qui prend ses propres décisions. Il n'a pas à se plier à des consignes.

M. Hart: Vous craignez donc que le simple fait d'intégrer le bureau au ministère des Anciens combattants nous crée des problèmes et c'est donc pourquoi il devrait, selon vous, rester indépendant?

M. Cassels: C'est exact.

M. Hart: Où pensez–vous que les choses traînent le plus? D'après ce que j'ai vu, le travail du Bureau des services juridiques de pensions prend entre deux et cinq mois, mais c'est le ministère lui–même qui met le plus de temps—jusqu'à 18 mois.

[*Text*]

Mr. Cassels: As was stated today and as the gentleman over here said, the delay seems to be in getting all the documents together and getting them down there. There's a period of six to seven weeks to get the documents—just the documents—in their hands before they do anything with them.

Mr. Hart: Actually, I went through this process not too long ago. I asked archives to supply me with my armed forces documentation. It took three weeks.

• 2040

The Chair: Mr. Hart was a leading seaman. I had to put that on the record.

Mr. Hart: I eventually became captain.

The Chair: Captain in the. . .?

Mr. Hart: The air force reserve.

The Chair: That's true.

Mr. Hart: I'm wondering why there would be this difference. I hope it's not because I'm a member of Parliament that they decided to rush my documentation through. Three weeks didn't seem unreasonable to me to wait for archives to process this request. I couldn't believe the amount of paper that did come through in that period of time.

That doesn't seem to be an unreasonable length of time to wait. I'm still concerned that the Department of Veterans Affairs takes up to 18 months for those processes to go through.

Mr. Inrig: I can't comment on the efficiency of your receipt, but I can say that when we deal with archives in other areas, areas outside the pension process—we receive a lot of inquiries from people who want to try to track down relatives and things like this and we process them to archives and ask them to do searches for people—we're continuously told that it can take four months for them to do that kind of thing.

So if you came in and said your grandfather was in the First World War and you would like to find out something about him and so on, and I process that to archives, it can take up to four months to get that back.

Mr. Hart: One of the other areas that you noted was right at the end, subclause 43(2), which talks about the dismissal of a member of the Veterans Review and Appeal Board for cause. I found it rather strange that you included that. I must be quite honest with you that I've wondered myself, because we haven't been able to really pinpoint with this legislation where the time saving is going to be. I'm still waiting for actual proof that we are going to save a lot of time with this legislation.

One thing that does seem striking to me is that the current legislation has a very difficult time getting rid of three people who are currently in the system. It's been referred to as an unfortunate situation, and they've been on the payroll for over a year now. I'm wondering why you chose to include this in your presentation.

[*Translation*]

M. Cassels: Comme on l'a dit aujourd'hui et comme M. l'a dit tout à l'heure, il semble que ce soit le fait de réunir tous les documents et de les amener ici qui prenne tant de temps. Il faut six ou sept semaines avant que les documents—et rien de plus—soient entre les mains des fonctionnaires qui ne peuvent rien faire avant cela.

M. Hart: En fait, j'ai récemment fait l'expérience de cette procédure. J'ai demandé aux archives de me remettre mon dossier des Forces armées. Cela a pris trois semaines.

Le président: M. Hart était matelot de 1re classe. Je me devais de vous signaler ce détail aux fins du compte–rendu.

M. Hart: Je suis par la suite devenu capitaine.

Le président: Capitaine de. . .?

M. Hart: Des forces aériennes de réserve.

Le président: C'est vrai.

M. Hart: J'essaie de m'expliquer cette différence. J'espère que ce n'est pas parce que je suis député qu'on s'est empressé de faire parvenir ma documentation. Un délai de trois semaines ne me semble pas déraisonnable pour traiter une demande aux archives. J'étais moi–même surpris de la quantité de documents que les archives doivent traiter en trois semaines.

Un tel délai ne me semble pas déraisonnable. Je trouve cependant inquiétant que le ministère des Anciens combattants prenne jusqu'à 18 mois pour traiter ses dossiers.

M. Inrig: Je n'ai pas de commentaires à formuler en ce qui concerne la rapidité avec laquelle vous avez reçu vos documents, mais je peux vous dire que quand nous avons affaire aux archives dans d'autres domaines, pour d'autres motifs que le traitement des demandes de pension—nous recevons beaucoup de demandes de gens qui essaient de retrouver des parents ou qui veulent obtenir d'autres renseignements de ce genre et nous demandons aux archives de faire la recherche pour eux—on nous signale toujours que ce genre de recherche peut prendre jusqu'à quatre mois.

Par conséquent, si vous veniez me dire que votre grand–père avait participé à la Première guerre mondiale et que vous aimeriez savoir quelque chose à son sujet, j'acheminerais votre demande aux archives, et vous pourriez attendre jusqu'à quatre mois avant d'obtenir une réponse.

M. Hart: Il était question aussi à la fin de votre mémoire du paragraphe 43(2) du projet de loi, qui traite de la révocation d'un membre du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pourvu qu'elle soit justifiée. J'ai trouvé plutôt étrange que vous mentionniez cette question. Je vous avoue que je me suis demandé—car nous n'avons pas vraiment réussi à mettre le doigt sur la raison d'être de cette mesure législative—en quoi cette disposition allait accélérer les choses. J'attends toujours qu'on me prouve que cette mesure législative va nous permettre de gagner du temps.

Ce que je trouve étonnant, c'est qu'on ait tant de mal, en vertu de la loi actuelle, à se débarrasser de trois personnes qui sont présentement en poste. On a qualifié cette situation de déplorable, et pourtant, un an s'est écoulé, et les noms de ces trois personnes figurent encore sur la liste de paye. Je me demande pourquoi vous avez décidé d'inclure ce point dans votre mémoire.

[*Texte*]

Mr. Inrig: For the very reason you cited. We feel that had those three people been replaced 18 or more months ago, they could have been working on behalf of the system to speed up the system. They've been on full pay and suspended while the system backlog exists. We hope this will remove that in the future.

Mr. Hart: That one particular clause seems to be the only sure thing about this piece of legislation in my evaluation so far.

Thank you.

Mr. Proud: I also want to welcome you here this evening to hear your views on this legislation. I think all the bases have been covered. I have a couple of questions I'd like some clarification on. One is this business of the advocates. We heard this afternoon from Mr. Forbes, his view on the first step not really needing anybody of that calibre to do this.

First of all, it wasn't supposed to be a confrontational exercise; therefore, it should be quite a straightforward thing. I don't know whether that's right or not. We're listening to the Department of Veterans Affairs tell us that this part of the process, the initial application, will speed up the process. If it does that, then I think it's worth the effort to go the next step to the appeal, where the advocates come to represent the applicant and let the thing go on from there, if this is what's holding. . . We heard the tiered system. . .so many things to do.

Another thing that bothers me, of course, is this business of having to get a file for somebody. It's going to take months to get that file out of the system. I think that is really ridiculous.

The other thing you mentioned in your presentation about the first application was that we should have the advocates there because of the comprehensiveness of the application. I think it would be much simpler to change the form than have somebody going out with a stack of papers. I'm sure there must be somebody in the Department of Veterans Affairs who can draft a form that most people could read and fill out and submit. I submit that this would take away a lot of this first number of weeks and months that you go on.

• 2045

Having said all this, there seems to be a great apprehension—not only from you people but the legion mentioned it also—about the minister being involved. There seems to be a great mistrust for the political person to be involved, yet you say we'll give it to these independent boards and let them do it. At the same time, three of these independents are suspended, and we don't know for how long they're going to be on suspension before we can get rid of them.

[*Traduction*]

M. Inrig: Précisément pour la raison que vous venez d'évoquer. Nous sommes d'avis que si ces trois personnes avaient été remplacées il y a 18 mois ou même avant, on aurait pu s'employer à accélérer le processus. Ces trois personnes ont été suspendues avec plein salaire alors qu'il existe un arriéré important pour ce qui est du traitement des dossiers. Nous espérons que cette mesure permettra d'éviter ce genre de situation dans l'avenir.

M. Hart: Cette disposition en particulier me semble être la seule mesure qui offre une certaine sécurité dans ce projet de loi, d'après l'évaluation que j'ai pu en faire jusqu'à maintenant.

Merci.

M. Proud: Je tiens, moi aussi, à vous souhaiter la bienvenue ici ce soir, à cette séance où vous avez été invités à exprimer votre point de vue sur ce projet de loi. Je pense que tous les points fondamentaux ont été abordés. J'aurais une ou deux questions à vous poser, sur lesquelles j'aimerais avoir des précisions. La première porte sur le rôle des avocats. Nous avons entendu cet après–midi M. Forbes prétendre qu'en première instance, il n'était vraiment pas nécessaire d'avoir une personne de ce calibre pour conseiller les anciens combattants.

Tout d'abord, il ne devrait pas y avoir de confrontation à ce stade–là; si cela est vrai, il ne devrait pas non plus y avoir de complications. Je ne sais pas si c'est le cas ou non. Le ministère des Anciens combattants prétend que cette mesure législative permettra d'accélérer le traitement des premières demandes. Si c'est le cas, je pense qu'il vaut la peine de faire l'effort de se rendre jusqu'à l'étape suivante, celle de l'appel, où les avocats interviennent pour représenter le demandeur et poursuivre les démarches, si c'est ce qui retarde les choses. . . Il a été question de compartimentalisation. . . il y a tellement de choses à faire.

Un autre aspect qui m'ennuie, naturellement, c'est le fait d'avoir à obtenir un dossier pour quelqu'un. Il va falloir attendre des mois pour mettre la main sur un dossier. À mon avis, c'est vraiment ridicule.

L'autre point que vous avez soulevé dans votre mémoire au sujet de la demande initiale portait sur la nécessité de faire intervenir des avocats à cause de la complexité de la demande. À mon avis, il serait plus simple de modifier le formulaire que de remettre une pile de documents aux demandeurs. Je suis sûr qu'il doit bien y avoir quelqu'un au ministère des Anciens combattants qui soit en mesure de rédiger un formulaire que la plupart des gens puissent comprendre et remplir sans problème. Selon moi, la simplification du formulaire permettrait d'éliminer en grande partie les semaines et les mois d'attente dont vous avez parlé.

Cela étant dit, il semble y avoir beaucoup d'inquiétude—non seulement chez vous, mais chez les membres de la Légion qui en ont également fait état—au sujet du rôle que pourrait jouer le ministre. Il semble y avoir une grande méfiance à l'endroit du responsable politique qui sera en cause, et cela ne vous empêche pas de soutenir qu'il faudrait confier ce rôle à des tribunaux indépendants. Pourtant, les membres de ces tribunaux indépendants ont été suspendus, et nous ne savons toujours pas combien de temps il vont le demeurer avant qu'on puisse se débarrasser d'eux.

[*Text*]

I wonder why this great apprehension about the minister being involved. You say he could put influence on these people in the department. Yes, I suppose he could, and I suppose if he could do that he could probably put influence on the board.

So I fail to see why there's such great apprehension about having the department, the minister, the Secretary of State in most cases, involved in this. I just can't believe organizations would feel that way. Most Ministers of Veterans Affairs that have been around in my time have been credible people and I think would do everything in their power to see that the veteran got the benefit of the doubt. I would like to have your opinion on that.

Mr. Cassels: We don't wish to take the credibility away from ministers. We have complete trust in them. You now have a minister who looks after Defence and Veterans Affairs, and sometimes when we have meetings and we get talking, we can't get answers for two to three weeks because he's busy with his other department—

Mr. Proud: There is a secretary especially for—

Mr. Cassels: He's not always there with us. It has to go through the deputy minister, David Nicholson, and then they get back to us. It says in Bill C–67 that the minister has the right to put a stop to the pension. I can't give you the exact wording from it; I read it a couple of weeks ago. Then, as they said earlier today, basically the man has to go through the courts for the appeal. As Brian Forbes said, they've been three times through the courts for basically that reason. They had to take it to the civil court to get it straightened out.

Mr. Proud: But apparently this will change that.

Mr. Cassels: As I stated earlier, we hope so and we're willing to work with him to make sure it does.

Mr. Hart: Mr. Proud, I think the big concern is that it's not the integrity of a certain minister that we're questioning. It could be a completely different minister, like the Minister of Finance, that puts the undue influence on the Secretary of State for Veterans Affairs.

Mr. Proud: Let me suggest that if the Minister of Finance does that to the Secretary of State for Veterans Affairs, he's also going to do it to that board. My concern about this is there seems to be a lot of concern about the minister—and I'm not saying any specific minister—being involved in this process.

I would have no problem having the minister involved versus the board being involved. You say the board is independent. It's no more independent than he or she would be. I would have full support for that minister. I doubt that you'll find since the beginning of time with Veterans Affairs that a minister has influenced anything that was to the detriment of the veteran.

[*Translation*]

Je me demande pourquoi vous éprouvez une telle appréhension au sujet du rôle que pourrait jouer le ministre. Vous prétendez qu'il pourrait influencer les fonctionnaires du ministère. J'admets qu'il pourrait le faire, mais je suppose qu'il pourrait tout aussi bien influencer le tribunal.

Je ne vois donc pas pourquoi vous craignez tellement que le ministère, le ministre ou le secrétaire d'État, dans la plupart des cas, interviennent à ce niveau. Je ne puis tout simplement pas croire que des organismes comme le vôtre aient ce sentiment. La plupart des ministres des Anciens combattants que j'ai connus au cours de ma carrière étaient des personnes dignes de confiance qui, à mon avis, auraient fait l'impossible pour que l'ancien combattant se voie accorder le bénéfice du doute. J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet.

M. Cassels: Nous ne voudrions pas enlever leur crédibilité aux ministres. Nous avons absolument confiance en eux. À l'heure actuelle, le ministre s'occupe en même temps de la défense et des anciens combattants, et parfois, il nous faut attendre deux ou trois semaines pour obtenir une réponse, à la suite de nos rencontres et de nos discussions, parce qu'il doit s'occuper des affaires de son autre ministère. . .

M. Proud: Il y a un secrétaire spécialement pour. . .

M. Cassels: Il n'est pas toujours là pour s'occuper de nous. Les questions doivent être soumises au sous–ministre, David Nicholson, avant qu'on puisse nous donner une réponse. Il est dit dans le projet de loi C–67 que le ministre a le droit de mettre fin à une pension. Je ne puis vous citer le texte exact du projet de loi, car je l'ai lu il y a deux ou trois semaines. Ensuite, comme on l'a mentionné un peu plus tôt aujourd'hui, le demandeur n'a d'autre choix que de se présenter devant les tribunaux pour interjeter appel. Comme Brian Forbes l'a signalé à trois reprises, son organisme a dû se présenter devant les tribunaux pour cette raison. On a dû s'adresser au tribunal civil pour obtenir justice.

M. Proud: Mais il semble que cette mesure va y changer quelque chose.

M. Cassels: Comme je le disais tantôt, c'est ce que nous espérons, et nous avons la ferme intention de collaborer avec lui pour être sûr qu'il en sera ainsi.

M. Hart: Monsieur Proud, sachez bien que ce n'est pas l'intégrité d'un ministre en particulier que nous mettons en doute. Un ministre d'un tout autre secteur—le ministre des Finances, par exemple pourrait exercer une influence indue sur le Secrétaire d'état (anciens combattants).

M. Proud: J'ai bien l'impression que si le ministre des Finances exerce une telle influence sur le Secrétaire d'état (anciens combattants), il l'exercera aussi sur ce tribunal. Ce qui me préoccupe, c'est qu'on semble avoir beaucoup d'inquiétude au sujet de la possibilité que le ministre—et je ne parle pas d'un ministre en particulier—intervienne dans ce processus.

Je n'aurais pas d'objection à ce que le ministre intervienne plutôt que le tribunal. Vous dites que le tribunal est indépendant. Il n'est pas plus indépendant que le ou la ministre. Je serais entièrement prêt à appuyer ce ministre. Je doute que vous réussissiez à trouver un seul des Anciens combattants dont l'influence aurait nui aux intérêts d'un ancien combattant.

[*Texte*]

That's the feeling I got here this afternoon. It seems to be coming across, and maybe I'm reading it wrong, but I really feel strongly about this. There's still going to be a board, the board's going to be independent, and I'm sure the minister's not going to lean on them and say, listen, you have to do it this way. That's what bothers me about what I've heard here in some respects.

Mr. Mifflin: We mustn't get this whole thing out of perspective about the minister. Even suggesting that the minister may want to come down on the negative side when the whole intent of this policy is to give the benefit of the doubt to the veteran runs totally counter to the intent of the legislation.

• 2050

The other point I tried to make—but not very clearly and perhaps I could make it more clearly now that I've had a chance to think about it—is that policy can't restrict or deny benefits that are due by law.

Mr. Proud: No.

Mr. Mifflin: It's not the minister who decides whether a veteran gets something or not. Veterans are entitled to these things if they fulfil certain criteria. While the minister does have judgment in interpretation, that's not a very broad judgment in my mind.

I mean, the rules are not bad. So I think the rules are there to protect.

The Chair: The other thing, of course, is that the minister is an elected official and therefore accountable to Parliament and to individual members of Parliament. In that sense a minister is more accountable than an independent board would be. He's accountable to Parliament and he's accountable to members of Parliament. He's a duly elected person and a responsible person.

Mr. Proud: He or she.

The Chair: He or she.

Anyhow, thank you very much; that was an interesting exchange.

Monsieur Godin.

M. Godin: Vous avez déjà répondu à trois de mes questions qui portaient sur l'indépendance, la perte de droits et la faiblesse du système.

Si je vous ai bien compris, le problème réside tout simplement dans la procédure et non pas dans la structure de l'organisme. Cet après–midi, on nous a cité des cas où les opérations avaient pris huit, dix, cinq, sept et six semaines, ce qui donne une moyenne de sept semaines. On semble être bloqué à sept semaines.

Ma question est la suivante. Si je vous comprends bien, c'est un problème de procédure et non pas de structure. Même si on défaisait ça trois ou quatre fois, on ne serait pas plus avancé à la fin qu'on ne l'est présentement.

[*Traduction*]

C'est l'impression que je retire des témoignages que j'ai entendus cet après–midi. Il me semble que c'est l'effet qui ressort de ces discussions. J'interprète peut–être mal ces propos, mais j'en suis vraiment convaincu. Il y aura toujours un tribunal, qui continuera d'être indépendant, et je suis sûr que le ministre ne lui dictera pas sa façon de fonctionner. C'est ce qui me préoccupe dans les propos que j'ai entendus.

M. Mifflin: Nous devons éviter d'invoquer des hypothèses farfelues au sujet du rôle que pourrait jouer le ministre. Aller prétendre que le ministre pourrait exercer une influence qui soit contraire aux intérêts des Anciens combattants alors que l'intention de cette politique est d'accorder le bénéfice du doute à l'ancien combattant me semble tout à fait absurde.

L'autre point que j'ai essayé de faire valoir—mais pas très clairement et peut–être pourrais–je essayer de le faire plus clairement maintenant que j'ai eu le temps de réfléchir un peu plus à la question—c'est que la politique ne peut restreindre un droit ou nier à quelqu'un un droit qui est reconnu par la loi.

M. Proud: Non.

M. Mifflin: Ce n'est pas au ministre de décider si un ancien combattant peut toucher une pension ou non. Les anciens combattants ont droit à ces avantages pourvu qu'ils répondent à certains critères. Bien que le ministre soit appelé à interpréter la loi, cette prérogative n'est pas très étendue à mon avis.

Ce que je veux dire, c'est que les règles en soi ne sont pas mauvaises. À mon avis, elles sont là pour protéger les citoyens.

Le président: Naturellement, il faut dire aussi que les ministres sont des représentants élus qui, à ce titre, sont responsables devant le Parlement et les députés. En ce sens, un ministre a plus de comptes à rendre qu'un tribunal indépendant. Il doit être comptable au Parlement et aux députés. C'est une personne qui a été dûment élue et qui assume par conséquent certaines responsabilités.

M. Proud: Lui ou elle.

Le président: Lui ou elle.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie beaucoup; ce fut une discussion intéressante.

Mr. Godin.

Mr. Godin: You have already answered three of my questions regarding the independence of the board, the potential loss of rights and the weaknesses of the current system.

If I understood correctly, the problem has to do with the process, not the structure of the organization. This afternoon, we were given examples of cases where it took eight, ten, five, seven and six weeks to complete the process, which means an average processing period of seven weeks. There seems to be no way around the seven–week waiting period.

Here is my question. If I am not mistaken, the real problem is the process, not the organizational structure. Even if we reorganized the department, we would not be any further ahead than we are now.

[*Text*]

Mr. Inrig: I would say, Mr. Godin, that there is a real problem in process before there is a problem in structure. I don't think the Department of Veterans Affairs has addressed that totally to their satisfaction.

I don't think the department has said, we have tried to reform the process, it is now bottled up in the structure and as a consequence we are now going to do away with the Bureau of Pensions Advocates and amalgamate these two boards to take the hiccups out of the structure that are influencing the process.

To us it seems this legislation is a desire to restructure. But when we say to them, well, how will that impact on the process, they say, we don't know yet because we haven't worked the processes out.

So we're in a catch–22 situation of the chicken and the egg. That concerns us.

M. Godin: Merci.

The Chair: Thank you.

Mr. Richardson.

Mr. Richardson: Thank you, Mr. Chairman. I'd like to welcome the army, navy and air force veterans associations here. Mr. Cassels is a constituent of mine and Ian Inrig is an old comrade.

It's nice to see you tonight, Ian.

I'd just like to think in terms of the process. When we met with the deputy minister and we asked questions on the legislation, our concern about the 70% failure rate at the first round really stood out.

The deputy minister had this concern as well. He felt that with this move, moving it into the first round—whether it would be of immediate help in improving understanding—there wouldn't be that severely high rejection rate of 70%. Maybe they could get the acceptance rate at 70% or higher and reverse the 30% to 70%.

• 2055

That seemed to me to be the intent of that. I hope I haven't misread that. If it was, then certainly anything that would jack that percentage up, I think all of us around this table would support. A number of points have been brought to the table today by the National Council of Veterans Associations, the Canadian Legion and the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada that will require us to give very serious thought to this.

I don't know any more than anyone else, but the intent is, yes, we're trying to see that the first–time rejection rate is reversed, 70% to 30%. The other point is that going right up to the top—and I understand your concern about any type of

[*Translation*]

M. Inrig: À mon avis, monsieur Godin, il y a vraiment beaucoup plus de problèmes au niveau de la procédure qu'au niveau de la structure. Je ne crois pas que le ministère des Anciens combattants ait réussi à trouver une solution qui le satisfasse entièrement.

Je ne pense pas que le ministère ait jamais dit que puisqu'il a tenté de modifier la procédure et a constaté que la procédure dépendait de la structure, il vaudrait mieux abolir le Bureau des services juridiques et fusionner les deux tribunaux pour éliminer ce qui retarde le processus actuel.

À nos yeux, ce projet de loi répond à un désir de restructurer le système. Mais quand on demande aux responsables quel sera l'effet de cette restructuration sur le processus, on nous répond qu'on ne le sait pas encore, parce qu'on n'a pas encore fait cette analyse.

On ne s'en sort donc pas. Il s'agit de savoir par quoi il faut commencer. Voilà ce qui nous inquiète.

Mr. Godin: Thank you.

Le président: Merci.

Monsieur Richardson.

M. Richardson: Merci, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux associations des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes. M. Cassels est un de mes électeurs et Ian Inrig est un vieil ami.

Je suis heureux de vous rencontrer ce soir, Ian.

J'aimerais qu'on parle du processus. Quand nous avons rencontré le sous–ministre et lui avons posé des questions au sujet du projet de loi, nous lui avons exprimé nos inquiétudes au sujet du taux d'échec de 70 p. 100 en première instance.

Le sous–ministre s'est dit préoccupé par cette question lui aussi. Il s'est dit d'avis que les changements envisagés à l'étape de la demande initiale—dont le bienfait se ferait peut–être sentir immédiatement en raison des améliorations qui pourraient être apportées au niveau de la compréhension des causes—permettraient d'éliminer le problème du taux de refus élevé. Le taux d'approbation atteindrait peut–être les 70 p. 100 ou même plus, de sorte qu'il y aurait inversion des taux, le taux de refus étant de 30 p. 100 au lieu de 70 p. 100.

Il m'a semblé que tel était l'esprit de cette mesure. J'espère que je ne l'ai pas mal interprété. Si c'est le cas, cette mesure fera certainement monter brusquement le taux d'approbation. C'est un objectif que tous et chacun d'entre nous autour de cette table approuveraient sûrement. Un certain nombre de points ont été soulevés aujourd'hui par le Conseil national des associations d'anciens combattants, par la Légion royale canadienne et par l'Association des anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada. Nous devrons les étudier très sérieusement.

Je ne prétends pas être un expert, mais je puis vous assurer que notre intention est d'essayer de renverser le taux de refus en première instance et de le faire passer de 70 à 30 p. 100. Je tiens à vous dire aussi que le fait de faire prendre la décision

[*Texte*]

decision at the top—if any decision would be made by the minister, I would say 99% would be in favour of the veterans. If he's the court of last resort—and that is the intent—he's certainly going to have to be ruled by that. I think if it's intervention, it would be minor. We all hope it would be on behalf of the vets.

That's all I can say on that, but I can only talk about that amalgamation in the short. . . I understand the concern at the bottom level.

I would make one recommendation. That is, when you draw up a form, don't test it on the people around you. Ask to go down to New Brunswick or get 15 vets together, in French, in Toronto or in Vancouver or in Montreal and say there's the language—now try to fill it out. It's not going to cost you a lot of money to test something like that. It's like a focus group. If they're having trouble with it, then take it back and tell them to get it right and test it again. Then we have something that's been field–tested and we know is going to work instead of having it off the top.

By the way, it may be done that way, but that's the only way I can see to make sure it is understandable. Because I tell you, I get forms from the federal government and sometimes it's a struggle to figure out how to answer them.

At any rate, I just want to thank you for appearing and giving us the benefit of your input.

The Chair: If there are no further questions, I want to thank our guests very much for being with us.

You've helped us considerably in our work. We thank you for being so generous with your time and your answers. Thank you very much indeed.

Before we go, the clerk has a couple of things she wants to raise with us on changes with regard to the witness schedules.

Mr. Proud: Not again.

Mr. Hart: Were these subject to change?

The Chair: Yes.

Clerk, what are the changes?

The Clerk of the Committee: Basically, what we are proposing, having talked to the witnesses involved, is to move the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association, with Mr. Gordon Olmstead, from March 15 to Tuesday, March 21, at 3:30 p.m., including in that the Canadian Merchant Navy Association Inc., which is the broad–based group, and the National Prisoners of War Association. We'd do all three of those groups on March 21.

[*Traduction*]

par les plus hautes instances du ministère, c'est–à–dire par le ministre—je comprends vos craintes au sujet du genre de décisions qui pourraient être prises aux échelons supérieurs du ministère—fera en sorte que 99 p. 100 des décisions seront prises en faveur des anciens combattants. Si le ministre est le tribunal de dernier ressort—et telle est l'intention du projet de loi—il devra certainement agir conformément à cette règle. Si dans ce cas on peut parler d'intervention, elle serait d'importance mineure. Nous espérons tous que cette intervention sera favorable aux anciens combattants.

C'est tout ce que je puis dire là–dessus, et quant à la fusion. . . À cet égard, je comprends tout à fait les préoccupations des utilisateurs du système.

J'aurais une recommandation à formuler: quand vous élaborez un formulaire, évitez d'en vérifier la pertinence auprès de vos proches collaborateurs. Demandez qu'on le mette à l'épreuve au Nouveau–Brunswick ou demandez à 15 anciens combattants de participer à une réunion en français, à Toronto, à Vancouver ou à Montréal et invitez–les à s'attarder aux mots contenus dans le formulaire. Ensuite, faites–le leur remplir. Il ne vous en coûtera pas très cher pour faire ce genre de vérification. C'est un genre de groupe échantillon. Si les membres de ce groupe ont du mal à remplir le questionnaire, modifiez–le et soumettez–le à l'examen d'un autre groupe. De cette façon, vous aurez un questionnaire qui a été éprouvé sur le terrain et qui répondra à vos objectifs.

À propos, vous pourriez procéder autrement, mais c'est à mon avis la seule manière de s'assurer qu'il soit compris par tout le monde. Je vous avouerais que moi–même je reçois des formulaires du gouvernement fédéral et que parfois je ne sais trop comment y répondre.

Quoi qu'il en soit, je tiens à vous remercier d'avoir accepté de comparaître devant nous et de nous avoir fait part de vos idées.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais remercier nos invités d'avoir accepté de venir témoigner devant nous.

Vous nous avez apporté une aide précieuse dans notre travail. Nous vous remercions de nous avoir si généreusement fait profiter de votre temps et de vos réponses. Merci infiniment de votre contribution.

Avant de partir, la greffière aimerait discuter avec nous d'un certain nombre de points au sujet des changements à apporter au calendrier d'audition des témoins.

M. Proud: Encore?

M. Hart: Ces changements étaient–ils prévus?

Le président: Oui.

Madame la greffière, quels sont ces changements?

La greffière du Comité: Essentiellement, ce que nous proposons, après en avoir parlé avec les témoins intéressés, c'est de changer la date de comparution de la Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association, dont le porte–parole est M. Gordon Olmstead, du 15 mars au mardi 21 mars, à 15h30 ainsi que celle de l'Association de la marine marchande canadienne Inc. qui est le groupe multipartite, et celle de l'Association nationale des prisonniers de guerre. Nous entendrions ces trois groupes en même temps le 21 mars.

[*Text*]

We'd move Mrs. Frances Crummer to March 22 with Andrew Chatwood so that we would have two individuals doing round–table at once. We'd move the Professional Institute of the Public Service of Canada representatives to March 23. They're now on from 4:30 p.m. to 6 p.m. on March 22. It's to be confirmed that we move them to the Thursday afternoon from 3:30 p.m. to 5 p.m.

The Chair: Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chair: There's one other thing. We have had an invitation to visit from the new SACLANT in Norfolk. I bring it up here now in committee so that those of you who want to go can so indicate. We are looking at a date in May. It would probably be simply a day and a half. We will go down one day and stay overnight and come back the next. The invitation is from them. I think they would make all the arrangements. They simply want to give us a briefing from the new SACLANT and to keep us up to speed on what's happening there. Perhaps there might be other people who would like to go to. So if you would—

[*Translation*]

Nous ferions témoigner M^me^ Frances Crummer le 22 mars en même temps que M. Andrew Chatwood, de sorte que deux particuliers participeraient à la table ronde. Par conséquent, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada comparaîtrait le 23 mars. L'Institut devait comparaître le 22 mars de 16h30 à 18 heures. Nous devons confirmer ce changement avec l'organisme; si ce dernier accepte, la rencontre aurait lieu le jeudi après–midi de 15h30 à 17 heures.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Il y a un autre point. Nous avons été invités à visiter le nouveau siège du Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT) à Norfolk. Je vous en parle maintenant pour que ceux d'entre vous qui souhaiteraient y aller puisse le faire savoir. Nous prévoyons de faire cette visite en mai. La visite se limiterait probablement à une journée et demie. Nous serions là une journée complète et reviendrions le lendemain. C'est l'organisme qui nous invite. Je pense qu'il est prêt à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser cette visite. Le nouveau SACLANT veut simplement nous faire part de certaines informations et nous tenir au courant de ce qui se passe là–bas. D'autres personnes voudront peut–être participer à cette visite. Je vous demanderais donc. . .

• 2100

Mr. Proud: What date in May?

The Chair: We're negotiating a date. It's later, I think, in May, isn't it?

The Clerk: May 1, 2, or 3 is when the new commander of SACLANT will be available in Norfolk, so it would be either May 1, 2 or 3, 1995. You should also be aware that he is coming to Ottawa for a half–day visit in June at the invitation of the Chief of Defence Staff.

The Chair: So we would probably aim to go down on a Thursday or a Friday and come back on a Saturday, or maybe if we got down on Thursday, back on Friday, something like that. . . Those of you who want to go, will you please indicate to the clerk?

Mr. Proud: Don't forget the other thing. There would be a conflict with the NAA.

The Chair: That's at the end of the month.

Mr. Hart: Holland is at the same time. I don't know how many people are going to the fiftieth commemorative in Holland. That's around the same time.

The Chair: Early May.

Mr. Richardson: Are you going, Jim?

Mr. Hart: Yes.

Mr. Proud: Is that not around May 18, 1995.

Mr. Hart: No, May 2, 1995 through May 10, 1995.

The Chair: That's fine. We'll deal with that as it comes.

M. Proud: Ce sera quel jour en mai?

Le président: Nous sommes en négociation au sujet de la date. Ce serait plutôt vers la fin du mois, n'est–ce pas?

La greffière: Le nouveau commandant de SACLANT pourra nous recevoir à Norfolk le 1^er^, le 2 ou le 3 mai. Cette visite se ferait donc soit le 1^er^, le 2 ou le 3 mai 1995. Je vous informe également que le commandant viendra passer une demi–journée à Ottawa en juin à l'invitation du chef d'état major de la défense.

Le président: Nous irions donc probablement là–bas un jeudi ou un vendredi et reviendrions le samedi, ou peut–être pourrions–nous partir le jeudi et revenir le vendredi—quelque chose comme cela. . . Ceux d'entre vous qui voudraient y aller pourraient–ils le faire savoir à la greffière?

M. Proud: Il ne faudrait pas oublier un autre point. Il y aura un conflit avec la réunion de l'AAN.

Le président: C'est à la fin du mois.

M. Hart: La visite en Hollande est en même temps. Je ne sais pas combien de personnes ont l'intention d'assister à la 15^e^ rencontre commémorative en Hollande. C'est à peu près vers la même date.

Le président: Au début de mai.

M. Richardson: Y allez–vous, Jim?

M. Hart: Oui.

M. Proud: N'est–ce pas aux alentours du 18 mai 1995?

M. Hart: Non, ce sera du 2 au 10 mai 1995.

Le président: C'est très bien. Nous verrons ce qu'il y a à faire en temps opportun.

[*Texte*]

The only other thing I want to mention to you is that tomorrow afternoon we're meeting with the Western European Union, who are here in Ottawa. We'll be having a session with them tomorrow afternoon focusing on NATO—above all NATO, European security. Our concern obviously will be the enlargement of NATO and the relationship between WEU and NATO. We have some concerns there and I'd like to see as many people there as we can.

Mr. Mifflin: Do we have briefing notes on that, Mr. Chairman?

The Chair: There are some briefing notes. Wolf has done some, yes.

Mr. Proud: They have been sent out.

Mr. Mifflin: Okay. I haven't been in my office for two days.

The Chair: They've been sent out, yes. Members of the foreign affairs committee are coming too.

The location is room 237–C.

Mr. Mifflin: Are we inviting the senators from our own. . .?

The Chair: Yes, we have invited the senators.

Mr. Mifflin: We'll get people together informally.

The Chair: Yes. It's a small meeting, only 60 people or something like that.

Mr. Mifflin: How many members will attend, Clerk?

The Clerk: There will be 35 total.

Mr. Proud: I'd just like to say I'll have to be excused tomorrow. The last time the WEU was here, however, I met with them—

The Clerk: Alone.

Mr. Proud: Alone. I had no other members.

Mr. Mifflin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chair: Thank you very much. We are adjourned.

[*Traduction*]

La seule autre chose que je voulais vous signaler est que demain après–midi, nous rencontrerons les représentants de l'Union de l'Europe occidentale, qui seront ici à Ottawa. Nous tiendrons une séance avec eux demain après–midi au cours de laquelle nous discuterons principalement de l'OTAN et de la sécurité en Europe. Évidemment, nous nous intéressons surtout à la question de l'expansion de l'OTAN et des liens entre l'UEO et l'OTAN. Nous avons certaines préoccupations à ce sujet, et j'aimerais bien que le plus grand nombre de personnes possible soient présentes.

M. Mifflin: Avons–nous des notes d'information à ce sujet, monsieur le président?

Le président: Il y a des notes d'information. Wolf a préparé un document d'information.

M. Proud: Il a déjà été envoyé.

M. Mifflin: Très bien. Il y a deux jours que je ne suis pas allé à mon bureau.

Le président: Ce document nous a été envoyé, vous avez raison. Les membres du Comité des affaires étrangères seront présents eux aussi.

Cette séance se tiendra à la salle 237–C.

M. Mifflin: Invitons–nous les sénateurs de notre. . .?

Le président: Oui, nous avons invité les sénateurs.

M. Mifflin: Nous nous réunirons de façon informelle.

Le président: Oui. C'est une petite réunion à laquelle participeront une soixantaine de personnes.

M. Mifflin: Combien de députés y assisteront, madame la greffière?

La greffière: Il y en aura 35 en tout.

M. Proud: Je tiens à vous dire que je ne pourrai malheureusement pas assister à la réunion de demain. La dernière fois que les représentants de l'UEO sont venus ici, je les avais toutefois rencontrés. . .

La greffière: Tout seul.

M. Proud: Seul. Il n'y avait pas d'autres députés.

M. Mifflin: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From 3:30 p.m. to 5:30 p.m.:

From Royal Canadian Legion:

Hugh Greene, Dominion President;

Joe Kobolak, First Vice–President;

Fred Hannington, Dominion Secretary;

Jim Rycroft, Director, Service Bureau;

Hugh Peacock, Member, Service Bureau.

From National Council of Veterans Associations:

Brian Forbes, Honourary Secretary General;

Faye Lowell, Director, Service Bureau of the War Amputations Canada.

From 8:00 p.m. to 9:00 p.m.:

From Army, Navy, Air Force Veterans Association:

Bob Cassels, Dominion Vice–Président;

Ian Inrig, Dominion Secretary–Treasurer.

TÉMOINS

De 15 h 30 à 17 h 30:

De la Légion royale canadienne:

Hugh Greene, président national;

Joe Kobolak, premier vice–président;

Fred Hannington, secrétaire national;

Jim Rycroft, directeur, Bureau des services;

Hugh Peacock, membre, Bureau des services.

Du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada:

Brian Forbes, secrétaire général honoraire;

Faye Lowell, directrice, Bureau national des services des amputés de guerre.

De 20 h 00 à 21 h 00:

Des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des force aériennes du Canada:

Bob Cassels, vice–président national;

Ian Inrig, secrétaire trésorier national.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC65
-N28

Govern
Publica

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 7

Thursday, March 2, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 7

Le jeudi 2 mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Round Table meeting with a delegation of the Western European Union on common security and defence issues in Europe. Senate members of the former Special Joint Committee on Canada's Defence Policy and members of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade are invited to participate

CONCERNANT:

Table ronde avec les membres d'une délégation de l'Union de l'Europe Occidentale au sujet des questions de la sécurité et de la défense commune en Europe. Les membres du Sénat de l'ancien comité mixte spécial sur la politique de la défense du Canada et ainsi que les membres du Comité des Affaires étrangères et commerce international sont invités à participer

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 5 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 2, 1995
(15)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Len Hopkins, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John Richardson and William Rompkey.

Acting Members present: Karen Kraft Sloan for George Proud and Maud Debien for Jean–Marc Jacob.

Other Members present: Reg Alcock; Charles Caccia; William Graham; Walt Lastewka; Geoff Regan and Joe Volpe.

Senator present: Honourable John Sylvain.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Michel Rossignol, Researcher.

Witnesses: From the Assembly of the Western European Union: Lord Geoffrey Finsberg, First Vice–President, Political Committee; Matyas Eorsi; Juris Sinka; Algirdas Gricius; Irena Belahorska; Otakar Vychodil.

Pursuant to Standing Order 108(2) a round table meeting with a delegation of the Western European Union on common security and defence issues in Europe. Senate members of the former Special Joint Committee on Canada's Defence Policy and members of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade are invited to participate in the discussions.

The Chair made an opening statement and outlined the agenda for the discussion.

Lord Geoffrey Finsberg made a statement and, with the other delegates, answered questions.

At 5:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 2 MARS 1995
(15)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 37, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Len Hopkins, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John Richardson et William Rompkey.

Membres suppléants présents: Karen Kraft Sloan pour George Proud et Maud Debien pour Jean–Marc Jacob.

Autres députés présents: Reg Alcock; Charles Caccia; William Graham; Walt Lastewka, Geoff Regan et Joe Volpe.

Sénateur présent: L'honorable John Sylvain.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Témoins: De l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale: Lord Geoffrey Finsberg, premier vice–président, Commission politique; Matyas Eorsi; Juris Sinka; Algirdas Gricius; Irena Belahorska; Otakar Vychodil.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité siège en table ronde avec les membres d'une délégation de l'Union de l'Europe Occidentale au sujet des questions de la sécurité et de la défense commune en Europe. Les membres du Sénat de l'ancien Comité mixte spécial sur la politique de la défense du Canada, ainsi que les membres du Comité des affaires étrangères et du commerce international sont invités à participer.

Le président fait une déclaration et dresse les grandes lignes du programme de la discussion.

Lor Geoffrey Finsberg fait une déclaration, et avec les autres délégués, répond aux questions.

À 17 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 2, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 2 mars 1995

• 1535

The Chair: Ladies and gentlemen, I'd like to call this meeting to order and to simply welcome everybody here.

I'd like to welcome in particular Lord Finsberg and his delegation from the Western European Union. We're very keen on talking with you. We live in North America, as you know, and although we share institutions with you, we don't get to talk to you Europeans very often.

Some of us here have been involved with the North Atlantic Assembly, and so we do get to talk to European parliamentarians from time to time. However, it's a treat for us, and a very welcome treat, to have you here to talk to face to face.

We want very much to continue to be a part of this alliance. We share the conviction that the Atlantic alliance has to be maintained in a very strong way. The defence minister in Britain has made some comments about this recently. In fact, voices on both sides of the Atlantic have been raised with regard to the strengthening of the Atlantic alliance. We feel strongly about that. We want to maintain a partnership with you. That's all the more reason why it's important for us to discuss issues with you today that are common to both of us and of concern to both of us.

So having said welcome to you, I'm now going to ask Lord Finsberg to make some opening comments. Then it is our intention to proceed immediately to questions.

We do have an agenda, and we can follow that agenda. However, what would be more interesting, I think, for all of us is to debate and discuss the questions that are foremost in our minds.

Lord Finsberg, welcome.

Lord Geoffrey Finsberg (First Vice–President, Political Committee, Assembly of Western European Union): Mr. Chairman, thank you very much indeed. My colleagues and I are very delighted to be in Ottawa.

If I might briefly explain, we are the Political Committee of Western European Union, and Western European Union, as you know, is the European arm of NATO.

We are concerned, and we need to be reassured, really. We want to discuss with you what looks to us very much like a pulling back of North America from NATO, which started, as you know, when you withdrew your fighting troops from continental Europe, leaving a very large presence of peacekeeping and humanitarian troops there. The new Congress in the States is also talking about reductions. So we are a little uneasy.

We would like to explore with you how you see things going, whether you believe it is right that the Western European Union as it is asked should use some of the NATO equipment, both military and technical, for its work in order to

Le président: Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte et je vous souhaite la bienvenue à tous.

Je souhaite la bienvenue en particulier à Lord Finsberg et à sa délégation de l'Union de l'Europe occidentale. Nous tenions beaucoup à cette rencontre. Comme vous savez, nous vivons en Amérique du Nord, et bien que nous ayons avec vous des institutions communes, nous avons assez peu souvent l'occasion de nous entretenir avec des Européens.

Certains d'entre nous ont participé à l'Assemblée de l'Atlantique Nord et il nous arrive donc de parler de temps à autre à des parlementaires européens. Mais il reste que c'est pour nous un grand plaisir de vous avoir ici aujourd'hui.

Nous tenons beaucoup à rester membres de l'alliance. Nous partageons avec vous la conviction que l'alliance Atlantique doit être maintenue et rester forte. Le ministre de la Défense de la Grande–Bretagne l'a d'ailleurs dit récemment. De fait, des deux côtés de l'Atlantique, des voix de sont élevées réclamant un renforcement de l'alliance. C'est une chose à laquelle nous tenons beaucoup. Nous tenons à maintenir le partenariat avec vous. Et c'est pourquoi il est d'autant plus important que nous discutions avec vous aujourd'hui des questions et des préoccupations que nous avons en commun.

Et maintenant je vais demander à Lord Finsberg de nous présenter une déclaration liminaire. Nous avons l'intention de passer ensuite immédiatement aux questions.

Nous avons un ordre du jour, et nous pouvons le respecter, mais il me semble qu'il serait plus intéressant pour tout le monde de débattre des questions qui nous intéressent le plus.

Lord Finsberg, soyez le bienvenu.

Lord Geoffrey Finsberg (premier vice–président, Commission politique, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale): Monsieur le président, je vous remercie infiniment. Mes collègues et moi–même sommes ravis d'être à Ottawa.

Permettez–moi de vous expliquer brièvement qui nous sommes. Nous constituons la Commission politique de l'Union de l'Europe occidentale et celle–ci, comme vous le savez, est le volet européen de l'OTAN.

En fait, nous sommes inquiets, et nous avons besoin d'être rassurés. Nous voulons parler avec vous de ce qui, de notre point de vue, ressemble beaucoup à un retrait de l'OTAN de la part de l'Amérique du Nord, retrait qui a commencé, comme vous le savez, lorsque vous avez retiré vos troupes de combat du territoire continental européen, laissant derrière vous une présence importante de maintien de la paix et de troupes humanitaires. Le nouveau Congrès américain parle aussi de réductions. Nous sommes donc quelque peu inquiets.

Nous souhaitons que vous nous disiez comment vous envisagez l'avenir, si vous trouvez acceptable que l'Union de l'Europe occidentale utilise, comme on le demande, l'équipement de l'OTAN, équipement tant militaire que

[*Texte*]

save duplication. It's issues like that that concern us, and we would welcome a discussion rather along the lines of what your Speaker said in Question Period, honest and straightforward, which is always what politicians do.

The Chair: Thank you very much indeed. I would suggest that before we begin we introduce ourselves. You already know who we are here. However, we would like to know the names and constituencies of each person around the table.

• 1540

I will start with Mr. Leroux.

M. Leroux (Shefford): Bonjour. Je m'appelle Jean Leroux. Je suis député du Bloc québécois et membre du Comité.

Mme Debien (Laval-Est): Bonjour. Je m'appelle Maud Debien. Je suis députée du Bloc québécois et membre associée du Comité permanent des affaires étrangères.

Ms Irena Belahorska (Member, Assembly of Western European Union): Good afternoon, I am Irena Belahorska, a member of the Slovak Parliament. I am vice-chairman and deputy chief of the foreign committee.

Mr. Otakar Vychodil (Member, Assembly of Western European Union): Good afternoon, I am Otakar Vychodil. I am a member of the Czech Parliament. I am vice-chairman of the foreign affairs committee, the head of our delegation in the North Atlantic Assembly, and a member of our delegation as an associate partner in the Western European Union.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): Good afternoon, my name is Jack Frazer. I am the defence critic for the Reform Party. I am the member of Parliament for Saanich—Gulf Islands, which is off the west coast of Canada. I am also a member of the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

Mr. Caccia (Davenport): I'm Charles Caccia, the member of Parliament for Davenport and chairman of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

The Chair: Also chair of the Canada-Europe Parliamentary Association.

Mr. Caccia: That's right.

Mr. Volpe (Eglinton—Lawrence): I am Joe Volpe, Eglinton—Lawrence, and vice-chairman of the foreign affairs and international trade committee.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): My name is Karen Kraft Sloan. I'm the Liberal member of Parliament for the riding of York-Simcoe, which is just north of Toronto in Ontario. I'm vice-chair of the environment and sustainable development committee. I'm just a temporary member of this committee today.

Mr. Regan (Halifax West): Good afternoon and welcome to our guests. My name is Geoff Regan. I'm the member of Parliament for Halifax West in Nova Scotia. I'm a member of the House of Commons Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade.

[*Traduction*]

technique, afin d'éviter les doubles emplois. Voilà le genre de questions qui nous préoccupent, et nous souhaitons que la discussion se déroule tout à fait comme le disait votre Président de la Chambre à la période des questions, c'est-à-dire dans le style habituel des politiciens, franc et direct.

Le président: Je vous remercie infiniment. Mais avant de commencer la discussion, je propose que nous nous présentions. Vous savez qui nous sommes. Mais il serait utile de donner les noms et les circonscriptions de toutes les personnes assises à cette table.

Commençons par M. Leroux.

Mr. Leroux (Shefford): Good afternoon. My name is Jean Leroux and I am a member of the Bloc québécois and member of this committee.

Mrs. Debien (Laval East): Good afternoon. My name is Maud Debien, I am a member for the Bloc québécois and associate member of the Standing Committee on Foreign Affairs.

Mme Irena Belahorska (députée, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale): Bonjour, je m'appelle Irena Belahorska et je suis députée au Parlement slovaque. Je suis aussi vice-présidente et chef adjointe du Comité des affaires étrangères.

M. Otakar Vychodil (député, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale): Bonjour, je m'appelle Otakar Vychodil et je suis député au Parlement tchèque. Je suis président du Comité des affaires étrangères, chef de notre délégation auprès de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord et membre de notre délégation auprès de l'Union de l'Europe occidentale, dont nous sommes membre associé.

M. Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Bonjour, je m'appelle Jack Frazer, je suis critique du Parti réformiste pour les affaires de la défense et député de Saanich—Les Îles-du-Golfe, circonscription qui se trouve au large de la côte ouest du Canada. Je suis également membre du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

M. Caccia (Davenport): Je m'appelle Charles Caccia, je suis député de Davenport et président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Le président: Et président de l'Association parlementaire Canada-Europe.

M. Caccia: C'est exact.

M. Volpe (Eglinton—Lawrence): Je m'appelle Joe Volpe, député d'Eglinton—Lawrence, et vice-président du Comité des affaires étrangères et du commerce international.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je m'appelle Karen Kraft Sloan. Je suis députée libérale pour la circonscription de York—Simcoe, qui se trouve juste au nord de Toronto, en Ontario. Je suis vice-présidente du Comité de l'environnement et du développement durable et je ne suis membre de ce comité qu'à titre temporaire.

M. Regan (Halifax-Ouest): Bonjour et bienvenue à vous tous. Je m'appelle Geoff Regan et je suis député d'Halifax Ouest, en Nouvelle-Écosse. Je suis aussi membre du Comité permanent de la Chambre pour les affaires étrangères et le commerce international.

[*Text*]

Mr. Lastewka (St. Catharines): My name is Walt Lastewka, a Liberal member. I'm a member of the foreign affairs and international trade committee.

Senator John Sylvain (Rougemont): I'm John Sylvain, Conservative senator from Quebec. I served on the joint defence committee earlier this year.

Mr. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Len Hopkins, member of Parliament for Renfrew—Nipissing—Pembroke in eastern Ontario on the Quebec–Ontario border. I'm was a member of the joint defence review committee that we had going for about eight months, in which the chairman just about drove us into the ground, but we're still here.

The Chair: One of the longest–standing and most respected members of the House of Commons, with a long–standing interest in defence and the member for Petawawa.

Mr. Algirdas Gricius (Member, Assembly of Western European Union): My name is Algirdas Gricius. I am from Lithuania. I am the vice–chairman of our foreign affairs committee. At the same time, I am the head of our delegation to the Council of Europe and of the Western European Union.

Mr. Juris Sinka (Member, Assembly of Western European Union): I'm Juris Sinka, a member of the Latvian Parliament. I am also a member of our foreign affairs committee and at the moment chairman of the Baltic assembly defence and foreign affairs committee.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I'd like to welcome your group to Canada and particularly to Ottawa, our capital. My name is Fred Mifflin. I'm the member of Parliament for Bonavista—Trinity—Conception. That's probably the eastern–most riding of Canada on the east coast of Newfoundland. I am the parliamentary secretary to the Minister of National Defence and Veterans Affairs, a member of the standing committee that just completed the defence policy review, and a member of the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

The Chair: And a former admiral in the Canadian navy.

Mr. Matyas Eorsi (Member, Assembly of Western European Union): Last and maybe least, my name is Matyas Eorsi. I don't expect anyone to pronounce my name correctly. Whatever way you say it, I will listen. I am from Hungary. I am the chairperson of the foreign affairs committee of the Hungarian Parliament. I'm also the head of the Hungarian delegation to the WEU parliamentary assembly. It is good to be here.

The Chair: Thank you very much. Let me say once again to everybody, welcome.

Now, we did send to—I'm sorry, we have had some additions.

• 1545

M. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Je m'appelle Robert Bertrand. Je suis député de la circonscription électorale de Pontiac—Gatineau—Labelle. Je suis aussi membre du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

[*Translation*]

M. Lastewka (St. Catherines): Je m'appelle Walt Lastewka, je suis député libéral. Je suis également membre du Comité des affaires étrangères et du commerce international.

Le sénateur John Sylvain (Rougemont): Je m'appelle John Sylvain, je suis sénateur conservateur du Québec. L'an dernier, j'ai siégé au Comité mixte de la défense.

M. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Len Hopkins, député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, dans l'est de l'Ontario, à la frontière Québec–Ontario. J'étais membre du Comité mixte spécial de la défense qui a duré environ huit mois, et où le président nous a fait travailler jusqu'à l'épuisement, mais nous avons survécu.

Le président: Monsieur Hopkins est l'un des plus anciens députés de la Chambre, et l'un des plus respectés; il s'intéresse en outre depuis très longtemps aux questions de défense et il représente Petawawa.

M. Algirdas Gricius (député, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale): Je m'appelle Algirdas Gricius et je viens de Lithuanie. Je suis vice–président de notre Comité des affaires étrangères. Je suis aussi chef de la délégation lithuanienne auprès du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale.

M. Juris Sinka (député, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale): Je m'appelle Juris Sinka, je suis député au Parlement letton. Je suis également membre de notre Comité des affaires étrangères et actuellement président du Comité de la défense et des affaires étrangères de l'Assemblée balte.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je vous souhaite à tous la bienvenue au Canada et plus précisément à Ottawa, notre capitale. Je m'appelle Fred Mifflin et je suis député de Bonavista—Trinity—Conception. C'est probablement la circonscription la plus à l'est du Canada, sur la côte est de Terre–Neuve. Je suis secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, membre du comité qui vient de terminer l'examen de la politique de défense, et membre du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Le président: Et ancien amiral de la marine canadienne.

M. Matyas Eorsi (député, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale): Et pour finir, celui qui est peut–être le dernier de la classe. Je m'appelle Matyas Eorsi. Je ne m'attends pas à ce que vous prononciez mon nom correctement. Quelle que soit la prononciation que vous adopterez, je vous écouterai. Je suis hongrois. Je suis président du Comité des affaires étrangères du Parlement hongrois. Je suis également chef de la délégation hongroise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'UEO. Je suis ravi d'être ici.

Le président: Merci beaucoup. Encore une fois, soyez tous les bienvenus.

Bon, nous avions envoyé... Excusez–moi, nous avons de nouveaux arrivants.

Mr. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): I am Robert Bertrand, member of Parliament for Pontiac—Gatineau—Labelle. I'm also a member of the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

[*Texte*]

Mr. Alcock (Winnipeg South): I'm Reg Alcock. I'm the member of Parliament for Winnipeg South and a member of the foreign affairs and trade committee.

The Chair: Thank you very much.

We did send to your committee, Lord Finsberg, a proposed agenda that included the development of Canada's relations with Europe in security and defence; Canada's future contribution to the transatlantic sharing of risk, roles, and responsibilities, and you've already alluded to that; Canada's position regarding the implementation of NATO's decision to make joint NATO assets available for European tasks; and there were other items there too.

What I think we should do is to simply look for questions from the floor and proceed with those questions as they arise. Mr. Mifflin.

Mr. Mifflin: This is not really a question. In response to Lord Finsberg's opening salvo, I guess, I understand where he's coming from, but as parliamentary secretary to the Minister of Defence I want to assure him and all members of the committee and the visitors that Canada is not turning her back on the world at all. Isolation has never been part of the Canadian policy and it isn't now.

I think you were briefed on the white paper on defence and foreign policy this morning. That should show this indeed is our policy. However, as you are aware, like a lot of countries we are in a period of retrenchment right now, and as evident from our most recent budget—actually, your timing for being here, sir, is excellent—you will understand really our ultimate goal is to restore a solid economic future for our future generations.

Now, we have members here who did the defence policy review, and the future of our role in NATO indeed was very prevalent. It was under a lot of discussion. We visited Brussels. The Secretary General was sick at the time, but we talked with the Deputy Secretary Generals, we talked to the chairman of the military committee with our people, and we left with a very firm resolve as a committee that we would want to continue to be a NATO partner in a very strong way.

In particular, in our white paper, the manifestation of this was the maintenance of contingency forces to the NATO operations for a maritime task group, a brigade group, plus an infantry battalion group, a wing of fighter aircraft, a squadron of tactical transport and one ship to STANAVFORLANT, which we have always been doing and I believe we will continue to do in the future.

In addition, of course, I think it would be appropriate to mention here that we have had a ship in the Adriatic operating with, indeed, the Western European Union organization, and I'm told that after some ironing out of difficulties when the force was first set up, it operates very smoothly and very effectively. So I think that may perhaps lay the foundation in philosophy for the way we think.

[*Traduction*]

M. Alcock (Winnipeg-Sud): Je m'appelle Reg Alcock. Je suis député de Winnipeg Sud et membre du Comité des Affaires des étrangères et du commerce international.

Le président: Merci.

Lord Finsberg, nous avions envoyé à votre Commission une ébauche d'ordre du jour dans laquelle figurait notamment le développement du lien entre le Canada et la Sécurité de la défense de l'Europe; la contribution à venir du Canada au risque transatlantique, les rôles et les responsabilités de notre pays, vous en avez déjà parlé; la position du Canada à l'égard de l'application d'une décision de l'OTAN de mettre l'équipement de l'OTAN à la disposition de l'UEO pour des tâches européennes; et il y avait d'autres choses encore.

Il me semble qu'il serait préférable de débattre simplement des questions qui sont soulevées, au fur et à mesure qu'elles sont mises de l'avant. Monsieur Mifflin.

M. Mifflin: Ce n'est pas vraiment une question que je voudrais poser. Mais en réponse à la salve de Lord Finsberg, je tiens à lui dire que je comprends son point de vue. Toutefois, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de la Défense, je peux lui affirmer, ainsi qu'à tous les membres de sa Commission et à nos visiteurs, que le Canada n'est pas du tout en train de tourner le dos au reste du monde. L'isolationnisme n'a jamais fait partie de notre politique, et il n'y figure pas maintenant.

Je crois savoir qu'on vous a mis au courant ce matin du contenu de notre livre blanc sur la défense et la politique étrangère. Il confirme notre politique. Mais, vous le savez, comme bien d'autres pays, nous sommes actuellement en période de repli, comme l'a démontré notre dernier budget—il faut dire que vous tombez à point nommé, monsieur—et vous comprenez donc que notre objectif primordial est d'assurer à nos générations futures un solide avenir économique.

Nous avons ici des députés qui ont participé à l'examen de la politique de défense, où il a été beaucoup question de notre rôle au sein de l'OTAN. On en a beaucoup discuté. Nous sommes allés à Bruxelles. Le secrétaire général était malade à l'époque, mais nous avons rencontré les secrétaires généraux adjoints, le président du Comité militaire, et nous sommes repartis fermement convaincus de la nécessité de maintenir résolument notre participation à l'OTAN.

Cette volonté s'est traduite notamment dans notre livre blanc par le maintien auprès des opérations de l'OTAN de forces d'intervention constituées d'un groupe opérationnel naval, d'un groupe-brigade, d'un groupe bataillon d'infanterie, d'une escadre de chasseurs, d'un escadron d'aéronefs de transport tactique et d'un bâtiment auprès de la force navale permanente dans l'Atlantique, comme nous l'avons toujours fait, et comme nous continuerons de le faire, je crois, à l'avenir.

En outre, il me paraît utile de rappeler que nous avons un bâtiment dans l'Adriatique avec l'organisation de l'Union de l'Europe occidentale, et on me dit qu'une fois aplanies les difficultés de mise en place, l'organisation fonctionne très bien et très efficacement. Voilà qui me semble éclairer les fondements de notre philosophie.

[*Text*]

Mr. Gricius: Mr. Chairman, I would like to make a short statement today to explain why I came here with some hope that the cooperation, being the best in Europe, the best in the European Union and central European states, including the Baltic states, will give some results in the near future.

First, you know that not so long ago Lithuania established its statehood. But our independence, I would like to say, is quite fragile and not very strong, and there are dangers today for Lithuania and other Baltic states.

First, I think the main danger still comes from the east, and the main danger is the unpredictability of further development of Russia as a country with nuclear weapons, and also the political forces in Russia.

• 1550

All of you know such names as Zhirinovsky and Zyuganov. But I think it's not just those two names that are dangerous because they are permanently claiming to restore the former territory of the Soviet Union, which means the Baltic states will come back to the Soviet Union or imperial Russia. There are also many politicians in the military–industrial complex and nationalistic movements that are trying to go back to, in one sense, the totalitarian system.

Of course the question is quite difficult, because Russia is a large country with a huge territory. Of course you can't put such a large country in some corner to give them order.

On the other hand, I would like to say that NATO must find a solution. One must clearly express who the enemies of NATO are today. It is very difficult now to say what kind of development will take the NATO organization into the future.

I would like to say only that Lithuania has no real problems with Russia, because we have no ethnic minority problems and no territorial quarrels with Russia. Also, we agreed not long ago to prolong a treaty as far as it concerns military transit through our territory to the Kaliningrad or Königsberg district.

But of course this military transit is in some way dangerous now with our independence. That is why we are applying to become a NATO member state. Nowadays we are associate partners of the Western European Union. I think it would be a good example to discuss the possibility in the future to accept Lithuania as a state that can at the same time be a member of NATO or the Western European Union and also have some agreement with Russia.

In Russia now there is some propaganda. Russian people know from the past that NATO is very dangerous for Russian people and to Russia as a country. I think it would be very useful to have such a discussion to show an example by accepting Lithuania in NATO. It's a country with a military transit through its territory. I think we can in such a way show Russia that NATO does not have aggressive intentions. NATO can cooperate with Russia and the Commonwealth of Independent States.

[*Translation*]

M. Gricius: Monsieur le président, permettez–moi de faire une brève déclaration afin de vous expliquer pourquoi je suis venu ici avec l'espoir que la coopération, la meilleure en Europe, dans l'Union européenne et parmi les États de l'Europe centrale, y compris les États baltes, donnera prochainement des résultats concrets.

Tout d'abord, vous savez que la Lituanie n'est devenu un État que depuis peu. Mais je dois dire que notre indépendance est encore très fragile, et que divers dangers menacent aujourd'hui la Lituanie et les autres États baltes.

Le principal danger vient de l'Est, et il naît de l'imprévisibilité de la Russie, pays détenteur d'armes nucléaires, et des forces politiques dans ce pays.

Les noms de Jirinovsky et de Doukanov vous sont familiers. Mais ce ne sont pas seulement ces deux hommes–là qui sont dangereux, parce qu'ils clament sans cesse vouloir restaurer l'ancien territoire soviétique, c'est–à–dire réannexer les États baltes à l'Union soviétique ou à la Russie impériale. Il y a aussi de nombreux politiques dans le complexe militaro–industriel et des mouvements nationalistes qui souhaitent, en un sens, revenir au système totalitaire.

Bien sûr, la question est extrêmement complexe, car la Russie a un immense territoire. Bien sûr, on ne peut pas dire à un si grand pays de se tenir tranquille et lui donner des ordres. Par ailleurs, l'OTAN doit trouver une solution.

Il faut dire clairement qui sont aujourd'hui les ennemis de l'OTAN. Il est actuellement très difficile de prévoir comment évoluera l'OTAN à l'avenir.

Je tiens à dire simplement que la Lituanie n'a pas vraiment de problèmes avec la Russie, puisque nous n'avons pas de minorités ethniques et que nous n'avons pas avec la Russie de conflits de territoires. Nous avons en outre accepté, il y a quelque temps, de prolonger un traité qui permet à la Russie de faire passer ses troupes militaires sur notre territoire pour atteindre le district de Kaliningrad ou de Königsberg.

Mais bien entendu, ce passage de troupes présente un danger pour notre indépendance. Et c'est la raison pour laquelle nous sommes candidats à l'OTAN. Actuellement, notre pays est un partenaire–associé de l'Union de l'Europe occidentale. Il me semblerait utile, par exemple, de parler de la possibilité d'accepter la Lituanie à l'avenir comme un État qui serait membre de l'OTAN ou de l'Union européenne occidentale tout en ayant un traité avec la Russie.

En Russie, la machine à propagande tourne. Les Russes savent par expérience que l'OTAN peut être très dangereuse pour eux et pour leur pays. Il me semble qu'il serait extrêmement utile de donner un exemple en acceptant la Lituanie au sein de l'OTAN. C'est un pays qui permet le transit militaire sur son territoire. On pourrait ainsi montrer à la Russie que l'OTAN n'a aucune intention d'agression. L'OTAN peut coopérer avec la Russie et la Communauté des États indépendants.

[*Texte*]

Thank you.

The Chair: Thank you. I wonder if one of our group would like to reply to that. If not, I could make some comments. Perhaps there's somebody else around the table who would like to comment.

Senator Sylvain.

Senator Sylvain: I don't think I want to reply directly to all the points that were raised by the delegate from Lithuania. I just wanted to refer to what you, Mr. Chairman, said at the beginning about the support we've had in Canada all these years for NATO.

I suppose the fact I served for three years during World War II and experienced a little bit of what that was—I'm forever grateful that NATO was there. It prohibited a war of a similar nature taking place over 50 years. So I think it has served its purpose very well.

You mentioned you had a question in mind about the withdrawal of the Americans from NATO. I don't know whether they intend to do that. There's a new government there. I presume they'll develop their policy accordingly in due time.

However, when I met yesterday with a similar group, which was headed by the French delegation, I got a completely different view as to the purpose of this WEU. The emphasis seemed to be a great deal more on the fact that the Americans were taking a great deal more space than they should in the halls of the NATO offices. There were entirely too many American flags and they held entirely too many posts.

• 1555

I suppose the basic question I would like to pose is whether Europe wants America out or whether you want to keep them in. If you want to keep them in, is this the best way of doing it?

Lord Finsberg: I'd better answer that one.

You will recall, of course, that it was General de Gaulle who took France out of NATO, except for the military committee. I think you will have to accept from me that what I said represents the view of the Western European Union. I don't know who these French deputies were, but they certainly don't represent the Western European Union. They may obviously represent the French National Assembly and the Senate.

As far as we are concerned, we believe passionately that there is a continuing need, in our mutual interests, for the link to remain between Canada, the United States and NATO.

Our worry isn't so much that America is going to withdraw. Our worry is that some of the new members of Congress are talking about some sort of restriction on their force capability and their force size. If I may put it this way—I'm not a diplomat—that, allied with the fact there isn't a single Canadian soldier, except for those on peacekeeping missions and those who inhabit those lovely offices at Mons, in Europe, does worry us.

As to how you can actually fulfil all your obligations to NATO, I heard the point the admiral made. Some of those things we heard from your defence spokesman—we said we'd come this afternoon because you're the politicians—are going to

[*Traduction*]

Merci.

Le président: Je vous remercie. Je me demande si l'un de nos membres souhaite vous répondre. Sinon, je pourrais faire quelques commentaires. Mais quelqu'un d'autre souhaite peut-être répondre.

Sénateur Sylvain.

Le sénateur Sylvain: Je ne souhaite pas répondre directement à tous les points qu'a soulevés le délégué de la Lituanie. Je tiens simplement à rappeler ce que vous avez dit, monsieur le président, au début de la séance à propos de l'appui qu'a toujours manifesté le Canada à l'OTAN.

Le fait d'avoir servi trois ans sous les drapeaux pendant la Seconde Guerre mondiale et d'avoir vu ce que cela signifie, me rend reconnaissant à l'égard de l'OTAN qui, par sa présence, empêche depuis plus de 50 ans qu'un autre conflit de ce type ne se produise. L'organisation a donc très bien fait son travail.

Vous avez dit que vous aviez des questions sur un éventuel retrait des Américains. Je ne sais pas si c'est effectivement leur intention. Il y a là-bas un nouveau gouvernement, et j'imagine qu'il établira sa politique en temps voulu.

Toutefois, j'ai rencontré hier un groupe semblable au vôtre, mais dirigé celui-là par la délégation française, et j'ai eu une impression tout à fait différente des objectifs de l'UEO. Hier, on semblait insister surtout sur le fait que les Américains prenaient beaucoup plus de place qu'il ne leur en revenait dans les couloirs et les bureaux de l'OTAN, qu'il y avait beaucoup trop de drapeaux américains et beaucoup trop de postes occupés par des Américains.

Alors je me demande si l'Europe souhaite que l'Amérique reste ou qu'elle se retire. Si vous voulez que les Américains restent, est-ce là la meilleure façon de faire?

Lord Finsberg: Je vais répondre.

Vous vous souviendrez, bien sûr, que c'est le général de Gaulle qui a retiré la France de l'OTAN, sauf pour ce qui est de la commission militaire. Je vous prie donc de croire que mes paroles reflètent effectivement le point de vue de l'Union de l'Europe occidentale. Je ne sais pas qui étaient ces députés français, mais ils ne représentent certainement pas l'Union de l'Europe occidentale. Ils représentent fort probablement l'Assemblée nationale française et le Sénat.

Quant à nous, nous sommes passionnément convaincus de la nécessité de maintenir, dans notre intérêt à tous, le lien entre le Canada, les États-Unis et l'OTAN.

Ce que nous craignons, ce n'est pas tant un retrait de l'Amérique. Ce qui nous préoccupe plutôt, c'est que de nouveaux membres du Congrès parlent de limiter la capacité et la taille des forces américaines. Je dirais—et je ne suis pas diplomate—qu'en plus du fait qu'il ne reste plus un seul soldat canadien, hormis les membres des missions de maintien de la paix et ceux qui occupent les magnifiques bureaux de Mons, en Europe, la situation nous préoccupe énormément.

Quant à savoir comment vous pouvez remplir vos obligations auprès de l'OTAN, j'ai bien entendu ce qu'a dit l'amiral. Certains des éléments qu'a mentionnés le porte-parole de la défense—nous avons bien dit que nous venions ici cet

[*Text*]

be ready in three months, but a future enemy ain't going to wait three months. That's our general worry. We do not question the sincerity and the desire of Canada—and we'll say this in the States when we get there—and of the Americans to be linked. All we would really like to know is how practically strong you intend those links to remain.

The Chair: Before I recognize the gentleman from Hungary with the difficult name... Is it Eorsi? I'm going to recognize you in a minute, but before doing that, I want to go to Mr. Leroux, because he has a comment to make on this same point.

M. Leroux: J'aimerais dire à tous ceux qu'on reçoit ici aujourd'hui que je suis membre de l'Opposition officielle. Actuellement, au Canada, il y a un parti de l'opposition qui est souverainiste. Comme pour la Lituanie et d'autres pays qui ont acquis récemment leur souveraineté, nous croyons que, pour le Québec, il serait possible d'être souverain. Lors de la dernière élection fédérale, nous avons fait élire au Québec 54 députés sur 75.

Lors de la révision de la politique de la défense, nous proposions qu'on augmente les pouvoirs de l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte qu'elle soit beaucoup plus efficace. Nous prônions aussi que la terre soit divisée en cinq régions et que l'Europe soit l'une d'elles, ainsi que l'Amérique. Nous prônions également que le Canada et le Québec, qui pourrait devenir un État souverain, se retirent graduellement de l'OTAN et participent plus à NORAD qui est, comme vous le savez, la défense de l'Amérique.

Le Canada a toujours été un pays qui a participé aux missions de paix. Cependant, pour l'avenir, ne devrions–nous pas concentrer nos efforts dans nos régions respectives? C'est–à–dire que s'il y avait un conflit en Amérique, ce serait aux Américains, aux Canadiens et aux autres pays d'Amérique de tenter de trouver une solution, et lorsqu'un conflit se produirait en Europe, ce serait aux Européens d'essayer de le régler. C'est une question que je vous pose et vous pourrez peut–être y répondre au cours de cette rencontre toute amicale.

The Chair: Thank you.

Mr. Eorsi.

Mr. Eorsi: Thank you, Mr. Chairman. I guess during the first part of this meeting we shall sum up all the questions, and then we'll answer each other's questions.

• 1600

As I heard the contributions earlier today at this meeting, there are also some questions that I would like to formulate here. One was concerning the participation of Canada in the stability of Europe.

It was very interesting to see and to experience our briefing earlier this morning, where we understood that Canada is cutting the defence budget dramatically. While Canada is saying that it wants to maintain its participation in Europe, on the other hand we also heard that Canada wants to be more active in other parts of the world. We heard about South Asia, we heard about Latin America and even Africa. I just wondered how it is possible for Canada to improve its activity, to not withdraw from anywhere, but yet it's budget will be cut tremendously.

[*Translation*]

après–midi parce que vous êtes les élus—seront prêts dans trois mois, mais un éventuel ennemi n'attendra pas trois mois. C'est cela qui nous inquiète. Nous ne mettons pas en doute la sincérité et la volonté des Canadiens—et nous dirons la même chose aux États–Unis lorsque nous irons là–bas—et des Américains. Mais nous nous demandons quelle sera à l'avenir la force réelle de ces liens, dans la pratique.

Le président: Avant de donner la parole au député hongrois, qui a un nom si difficile... Est–ce bien Eorsi? Je vais vous donner la parole dans une minute, mais je vais d'abord la donner à M. Leroux car il souhaite dire quelque chose sur ce même point.

Mr. Leroux: I would like to say to our guests today that I am a member of the official opposition. The Opposition party in Canada at present is sovereignist. Just like Lituania and other countries that have recently become sovereign, we believe that Quebec could become a sovereign state. In the last federal election we took 54 of the 75 seats in Quebec.

In the review of defence policy we suggested an enhancement of UN powers such that the organization could be more efficient. We also recommended that the world be divided in five regions, your being one, and America another. We recommended also that Canada and Quebec, which could become sovereign states, gradually withdraw from NATO and increase their participation in NORAD whose objective, as you know, is the defence of America.

Canada has always participated in peacekeeping missions. But in the future should we not focus our efforts on our respective regions? In other words, if there is a conflict in America, it would be the responsibility of the United States, Canada, and other American countries to try to find a solution; in the same way, if there is a conflict in Europe Europeans would have to try to find a solution. This is a question I'm asking and you might want to answer it sometime during this friendly meeting.

Le président: Merci

Monsieur Eorsi.

M. Eorsi: Je vous remercie, monsieur le président. Si je comprends bien, nous allons d'abord résumer toutes les questions, et nous y répondrons ensuite.

Après avoir entendu les interventions jusqu'ici, j'aimerais moi aussi poser quelques questions. L'une concerne la participation du Canada à la stabilité de l'Europe.

La séance d'information de ce matin a été des plus intéressantes, et au cours de celle–ci nous avons pu comprendre que le Canada ampute fortement son budget militaire. D'une part, le Canada déclare vouloir maintenir sa participation en Europe, et on nous dit d'autre part que le Canada souhaite également accroître ses activités dans d'autres régions. On a mentionné l'Asie du Sud, l'Amérique latine, même l'Afrique. Je me demande comment le Canada peut accroître son activité, ne se retirer d'aucune région, et tout cela avec un budget fortement réduit.

[*Texte*]

I don't know what the answer is, but there is a question I would like to put to you, and that is, what is the risk assessment of Canada today? Where do the politicians of Canada today feel there's a risk that can threaten or jeopardize the stability not just of the country of Canada but also the peace of the world?

This leads me to my other question—which my friend and colleague Mr. Gricius went into pretty much detail on—the assessment of Russia. What do you think about Russia, mainly after the—I don't want to call it a story—Chechnya event. It would be very interesting for us if you could explain how you see Russia today. We discuss this question on a regular basis in the WEU and in other European organizations, and it would be extremely interesting for us to see how you see it.

Since I don't want to ask for the floor too many times, Mr. Chairman, if you would permit me, I would also say some words about this NATO integration issue.

It was very interesting for me to hear what Mr. Gricius said about Lithuania's intentions. Of course I don't have to put emphasis on the fact that all central European countries want to join NATO and also WEU as soon as possible.

We in Hungary, of course, for historical reasons have different considerations in joining NATO. There's a huge difference between the Baltic countries and Hungary in that we don't feel that anyone, any country in the world, would be a threat against the sovereignty of Hungary.

When we want to become NATO members, we don't want it just in order to get a security umbrella. What we do think is that if we want to integrate with the western world after 50 years of communism, then integration cannot be just one–sided. It cannot be just economic. It cannot be just this or that. It should be absolutely complex. So that is one of the major reasons why we want to join every Euro–Atlantic organization, if possible.

The second reason is that we believe it would also help our economic integration. If I take a businessman in Atlanta or in British Columbia, I think these business people who want to invest, for example, in Hungary should be aware that this ex–Yugoslavian war will not escalate to other countries in central Europe. We already know it, and experts know about it. But if Hungary, with other countries, would enjoy full NATO membership, it would be a very good promise and message to them that it's a secure country. These countries are guarantors for the stability of the region. That's why. It would improve our economic integration as well. That is very important, and we Hungarians are fully convinced that the more countries from the region that can join NATO, the better for the security of all Europe.

Again, I don't want to have this question forgotten. How you see Russia today is very interesting for us, but much more interesting for the Polish and the Baltic people.

Thank you.

The Chair: You have listed four essential questions: how do we meet our commitments, what is the threat, Russia today, and NATO enlargement. I know Mr. Mifflin wants to talk about how we meet our commitments. Let me simply deal with the threat to Canada.

[*Traduction*]

Je n'ai pas la réponse, mais j'aimerais vous poser la question suivante: quelle est l'évaluation du risque actuel au Canada? Selon les milieux politiques canadiens, d'où vient aujourd'hui la menace non seulement à la stabilité du Canada, mais à la paix mondiale.

Et cela m'amène à poser une autre question—que mon ami et collègue M. Gricius a déjà exposée en détail, et qui est celle de l'évaluation que l'on fait de la Russie. Que pensez–vous de la Russie, surtout après—ne disons pas l'affaire—mais les événements en Tchétchénie. Il serait intéressant pour nous que vous nous expliquiez comment vous voyez la Russie aujourd'hui. Nous en discutons régulièrement à l'UEO et au sein d'autres organismes européens, et il serait extrêmement intéressant de voir ce que vous en pensez.

Monsieur le président, comme je ne veux pas demander la parole trop souvent, j'aimerais avec votre permission dire quelques mots à propos de l'élargissement de l'OTAN.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Gricius exposer les intentions de la Lituanie. Bien entendu, il n'est pas nécessaire de rappeler que tous les pays d'Europe centrale souhaitent se joindre à l'OTAN et à l'UEO le plus rapidement possible.

Quant à la Hongrie, pour des raisons historiques, notre désir d'appartenir à l'OTAN naît de considérations différentes. Il y a une énorme différence entre les pays baltes et la Hongrie puisque nous n'avons pas le sentiment que notre souveraineté soit menacée par un pays quelconque.

Si nous souhaitons entrer à l'OTAN, ce n'est pas simplement pour nous mettre à l'abri sous son parapluie. C'est plutôt qu'à notre avis, si nous voulons vraiment nous intégrer au monde occidental après 50 ans de communisme, l'intégration ne saurait se faire sur un seul plan. Elle ne peut être simplement économique. Elle ne peut intervenir seulement sur un plan ou sur un autre. Elle doit nécessairement être multiple. Et c'est là une des principales raisons pour lesquelles nous souhaitons devenir membre de toutes les organisations Euro–atlantiques, si possible.

Nous croyons en outre que cela serait bon pour faciliter l'intégration économique. Les gens d'affaires d'Atlanta ou de la Colombie–Britannique qui souhaiteraient investir en Hongrie doivent pouvoir être assurés que le conflit dans l'ancienne Yougoslavie ne s'étendra pas aux autres pays d'Europe centrale. Nous le savons, les experts le savent. Mais si la Hongrie, avec d'autres pays, devenait membre à part entière de l'OTAN, le message et la promesse de sécurité pour eux serait clairs. Ces pays sont les garants de la stabilité dans la région. Voilà la raison. Cela permettrait également d'améliorer notre intégration économique. C'est très important, et nous, Hongrois, sommes pleinement convaincus que plus il y aura de pays de la région au sein de l'OTAN, mieux la sécurité de l'Europe sera assurée.

Je ne voudrais pas qu'on oublie cette question. Votre évaluation de la Russie est un sujet intéressant pour nous, mais il l'est encore beaucoup plus pour les Polonais ou les peuples baltes.

Merci.

Le président: Vous avez énoncé quatre questions essentielles: Comment nous allons respecter nos engagements, quelle est la menace, la situation en Russie aujourd'hui, et l'élargissement de l'OTAN. Je sais que M. Mifflin veut parler de nos engagements. Permettez–moi de parler pour ma part de la menace pour le Canada.

[*Text*]

Our committee felt there was really no immediate domestic threat to Canada. However, since you have come from Europe, I don't think it would be right for us to pass over this as if it meant nothing. We believe there is a certain threat on the Atlantic in terms of resources and the environment. I would simply say that and leave it at that. Both our country and the European Union are going to have to work out some sort of agreement on fish stocks. It is a very serious issue for us.

For those of us from the Atlantic around this table, it is life–threatening. We feel it very strongly, and we want you to know that. We feel it as a threat to our shores. It doesn't have the dimension of the Cold War, obviously, and the threat from over the pole has gone, but there are certain security threats to our borders that we will have to deal with.

Our committee decided that as a country in the world, the larger threat to us is world insecurity itself. The old bipolar world is gone. There are emerging threats all over the world such as nationalism, economic integration, economic development, the movements of people, emerging democracy, and the arms race. These are all threats to world security, and we feel in this country we have to continue to take an international stance. We cannot withdraw from the world. We are a citizen of the world. We have been a good citizen until now and we should continue to be.

That's why we feel strongly about NATO. You may feel that some forces have been withdrawn, but really we expect to meet our commitment in this country today, as I think the Americans will.

We were struck when we went to the United States by the way it has mobilized its forces. It will respond to the threat of insecurity anywhere in the world from North America, and not from pre–positioned troops somewhere else. I don't think we should be too concerned whether troops and equipment are pre–positioned. We are in a position to send people and equipment, just as the U.S. is prepared to send people and equipment when called upon.

I'm going to let Mr. Mifflin deal with commitments and other people deal with Russia today and NATO enlargement. I'll look for hands. Mr. Mifflin.

Mr. Mifflin: I'm not going to talk numbers because numbers can relay the wrong message. I think it would probably suffice for me to say it is not really smoke and mirrors, and I'm always cautious about people who say they are going to do the same or more with less. [*Technical difficulty—Editor*] We all know that.

The fact remains that until five years ago we had the infrastructure in this country that we had at the end of World War II because of the politics involved. Nobody was prepared—Liberals and Conservatives alike—to close bases when there was

[*Translation*]

• 1605

Notre comité a vraiment eu le sentiment que cela ne représentait absolument pas une menace immédiate pour le Canada. Mais étant donné que vous venez d'Europe, je ne crois pas qu'il faille tenir cela pour quantité négligeable. Je crois qu'il y a un certain danger pour l'Atlantique en ce qui concerne les ressources et l'environnement. C'est ce que je me contenterai de dire. Notre pays aussi bien que l'Union européenne vont devoir arriver à une entente pour les stocks de poisson. C'est une question très importante pour nous.

Pour ceux d'entre nous qui viennent de la région de l'Atlantique, c'est une question de vie ou de mort. Nous le ressentons profondément et nous tenons à ce que vous le sachiez. Nous estimons que cela représente un danger pour nos côtes. Il n'a bien sûr pas l'envergure de la guerre froide et le danger qui existait pour le Pôle nord a disparu, mais certain danger menace cependant la sécurité de nos frontières et il nous faudra nous en occuper.

Notre comité estime que pour un pays comme le nôtre, le plus gros danger vient de l'insécurité mondiale proprement dite. L'ancien monde bipolaire a disparu. Des dangers font leur apparition dans le monde entier; je veux parler du nationalisme, de l'intégration économique, du développement économique, du déplacement des personnes, des nouvelles démocraties et de la course aux armements, notamment. Tous constituent un danger pour la sécurité mondiale et nous estimons que notre pays doit continuer à avoir une position internationale. Nous ne pouvons pas nous retirer du monde. Nous sommes citoyens du monde. Nous nous sommes comportés en bons citoyens jusqu'à maintenant et nous devrions continuer à le faire.

C'est pourquoi nous sommes très favorables à l'OTAN. Vous avez peut–être l'impression que nous avons retiré certaines de nos forces, mais en réalité nous entendons respecter les engagements de notre pays à l'heure actuelle, ce que ferons aussi, je pense, les Américains.

Ce qui nous a frappé, lors de notre voyage aux États–Unis, c'est la façon dont les forces ont été mobilisées. Ce pays répondra à tout danger d'insécurité n'importe où dans le monde en partant de l'Amérique du nord et non en envoyant ses troupes stationnées à l'avance ailleurs. Je ne crois pas qu'il faille trop s'inquiéter du fait qu'il y ait des troupes et du matériel qui soient stationnés à l'avance. Nous sommes en mesure d'envoyer des effectifs et du matériel tout comme les États–Unis sont prêts à envoyer des effectifs et du matériel lorsqu'on leur demande.

Je vais laisser M. Mifflin parler des engagements et d'autres personnes traiter de la Russie d'aujourd'hui et de l'élargissement de l'OTAN. Je chercherais de l'aide. M. Mifflin.

M. Mifflin: Je ne vais pas vous donner de chiffres car ils peuvent être trompeurs. Je crois qu'il me suffira sans doute de dire qu'il ne s'agit pas d'une conversion factice et j'ai toujours des craintes à l'égard de ceux qui disent qu'ils vont faire la même chose ou davantage avec moins [*Difficulté technique—Éditeur*]. Nous savons tous cela.

Il ne reste pas moins que jusqu'à il y a cinq ans, notre pays disposait encore de l'infrastructure qu'il avait à la fin de Seconde guerre mondiale pour des raisons politiques. Personne n'était prêt—pas plus les Libéraux que les Conservateurs—à

[*Texte*]

no military requirement for them, until we came to the crunch. Somebody was at the helm and the ship was heading for the rocks. Somebody had to make a decision. Well, the previous government started fairly gently and it was a political nightmare. By the time we took power, we had no choice. It was either cut out the teeth or cut the infrastructure.

It was very difficult politically, but in those five years, and particularly in the last two years, we have reduced our bases by one–third. We have saved a lot of money in personnel and maintenance.

We've had to reduce the way we do capital equipment. We used to design it and. . .I think ''gold–plate it'' is not a bad description. Now we're looking for the equivalent capability, but instead of having it designed and built in Canada, we're going to buy it off the shelf. It's in those areas that we have saved a lot of money. We have maintained, in effect, the same teeth ratio we had five years ago, even though we have fewer people and less money.

[*Traduction*]

fermer des bases qui n'étaient pas justifiées sur le plan militaire avant qu'on connaisse une situation difficile. Il y avait quelqu'un à la barre et le navire se dirigeait vers les rochers. Il fallait que quelqu'un prenne une décision. Le gouvernement précédent a commencé assez doucement et cela a été un véritable cauchemar politique. Lorsque nous avons pris le pouvoir, nous n'avions plus le choix. Il s'agissait soit de réduire la puissance, soit de réduire l'infrastructure.

Sur le plan politique, c'était très difficile, mais au cours de ces cinq ans et surtout au cours des deux dernières années, nous avons réduit le nombre de nos bases d'un tiers. Nous avons économisé beaucoup en personnel et en entretien.

Il nous a fallu pratiquer des réductions en matière de biens d'équipement. Autrefois nous en assurions la conception et. . . pour employer une expression imagée, nous faisions du «plaqué or». Nous voulons maintenant avoir la même capacité, mais au lieu d'assurer la conception et la construction au Canada, nous allons acheter le matériel tout près. C'est en agissant de la sorte que nous avons économisé beaucoup d'argent. Nous avons en fait gardé la même puissance qu'il y a 5 ans, même si nous avons réduit les effectifs et si nous disposons de moins d'argent.

• 1610

I'm not going to hog the floor, Mr. Chairman. I just wanted to make that point and I want to make one more point before I go on. It's with respect to the non–isolation feeling of Canada. I think we talked to 300 different groups and witnesses—not people but groups. We visited every provincial capital in Canada and we travelled abroad.

I think the most poignant thing as far as the committee is concerned is that with the exception of radical peace groups and people you wouldn't expect to have a reasonable approach to defence, practically every organization that came before us agreed with the general philosophy of world security and peacekeeping, and also with NATO. We had very few people who didn't believe we should continue to play a major role in the NATO alliance. I think, if nothing else, that should give you reassurance of the feeling in this country.

I have to add also that it was the first time in recent history, 50 years, that a parliamentary committee of senators and members of Parliament went forward to hear the views of Canadians.

The Chair: Before I go on, I should introduce one of our members who has arrived late. He is John Richardson, who also was a member of our review committee and a former general in the Canadian army.

Now I have three names on my list. I have Mr. Sinka, Mr. Hopkins, and Mr. Caccia.

Mr. Sinka: Thank you, Mr. Chairman. Again, I would like to express my pleasure at being here. I had to pinch myself to realize that I'm talking to Canadian MPs, because not so long ago it was almost an unthinkable situation for a Latvian.

Je ne veux pas accaparer le micro, monsieur le président. Je voulais simplement préciser la chose et je vais vous dire encore autre chose avant de continuer. Cela concerne le sentiment de non–isolement du Canada. Je crois que nous nous sommes adressés à 300 groupes et témoins différents—il ne s'agissait pas de particuliers mais de groupes. Nous nous sommes rendus dans toutes les capitales provinciales canadiennes et nous avons voyagé également à l'étranger.

Je crois que la chose la plus intéressante pour le comité, à l'exception des groupes de pacifistes extrémistes et des gens dont vous ne pouvez attendre une attitude raisonnable sur les questions de défense, pratiquement toutes les organisations qui ont comparu devant nous étaient d'accord avec notre façon générale d'envisager la sécurité mondiale et le maintien de la paix, et également l'OTAN. Très peu de personnes pensent qu'on ne devrait pas continuer à jouer un rôle très important au sein de l'Alliance atlantique. Cela devrait du moins vous rassurer quant au sentiment de la population.

Je dois aussi ajouter que c'était la première fois de l'histoire récente, depuis 50 ans en fait, qu'un comité parlementaire constitué de parlementaires et de députés allait au devant des Canadiens pour entendre leur point de vue.

Le président: Avant de poursuivre, j'aimerais vous présenter l'un de nos membres qui est arrivé tardivement. Il s'agit de John Richardson, qui est également membre de notre comité d'examen et qui est ancien général de l'armée canadienne.

J'ai maintenant trois noms sur ma liste. Messieurs Sinka, Hopkins et Caccia.

M. Sinka: Merci, monsieur le président. Je tiens à dire aussi combien je suis heureux d'être ici. J'ai dû me pincer pour être sûr que je parlais bien à des députés canadiens parce qu'il n'y a pas si longtemps, c'était une situation tout à fait inimaginable pour un Letton.

[*Text*]

I think that while partly sharing our Hungarian friend's statement, where he says the main thing is that we are getting involved with west European or western institutions and doing our bit and that it is not fear of Russia that would be the principal motive, I would like to remind him of course that I'm old enough to remember the autumn of 1956 and the Hungarian uprising. I would only have to ask now against whom.

So there has been a threat to Hungary all these long years when Hungary was regarded as a satellite country and an unwilling member of the Warsaw Treaty Organization. Of course, that shows there is still that threat, but of course I don't want to exaggerate it.

Latvia, too, and of course the other Baltic states have been artificially kept behind that infamous Iron Curtain and were not able to take their traditional part in western Europe. Now, thank God, we have even been classed by the UN as part of northern Europe and no longer of eastern Europe. Also, in Washington we belong to central Europe, so that's something. But the main danger—and I hope Canadians realize that, and I don't want to sound didactic—lies in the minds of Russia and Russians.

One talks today about the threat to Russian security and of sometimes poor Russia being driven into a corner, although it's still the largest state in the world and it's very difficult to find a small corner where I could see Russia driven into. But I think it is this general attitude that has to change. How can we come about, what can we do to change it?

There may be all sorts of ways and pressures, economic and otherwise, but we don't have to go as far as Zhirinovsky. I remember in Kiel *woche*, the Kiel week last June, where I was a member of a small Latvian delegation—it's a traditional meeting place also for all the Baltic Sea countries—there was a seminar about right-wing extremism. During the debate, I said of course there are all sorts of other kinds of extremism; for instance, fanaticism, religious fanaticism, intolerance, and also the view that Russia expressed about near abroad—in other words, about inference fears and so on.

[*Translation*]

Bien que je sois en partie d'accord avec la déclaration de notre ami Hongrois selon laquelle l'essentiel est que nous commencions à être impliqués dans les institutions d'Europe occidentale ou d'occident et que nous fassions notre part, et que ce n'est pas la crainte de la Russie qui constitue notre principal motif. J'aimerais cependant vous rappeler que je suis assez vieux pour me rappeler de l'automne 1956 et du soulèvement Hongrois. Il me faut simplement demander maintenant: «contre qui»?

Il y avait un danger pour la Hongrie pendant toutes ces années où on considérait ce pays comme un satellite et un membre obligé de l'Organisation du traité de Varsovie. Il est clair que ce danger existe toujours, mais je ne veux pas l'exagérer.

La Lettonie, avec les autres États Baltes, a aussi été maintenue artificiellement derrière le fameux rideau de fer et n'a pas pu assumer son rôle traditionnel au sein de l'Europe occidentale. Nous avons, grâce à Dieu, été classé par les Nations Unies comme pays de l'Europe du Nord et non plus comme pays de l'Europe de l'Est. D'autre part, Washington nous classe parmi les pays de l'Europe Centrale. C'est donc déjà quelque chose. Mais le principal danger—et j'espère, sans vouloir être trop didactique, que les Canadiens le voient—provient des mentalités en Russie et chez les Russes.

On parle à l'heure actuelle du danger que court la sécurité Russe et aussi parfois de la pauvre Russie qui est reléguée dans un coin, alors qu'elle reste le plus grand État du monde et qu'il est très difficile de trouver un petit coin où la Russie puisse être reléguée. Mais je crois que c'est l'attitude générale qui doit changer. Comment y parvenir, que faire pour changer cela?

Il est possible qu'il y ait toutes sortes de moyens de pression, économiques et autres, mais il n'est pas nécessaire d'aller aussi loin que M. Jirinovsky. Je me souviens qu'au cours de la semaine de Kiel, en juin dernier, je faisais partie d'une petite délégation Lettone—car c'est un lieu traditionnel de rencontre également pour tous les pays de la mer Baltique—il y avait un colloque sur l'extrême-droite. Au cours du débat, j'ai dit qu'il y avait évidemment toutes sortes d'autres formes d'extrémisme, le fanatisme, le fanatisme religieux, l'intolérance et aussi l'opinion de la Russie à l'égard de l'étranger proche, notamment—autrement dit, j'ai parlé des craintes que l'on pouvait en déduire.

• 1615

Later on at a very pleasant party a representative of Russia, one Mr. Vershinin, a member of the agrarian party so not of Mr. Zhirinovsky's party, said during a discussion about past history, ''Well, you be careful. You are a mouse and we are the cat''.

Now, look, that is a wrong attitude, and this attitude shows that at the end of this century Russia has still not got rid of its past glory, of glorification of the armed forces. I sometimes think, poor British, Canadian and other colonels, they are so easily forgotten once they leave for civvy street or retire. But here quite recently I've read in Russian papers and seen on television talk in connection with the coming anniversary of VE Day and so on—in the case of Russia it's slightly differently

Par la suite, au cours d'une soirée très agréable, un délégué russe, un certain monsieur Vershinine, membre du parti agraire et non du parti de monsieur Jirinovsky, a déclaré dans le cours de la discussion sur les enseignements du passé: «Prenez garde! Vous êtes la souris et nous sommes le chat.»

Comme vous le voyez, ce n'est pas la bonne attitude et cette attitude montre qu'à la fin du siècle actuel, la Russie ne s'est pas encore débarrassée de sa gloire passée, de son habitude de glorifier les forces armées. Je plains parfois les pauvres colonels britanniques, canadiens et autres, qu'on oublie si facilement lorsqu'ils reviennent à la vie civile ou lorsqu'ils prennent leur retraite. Mais ici, très récemment, j'ai lu dans des journaux russes et j'ai entendu à la télévision des discours en

[*Texte*]

phrased—so many Russians bemoaning. . .somehow they pity the state in which the armed forces have been put and so on and so forth.

There was too much glorification, and that is still the case. You don't have to go to the extremists to find this attitude still intact. And therein lies the main threat. At the end of this century, Russian imperialism or imperialistic thinking is still there. It is an anachronism and still it is there, and the threat is there also to Russia's neighbours who so very recently were occupied by it.

Again, there I agree with our Hungarian friend that this is not the principal reason. We just want, after 50 years of being held back, retarded in our development—because after all we were members of the League of Nations, we were occupied by a state that had been expelled from the League of Nations—after these 50 years we want to take our active part in everything that is going on and has been going on in the west.

I think we can make our valid contribution and I welcome that we have reached this associated partnership status in the WEU, except that I think we deserve a little bit more than just being kept on the sidelines and then still having to wait for the full membership of this club. I hasten to add that I'm not belittling this; I'm just sort of talking figuratively.

But there is this threat that comes from Russia's attitude. It has to be changed, absolutely radically, so Russia really can live side by side with other countries and not seek to dominate other nations. And when will that come? I don't know, but I think we all can do something about it, but not by just giving up everything we have, all our principles.

Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Before I call on Mr. Hopkins, I should mention that in your opening remarks you spoke about being here and speaking to Canadian parliamentarians. I can tell you that every year until the time your country gained independence there was a Baltic night here on the Hill, and Estonians and Lithuanians and Latvians came together and talked about those countries and kept up the spirit of freedom in those countries here on Parliament Hill with Canadian parliamentarians. So the voice wasn't lost even before you gained your freedom.

Now I'm going to call on Mr. Hopkins and then Mr. Caccia.

• 1620

Mr. Hopkins: Thank you, Mr. Chairman. I want to welcome all of our friends who are with us here today.

Mr. Chairman, I was quite moved by the remarks Mr. Sinka made when he talked about history. He talked about the background of European problems in the eastern part of the continent. He also talked about the situation of the present.

[*Traduction*]

rapport avec la commémoration prochaine de la victoire des forces alliées en Europe et autres—dans le cas de la Russie, on dit les choses un peu différemment—de nombreux Russes déploraient la situation. . . ils déplorent d'une certaine façon la situation dans laquelle l'armée a été placée, etc.

On l'a beaucoup trop glorifiée chez eux et c'est encore le cas. Ce n'est pas nécessaire d'aller chez les extrémistes pour trouver cette attitude encore intacte. Et c'est là que réside le principal danger. À la fin du siècle actuel, l'impérialisme Russe ou le mode de pensée impérialiste est encore vivant. C'est un anachronisme et il perdure, et le danger existe aussi pour les voisins de la Russie qui étaient encore récemment occupés par ce pays.

Une fois encore, je suis d'accord avec notre ami Hongrois pour dire que ce n'est pas là la principale raison. Nous voulons simplement, après avoir été maintenu en arrière pendant 50 ans, retardés dans notre développement—car après tout nous étions membres de la Société des Nations, nous avons été occupés par un État qui avait été exclu de la Société des Nations—après 50 ans nous voulons prendre une part active à tout ce qui se passe et s'est passé à l'Ouest.

Je crois que nous pouvons apporter une contribution légitime et je suis heureux que nous ayons le statut de membre associé avec l'UEO, mais j'estime cependant que nous ne méritons pas de rester sur la touche et de devoir attendre encore pour devenir membre à part entière de ce club. Je m'empresse d'ajouter que je ne veux pas par là déprécier l'organisation; c'était une simple image.

Mais il y a cette menace qui vient de l'attitude Russe. Il faut la changer et de façon radicale, pour que la Russie puisse vivre côte à côte avec d'autres pays sans chercher à les dominer. Quand cela se produira-t-il? Je ne le sais pas, mais je pense que nous pouvons tous faire quelque chose pour cela, mais sans nous contenter toutefois de renoncer à tout ce que nous avons, à tout nos principes.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Avant que je ne donne la parole à M. Hopkins, je dois préciser que dans vos remarques préliminaires, vous avez mentionné le fait d'être ici et d'avoir l'occasion de vous adresser à des parlementaires Canadiens. Je dois vous informer que chaque année, jusqu'à ce que votre pays obtienne l'indépendance, nous organisions une soirée Balte ici sur la colline au cours de laquelle les Estoniens, les Lituaniens et les Lettons se rassemblaient pour parler de leur pays et maintenir vivant l'esprit de liberté de ces pays, ici sur la colline du Parlement avec des parlementaires Canadiens. Ainsi, votre voix était tout de même entendue, même avant que vous n'obteniez l'indépendance.

Je vais maintenant donner la parole à M. Hopkins, puis à M. Caccia.

M. Hopkins: Merci, monsieur le président. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous nos amis qui sont parmi nous aujourd'hui.

Monsieur le président, j'ai été très ému par l'exposé historique de M. Sinka. Il a évoqué l'origine des problèmes européens dans la partie est du continent. Il a également parlé de la situation actuelle.

[*Text*]

I think if we are going to get an appreciation for Canada's position in the overall international scene today, Mr. Chairman, we have to mention some of Canada's historical background as well. Most nations are determined by their cultures, by the seriousness of the conditions on their immediate borders, and by their geographical location. Canada has a 4,000–mile boundary with the United States, and it is beside the biggest economic giant in the world. This shapes our culture and it shapes our thinking.

As we have heard about the Baltic states' thinking [*Technical difficulty—Editor*] I'm sure that if we were in their shoes and had gone through some of the things they've gone through, we would undoubtedly think likewise. Humanity has a habit of guarding itself against the things immediately around them.

When I talk about that, I would like to say that historically Canada has never been an isolationist nation. During World War II, the country you are visiting today had more than one person out of ten in its total population wearing a uniform. The same could be said of World War I. In the Korean War, which was the first big test for the United Nations, Canada had the largest contribution of troops in Korea on a per capita population basis of any country that participated in that exercise on behalf of the UN.

What I want to point out here is that Canada has historically played a role. I've heard, as others have heard, all through the years of NATO that Canada was never making a big enough contribution to NATO. Today we're worried because Canada's feet are not on the ground in Europe and in NATO. I think the chairman's words will have put some of that worry at ease, because in the event of crises, there are components built into North America, into the United States and Canada, for cooperation and for handling serious problems.

One thing has not come up here today, Mr. Chairman, and I want to enter it: the United Nations. What has happened to preventive medicine in the world? The United Nations needs reform. I'd like to hear what our visitors think about the reforms that are necessary for the United Nations. On regional bases around the world, there are threats emerging not only to Canada but to all free countries. They are not going to go away. No nation today can play the role of isolationism. Surely if we're going to have a United Nations, we have to have an effective one and we have to have a balance of voices in there in order that in the future there are quicker actions after shorter discussions.

Mr. Chairman, I throw that out to you, but I think we have to realize that historically and militarily our cultures are shaped by our past experiences. I'm sure Canada would not have played such a major role in past international conflicts had it not been for the fact that most Canadians of the era came from across the water. That link is there now throughout the world, as far as the UN is concerned, in peacekeeping operations.

• 1625

Mr. Chairman, I'd like to ask what is going to happen to the UN, in the minds of our visitors today.

[*Translation*]

Je crois que si nous voulons faire bien comprendre la position actuelle du Canada sur la scène internationale, monsieur le président, nous devons également parler du contexte historique canadien. Ce sont leur culture, la gravité de la situation aux frontières et la situation géographique qui font la plupart des nations. Le Canada a une frontière de 4 000 milles avec les États–Unis, qui se trouvent être par ailleurs le grand géant économique du monde. Cette situation influe sur notre culture et sur notre façon de penser.

La façon dont on nous a parlé des États baltes [*Difficulté technique—Éditeur*] je suis sûr que si nous étions à leur place et que nous ayons vécu ce qu'ils ont vécu, nous aurions sans doute les mêmes idées. L'être humain a pour habitude de se protéger contre ce qui l'entoure.

À ce propos, je dois préciser que, traditionnellement, le Canada n'a jamais été une nation isolationniste. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le pays que vous visitez aujourd'hui avait plus d'une personne sur dix, si on prend l'ensemble de la population, qui portait un uniforme. On pourrait dire la même chose de la Première Guerre mondiale. Pendant la guerre de Corée, qui constituait le premier gros test des Nations Unies, le Canada a envoyé en Corée le plus gros effectif militaire, en pourcentage de sa population, pour participer aux opérations au nom des Nations Unies.

Ce que je veux dire par là, c'est que le Canada a traditionnellement joué un rôle. Comme d'autres, j'ai entendu dire, pendant toutes les années d'existence de l'OTAN, que le Canada ne contribuait pas suffisamment à cette organisation. À l'heure actuelle, nous nous inquiétons parce que le Canada n'est plus présent sur le sol européen et au sein de l'OTAN. Ce qu'a dit le président aura sans doute été rassurant à certains égards car en cas de crise, il existe des ententes en Amérique du Nord, entre les États–Unis et le Canada, de coopération et de résolution des problèmes graves.

Il y a une chose dont on n'a pas encore parlé aujourd'hui, monsieur le président, et je vais le faire; il s'agit des Nations Unies. Qu'est devenue la médecine préventive dans le monde? Les Nations Unies ont besoin d'être réformées. J'aimerais savoir ce que pensent nos invités des réformes nécessaires pour les Nations Unies. Dans toutes les régions du monde, des dangers apparaissent non seulement pour le Canada, mais également pour tous les pays libres. Et ils ne vont pas disparaître. Aucun pays, à l'heure actuelle, ne peut être isolationniste. Si l'on veut que les Nations Unies existent, il faut qu'elles soient efficaces et il faut qu'il y ait un équilibre entre les voix qui se font entendre pour qu'à l'avenir, on agisse plus rapidement sans tergiverser autant.

Monsieur le président, voilà ce que je voulais vous dire, mais je crois qu'il faut comprendre qu'historiquement et militairement, nos cultures sont façonnées par nos expériences passées. Je suis sûr que le Canada n'aurait pas joué le rôle important qu'il a joué dans les conflits internationaux passés si la majorité des Canadiens de l'époque n'étaient pas venus d'outre–Atlantique. Ce lien existe maintenant dans le monde entier, en ce qui concerne les Nations Unies, pour les opérations de maintien de la paix.

Monsieur le président, j'aimerais que nos invités d'aujourd'hui nous disent comment ils voient l'avenir des Nations Unies.

[*Texte*]

The Chair: I'm going to give our visitors a chance to answer that later on, but I have Mr. Caccia on my list. I'm going to go to him, but before I do that, I'd like to introduce Bill Graham, who is the chairman of the House of Commons foreign affairs committee.

We welcome you, sir, and we know we will be hearing from you later on as well. I've just given you warning and you have time to work on your notes, to think up something to say.

Mr. Graham (Rosedale): Is that an invitation or a challenge?

Mr. Caccia: Mr. Chairman, earlier you invited comment on Russia and perhaps obliquely, if I understood you correctly, on the fishery.

On Russia, last night in a seminar [*Technical difficulty—Editor*] Ambassador Belonogov admitted quite candidly the international setback his country suffered as a result of the intervention in Chechnya. He was also grilled by parliamentarians on that item.

It is quite worthwhile to put on record the fact that Canada's foreign affairs minister, André Ouellet, did issue a strong statement couched in human rights terminology on January 6, 1995, on Chechnya. It may be that Canada was one of the first western nations to do so, followed shortly afterwards by Denmark, Finland, Germany, and perhaps by other nations. Certainly Canada did not refrain from expressing its dismay and urging Yeltsin to take the necessary steps.

Mr. Chairman, Mr. Sinka is quite right when he speaks about the pride the Russians take in their army. So do the Americans. He's quite right in saying the Russians are oppressive in relation to their neighbours. But Mr. Sinka should be reminded that the Americans were not light-handed when it came to Granada and to Panama.

I don't know whether Mr. Sinka would not be proud of his own army if, as in the case of Russia, it had lost 20 million people during World War II in holding the front against the Nazis invading Russia and somehow maintaining a defence in Europe until the Allies were able to land in France in June 1944. That kind of pride is humanly understandable. Maybe we should be concerned with it, but nevertheless it is understandable.

The other point, Mr. Chairman, has to do with the fishery. You described it as a matter that is full of concern for the people from the Atlantic region. That is not so. It is of concern to the entire Canadian people, to the entire nation. It is a major ecological disaster, and we concede to that, namely the security in the ecology, the emerging component in security matters, as you quite rightly put it earlier in your statement.

We see that in terms of the protection of human health through the ozone layer, in terms of the protection of fisheries, of course, and in terms of climate change. I will not take up any more time on further aspects, from desertification to deforestation as well as population growth, the item that was discussed in Cairo. But it seems to me it's time that within NATO, as permitted in article 2, issues that relate to security start including methods that relate to environmental matters.

[*Traduction*]

Le président: Je donnerai à nos invités la possibilité de répondre plus tard, mais pour l'instant, j'ai M. Caccia sur ma liste. Je vais lui donner la parole, mais auparavant, je tiens à présenter Bill Graham, qui est président du Comité permanent des Affaires étrangères de la Chambre des communes.

Soyez le bienvenu. Nous savons que nous vous entendrons aussi par la suite. Vous êtes maintenant prévenu; il ne vous reste plus qu'à préparer vos notes et à penser à ce que vous allez dire.

M. Graham (Rosedale): Est-ce une invitation ou un défi?

M. Caccia: Monsieur le président, vous avez demandé précédemment ce que l'on pensait de la Russie et peut-être indirectement, si j'ai bien compris, des pêches.

Pour la Russie, hier soir à un colloque [*Difficulté technique—Éditeur*] l'ambassadeur Belonogov a admis très franchement que son pays avait connu un revers international à la suite de l'intervention en Tchétchénie. Les parlementaires l'ont également interrogé sur cette question.

Il est bon de signaler que le ministre canadien des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a fait une déclaration ferme, en reprenant les termes des Droits de la personne, le 6 janvier 1995, sur la Tchétchénie. Il se peut que le Canada ait été l'une des premières nations occidentales à le faire. Il a été suivi peu après par le Danemark, la Finlande, l'Allemagne et peut-être d'autres pays. Le Canada ne s'est certainement pas privé d'exprimer sa consternation ni de presser M. Eltsine de prendre les mesures nécessaires.

Monsieur le président, M. Sinka a tout à fait raison lorsqu'il parle de la fierté des Russes à l'égard de leur armée. Les Américains font la même chose. Il a tout à fait raison de dire que les Russes sont des oppresseurs à l'égard de leurs voisins. Mais il faut rappeler à M. Sinka que les Américains n'y sont pas allés de main morte à la Grenade et au Panama.

Je me demande si M. Sinka ne serait pas fier de sa propre armée si, comme dans le cas de la Russie, elle avait perdu 20 millions d'hommes pendant la Seconde Guerre mondiale pour empêcher les Nazis d'envahir la Russie et assurer en quelque sorte la défense de l'Europe en attendant que les Alliés puissent atterrir en France en juin 1944. Sur le plan humain, ce genre de fierté est tout à fait compréhensible. Peut-être devrait-elle nous inquiéter, mais elle n'en est pas moins compréhensible.

D'autre part, monsieur le président, j'aimerais parler des pêches. Vous avez dit que c'était une question qui inquiétait beaucoup les gens de la région Atlantique. Ce n'est pas vrai. C'est une question qui inquiète tous les Canadiens, le pays tout entier. Il s'agit d'un désastre écologique important, et nous le reconnaissons; il concerne en fait la sécurité écologique, qui est un élément nouveau en matière de sécurité, comme vous l'avez très justement dit dans votre déclaration préliminaire.

Nous envisageons cette sécurité sous l'angle de la protection de la santé humaine du fait de la couche d'ozone, sous l'angle de la protection des pêches, bien sûr, et sous l'angle du changement climatique. Je ne parlerai pas davantage des autres aspects que sont la désertification, le déboisement et la croissance de la population dont on a parlé au Caire. Mais il me semble qu'il est temps qu'au sein de l'OTAN, puisque l'article 2 le permet, les questions en rapport avec la sécurité commencent

[*Text*]

Never before in the history of humanity has the emergence of environmental issues been so urgent as it is now.

I thank you for this opportunity.

The Chair: I thank you for putting it in that context, that in fact the environmental security is certainly an emerging priority in the general field of security.

• 1630

I'd like to continue, if we could, with the question of Russia. It's a concern for us, and perhaps, Lord Finsberg, you might want to make some comments.

To put it in context for us as Canadians, we are in favour of the enlargement of NATO, but what bedevils us all is how that can be accomplished. I have not really heard anybody with any clear answers as to how the enlargement of NATO might take place. We know why it must take place, because we want to extend that security blanket, if you like, farther than it reaches now. But how it can be done is what bedevils us because of the Russia factor.

How do we enlarge NATO and bring comfort to eastern European countries in particular, and at the same time work out a longer–term relationship with Russia that gives some comfort in those countries and does not reopen all of the threats we experienced in the past?

If you can help us with that answer, we would appreciate it very much.

Lord Finsberg: Let me try very briefly to do that. It may sound like going round the long way, but it isn't. All the WEU members are also members of the Council of Europe. Russia has asked to become a member of the Council of Europe. She has been given what we call guest status while we see how she is progressing on the road to democracy.

As a result of a report from independent jurists, we were very worried that laws passed by the Russian Parliament are not implemented throughout Russia. Then came the Chechen affair. As a result of that the Council of Europe, just over two weeks ago, suspended the application of Russian membership because we were so dissatisfied with the abuse of human rights. So that's frozen. No progress will be made, and no committees are going there until we are satisfied the situation has been put right.

You then asked about Russian membership in NATO. I don't believe anybody is in a position yet to give you the answer we all want. We have a new Secretary General of NATO after the tragic death of Manfred Woerner. We have to see what ideas he can put to the members of NATO, because you're absolutely right, and the admiral was right, that all of us existed on a superstructure, an infrastructure that was designed for something totally different.

The Partnership for Peace idea was a good one, but it needs to go further. I think you'll have heard today, from the points put by Mr. Gricius and Mr. Sinka, that there is an anxiety, particularly on the part of the Baltic states of Lithuania, Latvia

[*Translation*]

à inclure des méthodes en rapport avec les questions environnementales. Les problèmes environnementaux qui apparaissent n'ont jamais été aussi urgents que maintenant, depuis que l'homme existe.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Le président: Merci d'avoir mis les choses dans cette perspective car la sécurité environnementale est certainement une des nouvelles priorités dans le domaine général de la sécurité.

J'aimerais revenir, si vous le permettez, sur la question de la Russie. Elle nous inquiète aussi et peut–être que Lord Finsberg voudra dire quelques mots à ce sujet.

Pour replacer les choses dans leur contexte, en tant que Canadiens nous sommes favorables à l'élargissement de l'OTAN, mais ce qui nous inquiète tous, c'est de savoir comment procéder. Que je sache, personne n'a encore donné de réponse claire à la façon dont on pourrait élargir l'OTAN. Nous savons pourquoi cela doit se faire, parce que nous voulons élargir la garantie de sécurité, si vous voulez, au–delà de ce qu'elle est à l'heure actuelle. Mais comment le faire, voilà ce qui nous inquiète tous à cause de la Russie.

Comment élargir l'OTAN et rassurer les pays d'Europe de l'Est notamment tout en mettant au point une relation à plus long terme avec la Russie pour rassurer ces pays et sans faire renaître tous les dangers que nous avons connus dans le passé?

Si vous pouviez nous donner des éléments de réponse, nous vous en serions très reconnaissants.

Lord Finsberg: Je vais essayer de le faire brièvement. On pourrait avoir l'impression que l'on choisit le chemin le plus long, mais ce n'est pas le cas. Tous les membres de l'UEO sont également membres du Conseil de l'Europe. La Russie a demandé à devenir membre du Conseil de l'Europe. On lui a donné le statut d'invité en attendant de voir comment elle progresse vers la démocratie.

À la suite d'un rapport de juristes indépendants, on s'est beaucoup inquiété du fait que les lois adoptées par le Parlement russe ne sont pas appliquées dans toute la Russie. Puis il y a eu l'affaire TchéTchène. Après cela, il y un peu plus de deux semaines, le Conseil de l'Europe a annulé la demande d'adhésion de la Russie en raison des abus que ce pays avait commis à l'égard des droits de la personne. Cette affaire est donc au point mort. Aucun progrès ne sera réalisé et aucun comité ne se rendra dans ce pays tant que la situation qui y règne n'aura pas été redressée à notre satisfaction.

Vous avez ensuite parlé de l'adhésion de la Russie à l'OTAN. Je crains que personne ne soit en mesure, pour l'instant, de vous donner la réponse que nous voulons tous. Nous avons un nouveau Secrétaire général de l'OTAN depuis le décès tragique de Manfred Woerner. Il nous faudra voir quelles idées il va présenter aux membres de l'OTAN car, vous avez tout à fait raison, et l'amiral avait raison aussi, nous existions tous dans le cadre d'une superstructure et une infrastructure avait été conçue pour quelque chose de tout à fait différent.

L'idée du Partenariat pour la paix était une bonne idée, mais il faut la pousser plus loin. Je pense que vous avez tous compris aujourd'hui, d'après ce qu'ont dit MM. Gricius et Sinka, qu'il y a une certaine inquiétude, surtout de la part des

[*Texte*]

and Estonia, which were part of the Russian empire following invasion. They are anxious because statements have been made by responsible Russian politicians about the near abroad and they want a form of reassurance. We have to find a way of doing it without at the same time unnecessarily antagonizing Russia.

I don't think anyone has yet come up with the answer. We have to find an answer. A closer association of the Baltic states, in particular, with the Western European Union may be a start. That's why we've created the status of associate partner, to give them an opportunity of a voice.

NATO must do some really hard thinking, as it has to be in a position to listen to advice, come to conclusions and then execute those conclusions unanimously and wholeheartedly. If it doesn't do that we are in real trouble.

• 1635

The Chair: Thank you.

Lord Finsberg: No second bites yet. Can someone else have a first bite?

The Chair: Yes. Can we agree that we will let other people who have not spoken speak first and then come back for a second round? Is that agreed?

Mr. Eorsi: For sure, Mr. Chairman. But there was a question raised by you. If we can come back later to your standing question, then I'm happy to—

The Chair: Absolutely, absolutely. Please.

Ms Belahorska: Thank you, Mr. Chairman.

As I said last week in the political committee of the WEU in Prague, I will be short, because good and short is very good.

Slovak activity is also to be involved in all western European associations. If we talk about the problems in relations with Russia, I hope we can disgrace these countries, because, as was said during the lunch with Mr. Sinka, Russia is a big country.

They can say we ignored this country, but this is not true. Now Russia is an empire. Because I lived a lot of time under the pressure of Russia, I know very well that we must be afraid of these big countries. If we talk about security in Europe, we must help democracy in Russia. If there is democracy in Russia and the people know their human rights, maybe there can be security in Europe. If my country, Slovakia, were a member of NATO and WEU, we would prefer a political discussion, which is best as a military discussion.

Thank you.

Mr. Graham: Following on Lord Finsberg's comment, it seems to be an awful problem, because to admit Russia into NATO would be extending the border of NATO to the Chinese border. That is hardly conceivable, really, although if one remembers one's history, Genghis Khan did get as far as Europe. So you might make a historical justification, but that strikes me as a somewhat long bow to draw, if I may say so.

[*Traduction*]

États baltes de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie, qui faisaient partie de l'empire russe à la suite de l'invasion. Ils sont inquiets du fait des déclarations faites par des responsables politiques russes sur les pays étrangers proches et ils aimeraient qu'on les rassure d'une certaine façon. Il nous faut trouver un moyen de le faire sans nous mettre inutilement à dos la Russie par la même occasion.

Je crois que pour l'instant, personne n'a trouvé la réponse. Il nous faudra en trouver une. Une association plus étroite des États baltes, en particulier, avec l'Union de l'Europe occidentale, pourrait constituer un premier pas. C'est pourquoi nous avons créé le statut de partenaire associé, pour leur donner la possibilité de faire entendre leur voix.

L'OTAN devra y penser à deux fois car cette organisation doit être à même d'écouter les conseils, d'arriver à des conclusions et d'appliquer ensuite ces conclusions à l'unanimité et complètement. Si elle n'y parvient pas, nous allons au devant de réels problèmes.

Le président: Merci.

Lord Finsberg: Nous n'en sommes pas encore au deuxième tour. Quelqu'un d'autre veut–il intervenir au premier tour?

Le président: Oui. Pouvons–nous nous entendre pour que ceux qui n'ont pas encore pris la parole le fassent en premier et nous ferons ensuite un second tour? Êtes–vous d'accord?

M. Eorsi: Certainement, monsieur le président. Mais vous aviez soulevé une question. Si nous pouvons revenir sur votre question en suspens, je serais alors très heureux de. . .

Le président: Absolument, absolument. S'il vous plaît.

Mme Belahorska: Merci, monsieur le président.

Comme je l'ai dit la semaine dernière à la Commission politique de l'UEO à Prague, je serai brève parce que les interventions les plus courtes sont les meilleures.

Les Slovaques doivent aussi pouvoir intervenir dans toutes les associations de l'Europe de l'Ouest. Nous parlons des problèmes que pose la Russie, et j'espère que nous pourrons apaiser les craintes des pays qui l'entourent car, comme on l'a dit pendant le déjeuner avec M. Sinka, la Russie est un bien grand pays.

On pourra dire que nous n'avons pas tenu compte de ce pays, mais ce n'est pas vrai. La Russie est un empire. Ayant longtemps vécu sous l'oppression de la Russie, je sais fort bien que nous devons craindre des grands pays comme celui–là. Si nous parlons de sécurité en Europe, il faut aider la démocratie en Russie. Si la démocratie règne en Russie et que la population connaît ses droits humains, on peut espérer que l'Europe sera en sécurité. Chez moi, en Slovaquie, pays membre de l'OTAN et de l'UEO, nous préférons la discussion politique, qui est bien meilleure qu'un affrontement militaire.

Merci.

M. Graham: Si l'on reprend les observations de Lord Finsberg, le problème paraît énorme, car si nous accueillons la Russie au sein de l'OTAN, les frontières de cet organisme s'étendront jusqu'à la frontière chinoise. C'est vraiment difficile à imaginer, même si l'histoire nous rappelle que Genghis Khan s'est rendu jusqu'en Europe. On pourrait donc s'inspirer de l'histoire, mais j'avoue que c'est pousser les choses très loin.

[*Text*]

On the other hand, not to admit Russia and to admit other states to the east of the present members and risk isolating Russia seems to me very difficult. Then the question is whether or not the Partnership for Peace can replace, as a satisfactory institution, NATO as a bridge.

My problem with looking at Europe today—and I think the members of our committee would agree—is for a non–European to sort out the anagrams of NATO, WEU and CSCE as well as the Partnership for Peace, the European Union and all the different players and roles is. . . And now we see a German–French army unit developing, etc.

It seems to be so extraordinarily complicated that maybe this is a good thing, because within that complexity there is room for flexibility and all sorts of different arrangements at different levels. It is starting to look like about a six–layer chess game all going on at once: you move the queen at one level and it causes four pawns and a knight to move at three other levels.

This looks, institutionally anyway, extraordinarily complicated, and I don't understand how you're going to sort it out. I think politically it's possible to get one's mind around it, but I don't see how you're ever going to sort it out on the level of actual military organization.

Our committee, for example, went down to the United Nations prior to Christmas and spoke to the Under–Secretary General there about beefing up the UN—I think that's very much a Canadian preoccupation—on the whole level of more effective global institutions and global governance. It became pretty clear from talking to him that the political solutions are easier to talk about than the actual military and organizational ones because the nature of military structures is still largely national. Maybe NATO is the most valuable model we have today because it has allowed an integrated military force to develop.

[*Translation*]

Par contre, si l'on admet d'autres États situés à l'est des pays membres actuels sans admettre la Russie, au risque d'isoler cette dernière, nous aboutissons à une situation très délicate. Il s'agit donc de décider si le partenariat pour la paix peut ou non remplacer de façon satisfaisante le lien que constitue l'OTAN.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, j'ai bien du mal comme non–Européen—et les autres membres de notre comité sans doute aussi—à m'y reconnaître dans tous ces sigles que sont l'OTAN, l'UEO et la CSE, sans compter le partenariat pour la paix, l'Union européenne et tous ces rôles et intervenants différents. . . et nous assistons maintenant à la mise en place d'un armée franco–allemande, etc.

Cela paraît si compliqué que c'est peut–être une bonne chose, car toute cette complexité permet d'agir avec souplesse et d'arriver à toutes sortes d'ententes différentes à divers niveaux. Cela commence à ressembler à un problème d'échecs à six coups ou toutes les pièces bougent en même temps. On déplace la Reine à un niveau et cela entraîne le déplacement de quatre pions et d'un cavalier à trois autres niveaux.

Ne serait–ce qu'au plan des institutions, tout cela paraît d'une complication extraordinaire et je vois mal comment vous allez vous y retrouver. Il est sans doute possible de nager dans tout cela au plan politique, mais je ne vois pas comment on peut en faire ressortir une véritable organisation militaire.

Par exemple, notre comité est allé aux Nations Unies avant Noël et a parlé au sous–secrétaire général de la possibilité de renforcer l'ONU—question qui, je pense, préoccupe les Canadiens au plus haut point—et de tout ce qu'il faudrait faire pour créer des institutions et instaurer un gouvernement mondial plus efficace. Il est ressorti clairement de cet entretien qu'il est plus facile de parler de solutions politiques que de véritables solutions militaires et administratives car les structures militaires sont encore, par nature, essentiellement nationales. Il se peut que l'OTAN soit pour l'instant le modèle le plus valable que nous ayons car il a permis de réaliser l'intégration de forces militaires.

• 1640

At this point I am thinking out loud; I am not offering anything helpful.

Anyway, from our side, in trying to understand what is happening in Europe, it looks extremely complicated.

The Chair: I think both Mr. Sinka and Mr. Eorsi wanted to make follow–up statements. First, Mr. Sinka.

Mr. Sinka: Thank you, Mr. Chairman. I would not have asked for the floor had the senator not addressed something directly to me as if I had forgotten history. He is not here, but I nevertheless just wanted to make some points.

First, the Second World War would not have started had there not been the Molotov–Ribbentrop pact. Russia was quite willing to sit back and watch the British and Polish pilots die in the Battle of Britain and watch France suffer defeat. It was all right as long as Russia was not attacked itself. Then it happened, as you know, in June 1941. Then suddenly Russia becomes the great ally.

J'avoue que je réfléchis à haute voix, je ne vous offre rien d'utile.

De toute façon, vue de notre côté pour essayer de comprendre ce qui se passe en Europe, la situation nous paraît extrêmement compliquée.

Le président: Je crois que M. Sinka et M. Eorsi souhaitaient compléter leurs interventions. Commençons par M. Sinka.

M. Sinka: Merci, monsieur le président. Je n'aurais pas demandé la parole si le sénateur ne m'avait pas dit quelque chose qui donne l'impression que j'avais oublié les leçons de l'histoire. Bien qu'il soit absent, je souhaite quand même donner quelques précisions.

Premièrement, la Seconde Guerre mondiale n'aurait pas éclaté s'il n'y avait pas eu le Pacte Molotov–Ribbentrop. La Russie était toute disposée à se contenter de regarder les pilotes britanniques et polonais se faire tuer dans la bataille de la Grande–Bretagne et de regarder la France subir la défaite. C'était parfait tant que la Russie n'était pas attaquée. Mais c'est arrivé, comme vous le savez, en juin 1941. C'est alors que soudain la Russie devint une grande alliée.

[*Texte*]

It is an irony of the Second World War that the country over which the Second World War started, which was Poland, had a terribly raw deal. I sometimes say we should forget about the three Baltic states. But what happened to Poland when the war ended? Its exiled government in London was not allowed to return because Stalin had decided otherwise.

Yes, I heard it repeated, working for the BBC, umpteen times that Russia or the Soviet Union lost about 20 million in the war. But Stalin alone was responsible for the deaths of over 60 million people. That also includes about one–third of the Latvian nation.

There are different aspects of this question. I still maintain that Russia has to change its attitude. It has to learn its own history and become an honest nation that wants to live honestly side by side with others.

Thank you very much.

Mr. Eorsi: Mr. Chairman, I think there is a consensus in this room on two points. One point is that those countries that are eligible and that meet the requirements of becoming NATO members sooner or later should become NATO members.

The second point is that an enlargement of NATO should not isolate Russia. Russia should not feel cornered or it will be more aggressive to get out from this hard position. I absolutely agree with these two points.

Your question was how can we meet both requirements? I would say that what Hungary is trying to do. . . It's not easy to forget, but it's been 50 years. We don't want to forget it, but we want to avoid being anti–Russian in our foreign policy.

I think it's very important. Our prime minister not too long ago made a statement somewhere in Poland, I think, such that we should talk to the Russians to convince them that if we become a member of NATO it will be not against Russia, but for other purposes than that. Then my prime minister received a great deal of criticism.

But I think he was absolutely right. Now he is going to Moscow for discussions with Russian leaders to tell them what our arguments or reasons are for becoming NATO members.

This is not to defend ourselves from Russia. We really are different from other countries. We do not feel that Russia would, within the next 100 years, go to Hungary. That is not a problem. Our problem is that we want a complex integration, we want to be a European country in every sense of the word, and it needs economic, military, communication, every kind of. . .the complex integration, that's what we need.

• 1645

So I think what could be done is this. There are some countries, ex–communist countries, whose NATO membership is not as sensitive towards Russia as is the membership of other countries. There's one sure example: the Czech Republic's joining NATO would not hurt Russia at all. That is for sure. Just one week ago I heard the statement of the Under–Secretary of State, who said we also wouldn't mind Hungary joining the NATO. If as a first step those countries could join NATO that

[*Traduction*]

L'ironie de la Seconde Guerre mondiale est que le pays à propos duquel elle a éclaté, la Pologne, a été terriblement maltraité. Il m'arrive de dire qu'il faudrait oublier les trois États baltes. Mais qu'est–il arrivé à la Pologne à la fin de la guerre? Son gouvernement en exil à Londres n'a pas été autorisé à rentrer en Pologne parce que Staline en avait décidé autrement.

C'est vrai qu'avec mon travail à la BBC, j'ai entendu répéter à l'infini que la Russie, ou l'Union soviétique, avait perdu quelque 20 millions de personnes pendant la guerre. Mais Staline, à lui seul, était responsable de la mort de plus de 60 millions de personnes. Ce chiffre comprend d'ailleurs près du tiers de la nation Lettone.

Il y a plusieurs façons d'envisager la question. Je persiste à dire que la Russie doit changer d'attitude. Il faut qu'elle apprenne sa propre histoire et devienne une nation honnête décidée à cohabiter honnêtement avec les autres.

Merci beaucoup.

M. Eorsi: Monsieur le président, je pense que nous sommes tous ici d'accord sur deux points. Le premier est que les pays qui sont admissibles et qui répondent aux conditions requises pour devenir membre de l'OTAN devraient pouvoir le devenir tôt ou tard.

Deuxièmement, un élargissement de l'OTAN ne devrait pas isoler la Russie. Il ne faut pas que la Russie se sente coincée car elle deviendra plus agressive pour sortir de cette fâcheuses position. Je partage absolument l'avis général sur ces deux points.

Votre question était de savoir comment nous pouvons satisfaire ces deux exigences. Je dirais que ce que la Hongrie essaie de faire. . . Il n'est pas facile d'oublier, mais cela remonte à 50 ans. Nous ne voulons pas l'oublier, mais nous voulons éviter que notre politique étrangère soit anti–russe.

Je pense que c'est très important. Notre Premier ministre a déclaré quelque part en Pologne, il n'y a pas très longtemps, que nous devrions parler aux Russes pour les convaincre que si nous devenons membre de l'OTAN ce ne sera pas contre la Russie, mais pour d'autres motifs. Mon Premier ministre s'est alors fait considérablement critiquer.

Mais je pense qu'il avait parfaitement raison. Il se rend maintenant à Moscou pour discuter avec les dirigeants russes et leur expliquer les raisons pour lesquelles nous souhaitons devenir membre de l'OTAN.

Il ne s'agit pas de nous protéger de la Russie. Nous différons vraiment des autres pays. Nous n'avons pas l'impression que la Russie pourrait envahir la Hongrie au cours des 100 prochaines années. Ce n'est pas un problème. Notre problème est que nous souhaitons une intégration complexe, nous voulons être un pays européen dans tous les sens du terme, et nous recherchons une intégration économique, militaire, des communications, bref une intégration complexe, c'est cela dont nous avons besoin.

Voici donc, à mon avis, ce que l'on pourrait faire. Il y a des pays, anciennement communistes, dont l'entrée dans l'OTAN ne crée pas une situation aussi délicate envers la Russie que celle d'autres pays. Par exemple: l'entrée de la République tchèque dans l'OTAN ne nuirait en rien à la Russie. C'est bien certain. Il y a tout juste une semaine, j'ai entendu le sous–secrétaire d'état déclarer qu'il n'y aurait pas non plus d'objection à ce que la Hongrie entre dans l'OTAN. Si l'on commence à admettre

[*Text*]

would not hurt Russia, then it would be a very good lesson that this enlargement of Europe is not aggressive, is not against Russia, and I think this could be followed by other steps. I would guess that in the near future, a 10–or 15–year period, the whole region could be integrated into NATO with success and without Russia feeling that they are isolated.

The Chair: Lord Finsberg, I know you wanted to raise some questions.

Lord Finsberg: I would like to make one comment.

The Chair: Before you do that, we should just say that you have an outside limit of around 5 p.m. in which you have—

Lord Finsberg: We have to leave just after 5 p.m.

The Chair: So we will have to conclude our discussions by 5 p.m. because our guests have to leave for other engagements.

Lord Finsberg: The first is a simple question to Mr. Leroux.

I'm not interfering in Canadian politics, but he spoke about sovereignty and spoke about the policy to divide into regions and gradually withdraw from NATO. Could I ask whether that is anything that has been discussed with France, which I think has a totally different view from that. Knowing my history and the very close connection from the time of General De Gaulle's visit to Quebec, I'm sure there is still a very close link. I just wondered whether that was official policy.

My second comment, directed to Mr. Hopkins, is over the future of the UN.

One of the disturbing factors about the UN is that very many of its members don't pay their dues. The other disturbing thing—and I have to confess that this is what really worries me—is that when the entire United Nations, the five permanent members who represent all points of view, come to a conclusion as they did in former Yugoslavia, they have no effect.

I just find it impossible to see how you can build a United Nations that will have any more effective power than the one we have now. Those who founded the United Nations I do not believe ever thought that its unanimous decisions could be flouted by a country that is so infinitesimal in size. And if a minor country like the former Yugoslavia can do this, what happens when a larger country decides to become difficult?

That's my worry, and until you have some sort of agreement as to how to operate, I don't think there's much point in talking about how you reform the UN. You have to get it right in its present form before you see how it needs adaptation for the 21st century. That's my view.

• 1650

M. Leroux: Je dois d'abord vous dire que cette semaine, nous avions le plaisir de recevoir à Ottawa M. Jean–Claude Mallet du ministère de la Défense de France. Vous avez raison, la France ne semble pas partager le point de vue minoritaire du Bloc québécois en ce qui a trait aux cinq grandes régions.

[*Translation*]

des pays dont l'entrée dans l'OTAN ne nuirait pas à la Russie, cela permettrait de bien démontrer que cet élargissement de l'Europe n'est pas agressif, qu'il ne se fait pas contre la Russie, et d'autre pourraient entrer ultérieurement. J'ai l'impression que dans un avenir rapproché, disons 10 à 15 ans, on pourrait facilement regrouper toute la région au sein de l'OTAN sans que la Russie se sente mise au ban.

Le président: Lord Finsberg, je sais que vous vouliez poser quelques questions.

Lord Finsberg: J'aimerais faire un commentaire.

Le président: Il convient peut–être de dire d'abord que vous ne pouvez pas rester beaucoup plus tard que 17 heures car. . .

Lord Finsberg: Nous devons partir immédiatement après 17 heures.

Le président: Nous devrons donc terminer nos discussions à 17 heures car nos invités doivent nous quitter pour d'autres engagements.

Lord Finsberg: J'ai d'abord une simple question à poser à M. Leroux.

Sans vouloir me mêler de politique canadienne, j'avais entendu parler de souveraineté et d'une politique consistant à diviser le pays en régions et conduisant à un retrait graduel de l'OTAN. J'aimerais savoir si on en a discuté avec la France qui, je pense, voit les choses sous un angle totalement différent. Connaissant mon histoire et le lien très étroit remontant à la visite du Général de Gaulle à Québec, je suis sûr que ce lien est toujours très étroit. Je me demande simplement s'il s'agissait d'une politique officielle.

Mon second commentaire, que j'adresse à M. Hopkins, porte sur l'avenir de l'ONU.

L'un des facteurs inquiétants au sujet de l'ONU est qu'un très grand nombre de ses membres ne payent pas leurs cotisations. L'autre élément inquiétant—et je dois avouer que c'est celui qui me dérange vraiment—c'est que lorsque la totalité des Nations unies, les cinq membres permanents qui représentent tous les points de vue, en viennent à une conclusion commune comme ils l'ont fait à propos de l'ancienne Yougoslavie, ses décisions n'ont aucun effet.

Je ne vois vraiment pas comment on peut bâtir une organisation des Nations unies disposant de pouvoirs plus efficaces que celle que nous avons maintenant. J'ai l'impression que les fondateurs des Nations unies n'ont jamais imaginé que ses décisions unanimes pourraient être ignorées par un si petit pays. Et si un pays de moindre importance comme l'ancienne Yougoslavie peut le faire, qu'arrive–t–il si un pays plus puissant décide de susciter des difficultés?

C'est de cela que je m'inquiète, et tant qu'on ne s'est pas mis d'accord sur la façon de fonctionner, il ne me paraît pas très utile de parler de la façon de réformer l'ONU. Il faut d'abord la faire fonctionner sous sa forme actuelle avant de songer aux adaptations dont elle aurait besoin pour le XXI^{e} siècle. Tel est mon point de vue.

Mr. Leroux: I must first tell you that this week, we had the pleasure of welcoming in Ottawa Mr. Jean–Claude Mallet from the ministry of Defence of France. You are right, France does not seem to share the Bloc Québécois's minority view concerning the five large regions.

[*Texte*]

Cependant, cela étant dit, il est important de voir que le Canada, bien qu'étant un grand pays, n'a qu'une petite population. Le budget qu'on vient de nous présenter cette semaine et la situation économique du Canada ne nous permettent pas de penser pouvoir participer à toutes les missions de paix qu'il y a dans le monde. Le Canada devra donc faire des choix et il devra les faire en tenant compte des contraintes budgétaires qui sont les siennes.

Nous étions d'accord sur environ 80 p. 100 du rapport qui a été présenté par le Comité, mais nous avons quand même ajouté un rapport minoritaire. Nous pensons qu'il est important pour l'Amérique de s'organiser. Cela ne veut pas dire se retirer complètement du reste du monde, mais plutôt s'employer à régler les conflits régionaux, là où on aurait peut–être plus de chance de réussir.

Si on regarde ce qui s'est passé en Bosnie–Herzégovine, en Somalie et dans d'autres pays, on voit que les missions de paix ont été un demi–succès, pour ne pas dire un demi–échec. Il est important de s'organiser régionalement et aussi de continuer à avoir des liens entre nous.

Nous pensons que ce sont les Nations Unies qui pourraient chapeauter cela. Nous croyons que les Nations Unies doivent être réformées. Il est très important de les réformer, mais elles pourraient chapeauter ces cinq régions et il pourrait y avoir des liens. Il faudrait peut–être inventer des organismes qui n'existent pas actuellement. C'est notre position.

The Chair: Thank you. Mr. Frazer wants to make some comments. Mr. Frazer was a defence committee member who took part in our review and is a former colonel in the Royal Canadian Air Force.

Mr. Frazer: Lord Finsberg, I want to go to something you said a minute ago. Because the United Nations is an important part of world security and stability these days, do you suppose the problems the UN faced in the former Yugoslavia stem from the fact that there was no external aggressor, that it's basically an internal problem—as was the case in Somalia—no easily identifiable aggressor to whom the world can offer condemnation and therefore take action?

The difficulty we're having in Bosnia and Croatia is that everybody is accusing everybody else of being wrong, whereas in fact there are no white hats there. Everybody has committed atrocities and caused problems. Is this a situation where the UN really shouldn't be involved? Or is this the source of the UN's problem in this instance?

Lord Finsberg: Where there was an external threat such as Kuwait, it worked. I have to remind you that we have another organization that hasn't been much discussed—the former CSCE, now the OSCE. It was meant to stop things like Bosnia–Hercegovina, that no borders should be changed without mutual agreement.

I can remember Lord Owen, one of the two negotiators, coming to the Council of Europe and saying firmly that Serbia–Montenegro must realize that any territory they've taken can't be kept. The world has gone back on that.

[*Traduction*]

This being said, it is important nevertheless to realize that Canada, while being a large country, has only a small population. The budget which was just introduced this week and the economic situation of Canada do not allow us to think that we could participate in all peace missions all over the world. Canada will therefore have to make choices and to do it with due respect to its own budgetary limitations.

We were in agreement with about 80% of the report which was submitted by the committee, but we still added a minority report. We feel that it is important for America to organize itself. This doesn't mean that we should completely withdraw from the rest of the world, but that we should rather strive to solve regional conflicts, where we might have better prospects of success.

If you look at what happened in Bosnia–Herzegovina, in Somalia and in other countries, it appears that peace missions have been half a success, not to say half a failure. It is important to organize ourselves as a region as well as to maintain links among ourselves.

We believe that this could be achieved under the aegis of the United Nations. We believe that the United Nations do need a reform. It is very important to reform them, but they could cover these five regions and there could be links. We may have to invent institutions which do not exist at present. This is our position.

Le président: Merci. Monsieur Frazer souhaite dire quelques mots. M. Frazer a participé en tant que membre du Comité à notre examen de la défense et est un ancien colonel de l'Aviation royale du canada.

M. Frazer: Lord Finsberg, je veux revenir sur ce que vous venez de dire. Étant donné que les Nations Unies jouent un rôle important dans la sécurité et la stabilité du monde à notre époque, pensez–vous que les problèmes que l'ONU connaît dans l'ancienne Yougoslavie proviennent du fait qu'il n'y a pas d'agresseur externe, qu'il s'agit essentiellement d'un problème interne—comme c'était le cas en Somalie—et qu'il n'y a pas d'agresseur facile à identifier dont le monde peut condamner les actes et au sujet duquel il prend par conséquent les mesures qui s'imposent?

Le problème en Bosnie et en Croatie est que chacune accuse l'autre d'avoir tort alors que nul n'est blanc comme neige. Tout le monde a commis des atrocités et a créé des problèmes. Est–ce le genre de situation dont l'ONU ne devrait pas vraiment se mêler? Ou est–ce la cause du problème de l'ONU dans ce cas particulier?

Lord Finsberg: Quand la menace est venue de l'extérieur, comme dans le cas du Koweit, l'intervention a réussi. Je dois vous rappeler que nous avons une autre organisation dont on n'a guère parlé—l'ancienne CSCE, qui est maintenant la OSCE. Elle était censée empêcher des événements comme ceux de Bosnie–Herzégovine, où on ne devait pas modifier la frontière sans consentement mutuel.

Je me souviens très bien de Lord Owen, l'un des deux négociateurs, quand il a déclaré fermement devant le Conseil de l'Europe que la Serbie et le Monténégro devaient comprendre qu'ils ne pouvaient garder aucun des territoires dont ils s'étaient emparés. Le monde a reculé depuis.

[*Text*]

Sometimes I despair. I just cannot see how it is possible in a civilized society to have a re–creation or a reappearance of ethnic murders because of such bitter hatred, and the rest of the world can't stop it. You're absolutely right, in a civil war it's much more difficult, but I think few people have any doubt as to who is responsible for 80% of it. But the world won't act, and I'm afraid that if the American Congress forces the President to lift the arms embargo, we from the United Kingdom will have to withdraw our troops, as will the French and as will you, I think.

Then we will be in real difficulty. You'll have to put a *cordon sanitaire* around them and let them go on murdering each other. Is that what we want at the beginning of the 21st century?

• 1655

We're going to have some fun in Washington when we put those questions to Congress.

Mr. Frazer: If I may, this equates to the problem we've been discussing with Russia. It's also one that desperately needs solutions, but solutions are very very difficult to come by. I was wondering if, amongst the European representatives here, there was advice as to how Canada could best manoeuvre to influence a more amenable attitude on the part of Russia.

I'm not sure expansion to full NATO status for the members would be the appropriate one at this time. I certainly support the Partnership for Peace program, but we also have to be aware that Russia does look askance somewhat at the expansion of full NATO partnership, and we aren't able to forecast precisely what's going to happen, particularly after Chechnya.

So is there some way in which you see Canada having an influence on how Russia will behave?

Lord Finsberg: I wish I thought anybody had any influence at the moment. I had better just tell you that there was a CSCE mission going to Chechnya with the approval of the Russian government. They had meetings in Moscow, they had meetings with the human rights commissioner of Russia and with President Yeltsin's personal representative, and they all decided that they would go down to Chechnya. President Yeltsin's representative and his human rights commissioner were not permitted to go by the Russian army. Now, in that sort of situation, who can do anything in Russia when the President's own representative is forbidden to go by the army?

I have to tell you that had I been leading that CSCE mission, there would have been an explosion. I would have called the international press. But that's why I'm a politician, not a diplomat. So they got away with it. It was, I fear, a Hungarian who was leading the delegation. He was a nice man, but I think he was too much of a diplomat. Sorry.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Il m'arrive de perdre espoir. Je n'arrive pas à comprendre comment il est possible qu'une société civilisée puisse voir resurgir des meurtres ethniques à cause de haines aussi violentes, sans que le reste du monde puisse les arrêter. Vous avez parfaitement raison, dans une guerre civile, c'est beaucoup plus difficile, mais je pense que la plupart des gens savent très bien à qui imputer 80 p. 100 de ces meurtres. Mais le monde ne veut pas agir, et j'ai bien l'impression que si le Congrès américain oblige le Président à lever l'embargo sur les armements, nous devrons, au Royaume–Uni, retirer nos troupes, comme le feront les Français et vous aussi, je crois.

Le problème sera alors très grave. Il faudra alors établir un «cordon sanitaire» autour d'eux et les laisser continuer à s'entre–tuer. Est–ce vraiment ce que nous voulons au début du XXI^{e} siècle?

Il va y avoir de l'action à Washington lorsque nous allons poser ces questions au Congrès.

M. Frazer: Je peux peut–être ajouter que cela revient au problème dont nous avons parlé à propos de la Russie. C'en est un pour lequel il faudrait absolument trouver des solutions, mais il est vraiment difficile d'y arriver. Je me demande si des représentants européens ici présents auraient des conseils à nous donner sur la façon dont le Canada pourrait manoeuvrer afin de contribuer à obtenir de la Russie une attitude plus acceptable.

Je ne suis pas sûr qu'il convienne à l'heure actuelle d'accorder aux membres le statut de membre de l'OTAN à part entière. Je suis certainement en faveur du programme de Partenariat pour la paix, mais il ne faut pas oublier non plus que la Russie se méfie quelque peu de l'élargissement du partenariat total avec l'OTAN, et nous ne pouvons pas prévoir avec précision ce qui va se passer, surtout après les événements en Tchéchenie.

Y a–t–il donc une manière dont le Canada pourrait, à votre avis, exercer une influence sur le comportement de la Russie?

Lord Finsberg: J'aimerais pouvoir me dire que quelqu'un peut exercer une influence quelconque à l'heure actuelle. Il vaut mieux que je vous dise simplement qu'une mission de la CSCE s'est rendue en Tchéchenie avec l'approbation du gouvernement russe. La mission a eu des rencontres à Moscou, elle a rencontré le commissaire russe aux droits de la personne et le représentant personnel du président Yeltsin, et ils ont tous décidé de se rendre en Tchéchenie. L'armée russe a interdit au représentant du président Yeltsin ni au commissaire des droits de la personne de mettre les pieds là–bas. Dans une telle situation, qui donc peut faire quoi que ce soit en Russie, lorsque le représentant du président même se fait interdire l'accès par l'armée?

Je dois vous dire que si j'avais été le chef de cette mission de la CSCE, il y aurait eu une explosion. J'aurais convoqué la presse internationale, mais c'est pour cela que je suis un politicien, et non un diplomate. Ils s'en sont donc tirés à bon compte. La délégation était, je le crains, dirigé par un Hongrois. C'était un homme charmant, mais je pense qu'il a poussé la diplomatie un peu trop loin. C'est dommage.

Le président: Merci.

[*Texte*]

Mr. Eorsi: I have just one comment on the previous question. I don't think we are being frank enough to ourselves if we believe the difference between Kuwait and Sarajevo is that of an external threat or an internal threat—of course, it was more than a threat. If I take Haiti as an example, there was no external thing. It was very internal, but with the United Nations' help, it was solved—with American troops, of course.

I think we are frank and honest to ourselves if we admit that the difference is interest. There is no western interest in Sarajevo, while there was tremendous western business interest, mainly American, both in Kuwait and in Haiti. It would be extremely important for the United Nations to act the same way if just "humans" were used and no material interest was involved in a situation like the one in Bosnia-Hercegovina. That would be very, very important.

Thank you.

The Chair: You talk about being frank and straightforward with each other. Let me simply say that this has been a parliamentary oasis for us because, as I said at the beginning, we don't get to speak to you or hear from you very often. As a matter of fact, we don't get to speak to or hear from the Americans very often either.

But—and this is important for all of us to remember as we leave here—if what people are saying on both sides of the Atlantic about the Atlantic alliance is true, and if there's a danger of it slipping away inadvertently, willy-nilly, by the creation of other trading blocs and other world organizations, one way of correcting that is for us to continue to talk to each other.

On both sides of the Atlantic, we must find ways whereby we can do this more often. People have raised the idea—Mr. Rifkind did—but nobody has fleshed it out. Nobody has really said how that will happen.

• 1700

I hope people are serious about this. I hope this is not just rhetoric, but that we go beyond rhetoric and find some way, some forum whereby we can do this on an ongoing basis, because unless we do the strength of the Atlantic alliance will simply be a figment of our imagination and will not be real at all.

So as we leave here, let's keep that in mind on each side of the Atlantic. If we can find some way of having a forum fairly regularly whereby we could do this sort of thing. . .it's important for us; it's important for you.

Let me thank you for being with us. We hope to see you again in the near future, and we wish you well on your journey to the U.S.

Lord Finsberg: Mr. Chairman, thank you very much, indeed. We've certainly appreciated it. We too do not get enough chance for conversation with our Canadian colleagues.

[*Traduction*]

M. Eorsi: Un petit commentaire sur la question précédente. Je pense que nous manquons quelque peu de franchise envers nous-même si nous croyons que la différence entre le Koweit et Sarajevo est une menace externe plutôt qu'une menace interne, qui, bien entendu, était bien plus qu'une menace. En Haïti, par exemple, il n'y avait pas de menace externe. Le problème était très interne, mais avec l'aide des Nations unies, on l'a résolu—avec des soldats américains, naturellement.

En toute honnêteté, je crois que nous devons reconnaître que la différence se situe au niveau des intérêtes. L'Ouest n'a aucun intérêt à Sarajevo, alors qu'il y avait d'immenses intérêts commerciaux occidentaux, surtout américains, au Koweit comme en Haïti. Il serait de la plus haute importance que les Nations Unies interviennent de la même façon si les intérêts étaient simplement «humains» au lieu d'être matériels, dans une situation comme celle de la Bosnie-Herzégovine. Ce serait vraiment très, très important.

Merci.

Le président: Vous dites que nous devons nous parler en toute franchise et sans détour. Permettez-moi de vous dire que cette discussion nous fait l'effet d'une oasis dans le désert parlementaire parce que, je le répète, nous n'avons pas souvent l'occasion de nous entretenir avec vous. J'ajouterais que nous n'avons pas non plus très souvent l'occasion de nous entretenir avec les Américains.

Mais disons—et c'est important qu'aucun d'entre nous ne l'oublie en partant d'ici—que s'il faut croire ce que disent les gens des deux côtés de l'Atlantique à propos de l'Alliance Atlantique, et si elle risque de se désagréger par-ci par-là sans trop qu'on s'en rende compte par suite de la création d'autres blocs commerciaux et d'autres organisations mondiales, une façon d'éviter que cela se produise est de continuer à se parler.

Nous devons, des deux côtés de l'Atlantique, trouver des moyens de le faire plus souvent. On a déjà parlé de cette idée—c'est M. Rifkind qui l'a fait—mais personne ne l'a approfondie. Personne n'a vraiment dit comment cela se produira.

J'espère que c'est une idée à laquelle on songe sérieusement. Je souhaite vraiment que ce ne soit des paroles en l'air et que nous trouvions un moyen, un forum qui nous permette de nous parler de manière soutenue, faute de quoi la force de l'Alliance Atlantique ne sera que le fruit de notre imagination et n'aura aucune substance.

Donc, en nous quittant, continuons d'y penser de chaque côté de l'Atlantique. Il faudrait trouver un moyen de nous rencontrer assez régulièrement et d'avoir ce genre d'entretien. . . c'est important pour nous; et c'est important pour vous.

Je vous remercie d'être venus nous voir. Nous espérons vous revoir dans un avenir prochain et nous vous souhaitons que votre voyage aux États-Unis soit couronné de succès.

Lord Finsberg: Monsieur le président, je vous remercie très sincèrement. Cet entretien nous a beaucoup plu. Nous trouvons nous aussi que nous n'avons pas assez souvent l'occasion de parler avec nos collègues canadiens.

[*Text*]

I too read Mr. Rifkind's proposals. They will, I think, be fleshed out, and I'm delighted to know that in principle the idea sounds good to you. We will try to pursue it to see if we can come up with something that will be workable.

Thank you very much.

The Chair: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

J'ai lu, moi aussi, les propositions de M. Rifkind. On va sans doute les approfondir et je suis enchanté de savoir que l'idée vous paraît en principe intéressante. Nous poursuivrons l'examen de cette question pour voir si nous pouvons arriver à une formule pratique.

Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Assembly of the Western European Union:

Lord Geoffrey Finsberg, First Vice–President, Political Committee;

Matyas Eorsi;

Juris Sinka;

Algirdas Gricius;

Irena Belahorska;

Otakar Vychodil.

TÉMOINS

Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale:

Lord Geoffrey Finsberg, premier vice–président, Commission politique;

Matyas Eorsi;

Juris Sinka;

Algirdas Gricius;

Irena Belahorska;

Otakar Vychodil.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC 05
-N28

Governm
Publicat

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 8

Tuesday, March 14, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 8

Le mardi 14 mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee will resume its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité continuera son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 2 4 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 14, 1995
(16)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Acting Member present: Maurice Godin for Jean–Marc Jacob.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Michel Rossignol, Researcher.

Witnesses: From Canadian Pension Commission: Marcel Chartier, Chairman. *From Veterans Appeal Board:* Twila Whalen, Chairman. *From Bureau of Pensions Advocates:* Keith Bell, Chairman.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, February 16, 1995 Issue No.4*).

Keith Bell, Marcel Chartier and Twila Whalen made statements and answered questions.

At 4:41 o'clock p.m., George Proud took the Chair.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 14 MARS 1995
(16)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 34, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Maurice Godin pour Jean–Marc Jacob.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Témoins: De la Commission canadienne des pensions: Marcel Chartier, président. *Du Tribunal d'appel des anciens combattants Canada:* Twila Whalen, présidente. *Du Bureau des services juridiques des pensions Canada:* Keith Bell, président.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascule nº 4*)

Keith Bell, Marcel Chartier et Twila Whalen font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 41, George Proud occupe le fauteuil.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 14, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 14 mars 1995

• 1530

The Chair: Order, please.

We are very pleased to have with us today, as witnesses on Bill C–67, Mr. Keith Bell, the chair of the Bureau of Pensions Advocates; Mr. Marcel Chartier, chairman of the Canadian Pension Commission; and Ms Twila Whalen, chair of the Veterans Appeal Board. We welcome all of you to our deliberations and thank you for being here.

I am wondering if each of you would care to make a brief presentation, after which we would like to ask all of you questions collectively. If that's agreeable to you, that is the way we would prefer to proceed. We find that most of our members have (a) a very short attention span and (b) a lot of questions they want to ask. They prefer to proceed that way.

Could I ask Mr. Keith Bell to begin, please.

Mr. Keith Bell (Chief Pensions Advocate, Bureau of Pensions Advocates Canada): The three of us have very short statements, Mr. Chairman.

Good afternoon. Mr. Chairman, I am very pleased to appear before this committee today on behalf of the Bureau of Pensions Advocates. As chief executive officer of the independent agency I am responsible for the bureau's operations, all the while reporting directly to the Minister of Veterans Affairs.

• 1535

At the outset let me state that the bureau's mandate under the Pension Act is to counsel and represent veterans and their dependants on a solicitor–client basis with regard to disability or death benefits relating to military service.

The origins of the bureau date back to the 1930s. We were then known as the Veterans Bureau and to my knowledge were the first legal aid organization in the federal sphere. While our name changed in 1971 to the Bureau of Pensions Advocates, I believe we retain our status as the only federal legal aid body.

Prior to 1971 we were a branch of the Department of Veterans Affairs. After that date we became an independent agency. Bill C–67 contemplates our once again forming part of the department. Given the retention of the solicitor–client relationship in the legislation, I am confident, though, that the bureau will continue to provide independent advice and representation to Canada's veteran population, notwithstanding the loss of our agency's independent status.

Currently the bureau's mandate consists of counselling and representing clients at the three levels of adjudication in the disability pension process. As I've already mentioned, our services are provided on a solicitor–client basis, which effectively means that an advocate's duty is to the client and not to the government.

Le président: La séance est ouverte.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui, à propos du projet de loi C–67, M. Keith Bell, président du Bureau de services juridiques des pensions; M. Marcel Chartier, président de la Commission canadienne des pensions; et M^me^ Twila Whalen, présidente du Tribunal d'appel des anciens combattants. Bienvenue à tous à notre comité, et merci d'être venus.

Chacun d'entre vous pourrait faire un bref exposé, et nous souhaiterions ensuite vous poser des questions collectivement, si vous êtes d'accord. Nous avons constaté que les membres du comité avaient d'une part un champ d'attention limité et d'autre part de nombreuses questions à poser. Ils préfèrent donc cette formule.

Je vais demander à M. Keith Bell de commencer.

Me Keith Bell (chef, avocat–conseil des pensions, Bureau de services juridiques des pensions Canada): Nous avons chacun un bref exposé, monsieur le président.

Bonjour. Monsieur le président, je suis très heureux de comparaître aujourd'hui devant votre comité au nom du Bureau de services juridiques des pensions. En tant que directeur général de cet organisme indépendant, je suis responsable de ses activités tout en faisant rapport directement au ministre des Anciens combattants.

Je dois dire tout d'abord que le mandat du bureau en vertu de la Loi sur les pensions est de conseiller et de représenter les anciens combattants et leurs personnes à charge dans le cadre d'un rapport avocat–client au sujet des prestations d'invalidité ou de décès liées à leur service militaire.

Le bureau remonte aux années 1930. À l'époque, c'était le Bureau des vétérans, et à ma connaissance nous avons été la première organisation d'aide juridique dans le domaine fédéral. En 1971, nous sommes devenus le Bureau de services juridiques des pensions au Canada, mais je crois que nous demeurons le seul organisme fédéral d'aide juridique.

Jusqu'à 1971, nous avions été un service du ministère des Affaires des anciens combattants. Depuis cette date, nous sommes un organisme indépendant. Avec le projet de loi C–67, on envisage de nous réintégrer au ministère. Comme le projet de loi prévoit le maintien du rapport avocat–client, je suis convaincu que le bureau pourra continuer à offrir une représentation et des conseils indépendants aux anciens combattants du Canada malgré la perte de son indépendance.

Le mandat actuel du bureau consiste à conseiller et représenter les clients aux trois niveaux de décision du processus d'octroi de pensions d'invalidité. Comme je l'ai déjà dit, nous fonctionnons dans le cadre d'un rapport avocat–client, le rôle de l'avocat étant en l'occurrence de défendre les intérêts de son client, et non ceux du gouvernement.

[*Texte*]

Organizationally the bureau is divided into two basic units: district operation and head office appeals. The bureau has 20 district offices in the major cities across Canada from St. John's to Victoria. It is at the district level that clients contact bureau personnel for advice and assistance in connection with their applications for disability or survivor benefits. It is at the district level as well where the first two steps in the pension process take place, namely the submission of first applications and the hearing of entitlement or assessment boards.

Insofar as appeals to head office are concerned, I'm referring to the final step in the pension process, which entails appeals to the Veterans Appeal Board in Charlottetown. At this final stage, bureau advocates are available to represent clients from anywhere in the country.

The bureau in total at all three levels handles approximately 80% of all pension claims, with the majority of the balance being prepared by veterans organizations, primarily the Royal Canadian Legion. With Bill C-67 the efforts of the bureau would be focused exclusively on entitlement and assessment hearings at the district level and on any appeals therefrom. This would mean the bureau would be involved in the last two levels of the adjudication process. Initial applications would be submitted by departmental personnel.

Although I believe it would be inappropriate for me to comment on the government's major policy thrusts insofar as Bill C-67 is concerned, I have tabled with this committee the bureau's comments on the more technical aspects of the bill and will attempt to answer any questions you may have concerning this paper. There are five or so items of particular concern to the bureau, including items 2, 4, 6, 14, and 21 on the hand-out.

Let me end by saying that I fully understand the government's concern, which has resulted in these proposed changes being put forward, especially as they relate to speeding up the pension process. As the Secretary of State for Veterans Affairs correctly noted at the time of second reading of Bill C-67, with the average age of veterans being 73, they can no longer afford lengthy delays. To that end, I can assure all members that the bureau will do its utmost to see that the resulting changes are implemented as quickly and as efficiently as humanly possible.

Thank you. *Merci beaucoup.*

The Chair: Thank you very much.

Ms Whalen, please.

Ms Twila Whalen (Chairperson, Veterans Appeal Board): Good afternoon, Mr. Chairman and members of the committee. *Bonjour.* Let me begin by saying that I am honoured to have this opportunity to appear before your committee and contribute to a process whose ultimate goal is improved service to our appellants and more specifically improved service to the veterans.

[*Traduction*]

Sur le plan de l'organisation, le bureau comporte essentiellement deux volets: les opérations de district et l'unité des appels de l'administration centrale. Il compte 20 bureaux de district dans les principales villes du Canada, de St. John's à Victoria. C'est au niveau du district que les clients communiquent avec le personnel du bureau pour demander des conseils et de l'aide au sujet de leurs demandes de prestations d'invalidité ou de survivant. C'est aussi au niveau du district que sont franchies les deux premières étapes du processus des pensions, en l'occurrence la présentation des premières demandes et l'audition des comités d'examen ou d'évaluation.

Les appels à l'administration centrale constituent, quant à eux, la dernières étapes du processus des pensions et supposent une comparution devant le Tribunal d'appel des anciens combattants, à Charlottetown. À cette étape finale, les clients de tout le pays peuvent faire appel aux services des avocats-conseils du bureau pour les représenter.

Le bureau s'occupe d'environ 80 p. 100 de toutes les demandes de pension, tandis que les associations d'anciens combattants, principalement la Légion royale canadienne, se chargent de la plupart des autres. Avec le projet de loi C-67, les efforts du bureau porteront exclusivement sur les auditions des comités d'examen et d'évaluation au niveau du district et sur tous les appels interjetés à partir de là. Concrètement, cela signifie que le bureau interviendra aux deux derniers paliers du processus de décision. Les demandes initiales seront soumises par le personnel du ministère.

Même si j'estime qu'il serait malvenu de ma part de me prononcer sur les grandes orientations politiques du gouvernement en ce qui concerne le projet de loi C-67, j'ai déposé auprès de votre comité les observations du bureau sur les aspects plus techniques du projet de loi et j'essayerai de répondre aux interrogations que vous pouvez avoir au sujet de notre mémoire. Environ cinq points préoccupent particulièrement le bureau, à savoir les points 2, 4, 6, 14 et 21 de ce document.

En terminant, permettez-moi de préciser que je comprends parfaitement les motivations du gouvernement à proposer ces changements, en particulier son souci d'accélérer le processus des pensions. Comme le secrétaire d'État l'a judicieusement fait remarquer au moment de la deuxième lecture du projet de loi C-67, avec une moyenne d'âge de 73 ans, les anciens combattants ne peuvent plus se permettre de subir de longs délais. À cet égard, je peux vous assurer que tous les membres du bureau feront de leur mieux pour que les changements consécutifs à l'adoption du projet de loi soient mis en oeuvre le plus rapidement, le plus efficacement et le plus humainement possible.

Merci. *Thank you very much.*

Le président: Merci beaucoup.

Madame Whalen, vous avez la parole.

Mme Twila Whalen (présidente, Tribunal d'appel des anciens combattants): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Je dois dire tout d'abord que je suis honorée d'avoir cette occasion de comparaître devant votre comité et de contribuer à un processus qui vise en définitive à améliorer le service que nous fournissons aux appelants, et plus précisément aux anciens combattants.

[*Text*]

Depuis mon entrée en fonction dans le système des pensions en 1985, j'ai eu des doutes quant au service que nous dispensons aux anciens combattants, tant au titre de la qualité des décisions qu'à celui de la qualité du processus décisionnel.

One without the other is an incomplete equation and does not translate into the delivery of quality service. Our decisions must be accurate, comprehensible to an aging clientele, and communicated within a reasonable timeframe. These are all essential ingredients.

I would like to take a few minutes to describe the work currently performed by our board and discuss the portion of the work over which we have exclusive control.

[*Translation*]

Since I started working in the pensions sector in 1985, I have been wondering about the kind of service that we provide to veterans, in terms of the quality of decisions as well as the quality of the decision–making process.

En l'absence d'un de ces éléments, l'équation est incomplète, et il n'est pas possible d'assurer un service de qualité. Il faut que nos décisions soient précises et puissent être comprises par une clientèle de personnes âgées, et qu'elles soient communiquées dans un délai raisonnable. Ce sont là des ingrédients essentiels.

J'aimerais en quelques minutes vous expliquer le travail qu'accomplit notre tribunal et vous parler des activités qui relèvent exclusivement de notre compétence.

• 1540

Le Tribunal d'appel des anciens combattants a été créé en septembre 1987 à titre d'organisme à pouvoir décisionnel indépendant pour remplacer deux anciens tribunaux administratifs, le Conseil de révision des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants. Vous voyez donc que nous avons l'expérience de la fusion.

The board is the final level of appeal on pensions and allowances. It has the authority to reconsider decisions on application or on its own motion if new evidence is presented or if it is determined there was an error in law or an error in a finding of fact.

Our process is informal, non–adversarial and open to the general public. I am pleased to say Bill C–67 has not altered this.

Right now, 95% of the cases brought before the Veterans Appeal Board originate at the Canadian Pension Commission.

C'est donc dire que nos collègues de la Commission rendent la majorité des décisions qui sont éventuellement portées en appel au palier de dernière instance, c'est–à–dire au Tribunal. Il s'agit là d'un fait important, compte tenu de la structure proposée dans le projet de loi C–67.

Currently there are 15 adjudicators at the final level of appeal, including the deputy chairperson and myself, who of course have additional managerial and administrative responsibilities.

In annex A, you will note the list of members with their effective appointment dates. I wish to mention that two of the 15 adjudicators on that list have been on extended sick leave since the spring of 1994. So the actual complement of members who can devote a full–time effort to the caseload is eleven, seven of whom were appointed during the last year.

Bien que tous les nouveaux membres soient hautement qualifiés, bon nombre d'entre eux sont, bien entendu, encore en formation. Il faut habituellement 18 mois pour qu'un membre atteigne le niveau opérationnel.

The Veterans Appeal Board was established in September 1987 as an independent decision–making agency to replace two former administrative tribunals: the Pension Review Board and the War Veterans Allowance Board. As you can see, we already have some experience with amalgamation.

Le tribunal est le palier de dernière instance en ce qui concerne les décisions relatives aux pensions et aux allocations. Il est également autorisé, sur demande ou de son propre chef, à réexaminer des décisions si de nouveaux éléments de preuve lui sont présentés, ou si l'on juge qu'il a erré dans l'examen de tout fait ou l'interprétation de tout point de droit.

Les audiences du tribunal sont informelles, sont ouvertes au public et se déroulent sans débats contradictoires. Je suis heureuse de vous dire que le projet de loi C–67 ne change pas notre mode de fonctionnement.

À l'heure actuelle, 95 p. 100 des causes dont le Tribunal d'appel des anciens combattants est saisi nous viennent de la Commission canadienne des pensions.

In other words, our colleagues on the Commission make most of the decisions that are eventually appealed to the final level of appeal, that is the Board. This is an important fact, given the structure proposed in Bill C–67.

À l'heure actuelle, il y a 15 arbitres de dernière instance, y compris le vice–président et moi–même. Nous avons, bien entendu, également des responsabilités de gestionnaire et d'administrateur.

Vous trouverez à l'annexe A une liste des membres avec les dates de nomination. Je tiens à mentionner que deux des 15 arbitres qui figurent sur la liste sont en congé de maladie prolongé depuis le printemps 1994. Donc, nous n'avons que 11 membres pour étudier les causes à plein temps, dont sept ont été nommés depuis un an.

Although all new members are highly qualified, many of them are of course still in training. It usually takes 18 months for a member to reach the operational level.

[*Texte*]

Just to illustrate that point, I would like to refer you to table 3. This table provides a comparison between the number of decisions promulgated during the first five months of this fiscal year, when the new members were still in training and inexperienced, and the number of decisions subsequently promulgated over a comparable period of time. Their output has more than doubled, from 580 decisions to 1,219 decisions.

Les délais d'exécution sont restés à peu près constants au cours des quatre dernières années, variant en général entre 62 et 68 jours. Il s'agit de la période entre la date de la tenue de l'audience et la date de la promulgation de la décision. Le Tribunal d'appel des anciens combattants exerçait un contrôle exclusif sur cette période. Le tableau 4 contient les renseignements.

I now would like to direct some attention to Bill C–67 and offer some views on how the proposed changes might impact on the process. If the process is simplified at the first level and both counsellors and adjudicators are qualified in all aspects of the benefits scheme, including legal, administrative and medical, then veterans' rights and benefits should not be compromised.

Entre autres, les modifications apportées à la procédure, selon laquelle le ministère exerçait un contrôle sur la préparation et le traitement des dernières décisions, devraient permettre de réduire considérablement les délais d'exécution du processus des pensions.

The subject of the transfer of advocacy functions to the Department of Veterans Affairs is one I will leave to my learned colleague, Mr. Bell. Let me simply say the appellants have become accustomed to free independent legal advice, and it will continue to be available to them for the preparation and representation of the cases before the Veterans Review and Appeal Board.

Maintenant, quelques mots au sujet de la fusion de la Commission canadienne des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants. Premièrement, j'ai été très satisfaite de constater que le nouveau Tribunal des anciens combattants (révision et appel) recevait autant d'indépendance. Par souci d'indépendance et d'impartialité, il est primordial que le Tribunal continue de rendre compte directement au Parlement par le biais du ministre.

Secondly, clause 42 of the bill allows the chairperson of the new agency to recommend to the minister that an inquiry be held into the conduct of a member. Although it should rarely be necessary to apply this provision, it gives the chairperson at least some authority in dealing with members whose conduct is inconsistent with that of public office.

Subclause 27.(2) effectively creates two divisions with the Veterans Review and Appeal Board, that is, the review and the appeal. The bill provides flexibility in terms of members sitting on either type of panel when deemed necessary. This provision will mean scheduling challenges in order to prevent members from sitting on appeals of their previous decisions.

Pour terminer, il est évident que nous visions un but commun: améliorer la prestation des avantages et services que nous offrons à un groupe de personnes très spéciales.

[*Traduction*]

À titre d'exemple, je vous renvoie au tableau 3. Le tableau donne une comparaison entre le nombre de décisions promulguées pendant les cinq premiers mois de l'année financière, alors que les nouveaux membres étaient toujours en formation et manquaient d'expérience, et le nombre de décisions promulguées après, pendant une période de temps comparable. Le nombre de décisions a plus que doublé; il est passé de 580 décisions à 1 219 décisions.

In the past four years, delays have remained almost constant, generally varying between 62 and 68 days. This is the period between the date on which the hearing is held and the date on which the decision is promulgated. The Veterans Appeal Board had exclusive control over this period. You will find information on this in table 4.

Je passe maintenant au projet de loi C–67, et je tiens à vous présenter certains points de vue concernant l'incidence des changements proposés sur les procédures. Si, au premier niveau, les procédures sont simplifiées, et si et les conseillers et les arbitres sont qualifiés dans tous les aspects du régime d'avantages, y compris les aspects juridiques, administratifs et médicaux, les droits et avantages des anciens combattants ne devraient pas être mis en danger.

One of the changes to the procedure, whereby the department controlled the preparation and processing of final decisions, should make it possible to considerably reduce pension processing time.

Je vais laisser à mon éminent collègue, M. Bell, le soin de vous parler du transfert des services juridiques au ministère des Anciens combattants. Je signale tout simplement que les appelants se sont habitués à avoir, gratuitement, des conseils juridiques indépendants. Ils continueront d'en avoir pour la préparation des cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

I would now like to say a few words about the merger of the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board. First, I was very pleased to see that the new Veterans Review and Appeal Board would be so independent. In the interest of independence and impartiality, it is crucial that the board continue to report directly to Parliament, through the minister.

Deuxièmement, l'article 42 du projet de loi permet au président du nouveau tribunal de recommander au ministre la tenue d'une enquête concernant le comportement d'un membre. Même si cette disposition ne devrait être nécessaire que rarement, elle donne quand même au président une certaine autorité pour s'occuper des membres dont le comportement n'est pas conforme à celui d'un titulaire d'une charge publique.

Le paragraphe 27.(2) crée deux divisions au sein du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)—c'est–à–dire l'examen et l'appel. Le projet de loi est souple: il permet aux membres de siéger à l'un ou l'autre genre de comité lorsque nécessaire. Il sera peut–être un peu compliqué d'organiser le travail de façon à s'assurer que les membres ne fassent pas partie de comités qui entendent un appel d'une décision qu'ils ont prise.

In conclusion, it is clear that we share a common objective: to improve the delivery of benefits and services we offer to a very special group of people.

[*Text*]

We must not fail. The veterans deserve nothing less than our best.

Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Chartier, please.

M. Marcel Chartier (président, Commission canadienne des pensions): Bon après–midi, messieurs les députés. Je ne voudrais pas répéter ce que M^me^ Whalen et M. Bell viennent de dire. Ce sera donc probablement plus court.

I'm pleased to appear before a committee of the House of Commons to describe briefly the Canadian Pension Commission.

The commission is an independent quasi–judicial tribunal, which reports to Parliament through the Minister of Veterans Affairs. We provide compensation for disabilities or death related to military service. We also determine the eligibility for former members of the Royal Canadian Mounted Police to receive compensation for disabilities and death related to their service.

The Canadian Pension Commission operates also under the authority of different other acts and regulations, such as the Merchant Navy Veteran and Civilian War–related Benefits Act, which you know, and the flying accidents compensation regulations, which probably you don't know.

The commission was created in 1919 and has been amended quite often. It seems that it is also going to be amended again in 1995.

The Canadian Pension Commission has an authorized complement of 24 commissioners, including a chairman and a deputy chairman. A maximum of 14 commissioners may be appointed for 10 years. It could be for less than 10 years, but in the past it was always full term. Up to 10 ad–hoc commissioners may be appointed for up to five years. Again, it's been less than five years at times.

These appointments to the commission are made by the Governor in Council on the recommendation of the Minister of Veterans Affairs. It could come straight from the PMO, too. The minister himself may also appoint temporary commissioners at his discretion for terms of six months. We did have quite a few of them in the past, but we don't actually have any now. They're usually former commissioners.

Commissioners are deployed throughout Canada. At the present time there are two in Vancouver, two in Calgary, two in Ottawa, three in Montreal, one in Toronto, and one in Edmonton. This process has allowed the commission to schedule hearings more frequently, thus further facilitating the improvement of the pension process.

All the studies to date have recommended decentralization. The next one does, too. Mostly it seems that people will be deployed. . .

The Pension Act stipulates that the commissioner shall devote the whole of his time to the performance of his duties and shall not hold any office or employment that the Governor in Council declares to be inconsistent with the performance of those duties. In other words, it's a full–time job.

[*Translation*]

• 1545

Nous ne devons pas échouer. Les anciens combattants méritent ce que nous pouvons leur donner de mieux.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Chartier.

Mr. Marcel Chartier (Chairman, Canadian Pension Commission): Good afternoon, members of the committee. I do not want to repeat what Ms Whalen and Mr. Bell have just said. I shall therefore probably be quite brief.

Je suis heureux de comparaître devant un comité de la Chambre des communes pour vous parler rapidement de la Commission canadienne des pensions.

Cette commission est un tribunal indépendant quasi judiciaire qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Anciens combattants. Nous octroyons des indemnisations d'invalidité ou des prestations de décès liées au service militaire. Nous établissons aussi le droit des anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada à être indemnisés en cas d'invalidité ou de décès liés à leur service.

La Commission canadienne des pensions est aussi régie par divers autres lois et règlements, tels que la Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils, que vous connaissez, et le Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation, que vous ne connaissez probablement pas.

La commission a été créée en 1919 et modifiée à maintes reprises. Elle va probablement l'être une nouvelle fois en 1995.

La Commission canadienne des pensions peut avoir un total de 24 commissaires, dont un président et un vice–président. Un maximum de 14 commissaires peuvent être nommés pour 10 ans. Le mandat peut être inférieur à 10 ans, mais dans le passé les commissaires ont toujours été nommés pour la totalité de cette durée. Jusqu'à 10 commissaires spéciaux peuvent être nommés pour une durée allant jusqu'à cinq ans. Parfois, ils sont nommés pour moins longtemps.

C'est le gouverneur en conseil qui nomme ces commissaires sur la recommandation du ministre des Anciens combattants, ou même directement du bureau du premier ministre. Le ministre lui–même peut nommer à sa discrétion des commissaires temporaires pour une durée de six mois. Nous en avons eu un certain nombre dans le passé, mais nous n'en avons pas actuellement. Il s'agit généralement d'anciens commissaires.

Les commissaires sont répartis dans tout le Canada. Il y en a actuellement deux à Vancouver, deux à Calgary, deux à Ottawa, trois à Montréal, un à Toronto et un à Edmonton. Grâce à cette répartition, la commission peut tenir des audiences plus fréquemment, ce qui contribue à améliorer le processus.

Toutes les études effectuées jusqu'à présent ont recommandé une décentralisation. On trouvera la même chose dans la prochaine. On va déployer les effectifs. . .

La Loi sur les pensions stipule que le commissaire doit consacrer la totalité de son temps à l'exécution de ses fonctions et ne doit exercer aucune charge ni aucun emploi que le gouverneur en conseil juge non compatible avec l'exercice de ses fonctions. Autrement dit, c'est un travail à plein temps.

[*Texte*]

It might be good to know what the claim process is all about. I've divided it into seven steps.

During the first step, the claimant goes to see the advocate, who asks for a family or district doctor's report. There are doctors in every district, so he could go either way.

During the second step, the service documents are requested from National Archives by the department. The department receives a copy of them, too.

In the third step a medical précis is prepared by the department's précis writers.

In the fourth step a medical opinion is prepared by head office doctors. They belong to the department, too.

The fifth step is our job. We review the file, the consultants and commissioners at head office dictate the decision, and then it's typed. Then it goes to a boardroom for quality control. Two commissioners look at the decision and agree or do not agree; they make corrections or whatever. That takes about 20 days, or at the most three weeks. We don't have any delays there.

During the sixth step it's promulgated. That's done by the department—we don't do promulgation—and then payment is issued.

We operate a bit like a court of justice. In other words, the basic work is done by the department.

We have two steps in the Canadian Pension Commission.

The first is what we call "first decision". We review the file, and if there's enough information to grant a favourable decision, it's done immediately. That's there to avoid a hearing.

That's where Bill C-67 comes in. The department is now going to do first decision. If it's favourable, it's easy, it's not complicated—and I'd say that about 30% of all the files we receive are favourable. It is very easy when it's favourable. You just quote what the lawyer has said and that's it. It's the same thing in court when you quote the lawyer of whoever wins.

• 1550

If it's not favourable, then the applicant can have a hearing; that's the second step. He has a hearing at which time he or she can testify and also bring witnesses. As I said, the second step is not an appeal but simply a hearing. As mentioned previously, the first step is there only to avoid such a hearing when possible.

Maybe I could talk about turnaround time. In March 1994 the turnaround time was 18.7 months. In December 1994 it was 17.9 months. Our most recent sample, taken last week, shows the current turnaround time is 16.6 months. This represents a reduction of over two months, or over 11%, just by fine-tuning the current process.

[*Traduction*]

Il serait bon que je vous explique en quoi consiste le processus de demande. Il comporte sept étapes.

À la première étape, le demandeur va rencontrer l'avocat-conseil, qui lui demande une déclaration du médecin de famille ou du médecin de district. Il y a des médecins dans tous les districts; donc il a le choix.

À la deuxième étape, le ministère demande aux Archives nationales les documents établissant les états de service. On en communique un exemplaire au ministère.

À la troisième étape, les rédacteurs du ministère rédigent un précis médical.

À la quatrième étape, les médecins de l'administration centrale rédigent un avis médical. Ils sont aussi au service du ministère.

Nous intervenons à la cinquième étape. Nous examinons le dossier; les experts-conseils et commissaires de l'administration centrale dictent la décision, qui est dactylographiée et transmise à un comité chargé du contrôle de la qualité. Deux commissaires examinent la décision et se prononcent pour ou contre, y apportent des corrections éventuellement, etc. Cela prend environ 20 jours, tout au plus trois semaines. Les choses ne traînent pas.

À la sixième étape, la décision est promulguée. C'est le ministère qui le fait, pas nous, et l'on effectue alors le paiement.

Nous fonctionnons un peu comme un tribunal. Autrement dit, c'est le ministère qui fait le travail de base.

Il y a deux étapes au niveau de la Commission canadienne des pensions.

La première est ce que nous appelons la «première décision». Nous examinons le dossier, et s'il y a suffisamment d'informations pour justifier une décision favorable, nous la rendons immédiatement. Cela permet d'éviter une audience.

C'est là que le projet de loi C-67 intervient. Désormais, c'est le ministère qui rendra cette première décision. Si elle est favorable, si c'est facile, s'il n'y a pas de problèmes. . . et je dirais que c'est le cas dans 30 p. 100 environ des dossiers que nous recevons. Dans ce cas c'est très facile. On reprend tout simplement ce qu'a dit l'avocat. C'est la même chose que dans un tribunal quand on se contente de citer l'avocat du gagnant.

Si cette première décision n'est pas favorable, le demandeur a droit à une audience; c'est la deuxième étape. Lors de cette audience, il peut témoigner et être accompagné de témoins. Encore une fois, il s'agit non pas d'un appel, mais d'une simple audience. Comme je vous l'ai dit, la première étape a simplement pour but d'éviter ces audiences si elles ne sont pas nécessaires.

Je pourrais peut-être vous dire quelques mots du délai de traitement. En mars 1994, il était de 18,7 mois. En décembre 1994, il était de 17,9 mois. D'après notre dernier échantillon, qui remonte à la semaine dernière, il est actuellement de 16,6 mois. Autrement dit, en raffinant simplement la procédure actuelle, nous avons pu gagner plus de deux mois, c'est-à-dire plus de 11 p. 100 sur la durée totale du traitement.

[*Text*]

That's just about where we stand. If you want to know how many first applications we have, in 1992–93 we had 12,963; in 1993–94, we had 13,299. We forecast 14,000 in 1994–95.

Thank you. If you have any questions. . .

The Chair: Thank you very much. We're now open for questions. I see the hands of Mr. Mifflin, Mr. Godin, Mr. Proud and Mr. Hart. There may be others after that.

Before we begin—I should know this, but just for my own clarification—I'd like to ask about the relationship between the Veterans Appeal Board and the Canadian Pension Commission. It seems to me that you both deal with veterans. Is one an appeal from the other or is there duplication among the two boards? Could somebody help me with that?

Mr. Bell: One's an appeal from the other. The commission currently is dealing with the first two steps: the paper process at first level and the hearing step after that. If the veteran is still dissatisfied, even if they have a favourable decision but they're not receiving as much as they might otherwise hope or if it's totally unfavourable, then they can appeal to the third level, Ms Whalen's board, the Veterans Appeal Board, which is situated in Charlottetown.

The Chair: Is that the highest appeal for a veteran?

Mr. Bell: That's the highest appeal, yes.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I want to thank the witnesses for their brief and concise presentations, which is great because it leaves us much time for questions.

As a preface to my questions, you would appreciate that we've had various groups here. I think in general everybody was in support, but the misgivings of some organizations have been greater and more detailed than those of some others. So it is with all legislation, I suppose. We have to take these reservations seriously, and although I'm on the government side I am concerned about some of the things I have been hearing.

I have three questions, one for each of the organizations that you represent. I'll start in the way the presentations were given. My first question will be to Mr. Bell.

Mr. Bell, did I read between the lines in what you said in that the role of the Bureau of Pensions Advocates would be essentially the same, in a slightly different form? They would be available to assist veterans in making their claims?

Mr. Bell: Not in making their claims, because making their claim is done at the first level when they make their application. But certainly we would be available to assist them with their appeals at the next two steps in the process.

Mr. Mifflin: I meant the appeals.

[*Translation*]

Voilà où nous en sommes. Si vous voulez savoir combien de premières demandes nous recevons, je vous dirais qu'en 1992–1993 nous en avons eu 12 963 et en 1993–1994, 13 299. Nous pensons en recevoir 14 000 en 1994–1995.

Merci. Si vous avez des questions. . .

Le président: Merci beaucoup. Nous pouvons maintenant passer aux questions. Je vois que M. Mifflin, M. Godin, M. Proud et M. Hart lèvent la main. Il y en aura peut–être d'autres après eux.

Avant de commencer, j'aimerais avoir une précision. Pourriez–vous m'expliquer le rapport qu'il y a entre le Tribunal d'appel des anciens combattants et la Commission canadienne des pensions? J'ai l'impression que vous vous occupez tous les deux des anciens combattants. Est–ce que l'un de ces deux organismes entend les appels des décisions de l'autre, ou faites–vous double emploi dans une certaine mesure? Pourriez–vous m'expliquer cela?

Me Bell: L'un de ces organismes entend effectivement les appels des décisions de l'autre. La commission s'occupe actuellement des deux premières étapes: l'établissement du premier dossier au premier niveau et l'audience au niveau suivant. Si l'ancien combattant n'est toujours pas satisfait, même si la décision est favorable, mais qu'il estime ne pas recevoir ce qu'il estimerait être son dû, ou si la décision est totalement négative, l'ancien combattant peut faire appel au troisième niveau, c'est–à–dire le tribunal de M^me^ Whalen, le Tribunal d'appel des anciens combattants, situé à Charlottetown.

Le président: C'est le niveau d'appel le plus élevé pour les anciens combattants?

Me Bell: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je remercie les témoins pour la concision de leurs exposés, ce qui va nous permettre d'avoir plus de temps pour les questions.

Je voudrais préciser au départ que nous avons entendu déjà divers groupes. Dans l'ensemble, ils étaient d'accord, mais certaines organisations avaient des objections plus importantes et plus détaillées que d'autres. J'imagine que c'est le cas pour n'importe quel projet de loi. Nous devons prendre ces réserves au sérieux, et bien que je fasse partie de la majorité, certaines des choses que j'ai entendues me dérangent.

J'ai trois questions à poser, une à chacun d'entre vous. Je vais les poser dans l'ordre où vous êtes intervenus. Ma première question s'adresse à M. Bell.

Monsieur Bell, si je vous lis entre les lignes, je crois comprendre qu'à votre avis le Bureau de services juridiques des pensions va conserver les mêmes fonctions sous une forme légèrement différente, non? Il va continuer à aider les anciens combattants à présenter leurs demandes?

Me Bell: Pas à présenter leurs demandes, car cette démarche intervient au premier niveau. Mais nous pourrons effectivement les aider s'ils font appel aux deux étapes suivantes du processus.

M. Mifflin: C'est ce que je voulais dire, les appels.

[*Texte*]

Mr. Bell: Yes, very much so. We will continue business as usual with respect to that.

Mr. Mifflin: So the paralegals will help out and the service officers in veterans' organizations who look after about 10% or 15% now.

Mr. Bell: At the first level.

Mr. Mifflin: At the first level.

Mr. Bell: Yes. In our organization our paralegals are doing over 50% of the work at first level, so they'll assume full responsibility for that. They're doing an excellent job now so I'll assume that will continue. Yes, they'll still do an efficient job with respect to the first-level work.

Mr. Mifflin: So if an individual or an organization complains that they're losing the expertise of the Bureau of Pensions Advocates, you wouldn't subscribe to that concern.

Mr. Bell: No, because again there are people wearing a different hat but doing the same work, and our lawyers would be dedicated totally to the appeal work.

Mr. Mifflin: I know you have some reservations, but generally are you enthusiastic about this new legislation?

Mr. Bell: I wouldn't say enthusiastic in the sense that—

[*Traduction*]

Me Bell: Oui, en effet. Nos activités ne vont pas changer à cet égard.

M. Mifflin: Il y aura donc toujours l'aide des techniciens judiciaires et des agents d'aide sociale des organisations d'anciens combattants, qui s'occupent d'environ 10 ou 15 p. 100 des cas actuellement.

Me Bell: Au premier niveau.

M. Mifflin: Au premier niveau.

Me Bell: Oui. Dans notre organisation, les techniciens judiciaires font plus de 50 p. 100 du travail au premier niveau; donc, ils assumeront la pleine responsabilité à cet égard. Ils font un excellent travail, et j'imagine qu'ils vont continuer. Donc, ils vont poursuivre ce travail efficace au premier niveau.

M. Mifflin: Par conséquent, si un individu ou une organisation prétend perdre les services du Bureau de services juridiques des pensions, vous dites que ce n'est pas le cas.

Me Bell: Non, car ce seront des gens qui n'auront pas le même titre, mais qui feront le même travail, et nos juristes continueront à se consacrer entièrement aux appels.

M. Mifflin: Je sais que vous avez des réserves, mais dans l'ensemble ce nouveau projet de loi suscite votre enthousiasme?

Me Bell: Je ne parlerais pas vraiment d'enthousiasme, dans la mesure. . .

• 1555

Mr. Mifflin: And I choose that word very carefully.

Mr. Bell: I can understand where the government is coming from. Again, turnaround times of one year, 18 months or whatever is too long for veterans who are 73 years of age and older. So I can understand where the motivation is coming from, but it does impact on my agency. We'll be doing less work.

I think the work will still be done in a quality fashion, but for my organization, per se, we'll be doing less. That would temper my enthusiasm, but I can understand where it's coming from.

Mr. Mifflin: I think my colleague, Mrs. Hickey, wants to piggyback on my question, so I yield to my colleague from St. John's East.

Mrs. Hickey (St. John's East): You're just afraid of me now because I jump from ship to ship.

My father-in-law was a veteran. You're saying it takes so long to get something done, and you have to go through all these appeals, one after the other. Well, my father-in-law died before he got his. If you're talking about 18 months to get someone, why can't you just have one board?

Mr. Bell: That's what they'll have now—one board.

Mrs. Hickey: If you merge together. Why. . .?

Mr. Bell: They'll still have a first-level process that departmental staff—

Mrs. Hickey: That takes six to eight months or something.

M. Mifflin: Je choisis le terme à dessein.

Me Bell: Je comprends le raisonnement du gouvernement. Il est certain qu'une durée de traitement de quelque 18 mois est excessive pour des anciens combattants de 73 ans et plus. Je comprends donc bien l'intention, mais cela a des répercussions sur mon organisme. Nous aurons moins de travail.

Ce sera toujours un travail de qualité, mais nous en ferons moins. Cela limite donc mon enthousiasme, mais je comprends très bien ce qui motive cette initiative.

M. Mifflin: Je crois que ma collègue, M^me^ Hickey, voudrait enchaîner sur ma question, et je vais donc laisser la parole à ma collègue de St. John's-Est.

Mme Hickey (St. John's-Est): Vous avez peur de moi parce que je saute d'un navire à l'autre.

Mon beau-père était un ancien combattant. Vous dites que les choses prennent beaucoup de temps et qu'il faut passer par toutes sortes d'étapes d'appel. Mon beau-père est mort avant d'avoir franchi toutes ces étapes. Si vous dites qu'il faut 18 mois, pourquoi n'avez-vous pas un seul tribunal?

Me Bell: C'est ce qu'ils auront maintenant, un tribunal.

Mme Hickey: Si on les fusionne. Pourquoi. . .?

Me Bell: Ils auront toujours une procédure au premier niveau dont s'occupera le personnel du ministère. . .

Mme Hickey: Et qui prend dans les six à huit mois.

[*Text*]

Mr. Bell: Currently, if what Mr. Chartier was saying is correct, it's 16 months. They hope to cut that time in half. It'll be up to the department to figure out ways to do that. But that would reduce it to eight months.

There's a fair bit of work to be done in building a case, getting medicals if you're dealing with a specialist or a doctor. It takes some time to get the appointment and to get the reports. It's not all totally within the control of Veterans Affairs personnel. It could be their own doctor our staff would be waiting for, too, to get the information.

Mrs. Hickey: Isn't everything on computers now, and microfiche, and takes only minutes to get?

Mr. Bell: It's becoming more and more computerized, but not the linkage between the government office and, say, the doctor's office. You'd still need the doctor to see the patient and make up the report.

Mrs. Hickey: Maybe Veterans Affairs should be linked up to the doctor's office to get the information quicker.

Mr. Bell: They are moving more toward that, using Veterans Affairs doctors to get that information wherever possible. But if it's a specialist, you have to go to a specialist in the private sector.

Nothing is as simple as it perhaps appears.

Mrs. Hickey: Thank you.

Mr. Mifflin: Mr. Chartier, thank you for your presentation. I have a question.

I suppose we're getting at the nub of why Bill C–67 came into effect. I have trouble understanding why an organization, on a regular basis, notwithstanding any feedback that would come from the follow–on second and third levels of appeal, or whatever you refer to them as—that's what I visualize in my mind—would consistently approve only 30% of the applications, yet in the next level, approve roughly 25% to 30%. In the next level, although I've forgotten exactly what it was, in the long run over 70% of the original applications were approved.

What I don't understand—and here is the question—is couldn't the Canadian Pension Commission have gleaned why the decisions resulted in only 30% and what factors caused the decisions in the next levels of appeal to eventually end up at 70%? Could not the CPC organization be adjusted to give more licence to the veterans' medical concerns as opposed to the legal concerns?

I could go on, but that's the question. Why does it always stay at 30%?

Mr. Chartier: At the first level, as I said before, you just look at the file. If it's a gunshot wound, it's easy. The disability is there. We conclude with, "attributable to". That's it. It's favourable. But these are clear–cut cases at first level.

Mr. Mifflin: So loss of hearing would be something else.

[*Translation*]

Me Bell: Actuellement, si ce que dit M. Chartier est exact, c'est 16 mois. On espère réduire ce délai de moitié. Ce sera au ministère de trouver les moyens d'y parvenir, mais ce délai sera ramené à huit mois.

La constitution d'un dossier demande beaucoup de travail. Il faut du temps pour obtenir des rendez–vous auprès d'un spécialiste et d'un médecin et pour obtenir leur rapport. Les délais ne sont pas entièrement dus au personnel du ministère. Quelquefois, notre personnel est obligé d'attendre que le médecin transmette les renseignements nécessaires.

Mme Hickey: Je croyais que de nos jours tout était sur ordinateurs, sur microfiches, et qu'il suffisait de quelques instants pour transmettre une information?

Me Bell: On informatise de plus en plus les choses, mais il n'y a pas encore de lien informatique entre le bureau gouvernemental et le bureau du médecin. Il faut toujours que le médecin examine le patient et rédige son rapport.

Mme Hickey: On pourrait peut–être relier le ministère au bureau du médecin pour obtenir plus vite les informations.

Me Bell: On s'oriente effectivement dans cette direction, en faisant appel aux médecins du ministère le plus souvent possible. Mais s'il faut voir un spécialiste, c'est dans le secteur privé qu'il faut le trouver.

Les choses ne sont pas si simples qu'il y paraît.

Mme Hickey: Merci.

M. Mifflin: Monsieur Chartier, merci pour votre exposé. Je voudrais vous poser une question.

Nous abordons ici le coeur même des raisons qui expliquent le projet de loi C–67. Je ne comprends pas comment une organisation peut continuer, malgré tout ce qu'elle apprend du suivi aux deuxième et troisième niveaux d'appel, à n'approuver systématiquement qu'environ 30 p. 100 des demandes, alors que 25 à 30 p. 100 vont encore être approuvées au niveau suivant. Au palier suivant, je ne sais plus exactement comment on l'appelle, on finit par accepter 70 p. 100 des demandes initiales.

Je ne comprends pas, et c'est la question que je vous pose, que la Commission canadienne des pensions n'ait pas encore réussi à comprendre pourquoi 30 p. 100 des demandes ont été acceptées au premier niveau et pourquoi on en est arrivé finalement à 70 p. 100 aux paliers suivants d'appel. Ne serait–il pas possible de modifier l'organisation de la commission pour donner plus de poids aux arguments médicaux des anciens combattants plutôt qu'aux arguments juridiques?

Je pourrais continuer, mais c'est en gros ma question. Pourquoi n'approuve–t–on toujours que 30 p. 100 des demandes?

M. Chartier: Comme je vous l'ai dit, au premier palier, on examine simplement un dossier. S'il s'agit d'une blessure par balle, c'est facile. L'invalidité est claire. On conclut qu'elle est «due» à telle cause, et c'est tout. La décision est favorable. Mais cela, c'est quand les choses sont parfaitement claires au premier palier.

M. Mifflin: Mais dans le cas de la perte de la faculté auditive, c'est une autre paire de manches.

[*Texte*]

Mr. Chartier: Yes. Or you would have the doctor's report that when the veteran, at the end of his service, was examined by the doctor, there was an accident you could link to the service. So that's the 30%.

• 1600

Let's say it was turned down; it was not favourable. If you have a hearing, the advocate's client testifies. If it's a very credible testimony, it's not contradicted, so at times even if you don't believe him totally, with 108 he has the benefit of the doubt and you grant the pension.

Let me remind you that about 55% of the cases go to a hearing. At the hearing level about 60% of the cases are favourable and it's because of that. It's the same thing in civil court. You might lose in the first instance. You go to appeal, you lose again. You go to the Supreme Court of Canada and then you win. Why did you lose the other two steps? It did happen to me.

Mr. Mifflin: I see the rough similarity, but I think we have a different situation here. Again, I don't want to belabour that.

I still do not understand why, if you are approving something at 30% or 60% and other levels grant greater approval, the system couldn't be adjusted to pick up the reasons the extra leniency or licence or liberalization or whatever you want to call it was given. I'll never understand that and I don't really think anything you could explain would satisfy me. Whether it was communication, whether it was obduracy. . .I'm not sure what it was. I suppose the end result was that somebody decided we'd better get the organizations together, and the end result was Bill C-67.

I will ask you—maybe I won't use the word enthusiastic—are you supportive of Bill C-67?

Mr. Chartier: Well, I am supporting Bill C-67; otherwise I wouldn't be here, that's one thing for sure.

Mr. Mifflin: There are some people who have been here who haven't supported the bill.

Mr. Chartier: I had my comments before the first and second readings, but now I fully support the bill. Otherwise, needless to say, I'd resign.

Mr. Mifflin: Thank you, sir.

I have a brief question for Ms Whalen. Thank you again for your presentation. The first is a question of clarification. What percentage of the applications that arrived in front of the Veterans Appeal Board were finally approved? Am I right that the average is around 25%?

Ms Whalen: I think the statistics are in the handbook I handed out previously. It has ranged between 30% to 35% usually. I think the lowest we've been is 28%.

Mr. Mifflin: Did you ever feel it necessary, as chairman of the organization, to feed back into the Canadian Pension Commission, to say your organization turned this down but on appeal we've found that such and such was the case? Have you tried to feed back into the Pension Commission those factors that bore on your decision?

[*Traduction*]

M. Chartier: Oui. Ou alors, il faudrait avoir un rapport médical expliquant que l'ancien combattant a été examiné à la fin de son service par un médecin qui a établi l'existence d'un accident lié au service. Voilà donc pour ces 30 p. 100.

Supposons que la demande soit rejetée, que la décision soit négative. Si vous avez une audience, le client témoigne. Si son témoignage est crédible, s'il n'est pas contesté, même si quelquefois on ne le croit pas totalement, on donne au demandeur le bénéfice du doute et on lui octroie la pension.

Je vous rappelle qu'environ 55 p. 100 des demandes vont en audience. À ce niveau, 60 p. 100 des décisions sont favorables pour cette raison. C'est la même chose que devant un tribunal civil. Vous pouvez perdre en première instance. Vous faites appel et vous perdez de nouveau. Vous allez jusqu'en Cour suprême du Canada et vous gagnez. Pourquoi avez-vous perdu votre procès aux deux autres paliers? Cela m'est arrivé.

M. Mifflin: Il y a une certaine analogie, mais je crois que la situation ici est différente. Enfin, n'insistons pas.

Je ne comprends toujours pas pourquoi, si vous avez un taux d'acceptation de 30 p. 100 ou 60 p. 100 à d'autres niveaux, et même plus, il ne serait pas possible de modifier le système pour y intégrer au premier palier la licence, la tolérance ou tout ce que vous voulez dont on peut ensuite faire preuve au palier suivant. Je ne comprendrai jamais et je doute fort que vous puissiez me convaincre. Je ne sais pas si c'est une question de communication ou d'inflexibilité. . . je ne sais pas trop. En tout cas, quelqu'un a finalement décidé qu'il valait mieux fusionner les deux organisations, et c'est comme cela que nous avons eu le projet de loi C-67.

Je vais vous demander, non pas si vous êtes enthousiaste, mais simplement si vous appuyez le projet de loi C-67.

M. Chartier: Oui, je l'appuie, sinon je ne serais pas là, c'est certain.

M. Mifflin: Nous avons entendu ici des gens qui n'approuvaient pas ce projet de loi.

M. Chartier: Je me suis exprimé avant la première et la deuxième lectures, mais maintenant je suis tout à fait d'accord avec le projet de loi. Sinon, je démissionnerais, c'est évident.

M. Mifflin: Merci, monsieur.

J'ai une brève question à poser à M^me^ Whalen. Merci encore une fois pour votre exposé. Je voudrais avoir une précision. Quel est le pourcentage des demandes portées devant le Tribunal d'appel des anciens combattants qui sont finalement approuvées? Est-il exact que ce pourcentage est d'environ 25 p. 100?

Mme Whalen: Je crois que vous pourrez trouver ces statistiques dans la brochure que je vous ai distribuée. En général, cela va de 30 à 35 p. 100. Je crois que le niveau le plus faible a été de 28 p. 100.

M. Mifflin: Avez-vous parfois éprouvé le besoin, en tant que présidente de cet organisme, de dire aux autorités de la Commission canadienne des pensions que cette commission avait rejeté telle ou telle demande, mais qu'en appel vous aviez constaté telle ou telle autre chose? Avez-vous essayé de communiquer à la Commission des pensions les motifs sur lesquels reposait votre décision?

[*Text*]

I'm not trying to put words in anybody's mouth here, but I just cannot understand why two organizations can operate in the support of a veteran and not speak to each other.

Ms Whalen: I think there has been a problem in that area because of the fact that there are certain decisions in which we have taken a position on interpreting the legislation that the Canadian Pension Commission does not agree with.

Where the high level of favourability exists at the entitlement board level has always been based on the fact that often the only evidence we have or they have at that level is the oral testimony. In other words, there is no record in the file, but the veteran is saying this is what happened to me. So testifying makes a big, big difference at the hearing level.

At our level what happens, what I see in the cases time and time again, is that by the time we get to an entitlement board or an assessment board the person representing the veteran starts to realize what the real hole or the real problem in their case is. That's where they'll wait till they can get the evidence that they think will overturn it.

The entitlement boards will make statements to the effect that the appellant is very credible. We understand that what he's saying happened to him, but there's really nothing else supporting it. We have to have some medical evidence that supports this theory or whatever. That's where we come in. It will be brought forward at that point.

So you see the way the system was set up was complex and everyone using it took advantage of it in order to be able to get the favourability aspect of it. But all that time it's taking an awfully long time to do it.

• 1605

So you're right; there should be an earlier part of the process where you could actually do all that without having to go through all these stages. I understand your point and I certainly appreciate it. It really makes sense.

Mr. Mifflin: In the new legislation, a lot of people have difficulty understanding how the Veterans Review and Appeal Board could do the two levels of review. Are you comfortable with that?

Ms Whalen: I'm sorry. Maybe I should ask you to repeat that.

Mr. Mifflin: In the proposed system, the new board—the Veterans Review and Appeal Board, I think it's called—will do the two levels. A lot of people say you have the same people doing the same thing twice. You and I know it's not the same people, but do you think there's a credibility problem? Do you think veterans would look askance at this organization?

Ms Whalen: I think there's a danger of that and I think that's something that had to be compromised. If you want to be able to use the members as flexibly as possible—in other words, if you want to be able to sit them wherever you have a backlog or wherever you need them, as a case is being done—you have to allow that open type of board.

[*Translation*]

Je ne veux tordre le bras à personne, mais je ne comprends vraiment pas que deux organisations au service des anciens combattants ne soient pas capables de se parler entre elles.

Mme Whalen: Je crois qu'il y a eu un problème à cet égard parce que dans certaines décisions notre interprétation de la loi n'a pas été la même que celle de la Commission canadienne des pensions.

Si les décisions sont aussi favorables au niveau du comité d'examen, c'est que bien souvent les témoignages dont on dispose à ce niveau sont simplement les témoignages oraux. Autrement dit, il n'y a pas de dossier, et l'ancien combattant raconte simplement ce qui lui est arrivé. Son témoignage fait donc une très grosse différence au niveau de l'audience.

À notre niveau, ce que je constate régulièrement, c'est que lorsqu'on arrive au niveau du comité d'examen ou d'évaluation, la personne qui représente l'ancien combattant commence à comprendre la lacune ou le problème véritable du dossier. Cette personne va alors attendre d'avoir les preuves nécessaires pour essayer de renverser la décision.

Les comités d'examen vont dire que le témoignage du demandeur est crédible, qu'on comprend ce qui lui est arrivé, mais qu'il n'a pas de preuve à l'appui de ce qu'il avance, et qu'il faudrait qu'il présente des arguments médicaux à l'appui de sa théorie. C'est à ce moment–là qu'interviennent ces arguments.

Le dispositif mis sur pied était donc complexe, et tout le monde a essayé de s'en servir à son avantage. Mais tout cela prend énormément de temps.

Vous avez donc raison; on devrait pouvoir faire tout cela au début du processus sans être obligé de passer par toutes ces étapes. Je comprends très bien votre point de vue. C'est tout à fait logique.

M. Mifflin: Bien des gens ont du mal à comprendre comment le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pourra s'occuper des deux genres d'examens. Cette façon de procéder ne vous dérange pas?

Mme Whalen: Je m'excuse, mais pourriez–vous répéter?

M. Mifflin: Selon le projet de loi, le nouveau tribunal, en l'occurrence le Tribunal de révision et d'appel des anciens combattants, je pense, s'occupera des deux niveaux d'examen. Bien des gens nous ont dit que ce seront les mêmes personnes qui feront la même chose deux fois. Vous savez comme moi que ce ne seront pas les mêmes personnes, mais pensez–vous que cela pose un problème de crédibilité? Croyez–vous que les anciens combattants se méfieront de ce tribunal?

Mme Whalen: Je pense que c'est une possibilité, mais il a fallu trouver un compromis. Si l'on veut que le tribunal soit le plus souple possible, autrement dit, qu'il puisse siéger là où il y a un arriéré ou là où on en a besoin pour un cas particulier, il faut que sa structure soit le plus souple possible.

[*Texte*]

But it's going to be under the same administration, with the same chair and the same vice–chair, or whatever they're going to call that person, and I can see that people will criticize it, saying it's really only one board. Well, it is only one board, but I don't have a problem with it because of the fact that you do have a different system.

There are two separate panels. It will be the same people who can sit on one or the other. They're not going to sit on a review of their own cases, which they've already decided, but at the same time they are going to be independent. They are going to look at everything all over again and make an independent decision. And there are going to be three at the appeal level.

I don't really have a problem. The problem, I think, is going to be the perception. That's where I see a problem, but I think you have to make a compromise. If you want to be able to use a flexible system, that's the only way we can do it.

Mr. Mifflin: Do you support Bill C–67?

Ms Whalen: To be flexible and be able to use members in any type of panel. Otherwise, if you have a separate jurisdictional division, it's going to be a problem saying they can sit on any case in the other division. I understand what happened in the legislation and I don't really have a problem with it; it's just that perception is going to be a problem.

Mr. Mifflin: Then you do support Bill C–67?

Ms Whalen: Yes, certainly.

Mr. Mifflin: Good.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chair: Mr. Bell, you wanted to make a comment?

Mr. Bell: Yes, I have two points of clarification that will help the member.

When you talk about favourable decisions, it gets a little confusing, because they break entitlement down into fifths. A veteran could get a one–fifth favourable decision at first level, not be happy with that, go to the next level—the hearing level—get a two–fifths award, which is called a favourable decision, and then take it to appeal, where they'd increase it to, say, three–fifths. So at each step along the line he's received a favourable decision, but it skews the figures and it gets a little bit difficult to follow.

The other thing to bear in mind about personal appearance is the first–level submission is a paper exercise based on service records that are fifty years old and often sketchy. With what the adjudicator has at that first level, it may be very difficult to relate the injury back to war service. When they get the veteran in front of them and have a chance to explore what his service consisted of and why he thinks it relates to his injury, that's where the higher success rate is. I think you can understand somewhat why it is higher at the hearing level.

Mr. Mifflin: I appreciate that clarification. Thank you, sir.

[*Traduction*]

Cependant, le tribunal aura la même administration, le même président et le même vice–président, et j'imagine que les gens critiqueront cette façon de faire en disant que c'est toujours le même tribunal. C'est peut–être le même tribunal, mais cela ne me dérange pas, parce que le système est différent.

Il y aura deux comités distincts. Les mêmes personnes pourront faire partie de l'un ou l'autre comité. Cependant, elles ne participeront pas à l'examen des cas pour lesquels elles auront déjà pris une décision. Les comités fonctionneront de façon indépendante et réexamineront tous les cas avant de prendre une décision indépendante. Il y en aura trois pour les appels.

Je n'ai rien à redire à cela. À mon avis, s'il y a un problème, ce serait un problème de perception. Je crois cependant qu'il fallait faire un compromis. C'était la seule façon d'avoir un système assez souple.

M. Mifflin: Appuyez–vous le projet de loi C–67?

Mme Whalen: Cela permet d'être souple, et les membres du tribunal peuvent faire partie de n'importe quel genre de comité. Sinon, si l'on avait une division distincte, on aurait du mal à dire que les membres du tribunal peuvent entendre des cas pour l'autre division. Je comprends pourquoi on a procédé de cette façon dans le projet de loi, et je n'ai rien à redire à cela; s'il y a un problème, ce sera simplement pour la perception.

M. Mifflin: Vous êtes donc en faveur du projet de loi C–67?

Mme Whalen: Certainement.

M. Mifflin: Bien.

Merci, monsieur le président.

Le président: Vouliez–vous dire quelque chose, monsieur Bell?

Me Bell: Oui, je voudrais apporter deux précisions qui aideront peut–être le député.

Cela peut porter à confusion de parler de décisions favorables, parce que les droits à la pension sont répartis en cinquièmes. Un ancien combattant peut obtenir une décision favorable lui donnant droit à un cinquième de la pension au premier échelon, prouver que ce n'est pas satisfaisant, passer au niveau suivant, c'est–à–dire au niveau de l'audition, obtenir les deux cinquièmes de la pension, ce qui est malgré tout une décision favorable, et en appeler ensuite de cette décision, après quoi il obtiendrait peut–être les trois cinquièmes. La décision aurait donc été favorable à toutes les étapes, mais c'est un peu difficile à suivre parce que les chiffres changent.

L'autre chose qu'il faut noter au sujet des témoignages, c'est qu'au premier niveau tout se fait par écrit en fonction de dossiers qui remontent à il y a 50 ans et qui sont souvent incomplets. Vu les renseignements dont dispose le membre du jury au premier échelon, il peut avoir beaucoup de mal à établir le rapport entre la blessure et le service en temps de guerre. Quand le comité entend personnellement l'ancien combattant et peut l'interroger sur son service et lui demander pourquoi il pense que sa blessure est reliée à ce service, le taux de succès est plus élevé. Vous comprendrez sans doute pourquoi le taux est plus élevé au moment de l'audition.

M. Mifflin: Je vous remercie de cette explication.

[*Text*]

Mr. Bell: You're welcome.

The Chair: Thank you.

Is it all right if Mr. Hart asks a brief supplementary before I go to you, Mr. Godin?

Mr. Godin (Châteauguay): Sure.

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Welcome, all of you. It's great to have the expertise here today to answer some of our questions.

I was just following up on one of Mr. Mifflin's questions regarding the current process. I would like to find out where the benefit of the doubt comes into play right now. Is it at the CPC, the Veterans Appeal Board or both? How often is it used and how do you determine if it's going to be used?

Mr. Chartier: Benefit of the doubt happens at the first step, too. If somebody had a hearing loss or was injured in the left leg and he still has problems today with his left leg and is still deaf today, he could use 108 and pension the person on that. Although it's weak, that's what 108 is there for.

• 1610

Mr. Hart: Does the chairman decide that? Or who on the board decides?

Mr. Chartier: Oh, no, no. It's the members of the board. They're totally independent. We never influence their decision. We couldn't do that, no; we could not change their decision. We try to be consistent, though. We have rules and policies and guidelines and we try to follow them as much as possible, but you always have one commissioner who's a bit different and won't accept all of our guidelines.

Mr. Hart: How many times has it been used? Do you have any idea how many times per year you've used that section?

Mr. Bell: Lots. . .often. The benefit of the doubt is always there and it's always given to the veteran. If there is any doubt it's extended to the veteran. I can assure you my lawyers certainly put that forward when they're pleading the case, and remind the commissioners that they have to rule in favour of the veteran if there is a doubt.

M. Godin: Bienvenue, mesdames et messieurs. Il me fait plaisir que vous puissiez venir nous éclairer; je pense qu'on en a besoin. Cela me rassure lorsque mon confrère dit qu'il cherche à comprendre et qu'il trouve cela difficile. Moi aussi, je cherche à comprendre et je trouve cela difficile.

Ayant travaillé durant plusieurs années dans une grosse compagnie où l'organisation du travail me touchait beaucoup parce que je dirigeais du personnel, j'ai du mal à comprendre qu'on tente, par un projet de loi... Cela me donne l'impression qu'on s'attaque surtout à la structure et non pas à la procédure du travail. On n'a pratiquement rien, à l'heure actuelle, sur la procédure du travail alors que, dans l'industrie, on étudie le dossier et le poste étape par étape pour savoir exactement à quel endroit il se perd le plus de temps.

[*Translation*]

Me Bell: De rien.

Le président: Merci.

Permettrez–vous à M. Hart de poser une brève question supplémentaire avant que je vous donne la parole, monsieur Godin?

M. Godin (Châteauguay): Certainement.

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Je vous souhaite la bienvenue à tous. Je suis ravi d'accueillir aujourd'hui des experts qui pourront répondre à certaines de nos questions.

Je voulais simplement faire suite à l'une des questions de M. Mifflin au sujet du processus actuel. Je voudrais savoir où le bénéfice du doute intervient pour l'instant. Est–ce à la Commission canadienne des pensions, au Tribunal d'appel des anciens combattants ou aux deux? Combien souvent donne–t–on le bénéfice du doute et comment décidez–vous de le faire?

M. Chartier: On peut aussi donner le bénéfice du doute au premier échelon. Si quelqu'un a une perte d'ouïe ou a été blessé à la jambe gauche et a encore des problèmes d'audition ou des problèmes avec sa jambe gauche à l'heure actuelle, on peut avoir recours à la disposition 108 et accorder une pension en vertu de cette disposition. Même si le rapport est ténu, c'est à cela que sert l'article 108.

M. Hart: C'est le président qui prend cette décision? Quel membre du tribunal prend la décision?

M. Chartier: Oh, non, non, ce sont des membres du tribunal. Ils sont complètement indépendants. Nous n'exerçons jamais d'influence sur leur décision. Nous ne pourrions faire cela, non. Nous ne pouvons pas changer leur décision. Cependant, nous essayons de faire preuve de cohérence. Il existe des règles, des politiques et des lignes directrices, et nous essayons de les suivre dans la mesure du possible, mais il y a toujours un commissaire qui est un peu différent et qui n'accepte pas toutes nos lignes directrices.

M. Hart: Combien de fois a–t–on eu recours à cet article? Pouvez–vous nous dire combien de fois par an on a recours à cet article?

Me Bell: On y a recours souvent. On accorde toujours le bénéfice du doute à l'ancien combattant. S'il y a le moindre doute, on accorde le bénéfice du doute à l'ancien combattant. Je peux vous garantir que mes avocats mentionnent certainement ce fait dans leur plaidoirie, et je rappelle aux commissaires qu'ils doivent juger en faveur de l'ancien combattant s'il existe un doute.

Mr. Godin: Welcome, ladies and gentlemen. I am pleased you have been able to come and shed some light on these issues for us, because I think we need some help. I found it reassuring to hear my colleague say that he is trying to understand, and that he finds it difficult. I too am trying to understand, and I am finding it difficult.

Since I worked for a number of years in a large firm in which the organization of work was of direct concern to me because I was in charge of personnel, I fail to see why, through a bill, we are attempting... It seems to me we are merely changing the structure, not the work procedures. At the moment, we have practically nothing about work procedures, whereas in industry, the issue and the position are studied stage by stage to determine exactly where the most time is lost.

[*Texte*]

Je suis d'accord sur l'objectif du projet de loi, qui est de diminuer les délais. Cela n'a pas de sens. Aujourd'hui, en 1995, il est plus facile d'aller sur la lune que de régler des cas.

Je m'adresse ici à M. Chartier. Selon le projet de loi, c'est surtout la Commission canadienne des pensions qui, en principe, disparaît, qui est fusionnée à gauche ou à droite. On a donc l'impression que c'est là qu'il se perd le plus de temps. Concevez–vous l'élimination de la Commission canadienne des pensions comme la seule amélioration à apporter au système?

M. Chartier: Ce n'est pas la seule amélioration qui aurait pu être apportée au système, mais une fois que le projet de loi a franchi la première et la deuxième lectures, on est en quelque sorte liés. Avant la première et la deuxième lectures, il y a des consultations, on émet des opinions, on suggère et, ensuite, c'est présenté au Cabinet. Le Cabinet approuve les nouvelles structures, comme vous l'avez si bien dit. Ces structures sont par la suite débattues, franchissent les étapes de la première et de la deuxième lectures et cela revient devant nous. Une fois que c'est structuré, on peut difficilement dire: On devrait changer telle ou telle chose, on devrait faire ceci ou cela ou on devrait utiliser d'autres structures. Je ne pense pas, à mon humble avis, que vous ayez le droit. . .

M. Godin: Excusez–moi. La structure, selon moi, ce sont les quatre organismes qu'on a actuellement. Pour moi, la structure est là. Quant à la procédure, c'est le cheminement du dossier.

[*Traduction*]

I agree with the objective of the bill, which is to reduce delays. It doesn't make any sense that in 1995, it is easier to go to the moon than to settle some of these cases.

My question is to Mr. Chartier. Under the bill, it is chiefly the Canadian Pension Commission that would disappear, that is merged with various other bodies. The impression therefore is that most of the time was wasted within the commission. Do you think that the elimination of the Canadian Pension Commission is the only improvement that could be made in the system?

Mr. Chartier: This is not the only improvement that could've been made to the system, but once the bill has gone through first and second readings, we are somewhat limited in what we can do. Before first and second readings, consultations are held. We present our opinion and suggestions, and then the idea is presented to Cabinet. Cabinet then approves the new structures, as you said so well yourself. These new structures are subsequently debated, go through first and second readings, and then the bill comes back before us. Once the new structures have gone this far, it is difficult for us to say that such and such a point should be changed, that this or that should be done, or that different structures should have been used. In my humble opinion, I don't think you have the right. . .

Mr. Godin: Excuse me. In my view, the structure is the four bodies that exist at the moment. That is what I see as the structure. The procedure is the routing of a file.

• 1615

À quel endroit cela bloque–t–il vraiment? Cela n'a pas de sens qu'on prenne 18 mois pour étudier le dossier. J'aimerais savoir qui est responsable. Si personne ne veut blâmer qui que ce soit, au bout de la ligne, on ne sera pas plus avancés.

M. Chartier: Eh bien, cela bloque, comme M. Bell l'a dit plus tôt, quand l'ancien combattant. . . Prenons un ancien combattant. Il souffre de surdité et son avocat lui dit: Écoutez, si vous souffrez de surdité, allez voir un médecin. Il va voir un médecin de famille et apporte le rapport à son avocat. Ce dernier lui dit alors qu'il faut voir un spécialiste. Avant de pouvoir voir un spécialiste, cela prend deux, trois, quatre mois. C'est difficile. Parfois, cela peut prendre jusqu'à six ou sept mois. Donc, des délais, vous en avez à ce moment–là.

Par la suite, une fois qu'il a tous ses documents et qu'il a rencontré le médecin du district, on obtient les documents des archives nationales. On me dit que cela prend environ deux mois, 60 jours. Il y aurait peut–être moyen de couper là aussi. Il serait peut–être difficile de couper au niveau du spécialiste, mais probablement pas au niveau des archives.

Cela prend encore un certain temps pour faire le précis médical. Ce sont des infirmières qui font la recherche pour déterminer les points pertinents à la surdité. Si le gars a été sur un champ de bataille, sur la ligne de front, cela entre en ligne de compte; cela sera sorti du dossier et soumis au médecin. Ce dernier, avant d'arrêter son opinion, pourrait prendre encore un mois, trois semaines, deux mois, je ne sais pas. Ce sont là des choses qui provoquent des délais.

Where does the process really bog down? It doesn't make any sense that it takes 18 months to study a file. I would like to know who is responsible for this. If no one wants to blame anyone else, in the end, we won't be any further ahead.

Mr. Chartier: Well, as Mr. Bell was saying earlier, the process bogs down when the veteran. . . Let's take the case of a veteran. Let's say he is deaf and his advocate tells him to go and see a doctor. He goes to see his family doctor and brings back the report to his advocate, who then tells him to see a specialist. It takes two, three or four months before he can get an appointment with a specialist. It's very difficult to get appointments. Sometimes, it can even take as long as six or seven months. So some of the delays happen at this point.

Subsequently, once a veteran has all his papers and has met the district physician, we get records from the National Archives. I am told that this takes approximately two months, or 60 days. We could perhaps reduce this length of time as well. It might be difficult to reduce the waiting period for appointments with specialists, but we could probably do something about the length of time it takes to get information from the archives.

Then it takes a little more time to prepare the medical summary. Nurses do research to determine which points are relevant to the veteran's deafness. If he was in a battlefield, on the front, that is taken into account. This fact will be taken out of the file and submitted to the doctor. The doctor may take another three weeks or a month to prepare the opinion. I don't know exactly how long it takes. So these are all areas where delays can occur.

[*Text*]

À un moment donné, pour des raisons que j'ignore, il y a deux mois ou deux mois et demi, 2 500 dossiers étaient en attente. Quelqu'un a été malade; je ne sais pas au juste ce qui s'est passé. Cependant, nous tentons de faire pour le mieux.

Au niveau de la première décision, en ce qui a trait à la Commission, notre délai est de 20 ou 21 jours. Nous gardons environ trois semaines de travail devant nous. Certaines semaines, nous n'avions presque rien à faire parce que les médecins ne nous envoyaient pas assez de dossiers. D'autres semaines, ils nous en envoyaient trop. Si nous n'avons pas de dossiers à traiter, nos gens ne font rien. Donc, nous devons garder environ trois semaines de travail devant nous. C'est le système.

M. Godin: Donc, si je vous comprends bien, même si on éliminait la Commission canadienne des pensions, toute cette procédure–là resterait quand même. Il faudrait attendre les documents des spécialistes.

M. Chartier: Il y a des délais qui ne sont pas indûs. C'est normal. Je n'appelle pas cela des délais. Chez nous, actuellement, je peux vous dire qu'il n'y a pas de délais indûs. Y en a–t–il du côté du ministère? Je ne le sais pas encore. Il faut analyser la situation à chaque étape dont je viens de parler.

Après la promulgation, si c'est une décision favorable, il y a lieu de faire un paiement. Combien de temps cela prend–il? Je ne le sais pas. Est–ce une semaine, deux semaines ou trois semaines? Si cela prend trois semaines, pourrait–on le faire en une semaine? Le ministère peut répondre à ces questions–là. Quant à ce qui se fait chez nous, je peux répondre, mais dès qu'on sort de chez nous. . .

M. Godin: Très bien. Je vous remercie, monsieur.

J'aimerais poser une question à M. Bell. La Commission Woods recommandait, en 1968, l'établissement du Bureau des services juridiques des pensions à l'extérieur du ministère. Aujourd'hui, on veut refaire le chemin à l'inverse. Qu'en pensez–vous?

Mr. Bell: To some extent, I suppose what you say is true, but I think it's not a material thing. It's not a major item. As long as we have solicitor–client privilege, whether we're in the department or outside the department — independent — and our first responsibility is to the client, I think that's the main thing. It's addressed in the legislation and we're quite happy with it.

• 1620

M. Godin: Si je vous comprends bien, comme le le bureau juridique sera rattaché au ministère, l'ancien combattant recevra les mêmes services.

Mr. Bell: Yes, we'll be a separate branch within the department but doing the same work on appeals we are now doing. Yes, very much so.

M. Godin: Merci beaucoup.

Bienvenue, madame Whalen. Le tribunal que vous présidez est–il prêt à subir les transformations proposées dans le projet de loi C–67 sans que ces transformations n'entraînent elles–mêmes des retards pour les dossiers déjà en souffrance?

Mme Whalen: Nous n'avons pas de raison de penser que cela causera davantage de tort, parce qu'on continuera à accomplir les mêmes fonctions et que nous avons tous les membres dont nous avons besoin. Je ne sais pas s'il s'agira des

[*Translation*]

At some point, for reasons with which I am not familiar, about two or two and a half months ago we had 2,500 files pending. Someone was ill; I don't know exactly what happened. However, we try to do our best.

The time required for the first decision at the commission level is 20 or 21 days. We try to keep about three weeks' work ahead of us. Some weeks, we have almost nothing to do because the physicians do not send in enough files. Other weeks, they send in too many. If we don't have any files to process, our people do nothing. Hence, we have to keep about three weeks' work ahead of us. That is the system.

Mr. Godin: In other words, if I understand you correctly, even if we were to eliminate the Canadian Pension Commission, all this procedure would remain in any case. People would still have to wait for documents from specialists.

Mr. Chartier: Some waiting periods are not unduly long. They are reasonable. I don't call these delays. I can tell you that in our office, there are no undue delays. Are there any in the department? I don't know yet. We will have to analyze the situation at each stage of the procedure I have just described.

Once the decision is announced, if it is favourable, a payment is required. How much time does that take? I don't know. Is it a week, two weeks or three weeks? If it takes three weeks, could it be done in one? The department can answer these questions. I can speak for the work done in our office, but once it's out of our hands. . .

Mr. Godin: Fine. Thank you, sir.

I would like to ask Mr. Bell a question. In 1968, the Woods Committee recommended that the Bureau of Pensions Advocates be set up outside the department. Now the proposal is to go in the opposite direction. What do you think of this?

Me Bell: Dans une certaine mesure, je suppose que vous avez raison, mais à mon avis il ne s'agit pas d'un point très important. À mon avis, le principal, c'est que nos rapports avec nos clients restent confidentiels, que nous fassions partie du ministère ou que nous soyons autonomes, puisque nous devons avant tout servir nos clients. C'est ce que prévoit le projet de loi, et cela nous satisfait.

Mr. Godin: If I understand you correctly, the veteran will receive the same services as the Bureau of Advocates will be attached to the department.

Me Bell: Oui, nous formerons une direction distincte au ministère, mais nous continuerons à faire le même travail pour les appels. Tout à fait.

Mr. Godin: Thank you very much.

Welcome, Ms Whalen. Is the board which you chair ready to bring about the changes proposed in Bill C–67 without causing further delays in the cases which are already in the backlog?

Ms Whalen: We have no reason to believe that it will cause anymore harm because we will still have the same duties and we already have all the members we need. I do not know if they will be the same members. They might be. In this case,

[*Texte*]

mêmes membres. C'est possible. Si c'est le cas, ils seront expérimentés et pourront faire le travail aussi efficacement. Je ne peux pas voir que cela fera du tort. J'espère même que ce sera plus rapide.

M. Godin: Très bien.

Mr. Proud (Hillsborough): I welcome you all to these hearings. After listening to my colleagues around the table, I know that a lot of the questions have been asked, but I still have some problems with finding out what's wrong with the system. If in fact Bill C-67 will fix the system, we should speed it along just as quickly as we can.

Mr. Bell, why are the advocates restricted to the appeal part of it? If they are needed, why can't they be used on the front end, when a person comes in the door? I guess that's a question I have from listening over the last number of days to this.

I'm also trying to find out why the backlog has been caused, what backed it up to the 13,000 or however many cases there are to be heard. From listening to the three people here today and others, you seem to indicate that a lot of this problem rests with the veteran's own physician—as I understand what you're saying today.

There's running back and forth—the veteran going back to his own physician, coming back to the medical people in Veterans Affairs. Is that a fact?

Second, do all cases need to have a medical decision? Are there not any cases that come before you that could be judged on the individuals, the persons themselves, or do they all have to have medical evidence?

Third, what kinds of cases would you have coming before you today? Obviously, in this day and age you wouldn't have many cases of Second World War veterans or Korean veterans coming to you because of gunshot wounds, I wouldn't suspect, unless something happened at home.

Some of the people who come into my office are 75 or 80 years old. They have been in severe bombing areas and have traumatic problems. I suspect this is a situation that must cause great concern, and I would also hope that the benefit of the doubt would be given to those individuals. There are many people out there today, as you people know better than I do, who suffer from these things, who have been in either Korea or the second war and are finding out these things.

So I have problems with this whole process. It seems—and we as politicians, you people as people of the board, and the bureaucracy all know this—that we've built an organization that is running people through the gauntlet—when they start at one end of it and come out the other end, because of the red tape, because of the blockages, because of all the things we've put in there in the hope, I suspect and hope, of saving the taxpayers money. But we say the benefit of the doubt always applies, and I would suggest to you that there are a lot of veterans out there who would argue against that.

[*Traduction*]

they will have experience and will be able to do their job just as effectively. I do not think that there will be any problem. I even hope that cases will be dealt with more quickly.

Mr. Godin: Very well.

M. Proud (Hillsborough): Je vous souhaite la bienvenue à nos audiences. Comme j'ai écouté mes collègues, je sais qu'ils ont posé bon nombre de questions déjà, mais je tiens quand même à savoir tout ce qui cloche dans le système actuel. Si le projet de loi C-67 peut résoudre ces problèmes, nous devrions l'adopter le plus rapidement possible.

Monsieur Bell, pourquoi les services juridiques s'occupent-ils uniquement des appels? Si l'on a besoin d'eux, pourquoi ne peut-on pas avoir recours à eux dès le début, lorsque quelqu'un présente une demande? C'est une question que je me pose depuis quelques jours.

Je voudrais aussi savoir ce qui a causé l'arriéré et pourquoi il y a 13 000 cas, ou quelque chose de ce genre à entendre. D'après ce que les trois témoins nous ont dit aujourd'hui et ce que j'ai entendu à d'autres occasions, il semble que le problème vient en grande partie du médecin de l'ancien combattant lui-même, si j'ai bien compris ce que vous dites.

Il y a toutes sortes d'allées et venues. L'ancien combattant retourne à son propre médecin et revient ensuite voir les médecins des Anciens combattants. Est-ce exact?

Deuxièmement, faut-il toujours une décision d'un médecin dans tous les cas? N'y a-t-il pas des cas à propos desquels on pourrait prendre une décision en se basant sur les demandeurs eux-mêmes, ou faut-il toujours qu'il y ait des preuves médicales?

Troisièmement, quel genre de cas examinez-vous à l'heure actuelle? À notre époque, il n'y a sans doute pas tellement de cas d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ou de la Guerre de Corée qui présentent une demande à cause d'une blessure par balle, à moins que quelque chose ne soit arrivé à la maison.

Certains de ceux qui viennent me voir à mon bureau sont âgés de 75 ou de 80 ans et souffrent de troubles traumatiques parce qu'ils étaient dans des secteurs où il y avait eu de gros bombardements. J'ai l'impression que ce genre de chose doit être vraiment traumatique, et j'espère aussi qu'on donne le bénéfice du doute à ces anciens combattants. Comme vous le savez sans doute mieux que moi, il y a bien des gens qui souffrent maintenant de problèmes de ce genre parce qu'ils ont servi pendant la Guerre de Corée ou la Seconde Guerre mondiale.

Il y a donc des choses que je ne comprends pas dans le processus. Il me semble, et nous les politiciens, vous les membres de la commission et les bureaucrates le savons tous, que nous avons mis sur pied une structure qui fait passer toutes sortes d'épreuves au demandeur à cause de la paperasserie administrative, à cause des retards, à cause de tous les mécanismes que nous avons instaurés dans l'espoir d'économiser de l'argent aux contribuables; du moins, c'est ce que j'imagine et ce que j'espère. Par ailleurs, nous croyons que l'on donne toujours le bénéfice du doute aux anciens combattants, mais j'ai l'impression qu'il y a bien des anciens combattants qui ne sont pas d'accord là-dessus.

[*Text*]

Do you see this process we're talking about today as speeding it up, getting the turnaround time down to the number of months Secretary MacAulay has set as the goal? Look at the Canada Pension Plan: did they turn it around in fewer months? Do you people who have been there a number of years see this being a reality? Can we get these things turned around, get this backlog out of the way, and efficiently handle the 10,000 or whatever cases a year?

Mr. Bell: I think lots can be done to speed up the process. I think one thing the legislation will do, Mr. Proud, is this. Currently there are three different organizations at the first level. There's PBA, which is independent, the commission, which is independent, and the department—all wrestling with that issue of trying to speed things up.

This legislation will put it all under the department. I can't say what exactly they're doing, but I know that they're working actively to find ways to speed up the process. I'm sure they'll be successful in that respect, because I'm sure there are a lot of things they can do. PBA, from our perspective, will put forward ideas on how the process can be speeded up.

Instead of dealing with three separate entities, they'll have one, under one common administration or one authority, to find those ways, put them into effect, and speed up the process. I'm hopeful they will be able to do that. As for what they'll actually be doing, I suggest you may want to pose that question to the department.

Insofar as another question you asked about whether we need advocates at first level, the short answer is no. Veterans certainly need help at the first level. They're older. The process is complex. Even if they improve it, it will still be a complex system. They need assistance, but it will be our paralegals giving that assistance. We're moving more and more to that set–up even without the legislation. We're moving more to paralegals doing it. That mirrors the private sector in that it's more of a paper exercise. Even the private sector law firms are moving more to paralegals and keeping the lawyers for more complex cases—the actual hearing, the appeal work, and that type of thing.

So no, I don't think you do need advocates at first level. I think you'll still have a good system without them.

Mr. Proud: At the present time the advocates are used right from the first initiation, are they not?

Mr. Bell: Yes. A few years ago they were doing 100% of that work. Now the advocates are doing less than 50% of the work, but that was the direction we were going in, in any event. Bill C–67 speeds it up.

Mr. Proud: Do you feel that by moving that process down to the appeal level, it will speed it up?

Mr. Bell: No, not in itself it won't speed it up, but it will put it all under one authority, i.e., the department. They'll be looking for ways to speed up the process. I know they have committees actively pursuing that.

[*Translation*]

• 1625

Croyez–vous que le nouveau processus accélérera les choses et réduira les délais à l'objectif de quelques mois fixé par le secrétaire MacAulay? Dans le cas du Régime de pensions du Canada, a–t–on réussi à réduire les délais? Vous qui avez un certain nombre d'années de service, croyez–vous que c'est possible? Pouvons–nous accélérer les choses, nous débarrasser de cet arriéré et traiter efficacement quelque 10 000 cas par année?

Me Bell: Je pense qu'on peut faire bien des choses pour accélérer le processus. Selon moi, l'une des améliorations qu'apportera ce projet de loi, c'est ceci, monsieur Proud. Il y a maintenant trois organismes au premier échelon. Il y a le BSJPC, un organisme indépendant, la commission, un autre organisme indépendant, et le ministère, qui essaient tous séparément d'accélérer les choses.

La nouvelle loi fera en sorte que tout cela relève du ministère. Je ne sais pas exactement ce que fait le ministère, mais je sais qu'il s'efforce d'accélérer le processus. Je suis certain qu'il y réussira, parce qu'il y a sans doute bien des choses à faire. Du côté du BSJPC, nous allons proposer des façons d'accélérer le processus.

Au lieu d'avoir trois organismes distincts, il n'y en aura qu'un seul qui aura la même administration, et il pourra trouver des solutions et accélérer le processus. J'espère qu'il y parviendra. Pour ce qui est de savoir exactement ce que fera le ministère, vous devriez sans doute le demander au ministère même.

Pour ce qui est de l'autre question que vous avez posée pour savoir si les anciens combattants ont besoin d'avocats–conseils au premier échelon, la réponse est non. Ils ont certainement besoin d'aide au premier échelon. Les anciens combattants sont âgés, et le processus est complexe. Même si l'on réussit à améliorer le système, il restera complexe. Ils ont besoin d'aide, mais ce sont nos agents parajuridiques qui fournissent cette aide. Cela se fait de plus en plus, même avant que le projet de loi soit adopté. Nous avons de plus en plus recours à des services parajuridiques. C'est ce qui se fait d'ailleurs dans le secteur privé quand tout se fait surtout par écrit. Même les cabinets d'avocats du secteur privé ont de plus en plus recours à des services parajuridiques pour que les avocats puissent se consacrer aux cas plus complexes, c'est–à–dire à l'audition des cas, aux appels, etc..

Je ne pense donc pas qu'on ait besoin d'avocats–conseils au premier niveau. Même sans eux, le système sera efficace.

M. Proud: À l'heure actuelle, on a recours aux avocats–conseils dès le départ, n'est–ce pas?

Me Bell: Oui. Il y a quelques années, ils faisaient tout le travail. Maintenant, ils en font moins de la moitié. Nous avions donc réduit notre participation à ce premier niveau de toute façon. Le projet de loi C–67 ne fait qu'accélérer les choses.

M. Proud: Croyez–vous que le fait de vous concentrer sur les appels accélérera les choses?

Me Bell: Non, en soi, cela n'accélérera pas les choses, mais tout relèvera maintenant d'un seul organisme, en l'occurrence le ministère. Le ministère s'efforcera d'accélérer le processus. Je sais que des comités du ministère s'efforcent de trouver des solutions à l'heure actuelle.

[*Texte*]

Mr. Proud: Are you saying that's where the bottleneck is, right there?

Mr. Bell: I think historically the first level work has taken the most time. When you hear it's a year or 18 months, it's at first level, but it's at all three entities. The bureau is part of that, the department, and the commission. Everybody has to share some of the blame.

I hope that helps answer your question.

Mr. Proud: Regarding the veterans' own doctors, do you think they play a major role in slowing the system down, not intentionally but—

Mr. Bell: I defer to my colleagues, but I would say a significant role, because for most of the cases you have to establish a medical condition. The way to do that is of course to have medical documentation, and the more current, the better. Most of the cases require up-to-date medical—

Mr. Proud: So all cases do require a medical decision.

• 1630

Mr. Bell: Yes, or audiograms or whatever; you're quite right.

I wouldn't say it's the most important, but certainly it's a very significant aspect of why it takes long, especially for the bureau workers waiting to get that information into us and then having to follow up. Doctors historically don't seem to like to do reports at times.

I don't know if there are any doctors on the committee.

Mr. Proud: So if you have that medical report coming to whomever, do the medical people at Veterans Affairs, the doctors there, have to—

Mr. Bell: Yes. It would go in with our submission, and they would review it. They would put in their own comments about that medical documentation.

Mr. Chartier: Regarding the Canada Pension Plan, it's a different story. It's a pension plan you have paid for. It's just like insurance. So you sign your cheque and you get it.

Mr. Proud: Except on disabilities, though. On disabilities they have to go through the same process. The turnaround time is a lot less.

Mr. Chartier: Even so, it's not the same. If they establish that they have a disability, that's it; they don't have to prove there's a link to the service. It's an insurance. That's my way of seeing it, though.

Mr. Bell: That's what distinguishes our system. The difficult part is not determining if you have a disability; it's linking it 50 years back to World War II or Korea, or in some cases World War I.

Mr. Proud: I know. I realize that.

Mr. Bell: That's the hard part.

[*Traduction*]

M. Proud: Voulez-vous dire que c'est là que les choses bloquent?

Me Bell: Le traitement au premier niveau a toujours été celui qui a pris le plus de temps, je pense. Quand on entend parler d'un retard d'un an ou de 18 mois, il s'agit d'un cas au premier niveau, mais c'est la même chose pour les trois organismes. Le bureau, le ministère et la commission sont tous partiellement à blâmer.

J'espère que cela répondra à votre question.

M. Proud: Selon vous, les médecins des anciens combattants contribuent-ils beaucoup à ralentir les choses, peut-être pas intentionnellement, mais quand même?

Me Bell: Mes collègues me reprendront peut-être, mais je pense qu'ils y contribuent sensiblement, parce que, dans la plupart des cas, il faut avoir des preuves médicales. Il faut donc, bien sûr, avoir des documents médicaux, et plus ils sont récents, mieux cela vaut. La plupart des cas exigent des documents médicaux à jour. . .

M. Proud: Il faut donc une décision médicale dans tous les cas.

Me Bell: Oui, ou des audiogrammes, etc.; vous avez tout à fait raison.

Je ne dirais pas que c'est le facteur le plus important, mais c'est certainement la raison pour laquelle le processus est long, surtout pour les employés du bureau qui attendent pour obtenir cette information et pour assurer le suivi. D'habitude, les médecins ne semblent pas tellement aimer faire des rapports.

Je ne sais pas s'il y a des médecins parmi les membres du comité.

M. Proud: Ainsi donc, si vous recevez un rapport médical de la part de quiconque, les médecins du ministère des Anciens combattants doivent-ils. . .

Me Bell: Oui. Nous envoyons ce rapport avec le nôtre, et ils l'examinent. Ensuite, ils formulent leurs propres observations relatives à ces documents médicaux.

M. Chartier: En ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, il en va autrement. C'est un régime auquel vous avez contribué. C'est un peu comme une assurance. Vous payez les primes et vous obtenez les prestations.

M. Proud: Sauf en ce qui concerne les invalidités. Dans ce cas, il faut utiliser le même processus. Le traitement du dossier est beaucoup moins long.

M. Chartier: Même là, ce n'est pas la même chose. Si on établit qu'une personne souffre d'une invalidité, c'est tout; il n'est plus nécessaire de prouver qu'il y a un rapport avec le service. C'est une assurance. Du moins, c'est ma façon de voir les choses.

Me Bell: C'est cela qui distingue notre système. La difficulté n'est pas de déterminer si l'on souffre d'une invalidité, mais d'établir le lien entre celle-ci et un événement qui s'est produit il y a 50 ans, pendant la Seconde Guerre mondiale, la Guerre de Corée ou, dans certains cas, la Première Guerre mondiale.

M. Proud: Je sais. Je m'en rend compte.

Me Bell: C'est ça la difficulté.

[*Text*]

Mr. Proud: The problem I'm having with it is how you do that faster. That's the bottom line. These men and women are getting to be at an age that if we don't find a process, we won't have to worry, because they're not going to be taking up the disability pensions.

What other ways do you see of doing this, of linking this? As they get older, does that slow down the system? You know, you have to go back 51 years rather than 50 years.

Mr. Bell: I don't think one or two years would make much difference, but as the veteran gets older, it's more difficult for him or her to marshal their own evidence to it. It takes them longer perhaps. That's an aspect of it. It means more work for our staff to have to help them out.

When they're younger, you could send them to the doctor to get the medical report themselves. As they get older, we find we're having to follow up with the doctor's office and explain maybe over the phone or by letter what we're looking for. We have to do some of the follow–up work.

Mr. Proud: What do you do with people such as merchant navy seamen—although not solely—whose ships were destroyed back in 1942? What do you do in that case?

Mr. Chartier: Again, we have a medical report. We look at the file. If we see the man was really on the ship he says he was on, and there's enough information from just looking at the documents, then we conclude favourably. If there's not enough, we have a hearing. He testifies and that's it. So he either gets it or doesn't get it. We see whether he's credible or his testimony meets what we see in the records. Then we grant him a pension.

Mr. Proud: Is that the same throughout all the branches of all the services? Is that how you determine it—by the individual's own testimony plus whatever other evidence?

Mr. Bell: Yes.

Mr. Proud: If, for instance, they haven't any reports on their papers—as I said about a person who's saying now they're having problems—how do you determine that?

Mr. Chartier: Through his testimony, we normally can tell if the man is a credible man.

Mr. Bell: Often the records do exist. For former military, you would go to the National Archives and get their history from their war records. For merchant navy, you would go to the Department of Transport. They have fairly good records. But in some cases the records are so poor that you then rely on the client's credibility, or they would have declarations from people they served with on that ship or whatever to build their case. But some get involved, and some take time to do that.

[*Translation*]

M. Proud: Ma préoccupation est de savoir comment accélérer les choses. C'est le plus important. Les hommes et les femmes intéressés atteignent un âge tel que, si nous ne trouvons pas une solution, il sera trop tard, parce qu'ils ne seront plus en mesure de toucher les pensions d'invalidité.

À votre avis, que peut–on faire d'autre pour établir ce lien? À mesure que les gens vieillissent, le système devient–il plus lent? Vous savez, il faut remonter à 51 ans au lieu de 50 ans.

Me Bell: Je ne pense pas qu'un an ou deux change grand–chose, mais à mesure que les anciens combattants vieillissent, il leur est plus difficile de défendre leur propre dossier. Cela leur prend peut–être plus de temps. C'est un aspect du problème. Cela signifie que nos employés doivent travailler davantage pour les aider.

Quand ils sont plus jeunes, vous pouvez les envoyer chez le médecin pour qu'ils obtiennent eux–mêmes leur rapport médical. À mesure qu'ils vieillissent, nous constatons que nous devons assurer le suivi avec le bureau du médecin et expliquer au téléphone ou par lettre ce que nous cherchons. Nous devons faire une partie du suivi.

M. Proud: Que faites–vous avec les gens comme ceux de la marine marchande—et bien d'autres—dont les navires ont été détruits en 1942? Que faites–vous dans ce cas?

M. Chartier: Une fois de plus, nous obtenons un rapport médical. Nous examinons le dossier. Si nous constatons que l'individu faisait partie de l'équipage du navire en question, et si nous obtenons assez d'informations en examinant simplement les documents, nous donnons une suite favorable à sa demande. S'il n'y a pas assez d'informations, nous organisons une audience. L'intéressé témoigne, et c'est tout. On décide donc d'accepter ou de rejeter sa demande. Nous essayons de voir si l'intéressé est crédible ou si son témoignage corrobore les informations figurant dans les dossiers. Ensuite, nous lui octroyons une pension.

M. Proud: Le processus est–il le même dans tous les secteurs de tous les services? Est–ce ainsi que vous déterminez l'admissibilité—en entendant le témoignage de l'intéressé et en étudiant les autres éléments de preuve?

Me Bell: Oui.

M. Proud: Par exemple, s'il n'y a aucun rapport dans le dossier d'un demandeur—j'ai cité le cas d'une personne qui déclare éprouver actuellement des problèmes—comment déterminez–vous son admissibilité?

M. Chartier: Après l'avoir entendu, nous pouvons normalement dire si l'intéressé est crédible.

Me Bell: Souvent, il existe des documents. En ce qui concerne les anciens militaires, il suffit d'aller aux Archives nationales pour obtenir les renseignements sur leurs antécédents de guerre. En ce qui concerne la marine marchande, il faut aller au ministère des Transports, qui dispose d'assez bonnes archives. Cependant, dans certains cas, les archives sont si mauvaises que l'on doit compter sur la crédibilité du client ou sur les déclarations de personnes qui ont travaillé sur le même navire, ou encore sur toute autre preuve pour étayer le dossier. Quoi qu'il en soit, certains collaborent et prennent le temps de le faire.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1635

Mr. Proud: Some people, as I said a moment ago, came out of the service at 18 or 22, 23, 24 years old and all they wanted to do was get out. They didn't have anything on their papers and now they find they have problems. That's another roadblock you run into.

Mr. Bell: Yes. I think from my knowledge of commissioners, too, they are sympathetic to that, Mr. Proud. They know that was the general happening at the time. People minimized their injuries just to get out, muster out of the forces and get back to work. That's consistent and they've heard it from other veterans. They are sympathetic and take that into account.

The Chair: Mr. Hart.

Mr. Hart: My friend Admiral Mifflin asked you all if you supported Bill C–67. I would like to ask a follow–up question. At this stage where the bill sits now, if you were to say you don't support it in its present form, what would be your career options?

Mr. Chartier: Go back to law practice, I guess.

Mr. Hart: It would be fair to say that probably wasn't a fair question, either one of them. Would you agree?

The Chair: I think you can go on to your second question.

Mr. Hart: Okay, let's carry on.

I'll start with Mr. Bell from the Bureau of Pensions Advocates. In your briefing you say that under the current system the duty is to the client. Do you think there will be a perception moving into the department that your clients may perceive the duty is now to the government or to the minister?

Mr. Bell: I think in a minority of cases, perhaps, but I find even today we're independent. The public and veterans, too, lump us all in one anyway when they use Department of Veterans Affairs or BPA agency; it's interchangeable. I think it would be a minimum of cases where clients would distinguish and be concerned to make an issue of it, from my own perspective on it.

Mr. Hart: Let's say for a minute that there is that perception that the lawyer now works on behalf of the government and not for the client.

Mr. Bell: That's not the case because we still have the solicitor–client privilege attached to our work. So again, our focus is the client and not the government, even though we're within the department and no longer independent.

Mr. Hart: Okay. My concern, though, is the perception from the client. What options would they have if they didn't go through the regular process? Would they have to hire a lawyer?

Mr. Bell: They'd have several options. They could go to the Royal Canadian Legion. I wouldn't call them our competitor, but certainly they are in the same business as we are and do an effective job. They would have the right to go to the

M. Proud: Comme je l'ai dit tout à l'heure, certains ont quitté le service à 18, 22, 23 ou 24 ans, et ils voulaient absolument s'en aller. Il n'y avait aucune mention sur leurs documents, et maintenant ils se rendent compte qu'ils ont des problèmes. Il s'agit là d'un autre obstacle que vous rencontrez.

Me Bell: En effet. Je connais les commissaires, et je pense qu'ils sont également sensibles à cette situation, monsieur Proud. Ils connaissent le contexte général de l'époque. Certains minimisaient leurs blessures tout simplement pour partir, quitter les forces et retourner au travail. C'est logique, et ils l'ont entendu de la part d'autres anciens combattants. Ils sont sensibles à ce facteur et ils en tiennent compte.

Le président: Monsieur Hart.

M. Hart: Mon collègue, l'amiral Mifflin, vous a demandé à vous tous si vous appuyez le projet de loi C–67. Ma question s'inscrit dans cet ordre d'idées. En ce moment–ci, si vous disiez que vous n'appuyez pas le projet de loi tel qu'il se présente, quelles seraient vos options de carrière?

M. Chartier: Je présume que je retournerais à la pratique du droit.

M. Hart: En toute honnêteté, il faudrait probablement dire qu'aucune des deux questions n'était probablement juste. Êtes–vous d'accord?

Le président: Je pense que vous pouvez passer à votre deuxième question.

M. Hart: Très bien, continuons.

Je commencerai par M. Bell, du Bureau de services juridiques des pensions. Dans votre témoignage, vous avez dit que dans le système actuel le fardeau de la preuve repose sur le client. En retournant au ministère pensez–vous que les clients auront l'impression que le fardeau repose maintenant sur le gouvernement ou le ministre?

Me Bell: Dans une minorité de cas peut–être, mais je constate aujourd'hui encore que nous sommes indépendants. De toute façon, le public et les anciens combattants confondent le ministère et le bureau; pour eux, les deux sont interchangeables. Je pense qu'une minorité de clients connaissent la différence et pourraient s'inquiéter de la confusion.

M. Hart: Supposons un instant qu'il existe une perception selon laquelle l'avocat travaille maintenant pour le gouvernement, et non pas pour le client.

Me Bell: Tel n'est pas le cas, parce que notre travail est toujours soumis au secret professionnel. Par conséquent, une fois de plus, nous nous intéressons essentiellement au client, et non pas au gouvernement, même si nous faisons partie du ministère et ne sommes plus indépendants.

M. Hart: Très bien. Toutefois, c'est la perception du client qui me préoccupe. Quelles seraient ses options s'il n'empruntait pas la procédure normale? Serait–il obligé d'embaucher un avocat?

Me Bell: Il a plusieurs options. Il pourrait s'adresser à la Légion royale canadienne. Je ne dirais pas que cette dernière est en concurrence avec nous, mais elle travaille dans le même domaine et de manière efficace. Le client aurait donc le droit de

[*Text*]

Royal Canadian Legion or other veterans groups such as the War Amps and whatever and get their services free of charge. They also could hire their own solicitor and have their own counsel represent them, yes. That would be open to them.

Mr. Hart: You had mentioned that you had several items in your briefing you were concerned about, items 2, 4, 6, 14, and 21. I'd like to give you the opportunity now to maybe speak to one or two of those issues or as many as we can squeeze in in the time we have left.

Mr. Bell: Everybody has my hand–out entitled "Bill C–67: Veterans Review and Appeal Board Act". I have 1, 2, etc. The first one is item 2 and it talks about the chairperson may refuse to establish a review panel to hear an application for review of a decision concerning the amount of an award if he considers it trivial, frivolous, etc. That's dealing with the assessment or the amount of the award.

• 1640

There's really no decision being made there. He just refuses to accept the appeal. We have some doubt as to whether or not that would be appealable or open to review of the Federal Court. It's questionable whether or not that would be a subject for review. So that's one thing we'd like to see tightened up and made clear, even to the point where there'd have to be a decision rendered, with written reasons, why the chairperson feels it's trivial, frivolous, and vexatious. Then we would take some comfort in knowing that it would be subject to review by the Federal Court.

Mr. Hart: Can that be handled in regulations, or would that have to be dealt with in the actual bill itself?

Mr. Bell: I could perhaps confer with my colleagues on that.

Ms Whalen: Since it doesn't say it's appealable, you'd have to change the legislation and say it is a decision that is appealable to the next level. There is no level in this case because it's a chairperson's decision. I think what you could argue, though, is that it is reviewable by the Federal Court.

Mr. Mifflin: If I could just interject here, I've been assured by the department that it is appealable to the Federal Court.

Mr. Bell: We agree that we're not certain of that and maybe it's a subject that could be looked into.

Mr. Mifflin: You're from Missouri?

Mr. Bell: Yes, perhaps.

Mr. Mifflin: Is that subclause 19(2)?

Mr. Bell: That's subclause 19(2), yes.

The Vice–Chair (Mr. Proud): That's one with which I have an awful problem, that particular case. I brought up the question of whether that is frivolous here in another round of hearings, because I gave an example here that day that had gone through my office, which I didn't think was frivolous, and obviously you people didn't either because you gave him a pension.

[*Translation*]

recourir à la Légion royale canadienne ou à d'autres groupes d'anciens combattants, comme les Amputés de guerre, et obtenir des services gratuits. Il pourrait également embaucher son propre avocat pour le représenter. Telles seraient ses options.

M. Hart: Dans votre mémoire, vous avez dit que plusieurs points vous préoccupaient: les points 2, 4, 6, 14 et 21. Je voudrais maintenant vous donner l'occasion d'en élucider un ou deux, ou autant que possible, compte tenu du temps qui nous reste.

Me Bell: Tout le monde a reçu mon document intitulé: «Projet de loi C–67: Tribunal des anciens combattants (révision et appel)». J'ai les points 1, 2, etc. J'aborderai d'abord le point 2, ou l'on dit que le président peut refuser d'établir un groupe d'examen pour entendre une demande de révision d'une décision relative au montant d'une allocation s'il considère que la demande est dérisoire, futile, etc. Il s'agit donc de l'évaluation ou du montant de l'allocation.

En réalité, aucune décision n'est prise à ce niveau. Le président refuse simplement d'accepter l'appel. Nous avons des doutes pour ce qui est de savoir si une telle demande pourrait faire l'objet d'un appel ou d'un examen devant la Cour fédérale. On ne sait pas si cela pourrait faire l'objet d'un examen. Voilà donc un aspect qui, à notre avis, devrait être précisé et clarifié, même au point d'exiger que l'on prenne une décision en indiquant par écrit les raisons de cette décision et pourquoi le président estime que la demande est dérisoire, futile et contrariante. Ainsi, nous serions rassurés de savoir que la décision pourrait faire l'objet d'un examen devant la Cour fédérale.

M. Hart: Peut–on le faire dans les règlements ou bien dans le projet de loi même?

Me Bell: Je pourrais peut–être consulter mes collègues à ce sujet.

Mme Whalen: Puisqu'on ne dit pas que cela peut faire l'objet d'un appel, il faudrait modifier le projet de loi et dire qu'il s'agit d'une décision susceptible d'un appel au palier suivant. Il n'y a pas de palier dans ce cas–ci parce qu'il s'agit d'une décision du président. Je pense donc qu'on pourrait indiquer que la décision peut être révisée par la Cour fédérale.

M. Mifflin: Si vous permettez que j'intervienne ici, le ministère m'a assuré que la décision peut faire l'objet d'un appel à la Cour fédérale.

Me Bell: Nous convenons que cela n'est pas sûr, et c'est peut–être une question qu'il faudrait approfondir.

M. Mifflin: Vous voulez des preuves?

Me Bell: Oui, peut–être.

M. Mifflin: Est–il question du paragraphe 19(2)?

Me Bell: Oui.

Le vice–président (M. Proud): Il s'agit là d'une disposition qui me préoccupe beaucoup. J'ai posé la question de savoir s'il était futile d'organiser une deuxième série d'audiences, car ce jour–là j'ai donné un exemple qu'on avait mentionné dans mon bureau et que je n'ai pas jugé futile, et vous non plus, évidemment, parce que vous avez accordé une pension à l'intéressé.

[*Texte*]

Mr. Bell: You can get an entitlement with 0% assessment, a nil assessment, so the amount of the award is an important factor. The department may be right on it, but we have some doubt and maybe it should be looked at a little further.

On page 3, item 6, subclause 32(1) deals with reconsiderations to the appeal panel on the basis of new evidence. Under the current set-up, a reconsideration is allowed on new evidence plus on error of fact or law. So it seems to be less a right for reconsideration; it seems to be restricting it just to the availability of new evidence.

Our suggestion is, as you see it there, to use the same wording on subsection 12(1) of the VAB Act, which includes error of law or fact.

Mr. Hart: So this would be a change to the legislation and couldn't be dealt with in regulations?

Mr. Bell: Yes, that would be my understanding.

I think I missed number 4, didn't I? Go to page 2, subclause 23(1):

> A review panel may, on its own motion, reconsider a decision made by it under section 21 or this section and may either confirm the decision or amend or rescind the decision

That's a broad power, so the client is left always in doubt as to whether the panel is going to come back and change the decision. We think there should be a time limit imposed. I think at the bottom, in 4(b), we're suggesting perhaps a 90-day period, and if they don't do it within 90 days they'd lose that right.

Mr. Hart: Again, can that be dealt with in regulations or would it have to be in the legislation?

Mr. Bell: The legislation.

In number 14 on page 7 we talk about ideas to speed up the process. It's something the bureau has put forth in the past. It's where the minister, at first level, decides that an applicant isn't entitled to an award and refuses that award, and the person has to go on and appeal to the hearing stage. We're suggesting that the minister could put in an assessment at the same time so it would say no entitlement but had there been an entitlement then he would have been assessed at 10% or whatever.

Then when it goes on to the next step, if it becomes favourable, if the board rules in favour of the applicant, then they can use that assessment and it speeds the process up. If not, then it has to go back to the first-level people to do the assessment work and it's just lost time. It's just a speed-up process that we think could be inserted there.

Mr. Hart: And that would be in the legislation?

• 1645

Mr. Bell: Yes.

The final one is 21. The mandate for the bureau under the Department of Veterans Affairs Act includes counselling. The new legislation limits our function or mandate to assisting in applications and arranging for applicants for pension to be represented at hearings, etc., but the counselling aspect that appears in section 20.1 of the Pension Act is not provided for.

[*Traduction*]

Me Bell: Vous pouvez obtenir une allocation sans avoir cotisé; par conséquent, le montant de l'allocation est un facteur important. Le ministère a peut-être raison dans ce cas, mais nous avons des doutes, et il faudrait peut-être examiner davantage la question.

À la page 3, point 6, le paragraphe 32(1) porte sur le réexamen effectué par le comité d'appel si de nouveaux éléments de preuve lui sont présentés. Dans le système actuel, le réexamen est permis s'il y a de nouvelles preuves et une erreur de fait ou de droit. On semble donc réduire les conditions du réexamen en le limitant uniquement à l'existence de nouveaux éléments de preuve.

Comme vous le voyez dans le document, nous proposons que l'on utilise le même libellé au paragraphe 12(1) de la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants, qui prévoit l'erreur de droit ou de fait.

M. Hart: Ainsi donc, il faudrait modifier la loi même parce qu'on ne pourrait pas régler le problème dans les règlements?

Me Bell: Oui, je le crois.

Je pense que j'ai sauté le point 4, n'est-ce pas? Passons à la page 2, paragraphe 23(1):

> Le comité de révision peut, de son propre chef, réexaminer une décision rendue en vertu de l'article 21 ou du présent article et soit la confirmer, soit l'annuler ou la modifier.

Il s'agit là d'un pouvoir étendu, qui laisse le client constamment dans le doute pour ce qui est de savoir si le comité va revenir sur la décision et la modifier. Nous pensons qu'il faudrait imposer une limite de temps. En bas, au point 4b), nous proposons une période de 90 jours au bout de laquelle on perdrait ce droit si on ne respectait pas les conditions.

M. Hart: Une fois de plus, peut-on le faire dans les règlements ou obligatoirement dans la loi?

Me Bell: Dans la loi.

Au point 14, à la page 7, nous proposons des idées pour accélérer le processus. Le bureau a déjà fait ces propositions par le passé. Nous parlons du cas où le ministre décide au premier niveau qu'un candidat n'a pas droit à une allocation et la lui refuse, et la personne doit aller en appel. À notre avis, le ministre pourrait en même temps dire que si l'intéressé avait eu droit à une allocation à l'époque, on lui aurait demandé une cotisation de 10 p. 100 par exemple.

À l'étape suivante, si la réponse est favorable, c'est-à-dire si le tribunal décide en faveur du demandeur, il peut utiliser ce taux de cotisation, et cela va accélérer le processus. Sinon, il faut retourner au premier niveau pour calculer le taux de cotisation, et ce sera une perte de temps. Nous pensons qu'il faudrait inclure uniquement une démarche qui pourrait accélérer le processus.

M. Hart: Et il faudrait le faire dans la loi?

Me Bell: Oui.

Enfin, passons au point 21. En vertu de la Loi sur le ministère des Anciens combattants, le mandat du bureau comprend le counselling. La nouvelle loi limite notre fonction ou notre mandat d'aider à l'élaboration des demandes et à la représentation des demandeurs aux audiences, etc., mais le volet counselling qui figure à l'article 20.1 de la Loi sur les pensions n'est pas prévu.

[*Text*]

We'd like to see our mandate rounded out to include counselling as well, because we do a fair bit of counselling, even to the point of counselling out where we think the case isn't meritorious and is wasting the system's time or whatever. From our perspective, it's important to see that included in the legislation.

Mr. Hart: So that would be a legislative requirement as well?

Mr. Bell: That's right.

Mr. Hart: I have just a couple of questions regarding the CPC and also the VAB.

Ms Whalen, you have said the combining of the two levels will cause some scheduling challenges. Could you flesh that out a little bit for us?

Ms Whalen: Scheduling in the usual stage is a complicated situation because of the numbers you have, because of ensuring you have the language of choice for the appellant and because you have the experienced members sitting with what we call new members, who are within a year of their appointment.

What happens in this situation is we've had experience with having two commissioners appointed from the Canadian Pension Commission to our board. That means 95% of the decisions of the commission are appealed to us. It means for the hundreds of decisions they had sat on, they could not sit again on appeal, because it would be a perception of bias.

So what we had to do was find a way to screen those cases so that we could schedule our cases ahead of time. There isn't a central tracking system within the portfolio in which you can find out ahead of time who has been on a decision prior to the appeal. But I was told prior to coming here that they are working on a system.

What that means is if you had a review panel with Mr. Chartier sitting on it, for example, and Mr. Chartier today is sitting on appeal panels, there's a way to screen it out so that he will not be sitting on his cases that are coming out on appeal. They'll be identified as such.

As it is now, there is no way to do that. You have to manually screen files to make sure you do not have an appeal come to the same person who sat on it previously. It's a bit complicated, but I'm sure with automation it can be corrected.

Mr. Hart: With the merging of the two boards, we now have one board. How important is continuity of the board members to that board? I understand the C–67 legislation states that everyone who sits on the boards currently will be out of a job the day it's legislated. I'm a little bit concerned about bringing in all new board members. Maybe you can comment on that.

Ms Whalen: I don't know if Mr. Chartier has something to add, but I'll respond to this. In order to continue without an interruption or any backlogs, it's important that we have experienced members. The reason for that is no matter who you appoint to the board, it takes anywhere from a year to a year and a half for them to become fully functional as adjudicators.

If you appoint a whole bunch of new people, what happens if what happened on my board last year, when half of the members were terminated: you have to cut down your cases and you have longer turnaround times. Since the whole procedure is

[*Translation*]

Nous aimerions que l'on inclue également le counselling dans notre mandat, parce que nous en faisons dans une certaine mesure, et nous conseillons même des personnes dont la demande ne nous semble pas acceptable, qui font perdre du temps au système, etc. À notre avis, il est important que cela soit inclus dans la loi.

M. Hart: Ce serait donc également une exigence législative?

Me Bell: En effet.

M. Hart: J'ai quelques questions à poser sur la CCP et le TAC.

Madame Whalen, vous avez dit que la combinaison des deux paliers entraînerait des problèmes de programmation. Pourriez–vous nous apporter des précisions là–dessus?

Mme Whalen: Habituellement, la programmation est compliquée en raison du nombre de dossiers, parce qu'il faut tenir compte de la langue de l'appelant et parce que les membres expérimentés siègent avec ce que nous appelons les nouveaux membres, c'est–à–dire ceux qui ont moins d'un an d'expérience.

Par exemple, deux membres de la Commission canadienne des pensions ont été nommés à notre tribunal. Sachant que 95 p. 100 des décisions de la commission sont portées en appel devant nous, cela signifie que, pour les centaines de décisions auxquelles ces membres ont participé au niveau de la commission, ils ne pourraient pas siéger de nouveau en appel, car on pourrait y percevoir un préjudice.

Il nous a donc fallu trouver un moyen d'examiner ces cas afin de programmer les autres à l'avance. Dans le portefeuille, il n'y a pas de système central de suivi qui nous permette de déterminer d'avance qui a participé à une décision avant l'appel. Cependant, on m'a dit avant mon arrivée ici qu'un système était en préparation.

Autrement dit, si M. Chartier a siégé à un comité d'examen, par exemple, et s'il siège aujourd'hui à un comité d'appel, il y a un moyen de le déterminer afin qu'il n'étudie pas en appel les dossiers qu'il a examinés en première instance. On pourra le savoir.

Le système actuel ne le permet pas. Il faut étudier les dossiers manuellement pour s'assurer qu'ils ne seront pas étudiés en appel par les personnes qui les ont étudiés antérieurement. C'est un peu compliqué, mais je suis sûre qu'avec l'automatisation on pourra y remédier.

M. Hart: Avec la fusion des deux organismes, nous n'en avons plus qu'un seul. Dans quelle mesure la continuité des membres du tribunal est–elle importante? Je crois que le projet de loi C–67 stipule que les membres actuels des deux organismes n'auront plus d'emploi dès que la loi entrera en vigueur. Je suis un peu préoccupé par la perspective que le tribunal soit constitué uniquement de nouveaux membres. Qu'en pensez–vous?

Mme Whalen: Je ne sais si M. Chartier a quelque chose à ajouter, mais je vais vous répondre. Afin que le travail se poursuive sans interruption ni arriéré, il est important que nous ayons des membres expérimentés. La raison en est que, peu importe qui on nomme au tribunal, il lui faut de un an à un an et demi pour être pleinement opérationnel.

Si l'on nomme essentiellement des nouveaux, on va assister à la situation qu'a vécue mon tribunal l'année dernière, lorsqu'on a mis fin aux fonctions de la moitié des membres: on est obligé de traiter moins de dossiers, et le processus est plus

[*Texte*]

being done to speed up the system, I can't see how you could appoint a whole bunch of new members. It will take at least a year to train them, and then you'll have that slowdown again. So it's important that you have the continuity of experienced members.

[*Traduction*]

long. Étant donné que des efforts sont déployés pour accélérer le système, je ne vois pas comment on pourrait nommer uniquement de nouveaux membres. Le cas échéant, il faudra au moins un an pour les former, et cela entraînera de nouveaux retards. Il est donc important d'assurer la continuité avec des membres chevronnés.

• 1650

With regard to having commissioners and members of the board, it's not going to be that difficult to train one or the other for our panels. They work with the same legislation. They work within the same type of cases, day in and day out. That's their job. They're all experts in that area.

The only thing members will have to be trained in is sitting and listening to and assessing the credibility of oral testimony and witnesses, which is something we're not accustomed to at the Veterans Appeal Board. It's all arguments. There's no oral evidence.

That should not take long, however, because everything else is something they work with every day.

Pour ce qui est de la cohabitation entre les commissaires et les membres du tribunal, il ne sera pas si difficile de les former pour nos comités. Ils appliquent la même loi. Ils étudient quotidiennement le même genre de dossiers. C'est leur travail. Ils sont tous experts en la matière.

Il suffira de leur apprendre à écouter les témoins pour évaluer la crédibilité de leur témoignage oral, un exercice auquel ils ne sont pas habitués au Tribunal d'appel des anciens combattants. Leur travail consiste uniquement à argumenter. Il n'y a pas de témoignage oral.

Toutefois, la formation ne devrait pas être longue, car ils accomplissent déjà quotidiennement toutes les autres tâches qui les attendent.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): I've listened carefully to the hearings to date, and I've seen no major objection arise to the existing bill from any of the presenters to date. Some minor concerns may have been mooted, but from my own point of view—and it's been mentioned by I think Mr. Mifflin and others—the crisis in this is the age factor of the clients you're serving. We also have a crisis in tracking the speed at which this initial application gets through the system and to some kind of decision making.

I'm really befuddled as to why that system takes so long. I really am. I know all the answers—and I've been through it, having been involved in the service—but I can't tell why it takes six weeks in the archives, after they've requested the information, to get it up to the Canadian Pension Commission. I can't understand why it takes 16 more weeks before it gets down to Charlottetown. I wish somebody at the top would walk the walk with one of those, through the whole damn thing, for 16 months, and then make a decision about where are the snafus in the system—because they're there. There isn't a business that could survive serving its customers that way. They wouldn't buy in.

I know you're frustrated too, but there's none more frustrated than this committee, sitting around here, hearing this.

I'm going to ask you one simple question. I want all three of you to answer it without consulting one another. You will all have a different point of view on this. If there was one thing that in your mind would make this move faster, what would it be?

You have 30 seconds to think about it.

Mr. Bell: I have answered it in the sense that I think the opportunity is here now. Instead of having three independent organizations involved at the first level—and that's where the bulk of the delay currently takes place—they're now going to have one. It provides the opportunity for them to find ways to speed up the process. Exactly what those ways will be, I don't know, because it will come under the department, and they're looking at it. But instead of having three people try to agree on

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Jusqu'ici, j'ai écouté attentivement les témoins, et je n'ai entendu aucune objection importante au projet de loi. Des préoccupations mineures ont été exprimées, mais à mon avis—et je pense que M. Mifflin et d'autres l'ont dit—le facteur crucial en cette matière, c'est l'âge des clients que vous servez. Il y a aussi un problème critique en ce qui concerne la vitesse de traitement de la demande initiale et certaines procédures décisionnelles.

Je me demande vraiment pourquoi la procédure est si longue. Je ne comprends pas. Je connais toutes les réponses—j'ai vécu l'expérience, car je suis moi-même un ancien combattant—mais je ne puis dire pourquoi il faut attendre six semaines après la demande d'information pour que les archives parviennent à la Commission canadienne des pensions. Je ne comprends pas pourquoi il faut 16 autres semaines pour qu'elles arrivent à Charlottetown. J'aimerais qu'un haut fonctionnaire vive cette expérience pendant 16 semaines avant de déterminer où se situe la pagaille dans le système—car il y en a. Aucune entreprise ne survivrait en servant ses clients de cette manière. Les clients l'abandonneraient.

Je sais que vous êtes également déçus, mais personne ne l'est plus que les membres de ce comité, qui entendent tous ces témoignages.

Je vais vous poser une question simple. Je voudrais que vous y répondiez tous les trois sans vous consulter. Vous aurez tous un point de vue différent. Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour accélérer le processus?

Vous avez 30 secondes pour y penser.

Me Bell: J'ai répondu à la question en disant que nous avons maintenant l'occasion de le faire. Au lieu d'avoir trois organisations indépendantes en première instance—et c'est à ce niveau qu'il y a le plus de retard actuellement—nous en aurons désormais une seule. Cela leur donne l'occasion de trouver des moyens d'accélérer le processus. J'ignore quels seront exactement ces moyens, car c'est le ministère qui s'en chargera, et il est en train de le faire. Au lieu d'amener trois personnes à

[*Text*]

it, which isn't always the easiest thing in the world, there will be one body, the department, that will be doing this. They're committed to cutting the time in half, and I suspect they'll be successful.

Mr. Richardson: Thank you very much.

Mr. Chartier: Actually, the claims are decreasing drastically at the level of the advocates. It's not decreasing at our level, because they're working on their backlog. In a year from now, we'll probably have 30% less claims than we have now. So right there you have something.

But in terms of the steps we go through, it belongs to the concerned people to get together and find ways to... As you said, it doesn't make sense that it takes four to six weeks to get documents from the National Archives. You should get them within—

• 1655

Mr. Richardson: It's in town. It's an in–house move. I know they value and treasure their documents. They have to. But six weeks, when they have the document there... They open the file. That's their estimate—six weeks.

Mr. Chartier: We have no control over that. All the way through the seven steps I talked about, we could save a bit everywhere, but they have to get together.

Ms Whalen: I think you'd simply have to remove the investigation angle. Of course, what would happen then is that you'd lose the favourability. What's happened is that it's investigated at every single level. Everybody is going back into the file and looking at it, finding more evidence and going to more doctors and all this. That takes months and months and months.

There are ways, as the other two mentioned, that would help, but it's not going to bring it down that much.

Mr. Richardson: Even Korean vets are going to be in their 70s. I know we have some pretty aged veterans, but gee, we're not going to have a lot of them. I agree with you. Your backlog is going to be out and you will be able to service them quickly. It's just that the complaints we get are always about time. Whatever the people are talking about it's time—not money, but time.

Thank you, Mr. Chairman.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you, Mr. Richardson.

Seeing no other questioners, I thank you all for appearing before us today, Ms Whalen, Mr. Chartier and Mr. Bell. Thank you for the information you've given us. I'm sure everyone now has better knowledge as we go into the hearings again tomorrow and the next day to try to get this bill completed, into clause–by–clause, and back into the House.

Mr. Hart: I have one quick question. It just struck me: with the delay we heard about at National Archives, who now initiates that process? Does the veteran initiate that process?

[*Translation*]

essayer de s'entendre, ce qui n'est pas toujours la chose la plus facile au monde, il y aura un seul organisme, c'est–à–dire le ministère, qui s'en chargera. Il s'est engagé à couper de moitié le temps de traitement, et je présume qu'il va réussir.

M. Richardson: Merci beaucoup.

M. Chartier: En fait, le nombre de demandes diminue considérablement au niveau des services juridiques, qui travaillent aux arriérés. Tel n'est pas le cas à notre niveau. Dans un an, nous aurons probablement 30 p. 100 moins de demandes que nous n'en avons maintenant. C'est déjà quelque chose.

Pour ce qui est des mesures à prendre, il incombe aux intéressés de se regrouper et de trouver des moyens de... Comme vous l'avez dit, c'est absurde d'attendre de quatre à six semaines pour obtenir des documents des Archives nationales. On devrait pouvoir les obtenir en...

M. Richardson: Les Archives nationales sont situées en ville. Il s'agit d'une décision interne. Je sais qu'elles sont jalouses de leurs documents. C'est normal. Mais attendre six semaines, quand elles ont les documents sur place... Elles ouvrent le dossier. C'est leur estimation—six semaines.

M. Chartier: Nous n'y pouvons rien. À toutes les sept étapes que j'ai mentionnées, nous pourrions réaliser un peu d'économies, mais il faudrait que les Archives le veuillent.

Mme Whalen: Je pense qu'il faudrait simplement supprimer le côté enquête. Évidemment, on perdrait alors la priorité. Actuellement, on fait des enquêtes à tous les niveaux. Tout le monde revient au dossier pour l'examiner, trouve d'autres éléments de preuve, consulte d'autres médecins, etc. Cela dure des mois et des mois.

Il existe des moyens d'améliorer les choses, comme l'ont dit les deux autres témoins, mais pas beaucoup.

M. Richardson: Même les anciens combattants de la Corée vont être septuagénaires. Je sais que nous avons des anciens combattants assez âgés, mais, ma foi, nous n'en aurons pas beaucoup. Je suis d'accord avec vous. Vous allez éliminer vos arriérés et vous pourrez vous en occuper rapidement. Seulement, les plaintes que nous recevons portent toujours sur la durée de traitement des dossiers. Les gens ne parlent que du temps—et non pas de l'argent.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice–président (M. Proud): Merci, monsieur Richardson.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie tous d'avoir bien voulu comparaître aujourd'hui, madame Whalen, monsieur Chartier et monsieur Bell. Merci pour les renseignements que vous nous avez donnés. Je suis sûr que tout le monde est maintenant mieux informé en vue des séances que nous aurons demain et après–demain pour essayer de terminer l'étude du projet de loi, notamment l'étude article par article, avant de le retourner à la Chambre.

M. Hart: J'ai une question brève. Compte tenu du retard que l'on accuse aux Archives nationales, qui déclenche actuellement le processus? Est–ce Anciens combattants?

[*Texte*]

Mr. Chartier: The department.

Mr. Hart: Is it a requirement that the department has to receive the information from archives or is there anything to prevent a veteran right now from contacting archives and it themselves?

Mr. Chartier: There's no other way. It's still best that the department gets the documents from National Archives. There's no other way.

Actually, I'm told the department is working on that. They'll tell you that, however. They're working on that really hard now. I'm told that in the near future, they might get the documents within a few days.

Mr. Hart: Within days?

Mr. Chartier: Within a matter of days, I was told.

Mr. Bell: I can tell you as well that the documentation is sent to the department and photocopied, because they will not permit the original documents to be sent out across the country to our offices. It has to go to departmental offices here in Ottawa, where they are reproduced. The originals then go back to National Archives.

When Mr. Chartier and I walked through the process, I guess about a year ago, we discovered that two copies were being produced. At one point I guess we had asked for two, for whatever reason. We thought we could get by with one copy. That was put into effect right away, with a saving of about $500,000 just on that one aspect. It also saves on the photocopying time.

So we did walk through it about a year ago to resolve that.

Mr. Hart: But this legislation really doesn't deal with the problem at archives. Does it deal with any of the other obvious delays?

Mr. Chartier: When it concerns the department, I would rather not answer. You had better ask the DM or ADM.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you very much.

We are adjourned.

[*Traduction*]

M. Chartier: C'est le ministère.

M. Hart: Exige–t–on que le ministère reçoive des informations des Archives? Qu'est–ce qui empêche actuellement un ancien combattant de contacter directement les Archives?

M. Chartier: On n'a pas le choix. C'est encore mieux que le ministère obtienne les documents des Archives nationales. Il n'y a pas d'autres moyens.

En fait, on m'informe que le ministère envisage cette solution. Les représentants du ministère vous le diront. Ils y travaillent activement. J'apprends que très bientôt on pourra peut–être obtenir les documents en quelques jours.

M. Hart: Quelques jours?

M. Chartier: Oui, c'est ce qu'on m'a dit.

Me Bell: Je peux vous dire également que les documents sont envoyés au ministère, qui les photocopie, car on ne permet pas que les originaux soient envoyés à nos bureaux, situés dans diverses régions du pays. Il faut les envoyer au ministère ici à Ottawa, pour qu'on les reproduise. Ensuite, les originaux sont renvoyés aux Archives nationales.

Il y a environ un an, quand M. Chartier et moi–même avons examiné la procédure, nous avons constaté qu'on faisait deux copies. À un moment donné, je présume que nous en avions demandé deux, pour une raison quelconque. Nous avons estimé qu'une copie suffirait. Cette mesure a été appliquée immédiatement, ce qui a entraîné une économie d'environ 500 000$ rien que dans ce domaine. La photocopie prend également moins de temps.

Ainsi donc, il y a environ un an, nous avons examiné le système pour régler ce problème.

M. Hart: Mais le projet de loi ne porte pas vraiment sur le problème qui se pose aux Archives. Permet–il de remédier aux autres retards évidents?

M. Chartier: En ce qui concerne le ministère, je préfère ne pas répondre. Vous feriez mieux de poser la question au sous–ministre ou au sous–ministre adjoint.

Le vice–président (M. Proud): Merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Canadian Pension Commission:
Marcel Chartier, Chairman.

From Veterans Appeal Board:
Twila Whalen, Chairman.

From Bureau of Pensions Advocates:
Keith Bell, Chairman.

TÉMOINS

De la commission canadienne des pensions:
Marcel Chartier, Président.

Du Tribunal d'appel des anciens combattants Canada:
Twila Whalen, Présidente.

Du bureau des services juridiques des pensions Canada:
Keith Bell, Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC 65
-N28

Governm
Publicati

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 9

Wednesday, March 15, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 9

Le mercredi 15 mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee will resume its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité continuera son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 15, 1995
(17)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Acting Member present: Maurice Godin for Jean H. Leroux.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: From Newfoundland Overseas Foresters Association: Lloyd Thompson, President; Tom Curran, Secretary.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 4.*)

Lloyd Thompson and Tom Curran made statements and answered questions.

At 4:33 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 4:38 o'clock p.m. the sitting resumed.

The Committee proceeded to consideration of its future business.

It was agreed, — That the researchers be instructed to examine documentary evidence related to the contract provisions applied to the Newfoundland Overseas Forestry contractors during the Second World War for consideration by the Committee.

After debate, *it was agreed,* — That members forward a list of subject areas for Committee study to the Clerk for consideration by the Sub–Committee on Agenda and Procedures at its next meeting.

It was further agreed, — That the Committee continue with its examination of veterans' issues following completion of its study of Bill C–67.

At 5:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

CAROL CHAFE

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 15 MARS 1995
(17)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 38, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Maurice Godin pour Jean H. Leroux.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: De la Newfoundland Overseas Foresters Association: Lloyd Thompson, président; Tom Curran, secrétaire.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattans (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascule nº 4*)

Lloyd Thompson et Tom Curran font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 33, le Comité suspend ses travaux.

À 16 h 38, le Comité reprend ses travaux.

Le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu, — Qu'ordre soit donné aux attachés de recherche d'examiner les preuves documentaires de dispositions contractuelles appliquées aux entrepreneurs de la Newfoundland Overseas Foresters Association pendant la Deuxième guerre mondiale et de les soumettre au Comité.

Après débat, *il est convenu,* — Que les membres du Comité envoie, au greffier, une liste de sujets à étudier par le Sous–comité du programme et de la procédure au cours de sa prochaine séance.

Il est convenu, — Que le Comité poursuive son étude des affaires des anciens combattants une fois qu'il en aura terminé avec le projet de loi C–67.

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

CAROL CHAFE

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 15, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 15 mars 1995

• 1535

The Chair: Ladies and gentlemen, I want to call the meeting to order and resume our hearings on Bill C–67, an act to establish the Veterans Review and Appeal Board, etc.

Today we are hearing from the Newfoundland Overseas Foresters Association and I want to welcome Mr. Lloyd Thompson, the past president, and Mr. Tom Curran, the secretary. Mr. Curran is the author of a book that some of you may have read on the role of the Newfoundland Foresters. Mr. Thompson, in addition to being the president, is also the mayor of Botwood, which, for those of you who may not know, is just east of Grand Falls along the highway.

We welcome both of you today. We would like you to talk to us for a while about the case of the Newfoundland Foresters, and then we would like to ask you some questions.

Mr. Lloyd Thompson (President, Newfoundland Overseas Foresters Association): When the war broke out in 1939 we were a country; we were not part of Canada. The first call came from the British government for people for the navy. Of course, before the call was two days old, it had its complement of 650, and there were no other calls for any other service for a while.

The next call was for people to go over to the woods in Scotland and England to cut wood for the pitprop business, because when the war broke out the British government felt it was more important to get guns, ammunition, and what have you for its effort rather than wood, and it had wood of its own.

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Reprenons notre étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), etc.

Nous accueillons aujourd'hui la Newfoundland Overseas Fosresters Association représentée par président sortant, Lloyd Thompson et par son secrétaire, Tom Curran. M. Curran est l'auteur d'un livre que certains d'entre vous ont peut–être lu sur le rôle des forestiers terre–neuviens. M. Thompson est non seulement le président de l'association mais aussi le maire de Botwood; pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas, cette localité se trouve juste à l'est de Grand Falls, le long de l'autoroute.

Bienvenue à tous les deux. Nous aimerions que vous nous parliez des Forestiers terre–neuviens, après quoi nous aimerions vous poser des questions.

M. Lloyd Thompson (président, Newfoundland Overseas Foresters Association): Lorsque la guerre a éclaté en 1939, nous étions un pays et n'appartenions pas au Canada. Le premier appel nous est venu du gouvernement britannique qui avait besoin de volontaires pour la marine. À peine deux jours plus tard, l'effectif de 650 hommes était complet, et il n'a pas été nécessaire d'appeler d'autres contingents sous les drapeaux pendant un certain temps.

On a ensuite demandé des volontaires pour se rendre dans les bois d'Écosse et d'Angleterre pour travailler dans l'industrie des étais; en effet, au moment où la guerre a éclaté, le gouvernement britannique jugeait plus important de rassembler ses armes et ses munitions en vue de son effort de guerre plutôt que de faire venir du bois, alors qu'il avait ses propres forêts.

• 1540

As you know, we were governed by a commission of government, including people from the British Empire and some of our own people from Newfoundland. Our own people wanted to put us in uniform like they did in the First World War and like the Canadians. They said no; they just couldn't wait. It was a matter of urgency. They wanted us to come as civilians and they'd talk about it later. Of course, that's the old cliché.

There were 2,000 of us who went over...the next team came and volunteered in the forestry. A lot of us were only over there a short while in the first group when we were asked to assist the regiments there. There was no one else to assist them in the defence of their coastline. Most of the Foresters volunteered. You'd get an armband, a rifle, two clips of ammunition and an old tin hat. When you were sent down to the beaches at night–time, you were supposed to stop the Jerries when they came in. Luckily for us, they didn't come.

Comme vous le savez, nous étions gouverné par une commission composée de représentants de l'empire britannique et de représentants de Terre–Neuve. Nos propres commissaires voulaient que nous portions l'uniforme, à l'instar des Canadiens et comme nous l'avions fait pendant la première guerre mondial. On nous l'a refusé, car le gouvernement ne pouvait attendre, la situation étant urgente. La commission nous voulait comme civils, promettant de rouvrir le dossier plus tard. C'est évidemment toujours la vieille même histoire.

Deux mille d'entre nous sommes allés outre–mer... Le contingent suivant était arrivé et s'était engagé comme volontaires dans l'unité forestière. Bon nombre d'entre nous n'étions arrivés que depuis peu avec le premier contingent lorsqu'on nous a demandé d'aider les régiments car personne d'autre ne pouvait les aider à défendre la côte. La plupart des Forestiers se sont portés volontaires. Ils ont reçu un brassard, un fusil, deux chargeurs de munitions et un vieux casque. Lorsqu'on vous envoyait la nuit sur les plages, vous étiez censé pouvoir arrêter les Boches à leur arrivée. Dieu merci, ils ne sont jamais venus.

[*Texte*]

So we spent our time there, and most of us who went over first had a six-month contract. We could leave when we liked. A lot of the guys did leave and went into other forces. Some of us couldn't. I had an eyesight problem so I stayed on, but I got all the benefits of any other member of the armed forces because I served in the British Home Guard. Anybody else who did got the medals and all the rest of it.

What I'm talking about is the guy who came over on the last one off—about 500 or 600 of them now. They signed up for the duration of the war and they could not get out, no matter how hard they tried. A lot of them, as Tom knows, sneaked off and were going to join up for the army or the navy or what have you—"Where are you now?" "I am in the forestry." "You damn well go back and stay there."

When the war was over we came back, and I suppose none of us looked for any stars in the sky or anything like that. We were busy trying to get a living for our families. But after a while we decided we should have some rights as well as the other guy, because people who just went to St. John's got recognized. We tried our best and Tom, as you may know, made a presentation to the government in 1960.

We had been ignored completely. One thing I didn't like was that even our own provincial government refused to look at the Foresters as volunteers. I don't know what the devil we were if we weren't volunteers.

Last year we sat down with the premier in St. John's, and members of the Royal Canadian Legion were there too. After a bit of a hot and heavy affair, we ended up with a medal. Everybody got a medal.

By the way, there are 38 Foresters buried in Scotland after being killed or what have you. When you work in the woods with heavy equipment and in large sawmills, it's not an easy occupation.

We have fellows who are now between 70 and 81 years of age. Some of them were beaten up overseas, and I can name them. They came back home and got nothing. Now most of them are crippled and a lot of the problems they have today are the result of the life they had to live during those five years.

I don't know if any of you gentlemen ever worked in the woods, but anyone who has spent five years in the woods with a bucksaw knows it is not easy, by any stretch of the imagination. They put in their time and they came back, and now some of these fellows have heart conditions, some are crippled up with arthritis and everything else, and they find it pretty tough. I think there are somewhere in the vicinity of 500 to 600 people like that today.

[*Traduction*]

C'est là que nous étions, et la plupart d'entre nous qui étions arrivés avec le premier contingent avaient un contrat de six mois qui nous permettait de partir quand nous le voulions. Bon nombre de nos hommes sont en effet partis et se sont joints à d'autres unités des forces armées. Certains d'entre nous ne l'ont pas fait, comme moi-même qui suis resté parce que je n'avais pas une bonne vue; toutefois, on m'a accordé tous les avantages qu'on accorde aux autres membres des forces armées, parce que j'avais servi dans la Garde territoriale britannique. Tous les autres qui ont fait comme moi ont reçu des médailles et d'autres avantages encore.

Nous sommes ici pour plaider la cause de ceux qui sont partis avec le dernier contingent, quelque 500 ou 600 hommes. Ils avaient signé des contrats pour toute la durée de la guerre et ne pouvaient se retirer, peu importe les efforts déployés. Comme le sait mon collègue, beaucoup d'entre eux sont allés en douce demander de se joindre à l'armée ou à la marine, entre autres unités, mais ils essuyaient des refus dès que l'on apprenait qu'ils venaient de l'unité forestière; on les convainquait d'y retourner.

À la fin de la guerre nous sommes revenus, sans nécessairement nous attendre à ce que l'on nous porte aux nues ou que l'on nous fasse des faveurs. Nous étions surtout occupés à faire vivre nos familles. Mais après un certain temps, nous avons décidé que nous avions autant de droits que les autres soldats, puisque certains qui s'étaient rendus à St-Jean avaient été reconnus comme ancien combattants. Nous avons fait de notre mieux pour nous faire reconnaître, et mon collègue a même présenté un mémoire au gouvernement en 1960, vous le savez peut-être.

On nous avait complètement oublié. Ce qui ne m'a pas plu, c'est que même notre gouvernement provincial a refusé de considérer les Forestiers comme des volontaires. Que diable étions-nous si nous n'étions pas des volontaires?

L'année dernière, nous avons négocié avec le premier ministre à St-Jean, en présence des membres de la Légion royale canadienne. Après quelques discussions enflammées nous avons fini par faire donner une médaille à tout le monde.

Soit dit en passant, 38 Forestiers sont enterrés en Écosse, car ils ont été tués pendant leur séjour d'une façon ou d'une autre. Ce n'est pas une sinécure que de travailler dans les bois avec de l'équipement lourd et dans de grands moulins à bois.

Nos camarades ont aujourd'hui entre 70 et 81 ans. Certains d'entre eux sont revenus d'outre-mer très mal en point, et je peux vous les nommer. Ils sont revenus chez eux et on ne leur a rien donné. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont infirmes, et la majorité des problèmes qu'ils connaissent aujourd'hui remontent aux conditions dans lesquelles ils ont vécu pendant 5 ans outre-mer.

Certains d'entre vous ont-ils déjà travaillé dans les bois? Quiconque a passé 5 ans dans les bois armé d'une scie à bûche sait à quel point la vie n'est pas facile, loin de là. Ces gens ont respecté la durée de leur contrat et, aujourd'hui, certains d'entre eux souffrent d'affections cardiaques, d'autres sont perclus d'arthrite ou ont d'autres maladies, et ils n'ont pas la vie facile. Il y en a encore 500 à 600 d'entre eux aujourd'hui.

[*Text*]

We feel we deserve at least some recognition. We're not asking for all the little frills. We're just asking to be recognized so our people can be taken care of in the VIP program, so they can bring people in and stay in their own homes—their wives are crippled and ill—and take advantage of the medical services that are available. That's all we're asking for. After this length of time, since 1939, 1940, 1945, I don't think that's too much to ask.

Mr. Tom Curran (Secretary, Newfoundland Overseas Foresters Association): I would like to add to what Lloyd just said. It's in the book and I think it's in the brief that the urgency was so acute for wood that the British government sent the best liners, trans–Atlantic luxury liners, to Newfoundland to pick up the Foresters. The *Antonio* made three trips without convoy. The *Duchess of Richmond*, the CPR flagship, of the [*Inaudible—Editor*]; it came to Newfoundland and picked up the 2,000, and they did it all in a matter of five or six weeks. By February 2 all our men were overseas, 2,150 of them. It just shows the urgency that the Britain government gave to getting the men in the woods.

• 1545

Further, we were only over there about three or four months. As Lloyd said, it was only a six–month contract, six months in Britain, for those 2,000 men. But before the three months was up, we discovered that about 500 men had signed up in the forestry with one express reason—to get into the forces when the contract was up. I have dozens and dozens of friends who joined the RAF at the end of the contract. In fact, 533 of the original draft went into the army.

The British government wanted an additional 1,000 men in the early summer of 1940, and they sent a request to Newfoundland. On the cablegram from the Dominions Office was the fact that extreme caution should be used in signing up anyone still in logging for the artillery. They should be diverted into the Foresters. So they went over.

During the period from three to six months overseas we had a visit from Deputy Prime Minister Attlee, and two Dominion Secretaries, the Duke of Devonshire and Lord Caldecote, came up to the camps in Scotland urging the men. . .and you will see by this evidence here that the Duke of Devonshire, in all the English papers—I have copies of the English papers—told them they were doing a far better job in the forestry than they would be in joining the army. Those were his express words.

So it just shows how important the British government deemed the Foresters. Unfortunately, I can't say the same thing for our own commission government in Newfoundland or the provincial or the federal government.

[*Translation*]

Nous méritons, croyons–nous, que l'on reconnaisse notre contribution.. Nous ne demandons pas mer et monde, nous voulons tout simplement que notre participation soit reconnu pour que les gens de notre groupe puissent profiter du programme pour l'autonomie des anciens combattants, pour qu'on puisse les aider à demeurer chez eux, même si leurs femmes sont elles aussi malades et infirmes, mais surtout pour qu'ils puissent eux aussi avoir accès aux services médicaux. Voilà tout ce que nous voulons. Depuis 1939, 1940 ou même 1945, ce n'est pas trop demandé.

M. Tom Curran (secrétaire, Newfoundland Overseas Foresters Association): Dans le même ordre d'idée que mon collègue, vous trouverez dans mon livre et dans notre mémoire que le gouvernement britannique jugeait son besoin en bois à ce point urgent qu'il a envoyé les plus grands paquebots transatlantiques de luxe jusqu'à Terre–Neuve pour aller chercher les forestiers. Le navire *Antonio* a fait trois traversées sans être escorté par un convoi. N'oublions pas non plus les autres navires, le Duchess of Richmond et CPR, de même que le fleuron de la [*Inaudible—Éditeur*] qui est venu à Terre–Neuve chercher les 2 000 volontaires; à peine cinq à six semaines après le premier appel, tous étaient rendus à destination. Le 2 février, n^{os} 2 150 hommes étaient outre–mer. Cela prouve à quel point le gouvernement britannique jugeait urgent le travail de nos hommes dans les bois.

De plus, nous ne sommes restés là que trois ou quatre mois. Comme l'a expliqué Lloyd, ces 2 000 hommes avaient signé un contrat de six mois en Grande–Bretagne. Mais avant la fin des trois premiers mois, nous avons découvert qu'environ 500 d'entre eux s'étaient enrôlés dans l'unité forestière dans un but précis, celui de devenir membres des forces armées à l'expiration de leur contrat. J'ai des dizaines et des dizaines d'amis qui se sont enrôlés dans la RAF à l'expiration de leur contrat. En fait, 533 de ceux qui étaient dans le premier contingent se sont engagés dans l'armée.

Au début de l'été 1940, le gouvernement britannique a eu besoin de 1 000 de plus, et a envoyé une demande à Terre–Neuve. Le câblogramme provenant du Bureau des Dominions précisait qu'il fallait faire extrêmement attention avant de faire signer le contrat de quiconque faisait toujours de l'abattage du bois et souhaitait se joindre à l'artillerie. On disait aussi qu'il fallait les convaincre de se joindre à l'unité forestière. C'est ce qu'ils ont fait.

Pendant les trois à six moins pendant lesquels nous sommes restés outre–mer, nous avons reçu la visite du vice–premier ministre M. Attlee et de deux secrétaires des Dominions, le duc de Devonshire et Lord Caldecote; vous trouvez tout cela dans les journaux anglais dont j'ai ici des exemplaires. Le duc de Devonshire est venu nous voir dans nos camps en Écosse pour nous convaincre que le travail que nous effectuions dans les forêts était beaucoup plus important que tout ce que nous pourrions faire dans l'armée. Ce sont ces propres paroles.

Cela prouve à quel point le gouvernement britannique tenait en très haute considération les Forestiers. Malheureusement, je ne peux pas en dire autant de notre commission de Terre–Neuve ni de nos gouvernements provincial et fédéral.

[*Texte*]

Mr. Thompson: There is another point. As Tom said, the first group that went over was on a six-month contract. We tried to figure it out, but I would suggest maybe as many as 95% of them joined the armed forces; they got out. The other crowd that came in didn't have that privilege. When they signed their name on the piece of paper over there—

Mr. Curran: The last group had to sign for the duration.

Mr. Thompson: —it was for the duration.

Mr. Curran: Furthermore, after the war was over the British government said all contracts had expired on VE Day, but still they asked the Newfoundland Foresters to stay. Over 1,200 men stayed for another year and a half in Scotland.

In fact, I went overseas on my birthday, January 13, 1940, out of Bay Bulls, and I got back on July 28, 1946. During that time I did not get furlough; I did not get any leave. We were entitled to just six days' leave a year in Britain. This is all we got.

Mr. Thompson: And Tom knows the first six months we never stopped—Sunday. . .Monday. . .day and night. . .it was all the same thing. When you finished your shift you'd end up down at the beach.

Mr. Curran: I may say, it was chaos for the first six or eight months. The British government had released the reins off of us and advised the forestry commission in Britain that the Newfoundlanders were coming and the first draft of 300 men was halfway across the Atlantic. As you know, the forestry commission are good people and experts in planting timber and managing the forest, but they had absolutely no knowledge whatsoever or expertise in the extraction of timber and the fashioning of the timber for the mines and for the sawmills. We were left on our own.

We got over there. The camps were opened up one day—two labour camps—just to accommodate the Newfoundlanders. There was no account, no administration, no nothing, except a bunch of Newfoundlanders. We had a few foremen—one foreman for every hundred men and a sub-foreman for every twenty—all just general loggers.

The Chair: I know there are questions people want to ask, so I'm going to go to Mr. Mifflin first and then there may be others.

• 1550

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I welcome Mr. Thompson and Mr. Curran to this committee. It's nice to see you both here.

I'll be asking some questions that, if I'd read the book and had it in front of me, I would be able to answer myself, but I really want to have it on the record as well, for clarification for other members. I'll direct my question to Mr. Thompson.

[*Traduction*]

M. Thompson: Autre chose. Comme on vient de vous le dire, le premier contingent avait signé un contrat de six mois. Nous avons essayé de faire les calculs, mais je crois que 95 p. 100 de ces hommes se sont ensuite enrôlés dans les Forces armées: ils ont donc réussi à sortir de l'unité forestière. L'autre contingent qui est ensuite arrivé n'a pas eu ce privilège. Lorsqu'ils ont signé leurs noms sur le contrat. . .

M. Curran: Le dernier groupe devait rester pour la durée de la guerre.

M. Thompson: . . .ces hommes s'engageaient pour la durée de la guerre.

M. Curran: De plus, à la fin de la guerre, les autorités britanniques affirmaient que tous les contrats avaient pris fin le jour de la victoire; néanmoins, elles ont demandé aux Forestiers de Terre-Neuve de continuer à travailler. Plus de 1 200 hommes sont donc restés encore un an et demi en Écosse.

Pour ma part, j'ai quitté Bay Bulls le jour de mon anniversaire, le 13 janvier 1940, et je suis revenu d'outre-mer le 28 juillet 1946. Je n'ai jamais eu droit à des permissions pendant tout ce temps. Nous avons eu droit à six jours seulement de permission par an en Grande-Bretagne. C'est tout.

M. Thompson: Mon collègue sait bien qu'au cours des six premiers mois, nous n'avons jamais cessé de travailler, sept jours par semaine, jour et nuit. Lorsque nous terminions notre quart de travail, nous retrouvions sur la plage.

M. Curran: Je dois dire que la situation était assez confuse pendant les six à huit premiers mois. Le gouvernement britannique avait relâché les rennes et avait avisé la commission forestière de Grande-Bretagne que les Terre-neuviens s'en venaient; d'ailleurs, le premier contingent de 300 hommes était déjà à mi-chemin dans l'Atlantique. Comme vous le savez, la commission forestière est composée de gens compétents et de spécialistes dans la plantation et dans la gestion forestière, mais ils ne connaissent rien à l'extraction du bois ou du façonnage des pièces de bois nécessaires aux mines ou aux moulins à bois. Nous étions laissés à nous-mêmes.

À notre arrivée, on a ouvert deux camps de travail pour recevoir les Terre-neuviens. On n'y trouvait aucun bureau des comptes, pas d'administration, autrement dit rien du tout, hormis une bande de Terre-neuviens. Nous avions quelques contremaîtres—un pour 100 hommes et un sous-contremaître pour 20 ouvriers—mais ils étaient tous des hommes de chantier.

Le président: Je sais que les membres du comité veulent vous poser des questions, et je cède donc la parole d'abord à M. Mifflin.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Messieurs Thompson et Curran, bienvenus à notre comité et je suis heureux de vous voir.

Je vous pose des questions auxquelles je pourrais répondre moi-même si j'avais lu le livre et si je l'avais sous les yeux; mais j'aimerais que vos réponses soient consignées au procès-verbal et qu'elles puissent servir aux autres membres du comité. Je m'adresse à M. Thompson.

[*Text*]

As you said, the members of the Home Guard in fact went to the beaches, but those who were not in the Home Guard did not have that obligation. You, as a member of the Home Guard. . .

Mr. Curran, were you in the Home Guard as well?

Mr. Curran: Yes.

Mr. Mifflin: So you were both in the Home Guard.

Mr. Curran: I'd like to say a few words on that. The Home Guard was set in Britain immediately after Dunkirk. Of course, everyone stuck to the islanders around here, especially the northern Newfoundlanders, because we were mobile, we were living together, and we could be mobilized in a day. Everyone joined.

Unfortunately, from the beginning up until 1942, all the administration and the records were done by the local territorial command in Britain. Each country has its own territorial command, as you know, and they were responsible for all the records. Unfortunately, they didn't keep any records; they lost them. We could never find them.

Now, Newfoundlanders who joined up didn't join up for the money or the prestige. They joined up to save their country. They weren't interested in getting a bit of paper saying they fought in the Home Guard.

Mr. Thompson: In those times, $26 a month was not too bad.

Mr. Curran: That's what happened. As Lloyd said, there were several hundred. I know of one camp where there were 60 Newfoundlanders in the Home Guard and not one of them has a record. We know they were there; we have pictures of them in uniform.

So for the first two years, the main part when Britain was really in danger, from 1940 to 1942, the Newfoundland Foresters served in the Home Guard in local battalions. The Newfoundland Foresters officials had nothing whatever to do with the administration. All we did was recommend and praise them for their loyalty to the country in joining up. We gave them all kinds of transportation and all kinds of help and even weekend leaves to go off on excursions.

I myself was in the local Home Guard from the very beginning. I wasn't recognized until I joined up with my own battalion in 1942. That's the first record there is of my ever being in the Home Guard. I know I spent nights out on the moors.

Mr. Mifflin: I thought I was clear on this, but now I'm not clear. Did every member of the Home Guard get recognized as a veteran?

Mr. Thompson: Yes.

[*Translation*]

Vous avez dit que les membres de la Garde territoriale devait se rendre sur les plages, mais que ceux qui n'en faisaient pas partie n'y étaient pas obligés. Vous–même, à titre de membre de la Garde territoriale. . .

Monsieur Curran, faisez–vous aussi partie de la Garde territoriale?

M. Curran: Oui.

M. Mifflin: Vous en faisiez donc partie tous les deux.

M. Curran: Quelques précisions là–dessus. La Garde territoriale a été formée en Grande–Bretagne immédiatement après Dunkerque. Bien sûr, nous avons tous décidé d'aider à défendre les îles britanniques, surtout les Terre–neuviens du nord, qui étaient mobiles, qui vivaient ensemble et qui pouvaient être mobilisés en une journée. Nous nous sommes tous portés volontaires.

Malheureusement, depuis le début jusqu'en 1942, toute l'administration et les dossiers étaient à la charge d'un commandement territorial local en Grande–Bretagne. Vous savez que chaque pays avait son propre commandement territorial et que ce dernier était responsable de tous les dossiers. Hélas, aucun dossier n'a survécu, car ils ont tous été perdus. On ne les a jamais retrouvés.

Les Terre–neuviens qui se sont portés volontaires ne l'on jamais fait pour la gloire ou pour l'argent. Ils l'ont fait pour sauver leur pays. Ce n'était pas un petit bout de papier disant qu'ils avaient combattu dans la Garde territoriale qui les intéressait.

M. Thompson: Mais à l'époque, on se satisfaisait de 26$ par mois.

M. Curran: C'est ce qui est arrivé. Comme l'a dit mon collègue, plusieurs centaines d'hommes se sont portés volontaires. Je sais que dans un des camps, 60 Terre–neuviens faisaient partie de la Garde territoriale, et pourtant aucun d'entre eux n'a de dossier. Nous savons qu'ils en faisaient partie, car nous avons des photos de ces hommes en uniforme.

Pendant les deux premières années, c'est–à–dire à l'époque où la Grande–Bretagne était vraiment menacée, de 1940 à 1942, les Forestiers de Terre–Neuve faisaient partie de la Garde territoriale et formaient des bataillons locaux. Les officiers des unités forestières terre–neuviennes n'avaient rien à voir avec l'administration. Tout ce que nous avons fait, c'est de les féliciter de leur loyauté envers le pays en se portant volontaires. Nous leur avons donné toutes sortes de privilèges de transport et beaucoup d'aides de toutes sortes, et même des permissions de weekend pour partir en excursion.

J'ai moi–même fait partie dès le début de la Garde territoriale locale. Mais je n'ai pas été reconnu comme membre de la Garde territoriale, jusqu'à ce que je m'enrôle avec mon propre bataillon en 1942. C'est la première fois où il est fait officiellement mention que j'étais eu mon premier dossier comme membre de la Garde territoriale. Je le sais, j'en ai passé des nuits dans les landes.

M. Mifflin: Je pensais avoir compris, mais je suis encore confus. Tous les membres de la Garde territoriale ont–ils été reconnus comme anciens combattants?

M. Thompson: Oui.

[*Texte*]

Mr. Mifflin: Notwithstanding the papers and the records, if you were a member of the Home Guard, you were recognized eventually—not immediately, but eventually—for veterans' benefits.

Mr. Thompson: Eventually, yes.

Mr. Mifflin: How many members not in the Home Guard but in the forestry are we talking about during the war, roughly?

Mr. Thompson: I would say about 1,500 during the war.

Mr. Mifflin: Out of 1,500, how many are left now?

Mr. Thompson: About 500 to 600. The rest of them are dead.

Mr. Curran: That is the maximum now.

Mr. Thompson: Just for information, when they were in the process of evacuating Dunkirk, there was a gentleman who came out from the Scottish regiment one Sunday evening and asked for volunteers to go and take the boys off the beaches. We were supposed to be experts on small boats. There were 85 in our camp, and 83 volunteered. I was one who spent about a week down in Invergordon, the naval base, waiting. I never got over, but we were there.

Mr. Curran: My plea to this committee here today is that we should get an amendment to the act that was passed a few years ago to bring the Merchant Navy under the VIP. We should get the very same treatment. All Foresters who joined up and signed a six-month overseas—

The Chair: I suggest that we see if we can get the questions and the answers so we can be clear. We have to get it straight in our own heads. So we'd like to ask you the questions and get the answers to those specific questions.

Mr. Thompson: All right.

Mr. Mifflin: As the chairman said, we're going to have to review this record. What I want and what we all want is to have on the record the information that will clarify questions other people may have.

Were there other members of the forestry unit who were not Newfoundlanders?

Mr. Curran: No.

Mr. Thompson: No, they were all Newfoundlanders.

• 1555

Mr. Curran: Our own battalion had 650 men. It was formed in 1942. The only whole battalion of people from overseas was the Newfoundland battalion. We were trained as assault troops more than as defensive troops. The Home Guard, as you know, was a defensive force, but the Newfoundland battalion, with 600 or 700 men, were trained more or less for counter-offensive.

Mr. Mifflin: What I want to establish. . .I'm trying to get some kind of a precedent here.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Peu importe qu'il y ait eu ou non des papiers et des dossiers, si vous avez appartenu à la Garde territoriale, on a fini par le reconnaître—pas immédiatement, mais après un certain temps—et par vous accorder les avantages conférés aux anciens combattants.

M. Thompson: En effet.

M. Mifflin: En gros, combien d'hommes ont fait partie durant la guerre non pas de la Garde territoriale mais de l'unité forestière?

M. Thompson: Environ 1 500 au cours de la guerre.

M. Mifflin: Sur ce nombre, combien en reste-t-il aujourd'hui?

M. Thompson: Environ 500 à 600. Les autres sont morts.

M. Curran: Au plus.

M. Thompson: Pour votre gouverne, au moment de l'évacuation de Dunkerque, quelqu'un du régiment écossais est venu nous voir un dimanche soir pour demander des volontaires pour aller chercher les gars sur les plages. Nous étions censés être des spécialistes des petites embarcations. Sur les 85 hommes de notre camp, 83 se sont portés volontaires. Moi-même, j'ai passé une semaine à attendre à la base navale d'Invergordon, et je n'ai pas eu à partir. Mais nous étions tous prêts.

M. Curran: J'exhorte aujourd'hui le comité à modifier la loi qui a été adoptée il y a quelques années pour faire adhérer la Marine marchande au programme d'autonomie des anciens combattants. Nous devrions nous aussi être traités de la même façon. Tous les forestiers qui se sont portés volontaires et ont signé un contrat de six mois outre-mer. . .

Le président: Je suggère que nous posions d'abord les questions et écoutions les réponses pour bien comprendre. Nous devons d'abord nous-mêmes comprendre la situation. Voilà pourquoi nous voudrions vous poser des questions et que vous nous répondiez de façon spécifique.

M. Thompson: Bien.

M. Mifflin: Comme l'a dit le président, nous allons devoir réexaminer ce dossier. Ce que nous souhaitons tous, c'est d'avoir consigné au procès-verbal l'information qui nous permettra de répondre aux questions que d'autres pourraient se poser.

Y avait-il certains membres de l'unité forestière qui n'étaient pas Terre-neuviens?

M. Curran: Non.

M. Thompson: Non, ils étaient tous Terre-neuviens.

M. Curran: Notre propre bataillons, formé en 1942, comptait 650 hommes. Le bataillon de Terre-Neuve était le seul bataillon à être complètement composé de gens d'outre-mer. Nous avions reçu notre instruction militaire en tant que troupes d'attaque plutôt que de défense. Vous savez que la garde territoriale était une force de défense, mais le bataillon de Terre-Neuve, qui comptait 600 ou 700 hommes, avait été entraîné plus ou moins pour la contre-offensive.

M. Mifflin: J'essaie d'établir s'il y a eu précédent ou non.

[*Text*]

Mr. Thompson: For your information, in our unit some Scottish people with horses were hired to do some dragging and so on in the woods. In our camp alone we had maybe five Scottish people we hired from the unit to assist us. They were used to drag the logs out to the mills with those big horses they had. Other than that, all the people who volunteered were Newfoundlanders.

Mr. Mifflin: Do you know if these Scottish people received any veterans' benefits?

Mr. Thompson: I'm not sure of this, but a Mr. Jenkins from Twillingate, who went overseas in the forestry and is still there, was over last year and I asked him that question. He told me the British government had a system similar to what we have in Canada pension. All the people who served in the forces other than the armed forces got a pension. That was the information he gave me.

As a matter of fact, we have two Newfoundlanders who got it: Harry Starkes and the fellow down at Twillingate, George Sharpe.

Mr. Mifflin: I think this is an avenue for research. We can look at it as we study this downstream.

We all understand the principle that perhaps every man who served in the forestry unit and who was not in the Home Guard would rather have been out with a uniform on after he got over there and found out what it was all about, but his contract wouldn't allow him. He wasn't allowed out. Is there any documentation, anything on paper—a letter to a unit or a letter to the forestry organization—that in fact puts this on paper, that says, we won't allow you to volunteer for the war effort?

Mr. Curran: There was a cable from the Dominions Office. The British government sent a cable—a copy is in that book, I believe—to the Newfoundland Commission of Government, asking for 2,000 men. The Commission of Government went back and said yes, certainly we'll give them the 2,000 men, but we would like them to join up the same as the First World War, with the Newfoundland and Canadian Forestry Corps. The British government came back right away: no, we cannot wait. It was too long to recruit and equip 2,000 men. They wanted them over in a hurry.

As I mentioned before, it took only about six weeks to raise a force of 2,150 men in Newfoundland, and we didn't have very good communications at that time, as you can imagine.

The Chair: Is there a copy of that?

Mr. Curran: There's a copy. I got permission to go down to the archives, where they keep all the records. They're not indexed. I got copies. A copy is in that book, and I have copies back home in. . .in fact, the original copy is back home.

Mr. Thompson: When you asked to join the Home Guard, there was really no rhyme nor reason to it. I know one who came up after us, a major in one of the Scottish regiments, and a captain. . .they came up and asked for volunteers. That was about all there was to it. He had a book, and he took your name and gave you a number, and he gave you a rifle. . .because we had some training. They sent off a crack group to show us how to use a rifle. We had fellows there from Fogo who could pick

[*Translation*]

M. Thompson: Pour votre gouverne, des Écossais qui avaient des chevaux avaient été embauchés dans notre unité pour traîner les billes de bois dans la forêt. Dans notre seul camp, nous étions allé chercher cinq Écossais pour nous aider. Avec leurs énormes chevaux, ils traînaient les billes de bois jusqu'au moulin à bois. Mais à part ces gens, tous les volontaires étaient Terre–neuviens.

M. Mifflin: Savez–vous si ces Écossais ont reçu des allocations d'anciens combattants?

M. Thompson: Je n'en suis pas sûr, mais je sais qu'un certain Jenkins de Twillingate, qui s'était porté volontaire dans l'unité forestière et qui est encore là–bas, est venu ici l'année dernière et je lui ai posé la question. Il m'a répondu que le gouvernement britannique avait quelque chose qui ressemblait à notre pension du Canada. D'après ce qu'il m'a dit, tous ceux qui ont servi dans une unité autres que les forces armées touchent une pension.

En fait, deux Terre–neuviens la touchent: Harry Starkes et le gars de Twillingate, George Sharpe.

M. Mifflin: Voilà une possibilité qu'il vaut la peine d'explorer, au cours de notre examen.

Nous comprenons bien que tous les hommes qui ont servi dans l'unité forestière sans faire partie de la garde territoriale auraient préféré être en uniforme là–bas, après avoir découvert sur place quelle était la situation, mais que leur contrat ne leur permettait pas de se désister et de se joindre à la garde. Avez–vous des documents, de papiers, comme une lettre à une unité ou à l'organisation forestière qui disent noir sur blanc que l'on ne permet pas aux forestiers de se porter volontaires et de contribuer à l'effort de guerre?

M. Curran: Il existe un câble du bureau des Dominions envoyé par le gouvernement britannique à la commission de Terre–Neuve—que vous trouverez reproduit dans mon libre—demandant 2 000 hommes. La commission gouvernementale de Terre–Neuve a répondu qu'elle était disposée à envoyer 2 000 hommes, et qu'elle aimerait qu'on les traite comme on avait traité les Forestiers du Canada et de Terre–Neuve pendant la Première Guerre mondiale. Le gouvernement britannique a rétorqué qu'il ne pouvait attendre que le recrutement et l'équipement de tous ces hommes se fassent, et que la situation était urgente.

Comme je l'ai déjà dit, il n'a fallu que six semaines pour recruter un contingent de 2 150 Terre–neuviens, même si les communications n'étaient pas à l'époque ce qu'elles sont aujourd'hui.

Le président: Existe–t–il copie de cette correspondance?

M. Curran: Oui. J'ai eu la permission de me rendre aux Archives, là où l'on garde tous les dossiers. J'ai pu en obtenir copie, car ils ne sont pas répertoriés. C'est d'ailleurs reproduit dans mon livre, et j'ai même la photocopie originale chez moi.

M. Thompson: En fait, c'était à la bonne franquette que l'on recrutait les membres de la garde territoriale. Je me rappelle qu'un major et un capitaine des régiments écossais sont venus nous voir pour demander des volontaires. On n'a pas fait tout un plat du recrutement. Dans un livre, on inscrivait votre nom et on vous donnait un numéro, de même qu'un fusil, pour l'entraînement. On nous a envoyé des as pour nous montrer comment utiliser un fusil. Il y avait dans notre groupe des types

[*Texte*]

the eyes out of a canary 200 miles away. We had that experience and that training and all the rest of it.

I don't think there's really much documentation.

Mr. Mifflin: We have researchers who may be able to check that out, plus the book, which would lead to that.

• 1600

My final question is related to the one I just asked. In the First World War the forestry unit was in fact trained, and in uniform I believe.

Mr. Thompson: Yes, they were.

Mr. Mifflin: Were they given full veterans' benefits?

Mr. Thompson: Oh, yes.

Mr. Mifflin: So the crux of your argument in effect is that it's purely a fluke and it was the impatience of the British government and the urgency of the war effort that precluded you from being in the same position as your predecessors 30 years earlier.

Mr. Thompson: We were in a camp, and just down from us there was a group of Canadian foresters. They were military. They had their clothes for the woods work and they dressed in their uniforms and all the rest of it. We were just like a bunch of jackasses.

Mr. Curran: In that connection, I may say the British government was right in asking for the foresters to go over as civilians. The Canadian forestry unit did not get to Scotland and begin operation until 1941, two years after we were over there. They got trained, got their equipment and went overseas as a unit. It took time. We were there and almost forgotten about before they came.

Mr. Mifflin: Again, for the record, the Canadian forestry unit did get veterans' benefits.

Mr. Thompson: Absolutely.

Mr. Mifflin: Okay, Mr. Chairman, that's my contribution to the questioning.

The Chair: Thank you for your contribution.

Mr. Curran: I would like to say something just for a moment. Our own battalion of the Newfoundland Home Guard was listed as an all-Newfoundland battalion, and we kept the records in administration. It was our battalion. There were no people from outside Newfoundland in that battalion. They are entitled to the benefits from the last three or four years. They are entitled to the benefits, the same as the others, and should be upgraded to veterans. We had the records in, so they're okay. In fact, in my case, I happened to be company commander of "B" company and I had no problem being classed as a veteran immediately.

[*Traduction*]

de l'île Fogo qui pouvaient tuer un canari à 200 milles. Voilà pour l'entraînement et pour tout le reste.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de documents là-dessus.

M. Mifflin: Nos attachés de recherche pourront vérifier et lire votre livre, qui peut nous informer.

Ma dernière question fait suite à la précédente. Au cours de la Première Guerre mondiale, l'unité forestière n'a-t-elle pas été entraînée en uniforme?

M. Thompson: C'est exact.

M. Mifflin: A-t-on accordé à ces membres tous les avantages destinés aux Anciens combattants?

M. Thompson: Certainement.

M. Mifflin: Vous affirmez donc que ce qui s'est passé est un accident de parcours et que c'est à cause de l'impatience du gouvernement britannique et de l'urgence de l'effort de guerre que vous n'avez pas été considérés au même titre que vos prédécesseurs, 30 ans avant vous.

M. Thompson: À côté de nous, dans notre camp, se trouvait un groupe de forestiers canadiens: eux, ils faisaient partie des Forces armées, avaient des vêtements spéciaux pour travailler dans les bois, mais portaient aussi l'uniforme, et tout ce qui va avec. Nous, nous avions l'air de parfaits imbéciles.

M. Curran: À cet égard, je dois dire que le gouvernement britannique a eu raison de demander aux forestiers d'aller outre-mer à titre de civils, car l'unité forestière canadienne n'est arrivée en Écosse qu'en 1941, et n'était donc opérationnelle que deux ans après notre arrivée. Ces hommes ont d'abord reçu leur instruction militaire puis leur équipement et ont été envoyés outre-mer en tant qu'unité. Tout cela a pris du temps. Nous, nous étions là depuis longtemps et étions presque tombés dans l'oubli à leur arrivée.

M. Mifflin: Pourriez-vous réaffirmer que l'unité forestière canadienne a eu droit à tous les avantages destinés aux Anciens combattants?

M. Thompson: Absolument.

M. Mifflin: Monsieur le président, je n'ai plus de questions.

Le président: Merci de votre participation.

M. Curran: Puis-je intervenir un instant? Le bataillon terre-neuvien de la Garde territoriale était inscrit comme un bataillon entièrement terre-neuvien; comme c'était notre propre bataillon, nous tenions nos propres dossiers administratifs. Tous les gens de ce bataillon étaient Terre-Neuviens. Ces hommes ont droit à tous les avantages, à partir des trois ou quatre dernières années de la guerre. Ils ont droit aux avantages, tout comme les autres, et devraient donc être considérés comme des Anciens combattants. Comme nous avons leurs dossiers, tout cela est légitime. En fait, dans mon cas, il se trouve que j'étais commandant de la Compagnie B et que je n'ai aucune difficulté à me faire classer immédiatement comme Ancien combattant.

[*Text*]

Mr. Thompson: Anybody who served in the Home Guard had the same recognition as a guy who was in the navy, the air force or what have you—no problem. It's this group that got nothing.

M. Godin (Châteauguay): Bienvenue, monsieur Thompson et monsieur Curran.

J'ai deux petites questions à vous poser. Je sais que le travail que vous avez exécuté dans la forêt est très louable. Mais, à un moment donné, avez–vous été confronté à une bataille quelconque avec l'ennemi?

Mr. Curran: As you know, there was no invasion, but we had a few instances of planes crashing. In fact when Hess came over and dropped down in Yorkshire, I think it was, we all moved on that. We were ready to go and we went. But there was no invasion there, so there was no action.

I, as a company commander, was given sealed orders in case anything did happen—in case the balloon went off. When the war was over and the Home Guard stood down in 1945, we were given authority to open our orders. My orders were to take my company, immediately proceed to the place of the invasion, and hold the beach until such time as the regular army could get there. That meant we were really recognized as pretty good soldiers.

Mr. Thompson: In reply to your question, sir, no, we were not involved directly. But then again, when you look at the other branches of the services, I know fellows who went over in the air force or in the army and never got outside of England any more than we did. They didn't see any more action than we did.

As I said before, the person put on a uniform, whether it was air force, navy or what have you. If he had to clean or repair the plane or sweep the hangars, it was part of his duties to do so. Not everybody who put on an air force uniform flew an aircraft; there were a lot of them. Not everybody who put on a uniform had a gun or fought in a battle. We never had to do it, but I have the feeling if we'd been asked to, we would have. But not directly, no, sir.

• 1605

M. Godin: Selon vous, en travaillant dans la forêt, étiez–vous plus en danger qu'une personne qui était réquisitionnée pour travailler à l'intérieur d'une usine? Bien sûr, la personne qui nettoyait l'intérieur d'un avion ne pilotait pas l'avion et n'allait pas au combat, mais il faut comprendre que l'ennemi avait tout intérêt à détruire des avions et tout le matériel de guerre qui pouvait servir. D'après vous, dans la position où vous étiez, était–ce aussi dangereux ou moins dangereux que d'être dans une usine ou d'être employé à la préparation des équipements?

Mr. Curran: It was every bit as dangerous. Anyone who was in the war knows that the Nazis didn't care much about military targets. They concentrated more on civilian targets than on the military ones. I happened to be in London when the Blitz was on. It wasn't a pretty sight by any means, but they weren't after the factories. They were after the civilians, and we were civilians. What would have happened to the Newfoundland Foresters if the invasion did take place and they were successful?

[*Translation*]

M. Thompson: Quiconque a servi dans la Garde territoriale était reconnu au même titre que celui qui avait servi dans la marine, dans l'aviation ou ailleurs, et ce sans difficulté. C'est le groupe que nous représentons qui n'a rien eu.

Mr. Godin (Châteauguay): Welcome, Messrs. Thompson and Curran.

I have two brief questions. I know that the work you did in the woods is very laudable. Were you at any point in time confronted with the enemy during a battle?

M. Curran: Comme vous le savez, il n'y a pas eu d'invasion, et à peine quelques écrasements d'avions. En fait, lorsque Hess a été parachuté au Yorkshire, je crois, que nous avons tous été déplacés. Nous étions prêts à agir, et on nous a envoyés. Mais comme il n'y a pas eu d'invasion, il n'y a pas eu de bataille.

En tant que commandant de compagnie, j'ai reçu des ordres sous scellés au cas où l'inévitable se produirait. À la fin de la guerre, lors du démantèlement de la Garde territoriale en 1945, on nous a autorisés à ouvrir nos ordres. Je devais amener ma compagnie immédiatement au lieu de l'invasion et tenir la plage jusqu'à l'arrivée de l'armée régulière. Autrement dit, on reconnaissait que nous étions d'assez bons soldats.

M. Thompson: En réponse à votre question, nous n'avons pas eu de bataille directe avec l'ennemi. Mais encore une fois, si vous regardez dans les autres services, vous y auriez vu des gens qui appartenaient à l'aviation ou aux Forces armées mais qui ne sont jamais sortis de l'Angleterre, pas plus que nous. Ils n'ont pas lutté contre l'ennemi plus que nous.

Mais ces hommes portaient l'uniforme, qu'ils fassent partie de l'aviation, de la marine, ou d'un autre service. S'ils devaient nettoyer ou réparer l'avion ou balayer les hangars, cela faisait partie de leurs fonctions en uniforme. Ce ne sont pas tous les hommes en uniforme de l'aviation qui pilotaient des avions, il y en avait beaucoup qui ne le faisaient pas. Ce ne sont pas tous les hommes en uniforme qui avaient un fusil ou allaient au champ de bataille. Nous, nous n'avons jamais eu à le faire, mais si on nous l'avait demandé, j'ai l'impression que nous l'aurions fait volontiers. Mais nous n'avons jamais directement participé à une bataille.

Mr. Godin: In your opinion, when you worked in the forest, were you in greater danger than a person assigned to work in a factory? Obviously, the person who did the cleaning in a plane did not actually fly that plane in combat situations, but it is clear that it was in the enemy's best interest to destroy any available plane or war equipment. In your opinion, was your situation as dangerous or less dangerous than the situation of someone who worked in a plant or assisted in preparing the equipment?

M. Curran: C'était tout aussi dangereux. Tous les gens qui ont fait la guerre savent que les Nazis se fichaient des cibles militaires. Ils préféraient se concentrer sur les cibles civiles. J'étais à Londres à l'époque du Blitz. Ce n'était vraiment pas drôle et ce n'est pas les usines qu'ils visaient. Ils visaient les civils, c'est–à–dire nous. Que seraient devenus les Forestiers Terre–neuviens si les Nazis avaient réussi à envahir l'Angleterre?

[*Texte*]

Mr. Thompson: You asked a very interesting question about a person working in a factory. I've said this before and I'll say it again: no one person or no one group won the war. If a man had to go in the aircraft and there was nobody back home to make the ammunition, he'd be in a hell of a fix. So I think the whole thing is wrong.

I think we quite possibly ran a greater risk than a man in a factory because as you know, Hitler came over during the 1940s and bombed everything within reach. Of course we were into it and part of it. Some of our fellows are still there because of it.

Looking at it from where you're coming from, if I had to make an honest-to-goodness assessment, I think that everybody who had something to do with the war effort is entitled to more recognition than they got. Maybe they got well paid, but that's beside the point.

M. Godin: Si je vous comprends bien, cela veut dire que tous ceux qui ont travaillé à l'intérieur d'une usine devraient être reconnus comme anciens combattants ou quelque chose de semblable.

Mr. Thompson: There is a distinction. The person in a factory during the war got top-line pay of maybe $12, $14 or $15 an hour, but our pay was $26 a month. Now, there's a vast difference. When I went overseas, I had a wife and a child, and I'm still wondering why I went. I had a wife and a child and I made a sacrifice, and I got $26 a month. There's a big difference compared to the guy who worked in the factory and got $14 or $15 an hour. There is a distinction. However, I think he should be recognized for what he did, although he never had—

Mr. Curran: I was a district superintendent for six years, and my pay was $5 a day. The logger in Newfoundland was getting $5.30 a day, so I was earning 30¢ less than the ordinary logger in the country. I served six years at that pay, so I didn't make a fortune out of it by any means.

You have to realize that we weren't given uniforms. We had to buy everything, every single bit of clothing. We had to buy all our toiletries. All we got was grub, and as you know, civilian grub in Britain wasn't too hot during the war.

M. Godin: Merci beaucoup.

Mr. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Mr. Thompson, Mr. Curran, it's nice to meet you.

Some of the notes that were given to us say that in 1962 you obtained some recognition.

Mr. Curran: I appeared before the Standing Committee on Veterans Affairs on March 31, 1960, and I presented a brief on behalf of the Newfoundland forestry unit. That brief was supposed to have been presented the year before, but at that time the Hon. Pickersgill and Chesley William Carter were fighting for the Merchant Navy, as you all know. They asked us to postpone our brief until they could get the Merchant Navy recognized, and they would pick up on forestry. We said absolutely no—we've gone so far and we're going to come to that committee.

[*Traduction*]

M. Thompson: Vous posez une question très intéressante au sujet des gens qui travaillaient en usine. Je l'ai dit et je le répète: ce n'est ni une personne ni un groupe particulier qui va gagner la guerre. S'il n'avait pas derrière lui les gens qui fabriquaient les munitions, l'aviateur qui partait en mission ne servait pas à grand-chose. Je pense donc que toute cette histoire ne tient pas debout.

En fait, nous courrions peut-être plus de risques que les gens qui travaillaient dans une usine car, comme vous le savez, Hitler a fait bombarder tout ce qu'il a pu durant les années quarante. Nous étions au coeur de ces bombardements, et certains d'entre nous sont restés.

À votre place, si je devais honnêtement me prononcer, je pense que je dirais que tous les gens qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'effort de guerre ont droit à plus de reconnaissance qu'ils n'en ont eu. Ils ont peut-être été bien rémunérés, mais la question n'est pas là.

Mr. Godin: If I understand you correctly, you mean that anyone who worked in a factory should be recognized as a veteran or something similar.

M. Thompson: Il faut faire une distinction. Les gens qui travaillaient en usine durant la guerre étaient très bien payés, 12$, 14$ ou même 15$ de l'heure, alors que nous ne touchions que 26$ par mois. Il y a une sérieuse différence. Quand je suis parti outre-mer, j'avais une femme et un enfant, et je demande encore pourquoi j'y suis allé. J'avais une femme et un enfant et j'ai fait un sacrifice, et je n'ai touché que 26$ par mois. C'est une bagatelle comparé aux 14$ ou 15$ de l'heure que touchaient les gens qui travaillaient en usine. Il y a un sérieux écart. Malgré tout, je pense qu'il faut reconnaître la contribution de ces gens-là, même s'ils n'ont jamais. . .

M. Curran: J'ai été surintendant de district pendant six ans, et je touchais 5$ par jour. Un bûcheron à Terre-Neuve touchait 5,30$ par jour, c'est-à-dire que je gagnais 30c. de moins qu'un simple bûcheron chez nous. J'ai servi pendant six ans à ce tarif-là, et je ne me suis donc vraiment pas enrichi à l'époque.

N'oubliez pas qu'on ne nous donnait pas d'uniforme. Nous devions acheter, tous nos vêtements, tous nos articles de toilette. Tout ce qu'on nous donnait, c'était la bouffe, et vous devez savoir que les civils en Angleterre ne se mettait pas grand-chose sous la dent durant la guerre.

Mr. Godin: Thank you very much.

M. Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur Thompson et monsieur Curran, je suis très heureux de vous rencontrer.

D'après nos notes, vous auriez obtenu une certaine reconnaissance en 1962.

M. Curran: J'ai comparu au Comité permanent des Affaires des anciens combattants le 31 mars 1960 et présenté à cette occasion un mémoire au nom de l'unité forestière de Terre-Neuve. Ce mémoire aurait dû présenter l'année précédente, mais à l'époque l'hon. Pickersgill et Chesley William Carter luttaient pour la marine marchande, vous le savez. Ils nous ont demandé d'attendre qu'ils aient obtenu la reconnaissance de la marine marchande, et dit qu'ils s'occuperaient ensuite des forestiers. Nous avons répondu qu'il n'en était pas question, que nous n'étions pas venus jusque là pour rebrousser chemin.

[*Text*] [*Translation*]

• 1610

It was as a result of that meeting that the Newfoundland Foresters and the Merchant Navy came under the civilian war allowances regulations.

C'est à la suite de cette réunion que les membres de l'unité forestière terre–neuvienne et de la marine marchande ont été inclus dans le règlement sur les allocations de guerre pour les civils.

Mr. Bertrand: What kinds of benefits did that give you after you had received recognition?

M. Bertrand: Quels avantages avez–vous alors obtenus?

Mr. Thompson: It didn't give any benefits to the people we are talking about now. The people who got the benefits were in the Home Guard. We got the benefits then.

M. Thompson: Il n'y a eu aucun avantage pour les gens dont nous parlons maintenant. Les bénéficiaires ont été les gens de la garde territoriale. Nous avons alors obtenu ces avantages.

Mrs. Hickey (St. John's East): You are not part of that?

Mme Hickey (St. John's–Est): Vous n'en faites pas partie?

Mr. Thompson: Yes, I am. We are not asking for the people who served in the Home Guard; we are asking for the people who never served in the Home Guard, people who signed a contract and stayed there for five years. There are two distinct groups.

M. Thompson: Moi, oui. Nous ne réclamons rien pour les membres de la garde territoriale, nous parlons au nom des gens qui n'en ont jamais fait partie, des gens qui ont signé un contrat et qui sont restés là–bas pendant cinq ans. Il y a deux groupes distincts.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): Mr. Curran, you mentioned airplanes a couple of times. That's a subject near and dear to my heart, although it's not as dear to other people on the committee. I appreciate the plug.

M. Frazer (Saanich–Les Îles–du–Golfe): Monsieur Curran, vous avez parlé une ou deux fois des avions . C'est un sujet qui me tient beaucoup à coeur, même si d'autres membres du comité s'y intéressent moins que moi. Merci pour l'allusion.

Mr. Thompson: No insult intended.

M. Thompson: Je n'ai pas voulu vous offenser.

Mr. Frazer: Thank you.

M. Frazer: Merci.

I would like to try to lay a paper trail. We were told that your contracts expired not long into your tour of duty overseas, and that many of the men had contracts for a few months and wanted to join the British forces but you were encouraged by the British government to sign up. Some signed up for the duration of the war; others for only a few months. Could you explain how they chose to—

Je voudrais bien reconstituer l'enchaînement. On nous a dit que vos contrats avaient expiré assez rapidement lors de votre affectation à l'étranger, et que beaucoup d'hommes avaient des contrats de quelques mois seulement et voulaient s'enroler dans les forces britanniques, mais que le gouvernement britannique vous ait encouragé à vous engager. Certains l'ont fait pour la durée de la guerre, d'autres seulement pour quelques mois. Pourriez–vous nous expliquer comment ils ont choisi. . .

Mr. Thompson: The first group was called. We signed a contract for six months only. I suppose somebody thought the war would be over.

M. Thompson: Le premier groupe a été appelé. Nous avons signé un contrat de six mois seulement. Je pense que quelqu'un devait s'imaginer que la guerre serait terminée à ce moment–là.

Mr. Frazer: This was originally from Newfoundland?

M. Frazer: Il s'agissait au départ d'un contingent de Terre–Neuve?

Mr. Thompson: Yes, from Newfoundland.

M. Thompson: Oui, de Terre–Neuve.

Mr. Curran: That's when the phoney war was on.

M. Curran: C'était l'époque de la drôle de guerre.

Mr. Thompson: When we got over, of course the six months was up. All people who signed that contract could leave and come back whenever they wanted to. I would suggest to you that maybe 95% of them volunteered for other services. I was one, but I had an eyesight problem and they didn't want me to shoot myself in the foot. Most of the fellows who could went into the navy and the air force and what have you. However, with the next group that went over, the government made sure they weren't going to get out. They had to sign a contract for the duration of the war.

M. Thompson: Une fois que nous avons été là–bas, les six mois étaient évidemment passés. Tous les gens qui avaient signé ce contrat pouvaient repartir quand ils le voulaient. Je pense qu'environ 95 p. 100 d'entre eux se sont portés volontaires pour d'autres services. J'en faisais partie, mais j'avais un problème de vue et ils n'ont pas voulu que j'aille faire des bêtises. La plupart de ceux qui le pouvaient se sont engagés dans la marine ou dans l'aviation etc.. Mais quand le groupe suivant est allé là–bas, le gouvernement a pris ses précautions pour qu'il ne puisse pas partir. On leur a fait signer un contrat pour toute la durée de la guerre.

Mr. Curran: In fact, the recruiting authorities in Britain were given strict orders not to accept any men from Newfoundland forestry because we were still losing them. People would go AWOL from the forestry and go and join, usually the air force or the navy. Very few people joined the army.

M. Curran: En fait, on a donné aux autorités britanniques qui s'occupaient du recrutement l'ordre strict de ne pas accepter de forestiers terre–neuviens parce qu'ils continuaient à filer. Ils disparaissaient pour aller s'engager en général dans l'aviation ou dans la marine. Très peu s'engageaient dans l'armée de terre.

Mr. Frazer: At the end of the war, I understand, in July 1946 you returned to Newfoundland. Was there a termination of contract at that time? Did you get a certificate saying that—

M. Frazer: À la fin de la guerre, en juillet 1946 je crois, vous êtes rentré à Terre–Neuve. A–t–on mis fin à ce moment–là à votre contrat? Avez–vous obtenu un certificat. . .

[*Texte*]

Mr. Thompson: Oh yes.

Mr. Curran: On VE day the British government decided that all contracts were null and void, but we managed to stay on, to sign a contract for three months, six months, or for the duration, and we did. It was in June 1946 when the British government decided that most of the army had been demobbed and they were going back to civilian life and they could do without the Foresters. The problem was so acute that even after VE day, they were asked.

In fact, I was given an opportunity to go to Germany as a supervisor in charge of logging operations in the Black Forest with German prisoners of war. The contract was for double the pay I was getting and no income tax, but I decided to come back to Newfoundland and stay with the Newfoundland Foresters. Unfortunately, when I got back, there was no place for me.

Mr. Frazer: We're told that Deputy Prime Minister Clement Attlee in fact visited the camps to persuade you to stay with the forestry service.

Mr. Curran: And the Duke of Devonshire. He gave a press release, which is in that book, saying that they were doing a far better job by staying in the forestry than they would be doing in the army. There were plenty of people in the army, he said, but not enough skilled men in the woods.

• 1615

Mr. Thompson: I know. During the war you'd go down to the naval base and there were lots of men, but no ships.

Mr. Curran: Lord Caldecote was the Secretary of State for Dominion Affairs. By the way, we were still a dominion. A lot of people were saying we were colonials, but we weren't. We were administered by the Dominions Office.

Mr. Frazer: With that in mind, when you came home, you came home as a group, all together?

Mr. Curran: Yes, the 300 or 400 men who were left, whenever you could get shipping space. Shipping space was at a premium, as you know, for people coming back from overseas.

Mr. Frazer: Have you approached the British government in the past? As you say, you were a dominion at that time. Have you approached the British government for recognition as combatants?

Mr. Thompson: No.

Mr. Curran: By the way, I did know everyone in the Dominions Office who looked after Newfoundland affairs. John St. John Chadwick visited our camps, and in my position I had to travel around with him and speak to the men. I got to know them all. They say it was an outfit of the Commission of Government.

Mr. Frazer: Mr. Chairman, what I was trying to establish was that perhaps, because there is some reciprocity between the British veterans and Canadian veterans, particularly British veterans residing in Canada, this is a paper trail we might want to chase to see whether there is any record of this service in the British files.

Mr. Thompson: The way it stands now, sir, I would say another ten years and nobody will be left to worry about.

[*Traduction*]

M. Thompson: Oh oui.

M. Curran: Le jour de la victoire, le gouvernement britannique a décidé que tous les contrats étaient nuls et non avenus, mais nous avons réussi à rester, à signer un contrat de trois ou six mois, ou d'une durée quelconque, et nous sommes restés. C'est en juin 1946 que le gouvernement britannique a décidé que la plupart des soldats étaient démobilisés et retournaient à la vie active et qu'on pouvait se passer des forestiers. Le problème était si aigü que même après la victoire on leur a demandé de rester.

En fait, j'ai eu l'occasion de partir en Allemagne pour superviser le travail forestier des prisonniers de guerre allemands dans la Forêt noire. J'aurais été payé le double de ce que je touchais et sans impôt, mais j'ai décidé de rester avec l'unité forestière terre-neuvienne et de rentrer à Terre-Neuve. Malheureusement, quand je suis revenu, il n'y avait plus de place pour moi.

M. Frazer: On nous a dit que le vice-premier ministre Clement Attlee était en fait allé dans les camps pour essayer de vous convaincre de rester au service forestier.

M. Curran: Le duc de Devonshire aussi. Il a publié un communiqué de presse, qui figure d'ailleurs dans ce livre, où il disait que les forestiers étaient beaucoup plus utiles là où ils étaient que dans l'armée. Il disait qu'il y avait bien assez d'hommes dans l'armée, mais pas assez de travailleurs compétents dans la forêt.

M. Thompson: Je sais. Durant la guerre, dans les bases navales, il y avait des quantités d'hommes, mais pas de bateaux.

M. Curran: C'est Lord Caldecote qui était Secrétaire d'État aux Affaires des Dominions. À propos, nous étions toujours un dominion. Beaucoup de gens disaient que nous étions des coloniaux, mais ce n'était pas le cas. Nous relevions du Dominions Office (le bureau des Affaires des Dominions).

M. Frazer: À ce sujet, quand vous êtes revenus, vous êtes revenus tous ensemble en groupe?

M. Curran: Oui, les 300 ou 400 hommes restants, quand nous avons pu trouver de la place sur un bateau. Vous savez, c'était très difficile d'en trouver pour revenir.

M. Frazer: Avez-vous communiqué avec le gouvernement britannique dans le passé? Vous dites que vous étiez encore un dominion à l'époque. Avez-vous demandé au gouvernement britannique de vous reconnaître en tant que combattants?

M. Thompson: Non.

M. Curran: Au fait, je connaissais tous les gens du bureau des dominions qui s'occupaient des affaires de Terre-neuve. John St. John Chadwick est venu visiter nos camps, et je l'accompagnais et je parlais à tout le monde. Je les connaissais tous. On dit que c'était une émanation de la Commission of Government.

M. Frazer: Monsieur le président, ce que j'essayais de savoir, c'est s'il n'y avait pas, compte tenu de la réciprocité existant dans le cas des anciens combattants britanniques et canadiens, notamment les anciens combattants britanniques résidant au Canada, des dossiers britanniques où l'on pourrait retracer ces services.

M. Thompson: Au train où vont les choses, monsieur, dans dix ans on n'aura plus à s'inquiéter de personne.

[*Text*]

Mr. Frazer: How many of the 2,150 were in fact members of the Home Guard? How many people are we really talking about here?

Mr. Curran: We lost 550 men to the armed forces.

Mr. Thompson: I would say, sir, there were around 1,000 or 1,200 in the Home Guard.

Mr. Curran: There were 800 in the battalion who were recognized. I would say there are a little over 100 people who Veterans Affairs in Newfoundland and our own association have been able to get recognized by the territorial command, especially those who were in the border country, training in Scotland. But the remainder, no, there are no records. Therefore we—

Mr. Thompson: We got taken. When we asked for the uniforms it was, oh, yes, you go, we need you; we'll talk about that after.

The Chair: So it was 1,000 in the Home Guard, and 500 are left now without any. . .?

Mr. Thompson: Some 500 are now left who were not in the Home Guard, and the 500 left now are the boys who signed that contract for the duration of the war. They couldn't get out if they tried.

Mr. Curran: I ask this committee to recommend that anyone who served in the Newfoundland forestry unit on contracts of six or twelve months or whatever be recognized in the same way as people in the Merchant Navy.

The Chair: Just to follow up on Mr. Frazer's question, have you any ballpark figure for what it would cost if benefits were paid to those 500 people?

Mr. Thompson: Yes, we do. I've looked at some of the people who are receiving VIP, and the amount ranges from $274 to $477 and $390. You would have an average of about $4,000 a year.

The Chair: $4,000 a year. . .?

Mr. Thompson: For the 500 people.

The Chair: Total?

Mr. Thompson: No, $4,000 for each individual, per year.

Mr. Curran: That 500 figure may not be accurate, because—

Mr. Thompson: It could be less.

Mr. Curran: —we don't know how many people it is. I would say at least 70% of our Newfoundland Foresters are now gone, at least that. I don't think Veterans Affairs in Newfoundland would know how many.

Mr. Thompson: I averaged it out because I know what they're getting. I was an acting part–time service officer at times. I've been involved, and I know what the fellows are getting.

Mr. Mifflin: This is based purely on the VIP, Mr. Thompson?

Mr. Thompson: Right, and that's all we're asking for, actually, just for the sake of argument.

[*Translation*]

M. Frazer: Combien de ces 2 150 hommes faisaient–ils partie de la garde territoriale? Nous parlons de combien de personnes ici?

M. Curran: Cinq cent cinquante hommes sont partis dans les forces armées.

M. Thompson: Disons qu'il y en avait 1 000 à 1 200 dans la garde territoriale.

M. Curran: Il y en avait 800 reconnus dans le bataillon. Je dirais que les Affaires des anciens combattants à Terre–Neuve et notre propre association ont réussi à faire reconnaître un peu plus de 100 personnes par le commandement territorial, surtout ceux qui recevaient leur instruction militaire en Écosse. Mais pour les autres, non il n'y a pas de dossiers. Par conséquent. . .

M. Thompson: On nous a eu. Quand nous avons demandé des uniformes, on nous a répondu: oh oui, allez–y, on a besoin de vous; on parlera de ça après.

Le président: Donc, il y en avait 1 000 dans la garde territoriale et il en reste maintenant 500 qui n'ont aucun. . .

M. Thompson: Il en reste maintenant 500 qui ne faisaient pas partie de la garde territoriale, 500 personnes qui avaient signé ce contrat pour la durée de la guerre. Il était hors de question pour eux de vouloir partir.

M. Curran: Je demande au comité de recommander que les services de quiconque a effectué un contrat de six ou douze mois ou autre dans l'unité forestière terre–neuvienne soient reconnus au même titre que les services des marins de la marine marchande.

Le président: À propos de ce que disait M. Frazer, avez–vous une vague idée de ce que coûterait le versement de prestations à ces 500 personnes?

M. Thompson: Oui. J'ai vérifié ce que touchaient les bénéficiaires du PAAC: cela va de 274 à 477$ en passant par 390. En moyenne, c'est environ 4 000$ par an.

Le président: Quatre mille dollars par an. . .?

M. Thompson: Pour ces 500 personnes.

Le président: En tout?

M. Thompson: Non, 4 000$ par personne et par an.

M. Curran: Ce chiffre de 500 n'est peut–être pas exact car. . .

M. Thompson: C'est peut–être moins.

M. Curran: . . .nous ne savons pas exactement combien il y en a. Nous disons qu'au moins 70 p. 100 des membres de l'unité forestière terre–neuvienne sont morts. Je ne pense pas que le Bureau des affaires des anciens combattants de Terre–Neuve sache combien il y en a exactement.

M. Thompson: J'ai fait une moyenne parce que je sais ce qu'ils touchent. Il m'est arrivé de travailler à temps partiel pour ce service, et je sais donc ce qu'ils touchent.

M. Mifflin: Vous parlez uniquement du PAAC, monsieur Thompson?

M. Thompson: Oui, et c'est d'ailleurs tout ce que nous demandons, pour dire les choses clairement.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1620

We have one guy, Jim Hart, who got broken up overseas. He came home with his shoulder all beat to hell. He married a Scottish girl. Now he finds himself with a heart condition. He lost his job because of it; he had to quit. And his wife's now had a leg off. A little bit of extra money to that guy wouldn't hurt. It's a bit much sometimes when you see those things happening. He spent five years in the forest.

Mr. Curran: During the six years we were overseas, we sent back a total of 334 men on medical grounds, for injuries and such. Do you know what treatment they got when they came back? They were sent back to their homes with half a day's pay, because when you're sick you only get half–time. They got $1, and when they got home they went on the dole for 6¢ a day. That's the thanks they got.

They are not with us any more.

The Chair: Mr. Proud has the floor, but I know Mr. Frazer had a question.

Mr. Frazer: I just wanted to follow up, Mr. Chairman. Presumably, like most other Canadians, Newfoundlanders travel. Do you have an accurate record of those who are left? Are they all accounted for? Is there a paper trail to chase?

Mr. Thompson: Oh, yes, we know.

Mr. Curran: I have known every man who was in the forestry unit.

Mr. Frazer: Do you know where they are now?

Mr. Thompson: We know where they are, yes.

Mr. Frazer: Okay, thank you.

Mr. Proud (Hillsborough): Welcome, gentlemen, to this committee's hearings.

Along with Mr. Mifflin and Mr. Rompkey, I happen to have been on this committee during the Merchant Seamen's final presentations back when they were. . . I listened with interest to your presentation because it reminded me somewhat of their presentations.

I have the same question I probably asked them at that time. Did you people have a lot of support over the years from the Legion and groups like it to bring this thing forward?

Mr. Thompson: As a matter of fact I'm a member of the Legion. As a matter of interest, back, I suppose, in the 1970s there was a meeting held in Corner Brook, and a motion was brought to the floor that all Foresters would receive the same benefits as the people who served in the other armed forces. That was a motion made in Corner Brook by the membership. When it got to St. John's, it was killed by provincial command. Tom, you know that because I brought it up and I talked to the minister. Al Harvey and the rest of them were there, and I said, "You never went over until the bloody war was over." When we left, we had the medal, but that's beside the point.

Mr. Curran: That was shot down by a group of about half a dozen people in the provincial command. Although the regional command passed a motion unanimously and it went on to the Newfoundland government, still there was a lot of lobbying going on by six or seven people, and I know every one of them. Some of them are not with us now, but each one of them did it.

Nous avons un gars, Jim Hart, qui s'est fait amocher à l'étranger. Il est rentré avec une épaule complètement démolie. Il a épousé une Écossaise. Maintenant, il a des problèmes cardiaques. Il a perdu son emploi à cause de cela. Et sa femme a maintenant perdu une jambe. Cela ne leur ferait pas de mal d'avoir un peu plus d'argent. C'est un peu dur à avaler de voir des choses pareilles. Il a passé cinq ans dans la forêt.

M. Curran: Au cours des six ans que nous avons passé outre–mer, nous avons renvoyé un total de 334 hommes pour diverses raisons médicales, blessures et autres. Vous savez comment on les a traités à leur retour? On les a renvoyés chez eux avec demi–solde, parce quand on est malade on touche demi–solde seulement. Ils ont eu 1$, et ensuite ils sont rentrés chez eux comme chômeurs à 6c. par jour. Voilà comment on les a remerciés.

Ceux–là ne sont plus parmi nous.

Le président: M. Proud a la parole, mais je sais que M. Frazer a une question.

M. Frazer: Je voulais enchaîner, monsieur le président. J'imagine que, comme les autres Canadiens, les Terre–neuviens voyagent. Avez–vous une idée précise de ceux qui restent? Sont–ils tous comptabilisés? Y a–t–il des traces écrites?

M. Thompson: Oh oui.

M. Curran: J'ai connu tous les hommes qui faisaient partie de l'unité forestière.

M. Frazer: Vous savez où ils sont maintenant?

M. Thompson: Oui.

M. Frazer: Bon, merci.

M. Proud (Hillsborough): Bienvenus, messieurs, à ces audiences du comité.

Comme M. Mifflin et M. Rompkey, je faisais partie de ce comité lorsque les Marins de la Marine marchande ont fait leurs derniers exposés à l'époque où. . . J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre exposé car il m'a rappelé les leurs.

Je vais vous poser une question que je leur ai probablement posé déjà à l'époque. La légion et des groupes de ce genre vous ont–ils aidés au fil des ans à faire valoir votre revendication?

M. Thompson: En fait, je suis moi–même membre de la légion. Vers les années soixante–dix, lors d'une réunion à Corner Brook, on a présenté une motion réclamant les mêmes avantages pour les forestiers que pour tous ceux qui avaient servi dans les forces armées. C'était une motion présentée par les membres de la légion à Corner Brook. Quand elle a été présentée à St. John's, le commandement provincial l'a rejetée, Tom, vous le savez, puisque je l'avais présentée et que j'en ai parlé au ministre. Al Harvey et les autres étaient là, et j'ai dit: «Vous n'êtes allés là–bas que quand cette salle guerre était terminée.» Quand nous sommes partis, nous avions la médaille, mais là n'est pas la question.

M. Curran: La motion a été rejetée par un groupe d'une demie douzaine de personnes au commandement provincial. Le commandement régional avait adopté cette motion à l'unanimité et l'aurait transmise au gouvernement de Terre–Neuve mais six ou sept personnes ont fait un tas de démarches, et je les connais tous. Certains ne sont plus parmi nous, mais ils en tous été.

[*Text*]

In fact, when we had the last meeting with the premier for the Newfoundland Volunteer Service Medal, these people came in and the very first thing they said was that no Newfoundland Foresters are getting a medal.

Mr. Thompson: Yes, but they changed their minds.

Mr. Curran: They changed their minds pretty quickly.

Mr. Thompson: That's beside the point, sir.

Getting back to you again, we know where these people are. We know their circumstances. I have a job to comprehend what's happening. I just don't understand it.

Getting back to the Merchant Navy, none of the forces had to go through what those fellows went through—nobody. The guy got torpedoed in the mid–Atlantic. It's not a very friendly place in the middle of the winter, and for someone to say he's not entitled to those benefits. . .

Mr. Proud: The First World War people were recognized because they were a military unit.

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Proud: Those of you who went into the Home Guard while you were there were recognized.

Mr. Thompson: In 1960, yes.

Mr. Proud: As to the people who were recognized under the Civilian War Pensions and Allowances Act after your presentation in 1962, Mr. Curran, was that everybody or was it just the Home Guard?

Mr. Curran: That was anybody who could qualify.

Mr. Proud: Was it just the Home Guard people?

Mr. Curran: There was a means test on that and they had to be a certain age—I think 60 years of age or older.

Mr. Thompson: It didn't apply to everyone.

Mr. Curran: It applied only to a certain group. And of course the benefit they got out of that was just a few dollars more than they would get on relief.

• 1625

Mr. Thompson: Some of them got a man who was 60 years of age—

Mr. Proud: Burned out.

Mr. Thompson: Burned out. That's it. He and his wife got $900 a month. When he became 65 and was entitled to the old age pension, that was cut off.

Mr. Proud: Just to follow up then, this is the avenue we have to look at to identify the Merchant Seamen and you. Whether you were actually in conflicts or not, you were in a theatre of war. The United Kingdom was considered at that time to be a theatre of war. I suppose that's what you're basing your testimony and your position on.

[*Translation*]

En fait, quand nous avons eu notre dernière rencontre avec le premier ministre au sujet des récompenses pour Services volontaires, la première chose que ces gens–là ont dite a été qu'il n'était pas question de donner une médaille aux hommes de l'unité forestière terre–neuvienne.

M. Thompson: Mais ils ont changé d'avis.

M. Curran: Ça n'a pas traîné.

M. Thompson: Là n'est pas la question.

Pour en revenir à vous, nous savons où ces gens–là se trouvent. Nous connaissons la situation. Mon travail est d'essayer de comprendre ce qui se passe, et je ne le comprends pas.

Pour en revenir à la Marine marchande, personne dans les autres corps de l'armée n'a subi ce que ces gars–là ont subi, personne. Ils se faisaient torpiller au milieu de l'Atlantique. Ce n'est pas très agréable en plein hiver, et quand ont dit que ces gens–là n'ont pas droit à ces prestations. . .

M. Proud: On a reconnu les gens de la Première Guerre mondiale parce qu'ils étaient une unité militaire.

M. Thompson: Oui.

M. Proud: Ceux d'entre vous qui se sont joints à la garde territoriale quand ils étaient là–bas ont été reconnus.

M. Thompson: En 1960, oui.

M. Proud: Et les gens qui ont été reconnus dans le cadre de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils après votre intervention en 1962, monsieur Curran, est–ce que c'était tout le monde ou seulement ceux qui faisaient partie de la garde territoriale?

M. Curran: Tous ceux qui étaient admissibles.

M. Proud: C'est–à–dire seulement les membres de la garde territoriale?

M. Curran: Il y avait une évaluation des ressources et il fallait avoir un certain âge, 60 ans je crois ou plus.

M. Thompson: Ce n'était pas pour tout le monde.

M. Curran: C'était seulement pour un certain groupe. Et naturellement ils ne touchaient que quelques dollars de plus que ne versait l'assistance.

M. Thompson: Vous pouviez avoir un homme de 60 ans. . .

M. Proud: Lessivé.

M. Thompson: Lessivé, c'est ça. Avec sa femme, il touchait 900$ par mois. À 65 ans, quand il avait le droit à sa pension de vieillesse, on lui supprimait cela.

M. Proud: Par conséquent, c'est cette voie qu'il faudrait suivre pour ce qui concerne les Marins de la marine marchande et vous–même. Que vous ayez effectivement participé ou non au combat, vous étiez sur un théâtre de guerre. Le Royaume–Uni était considéré à l'époque comme un théâtre de guerre. J'imagine que c'est là–dessus que vous fondez votre argumentation.

[*Texte*]

The Chair: Just tell us about being burned out. We want to know where it comes from.

Mr. Proud: I've been burned out for a long time.

The Chair: Just to show that not everybody in St. John's is unsupportive of your case, we go now to Ms Hickey.

Mrs. Hickey: Why were you never made part of the military? Why didn't you transfer over to the military?

Mr. Thompson: Like I told you, when we left Newfoundland, they didn't have time to put us in uniform and give us training. They were going to do that when we got over there. It never happened.

Mrs. Hickey: Yes, but they just would have had to register you, and then you would have ended up with the benefits and things. Did they give you a reason?

Mr. Thompson: Tomorrow.

Mrs. Hickey: Just tomorrow?

Mr. Thompson: They had a reason.

Mr. Mifflin: The reason was, of course, they didn't want them in the armed forces because they wanted them cutting wood for pitprops. They didn't want them to go in the army. In fact, they told the army not to take them.

Mr. Thompson: That's right.

Mrs. Hickey: But couldn't they have been part of the army and still done that?

Mr. Proud: They could have been.

Mr. Mifflin: They were in World War I.

Mr. Thompson: The Canadians came over in uniform, but they were over a year and a half late. If we had waited to be put in uniform and get training, we would have been a year and a half late. The British government said it wanted the wood right away, and we fell for it.

Mr. Curran: When the British government raised the flagship of the Polish–American line, her maiden voyage, into St. John's to take 1,000 Newfoundlanders, there must have been some urgency somewhere along the road. It didn't do that for fun.

The navy, by the way, had one group of 200 men arrive in Britain exactly one week before our first group over there, but after that, recruiting for the navy ceased until the Foresters came over.

I must apologize now. I have had problems with headaches and awful problems with speech for several years, and it's not getting any better. It's getting worse.

The Chair: There are a lot of people here in Parliament who have problems with their speech too.

Mr. Curran: Every word I say is from my soul. I am sorry about that.

The Chair: There is no need to apologize at all.

[*Traduction*]

Le président: Parlez–nous de cette idée d'être lessivé. Nous voudrions savoir d'où cela vient.

M. Proud: Je suis lessivé depuis longtemps.

Le président: Pour vous montrer que tout le monde à St. John's n'est pas indifférent à votre cause, nous passons maintenant à M^me^ Hickey.

Mme Hickey: Pourquoi ne vous a–t–on jamais intégré à l'armée? Pourquoi ne vous a–t–on pas transféré à l'armée?

M. Thompson: Comme je vous le disais, quand nous sommes partis de Terre–Neuve, ils n'ont pas eu le temps de nous donner un uniforme et une formation. Ils devaient le faire à notre arrivée là–bas, mais ils ne l'ont jamais fait.

Mme Hickey: Mais ils leur auraient suffit de vous inscrire et à ce moment–là vous auriez eu toutes les prestations. Ils vous ont donné une raison?

M. Thompson: Demain.

Mme Hickey: Demain, c'est tout?

M. Thompson: Ils avaient une raison.

M. Mifflin: La raison, c'était évidemment qu'ils ne voulaient pas d'eux dans l'armée parce qu'ils voulaient avoir des gens pour couper du bois pour étayer les mines. Ils ne voulaient pas d'eux dans l'armée. En fait, ils ont dit à l'armée de ne pas les accepter.

M. Thompson: C'est cela.

Mme Hickey: Mais ils n'auraient pas pu faire ce travail tout en faisant partie de l'armée?

M. Proud: Si.

M. Mifflin: Ils l'ont fait pendant la Première Guerre mondiale.

M. Thompson: Les Canadiens sont arrivés en uniforme, mais plus d'un an et demi après. Si nous avions attendu d'avoir un uniforme et d'être formés, nous serions arrivés un an et demi plus tard. Le gouvernement britannique a dit qu'il avait besoin du bois immédiatement, et nous avons marché.

M. Curran: Quand le gouvernement britannique a fait venir le fleuron de la Polish–American Line, le *her maiden voyage*, à St. John's pour y embarquer 1 000 Terre–neuviens, il faut croire que les choses étaient urgentes. Ils ne l'ont pas fait pour le plaisir.

Au fait, un groupe de 200 hommes de la marine étaient arrivés en Grande–Bretagne exactement une semaine avant notre premier groupe, mais ensuite le recrutement dans la marine a cessé jusqu'à l'arrivée des forestiers.

Je dois vous demander de m'excuser. Je souffre de maux de tête et j'ai des difficultés terribles à parler depuis plusieurs années, et cela ne s'arrange pas, au contraire.

Le président: Il y a ici au Parlement des quantités de gens qui ont de la difficulté à s'exprimer.

M. Curran: Je parle du fond de mon coeur, je m'en excuse.

Le président: Vous n'avez pas à vous excuser.

[*Text*]

I don't see any further questions around the table.

Thank you for coming. I think we understand the main points you have made. We will ask our researchers to track down some of the items we want to look at, such as the contract and any documents from the British government that prohibited you from going into the armed forces. I think that's one important thing we need to track down.

As Jack Frazer has pointed out, perhaps we could also track down what opportunities there might have been for the British government to offer some pension of some sort. These are questions we want to pursue, and we'll do that.

It will take us some time to look for those things, and we'll discuss this matter again at a later date. We can assure you it is certainly not a closed case with us. We've heard what you had to say, and I'm sure the members of the committee are sympathetic.

• 1630

We'll try to find some answers to the questions we still have open. Then we'll make up our minds and we'll let you know what the committee decides.

Mr. Curran: If it's any help to you, sir, I have in my possession an album with all the particulars, copies of correspondence with the governments. I also have clippings from British newspapers about the Duke of Devonshire and Attlee. I can forward that. You'll get a lot of the information from this, because it contains cablegrams from the British government and the commission government, and they were for it. It will back up the statements we have made here today.

The Chair: We'll certainly be in touch. I am going to ask our researchers—

Mr. Curran: I'll only claim $1 million.

The Chair: I think we are able to pay only $1 a day or something like that. The budgets are very slim around here.

Mr. Thompson: I've heard that before.

I thank you for listening. We are concerned. I'm not concerned for me, because if I don't get it, I'll manage. But I am concerned about the few fellows who are left. If something is not done pretty soon, then it won't matter, because they are all over 70 years old. I'm only 77 so—

Mr. Mifflin: A boy, that's all.

Mr. Thompson: They're all getting up there now, and most of them have problems. You'd be doing just as great a service to those fellows as Brian Tobin is doing for the fishermen.

The Chair: Thanks very much for coming, and we'll be discussing your case further.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Why does Newfoundland have such a sense of humour and a sense of history?

The Chair: When you have no money and no fish, all you have left is a sense of humour. You have a choice between laughing and crying, and laughing is much more pleasant.

[*Translation*]

Je crois que plus personne n'a de question à poser.

Merci d'être venu. Je pense que nous avons compris l'essentiel de votre message. Nous allons demander à nos attachés de recherche de se mettre en quête de certaines choses, comme les contrats et tous les documents du gouvernement britannique en vertu desquels on vous a empêché de vous joindre aux forces armées. Je crois que c'est important de retrouver cela.

Comme l'a dit Jack Frazer, nous pourrions peut–être aussi essayer de voir si le gouvernement britannique pourrait verser une pension quelconque. Nous allons approfondir tout cela.

Cela va nous prendre un peu de temps, et nous en reparlerons plus tard. Soyez bien sûr que cette affaire n'est pas close. Nous vous avons entendu, et je suis sûr que vous avez toute la sympathie des membres du comité.

Nous allons essayer de trouver des réponses aux questions qui se posent encore. Nous prendrons alors une décision et nous vous en ferons part.

M. Curran: Si cela peut vous aider, j'ai en ma possession un album où sont regroupés tous les détails et des copies de la correspondance avec les gouvernements. J'ai aussi des coupures de journaux britanniques au sujet du duc de Devonshire et de M. Attlee. Je peux vous transmettre tout cela. Vous y trouverez des tas de renseignements, car il y a là des câblogrammes du gouvernement britannique et de la Commission of Government qui portent sur ce sujet. Ces informations confirmeront ce que nous vous avons dit aujourd'hui.

Le président: Nous allons garder le contact avec vous. Je vais demander à nos attachés de recherche. . .

M. Curran: Je vais seulement réclamer 1 million de dollars.

Le président: Je pense que nous pouvons vous verser seulement 1$ par jour ou quelque chose comme cela. Les budgets sont plutôt maigres par ici.

M. Thompson: J'ai déjà entendu cela quelque part.

Merci de nous avoir écouté. Nous sommes inquiets. Je ne suis pas inquiet pour moi car même si je n'obtiens pas cela, je m'en sortirai. Mais je suis inquiet pour les quelques gars qui restent. Si on ne s'occupe pas d'eux très vite, cela n'aura plus beaucoup d'importance car ils ont tous plus de 70 ans. Je n'ai que 77 ans, alors. . .

M. Mifflin: Un jeune homme.

M. Thompson: Ils en sont tous à peu près là, et la plupart d'entre eux ont des difficultés. Vous leur rendriez tout autant service que Brian Tobin rend actuellement service aux pêcheurs.

Le président: Merci beaucoup d'être venu nous rencontrer. Nous allons continuer à en discuter.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Pourquoi les Terre–neuviens ont–ils un tel sens de l'humour et de l'histoire?

Le président: Si vous n'avez ni argent ni poisson, il ne vous reste plus que l'humour. Vous avez le choix entre pleurer et rire, et c'est tellement plus amusant de rire.

[*Texte*]

Mr. Richardson: It's amazing.

The Chair: We're not going to adjourn.

• 1633

[*Traduction*]

M. Richardson: Stupéfiant.

Le président: Nous n'allons pas lever la séance.

• 1638

The Chair: We want to focus on future business of the committee, where we go after we get through with the bill and with veterans affairs, whether there is anything more on the subject of veterans affairs we want to deal with after the bill, and what the course of study is after that time—bearing in mind that the estimates are deemed to have been passed on May 20, I think it is. We might want to spend some time looking at them. We're open to suggestions.

Mr. Frazer: I think the estimates have to come first, Mr. Chairman.

However, I think I sent you a memo suggesting we revisit the Canadian peacekeeping veterans volunteer service medal. I know the previous committee approved that. I'm not satisfied we've given that a fair shake as yet, and I would like to pursue it if the committee is willing.

The Chair: Let's hear from the committee.

Mr. Proud: I agree. In 1991 or 1992 we talked about that. I personally think it's a good place to talk about it. I've heard of it, but I don't know the background. I'd certainly be interested in having it opened, and I'd like to be informed a bit about it.

M. Jacob (Charlesbourg): Si je comprends bien, il s'agit d'une demande additionnelle, à l'intérieur du budget des dépenses du ministère de la Défense nationale.

• 1640

Si je me souviens bien, j'avais fait certaines demandes en ce qui avait trait au CST et aux frégates, et maintenant on revient avec le budget. On parle aussi d'aller visiter Bruxelles. De quelles missions de paix avez-vous parlé? Je n'ai pas très bien saisi.

Mr. Frazer: No, I was talking about the volunteer service now.

M. Jacob: Donc, je n'avais pas bien compris. Lorsqu'on aura terminé le projet de loi C-67, commencera-t-on les travaux sur les demandes que j'ai faites, ou s'il faudra s'attendre à ce que nous formions à nouveau le Comité mixte? Toutes les demandes qui reviendront au Comité permanent vont-elles disparaître? J'aimerais savoir vers quoi on se dirige, parce que de la façon dont on procède maintenant, j'ai presque l'impression qu'on ne touchera à rien de ce qui a trait au CST et aux frégates. J'aimerais qu'on me confirme où l'on s'en va.

The Chair: You brought up those two points you wanted to talk about earlier, Jean-Marc. What were they again?

Le président: Nous parlons maintenant des travaux futurs du comité, c'est-à-dire de ce que nous allons faire une fois que nous aurons terminé l'étude du projet de loi. Nous devons déterminer s'il y a d'autres questions liées aux affaires des anciens combattants dont nous voudrons discuter après en avoir fini avec le projet de loi et quelle orientation notre étude prendra à ce moment-là—compte tenu que le budget des dépenses est réputé avoir été adopté le 20 mai, je pense. Nous voudrons peut-être y consacrer quelque temps. Nous attendons vos suggestions.

M. Frazer: Je pense que le budget des dépenses doit passer en premier, monsieur le président.

Je crois toutefois vous avoir envoyé une note dans laquelle je suggérais que nous réexaminions la question de la médaille pour les anciens combattants canadiens ayant servi volontairement dans des missions de la paix. Je sais que le comité l'a déjà approuvé, mais je ne suis pas encore convaincu que nous ayons examiné la question comme il se doit et j'aimerais que nous y revenions, si les membres du comité sont d'accord.

Le président: Écoutons ce qu'en pensent les membres du comité.

M. Proud: Je suis d'accord. Nous en avons discuté en 1991 ou en 1992. J'estime personnellement que c'est le bon moment d'en discuter à nouveau. J'en ai entendu parlé, mais je ne connais pas tous les détails. Je veux certainement qu'on réexamine la question et j'aimerais bien avoir quelques renseignements à ce sujet.

Mr. Jacob (Charlesbourg): If I'm not mistaken, it is an additional request within the estimates of the Department of National Defence.

If I remember correctly, I had made some requests concerning the Communications Security Establishment (CSE) and the frigates, and now we are coming back to the estimates. We are also talking about going to Brussels. What peacekeeping missions did you talk about? I did not quite understand.

M. Frazer: Non, je parlais du service volontaire.

Mr. Jacob: So I had not understood you well. Once we are done with Bill C-67, shall we start dealing with the requests I have made, or should we expect the joint committee to be struck again? Will all the requests that were made to the standing committee disappear? I would like to know what direction we are taking, because the way we are proceeding right now, I feel we will not be deal at all with anything related to the CSE and to the frigates. I would like to know for sure which way we're going.

Le président: Vous avez soulevé ces deux questions dont vous vouliez parler plus tôt, Jean-Marc. Quelles étaient-elles encore une fois?

[*Text*]

M. Jacob: Étant donné que le CST relève du ministère de la Défense nationale—c'est quand même un budget de près de 200 millions de dollars à l'intérieur du budget du ministère—, j'avais demandé qu'on puisse interroger le directeur du CST ou d'autres personnes que nous pourrions choisir pour justifier les dépenses de ce service-là. C'était mon premier point.

Le deuxième avait trait au fameux contrat des logiciels d'entretien et d'entraînement des frégates, ainsi qu'à un éclaircissement sur tout le contrat des frégates. Vous savez comme moi que le contrat dure depuis bientôt une dizaine d'années et que le montant augmente sans cesse. Je voudrais avoir la chance d'obtenir un éclaircissement et de poser des questions sur ce sujet-là.

The Chair: It seems to me we decided earlier that we would deal with those topics during our study of the estimates.

Mr. Mifflin: That's right.

Mr. Jacob: Before or after?

Mr. Mifflin: During.

The Chair: We will make time during the estimates to deal with those topics. Of course, anybody can ask questions on anything they want during the estimates, but we could set aside time for those two topics during our study of the estimates.

These are the minutes of a meeting on December 7 in which the standing committee decided, among other things, that during the examination of the departmental main estimates, the committee raise any questions it has concerning the role, responsibilities, and operations of the Communications Security Establishment and also with regard to the frigate program. So we could deal with both of those during our study of the estimates, if that's agreeable to you.

M. Jacob: Cela me convient, à la condition qu'on ait une période spécifique sur ces sujets-là et qu'on puisse inviter certaines personnes reliées à ces sujets-là.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman and colleagues, permit me to talk and think out loud a bit philosophically here.

I go back to my previous experience—and George and Bill, I guess, were the only other ones on the committee—and I look at the work we did in the previous defence committee in the five years of the Tory government. I was impressed with the fact that it wasn't partisan, and I was also impressed with the fact that while we did some things that didn't really amount to very much, we did other things that did amount to very much.

• 1645

Without getting into chapter and verse of our daily meetings, I think one of the things we did achieve is the war veterans allowance for the Merchant Seamen. I personally think that was one of our greatest achievements. Again, we don't seem to have totally satisfied them, but that's neither here nor there. We made a difference; that was the point.

[*Translation*]

Mr. Jacob: Since the CSE comes under the Department of National Defence—after all it involves a budget close to $200 millions within the estimates of the department—I had asked that we question the director of the CSE or other people we might select in order to justify the expenditures made by that Centre. That was my first point.

The second one had to do with the famous maintenance and training software contract for the frigates, as well as with some clarification about the whole frigates contract. You know as well as I do that the contract has been going on for almost ten years and that the amount keeps going up. I would like to have the opportunity to get some clarification and to ask questions about this matter.

Le président: Il me semble que nous avons déjà décidé que nous traiterions de ces questions dans le cadre de notre étude du Budget des dépenses.

M. Mifflin: C'est exact.

M. Jacob: Avant ou après?

M. Mifflin: Dans le courant de cette étude.

Le président: Nous prendrons le temps d'examiner ces questions pendant notre étude du Budget des dépenses. Chacun peut évidemment poser des questions sur n'importe quel sujet pendant l'étude du Budget des dépenses, mais nous pourrions prévoir du temps pour ces deux questions au cours de notre étude du budget des dépenses.

D'après le procès-verbal d'une réunion du comité permanent le 7 décembre, il a été notamment décidé qu'au cours de l'étude du Budget principal des dépenses du ministère, le comité soulèverait toutes les questions pertinentes au rôle, aux responsabilités et aux activités du Centre de la sécurité des communications, de même qu'au sujet du Programme de construction de frégates. Nous pourrions donc examiner ces deux questions au cours de notre étude du budget des dépenses, si vous êtes d'accord.

Mr. Jacob: That suits me on the condition that we set aside a specific time for those topics and that we can invite some people connected with them.

M. Mifflin: Monsieur le président et chers collègues, permettez-moi, si vous le voulez bien, de réfléchir tout haut.

Je repense à ce que nous avons fait dans le passé—George et Bill sont probablement les seuls autres qui étaient membres du comité—et je regarde le travail que nous avons déjà fait au Comité de la défense pendant une période de cinq ans où nous avions un gouvernement conservateur. J'ai été impressionné par l'absence d'esprit de parti et également par le fait qu'en dépit de certaines réalisations de peu d'importance, certaines de nos réalisations valaient vraiment la peine.

Sans aller dans tous les détails de nos réunions quotidiennes, je pense que l'une de nos grandes réalisations portait sur l'allocation de guerre aux anciens combattants de la Marine Marchande. J'estime personnellement que c'était l'une de nos grandes réalisations. Il ne semble pas que nous les ayions sastisfait complètement, mais là n'est pas la question. Nous avons changé quelque chose; c'est cela qui importe.

[*Texte*]

Mr. Proud: You made a major difference.

Mr. Mifflin: We made a major difference. We also spent a hell of a lot of time writing a maritime sovereignty report. The report was published and it wasn't worth the goddamned paper it was written on. A beautiful report was produced and it didn't mean anything.

Now, if I'm going to come to committee meetings as an individual member of Parliament and sit and get involved, I want something to happen. I think, Mr. Chairman, we have a choice of either doing something long and somewhat tedious but meaningful, other than putting a report together and having it on the shelves for evermore—we all have them in our offices—or doing some of the quick and effective things.

I think my litmus test for anything we do is this. One, are we going over old work? Two, is what we do likely to result in anything being different; are we likely to make a difference? And three, how much do we want to influence, not necessarily government policy, but Parliament? Those are the three litmus tests.

Applying them to what we heard here today—and it's not a slight to Jack—I can't get interested in a peacekeeping medal. It's been discussed in the House of Commons and it has died. It's a private member's bill. Maybe we should look at it some other time.

The issue Jean-Marc raised, I think, is an excellent issue, not just in the sense of the budget, but it's something we should be involved in as a defence committee. The *W5* program was, I think, an overreaction to the whole frigate program.

Jean-Marc, the money is not increasing. That budget is fixed. There's not an over-budget item for building the frigates. It just gets bigger every year because it's in current year dollars.

But I believe the dissatisfaction of some people—and the public doesn't understand what really happened. . .but I think an area that fits my litmus test, as one member of this committee, and the steering committee as well, is to look at the contractual arrangements in the development of the trainer, the maintenance and procedures trainer in Paramax, and why it got that way and what happened. I think that area would be right for looking at.

I don't feel strongly about the other items one way or the other, but I do believe that is one area we can look at because I think we can make a difference. Either put it to bed and say everything was done properly or, no, it wasn't done properly. But the point is, if something comes out of it, can DND learn a lesson to do something differently?

My final point is—and you alluded to some of this before, and I know other members have—I'd like to somehow make a relationship between this committee and the Auditor General. The Auditor General writes a report, it's a big fuss, there are

[*Traduction*]

M. Proud: Vous avez vraiment changé quelque chose.

M. Mifflin: Nous avons vraiment changé quelque chose. Nous avons également consacré énormément de temps à la rédaction d'un rapport sur la souveraineté maritime. Le rapport a été publié et il ne valait même pas la papier sur lequel il était écrit. On a préparé un merveilleux rapport qui ne voulait rien dire.

Maintenant, si j'assiste aux réunions du comité à titre de simple député, et que je participe vraiment, je tiens à ce qu'on accomplisse quelque chose. Nous avons le choix, je pense, monsieur le président. Nous pouvons choisir de faire un travail long et quelque peu ennuyenx mais significatif, mais pas l'un de ces rapports qui reposent à jamais sur les étagères—nous en avons tous dans nos bureaux—ou nous pouvons choisir de faire certaines choses rapidement et efficacement.

Je pense que dans tout ce que nous faisons, le test décisif, pour moi, sera premièrement de savoir si nous referons du travail déjà fait. Deuxièmement, quelque chose changera-t-il vraisemblablement à cause de ce que nous ferons, changerons-nous vraisemblablement quelque chose? Et troisièmement, dans quelle mesure voulons-nous influencer, pas nécessairement la politique du gouvernement, mais le Parlement? Voilà pour moi les trois tests décisifs.

Je ne veux pas offenser Jack, mais si j'applique ces tests à ce que nous avons entendu ici aujourd'hui, je ne peux vraiment pas m'intéresser à une médaille pour le maintien de la paix. On en a discuté à la Chambre des communes et la question est restée en plan. Il s'agissait d'une mesure d'initiative parlementaire. Nous devrions peut-être l'examiner à un autre moment.

La question soulevée par Jean-Marc est excellente, je pense, non seulement du point de vue du budget, mais parce que c'est une question que nous devrions examiner en tant que comité de la défense. L'émission *W5* était, à mon avis, une réaction exagérée à tout ce programme de construction des frégates.

Le montant n'augmente pas, Jean-Marc, ce budget est fixe. Il n'y a pas de dépassement de crédits pour la construction des frégates. Le budget semble augmenter chaque année parce qu'il est exprimé en dollars courants.

Je crois toutefois que le mécontentement de certaines personnes—et la population ne comprend pas ce qui s'est vraiment passé. . .mais je crois qu'un sujet qui passe mon test décisif, à titre de membre du comité autant que pour le comité directeur, est l'examen des dispositions contractuelles pour la mise au point du simulateur, le logiciel d'entretien et d'entraînement fait par Paramax, et la raison pour laquelle les choses se sont passées ainsi. Je pense qu'il y aurait lieu d'examiner la question.

Je n'ai pas d'opinion catégorique à propos des autres questions, mais je crois vraiment que c'est un sujet que nous pouvons examiner parce que nous pouvons changer quelque chose, je pense. Nous pourrons régler la question une fois pour toute en disant que tout s'est passé comme il se doit, ou en disant au contraire que ce n'était pas le cas. Si quelque chose en ressort, cependant, le ministère de la Défense nationale (MDN) peut y tirer un enseignement et apprendre à agir différemment?

Enfin—et vous y avez déjà fait allusion ainsi que d'autres membres du comité—j'aimerais qu'on établisse un contact entre le comité et le vérificateur général. Le vérificateur général prépare un rapport, qui fait beaucoup de bruit, on pose des

[*Text*]

questions in the House for a couple of weeks, and then it's gone. We all forget about it, really. Then when something comes up we drag it out. We use it when we need it. DND is under torture to get the reports written and all the rest, but the Auditor General comes up with some great stuff. I think we should be more closely linked to that kind of role. I don't see us as a committee like a House committee in the United States, a congressional committee, although I personally would like that—but I don't see that ever happening.

Mr. Proud: That would be nice.

Mr. Mifflin: The final point I'd like to make is that in my hat as parliamentary secretary, I'm under no instructions from the minister, and we don't have to get his permission to do something, and I've never discussed parliamentary work with him. I just want to make that clear.

The Chair: On the topic of the Auditor General, I've written to the Auditor General on your behalf to ask that we in fact strike that liaison we had talked about earlier. There was agreement by the committee, I think, that we somehow second people from the Auditor General's department to help us with our work in this committee. I've written him to that end.

Now, where does that take us? It seems to me there's some consensus to focus on the aspects of the frigate program. The other thing we might want to think about is whether there were sections of our report we feel we didn't do enough work on and whether we want to revisit some of those. Some people mentioned the reserves, for example. I personally was not all that happy with our section on the reserves. It seems to me that's still the question we need to look at, but it may not be the only one. There may be other parts of the report we want to focus on.

• 1650

I just bring the report to your attention, and whether there are parts of it we want to focus on.

Mr. Proud: I want to say a couple of things here about our role. I believe, as my colleague Mr. Mifflin has just stated—he said we'll quite likely never live long enough to see this committee system of ours get to be in the same mode as the U.S. system. But I do hope somewhere between the old British system and that one, we can play a more meaningful role. There are a lot of issues we as a committee could be doing: for instance, our committee or another committee handing things off to independent people to do studies of.

I believe firmly—and I'll never change my mind on this—that the committees are the place where a lot of these studies should be played out. You get a cross–section of people. You could get the three parties in the House of Commons, which represent the country. I don't see why we can't be doing more of these things. That's one issue.

[*Translation*]

questions à la Chambre pendant quelques semaines, puis on n'en parle plus. Nous l'oublions tous, en réalité. Ensuite, lorsque quelque chose survient, on le ressort. Nous l'utilisons quand nous en avons besoin. On met le MDN au supplice pour qu'il prépare les rapports et d'autres documents, mais le vérificateur général fait de grandes trouvailles. Je pense que nous devrions jouer un plus grand rôle à cet égard. Je ne pense pas que nous puissions jouer le rôle d'un comité de la Chambre des représentants aux États–Unis, un comité du Congrès, bien que j'aimerais cela personnellement—mais je ne pense pas que cela se produira.

M. Proud: Ce serait bien.

M. Mifflin: En dernier lieu, je tiens à ajouter qu'à titre de secrétaire parlementaire, je ne reçois pas d'instructions particulières du ministre, nous n'avons pas besoin de permission pour faire quelque chose et je n'ai jamais discuter avec lui des travaux parlementaires. Je tiens à la préciser.

Le président: Au sujet du vérificateur général, je lui ai écrit en votre nom pour lui demander que nos formions un groupe de liaison comme celui dont nous avons parlé tantôt. Le comité avait convenu, je pense, que l'on détache certaines personnes du Bureau du vérificateur général pour nous aider dans nos travaux de comité. Je lui ai écrit à ce sujet.

Où cela nous mène–t–il? Il me semble que nous nous sommes entendus pour examiner différents aspects du programme de construction de frégates. Nous voudrons peut–être également voir s'il n'y a pas des parties de notre rapport sur lesquelles nous estimons ne pas avoir assez travaillé et que nous voudrions examiner à nouveau. Certains ont parlé de la réserve, par exemple. Personnellement, je n'étais pas tellement satisfait de notre chapitre à ce sujet. Il me semble que nous devons continuer d'examiner cette question, mais ce n'est peut–être pas la seule. Il y a peut–être d'autres parties du rapport sur lesquelles nous voudrons pencher.

Je voulais seulement attirer votre attention sur le rapport afin que nous déterminions s'il y en a des parties que nous voulons réexaminer.

M. Proud: Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de notre rôle. Je crois, comme mon collègue M. Mifflin vient de le déclarer—il a dit que nous ne vivrons probablement pas assez longtemps pour voir nos comités arriver à fonctionner sur le même modèle de ceux des États–Unis. J'espère cependant que nous pourrons jouer un rôle plus significatif en adoptant un modèle qui se situe entre celui des Britanniques et celui des Américains. Il y a énormément de questions qu'un comité pourrait examiner, qu'il s'agisse de notre comité ou d'un autre, en confiant des études à des personnes indépendantes.

Je suis convaincu—et je ne changerai jamais d'avis à ce sujet—que les comités sont l'endroit où un grand nombre de ces études devraient se faire. On y retrouve un échantillon représentatif de la population. On peut y retrouver des membres des trois partis qui représentent le pays à la Chambre des communes. Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas faire un plus grand nombre d'études semblables. Voilà mon premier point.

[*Texte*]

I'm going to disagree with my colleague, Mr. Mifflin, over the request by Mr. Frazer about the peacekeeping medal. I'm not saying specifically on the peacekeeping medal, but I am convinced that in order to change the way we do things about and with medals in Canada, we have to come up with some kind of recommendation from someone. I suggested some time ago, back about 1992, that this committee is probably as good a place as any. The way it's going now, no one is going to do anything about it. It took 42 years for the Korean people to be recognized. Only because we had the Gulf War were they recognized. I believe that's something—and we don't have to take up the whole summer with it.

Another thing I want to suggest before we go on, Mr. Chairman, is that we should make sure the veterans' issues and veterans' requests are all handled. We promised them last April we would come back to them. We have come back to them via Bill C–67. Is there anything else out there they need to have brought before us, before we say, well, we've—

The Chair: That's a very good point. It is something we should deal with. What's the answer? Are there other issues we need to deal with?

Mr. Frazer: There's another one. It's called leadership in the Canadian Armed Forces. I think we need to have an examination of it, and this committee is an ideal place to do it.

The Chair: Yes, but on the question of veterans, is there—

Mr. Frazer: About veterans, I support what George has said 100%.

The Chair: Yes, but do we know of other issues they want us to deal with that we haven't dealt with?

Mr. Bertrand: I would like to investigate whether there are any other groups like the Foresters who have been, I wouldn't say abandoned, but *oubliés*, forgotten, by Veterans—whether there are any other groups out there.

Mr. Frazer: The *Ferry Command.*

The Chair: Yes.

Mr. Bertrand: To come back to what George said, if we're going to be helping the veterans, then let's—

Mrs. Hickey: Help whoever is out there.

Mr. Bertrand: That's right, whoever is out there.

Mr. Godin: Je ne sais pas si cela concerne le Comité. Une fois qu'on aura fini le projet de loi C–67, n'y aurait–il pas moyen d'établir un plan quelconque de suivi quant à l'évolution ou l'application de la loi, au lieu d'attendre trois, quatre ou cinq ans pour s'apercevoir que ce qu'on a présenté n'a rien donné? Y aurait–il possibilité d'établir un plan de révision après trois, quatre ou six mois, si vraiment il y a des changements dans l'application des pensions, pour savoir si on pourra aider ces gens–là? Je pense que c'est un point sur lequel il faudrait s'arrêter pour établir une procédure.

[*Traduction*]

Je suis en désaccord avec mon collègue M. Mifflin, au sujet de la demande de M. Frazer concernant la médaille pour le maintien de la paix. Je ne veux pas insister en particulier sur cette médaille–là, mais je suis convaincu que pour modifier la façon dont nous procédons en ce qui concerne les médailles au Canada, nous devons formuler une recommandation quelconque. En 1992, je crois, j'ai suggéré que le comité était probablement l'endroit approprié pour examiner cette question. Il semble actuellement que personne d'autre ne s'en occupera. Il a fallu 42 ans aux Anciens combattants de la guerre de Corée pour se faire reconnaître. C'est seulement à cause de la guerre du Golfe qu'on a finalement reconnu leur contribution. Je crois que c'est une chose. . .et nous n'aurons pas besoin d'y consacrer tout l'été.

Je voudrais faire une autre suggestion avant que nous poursuivions, monsieur le président. Nous devrions nous assurer qu'on examine toutes les questions soulevées par les Anciens combattants et qu'on répond à toutes leurs demandes. Nous leur avons promis en avril dernier que nous recommencerions à nous occuper d'eux. Nous l'avons fait en examinant le projet de loi C–67. Y a–t–il un autre sujet qu'ils devraient nous soumettre, avant que nous puissions dire que nous avons. . .

Le président: Vous avez tout à fait raison. C'est une chose dont nous devrions nous occuper. Quelle est la réponse? Y a–t–il d'autres questions dont nous devrions nous occuper?

M. Frazer: Il y a en a une autre. Il s'agit du leadership dans les Forces armées canadiennes. Je pense que nous devons examiner cette question et le comité est l'endroit idéal pour le faire.

Le président: Oui, mais à propos des Anciens combattants, y a–t–il. . .

M. Frazer: En ce qui concerne les Anciens combattants, je suis tout à fait d'accord avec George.

Le président: Oui, mais connaissons–nous d'autres questions dont ils veulent que nous traitions?

M. Bertrand: J'aimerais vérifier s'il y a d'autres groupes comme les Forestiers qui ont été, je ne dirais pas abandonnés, mais oubliés, par les Anciens combattants—s'il y a d'autres groupes dans cette situation.

M. Frazer: Le commandement du convoyage (*Ferry Command*).

Le président: Oui.

M. Bertrand: Pour en revenir à ce qu'a dit George, si nous voulons aider les Anciens combattants, alors faisons. . .

M. Hickey: Aidons tous les intéressés.

M. Bertrand: Exactement, tous les intéressés.

Mr. Godin: I don't know whether this concerns the Committee. Once we are done with Bill C–67, could we not set up some follow up plan to monitor the evolution and implementation of the act, rather than waiting three, four or five years only to find out that what we did was of no use? Would it be possible to have a plan to determine after three, four or six months, whether there has been any change in the implementation of the pension provisions, in order to see whether we can help those people? I think it is a point which we should examine, in order to set up some procedure.

[*Text*]

The Chair: Sure. Mr. Richardson.

• 1655

Mr. Richardson: I've enjoyed the committee and what we have undertaken. I think it has been meaningful.

I think one priority is the veterans. We could have everyone throw things into the pot and then as a committee make an assessment and priorize them. Then we'll knock them off one at a time based on the priorities we've come up with. That's the only thing I can think of. Certainly our commitment to the veterans should take priority, and for other things that people throw on the table, we as a group can make an assessment as to their importance.

The Chair: There seems to be consensus that we deal with the veterans issue once we've completed the bill.

If you think this is a reasonable way to proceed, perhaps we could ask our researchers to investigate whether there are other groups like the Foresters—for example, *Ferry Command*, and there may be others—that have not been accommodated within the system. This is bearing in mind the point Fred made earlier on that if you're going to make a difference, maybe you should pick the specific targets where you can make a difference and go to bat for them and get some satisfaction out of addressing some of those.

So we could perhaps ask our researchers to come back to us with some suggestions as to what we might focus on in terms of veterans after we get through with the bill.

Mr. Proud: And follow up on it.

The Chair: And follow up on it, bearing in mind the point Mr. Godin made, which is a good one, that we build in a monitoring system to see what response there has been to suggestions we've made. For example, we know that in terms of the Merchant Seamen, that has been done. However, we could easily arrange for the minister to come before the committee at a certain point, for example, and ask him for a progress report.

So we're clear on where we want to go after the bill. We want to continue to focus on veterans' affairs. That seems clear.

With regard to Jack's point regarding priorizing things after that, at some point we do have to deal with the estimates. They will have been deemed to have been passed on May 20 if we do absolutely nothing at all, so we might as well look at them. In the context of those estimates we can deal with the points Jean–Marc brought up. Other people may have questions they want to raise.

The course of action seems to be the bill, further veterans' affairs, and the estimates. Where do we go from there? That may be enough for us to chew on for a while. Perhaps we could revisit the situation later on and decide what the next agenda items are, if you're agreeable to that.

[*Translation*]

Le président: Certainement. Monsieur Richardson.

M. Richardson: J'ai aimé participer au comité, de même que le travail que nous y avons fait. Je pense qu'il était significatif.

À mon airs les anciens combattants constituent l'une de nos priorités. Chacun pourrait peut–être soumettre ses idées et le comité les évaluerait afin d'établir un ordre de priorités. Nous pourrions alors les examiner une à une dans l'ordre de priorité établi. C'est tout ce que je peux suggérer. Notre engagement envers les anciens combattants doit certainement avoir la priorité et en ce qui concerne les autres questions proposées, nous pouvons ensemble juger de leur importance.

Le président: Il semble y avoir accord pour que nous traitions de la question des anciens combattants lorsque nous aurons terminé l'étude du projet de loi.

Si vous pensez que c'est une façon raisonnable de procéder, nous pourrions peut–être demander aux membres de notre service de recherche de déterminer s'il y a d'autres groupes comme les Forestiers—comme par exemple le commandement du convoyage (*Ferry Command*) et il y en a peut–être d'autres—dont on n'a pas tenu compte. Il faut aussi tenir compte de ce que Fred a dit tout à l'heure, c'est–à–dire que si nous voulons changer quelque chose, nous devrions peut–être choisir les cas précis où nous pouvons avoir une incidence positive, nous attaquer à ces questions et nous pourrons ainsi avoir la satisfaction de régler certains de ces problèmes.

Nous pourrions donc peut–être demander à nos préposés à la recherche de proposer des sujets que nous pourrions étudier, en ce qui concerne les anciens combattants, après avoir terminé l'étude du projet de loi.

M. Proud: Et fait un suivi au sujet de son application.

Le président: Et fait un suivi, en tenant compte de l'excellente suggestion de M. Godin, concernant la création d'un mécanisme de révision pour déterminer la réaction aux suggestions que nous aurons faites. Nous savons par exemple que ce que nous avons proposé au sujet des marins marchands a été fait. Toutefois, nous pourrions facilement inviter le Ministre à comparaître devant le comité à un certain moment, par exemple, pour lui demander un rapport provisoire.

Nous nos sommes donc entendu sur ce que nous voulons faire après l'étude du projet de loi. Nous voulons continuer de nous occuper des affaires des anciens combattants. Cela semble clair.

Pour ce qui est de l'idée de Jack d'établir des priorités par la suite, nous devons tout de même à un moment donné examiner le budget des dépenses. Il sera réputé avoir été adopté le 20 mai, si nous ne faisons absolument rien, de sorte que nous devrions l'examiner. Dans le contexte de ce budget des dépenses, nous pourrons examiner les questions soulevées par Jean–Marc. D'autres membres du comité auront peut–être aussi d'autres questions à soulever.

Il semble donc que nous allons terminer l'étude du projet de loi, puis traiter d'autres affaires concernant les anciens combattants et ensuite nous passerons au budget des dépenses. Que ferons–nous après? Nous avons peut–être déjà assez de pain sur la planche pour le moment. Nous pourrions discuter à nouveau de la question plus tard et décider des autres questions que nous inscrirons à notre programme, si vous êtes d'accord.

[*Texte*]

Mr. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Mr. Chairman, I think somewhere along the line, whether it be the estimates or a special study, we have to look at morale in the Canadian forces. We talked about this during our defence review period. There is a problem out there. There's no sense in saying there isn't. Some of these things should be addressed and we should be a body making recommendations. We made some in the defence review report that are very good, and we should be following up on those. Some of those things have been addressed, but there are other areas we can look at.

The Chair: Perhaps we could follow through on what Mr. Richardson suggested. It might be worth while for members of the committee, if you'd like to do this, to put on paper what you think are topics we could discuss. We could put them in front of the steering committee and then bring them back to the committee with recommendations. Is that a reasonable course of action to follow? Jean–Marc, you've already done that. Let us have in writing what you think we should be addressing, whether it comes out of the report or is something new. We'll look at it as a steering committee and bring recommendations back to you on the course of action after we get through with the veterans and the estimates. Is that a reasonable way to proceed?

• 1700

Mr. Proud: Wonderful.

The Chair: You agree with that? Jack?

Mr. Frazer: Mr. Chairman, can we take it as a given that you don't need a formal request to consider the estimates on a line–by–line study?

The Chair: No, we don't need it.

Mr. Frazer: That's done?

The Chair: It's part of our job to do it.

Mr. Frazer: Okay.

Mr. Proud: How much longer do you think we'll be on Bill C–67? Just this next week? Will it take the three days?

Mr. Mifflin: You never know. It could take one day; it could take three days; it could take ten days. There's nothing worse than clause by clause.

The Chair: It'll take us another two weeks. We'll get through the witnesses next week, and then we have to do some clause by clause.

Are we in order? We're in order, are we? Is that clear? All right. Is there anything further?

Mr. Mifflin: Yes. Just as a point of clarification, Mr. Chairman, I wanted to remind our colleagues that the minister made an announcement at the Conference of Defence Associations that he would be implementing a reserve structure study, which I think would probably satisfy our concern on the lack of depth we did with the reserves. The idea is to take it up from our report and the white paper.

[*Traduction*]

M. Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le président, nous devons également examiner à un moment donné la question du moral dans les Forces canadiennes, que ce soit dans le cadre de l'étude du budget des dépenses ou d'une étude spéciale. Nous en avons déjà discuté lors de notre examen de la politique de défense. Il y a là un problème. Cela ne rime à rien de le nier. Il faut examiner certaines de ces questions et notre groupe devrait formuler des recommandations. Nous en avons fait d'excellentes dans notre rapport qui a suivi l'examen de la politique de défense et nous devrions en vérifier l'application. Nous avons examiné certains aspects de la question, mais il en reste d'autres.

Le président: Nous pourrions peut–être suivre la suggestion de M. Richardson. Si vous êtes d'accord, il serait peut–être bon que les membres du comité rédigent une liste des sujets dont nous pourrions discuter. Nous les présenterions au comité directeur qui ferait ensuite des recommandations au comité. Est–il raisonnable de procéder ainsi? Nous l'avons déjà fait, Jean–Marc. Dites–nous par écrit ce que nous devrions étudier, selon vous, qu'il s'agisse de questions émanant du rapport ou de nouvelles questions. Nous examinerons ces suggestions au comité directeur et nous formulerons ensuite au comité des recommandations quant aux questions à examiner après avoir terminé les affaires relatives aux anciens combattants et le budget des dépenses. Est–ce raisonnable?

M. Proud: Merveilleux.

Le président: Vous êtes d'accord? Jack?

M. Frazer: Monsieur le président, pouvons–nous tenir pour acquis que vous n'avez pas besoin d'une demande officielle pour qu'on examine le budget des dépenses d'une manière détaillée?

Le président: Non, nous n'en avons pas besoin.

M. Frazer: C'est ce qui se fait?

Le président: Cela fait partie de notre tâche.

M. Frazer: Bien.

M. Proud: Combien de temps nous faudra–t–il d'après vous pour terminer l'étude du projet de loi C–67? Cette semaine seulement? Aurons–nous besoin des trois jours?

M. Mifflin: On ne sait jamais. Nous pourrions terminer en une journée, ou en trois jours ou même en 10 jours. Il n'y a rien de pire que l'étude article par article.

Le président: Il nous faudra encore deux semaines. Nous terminerons l'audition des témoins la semaine prochaine et nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi article par article.

Sommes–nous dans les règles? Nous le sommes, n'est–ce pas? Est–ce clair? Très bien. Est–ce qu'il y a autre chose?

M. Mifflin: Oui. À titre d'éclaircissement, monsieur le président, je tiens à rappeler à nos collègues que le ministre a annoncé au Congrès des associations de la Défense qu'il ferait exécuter une étude sur la structure de la réserve, ce qui répondra probablement à nos préoccupations quant au manque de profondeur de l'étude que nous avons faite de ce sujet. Il est question de prendre comme point de départ notre rapport et le Livre blanc.

[*Text*]

The Chair: Will it come to us at some point?

Mr. Mifflin: It will come to us.

The Chair: Who will do the study?

Mr. Mifflin: That is still being worked out. I've worked with the minister on this, and the idea is that there will be a commission. The terms of reference are being prepared. How it's going to happen hasn't been decided yet, but there will be something starting in April. It will be finished in October and will report back to us. So we'll have our work cut out for us in the fall.

Mr. Jacob: The special commission was in the budget.

Mr. Mifflin: Yes.

The Chair: The clerk was raising the question of ministers appearing in the course of our discussion of the estimates, but I think the best thing is to have a steering committee meeting and try to thrash that out in the steering committee, if you're agreeable. We can't really set a date here today as to when we want to hear ministers.

Mr. Mifflin: We need to look at the estimates first and decide how we want to go about it.

The Chair: Yes.

Is there anything further? We seem to be clear: the bill, veterans' affairs, the estimates, and then further work plans.

Mr. Frazer: Can I go on record as supporting Len's proposal?

The Chair: Yes. Let us know what you want to address and we'll build it into the plan.

Mr. Richardson: What I'm seeing is a concern for the senior officers. I think there's a tremendous problem brewing, in the army particularly.

Mr. Frazer: That's why I said leadership and he said morale; they're all tied together.

Mr. Richardson: I gathered that it involves leadership. Morale is tied to leadership.

The Chair: Is there anything further? If not, thank you very much for coming.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: En serons-nous saisis à un moment donné?

M. Mifflin: Nous en serons saisis.

Le président: Qui fera l'étude?

M. Mifflin: Ce n'est pas encore décidé. J'ai examiné la question avec le ministre et l'on songe à confier cette étude à une commission. On est en train d'en rédiger le mandat. La façon de procéder n'a pas encore été déterminée, mais l'étude commencera en avril. Elle se terminera en octobre et nous en recevrons le rapport. Nous aurons donc du pain sur la planche à l'automne.

M. Jacob: La commission spéciale était prévue dans le budget.

M. Mifflin: En effet.

Le président: La greffière a soulevé la question de la comparution des ministres au cours de nos délibérations sur le budget des dépenses, mais je pense qu'il est préférable de tenir une réunion du comité directeur pour discuter de cette question, si vous êtes d'accord. Nous ne pouvons pas vraiment fixer aujourd'hui de date de la comparution des ministres.

M. Mifflin: Nous devons d'abord nous pencher sur le budget des dépenses avant de décider de la façon de procéder.

Le président: En effet.

Est-ce qu'il y a autre chose? Notre programme semble clair: le projet de loi, les affaires des anciens combattants, le budget des dépenses et ensuite d'autres plans de travail.

M. Frazer: Puis-je dire officiellement que j'appuie la proposition de Len?

Le président: Oui. Faites-nous savoir de quoi vous voulez discuter et nous en tiendrons compte dans notre plan de travail.

M. Richardson: Ce que je vois préoccupe les officiers supérieurs. Je pense que d'énormes problèmes se préparent, dans l'armée en particulier.

M. Frazer: C'est pourquoi j'ai parlé de leadership et il a parlé de moral, tout cela est lié ensemble.

M. Richardson: J'ai cru comprendre que c'était une question de leadership. Le moral est lié au leadership.

Le président: Est-ce qu'il y a autre chose? Sinon, je vous remercie beaucoup d'être venus.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Newfoundland Overseas Foresters Association:

Lloyd Thompson, President;

Tom Curran, Secretary.

TÉMOINS

De Newfoundland Overseas Foresters Association:

Lloyd Thompson, président;

Tom Curran, secrétaire.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC65
-N28

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 10

Tuesday, March 21, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 10

Le mardi 21 mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee will resume its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité continuera son étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 2 4 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(11)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(11)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 21, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 21 mars 1995

• 1535

The Vice–Chair (Mr. Proud): Good afternoon, everyone. Today we have with us, from the Canadian Merchant Navy Association, Mr. Tom McGrath; from the Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association, Mr. Gordon Olmstead; and Foster Griezic, associate professor of Canadian history, a long–time advocate with the merchant mariners.

Gentlemen, I welcome you as we examine Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other acts, and to repeal the Veterans Appeal Board Act. I ask you each to make a brief presentation.

Mr. Olmstead.

Professor Foster J.K. Griezic (Individual Presentation): Mr. Chairman, before we begin, I wonder if I could just make one comment. I was rather sad to hear of Beryl Gaffney's illness. I raise the point simply because Mrs. Gaffney has been a very strong supporter of the merchant navy. I would like to express our regret at the news. We hope her good health returns after the battle she's undergoing right now.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you very much, Mr. Griezic. We all wish Beryl a speedy recovery. According to reports, things are going very well at present.

Mr. Olmstead.

Mr. Gordon Olmstead (President, Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association): Mr. Chairman and members of the standing committee, thank you for permitting me to testify on Bill C–67.

I will not repeat the misgivings expressed by the legion and the Army, Navy, Air Force Veterans association. I share those misgivings, but I do not share their optimism that they are acceptable because they can trust Veterans Affairs.

I was impressed by the relevance of legionnaire Hugh Peacock's testimony, identifying sources of delay. I too will use examples—my examples.

Go back to 1987. Bill C–100 was assented to on December 17. Among other things, it amended POW legislation. On December 14, 1987, in debate, Mr. Len Hopkins spoke favourably of the bill, which did erase a number of injustices. Mr. Neil Young referred to issues raised by the National Prisoners of War Association and stated that the minister had assured him he would be pursuing those concerns.

Le vice–président (M. Proud): Bon après–midi à tous. Nous accueillons aujourd'hui M. Tom McGrath, de l'Association de la marine marchande canadienne incorporée; M Gordon Olmstead de l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne; et M. Foster Griezic, professeur adjoint d'histoire canadienne et défenseur de longue date des marins marchands.

Messieurs, bienvenue à notre étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants. Je vous cède à chacun brièvement la parole.

Monsieur Olmstead.

M. Foster J.K. Griezic (professeur, témoignage à titre personnel): Monsieur le président, auparavant, me permettrez–vous d'intervenir brièvement? J'ai appris avec tristesse la maladie de Beryl Gaffney. Si j'ai choisi de le mentionner, c'est parce que Mne Gaffney est depuis longtemps un ardent défenseur de la marine marchande. Nous avons donc appris avec tristesse cette nouvelle. Nous espérons qu'elle recouvrera la santé, après la dure lutte qu'elle mène actuellement.

Le vice–président (M. Proud): Je vous remercie beaucoup, monsieur Griezic. Nous souhaitons tous à M^me^ Gaffney un prompt rétablissement. D'ailleurs, les nouvelles semblent actuellement assez bonnes.

Monsieur Olmstead.

M. Gordon Olmstead (président, Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne): Monsieur le président, mesdames et messieurs du comité, merci de me donner l'occasion d'exposer mes vues sur le projet de loi C–67.

Je n'ai pas l'intention de reprendre les doléances formulées par la légion et par l'Association de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation. Je partage leurs inquiétudes, certes, mais pas leur optimisme. Je ne trouve pas la situation acceptable et je fais peu confiance au ministère des Anciens combattants Canada (ACC).

J'ai été impressionné par le témoignage du légionnaire Hugh Peacock, qui a bien cerné les problèmes à l'origine des retards enregistrés par le ministère. Je vous donnerai moi aussi des exemples, les miens.

Revenons en arrière. Le projet de loi C–100 a reçu la sanction royale le 17 décembre 1987. Il modifiait, entre autres, la Loi d'indemnisation des prisonniers de guerre. Le 14 décembre 1987, lors du débat portant sur cette mesure législative, M. Len Hopkins s'est dit favorable au projet de loi, qui corrigeait effectivement un certain nombre d'injustices. M. Neil Young, lui, a traité des questions abordées par l'Association nationale des prisonniers de guerre, et a déclaré que le ministre lui avait donné l'assurance qu'il allait se pencher sur les préoccupations formulées par ce groupe.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 21, 1995
(18)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:36 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Vice–Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Acting Member present: Maurice Godin for Jean–Marc Jacob.

Associate Member present: Elsie Wayne.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Michel Rossignol, Researcher.

Witnesses: From the Canadian Merchant Navy Association Inc.: Tom McGrath, Vice President; *From Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association:* Mr. Gordon Olmstead, President; *As Individual:* Foster J.K. Griezic, Associate Professor, Canadian History, Carleton University.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 4.*)

Gordon Olmstead, Tom McGrath and Foster Griezic made statements and answered questions.

At 4:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 21 MARS 1995
(18)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 36, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Maurice Godin pour Jean–Marc Jacob.

Membre associé présent: Elsie Wayne.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Témoins: De l'Association de la marine marchande canadienne incorporée: Tom McGrath, vice–président. *De l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne:* Gordon Olmstead, président. *À titre individuel:* Foster J.K. Griezic, professeur adjoint d'histoire canadienne, Université de Carleton.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité reprend l'étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattans (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascule nº 4*).

Gordon Olmstead, Tom McGrath et Foster Griezic font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Texte*]

In April 1995, more than seven years later, that assurance has not been honoured. Now, more than 370 days after your committee made its request that additions to the POW compensation schedule be granted, no report has been made to your committee and no liaison has been conducted with the POW organization. The excuse is that Veterans Affairs is totally involved in Bill C–67.

In 1988 a bill for a merchant navy book of remembrance was rebuffed because, Veterans Affairs officials stated, records were too poor. It was done without any reference to archive sources. When that was pointed out, the minister said there was no money. It was almost four years later, on May 7, 1992, that Minister Merrithew caved in to standing committee pressure and agreed to the book. We certainly appreciated that standing committee pressure.

On November 8, 1990, Hansard page 15347, the Hon. G. Merrithew, then Minister of Veterans Affairs, in speaking of merchant seamen, stated:

> . . .the Royal Canadian Legion, the Army, Navy, Air Force Association, and the National Council of Veteran Associations, along with members of our department and the members of the portfolio which would include the Canadian Pension Commission, Bureau of Pension Advocates and the Veterans Appeal Board would put this thing to a major study with all groups present to see if anything can be done and if we can reach a meeting of minds on this particularly thorny issue.

• 1540

The minister announced to the standing committee, in Hansard, page 15328, November 8, 1990, that it was set up as the topic for discussion on October 24, 1990.

During 1991 and 1992 the priority was on what became Bill C–84, and Veterans Affairs declared they could not deal with POW matters at the same time. They did manage to deal with resistance matters in the same omnibus bill.

The parties named to this study—and you've heard they're quite extensive—to the total exclusion of the merchant navy, spent a year reinforcing their mutual misconceptions. The legion proposed that a transoceanic trip should be the qualification for merchant navy veterans. That ignored our very heavy shipping losses along the American coast.

On 21 June, 1991, ADM David Nicholson, at an advanced stage of the study, testified to the standing committee, as appears in the *Minutes of Proceedings and Evidence* on page 4:8, that:

> The task in 1962 was to define the merchant marine service so that the program did not end up as recognizing as a merchant mariner anyone of any age who ventured out three miles from the shore for one day. I believe the same feeling applies to the proposal the minister has been asked to study.

[*Traduction*]

Plus de 7 ans se sont écoulées depuis, et cette promesse n'a toujours pas été respectée. Plus de 370 jours après avoir recommandé que l'on augmente les indemnités versées aux prisonniers de guerre, votre comité attend toujours un rapport sur la question. Personne n'est entré en contact avec les groupes d'anciens prisonniers de guerre. Il semblerait que le projet de loi C–67 accapare toute l'attention du ministère des Anciens combattants.

En 1988, on a demandé qu'un livre du souvenir soit dédié aux anciens combattants de la marine marchande. Le ministère a refusé, alléguant que les dossiers étaient incomplets. Il n'a pas pris le temps de consulter des archives. Lorsque cette situation a été portée à l'attention du ministre, ce dernier a prétexté un manque de fonds. Quatre ans plus tard, soit le 7 mai 1992, le ministre Merrithew a finalement cédé aux pressions du comité permanent et accepté qu'un tel livre soit préparé. Nous remercions le comité permanent des pressions qu'il a exercées.

Le 8 novembre 1990 (Hansard, page 15347), l'honorable G. Merrithew, à l'époque ministre des Affaires des anciens combattants, a déclaré ce qui suit en parlant de l'indemnisation des marins marchands:

> Nous avons proposé à la Légion royale du Canada, à l'Association de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation et au Conseil national des associations d'anciens combattants de se joindre aux fonctionnaires du ministère et aux membres de la Commission canadienne des pensions, du Bureau de services juridiques des pensions et du Tribunal d'appel des anciens combattants pour entreprendre une étude en profondeur afin de voir s'il serait possible de s'entendre sur cette question épineuse.

Le ministre a fait la déclaration suivante au comité permanent (Hansard, page 15328, 8 novembre 1990): «Nous avons fait de cette question un article à l'ordre du jour de notre rencontre du 24 octobre 1990».

En 1991–1992, c'était au tour du projet de loi C–84 de capter l'attention du ministère. Ce dernier déclarait qu'il ne pouvait s'occuper en même temps du dossier des anciens prisonniers de guerre. On a toutefois réussi à régler, dans ce projet de loi omnibus, la question de l'allocation versée aux anciens combattants faisant partie des groupes de résistance.

Les participants à l'étude—vous avez vu qu'ils étaient très nombreux, mais que les marins marchands, eux, en étaient totalement exclus—ont passé un an à nourrir et à renforcer leurs fausses idées. La Légion a proposé que soit reconnue comme un ancien combattant de la marine marchande, toute personne ayant servi lors d'un «voyage transocéanique». Cette proposition ne tenait aucunement compte des nombreux marins marchands qui avaient perdu la vie au large de la côte américaine.

Le 21 juin 1991, le sous–ministre intérimaire David Nicholson, alors que l'étude était déjà bien entamée, déclarait ce qui suit au comité permanent (*Procès–verbaux et témoignages* du Comité permanent, page 4:8):

> En 1962, il fallait définir le service dans la marine marchande de sorte que le programme ne finisse pas par reconnaître comme marin marchand quiconque, de n'importe quel âge, se serait aventuré à trois milles du rivage pendant une journée. Je crois que la même chose s'applique à la proposition que l'on a demandé au ministère d'étudier.

[*Text*]

The ADM knew fully, or should have known, that only registered ships with certified officers counted, that three miles was a long swim and that merchant navy ships did not make return trips from the three–mile limit. In addition, DOT, or later the Veterans Appeal Board, had to certify that the ship was on war work. No ship under 150 tons was registered in Canada or Britain, although some were requisitioned for war work.

Bill C–67, by amendment, states that:

> "dangerous waters" means such oceans, seas or waters as the Veterans Review and Appeal Board—may prescribe.

That is powerful control in the hands of those unacquainted with the Battle of the Atlantic. Note that this legislation is maintained for civilian seamen while merchant navy veterans are exposed to the more restrictive "high seas" definition.

I will go on to paragraph 15.

We are not here today to discuss the nautical nonsense created by definitions of "high seas" in harbours, of dependence on provincial boundaries and shorelines, rather than the mission of the vessel and the contractual obligation of the mariner.

I will just leave paragraph 16 for a moment. It deserves a careful look. First I will deal with paragraph 6. I can't leave that one alone.

The veterans consultation group appointed themselves as merchant navy advocates in collusion with the minister, who served as judge and jury. What do you think of self–appointed advocates who refuse to consult their captive clients? Was it ethical? It was a study that exploited Veterans Affairs person–years at the financial expense of the taxpayer and delayed time and benefits to the client. The delay on that account alone was more than a year.

Now I will go to paragraph 16. I would like you to look at it. It's in two columns. The column on the left is the old act. The column on the right is the new act. There are a number of comments to be made.

Paragraph 16 indicates not only the clarity of language and purpose of the old act—when you read it, it's quite clear what it says and what it means—but also the circuitous nature of the revised act. The convolutions in the side–barred portion are designed to incubate appeals without end and the frustration of the client. You'll note in subparagraph (b) I have sidebarred that paragraph.

• 1545

The legislation is specific that only seamen captured at sea count, and only until they are freed at the prison gate. Similarly, a seaman who makes landfall in neutral or allied territory is not covered. If he makes any port, he is covered until he has reached that port and becomes a distressed merchant seaman; and there he is abandoned. It's not so in the old act.

[*Translation*]

Le sous–ministre intérimaire savait pertinemment, ou aurait dû savoir, que seuls les navires immatriculés avec à leur bord des officiers brevetés étaient considérés comme des navires de la marine marchande, que trois milles est une longue distance à parcourir à la nage, et que les navires de la marine marchande n'opéraient pas à l'intérieur de la limite de trois milles. En outre, le ministère des Transports et, plus tard, le Tribunal d'appel des anciens combattants devaient attester que le navire était en service de guerre. Aucun navire de moins de 150 tonnes n'a été immatriculé au Canada ou en Grande–Bretagne, bien que certains aient été réquisitionnés pour le service de guerre.

Le projet de loi C–67 modifie la définition de «eaux dangereuses» comme suit:

> . . .les océans, les mers ou les eaux que le Tribunal d'appel des anciens combattants (révision et appel). . . peut déterminer.

Cela équivaut à donner un pouvoir énorme à des gens qui ignorent tout de la bataille de l'Atlantique. Il est à noter que cette disposition vise les marins marchands civils; les anciens combattants de la marine marchande sont assujettis à la définition plus restrictive des «voyages en haute mer».

Je saute maintenant au paragraphe 15.

Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour discuter de la confusion que crée la définition de «voyages en haute mer» effectués à partir d'un port ou de la côte d'une province, mais plutôt de la mission du navire et de l'obligation contractuelle du marin marchand.

Laissons de côté pour l'instant le paragraphe 16, car nous y reviendrons plus longuement. Commençons par le paragraphe 6 que je ne saurais omettre.

Le groupe consultatif des anciens combattants s'est posé en défenseur de la marine marchande, en collusion avec le ministre, qui était à la fois juge et partie. Que diriez–vous de celui qui s'instituerait avocat, mais qui refuserait de consulter ses clients qui sont pourtant captifs? Considéreriez–vous cela comme conforme au code de déontologie? Or, au cours de cette étude, on a utilisé des années–personnes du ministère des Anciens combattants, pour lesquelles le contribuable a payé la note, et pourtant l'étude a fait retarder le versement des allocations aux clients. À cet égard, il aura fallu attendre plus d'un an.

Passons maintenant au paragraphe 16. Je vous demande de suivre mon texte. Le paragraphe se divise en deux colonnes. Celle de gauche représente l'ancienne loi, et celle de droite, la nouvelle. J'ai plusieurs choses à dire là–dessus.

Le paragraphe 16 expose non seulement la clarté du libellé et de l'objectif de l'ancienne loi—vous n'avez qu'à lire pour comprendre exactement ce que cela veut dire—mais aussi la nature confuse de la loi révisée. Les circonvolutions du texte de droite ont pour but de faire traîner les appels ad vitam eternam et de frustrer le client. Vous remarquerez que j'ai mis une ligne verticale le long de l'alinéa b).

La loi stipule clairement que seuls les marins capturés en mer comptent, et seulement jusqu'au moment où ils sont libérés à la porte de la prison. De même un marin qui atteint un territoire neutre ou allié n'est pas couvert. S'il atteint un port, il est couvert jusqu'au moment où il atteint ce port et il devient alors un marin marchand en détresse; et il est abandonné. Ce n'était pas le cas avec l'ancienne loi.

[*Texte*]

In response to Merchant Navy Coalition questionnaire, the response to the above and other issues is:

—only a real case, adjudicated by the quasi–judicial pension agencies, the Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board, could determine whether the point was valid.

Lewis Carroll would be impressed.

If you legislated that having been captured at sea was an exclusive condition of eligibility of a POW, would you use the overtaxed resources of the appeal process to try to prove it wasn't so? Isn't the purpose of Bill C–67 to improve the system? Bill C–67 places the Veterans' Review and Appeal Board in an invidious position between a POW appellant and the appeal–oriented department.

I quote Mr. Proud on Bill C–87 of 1990:

I am worried by the apparent tendency toward delegating responsibilities from the Canadian Pension Commission and the Veterans' Appeal Board to departmental ministers. This is a dangerous precedent, because if adjudication duties come under the auspices of the bureaucrats, responsibility and accountability are in danger.

Now it appears the bureaucrats are out of control.

In his testimony, Mr. Peacock outlined a number of problems, and he summed up:

Those problems could be fixed without Bill C–67 and can be fixed with the goodwill of members of the department.

The department showed goodwill towards the merchant navy during the one–year tenure of deputy minister Nancy Hughes Anthony, but not before or since.

Unfortunately, Bill C–84 was perfect in Veterans Affairs' eyes, so it didn't need, and didn't get, a transition clause to protect established rights. Merchant navy POWs are not going to expose their veterans to frivolous and vexatious legislation that could put their existing entitlements at risk. Where is the equal access?

As an example, the crew of the *Portadoc* who made landfall in lifeboats in enemy territory—One died. One was shot. The others were eventually released in the jungle to make their way overland to allied territory, and eventually an allied port. Four more died. Most spent months in hospital. When would Veterans Affairs decide they had stopped serving their country? Must they find out by appeal? They were covered throughout under the old act. At least it got the survivors back to Canada.

[*Traduction*]

En réponse au questionnaire de la Merchant Navy Coalition, on trouve ceci:

Seule une décision des organismes quasi judiciaires responsables des pensions, la Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants, permet d'établir si l'argumentation est valable.

Lewis Carroll serait impressionné.

Si vous décidez dans la loi que le fait d'avoir été capturé en mer est une condition exclusive de l'admissibilité au titre de prisonnier de guerre, allez–vous utiliser les ressources déjà lourdement mises à contribution du processus d'appel pour essayer de prouver le contraire? Le but du projet de loi C–67 n'est–il pas d'améliorer le système? Avec ce projet de loi, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) se retrouve dans une situation peu enviable entre le prisonnier de guerre qui fait appel et le ministère axé sur ce processus.

Voici ce que disait M. Proud à propos du projet de loi C–87 de 1990:

La tendance à déléguer la responsabilité de la Commission canadienne des pensions et de la Commission d'appel des anciens combattants aux ministres m'inquiète. C'est un dangereux précédent car si l'on confie aux bureaucrates le soin de prendre la décision, la responsabilité et l'imputabilité vont être menacées.

Il est clair maintenant que les bureaucrates sont déchaînés.

Dans son témoignage, M. Peacock a mentionné divers problèmes qu'il a résumés ainsi:

On pourrait régler ces problèmes sans le projet de loi C–67 avec un peu de bonne volonté de la part du ministère.

Le ministère a manifesté de la bonne volonté à l'égard de la marine marchande durant l'année où la sous–ministre Nancy Hughes Anthony a exercé ses fonctions, mais pas avant ni après.

Malheureusement, le projet de loi C–84 était parfait aux yeux du ministère des Anciens combattants, qui n'avait donc pas besoin et n'a pas obtenu de clause de transition pour protéger les droits établis. Les prisonniers de guerre de la marine marchande ne vont pas exposer leurs anciens combattants à une loi frivole et vexatoire qui risquerait de remettre en cause leurs droits. Où est l'égalité d'accès?

Par exemple, les bateaux de sauvetage de l'équipage du *Portadoc* ont abordé en territoire ennemi... Un marin est mort, un autre a été abattu. Les autres se sont finalement éparpillés dans la jungle et ont réussi à arriver en territoire allié, et finalement à un port allié. Quatre autre sont morts. La plupart d'entre eux ont passé des mois à l'hôpital. À partir de quand le ministère des Affaires des anciens combattants va–t–il considérer qu'ils ont cessé de servir leur pays? Devront–ils aller en appel pour le savoir? Ils étaient couverts pour toute cette durée dans le cadre de l'ancienne loi. Au moins, cela a permis aux survivants de revenir au Canada.

[*Text*]

Bill C–67, Bill C–84, and every other veterans affairs bill should be studied clause by clause by this committee to expose and correct the Veterans Affairs obsession with creating absurdities and referring even the most obvious ones to the appeal process rather than correcting them. The appeal process is overloaded without being used to test questionable and discrimatory legislation.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you.

Mr. McGrath.

Mr. Tom McGrath (Vice–President, Canadian Merchant Navy Association Inc.): Mr. Chairman, members of the board, to start off, in fairness I should identify myself as from the city of Saint John, New Brunswick, where I spent most of my young life, especially my very young life, around the waterfront. My father was a longshoreman, and we lived exactly on Britain and St. James Streets. I was in St. John the Baptist School.

I left school early and worked my way around the shipyards and the Saint John ironworks. I worked on various Greek and British ships that were seen at one time in Saint John harbour but were never seen again in 1942 or 1943 due to the Battle of the Atlantic. So my knowledge of the waterfront started from a very young age through an association with people who worked around the waterfront. I'm fairly proud of what I've done around the waterfront and around Saint John, New Brunswick, and other parts of the waterfront in Canada.

[*Translation*]

Il faudrait que votre Comité examine article par article le projet de loi C–67, le projet de loi C–84 et tous les autres projets de loi concernant les anciens combattants pour dénoncer cette obsession du ministère de créer des absurdités et de renvoyer même les cas les plus évidents à une procédure d'appel au lieu de simplement rectifier la situation. Le processus d'appel est déjà surchargé, il n'est vraiment pas nécessaire de s'en servir en plus pour tester une mesure contestable et discriminatoire.

Le vice–président (M. Proud): Merci.

Monsieur McGrath.

M. Tom McGrath (vice–président, Association de la marine marchande canadienne incorporée): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je voudrais tout d'abord préciser que je viens de la ville de Saint John au Nouveau–Brunswick, où j'ai passé l'essentiel de ma jeunesse, surtout ma petite enfance, au bord de l'eau. Mon père était débardeur et nous vivions au coin des rues Britain et St. James. Je suis allé à l'école St. John the Baptist.

J'ai quitté tôt l'école et j'ai commencé à travailler dans les chantiers et les aciéries de Saint John. J'ai travaillé sur divers navires grecs et britanniques qui venaient autrefois à Saint John, mais ont disparu ensuite en 1942 ou 1943 à cause de la bataille de l'Atlantique. J'ai donc appris à connaître la mer très tôt avec des gens qui travaillaient sur le port. Je suis fier de ce que j'ai fait dans le domaine maritime à Saint John, au Nouveau–Brunswick, et ailleurs au Canada.

• 1550

Mrs. Wayne (Saint John): I'm very proud of them too, Mr. Chairman, for sure.

Mr. McGrath: Anyway, as the Canadian Merchant Navy representative, I'm pleased to have the opportunity to appear before the members of the House of Commons standing committee to present our views on Bill C–67, an act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Penson Act, to make consequential amendments to other acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. These changes will have a profound effect on all war veterans, even we wartime merchant seamen and women who are not recognized fully as such by this government.

Reform and change should come about that is beneficial and positive and that improves either conditions or situations.

The proposed reforms are premised on the department's supposed intent to speed up the pension and pension accessibility process for veterans. It is our intention to consider whether this will in fact occur. The evidence suggests it will not, at least for merchant navy war veterans.

Rather than offer a clause–by–clause critique of Bill C–67, we will address three major areas of concern evidenced by the objectives of the changes proposed by the government. They are as follows: one, speed of processing war veterans' applications

Mme Wayne (Saint John): Je suis très fière, moi aussi, monsieur le président.

M. McGrath: Quoi qu'il en soit, à titre de représentant de la marine marchande canadienne, je suis heureux de pouvoir comparaître devant les membres du Comité permanent de la Chambre des communes et de faire valoir notre position sur le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les sensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants. Ces modifications auront des répercussions profondes pour tous les anciens combattants, même pour nous, les membres de la marine marchande en temps de guerre, que le gouvernement canadien ne reconnaît pas pleinement comme anciens combattants.

La réforme et les changements qui sont apportés devraient être bénéfiques, positifs, et améliorer les conditions de vie ou la situation d'une personne.

La réforme a pour origine la volonté supposée du ministère d'accélérer le processus de traitement des pensions, notamment sur le plan de l'accès. Notre propos vise à déterminer si cela se concrétisera vraiment. Les faits portent à croire que ce ne sera pas le cas, tout au moins pour ce qui touche les anciens combattants et membres de la marine marchande.

Plutôt que de critiquer le projet de loi C–67 article par article, nous allons insister sur trois grandes préoccupations qui ressortent des objectifs des modifications que propose le gouvernement: premièrement, la vitesse de traitement des

[*Texte*]

for benefits; two, the establishment of the review and appeal board and its membership; three, the greatly increased powers of the minister or his delegate, the Secretary of State (Veterans), and the deputy minister who advises the minister as they become intimately involved in the pension decision.

A number of points must be made regarding the department's actions in proposing this legislation. The department's different treatment of merchant navy war veterans associations and the military veterans associations remains intact. The department admitted it could amend the War Veterans Allowance Act to accommodate merchant navy war veterans, but it has decided not to. Such a move would place them under the same legislation as their wartime military comrades, as is done in Australia.

The department has reverted to the advice of the legion, the NCVA, and other veterans groups that claimed it was too difficult to do due to the complexity of the act. Yet the act has been amended by Bill C–67 to accommodated the military war veterans. The discrimination continues throughout this piece of legislation and the actions of the department.

Rather than take the merchant navy from the civilian legislation, Bill C–84, the department has left them there and made minor motions. It has, however, waffled on the definition of "dangerous waters", which the department has been wrong–headedly reluctant to employ to designate the service dangers experienced by the merchant navy. Mr. Bertrand and Mr. Frazer merit thanks for trying to get a straight answer on this problem. It was not forthcoming. The department fails to see an all–inclusive definition cannot be limiting.

The easy and fair thing to do is designate all waters in which they sail as dangerous waters, then consider the exceptions if there are any. That is too easy for the department. The definition is to be at the discretion of the new Veterans' Appeal and Review Board.

For a case on record, since Bill C–84 was introduced, the department has been denying our members the right to benefits for two ships that were sailing from Vancouver to Japan with cargo transhipped to Korea. The issue was raised with the Secretary of State on August 18. They came to the conclusion that the ships were actually Canadian Pacific ships called the *Maple Cove* and the *Maple Dell*.

If that department, the Department of Veterans Affairs at the time, had checked the record, they would have known that any ship, whether it be registered British or under any other flag of convenience or whatever owned by Canadian Pacific Limited through a company called CP Ships, is a Canadian Pacific ship, and the crews would have been treated like all the other crews that were on western Canada steamships or other ships that went into Korea or Japan at the time. The department had to

[*Traduction*]

demandes de pension provenant d'anciens combattants; deuxièmement, l'établissement d'un tribunal des anciens combattants (révision et appel) et sa composition; et troisièmement, l'accroissement très notable des pouvoirs du ministre ou de son délégué, le secrétaire d'État (Anciens combattants) et du sous–ministre, qui lui sert de conseiller, à mesure qu'il participeront de beaucoup plus près au processus décisionnel concernant les pensions.

Il faut signaler un certain nombre de points concernant l'action du ministère dans le contexte de ce projet de loi. Le ministère continue à traiter différemment les associations d'anciens combattants membres de la marine marchande et les associations d'anciens combattants membres d'un corps militaire. Le ministère a admis qu'il pouvait modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants de manière à satisfaire aux demandes des anciens combattants membres de la marine marchande, mais il a décidé de ne pas le faire. S'il l'avait fait, les anciens combattants membres de la marine marchande seraient visés par les mêmes dispositions législatives que leurs camarades des corps militaires, comme c'est le cas en Australie.

Le ministère s'est reporté aux conseils de la légion, de la NCVA et d'autres regroupements d'anciens combattants, selon qu'il serait trop difficile de le faire en raison de la complexité de la loi. Néanmoins, le projet de loi C–67 vient modifier la loi de manière à satisfaire aux demandes des anciens combattants membres d'un corps militaire. Ce texte de loi et les autres mesures du ministère perpétuent la discrimination.

Plutôt que de faire en sorte que les dispositions législatives destinées aux civils (le projet de loi C–84) ne s'appliquent plus aux membres de la marine marchande, le ministère s'est contenté de quelques propositions mineures. Il a tergiversé quant à la définition des «eaux dangereuses»: obstiné, il a refusé d'employer cette définition pour désigner les dangers qu'ont subis les membres de la marine marchande au cours de leur service. Il faut féliciter MM. Bertrand et Frazer d'avoir essayé d'obtenir une réponse directe à ce sujet; il n'en fut rien. Le ministère ne voit pas qu'une définition exhaustive ne peut être limitative.

Ce qui serait juste et simple, ce serait de désigner comme eaux dangereuses toutes les eaux où ils ont navigué, puis d'envisager les exceptions, s'il y en a. Ce serait trop simple pour le ministère. La définition demeure à la discrétion du nouveau Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

À titre d'exemple, depuis la présentation du projet de loi C–84, le ministère a refusé le droit aux prestations à nos membres présents sur deux navires qui sont partis de Vancouver au Japon et dont la cargaison a été transbordée vers la Corée. La question a été posée au secrétaire d'État le 18 août. On a conclu que les navires étaient en fait le *Maple Cove* et le *Maple Dell*, du Canadien Pacifique.

Si les gens du ministère, le ministère des Affaires des anciens combattants à l'époque, avaient vérifié le dossier, ils auraient constaté que tout navire, naviguant sous pavillon britannique ou tout autre pavillon de complaisance et appartenant à la Canadian Pacific Limited par le biais d'une compagnie appelée CP Ships, est un navire de Canadien Pacifique et que les équipages auraient dû être traités comme tous les autres équipages de vapeur de l'ouest du Canada ou

[*Text*]

have that brought to them by us on the west coast to prove they were really not trying to administer an act that was supposedly in favour for people who sailed in Korean waters during those years.

[*Translation*]

d'autres navires qui sont allés en Corée ou au Japon à l'époque. C'est nous qui avons été obligés de le dire au ministère et de lui prouver qu'il n'essayait pas vraiment d'administrer une loi censée être favorable aux marins qui ont navigué au cours de ces années dans les eaux coréennes.

• 1555

The Vice–Chair (Mr. Proud): Was it resolved? Was it resolved in their favour?

Le vice–président (M. Proud): La question a–t–elle été réglée en leur faveur?

Mr. McGrath: It was resolved, but it was resolved by a letter to me from Mr. Brunton saying they agreed with what my position was. I really don't think I should have been the author of bringing them a problem within the act, because it was very specifically understood, the way I explained it to you, who owns CP ships. When it was resolved, it was because one individual's case was outstanding, but there could have been 40 other individuals over the last year and a half who applied but never got covered.

M. McGrath: Elle a été réglée, mais dans une lettre que m'a adressée M. Brunton pour me dire qu'il était d'accord avec ma position. Je pense que ce n'est pas moi qui aurais dû soulever ce problème, car la propriété des navires du CP était parfaitement claire, comme je vous l'ai expliqué. On a réglé ce cas particulier, mais il y en a peut–être eu 40 autres depuis un an et demi qui ont présenté une demande et n'ont pas obtenu gain de cause.

I have never receoved a letter from the DVA saying that, yes, there were certain other people in looking for their rights under that act, C–84, but nothing was done.

Je n'ai jamais reçu de lettre du ministère me disant qu'effectivement d'autres personnes revendiquaient leurs droits en vertu de cette loi, le projet de loi C–84, mais qu'on n'avait rien fait.

It was resolved, but the department itself should have known the rules of the road in the first place.

On a réglé le problème, mais ce sont tout de même les gens du ministère eux–mêmes qui auraient dû connaître le règlement au départ.

We'll move on to the speed of processing. Who could be opposed to speeding up the process in which merchant seamen/women have been waiting 50 years to be fully recognized as war veterans and placed under the same legislation as their military comrades? Who could possibly be opposed to speeding up a process that has kept some merchant seamen/women waiting seven years or more to have a final decision made regarding access to benefits? Who could be opposed to speeding up a process for the host of other merchant seamen/women war veterans who are still entrapped in the mesh of bureaucracy seeking a decision?

Nous passons maintenant à la vitesse de traitement. Qui s'opposerait à l'idée d'accélérer un processus qui, depuis 50 ans, tarde à reconnaître pleinement les hommes et les femmes membres de la marine marchande en tant qu'anciens combattants et à les mettre sous le même régime législatif que leurs camarades membres des corps militaires? Qui pourrait bien s'opposer à l'idée d'accélérer un processus qui a fait attendre certains membres de la marine marchande sept ans ou même plus avant de déterminer enfin s'ils ont accès aux prestations ou non? Qui pourrait s'opposer à l'idée d'accélérer un processus qui laisse toujours en plan d'autres membres de la marine marchande, qui restent pris dans une toile bureaucratique dans l'attente d'une décision?

You will remember that the Hon. G.S. Merrithew, when he was the Minister of Veterans Affairs, said that their cases would be fast–tracked.

Il faut se le rappeler: M. G.S. Merrithew a affirmé, au moment où il était ministre des Anciens combattants, que le traitement de leur dossier serait accéléré.

On the question of fast–tracking promised by a previous government and a previous minister, I have a case from 1985 to 1987 that was applied for benefits before Bill C–84 came into existence in 1992. The individual was turned down in accordance with the act at that time, but when he applied again in 1992 after Bill C–84, they designated him the same number of his claim in 1985 and made this individual go through two years and two months before they accepted his application. Yet the medical information wasn't any different. It was due to an accident in 1945 and no other committance was put in in 1992–93 other than another doctor's opinion.

Au sujet de cette accélération promise par le précédent gouvernement et un précédent ministre, je vous signalerai le cas d'une personne qui a demandé des prestations de 1985 à 1987, avant la présentation du projet de loi C–84 en 1992. On a rejeté la demande de ce marin conformément à la loi de l'époque, mais quand il a présenté une nouvelle demande en 1992, après l'entrée en vigueur du projet de loi C–84, on lui a redonné le même numéro de demande qu'en 1985 et il a dû attendre deux ans et deux mois pour obtenir l'accord. Les renseignements médicaux n'avaient pourtant pas changé. Il y avait eu un accident en 1945, et on n'a rien ajouté d'autre que l'avis d'un autre médecin en 1992–1993.

[*Texte*]

The board was technically correct in 1987 to say that within the meaning he was not covered because his accident was not due to enemy action. I have no problem with that. I don't have to like it, but that's what the act said. But here's a person they put through another 26 months to get benefits that should have actually been red–lettered and it said that he was on file, he was in the computer.

I have to worry about a department that wants to make changes now that couldn't make those simple changes at that time.

Thus, a note of caution is offered concerning the department and their desire for speed. On August 18, 1994 the Secretary of State (Veterans) learned that legislative amendment could be done in one–half day to end the discrimination against the wartime merchant navy. That appears to have been too speedy for the department. Nothing has been done.

As well, over one year ago the committee recommended to the department that prisoner–of–war compensation be made fully time–based rather than stopping after 30 months. Since most of the merchant navy prisoners of war were interned for an average of 50 months, this is an important change.

Speed is essential in this case, since, as you are aware, their average age, if alive, would be 85. Nothing has been done.

It appears the department's intent is to wait until they are all dead. Then looking after their needs becomes irrelevant. The department will have saved money from these further "hypothetical" cases, as they call such cases.

Approximately 17 months ago a department discussion paper was circulated to the Merchant Navy Coalition for Equality that was an excellent starting–point to finally end the discrimination and satisfactorily close a chapter on a sorry part of Canada's history. Unfortunately, the understanding expressed by the then deputy minister had been rejected by the new deputy minister, who retains his earlier unsustainable myth–mongering position.

Of course I'm referring to Mr. Nicholson, who in 1993 was at a legion convention in British Columbia and was suggesting to the legion at the time and those in attendance that merchant seamen are now covered in the same way as all veterans.

This is not true. A deputy minister who would go around and advocate that is certainly not telling what the law of the land is and should be questioned.

• 1600

What, therefore, does the department mean by speed and for whom is the speed of processing done? Clearly it is not meant for merchant seamen/women, who are ignored and discriminated against and must wait again as other needs are given priority. Perhaps it has something to do with the average age of the merchant seamen/women, which is 75, if alive.

[*Traduction*]

La commission avait techniquement raison en 1987 de dire que ce marin n'était pas couvert parce que son accident n'était pas dû à une action en territoire ennemi. Je ne le conteste pas. Je ne dis pas que j'en suis heureux, mais c'est ce que disait la loi. Mais voici quelqu'un qui a dû attendre encore 26 mois de plus pour obtenir des prestations qu'il aurait dû obtenir automatiquement car tout le dossier était déjà sur ordinateur.

Je me pose des questions sur un ministère qui veut changer les choses et qui n'a même pas été capable de faire quelque chose d'aussi élémentaire à l'époque.

Nous avons donc quelques doutes sur la volonté véritable du ministère d'accélérer le traitement. Le 18 août 1994, le secrétaire d'État (Anciens combattants) a appris qu'il aurait suffi d'une demi–journée pour apporter la modification législative nécessaire pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes les anciens combattants membres de la marine marchande. Rien n'a été fait.

De même, il y a plus d'un an, le comité permanent a recommandé au ministère de verser l'indemnité de prisonniers de guerre pour l'intégralité de la période et non seulement pour 30 mois. Comme la plupart des prisonniers de guerre membres de la marine marchande ont été internés en moyenne pendant 50 mois, ce serait une modification importante.

Il est essentiel d'agir avec célérité dans ce cas car, comme vous le savez, l'âge moyen des personnes touchées est de 85 ans. Rien n'a été fait.

Il semble que le ministère ait l'intention d'attendre qu'elles soient toutes mortes. Par la suite, il ne sera plus nécessaire de veiller à leurs besoins. Le ministère aura réalisé des économies dans ces dossiers «théoriques» comme il les appelle.

Il y a 17 mois environ, la «Merchant Navy Coalition for Equality» a reçu du ministère un document de travail qui constituait un excellent point de départ pour une démarche visant à mettre fin à la discrimination dont il est question ici et à terminer comme il se doit un triste chapitre de l'histoire du Canada. Malheureusement, le nouveau sous–ministre a rejeté les idées de son prédécesseur: il réaffirme une position antérieure, position indéfendable qui ne sert qu'à perpétuer un mythe.

Je veux parler naturellement de M. Nicholson, qui était en 1993 à un congrès de la légion et a dit à l'époque aux participants que les marins marchands étaient actuellement couverts comme tous les autres anciens combattants.

Ce n'est pas vrai. Quand un sous–ministre prétend des choses pareilles, il dit des choses qui ne sont pas conformes au droit du pays, et c'est inacceptable.

Qu'est–ce que le ministère entend donc par vitesse et pour qui veut–il accélérer le traitement? Certes, il ne s'agit pas des membres de la marine marchande, qui, laissés pour compte et victimes de discrimination, doivent attendre encore une fois tandis que les besoins des autres passent en premier. C'est peut–être parce qu'ils ont, en moyenne, 75 ans.

[*Text*]

Why does the department oppose equality for Canadian citizens who in fact are war veterans? The United States granted equality in 1988. Australia, which had a particular piece of legislation for their wartime merchant seamen, recognized the inequity of it and placed them under the same legislation, the Veterans Entitlement Act, giving them the same access and the same benefits as their wartime military comrades.

As the deputy minister mentioned on February 16 to this committee, that VAC is doing the same thing as Australia and the U.S. in using public servants to process applications, why does he not do the fair and just thing by following their actions in granting merchant seamen the wartime veteran status and placing them under the same legislation as Australia did?

As evidenced, there appears to be little in the proposed Bill C–67 to suggest any improvement in the speed of processing.

Establishment of a review and appeal board and its membership: A veterans review and appeal board will be formed. It will be responsible to the minister, who becomes the first line of application. The Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board will disappear.

The size of the board will fluctuate. There will be 29 permanent members, with an indiscriminate number of temporary members. The appointees will once again be patronage appointments who will be responsible to the minister. There appears to be no qualifications of competence or knowledge.

Mr. Hart raised this important issue, but failed to get a satisfactory response.

No one will be minding the shop until new appointments are made. How will that encourage efficiency? Merchant seamen/women will continue to be reviewed by those with little or no knowledge of the merchant navy situation during wartime.

Will merchant seamen/women applicants continue to be subject to the loss of files and documentation, making the applicant lose his/her place in line?

While I'm at that, Mr. Chairman and members, that is criticism of cases of which we have a record—files lost, letters lost. But that doesn't stop with Charlottetown. That stops with the Secretary of State.

I have to be very specific to you and say that in May of last year I faxed him a complaint about someone in his department on the west coast. I brought it to his attention. He didn't recall the fax, nor did five of his lieutenants understand where the fax went. But I brought it to their attention by sending him the same fax, and I kept the phone records of my fax, which said it was received.

The response I received from the minister, which I really don't accept as an answer, was that possibly it got into another file. The other response was on the individual about whom I had a complaint. I had talked to him about an interpretation of the

[*Translation*]

Pourquoi le ministère s'oppose–t–il à l'égalité pour tous les citoyens canadiens qui sont, de fait, des anciens combattants? Les États–Unis ont établi cette égalité en 1988. L'Australie, qui possède une loi portant précisément sur les anciens combattants membres de sa marine marchande, a reconnu l'injustice et placé les personnes lésées sous le régime de la même loi, la *Veterans Entitlement Act*, ce qui leur donne de plein droit l'accès aux mêmes prestations que tous leurs camarades anciens combattants membres de corps militaires.

Comme le sous–ministre l'a fait valoir le 16 février devant le comité, si le ministère canadien des Anciens combattants imite l'Australie et les États–Unis en confiant à des fonctionnaires le traitement des demandes, pourquoi n'adopte–t–il pas alors la mesure juste et équitable dans les circonstances: à leur instar, reconnaître les anciens combattants membres de la marine marchande et les placer sous le régime de la loi qui vise les autres anciens combattants? L'Australie l'a fait.

Comme on le voit, il y a très peu de choses dans le projet de loi C–67 qui porte à croire que le traitement des demandes se fera plus rapidement.

L'établissement du Tribunal d'anciens combattants (révision et appel) et sa composition. Un tribunal d'appel et de révision pour les anciens combattants sera constitué. Il sera comptable au ministre, qui devient ainsi le premier intervenant. La Commission canadienne des pensions et le Tribunal d'appel des anciens combattants disparaîtront.

La taille du Tribunal sera variable. Il y aura 29 membres permanents et un nombre indéterminé de membres vacataires. Encore une fois, ce sera le favoritisme qui présidera à la nomination des membres, qui seront comptables au ministre. Il ne semble pas y avoir de critères quant aux compétences ou aux connaissances.

M. Hart a soulevé cette question d'importance, mais n'a pu obtenir de réponse satisfaisante.

Personne ne veillera au grain tant que de nouvelles nominations ne seront pas faites. Comme cela va–t–il encourager l'efficience? Ce sont des personnes qui possèdent des connaissances minimales ou quasi inexistantes sur la situation de la marine marchande au cours de la guerre qui continueront à examiner les dossiers des membres de la marine marchande.

Les demandeurs seront–ils encore et toujours les victimes de dossiers perdus ou de documents égarés, si bien qu'ils y perdent leur place dans la file?

Tant que j'y suis, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, il s'agit de critiques portant sur les cas pour lesquels nous avons un dossier, des dossiers perdus, des lettres égarées. Mais cela ne s'arrête pas à Charlottetown. Les choses vont jusqu'au secrétaire d'État.

Je dois vous dire qu'en mai dernier je lui ai envoyé par télécopieur une plainte au sujet d'un représentant de son ministère sur la côte Ouest. J'ai attiré son attention sur ce fax. Il n'en avait aucun souvenir et cinq de ses lieutenants n'avaient pas la moindre idée de l'endroit où il pouvait se trouver. Je lui ai cependant renvoyé ce même fax, et j'ai conservé la preuve de l'envoi de ce fax par téléphone et de sa réception.

Le ministre m'a répondu, et c'est une réponse que je n'accepte pas, que le fax avait peut–être été classé dans un autre dossier. L'autre réponse concernait la personne dont je me plaignais. Je lui avais parlé de l'interprétation de la loi et il

[*Texte*]

act and he said, "We're moving, Mr. McGrath, and I can't give you that interpretation until we get settled in. I'll look it up and I'll call you back". That individual refused to call me, and I have yet to hear him call me to apologize for not getting back to me after I raised the question with the minister.

So Prince Edward Island might be the goat of all the complaints about files lost, but I think that, unfortunately, the Secretary of State does not treat us with the ideals whereby he's supposed to treat us merchant seamen war veterans.

To assist the process of department claims, assistance will be offered by trained departmental staff, paralegals. This is less than encouraging given the contradictory information and lack of knowledge of the present district departmental staff. It is well known that the department's Charlottetown functioning is less efficient and effective than it could be.

I've touched on that very lightly. I'm not naming names, but if you were to phone the Charlottetown department, it's not uncommon to hear, "This file is missing this week".

The power of the minister in the decision–making process: With the proposed changes offered in Bill C–67, the power of the minister becomes virtually absolute. The new board is responsible to the minister. It has no independence. The former Canadian Pension Commission and the Veterans Appeal Board were independent bodies. The Bureau of Pension Advocates loses its independence as it becomes responsible to the minister.

• 1605

Canada is a democratic nation. Such powers concentrated in the hands of a single individual, or his designate, and the deputy minister are frightening aspects, particularly in view of the manner of handling the merchant seamen/women cases and the continued discrimination practised against them.

The counter–balances need to be offset. The agencies must be independent, not simply a means of re–enforcing the minister's whims. Verbal assurances that the processing of applications would not become restrictive or subject to department policy and bias are little comfort for those who have been subject to that discrimination.

In this regard, we are pleased to note we are not alone in raising these doubts. Others, M. Godin, M. Jacob, Mr. Frazer, the Army, Navy, Air Force Veterans, and even the legion, have expressed concerns of varying degrees about the proposed changes.

In testimony given, the secretary and the deputy minister emphasized the procedure would be the same; somehow things would be speeded up. Nothing in this legislation offers proof that it will happen.

Merchant seamen/women applaud any attempt to improve the speed of processing applications, not just for merchant navy war veterans but for their wartime military comrades. Unfortunately, there is little in these changes to indicate any

[*Traduction*]

m'avait répondu: «Nous déménageons, monsieur McGrath, et je ne pourrai pas vous donner cette interprétation tant que nous ne serons pas installés. Je vérifierai et je vous rappellerai.» Cette personne a refusé de me téléphoner, et j'attends toujours qu'elle le fasse pour s'excuser de ne pas m'avoir rappelé après que j'ai soulevé la question auprès du ministre.

L'Île–du–Prince–Édouard est donc peut–être le bouc émissaire lorsque des dossiers s'égarent, mais je pense malheureusement que le secrétaire d'État ne nous traite pas avec le respect qu'il devrait avoir pour les anciens combattants de la marine marchande.

Pour faciliter le processus, le ministère recourra à l'aide de personnes dûment formées, des parajuridiques. Étant donné le manque de connaissances du personnel de district du ministère et les renseignements contradictoires qu'ils avancent, cela n'a rien d'encourageant. Il est bien connu que le fonctionnement du Bureau du ministère à Charlottetown pourrait être plus efficient et plus efficace.

Je n'ai fait qu'esquisser le problème. Je ne citerai pas de noms, mais si vous téléphonez à Charlottetown, il n'est pas rare de vous entendre dire: «Le dossier n'est pas là cette semaine.»

Les pouvoirs du ministre et le processus décisionnel: les modifications proposées dans le projet de loi C–67 accordent au ministre des pouvoirs quasi absolus. Le nouveau tribunal est comptable au ministre. Il n'est pas indépendant. La Commission canadienne des pensions et le Tribunal des anciens combattants étaient des organismes indépendants. Le Bureau de services juridiques des pensions perd son caractère indépendant, car il devient comptable au ministre.

Le Canada est un pays démocratique. Cette concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne, ou de la personne qu'elle désigne, et du sous–ministre fait peur, particulièrement quand on pense à la façon dont on traite actuellement le dossier des membres de la marine marchande et à la discrimination dont ils font toujours l'objet.

Le projet de loi ne prévoit pas les contrepoids nécessaires au pouvoir du ministre ou du ministère. Les organismes doivent agir de manière indépendante et non seulement servir à confirmer les caprices du ministre. Les victimes de cette discrimination sont peu rassurées par les garanties verbales qu'on leur a données, soit que le traitement des demandes ne deviendra pas restrictif et qu'il ne fera pas l'objet d'une politique du ministère ou de ses préjugés.

À cet égard, nous sommes heureux de signaler que nous ne sommes pas les seuls à exprimer des réserves. D'autres intervenants, M. Godin, M. Jacob, M. Frazer, l'ANAFA et même la Légion, ont exprimé des préoccupations plus ou moins grandes à propos du projet de loi.

Au cours de leurs témoignages, le secrétaire d'État et le sous–ministre ont insisté pour dire que la démarche demeurerait la même, mais que les choses seraient accélérées. Il n'y a rien dans le projet de loi qui le prouve.

Les membres de la marine marchande applaudissent toute tentative visant à accélérer le traitement des demandes, non seulement celles des anciens combattants membres de la marine marchande, mais aussi celles de leurs camarades anciens

[*Text*]

guarantee the situation will improve. My shipmates will be waiting far too long and the department will continue asking to have the applications submitted piecemeal rather than changing the fundamentals such that they would fall under the same rubric as their wartime military comrades, by having the same criteria for accessing benefits.

The veterans secretary in recent correspondence repeats the methods of the former Minister of Veterans Affairs, the Hon. Mr. Merrithew, by arguing that approach, not realizing that before they have their applications even considered they may all be dead.

What I want to say there, Mr. Chairman, is that the legal system in this country in many cases has seen defendants who had cases before the courts that were stalled by the prosecution. It's an awful thing to be putting the VAC on the side of the prosecution, but on our applications we sometimes feel like that, because of the time–consuming situation.

In the last few years the courts have awarded on behalf of the defendant because of the stalling tactics of the prosecution. I'm saying to you the stalling tactics of claims, two and a half and three years for people who are 75 years old, are something that has to be pointed out. Never mind what the legion tells its membership, or what the Army, Navy, Air Force tells its membership. I really doubt the Canadian public in this country believe senior citizens of that age are being treated in that way through any branch of the government, because it isn't in effect in the Canada Pension Plan program, it isn't in effect in any of the other parts I'm aware of. I just say to you the decisions we're getting from the VAC. . .

Then the other problem is the benefit of the doubt. I see the Secretary of State and Mr. Nicholson, in previous appearances before this board, have said, oh, yes, they'll guarantee the veterans the benefit of the doubt. Why should they be singled out as being guaranteed the benefit of the doubt, when we have to prove our case fifty years later?

I had met Mr. McDonald, a director from Prince Edward Island, in 1993, when he came to tell us about the benefits of Bill C–84. His very specific comment at the time to a group of us from Vancouver was, if you fellows are lucky and you can find somebody to sign a statutory declaration that they saw you break your leg aboard that ship at that time, or hit your head and disabled yourself. . .

I said, Mr. McDonald, why would you suggest we would be lucky? There is no such thing as luck in finding somebody who worked with you on a ship 55 or 54 years ago. It is very tough for a merchant seaman to prove his claim. But of course quite a bit of time has been assured by the Secretary of State. . .that the army, navy, and air force do not have to do the same procedure we do. We wonder why we can be so different, although we did the same thing.

[*Translation*]

combattants membres de corps militaires. Malheureusement, ces modifications ne garantissent en rien que la situation va s'améliorer. Mes camarades de bord attendront encore bien trop longtemps, et le ministère continuera à exiger que les demandes soient présentées à la pièce, plutôt que de modifier les règles de base pour qu'ils fassent l'objet du même régime que leurs camarades anciens combattants membres de corps militaires, en veillant à ce que les mêmes critères s'appliquent concernant l'accès aux prestations.

Le secrétaire d'État aux Anciens combattants, dans une lettre récente encore une fois, a repris les méthodes de l'ex–ministre des Anciens combattants, M. Merrithew, en insistant sur cette approche, ne sachant pas que d'ici à ce que leurs demandes soient même examinées, ces personnes pourraient toutes être mortes.

Je voudrais ajouter ici, monsieur le président, que, dans bien des cas, bon nombre de défendeurs dans le système juridique du Canada voient leur procès retardé à cause des procureurs de la Couronne. Il est malheureux de mettre le ministère des Anciens combattants dans le même sac que les procureurs de la Couronne, mais nous avons souvent l'impression d'être les défendeurs quand nous présentons une demande à cause de tous les retards.

Depuis quelques années, les tribunaux donnent gain de cause aux défendeurs à cause des tactiques de tergiversation des avocats de la Couronne. Il importe donc de souligner que l'on applique les mêmes tactiques de tergiversation aux réclamations présentées par des personnes âgées de 75 ans, qui doivent attendre de deux ans et demi à trois ans. Peu importe ce que la Légion dit à ses membres ou ce que l'ANAFA dit aux siens. Je doute fort que le public canadien se rende compte qu'un organisme du gouvernement traite de cette façon des personnes âgées parce que ce n'est pas ainsi que se font les choses dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou d'autres régimes de pensions à ma connaissance. Je dois vous dire que les décisions que nous obtenons du ministère des Affaires des anciens combattants. . .

Il y a ensuite le problème du bénéfice du doute. Je sais que le secrétaire d'État et M. Nicholson ont déjà déclaré devant votre comité que l'on garantissait le bénéfice du doute aux anciens combattants. Pourquoi doit–on préciser qu'ils auront le bénéfice du doute vu que nous devons prouver ce que nous avançons 50 ans plus tard?

J'avais rencontré M. McDonald, un directeur de l'Ile–du–Prince–Edouard, en 1993, quand il était venu nous parler des avantages du projet de loi C–84. Il avait dit à ce moment–là à un groupe de nos membres de la région de Vancouver que, si nous avions de la chance et que nous pouvions trouver quelqu'un pour signer une déclaration disant qu'il vous avait vu vous fracturer la jambe à bord d'un navire à l'époque ou vous frapper la tête et devenir frappé d'incapacité. . .

Je lui avait dit: Mais pourquoi pensez–vous que nous aurions tellement de chance, monsieur McDonald? Ce n'est pas par chance qu'on peut trouver quelqu'un avec qui l'on avait travaillé sur un navire il y a 55 ou 54 ans. C'est très difficile pour un ancien marin marchand de prouver qu'il a raison. Bien entendu, nous avons constaté dans les propos du secrétaire d'État. . . l'ANAFA n'a pas besoin de suivre la même procédure que nous. Nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes tellement différents même si nous faisions la même chose.

[*Texte*]

Thank you for your time.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you, Mr. McGrath.

Mr. Griezic.

Prof. Griezic: Once again I would like to offer my thanks to the committee for the opportunity to be here, speaking before it, representing the Merchant Navy Coalition for Equality in my capacity as a historian.

• 1610

I am pleased to have the occasion to appear before the committee to discuss Bill C–67 from this perspective. This legislation, as I perceive it, should in fact transcend party politics. It should be apolitical.

The exercise of discussing Bill C–67 indelibly underscores the department's discriminatory treatment practised against Canada's wartime merchant seamen and seawomen. There was no scrutiny of Bill C–84 as there was with Bill C–67. Bill C–84 would have benefited from the incisive, pertinent, and important questions committee members asked here. Instead, it went directly to the Commons. No wonder it is such an inadequate piece of legislation. No wonder the government admitted the changes were not consistent with the regulatory policy and the citizens' code.

Concern is expressed for the continuation of the system in place with little more than a shifting of practice that actually produces a concentration of power and a loss of independence. Like the creatures of Cardinal Richelieu, the new appointees will be responsible to who created them, that is, the minister. One wonders whether these patronage appointments will approve anything.

Questions need to be raised about cost and the expansion of DVA's bureaucracy when the government is eliminating jobs. Money cannot be found for the merchant seamen/seawomen to end the 50–year discrimination against them, yet the department gave back $154.7 million to Treasury Board last year.

Patronage appointments have been made at the rate of one and one–half per day since the government came to power. Power corrupts, and absolute power corrupts absolutely.

What's striking about the proposal is the concentration of power in the hands of the minister. This appears to be government policy. The Hon. Mr. Eggleton, President of the Treasury Board, proposed a similar concentration of power in his Bill C–62, which was tabled in the Commons. I would suggest that all Canadians, not just veterans, need to be aware of this surreptitious move towards Orwell's 1984.

It's not surprising that my friend Mr. Chadderton, in his NCVA hat this time, supports the change. Dictators and megalomaniacs have little difficulty with such proposals.

[*Traduction*]

Merci de m'avoir écouté.

Le vice–président (M. Proud): Merci, monsieur McGrath.

Monsieur Griezic.

M. Griezic: Encore une fois, je remercie le comité de me permettre de comparaître pour parler au nom de la Coalition pour l'égalité de la marine marchande à titre d'historien.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant votre comité pour analyser le projet de loi C–67 du point de vue des anciens marins marchands. Selon moi, ce projet de loi devrait transcender la politique partisane et être apolitique.

Les discussions entourant le projet de loi C–67 mettent en évidence de façon incontestable l'attitude discriminatoire du ministère à l'endroit des anciens combattants, hommes et femmes, de la marine marchande du Canada. L'ancien projet de loi C–84, lui, n'a fait l'objet d'aucun examen. Or, il aurait été avantageux qu'on le soumette à une analyse détaillée et poussée et qu'on pose à son sujet les mêmes questions importantes que vous avez posées ici. Au lieu, il a été renvoyé directement à la Chambre. Il n'est donc guère étonnant que cette mesure législative soit si inadéquate, et que le gouvernement ait admis que les changements n'étaient pas conformes à la Politique de réglementation et au Code d'équité.

On craint de voir perdurer un système qui, malgré quelques changements mineurs, concentre en fait tous les pouvoirs entre les mains d'un nombre restreint de dirigeants et entraîne une perte d'autonomie. À l'instar des «créatures» du cardinal Richelieu, les nouveaux membres du Tribunal relèveront de l'instance qui les a nommés, soit le ministre. Comment ces nouvelles nominations politiques vont–elles permettre d'améliorer le système?

Il convient de s'interroger sur les coûts et l'accroissement de la taille du ministère des Anciens combattants à un moment où le gouvernement élimine des emplois. On n'arrive pas à trouver de l'argent pour mettre fin à 50 ans de discrimination à l'égard des anciens combattants de la marine marchande. Or, le ministère a remis 154,7 millions de dollars au Conseil du Trésor l'année dernière.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, il y a eu, en moyenne, trois nominations politiques qui ont été effectuées tous les deux jours. N'oublions pas que le pouvoir corrompt et que le pouvoir absolu corrompt de manière absolue.

Ce qui surprend dans ce projet de loi, c'est de voir à quel point le pouvoir est concentré entre les mains du ministre. Cela semble être la politique du gouvernement. L'honorable Art Eggleton, président du Conseil du Trésor, a proposé une concentration semblable dans le projet de loi C–62, qui a été déposé à la Chambre. Selon moi, tous les Canadiens, et pas seulement les anciens combattants doivent se méfier de ce glissement sournois vers le contrôle absolu. Souvenez–vous du roman *1984* d'Orwell.

Il n'est pas étonnant que mon ami M. Chadderton, en tant que membre du NCVA, soit en faveur de ce changement. Les dictateurs et les mégalomanes trouvent ce genre de proposition tout à fait acceptable.

[*Text*]

As representatives of Canadians, not just parties, this committee should also ask why DVA, when called for information about merchant seamen/women, provides Mr. Chadderton's War Amps telephone number. I pose a question: is this a quid pro quo for his support? There is a host of other things that can be raised as well in relation to the relationship that exists.

The proposed legislation includes little that would proscribe department or ministerial bias towards an applicant. That should be of concern to us all.

Nothing in the proposed legislation guarantees the system will be speeded up to deliver the faster and better service the Secretary of State seeks. While he claims the department wants the veterans to receive the money, the opposite is taking place. Merchant seamen applicants are told they have the disability but will get nothing for it. There is an actual case where it has been admitted there is a disability but they have simply said, too bad.

The department's functioning is a problem too. Over a year ago the previous deputy minister admitted the situation in Charlottetown was a morass regarding statistics for merchant navy applicants. I think some of the committee members here will remember back in 1993 when we tried to get statistics from DVA, and DVA simply told us to go and apply through access to information. Thanks to the committee, we actually did get some statistics. I don't think that really should be the case.

Little seems to have changed in that regard. There is a new deputy minister. Statistics used three years ago are trotted out to describe today's situation. Yet there have been changes; there is no question of that. Department regional representatives offer different information to the same question. How is this eliminated by this legislation?

• 1615

The new deputy minister wants the committee and veterans to trust him and his new paralegals. Does an innocent victim trust his/her assailant?

The legislation has some gaps alluded to by Mr. Frazer, Mr. Godin, Mr. Jacob, Mr. Bertrand, and Mr. Hart.

My initial reaction to section 28 appeals was that the person would have to participate in an appeal process using sign language, since the legislation rendered the applicant speechless. Common sense indicates that this section should be changed, and there are a number of other places too—in particular, I would suggest, in relation to the dangerous waters.

I would also like to compliment committee members who posed probing questions while the department attempted to evade with tergiversations, convoluted logic, and circumlocution. The best example, as I mentioned before, is dangerous waters. It

[*Translation*]

En tant que représentants des Canadiens, et non seulement de leur parti, les membres du comité devraient, eux, s'en inquiéter et se demander pourquoi le ministère des Anciens combattants, lorsqu'on lui demande des renseignements sur les anciens combattants de la marine marchande, nous fournit le numéro de téléphone de M. Chadderton au bureau des amputés de guerre. Est–ce pour le récompenser de son soutien? Il y a toutes sortes d'autres questions qu'on pourrait poser au sujet des rapports qui existent entre M. Chadderton et le gouvernement.

Il n'y a rien dans le projet de loi qui oblige le ministère à mettre un terme à la discrimination dont sont victimes les demandeurs. Cela devrait nous préoccuper tous.

Le projet de loi ne propose aucune mesure pour accélérer et améliorer les services offerts, comme le souhaite le secrétaire d'État aux Anciens combattants. Il affirme que le ministère tient à ce que les anciens combattants soient indemnisés, mais c'est tout le contraire qui se produit. Les anciens combattants de la marine marchande qui présentent une demande se font dire que, même s'ils ont une invalidité, ils ne recevront pas un sou. Il y a d'ailleurs un cas où le ministère a reconnu qu'il y avait invalidité et a simplement dit que c'était tant pis pour l'ancien combattant.

Le ministère lui–même est complètement désorganisé. Il y a plus d'un an, l'ancien sous–ministre a dénoncé le fouillis dans lequel se trouvaient les dossiers des anciens combattants à Charlottetown. Certains des membres du comité se rappelleront ce qui était arrivé en 1993 quand nous avions essayé d'obtenir des chiffres du ministère et que celui–ci nous avait simplement dit de présenter une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Grâce à l'intervention du comité, nous avons réussi à obtenir des chiffres. À mon avis, il ne devrait pas être nécessaire de procéder de cette façon.

Rien n'a changé. On a un nouveau sous–ministre, mais on continue d'utiliser des statistiques vieilles de trois ans, bien que la situation ne soit certainement plus la même. Les représentants régionaux du ministère utilisent des données différentes pour répondre aux mêmes questions. En quoi ce projet de loi améliore–t–il les choses?

Le nouveau sous–ministre veut que le Comité et les anciens combattants lui fassent confiance, à lui et à ses parajuridiques. Est–ce qu'une victime innocente doit faire cònfiance à son agresseur?

Le projet de loi contient d'autres lacunes qui ont été relevées par MM. Frazer, Godin, Jacob, Bertrand et Hart.

La première réaction que j'ai eue en lisant l'article 28 (appels), c'est qu'une personne serait obligée d'avoir recours au langage gestuel au moment de s'adresser au comité d'appel, car le projet de loi lui enlève son droit de parole. Il est évident que cette disposition doit être modifiée, sans parler de certaines autres dispositions, notamment celle qui a trait aux eaux dangereuses.

Je désire féliciter les membres du Comité pour leurs questions pénétrantes, que les fonctionnaires du ministère ont tenté d'éluder par toutes sortes de circonlocutions et d'arguments compliqués. Le meilleur exemple, comme je l'ai dit

[*Texte*]

is a simple, easily understood concept—except at the department. The people from Newfoundland remember the ships that were sunk in Wabana harbour. That is not the high seas, but they are dangerous waters.

We can point to other examples, too.

Before the legislation is passed into law—and it will be, I think, despite the serious flaws it contains—I would like to make a number of recommendations.

Number one is that while the committee defers the empowerment of Canada's wartime merchant seamen and seawomen through discriminating against them, instead it should include in this proposed legislation compensation of $20,000 for each of Canada's merchant seamen and seawomen and $40,000 for their POWs, who have been discriminated against for over half a century. The compensation could be retroactive.

There would be no cost involved. The money that has been allocated to the merchant seamen would still leave a net surplus to the government.

Number two is that this committee should include in the proposed legislation a specific time period for processing—that is, working on and concluding—first applications. The time period is suggested to be from two to six weeks.

The third recommendation is the one I have made to Senate subcommittees: an investigation into the department, its functioning, its efficiency, and its effectiveness of service for all wartime veterans, including those in the province of Quebec. I make the reference to Quebec specifically because of the difficulty we are having now as Quebec plays with and encounters the situation of a possible referendum. There was talk that the veterans in Quebec would suddenly not get the benefits they are now getting. Yet they fought for Canada. That would have to be kept in mind.

Thank you very much, Mr. Chairman and committee members.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you, Mr. Griezic. Thank you, gentlemen, for your presentations.

I now go to questioners. Mr. Godin.

M. Godin (Châteauguay): Bienvenue au Comité.

Je voudrais commencer par commenter votre dernière remarque, vu les commentaires qui circulent présentement au sujet de la souveraineté du Québec.

Je peux vous dire cela en deux mots, mais soyez assuré qu'on ne serait pas plus mal pris que vous l'êtes présentement. Surtout, je m'aperçois que vous n'êtes pas admis à ce traitement. Je suis persuadé qu'avec la portion qu'on paie présentement au niveau fédéral, on va traiter efficacement nos anciens combattants qui vivent présentement au Québec.

• 1620

Votre intervention d'aujourd'hui, si je vous comprends bien, vise surtout à nous sensibiliser au fait que vous n'êtes pas admissibles à ces bénéfices, bien qu'à la fin, vous nous parliez du projet de loi C–67, qui a un peu trait à vos problèmes, qui donne trop de pouvoir au ministre. Vous parlez de nominations partisanes et vous dites qu'on n'a aucune preuve de l'efficacité de ce que l'on va mettre en marche.

[*Traduction*]

tantôt, est celui de la définition des «eaux dangereuses», un concept simple, mais qui échappe au ministère. Les gens de Terre–Neuve se rappellent les navires qui ont été torpillés dans le port de Wabana. Ce n'était pas en haute mer, mais c'était des eaux dangereuses.

Il y a aussi d'autres exemples du même genre.

Avant que le projet de loi ne soit adopté, et il le sera malgré les sérieuses imperfections qu'il contient, je voudrais formuler certaines recommandations.

Premièrement, alors que le gouvernement reporte à plus tard la reconnaissance de ce qu'ont fait les membres de la marine marchande du Canada en temps de guerre, il devrait plutôt prévoir dans ce projet de loi de verser une indemnisation de 20 000$ à chacun des anciens marins marchands du Canada et une indemnisation de 40 000$ à ceux d'entre eux qui ont été prisonniers de guerre, puisque ces gens sont victimes de discrimination depuis plus d'un demi–siècle. Cette indemnisation devrait être rétroactive.

Cela ne coûterait rien. L'indemnisation versée aux membres de la marine marchande laisserait malgré tout un excédent net au gouvernement.

Deuxièmement, le Comité devrait prévoir dans le projet de loi des délais précis pour le traitement des premières demandes. Je propose que ces délais soient de deux à six semaines.

Quant à la troisième recommandation, je l'ai déjà formulée devant les sous–comités du Sénat. Il faudrait qu'on examine la structure du ministère, son efficacité, son fonctionnement et les services qu'il fournit à tous les anciens combattants, y compris ceux du Québec. Je fais particulièrement allusion au Québec à cause des problèmes que pose la possibilité d'un référendum dans cette province. Il a été question qu'on supprime du jour au lendemain les prestations que reçoivent maintenant les anciens combattants du Québec. Pourtant, ils ont combattu pour le Canada et il faut s'en souvenir.

Merci beaucoup, monsieur le président et membres du Comité.

Le vice–président (M. Proud): Merci, monsieur Griezic et merci, messieurs, de vos exposés.

Nous passons maintenant aux questions. Monsieur Godin.

Mr. Godin (Châteauguay): Welcome to the committee.

I would first like to comment your last statement because of what is now being said about Quebec sovereignty.

I would summarize the situation in two words, but you can be assured that you would not be worse off than you are now, especially as you are not entitled to these benefits. I am certain that with the monies that we now pay to the federal government, we would be able to give better treatment to our veterans in Quebec.

If I understood you correctly, your main purpose today is to make us aware of the fact that you are not eligible to these benefits, although you did mention Bill C–67 and say that it puts too much power in the hands of the minister. You spoke about patronage appointments and said that there is no proof that the new system will be more effective.

[*Text*]

Pour me situer, j'aimerais que vous me disiez combien de personnes vous représentez. Combien y a–t–il de personnes de la marine marchande qui ne reçoivent pas ces bénéfices? Combien y a–t–il de gens qui pourraient recevoir ces bénéfices–là?

Mr. McGrath: Mr. Godin, I am here as the vice–president of the Canadian Merchant Navy association. Our membership at this time is 1,600. There are some statistics that 3,000 of us are left. So we say we really do represent the majority of merchant seamen.

We also belong to a coalition that includes the prisoners of war, the master mariners, and the merchant navy association. On August 18 last year we spoke to the Secretary of State and we said to him that when they are going to discuss problems of the merchant seamen, we don't like being excluded. . .and then discussing them with the legion, the Army, Navy and Air Force Veterans, and others.

We say to you we represent the majority of those who are left. The Canadian Merchant Navy association has a majority. With the coalition, we have a large majority. But the minister really seems to find more time for discussing the problems with the legion.

There is one contradiction. I notice in the legion's brief before you the legion says Canada has the best legislation in the world. If they come here supposedly representing all their members, some of whom they claim to be merchant seamen, they have to admit there are two sets of legislation. How can you say to a government you have the best legislation in the world when the legislation doesn't apply to all your members? We are not saying the government has that legislation, because we are not treated equally.

I'm saying to you we do represent the majority of merchant seamen in Canada today. We should really be the spokespersons, but old habits die hard. As a matter of fact, if any of the claims a civilian—and in their language we're still civilians—files in Prince Edward Island. . .just by rote, the response is if you wish to appeal this, you can appeal with an advocate; if not, get in touch with your local legion.

You see, the two of them are recognized as being one and the same, the legion and the VAC, as today it is called. In other words, one promotes the other.

I'm saying to you the real representative of Canadian merchant seamen is ourselves. You are talking to the right people right now.

M. Griezic: Monsieur Godin, je pense que vous avez demandé combien de gens recevaient les bénéfices du gouvernement.

M. Godin: Oui.

M. Griezic: Il est bien difficile de donner une bonne réponse, parce que quand on a posé la question au ministère, on nous a donné le chiffre de 2 000. Puis on nous en a donné un autre: 264. Il y a une différence entre les deux. Comment

[*Translation*]

For my own information, I would like you to tell me how many people you represent. How many former merchant seamen do not receive these benefits? How many people could be receiving them?

M. McGrath: Monsieur Godin, je suis ici à titre de vice–président de l'Association de la marine marchande du Canada. Nous comptons maintenant 1 600 membres. D'après certaines statistiques, il resterait environ 3 000 anciens combattants membres de la marine marchande. Nous croyons donc représenter la majorité des anciens marins marchands.

Nous faisons aussi partie d'une coalition qui comprend l'Association des prisonniers de guerre, l'Association des capitaines au long cours et l'Association de la marine marchande. Le 18 août dernier, nous avions signalé au secrétaire d'État que nous n'aimions pas être exclus des discussions qui portent sur les marins marchands alors qu'on en discutait avec la Légion, l'ANAFA et d'autres organismes.

Je peux vous dire que nous représentons la majorité des anciens combattants de la marine marchande qui sont encore en vie. La majorité d'entre eux font partie de l'Association de la marine marchande du Canada. Grâce à la coalition, nous représentons une forte majorité des marins marchands, mais le ministre préfère passer son temps à discuter de nos problèmes avec la Légion.

Il existe une contradiction. Dans le mémoire que vous a présenté la Légion, on dit que le Canada possède les meilleures lois du monde pour ses anciens combattants. Si la Légion prétend représenter tous ses membres, y compris, apparemment, les membres de la marine marchande, elle doit reconnaître que l'on fait deux poids deux mesures. Comment la Légion peut–elle prétendre que le gouvernement a les meilleures lois du monde pour les anciens combattants alors que la loi ne s'applique pas à tous ses membres? Nous ne pouvons certainement pas dire la même chose parce que nous ne sommes pas traités de la même façon que les autres.

Je peux donc vous dire que nous représentons la majorité des anciens combattants membres de la marine marchande. Nous devrions donc être leur porte–parole, mais il est difficile de se débarrasser de ses vieilles habitudes. En réalité, si un civil, et c'est ce que nous sommes encore à leurs yeux, présente une demande dans l'Île–du–Prince–Édouard, je peux vous dire que si le civil veut ensuite faire appel de la décision du ministère, il peut demander les services d'un avocat–conseil ou encore de la Légion.

On met donc la Légion et ACC, comme on l'appelle maintenant, sur le même pied. Ils s'aident l'un l'autre.

Je peux vous dire cependant que c'est notre association qui représente vraiment les membres de la marine marchande du Canada. Vous parlez donc à l'association appropriée.

Mr. Griezic: Mr. Godin, I think that you asked how many people received benefits from the government.

Mr. Godin: Yes.

Mr. Griezic: It is very difficult to give you the right answer because, when we asked the same question to the department, we were given a figure of 2,000. Then, we were given another one, 264. There is a difference between the two figures. How

[*Texte*]

peut–on la trouver? On nous a dit qu'on allait changer des choses, mais cela fait deux ans qu'on a dit cela. Il y a 16 mois, on nous a dit qu'on allait identifier chaque marine marchande, mais on ne sait pas si cela a été fait et il me semble que rien n'a changé.

M. Godin: Si vous aviez droit à ces revendications, combien de personnes approximativement, demain matin, pourraient faire des demandes?

• 1625

M. Griezic: C'est vraiment difficile à dire. D'après moi, il y a des gens qui ont déjà fait une demande. Le ministère leur a dit qu'il ne pouvait pas accepter de demandes, mais de faire d'autres demandes. Ils sont vraiment sur la lune. Il est difficile de donner des chiffres exacts.

M. Godin: Très bien. Monsieur le président, en répondant aux autres questions, on répondra probablement à l'ensemble de mes questions.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): I would like to welcome Mr. Olmstead, Mr. McGrath, and Professor Griezic to the committee hearing.

As a preamble to any questions I might have, I'd like to say I feel there should be no differentiation among veterans, merchant seamen, and so on. I see no reason why there should be a different set of regulations for any of them.

Mr. McGrath, I must say I've heard it before and I'm disappointed there appears to be in–fighting amongst the organizations that represent veterans. I presume you've taken all action possible to try to overcome the arbitrariness that happens between the organizations. It strikes me that with a united front you would be likely to accomplish a lot more than with the in–fighting. I know this is driven by your perception that you are not adequately represented.

Professor Griezic, you ran those suggestions of yours by pretty quickly. Could you possibly run them by again, on what you think the merchant navy veterans should be granted? You mentioned grants of $20,000, $40,000, and so on. Could you repeat those for me, please?

Prof. Griezic: I had suggested $20,000 to each of the merchant seamen, plus $40,000 to the merchant seamen POWs. I have estimated that based on the $88 million that was allocated by the previous government, and that is confirmed in the *Canada Gazette* as $17 million per year. By my rough estimates—and I have to admit they're not precise—it would work out to approximately $70 million. It comes to $72 million or something like that. That would leave funds over for the government.

I suggest that because of what happened after the war. As we are well aware, there was a pronounced difference between different groups of Canadians, those who were in the merchant navy and those who were in the military, in the access they had to educational benefits and so on. Because of that, I suggest they then make compensation to those individuals because of the penalties, really, that were imposed on those Canadians, who were given second–class status.

[*Traduction*]

can we find out? We were told that some things were going to change, but this was two years ago. Then, 16 months ago, we were told that every merchant seaman would be identified, but this has still not been done and nothing seems to have changed.

Mr. Godin: If you were entitled to benefits, how many people could submit a claim tomorrow morning?

Mr. Griezic: It's rather difficult to say. I believe that some individuals have already sent an application. The department informed them that their application could not be accepted, but that they should prepare other applications. They are really somewhere in the clouds. It's rather difficult to give exact figures.

Mr. Godin: Fine. Answers to other questions will probably also answer other questions I may have.

M. Frazer (Saanich—Les–Îles–du–Golfe): Monsieur Olmstead, monsieur McGrath et professeur Griezic, vous êtes les bienvenus.

En préface aux questions que je pourrais vous poser, je tiens à préciser qu'à mon avis, on ne devrait pas faire de distinction entre les anciens combattants, les marins de la marine marchande, etc.. Je ne vois pas pourquoi les règlements devraient être différents pour chaque catégorie.

Je dois dire, monsieur McGrath, que je suis déçu d'entendre—et ce n'est pas la première fois—qu'il y a des dissensions entre les différentes organisations parlant au nom des anciens combattants. Je présume que vous avez pris toutes les mesures nécessaires pour essayer de surmonter les positions arbitraires qui pourraient déchirer ces organisations. Il me semble bien que la solidarité donnerait beaucoup plus de résultats que ces luttes intestines. Je reconnais toutefois que cette situation découle du fait que vous estimez que vous n'êtes pas suffisamment représentés.

Je trouve, monsieur le professeur Griezic, que vous nous avez soumis vos suggestions plutôt rapidement. Pourriez–vous y revenir et nous dire pourquoi vous estimez que les anciens combattants de la marine marchande devraient recevoir une allocation? Vous avez mentionné des allocations de 20 000$, 40 000$, etc.. Pourriez–vous reprendre vos arguments, s'il vous plaît?

M. Griezic: J'avais suggéré 20 000$ pour chaque ancien combattant de la marine marchande, plus 40 000$ pour ceux qui ont été prisonniers de guerre. Ces chiffres se fondent sur le budget de 88 millions de dollars prévu par le gouvernement antérieur; la *Gazette du Canada* a confirmé qu'il s'agissait de 17 millions de dollars par an. Un calcul rapide—et je reconnais qu'il n'est pas très précis—indique que le total serait d'environ 70 millions de dollars. C'est de l'ordre de 72 millions de dollars, environ. Cela laisserait une marge pour le gouvernement.

J'avance cette suggestion pour tenir compte de ce qui s'est passé après la guerre. Comme nous le savons tous, les différents groupes n'étaient pas tous traités de la même façon; l'accès aux avantages permettant de poursuivre des études n'était pas le même pour les anciens militaires et pour les anciens combattants de la marine marchande; il y avait aussi d'autres différences. C'est pour cela que je suggère de compenser ces personnes, parce que, en fait, on avait imposé une pénalité à ceux à qui on accordait un statut de deuxième classe.

[*Text*]

We have talked to the Human Rights Commissioner. We have talked to individuals from Justice. We have support through legal opinion that in fact this could be pursued. It seems to me doing this it would be a means whereby Canada could resolve a rather unpleasant part of its history, and it would be cost–effective.

The second point I made was that if we are going to have this kind of legislation and we're going to have the processing of applications sped up, we should have time limits placed on it. We've had so much difficulty... I have piles—and I'm not a specialist, I'm a historian—in dealing with Veterans Affairs, although I do telephone them, I speak with them, to try to help out these individuals.

• 1630

As Mr. McGrath said, some of these people are 75 or 77 years of age. They want TAPS cards.

What do you do when the department says we will give you this, but apply if you want some more, because we can't give you this. At 77 or 78 years of age, why not just say we'll give you the whole thing? Something is missing there.

So if we're going to change the system, and a system that goes on... Mr. McGrath made an example of an individual who had been there for seven years trying to get processing; that person has still been told to keep applying for more.

If we want to speed up and we want to be realistic, then let's just say to them, okay, a first application gets done in two to six weeks. If the paralegals are looking at this, then we have to set some limits on them; otherwise, it will simply be spread out and take as long as they want.

On the merchant seamen situation, in fact for 50 years, 45 years, they've been without this. They've been told that their processing system is going to be speeded up, but it hasn't been.

So we have to ask for your help in this regard. I think it becomes incumbent upon you people simply to say that if the bureaucrats are going to deal with this, then two to six weeks after it comes in it's a done deal—it has been looked at, it has been considered.

The third point I made has to do with the actual dealing with the department. It is really frustrating when you phone a department to try to get information about the merchant navy and they tell you that War Amps are the people to get in touch with, and you talk to Faye Lavell and she says, well, yes, we do have information here, but it's for the individuals there—rather than getting in touch with Mr. McGrath's organization or Mr. Olmstead from the coalition. Something is happening, and I'd like to know why.

It might be a sheer accident that people such as Larry Gray get appointed to positions in the department. There are other examples I could give of former employees of Mr. Chadderton who are with the department. We know what their attitude is toward the merchant navy and the organization.

[*Translation*]

Nous avons rencontré le commissaire aux Droits de la personne et nous avons également parlé à certains fonctionnaires du ministère de la Justice. Nous avons obtenu un avis juridique indiquant que cette cause pourrait être recevable. Il me semble qu'une telle mesure permettrait au Canada de corriger une page peu glorieuse de son histoire et donnerait également un bon rapport coût–bénéfice.

J'ai également mentionné que si une loi de cette nature entre en vigueur et si nous voulons que les demandes soient traitées très rapidement, il faudrait mentionner des dates limites. Nous avons rencontré tellement de difficulté... J'ai toutes sortes de rapports avec le ministère des Anciens combattants—et je ne suis pas un spécialiste de la question, je suis historien—je téléphone à ces fonctionnaires, je leur parle, j'essaie d'aider ces personnes.

Comme M. McGrath l'a dit, certains de ces vétérans ont 75 ou 77 ans. Ils veulent leur carte du Système de comptabilisation des traitements.

Que faire quand le ministère vous dit qu'on va vous accorder cela, mais qu'il faut déposer une demande si l'on veut plus parce que cela ne peut être accordé. Quand on a 77 ou 78 ans, pourquoi ne pas dire que l'on va tout donner tout de suite? Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond là.

Donc, si nous voulons modifier le système, un système qui se perpétue... M. McGrath a donné l'exemple d'une personne qui a essayé pendant sept ans d'obtenir le règlement de son dossier; et il a obtenu comme réponse qu'il fallait continuer à déposer des demandes.

Si nous voulons accélérer les choses et être réalistes, disons donc tout simplement: d'accord, une première demande est traitée en deux à six semaines. Si c'est le personnel parajuridique qui s'occupe du dossier, il faut leur fixer des limites sans quoi ils feront durer le travail et prendront autant de temps qu'ils veulent.

Pour les anciens combattants de la marine marchande, ils attendent depuis 45 ans ou 50 ans. On leur a dit que leur dossier sera traité plus rapidement, mais cela n'a pas été le cas.

Nous devons donc vous demander votre aide à ce sujet. Je crois qu'il vous appartient de déclarer que si la bureaucratie doit traiter de cette question, un dossier doit être réglé en deux à six semaines, après quoi l'affaire est complètement réglée, elle a été examinée et étudiée.

J'ai également mentionné les rapports avec le ministère. C'est extrêmement frustrant d'appeler un ministère pour essayer d'obtenir des renseignements sur la marine marchande pour s'entendre dire que l'on devrait appeler l'Association des amputés de guerre; on parle à M^me^ Faye Lavell qui nous dit, oui, nous avons des renseignements mais c'est pour les personnes qui sont là, plutôt que d'aiguiller les gens vers l'organisme de M. McGrath, ou M. Olmstead de la coalition. Il y a quelque chose qui se passe, et j'aimerais savoir ce que c'est.

La nomination de M. Larry Gray à un poste au ministère est peut–être une pure coïncidence, mais je pourrais donner d'autres exemples de la nomination d'anciens employés de M. Chadderton que l'on retrouve maintenant au ministère. Nous connaissons leur attitude à l'égard de la marine marchande et de ses organismes.

[*Texte*]

Mr. Frazer, we have asked to meet with the legion. We had one meeting with them—they finally agreed to it—and they said that there's no need to meet any more. How can you discuss with individuals like that? You know about the battle they had over the *Book of Remembrance* and participating in the official ceremony. That set a precedent. Now they're saying that it doesn't set a precedent and we're starting all over again. It becomes difficult.

You're right, I agree, that the best way to resolve the thing is to sit down and discuss it. But you can't discuss with someone who refuses to listen.

Mr. Frazer: I'm sorry; I didn't mean to lecture on that one, but it just occurred to me that a united front would present a far stronger case.

Mr. McGrath, may I assume that you have contacted DVA and said that if there are merchant navy inquiries they should be directed to you?

Mr. McGrath: We had a meeting on August 18, 1994—all the people sitting here. We told the Secretary of State, but he told us he would meet with anybody.

Mr. Frazer: Have you asked formally in writing that if there are inquiries to do with merchant navy veterans they would be directed to you?

Mr. McGrath: We actually haven't done that, but when you meet with the Secretary of State and you—

Mr. Frazer: I understand, but maybe it's like a telephone call.

Mr. McGrath: Sure.

Mr. Frazer: As soon as it's over, it's gone. Maybe it would be worth while—

Mr. McGrath: Anyway, there were six of us at that meeting and there were six of them.

Mr. Frazer: I'm not for a moment doubting that this was said. My concern is that maybe it didn't sufficiently register that action was taken on it.

Mr. McGrath: On the other issue you mentioned earlier, you talked about us being divided. Unfortunately, the Royal Canadian Legion did not defend merchant seamen. As a matter of fact, the legion historically did not allow merchant seaman in various places in Canada as members. Today they're looking for members.

I'm not carrying on an old fight of 50 years ago, but I want to say to you—and you have seen the material—that there are two sets of legislation and there are merchant seamen veterans of the legion and they think they're being represented. When the legion comes to you and says that we have the best legislation, they should exactly set in another paragraph that this excludes merchant seamen, to defend our case. That's all I'm putting forward.

[*Traduction*]

D'autre part, monsieur Frazer, nous avons essayé de rencontrer la Légion. Ils ont finalement accepté de nous recevoir, nous avons eu une réunion au cours de laquelle on nous a dit qu'il serait inutile de se rencontrer à nouveau. Comment peut–on discuter quand on se heurte à une telle attitude? Vous êtes au courant de la bataille qu'il a fallu livrer au sujet du *Livre du Souvenir* et de la participation à la cérémonie officielle. Cela a créé un précédent, mais on nous dit maintenant qu'il n'y a pas eu de précédent, en fait, et tout recommence. Les choses commencent à être vraiment difficiles.

Vous avez raison, et je reconnais que la meilleure façon de régler la question est de se rencontrer et d'en discuter. Mais on ne peut pas discuter avec quelqu'un qui refuse d'écouter.

M. Frazer: Je suis désolé, je n'avais pas du tout l'intention de vous faire un sermon. Il me semblait tout simplement que la solidarité mènerait à une bien meilleure position de force.

Dois–je comprendre, monsieur McGrath, que vous avez approché le ministère des Anciens combattants pour leur demander de vous référer les demandes de renseignements concernant la marine marchande?

M. McGrath: Nous nous sommes rencontrés le 18 août 1994—je parle de toutes les personnes qui sont présentes ici aujourd'hui. Nous en avons avisé le secrétaire d'État, mais il nous a dit qu'il rencontrerait n'importe qui.

M. Frazer: Avez–vous écrit au ministère pour demander officiellement que les demandes de renseignements concernant les anciens combattants de la marine marchande vous soient acheminées directement?

M. McGrath: Non, nous n'avons pas fait cela, mais quand on rencontre le secrétaire d'État et que. . .

M. Frazer: Je comprends, mais c'est peut–être comme un appel téléphonique.

M. McGrath: Certainement.

M. Frazer: La conversation terminée, il n'en reste rien. Il serait peut–être utile. . .

M. McGrath: De toute façon, nous étions six, et il y avait six personnes du ministère lors de cette rencontre.

M. Frazer: Je ne mets pas du tout en doute ce qui a été dit. Mais je me demande si l'on n'a pas pris suffisamment note de cet aspect pour prendre ensuite des mesures dans le sens demandé.

M. McGrath: Vous avez mentionné plus tôt l'opposition entre les différents groupes. C'est regrettable, mais la Légion royale canadienne n'a pas défendu la cause de la marine marchande. En fait, depuis toujours, la Légion, dans plusieurs endroits au Canada, n'accepte pas les anciens combattants de la marine marchande comme membres. Actuellement, la Légion cherche des membres.

Je ne vais pas poursuivre une vieille querelle qui remonte à 50 ans, mais je tiens à vous dire, et vous avez vu la documentation, qu'il y a deux types de loi et qu'il y a des anciens combattants de la marine marchande à la Légion qui croient être représentés. Quand la Légion se présente devant vous et déclare que ses membres bénéficient des meilleures mesures législatives, elle devrait préciser ensuite que ces mesures excluent la marine marchande, et elle devrait défendre notre cause. C'est tout ce que je veux dire.

[*Text*]

It's nice to be together, but if you want to look around you, between railroads in this country, longshoremen on the east coast and longshoremen on the west coast. . .we're just the make–up of this country. It's too bad we can't all be together, but life is just not that rosy.

Mr. Frazer: Professor Griezic, your last point first. To try to conclude the claims in six weeks ignores the fact that we are served by Canada Post. It would perhaps not even get to Charlottetown in six weeks. But that's an aside I'll leave to the minister, Mr. Dingwall.

I must say politically and philosophically I don't agree with spending money just because it's there. The fact that $80 million was designated. . .it should not be apportioned out unless it's deserved, and recognized as being deserved.

That having been said, if you recall, I said I don't really see why there should be any differentiation between merchant navy veterans and other veterans. They should be treated equally.

If that is the case, your suggestion or recommendation might even extend to the other veterans. If every merchant navy veteran is given $20,000 or, if he were a prisoner of war, $40,000, there are obviously other veterans who didn't take advantage of the DVA act after the war and who therefore received nothing and thereby are in basically the same position you say the merchant navy people are.

So again, I think we should address need rather than just a broad compensation. But again, I guess that's my political philosophy coming out here.

The ability for organizations to represent your "litigants", if I can use that word, is very important. There has to be a way to ensure the message gets through, because as you pointed out, and as we recognize very well, time's a–wasting; people are getting on in age, and if their claims aren't answered very quickly, then they won't need to be answered, because they will have disappeared. That, I think, is unconscionable on the part of Canada, and I hope we'll be able to resolve it.

As you know, we will eventually be going into clause–by–clause study of Bill C–67. At that time I hope we will be able to resolve, if not all, most of your concerns.

Prof. Griezic: If I may give one response to Mr. Frazer about the spending, I agree with him 100% that you don't spend money simply because it is there.

The Vice–Chair (Mr. Proud): It's not there anyway. It's designated. It's not there. You can argue that until you're blue in the face, but it's not there.

Prof. Griezic: No, and I don't want to. The thing is, quite simply, money is there if the government wants to find it. We can point to any example, today, tomorrow, yesterday.

[*Translation*]

• 1635

C'est bien beau la solidarité, mais regardez autour de vous, que ce soit les sociétés ferroviaires, les débardeurs sur la côte est et ceux de la côte ouest. . .voilà comment ce pays est fait. C'est dommage que nous ne puissions pas être tous ensemble, mais la vie n'est pas toujours rose.

M. Frazer: Professeur Griezic, commençons par votre dernier point. Tenter de régler tout cela en six semaines ne tient pas compte du fait que nous dépendons de Postes Canada. En six semaines, le dossier ne se rendrait peut–être même pas à Charlottetown. En fait, c'est quelque chose que je laisse au ministre, M. Dingwall.

Je dois dire que sur les plans politique et philosophique, je n'accepte pas l'idée de dépenser parce que l'argent est là. Le fait que l'on ait mis de côté 80 millions de dollars. . .il ne faut verser cette somme à moins que cela ne soit mérité, et reconnu comme tel.

Cela dit, vous vous rappellerez que j'ai déclaré que je ne voyais vraiment pas pourquoi on ferait une distinction entre les anciens combattants de la marine marchande et les autres. Il faut les traiter tous sur un pied d'égalité.

Dans ces circonstances, votre proposition ou recommandation pourrait même toucher les autres anciens combattants. Et si l'on verse 20 000$ ou, dans le cas des prisonniers de guerre, 40 000$, à tous les anciens combattants membres de la marine marchande, manifestement les autres qui ne se sont pas prévalus des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants après la guerre, et donc qui n'ont rien reçu, se retrouvent essentiellement dans la même situation que les gens de la marine marchande.

Comme je le disais, je pense donc qu'il faut regarder le besoin plutôt que de verser des indemnisations à la ronde. Là encore, je suppose que c'est ma philosophie politique qui ressort.

Il est très important que des organismes puissent représenter vos «plaignants», si je peux m'exprimer ainsi. Il faut s'assurer que l'on passe le message, car comme vous l'avez souligné, et comme nous le savons tous fort bien, le temps passe; les gens vieillissent et si l'on ne donne pas suite à leurs demandes très rapidement, il ne sera pas nécessaire de le faire puisqu'ils auront disparu. Je pense que c'est inconcevable que le Canada ait agi ainsi et j'espère que nous pourrons régler la question.

Comme vous le savez, nous allons finir par en venir à l'étude article par article du projet de loi C–67. À ce moment–là, j'espère que nous pourrons répondre, sinon à toutes, du moins à la plupart de vos préoccupations.

M. Griezic: Permettez–moi de répondre à ce que M. Frazer a dit sur les dépenses. Je suis parfaitement d'accord avec lui qu'il ne faut pas dépenser tout simplement parce que l'argent est là.

Le vice–président (M. Proud): L'argent n'est pas là. On a désigné un montant. Mais vous pouvez vous égosiller tant que vous voudrez, l'argent n'est pas là.

M. Griezic: Non, ce n'est pas ce que je veux faire. Toutefois, c'est très simple, si le gouvernement veut trouver l'argent, il le fera. On peut en donner de nombreux exemples d'ailleurs, passés et présents.

[*Texte*]

My point is on the merchant seamen and the military veterans and access to those benefits. It's true some veterans may not have applied for some of those benefits. I would like to know how many didn't before I give any kind of estimate about that situation.

From my familiarity with some of my colleagues who had been in the military and who are retired and this sort of thing, and from my research, extensive propagandizing was done by the government to the military to tell them about those benefits that were available. That was not done for the merchant navy. That, I think, is a double standard.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): I too would like to thank Mr. Olmstead, Mr. McGrath, and Professor Griezic for being here and making presentations today.

I also have some strong feeling that you were aggrieved over a number of years and you finally got some recognition and some progress was made. I was left with the impression, however, though, when talking to the members from the veterans department, that they were treating you equally.

The question begs two things. First, we're always hearing things such as "speed it up", or "it hasn't", without any kind of proof. That's the kind of thing that leaves us out on a limb.

• 1640

However, when you have hard data, when you track veterans who go through and are turned down, then we have what is known as prima facie evidence. That hasn't been forthcoming here. That's the kind of thing that puzzles me.

Maybe you can solve that for me now. How many applications for benefits were made on behalf of merchant navy veterans last year? How many veterans pensions were granted? How many weren't?

Mr. McGrath: Mr. Richardson, we don't have those figures from the government, and we can't get them. However, if you speak to your colleague, Mr. Frazer, he and I both have an application of one of the constituents in Nanaimo. I left you that material last August. That was a year old when that material was there, and that claim isn't finalized yet. We have all kinds of specific cases. The ones you bring to light are not those that are satisfied. It is those that are not satisfied, but the ones that are not satisfied take two and a half years.

Furthermore, I'm quoting you cases here. I prefer not to quote names because the question of retribution is a problem. We have some fears about retribution. You might tell us we shouldn't have that in this society, but we do

Mr. Richardson: No, you don't have to do that.

Certainly when we ask the question—and you can read the transcript—we are told they are being processed in the normal fashion for all veterans with no bias or no clear distinction. That's the message we hear, and therefore in good faith we believe the applications from veterans of the merchant navy are being processed in an indistinguishable fashion from other pensioners. That's all I can say to you from sitting here, but I'll move from there, and maybe we as a committee can find out if they could break it out.

[*Traduction*]

Ce qui m'intéresse, ce sont les anciens combattants de la Marine marchande et des Forces armées et leurs droits à ces indemnisations. Il est vrai que certains anciens combattants n'ont pas fait de demande. J'aimerais savoir combien sont dans cette situation avant de pouvoir donner une estimation.

D'après quelques collègues dans les Forces armées qui sont à la retraite, etc., d'après mes recherches, le gouvernement a largement diffusé l'information sur les avantages disponibles aux membres des Forces armées. Cela n'a pas été fait pour la marine marchande. À mon avis, voilà deux poids deux mesures.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): J'aimerais moi aussi remercier M. Olmstead, M. McGrath et le professeur Griezic de leur présence et de leurs exposés.

J'ai aussi fortement l'impression que vous avez été lésés pendant de nombreuses années et qu'enfin, le problème a été reconnu et les choses ont quelque peu avancé. J'ai toutefois, après avoir parlé aux fonctionnaires du ministère des Anciens combattants, eu l'impression que vous aviez été traités sur un pied d'égalité.

Cela m'amène à soulever deux questions. D'abord, on entend constamment «accélérer les choses» ou «cela n'a pas été fait», sans aucun élément de preuve. Cela ne nous avance pas beaucoup.

Toutefois, lorsque vous avez des données concrètes, lorsque vous pouvez retracer les anciens combattants qui se sont adressés au ministère et qui ont vu leur demande rejeter, nous avons ainsi des preuves tangibles. Jusqu'à présent, nous n'en avons rien vu. Cela m'intrigue.

Peut-être pouvez-vous aujourd'hui éclairer ma lanterne. Combien de demandes de prestations ont été présentées par des anciens combattants de la marine marchande l'an dernier? Combien a-t-on accordé de pensions à ces anciens combattants? Combien de demandes ont été rejetées?

M. McGrath: Monsieur Richardson, nous n'avons pu obtenir ces chiffres du gouvernement. Toutefois, si vous parlez à votre collègue, M. Frazer, nous avons, lui et moi, tous deux une demande d'un électeur à Nanaimo. Je vous ai laissé cette documentation en août dernier. Cette demande était déjà vieille d'un an à l'époque et rien n'a encore été réglé. Nous avons de nombreux exemples précis. Les dossiers dont nous parlons sont ceux qui n'ont pas été réglés. Or, il faut deux ans et demi à régler un dossier.

En outre, j'ai cité des dossiers précis ici. Je préfère ne pas donner les noms, car on risque des mesures de rétorsion. Vous me répondrez peut-être que cela ne devrait pas exister dans notre société, mais cela existe.

M. Richardson: Non, ce n'est pas nécessaire.

Quand nous posons la question—et vous pourrez le lire dans le compte rendu—on nous répond que les dossiers sont traités de la façon normale, sans préjugés ni distinction. C'est ce qu'on nous dit et donc en toute bonne foi, nous pensons que les demandes des anciens combattants de la marine marchande sont traitées de la même façon que celles des autres retraités. C'est tout ce que je peux vous dire, mais peut-être le comité peut-il trouver une façon de faire avancer les choses. Je vais maintenant passer moi-même à autre chose.

[*Text*]

Mr. McGrath: Before you move, I just want to say this. When Merrithew announced the bill in Halifax, we were told that because of nearly 50 years of waiting, we would be fast–tracked. You know what fast–tracking means in our system. We find out that we weren't fast–tracked. I attended a meeting three months ago in Victoria where an advocate and a representative of the VAC were telling the membership, we're going to put you on priority. I said to the membership and the parties that were there speaking for the government that if priority means fast–tracking—really with the present company excluded—just forget it because it doesn't mean anything. The fast–tracking wasn't lived up to.

I have a letter on file here from an individual whose case is over a year and a half old. He has been told that his case will be put in line. I don't think we really want an edge on another veteran. We think we're all veterans, all of the people of our age. We were promised something we never achieved.

So to give you specifics, I will tell you that there's no fast–tracking.

The department, in my opinion—I express it based on civil law or criminal law of what happens to people in the court system if they're not treated within a period of time... I think the DVA, unfortunately, is maybe bogged down. However, changing this legislation we're talking about doesn't appear to me to be that answer.

Mr. Griezic: Perhaps I can just add to that, Mr. Richardson. I haven't heard what they told you about how they were treating... When I read the reports, I didn't see anything of that nature. Having spoken with the people and having seen copies of correspondence, I do know these individuals are referred to as civilians. It is placed right on the material they get back that they are civilians. Now, if they're being treated as civilians, they're not being treated as veterans. Again, that's the verbiage they are using.

They've even admitted that they haven't been including them with the military veterans in the processing system. Now, that comes from 66 Slater. They tell you that. We have evidence, because it's right on the paper that these individuals are classified as civilians, and under the legislation it's correct.

• 1645

Mr. Richardson: Before I get cut off, I have to ask you one more question. I'll come back. If we have time, I'll take this up.

Exactly what entitlements, if any, are extended to military veterans but not granted to merchant navy veterans? Is there any difference?

Mr. Olmstead: Yes, there is. I'll take you back to paragraph 16 of my testimony and services covered for a civilian merchant seaman. If you look at the first column, it speaks of proceeding by land, sea, or air to a Canadian or allied ship for the purpose of being in the service thereof. Under the bill, it begins on the day on which the person having made an agreement concerning service on the ship first came aboard that ship for the purpose of carrying out duties in relation to the

[*Translation*]

M. McGrath: Auparavant, j'aimerais dire quelque chose. Lorsque le ministre Merrithew a annoncé son projet de loi à Halifax, on nous a dit que puisque nous attendions depuis près de 50 ans, la procédure serait accélérée. Or, vous savez ce que cela signifie dans notre système. Nous constatons que cela n'a pas été le cas. J'ai assisté à une réunion il y a trois mois à Victoria où un militant et un représentant de l'Association des anciens combattants du Canada disait à leurs membres qu'ils allaient avoir la priorité. J'ai demandé aux membres et aux parties qui représentaient le gouvernement, exclusion faite des personnes présentes, si cela ne signifiait pas qu'on allait tout simplement tout oublier. On n'a pas du tout accéléré les choses.

J'ai ici une lettre de quelqu'un dont le dossier traîne depuis plus d'un an et demi. On lui a dit que son dossier allait être mis dans le système. Je ne pense pas que nous voulons vraiment avoir un avantage sur les autres anciens combattants. Nous sommes tous des anciens combattants, nous sommes tous du même âge. On nous a fait des promesses qui n'ont jamais été gardées.

Pour être précis donc, nous n'avons pas bénéficié d'une procédure accélérée.

Le ministère, à mon avis—et je me fonde sur le droit civil ou le droit criminel lorsque les accusés ne sont pas entendus dans certains délais—je pense que le ministère, malheureusement, est enlisé. Toutefois, je ne pense pas que changer la loi soit la solution.

M. Griezic: Permettez–moi d'ajouter quelque chose, monsieur Richardson. Je n'ai pas entendu ce qu'on vous a dit sur le traitement de... Dans les rapports, je n'ai rien vu de ce genre. Après avoir parlé aux gens, après avoir vu copie de la correspondance, je sais que l'on qualifie ces personnes de civils. C'est écrit noir sur blanc. Or, si on les traite comme des civils, on ne les traite pas comme des anciens combattants. C'est le genre de verbiage qu'on entend.

On a même admis que les demandes n'ont pas été incluses dans le système de traitement avec celles des anciens combattants des Forces armées. C'est ce qu'on nous a dit à 66 Slater. C'est ce qu'on vous dit. Nous avons des preuves puisque c'est couché sur papier, ces personnes sont classées comme civiles et aux termes de la loi, c'est le cas.

M. Richardson: Avant que je ne perde la parole, je dois vous poser encore une question. J'y reviendrai d'ailleurs. Si nous en avons le temps, j'y reviendrai.

Quels avantages exactement sont offerts aux anciens combattants des Forces armées qui ne le sont pas à ceux de la marine marchande? Y a–t–il des différences?

M. Olmstead: Oui, il y en a. Si vous voulez vous reporter au paragraphe 16 de mon exposé, vous y trouverez les services couverts dans le cas d'un civil de la marine marchande. Dans la première colonne, on voit qu'il faut se déplacer par terre, mer ou air à destination d'un navire canadien ou des forces alliées dans le but de servir à son bord. Aux termes du projet de loi, le service commence la journée que la personne qui s'est engagée à servir à bord y met les pieds pour la première fois dans le but

[*Texte*]

voyage. The old act covers transportation, travel to the job. The new act doesn't. Under the bill you're not in service unless you have not only signed the articles but gone aboard the ship.

On returning by land, sea, or air to Canada or the country of which the person was a citizen or national from a Canadian or allied ship after being in the service thereof—that's the old act. Under the bill, it ends on the latest of the day on which the person last carried out duties in relation to the voyage—that might be when the ship was sunk—the day on which the person was lawfully discharged from that agreement, the day on which the completion of the voyage became impossible, and the day on which the person, having been rescued at sea, was returned to port, or having been captured at sea, was released from imprisonment or internment.

In paragraph (c) in the old act, it is a matter of being on leave from a Canadian or allied ship that was in a port outside Canada. There is no equivalent.

So here is discrimination in recognition between the old act and the bill. And if you read paragraph (b) carefully, it's a real dog's breakfast. It could result in successive appeals. There are four subparagraphs. You could have four successive appeals on different bases.

The Vice-Chair (Mr. Proud): May I bootleg in on this question? What's the difference between (b) and the military veterans?

Mr. Olmstead: They were covered until they were discharged.

The Vice-Chair (Mr. Proud): Does that not say the same thing here, in subclause (1)?

Mr. Olmstead: If you consider that when a person's vessel is sunk at sea and he is left in the water. . .if that's being discharged, I guess that's it.

The Vice-Chair (Mr. Proud): It doesn't say that there.

Mr. Olmstead: If you examine it carefully, it does.

The Vice-Chair (Mr. Proud): Mr. Richardson, continue.

Mr. Richardson: That has been read into the record by Mr. Olmstead, so that will satisfy me for now. Those areas you feel are not equal. . .that would be a matter of judgment, I guess, on the terms of service.

I really want to see this be right for you, but quite simply, that may be the definition of terms of service at commencement and ending of service.

Mr. Olmstead: That's just one aspect of it. I would like to have the opportunity to testify in the subsequent hearings, when we discuss the veterans issues, since here we're talking about Bill C-67. I feel I have presented evidence in my testimony that shows extensive delays. I am prepared to give other testimony later. I could give you forty examples of discrimination.

Mrs. Hickey (St. John's East): Mr. McGrath, other witnesses have sat in front of us and made some suggestions or expressed concerns about the handling of the records in the department. Do you know exactly what the problems are in this regard? And what type of system could you put in place to handle this?

[*Traduction*]

d'exécuter ses fonctions. L'ancienne loi incluait le transport, le déplacement vers l'emploi. Ce n'est pas le cas dans la nouvelle loi. Aux termes de ce projet de loi, votre service ne commence pas au moment où vous signez l'engagement, mais au moment où vous arrivez à bord du navire.

Quant au retour, l'ancienne loi prévoyait le transport par terre, mer ou air vers le Canada ou le pays dont la personne était citoyenne ou résidente à partir du navire canadien ou allié après y avoir fait son service. Aux termes du projet de loi, le service prend fin le dernier jour où la personne a exécuté ses fonctions dans le cadre du voyage—il pourrait s'agir du jour où le navire a sombré—le jour où la personne a été légalement libérée de son contrat, le jour où il est devenu impossible de terminer le voyage, ou encore le jour où la personne, après avoir été sauvée en mer, a été ramenée au port ou après avoir été capturée en mer, a été libérée après avoir été emprisonnée ou internée.

L'alinéa c) de l'ancienne loi prévoyait aussi les permissions accordées à partir d'un navire canadien ou allié en escale à l'extérieur du Canada. Il n'y a rien d'équivalent dans le projet de loi.

Il y a donc une différence entre l'ancienne loi et le projet de loi sur le plan de la reconnaissance accordée. Si vous lisez attentivement l'alinéa b), tout y est réuni. Cette disposition pourrait entraîner appels sur appels. Il y a quatre sous-alinéas. Vous pourriez interjeter appel quatre fois sur des motifs différents.

Le vice-président (M. Proud): Puis-je intervenir? Quelle différence y a-t-il entre ce qui est prévu en b) et les dispositions concernant les anciens combattants des Forces armées?

M. Olmstead: Ils sont couverts jusqu'à leur libération.

Le vice-président (M. Proud): N'est-ce pas ce que l'on dit au paragraphe (1)?

M. Olmstead: Si, d'après vous, lorsqu'un navire coule en mer et que la personne se retrouve dans l'eau. . ., c'est ce que l'on appelle une libération, alors je suppose que oui.

Le vice-président (M. Proud): Ce n'est pas ce qui est dit.

M. Olmstead: Si vous y regardez de près, oui.

Le vice-président (M. Proud): Monsieur Richardson, veuillez poursuivre.

M. Richardson: M. Olmstead a consigné cela au procès-verbal et pour l'instant, cela me suffit. Là où il y inégalité selon vous. . . c'est je suppose une question de jugement sur ce qui constitue les conditions de service.

Je veux vraiment que l'on vous traite équitablement, mais à vrai dire, c'est peut-être ainsi que l'on définit dans les conditions d'engagement le début et la fin de cet engagement.

M. Olmstead: Ce n'est là qu'un aspect. J'aimerais avoir l'occasion de témoigner lors des travaux futurs sur les anciens combattants puisqu'ici nous parlons du projet de loi C-67. Je pense avoir présenté des preuves au cours de mon témoignage qui démontrent qu'il y a eu de longs retards. Je serai en mesure de témoigner sur autre chose plus tard. Je pourrai vous donner 40 exemples de discrimination.

Mme Hickey (St. John's-Est): Monsieur McGrath, d'autres témoins nous ont présenté des recommandations ou se sont inquiétés de la façon dont le ministère traite les dossiers. Connaissez-vous exactement les problèmes à cet égard? Quel genre de système préconisez-vous pour traiter les dossiers?

[*Text*]

Mr. McGrath: I could say that maybe they were short of staff in Prince Edward Island. I could come up with many reasons. All I want to say—and I've said it earlier here—is that I don't think they have a right to treat people in that way.

Mrs. Hickey: Maybe you're right, but my problem is that this comes up all the time as a concern but then there's not an answer for it.

Mr. McGrath: Your colleague Mr. Richardson asked about these problems.

Mrs. Hickey: Yes.

Mr. McGrath: I have a document, dated in August, from Prince Edward Island to an individual classified as ''protected material''. He's a civilian, but to me he's a merchant navy war veteran. The paragraph says:

> Once the documentation has been received, your claim will be listed in chronological order for presentation to the Board. I will notify you further at that time as to the exact date and time that the hearing will take place. Please note that there's presently an extensive backlog before the Veterans Appeal Board and it will be a few months before a scheduled date can be set.

I talked to him this week. He hasn't heard anything.

I told you that people from the department in Victoria were telling people that they were going to put them on priority.

In fairness, the only reason we're arguing for fast–tracking or priority is that after 50 years I think they could make exceptions. By putting us on an equal footing with those people who are of our age, we can live the way they live and try to see our way through this.

I just find that the DVA, unfortunately, not since yesterday but since a long way back, has not processed claims in a common–sense and natural way. That's my criticism.

Mrs. Hickey: Do you have any recommendations as to how the process can be sped up?

Mr. McGrath: Well, in this Bill C–67, which I've read, I don't see anything that tells me that we will be proceeding any faster, based on the way I read it as of now. If that was the answer, then I'd be jumping on it.

Mrs. Hickey: Okay. But do you have any answers for us? Do you know how we could speed it up?

Mr. McGrath: Sure. I would say—and it's a heck of a thing to say to the government after laying off 45,000 workers—hire somebody to look after our members and the veterans of Canada. I really think this country, over and above those they might be laying off on the Hill here. . . I believe they owe something to us veterans in this country, me included.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you, gentlemen, for appearing before us.

[*Translation*]

• 1650

M. McGrath: Je pourrais vous dire que l'on manque de personnel à l'Île–du–Prince–Édouard. Je pourrais vous donner toutes sortes de raisons. Tout ce que je veux dire—et je l'ai déjà dit ici—c'est qu'à mon avis, on n'a pas le droit de traiter ainsi les gens.

Mme Hickey: Vous avez peut–être raison, mais la difficulté, c'est que l'on soulève cette préoccupation, mais qu'on n'a pas de solution.

M. McGrath: Votre collègue, M. Richardson, a posé des questions sur ces problèmes.

Mme Hickey: Oui.

M. McGrath: J'ai un document classé «protégé» en date du mois d'août que les services à l'Île–du–Prince–Édouard ont envoyé à une certaine personne. Il s'agit d'un civil, mais pour moi, c'est un ancien combattant de la marine marchande. Et dans un paragraphe, on dit:

> Lorsque nous aurons reçu la documentation, votre demande sera classée par ordre chronologique pour être présentée au tribunal. Je vous préviendrai à ce moment–là de la date et de l'heure exacte de l'audition. Veuillez noter qu'il y a un retard considérable, à l'heure actuelle, dans les travaux du tribunal des anciens combattants et qu'il faudra plusieurs mois avant que nous ne puissions fixer une date d'audition.

Je lui ai parlé cette semaine. Il n'a encore rien reçu.

Je vous ai dit que les fonctionnaires du ministère à Victoria disaient au gens qu'on allait les mettre sur la liste en priorité.

À vrai dire, si nous plaidons en faveur d'un examen accéléré ou prioritaire, ce n'est que parce qu'après 50 ans, je pense qu'on pourrait faire des exceptions. En nous mettant sur un pied d'égalité avec des personnes de notre âge, nous pourrons vivre comme elles le font et tenter de nous en sortir.

Je constate que, malheureusement, le ministère ne traite pas les demandes de façon raisonnée et naturelle et ce n'est pas d'hier. Voilà ce que je reproche au ministère.

Mme Hickey: Avez–vous des recommandations sur la façon d'accélérer le processus?

M. McGrath: Dans ce projet de loi C–67, que j'ai lu, je ne trouve rien qui me laisse penser que le processus sera accéléré. Si c'était là la solution, je m'en réjouirais.

Mme Hickey: Très bien. Mais vous n'avez pas des solutions à nous proposer? Pouvez–vous nous dire comment accélérer les choses?

M. McGrath: Certainement. Je dirais—et ce n'est peut–être pas la chose à dire à un gouvernement qui veut mettre à pied 45 000 fonctionnaires—embauchez des gens pour vous occuper de nos membres, les anciens combattants canadiens. Je pense vraiment que ce pays, exclusion faite de ceux que l'on pourrait mettre à pied ici sur la Colline. . . Je suis persuadé qu'on doit quelque chose aux anciens combattants de ce pays, moi compris.

Le vice–président (M. Proud): Merci, messieurs, de votre comparution ici aujourd'hui.

[*Texte*]

The object of this exercise is to hear testimony regarding Bill C–67. As we understand it, the object of that is to speed up this process that all of us have been hung up on for so long. I don't know if this is the whole answer to it, but we've heard testimony from differing points of view. I believe that, as we go through it clause by clause, my colleagues will give each and every clause a thorough review. Hopefully, at the end of the day, when this comes back and becomes law, we will have a piece of legislation that will demand of government that they make this process speed up. I say this because we are in a situation—I don't have to tell you people this—in which the age of the people involved is getting to where before long there won't be very many of them. We have to do everything in our power, as lawmakers and politicians, to see that this process is done in a fair and equitable manner to each and every person covered under these acts.

Mr. Frazer had a brief interjection.

Mr. Frazer: I was just going to request that if you have personal concerns about clauses in Bill C–67 of which you could advise us so we can put more concentration on the specifics that concern you, then I personally would appreciate hearing about them.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you all.

This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Nous sommes ici pour entendre vos témoignages sur le projet de loi C–67. Si je comprends bien, c'est dans le but d'accélérer le processus. Je ne sais pas si c'est vraiment la réponse, mais nous avons entendu différents points de vue à ce sujet au cours des témoignages. Je pense qu'au cours de l'examen article par article, mes collègues examineront attentivement chaque article. Il est à espérer qu'en dernière analyse, lorsque ce projet de loi sera adopté, nous aurons quelque chose en main qui permettra d'exiger que le gouvernement accélère le processus. Je le souhaite ardemment car, inutile de vous le souligner, nous sommes dans une situation où les gens vieillissent et dans peu de temps, ils ne seront plus très nombreux. Il nous faut faire tout en notre pouvoir, comme législateurs et politiciens, pour nous assurer que ce processus est juste et équitable pour chaque personne qui relève de ces lois.

Monsieur Frazer, vous vouliez intervenir brièvement.

M. Frazer: J'allais tout simplement demander que, si les témoins ont des préoccupations personnelles au sujet des dispositions du projet de loi C–67 sur lesquelles ils aimeraient nous conseiller, de façon à ce que nous puissions accorder une attention plus particulière à ces questions, à titre personnel, je serais heureux que vous m'en fassiez part.

Le vice–président (M. Proud): Merci à tous.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Merchant Navy Association Inc.:

Tom McGrath, Vice President.

From Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association:

Mr. Gordon Olmstead, President.

As Individual:

Foster J.K. Griezic, Associate Professor, Canadian History, Carleton University.

TÉMOINS

De l'Association de la marine marchande canadienne incorporée:

Tom McGrath, vice–président.

De l'Association des prisonniers de guerre de la marine marchande canadienne:

M. Gordon Olmstead, président.

À titre individuel:

Foster J.K. Griezic, professeur adjoint, histoire canadienne, Université de Carleton.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC65
-N28

Governm
Publicati

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 11

Wednesday, March 22, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 11

Le mercredi 22 mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee will resume its examination of Bill C-67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

CONCERNANT:

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité continuera son étude du projet de loi C-67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 2 4 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty-fifth Parliament, 1994-95

Première session de la trente-cinquième législature, 1994-1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(13)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(13)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 22, 1995
(19)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 4:05 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Fred Mifflin, George Proud, and William Rompkey.

Acting Members present: Bernie Collins for John Richardson; Maurice Godin for Jean H. Leroux.

In attendance: From the Research Branch, Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

Witnesses: As Individuals: Mrs. Frances Crummer; Mr. Andrew Chatwood.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 4.*)

Frances Crummer and Andrew Chatwood made statements and answered questions.

At 5:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

CAROL CHAFE

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 22 MARS 1995
(19)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 16 h 05, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Membres suppléants présents: Bernie Collins pour John Richardson et Maurice Godin pour Jean H. Leroux.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: À titre individuel: M^me^ Frances Crummer et M. Andrew Chatwood.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité reprend l'étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattans (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux du jeudi 16 février 1995, fascicule n^o^ 4*)

Frances Crummer et Andrew Chatwood font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

CAROL CHAFE

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 22, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 22 mars 1995

• 1605

The Chair: Order.

I ask Mrs. Crummer to please give us her presentation as briefly as she would like to make it, so we can ask questions. Then Mr. Chatwood would proceed, and then we will ask questions of both of you. Thank you very much.

Mrs. Crummer.

Mrs. Frances L. Crummer (Individual Presentation): Thank you for inviting me to appear today.

In my brief I outline my experience with the pension system over the last six and a half years. Because of this extensive experience I believe I can speak with objectivity and judgment about the serious concerns I have with the proposed redesign of the pension system and changes to the Pension Act as contained in the legislation of Bill C–67.

In my brief I put forward some of my concerns with the proposed legislation as they relate to the rights of veterans and dependants under the Pension Act, the Bureau of Pensions Advocates, section 32(1) of the Veterans Appeal Board Act, the devolution of power and control to the minister, the department, and the integrity of the pension system.

Speaking from the benefit of my experience with the pension system, I put forward what I am convinced are the major reasons for the long turnaround time in pension claims and for the consistent decline in approvals at first application. These are the the cumbersome procedures at head office, the quality of research done, and the quality of opinions advanced by medical advisers. There is also the quality of decision–making by board members and the rare application of the benefit of the doubt.

I submitted to you my contention that in–depth research should be done at source in each district at the time the first application is being prepared and that skilled researchers should be added to the staff in each district to work under the direction of the district advocates. I pointed out this would be a highly efficient way to speed up the process and would, in my estimation, cut down on appeals. I also strongly expressed in the brief my view that considering the 12,500 cases already in the pension system, the 13,000 cases coming on stream, and the average age of all these veterans and clients, adding a few paralegals to Veterans Affairs offices will not, in my estimation, solve the problem. This is not the time or place for fiscal restraints regarding staff needs.

It is my understanding that the preparation and drafting of the legislation in Bill C–67 was done by the department. In my humble opinion it was done with undue haste and for the most part behind closed doors. The study done by the consultants is not in the public domain. The meetings held by the Senate subcommittee with officials in Charlottetown were in camera sessions.

Le président: La séance est ouverte.

Je demanderai à M^me^ Crummer de nous faire son exposé aussi brièvement que possible afin que nous puissions poser des questions. Suivra ensuite M. Chatwood, et nous vous poserons des questions ensemble. Merci beaucoup.

Madame Crummer.

Mme Frances L. Crummer (témoignage à titre personnel): Je vous remercie de votre invitation.

Mon mémoire expose mon expérience du système de pension depuis six ans et demi. Étant donné cette longue expérience, je crois exprimer un jugement objectif lorsque je me déclare sérieusement préoccupée par la proposition de refonte du système de pension et sur les modifications apportées par le projet de loi C–67 à la Loi sur les pensions.

Je m'inquiète tout particulièrement des effets qu'auront ces dispositions législatives sur les droits conférés aux anciens combattants et à leurs ayants droit par la Loi sur les pensions, sur le Bureau de services juridiques des pensions, sur le paragraphe 32(1) de la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants, des effets du transfert du pouvoir et du contrôle au ministre, au ministère, et des effets sur l'intégrité du système de pension.

Mon expérience du système de pension me permet de prétendre que les causes majeures des délais de traitement des demandes dans le système de pension et de la baisse constante du nombre des décisions favorables rendues dès la première demande sont les suivantes: la lourdeur des procédures au bureau central, la qualité des recherches réalisées, la qualité des avis formulés par les conseillers médicaux du siège social, la qualité du processus de prise de décisions appliqué par les membres de la commission et l'application trop rare du principe du bénéfice du doute.

Je suis convaincue de la nécessité de faire la recherche à la source dans chaque district au moment de la préparation de la première demande et de la nécessité d'adjoindre au personnel de chaque district des documentalistes expérimentés pour aider les avocats du bureau. J'estime que l'on pourrait ainsi accélérer de manière tout à fait efficace la procédure et, à mon avis, réduire le nombre d'appels. Compte tenu des 12 500 dossiers déjà existants et des 13 000 qui viendront s'y ajouter et compte tenu de la moyenne d'âge des anciens combattants et des requérants, ajouter quelques techniciens judiciaires dans les bureaux des affaires des anciens combattants ne résoudra pas le problème. Ce n'est ni le moment ni l'endroit où procéder à des compressions de personnel.

Sauf erreur, c'est le ministère qui a préparé et rédigé les mesures contenues dans le projet de loi C–67. À mon humble avis, la précipitation avec laquelle il a agi et le quasi–secret dans lequel il a agi sont injustifiés. L'étude réalisée par les experts–conseils n'est pas publique. Les réunions du sous–comité du Sénat avec les fonctionnaires de Charlottetown se sont déroulées à huis clos.

[*Texte*]

Above all, it is apparent from the transcripts of the Senate subcommittee hearings that only one veterans organization was consulted in any depth before the legislation was put forward, almost to the complete exclusion of other veterans organizations.

As far as the legislation itself is concerned, whole sections of the Pension Act have been obliterated. In place of the content in these sections there are many unanswered questions, many details and mechanisms not yet in place, and much policy and many rules and procedures not yet established. For instance, who will make the decisions and set the assessments on first applications? What final shape will the disability tables, the application form, the statement form and other forms take?

It is in light of the above that I recommend the immediate establishment of a different type of standing committee, with veterans and everybody on it. It is my considered opinion that the legislation should be gone over very thoroughly by the members of such a committee.

M. Godin (Châteauguay): Est–ce que je pourrais demander qu'on lise un peu moins vite afin de permettre aux interprètes de suivre, s'il vous plaît? En ce moment, l'interprète ne peut pas suivre.

[*Traduction*]

De plus, la transcription des audiences du sous–comité du Sénat prouvent qu'une seule organisation d'anciens combattants a été véritablement consultée avant que le projet de loi ne soit déposé, à l'exclusion de presque toutes les autres organisations d'anciens combattants.

En ce qui concerne la loi elle–même, des articles entiers de la Loi sur les pensions ont été supprimés. En conséquence, de nombreuses questions restent sans réponse, de nombreux détails techniques manquent à l'appel, certaines politiques et certaines règles ne sont toujours pas énoncées. Par exemple, qui prendra les décisions et procédera à l'évaluation des premières demandes? Quelle sera la forme définitive des tableaux d'invalidité, des formulaires de demande, des formulaires de déclaration et autres formulaires?

C'est dans ce contexte que je recommande la constitution immédiate d'un type différent de comité permanent où siégeraient des représentants d'organismes d'anciens combattants et de toutes les autres parties intéressées. J'estime indispensable que toutes ces dispositions législatives soient examinées à la loupe par les membres d'un tel comité.

Mr. Godin (Châteauguay): Could I ask you to read a little bit slower so that the interpreters can follow, if you please? Right now, the interpreter cannot follow you.

• 1610

The Chair: In order to get a translation, Mrs. Crummer, you need to go a little more slowly so that the translators can do their work properly.

Mrs. Crummer: I'm sorry.

It is my considered opinion that the legislation should be gone over thoroughly by the members of such a committee, acting in a collaborative fashion, before any legislation is approved. Otherwise, I believe there is a danger that veterans and dependents and other clients' rights could be eroded without their knowledge.

There is another reason why I recommended the establishment of this type of standing committee. On evaluating the transcripts from the Senate subcommittee hearings, two things came across loud and clear: first, the fact that no action has been taken on various matters that veterans and veterans organizations for several years have considered to be urgent; and second, the fact that there is no one body that veterans and veterans organizations can appeal to take concerted action on their behalf in order to make their voices heard.

Since the preparation of my brief, I have the following additional considerations. It is my contention that a term of office not exceeding ten years, with eligibility for reappointment for another ten years as in proposed subsection 5.(2) of the Veterans Appeal Board Act, is excessive. I maintain that the term of office should be for a maximum of ten years after training is completed, or for a term not exceeding five years after training is completed, with eligibility for reappointment for another five years. This allows for the infusion of new blood on the board, which I feel is an important consideration.

Le président: Madame Crummer, il faudrait que vous alliez un petit peu moins vite afin que les interprètes puissent faire leur travail correctement.

Mme Crummer: Je m'excuse.

J'estime indispensable que de telles mesures soient examinées à la loupe par les membres d'un tel comité, dans un esprit de collaboration, avant qu'un texte de loi ne soit approuvé. Autrement, le risque est grand que les droits des anciens combattants, des personnes à charge et d'autres clients soient érodés à leur insu.

Il y a une autre raison pour laquelle je recommande l'établissement de ce genre de comité permanent. La lecture des transcriptions des audiences du sous–comité du Sénat m'ont fait comprendre deux choses. Premièrement, aucune réponse n'est apportée à plusieurs questions que les anciens combattants et les organisations d'ancien combattants considèrent comme étant urgentes depuis plusieurs années; et, deuxièmement, il n'existe aucune instance auprès de laquelle les anciens combattants et les organisations d'anciens combattants peuvent faire appel pour les défendre en menant des actions concertées en leur nom.

Depuis la préparation de ce mémoire, j'ai pensé à un certain nombre d'autres choses. À mon avis, un mandat d'une durée maximum de dix ans renouvelable comme le propose le paragraphe 5.(2) de la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants est excessif. Ce mandat devrait être d'un maximum de dix ans après le stage de formation, ou ne devrait pas dépasser cinq ans après le stage de formation, avec possibilité de renouvellement pour cinq ans. Cela permet l'entrée de sang neuf dans la commission, ce qui à mon avis est très important.

[*Text*]

I contend that proposed subsection 82.(1), on review of decisions by the minister, and proposed section 111, application for reconsideration transitional, as proposed in the Pension Act, should be revised to allow for an application to be made for review or reconsideration if an error was made with respect to any finding of fact or the interpretation of any law.

At present there is no recourse for the veteran, or the veteran's advocate acting on his behalf, from a badly flawed decision or series of flawed decisions, other than another appeal or going to the court. I believe there should be an mechanism in the Pension Act that would allow an advocate acting on behalf of a veteran or client to bring such decisions to the attention of the chairman of the board in question for redress.

These are recommendations. I have listed all but the last three. I won't read the first seven, or would you like me to? They were with my brief.

The Chair: Fine.

Mrs. Crummer: Number eight is that the term of office for members of the Veterans Review and Appeal Board be for a maximum of ten years after training is completed, or for a term not exceeding five years after training is completed, with eligibility for reappointment for another five years.

Number nine is that subsection 82.(1) and section 111 as proposed in the Pension Act be revised to allow for an application to be made for review or reconsideration if an error was made with respect to any finding of fact or the interpretation of any law.

Number ten is that a mechanism be placed in the Pension Act and the Veterans Appeal Board Act that would allow an advocate acting on behalf of a veteran or client to take badly flawed decisions, or a series of flawed decisions, to the chairman of the board for redress.

The Chair: Thank you.

Mr. Andrew Chatwood (Individual Presentation): I appreciate this invitation to appear before the committee today to offer observations on the relationship of the aims of the legislation as expressed by the Secretary of State for Veterans Affairs, and the impact of the legislation if passed in its present form. I also look forward to your questions. Based on my extensive experience in adjudication of veterans disability claims, I will address the impact of the process on applicants.

Veterans service organizations have expressed their serious reservations about specific clauses and their impact. I won't attempt to provide a clause–by–clause evaluation, as this would be repetitious.

• 1615

I hope to leave you with a concern for the individuals affected by your actions. The cold wording of the bill is understood by experienced legislators and members of the bureaucracy. I ask you to consider the people this legislation is designed to serve. On each change, please ask yourselves: Does this provide an advantage or disadvantage to the veteran?

[*Translation*]

Il faudrait réviser la proposition de paragraphe 82.(1) autorisant le ministre à réexaminer les décisions et la proposition d'article 111 autorisant les demandes de réexamen dans le cadre de la Loi sur les pensions pour ajouter la possibilité de faire jouer ces articles en cas d'erreur factuelle ou d'erreur d'interprétation juridique.

À l'heure actuelle le seul recours pour l'ancien combattant ou l'avocat le représentant confronté à une décision pleine d'erreurs ou à une série de décisions pleines d'erreurs est un autre appel ou les tribunaux. Il devrait y avoir dans la Loi sur les pensions un mécanisme permettant à un avocat représentant un ancien combattant ou un client de porter de telles décisions à l'attention du président de la commission concernée.

Ce sont des recommandations. Elles figurent toutes dans cette liste, sauf les trois dernières. Je ne vous lirai pas les sept premières, ou voudriez–vous que je le fasse? Elles sont dans mon mémoire.

Le président: Très bien.

Mme Crummer: La huitième recommande que le mandat des membres du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) ne dépasse pas dix ans après le stage de formation ou ne dépasse pas cinq ans après le stage de formation, avec possibilité de renouvellement pour cinq ans.

La neuvième recommande que le paragraphe 82.(1) et l'article 111 de la Loi sur les pensions soient modifiés pour permettre une demande de nouvel examen ou de réexamen en cas d'erreur de conclusion sur les faits ou d'interprétation du droit.

La dixième recommande qu'une disposition dans la Loi sur les pensions et dans la Loi sur le tribunal d'appel des anciens combattants permette à un avocat représentant un ancien combattant ou un client de soumettre à l'attention du président de la commission toute décision qu'il estime reposer sur des faits ou des interprétations erronées.

Le président: Merci.

M. Andrew Chatwood (témoignage à titre personnel): Je vous remercie de votre invitation à comparaître devant le comité aujourd'hui pour vous présenter mes observations sur les objectifs du projet de loi exprimés par le secrétaire d'État pour les anciens combattants et les répercussions de l'adoption du projet de loi dans sa forme actuelle. Je me ferai également un plaisir de répondre à vos questions et, à la lumière de ma longue expérience dans l'arbitrage des demandes de pensions d'invalidité des anciens combattants, je traiterai de l'impact du processus sur les requérants.

Les organisation de services aux anciens combattants ont exprimé de sérieuses réserves à propos de certains articles du projet de loi et de leurs répercussions. Je n'ai pas l'intention d'évaluer ces articles un par un, car cela serait fastidieux.

J'espère vous sensibiliser à la situation des personnes qui seront touchées par les mesures que vous adopterez. Les législateurs et les membres chevronnés de la bureaucratie comprennent sans difficulté le libellé aride d'un projet de loi. Je vous demande de penser à ceux que ce projet de loi veut servir. À chaque modification proposée, demandez–vous si elle sera bénéfique ou non pour l'ancien combattant.

[*Texte*]

It is important to make reference to the many public servants in the Veterans Affairs portfolio who are dedicated to providing the best possible service to their clients, the veterans, and especially those who have personal contact with the veterans and provide such excellent service. Their dedication deserves everyone's admiration.

The legislation before you does make major changes and impacts on the rights of veterans. The question has been raised as to who the applicants are and whether there will be more. The clients seeking benefits under this act change from decade to decade and even from year to year. Claims related to World War I service are becoming extremely rare.

Claims related to World War II are still being made, and this for a number of reasons. Following World War II, in late 1945, men and women were being discharged at a rate of up to 3,000 per day. Obviously, some examinations were fairly rapid. This was a population that wanted to put the war behind them and also did not want to complain or seek government help. They wanted to get on with their lives.

Many thousands of returning servicemen and servicewomen went into universities and trade schools; others returned to the farms and fishing boats or went to work in factories and other occupations. They had no time to claim for disabilities, nor was the system very receptive prior to 1971. Many veterans got a gruff response and said I'll make it on my own. They walked away.

World War II veterans—their average age is around 73—are now, to a large extent, out of the workforce and have time to apply. Also, the impact of the disabilities is greater when combined with effects of aging and they may have more difficulty overcoming the effects of their disabilities.

Some have also overcome their resistance to filling out forms and waiting in offices. There are, however, many veterans who should apply, but resist filling out forms or dealing with strangers. They are often assisted or encouraged by service officers of veterans' organizations, followed by the expert advice from the Bureau of Pensions Advocates.

In other areas, the veterans of Korea and of special duty areas and peacekeeping exercises have similar rights and, when claim is related to recent service, are more aware of implications of injury in service. An increasing number of these is drawn from the reserve forces, who served for shorter periods of time.

For claims related to peace-time service or service in the RCMP for injuries or disabilities directly related to service duties, usually, but not always, records are available. Once again, many members of the forces in recent years are more aware of the importance of recording injuries.

[*Traduction*]

Je tiens à mentionner le dévouement des nombreux fonctionnaires du ministère des Anciens combattants, qui tiennent à offrir le meilleur service possible à leurs clients, les anciens combattants, et particulièrement ceux qui entretiennent des contacts personnels avec ces derniers et leur assurent un excellent service. Leur dévouement mérite l'admiration de tous.

Le projet de loi dont vous êtes saisis apporte en fait d'importants changements qui influeront sur les droits des anciens combattants. On s'est demandé qui étaient les requérants et s'ils seront plus nombreux. Les clients qui demandent des prestations en vertu de cette loi changent d'une décennie à l'autre, et parfois d'une année à l'autre. Les demandes découlant du service accompli durant la Première Guerre mondiale deviennent extrêmement rares.

On continue à recevoir des demandes découlant du service accompli durant la Deuxième Guerre mondiale, et ce, pour un certain nombre de raisons. Après la Deuxième Guerre mondiale, à la fin de 1945, les hommes et les femmes ont été démobilisés au rythme de 3 000 par jour. Certains examens ont donc été assez rapides. Ces gens voulaient oublier la guerre et préféraient ne pas se plaindre, ni demander l'aide du gouvernement. Ils voulaient reprendre leur vie.

Plusieurs milliers de militaires, hommes et femmes, ont repris leurs études universitaires ou professionnelles, certains sont retournés dans leur ferme ou sur leur bateau de pêche, d'autres sont allés travailler en usine ou ailleurs. Ils n'avaient pas le temps de présenter de demandes d'indemnisation pour invalidité, et avant 1971 le système n'était pas très réceptif à ce genre de demandes. Beaucoup d'anciens combattants ont essuyé des rebuffades. Ils ont alors décidé de se débrouiller seuls et d'abandonner leurs démarches.

La majorité des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale (dont l'âge moyen est de 73 ans) ne sont plus sur le marché du travail et ont maintenant le temps de présenter des demandes. Par ailleurs, comme les invalidités s'aggravent avec l'âge, ils ont peut-être plus de difficulté à en supporter les effets.

Certains ont surmonté leur répugnance à remplir des formulaires et à attendre dans les bureaux. Il y a toutefois de nombreux anciens combattants qui devraient demander une indemnisation, mais qui refusent de remplir des formulaires ou de traiter avec des étrangers. Souvent, les membres des organisations de services aux anciens combattants les aident ou les encouragent à présenter une demande, et ce sont alors les spécialistes du Bureau de services juridiques des pensions qui prennent la relève et leur fournissent les conseils dont ils ont besoin.

Les anciens combattants de la Guerre de Corée, des secteurs de service spécial et d'opérations de maintien de la paix possèdent des droits semblables, et, lorsque les demandes font suite à un service récent, ils sont plus conscients des incidences des blessures reçues en service. Un nombre de plus en plus grand d'entre eux provient des forces de réserve, qui servent pendant des périodes plus courtes.

En ce qui concerne les demandes concernant le service accompli en temps de paix ou dans la GRC, présentées par suite de blessures ou d'invalidités directement liées aux fonctions exercées dans le cadre du service, ces cas sont habituellement, mais pas toujours, consignés. Ici encore, ces dernières années, de nombreux membres des forces sont davantage conscients de l'importance de consigner les cas de blessures.

[*Text*]

When this bill was introduced in the House of Commons on the eve of the Christmas recess, it was stated in a news release that

> This overhaul of the pension process will mean better and faster service for our veterans. This will not affect pension benefits themselves and all appeal rights will be maintained. The legislative proposals will cut turnaround times by up to half.

Everyone must surely support these objectives; however, it is not clear how this might result from the legislative proposals in Bill C–67. Others are addressing the question of the advantage to the applicant of removing the right to independent counsel through the Bureau of Pensions Advocates.

In recent years the Canadian Pension Commission appears to have given a test run to the proposal of having the first decision prepared by staff, referred to as consultants, based on the medical comment prepared by doctors and other staff of the department's medical advisory. This has resulted in the percentage of favourable first decisions being reduced from approximately 55% to 30% or less. The result is that more applicants have to appeal, taking more time for the applicant to wait, but significantly more work for all the staff involved in support functions.

Clearly, the best way to improve the system and to provide faster service is to address the process at first decision and ensure that appropriate information is supplied at first application so a favourable decision can be reached at that level. Apart from improving service to the applicant veteran, it would result in savings in man–hours in preparing appeals. Funding could go to veterans programs instead of to providing extra person–years.

• 1620

Veterans disability pensions are paid based on entitlement—full or partial—and then on assessment of the disability. Veterans used to be called in for examination at regular intervals. This has now been discontinued, although a pensioner can request an examination commonly called a ''re–board''. Disabilities tend to worsen with age so most pensioners would get an increase on an examination.

A question has been raised regarding who would make policy and who would prepare the table of disabilities if the Canadian Pension Commission ceased to exist. These have been developed with the help of staff and of independent experts over the years and are discussed and approved by commissioners in general meetings of the commission.

The function of the table of disabilities is, in short, to define what symptoms and conditions are contained in a pension condition and to offer guidelines from which a percentage assessment can be reached that translates into an amount of pension for a pension condition.

[*Translation*]

Lorsque ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes, la veille du congé de Noël, un communiqué a été diffusé dans lequel on pouvait lire:

> Ce remaniement du processus de traitement des demandes de pension se traduira par un service plus efficace et plus rapide pour nos anciens combattants. Il ne touchera pas les prestations de pension propres dites, et tous les droits d'appel seront maintenus. Les mesures proposées par le projet de loi réduiront les délais d'exécution de près de la moitié.

Chacun doit assurément appuyer ces objectifs. Il est toutefois difficile de déterminer comment les mesures proposées par le projet de loi C–67 permettront d'atteindre ces objectifs. Certains s'interrogent sur l'avantage pour le requérant de se voir retirer le droit d'obtenir les services d'un avocat indépendant par l'intermédiaire du Bureau de services juridiques des pensions.

Ces dernières années, la Commission canadienne des pensions semble avoir mis à l'essai la proposition consistant à confier la préparation de la première décision à son personnel (les conseillers) en fonction d'avis médicaux (préparés par des médecins et d'autres membres du personnel des services de consultation médicale). Cette mesure a entraîné une diminution du pourcentage des premières décisions favorables, qui est tombé d'environ 55 p. 100 à 30 p. 100 ou moins. Un plus grand nombre de requérants sont donc obligés de faire appel, ce qui prolonge l'attente du requérant et alourdit la charge de travail de tous les employés qui assurent des fonction de soutien.

Manifestement, la meilleure façon d'améliorer le système et d'accélérer le service consiste à mettre l'accent sur l'étape de la première décision et à s'assurer que l'information voulue est fournie au moment de la première demande afin qu'il soit possible de rendre une décision favorable à cette étape. Ainsi, en plus d'améliorer le service au requérant, on pourrait réaliser des économies, car il faudrait alors moins d'heures–personnes pour préparer les appels. Les sommes économisées pourraient servir à financer les programmes destinés aux anciens combattants plutôt que de payer des années–personnes supplémentaires.

Les pensions d'invalidité des anciens combattants sont accordées en fonction du droit, complet ou partiel, de ces derniers à pension, puis en fonction d'une évaluation de leur degré d'invalidité. À une époque, les anciens combattants devaient subir des examens à intervalles réguliers. Cette pratique n'a plus court, bien qu'un pensionné puisse demander à subir un nouvel examen. Comme les invalidités s'aggravent souvent avec l'âge, la plupart des pensionnés obtiendraient sans doute une augmentation de leurs prestations par suite d'un nouvel examen.

On s'est posé la question suivante: si la Commission canadienne des pensions cesse d'exister, qui établira les politiques et préparera la table des invalidités? Elles ont été élaborées avec l'aide du personnel et de spécialistes indépendants au fil des ans et sont débattues et approuvées par les commissaires dans le cadre des assemblées générales de la commission.

En bref, l'objet de la table des invalidités est de définir les symptômes et les affections ouvrant droit à pension et de proposer des lignes directrices à partir desquelles il est possible de faire une évaluation en pourcentage qui permet d'établir le montant de la pension accordée pour l'affection ou donnant droit à pension.

[*Texte*]

The policy manual provides guidance for adjudicating and cannot be contrary to the provisions of the relevant legislation.

There are a number of areas covered in the policy manual that protect veterans' rights. It also provides interpretative bulletins on legislation. It provides details on a variety of allowances.

There's a stabilization policy:

> No reduction in the assessment of disability shall be made in respect of pensions paid for claims arising out of service both during and subsequent to World War I, provided such assessment has been in effect for three years or more and the veteran has reached the age of 55 years.

Since this is policy and appears to be removed from control of the commission or the new board, where do you provide protection of this right for the pensioner? Is there some provision in the new legislation to protect pensioners from a decrease in pension payments?

Bill C-67 appears to give the minister—in this case some official in the department—the right to review decisions of the new board. If so, the board is not an independent body and decisions would be subject to a legal challenge such as occurred in the Bathurst case in Ontario.

Where is the protection of pensioners who now have entitlement? Is there such a thing as a "comfort clause" where no reduction in benefits to a pensioner can be made because of Bill C-67?

In my opening I mentioned that I would not attempt a clause by clause evaluation of the new bill. However, I would like to make comments on two sections that change the process in a significant way.

In the Pension Act section 82 provides that the commission will collect all relevant material and make inquiries as necessary. This is not in Bill C-67.

Section 82 of the Pension Act recognizes that not all veteran applicants are familiar with the process of accessing information from the archives or of accessing other service records. The suggestion is that this will be replaced by regulations.

There's no need to remove this from the act unless there's the intention to reduce the right. It appears to move responsibility for preparing the case from the commission to the applicant.

In the Pension Act section 83 provides for reasons to be given for an unfavourable decision. This is not in Bill C-67. The effect of section 83 has been to explain clearly to the applicant what was missing from his or her claim and to provide direction as to what evidence or information would be required to reach a favourable decision.

Removal of these two sections, in particular, makes it much more difficult and in some cases impossible for an applicant to initiate or pursue a claim.

[*Traduction*]

L'objet du manuel des politiques est de fournir des indications en matière d'arbitrage qui ne peuvent aller à l'encontre des dispositions de la législation pertinente.

Le manuel des politiques traite d'un certain nombre de domaines où les droits des anciens combattants sont protégés. Il fournit également des bulletins d'interprétation de la législation et des précisions sur diverses allocations.

Il y a une politique de stabilisation:

> Aucune réduction dans l'estimation du degré d'invalidité ne sera apportée à l'égard des pensions accordées par suite des demandes découlant du service accompli pendant et après la Première Guerre mondiale, à condition qu'une telle estimation soit en vigueur depuis trois ans ou plus et que l'ancien combattant ait atteint l'âge de 55 ans.

Comme il s'agit d'une politique et qu'elle semble soustraite au contrôle de la commission ou du nouvel organisme qui sera constitué, qui assure la protection de ce droit au pensionné? Le projet de loi prévoit-il des dispositions pour protéger les pensionnés contre une diminution des prestations?

Le projet de loi C-67 semble donner au ministre (c'est-à-dire à un haut fonctionnaire du ministère dans ce cas), le droit de revoir les décisions du nouvel organisme. Si tel est le cas, il ne s'agit pas d'un organisme indépendant, et ses décisions feront l'objet d'une contestation juridique, comme dans l'affaire Bathurst, en Ontario.

Quelles sont les dispositions qui protègent les pensionnés ayant droit à pension? A-t-on prévu des dispositions qui offrent une garantie contre la diminution des prestations aux pensionnés par suite de l'adoption du projet de loi C-67?

J'ai mentionné au début de mon intervention que je n'avais pas l'intention d'évaluer le projet de loi, article par article. J'aimerais toutefois commenter deux articles qui modifient en profondeur le processus.

Dans la Loi sur les pensions, l'article 82 prévoit que la commission recueillera toute la documentation pertinente et mènera les enquêtes qui s'imposent—cette dispositions ne figure pas dans le projet de loi C-67.

L'article 82 de la Loi sur les pensions tient compte du fait que certains requérants ne connaissent pas le processus permettant d'avoir accès aux renseignements disponibles dans les archives ou à tout autre document concernant le service. On laisse entendre que cette disposition sera remplacée par un règlement.

Il n'y a pas lieu de supprimer cette disposition de la loi, à moins que l'on ne veuille restreindre ce droit. On semble vouloir transférer la responsabilité de la préparation du cas, de la commission au requérant.

L'article 83 de la Loi sur les pensions prévoit qu'en cas de décision défavorable il faut en indiquer les raisons—cette disposition ne figure pas dans le projet de loi C-67. L'article 83 permet d'expliquer clairement au requérant les lacunes que comporte sa demande et de l'orienter quant aux preuves et aux renseignements qui seraient nécessaires pour permettre de rendre une décision favorable.

En raison de l'élimination de ces deux articles en particulier, il devient beaucoup plus difficile et dans certains cas impossible pour un requérant de présenter une première ou une deuxième demande.

[*Text*]

This brings attention to my earlier point, that many applying under this act are not highly skilled lobbyists familiar with legislation and courtroom procedure. They are average Canadians, the people you might meet in your constituencies, either in cities or in rural areas. They need the specialized support and advice that C–67 would take out of the legislation. They may have several university degrees, or they may have less formal education. They may be healthy, or they may be bedridden. They may live near the veterans affairs offices in a city, or they may be hundreds or even thousands of miles from the nearest office. They have one thing in common: they served their country when called upon to do so.

• 1625

Thank you for the opportunity to make the presentation. I'd be happy to expand if anybody had a point and they wished me to do so.

The Chair: Thank you very much, Mr. Chatwood and Mrs. Crummer.

Now we are open for questions. I have seen Mr. Proud. Are there other people who want to ask questions? Mr. Godin.

M. Godin: Bienvenue au Comité, monsieur Chatwood. Si je vous ai bien compris, vous ne semblez pas être très en faveur de la restructuration de l'organisme.

Mr. Chatwood: No. I've taken the points when the claim and its aim was announced in the press releases. I have difficulty seeing where the changes in legislation would assist or cause the desired aim.

I've suggested ways in which the desired aim could perhaps be reached within the existing legislation. I'm not totally opposed to any change because we require change from time to time.

M. Godin: Compte tenu que l'objectif visé, qui est de diminuer les délais, êtes–vous en mesure de me dire pourquoi il faut tellement de temps pour régler les cas présentés? Y a–t–il des endroits spécifiques que vous pourriez identifier?

Mr. Chatwood: I don't have the up–to–date statistics on how the claims are being handled. The suggestion I make is that if greater cooperation were made at first decision to ensure all the relevant information were before it and a higher percentage were granted at this point, that is obviously a lot quicker than having to go to an appeal of an entitlement board and possibly to the second level, the Veterans Appeal Board.

So the fastest and best way to improve the process would be to get a favourable decision at the first–decision level.

The details of the delay are laid out in other people's. . . I'm not sure how that's handled. That's within other areas. During the time I was on the commission my experience was as an adjudicator.

M. Godin: Vous dites qu'au cours des dernières années, la Commission canadienne des pensions semble avoir mis à l'essai la proposition consistant à confier la préparation de la première décision à son personnel. Qu'est–ce que cela veut dire?

[*Translation*]

Cela me ramène à l'argument que j'ai soulevé plus tôt, à savoir que de nombreux anciens combattants qui présentent une demande en vertu de la loi ne sont pas des lobbyistes expérimentés qui connaissent bien la loi et la procédure judiciaire. Ce sont des Canadiens moyens, des gens que vous rencontrez dans votre circonscription, dans la rue, en ville ou en milieu rural. Ils ont besoin de l'aide et des conseils des spécialistes que le projet de loi C–67 propose de retirer de la loi. Qu'ils détiennent plusieurs diplômes universitaires ou possèdent un niveau d'instruction moins élevé, qu'ils soient en bonne santé ou alités, qu'ils habitent près du bureau des Affaires des anciens combattants en ville ou à des centaines ou des milliers de milles du bureau le plus proche, ils ont tous une chose en commun, ils ont servi leur pays lorsqu'on le leur a demandé.

Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de présenter cet exposé. Je me ferai un plaisir d'apporter les précisions que vous jugerez nécessaires ou de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Chatwood et madame Crummer.

Nous passons maintenant aux questions. M. Proud m'a fait signe. Y a–t–il d'autres personnes qui veulent poser des questions? Monsieur Godin.

Mr. Godin: Welcome to the committee, Mr. Chatwood. If I am not mistaken, you do not seem to be very much in favour of the restructuration of the organization.

M. Chatwood: Non. J'ai lu et relu les communiqués de presse. J'ai du mal à voir comment les changements proposés permettront d'atteindre l'objectif recherché.

Je suggère d'autres moyens susceptibles de permettre d'atteindre l'objectif recherché par la loi actuelle. Je ne suis pas totalement opposé aux changements, car des changements périodiques sont toujours nécessaires.

Mr. Godin: Since the desired aim is to reduce the turn around time are you in a position to tell me why those claims are taking such a long time? Could you identify some specific reasons?

M. Chatwood: Je n'ai pas de statistiques récentes sur le traitement des demandes. Je dis simplement que s'il y avait une plus grande coopération au moment de la première décision pour s'assurer de la présence de tous les renseignements pertinents et que si un pourcentage plus élevé des décisions favorables étaient prises à ce moment–là, les choses iraient de toute évidence beaucoup plus vite que le recours à un comité d'examen et, au deuxième palier, au Tribunal d'appel des anciens combattants.

Donc, la meilleure méthode et la plus rapide pour améliorer la procédure, ce serait d'obtenir plus de décisions favorables au premier palier.

Les raisons des délais ont été exposées par d'autres personnes. . . Je ne sais pas exactement comment cela se règle. C'est une autre question. Lorsque j'étais membre de la commission j'étais arbitre.

Mr. Godin: You said that in recent years, the Canadian Pension Commission appears to have given a test run to the proposal of having the first decision prepared by staff. What does that mean?

[*Texte*]

Mr. Chatwood: In previous years for a first decision the medical comment would be prepared. That's advice purely from the medical aspect. That, together with all the other relevant material in the file, would be from the history of the veteran or serviceman. Any record relating to the claimed condition would be put before a commissioner, who would study it and write the decision based on that.

I believe that in recent years they have had other people on contract doing that instead of having the commissioners themselves write the decision.

M. Godin: C'est cela qui retarderait les choses?

Mr. Chatwood: No, I don't believe the delay's in that part. A lot of the delay is in getting the material and then in the processing after the decision is made. The delay that arises out of that is that the number of favourable decisions has decreased from 55% or 60% to 25% or 30%, which means that twice as many are going to a board.

Of course, apart from the people sitting on the board, there are staff who prepare the material for the claim to put before the board. That takes a lot of their time.

The Chair: If I could just interject, is it the supplying of medical evidence that causes most of the delay?

• 1630

Mr. Chatwood: It's been three years since I was on the commission, so I can't answer you in detail as to exactly where the delay is. I believe after it gets put before the commission for a first decision, it comes back out in two or three weeks, and these statistics can be up or down, depending on who's counting, I presume.

The Chair: Thank you.

Mr. Proud (Hillsborough): I welcome Mrs. Crummer and Mr. Chatwood here to shed some light on the Department of Veterans Affairs, on their firsthand experience individually working with this department and also on the positive and negative sides as they see them, pertaining not necessarily just to this bill, but to the process we're trying to speed up. I thank you for those comments and I have a couple of questions.

Mrs. Crummer, first of all we are told by departmental officials that one of the ways to speed this process up is to eliminate the Bureau of Pensions Advocates at the first application. You don't agree with this. You think the problem with the backlog is at the DVA itself and you mention several reasons for that. You also said you found it necessary to do a lot of the research yourself. Could you please briefly expand on that for me?

Mrs. Crummer: The problem is the précis writers. Who are these précis writers and where do they get their information? The précis writing that was done for my husband's case was all incorrect. The précis writers wrote their précis and then it went to the medical adviser, who accepted it all as it was given by the précis writers. Then it went on, with one board after another all accepting this incorrect information.

[*Traduction*]

M. Chatwood: Auparavant, la première décision était accompagnée d'un avis médical. Cet avis concernait uniquement l'aspect médical. C'était, ajouté à tous les autres renseignements, ce qui constituait le dossier de l'ancien combattant ou du soldat. Ce dossier était soumis à un commissaire, qui l'étudiait et qui prenait sa décision en conséquence.

Je crois que depuis quelques années la commission confie ce travail à du personnel à contrat plutôt que de le confier aux commissaires.

Mr. Godin: That is the reason for the delays?

M. Chatwood: Non, je ne crois pas que cela soit à ce niveau. C'est la constitution du dossier et son traitement après la prise de décision qui sont en grande partie responsables de ces délais. Le nombre de décisions favorables est tombé de 55 ou 60 p. 100 à 25 ou 30 p. 100, ce qui signifie que deux fois plus de demandes doivent être entendues par un comité.

Bien sûr, mis à part les membres de ces comités, il y a le personnel qui prépare les documents appuyant la demande. Cela prend beaucoup de leur temps.

Le président: Si je peux me permettre d'intervenir, est-ce la constitution du dossier médical qui est la cause principale du délai?

M. Chatwood: Cela fait trois ans que je ne fais plus partie de la commission, de sorte que je ne peux pas vous répondre en détail quant à savoir où se situe exactement le retard. Je crois qu'après que la commission est saisie d'une demande, une première décision est rendue dans les deux ou trois semaines, mais cela peut varier, selon la personne qui fait le calcul, je suppose.

Le président: Merci.

M. Proud (Hillsborough): Je souhaite la bienvenue à M^me^ Crummer et à M. Chatwood, qui ont eu l'obligeance de venir éclairer notre lanterne sur le ministère des Anciens combattants, en puisant dans leur expérience personnelle, puisqu'ils ont eu directement affaire à ce ministère, et qui vont nous présenter les aspects positifs et négatifs tels qu'ils les voient, pas nécessairement à propos de ce projet de loi uniquement, mais aussi à l'égard de l'ensemble du processus que nous essayons d'accélérer. Je vous remercie de vos observations, et j'ai quelques questions à poser.

Madame Crummer, premièrement, les fonctionnaires au ministère nous disent que l'une des façons d'accélérer le processus, c'est d'éliminer le Bureau de services juridiques des pensions à l'étape de la première demande. Vous n'êtes pas d'accord avec cela. Vous croyez que le problème de l'arriéré se situe au ministère lui-même et vous en donnez plusieurs motifs. Vous avez dit par ailleurs que vous avez jugé nécessaire de faire vous-même une bonne partie de la recherche. Pourriez-vous nous expliquer cela brièvement?

Mme Crummer: Le problème se situe au niveau des rédacteurs de précis. Qui sont ces rédacteurs de précis, et où trouvent-ils leurs renseignements? Dans le cas de mon mari, le précis qui a été rédigé était plein de fautes. Les rédacteurs ont rédigé un précis, après quoi le dossier a été envoyé au conseiller médical, qui a accepté tout ce qui s'y trouvait sans se poser de questions. Le dossier a ainsi continué son cheminement, et à chaque étape les intervenants acceptaient comme étant exacte cette information erronée.

[*Text*]

The Bureau of Pensions Advocates, right from the beginning, had everything accurate. They knew what the situation was as far as their information was concerned, but once these précis writers came out with incorrect information, they didn't take what was in the medical records the way they should have. It's a bit complicated, but anybody who had read the medical records correctly should have known.

I find it very interesting that only 30% of the cases are approved on first application, but 75% of the cases that go on to a hearing are approved. Out of those thousands that are turned down at first application and go first of all to a hearing, if 75% are being approved, obviously the boards at those hearings are getting the right information.

I feel there's something wrong right at the very beginning down in Charlottetown. That's why I have made strong recommendations that the primary source of information—précis writing, you might say—should come at source in the district. It's very difficult for me, for instance, sitting in Chatham. There are these précis writers and medical advisers—these faceless people—down in Charlottetown, thousands of miles away. How am I going to get across to them? It's too late by the time they make their. . . And I gather I'm not the only person this has happened to.

Mr. Proud: So you believe at the district level, or wherever you live or wherever the case may be, this problem could be overcome by having more research done, and you believe the advocates should be those people who are involved in the first instance?

Mrs. Crummer: Yes, I do.

Mr. Proud: As you say, 75% of the appeals receive a favourable solution.

Mrs. Crummer: At entitlement hearings.

Mr. Proud: Yes.

• 1635

We've heard a lot of conflicting testimony on this. We are told the way this is proposed now will speed up this process. You're saying, no, it won't.

Mrs. Crummer: I don't see how it can. I sat for two days in Ottawa last fall. I listened to others, besides appearing myself. They were talking about 12 people from Veterans Affairs offices going to get training from Pensions Advocates, and then going back to Veterans Affairs offices. In other words, that's one in every province. There are 13,000 people waiting to come on stream. What are 12 extra paralegals? How are they going to cope with that tremendous influx?

I think if you had skilled researchers right at the beginning, working under the direction of the Pensions Advocates. . . I did a tremendous amount of the research on my case. I maintain if it's done at source, you have the veteran right there. You have anything extra you have to get. If I had it to do over again, I would get the best medical or expert witness right off the bat and send it all in on first application.

[*Translation*]

Le Bureau de services juridiques des pensions, dès le départ, a tout établi sans erreur. Ils savaient quelle était la situation, ils étaient renseignés, mais les rédacteurs de précis n'ont pas su tirer des dossiers médicaux les renseignements pertinents, et c'est ainsi qu'ils ont produit un document inexact. C'est un peu compliqué, mais il suffisait de savoir lire les dossiers médicaux pour rétablir les faits.

Je trouve très intéressant que seulement 30 p. 100 des cas sont approuvés à la première demande, tandis que 75 p. 100 sont approuvés en appel. Sur ces milliers de demandes qui sont rejetées à la première étape et qui vont en appel, si 75 p. 100 sont approuvées, il est évident que l'information est établie sans erreur au niveau de l'appel.

Je trouve qu'il y a quelque chose qui cloche dès le départ, à Charlottetown. C'est pourquoi j'ai recommandé fortement que la source primaire d'informations, ce qu'on pourrait appeler la rédaction des précis, devrait venir du district. C'est très difficile pour moi, par exemple, puisque je vis à Chatham. Il y a des rédacteurs de précis et des conseillers médicaux, des gens sans visage, qui travaillent à Charlottetown, à des milliers de kilomètres. Comment puis-je communiquer avec eux? C'est trop tard, au moment où ils publient leur. . . Et je crois que je ne suis pas la seule personne à qui cela soit arrivé.

M. Proud: Vous croyez donc qu'au niveau du district, peu importe l'endroit où vous habitez, ce problème pourrait être surmonté si on faisait davantage de recherches sur place, et vous croyez que les services juridiques des pensions devraient s'occuper du dossier dès le départ?

M. Crummer: Oui, je le crois.

M. Proud: Comme vous le dites, 75 p. 100 des appels sont accueillis favorablement.

Mme Crummer: À l'audience pour établir l'admissibilité en appel.

M. Proud: Oui.

Nous avons entendu beaucoup de témoignages contradictoires là-dessus. On nous dit que le système proposé accélérera le processus. Vous, vous dites que non, que ce ne sera pas le cas.

Mme Crummer: Je ne vois pas comment cela pourrait marcher. J'ai séjourné deux jours à Ottawa l'automne dernier. J'ai écouté les autres intervenants, en plus de comparaître moi-même. On parlait d'envoyer 12 personnes des Anciens combattants qui obtiendraient une formation du Bureau de services juridiques des pensions, après quoi elles retourneraient travailler aux Anciens combattants. Autrement dit, il y aurait une personne par province. Il y a 13 000 personnes en attente. Que vont pouvoir faire 12 techniciens judiciaires supplémentaires? Comment vont-ils pouvoir composer avec cet afflux extraordinaire?

Je pense que si l'on avait des attachés de recherche compétents dès le départ, travaillant sous la direction du Bureau de services juridiques. . . J'ai fait énormément de recherches sur mon dossier. Je maintiens que si c'est fait à la source, on a l'ancien combattant sous la main. On peut obtenir tout renseignement complémentaire. Si c'était à recommencer, j'obtiendrais les meilleurs médecins ou témoins-experts dès le départ, et j'enverrais tout dès la première demande.

[*Texte*]

Mr. Proud: Would you recommend, then, that the experts, the researchers, these people you or every other veteran should have there, would be people from outside the department, from, say, veterans organizations? Do you think they should be the ones?

Mrs. Crummer: No, I wasn't thinking that. I was thinking extra staff.

Mr. Proud: Staff of the department.

Mrs. Crummer: In the bureau I'm most familiar with, their staff has been cut from nine to six people. So if it's been cut from nine to six people, how are they going to take this great influx? I say they should add to the staff there so that more research, accurate research, can be done, research the veteran can double–check and the Pensions Advocates can double–check before it goes in. To me, that would speed it up tremendously. But you'd need more staff.

Mr. Proud: It's almost a catch–22 situation. It's hard to put your finger on what is the real problem. We had the heads of the three organizations here last week. They have some opinions the same as yours, and some different. But our resolve, as we go through this piece of legislation, is how do we do this?

You say now these people were cut, but the build–up was there before that happened. The 13,000 applications have been there for awhile, waiting for this process to go through. I'm just trying to figure out what we can recommend — what amendments or whatever it may be — to make this better, to make this thing work. It's obviously broken.

Mrs. Crummer: Who are the précis writers? Who are they?

Mr. Proud: I don't know.

Mrs. Crummer: What training have they had? The minister spoke in the House before it was turned over to committee. He talked about how the department receives the application on behalf of the Canadian Pension Commission and prepares a medical summary and opinion, in other words, the précis and the opinion. But he twice used the words "medical summary".

As far as a précis is concerned, they're often things. . . If they're just doing the medical summary. . .and there have been a lot of complaints that it's all looked at from a medical point of view, and you therefore don't get the benefit of the doubt and so on.

• 1640

I know that in my husband's case different things were put forward by the advocates. It had nothing to do with the medical. Are they basing their précis just on medical and then going to the medical officer for his opinion? In other words, they're doing it very strictly on medical; that was something that came out last fall, too.

Mr. Proud: This is another question I've asked throughout these hearings. Do you people believe it's necessary for every case to have a medical opinion? Do you think that has to take place in every application?

[*Traduction*]

M. Proud: Dans ce cas, recommanderiez–vous que les experts, les attachés de recherche, enfin tous les gens sur lesquels les anciens combattants devraient pouvoir compter, soient des gens de l'extérieur du ministère, disons des gens des organisations d'anciens combattants? Croyez–vous que c'est eux qui devraient intervenir?

Mme Crummer: Non, ce n'est pas ce que j'avais en tête. Je songeais plutôt à du personnel supplémentaire.

M. Proud: Du personnel ministériel.

Mme Crummer: Au bureau que je connais le mieux, le personnel a été réduit de neuf à six personnes. Donc, si le nombre d'employés passe de neuf à six, comment vont–ils faire face à l'arriéré? Je dis qu'il faudrait augmenter les effectifs afin que l'on fasse davantage de recherche, et de la recherche plus précise, que l'ancien combattant pourrait contre–vérifier et que le Bureau de services juridiques des pensions pourrait également contre–vérifier avant d'envoyer le dossier. À mes yeux, cela permettrait d'accélérer grandement tout le système. Mais il faut davantage de personnel.

M. Proud: C'est presque un cercle vicieux. C'est difficile de mettre le doigt sur le problème précis. Les dirigeants des trois organisations ont comparu devant nous la semaine dernière. Ils ont exprimé certaines opinions semblables aux vôtres, et d'autres qui étaient différentes. Mais la question à laquelle nous devons répondre, en étudiant ce projet de loi, c'est de savoir comment procéder.

Vous dites que les effectifs ont été réduits, mais l'accumulation de cas s'est produite avant cette compression d'effectifs. Les 13 000 demandes sont en attente depuis un certain temps. J'essaie– simplement de comprendre ce que nous pourrions recommander, quels amendements ou autres mesures, pour améliorer le système, pour que cela fonctionne mieux. Il est évident que cela ne marche pas.

Mme Crummer: Qui sont les rédacteurs de précis? Qui sont–ils?

M. Proud: Je l'ignore.

Mme Crummer: Quelle formation ont–ils? Le ministre a pris la parole à la Chambre avant que l'affaire soit renvoyée au comité. Il a expliqué que le ministère reçoit la demande au nom de la Commission canadienne des pensions et prépare un résumé médical et une opinion, autrement dit un précis assorti de l'opinion. Mais il a à deux reprises utilisé les mots «résumé médical».

Quant au précis, il arrive souvent. . . Si l'on se contente de faire un résumé médical. . . beaucoup se sont plaints de ce que le dossier est examiné strictement sous l'angle médical et que l'intéressé n'obtient donc pas le bénéfice du doute.

Je sais que dans le cas de mon mari, le Bureau de services juridiques avait soulevé plusieurs arguments qui n'avaient rien à voir avec l'aspect médical. Ces gens–là rédigent–ils leur précis uniquement à partir de considérations médicales, pour ensuite demander l'opinion des médecins? Autrement dit, tout le dossier est envisagé strictement sous l'angle médical; c'est un argument qui a également été invoqué l'automne dernier.

M. Proud: C'est une autre question que j'ai posée tout au long de ces audiences. Croyez–vous qu'il est nécessaire, dans chaque cas, d'avoir une opinion médicale? Croyez–vous qu'il faut le faire pour chaque dossier?

[*Text*]

Mrs. Crummer: There is a medical opinion that goes forward from the client's doctor.

Mr. Proud: Yes, we hear about problems with that also. We heard last week that one of the areas where there is a hold–up is with the client's doctors. The lack of doctors wanting to come forward and write reports is one reason, I suppose. There seem to be other questions. Does every case have to have an in–depth medical opinion?

Mr. Chatwood: Mr. Proud, that's a very valid point. I'm not sure exactly how it's handled in the flow now, but you're quite right that there are cases that do not need to go through that part of the paperwork. One would be a gunshot wound or some clearly identified injury in service.

I believe the present process is to strike an assessment at the same time. That would have to go through medical, but if it's clearly identified in service and there's a current diagnosis, which can be the same condition, it should be able to go through very quickly.

Mrs. Crummer has made the point about too much being based on the medical comment without applying the other sections of the act, which were brought up over the years to try to recognize that neither memory nor records are infallible and that there will be those who need a person to apply the benefit of doubt, look at it and say yes, reasonably this happened and it should therefore carry entitlement.

Mr. Proud: Can I get one more little question in, please?

The Chairman: I want to remind us that we are going to have another bell. I'll take time now to talk about the afternoon, because I think the bells are going to start to ring at 5 p.m. I'm not sure how long they're going to go.

Let's assume that we've got to break around 5:15 p.m. There are at least two or three other people who want to ask questions. Then we've got another vote after that. I think the chances of our getting back after this next vote are slim, and we should try to make our questions and answers as brief and to the point as we can.

This testimony is very interesting. I must tell you that you've both been very helpful, and I think we should use what time we have remaining well. I'm going now to Mr. Frazer.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): I welcome Mrs. Crummer and Mr. Chatwood.

Mr. Proud has pursued some of the line of questioning I was on before, but I'm having a little problem with statistics, Mr. Chatwood. I think you said that in a trial program where the advocates were not involved but staff were the success rate went from 55% to 30%. The information we were given before was that at the moment about 30% of the claims are accepted the first time around. That would be about what you said.

[*Translation*]

Mme Crummer: Il y a déjà une opinion médicale émanant du médecin du client.

M. Proud: Oui, nous entendons également dire que cela pose des problèmes. Nous avons entendu dire la semaine dernière qu'il y a notamment un goulot d'étranglement au niveau des médecins des clients. Je suppose que c'est en partie dû au fait qu'il n'y a pas suffisamment de médecins qui se portent volontaires pour rédiger les rapports. Mais il semble y avoir d'autres problèmes. Faut–il une opinion médicale approfondie dans chaque cas?

M. Chatwood: Monsieur Proud, c'est un point très valable. Je ne sais pas exactement comment les choses sont traitées dans le suivi actuellement, mais vous avez absolument raison de dire qu'il y a des cas où il n'est pas nécessaire de s'encombrer de cette partie de la paperasse. Il peut s'agir d'une blessure par balle ou d'une autre blessure qui est manifestement associée au service militaire.

Je crois que le processus actuel vise à faire une évaluation en même temps. Il faut pour cela une opinion médicale, mais si c'est clairement identifié et qu'il y a un diagnostic à jour, le dossier devrait pouvoir être expédié très rapidement.

M^me^ Crummer a dit que l'on se fondait beaucoup trop sur les observations médicales, sans appliquer les autres articles de la loi, qui ont été ajoutés au fil des années pour tenter de reconnaître que ni la mémoire ni les dossiers ne sont infaillibles et qu'il y aura toujours des cas où il faut appliquer le bénéfice du doute, examiner les choses et dire que oui, on peut raisonnablement penser que les choses se sont passées de telle façon et que la personne est donc admissible.

M. Proud: Puis–je poser une autre petite question, s'il vous plaît?

Le président: Je tiens à rappeler qu'il y aura une autre sonnerie. J'en profite pour parler des travaux de cet après–midi, car je crois que la sonnerie se fera entendre à 17 heures. Je ne sais pas combien de temps elle sonnera.

Supposons que nous devions suspendre la séance vers 17h15. Il y a au moins deux ou trois autres personnes qui veulent poser des questions. Ensuite il y aura un autre vote. Je pense que les chances que nous puissions revenir après cet autre vote sont minces et que nous devrions donc nous efforcer d'être le plus brefs possible dans nos questions et réponses.

Ce témoignage est très intéressant. Je dois vous dire que vous avez tous deux été fort utiles, et je crois que nous devrions utiliser judicieusement le temps qu'il nous reste. Je cède maintenant la parole à M. Frazer.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Je souhaite la bienvenue à M^me^ Crummer et à M. Chatwood.

M. Proud a posé certaines questions que j'ai déjà soulevées auparavant, mais les statistiques me posent un petit problème, monsieur Chatwood. Sauf erreur, vous avez dit que dans le cadre d'un projet pilote où le Bureau de services juridiques était exclu, tandis que les fonctionnaires du ministère s'occupaient des dossiers, le taux de succès est passé de 55 p. 100 à 30 p. 100. D'après les renseignements qu'on nous a donnés, à l'heure actuelle, environ 30 p. 100 des demandes sont acceptées à la première étape, c'est–à–dire à peu près la proportion que vous avez indiquée.

[*Texte*]

The thing I couldn't reconcile was that 70% of the appeals are approved. I don't understand why only 30% of the claims are accepted at first but that when they are re–submitted 70% of the submissions are accepted. There seems to be an anomaly there somewhere.

We've been assured by the Secretary of State for Veterans Affairs, by the deputy minister, that they are convinced that this change to the procedures will in fact speed up the process, the main thing being that by providing more advocates for the appeal process they can in fact clear the backlog, which I think stands at about 13,000 now, with another 10,000 per year coming in. Whether or not this is true we of course can't judge now because it hasn't been put into effect.

• 1645

Your concerns about the advocates being taken out at the first level don't seem to bear, because right now, we have only a 30% acceptance rate, by the statistics we've been given. As well, I should say both the Secretary of State and the deputy minister assured us that the paralegals, who would be available to counsel the veterans, would in fact be fully trained to be able to do the job for them. Your reaction. . .?

Mr. Chatwood: If you take the same people from one position, move them to another, and have them report to somebody else, I don't see a big change there. I don't see the relationship to changing the turnaround time to half the time.

The first point you made is valid, about why only 30% are granted at first decision. That doesn't require legislation, and it doesn't require a change in policy. It needs a change in direction in applying the act. The people who are writing the decisions are merely looking at the medical comments. Clearly, it's very hard for a doctor to say categorically what was caused by something 40 or 50 years ago. The rest of the application has to be put in there so that a higher percentage could be granted. If a higher percentage is granted there, more time is freed for the staff in preparing paperwork and so on for other levels.

Mr. Frazer: In your opinion, what is required to accomplish that?

Mr. Chatwood: It would be to apply the other provisions of the act at time of first decision, and for the commission, who is making the rulings, to do it in coopertion with the advocates preparing the cases, or whoever is preparing the cases. There has grown a tendency to get in a first application, because it's not going to be granted anyhow, and it has to go to appeal. Why wait for the additional reports to come in? That's part of the reason.

But if the additional reports were to be considered at first decision, then it might take slightly longer for it to get in but it would be a favourable decision instead of an unfavourable one. The result would be far quicker.

[*Traduction*]

Je n'arrive pas à comprendre que 70 p. 100 des appels soient acceptés. Je ne comprends pas pourquoi seulement 30 p. 100 des demandes sont acceptées à la première étape, tandis que les mêmes demandes sont acceptées à 70 p. 100 à la deuxième audience. Il semble y avoir une anomalie quelque part.

Le secrétaire d'État aux Anciens combattants et le sous–ministre nous ont donné l'assurance qu'ils sont convaincus que ce changement apporté à la procédure permettra vraiment d'accélérer les choses, leur principal argument étant qu'en affectant davantage de conseillers juridiques au processus d'appel, on pourra éliminer l'arriéré, qui est d'environ 13 000 cas à l'heure actuelle, sauf erreur, sans compter les 10 000 dossiers qui viennent s'ajouter chaque année. Quant à savoir si cela est vrai, il nous est évidemment impossible d'en juger, puisque le système n'a pas encore été mis en place.

Vos inquiétudes quant au retrait du Bureau de services juridiques à la première étape ne semblent pas fondées, puisqu'à l'heure actuelle le taux de succès est seulement de 30 p. 100, d'après les chiffres qu'on nous a donnés. Par ailleurs, je dois dire que le secrétaire d'État et le sous–ministre nous ont tous deux donné l'assurance que les techniciens judiciaires, qui seraient disponibles pour conseiller les anciens combattants, auraient en fait toute la formation voulue pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches. Quelle est votre réaction?

M. Chatwood: Si l'on se contente de muter des gens d'un poste à un autre et de faire en sorte qu'ils relèvent de quelqu'un d'autre, je ne vois pas de grand changement. Je ne vois pas comment cela pourrait réduire le délai de moitié.

Votre premier argument est valable, quand vous dites que seulement 30 p. 100 des demandes sont acceptées à la première étape. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi ni la politique pour cela. Ce qu'il faut, c'est changer d'orientation dans l'application de la loi. Les gens qui rédigent les décisions se contentent de prendre connaissance des considérations d'ordre médical. Manifestement, c'est très difficile pour un médecin de dire catégoriquement quelles sont les conséquences d'un traumatisme subi il y a 40 ou 50 ans. Il faut tenir compte de l'ensemble du dossier pour qu'un pourcentage plus élevé soit accepté. Si l'on acceptait un pourcentage plus élevé à la première étape, le personnel aurait davantage de temps pour préparer les dossiers et autres documents pour les niveaux supérieurs.

M. Frazer: À votre avis, que faudrait–il pour cela?

M. Chatwood: Il faudrait appliquer les autres dispositions de la loi au moment de la première décision, et il faudrait que la commission, qui rend les décisions, le fasse en coopération avec le Bureau de services juridiques, qui prépare les dossiers, ou quiconque s'occupe de préparer les dossiers. On a de plus en plus tendance à bâcler la première demande, puisqu'elle sera refusée de toute façon et devra aller en appel. Pourquoi attendre des rapports supplémentaires? C'est une partie du problème.

Mais si ces rapports supplémentaires étaient pris en compte dès la première décision, il faudrait peut–être un peu plus de temps pour rendre cette décision, mais ce serait une décision favorable au lieu d'un refus. Le résultat global serait beaucoup plus rapide.

[*Text*]

Mr. Frazer: It strikes me that the deficiency here is the lack of sufficient information being available on the first application. Would you agree with that?

Mr. Chatwood: Yes, I would suspect that's it.

Mr. Frazer: So a change in the act would not really make any difference. It's research at the basic level that's required to substantiate the claim in the first place.

Mr. Chatwood: That's right.

Mr. Frazer: How do we accomplish that?

Mr. Chatwood: I'd suggest that the commission, with the bureau—or if the act is through before that, the appropriate people dealing with it—have to agree to consider the other things. Right now, I suspect they're just looking at the medical comment and writing the decision based on that. They would have to use the other material available as to relationship to service.

Mr. Frazer: Do you see, then, a modification of the application form perhaps accomplishing the provision of the sufficient evidence to clear a higher percentage of the claims the first time?

Mr. Chatwood: I think a greater consideration in writing the first decision would do that. Modifying the application form to get the information: I think I recognize what you're getting at. It's basically ensuring that the information comes forward at time of first decision and that it's considered.

Mr. Frazer: Yes.

Mr. Chatwood: Then because it's going to be considered, I think you'll find more information coming forward.

Mr. Frazer: It strikes me that the commission has little choice in it. They have to operate on the information they're given. If they're not given sufficient information, then they have no choice but to deny the claim, if it's not there.

Mr. Chatwood: Yes.

Mr. Frazer: What I am having a problem getting to is how we assure that the initial application has sufficient information to provide approval for the claim.

Mrs. Crummer: To me, one thing that bears on this is that the rate of success at first application is approximately 30%, primarily—and I underline primarily—as a result of favourable opinions expressed by the medical advisory. Personally, I think everybody just slavishly follows along with the medical advisory.

[*Translation*]

M. Frazer: Ce qui me frappe, c'est le manque d'information au moment de la première demande. Êtes–vous d'accord avec cela?

M. Chatwood: Oui, je soupçonne que c'est le noeud du problème.

M. Frazer: Par conséquent, il ne servirait pas vraiment à grand–chose de modifier la loi. Ce qu'il faut, c'est de la recherche au premier niveau afin d'étayer la demande dès la première étape.

M. Chatwood: C'est cela.

M. Frazer: Comment accomplir cela?

M. Chatwood: Je trouve que la commission et le bureau, ou bien, si la loi est adoptée avant cela, les personnes compétentes, doivent s'entendre pour tenir compte des autres dispositions. À l'heure actuelle, je soupçonne qu'ils tiennent uniquement compte des observations médicales et qu'ils rédigent leur décision en se fondant là–dessus. Il faudrait tenir compte de toute la documentation pertinente pour établir le lien avec le service.

M. Frazer: Dans ce cas, croyez–vous qu'une modification du formulaire de demande permettrait peut–être d'étoffer davantage la preuve et d'obtenir un taux d'acceptation plus élevé dès la première étape?

M. Chatwood: Je pense qu'une réflexion plus poussée au moment de rédiger la première décision permettrait d'atteindre ce résultat. Quant à modifier le formulaire de demande pour obtenir les renseignements pertinents, je crois que je vois où vous voulez en venir. Il s'agit essentiellement de s'assurer que l'information pertinente soit disponible au moment de la première décision et que cette information soit prise en compte.

M. Frazer: Oui.

M. Chatwood: Dans ce cas, si l'on en tient compte, je pense que vous constaterez que l'information fournie sera plus étoffée.

M. Frazer: Une chose me frappe: la commission n'a pas grand choix en la matière. Elle doit se fonder sur les renseignements qui lui sont fournis. Si elle ne dispose pas de renseignements suffisants, elle n'a pas d'autre choix que de refuser la demande.

M. Chatwood: Oui.

M. Frazer: Voici mon problème: comment avoir l'assurance que la demande initiale est assortie de renseignements suffisamment étoffés pour obtenir l'approbation?

Mme Crummer: À mes yeux, il faut tenir compte d'une chose: le taux de succès à la première étape est d'environ 30 p. 100, et les décisions favorables sont principalement—et je dis bien principalement—fondées sur une opinion favorable exprimée par le conseiller médical. Personnellement, je pense que tous les intervenants se contentent de suivre aveuglément les conseils formulés par les médecins.

• 1650

The director of the medical advisory said there's a common misconception that we disregard the family physician. We establish the presence of a disability, but it's at the very beginning that a hold–up comes in. The medical advisory and the

Le directeur des services médicaux a dit que l'on croit généralement, à tort, que l'on ne tient pas compte de l'avis du médecin de famille. Nous établissons la présence d'une invalidité, mais c'est au tout début que se produit le goulot

[*Texte*]

précis writers, if they don't have it right... If only 30% are going through, and the success is a result of the... Whether it's favourable or unfavourable is all based on the opinion of the medical advisory.

Mr. Frazer: And is this why the recommendation is that there be additional researchers provided at the initial source?

Mrs. Crummer: Yes. If they would accept it down there, and I know they have to come up with things that perhaps are wrong—

Mr. Frazer: When you say they, what are we talking—

Mrs. Crummer: I mean the précis writers in Charlottetown. They may come up with things that they should come up with, but if they would except more of what goes in...

Mr. Frazer: I think it's the old thing about computers—garbage in, garbage out. If you don't give correct and sufficient information to start with, obviously a large proportion of claims will wind up being denied, which is what happens now. Perhaps that is the source of the problem, particularly since when a little more research is done and an appeal is made, we get 70% approval. Obviously, the initial application is inadequate.

Mrs. Crummer: If you get 75% at the entitlement hearing and 70% at the Veterans Appeal Board, then there's something wrong when you only get a 30% at first application.

Mr. Frazer: Right on. We agree on that one. I think we've said that a couple of times.

Mr. Chairman, I'd like to point out that we have been assured again by these gentlemen, and I have no reason to doubt their word, that the benefit of the doubt will continue to be given in cases.

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): I want to welcome both of our witnesses today. It's tremendous to have you.

Mrs. Crummer, with the kind of work that you've done, I don't think we could have a more qualified person. You probably know the system better than anyone in this room.

Mr. Chatwood, it's good to see you again. I know that you've spent many years in the adjudication of veterans' disability claims. I'm sure that I am joined by my colleagues in saying your testimony is very important to us today.

The problem is that we are dealing with a judgmental thing, and we as parliamentarians, both government and opposition, have to give a certain amount of faith. I don't think you could read either piece of legislation—what exists now or the new legislation, the new act or the amendments to the previous act—and conclude that it will be longer or shorter. I understand that's the point that you have both made.

The minister and the deputy minister put forward convincing arguments when they were here. On the other hand, the member of the Royal Canadian Legion gave us a convincing argument that despite the new application forms, there is

[*Traduction*]

d'étranglement. Si les conseillers médicaux et les rédacteurs de précis se trompent... Si seulement 30 p. 100 sont acceptés et que ce taux résulte de... La décision, qu'elle soit favorable ou défavorable, est fondée exclusivement sur l'opinion des conseillers médicaux.

M. Frazer: Et c'est pourquoi vous recommandez d'affecter un plus grand nombre d'attachés de recherche au tout début du processus?

Mme Crummer: Oui. Si ces gens–là pouvaient accepter cela, car je sais qu'ils inscrivent dans les dossiers des éléments erronés...

M. Frazer: Qui désignez–vous par ce «ils»?

Mme Crummer: Je veux dire les rédacteurs de précis à Charlottetown. Ils écrivent peut–être des choses sensées, mais s'ils triaient plus soigneusement ce qui entre...

M. Frazer: Comme on dit en informatique, faux en entrée, faux en sortie. Si l'on ne fournit pas au départ une information exacte et suffisante, il est évident qu'une grande proportion des demandes seront rejetées, ce qui est exactement ce qui se passe à l'heure actuelle. Peut–être est–ce la source du problème, puisqu'en appel, après une recherche un peu plus poussée, on obtient un taux de succès de 70 p. 100. Il est évident que la demande initiale n'est pas satisfaisante.

Mme Crummer: Si l'on a 75 p. 100 de succès à l'audience d'admissibilité et 70 p. 100 au Tribunal d'appel des anciens combattants, il y a quelque chose qui cloche, puisque l'on n'obtient que 30 p. 100 à la première étape.

M. Frazer: Très juste, nous sommes d'accord là–dessus. Je crois que cela a déjà été dit à quelques reprises.

M. le président, je voudrais signaler que ces messieurs, dont je n'ai aucune raison de mettre en doute la parole, nous ont une fois de plus donné l'assurance que l'on continuera de donner le bénéfice du doute aux anciens combattants.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je souhaite la bienvenue à nos deux témoins d'aujourd'hui. Nous sommes ravis de vous entendre.

M^me^ Crummer, étant donné le genre de travail que vous faites, je ne pense pas que nous puissions avoir une personne plus qualifiée que vous. Vous connaissez probablement le système mieux que quiconque dans cette salle.

Monsieur Chatwood, nous sommes heureux de vous revoir. Je sais que vous avez passé de nombreuses années à rendre des décisions dans des dossiers de pension d'invalidité d'anciens combattants. Je suis sûr que mes collègues sont d'accord avec moi pour dire que votre témoignage est très important pour nous.

Le problème, c'est que la question qui se pose à nous fait appel au jugement, c'est–à–dire que tous les parlementaires, du gouvernement et de l'opposition, doivent accorder une certaine créance à leurs interlocuteurs. Je ne crois pas qu'à la lecture de l'un ou l'autre des textes de loi, celui qui est en vigueur actuellement et celui que l'on propose, la nouvelle loi, ou plutôt les modifications à l'ancienne loi, on puisse se prononcer quant à savoir si la procédure sera plus longue ou plus courte dans l'un ou l'autre cas. Je crois que c'est ce que vous avez tous les deux établi par votre témoignage.

Le ministre et le sous–ministre nous ont présenté des arguments convaincants quand ils ont comparu devant nous. D'autre part, les représentants de la Légion royale canadienne nous ont donné un argument convaincant en disant qu'en dépit

[*Text*]

nothing in the legislation that changes that process. I think this is what we all have trouble coming to grips with. It's not like the gun control bill, which will say that if you register more guns, A, B and C will happen and it will cost *x* dollars. It's a little like nailing jelly to the wall. I want to convey to you our frustration in dealing with the judgmental aspect of this.

I believe two points came out of this today, and I want to share those with you at the end. But there are also two points requiring clarification—one for each of you. I'll start with you, Andy. When you talked about the Bathurst case, is that the Consolidated Bathurst case?

Mr. Chatwood: Yes. The general finding was that if a decision is made in a quasi–judicial body, it must be made by those who have heard the case. So if it's possible for somebody to overrule the decision of a board that hears a case, that could be challenged.

Mr. Mifflin: I don't know the details, but I understand that in this particular case the independence of a group of people or a board was challenged with respect to the rights of the overall body in changing that decision. Was it a favourable or unfavourable decision? It was challenged, but my understanding is that it came out in favour of the board.

• 1655

Mr. Chatwood: I didn't look up the case. We could do that for you. The impression I had and the reports I've read on it were that those who heard the case were responsible for making the decision. That didn't mean they couldn't seek other advice, but they must make the decision.

If somebody appeared before a board and a decision were prepared and then somebody else said I don't like it, we'll do it a different way, that's extremely unfair at the very least to the person who appeared and in good faith gave testimony and made their case. You may be correct, but—

Mr. Mifflin: I don't know how the challenge came out.

I am heartened and your submission caused me to go back and look up the legislation. In section 4 it's quite clear that the review board is an independent body. I take a certain amount of heart from that.

Mrs. Crummer, in your submission one of your concerns is that the right to reconsideration of final appeals would be taken away by this legislation. Is that one of your concerns?

Mrs. Crummer: The wording on page 4 in my brief?

Mr. Mifflin: Yes.

Mrs. Crummer: The way it's phrased now is "you may on application or on its own motion". I've been through this one, I've really been through this one, and you need to have the right to apply on the basis of in respect to any finding of fact if there are errors.

[*Translation*]

des nouveaux formulaires de demande, rien dans la loi proposée ne modifie le processus. Je crois que c'est ce que nous avons tous peine à comprendre. Ce n'est pas comme le projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Dans ce dossier, on peut dire que si l'on enregistre davantage d'armes à feu, les résultats seront tels ou tels, et cela coûtera un certain montant. Le dossier qui nous occupe est un peu plus difficile à saisir. Je tiens à vous faire part de notre frustration pour ce qui est de nous prononcer en la matière.

Je pense que deux points ressortent de l'audience d'aujourd'hui, et je vous en ferai part à la fin de mon intervention. Il y a également deux points qu'il faut préciser, un pour chacun d'entre vous. Je vais commencer par vous, Andy. Quand vous avez parlé de l'affaire Bathurst, vous voulez dire l'affaire mettant en cause la Consolidated Bathurst?

M. Chatwood: Oui. La conclusion générale était que lorsqu'une décision est prise par un organisme quasi judiciaire, elle doit être prise par ceux qui ont entendu les tenants et aboutissants de l'affaire. S'il est possible que quelqu'un annule la décision d'un conseil qui a entendu l'affaire, cette décision peut être contestée.

M. Mifflin: Je ne connais pas les détails, mais je crois comprendre que dans cette affaire l'indépendance d'un groupe de personnes ou d'un conseil a été contestée quant au droit de l'organisme dans son ensemble de modifier cette décision. Était–ce une décision favorable ou défavorable? Il y a eu contestation, mais je crois savoir que la décision a été favorable au conseil.

M. Chatwood: Je n'ai pas examiné ce dossier de près. Nous pourrions le faire en votre nom. L'impression que j'ai eue, d'après ce que j'en ai lu, c'est que ceux qui ont entendu l'affaire étaient responsables de la décision. Cela ne veut pas dire qu'ils ne pouvaient demander conseil à quelqu'un d'autre, mais ils doivent rendre la décision.

Si quelqu'un comparaît devant un conseil et qu'une décision est rendue et que quelqu'un d'autre s'insurge contre cette décision, c'est extrêmement injuste à tout le moins envers la personne qui a comparu et qui, de bonne foi, a témoigné et a plaidé sa cause. Vous avez peut–être raison, mais. . .

M. Mifflin: Je ne sais pas ce qui a donné lieu à la contestation.

Je suis réconforté, et votre témoignage m'a incité à examiner de plus près la mesure proposée. À l'article 4, il est tout à fait évident que le conseil de révision est un organisme indépendant. Cela me réconforte passsablement.

Madame Crummer, dans votre mémoire, vous avez notamment signalé que ce projet de loi supprimerait le droit de faire un nouvel examen des décisions rendues en appel. C'est bien l'une de vos préoccupations.

Mme Crummer: Vous parlez de la page 4 de mon mémoire?

M. Mifflin: Oui.

Mme Crummer: Actuellement, la formulation est la suivante: «peut, sur demande ou de son propre chef». J'ai mûrement réfléchi à cette question, et il faut avoir le droit de présenter une demande sur la foi ou à l'égard de toute conclusion de fait s'il y a erreur.

[*Texte*]

Mr. Mifflin: My understanding is that the current board first considers the request and then they decide whether to grant a reconsideration hearing.

Mrs. Crummer: No. If you fail at the first application, you go to the entitlement board and they can rule yes or no—they turned it down—and then you go to the Veterans Appeal Board—they turned it down—and then you go to the Veterans Appeal Board on reconsideration. The first time we went on reconsideration was on the basis of the errors. It was filled with errors, riddled with errors.

Mr. Mifflin: Errors of fact as opposed to point of law.

Mrs. Crummer: Errors of fact in the decision, one after the other. The way it read then, I could, through my advocate, make an application for reconsideration because of errors of fact.

Now, the way they have it phrased here, they've taken that out. I would no longer be able to make an application because of errors of fact. It would be up to the board itself on its own motion to decide whether they'd do this or not. I couldn't make an application. How they come up to do it on their own motion is beyond me.

Mr. Mifflin: I don't have all the bits and pieces with me. I went through this, and my understanding is that the veteran may still request a reconsideration based on—

Mrs. Crummer: Oh, yes. But section 12 of the Veterans Appeal Board Act reads "may on application or on its own motion". In other words, the board may on an application—mine, for instance—or on its own motion reconsider if new evidence is presented or if the board determines that it erred.

The way they've phrased it now is they've taken out that "may on application", which really takes away—

Mr. Mifflin: Again, I'm not very good at pedantic clauses, but if you're talking about—

Mrs. Crummer: I've made another appeal on reconsideration.

Mr. Mifflin: My understanding from the department is that the notwithstanding clause in 32(1) basically leaves the impression that it's the appeal panel only. I believe the intent there is that the appellant can do this as well.

Mrs. Crummer: Only if it says so.

Mr. Mifflin: Well, it doesn't say so and that's one of the things we have to consider in our clause-by-clause. I want to clarify that.

Mrs. Crummer: That comes up in several different places.

Mr. Mifflin: It does indeed. The Legion raised it and two other organizations raised it.

There are two other points I want to make. The first, Andy, is that in your case I think we need to look at—

The Chair: Mr. Mifflin, I think we better move quickly because we have to go.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Je crois comprendre qu'actuellement on étudie d'abord la demande avant de décider s'il y a lieu d'accorder une audience de nouvel examen.

Mme Crummer: Non. Si l'on échoue à la première demande, on passe à l'audience d'admissibilité, et si c'est refusé à cette étape aussi, on passe alors au Tribunal d'appel des anciens combattants, et si c'est encore refusé, on s'adresse au même tribunal, mais en demandant un nouvel examen. La première fois qu'on a demandé un nouvel examen, c'était sur la foi des erreurs qui avaient été commises. C'était rempli d'erreurs, truffé d'erreurs.

M. Mifflin: Des erreurs de fait ou des points de droit?

Mme Crummer: Des erreurs de fait dans la décision, l'une après l'autre. C'est ainsi que par l'entremise de mon conseiller juridique j'ai pu présenter une demande de nouvel examen à cause des erreurs de fait.

Maintenant, de la façon dont c'est formulé, on a supprimé cette possibilité. Je ne serais plus en mesure de présenter une telle demande à cause d'erreurs de fait. Ce serait au tribunal lui-même, de son propre chef, de décider s'il y a lieu d'accorder ou non cet examen. Je ne pourrais en faire la demande. Quant à savoir comment un organisme peut en décider de son propre chef, cela me dépasse.

M. Mifflin: Je n'ai pas tous les renseignements sous la main. J'ai examiné la question, et je crois comprendre que l'ancien combattant peut toujours demander un nouvel examen en se fondant. . .

Mme Crummer: Oh, oui. Mais l'article 12 de la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants dit «peut, sur demande ou de son propre chef». Autrement dit, le tribunal peut, sur demande—la mienne, par exemple—, ou encore de son propre chef, accorder un nouvel examen si de nouveaux éléments de preuve sont présentés ou si le tribunal s'aperçoit qu'il a commis une erreur.

Dans la nouvelle mouture, on a supprimé le «sur demande», ce qui supprime vraiment. . .

M. Mifflin: Je répète que je ne suis pas très versé en jargon juridique, mais si vous parlez. . .

Mme Crummer: J'ai fait un autre appel à l'occasion d'un nouvel examen.

M. Mifflin: Je crois comprendre, d'après ce qu'ont dit les représentants du ministère, que la clause dérogatoire qui figure au paragraphe 32(1) donne l'impression qu'il s'agit uniquement du tribunal d'appel. Je crois que l'intention est de faire en sorte que l'appelant puisse le faire également.

Mme Crummer: Seulement si le tribunal en décide ainsi.

M. Mifflin: Eh bien, il faudra se pencher là-dessus dans notre étude article par article. Je tiens à obtenir des précisions là-dessus.

Mme Crummer: Cela revient en plusieurs endroits.

M. Mifflin: En effet. La Légion a soulevé la question, de même que deux autres organisations.

Je veux aborder deux autres points. Je m'adresse d'abord à vous, Andy. Dans votre cas, je crois que nous devons envisager. . .

Le président: Monsieur Mifflin, je crois que nous devons faire vite, car nous devons partir.

[*Text*]

Mr. Mifflin: Okay, very quickly.

• 1700

Andy, in your case, I think we need to look at the Pension Act. Section 83 removes the reasons for giving an unfavourable decision. I think we need to have a look at that, quite frankly. If somebody's not going to get a pension, I think he should be told why. Maybe it's misinterpretation; I don't know the clauses that well. I'm going to have to go back and look at it again tonight.

Mrs. Crummer, the thing that impressed me most with your case is you did your own research.

Mrs. Crummer: Not at the very beginning, but I did for the assessment board, which was favourable. I did most of the research for that, but I was working with my advocate, and I did the research for the second application, which was on the post–traumatic stress syndrome.

Mr. Mifflin: I guess the point I'm making—and please don't misunderstand, I know there are at least two members of the legal profession in the room—is you don't really need lawyers.

Mrs. Crummer: Oh yes, you do, because—

Mr. Mifflin: Not at the first application. You need somebody with common sense, somebody who knows how to write a précis and a good medical opinion. Maybe a paralegal is what you're looking for. You should volunteer or get paid to be a paralegal. You'd make a very good one.

Mrs. Crummer: But my advocate was there at every stage. I could telephone and talk to her.

Mr. Mifflin: Did you have the same advocate all the time?

Mrs. Crummer: I've been through five advocates, the first three at the local level and two in Charlottetown. The last one, whom I've been dealing with for the last couple of years, has been working together with me.

You say I don't need a lawyer. I went over with each of my submissions and asked her what she thought. I sent them to her first, and then I went over and met with her, and she said to take this paragraph out, take that paragraph out, revise this, you don't want to say it that way, you want to do it this way. It was very important that she be there.

The Chair: All right. We're going to have to cut it there.

Mr. Mifflin: I think the point has been made.

The Chair: We just have run out of time.

Let me close by saying thank you very much to both of you. I regret that we can't stay longer, but that's how the system works. It's been very helpful to us. I think the committee will agree that of the testimony we have heard, this has been among the most helpful and the finest we've had. Thank you very much for coming.

Mrs. Crummer: I would hope, then, that you would read my brief.

Thank you very much.

[*Translation*]

M. Mifflin: Bon, très rapidement.

Andy, dans votre cas, je pense qu'il faut se reporter à la Loi sur les pensions. L'article 83 fait disparaître les raisons pour lesquelles une décision négative est rendue. Je pense franchement qu'il faudrait revoir cela. Si l'on refuse une pension à quelqu'un, il me semble qu'on doit lui dire pourquoi. C'est peut–être une erreur d'interprétation; je ne connais pas très bien les dispositions de la loi. Je vais revenir là–dessus ce soir.

Madame Crummer, ce qui m'a le plus impressionné, c'est le fait que vous avez effectué vous–même vos recherches.

Mme Crummer: Pas au début, mais je l'ai fait pour la commission d'évaluation, qui m'a été favorable. J'ai fait l'essentiel des recherches pour cela, mais je travaillais avec mon avocat, et j'ai fait les recherches pour la deuxième demande, qui portait sur le syndrome de stress post–traumatique.

M. Mifflin: Ce que je veux dire—et j'espère que vous ne vous méprendrez pas; je sais qu'il y a au moins deux représentants du secteur juridique dans cette salle—c'est que vous n'avez pas vraiment besoin d'avocats.

Mme Crummer: Oh si, car. . .

M. Mifflin: Pas pour la première demande. Vous avez besoin de quelqu'un qui a du bon sens, qui est capable de rédiger un sommaire et de donner un bon avis médical. Il vous suffirait d'un technicien judiciaire. Vous devriez vous proposer comme technicienne judiciaire bénévole ou payée. Vous seriez excellente.

Mme Crummer: Mais mon avocate a été là à toutes les étapes. Je pouvais lui téléphoner.

M. Mifflin: Vous avez toujours eu la même avocate?

Mme Crummer: J'en ai eu cinq, les trois premiers au niveau local et deux à Charlottetown. La dernière, avec laquelle je traite depuis deux ans, travaille avec moi.

Vous dites que je n'ai pas besoin d'un avocat. Je lui ai demandé ce qu'elle pensait de chacune de mes interventions. Je les lui envoyais d'abord, et ensuite j'allais en discuter avec elle, et elle me disait d'enlever un paragraphe ou un autre, de réviser telle ou telle chose, de ne pas dire ou de ne pas faire telle ou telle autre chose. Sa présence était très importante.

Le président: Bon. Nous allons devoir nous arrêter ici.

M. Mifflin: Je pense que c'est clair.

Le président: Nous n'avons plus de temps.

Je terminerai en vous remerciant tous deux. Je regrette de ne pas pouvoir continuer, mais c'est comme cela. Votre témoignage nous a été très utile. Je pense que tous les membres du comité reconnaîtront que ce témoignage a été parmi les plus précieux que nous ayons entendus. Merci beaucoup d'être venus.

Mme Crummer: Dans ce cas, j'espère que vous lirez mon mémoire.

Merci beaucoup.

[*Texte*]

The Chair: What, you want to miss the vote? Don't you want to defeat us?

M. Godin: Madame, à un certain moment, vous avez dit que cela se passait à des milles de chez vous. Si ce travail était décentralisé dans chacune des provinces, croyez-vous que cela améliorerait la chose?

Mrs. Crummer: I had something to suggest that I thought might speed it up and might help. If there were very highly qualified people in the various regions who could be appointed as commissioners, you might say, and could meet with the advocates, go over cases very thoroughly and be able to make recommendations that could go forward, yes.

The Chair: Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Quoi, vous voulez rater le vote? Vous ne voulez pas nous battre?

Mr. Godin: You said at some point that it took place miles away from where you live. If those operations were to be decentralized in the provinces, do you think it would improve things?

Mme Crummer: J'avais quelque chose à proposer pour accélérer les choses et améliorer la situation. S'il y avait des gens parfaitement qualifiés dans les régions auxquels on donnerait le titre de commissaire, par exemple, ils pourraient examiner à fond les dossiers avec les avocats et transmettre effectivement des recommandations.

Le président: Merci beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

As Individuals:

Mrs. Frances Crummer;

Mr. Andrew Chatwood.

TÉMOINS

À titre individuel:

M[me] Frances Crummer;

M. Andrew Chatwood.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

C65
28

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 12

Tuesday, March 28, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 12

Le mardi 28 mars 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act

INCLUDING:

The First Report to the House

CONCERNANT:

Projer de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants

Y COMPRIS:

Le premier rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 2 1 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(13)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(13)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

1st Session / 35th Parliament

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 14, 1995

Pursuant to Order made Thursday, February 9, 1995, the House proceeded to the taking of the deferred recorded division on the motion of Mr. Collenette (Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs), seconded by Mr. Robichaud (Secretary of State (Agriculture and Agri–Food, Fisheries and Oceans)),—That Bill C–67, An Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

1ère Session / 35e Législature

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 14 février 1995

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 février 1995, la Chambre procède au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants), appuyé par M. Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans)),—Que le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est agréée par vote.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORT TO THE HOUSE

Friday, March 31, 1995

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, February 14, 1995, your Committee has considered Bill C–67, An Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act, and have agreed to report it with the following amendments:

Clause 28

Strike out lines 18 to 24, on page 6, and substitute the following therefor:

"**28.** (1) Subject to subsection (2), an appellant may make a written submission to the appeal panel or may appear before it, in person or by representative and at their own expense, to present evidence and oral arguments.

(2) Only documented evidence may be submitted under subsection (1)."

Clause 32

Strike out line 21, on page 7, and substitute the following therefor:

"the person making the application alleges that an error was made with respect to any finding of fact or the interpretation of any law or if new evidence is presented to the appeal panel."

Clause 35

Strike out lines 37 and 38, on page 8, and substitute the following therefor:

"applicant or appellant may choose to be represented by a pensions advocate from the Bureau, by a service bureau of a Veterans"

Clause 73

In the English version only, strike out line 4, on page 26, and substitute the following therefor:

"Commission and may either"

Strike out line 35, on page 26, and substitute the following therefor:

"Act or under subsection 34(5) of the *Veterans Review and Appeal Board Act* may apply to the Veterans Review and"

Clause 111

Strike out line 29, on page 40, and substitute the following therefor:

"**any decision of the Veterans Appeal Board, the Pension Review Board or the War Veterans Allowance Board**"

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 31 mars 1995

Le Comité permanent de la défense nationale et affaires des anciens combattants a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 14 février 1995, votre Comité à étudié le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 28

Retrancher les lignes 16 à 22, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit :

« **28.** (1) Sous réserve du paragraphe (2), l'appelant peut soit adresser une déclaration écrite au comité d'appel, soit comparaître devant celui–ci, mais à ses frais, en personne ou par l'intermédiaire de son représentant, pour y présenter des éléments de preuve et ses arguments oraux.

(2) Seuls des éléments de preuve documentés peuvent être soumis en vertu du paragraphe (1). »

Article 32

Retrancher la ligne 21, à la page 7, et la remplacer par ce qui suit:

« peut aussi le faire sur demande si l'auteur de la demande allège que les conclusions sur les faits ou l'interprétation du droit étaient erronées ou si de nou– »

Article 35

Retrancher les lignes 35 et 36, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit:

« **35.** Le demandeur ou l'appelant peut choisir d'être représenté par un avocat du Bureau, par le service social »

Article 73

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 4, à la page 26, et la remplacer par ce qui suit:

« Commission and may either »

Retrancher la ligne 28, à la page 26, et la remplacer par ce qui suit:

« gime de la présente loi ou du paragraphe 34(5) de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)* peut la faire réviser »

Article 111

Retrancher la ligne 31, à la page 40, et la remplacer par ce qui suit:

« **des anciens combattants, du Conseil de révision des pensions ou de la Commission des allocations aux anciens combattants et soit à la confir–** »

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 and 12 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

WILLIAM ROMPKEY,

Chair.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 28, 1995
(20)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Vice–Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and John Richardson.

Acting Members present: Maurice Godin for Jean Leroux, Larry McCormick for Robert Bertrand and Jerry Pickard for William Rompkey.

In attendance: From the Office of the Legislative Counsel: Robert Walsh, Chief Legislative Counsel; Lucile McGregor and Robert Normand, Legislative Advisors. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Michel Rossignol, Researcher.

Witnesses: From Veterans Affairs Canada: Doris Boulet, Director General, Benefits Division; Sandra Gaudet, Project Manager Pension Reform; Leslie MacLean, Senior Pension Analyst; Brian Chambers, Legal Counsel and Aileen Cameron, Senior Legislation and Policy Analyst.

Pursuant to its Order of Reference adopted by the House of Commons on February 14, 1995, the Committee resumed its examination of Bill C–67, an Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Thursday, February 16, 1995, Issue No. 4.*).

The Chair read the Order of Reference dated February 14, 1995.

Ordered, — That Bill C–67, An Act to establish the Veterans Review and Appeal Board, to amend the Pension Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal the Veterans Appeal Board be referred to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

The Chair called Clause 1.

By unanimous consent, Clause 1 was allowed to stand.

Clause 2 carried.

Clause 3 carried.

Clause 4 carried, on division.

Clause 5 carried.

Clause 6 carried, on division.

Clause 7 carried.

Clause 8 carried, on division.

Clause 9 carried.

Clause 10 carried, on division.

Clause 11 carried.

Clause 12 carried.

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 28 MARS 1995
(20)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 35, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de George Proud (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et John Richardson.

Membres suppléants présents: Maurice Godin pour Jean H. Leroux; Larry McCormick pour Robert Bertrand; Jerry Pickard pour William Rompkey.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Robert Walsh, conseiller législatif principal; Lucile McGregor et Robert Normand, conseillers législatifs. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Michel Rossignol, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère des Anciens combattants du Canada: Doris Boulet, directrice générale des prestations; Sandra Gaudet, gestionnaire du projet Réforme des pensions; Leslie MacLean, conseillère principale des pensions; Brian Chambers, conseiller juridique; Aileen Cameron, analyste principale de la législation et des politiques.

Conformément à son ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes le 14 février 1995, le Comité reprend l'étude du projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants. (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 16 février 1995, fascule nº 4*).

Le président lit l'ordre de renvoi du 14 février 1994.

Il est ordonné — Que le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants, modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, soit renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Le président met l'article 1 en délibération.

Sur consentement unanime, l'article 1 est reporté.

L'article 2 est adopté.

L'article 3 est adopté.

L'article 4, mis aux voix, est adopté.

L'article 5 est adopté.

L'article 6, mis aux voix, est adopté.

L'article 7 est adopté.

L'article 8, mis aux voix, est adopté.

L'article 9 est adopté.

L'article 10, mis aux voix, est adopté.

L'article 11 est adopté.

L'article 12 est adopté.

Clause 13 carried.

Clause 14 carried.

Clause 15 carried.

Clause 16 carried.

Clause 17 carried.

Clause 18 carried.

On Clause 19

Jim Hart moved,—That Clause 19 be amended by adding immediately after line 2 on page 5 the following:

"**Appeal**

(3) An applicant whose application has been refused under the subsection (2), may appeal the refusal to the Board."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Clause 19 carried, on division.

Clause 20 carried.

Clause 21 carried.

Clause 22 carried.

Clause 23 carried.

Clause 24 carried.

Clause 25 carried.

Clause 26 carried.

Clause 27 carried.

Clause 28 carried.

Clause 29 carried.

Clause 30 carried.

Clause 31 carried.

By unanimous consent, *it was agreed,*—That the Committee revert to Clause 28 as carried.

After debate, *it was agreed,*—That Clause 28 be allowed to stand.

On Clause 32

Jim Hart moved,—That Clause 32 be amended by striking out line 21 on page 7 and substituting the following:

"the person making the application alleges that an error was made with respect to any finding of fact or the interpretation of any law or if new evidence is presented to the appeal panel."

After debate, the question being put on the amendment, it carried.

Clause 32, as amended, carried.

Clause 33 carried.

On Clause 34.

Jim Hart moved,—That Clause 34 be amended by striking out lines 38 to 41 on page 7 and substituting the following therefore:

"**34.** (1) A person may make a special application to the Board for a".

L'article 13 est adopté.

L'article 14 est adopté.

L'article 15 est adopté.

L'article 16 est adopté.

L'article 17 est adopté.

L'article 18 est adopté.

Article 19

Jim Hart propose—Que l'on modifie l'article 19 en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 39, à la page 4:

« **Appel**

(3) Le demandeur qui s'est vu refuser une demande aux termes du paragraphe (2), peut interjeter appel du refus devant le Tribunal »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'article 19, mis aux voix, est adopté.

L'article 20 est adopté.

L'article 21 est adopté.

L'article 22 est adopté.

L'article 23 est adopté.

L'article 24 est adopté.

L'article 25 est adopté.

L'article 26 est adopté.

L'article 27 est adopté.

L'article 28 est adopté.

L'article 29 est adopté.

L'article 30 est adopté.

L'article 31 est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu*—Que le Comité revienne à l'article 28 adopté.

Après débat, *il est convenu*—Que l'article 28 soit reporté.

Article 32

Jim Hart propose—Que l'on modifie l'article 32 en remplaçant la ligne 7, page 27, par ce qui suit:

« peut aussi le faire sur demande si l'auteur de la demande allègue que les conclusions sur les faits ou l'interprétation du droit étaient erronées ou si de nouv- »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 32 modifié est adopté.

L'article 33 est adopté.

Article 34

Jim Hart propose—Que l'on modifie l'article 34 en remplaçant les lignes 42 à 46, page 7, par ce qui suit:

« **34.** (1) Une personne peut, par demande spéciale à cette fin, adresser au Tribunal une de- »

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Clause 34 carried, on division.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the Committee revert to Clause 34 as carried.

Jim Hart moved, — That Clause 34 be amended by striking out lines 16 to 19 on page 8.

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Clause 34 carried, on division.

On Clause 35.

Jean-Marc Jacob moved, — That Clause 35 be amended by striking out line 38 on page 8 and substituting the following therefore:

"a lawyer from the Bureau, by a service bureau of a veterans' "

After debate, by unanimous consent, *it was agreed*, — That Mr. Jacob be permitted to withdraw his motion.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That Clause 35 be allowed to stand.

On Clause 36

Jim Hart moved, — That Clause 36 be amended by striking out lines 42 to 44 on page 8 and substituting the following therefore:

"**36.** (1) The Board shall sit at such place in Canada and at such time as may be fixed by the Chairperson, having regard to the convenience of the applicant or appellant and the Board."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Clause 36 carried, on division.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the Committee revert to stood Clause 35.

Jean-Marc Jacob moved, — That Clause 35 be amended by striking out lines 37 and 38 on page 8 and substituting the following therefore:

"applicant or appellant may choose to be represented by a pensions advocate from the Bureau, by a service bureau of a Veterans' "

The question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 35, as amended, carried.

Clause 37 carried.

On Clause 38

Maurice Godin moved, That Clause 38 be amended by adding immediately after line 30 on page 9 the following therefore:

"(1.1) A qualified medical practitioner shall examine the applicant or appellant as directed and shall convey to the Board as soon as possible the practitioner's medical advice or reports on examinations."

After debate, *it was agreed*, — That the amendment and Clause 38 be allowed to stand.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That Clauses 39 to 72 be dealt with as a package.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'article 34, mis aux voix, est adopté.

Sur consentment unanime, *il est convenu* — Que le Comité revienne à l'article 34 adopté.

Jim Hart propose — Que l'on modifie l'article 34 en supprimant les lignes 14 à 16, à la page 8.

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'article 34, mis aux voix, est adopté.

Article 35

Jean-Marc Jacob propose — Que l'on modifie l'article 35 en remplaçant les lignes 35 et 36 par ce qui suit:

« par un avocat du Bureau, par le service social »

Après débat, sur consentement unanime, *il est convenu* — Que l'on permette à Jean-Marc Jacob de retirer sa motion.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que l'article 35 soit reporté.

Article 36

Jim Hart propose — Que l'on modifie l'article 36 en remplaçant les lignes 40 à 41, à la page 8, par ce qui suit:

«**36.** (1) Le Tribunal siège à l'endroit au Canada et au moment que son président peut fixer, compte tenu de ce qui convient au requérant ou à l'appelant et au Tribunal »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'article 36, mis aux voix, est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que le Comité revienne à l'article 35.

Jean-Marc Jacob propose — Que l'on modifie l'article 35 en remplaçant les lgines 35 et 36, à la page 8, par ce qui suit:

« Le demandeur ou l'appelant peut choisir d'être représenté par un avocat du Bureau, par le service social »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 35 modifié est adopté.

L'article 37 est adopté.

Article 38

Maurice Godin propose — Que l'on modifie l'article 38 en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 27, à la page 9:

« (1.1) L'expert médical doit, le cas échéant, faire subir sans délai les examens médicaux au demandeur ou à l'appelant et transmettre le plus tôt possible au Tribunal l'avis ou les rapports d'examens »

Après débat, *il est convenu* — Que l'on reporte l'amendement et l'article 38.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que les articles 39 à 72 soient regroupés.

Clauses 39 to 72 carried, severally.

On Clause 73

Jim Hart moved,—That Clause 73 be amended by adding immediately after line 30 on page 25, the following therefore:

"(1.1) On receipt of an application, the Minister shall as expeditiously as possible

(*a*) collect such relevant material as is available in the records of departments and agencies of the Government of Canada; and

(*b*) make such inquiries into the facts on which the application is based as the Minister deems advisable."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Jim Hart moved,—That Clause 73 be amended by adding immediately after line 40 on page 25 the following therefore:

"(2.1) Where the Minister after considering an application for an award and all relevant information obtained by the Minister is not satisfied that the applicant is entitled to an award, the Minister shall promptly notify the applicant in writing of the Minister's decision setting out

(*a*) the reasons why the Minister in not satisfied the applicant is entitled to an award;

(*b*) a summary of the evidence considered by the Minister and the Minister's findings thereon, including any inferences of fact made by the Minister;

(*c*) a summary of the law application to the applicant's case and the Minister's interpretation thereof, and

(*d*) the further courses of action open to the applicant under this Act."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Fred Mifflin moved,—That the English version of Clause 73 be amended by striking out line 4 on page 26 and substituting the following therefore:

"Commission and may either"

After debate, the question being put on the amendment, it carried.

Fred Mifflin moved,—That Clause 73 be amended by striking out line 35 on page 26 and substituting the following therefore:

"Act or under subsection 34(5) of the Veterans Review and Appeal Board Act may apply to the Veterans Review and"

After debate, the question being put on the amendment, it carried.

Maurice Godin moved,—That Clause 73 be amended by adding immediately after line 6 on page 28 the following therefore:

"(1.1) A qualified medical practitioner who gives a medical examination to an applicant or pensioner pursuant to subsection (1) shall submit the results of the examination to the Minister within forty-eight hours after the examination."

After debate, the question being put on the amendment, it was negatived.

Les articles 39 à 72 sont adoptés séparément.

Article 73

Jim Hart propose—Que l'on modifie l'article 73 en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 29, à la page 25:

« (1.1) Sur réception d'une demande, le ministre est tenu le plus rapidement possible :

a) de recueillir la documentation pertinente disponible dans les archives des ministères et des organismes du gouvernement du Canada;

b) de mener sur les faits sur lesquels se fonde la demande les enquêtes qu'il juge utiles »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Jim Hart propose—Que l'on modifie l'article 73 en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 36, à la page 25:

« (2.1) Lorsque le ministre, après l'étude d'une demande de compensation et de tous les renseignements pertinents qu'il a obtenus n'est pas convaincu que le requérant a droit à une compensation, il notifie promptement au requérant, par écrit, sa décision en indiquant :

a) pour quelles raisons il n'est pas convaincu que le requérant a droit à une compensation;

b) un résumé de la preuve étudiée par le ministre et ses conclusions de fait tirées par lui;

c) un résumé du droit applicable au cas du requérant et l'interprétation que lui a donnée le ministre;

d) les recours qui restent ouverts au requérant en vertu de la présente loi »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Fred Mifflin propose—Que l'on modifie la version anglaise de l'article 73 en remplaçant la ligne 4, à la page 26, par ce qui suit:

« Commission and may either »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Fred Mifflin propose—Que l'on modifie l'article 73 en remplaçant la ligne 28, à la page 26, par ce qui suit:

« gime de la présente loi ou du paragraphe 34(5) de la Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) peut la faire réviser »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

Maurice Godin propose—Que l'on modifie l'article 73 en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 6, à la page 28:

« (1.1) Le médecin qui fait subir un examen médical à un demandeur ou à un pensionné aux termes du paragraphe (1) doit remettre au ministre les résultats de l'examen dans les quarante-huit heures suivant l'examen »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Clause 73, as amended, carried, on division.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That Clauses 74 to 110 be dealt with as a package.

Clauses 74 to 110 carried, severally.

On Clause 111

Fred Mifflin moved,—That Clause 111 of Bill C-67 be amended by striking out line 29 on page 40 and substituting the following therefore:

"any decision of the Veterans Appeal Board, the Pension Review Board or the War Veterans Allowance Board"

After debate, the question being put on the amendment, it was carried.

Clause 111, as amended, carried.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That Clauses 112 to 119 inclusive be dealt with as a package.

Clauses 112 to 119 carried, severally.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the Committee revert to stood Clause 28.

On Clause 28

Fred Mifflin moved,—That Clause 28 be amended by striking out lines 18 to 24 on page 6 and substituting the following therefore:

"**28.** (1) Subject to subsection (2), an appellant may make a written submission to the appeal panel or may appear before it, in person or by a representative and at their own expense, to present evidence and oral arguments.

(2) Only documented evidence may be submitted under subsection (1)."

After debate, the question being put on the amendment, it was carried.

Clause 28, as amended, carried.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the Committee revert to stood amendment and Clause 38.

On Clause 38

Debate was resumed on Clause 38 and on the amendment of Maurice Godin, — That Clause 38 be amended by adding immediately after line 30 on page 9 of the followingtherefore:

"(1.1) A qualified medical practitioner shall examine the applicant or appellant as directed and shall convey to the Board as soon as possible the practitioner's medical advice or reports on examinations."

After debate, by unanimous consent, *it was agreed*, — That Mr. Godin be permitted to withdraw his amendment.

Clause 38 carried.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the Committee reverted to stood Clause 1.

L'article 73 modifié, mis aux voix, est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que les articles 74 à 110 soient regroupés.

Les articles 74 à 110 sont adoptés séparément.

Article 111

Fred Mifflin propose — Que l'on modifie l'article 111 en remplaçant la ligne 31, à la page 40, par ce qui suit:

« des anciens combattants, du Conseil de révision des pensions ou de la Commission des allocations aux anciens combattants et soit à la confir-».

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 111 modifié est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que les articles 112 à 119 inclusivement soient regroupés.

Les articles 112 à 119 sont adoptés séparément.

Sur consentment unanime, *il est convenu* — Que le Comité revienne à l'article 28 reporté.

Article 28

Fred Mifflin propopose — Que l'on modifie l'article 28 en remplaçant les lignes 16 à 22 par ce qui suit:

« **28.** (1) Sous réserve du paragraphe (2), l'appelant peut soit adresser une déclaration écrite au comité d'appel, soit comparaître devant celui-ci, mais à ses frais, en personne ou par l'intermédiaire de son représentant, pour y présenter des éléments de preuve et ses arguments oraux.

(2) Seuls des éléments de preuve documentés peuvent être soumis en vertu du paragraphe (1) »

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 28 modifié est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que le Comité revienne à l'amendement et à l'article 38 reportés.

Article 38

Reprise du débat sur l'article 38 et sur l'amendement de Maurice Godin — Que l'on modifie l'article 38 en ajoutant ce qui suit immédiatement après la ligne 27, à la page 9:

« L'expert médical doit, le cas échéant, faire subir sans délai les examens médicaux au demandeur ou à l'appelant et transmettre le plus tôt possible au Tribunal l'avis ou les rapports d'examens »

Après débat, sur consentement unanime, *il est convenu* — Que l'on permette à M. Godin de retirer son amendement.

L'article 38 est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu* — Que le Comité revienne à l'article 1.

Clause 1 carried.

The Title carried.

The Bill as amended, carried, on division.

Ordered, — That the Chair report the Bill to the House.

At 5:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi modifié, mis aux voix, est adopté.

Il est ordonné — Que le président fasse rapport du projet de loi à la Chambre.

À 17 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 28, 1995

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 28 mars 1995

• 1534

The Vice–Chair (Mr. Proud): I call the meeting to order. The order of reference that we're dealing with today, dated February 14, 1995, orders that Bill C–67, an act to establish the Veterans Review and Appeal Board, amend the Pension Act, make consequential amendments to other acts, and repeal the Veterans Appeal Board, be referred to this committee.

Mr. Mifflin, would you like to introduce the officials?

Le vice–président (M. Proud): La séance est ouverte. Nous allons traiter aujourd'hui de l'ordre de renvoi du 14 février 1995, ordonnant que le projet de loi C–67, Loi constituant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), modifiant la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence et abrogeant la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants soit renvoyé au comité.

Monsieur Mifflin, voulez–vous nous présenter les représentants du ministère?

• 1535

Mr. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Yes, I would like to introduce the officials from Veterans Affairs Canada. Before I introduce them, I understand this is a clause–by–clause. I've done it a couple of time before on other committees, but I understand most of us are new at it. I think a certain degree of flexibility will be allowed. As I understand it, we will go, with some exceptions, through the bill clause by clause, either accepting the clause as put forward or amending it. There are some rules of *Beauchesne's* that apply. I don't know them all, but I'm sure the clerk will make sure we abide by them.

One of the things that is found to be very helpful in these processes is the availability of the departmental staff to clarify, first and foremost, and elaborate on amendments that are not required, or clarify the amendments with relation to the existing proposed amendment with the overall aim of making the bill better.

I suppose the guiding principle for the committee, as I understand it, is that any amendment that is proposed that detracts from the spirit of the bill will be ruled out of order. Otherwise, we have a fair amount of latitude with respect to what we can do.

I'd like to introduce from the department the senior policy analyst with respect to veterans pensions, Leslie MacLean, who is no stranger to the committee; Brian Chambers, the legal counsel, who also has given testimony and has been helpful in our deliberations; Sandra Gaudet from Charlottetown; and her colleagues, Doris Boulet and Aileen Cameron, both from Charlottetown. There is another member who is available, and we have departmental staff to assist us in any way.

M. Godin (Châteauguay): Monsieur le président, j'aimerais, si possible, que vous nous expliquiez de quelle façon on va procéder aujourd'hui dans le but de me mettre un peu dans le bain.

The Clerk of the Committee: We go through the clause–by–clause in the order of the clauses in the bill with the exception of clause 1. Under normal circumstances, because clause 1 deals with the short title of the bill, it's usually left until we've dealt with all of the substantive clauses. We deal with that at the end of the process.

M. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Certainement. Je voudrais vous présenter les fonctionnaires d'Anciens combattants Canada. Mais tout d'abord, je crois savoir que nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi. Je l'ai déjà fait quelquefois auparavant dans d'autres comités, mais il me semble que la plupart d'entre nous ne connaissent pas cette procédure. J'espère qu'on fera preuve envers nous d'une certaine souplesse. Si j'ai compris, à quelques exceptions près, nous allons étudier le projet de loi article par article en vue soit d'adopter l'article tel quel, soit de l'amender. Certains commentaires de *Beauchesne* s'appliquent en l'occurence. Je ne les connais pas tous, mais je suis certain que la greffière veillera à ce que nous les respections.

On estime généralement très utile, entre autres choses, pour une telle opération de pouvoir demander des précisions au personnel du ministère pour obtenir d'abord plus de précision et, ensuite, pour nous en dire davantage sur les amendements qui ne sont pas nécessaires, ou pour préciser les modifications proposées aux amendements en vue d'améliorer de façon générale le projet de loi.

Je crois que le principe directeur veut que toute proposition d'amendement qui s'écarte de l'esprit du projet de loi soit jugée irrecevable. Pour le reste, nous avons suffisamment de latitude pour agir.

Je veux vous présenter l'analyste principal des politiques du ministère qui s'occupe des pensions des anciens combattants, Leslie MacLean, que le comité connaît bien; Brian Chambers, conseiller juridique, qui a déjà témoigné et qui nous a été utile dans nos délibérations; Sandra Gaudet, de Charlottetown et ses collègues Doris Boulet et Aileen Cameron, toutes deux de Charlottetown également. Un autre fonctionnaire est également ici à notre disposition et nous pouvons de toute façon faire appel au personnel du ministère pour nous aider.

Mr. Godin (Châteauguay): Mr. Chairman, if you don't mind, I'd like you to give us an idea on how we are going to proceed today.

La greffière du comité: Nous étudions le projet de loi article par article dans l'ordre où ils figurent à l'exception de l'article 1. Normalement, comme l'article 1 porte sur le titre abrégé du projet de loi, on le laisse de côté jusqu'à ce qu'on ait étudié tous les articles de fond. Nous nous en occupons à la fin des délibérations.

[*Texte*]

Under normal circumstances, I would suggest that we stand clause 1 and go immediately to clause 2. The chairman will call clause 2. If members have comments to make on clause 2, or amendments to put forward on the clauses as they are called by the chair, they should indicate they have amendments to go through. You have amendments in front of you, but unless those amendments are officially moved in the committee they are not considered to have been moved. I would remind all members that if they have amendments to move that they remember to officially move them.

The Vice–Chair (Mr. Proud): When we come to that clause.

The Clerk: Yes, that applies when we get to that particular clause. We try to group together those clauses where there are no amendments and no indication of amendments has been received, and deal with them as one package.

There are quite a few clauses at present that don't appear to have any amendments. I have discussed it with Mr. Proud and we looked at the possibility of grouping them six at a time to go through them, which would reduce the amount of time required. But it is the committee's choice and decision whether you wish to go one clause at a time or group them.

Any clause where there are amendments has to be dealt with individually. You'll notice in your amendments package that all of the amendments are numbered sequentially. They are in the order in which they appear or touch clauses in the bill.

That's basically it.

• 1540

The Vice–Chair (Mr. Proud): I suggest that we stand clause 1 and come back to it.

Some hon. members: Agreed.

Clause 1 allowed to stand

On clause 2—*Definitions*

Mr. Pickard (Essex—Kent): Can we have a list of the amendments that have been submitted?

The Clerk: Would you like me to read them?

Mr. Pickard: If we could check them as we go down, maybe we can deal with all other clauses and—

The Vice–Chair (Mr. Proud): I was going to suggest that we take a group of them, from two to eight, and agree to carry them if there is no comment.

Mr. Frazer (Saanich—Gulf Islands): Mr. Chairman, I haven't done this before. To start off with, I'd like to take them one at a time until I get a feel for what we're doing. Jumping six at a time creates confusion.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Okay.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, it might not be the most time efficient, but given that we're all pretty inexperienced at this, I think it would be better for everbody, in the spirit of the overall effectiveness of the legislation, to do it clause by clause.

[*Traduction*]

Normalement, je proposerais qu'on réserve l'article 1 pour passer immédiatement à l'article 2. Le président mettra l'article 2 en délibération. Si les membres ont des observations à faire sur cet article, ou des amendements à proposer au fur et à mesure que le président mettra les articles en délibération, ils devront le signaler. Vous avez sous les yeux des amendements, mais ils n'ont pas un caractère officiel tant qu'ils n'auront pas été proposés au comité. Je rappelle à tous les membres qui ont des amendements à soumettre, qu'ils doivent le faire officiellement.

Le vice–président (M. Proud): Lorsque nous arrivons à l'article pertinent.

La greffière: Oui, les amendements sont proposés lorsqu'on arrive à l'article pertinent. Nous essayons de regrouper les articles pour lesquels il n'y a pas d'amendements qui sont présentés ou envisagés et nous les étudions en bloc.

Pour l'instant, il semble y avoir un assez grand nombre d'articles sans amendements. J'en ai discuté avec M. Proud et nous avons envisagé la possibilité de les étudier par groupes de six, ce qui nous épargnera du temps. C'est au comité de décider s'il souhaite procéder article par article ou grouper les dispositions.

Tout article faisant l'objet d'amendement, doit être étudié individuellement. Vous constaterez que les amendements sont numérotés suivant un ordre séquentiel. Ils sont classés dans l'ordre où ils apparaissent ou selon les articles qu'ils visent.

Voilà en gros de quoi il s'agit.

Le vice–président (M. Proud): Je propose que l'on réserve l'article 1 pour y revenir ensuite.

Des voix: D'accord.

L'article 1 est réservé

Article 2—*Définitions*

M. Pickard (Essex—Kent): Est–il possible d'avoir la liste des amendements qui ont été proposés?

La greffière: Voulez–vous que je vous les lise?

M. Pickard: Si vous pouvez les vérifier à mesure que nous avancerons, nous pourrions peut–être étudier tous les autres articles et. . .

Le vice–président (M. Proud): J'allais proposer qu'on regroupe les articles deux à huit pour les adopter si personne n'a de commentaires à faire là–dessus.

M. Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le président, c'est la première fois que je participe à cette procédure. Pour commencer, j'aimerais qu'on les prenne un par un jusqu'à ce que je voie un peu de quoi il s'agit. En en regroupant six, on crée une certaine confusion.

Le vice–président (M. Proud): Très bien.

M. Mifflin: Monsieur président, ce n'est peut–être pas la façon de procéder la plus efficace, mais étant donné que nous manquons tous d'expérience en la matière, il vaudrait peut–être mieux pour tout le monde, par souci de l'efficacité générale de la mesure législative, que l'on procède article par article.

[*Text*]

M. Godin: Je voudrais que les articles 4, 6, 8 et 10 soient traités à part.

The Vice–Chair (Mr. Proud): We're going to do them all separately.

An hon. member: Can you read those out loud?

The Vice–Chair (Mr. Proud): The clauses with amendments are 19, 32, 34, 35, 36, 38, 73 and 111.

Clauses 2 to 4 inclusive agreed to

• 1545

Mr. Frazer: Mr. Chairman, I think Mrs. Crummer had a comment on clause 5. Did we want to consider that?

Mr. Mifflin: Unless there's an amendment. . .

The Vice–Chair (Mr. Proud): No, there's no amendment.

Mr. Mifflin: I don't think there's any necessity to deal with the clause unless there's an intent to amend it. The purpose of having the amendments put forward was so that we could concentrate on that.

Mr. Frazer: I understand that. In this case she recommended a change to it, but obviously hasn't put an amendment forward.

Mr. Mifflin: Well, it was up to the members of the committee to put the amendment forward if they thought she made the case strong enough, which is the case in a couple of the amendments I'm making.

The Vice–Chair (Mr. Proud): If anyone wants to question each clause as we go through it, we can do that.

Mr. Frazer, do you have anything further on that?

Mr. Frazer: No.

Clause 5 agreed to

Clauses 6 to 8 inclusive agreed to

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I have a very innocent question and it's really for the clerk. What does carried on division mean?

The Clerk: It just means it was not carried unanimously.

Mr. Mifflin: It was not carried unanimously, the same as it means in the House of Commons. Okay, thank you.

Clauses 9 to 18 inclusive agreed to

On clause 19—*Review panels*

Mr. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): I'd like to move an amendment.

Before I begin to present my amendment to my colleagues I would like to remind them of what the Secretary of State for Veterans Affairs, the Honourable Lawrence MacAulay, said when he began second reading of Bill C–67 on February 9, 1995. I quote:

[*Translation*]

Mr. Godin: I would like clauses 4, 6, 8 and 10 to be dealt with individually.

Le vice–président (M. Proud): Nous allons les étudier tous séparément.

Une voix: Pourriez–vous les lire tout haut?

Le vice–président (M. Proud): Les articles pour lesquels des amendements ont été proposés sont les articles 19, 32, 34, 35, 36, 38, 73 et 111.

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés

M. Frazer: Monsieur le président, je crois que M^me^ Crummer veut commenter l'article 5. Voulions–nous étudier cette disposition?

M. Mifflin: À moins qu'il y ait un amendement. . .

Le vice–président (M. Proud): Non, il n'y a pas d'amendement.

M. Mifflin: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'étudier cet article si l'on n'a pas l'intention de l'amender. Les propositions d'amendement avaient pour objet de nous permettre de concentrer notre attention là–dessus.

M. Frazer: Je le comprends bien. En l'occurrence, elle recommandait de modifier l'article, mais n'a de toute évidence pas proposé un amendement.

M. Mifflin: Dans ce cas, il revenait aux membres du comité de proposer l'amendement s'ils avaient jugé convaincantes les raisons avancées à cette fin, comme c'est le cas pour deux amendements que je propose.

Le vice–président (M. Proud): Si quelqu'un veut poser des questions sur un article qu'on étudie, il peut le faire.

Monsieur Frazer, avez–vous autre chose à dire?

M. Frazer: Non.

L'article 5 est adopté

Les articles 6 à 8 inclusivement sont adoptés

M. Mifflin: Monsieur le président, j'ai une question très naïve à poser et elle s'adresse en réalité à la greffière. Que signifie l'expression «adopté à la majorité»?

La greffière: Cela veut simplement dire que l'amendement n'a pas été adopté à l'unanimité.

M. Mifflin: Il n'a pas été adopté à l'unanimité; c'est donc la même chose qu'à la Chambre des communes. Parfait, je vous remercie.

Les articles 9 à 18 inclusivement sont adoptés

Article 19—*Comités de révision*

M. Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'aimerais proposer un amendement.

Mais avant d'en faire part à mes collègues, j'aimerais leur rappeler ce que le secrétaire d'État aux Anciens combattants, l'honorable Lawrence MacAulay, a dit en entamant la deuxième lecture du projet de loi C–67 le 9 février 1995. Je cite:

[*Texte*]

The legislation is straightforward and its objectives are simple. We want to streamline the veterans pension application and make the decision–making process an improved service to Canadian veterans.

The bill before us does not change benefits that veterans now enjoy, nor does it reduce the right Canadian veterans have to a complete and thorough appeal process with free legal assistance.

You can find that in Hansard, page 9436.

With this in mind, I would like to make my first amendment. I move that clause 19 be amended by adding immediately after line 2 on page 5 the following:

(3) An applicant whose application has been refused under subsection (2) may appeal the refusal to the Board.

Mr. Mifflin: What does that add to the article?

Mr. Hart: A number of people who have considerable experience dealing with veterans have expressed their concern over this clause, including members of the Royal Canadian Legion and the chairman of the Bureau of Pensions Advocates.

I feel strongly that this clause gives too much power to the chairman in an area that is critical to many veterans, namely the amount of the award they will receive under the Pension Act. The fact that the chairman alone can determine exactly what constitutes a trivial, frivolous, or vexatious review is unfair to veterans who may feel strongly that they have a legitimate case.

• 1550

By adding my amendment, we are giving the veteran a second chance and restoring a degree of fairness to the system by allowing the veteran the opportunity to appeal to the board. From what I understand, this will rarely happen, so I see no reason to deny the veterans this safeguard.

I'm sure Mr. MacAulay would agree to this amendment, as he said the bill would not reduce the right Canadian veterans have to a complete and thorough appeal process with free legal assistance.

Mr. Mifflin: It is my understanding that is covered in another section of the bill.

If my colleagues agree, I would think it may be beneficial to us if, after an amendment is proposed, we ask the departmental officials to make a comment on the proposal. If all members agree, I think that would be helpful to all of us.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Mifflin: On that basis, Mr. Chairman, could I ask the officials to comment on that amendment?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Okay.

[*Traduction*]

Le projet de loi est clair et ses objectifs sont simples. Nous voulons rationaliser le processus de demande de pension des Anciens combattants et le processus décisionnel afin d'améliorer le service aux anciens combattants canadiens.

Le projet de loi n'apporte aucune modification aux avantages dont jouissent à présent les anciens combattants et il ne restreint pas non plus leur droit à un processus d'appel complet et à une aide juridique gratuite.

Ces deux paragraphes se trouvent dans le hansard, page 9436.

Cela dit, j'aimerais présenter mon premier amendement. Je propose que l'article 19 soit modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 39, page 4, ce qui suit:

(3) Le demandeur qui s'est vu refuser une demande aux termes du paragraphe (2), peut interjeter appel du refus devant le Tribunal.

M. Mifflin: Qu'est–ce que cela ajoute à l'article?

M. Hart: Plusieurs personnes ayant une grande expérience des affaires des anciens combattants ont exprimé leur inquiétude à l'égard de cet article, notamment des membres de la Légion royale canadienne et le président du Bureau de services juridiques des pensions.

J'estime vraiment que cet article donne trop de pouvoir au président dans un domaine qui est crucial pour de nombreux anciens combattants, à savoir le montant de la compensation qu'ils vont recevoir en vertu de la Loi sur les pensions. Le fait que le président soit seul habilité à décider exactement ce qui constitue une demande frustratoire est injuste pour les anciens combattants qui peuvent être convaincus que leurs raisons sont légitimes.

En ajoutant mon amendement, nous donnons une nouvelle chance à l'ancien combattant et redonnons au système un élément d'équité en permettant à l'ancien combattant d'interjeter appel devant le Tribunal. Comme je le comprends, ce cas se produira rarement et je ne vois donc pas pourquoi on devrait refuser cette garantie aux anciens combattants.

Je suis sûr que M. MacAulay approuvera cet amendement, puisqu'il a dit que le projet de loi ne restreindra pas le droit des anciens combattants canadiens à un processus d'appel complet et à une aide juridique gratuite.

M. Mifflin: Je crois que cela est prévu dans un autre article du projet de loi.

Si mes collègues sont d'accord, il serait peut–être bon de demander aux fonctionnaires du ministère de donner leur avis sur une proposition d'amendement une fois qu'elle aura été présentée. Si les membres du comité sont d'accord, je crois que cela nous serait utile à tous.

Des voix: D'accord.

M. Mifflin: Cela étant, monsieur le président, puis–je demander aux fonctionnaires de nous dire ce qu'ils pensent de cet amendement?

Le vice–président (M. Proud): D'accord.

[*Text*]

Ms Leslie MacLean (Senior Pensions Analyst, Planning and Pension Services, Veterans Affairs Canada (Atlantic Region)): If you look at the proposed amendment, it would add an appeal right, as Mr. Hart has outlined, to what is now found in 19(2).

In previous testimony the department has explained that the powers provided in subclause 19(2) of the bill are equal to those now found in section 87 of the Pension Act. In other words, this is a continuation of the power the chair of the current commission now holds and exercises infrequently, as you have said, Mr. Hart.

Any decision made under subclause 19(2) would be subject to judicial review. So, in short, any decision the chair made under 19(2) would have to provide reasons for the refusal and also would be, of course, subject to judicial review.

Mr. Mifflin: This point that I think is being covered primarily by Mr. Hart was raised by Mr. Chatwood when he was here. Jim, were you here for his testimony? He specifically made the recommendation that there should be a reason given for the refusal, and that is actually covered in the regulations, if I'm correct.

Essentially, what you're asking for is in reality in subclause 19(2). In other words, that exists right now.

Mr. Pickard: I just want to ask the departmental official if there has been a problem with this particular piece of legislation in the past. Has a chairman's ruling ever been challenged or criticized in regard to making a decision?

I realize the purpose is to try to cut down on the number of hearings. If we're looking at hearings, the cost could be well into $1,000 or more for each one, if we're adding costs. I think that's why this clause has been placed there. Has there been a problem in the past, though? I think that's a record we could go by.

Ms MacLean: To the best of my knowledge, the use of this clause has not been an issue in the past. It is used very infrequently and only in those cases where it's extremely clear to the chair, because of course any chair who makes this decision does so recognizing that the decision is potentially subject to judicial review.

So, in short, the number of cases is quite small each year, and these cases would arise only when it is quite clear that the veteran, for example, has been examined on a number of occasions for the same disability and the disability has remained constant over that period of time.

Of course if the veteran were to bring forward new medical evidence to suggest the disability has worsened or otherwise changed, that would be part, one would presume, of a new decision or of the decision to establish a hearing.

Mr. Pickard: Okay, thank you.

Mr. Mifflin: I'm saying this because I want to make sure I understand it myself. If there is another level of appeal put in, that in effect will reduce the strength of the existing legislation proposed, because it will then take away the requirement of the chairman to report to a higher court and give the reason for the refusal. So by not allowing this level of appeal, the applicant's rights are better protected, in my understanding of the legislation.

[*Translation*]

Mme Leslie MacLean (analyste principale des pensions, services de la planification et des pensions, Anciens combattants Canada (région de l'Atlantique)): L'amendement proposé ajouterait un droit d'appel supplémentaire, comme l'a indiqué M. Hart, à ce qu'on trouve actuellement au paragraphe 19(2).

Lors de témoignages précédents, le ministère a expliqué que les pouvoirs prévus au paragraphe 19(2) du projet de loi correspondent à ceux qui figurent à l'article 87 de la Loi sur les pensions. Autrement dit, c'est un prolongement du pouvoir dont dispose le président de la commission actuelle et qu'il exerce d'ailleurs rarement, comme vous l'avez dit, monsieur Hart.

Toute décision prise en vertu du paragraphe 19(2) serait assujettie à un examen judiciaire. En résumé, toute décision prise par le président en vertu du paragraphe 19(2) devrait être assortie des raisons du refus et serait, bien sûr, sujette à révision judiciaire.

M. Mifflin: Ce dont parle essentiellement M. Hart a déjà été abordé par M. Chatwood lorsqu'il était ici. Jim, étiez-vous présent lors de son témoignage? Il a précisément recommandé que tout refus soit motivé et la chose est prévue dans les règlements, si je ne m'abuse.

En gros donc, ce que vous demandez figure déjà au paragraphe 19(2). Autrement dit, cela existe à l'heure actuelle.

M. Pickard: J'aimerais que les fonctionnaires du ministère me disent si cette mesure législative a causé des difficultés dans le passé. La décision d'un président a-t-elle jamais été contestée ou critiquée?

Je comprends bien qu'on essaie de réduire le nombre des audiences. En effet, chacune d'elles coûte 1 000$ ou davantage si l'on ajoute les frais. Je crois que c'est ce qui justifie l'article en question. Mais j'aimerais savoir s'il y a eu des difficultés dans le passé. Ces renseignements pourraient nous être utiles.

Mme MacLean: Autant que je sache, le recours à cet article n'a pas posé de problèmes dans le passé. On l'invoque très rarement et seulement dans les cas où les choses sont très claires pour le président, car il est bien évident que tout président qui prend une décision le fait sachant qu'elle peut être sujette à une révision judiciaire.

En résumé donc, le nombre annuel de cas est très faible et une telle chose se produit seulement lorsqu'il est tout à fait évident qu'un ancien combattant, par exemple, a déjà fait l'objet d'examen à de nombreuses reprises pour la même invalidité et que celle-ci est restée inchangée tout au long.

Bien sûr, si l'ancien combattant devait fournir des attestations médicales prouvant que son invalidité a augmenté ou évolué, cela donnerait lieu, on peut l'imaginer, à une nouvelle décision ou à la décision de tenir une audience.

M. Pickard: Très bien. Je vous remercie.

M. Mifflin: Je dis tout cela parce que je veux être sûr de comprendre moi-même. Si l'on prévoit une autre instance d'appel, cela affaiblira la mesure actuellement proposée, car il ne sera alors plus nécessaire au président de faire un rapport à un tribunal supérieur et de motiver son refus. En ajoutant cette instance d'appel, on protège davantage les droits du demandeur, si j'ai bien compris le projet de loi.

[*Texte*]

Mr. Frazer: Presumably if the appeal were made to the board, it would also have to answer that question.

• 1555

Mr. Mifflin: Well, that's not the case now. The case now is that the chairman is responsible through a higher court and, by regulation, has to give the reason for the refusal, which I understand, Jim, is the second part of what you're asking for. My understanding is what you're asking for is included in the present system. In fact, by including subclause 19(3) as you propose it, I think it might weaken the case.

My impression—and I want the departmental officials to tell me if I'm right or wrong—is this in effect would make the case weaker for the applicant.

Ms MacLean: What amendment 19(3) would do would be to negate, as you say, the purpose of 19(2). Quite simply, there's no point in providing a power of refusal if one also provides a power of appeal. The check is there because of the judicial review possibility to the Federal Court.

The Vice-Chair (Mr. Proud): Is there any other debate?

Mr. Hart: It was expressed in testimony we heard from the Royal Canadian Legion that they had a concern that the veterans were losing a right with this the way it stands. That is why we've moved amendment 19(3).

If it is there under the old act, I don't really see the problem with adding this when there is a major concern out there with this particular circumstance.

Mr. Mifflin: The disadvantage of adding it is it takes away from the rights of the veteran as currently contained in subclauses 19(1) and 19(2).

The Vice-Chair (Mr. Proud): Could I be given some clarification? I think if you check Hansard, I was the person who probably brought this up in the first case about the frivolous, vexatious and trivial question. If this wasn't there before and there was no need for it, why do we feel there's a need now to put this in there? You say it's never been used?

Ms MacLean: No, Mr. Chair. If I could correct the record, I said this is a power that is used very rarely, only in a few cases a year, and would apply only to questions of the amount of an award, where the issue is how disabled the veteran finds him or herself. Perhaps our legal counsel would like to respond.

Mr. Brian Chambers (Commission Counsel, Legal Services Unit, Department of Justice (Atlantic Region)): What I would like to point out is that the intention of the provision is to not allow something to go forward on appeal where there's no issue to be decided. In other words, if someone has an amputation that's fixed at 30% and it's never going to change, there's not much point in engaging the whole system in an appeal process.

[*Traduction*]

M. Frazer: J'imagine que si l'on interjetait appel auprès du Tribunal, il devrait aussi répondre à cette question.

M. Mifflin: Tel n'est pas le cas actuellement. Pour l'instant, c'est le président qui est responsable par le biais d'une instance supérieure, et en vertu des règlements, il doit motiver son refus qui, si j'ai bien compris Jim, représente la deuxième partie de ce que vous demandez. Je crois que ce que vous demandez existe déjà dans le système actuel. En fait, en ajoutant le paragraphe 19(3) comme vous le proposez, on donne moins de poids au demandeur.

J'ai l'impression—et j'aimerais que les fonctionnaires du ministère me disent si j'ai tort ou raison—que cela donnerait en réalité moins de poids à la revendication du demandeur.

Mme MacLean: Le paragraphe 19(3) que l'on propose aurait en réalité pour effet, comme vous le dites, de rendre le paragraphe 19(2) sans objet. Pour dire les choses très simplement, il n'y a aucune raison d'accorder le pouvoir de refuser si l'on accorde également le pouvoir d'interjeter appel. La garantie existe déjà en raison de l'examen judiciaire possible par la Cour fédérale.

Le vice-président (M. Proud): Y a-t-il autre chose?

M. Hart: Dans son témoignage, la Légion royale canadienne a exprimé l'inquiétude de voir les anciens combattants perdre un droit du fait de l'article actuel. C'est pourquoi nous avons proposé l'amendement 19(3).

S'il figure déjà dans l'ancienne loi, je ne vois pas pourquoi on ne l'ajouterait pas aujourd'hui, puisque cette situation particulière suscite de graves inquiétudes.

M. Mifflin: L'ajouter présente l'inconvénient de retirer des droits qui sont actuellement accordés aux anciens combattants dans les paragraphes 19(1) et 19(2).

Le vice-président (M. Proud): Pourrait-on me donner les précisions? Si vous vérifiez dans le hansard, vous constateriez que c'est moi qui ai soulevé la question le premier en parlant de la demande frustratoire. Si cette disposition n'existait pas auparavant et qu'elle n'était pas nécessaire, pourquoi pensons-nous qu'il est désormais utile de l'ajouter? Vous dites qu'elle n'a jamais été utilisée?

Mme MacLean: Non, monsieur le président. Si vous me permettez d'apporter une correction, j'ai dit que c'était un pouvoir qui était utilisé très rarement, dans quelques cas seulement chaque année, et qu'il ne s'applique qu'aux questions relatives au montant de la compensation, lorsqu'il s'agit de savoir quel est le degré de l'invalidité dont souffre l'ancien combattant. Peut-être que notre conseiller juridique pourrait répondre à cela.

M. Brian Chambers (conseiller juridique de la Commission, Unité des services juridiques, ministère de la Justice, région de l'Atlantique): Je tiens à préciser que l'intention de cette disposition est de faire échec à une procédure d'appel lorsqu'il n'y a rien à décider. Autrement dit, si une personne a subi une amputation évaluée à 30 p. 100, celle-ci ne va jamais changer et il n'est guère justifié de lancer l'ensemble du système dans un processus d'appel.

[*Text*]

With respect to what Mr. Hart is proposing, what 19(2) is intended to do is avoid appeals, and the amendment is moving us back into a stream where we'd be conducting appeals all over again. From the minister's point of view on this, there wouldn't be much point in him bothering to refuse. If that's going to be appealed, he might as well let it go on appeal anyway, because there's the same amount of work involved. Is that clear?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Seeing no further questioners, I'll put the question.

Amendment negatived

Clause 19 agreed to on division

Clauses 20 to 30 inclusive agreed to

• 1600

The Vice–Chair (Mr. Proud): Yes, Mr. Frazer.

Mr. Frazer: Can we revert to clause 28, please?

The Vice–Chair (Mr. Proud): We've already carried it, but I can—

Mr. Frazer: I understand that. You're going so fast that I can't keep up with you, Mr. Chairman. I apologize for that, but I'm only a poor old fighter pilot.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Frazer, I have to get unanimous consent of the committee to return to clause 28.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Frazer: If you recall, Mr. Chairman, this is one that I raised with the members of the department when it originally came up. Basically, it is so convoluted that it says you can appear before the committee but you can't say anything. I think this is not a very reasonable thing. Why would you appear before the committee unless they were going to hear what you said? Come on, let's get serious.

Mr. Mifflin: I'll ask the officials to speak to that, and I think they'll clarify it very quickly.

Mr. Chambers: On clause 28, what we were asked to do in making the change—and this is one that was urged by veterans groups, for example—was to include the ability to make a written submission. Prior to this bill being proposed, there was no provision in our act to allow someone simply to make a written submission and have it ruled upon. We put that into the act.

There's a certain procedure that happens on our appeals. Normally what happens, in about 90% of the cases an advocate from the Bureau of Pensions Advocates appears on behalf of his client. In this case it's in Charlottetown; it's at the Veterans Appeal Board level. Rarely if ever are the appellants there. The person whose case is it is there simply because that person chose to travel from one end of the country. . .and we don't provide any reimbursement or subsidy for that kind of thing.

[*Translation*]

Pour ce qui est de la proposition de M. Hart, le paragraphe 19(2) vise à éviter les appels, mais l'amendement nous replacera dans une situation où il nous faudra procéder de nouveau à des appels. Selon le ministre, rien ne servirait qu'il prenne la peine de refuser. Si on va en appeler de la décision, autant laisser l'appel suivre son cours de toute façon, car cela représente la même somme de travail. Me suis–je bien expliqué?

Le vice–président (M. Proud): Étant donné que personne d'autre n'a des questions à poser, nous allons mettre la proposition aux voix.

L'amendement est rejeté

L'article 19 est adopté à la majorité

Les articles 20 à 30 inclusivement sont adoptés

Le vice–président (M. Proud): Oui, monsieur Frazer.

M. Frazer: Pourrions–nous revenir à l'article 28?

Le vice–président (M. Proud): Nous l'avons déjà adopté, mais je peux. . .

M. Frazer: Je le comprends bien. Vous allez si vite que je n'arrive pas à vous suivre, monsieur le président. Je vous prie de m'excuser, mais je ne suis qu'un malheureux ancien pilote de chasse.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Frazer, il me faut l'accord unanime du comté pour revenir à l'article 28.

Des voix: D'accord.

M. Frazer: Vous vous souviendrez sans doute, monsieur le président, que j'ai déjà posé cette question aux fonctionnaires du ministère lorsqu'on a abordé cette disposition la première fois. Cet article me semble pour l'essentiel très alambiqué puisqu'il permet que l'on comparaisse devant le comité, mais sans pouvoir prendre la parole, ce qui ne me semble pas très raisonnable. Pourquoi comparaître devant le comité sinon pour lui dire ce que vous voulez qu'il sache? Voyons donc! Soyons sérieux.

M. Mifflin: Je demanderai aux fonctionnaires de prendre la parole et ils vous préciseront les choses très rapidement.

M. Chambers: En ce qui concerne l'article 28, ce qu'on nous a demandé de faire en procédant à ce changement,—qui a été vivement recommandé par des groupes d'anciens combattants—, c'était de rendre possible la présentation d'une déclaration écrite. Avant que ce projet de loi ne soit proposé, la loi ne permettait pas à quelqu'un de présenter simplement une déclaration écrite pour fins de décision. C'est ce que nous avons ajouté à la loi.

Nos appels sont assortis d'une certaine procédure. Normalement, dans environ 90 p. 100 des cas, un avocat–conseil du Bureau des services juridiques des pensions comparaît au nom de son client. Cela se passe, dans ce cas–ci, à Charlottetown, au Tribunal d'appel des anciens combattants. Les appelants n'y sont pratiquement jamais présents ou très rarement en tout cas. Lorsqu'elle s'y trouve, la personne concernée a simplement décidé de venir de l'autre bout du pays. . . et pour ce genre de choses, il n'est prévu aucun remboursement ni aucune subvention.

[*Texte*]

The procedure is as follows. The advocate appears. He or she generally submits a written submission to the board in advance. That board, at the time of the hearing, looks at the written submission and can receive also at that time additional evidence. That evidence can be in the form of a statutory declaration or statements by the appellant, additional medical information, or whatever.

What's not permitted at that hearing—and this is not new ground to plow, because each administrative tribunal or board has its own kinds of procedures as to how it conducts business. This particular board says you can appear and present your submissions and argument. There is in fact an oral exchange between the parties. This is the way it's currently worded in the act.

What's not permitted is what we call oral testimony, something like bringing a witness into a courtroom, putting them on the witness stand, swearing them in, and having them give oral testimony with respect to evidence. That evidence can be entered into before the Veterans Appeal Board when it's given in documentary form. In other words, a statement by the appellant in a written form, called a statutory declaration, which contains all the evidence they want to put in, is submitted. His counsel argues his case based on that evidence. However, we don't have provision so that witnesses are flown in or come in, sit in a witness box, and where there's an examination and all those courtroom–like procedures.

The oral testimony notion in there is a very limited thing. It's not saying that you can appear at the hearing with your counsel but not say anything; it's saying that you can't put a witness there and then bring the evidence in orally through that witness. You can bring it in in any form but that.

[*Traduction*]

La procédure est la suivante: l'avocat–conseil comparaît, il ou elle présente généralement une déclaration écrite au Tribunal à l'avance. Au moment de l'audience, le Tribunal étudie la déclaration et peut également recevoir alors des preuves supplémentaires qui peuvent prendre la forme d'une déclaration solennelle par l'appelant, ou de renseignements médicaux supplémentaires ou que sais–je d'autre.

Ce qui n'est pas permis à l'audience—et ce n'est pas là chose nouvelle, parce que chaque tribunal administratif a ses propres règles de procédure. Ce tribunal précisément vous autorise à comparaître pour présenter vos déclarations et vos arguments. Un échange oral a lieu en réalité entre les parties. C'est ce qui est dit actuellement dans la loi.

Ce qui n'est pas permis, c'est de présenter des témoignages oraux, par exemple, amener un témoin au tribunal, le faire convoquer à la barre des témoins, lui faire prêter serment et lui permettre de témoignager oralement sur la preuve. Les éléments de preuve en question peuvent être présentés au Tribunal d'appel des anciens combattants sous forme de document. Autrement dit, une déclaration écrite de l'appelant, dite déclaration solennelle, qui contient tous les éléments de preuve que l'on veut y mettre, est présentée. L'avocat défend la cause en s'appuyant sur ces éléments de preuve. Toutefois, il n'est pas prévu de faire venir des témoins pour qu'ils comparaissent à la barre et soient interrogés, comme cela se fait dans les autres tribunaux.

La notion de témoignage oral en l'occurrence est très restreinte. On ne dit pas que vous pouvez comparaître à l'audience avec votre avocat, mais sans rien dire. On dit tout simplement que vous ne pouvez pas faire venir un témoin pour qu'il présente des éléments de preuve oralement. Ces éléments de preuve peuvent être présentés sous toute autre forme que celle–ci.

• 1605

The Vice–Chair (Mr. Proud): Is there not a wordsmith who could put this together so that it would be better explained than in the act?

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, my understanding is that we have to remember there are legislations and regulations. I ran into this with the gun control bill. The problem was that we didn't have the regulations in front of us. You can't have the regulations until you have the legislation put together. But this is clear in the regulations. My understanding is that—

The Vice–Chair (Mr. Proud): It's lawyers' language. Nobody else is allowed to hear it. That's what it is.

Mr. Mifflin: The language satisfies, in effect, the requirements of Mr. Frazer.

We all had problems with this. I remember the indication was that you could have somebody there with a written submission, but you couldn't speak to that written submission. That's not the intent, as he said.

Mr. Frazer: That's what I said.

Le vice–président (M. Proud): Un spécialiste de la langue ne pourrait–il pas résumer tout cela de façon que ce soit plus clair que dans la loi?

M. Mifflin: Monsieur le président, il faut se rappeler qu'il y a des lois et des règlements. C'est une difficulté que j'ai rencontrée lorsqu'on a présenté le projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Le problème venait du fait que nous n'avions pas les règlements sous les yeux. Il ne peut pas y avoir de règlement tant que la loi n'a pas été rédigée. Mais ceci est clairement dit dans les règlements. D'après ce que je comprends, c'est que. . .

Le vice–président (M. Proud): C'est le langage des avocats. Personne d'autre n'est censé l'entendre. Voilà ce qui en est.

M. Mifflin: En réalité, cette formulation répond à ce que demande M. Frazer.

Cela a posé des problèmes à chacun de nous. Je me souviens que l'interprétation que l'on avait donnée de cet article voulait que quelqu'un puisse venir en personne présenter une déclaration écrite, mais sans pouvoir ajouter des commentaires. Comme monsieur l'a déclaré, ce n'est pas dans cette intention que l'article a été rédigé.

M. Frazer: C'est ce que j'ai dit.

[*Text*]

Mr. Mifflin: I fail to understand why we need such a convoluted statement as a part of this bill.

The Vice–Chair (Mr. Proud): I do too. I don't know why there can't be a better way for someone, in this day and age, to write something that even we—or I—could understand.

Mr. Hart: Mr. Chairman, can I suggest that we vote on this clause again? Can we do that?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Not unless we have unanimous consent.

Mr. Hart: Can we have unanimous consent to do that?

Mr. Pickard: I see no problem with voting on it again. I assume you would have the same result. I agree with comments that have been made about the style of language. It's not the traditional style of language. That's the way it is with all bills. Bills are drafted by those who have the legal expertise, as well as the language that can be acted upon.

People normally don't act upon the bills. They're acted upon by lawyers or by people who are within the field and do understand what's happening. So even though we would like to see it in normal language, and maybe at some point we will get to normal language in bills, I don't think we're there at this point. I think that it's almost impossible for us to try to change the wording.

Mr. Frazer: If I may, isn't the purpose of this bill to allow an appellant, or an individual who's going to make an appeal, to understand the process by which he's making his or her appeal? Shouldn't we, as a committee reviewing this, make the darn thing clear and simple so that people can read it and understand it and not need a corporal's guard of lawyers beside them to tell them what it means?

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I doubt very much if any applicant would read this bill. I would be very surprised.

Mr. Frazer: Mrs. Crummer. She's there, and I suggest there's a whole bunch more like her around.

Mr. Mifflin: I don't feel strongly about this thing one way or the other, but oral testimony, when it's explained by lawyers, is perfectly clear as to what it means. This is as opposed to the applicant being able to speak to his submission.

Mr. Frazer: Even the insertion then of the word "formal" to make "formal oral testimony", as opposed to... Basically it says that you can go to the board, but you can't talk. Or if you do talk, they're not allowed to listen to you. That disturbs me.

Mr. Mifflin: That's not what it says, but that's what is conveyed to you.

Mr. Frazer: Exactly.

The Vice–Chair (Mr. Proud): We will ask the chief legislative counsel for his advice on this. You might introduce yourself.

[*Translation*]

M. Mifflin: Je ne comprends vraiment pas pourquoi nous avons besoin dans ce projet de loi d'un énoncé aussi confus.

Le vice–président (M. Proud): C'est aussi ce que je pense. Je ne sais pas pourquoi, à notre époque, il n'est pas possible d'écrire quelque chose que même nous—ou moi—pouvons comprendre.

M. Hart: Monsieur le président, puis–je proposer que nous votions de nouveau sur cet article? Pouvons–nous le faire?

Le vice–président (M. Proud): Il faut obtenir l'assentiment unanime.

M. Hart: Est–ce que tout le monde est d'accord pour que nous procédions ainsi?

M. Pickard: Il n'y a pas de problème à voter de nouveau. Je présume que l'on aboutira au même résultat. Je suis d'accord sur les observations qui ont été faites à propos de la teneur de l'énoncé. Ce n'est pas un style traditionnel. Il va de même pour tous les projets de loi. Ceux–ci sont rédigés par des spécialistes du droit qui connaissent aussi le genre de langage qu'il faut utiliser pour que l'on puisse y avoir recours.

Normalement, ce ne sont pas des gens comme vous et moi qui invoquent les dispositions législatives. Ce sont des avocats ou des spécialistes du domaine en question qui comprennent ce qui se passe. Donc, même si nous souhaitons que les projets de loi soient rédigés dans une langue simple, et c'est peut–être ce qui arrivera un jour, je ne pense pas que nous en soyons rendus là. À mon avis, il est pratiquement impossible que nous essayions de modifier l'énoncé.

M. Frazer: Permettez–moi d'intervenir. L'objet de ce projet de loi n'est–il pas de donner à un appelant, ou à quelqu'un qui va faire appel, la possibilité de comprendre le processus qu'il doit suivre pour interjeter cet appel? Et nous, membres du comité chargés d'étudier cette mesure législative, ne devrions–nous pas nous assurer que ce sacré document est clair et simple de façon que les gens poissent le lire et le comprendre, sans avoir besoin de toute une armée d'avocats pour leur expliquer ce que cela veut dire?

M. Mifflin: Monsieur le président, cela m'étonnerait énormément qu'un demandeur lise ce projet de loi. Cela me surprendrait.

M. Frazer: Madame Crummer, par exemple. Elle est là, et d'après moi, on pourrait trouver beaucoup de gens comme elle.

M. Mifflin: Je n'ai pas d'opinion tranchée à ce sujet, mais l'expression «témoignages oraux», lorsqu'elle est expliquée par des avocats, a une signification parfaitement claire. Elle se définit en opposition au fait que le demandeur peut présenter des commentaires à sa déclaration.

M. Frazer: Même si l'on insérait alors le mot «formels» pour que cela devienne «témoignages oraux formels», par opposition à... Fondamentalement, on dit ici que vous pouvez vous adresser au tribunal, mais que vous ne pouvez pas prendre la parole. Ou alors, si vous le faites, le tribunal n'a pas le droit de vous écouter. Cela me choque.

M. Mifflin: Ce n'est pas ce que l'on dit ici, mais c'est la signification que ces lignes ont pour vous.

M. Frazer: Exactement.

Le vice–président (M. Proud): Nous allons demander l'avis du conseiller législatif général. Peut–être pourriez–vous vous présenter.

[*Texte*]

Mr. Rob Walsh (General Legislative Counsel, House of Commons): Mr. Chairman, Rob Walsh is my name. As the general legislative counsel for the House of Commons, I must say that as I read this clause I took it the way Mr. Frazer took it: you can show up, but you can't say anything.

Having said that, I acknowledge that legislative text often may seem to say one thing but in fact it means something else in terms of the technical meaning to be given to words. But it does bear some uncertainty, I would think, to the common reader, if I may say that, who might be a veteran inquiring about what his rights or procedures are.

I would have thought that meant you can go there but you can't say anything, but technically speaking that's not what it says. Technically, as the gentleman from the department points out, it means to exclude the presentation of evidence in an oral manner. But with the greatest respect to the drafters, I'm not so sure that meaning is conveyed as clearly as it might be.

[*Traduction*]

M. Rob Walsh (conseiller législatif général, Chambre des communes): Monsieur le président, je m'appelle Rob Walsh. À titre de conseiller législatif général de la Chambre des communes, je dois dire que lorsque j'ai lu cet article, je l'ai compris de la même façon que M. Frazer: vous pouvez assister à l'audience, mais vous ne pouvez rien dire.

Cela dit, je reconnais que les textes législatifs semblent souvent dire une chose alors qu'en fait, ils signifient une autre lorsqu'on prend en considération le sens technique de certaines expressions. Mais je dirais que pour les non–spécialistes, par exemple un ancien combattant qui cherche à s'informer sur ses droits ou sur les procédures qui sont appliquées, cela n'est pas clair.

J'aurais pensé que cette disposition signifiait que vous pouviez assister à l'audience, mais que vous ne pouviez rien dire; toutefois, techniquement parlant, ce n'est pas le cas, car comme l'a fait remarquer le représentant du ministère, elle a pour objet d'exclure la présentation orale de preuves. Malgré tout le respect que je dois à ceux qui ont rédigé ce texte, je ne suis pas sûr que le sens soit aussi clair qu'il le devrait.

• 1610

Mr. Mifflin: I don't have any mandate one way or the other, but if legal counsel and the department can suggest that another word or two will help clarify it, I don't have a problem with it, really. The department seems happy, so if legal counsel can suggest the wording, why not go along with it?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Can I get an agreement to stand clause 28?

Mr. Mifflin: What's the point of standing it? Let's sort it out right now.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Okay.

Mr. Mifflin: Or we'll give the legal people a chance to have a look at it.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Yes. Why can't we stand it, they do it, then we bring it back before we finish the bill?

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, you're always very wise in these matters.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Do we have agreement to stand?

Clause 28 allowed to stand

Clause 31 agreed to

On clause 32—*Reconsideration of decisions*

Mr. Hart: Mr. Chairman, I move that clause 32 of Bill C–67 be amended by striking out line 21 on page 7 and substituting the following:

the person making the application alleges that an error was made with respect to any finding of fact or the interpretation of any law or if new evidence is presented to the appeal panel.

M. Mifflin: Je ne suis pas chargé de défendre un point de vue ou l'autre, mais si le conseiller juridique et le représentant du ministère peut proposer un mot ou deux qui pourraient préciser l'énoncé, cela ne me pose vraiment aucun problème. Le ministère semble satisfait, donc, si le conseiller juridique peut proposer un énoncé, pourquoi ne pas l'accepter?

Le vice–président (M. Proud): Êtes–vous d'accord pour reporter l'adoption de l'article 28?

M. Mifflin: Quel avantage y a–t–il à cela? Mettons les choses au clair dès maintenant.

Le vice–président (M. Proud): Très bien.

M. Mifflin: Ou alors, donnons aux juristes la possibilité d'y jeter un coup d'oeil.

Le vice–président (M. Proud): Oui. Pourquoi ne pas reporter l'adoption de cet article et demander qu'on le réécrive et qu'on nous le présente à nouveau avant que nous terminions l'examen de ce projet de loi?

M. Mifflin: Monsieur le président, vous faites toujours preuve d'une extrême sagesse dans ce genre de circonstances.

Le vice–président (M. Proud): Êtes–vous d'accord pour reporter l'adoption de cet article?

L'article 28 est reporté

L'article 31 est adopté

Article 32—*Nouvel examen*

M. Hart: Monsieur le président, je propose que l'article 32 du projet de loi C–67 soit modifié en remplaçant la ligne 21, page 7, par ce qui suit:

peut aussi le faire sur demande si l'auteur de la demande allègue que les conclusions sur les faits ou l'interprétation du droit était erronée ou si de non.

[*Text*]

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Hart, what is the difference?

Mr. Hart: How do we want to handle this? Do you want me to do an explanation? Originally we said we wanted to hear from the legal department. I have an explanation.

The Vice–Chair (Mr. Proud): You explain it. We'll hear your explanation.

Mr. Hart: The amendment to subclause 32(1) of the bill is extremely important. As I pointed out earlier, the Secretary of State for Veterans Affairs has said that he does not intend to take away any rights from veterans. Unfortunately, due to a mishap in the rewording of subsection 12(2) of the Veterans Appeal Board Act, I feel a right has clearly been taken away from veterans.

Subsection 12(1) of the Veterans Appeal Board Act allows the Veterans Appeal Board to reconsider its own decision, based on an error of fact or law or new evidence. In addition, an appellant may appeal, based on new evidence or an alleged error of fact or law, as applied by the VAB, yet subclause 32(1) limits the appellant to the appeal based on new evidence only.

I understand that this was most likely not intentional, and as I say, I feel that obviously veterans are losing a right. So I'll leave it with that for the response from staff.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Ms MacLean.

Ms MacLean: I would suggest that what the proposal does is it would outline clearly—as you've said, Mr. Hart—that it is indeed either on the board's own motion through the applicant's initiative, or on the initiative of any other party.

Does that respond to the question before the committee, Mr. Chair?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Mifflin.

Mr. Mifflin: In effect it gives more initiative to the appellant, and I don't have an objection to it. I think it makes it clearer and it helps the appellant's case.

The Vice–Chair (Mr. Proud): The amendment?

Mr. Mifflin: The amendment does.

Amendment agreed to

Clause 32 as amended agreed to

Clause 33 agreed to

On clause 34—*Application for compassionate award*

Mr. Hart: Mr. Chairman, I have an amendment on clause 34. I move that clause 34 of Bill C–67 be amended by striking out lines 38 to 41 on page 7 and substituting the following:

(1) a person may make a special application to the Board for a

[*Translation*]

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Hart, où est la différence?

M. Hart: Comment voulez–vous procéder? Voulez–vous que je donne une explication? Au début, nous avons dit que nous souhaitions entendre l'avis du service juridique. J'ai une explication à donner.

Le vice–président (M. Proud): Allez–y. Donnez–nous votre explication.

M. Hart: L'amendement au paragraphe 32(1) du projet de loi est extrêmement important. Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de priver ceux–ci de quelque droit que ce soit. Malheureusement, je crois qu'en réécrivant le paragraphe 12(2) de la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, on a clairement ôté aux anciens combattants un de leurs droits.

D'après le paragraphe 12(1) de la Loi sur le Tribunal d'appel des anciens combattants, ce tribunal peut réexaminer une de ces décisions s'il constate qu'il s'est fondé sur une conclusion de faits erronés ou a mal interprété une loi ou encore, si de nouveaux éléments de preuves lui sont présentés. De plus, ces dispositions s'appliquent pour autoriser un appel; et pourtant, le paragraphe 32(1) limite les circonstances où un appel peut–être interjeté en raison de nouveaux éléments de preuves.

Que je sache, cela n'a probablement pas été fait de propos délibéré mais, comme je l'ai dit, j'estime qu'il est évident que les anciens combattants perdent un de leurs droits. Je laisse maintenant au personnel le soin de donner son avis.

Le vice–président (M. Proud): Madame MacLean.

Mme MacLean: Je dirais que cette proposition indiquerait clairement—comme vous l'avez dit, monsieur Hart—que cette initiative peut être prise soit par le tribunal lui–même sur intervention du demandeur, soit à la demande de toute autre partie intéressée.

Est–ce que cela répond à la question dont est saisi le comité, monsieur le président?

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Mifflin.

M. Mifflin: En réalité, cela donne plus de liberté d'action à l'appelant et je n'ai aucune objection à cela. Je pense que cela clarifie les choses et aide la cause de l'appelant.

Le vice–président (M. Proud): Vous voulez dire l'amendement?

M. Mifflin: Oui, l'amendement.

L'amendement est adopté

L'article 32, modifié, est adopté

L'article 33 est adopté

Article 34—*Nouvelle demande*

M. Hart: Monsieur le président, j'ai un amendement à proposer à l'article 34. Je propose que l'article 34 soit modifié en remplaçant les lignes 42 à 46, page 7, par ce qui suit:

(1) une personne peut, par demande spéciale à cette fin, adresser au tribunal une de–

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1615

I believe this subclause represents another loss of rights to veterans. I'm sure this too was unintentional, given what Mr. MacAulay has said about ensuring that veterans maintain all of their current rights.

À mon sens, ce paragraphe limite encore les droits des anciens combattants. Je suis certain que cela n'a pas été fait de propos délibéré, étant donné que M. MacAulay a pris l'engagement de veiller à ce que les anciens combattants conservent tous les droits dont ils jouissent actuellement.

After reviewing section 33 of the Pension Act, it was apparent that subclause 34(1) of Bill C–67 is much more restrictive, thus infringing on veterans rights. Section 33 clearly states that a veteran can apply for a compassionate award to the CPC once the commission has decided the appellant is otherwise unqualified. This includes an application to the CPC after the first–level decision of section 33 of the Pension Act does not state otherwise. However, subclause 34(1) by law forces veterans to go through all three levels before being able to apply for a compassionate award. Not only is this a loss of right, but it will create costly delays in the process, in addition to putting a burden on older veterans, who may lack the stamina to go through all of these time–consuming levels.

Après avoir passé en revue l'article 33 de la Loi sur les pensions, nous nous sommes rendus compte que le paragraphe 34(1) du projet de loi C–67 est beaucoup plus restrictif, ce qui empiète sur les droits des anciens combattants. L'article 33 stipule clairement qu'un ancien combattant peut demander une allocation de commisération si la Commission a décidé que le requérant est autrement inhabile à recevoir une telle dotation. Cela permet de transmettre une demande à la CCP lorsqu'une première décision rendue en vertu de l'article 33 de la Loi sur les pensions l'autorise. Toutefois, en vertu du paragraphe 34 du projet de loi, les anciens combattants sont obligés de passer par trois étapes avant de pouvoir faire une demande d'allocation de commisération. Non seulement cela empiète sur leurs droits, mais cela va causer des retards coûteux et imposer un fardeau à des anciens combattants qui, à cause de leur âge, n'ont pas toujours l'énergie voulue pour franchir ces trois étapes.

In addition, section 96 of the Pension Act allows a veteran to appeal a negative compassionate award by the CPC to the VAB. This is omitted in Bill C–67, thus constituting the loss of another right.

En outre, l'article 96 de la Loi sur les pensions permet à un ancien combattant d'en appeler devant le Tribunal d'appel des anciens combattants au cas où la CCP aurait rendu une décision négative en ce qui concerne une allocation de commisération. Cette disposition n'apparaît pas dans le projet de loi C–67, et cela prive les anciens combattants d'un autre droit.

Many have expressed concern at the loss of these rights, including the Royal Canadian Legion, which we heard in testimony, and the chairman of the Bureau of Pension Advocates. I feel strongly that my amendment to subclause 34(1) will correct these errors or omissions and restore the right of the veteran to apply for a compassionate award at any level.

Beaucoup de gens se sont déclarés préoccupés par la perte de ces droits, notamment la Légion royale canadienne, qui est venue témoigner devant nous, ainsi que le président du Bureau de services juridiques des pensions. Je suis convaincu que l'amendement que je propose au paragraphe 34(1) corrigera ces erreurs ou ces omissions, et rendra aux anciens combattants le droit de demander une allocation de commisération à n'importe quelle étape du processus.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I have some difficulty with that amendment, because it goes above and beyond the interpretation of the act. The act states clearly, and I think it's the intent of the act, that before a compassionate award is to be entertained all levels of the normal award should be exhausted. That's there and it's loud and clear.

M. Mifflin: Monsieur le président, cet amendement me pose un problème, car cela représente une interprétation trop large de la loi. La loi stipule clairement, et je pense que c'est bien l'esprit de la loi, que toutes les étapes permettant d'obtenir une dotation normale doivent être franchies avant que l'on puisse considérer une allocation de commisération. C'est ce qui est dit, sans l'ombre d'un doute.

I think the effect of this amendment would be to go against the intent, notwithstanding the age of the veterans and that kind of thing. Perhaps I could ask the department to speak to that as well.

À mon avis, si on laisse de côté les considérations ayant trait à l'âge des anciens combattants, et ce genre de choses, cet amendement irait à l'encontre de l'esprit de la loi. Peut–être pourrais–je demander au ministère de nous donner aussi son opinion à ce propos.

Ms MacLean: If members are interested in turning to section 33 of the current Pension Act, it is referenced on page 17a of your bill. Perhaps I could start by directing your attention there, and then ask my legal counsel to respond. It's subsection 33(1) at the bottom of page 17a, which reads:

Mme MacLean: Si les membres du comité veulent bien se reporter à l'article 33 de la Loi sur les pensions actuellement en vigueur, il est cité à titre de référence à la page 17a du projet de loi. Nous pourrions commencer par examiner cet article et je pourrai ensuite demander à mon conseiller juridique de commenter. Il s'agit du paragraphe 33(1) qui se trouve au bas de la page 17a et qui se lit comme suit:

> The Commission may, on special application in that behalf, grant a compassionate pension, allowance or supplementary award

> La Commission peut, sur demande spéciale à cette fin, accorder une pension, allocation, ou dotation supplémentaire de commisération

[*Text*]

I would draw your attention to the last line in that clause:

in which the Commission has decided that the applicant is otherwise unqualified to receive such an award or supplementary award under this Act.

As I believe has been pointed out, the current practice and interpretation of that section is that a compassionate award application is not considered by the commission until the veteran has received an unfavourable decision at all three levels in the current pension process—that is, an unfavourable first decision, an unfavourable first appeal and an unfavourable final appeal decision from the Veterans Appeal Board.

If you would turn to page 7 of your bill, to clause 34, where Mr. Hart has proposed an amendment, that has been the drafter's best effort to capture the current interpretation and practice of the act. In short, a person who has been refused an award under this act and who has exhausted all procedures for review or appeal under this act may then apply to the board for a compassionate award.

In short, a veteran would have to receive a no as a first decision, a first appeal and a second and final appeal before being able to make a special application for one of these discretionary compassionate awards. I've explained the lay perspective on legal practice and interpretation under this section, but it might be helpful to ask for a bit more legal input.

Mr. Chambers: The one thing we want to add here is that the amendment as constructed says you can make a special application for a compassionate award. The way that's worded means you can initiate. That could be the first step in your pension application process.

• 1620

The mischief that I think would occur in those situations is that if someone came in and made an application for a compassionate award and it was granted, that wouldn't preclude them coming back and going through the regular Pension Act process virtually on the same condition and for the same element and attempting to get a pension award for their disability under the Pension Act. What you'd end up with is a situation where you may very well have two awards granted.

This amendment as it stands would have to have a provision in it not dissimilar from what's in the act now that says if you don't receive it under the Pension Act, a compassionate award is possible. But if you can go straight into the compassionate award you'd have to have an offsetting provision saying you couldn't then go and make the claim for the same thing. It's a double dipping type of situation and that's what we're trying to avoid.

M. Godin: Monsieur le président, j'aimerais obtenir des explications. On nous réfère à l'article 53, à la page 17, alors qu'à la page 15, à l'article 33, il est écrit:

[*Translation*]

J'aimerais attirer votre attention sur les dernières lignes de cet article:

où elle a décidé que le requérant est autrement inhabile à recevoir une telle dotation ou dotation supplémentaire aux termes de la présente loi.

Comme on l'a je crois fait remarquer, l'interprétation concrète que l'on donne actuellement de cet article est qu'un ancien combattant ne peut transmettre à la Commission de demande d'allocation de commisération à moins qu'une décision négative n'ait été rendue au cours des trois étapes du processus en vigueur pour obtenir une pension—c'est-à-dire une première décision négative, le rejet de l'appel et enfin une décision négative de la part du Tribunal d'appel des anciens combattants.

Si vous voulez bien vous reporter à la page 7 de votre projet de loi, à l'article 34, auquel M. Hart a proposé un amendement, ce que le rédacteur a cherché à refléter de son mieux dans cet énoncé, c'est l'interprétation concrète que l'on donne actuellement de la loi. En bref, quelqu'un à qui l'on a refusé une allocation en vertu de cette loi et qui a épuisé tous les recours de la procédure pour faire réviser cette décision ou loger un appel, en vertu de cette loi, peut alors déposer une demande d'allocation de commisération auprès du Tribunal.

En bref, il faut que la première demande d'un ancien combattant soit rejetée, ainsi que ses deux appels, le premier et celui qui est final, avant qu'il puisse déposer une demande spéciale pour obtenir une de ces allocations de commisération discrétionnaires. Je vous ai donné le point de vue d'un profane sur l'interprétation concrète de cet article, mais il pourrait être utile de demander de plus amples informations à un juriste.

M. Chambers: Il y a une chose que nous voudrions ajouter: l'amendement, tel qu'il est proposé, stipule que vous pouvez faire une demande spéciale d'allocation de commisération. Cet énoncé signifie que vous pouvez prendre cette initiative. Cela pourrait être la première étape du processus à suivre pour faire une demande de pension.

Ce qui pourrait arriver dans ce cas, c'est que rien n'interdirait à quelqu'un qui aurait obtenu une allocation de commisération de reprendre le processus normal en vertu de la Loi sur les pensions dans pratiquement les mêmes conditions et pour le même motif, et d'essayer d'obtenir une pension d'invalidité conformément à la Loi sur les pensions. Ce qui pourrait fort bien aboutir à ce que l'on accorde deux allocations.

L'amendement tel qu'il est proposé devrait comporter une disposition comparable à celle qui existe actuellement dans la loi où l'on dit que si vous n'avez pas reçu de dotation dans le cadre de la Loi sur les pensions, une allocation de commisération est possible. Mais si les requérants peuvent demander directement une allocation de commisération, il faut qu'il y ait une disposition restrictive disant que vous ne pouvez pas faire une autre demande pour le même motif. Autrement, il y aurait deux râteliers et c'est exactement le genre de choses que nous voulons éviter.

Mr. Godin: Mr. Chairman, a point of clarification. We are referred to section 53, on page 17, while on page 15, under section 33, it says:

[*Texte*]

53. L'article 33 de la même loi est abrogé.

Ms MacLean: I would respond, Mr. Chair, to the member's question.

Cherchez–vous l'ancien article ou l'article proposé?

M. Godin: Si j'ai bien compris, vous nous parlez de l'article 53, à la page 17, qui traite de l'article 33.

Mme MacLean: Je m'excuse. C'était l'article 33 à la page 17a. C'est l'ancien article de l'ancienne Loi sur les pensions. L'article proposé est à la page 7.

M. Godin: Oui.

Mme MacLean: Et cet article 34.

M. Godin: D'accord. Merci.

Mme MacLean: Je m'excuse pour la confusion.

The Vice–Chair (Mr. Proud): I will call the amendment.

Amendment negatived

M. Jacob (Charlesbourg): Monsieur le président. . .

The Vice–Chair (Mr. Proud): Just a moment.

Mr. Mifflin: Jim, you didn't cover your second one.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Is there unanimous agreement to go back to clause 34? We didn't finish.

Mr. Hart: Thank you, Mr. Chairman. I move that clause 34 be amended by striking out lines 16 to 19 on page 8.

Again, Mr. Chairman, several witnesses have expressed concern over subclause 34(5), including the Royal Canadian Legion, which does represent over 200,000 veterans on a personal level. I know for a fact, therefore, that a majority of Canadian veterans is concerned with this subclause. Again, it appears that a slip of the pen has unintentionally removed a right from veterans.

Subclause 34(5) gives the minister the power to vary the amount of the compassionate award based on the applicant's dependent condition. This imposes a new statutory criterion that does not exist under the current law and derogates from the substantive rights. My amendment to strike subclause 34(5) from the bill will correct this situation.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Mifflin.

• 1625

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I think it could work the other way, too, because the minister with this authority can be very dependent on the dependent condition at his level, which in fact would cut the process down and could work in the favour of the individual.

So while you may see it from the negative side, my understanding of this article is it lends flexibility to the system by allowing the minister to look at a dependent condition, which certainly, in my personal experience as a member of Parliament concerned and associated with veterans, has always been on the negative side.

[*Traduction*]

53. Section 33 of the Act is repealed.

Mme MacLean: Monsieur le président, je vais répondre au député.

Are you looking for the former section or the proposed section?

Mr. Godin: The way I understand this, you're talking about section 53, on page 17, which deals with section 33.

Ms MacLean: I'm sorry. I was talking about section 33 on page 17a. This is a section of the former Pension Act. The proposed section is on page 7.

Mr. Godin: Yes.

Ms MacLean: And it is section 34.

Mr. Godin: Alright. Thank you.

Ms MacLean: Sorry for the confusion.

Le vice–président (M. Proud): Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement est rejeté

Mr. Jacob (Charlesbourg): Mr. Chairman. . .

Le vice–président (M. Proud): Un moment.

M. Mifflin: Jim, vous n'avez pas parlé de votre deuxième amendement.

Le vice–président (M. Proud): Êtes–vous tous d'accord pour revenir à l'article 34? Nous n'avons pas fini.

M. Hart: Merci, monsieur le président. Je propose que l'article 34 soit modifié en en retranchant les lignes 14 à 16, page 8.

Encore une fois, monsieur le président, plusieurs témoins ont exprimé leurs préoccupations à propos du paragraphe 34(5), notamment la Légion royale canadienne qui représente les intérêts de plus de 200 000 anciens combattants. Je sais donc sans l'ombre d'un doute que la plupart des anciens combattants canadiens ont des réserves à propos de ce paragraphe. Encore une fois, il semble que l'on ait retiré aux anciens combattants un de leurs droits sans le faire exprès.

Le paragraphe 34(5) donne au ministre le pouvoir de faire varier le montant de l'allocation de commisération selon l'état de dépendance du demandeur. C'est un critère légal qui n'existe pas dans la loi en vigueur actuellement et qui déroge aux droits fondamentaux. L'amendement que je propose, c'est–à–dire retrancher le paragraphe 34(5) du projet de loi, corrigera cela.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Mifflin.

M. Mifflin: Monsieur le président, je pense que cela pourrait avoir la conséquence contraire aussi, parce que le ministre peut donner beaucoup de poids à l'état de dépendance du demandeur, ce qui serait à l'avantage de ce dernier.

Vous pouvez toujours envisager cette disposition de façon négative, mais il me semble qu'elle donne plus de souplesse au système parce que le ministre pourra tenir compte de l'état de dépendance du demandeur et que cela a toujours été à l'avantage des anciens combattants, du moins d'après ce que j'ai moi–même constaté comme député dans mes rapports avec les anciens combattants.

[*Text*]

Veterans tend to get less as people, and therefore if a dependent condition were to be determined by the minister, it would be in fact mostly in their favour. But again I will have to defer to the department on that. I have a little problem with it, quite frankly.

Ms MacLean: This provision was added because at present there is no authority in the legislation explicitly to review and adjust the amount of a compassionate award, and I would specify it's the only kind of compassionate award that is granted based on financial circumstances. As I think we've discussed in committee before, compassionate awards are quite special and highly discretionary, and normally financial circumstances are only one of the considerations.

Our current practice, if it would be helpful for the committee members to know, is the decisions of the commission that grant a compassionate award based on dependent circumstances would say explicitly, as the last phrase, "subject to review from time to time based on recipient's financial circumstances".

What this provision is meant to provide is simply an automatic mechanism so that departmental staff who normally adjust veterans' pensions every year in accordance with the consumer price index would simply have, if you like, the explicit authority in legislation to review the financial circumstances from time to time.

Suppose I were the veteran and had won the lottery. If I had a compassionate award based on financial circumstances that changed, the award would inevitably be adjusted sooner or later anyway, either by the minister or by the board. It was simply a question of providing a formal mechanism so that might be done.

Mr. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): I guess this gives that escape and gives the minister that capability. If it's not in the clause, I think that flexibility should be there.

Mr. Mifflin: In effect that adds to the appeal process. It gives the applicant an appeal right. It adds to the veteran's advantage, I guess.

Amendment negatived

Clause 34 agreed to on division

On clause 35—*Representation*

The Vice–Chair (Mr. Proud): Monsieur Jacob.

M. Jacob: Je propose un amendement au libellé de l'article 35, simplement pour le clarifier. On dit:

35. Le demandeur ou l'appelant peut être représenté par un avocat du Bureau. . .

Si je me fie aux discussions qu'on a eues antérieurement, par exemple en ce qui concerne l'article 28, je pense qu'il est important pour un demandeur de pouvoir compter sur les services d'un avocat du Bureau pour comprendre vraiment le libellé de certains articles.

Certains me diront que c'est inclus dans la la phraséologie, mais c'est simplement une précision pour assurer à l'ancien combattant le droit d'obtenir les services d'un avocat du Bureau.

[*Translation*]

On a tendance à donner moins aux anciens combattants et ce serait donc dans la plupart des cas à l'avantage de ceux–ci que le ministre constate qu'ils sont en état de dépendance. Je dois cependant m'en tenir à ce que nous dira le ministre là–dessus. Je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette proposition.

Mme MacLean: Cette disposition a été ajoutée parce que, pour l'instant, la loi ne permet pas explicitement de réviser ou de modifier le montant d'une allocation de commisération et je précise que c'est la seule allocation qui est accordée en fonction de la situation financière du demandeur. Comme nous l'avons déjà dit aux membres du comité, les allocations de commisération sont tout à fait spéciales et hautement discrétionnaires et, en temps normal, la situation financière du demandeur n'est qu'un des facteurs qui entre en ligne de compte.

Si cela peut aider les membres du comité à comprendre, je signalerai que, pour l'instant, lorsque le tribunal accorde une allocation de commisération à cause de l'état de dépendance du demandeur, il précise toujours à la dernière phrase de sa décision que cette allocation pourra être révisée périodiquement en fonction de la situation financière du prestataire.

Cette disposition du projet de loi vise simplement à donner aux employés du ministère qui rajustent normalement les pensions des anciens combattants chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation d'avoir un mécanisme automatique dans la loi qui leur permettra de réévaluer la situation financière du pensionné de temps à autre.

Supposons que je sois l'ancien combattant et que j'aie gagné à la loterie. Si je recevais une allocation de commisération en fonction de ma situation financière, cette allocation serait inévitablement rajustée tôt ou tard de toute façon, soit par le ministre, soit par le tribunal. Cette disposition ne fait que prévoir un mécanisme officiel pour cette réévaluation.

M. Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): J'imagine que ce changement donne la souplesse voulue et permet au ministre de prendre cette décision. Si cette souplesse n'existe pas déjà, elle devrait y être, à mon avis.

M. Mifflin: Cela ajoute en réalité quelque chose sur le plan des appels. Cela donne au demandeur un droit d'appel. J'imagine que c'est donc à l'avantage des anciens combattants.

L'amendement est rejeté

L'article 34 est adopté avec dissidence

Sur l'article 35—*Représentation*

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Jacob.

Mr. Jacob: I would like to move an amendment to clause 35 to make it clearer. We would say:

35. The applicant or appellant may be represented by a lawyer from the Bureau. . .

From what was said previously, about clause 28, for instance, I believe that it is important for the applicant to be able to rely on the services of a lawyer from the Bureau if he wants to be able to understand properly the wording of certain clauses.

Some will say that this is already provided in the bill, but my amendment would simply make it quite clear that the veteran is entitled to the assistance of a lawyer from the Bureau.

[*Texte*]

The Vice–Chair (Mr. Proud): Is there any debate? Mr. Pickard.

Mr. Pickard: Is the intention here to make sure that if he has legal counsel, he has financial support for that? It wasn't really clear in your point.

M. Jacob: Non. En fait, à l'intérieur du Bureau, vous avez des techniciens juridiques et des avocats ou des fonctionnaires qui peuvent aider l'ancien combattant à faire sa demande.

• 1630

Si je précise qu'il doit y avoir possibilité pour le demandeur d'utiliser un avocat du Bureau, c'est à cause de la complexité du libellé de certains articles. Si une demande est entièrement claire ou facile, cela peut être rempli simplement par un membre du ministère. À ce moment–là, cela peut se faire. Cependant, je veux que l'ancien combattant demandeur ait toujours la possibilité d'utiliser un avocat du Bureau pour faire sa demande, et c'est ce que je précise dans cet amendement–là.

Mr. Mifflin: I think it might clarify things and help my colleague from the Bloc if he'd turn to page 37. It talks about the Bureau of Pensions Advocates. Proposed subsection 6.1(2) says: "The Chief Pensions Advocate and each pensions advocate shall be appointed from among persons who are members of the bar of a province." This means they basically have to be lawyers.

M. Jacob: Monsieur le président, je ne sais pas si l'interprétation rend correctement ce que je dis. L'article 37 cité par M. Mifflin n'est pas. . .

The Vice–Chair (Mr. Proud): It's page 37.

M. Mifflin: Page 37?

M. Jacob: C'est cela.

M. Mifflin: C'est la même chose dans les deux langues? C'est le paragraphe 6.1(2) proposé.

M. Jacob: Je viens de lire le paragraphe 6.1(2) et il ne clarifie pas l'article 35 auquel je veux apporter un amendement. L'article 35 se lit comme suit:

> 35. Le demandeur ou l'appelant peut être représenté par le Bureau, par le service social d'une organisation d'anciens combattants ou, à ses frais, par tout autre représentant de son choix.

The Vice–Chair (Mr. Proud): What it says is he may be represented by the advocates, by the legion or any other veterans group, or by someone of his own choice at his own expense.

M. Jacob: On dit à l'article 35 que le demandeur ou l'appelant peut être représenté par le Bureau. Je fais tout simplement préciser qu'il doit être représenté par un avocat du Bureau s'il le désire.

The Vice–Chair (Mr. Proud): What Monsieur Jacob is asking is when it says the member be represented by "the Bureau", would that mean it would be a lawyer?

M. Jacob: Non. C'est seulement un petit commentaire. Je pense qu'il est important qu'un ancien combattant ou un demandeur soit représenté par un avocat. Nous avons nous–mêmes de la difficulté à comprendre les termes.

[*Traduction*]

Le vice–président (M. Proud): Débat? Monsieur Pickard.

M. Pickard: Voulez–vous vous assurer que l'ancien combattant a les moyens financiers nécessaires s'il décide de se faire représenter par un avocat? Ce n'était pas vraiment clair dans ce que vous avez dit.

Mr. Jacob: No. In fact, there are legal specialists, lawyers or government employees in the Bureau who can help the veteran fill his application.

If I specify that it should be possible for the applicant to be represented by a lawyer from the Bureau, it is because of the complicated wording used in certain clauses. If an application is completely clear or very easy, it can be simply filled out by an official. That can always be done. However, I would like the veteran to be able to call on a lawyer from the Bureau to make his application and this is why I am moving this amendment.

M. Mifflin: Il serait peut–être utile à mon collègue du Bloc de passer à la page 37, où l'on parle du Bureau de services juridiques des pensions. L'alinéa 6.1(2) prévoit ceci: «L'avocat–conseil en chef et les autres avocats sont choisis parmi les membres du Barreau d'une province.» Cela veut dire essentiellement qu'ils doivent être avocats.

Mr. Jacob: Mr. Chairman, I am not sure whether my comments are being interpreted correctly. Section 37 quoted by Mr. Mifflin is not—

Le vice–président (M. Proud): On parle de la page 37.

Mr. Mifflin: Page 37?

Mr. Jacob: I have it.

Mr. Mifflin: Is it the same in both languages? We are talking about proposed paragraph 6.1(2).

Mr. Jacob: I have just read paragraph 6.1(2) and it does not really clarify section 35 which I would like amended. Section 35 now reads:

> 35. In all proceedings under this Act, an applicant or appellant may be represented by the Bureau, by a service bureau of a veterans' organization or, at the person's own expense, by any other representative of the person's choice.

Le vice–président (M. Proud): Cet article précise que l'ancien combattant peut se faire représenter par le Bureau des services juridiques, par la légion ou par n'importe quel groupe d'anciens combattants, ou bien encore, à ses frais, par toute autre personne de son choix.

Mr. Jacob: Clause 35 says that the applicant or appellant may be represented by the Bureau. I am simply specifying that he must be represented by a lawyer from the Bureau if he so wishes.

Le vice–président (M. Proud): Ce que M. Jacob veut savoir, c'est si, lorsque le projet de loi dit que le demandeur peut se faire représenter par le Bureau, cela veut nécessairement dire un avocat?

Mr. Jacob: No. This is only a small comment. I believe that it is important for a veteran or an applicant to be represented by a lawyer. We ourselves have difficulty in understanding the wording.

[*Text*]

Ms MacLean: If the committee wished to make sure there was absolutely no lack of clarity that someone from the bureau would always be a qualified lawyer, perhaps it might be more helpful, if you wished to amend this clause, to say "may be represented by a pensions advocate from the bureau", which would, as Mr. Mifflin has pointed out, make it very clear that pensions advocates would only be people who were members of a bar. Rather than inserting the actual word "lawyer" or *avocat*, which is not defined in the act, if the committee wished to make it crystal clear, the words "pensions advocate from the Bureau" would I believe cover it.

• 1635

Mr. Mifflin: That sounds reasonable, Mr. Chairman.

Mr. Pickard: May I just ask the officials if that is a normal practice that is occurring today. Is that the practice that happens?

Ms MacLean: At the first decision level, at present about half of the first applications are prepared by paralegals. The other half are prepared by lawyers. All other appeals presented by the Bureau of Pensions Advocates are indeed people who are members of the bar, who are lawyers. Of course, it's probably fair to point out for the member's information that members, for example, of the Royal Canadian Legion or the War Amps or other veteran service groups, who are not lawyers, very frequently represent veterans at appeal hearings, at either the first appeal or the second appeal level. It's the veteran's choice.

Mr. Mifflin: That's the law.

Ms MacLean: Oh, yes.

Mr. Mifflin: The article says "may" and that's—

The Vice–Chair (Mr. Proud): What it says there could lead one to believe that probably they could be represented by someone who isn't an advocate.

Mr. Mifflin: It says that clearly.

The Vice–Chair (Mr. Proud): No, but at the appeal level.

Mr. Mifflin: It says both application and appeal, applicant and appellant.

Ms MacLean: If it would be helpful to the committee, I could give an example. If a veteran chose to be represented by me at appeal, that is the veteran's choice. It is simply when the veteran chooses the bureau to represent him or her at either appeal level, it is always a qualified lawyer who is a member of a bar who represents the veteran.

The Vice–Chair (Mr. Proud): So we're just cleaning up some wording here.

Ms MacLean: Mr. Jacob's suggestion would, yes, make it very clear.

Mr. Walsh: I would agree that what is being proposed with regard to the use in the English version of pensions advocate is just not clear on what the permissive "may" refers to, as to whose choice it is that the applicant or appellant will have the

[*Translation*]

Mme MacLean: Si le comité veut s'assurer qu'il est absolument clair que la personne du bureau serait toujours un avocat compétent, ce serait peut–être utile de dire, si l'on veut modifier cet article, «peut être représenté par un avocat du Bureau», ce qui, comme l'a dit M. Mifflin, préciserait clairement que seuls les membres du Bureau des services juridiques qui sont membres d'un barreau peuvent représenter le demandeur ou l'appelant. Si le Comité voulait que tout soit bien clair, au lieu d'insérer le mot «avocat» ou *lawyer*, qui n'est pas défini dans la loi, il pourrait je pense, mettre «un avocat du Bureau».

M. Mifflin: Cela semble raisonnable, monsieur le président.

M. Pickard: Je voudrais demander aux fonctionnaires si c'est ce qui se passe normalement. Est–ce une pratique courante?

Mme MacLean: Au niveau de la première décision, environ la moitié des premières demandes sont préparées maintenant par des para–juridiques. L'autre moitié est préparée par des avocats. Tous les appels interjetés par le Bureau des services juridiques sont présentés par des gens qui sont membres du Barreau et avocats. Je signale, cependant, aux députés qu'il arrive très souvent que les anciens combattants soient représentés, à l'audition des appels, soit au premier niveau, soit au deuxième niveau, par des membres de la Légion royale canadienne ou des Amputés de guerre ou d'une autre association d'anciens combattants, qui ne sont pas eux–mêmes des avocats. C'est l'ancien combattant qui décide.

M. Mifflin: C'est ce que prévoit la loi.

Mme MacLean: Oui.

M. Mifflin: L'article dit bien «peut» et cela. . .

Le vice–président (M. Proud): Le libellé de cet article peut mener à croire que les anciens combattants peuvent probablement être représentés par des gens qui ne sont pas des avocats.

M. Mifflin: C'est très clair.

Le vice–président (M. Proud): Non, je veux parler du niveau des appels.

M. Mifflin: La disposition précise qu'il s'agit de la demande et de l'appel, puisqu'on parle du demandeur et de l'appelant.

Mme McLean: Je peux vous donner un exemple si cela peut vous être utile. Si un ancien combattant me demandait de le représenter pour un appel, il pourrait le faire. La disposition précise simplement que, si l'ancien combattant décide de se faire représenter par un membre du Bureau à l'un ou l'autre échelon d'appel, il est toujours représenté par un avocat compétent qui fait partie du Barreau.

Le vice–président (M. Proud): Il s'agit donc simplement d'éclaircir le libellé.

Mme MacLean: En effet, la proposition de M. Jacob rendrait cette disposition très claire.

M. Walsh: Je suis bien d'accord que la disposition n'est pas très claire puisqu'on utilise le mot «peut» dans la version française relativement à l'avocat du Bureau, lorsqu'on dit que c'est le demandeur ou l'appelant qui peut décider d'être

[*Texte*]

use of a pensions advocate. The last part says "or at the person's own expense by any other representative of the person's choice". The choice of the person seems tied to footing the bill.

I only ask for clarification, if in fact the earlier part of the provision, where it lists represented by the bureau, service bureau of veterans organization. . .is that by the applicant's or appellant's choice or by the bureau's choice?

Ms MacLean: The person may choose to be represented by the bureau. For example, if there is only one lawyer in any given location, that would be the lawyer the bureau has available to represent the client.

Mr. Walsh: Would it be clearer to say that the applicant may choose to be represented by a pensions advocate from the bureau?

Mr. Mifflin: That makes your intent even better, because it gives the right to the applicant or the appellant to say which he or she wants.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Would Mr. Jacob be willing to withdraw his amendment and let the chief legislative counsel draft the new wording?

Mr. Jacob: Yes.

The Vice–Chair (Mr. Proud): It would include the intent of the first of your wishes.

M. Jacob: Dans le processus normal, vous pourriez tout simplement modifier mon amendement de façon à le libeller autrement.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Can we stand this? Let them make the wording and we will come back to it.

Mr. Mifflin: It's easier to stand it. Mr. Chairman, I asked to be instructed in the procedures here. My understanding is that procedurally it would be more correct to stand this, have it redrafted to include both—

The Vice–Chair (Mr. Proud): And get back.

Mr. Mifflin: Yes; and get back.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Is it?

Some hon. members: Agreed.

Clause 35 allowed to stand

[*Traduction*]

représenté par un avocat du Bureau. La dernière partie de cet article stipule «ou, à ses frais par tout autre représentant de son choix». Le choix semble lié au paiement des honoraires.

Je voudrais une précision. Dans la première partie de la disposition, lorsqu'on dit «représenté par le Bureau, par le service social d'une organisation d'anciens combattants», et ainsi de suite, est–ce le demandeur ou l'appelant ou bien est–ce le Bureau qui choisit?

Mme MacLean: L'ancien combattant peut décider de se faire représenter par le Bureau. Par exemple, s'il n'y a qu'un seul avocat dans une ville quelconque, c'est à cet avocat que le Bureau fera appel pour représenter le client.

M. Walsh: Est–ce que ce serait plus clair de dire que le demandeur peut décider de se faire représenter par un avocat du Bureau?

M. Mifflin: C'est encore plus clair parce que cela donnerait au demandeur ou à l'appelant le droit de décider ce qu'il veut.

Le vice–président (M. Proud): M. Jacob serait–il prêt à retirer son amendement pour que le conseiller législatif principal rédige une nouvelle version?

M. Jacob: D'accord.

Le vice–président (M. Proud): Cela reflétera la première chose que vous aviez proposée.

Mr. Jacob: Normally, you could simply change my own amendment to make the wording different.

Le vice–président (M. Proud): Pouvons–nous réserver cet article? Nous allons préparer un nouveau libellé et nous y reviendrons plus tard.

M. Mifflin: C'est plus facile de réserver l'article. Monsieur le président, je voudrais savoir comment nous allons procéder au juste. Je crois comprendre que, sur le plan de la procédure, il serait plus approprié de réserver l'article, de le faire modifier pour inclure les deux. . .

Le vice–président (M. Proud): Et d'y revenir plus tard.

M. Mifflin: En effet.

Le vice–président (M. Proud): Le comité est–il d'accord?

Des voix: D'accord.

L'article 35 est réservé

• 1640

On clause 36—*Place of sittings*

Mr. Hart: Mr. Chairman, I'd like to move that clause 36 be amended by striking out lines 42 to 44 on page 8 and substituting the following. . . Do I have to read it? Everyone has it in front of them. Do you want me to read it?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Shall we dispense with the reading?

Some hon. members: Agreed.

Article 36—*Séances*

M. Hart: Monsieur le président, je voudrais proposer que l'article 36 soit modifié par substitution, à la ligne 41, de ce qui suit. . . Suis–je obligé de lire l'amendement? Nous l'avons tous sous les yeux. Voulez–vous que je le lise?

Le vice–président (M. Proud): Pouvons–nous nous dispenser de la lecture?

Des voix: D'accord.

[*Text*]

Mr. Hart: Subclause 36(1) of C–67 constitutes, in my opinion, another right lost to veterans. Under section 92(1) of the current law, the board will sit having regard for the convenience of the applicant. However, under the proposed bill only the convenience of the chairperson is considered. Many have expressed concern at this omission, including the Royal Canadian Legion. Amendment 36(1) will correct this situation.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, the scheduling of the hearings—I think this came from the Legion. They were concerned that the review panels would be scheduled without regard for the convenience of the applicant. As I understand it, at the review panel level the board will consider the veteran's convenience in scheduling since it must pay the veteran's and the witnesses' travel costs.

It seems to me that somewhere in the rules—and I can't remember exactly where it is—there is something that says the convenience of the applicant should be taken or will be taken into consideration. Did I dream that or did I see it somewhere? I'm asking the officials now.

Ms MacLean: The actual words "the convenience of the applicant", Mr. Mifflin, are not found in the bill. Rather, on page 5, in clause 24 of the bill, it is made very clear that each applicant and each witness called by the applicant to a review hearing will have their expenses covered by the board. In short, it is much to the board's advantage to consider the applicant's convenience in scheduling hearings.

Mr. Hart: Then it escapes me why we can't just say that in this clause. It wouldn't alter the intent and it does make it clearer in the clause.

Mr. Pickard: I think we sometimes put words into a bill that are unnecessary and add really nothing. In this case it really doesn't change the prerogative of a chair to make that decision. Certainly any intelligent chair is going to take that into consideration, knowing the fact that they must pay the wages of that person, the expenses of that person and the costs that are there. So I would think the chair would consider that and I don't see the addition changes the matter in any way.

Mr. Frazer: Mr. Chair, the fact that the commission is paying for the individual does not deal with the convenience to the individual. They're paying, but one could ask if this time is the most convenient for the individual. That is what the amendment my colleague has suggested goes to. It asks if the individual is able to make himself or herself available conveniently at the time the commission chooses to have him. The commission says it will have it and the individuals have made other plans that conflict with it badly and these are not taken into account.

Mr. Mifflin: I would ask the officials to let me know if ever there was a hearing where either an applicant or appellant didn't want to have it.

Ms MacLean: Because the hearing is scheduled through consultation between the veteran's representative and the commission, which is the current practice, and is scheduled some months in advance, there has been no such case to the best of my knowledge.

[*Translation*]

M. Hart: Le paragraphe 36(1) du projet de loi C–67 fait perdre selon moi un autre droit aux anciens combattants. Le paragraphe 92(1) de la loi actuelle précise que le tribunal siège compte tenu de ce qui convient au requérant. Cependant, selon le projet de loi proposé, on ne tiendra compte que de ce qui convient au président du tribunal. Bien des groupes se sont inquiétés de cette omission, notamment la Légion royale canadienne. L'amendement au paragraphe 36(1) rectifiera la situation.

M. Mifflin: Monsieur le président, relativement à la tenue des séances, je pense que cette proposition nous vient de la Légion. Elle craignait que l'on organise dorénavant les séances sans tenir compte de ce qui convient au requérant. Si j'ai bien compris, au niveau du comité d'examen, le tribunal tiendra compte de la date qui convient à l'ancien combattant puisqu'il doit rembourser les frais de déplacement de l'ancien combattant et des témoins.

Il me semble que l'on dit quelque part dans le règlement, mais je ne me rappelle pas exactement où, que l'on doit tenir compte de ce qui convient au demandeur. Ai–je rêvé cela ou l'ai–je vu quelque part? Je pose la question aux fonctionnaires.

Mme MacLean: On ne dit nulle part expressément, monsieur Mifflin, que l'on doit tenir compte de ce qui convient au demandeur. Par ailleurs, dans l'article 24 du projet de loi, à la page 5, on précise que le demandeur et tout témoin comparaissant pour lui à une séance tenue par le comité de révision ont droit de se faire rembourser leurs frais par le tribunal. Autrement dit, il est tout à l'avantage du tribunal de tenir compte de ce qui convient au demandeur lorsqu'il organise des séances.

M. Hart: Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi on ne le dirait pas dans cet article–ci. Cela ne changerait rien à l'intention de la loi et rendrait l'article plus clair.

M. Pickard: À mon avis, on insère parfois dans des projets de loi des mots tout à fait inutiles qui n'ajoutent rien d'important. Dans ce cas–ci, la prérogative du président de prendre de telles décisions n'est changée en rien. Si le président du tribunal est le moindrement intelligent, il tiendra compte de ce facteur vu qu'il saura qu'il devra rembourser le salaire et les frais de déplacement de ces personnes. Il me semble donc que le président tiendra compte de ce facteur et je ne vois pas ce que le fait d'ajouter une telle précision pourrait changer.

M. Frazer: Monsieur le président, même si le tribunal paie les frais du demandeur et des témoins, cela ne veut pas dire que l'on doit tenir compte de ce qui convient au demandeur. En plus d'assumer ces frais, le tribunal pourrait demander si telle ou telle date convient vraiment au demandeur. C'est ce que ferait l'amendement proposé par mon collègue. Selon cet amendement, on devrait demander au demandeur si celui lui convient d'être là à la date choisie par le tribunal pour la séance. Sinon, le tribunal pourrait fixer une date sans tenir compte des autres projets des demandeurs, même s'il y a conflit.

M. Mifflin: Les fonctionnaires pourraient–ils me dire si l'on a jamais tenu une séance à un moment qui ne convenait pas au demandeur ou à l'appelant.

Mme MacLean: Comme la pratique veut que le tribunal consulte le représentant de l'ancien combattant lorsqu'on fixe la date de la séance et que cette date est fixée quelques mois d'avance, un tel cas ne s'est jamais présenté à ma connaissance.

[*Texte*]

Very occasionally, a veteran may fall ill or some other circumstance may arise. The commission's practice is to reschedule as quickly as possible. But obviously there are matters of cost efficiency. If hearings are being held in Penticton, the commission's goal is to have as many hearings as possible in the same place at the same time rather than have commissioners rocketing about the country from one small community to another.

[*Traduction*]

Il peut arriver à l'occasion que l'ancien combattant tombe malade ou qu'un autre problème surgisse. Dans un tel cas, le tribunal a pour habitude de fixer une autre date le plus rapidement possible. Il faut cependant tenir compte du facteur coût. Si le tribunal tient des séances à Penticton, il voudra s'assurer qu'on peut tenir le plus de séances possible au même endroit et à la même date au lieu que les membres du tribunal soient obligés de voyager constamment d'une petite localité à une autre un peu partout dans le pays.

• 1645

Mr. Frazer: Mr. Chairman, I accept that, but at this age particularly a death in the family or something that causes a last–minute problem can intrude.

While I understand that consideration obviously would be given in those circumstances or normally could be expected, I fail to see why it would not be appropriate to include this provision in the section. Does it hurt anything?

Mr. Hart: Mr. Chairman, I'd just like to add to that: especially since the current law now states that convenience of the applicant is to be taken into consideration.

Mr. Mifflin: If it's there now, why would you. . .?

An hon. member: In the old. . .

Mr. Mifflin: But as was pointed out by the officials, the intent is there now as well.

Mr. Chairman, am I right in saying the final level is always heard in Charlottetown?

Ms MacLean: The final level of appeal is always—

Mr. Mifflin: If this were put in, it could take that right away, couldn't it?

Ms MacLean: Conceivably the chair could schedule it wherever the chair wanted. Essentially—

Mr. Mifflin: But it's not to the advantage of the appellant to hold it other than in Charlottetown?

Ms MacLean: That's where the bulk of the commission members find themselves.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Pickard, did you want to say something?

Mr. Pickard: I think if this were taken to an extreme situation, yes, it could be very cumbersome to deal with. It could be cumbersome to deal with when you have a group of people who perhaps requested to go to another area because of some circumstance, or where a person decides, this has been set up in a way that isn't convenient to me.

It says here that if it's not convenient to me, or my convenience hasn't been taken into account, I can put it off or I can ask for reconsideration.

It could become a very cumbersome issue in the process if somebody wanted it to be.

M. Frazer: Monsieur le président, je suis bien d'accord, mais à l'âge qu'ont les anciens combattants, il peut facilement arriver qu'un décès dans la famille ou quelque chose du genre cause un problème de dernière minute.

Je sais fort bien que l'on tient normalement compte de circonstances de ce genre, mais je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait pas le préciser dans cet article. En quoi cela nuirait–il?

M. Hart: Monsieur le président, je voudrais ajouter que cet argument a encore plus de poids vu que la loi dit maintenant qu'on doit tenir compte de ce qui convient au demandeur.

M. Mifflin: Si c'est ce que dit la loi, pourquoi. . .

Une voix: C'est dans l'ancienne. . .

M. Mifflin: Mais comme l'ont signalé les fonctionnaires, c'est encore sous–entendu dans la loi.

Monsieur le président, est–ce que je me trompe en pensant que les séances au dernier échelon ont toujours lieu à Charlottetown?

Mme MacLean: Le dernier niveau d'appel est toujours. . .

M. Mifflin: Si l'on ajoutait cette disposition, cela pourrait faire disparaître ce droit, n'est–ce pas?

Mme MacLean: J'imagine que le président pourrait toujours décider de tenir une séance là où il le veut. Essentiellement. . .

M. Mifflin: Mais est–ce que ce n'est pas à l'avantage de l'appelant d'obtenir que la séance ait lieu ailleurs qu'à Charlottetown?

Mme MacLean: C'est là que sont la plus grande partie des membres du tribunal.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Pickard, vouliez–vous ajouter quelque chose?

M. Pickard: J'imagine que, si l'on allait jusqu'au bout de ce raisonnement, cela pourrait devenir très compliqué. Cela pourrait être très compliqué si un groupe de personnes demandaient que le tribunal siège dans une autre région à cause de circonstances quelconques ou si le demandeur décidait que la séance qui a été organisée ne lui convenait pas.

Selon cet amendement, si une séance ne me convient pas ou si l'on n'a pas tenu compte de ce qui me convenait, je peux faire reporter la séance ou demander un réexamen.

Si quelqu'un voulait compliquer le système, cela pourrait poser de sérieuses difficultés.

[*Text*]

Mr. Hart: It's not now.

Mr. Frazer: Surely the only one to suffer from that is the individual who wants to be heard. The only thing I can see happening here is that there would be a delay.

Mr. Pickard: Or it could be the complete commission if he demands that he be heard somewhere where that was—

Mr. Frazer: Well, no, the amendment says with "regard to the convenience of the applicant or appellant and the board." It doesn't rule out the board. So I think the board does have an input there. They can say we can't take this board all the way there for one hearing because it isn't going to pay.

Mr. Pickard: That was the point I was trying to make: I don't think it adds anything—

Mr. Frazer: Other than the fact—

Mr. Pickard: —in reality.

Mr. Frazer: —that it does legislate for the convenience of the appellant as well as for the board.

Mr. Richardson: Mr. Chairman, could I ask the appropriate person to answer this: at the moment is the backlog in the range of 13,000 applicants?

Ms MacLean: At present there are around 12,000 to 13,000 cases that find themselves at some place in the process. Some of those are awaiting first decisions, some are awaiting first appeals and some are awaiting final appeals or reconsiderations.

Mr. Richardson: In your opinion, would this amendment add anything to the speed–up of those 13,000 already in the system?

Ms MacLean: In my opinion, and I would stress this is only my opinion, the proposed amendment would neither reduce nor increase the board's ability to cope with that delay for the simple reason that the convenience of the applicant and the applicant's representative is something the board necessarily considers whether the words are there or not.

Mr. Richardson: Thank you.

Ms MacLean: I don't know whether that answers your question.

Mr. Hart: Could I ask the legislative counsel to also give some background and help on this, maybe a second opinion?

The Vice–Chair (Mr. Proud): Yes, but Rodney Dangerfield got the axe.

Voices: Oh, oh.

Mr. Walsh: I was engaged in looking at some other matters at the time this was being discussed. I'm at a loss to answer at the moment.

Mr. Hart: This is regarding amendment 36 regarding 36(1). The question is whether this amendment would take away from the current legislation.

Mr. Walsh: Do you mean whether it would detract from the current legislation?

Mr. Hart: Yes.

[*Translation*]

M. Hart: Ce n'est pas le cas maintenant.

M. Frazer: Par ailleurs, le seul à en souffrir serait celui qui veut être entendu. Tout ce qui risque de se produire, c'est qu'il y ait un retard.

M. Pickard: Ou bien ce pourrait être tout le tribunal si le demandeur veut être entendu quelque part où il y a. . .

M. Frazer: Pas vraiment, parce que l'amendement stipule «compte tenu de ce qui convient au requérant ou à l'appelant ou au tribunal». On tient donc compte du tribunal aussi. Il me semble que le tribunal a son mot à dire. Le tribunal pourrait dire qu'on ne peut pas faire voyager le tribunal au complet pour se rendre à tel endroit pour une seule séance parce que ce ne serait pas efficace.

M. Pickard: C'est ce que j'essayais de dire: je ne crois pas que cela ajoute quoi que ce soit. . .

M. Frazer: Sauf le fait. . .

M. Pickard: . . . en réalité.

M. Frazer: . . . que cela permettrait de tenir compte de ce qui convient à l'appelant aussi bien que de ce qui convient au tribunal.

M. Richardson: Monsieur le président, puis–je demander à quelqu'un de me dire si c'est vrai qu'il y a maintenant un arriéré de quelque 13 000 demandes?

Mme MacLean: Il y a maintenant de 12 000 à 13 000 demandes qui sont en instance de traitement. Dans certains cas, on attend une première décision, dans d'autres un premier appel a été interjeté et dans d'autres encore, il s'agit d'un dernier appel ou d'un réexamen.

M. Richardson: Selon vous, cet amendement ferait–il quoi que ce soit pour accélérer le traitement de ces 13 000 demandes?

Mme MacLean: À mon avis, et je souligne bien que c'est mon avis personnel, l'amendement ne ferait rien ni pour réduire ni pour améliorer la capacité du tribunal d'éliminer ces retards et ce, pour une raison bien simple: que les mots soient là ou non, le tribunal tient nécessairement compte déjà de ce qui convient au demandeur et à son représentant.

M. Richardson: Merci.

Mme MacLean: Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Hart: Puis–je demander au conseiller législatif s'il peut nous dire autre chose et nous donner peut–être un deuxième avis?

Le vice–président (M. Proud): Très bien, mais c'est risqué pour lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Walsh: Je m'excuse, mais j'étais occupé à regarder autre chose pendant qu'on discutait de cet amendement. J'aurais du mal à vous répondre.

M. Hart: Il s'agit de l'amendement au paragraphe 36(1). Nous essayons de savoir si cet amendement enlève quoi que ce soit aux dispositions de la loi actuelle.

M. Walsh: Voulez–vous savoir si cela va à l'encontre de la loi actuelle?

M. Hart: Oui.

[*Texte*]

Mr. Walsh: How do you mean detract? Do you mean it might make it more onerous on the administrators of the act?

Mr. Hart: We're trying to establish something here, namely adding that the convenience of the veteran be considered in this process.

• 1650

Mr. Walsh: On this sort of wording where you had a "having regard" clause, strictly speaking "having regard" is there to indicate a consideration that the decision–maker should take into account in making the decision. Quite simply, that's what these "having regard" clauses are meant to do.

However, having-regard to the clause being there, putting those words in there can have the effect of flagging a consideration as being one of particular importance so that the decision–maker has a hard time deciding against that particular factor.

So it might be argued—and I don't mean to make the argument, but for purposes of this discussion I would just indicate this to you—that tagging this provision in subclause 36(1), as it exists in the bill, with this additional wording puts up this particular factor in neon lighting.

This may create a greater onus on the board to meet at places that suit the convenience of the applicant or appellant when meeting at that place does not suit either the convenience of the board or is not justifiable in terms of the cost. Those other factors might get discounted because those other factors aren't specifically mentioned, but this factor is mentioned specifically.

In that sense, if that's your question, Mr. Hart, there is a detraction, if you wish to call it that, from the existing provision in the bill caused by the adding of these additional words.

Mr. Hart: Under subsection 92(1) of the current law the board will sit having regard for the convenience of the applicant. That is why we've put this one forward. Does not having the "having regard" clause in there mean there is no consideration at all for the applicant?

Mr. Walsh: Sorry, Mr. Hart, I compared your amendment to what's in the bill. Now, if you make the comparison with the existing legislation, which does have a "having regard" clause, as you weed it out, the removal of that "having regard" might have the effect of indicating that consideration is not one to be given special consideration. It's to be considered like all others and with no greater status. That's the inference that could be taken from its removal. That's not to say it wouldn't be considered. It just wouldn't have as much special status as it would have where it's expressly mentioned in the legislation.

An hon. member: Calling it.

Mr. Hart: To the veteran that could be considered a loss of a right.

Mr. Walsh: Legally speaking, I would state that it would be a harsh characterization to characterize it as loss of a right.

Some hon. members: Oh, oh.

[*Traduction*]

M. Walsh: Que voulez–vous dire par là? Voulez–vous dire que cela pourrait rendre l'administration plus onéreuse?

M. Hart: Nous essayons de savoir si l'on peut sans problème préciser qu'il faut tenir compte de ce qui convient aux anciens combattants.

M. Walsh: Dans un article de ce genre, quand on ajoute les mots «compte tenu», c'est pour signaler que le décisionnaire doit tenir compte de certains facteurs en prenant sa décision. C'est le but des dispositions de ce genre.

Par ailleurs, si l'on ajoute ces mots à cet article, cela pourrait signaler au décisionnaire que ce facteur doit avoir une importance particulière et qu'il aurait donc du mal à prendre une décision qui ne correspond pas à ce facteur.

On pourrait donc dire, et ce n'est pas nécessairement ce que je pense moi–même, mais je voulais simplement vous signaler cette possibilité, que le fait d'ajouter ces mots à la version actuelle du paragraphe 36(1) mettrait vraiment l'accent sur ce facteur particulier.

Cela pourrait inciter davantage le tribunal à siéger à des endroits qui conviennent au demandeur ou à l'appelant alors que cela ne convient pas vraiment au tribunal lui–même et que ce n'est pas non plus justifiable à cause du coût. Ces autres considérations risqueraient de ne pas entrer en ligne de compte parce qu'elles ne sont pas mentionnées expressément alors que celle–ci l'est.

Si c'est ce que vous vouliez savoir, monsieur Hart, il y aurait de ce point de vue quelque chose qui va à l'encontre de la disposition actuelle du projet de loi si l'on ajoutait ces mots.

M. Hart: Le paragraphe 92(1) de la loi actuelle stipule que le tribunal doit tenir compte de ce qui convient au requérant. C'est pourquoi nous avons proposé cet amendement. Si l'on n'inclut pas les mots «compte tenu», cela ne veut–il pas dire que l'on ne tient aucun compte de ce qui convient au requérant?

M. Walsh: J'ai comparé votre amendement à ce qui est maintenant dans le projet de loi, monsieur Hart. Si l'on fait la comparaison avec le texte de la loi actuelle, qui contient effectivement les mots «compte tenu», on peut dire que le fait de ne pas avoir cette disposition supplémentaire dans le projet de loi montre que cette considération ne doit pas entrer en ligne de compte plus que les autres. Elle doit être pesée de la même façon que tous les autres facteurs sans avoir plus de poids que les autres. C'est tout ce qu'on peut conclure du fait qu'on l'a supprimée. Cela ne veut pas dire que ce facteur n'entrera pas en ligne de compte. Il ne serait simplement pas considéré de façon spéciale comme il le serait s'il était mentionné expressément.

Une voix: Il serait précisé.

M. Hart: Du point de vue de l'ancien combattant, on peut considérer que c'est la perte d'un droit.

M. Walsh: Sur le plan strictement juridique, ce serait exagéré selon moi de dire qu'il s'agit de la perte d'un droit.

Des voix: Oh, oh!

[*Text*]

Mr. Mifflin: You could try.

Amendment negatived

Clause 36 agreed to

The Vice–Chair (Mr. Proud): Can we have unanimous consent to go back to clause 35 and the new wording that's before you all?

Some hon. members: Agreed.

The Vice–Chair (Mr. Proud): As I understand it, that strikes out lines 30. . .

M. Jacob: Monsieur le président, avec le nouveau libellé, le demandeur ou l'appelant peut choisir d'être représenté par un avocat du Bureau, par le service social, etc. Dans ce sens–là, ça me va. C'est parfait.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Would you move that?

Mr. Jacob: Yes.

Amendment agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

Clause 35 as amended agreed to

Clause 37 agreed to

On clause 38—*Medical opinion*

M. Godin: Monsieur le président, on voudrait modifier l'article 38 en ajoutant immédiatement après la ligne 27, à la page 9, ce qui suit:

(1.1) L'expert médical doit, le cas échéant, faire subir sans délai les examens médicaux au demandeur ou à l'appelant et transmettre le plus tôt possible au Tribunal l'avis ou les rapports d'examens.

Le but de cette addition est tout simplement celui–ci. Durant les témoignages, nous avons constaté que l'une des parties du processus qui prend le plus de temps, c'est l'obtention des avis médicaux. J'ai vécu cela dans ma circonscription où des anciens combattants devaient attendre trois ou quatre mois avant de se présenter devant un spécialiste pour obtenir un avis médical.

• 1655

Nous voulons tout simplement donner un outil dans le but d'accélérer les choses. On retrouve ça dans d'autres organismes, où le spécialiste doit recevoir la demande le plus rapidement possible et remettre son rapport dans les 48 heures dans certains cas.

À ce moment–là, on pourrait beaucoup accélérer les choses.

The Vice–Chair (Mr. Proud): How long? How many hours?

M. Godin: Le rapport? Dans certains cas, le spécialiste doit remettre son rapport dans les 48 heures. Si on veut aider les anciens combattants, ce serait un outil qui leur permettrait de passer devant les autres et d'obtenir un rapport assez rapidement.

Mr. Mifflin: We have a doctor of veterinary medicine here.

[*Translation*]

M. Mifflin: Vous pourriez toujours essayer.

L'amendement est rejeté

L'article 36 est adopté

Le vice–président (M. Proud): S'il y a consentement unanime, pourrions–nous revenir à l'article 35 pour examiner le nouveau texte de l'amendement que vous avez tous reçu?

Des voix: D'accord.

Le vice–président (M. Proud): Si j'ai bien compris, cet amendement retrancherait les lignes 35. . .

Mr. Jacob: Mr. Chairman, with the new wording, the applicant or appellant may choose to be represented by a pension's advocate from the Bureau, by a service bureau, and so on. This is perfect.

Le vice–président (M. Proud): Voulez–vous proposer l'amendement?

M. Jacob: Oui.

L'amendement est adopté [Voir *Procès–verbaux et témoignages*]

L'article 35 modifié est adopté

L'article 37 est adopté

Article 38—*Avis d'expert médical*

Mr. Godin: Mr. Chairman, we would like to amend clause 38 by adding, immediately after line 30 on page 9, the following:

(1.1) A qualified medical practitioner shall examine the applicant or appellant as directed and shall convey to the Board as soon as possible the practitioner's medical advice or reports on examinations.

The purpose of this amendment is quite simple. During the hearings, we found that one of the lengthiest parts of the process was the obtention of medical opinions. I experience that in my riding where veterans had to wait three or four months before seeing a specialist in order to obtain medical advice.

We simply wish to provide a tool in order to accelerate the process. We find that in other organizations, where a specialist must receive the request as soon as possible and submit his report within 48 hours in some cases.

All this time, we could significantly speed up the process.

Le vice–président (M. Proud): Combien de temps? Combien d'heures?

Mr. Godin: For the report? In some cases, the specialist must submit his report within 48 hours. If we want to help veterans, this would be a tool that would enable them to be seen before others and obtain a report quite rapidly.

M. Mifflin: Nous avons un vétérinaire ici présent.

[*Texte*]

I would have thought that this happens now, but I don't see 48 hours here. Are you happy with the wording that you've put forward, Mr. Godin—"as soon as possible"?

Une voix: Il a donné un exemple.

M. Godin: J'ai donné un exemple. C'est à l'article 38.

M. Mifflin: C'est seulement un exemple?

M. Godin: Oui. L'article 38 exige tout simplement d'accélérer le processus parce qu'ordinairement, un médecin de famille nous réfère à un spécialiste et il faut souvent attendre deux ou trois mois avant d'avoir un rendez-vous. Le but de l'amendement serait d'accélérer la procédure.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I know what the intent is, and if there's some possibility that this will speed up the process, and if as our legal counsel says it will flag the necessity for this and put some onus on those people who are involved in the medical examination, then I think it does add to the intent of what we're trying to do. However, I'm open to suggestions from colleagues.

I would have thought that it was self-evident, but I'm told by my colleagues that it's not. So if it isn't, maybe it should be in there.

Mr. Pickard: This practice probably exists today. However, to get medical appointments with certain practitioners it may take two or three months to get in, have him or her examine you and get that report back. We're talking about a profession that is heavily booked in many cases. Specialists aren't the easiest to get to and get information from as quickly as we would like.

I think the intent is good, but I think that is the current practice.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I'm looking at the overall purpose of the legislation. Anything we legislate should be possible to do. If we have a subclause in here suggesting we can legislate something we can't—for the very reason that Mr. Pickard suggested—then we may be diluting the legislation.

In other words, a doctor might ask who we are to tell him to see these people as soon as possible. He may have a waiting list that is four and a half months long. So this becomes unreasonable and the legislation is looked at somewhat askance, perhaps even by the medical profession.

So while at first glance it may enhance the legislation, on second glance and with more sober reflection I'm not so sure it does. Again, we may want to bandy it around.

• 1700

The Vice-Chair (Mr. Proud): Mr. Walsh.

Mr. Walsh: It's just a point of clarification, Mr. Chairman. The "as soon as possible",

«le plus tôt possible», s'applique au médecin qui doit soumettre son rapport aussitôt que possible. Il ne s'agit pas d'un examen physique.

[*Traduction*]

J'aurais cru que c'était déjà le cas, mais je ne vois pas où on mentionne 48 heures. Êtes-vous satisfait de l'expression que vous avez proposée, monsieur Godin: «Le plus tôt possible»?

An honourable member: He gave an example.

Mr. Godin: I gave an example. It's in clause 38.

Mr. Mifflin: It's only an example?

Mr. Godin: Yes. Clause 38 simply requires the process be accelerated because, usually, a family doctor refers us to a specialist and we often have to wait two or three months before getting an appointment. The aim of the amendment is to accelerate the process.

M. Mifflin: Monsieur le président, je sais quelle est l'intention, et si cet amendement peut d'une façon ou d'une autre accélérer le processus, et si, comme le dit notre conseiller juridique, ce changement signale la nécessité de procéder ainsi et qu'il impose une partie du fardeau aux personnes qui sont responsables de l'examen médical, alors je pense qu'il renforce ce que nous voulions faire. Toutefois, je suis disposé à entendre les suggestions de mes collègues.

J'aurais cru que c'était évident, mais mes collègues me disent que ce n'est pas le cas. Alors, si ce n'est pas clair, il faudrait peut-être apporter ce changement.

M. Pickard: Cela se fait probablement déjà. Toutefois, il faut parfois attendre de deux à trois mois pour obtenir un rendez-vous avec certains médecins, subir un examen et obtenir un rapport. Ces médecins sont souvent très occupés. Il n'est pas toujours facile d'obtenir rendez-vous avec un spécialiste et d'en obtenir des renseignements aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Je pense que l'intention est bonne, mais qu'en pratique cela se fait déjà.

M. Mifflin: Monsieur le président, je songe à l'objectif général de ce projet de loi. Toute loi, que nous adoptons doit être applicable. Si nous adoptons un paragraphe qui prévoit de légiférer sur quelque chose qu'il n'est pas possible de faire—pour la raison même qu'indiquait M. Pickard—nous risquons d'affaiblir ce projet de loi.

En d'autres mots, un médecin pourrait bien demander de quel droit nous lui disons recevoir ces personnes le plus tôt possible. Il a peut-être une liste d'attente de quatre mois et demi. Ce serait déraisonnable et la loi serait vue d'un mauvais oeil, peut-être même par la profession médicale.

Donc, si à première vue, cela semble renforcer le projet de loi, après mûre réflexion, je n'en suis pas convaincu. Encore une fois, nous voudrons peut-être en discuter.

Le vice-président (M. Proud): Monsieur Walsh.

M. Walsh: Je voudrais simplement une précision, monsieur le président. Les mots «le plus tôt possible»,

"as soon as possible", apply to the doctor who must submit his report as soon as possible. It is not refered to the medical examination.

[*Text*]

It's not a question of doing the examination as soon as possible; it's a question of getting the report back. I just thought I heard some comments suggesting that there was an obligation being imposed on the doctor here to get on with an examination right away. I don't read this to say the doctor has to get on with the examination right away. I read this as saying he has to make his report as soon as possible after having done his examination.

Mr. Frazer: It seems possible.

Mr. Walsh: No, it's after the examination is done that the report has to be submitted as soon as possible.

Mr. Frazer: The wording of the amendment says "shall examine. . .as directed", and I support Mr. Mifflin in saying that doctors are going to say "Who the hell is directing me?"

Mr. Walsh: Did you look at the earlier provision, subclause 38(1), which says "any medical examination that the Board may direct"?

Mr. Frazer: Yes.

Mr. Walsh: So the board directs that this examination shall be done by this doctor.

Mr. Frazer: But what it's saying is that the doctor is being directed to get his report off post–haste. He can say he has a whole bunch of things on his plate. I don't see the teeth in this thing that would accomplish what is being desired here, unless we're talking about involving a pension commission doctor who then could be directed to speed this thing up.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Ms MacLean.

Ms MacLean: You can rule me out of order, but I'm confused, because I believe there are two proposed amendments on the same subject. One is at clause 38, line 30, page 9, which is the one we are now discussing, which directs "as quickly as possible". There is a further proposed amendment to clause 73, line 6, page 28, which would indeed impose a 48–hour time limit.

Mr. Walsh: Mr. Chairman, I apologize to the committee for my earlier remarks, which were misleading to the committee in respect of these amendments. I was reading from the English version. The French version of the amendment does talk about the medical examination being done without delay.

Now that I acknowledge that's there in the French version, there's an inconsistency between the French version and the English version and the remarks I made earlier should be withdrawn.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Godin.

M. Godin: Il y a quelque chose que je n'ai pas compris tantôt. On nous a dit, à un moment donné, que c'est ce qui se fait présentement. Dans la province de Québec, lorsque nous allons chez un médecin de famille et qu'il recommande à un ancien combattant de se présenter devant un spécialiste, ceci ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut trois ou quatre mois avant que l'ancien combattant obtienne un rendez–vous chez un spécialiste.

Je veux bien croire que les médecins sont peut–être dans une classe à part, mais si on veut vraiment aider nos anciens combattants, nous devons nous donner un outil. Déjà, pour traiter le cas, il faut de 18 à 36 mois. Le but est de permettre

[*Translation*]

Il ne s'agit pas de faire l'examen le plus tôt possible, mais plutôt de soumettre le rapport rapidement. J'avais cru entendre certains dire qu'on allait obliger le médecin à faire l'examen immédiatement. Ce n'est pas du tout comme ça que je le comprend. D'après moi cela veut dire que le médecin devra remettre son rapport le plus tôt possible après avoir fait l'examen.

M. Frazer: Cela semble possible.

M. Walsh: Non, c'est après que l'examen a été fait, que le rapport doit être soumis le plus tôt possible.

M. Frazer: Le libellé de l'amendement dans la version anglaise est: «shall examine. . . as directed», je suis d'accord avec M. Mifflin lorsqu'il dit que les médecins demanderont: «Qui diable me donne des ordres?»

M. Walsh: Avez–vous lu la disposition précédente, le paragraphe 38(1), qui dit «soumettre le demandeur ou l'appelant à des examens médicaux spécifiques»?

M. Frazer: Oui.

M. Walsh: Alors le tribunal ordonne que cet examen doit être effectué par un médecin donné.

M. Frazer: Cette disposition ordonne au médecin de soumettre son rapport à toute vitesse. Le médecin pourra dire qu'il a bien d'autres choses à faire. Je ne vois rien dans cette disposition qui l'obligera à obtempérer, à moins que nous prévoyons faire intervenir un médecin du tribunal à qui on ordonnerait d'accélérer le processus.

Le vice–président (M. Proud): Madame MacLean.

Mme MacLean: Vous jugerez peut–être que mon intervention est irrecevable, mais je ne comprends pas, car je crois qu'on a proposé deux amendements qui concernent la même question. La première modifie l'article 38, après la ligne 27, page 9, c'est ce dont nous discutons maintenant, et qui prévoit «le plus tôt possible». Il y a également un amendement à l'article 73, après la ligne 6, page 28, qui imposerait effectivement un délai de 48 heures.

M. Walsh: Monsieur le président, je m'excuse auprès du comité pour mes observations de tout à l'heure qui vous ont induit en erreur au sujet de ces deux amendements. Je lisais la version anglaise. La version française de l'amendement prévoit que l'examen médical sera effectué sans délai.

Je reconnais maintenant que c'est prévu dans la version française et que les versions françaises et anglaises ne concordent pas et je retire donc ce que je disais tout à l'heure.

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Godin.

Mr. Godin: There is something I did not understand earlier. We were told, a minute ago, that this is already being done. In Quebec, when a veteran goes to see his family doctor and is refered to a specialist, he does not get an appointment over night, he has to wait three or four months before getting an appointment with a specialist.

I'm quite willing to believe that doctors are in a category of their own, but if we really want to help our veterans, we have to give ourselves a tool. Already, to process a case, it takes between 18 and 36 months. The aim is to allow veterans to get

[*Texte*]

aux anciens combattants d'obtenir des services le plus rapidement possible. Je sais qu'ils devront passer devant d'autres personnes, mais l'ancien combattant est déjà âgé en moyenne de 73 ans. Si on veut vraiment l'aider, il faut se donner un outil qui va lui permettre d'obtenir, le plus rapidement possible, son rendez–vous chez le spécialiste.

Présentement, on a deux problèmes. Le premier, c'est d'obtenir rendez–vous chez le spécialiste et le second, c'est d'obtenir le plus rapidement le rapport médical. Cela prend aussi du temps.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman. . .

The Vice–Chair (Mr. Proud): Just before you start, because of the fact that the English and the French versions of this amendment don't coincide, the best thing to do may be to stand this until we can get more identify between the two languages.

• 1705

Mr. Mifflin: I was going to suggest that I think that's the crux of the problem. Having said that, we have to be careful that we don't start directing the world in this legislation; we can only direct certain organizations. I would like to direct the whole organization to make sure they cut everything down by 50%, but that would be a lot more meaningless than the present thing.

Who are we to direct doctors? We can't do that. We can make suggestions. I think the French version probably satisfies what Mr. Godin is looking for.

Ms MacLean: Perhaps I could give a practical example of what we do now in the current system. As Mr. Godin points out, one of our difficulties sometimes is in scheduling medical examinations with specialists. Our staff now, quite frankly, barrage the specialist's office with phone calls. They simply phone every couple of weeks and ask whether "Mr. Veteran" is scheduled for his or her appointment yet. They ask for him to be scheduled as soon as possible because a decision is pending on that.

I'm not sure what power of enforcement the department or the board might have over any direction to proceed as quickly as possible with either the examination or the resulting report. Suffice it to say that at present our staff across the country do their best, quite frankly, to—I hesitate to use the word—nag the appropriate specialists into giving examinations for veterans as speedily as possible.

M. Godin: Peut–on réserver cet article et y revenir?

Mr. Pickard: I think if we don't agree with the concept, then there's not even a point of standing it. I have a problem with the concept. We're saying that we're going to put a piece of legislation in place that directs doctors to accept certain patients over other patients.

You can direct people in whatever way you want in legislation, but if anybody ever tried to prosecute under that piece of legislation, believe me, we would look terrible. So what is the point of putting something into a piece of legislation that cannot be acted upon? It seems to me ludicrous to even consider that aspect of it.

[*Traduction*]

services as soon as possible. I know that they will have to jump ahead of other people, but veterans are already 73 years old on average. If we really want to help them, we have to give ourselves a tool that will enable him to obtain, as soon as possible, an appointment with a specialist.

Currently, we have two problems. The first is getting an appointment with a specialist and the second is obtaining the medical report as soon as possible. That also takes time.

M. Mifflin: Monsieur le président. . .

Le vice–président (M. Proud): Avant que vous ne commenciez, étant donné que les versions françaises et anglaises de cet amendement ne concordent pas, il serait préférable de reporter cette question jusqu'à ce que les deux versions coïncident un peu plus.

M. Mifflin: J'allais justement dire que c'est ça le coeur du problème. Cela dit, nous devons faire très attention à ne pas commencer à vouloir tout régenter dans ce projet de loi, nous ne pouvons donner d'ordres qu'à certains organismes. J'aimerais bien faire en sorte que l'ensemble du système réduise tous ces coûts de 50 p. 100, mais même pour cela nous n'avons pas besoin d'aller aussi loin que ceci.

Qui sommes–nous pour donner des ordres aux docteurs? Ça n'est pas faisable. Nous pouvons donner un avis. Je pense que la version française répond à ce que M. Godin souhaiterait.

Mme MacLean: Permettez–moi de vous donner un exemple concret de ce qui se fait à l'heure actuelle. Comme M. Godin le fait remarquer, une de nos difficultés consiste à prévoir des rendez–vous pour examen avec les spécialistes. Très franchement, je dois dire que nos secrétaires en ce moment prennent littéralement d'assaut les bureaux des spécialistes pour ces rendez–vous. On leur téléphone tous les 15 jours pour leur demander si «tel ou tel ancien combattant» a déjà un rendez–vous. En faisant remarquer que l'on aimerait ce rendez–vous aussi rapidement que possible, parce qu'une décision en dépend.

Je ne sais pas de quel pouvoir dispose exactement le ministère ou le Tribunal, au moment où il faudrait faire appliquer une directive de faire diligence, que l'on parle de l'examen médical ou des rapports subséquents. Il suffit en tout cas de dire que pour le moment tout notre personnel, d'est en ouest, fait de son mieux, très honnêtement et—j'hésite à utiliser le mot—harcèle littéralement les spécialistes pour qu'ils reçoivent le plus rapidement possible les anciens combattants.

Mr. Godin: Could we stand the clause and come back later on?

M. Pickard: Si nous ne sommes pas même d'accord avec l'idée de base, ce n'est pas la peine de réserver l'article à plus tard. Je dois dire que l'idée elle–même ne me convient pas. Cela consisterait à prendre des dispositions législatives imposant aux médecins de faire passer certains patients avant d'autres.

Vous pouvez évidemment adopter les mesures que vous voulez, dans un projet de loi, mais si ensuite vous vous retrouvez avec des procès, croyez–m'en, nous n'aurions pas l'air très malins. Quel intérêt y a–t–il à adopter des dispositions qui resteraient sans effet? Je pense qu'il est parfaitement superflu et absurde d'y consacrer une minute de plus.

[*Text*]

Quite frankly, if we have the intent of going forward, then let's look for wording. But if there's no intent to go forward, I think we should just defeat the amendment.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Just to clarify, Mr. Pickard, I think we would stand it until we have the English and the French versions saying the same thing. Then we can decide what we'll do with it.

Mr. Jacob.

M. Jacob: Monsieur le président, j'ai écouté l'explication de monsieur, en face. Je veux le réserver, monsieur Pickard, parce que le libellé n'est pas équivalent en français et en anglais. On va retravailler le texte et on va le présenter à nouveau.

Mr. Frazer: Mr. Chairman, is it worth the difference in the wording? In fact, the department does intercede on behalf of the veteran to point out the urgency of the situation and ask the doctor if at all possible—which is all we can do—to expedite the case. Is it worthwhile formalizing that in conjunction with the amendment the Bloc has put forward? It's a fact that it's happening now; it just doesn't appear in the act.

The Vice–Chair (Mr. Proud): We will stand the amendment to clause 38 and then the clause. Is it agreed?

Some hon. members: Agreed.

Clause 38 allowed to stand

Clauses 39 to 72 inclusive agreed to

• 1710

On clause 73

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I have a technical amendment to offer. It's proposed section 82 of clause 73. On line 4, where it says "under this Act", it's to remove "under this Act", because the act is clarified on the previous page where the former act is defined. There's nothing diabolical or paradoxical about it. Technically, it's better and more correct.

I have another one of that nature, but if there's any debate on that I'd welcome it.

The second one is on line 35—

The Vice–Chair (Mr. Proud): Mr. Mifflin, can we go to the Reform amendment on page 25 before we do these?

Mr. Mifflin: The clerk decides which one has precedence, so I defer to the chairman and the clerk. I thought mine was less controversial than the Reform amendment.

The Vice–Chair (Mr. Proud): We'll do them as they appear in the book.

Mr. Hart: Mr. Chairman, I move that clause 73 of Bill C–67 be amended by adding immediately after line 30 on page 25 the following:

(1.1) On receipt of an application, the Minister shall as expeditiously as possible

[*Translation*]

Franchement, si nous tenons à cette disposition, cherchons un libellé plus satisfaisant. Dans le cas contraire, rejetons l'amendement.

Le vice–président (M. Proud): Pour plus de clarté, monsieur Pickard, je pense que nous devrions réserver l'amendement jusqu'à ce que les versions anglaise et française correspondent exactement. Ensuite nous déciderons.

Monsieur Jacob.

Mr. Jacob: Mr. Chairman, I listened carefully to my colleague on the other side. I would like to stand the amendment, Mr. Pickard, because of the difference between the French and the English version. We are going to look again at the text, and submit it anew.

M. Frazer: Monsieur le président, est–ce que cette différence de libellé vaut la peine qu'on s'y attarde? De fait, le ministère intercède déjà au nom des anciens combattants, en faisant remarquer qu'il y a urgence, et en demandant aux médecins, si c'est possible—et c'est tout ce que nous pouvons faire—de faire diligence. Est–il ensuite nécessaire de formaliser cela sous forme d'amendement comme celui du Bloc? Les choses se déroulent déjà de cette façon; mais ça n'est pas inscrit dans la loi.

Le vice–président (M. Proud): Nous allons réserver l'amendement à l'article 38 et l'article lui–même. Êtes–vous d'accord?

Des voix: Oui.

L'article 38 est réservé

Les articles 39 à 72 inclusivement sont adoptés

Article 73

M. Mifflin: Monsieur le président, j'ai un amendement de forme à proposer. Il s'agit de l'article 82 du projet de loi, sous l'article 73. À la ligne 4, où l'on précise «under this Act», dans la version anglaise, j'aimerais que l'on supprime cette expression, la question ayant été réglée à la page précédente à la définition de «loi antérieure». Il n'y a rien de paradoxal ni de douteux ici. Et sur le plan technique, c'est préférable.

J'ai un autre amendement semblable à proposer, mais je suis prêt à entendre les arguments concernant celui–ci.

Le deuxième amendement concerne la ligne 35. . .

Le vice–président (M. Proud): Monsieur Mifflin, est–ce que nous pourrions passer à l'amendement du Parti réformiste, concernant la page 25, avant de revenir aux vôtres?

M. Mifflin: La greffière décidera de l'ordre de priorité, et je m'en remets au président et à la greffière. Je pensais que mon amendement serait moins controversé que celui du Parti réformiste.

Le vice–président (M. Proud): Nous les prendrons dans l'ordre dans lequel ils apparaissent ici.

M. Hart: Monsieur le président, je propose que l'article 73 du projet de loi C–67 soit modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 29, page 25, ce qui suit:

(1.1) Sur réception d'une demande, le ministre est tenu le plus rapidement possible

[*Texte*]

(a) collect such relevant material as is available in the records of departments and agencies of the Government of Canada; and

(b) make such inquiries into the facts on which the application is based as the Minister deems advisable.

I have two amendments. Do you want them one at a time?

The Vice-Chair (Mr. Proud): Yes.

Mr. Hart: Mr. Chairman, Mr. Andrew Chatwood has extensive experience as an adjudicator of veterans disability claims, and he is a former Liberal member of Parliament. That just goes to show that former Liberal members of Parliament have good ideas too, so I won't hold that against him. Anyway, he raised a number of important—

The Vice-Chair (Mr. Proud): Mr. Hart, is it the present ones that you're questioning?

Mr. Hart: No, not at all. I wouldn't question them at all.

He made a couple of important points in his presentation last Wednesday. He pointed out two rights of veterans in sections 82 and 83 of the current Pension Act that were accidentally stricken from Bill C-67. The first right removed is the obligation of the commission to collect all relevant material on a case in government records, and to make the necessary inquiries into the facts on which the application is based.

My amendment addresses this lost right and restores it to the veteran who cannot be burdened with the obligation to do his own research.

• 1715

Mr. Mifflin: Could we ask the department officials to speak to that, please?

Ms MacLean: I think the point the department has endeavoured to make on its testimony before the committee is that it shares the concerns of the committee with the low favourable rate on first application due to the absence of or perhaps the presentation of all the relevant information.

First, the department's commitment to try to get all that relevant information for the first application I think has been perhaps overemphasized, if anything, in its testimony before the committee. Perhaps more to the point from a legislative viewpoint, this obligation to collect and use all appropriate material, because this is a procedural issue, has been transferred to regulations. So this ongoing responsibility has been moved to the regulations, consultation drafts of which have been with the veterans groups and any other stakeholders since December. Obviously we would not be finalizing the regulations until the bill itself is disposed of.

Mr. Pickard: Are you suggesting it would be redundant to put it in the bill when it already is in the regulations that are being used now?

[*Traduction*]

a) de recueillir la documentation pertinente disponible dans les archives du ministère et des organismes du gouvernement du Canada; et

b) de mener sur les faits sur lesquels se fonde la demande, les enquêtes qu'il juge utiles.

J'ai deux amendements. N'en voulez-vous qu'un à la fois?

Le vice-président (M. Proud): Oui.

M. Hart: Monsieur le président, M. Andrew Chatwood a une expérience approfondie en matière d'arbitrage des demandes des anciens combattants concernant l'invalidité, et c'est par ailleurs un ancien député du Parti libéral. Tout cela montre que d'anciens députés libéraux au fédéral peuvent avoir de bonnes idées, et je ne retiendrai donc pas cet aspect de sa biographie à sa charge. En tout cas, il pose un certain nombre de questions importantes. . .

Le vice-président (M. Proud): Monsieur Hart, remettez-vous en question les députés actuels?

M. Hart: Non, pas du tout. Je n'oserais certainement pas.

Il a donc posé un certain nombre de questions importantes lors de sa comparution mercredi dernier. Il a notamment fait remarquer que deux des droits consentis aux anciens combattants aux articles 82 et 83 de la Loi actuelle sur les pensions ont été, par accident, supprimés des nouvelles dispositions, le projet de loi C-67. Le premier droit est celui de l'obligation de la Commission de rassembler tous les éléments d'information pertinents détenus par l'administration centrale, et de faire les enquêtes nécessaires en ce qui concerne les faits sur lesquels se fonde la demande.

Mon amendement revient donc sur ce droit qui a disparu, pour le rétablir, l'ancien combattant ne pouvant en aucun cas avoir l'obligation de faire lui-même cette recherche.

M. Mifflin: Pourrions-nous demander aux représentants du ministère de nous dire ce qu'ils en pensent?

Mme MacLean: Le ministère, lorsqu'il a comparu, a déclaré partager les préoccupations du comité en ce qui concerne le faible pourcentage de premières demandes approuvées, et cela en raison de l'absence ou du mode de présentation de l'information demandée.

Lors de la comparution du ministère, on a peut-être trop insisté sur son engagement à fournir toute l'information pertinente dès la première demande. Si cela correspond bien à l'intention de la loi, cette obligation de rassembler et d'utiliser toutes les informations nécessaires, étant donné que c'est une question de façon de procéder, fait finalement l'objet des définitions réglementaires. Cette responsabilité permanente fera donc l'objet de dispositions réglementaires, et les avant-projets pour consultation ont été adressés aux associations d'anciens combattants et autres intéressés dès le mois de décembre. De toute façon nous attendrons que le projet de loi ait été adopté avant de proposer une version définitive de ces règlements.

M. Pickard: Voulez-vous nous dire qu'il serait inutile d'inscrire cela dans le projet de loi, alors que c'est déjà dans la réglementation qui est utilisée?

[*Text*]

Ms MacLean: Actually, yes. Because this was seen as a procedural issue and not needing to be in the act per se, this provision was moved to the regulations.

Mr. Richardson: Mr. Chairman, I wasn't sure whether in fact you were giving some directions where this should be placed or if it is already in place.

Ms MacLean: It is already in the draft regulations that we circulated in December. They are not yet final, because we've just sent the first consultation draft around.

Mr. Richardson: Fine, thank you.

I bow to Mr. Hart, then. He sees that it is part of the regulations, the action having been taken by Veterans Affairs. Then we are satisfied.

Mr. Pickard: Mr. Chairman, I believe if you look on page 28 under proposed section 91, which indicates the regulations, that particular concern is dealt with there.

Mr. Hart: Mr. Chairman, I suppose the concern is that one of the reasons we're here discussing this bill is because we are trying to speed up the process. To me this means to make sure that comments such as we've laid out in the amendment, such as "shall be as expeditiously as possible", are something that should be seen in the actual bill so that it is a requirement.

I think the regulations, if I am not mistaken, can be changed. To me, it is important that it appear in the actual bill.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, it appears in the bill right now. It says every application shall be made to the minister. I refer you to page 25. Proposed subsection 81(2) on line 32 says: "The Minister shall consider an application without delay after its receipt".

Go ahead, Leslie.

Ms MacLean: I would call the attention of the committee to clause 47 on page 14. It's proposed subsection 5(4) on your 14th page, which reads:

> Decisions of the Minister shall be made as informally and expeditiously as the circumstances and considerations of fairness permit.

There is an explicit requirement to proceed expeditiously.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, if I could, at the risk of sounding simplistic, but not meaning to do so, when I applied what's in the legislation and what's in the regulations in my own case and went back to my previous incarnation and asked what was in Q, R and O and what was in CFAO. . . CFAO, Canadian Forces Administrative Orders, are really an amplification of the procedures that pertain to the principles contained in Queen's Regulations and Orders for Canadian Forces.

I have been assured by the officials that this indeed is an amplification of a procedural matter that is already in the draft regulations.

[*Translation*]

Mme MacLean: Exactement. Puisqu'il s'agit d'une question de procédure, et que cela n'a pas besoin d'être dans la loi, cette disposition se retrouvera dans la réglementation.

M. Richardson: Monsieur le président, je n'ai pas très bien compris si vous demandiez que cela figure dans la réglementation, ou si cela s'y trouve déjà.

Mme MacLean: C'est déjà inclus dans l'avant-projet de réglementation que nous avons distribué au mois de décembre. Ce n'est pas une version finale, c'est une ébauche qui circule aux fins de consultation.

M. Richardson: Très bien, merci.

Je m'incline devant M. Hart, dans ces conditions. Il voit que cela fera partie des règlements, à l'initiative du ministère des Anciens Combattants. Cela nous satisfait pleinement.

M. Pickard: Monsieur le président, si vous vous reportez à la page 28, à l'article 91 proposé, intitulé Règlements, vous verrez qu'il en est précisément question.

M. Hart: Monsieur le président, la raison d'être de ce projet de loi est précisément que nous essayons d'accélérer l'ensemble du processus. D'après moi, cela signifie que des expressions telles que «le plus rapidement possible», comme dans l'amendement, devraient en fait se retrouver dans le projet de loi lui-même pour que cela devienne effectivement obligatoire.

La réglementation, si je ne me trompe, est toujours sujette à modification. Voilà pourquoi il me paraît important que cela figure en toutes lettres dans la loi.

M. Mifflin: Monsieur le président, c'est précisément le cas. On parle, et je vous renvoie à la page 25, de ce que toute demande de compensation doit être présentée au ministre, et au paragraphe 81(2), à la ligne 30, on précise: «dès sa réception».

Allez-y, Leslie.

Mme MacLean: Je me permettrai d'attirer l'attention du comité sur l'article 47 de la page 14. Si vous vous reportez au paragraphe 5(4), page 14, vous lirez:

> Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le ministre prend ses décisions sans formalisme et en procédure expéditive.

On parle donc bien d'accélérer la procédure.

M. Mifflin: Monsieur le président, si vous le permettez, et au risque de paraître simpliste, sans que ce soit mon intention, lorsque j'ai appliqué la loi et le règlement à mon propre cas, concernant une ancienne incarnation, et me suis reporté aux ordonnances et règlements de la Reine, à savoir l'OAFC. . . les ordonnances administratives des forces canadiennes sont en fait l'application aux forces canadiennes des procédures et principes des ordonnances et règlements de la Reine.

Les hauts fonctionnaires m'ont garanti que ce principe du prolongement est appliqué aux règlements à l'étude.

[*Texte*]

Amendment negatived

Mr. Mifflin: He's not even in favour of his own amendment.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Hart: We talked about it.

Mr. Chairman, my second amendment is that clause 73 be amended by adding immediately after line 40 on page 25 the following:

Minister's decision

(2.1) Where the Minister, after considering an application for an award and all relevant information obtained by the Minister, is not satisfied that the applicant is entitled to an award, the Minister shall promptly notify the applicant in writing of the Minister's decision, setting out

(*a*) the reasons why the Minister is not satisfied the applicant is entitled to an award;

(*b*) a summary of the evidence considered by the Minister and the Minister's findings thereon, including any inferences of fact made by the Minister;

(*c*) a summary of the law application to the applicant's case and the Minister's interpretation thereof;

(*d*) the further courses of action open to the applicant under this Act.

Section 83 states that when the minister is considering a case after collecting all relevant information and is not satisfied with the applicant's merit, the minister will inform the applicant in writing as to the justification for refusal. The minister will give a summary of evidence and law applied to the applicant's case and inform the applicant of further courses of action that could be taken.

My amendment will restore that lost right.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, may I ask the officials to comment on that?

The Vice-Chair (Mr. Proud): Yes.

Ms MacLean: If I could respond in general, I believe this is much the same issue as in the previous amendment. These are procedural matters that have been moved to the regulations. Of course if decisions did not include their reasons, for the unfavourable decisions particularly, I don't think they would be considered adequate by either the decision-makers or the recipients.

Amendment negatived

Mr. Mifflin: I have two technical amendments, and I refer you to the first one, which I put forward earlier. On page 26, in line 4, after the word "Commission", the phrase "under this Act" should be deleted, because in fact on the previous page, the definition of the former act covers that. It just makes it clearer. It's redundant.

There's no debate on it. I'm just giving the reason for it.

[*Traduction*]

• 1720

L'amendement est rejeté

M. Mifflin: Il ne vote même pas pour son propre amendement.

Des voix: Oh! oh!

M. Hart: Nous en avons discuté.

Monsieur le président, mon deuxième amendement demande que l'article 73 soit modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 36, page 25, ce qui suit:

Décision du ministre

(2.1) Lorsque le ministre après l'étude d'une demande de compensation et de tous les renseignements pertinents qu'il a obtenus n'est pas convaincu que le requérant a droit à une compensation, il notifie promptement au requérant, par écrit, sa décision en indiquant:

a) pour quelles raisons il n'est pas convaincu que le requérant a droit à une compensation;

b) un résumé de la preuve étudiée par le ministre et ses conclusions de fait tirées par lui;

c) un résumé du droit applicable au cas du requérant et l'interprétation que lui a donnée le ministre;

d) les recours qui restent ouverts au requérant en vertu de la présente loi.

L'article 83 de la loi précise que le ministre, s'il juge la demande sans fondement, et cela après avoir pris en considération toute l'information pertinente, en informe le demandeur par écrit en exposant les motifs de son refus. Le ministre ajoutera un résumé de la preuve, ainsi que du droit applicable au cas du requérant, en exposant par ailleurs quels recours sont à sa disposition.

Mon amendement va donc rétablir ce droit qui n'est pas inscrit dans le projet de loi.

M. Mifflin: Monsieur le président, puis-je demander aux représentants du ministère ce qu'ils en pensent?

Le vice-président (M. Proud): Oui.

Mme MacLean: Je vais répondre de façon générale, car il s'agit en fait d'un problème tout à fait semblable à celui de l'amendement précédent. Là encore les questions de procédure vont faire l'objet de dispositions fixées par règlement. Bien évidemment, si les raisons de la décision n'étaient pas exposées, et notamment lorsqu'il s'agit d'un refus, cela ne serait acceptable ni du point de vue du décideur ni de celui du destinataire.

L'amendement est rejeté

M. Mifflin: J'ai deux amendements techniques à proposer, et je vais d'abord revenir au premier, que je vous ai déjà soumis. Il s'agit dans la version anglaise de la ligne 4 de la page 26 ou après le mot «Commission», j'aimerais que l'on supprime l'expression «under this Act», ce qui n'est que logique si l'on se reporte à la définition de «loi antérieure» à la page précédente. C'est simplement plus clair, et on évite une répétition.

Je vois qu'il n'y a pas de contestation. J'expose simplement les raisons de ma démarche.

[*Text*]

Amendment agreed to

Mr. Mifflin: The second proposal, Mr. Chairman, is that clause 73 of Bill C–67 be amended by striking out line 35 on page 26 and substituting the following:

Act or under subsection 34(5) of the Veterans Review and Appeal Board Act may apply to the Veterans Review and

The intent there is to be all–inclusive in going back to include the previous boards that considered these, not just the one.

Amendment agreed to

Clause 73 as amended agreed to

Mr. Mifflin: Our next amendment, I believe, is to clause 111.

Mr. Richardson: Wait a minute. There's one from the Bloc Québécois to clause 73, page 28.

Mr. Mifflin: There's another amendment by the Bloc?

Mr. Richardson: Yes.

• 1725

M. Godin: On voudrait ajouter le texte suivant:

(1.1) Le médecin qui fait subir un examen médical. . .

C'est à la page 28.

The Vice–Chair (Mr. Proud): I'll have to have unanimous consent to revert back to clause 73.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Mifflin: I'll give you unanimous consent, but I think we're dealing with something we've already discussed in principle.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Okay. This is the same thing, on 48 hours.

Monsieur Godin.

M. Godin: Je propose que l'article 73 soit modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 6, à la page 28, ce qui suit:

(1.1) Le médecin qui fait subir un examen médical à un demandeur ou à un pensionné aux termes du paragraphe (1) doit remettre au ministre les résultats de l'examen dans les quarante–huit heures suivant l'obtention des résultats.

Mr. Mifflin: I have the same difficulty with that, Mr. Chairman. I don't think we're empowered to direct medical examiners to. . . It would be meaningless. We couldn't enforce it. If you can't enforce something, it's very difficult to have it in legislation.

Mr. Pickard: It needn't be within 48 hours, Mr. Chairman. If a medical examiner had Friday afternoon to do an examination, he may write that report Monday and be in violation of the law.

We try to mention speed and get the highest degree of speed possible. I think everyone agrees to that. I don't think we have to spell it out in every clause and I don't think it's meaningful to do so. I think it's making the bill more cumbersome.

[*Translation*]

L'amendement est adopté

M. Mifflin: Deuxième proposition, monsieur le président, à savoir que l'article 73 du projet de loi C–67 soit modifié par substitution, à la ligne 28, page 26, de ce qui suit:

gime de la présente loi ou du paragraphe 34(5) de la Loi sur le Tribunal des anciens combattants (Révision et appels) peut la faire réviser

L'intention est ici d'inclure la possibilité de révision aux anciens tribunaux, et non pas simplement à celui–ci.

L'amendement est adopté

L'article 73, tel que modifié, est adopté

M. Mifflin: L'amendement suivant, si je ne me trompe, concerne l'article 111 du projet de loi.

M. Richardson: Une seconde. Il y en a un du Bloc québécois à l'article 73, page 28.

M. Mifflin: Il y a encore un amendement du Bloc?

M. Richardson: Oui.

Mr. Godin: We would like to add the following text:

(1.1) A qualified medical practioner who gives a medical examination. . .

It's on page 28.

Le vice–président (M. Proud): Y a–t–il consentement unanime pour que nous revenions à l'article 73.

Des voix: D'accord.

M. Mifflin: Je ne vous priverai pas du consentement unanime, mais je crois que nous revenons sur quelque chose dont nous avons déjà discuté en principe.

Le vice–président (M. Proud): Très bien. Cet amendement porte également sur le délai de 48 heures.

Mr. Godin.

Mr. Godin: I move that clause 73 be amended by adding immediately after line 6 on page 28 the following:

(1.1) A qualified medical practitioner who gives a medical examination to an applicant or pensioner pursuant to sub–section (1) shall submit the result of the examination to the Minister within 48 hours after obtaining the results.

M. Mifflin: Cet amendement soulève le même problème, monsieur le président. Je ne crois pas qu'il soit possible d'exiger qu'un médecin. . . Ce serait inutile. Nous ne pourrions appliquer cette disposition. S'il est impossible de le faire, pourquoi l'inclure dans la loi.

M. Pickard: On pourrait prévoir un autre délai que celui de 48 heures, monsieur le président. Si un médecin fait subir un examen médical à un demandeur ou à un pensionné un vendredi après–midi, il enfreindra la loi s'il rédige son rapport le lundi.

Nous voulons accélérer le processus autant que possible. Je ne crois pas que personne s'y oppose. Je ne crois cependant pas qu'il convienne de préciser un délai dans chaque disposition. Cela ne fera que compliquer les choses.

[*Texte*]

M. Jacob: La seule raison pour laquelle cette disposition a été modifiée, c'est que des anciens combattants ont subi des examens dont les résultats ont traîné dans le bureau du spécialiste durant une période de 15 jours, trois semaines ou un mois.

Je comprends que légalement, il est très difficile de dire au corps médical: Vous avez tel délai pour faire les examens. Ce n'est pas possible. Cependant, lorsqu'ils ont eu les résultats, ils doivent être tenus de les remettre le plus rapidement possible étant donné l'âge des individus qui ont subi ces examens.

Je ne pense pas qu'on puisse dire au corps médical qu'il a tel délai ou qu'on puisse, de par la loi, lui imposer une amende si ce n'est pas fait dans le délai prescrit. C'est tout simplement un amendement pour accélérer les choses étant donné que dans certains cas, une fois les résultats obtenus, on tardait à les remettre au ministre ou au ministère.

The Vice-Chair (Mr. Proud): Ms MacLean, do you want to add anything?

Ms MacLean: I would suggest probably the most significant part of the delay comes with our difficulty in scheduling the examination as opposed to getting the report. Yes, I'm sure it's sometimes an issue that it's hard to get the report from the specialist, but I think we've found our more significant delays in getting the examinations themselves scheduled.

Mr. Chambers: Mr. Chairman, I think legislative counsel would agree with me that if we're attempting to develop a right without a remedy, we're going to be in a very awkward situation here. I think that's the problem with this one. It's a right, but there's no way to enforce it.

M. Jacob: Monsieur le président, ce n'est pas l'idée d'appliquer une obligation complète.

• 1730

Ce que je propose, on le retrouve à la CSST à Montréal. On retrouve cela de plus en plus dans des organismes. C'est une incitation. Je ne sais pas combien il nous en coûterait de mettre ça dans la lettre de la loi. Naturellement, si on ne met rien, on n'aura rien. Si on pouvait introduire cet article dans la présente loi, cela inciterait les spécialistes à nous donner un rapport beaucoup plus rapidement. Présentement, on a 10 000 cas par année et les gens attendent pendant trois ans avant de pouvoir régler leur problème. Si on pouvait inciter les spécialistes à donner leurs rapports, je ne vois pas en quoi cela pourrait nuire dans l'ensemble.

The Vice-Chair (Mr. Proud): Thank you, Mr. Godin.

I believe the object of this exercise we're doing is to try to speed up the whole process and hopefully at the end of the day, when these officials come back to us in two years' time, they'll show us that in fact we have cut it in half. I'll call the amendment.

Amendment negatived

Clause 73 as amended agreed to

Clauses 74 to 110 inclusive agreed to

On clause 111—*Applications for reconsideration*

[*Traduction*]

Mr. Jacob: The only reason why this clause has been amended, is because it has happened that veterans have taken medical examinations and have had to wait 15 days, 3 weeks or a month for their results.

I know it is very difficult legally to set a deadline for medical examinations. It is impossible. But considering the age of the individuals having taken those examinations, I think once the results are known, we can require that they be submitted as soon as possible.

I don't believe that we can set a deadline for the transmittal of those results or that we can fine the doctors who do not abide by those deadlines. The purpose of the amendment is only to speed up things since some doctors have taken too long to transmit the results of those examinations to the Minister or to the department.

Le vice-président (M. Proud): Madame MacLean, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme MacLean: Je crois que le retard découle surtout du fait qu'il faut parfois attendre assez longtemps avant d'obtenir un examen et non pas que les rapports sont envoyés en retard. Je suis sûre qu'il arrive parfois que les spécialistes mettent du temps à transmettre leurs rapports, mais je crois que c'est surtout qu'on a du mal à obtenir un rendez-vous avec les spécialistes.

M. Chambers: Monsieur le président, je crois que le conseiller juridique sera sans doute d'accord avec moi pour reconnaître que si nous créons un droit sans prévoir un recours, nous allons nous trouver dans une situation très embarrassante. Je crois que c'est le risque que pose cet amendement. Il crée un droit, mais il n'y a pas moyen de l'exercer.

Mr. Jacob: Mr. Chairman, the idea is not to set a compulsory requirement.

I'm suggesting something like what is done at the CSST in Montreal. More and more organizations are doing this. It's an incentive. I don't know how much it will cost us to include this in the act. Of course, if we don't set any deadline, we won't get anything. If we could include this clause in the act, it would entice specialists to give us their report sooner. Presently, we have 10,000 cases per year and people are waiting three years before getting an answer. I don't see why we couldn't ask specialists to submit their reports earlier.

Le vice-président (M. Proud): Je vous remercie, monsieur Godin.

Nous essayons de raccourcir le processus, et nous espérons que les fonctionnaires pourront nous dire dans deux ans que nous avons réduit les délais de moitié. Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement est rejeté

L'article 73, modifié, est adopté

Les articles 74 à 110 inclusivement sont adoptés

Article 111—*Demandes de réexamen*

[*Text*]

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, I have once again another technical amendment. My amendment G–3 is to clause 111 of Bill C–67, line 29 on page 40, and the purpose is simply to include previous pension review systems and specifically the War Veterans Allowance Board and any decisions that still may be relevant to decisions made by that board earlier.

In effect we would strike out line 29 on page 40 and substitute the following:

any decision of the Veterans Appeal Board, the Pension Review Board or the War Veterans Allowance Board

It just makes it more inclusive and of course is beneficial to the applicant or to the veteran.

Amendment agreed to

Clause 111 as amended agreed to

Clauses 112 to 119 inclusive agreed to

The Vice–Chair (Mr. Proud): Do you want to do the stood clauses today?

Mr. Mifflin: We have ten minutes, Mr. Chairman; I suggest we clear it up.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Okay. Shall we get back to the stood clauses?

Mr. Mifflin: Yes, let's make them run.

Mr. Richardson: Did we do to 121?

The Vice–Chair (Mr. Proud): No, to 119.

On clause 28—*Written and oral submissions*

Mr. Mifflin: Could we have the new wording, Mr. Chairman?

The Vice–Chair (Mr. Proud): The new wording, yes.

Mr. Walsh: Mr. Chairman, I earlier gave, to legal counsel for the government, who I expect has been otherwise occupied in the intervening period of time, a selection of proposed wording for clause 28, but I don't think the gentleman has had time to review what I have provided to him.

Basically, while he's having a chance to look at it I could explain that what I proposed for clause 28 is to make the wording as you have it in subclause 28(1), delete the words in the second to last line, "but the appeal panel shall not hear oral testimony", and then add in subclause 28(2) a provision that clarifies that oral testimony is not permissible in these proceedings but that the evidence must be submitted in writing. That's the gist of what I've proposed to legal counsel.

Ms MacLean: We've just been going over the amendment and counsel is coming forward with another option, which we find shorter.

• 1735

If you go to clause 28, what we are proposing would essentially stop the clause after the word "arguments" and would add the other clause that you have suggested. In short, the section would read much like this:

[*Translation*]

M. Mifflin: Monsieur le président, j'ai un autre amendement de forme à présenter. Il s'agit de l'amendement G–3 qui porte sur l'article 111 du projet de loi C–67, ligne 31, page 40. L'amendement vise simplement à faire mention d'autres décisions qui auraient pu être rendues par des conseils de révision des pensions, et notamment par la Commission des allocations aux anciens combattants.

Il est proposé de modifier l'article 111 par substitution, à la ligne 31 de la page 40 de ce qui suit:

des anciens combattants, du Conseil de révision des pensions ou de la Commission des allocations aux anciens combattants et soit à la confir.

L'amendement vise à tenir compte de toute décision rendue qui serait favorable au requérant ou à l'ancien combattant.

L'amendement est adopté

L'article 111, modifié, est adopté

Les articles 112 à 119 inclusivement sont adoptés

Le vice–président (M. Proud): Voulez–vous que nous discutions maintenant des articles qui ont été réservés?

M. Mifflin: Il nous reste dix minutes, monsieur le président. Je propose que nous le fassions.

Le vice–président (M. Proud): Très bien. Êtes–vous d'accord pour que nous revenions aux articles qui ont été réservés?

M. Mifflin: Oui.

M. Richardson: Nous sommes–nous rendus jusqu'à l'article 121?

Le vice–président (M. Proud): Non, jusqu'à 119.

Article 28—*Comparutions*

M. Mifflin: Pourriez–vous nous lire le nouveau libellé, monsieur le président?

Le vice–président (M. Proud): Le nouveau libellé.

M. Walsh: Monsieur le président, j'ai remis plus tôt au conseiller juridique du gouvernement qui, je crois, était occupé à autre chose, le libellé proposé de l'article 28, mais je ne crois pas qu'il ait eu encore le temps de l'examiner.

Pendant qu'il l'examine, j'aimerais préciser que ce que je propose au sujet de l'article 28, est de reprendre le libellé du paragraphe 28(1) et de supprimer les mots suivants: «à l'exclusion toutefois de tous témoignages oraux». Je propose qu'on ajoute un deuxième paragraphe à cet article précisant que les éléments de preuve doivent être présentés par écrit. C'est essentiellement ce que j'ai proposé au conseiller juridique.

Mme MacLean: Nous venons d'examiner l'amendement, et le conseiller juridique propose un libellé plus court.

Nous proposons de terminer l'article au mot «arguments» et d'ajouter ensuite un autre article comme celui que vous avez proposé. En bref, l'article se lirait comme suit:

[*Texte*]

An appellant may make a written submission to the appeal panel or may appear before it, in person or by a representative and at their own expense, to present evidence and arguments.

There is a second clause, which I don't have before me right now, which essentially says the evidence presented shall be in formal document form. I'm not sure exactly what the words are, but that is the proposal.

Mr. Mifflin: Mr. Chairman, there have been options put forward. Can I suggest an option to the committee that satisfies the requirement?

The Vice–Chair (Mr. Proud): You might, sir. By the way, we have about seven minutes left.

Mr. Mifflin: Okay, well this will take less than one minute.

The amendment now reads "subject to subsection 2," and the rest of the line 17 reads the same until you come to "and" on line 21 and add "oral arguments".

Then subsection (2), which is what the item is subject to, says "only documented evidence may be submitted under subsection (1)". So you've included the oral, but you can't have evidence that is not written; in other words, it has to be documented. You can't swear somebody in. The legal people tell me that—

Mr. Walsh: Mr. Chairman, I think I can clarify. For Mr. Frazer's benefit, there's a distinction to be made between argument and evidence. One can go there and argue, as it were, until you've really tired yourself out, but evidence to the panel for its consideration in making a decision must be written in documentary form. That's the distinction this rewording attempts to make clear. I believe it was the original intent, but it perhaps wasn't as clear as it might have been.

The Vice–Chair (Mr. Proud): I'll call the amendment on clause 28. Do you move the amendment, Mr. Mifflin?

Mr. Mifflin: I move that the amendment I just read be accepted to clarify clause 28.

Amendment agreed to

Clause 28 as amended agreed to on division

M. Godin: Monsieur le président, on retire l'amendement à l'article 38.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Should we get unanimous consent for them to withdraw the amendment?

Some hon. members: Agreed.

Clause 38 agreed to

The Vice–Chair (Mr. Proud): Anything else?

Mr. Mifflin: The title, Mr. Chairman.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Shall clause 1 carry?

Clause 1 agreed to on division

The Vice–Chair (Mr. Proud): Shall the title carry?

[*Traduction*]

L'appelant peut soit adresser une déclaration écrite au comité d'appel, soit comparaître devant celui–ci, mais à ses frais, en personne ou par l'intermédiaire de son représentant, pour y présenter des éléments de preuve et ses arguments.

Il y aurait un deuxième article, que je n'ai pas devant moi pour l'instant, précisant que les éléments de preuve doivent être sous forme écrite. Je ne sais pas quel est le libellé exact, mais c'est plus ou moins ce qui est proposé.

M. Mifflin: Monsieur le président, le comité a été saisi de certaines options. Puis–je lui en proposer une?

Le vice–président (M. Proud): Oui, monsieur. Il nous reste cependant sept minutes seulement.

M. Mifflin: Je prendrai moins d'une minute.

On précise maintenant dans l'amendement «sous réserve du paragraphe 2» et le reste de l'article reste inchangé, sauf qu'on ajoute le mot «oraux» après le mot «arguments».

Le paragraphe 2 précise que seuls «des éléments de preuve écrite pourront être fournis aux termes de l'article (1)». Il est donc maintenant question d'arguments oraux, mais les éléments de preuve doivent être présentés par écrit. On ne peut pas tout simplement demander à quelqu'un de témoigner sous serment. Des spécialistes du droit me disent. . .

M. Walsh: Monsieur le président, permettez–moi de donner une précision. Pour la gouverne de M. Frazer, il faut faire une distinction entre argument et élément de preuve. On peut présenter au comité tous les arguments qu'on veut, mais les éléments de preuve sur lesquels il doit se fonder pour rendre une décision doivent être présentés par écrit. Le nouveau libellé vise à le préciser. C'était l'intention première de l'article, mais je crois qu'il n'était pas aussi clair qu'il aurait dû l'être.

Le vice–président (M. Proud): Je mets aux voix l'article 28. Voulez–vous proposer l'amendement, monsieur Mifflin?

M. Mifflin: Je propose l'amendement que je viens de lire à l'article 28.

L'amendement est adopté

L'article 28, modifié, est adopté à la majorité des voix

Mr. Godin: Mr. Chairman, we withdraw our amendment to clause 38.

Le vice–président (M. Proud): Y a–t–il consentement unanime pour que cet amendement soit retiré?

Des voix: Adopté.

L'article 38 est adopté

Le vice–président (M. Proud): Y a–t–il autre chose?

M. Mifflin: Le titre, monsieur le président.

Le vice–président (M. Proud): L'article 1 est–il adopté?

L'article 1 est adopté à la majorité des voix

Le vice–président (M. Proud): Le titre est–il adopté?

[*Text*]

Some hon. members: Agreed.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Shall the bill carry?

Some hon. members: Agreed.

An hon. member: On division.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Vice–Chair (Mr. Proud): Thank you very much. We are now adjourned.

[*Translation*]

Des voix: Adopté.

Le vice–président (M. Proud): Le projet de loi est–il adopté?

Des voix: Adopté.

Une voix: À la majorité des voix.

Le vice–président (M. Proud): Ferai–je rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le vice–président (M. Proud): Je vous remercie beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Veterans Affairs Canada:

Doris Boulet, Director General, Benefits Division;

Sandra Gaudet, Project Manager Pension Reform;

Leslie MacLean, Senior Pension Analyst;

Brian Chambers, Legal Counsel;

Aileen Cameron, Senior Legislation & Policy Analyst.

TÉMOINS

Du Ministère des Anciens combattants du Canada:

Doris Boulet, directrice générale des prestations;

Sandra Gaudet, gestionnaire du projet réforme des pensions;

Leslie MacLean, conseillère principale des pensions;

Brian Chambers, conseiller juridique;

Aileen Cameron, analyste principale de la législation et des politiques.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

28

Publica

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 13 (Meetings No. 21 to 25)

Tuesday, April 25, 1995
Tuesday, May 2, 1995
Thursday, May 4, 1995
Thursday, May 18, 1995
Tuesday, May 30, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 13 (Séances nº 21 à 25)

Le mardi 25 avril 1995
Le mardi 2 mai 1995
Le jeudi 4 mai 1995
Le jeudi 18 mai 1995
Le mardi 30 mai 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Tuesday, April 25, 1995, Tuesday, May 2, 1995 and Thursday, May 4, 1995

Pursuant to Standing Order 81(4), Main Estimates 1995–96, National Defence: Votes 1, 5, 10, 15 and 20

Communications Security Establishment

Frigate Program, Unisys/Paramax contracts

Thursday, May 18, 1995 and Tuesday, May 30, 1995

Pursuant to Standing Order 81(4), Main Estimates 1995–96, Veterans Affairs: Votes 1, 5, 10, 15 and 20

Allied Resistance Pension

INCLUDING:

The Second and Third Reports to the House

CONCERNANT:

Le mardi 25 avril 1995, le mardi 2 mai 1995 et le jeudi 4 mai 1995

Conformément à l'article 81(4) du Règlement, Budget des dépenses principal 1995–1996, Défense nationale: crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Centre de la sécurité des télécommunications

Programme des frégates, contrats Unisys/Paramax

Le jeudi 18 mai 1995 et le mardi 30 mai 1995

Conformément à l'article 81(4) du Règlement, Budget des dépenses principal 1995–1996, Anciens combattants: crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Pension de la résistance alliée

Y COMPRIS:

Les Deuxième et Troisième rapports à la Chambre

APPEARING:

The Honourable David Collenette, P.C., M.P.,
Minister of Nationald Defence and
Minister of Veterans Affairs

The Honourable Lawrence MacAuley, P.C., M.P.,
Secretary of State (Veterans Affairs)

WITNESSES:

(See end of document)

COMPARAÎT:

L'honorable David Collenette, c.p., député,
Ministre de la Défense nationale et
Ministre des Anciens combattants

L'honorable Lawrence MacAulay, c.p., député,
Secrétaire d'État (Anciens combattants)

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

LIBRARY
AUG 3 1 1995
University of Toronto

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(13)

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Len Hopkins
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
George Proud
John Richardson—(13)

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Yvan Grose
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
Réal Ménard
Bob Mills
Bob Ringma
Svend J. Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

1st Session / 35th Parliament

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Tuesday, February 28, 1995:

Pursuant to Standing Order 81(6), Mr. Eggleton (President of the Treasury Board), seconded by Mr. Gagliano (Secretary of State (Parliamentary Affairs) and Deputy Leader of the Government in the House of Commons), moved,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1996, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs

National Defence, Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

Veterans Affairs, Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

The question was put on the motion and it was agreed to.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

1ère Session / 35e Législation

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du mardi 28 février 1995:

Conformément à l'article 81(6) du Règlement, M. Eggleton (président du Conseil du Trésor), appuyé par M. Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes), propose,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1996, soit renvoyé aux divers Comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

La motion, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORTS TO THE HOUSE

Wednesday, May 31, 1995

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Order of Reference of February 28, 1995, your Committee has considered Votes 1, 5, 10, 15 and 20 under NATIONAL DEFENCE in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1996 and reports the same.

A copy of the Minutes of Proceedings relating to this study (*Issue No. 13 which includes this Report*) is tabled.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le mercredi 31 mai 1995

Le Comité permanent de la défense nationale et affaires des anciens combattants a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du 28 février 1995, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 sous la rubrique DÉFENSE NATIONALE du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1996 et fait rapport à ce sujet.

Un exemplaire des Procès–verbaux relatifs à cette étude (*Fascicule nº 13 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Le président

WILLIAM ROMPKEY

Chair

Wednesday, May 31, 1995

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs has the honour to present its

THIRD REPORT

In accordance with its Order of Reference of February 28, 1995, your Committee has considered Votes 1, 5, 10, 15 and 20 under VETERANS AFFAIRS in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1996 and reports the same.

A copy of the Minutes of Proceedings relating to this study (*Issue No. 13 which includes this Report*) is tabled.

Le mercredi 31 mai 1995

Le Comité permanent de la défense nationale et affaires des anciens combattants a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du 28 février 1995, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15 et 20 sous la rubrique AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1996 et fait rapport à ce sujet.

Un exemplaire des Procès–verbaux relatifs à cette étude (*Fascicule nº 13 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Le président

WILLIAM ROMPKEY

Chair

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 25, 1995
(Meeting No. 21)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:33 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

Associate Member present: Bob Ringma.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Appearing: The Honourable David Collenette, P.C., M.P., Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs.

Witnesses: From the Department of National Defence: Lieutenant–General Paddy O'Donnell, Vice Chief of the Defence Staff; M. Kenneth Calder, Assistant Deputy Minister (Personnel); Lieutenant–General Robert Fischer, Senior Assistant Deputy Minister (Materiel); Lieutenant–General Paul Addy, Assistant Deputy Minister (Personnel); Rear–Admiral Barry Keeler, Acting Assistant Deputy Minister (Finance and Corporate Services).

Pursuant to Standing Order 81(4), the Committee commenced its examination of the Main Estimates 1995–96, National Defence, Votes 1, 5, 10, 15, 20.

The Chair called Vote 1, under National Defence.

The Minister made a statement, and, with the witnesses, answered questions.

At 5:32 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MAY 2, 1995
(Meeting No. 22)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:33 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chair William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Communications Security Establishment: A.S. Woolner, Chief. *From the Privy Council:* Margaret Bloodworth, Deputy Clerk, Security and Intelligence.

Pursuant to Standing Order of 81(4), the Committee resumed consideration of the Main Estimates, 1995–96, National Defence, Votes 1, 5, 10, 15 and 20. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, April 25, 1995, Issue No. 13, Meeting No. 21*).

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 25 AVRIL 1995
(Séance nº 21)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 33, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Membre associé présent: Bob Ringma.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable David Collenette, c.p., député, ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: Lieutenant–général Paddy O'Donnell, vice–chef d'état–major de la défense; M. Kenneth Calder, sous ministre adjoint (Personnel); Lieutenant–général Robert Fischer, sous–ministre adjoint principal (Matériels); Lieutenant–général Paul Addy, sous–ministre adjoint (Personnel); Contre–amiral Barry Keeler, sous–ministre adjoint associé (Finances et services ministériels).

Conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, le Comité commence l'étude du Budget des dépenses principal pour 1995–1996, Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15, 20.

Le président met en délibération le crédit 1, sous la rubrique Défense nationale.

Le ministre fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 h 32, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 2 MAI 1995
(Séance nº 22)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 33, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Du Centre de la sécurité des télécommunications: A.S. Woolner, chef. *Du Conseil privé:* Margaret Bloodworth, greffière adjointe, Sécurité et Renseignement.

Conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, le Comité reprend l'étude l'étude du Budget des dépenses principal pour 1995–1996, Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20. (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 25 avril 1995, fascicule nº 13, séance nº 21*)

Margaret Bloodworth made a statement, and with A.S. Woolner, answered questions.

At 4:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 4, 1995
(Meeting No. 23)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:32 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John Richardson and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Department of National Defence: M.P. Lagueux, Assistant Deputy Minister – Equipment Program Management; Rear Admiral M. Saker, Senior ranking engineering officer in the Canadian Forces; Commodore F.W. Gibson, Director General, Maritime Equipment Management; Captain (N) J. Sylvester, Present project manager CPF; Commander P. Thiffault, Commanding Officer of HMCS Ville de Québec.

In accordance with its mandate under Standing Order 81(4), the Committee resumed consideration of the Main Estimates, 1995–96, National Defence, Votes 1, 5, 10, 15 and 20. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Tuesday, April 25, 1995, Issue No. 13, Meeting Number 21*).

Mr. Lagueux and Commander Thiffault made statements, and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:11 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 18, 1995
(Meeting No. 24)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, William Rompkey presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Jim Hart, Jean H. Leroux, George Proud and William Rompkey.

Acting Members present: Gurbax Mahli for Fred Mifflin, Geoff Regan for John Richardson and Peter Thalheimer for Bonnie Hickey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Michel Rossignol, Researcher.

Appearing: The Honourable Lawrence MacAuley, P.C., M.P., Secretary of State (Veterans Affairs).

Witnesses: From Veterans Affairs Canada: David Nicholson, Deputy Minister; Serge Rainville, Assistant Deputy Minister; Rhéal Bray, Director General, Finance. *From the Canada Pensions Commission:* Marcel Chartier, Chairman. *From the Veterans Appeal Board:* Twila Whelan, Chair. *From the Bureau of Pensions Advocates:* Evan Elkin, Deputy Chief Pensions Advocate.

Margaret Bloodworth fait une déclaration et, avec A.S. Woolner, répond aux questions.

À 16 h 41, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 4 MAI 1995
(Séance nº 23)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 32, dans la salle 705, La Promenade, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John Richardson et William Rompkey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: M.P. Lagueux, sous–ministre adjoint, Gestion des programmes d'équipement; Contre–amiral M. Saker, officier supérieur du génie des forces canadienne; Commodore F.W. Gibson, Directeur général, Gestion du matériel maritime; Capitaine (Marine) J. Sylvester, gestionnaire actuel du projet; Commandant P. Thiffault, commandant du NCSM Ville de Québec.

Conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses principal pour 1995–1996, Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20. (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 25 avril 1995, fascicule nº 13, séance nº 21*)

M. Lagueux et le commandant Thiffault font des déclarations et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 17 h 11, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 18 MAI 1995
(Séance nº 24)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 37, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Jim Hart, Jean H. Leroux, George Proud et William Rompkey.

Membres suppléants présents: Gurbax Mahli pour Fred Mifflin, Geoff Regan pour John Richardson et Peter Thalheimer pour Bonnie Hickey.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Lawrence MacAuley, c.p., député, secrétaire d'État (Anciens combattants).

Témoins: Des Anciens combattants Canada: David Nicholson, sous–ministre; Serge Rainville, sous–ministre adjoint; Rhéal Bray, directeur général, Finances. *De la Commission canadienne des pensions:* Marcel Chartier, président. *Du Tribunal d'appel des anciens combattants:* Twila Whelan, présidente. *Du Bureau de services juridiques de pensions:* Evan Elkin, avocat–conseils des pensions.

Pursuant to Standing Orders 81(4) and 81(7), the Committee commenced its examination of the Main Estimates 1995–96, Veterans Affairs, Votes 1, 5, 10, 15 and 20 and, the Outlook Document 1995–96 to 1997–98.

Jack Frazer gave notice of the following motion: "That the Committee ensure that the Chairman uphold all rules and practices of this Committee and in particular: a Member's privileges to debate each issue before Committee as provided for in the Standing Orders; a Member's right to question witnesses; a Member's right to seek advice from Legal Counsel; a Member's right to request input from Committee research staff; and a Member's right to move motions in his/her language pursuant to S.O. 65."

The Chair called Votes 1, 5, 10, 15 and 20 under Veterans Affairs.

The Secretary of State made a statement and, with the witnesses answered questions.

The Committee then considered the Fifth and Sixth Reports of the Sub–committee on Agenda and Procedure which read as follows:

"FIFTH REPORT OF THE SUB–COMMITTEE ON AGENDA AND PROCEDURE OF THE STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Your Sub–Committee on Agenda and Procedure met *in camera* at 11:06 o'clock a.m., Tuesday, May 2, 1995 in Room 208, West Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

The Sub–Committee met to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

1. That the Chair be instructed to invite the Minister of National Defence, the Honourable David Collenette and the Secretary of State (Veterans Affairs) to appear before the Committee to discuss the OUTLOOK Documents for their respective departments, and that, these meetings be scheduled no earlier than one week following the presentation of such documents.

2. That the researchers be instructed to prepare a background document outlining which benefits, currently offered to uniformed veterans, are not being offered to veterans of the Canadian Merchant Navy Association and the Canadian Merchant Navy Prisoner of War Association.

3. That the researchers prepare a list of other non–military veterans organizations which fall into the same category as the Newfoundland Overseas Foresters Association, i.e., Ferry Command for discussion at a meeting of the Sub–Committee on Agenda and Procedure during the week of May 8, 1995.

Conformément aux paragraphes 81(4) et 81(7) du Règlement, le Comité étudie le Budget des dépenses principal pour 1995–1996, Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20 et le document Perspectives, 1995–1996 à 1997–1998.

Jack Frazer donne préavis de la motion suivante: «Que le Comité s'assure que le président fasse observer tous les règlements et les pratiques en vigueur au Comité, surtout le privilège d'un membre du Comité de débattre de toute question dont le Comité est saisi conformément aux dispositions du Règlement, ainsi que le droit d'un membre du Comité d'interroger les témoins et d'obtenir des avis d'un conseiller juridique, de demander le concours du personnel de recherche et de présenter des motions dans sa langue conformément à l'article 65 du Règlement.»

Le président met en délibérations les crédits 1, 5, 10, 15 et 20, sous la rubrique Anciens combattants.

Le secrétaire d'État fait une déclaration et, avec les témoins, répond aux questions.

Le Comité étudie ensuite les Cinquième et Sixième Rapports du Sous–comité du programme et de la procédure dont voici les libellés:

«CINQUIÈME RAPPORT DU SOUS–COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Sous–comité du programme et de la procédure se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 06, le mardi 2 mai 1995, dans la pièce 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Le Sous–comité se réunit pour examiner les futurs travaux du Comité et convient de faire les recommandations ci–dessous:

1. Que l'on demande au président d'inviter le ministre de la Défense nationale l'honorable David Collenette, ainsi que le secrétaire d'État (Anciens combattants) à comparaître devant le Comité pour discuter des documents sur les PERSPECTIVES de leur ministère respectif, et que ces séances se tiennent au moins une semaine après la présentation desdits documents.

2. Que l'on demande aux attachés de recherche de préparer un document d'information sur les allocations, présentement versées aux anciens combattants militaires, que ne reçoivent pas les anciens combattants de l'Association de la Marine marchande canadienne et de l'Association des prisonniers de guerre de la Marine marchande canadienne.

3. Que les attachés de recherche dressent la liste des autres organisations d'anciens combattants non militaires qui tombent dans la même catégorie que la *Newfoundland Overseas Foresters Association*, c'est–à–dire du *Ferry Command*, pour qu'on en discute à une séance du Sous–comité, dans la semaine du 8 mai 1995.

4. That the Chair negotiate with the Office of the Auditor General to bring in the auditor to work with the Committee for two months in the late fall on the recommendations of the Special Commission on the Re–structuring of the Reserves and for a further two month period, March and April 1996, to work on the Main Estimates, 1996–97.

5. That the Committee meet with the members of the North Atlantic Assembly Committee on Security and Defence on Monday, June 12, 1995 at 3:30 p.m. and that the Chair and principal opposition critics of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade be invited to participate.

6. That the Committee accept the invitation of the Minister of National Defence and Veterans Affairs to study the recommendations of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves when tabled at the end of October 1995 and to report their findings to the House before the end of December 1995.

7. That the researchers prepare a background paper indicating which agency is responsible for the creation of new Orders and Awards and the process to be followed in the creation of a Canadian Volunteer Peacekeeping Medal. The paper to serve as the basis for discussion within the Committee at a later date.

At 11:49 o'clock a.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair."

"SIXTH REPORT OF THE SUB–COMMITTEE ON AGENDA AND PROCEDURE OF THE STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Your Sub–Committee on Agenda and Procedure met *in camera* at 4:03 o'clock p.m., Wednesday, May 10, 1995 in the Government Lobby, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Researchers.

The Sub–Committee met to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

1. That the Clerk be instructed to make the necessary arrangements to share the lease for a fax machine for the period of one year with the Standing Committee on Health, the total cost of this lease not to exceed $1000 per year per committee.

2. That the researchers be instructed to prepare a background paper on the current veterans benefits accorded to the Newfoundland Overseas Foresters Association and Ferry Command members, indicating which section of the veterans legislation covers each group. The paper to serve as the basis for discussion at a future meeting of the Committee on veterans issues.

4. Que le président prenne les dispositions nécessaires avec le Bureau du vérificateur général pour qu'un vérificateur vienne travailler, pendant deux mois vers la fin de l'automne, avec le Comité sur les recommandations de la Commission spéciale sur la restructuration de la réserve, et pendant deux autres mois, soit mars et avril 1996, pour travailler sur le Budget des dépenses principal de 1996–1997.

5. Que le Comité rencontre les membres du Comité de l'Assemblée de l'Atlantique–Nord sur la sécurité et la défense, à 15 h 30, le lundi 12 juin 1995 et que le président et les principaux porte–parole de l'opposition du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international soient invités à y participer.

6. Que le Comité accepte l'invitation du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants d'étudier les recommandations de la Commission spéciale sur la restructuration de la réserve lorsqu'elles seront déposées à la fin d'octobre 1995 et de faire rapport de leurs conclusions à la Chambre avant la fin de décembre 1995.

7. Que les attachés de recherche préparent un document d'information indiquant quel organisme est responsable de la création des Ordres et des Prix nouveaux, ainsi que la marche à suivre pour créer une Médaille pour service volontaire canadien du maintien de la paix. Le Comité discutera de cette question à une date ultérieure en s'appuyant sur ce document.

À 11 h 49, le Sous–comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.»

«SIXIÈME RAPPORT DU SOUS–COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Sous–comité du programme et de la procédure se réunit aujourd'hui à huis clos, à 16 h 03 le mercredi 10 mai 1995, dans la pièce l'Antichambre du gouvernement, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jack Frazer, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et William Rompkey.

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Le Sous–comité se réunit pour examiner ses travaux à venir, et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Qu'ordre soit donné au greffier de prendre les dispositions nécessaires pour partager le coût de location d'un télécopieur pendant une année avec le Comité permanent de la santé pourvu que le coût de cette location ne dépasse pas 1 000 $ par année respectivement.

2. Que l'on demande aux attachés de recherche de préparer une étude générale sur les allocations aux anciens combattants versées actuellement aux membres de la *Newfoundland Overseas Foresters Association* et de la *Ferry Command Association*, indiquant l'article de la Loi sur les anciens combattants qui traite de chacun de ces groupes. Cette étude servira de point de départ aux débats d'une séance ultérieure du Comité sur les questions relatives aux anciens combattants.

3. That the Committee schedule a meeting to discuss recommendations concerning benefits to be accorded to those members of the Newfoundland Overseas Foresters Association who do not currently receive veterans benefits. This meeting to be held prior to the Summer Recess.

4. That members of the Committee be requested to read the Senate Sub–Committee's report on Aboriginal Veterans and to report back to the Committee on any issues they feel should be examined by the full Committee and, that the Clerk provide copies of the report to members on request.

5. That the agenda for the meeting scheduled for Thursday,May 18, 1995 on Main Estimates 1995–96, Veterans Affairs with the Secretary of State for Veterans Affairs, the Hon. Lawrence MacAuley, include an item and draft motions for reporting the Main Estimates to the House.

6. That the Committee not pursue the questions of recommending the establishment of a Peacekeeping Medal at this time.

At 4:41 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair."

On motion of George Proud, it was agreed,—That the Committee concur in the Fifth Report of the Sub–Committee on Agenda and Procedure as presented.

On motion of George Proud, it was agreed,—That the Committee concur in the Sixth Report of the Sub–Committee on Agenda as presented.

Pursuant to Standing Order 81(4)(*b*), the Committee considered its Report on the Main Estimates, 1995–96, National Defence, Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

On Vote 1

It was agreed,—That Vote 1, less the amount of $1,871,047,750 voted in Interim Supply, carry.

On Vote 5

It was agreed,—That Vote 5, less the amount of $668,487,750.50 voted in Interim Supply, carry.

On Vote 10

It was agreed,—That Vote 10, less the amount of $43,668,249.50 voted in Interim Supply, carry.

On Vote 15

It was agreed,—That Vote 15, less the amount of $257,550 voted in Interim Supply, carry.

On Vote 20

It was agreed,—That Vote 20, less the amount of $1,427,250 voted in Interim Supply, carry.

Ordered,—That the Chair report to the House Votes 1, 5, 10, 15 and 20 under NATIONAL DEFENCE.

In accordance with his notice of motion, Jack Frazer moved: "That the Committee ensure that the Chairman uphold all rules and practices of this Committee and in particular: a Member's privileges to debate each issue before Committee as provided for in the Standing Orders; a Member's right to question witnesses; a Member's right to seek advice from Legal Counsel; a Member's right to request input from Committee research staff; and a Member's right to move motions in his/her language pursuant to S.O. 65."

3. Que le Comité prévoie une séance pour débattre des recommandations concernant les allocations à verser aux membres de la *Newfoundland Overseas Foresters Association* qui actuellement ne reçoivent pas d'allocations d'anciens combattants. Cette séance doit avoir lieu avant les vacances d'été.

4. Que l'on demande aux membres du Comité de lire le rapport du Sous–comité sénatorial sur les anciens combattants autochtones et de signaler au Comité toute question qui, selon eux, devrait être examinée par le Comité entier; et que le greffier fournisse des exemplaires du rapport aux membres, à leur demande.

5. Que l'on inscrive à l'ordre du jour de la séance du jeudi 18 mai 1995 sur le Budget des dépenses principal, 1995–1996, Affaires des anciens combattants, à laquelle doit comparaître l'honorable Lawrence MacAuley, secrétaire d'État des Affaires des anciens combattants, un point et des projets de motions relatifs au rapport du Budget des dépenses principal à la Chambre.

6. Que le Comité ne recommande plus pour l'instant la création d'une médaille du maintien de la paix.

À 16 h 41, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.»

Sur la motion de George Proud, il est convenu,—Que le Comité approuve le Cinquième Rapport du Sous–comité du programme et de la procédure.

Sur la motion de George Proud, il est convenu,—Que le Comité approuve le Sixième Rapport du Sous–comité du programme et de la procédure.

Conformément à l'alinéa 81(4)*b*) du Règlement, le Comité étudie son rapport sur le Budget des dépenses principal de 1995–1996, Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Crédit 1

Il est convenu,—Que le crédit 1, moins le montant de 1 871 047 750 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 5

Il est convenu,—Que le crédit 5, moins le montant de 668 487 750,50 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 10

Il est convenu,—Que le crédit 10, moins le montant de 43 668 249,50 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 15

Il est convenu,—Que le crédit 15, moins le montant de 257 550 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 20

Il est convenu,—Que le crédit 20, moins le montant de 1 427 250 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport des crédits 1, 5, 10, 15 et 20, sous la rubrique DÉFENSE NATIONALE.

Conformément à son avis de motion, Jack Frazer propose: «Que le Comité s'assure que le président fasse observer tous les règlements et les pratiques en vigueur au Comité, surtout le privilège d'un membre du Comité de débattre de toute question dont le Comité est saisi conformément aux dispositions du Règlement, ainsi que le droit d'un membre du Comité d'interroger les témoins et d'obtenir des avis d'un conseiller juridique, de demander le concours du personnel de recherche et de présenter des motions dans sa langue conformément à l'article 65 du Règlement.»

After debate, the questions being put on the motion, it was negatived.

YEAS: (2) NAYS: (5)

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée.

POUR: (2) CONTRE: (5)

À 17 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Clerk of the Committee

La greffière du Comité

CAROL CHAFE

TUESDAY, MAY 30, 1995
(Meeting No. 25)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:32 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Acting Chair, John Richardson, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, Fred Mifflin and John Richardson.

Acting Members present: Ron Fewchuk for William Rompkey; Janko Peric for Len Hopkins and Roseanne Skoke for George Proud.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: Veterans Affairs Canada: David Nicholson, Deputy Minister; Serge Rainville, Assistant Deputy Minister, Veterans Services; Rhéal Bray, Director General, Finance; Bunty Albert, Director, Legislation and Policy Directorate and Len Malone, Chief, Policy and Analysis, Legislation and Policy Directorate.

Pursuant to Standing Order 81(4) and (7), the Committee resumed its examination of the Main Estimates 1995–1996, Veterans Affairs Canada. Votes 1, 5, 10, 15 and 20, and its examination of the Outlook Document 1995–1996 to 1997–1998. *(See Minutes of Proceedings, Issue No. 13, Meeting No. 24).*

David Nicholson made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Pursuant to Standing Order 84(4)(b), the Committee considered its Report on the Main Estimates 1995–1996, Veterans Affairs Canada. Votes 1, 5, 10, 15 and 20.

On Vote 1

On motion of Fred Mifflin, *it was agreed,* — That Vote 1, less the amount of $123,708,000 voted in Interim Supply, carry.

On Vote 5

On motion of Bonnie Hickey, *it was agreed,* — That Vote 5, less the amount of $376,592,250 voted in Interim Supply, carry.

On Vote 10

On motion of Janko Peric, *it was agreed,* — That Vote 10, less the amount of $1,033,750 voted in Interim Supply, carry.

LE MARDI 30 MAI 1995
(Séance nº 25)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 32, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de John Richardson (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, Fred Mifflin et John Richardson.

Membres suppléants présents: Ron Fewchuk pour William Rompkey, Janko Peric pour Len Hopkins et Roseanne Skoke pour George Proud.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Des anciens combattants Canada: David Nicholson, sous–ministre; Serge Rainville, sous–ministre adjoint, Secteur des services aux anciens combattants; Rhéal Bray, directeur général, Finances; Bunty Albert, directrice, Legislation et politiques; Len Malone, chef, Politiques et analyse, Direction générale de la législation et des politiques.

Conformément aux paragraphes 81(4) et (7) du Règlement, le Comité reprend son étude du Budget des dépenses principal pour 1995–1996, Anciens combattants Canada, crédits 1, 5, 10, 15 et 20, et du document Perspectives, 1995–1996 à 1997–1998. *(Voir les Procès–verbaux, fascicule nº 13, séance nº 24)*

David Nicholson fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Conformément à l'alinéa 84(4) *b)* du Règlement, le Comité étudie son rapport sur le Budget des dépenses principal pour 1995–1996, Anciens combattants Canada, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Crédit 1

Sur la motion de Fred Mifflin, *il est convenu* — Que le crédit 1, moins le montant de 123 708 000 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 5

Sur la motion de Bonnie Hickey, *il est convenu* — Que le crédit 5, moins le montant de 376 592 250 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 10

Sur la motion de Janko Peric, *il est convenu* — Que le crédit 10, moins le montant de 1 033 750 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

On Vote 15

On motion of Ron Fewchuk, *it was agreed*, — That Vote 15, less the amount of $1,611,750, voted in Interim Supply, carry.

On Vote 20

On motion of Jim Hart, *it was agreed*, — That Vote 20, less the amount of $691,750 voted in Interim Supply, carry.

ORDERED, — That the Chair report the Main Estimates 1995–1996, Veterans Affairs to the House.

At 4:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

Crédit 15

Sur la motion de Ron Fewchuk, *il est convenu* — Que le crédit 15, moins le montant de 1 611 750 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

Crédit 20

Sur la motion de Jim Hart, *il est convenu* — Que le crédit 20, moins le montant de 691 750 $, voté dans les crédits provisoires, soit adopté.

IL EST ORDONNÉ — Que le président fasse rapport à la Chambre sur le Budget des dépenses principal, Anciens combattants.

À 16 h 15, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

WITNESSES

Tuesday, April 25, 1995 (Meeting No. 21)

Department of National Defence:

Lieutenant–General Paul Addy, Assistant Deputy Minister (Personnel);

M. Kenneth Calder, Assistant Deputy Minister (Personnel);

Lieutenant–General Robert Fischer, Senior Assistant Deputy Minister (Materiel);

Rear–Admiral Barry Keeler, Acting Assistant Deputy Minister (Finance and Corporate Services);

Lieutenant–General Paddy O'Donnell, Vice Chief of the Defence Staff.

Tuesday, May 2, 1995 (Meeting No. 22)

Communications Security Establishment:

A.S. Woolner, Chief.

Privy Council:

Margaret Bloodworth, Deputy Clerk, Security and Intelligence.

Thursday, May 4, 1995 (Meeting No. 23)

Department of National Defence:

Commodore F.W. Gibson, Director General, Maritime Equipment Management;

M.P. Lagueux, Assistant Deputy Minister Equipment Program Management;

Rear Admiral M. Saker, Senior ranking engineering officer in the Canadian Forces;

Captain (N) J. Sylvester, Present project manager CPF;

Commander P. Thiffault, Commanding Officer of HMCS Ville de Québec.

Thursday, May 18, 1995 (Meeting No. 24)

Bureau of Pensions Advocates:

Evan Elkin, Assistant Chief Pensions Advocate.

Canadian Pension Commission:

Marcel Chartier, Chairman.

Veterans Affairs Canada:

Rhéal Bray, Director General, Finance;

David Nicholson, Deputy Minister;

Serge Rainville, Assistant Deputy Minister, Veterans Services.

Veterans Appeal Board:

Twila Whelan, Chair.

Tuesday, May 30, 1995 (Meeting No. 25)

Veterans Affairs Canada:

Bunty Albert, Director, Legislation and Policy Directorate;

Rhéal Bray, Director General, Finance;

Len Malone, Chief, Policy and Analysis, Legislation and Policy Directorate;

David Nicholson, Deputy Minister;

Serge Rainville, Assistant Deputy Minister, Veterans Services.

TÉMOINS

Le mardi 25 avril 1995 (séance nº 21)

Ministère de la Défense nationale:

Lieutenant–général Paul Addy, sous–ministre adjoint (Personnel);

M. Kenneth Calder, sous–ministre adjoint (Politique et communication);

Lieutenant–général Robert Fischer, sous–ministre adjoint (Matériel);

Contre–Amiral Barry Keeler, sous–ministre adjoint par intérim (Finance et services corporatifs);

Lieutenant–général Paddy O'Donnell, vice chef d'état major de la Défense.

Le mardi 2 mai 1995 (séance nº 22)

Centre de la sécurité des télécommunications:

A.S. Woolner, chef.

Conseil privé:

Margaret Bloodworth, greffier adjoint, Sécurité et intelligence.

Le jeudi 4 mai 1995 (séance nº 23)

Ministère de la Défense nationale:

Commodore F.W. Gibson, directeur général, Gestion du matériel maritime;

M.P. Lagueux, sous–ministre adjoint, Gestion des programmes d'équipement;

Contre–admiral M. Saker, officier senior du génie des forces canadiennes;

Capitaine (Marine) J. Sylvester, gestionnaire actuel du projet;

Commander P. Thiffault, commandant du NCSM Ville de Québec.

Le jeudi 18 mai 1995 (séance nº 24)

Anciens combattants Canada:

Rhéal Bray, Directeur général des finances;

David Nicholson, sous–ministre;

Serge Rainville, sous–ministre adjoint, Secteur des services aux anciens combattants.

Bureau des services juridiques des pensions Canada:

Evan Elkin, chef avocat–conseil adjoint de pensions.

Commission canadienne des pensions:

Marcel Chartier, président.

Tribunal d'appel:

Twila Whelan, présidente.

Le mardi 30 mai 1995 (séance nº 25)

Anciens combattants Canada:

Bunty Albert, directrice, Législation et politiques;

Rhéal Bray, directeur général des finances;

Len Malone, chef, Politiques et analyse, Législation et politiques;

David Nicholson, sous–ministre;

Serge Rainville, sous–ministre adjoint, Secteur des services aux anciens combattants.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC 65
-N28

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 14 (Meetings Nos. 26 to 30)

Tuesday, June 6, 1995
Monday, June 12, 1995
Tuesday, June 13, 1995
Thursday, September 28, 1995
Tuesday, October 3, 1995

Chairperson: William Rompkey

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 14 (Séances nºs 26 à 30)

Le mardi 6 juin 1995
Le lundi 12 juin 1995
Le mardi 13 juin 1995
Le jeudi 28 septembre 1995
Le mardi 3 octobre 1995

Président: William Rompkey

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

DEC 4 1995

RESPECTING:

Tuesday, June 6, 1995

Consideration of recommendations concerning benefits for the Newfoundland Overseas Foresters Association and Ferry Command

Monday, June 12, 1995

Round Table with the members of the NAA Committee on Defence and Security

Tuesday, June 13, 1995

Pursuant to Standing Order 81(7), an examination of the Outlook Document, National Defence

Thursday, September 28, 1995

Pursuant to Standing Orders 106(1) and 106(2) the Committee met for the purpose of electing a Chair

Tuesday, October 3, 1995

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced a study of the NORAD Agreement renegotiations

CONCERNANT:

Le mardi 6 juin 1995

Étude des recommandations au sujet des bénéfices accordés à Newfoundland Overseas Foresters Association et Ferry Command

Le lundi 12 juin 1995

Table ronde avec les membres du Comité de l'AAN sur la défense et la sécurité

Le mardi 13 juin 1995

Conformément à l'article 81(7), l'étude du document Perspectives, Défense nationale

Le jeudi 28 septembre 1995

Conformément aux articles 106(1) et 106(2), le Comité s'est réuni pour l'élection à la présidence

Le mardi 3 octobre 1995

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprend une étude sur la renégociation de l'Accord NORAD

APPEARING:

The Honourable David Collenette, P.C., M.P.,
Minister of National Defence and
Minister of Veterans Affairs

COMPARAÎT:

L'honorable David Collenette, c.p., député,
ministre de la Défense nationale et
ministre des Anciens combattants

WITNESSES:

(See end of document)

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: William Rompkey

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
George Proud

Members

Robert Bertrand
John Cannis
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John O'Reilly
George Proud
John Richardson

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
John Maloney
Réal Ménard
Val Meredith
Pat O'Brien
Bob Ringma
Svend Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Carol Chafe

Clerk of the Committee

Thursday, September 28, 1995
and Tuesday, October 3, 1995

Pursuant to Rule 106(1), 106(2) and 116, George Proud replaced William Rompkey.

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: William Rompkey

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
George Proud

Membres

Robert Bertrand
John Cannis
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Jean–Marc Jacob
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John O'Reilly
George Proud
John Richardson

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Laurent Lavigne
Raymond Lavigne
John Maloney
Réal Ménard
Val Meredith
Pat O'Brien
Bob Ringma
Svend Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

La greffière du Comité

Carol Chafe

Le jeudi 28 septembre 1995
et le mardi 3 octobre 1995

Conformément aux articles 106(1), 106(2) et 116, George Proud remplace William Rompkey.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Journals of the House of Commons of Monday, September 18, 1995

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 84th Report of the Committee which was as follows:

The Committee recommends pursuant to Standing Orders 104 and 114, that the list of members and associate members for Standing Committees of this House be as follows:

National Defence and Veterans Affairs

Members / Membres

Bertrand	Hart	Leroux (*Shefford*)	Proud
Cannis	Hickey	Mifflin	Richardson —(11)
Frazer	Jacob	O'Reilly	

Associate Members / Membres associés

Godin	Lavigne (*Beauharnois—Salaberry*)	Ménard	Ringma
		Meredith	

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Issue No. 52 which includes this report*) is tabled.

ATTEST

Extract from the Journals of the House of Commons of Tuesday, September 19, 1995

By unanimous consent, Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 85th Report of the Committee, which was as follows...

The Committee also recommends pursuant to Standing Orders 104 and 114, that the following Members be added to the list of Associate Members of Standing Committees:

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du lundi 18 septembre 1995

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 84e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande conformément au mandat que lui confèrent les articles 104 et 114 du Règlement, que la liste des membres et membres associés aux comités permanents de la Chambre figure ci–après:

Défense nationale et des anciens combattants

Membres / Membres

Bertrand	Hart	Leroux (*Shefford*)	Proud
Cannis	Hickey	Mifflin	Richardson —(11)
Frazer	Jacob	O'Reilly	

Membres associés

Godin	Lavigne (*Beauharnois—Salaberry*)	Ménard	Ringma
		Meredith	

Un exemplaire des Procès–verbaux pertinents (*fascicule nº 52 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

ATTESTÉ

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du mardi 19 septembre 1995

Du consentement unanime, M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 85e rappport de ce Comité, dont voici le texte...

Le Comité recommande également conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, que les députés suivants fassent partie de la liste des membres associés des Comités permanents:

National Defence and Veterans Affairs

Blaikie Knutson
Cannis O'Brien

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Issue No. 52 which includes this report*) is tabled.

ATTEST

Extract from the Journals of the House of Commons of Friday, September 22, 1995

Mr. Milliken (Parliamentary Secretary to the Leader of the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 86th Report of the Committee, which was as follows:

Pursuant to Standing Order 104, the Committee recommends that the following Members be added to the list of Associate Members of Standing Committees:

National Defence and Veterans Affairs

Maloney

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Issue No. 52 which includes this report*) is tabled.

ATTEST

Défense nationale et des anciens combattants

Robinson Wayne

Un exemplaire des Procès–verbaux pertinents (*fascicule n° 52 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

ATTESTÉ

Extrait des Journaux de la Chambre des communes du vendredi 22 septembre 1995

M. Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 86e rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément au mandat que lui confère l'article 104 du Règlement, le Comité recommande que les députés dont les noms suivent s'ajoutent à la liste des membres associés des Comités permanents:

Défense nationale et des anciens combattants

Maloney

Un exemplaire des Procès–verbaux pertinents (*fascicule n° 52 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 6, 1995
(Meeting No. 26)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met *in camera* at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Michel Rossignol, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced consideration of recommendations concerning benefits for the Newfoundland Overseas Forestry Unit and Ferry Command.

Fred Mifflin moved, — That the Chair be instructed to write to the Secretary of State (Veterans Affairs) inviting him to review the case of the members of the Newfoundland Overseas Forestry Unit in view of the case made by their representatives concerning the fact that those members, who signed contracts to work in the Forestry Industry in the United Kingdom following the original group, were precluded from serving in the Home Guard or the Armed Forces and, that he respond to the Committee within a reasonable period of time.

Jack Frazer moved, — That the motion be amended to include the phrase "bearing in mind the average age of the surviving members".

After debate thereon, the amendment was agreed.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the motion, as amended, carry.

On motion of Jack Frazer, *it was agreed*, — That the letter to the Secretary of State (Veterans Affairs) also request assurance that Ferry Command members are receiving all those benefits to which they are entitled, considering such factors as: the fact they served in war zones under military command and suffered heavy losses; the number of female pilots who were prevented from flying in the Armed Forces and, members who may have been medically unfit for acceptance into the Armed Forces.

On motion of Jack Frazer, it was noted that today was the 51st Anniversary of D–Day.

At 5:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, JUNE 12, 1995
(Meeting No. 27)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson and William Rompkey.

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 6 JUIN 1995
(Séance nº 26)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants tient une séance à huis clos à 15 h 38, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité commence l'étude des recommandations concernant l'indemnisation des membres de la Newfoundland Overseas Forestry Unit et du Ferry Command.

Fred Mifflin propose, — Qu'ordre soit donné au président d'écrire au secrétaire d'État (Anciens combattants) pour l'inviter à revoir le cas des membres de la Newfoundland Overseas Forestry Unit, compte tenu des arguments de leurs représentants qui ont fait valoir qu'on a empêché les membres de la Newfoundland Overseas Forestry Unit signataires de contrats de travail dans l'industrie forestière au Royaume–Uni après le premier groupe, de servir dans les forces territoriales (Home Guard) et les forces armées et que le secrétaire veuille bien répondre au Comité dans un délai raisonnable.

Jack Frazer propose, — Que la motion soit modifiée pour inclure la phrase «vu l'âge moyen des membres survivants».

Après débat, l'amendement est adopté.

Sur consentement unanime, *il est convenu*, — Que la motion modifiée soit adoptée.

Sur la motion de Jack Frazer, *il est convenu*, — Que la lettre au secrétaire d'État (Anciens combattants) demande également l'assurance que les membres du Ferry Command reçoivent toutes les prestations auxquelles ils ont droit compte tenu de leurs services dans les zones de combat sous commandement militaire, des lourdes pertes qu'ils ont subies, du nombre de pilotes d'avion de sexe féminin qu'on a empêchés de voler dans les forces armées et des membres du Ferry Command qui étaient peut–être médicalement inaptes à servir dans les forces armées.

Sur la motion de Jack Frazer, le Comité prend acte que c'est aujourd'hui le 51e anniversaire du Jour J.

À 17 h 01, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 12 JUIN 1995
(Séance nº 27)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 30, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud, John Richardson et William Rompkey.

Other Member present: Francis LeBlanc.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Michel Rossignol, Research Officer.

Witnesses: Members of the North Atlantic Assembly Committee on Defence and Security: Anders C. Sjaastad (Leader of the Delegation, Committee Chairman), Norway; Dr. Peter Corterier (Secretary General), Fed. Rep. of Germany; Lambert Kelchtermans, Belgium; Florian Gerster, Fed. Rep. of Germany; Manfred Opel, Fed. Rep. of Germany; Peter Zumkley, Fed. Rep. of Germany; On. Alberto Di Luca, Italy; Sen. Paolo Riani, Italy; Ranja Hauglid, Norway; Pedro Campilho, Portugal; Angelo Correia, Portugal; José Lello (ex–NAA President), Spain; Ali Eser, Turkey; Iahir Kose, Turkey Robert Banks, United Kingdom; Dr. David Clark (Committee Vice–Chairman), United Kingdom; Sir Peter Emery, United Kingdom; and Longin Pastusiak (Associate Member), Poland.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee held a Round Table with the members of the North Atlantic Assembly Committee on Defence and Security to discuss defence issues of common interest.

The Chair made an opening statement and welcomed the delegates.

Anders Sjaastad made a statement and opened the discussions.

At 4:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Autre député présent: Francis LeBlanc.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Témoins: Membres du Comité de l'AAN: Anders C. Sjaastad (chef de la délégation, président du Comité), Norvège; Peter Corterier (secrétaire général), République fédérale d'Allemagne; Lambert Kelchtermans, Belgique; Florian Gerster, République fédérale d'Allemagne; Manfred Opel, République fédérale d'Allemagne; Peter Zumkley, République fédérale d'Allemagne; on. Alberto Di Luca, Italie; sén. Paolo Riani, Italie; Ranja Hauglid, Norvège; Pedro Campilho, Portugal; Angelo Correia, Portugal; José Lello (ancien président de l'AAN), Espagne; Ali Eser, Turquie; Iahir Kose, Turquie; Robert Banks, Royaume–Uni; David Clark (vice–président du Comité), Royaume–Uni; Sir Peter Emery, Royaume–Uni; Longin Pastusiak (membre associé), Pologne.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité tient une une table ronde sur les questions d'intérêt commun en matière de défense avec les membres du Comité de la défense et de la sécurité de l'Assemblée de l'Atlantique–Nord.

Le président fait une déclaration et souhaite la bienvenue aux délégués.

Anders Sjaastad fait une déclaration et ouvre les discussions.

À 16 h 40, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, JUNE 13, 1995
(Meeting No. 28)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chair, William Rompkey, presiding.

Members of the Committee present: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John Richardson and William Rompkey.

Acting Member present: Ted McWhinney for George Proud.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Michel Rossignol, Research Officer.

Appearing: The Honourable David Collenette, P.C., M.P., Minister of National Defence and Minister of Veterans Affairs.

Witnesses: From the Department of National Defence: Mr. John McLure, Acting Deputy Minister; General John de Chastelain, Chief of the Defence Staff; Vice Admiral Lynn Mason, Deputy Chief of the Defence Staff; Mr Pierre Lagueux, Assistant Deputy Minister (Equipment Programme Management), and, Rear Admiral Jim King, Associate Assistant Deputy Minister, Policy and Communications.

Pursuant to Standing Order 81(7), the Committee commenced its examination of the Outlook Document, National Defence.

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 5:22 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 13 JUIN 1995
(Séance n^{o} 28)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 15 h 30, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de William Rompkey (*président*).

Membres du Comité présents: Jack Frazer, Bonnie Hickey, Len Hopkins, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John Richardson et William Rompkey.

Membre suppléant présent: Ted McWhinney pour George Proud.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Michel Rossignol, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable David Collenette, c.p., député, ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: John McLure, sous–ministre suppléant; général John de Chastelain, chef d'état–major; vice–amiral Lynn Mason, vice–chef d'état–major; Pierre Lagueux, sous–ministre adjoint (Gestion des programmes d'équipement); contre–amiral Jim King, sous–ministre adjoint associé, Politiques et communications.

Conformément au paragraphe 81(7) du Règlement, le Comité commence son examen du document Perspectives, ministère de la Défense nationale.

Le ministre fait une déclaration et, avec les témoins, répond aux questions

À 17 h 22, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, SEPTEMBER 28, 1995
(Meeting No. 29)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 9:05 o'clock a.m. this day, in Room 307, West Block, for the purpose of electing a Chair.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Member present: Don Boudria for John Cannis.

Other Members present: Gilles Duceppe and Bob Speller.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Dr. Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Pursuant to Standing Orders 106(1) and 106(2), the Committee met for the purpose of electing a Chair and two Vice–Chairs.

The Clerk presided over the election of the Chair.

On motion of John Richardson, *it was agreed*, — That George Proud be elected Chair of the Committee.

Accordingly, George Proud took the Chair.

The Committee proceeded to the election of the Vice–Chairs.

Fred Mifflin moved, — That Jean–Marc Jacob be elected Vice–Chair (Opposition) of this Committee.

Jack Frazer moved, — That Jim Hart be elected Vice–Chair (Opposition) of this Committee.

After debate, the vote being called on the motion of Fred Mifflin, it was agreed to on division: Yeas: 9; Nays: 2.

On motion of Bonnie Hickey, *it was agreed*, — That John Richardson be elected Vice–Chair (Government) of this Committee.

By unanimous consent, *it was agreed*, — That the Sub–Committee on Agenda and Procedure be composed of the Chair, the two Vice–Chairs, Fred Mifflin and Jim Hart.

At 9:09 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 1995
(Séance nº 29)

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit à 9 h 05, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, pour élire un président.

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membre suppléant présent: Don Boudria pour John Cannis.

Autres députés présents: Gilles Duceppe et Bob Speller.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Conformément aux paragraphes 106(1) et 106(2) du Règlement, le Comité se réunit pour élire un président et deux vice–présidents.

La greffière procède à l'élection du président.

Sur la motion de John Richardson, *il est convenu*, — Que George Proud soit élu président du Comité.

En conséquence, George Proud prend place au fauteuil.

Le Comité procède à l'élection de deux vice–présidents.

Fred Mifflin propose, — Que Jean–Marc Jacob soit élu vice–président du Comité pour l'opposition.

Jack Frazer propose, — Que Jim Hart soit élu vice–président du Comité pour l'opposition.

Après débat, la motion de Fred Mifflin, mise aux voix, est adoptée à la majorité: Pour: 9; Contre: 2.

Sur la motion de Bonnie Hickey, *il est convenu*, — Que John Richardson soit élu vice–président du Comité pour le gouvernement.

Sur consentement unanime, *il est convenu*, — Que le Sous–comité du programme soit composé du président, des deux vice–présidents, de Fred Mifflin et de Jim Hart.

À 9 h 09, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, OCTOBER 3, 1995
(Meeting No. 30)

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:29 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: John Cannis, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Dr. Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

LE MARDI 3 OCTOBRE 1995
(Séance nº 30)

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 29, à la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: John Cannis, Jack Frazer, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Witnesses: From the Department of Foreign Affairs and International Trade: Ralph Lysyshyn, Director General, International Security Bureau. *From the Department of National Defence:* Rear–Admiral Jim King, Associate Assistant Deputy Minister (Policy & Communications); Brigadier–General Terry Findley, Director General, Policy Operations; Colonel Ron Guidinger, Director Continental Policy.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced a study of the NORAD Agreement renegotiations.

Ralph Lysyshyn made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 3:56 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 3:59 o'clock p.m. the sitting resumed.

At 4:42 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

Témoins: Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: Ralph Lysyshyn, directeur général, Direction générale de la sécurité internationale. *Du ministère de la Défense nationale:* le contre–amiral Jim King, sous–ministre adjoint associé (Politiques et communications); le brigadier–général Terry Findley, directeur général, Politiques (opérations); le colonel Ron Guidinger, directeur, Politiques continentales.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprend une étude sur la renégociation de l'Accord du NORAD.

Ralph Lysyshyn fait un exposé et, avec l'aide des autres témoins, répond aux questions.

À 15 h 56, la séance est suspendue.

À 15 h 59, la séance reprend.

À 16 h 42, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carol Chafe

TÉMOINS

Le lundi 12 juin (Séance nº 27)

Membres du comité de l'AAN:

Robert Banks, Royaume–Uni;

Pedro Campilho, Portugal;

Dr David Clark, vice–président du Comité, Royaume–Uni;

Angelo Correia, Portugal;

Dr Peter Corterier, Secrétaire général, Rép. Féd. de l'Allemagne;

On. Alberto Di Luca, Italie;

Sir Peter Emery, Royaume–Uni;

Ali Eser, Turquie;

Ranja Hauglid, Norvège;

Lambert Kelchtermans, Belgique;

Iahir Kose, Turquie;

José Lello, ancien Président de l'ANN, Espagne;

Manfred Opel, Rép. Féd. de l'Allemagne;

Longi Pastusiak, membre associé, Pologne;

Sén. Paolo Riani, Italie;

Anders C. Sjaastad, Chef de la délégation, Président du Comité, Norvège;

Peter Zumkley, Rép. Féd. de l'Allemagne.

Le mardi 13 juin 1995 (Séance nº 28)

Du ministère de la Défense nationale:

Général John de Chastelain, chef d'état–major de la Défense;

Contre–amiral Jim King, sous–ministre adjoint associé, Politiques et communications;

M. Pierre Lagueux, sous–ministre adjoint, (Gestion des programmes d'approvisionnement);

Vice–amiral Lynn Mason, vice–chef de l'état–major de la Défense;

M. John McLure, sous–ministre adjoint.

Le mardi 3 octobre 1995 (Séance nº 30)

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Ralph Lysyshyn, directeur général, sécurité internationale.

Du ministère de la Défense nationale:

Brigadier–général, Terry Findley, directeur général, Politiques (opération);

Colonel Ron Guidinger, directeur, Politiques continentales;

Contre–amiral Jim King, sous–ministre adjoint associé (Politiques et communications).

WITNESSES

Monday, June 12, 1995 (Meeting No. 27)

Members of the NAA Committee:

Robert Banks, United Kingdom;

Pedro Campilho, Portugal;

Dr. David Clark, Committee Vice–Chairman, United Kingdom;

Angelo Correia, Portugal;

Dr. Peter Corterier, Secretary General, Fed. Rep. of Germany;

On. Alberto Di Luca, Italy;

Sir Peter Emery, United Kingdom;

Ali Eser, Turkey;

Ranja Hauglid, Norway;

Lambert Kelchtermans, Belgium;

Iahir Kose, Turkey;

José Lello, ex–NAA President, Spain;

Manfred Opel, Fed. Rep. of Germany;

Longi Pastusiak, Associate Member, Poland;

Sen. Paolo Riani, Italy;

Anders C. Sjaastad, Leader of the Delegation, Committee Chairman, Norway;

Peter Zumkley, Fed. Rep. of Germany.

Tuesday, June 13, 1995 (Meeting No. 28)

Department of National Defence:

General John de Chastelain, Chief of the Defence Staff;

Rear Admiral Jim King, Associate Assistant Deputy Minister, Policy and Communications;

Mr. Pierre Lagueux, Assistant Deputy Minister (Equipment Programme Management);

Vice Admiral Lynn Mason, Deputy Chief of the Defence Staff;

Mr. John McLure, Acting Deputy Minister.

Tuesday, October 3, 1995 (Meeting No. 30)

Department of Foreign Affairs:

Ralph Lysyshyn, Director General, International Security Bureau.

Department of National Defence:

Brigadier–General Terry Findley, Director General, Policy Operations;

Colonel Ron Guidinger, Director, Continental Policy;

Rear–Admiral Jim King, Associate Assistant Deputy Minister (Policy & Communications).

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

C65
J28

Governm
Publica

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15 (Meetings Nos. 31 to 43)

Wednesday, November 8, 1995
Thursday, November 9, 1995
Tuesday, November 21, 1995
Wednesday, November 22, 1995
Thursday, November 23, 1995
Tuesday, November 28, 1995
Wednesday, November 29, 1995
Thursday, November 30, 1995
Tuesday, December 5, 1995
Wednesday, December 6, 1995
Thursday, December 7, 1995
Tuesday, December 12, 1995
Wednesday, December 13, 1995

Chairperson: George Proud

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 15 (Séances nºs 31 à 43)

Le mercredi 8 novembre 1995
Le jeudi 9 novembre 1995
Le mardi 21 novembre 1995
Le mercredi 22 novembre 1995
Le jeudi 23 novembre 1995
Le mardi 28 novembre 1995
Le mercredi 29 novembre 1995
Le jeudi 30 novembre 1995
Le mardi 5 décembre 1995
Le mercredi 6 décembre 1995
Le jeudi 7 décembre 1995
Le mardi 12 décembre 1995
Le mercredi 13 décembre 1995

Président: George Proud

Minutes of Proceedings of the Standing Committee on

National Defence and Veterans Affairs

Procès–verbaux du Comité permanent de la

Défense nationale et des anciens combattants

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves

INCLUDING:

Report to the Minister of National Defence and Veterans Affairs

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve

Y COMPRIS:

Rapport au ministre de la Défense nationale et des anciens combattants

---

WITNESSES:

(See end of document)

TÉMOINS:

(Voir fin du document)

LIBRARY
MAR 14 1996
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994–95–96

Première session de la trente–cinquième législature, 1994–1995–1996

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

Chairperson: George Proud

Vice–Chairmen: Jean–Marc Jacob
John Richardson

Members

Robert Bertrand
John Cannis
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John O'Reilly

Associate Members

Bill Blaikie
Maurice Godin
Gar Knutson
Laurent Lavigne
John Maloney
Réal Ménard
Val Meredith
Pat O'Brien
Bob Ringma
Svend Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Richard Rumas

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALe ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: George Proud

Vice–présidents: Jean–Marc Jacob
John Richardson

Membres

Robert Bertrand
John Cannis
Jack Frazer
Jim Hart
Bonnie Hickey
Jean H. Leroux
Fred Mifflin
John O'Reilly

Membres associés

Bill Blaikie
Maurice Godin
Gar Knutson
Laurent Lavigne
John Maloney
Réal Ménard
Val Meredith
Pat O'Brien
Bob Ringma
Svend Robinson
Elsie Wayne

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Richard Rumas

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE MINISTER OF NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

ON THE

REPORT OF THE SPECIAL COMMISSION ON THE RESTRUCTURING OF THE RESERVES

JANUARY 1996

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL
DEFENCE AND VETERANS
AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DE LA D
NATIONALE ET DES AFF
DES ANCIENS COMBATT

January 15, 1996

The Honourable D.M. Collenette, P.C., M.P.
Minister of National Defence and Minister
of Veterans Affairs
M.Gen.George R. Pearkes Building
101 Colonel By Drive
OTTAWA, Ontario
K1A 0K2

Dear Minister:

In accordance with the request in your letter of November 7, 1995 I am pleased to present the Report of the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs dealing with the report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

Yours sincerely,

George Proud, M.P.
Chairman

THE CLERK OF THE COMMITTEE
COMMITTEES DIRECTORATE
HOUSE OF COMMONS
OTTAWA, K1A 0A6
(613) 995-9469
FAX: (613) 996-1626

GREFFIER DU COMITÉ
DIRECTION DES COMITÉ
CHAMBRE DES COMMUN
OTTAWA, K1A 0A6
(613) 995-9469
TÉLÉCOPIEUR: (613) 996-

REPORT ON THE REPORT OF THE SPECIAL COMMISSION ON THE RESTRUCTURING OF THE RESERVES

The Reserve Force is a vital element of Canada's defence capabilities and the dedication of the men and women who belong to it is its most important asset. The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs therefore welcomes this opportunity to review the report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves and participate in the restructuring process.

Because of limited time and the broad scope of its mandate, the Special Joint Committee on Canada's Defence Policy was unable to examine the Reserves as closely as it would have liked and recommended additional study of the issues involved, paving the way for the creation of the Special Commission. During its study of the resulting report, this Committee gained an even better appreciation of the dedication and thoughtfulness with which the Commissioners approached their work and was greatly assisted by the frank and expert comments from witnesses from all regions of the country and from individuals who sent in written submissions.

While seeking more efficiency in the administration and operations of the Reserves, prompted by the economic and strategic realities of the day, the goal of the exercise is to ensure that Reservists continue to play a valid and crucial role in the years to come. Thus, the general thrust of the Special Commission's report is widely accepted and the basic restructuring plans it proposes should place the Reserves in an even better position to deal with the challenges of our turbulent world. Based on the evidence gathered, the recommendations concerning the fundamental roles of the Primary Reserve, notably the modifications to the mobilization plan, as well as those concerning the Militia, are generally seen as necessary, although there was concern about some of the details of the restructuring process.

Other recommendations of the Special Commission, especially those dealing with administrative issues, the permeability between the Regular and Reserve components, and the pay system, were seen as timely and to the point. Like the Special Commission, the Committee heard many complaints about the complexity of the recruitment process. Faced with well over a dozen forms to fill in and long delays in processing their enrolment, promising candidates become exasperated and give up trying to join the Reserves. At the same time, administrative problems make it very difficult for Regular Force members to join the Reserves when they retire or otherwise leave the service. These problems must not be allowed to fester unchecked and this Committee therefore recommends that:

1. **The recommendations of the Special Commission report should be implemented as quickly and as effectively as possible, but modified or accompanied by certain actions, as indicated in the following recommendations.**

During its study, the Committee was struck by the problems created by the lack of clear and accurate information on the real costs of the Reserves. The Special Commission itself grappled with this problem, requesting more information on the costs and budget process near the end of its study. Because of the important role budgetary factors will play in shaping the kind of

Reserve Force Canada will have in the years to come and because of the negative effects the often blurred distinction between the Regular Force and Reserve Force budgets have on administrative efficiency, it is essential to know how much it now costs to maintain the Reserve Force in order to determine as accurately as possible the resources that will be required in the future. Thus, it is recommended that:

2. A clear and accurate costing of what it now costs to maintain the Reserve Force should be undertaken before the implementation of the Special Commission's recommendations.

While determining the exact portion of the defence budget now being allocated to the Reserves, it is also necessary to obtain a clear picture of what will be the implications in financial terms of the implementation of the Special Commission's recommendations. Some witnesses expressed concern about the lack of cost analysis in the report on the effects of the recommendations and it would be wise to have a more precise idea of what the restructuring will mean for the allocation of financial resources, so it is recommended that:

3. An impact analysis should be carried out to determine what will be the costs and the effects of implementing the Special Commission's recommendations prior to their implementation.

These major budgetary issues must not push into the background another financial issue which may appear to be of secondary importance, but which deserves full and immediate attention, namely pay. As well as a sense of duty to their country and strong links to military and community traditions, pay is also a motivation for most people serving in the Reserves, so there is no excuse for long delays in giving Reservists the pay they have earned and have been promised. Recommendations 38 to 40 on the Reserve pay system are therefore strongly supported and the Committee states as well that:

4. A high priority should be given to resolving the costly administrative problems with the Reserve pay system and ending the extremely long delays in forwarding pay to Reservists.

In addition to the budgetary implications, the Special Commission's recommendations will have a particularly significant effect on the Militia, the largest element of the Reserve Force. Recommendations 6 to 14 will considerably change the structure of the Militia, the proposals for the replacement of districts by Militia brigade groups and the eventual reorganization of the four Land Force Areas into divisions winning widespread support.

During its study, it became clear, from the evidence received that there is considerable concern about the planned reduction down to 23,000 for the personnel strength of the Primary Reserve by

1999 which means a Militia with an approximately 14,500 paid ceiling, but this was part of the framework within which the Special Commission had to operate and was not its decision. The Committee shares the Special Commission's desire that the actual number of reservists and especially of Militia personnel be higher than the paid ceiling and indeed, believes that their numbers should be maximized as much as possible.

The Committee found that there exists critical mass of Militia personnel. The Committee could not decide the exact size of the critical mass nor did it believe it has the expertise to do so. However, it does consider the paid ceiling of 14,500 for the Militia to be critically low and accepts Land Force Command's estimate that in order to have the minimum of 7,500 Militia soldiers needed to fulfil current taskings, a pool of reservists three times as large is required. The Committee therefore believes that a paid ceiling for the Militia in the vicinity of 22,500 would be appropriate. The recommended impact analysis should help determine the appropriate personnel strength for the Militia.

Furthermore, based on the overwhelming weight of evidence provided by the witnesses, closer examination of recommendation 6 led this Committee to the conclusion that the districts should be replaced by more than the seven brigade groups proposed by the Special Commission, given the population distribution in the various Areas and geographic considerations. The Commissioners allocated two Militia brigade groups to each Area, except in the Atlantic Area were only one is indicated, but it would be more appropriate for both the Western Area and the Central Area to each have an extra brigade group. The Committee is therefore of the opinion that:

5. The Districts should be replaced by nine Militia Brigade Groups rather than the seven proposed in the Special Commission's recommendation 6, with the Western Area and the Central Area each having three Militia brigade groups. The deployment of the brigade groups within each Area should be undertaken with as much flexibility as possible, taking into consideration the population distribution and geographic considerations.

The restructuring process, however, must not be allowed to produce brigade group headquarters with the high numbers of personnel seen in various headquarters in the past. Some Areas, notably the Atlantic Area, have already undertaken to streamline the existing headquarters and this trend should continue in setting up the new headquarters. The Committee therefore recommends that:

6. The number of personnel assigned to brigade group headquarters should be kept to a minimum. In addition, in as much as it affects the Reserves and their roles, the number of Reservists serving in regional headquarters should equally be scrutinized.

There is also concern about the order of priority of the factors, as listed in the Commission's recommendation 8, which must be taken into account in determining the relative viability of

Militia units. The restructuring of the Militia is being undertaken to ensure its effectiveness and this may lead to the amalgamation or elimination of some units, a fact grudgingly recognized by most witnesses. However, the restructuring process must be undertaken carefully in order to avoid creating new disparities while eliminating old ones.

With this in mind, the Committee is particularly preoccupied with the fact that not enough importance is being attached in the list of factors in recommendation 8 to the link units have with the community. Most Militia units have a strong presence, not just a footprint, in their community and they help to maintain military and local traditions while providing support to local groups, notably the Cadets. However, this is especially true for units in rural areas and the Militia in general might lose its viability if it becomes too heavily concentrated in urban areas. If Militia units are to continue serving as a link between the military and the general population, steps must be taken to ensure that:

7. When applying the factors to determine the viability of Militia units, the importance of maintaining a strong presence in rural areas of the country must be taken into consideration.

Some of the advantages the restructuring of the Militia is supposed to produce will also be lost if the budgeting process is not improved. The Special Commission noted that most of the problems and complaints it encountered on the budgetary process touch the Militia and stated that it was obvious that too much money was being taken out of the reserve pay budget before reaching the armoury floor. This state of affairs is detrimental to the effectiveness of the Militia and the Committee believes that:

8. Improvements to the Militia's budgeting process must be given top priority, especially the implementation of the Commission's recommendation 14 calling for the delegation of increased authority and flexibility to units in the management of their operations and maintenance costs.

While the Committee agrees with the general intent of the Special Commission's recommendations and suggests modifications to only a few of them, recommendation 41 on job protection legislation poses a problem. The Commissioners claimed that in the course of their hearings, they gained the definite impression that there was broad support for job protection legislation to provide additional time for training or leave for participation in Canadian Forces operations. However, based on the testimony of the random sample of reservists and experts consulted, the Committee was struck by the lack of consensus on the issue and has reservations about the adoption of such legislation at this time.

While there would be advantages in having such legislation, many witnesses pointed out the negative effects it would have on the employment opportunities of reservists and ultimately on

the effectiveness of the Reserves in general. There would be little point in adopting legislation that even many reservists would object to because this would defeat its purpose and make it even more difficult to convince employers of its merits. The Committee therefore concludes that the whole issue should be given more study.

Meanwhile, in the absence of legislation, it will still be necessary to encourage employers to voluntarily give leave to Reservists for training. The Canadian Forces Liaison Council is increasing its efforts to make employers more aware of the needs of reservists, but there is still much work to be done in this area. As noted by the Special Commission and even this Committee in the past, the federal government is not giving the best example to employers, often making it quite difficult for its employees who are Reservists to obtain leave from their jobs for military training. Some employers in the private sector have a much better attitude to the requirements of employees who are reservists than the federal government which should be fully aware of the tasks and dedication of reservists who often sacrifice vacation leave and time with their family to meet required training standards. It is essential that:

9. The federal government should set a good example for employers in both the private and the public sectors by revising as soon as possible the policies which now make it difficult for public servants who are reservists to obtain special leave for military training.

There are many other issues affecting reservists which could not be examined in detail because of the time available or which are adequately dealt with by the Special Commission. The Committee is well aware of the important role other elements of the Reserve Force, including the Cadet Instructors Cadre, play and the fact they are not mentioned in this report by no means indicate the Committee's indifference. In this context, the Committee fully expects the Government to fulfil the commitment it undertook in the 1994 Defence White Paper to modestly increase the level of support to Cadet organizations.

There are also issues that were discussed in the text of the Special Commission's report, but which are not mentioned in any recommendations. For example, the Commissioners note the important contribution Reserve units have made in helping their local communities deal with natural disasters and they also discuss some of the administrative problems which sometime hamper the effective participation of Reserve units.

The assistance Reserve units provide to their communities is in addition to the significant contribution they make to Canada's defence capabilities. Reservists spend many hours meeting their military training requirements and participate in military operations, including peacekeeping missions throughout the world. The recognition Reservists receive for their dedication and service is often very small in comparison to the sacrifices and efforts they have made to fulfil their duties. The Committee therefore recommends that:

10. A Reserve Volunteer Service Medal be awarded to Reservists who have served for a long period of time in the Reserves.

The significant contribution the Reserves make to their communities as well as to Canada's defence capabilities again underlines the importance of the restructuring process. With so many changes to be made in the coming months and with so much at stake, the complexity of the process causes concern. For this reason, the implementation of the recommendations of the Special Commission should be monitored by a body composed of knowledgeable persons familiar with the existing Reserve Force and aware of the implications of the changes being made. Because of the extent of the changes to be undertaken and the impact these will have on communities across Canada, the implementation committee should report to this parliamentary committee. The Committee therefore recommends that:

11. An implementation committee composed of an equal number of Commissioners, serving Regular Force officers, and Reserve Force officers, in conjunction with personnel from the Auditor General's Office, should be established to conduct the impact analysis study and to monitor the implementation of the Special Commission's recommendations and should report on a regular basis to the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs.

The task of implementing the Special Commission's recommendations will not be an easy one, but it is hoped that our review of this landmark report on the Reserves will be a worthwhile guide and will provide useful advice. Having participated so closely in the restructuring process, this Committee is keen to follow its progress. It is therefore requested that:

12. The Minister of National Defence should provide a written response to the recommendations of the Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs and follow up this report with an appearance before the Committee as soon as convenient.

APPENDED TO THIS REPORT IS A SEPARATE REPORT CONTAINING THE VIEWS OF THE REFORM PARTY

The Reform Party Report on the Restructuring of the Reserves

Submitted by:

Jim Hart, MP
Reform Party Chief Parliamentary Critic
for the Department of National Defence

and

Jack Frazer, MP
Reform Party Deputy Parliamentary Critic
for the Department of National Defence

Introduction:

Throughout Canadian history, the Reserves have played an important part in our Armed Forces' response to critical situations. It formed the nucleus for our army's mobilization in two world wars and today Reservists continue to serve with distinction wherever the Canadian Forces are deployed, most recently in the Gulf War, Rwanda and the former Yugoslavia.

In recent years, however, Canada has neglected its Reserve Forces. Convinced that any conflict in the Cold War era would be fought quickly with whatever troops were immediately available, Canada stressed a "Forces in Being" military and significantly reduced the Reserves. Lacking sufficient personnel and funding, and sometimes regarded as a "weak sister" by the Regular Force, the Reserves have experienced many problems which desperately need to be addressed by the government.

The Reform Party supports a strong, efficient and effective Reserve Force, deeming it essential for rendering assistance in times of civil emergency and forming the basis for mobilization in the unlikely but terrible eventuality of another war. As well, the Reserve Force maintains community goodwill through a presence in all parts of the country. Like the RCMP it is a national institution which promotes Canadian unity.

Because of our commitment to the Reserves, the Reform Party initially welcomed the Defence Minister's announcement of a Special Commission to study their restructuring. In the end, although the Commission has made many important recommendations which deserve to be implemented, we cannot fully endorse their report. From the beginning the Commission was shackled by the government's terms of reference which stipulated that the Reserves would be further reduced in personnel and funding. These stipulations undermined the Commission's apparent mandate to make wide-ranging suggestions, and amounted to giving conclusions before the fact. The Reform Party finds this unacceptable.

Nor can Reform endorse the report of the Standing Committee on Defence and Veterans Affairs (SCONDVA). While SCONDVA has made some useful suggestions to qualify or improve certain points made by the Special Commissioners, in the end they bow before the government's pre-established conclusions. We cannot. **Less** money and **less** people means **less** Reserve capacity - leading in the end to a **weaker** Canadian military. Reform refuses to pretend otherwise.

The following points represent our evaluation of both the reports of the Special Commission and SCONDVA.

I. The Partial Mandate

> At the conclusion of our task, we have come to this realization: broad as it was, our mandate was also in a sense too narrow. Indeed, so intertwined are the regular and reserve components of the Canadian Forces (not to mention the complex relationship between the Canadian Forces and the civilian establishment of the Department of National Defence) that at times we felt we were studying only one slice of a much bigger and costlier apple.
>
> The Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves

The most important section of the Special Commissioners' Report was their conclusion. In it they admitted the obvious: their mandate was too narrow and significant cuts to the Reserves were a foregone conclusion. The Commissioners saw the need for a comprehensive study to examine all aspects of DND administration, both military and civilian. Indeed, many witnesses before SCONDVA focused on exactly this point and called on the Minister of National Defence (MND) to create a special commission with a much broader mandate.

For example, the Commissioners recognized the need to streamline the staffing of Reserve headquarters. Reform agrees that this is necessary, but no more so than it is across the entire Canadian military. A new special commission with a wide-ranging mandate could examine headquarters arrangements across the board and not just within the Reserves.

Further, recent studies such as the 1994 Auditor General's Report and the Twelfth Report of the House Standing Committee on Public Accounts point to hundreds of millions of dollars worth of waste and inefficiency within DND. A special commission with a broad mandate could examine these serious problems and ensure that savings are realized and re-invested where they are most needed. Identifying such efficiencies would, in fact, make harsh cuts to the Reserves budget and personnel unnecessary.

> I accept the commission's recommendation and suggest that the committee support the creation of a special commission, with the widest possible mandate, to examine the administration and structure of the Canadian Forces and the civilian component of the Department of National Defence, which is contained on the last page.
>
> Hon. Col. Fred Mannix

We are disappointed that SCONDVA's report failed to appreciate this need and did not follow the Special Commission in recommending a broad study of the entire DND operation, of which the Reserves are only a small percentage. Consequently, we the Reform Party recommend:

1. That the MND appoint a new Special Commission with the broadest possible mandate to study all aspects of DND in order to maximize the operational and cost effectiveness of the entire Canadian Armed Forces; and

2. That Special Commission recommendations 6, 8 and 10 not be implemented until the new Special Commission reports its findings.

"We like the allusion at the end of the report that says this all requires further study. That's the first thing that we are in support of."

Michael McCloskey, Reservists Association of Canada

II. Inaccurate Cost Figures

The Commissioners declared that the Reserves are a "good bargain" for the Canadian taxpayer, and the Reform Party agrees. After all, while the Militia is estimated to cost a mere $500 million (or 4%) of DND's $11 billion budget, it contributed at least 20% of our military personnel committed to the Former Yugoslavia.

Further, the total Primary Reserves--including Sea, Land and Air--comprise only about 7% of the Defence Budget. This is indeed a small slice of Canada's "defence apple" and represents a significant return for a modest investment.

However, even these figures must be used with a grain of salt. It is impossible for anyone to be sure exactly what the Reserves cost, because DND has stubbornly refused to produce accurate figures. Back in 1992 the Auditor General criticized this lack of cost-accounting. These comments were ignored, and DND continues to lack basic information about how much the Reserves cost, or how cost-effective they may be compared to the Regular Force. The Commission itself recognized DND's flawed accounting, noting that during the past year the estimated full cost of the Primary Reserve had dropped from $1.028 billion to $875 million.

Given this startling lack of information, it is impossible for the Commission or anyone else to assess accurately the current costs of the Reserves or the fiscal implications of proposed changes. Several witnesses before SCONDVA expressed incredulity at DND's failure to account for upwards of $1 billion of taxpayers' money. We agree, and fail to understand how the MND can justify commissioning an important study without first ensuring that all necessary information was available.

The Reform Party appreciates SCONDVA's attempt to require future cost accounting. However, Reform is concerned about contradictions in SCONDVA's report. On the one hand SCONDVA declares that the recommendations of the Special Commission should be implemented "as quickly and as effectively as possible" (rec. 1); on the other hand it then immediately

requires that clear and accurate costing "be undertaken before the implementation of the Special Commission's recommendations" (rec. 2). Reform feels it is important to insist that, while we too wish DND to implement some points as soon as possible, others must await the production of accurate accounts. Anything else only continues DND's penchant for whistling in the dark.

Therefore, the Reform Party recommends:

3. That the production of a thorough cost-analysis for the Reserves be made a priority for DND, and that this must be presented to SCONDVA before any reductions in size and budget of the Primary Reserve Force.

III. Less Money, Less Training, Less Soldiers

The Reform Party is very concerned that the MND ordered deep, perhaps devastating, cuts to the budget and personnel of Canada's Reserves not only without the Commission's recommendations but even without this accurate financial picture. We are equally dismayed that neither the Commission nor SCONDVA challenged this gross dereliction of proper accounting principles in the largest departmental budget in Canada's government.

The Reform Party supports the creation of Reserve Forces equal in number to the Regular Forces. This will give the Reserves sufficient strength to fulfill their three primary tasks: augmentation of the Regular Forces, full-scale mobilization and a military link to communities.

Further, this is in line with the policy of most of our NATO allies, almost all of whom have significantly larger Reserve than Regular Forces. Some, in fact, have a Reserve Force that is double the size of the Regulars. Only Canada, France and the US have fewer Reservists than Regulars. However, the number of French and American Reservists are almost equal in number to their Regular counterparts, whereas the Canadian Reserve Force is less than half the size of the Regular Force.

Creating a Reserve Force equal in number to the Regular Force is the minimum Canadians expect from their government. It will expand our military capabilities, enhance the deterrence value of our Armed Forces and increase the link between the CAF and Canadian communities. The Reserves are a nation-wide institution and their role in furthering national unity cannot be underestimated.

Therefore the Reform Party rejects the MND's plan to reduce the Reserves. The most serious cuts will be faced by the Militia, whose paid ceiling will be reduced to only 14, 500 personnel. Again, this is unacceptable when recent CF deployments have stressed Reserve participation and when the MND worked from inaccurate and highly exaggerated cost estimates. Sadly, the government is trying to reduce

Reserve strength at the same time as placing more demands on it. The Reform Party deplores this assault on the Militia because it not only increases the burden on our Regular Land Forces, but will ultimately impair Canada's ability to mobilize troops in times of emergency.

> The reserves should be increased in strength and the number of units and brigades should be increased substantially from the number given in the report.
>
> Col Fred Mannix.

The Reform Party has confidence that cost savings found within the Regular Force and at NDHQ can free funds to increase the size and, (through improving training and equipment), the capabilities of the Reserve Force. We point again to numerous studies which reveal significant inefficiencies within DND and call on government to explore these avenues before imposing the proposed reductions to the Reserves.

We believe that Canada needs to increase and can afford to increase personnel levels and improve training in the Reserves. Therefore, the Reform Party recommends:

4. That the MND declare an equal number of Reserve and Regular Force personnel to be a long term target for DND and that immediate steps be taken to improve reserve training; and

5. That this increase in personnel levels be funded from money saved through instituting much needed efficiencies in other areas of DND.

> ...no affordability studies had been done to support the 1992 Canadian Defence Policy statement. Subsequent plans to implement the 1992 statement contained only partial information on costs – only activities and projects already approved by the Department were costed; other elements later estimated to cost $700 million had been left out. Even on the basis of the elements that were costed, the AG found that the 1992 plans exceeded the funds forecast to be available by $542 million for each of the first five years of the plan.
>
> Twelfth Report of the Standing Committee on Public Accounts

IV. Brigade Groups

The Reform Party supports the creation of the Militia Brigade Group structure, but is unconvinced that seven Brigade Groups made up of nine to eleven units are sufficient. A number of witnesses to SCONDVA also expressed concern that seven were insufficient to meet our nation's defence requirements, especially because Western Canada would receive only two Militia Brigades.

It must be remembered that Land Forces Western Area covers the territory between Northern Ontario and Vancouver Island. The Reform

Party believes that twenty reserve units are not sufficient to cover this area which equals half the land mass of our nation.

...in our scheme we would have three brigades in the West. Not that in Western Canada you find it so easy to justify on population, but when you consider the huge mass of Western Canada and the problems with command and control that would present, you almost are forced to consider three brigades."

BGen (Retired) Cameron,
Co-Chairman, Reserves 2000

Reform also believe that British Columbia must be considered an area unto itself due to its unique operational requirements. Not only is it separated from the prairies by the Rocky Mountains, but it is the location of a major fault line. With the imminent closure of CFB Chilliwack--a closure which Reform believes is ill considered for operational reasons and because the base is cost-effective--British Columbia will lose all but a minuscule Regular army presence. In addition, this will seriously impair emergency response times in BC. A Militia Brigade Group in British Columbia would somewhat alleviate this glaring gap and provide at least an improved measure of support to the civil power during emergency situations.

"Rapid response is key to saving lives - efforts expended towards saving lives are most effective within the first 24 hours after an accident or earthquake. Support from CFB Chilliwack can be on the road within 1 hour of its request and arrive almost anywhere in the province within 24 hours. Transporting similar equipment from Edmonton could take 24-36 hours by road; and although it would take less time to airlift, in some calamities this will not be possible. While Combat Engineers or any other stand-by unit would be able to provide assistance using someone's else's equipment, the equipment and the personnel are needed together to be effective.

MLA's Task Force on Emergency Preparedness and the Closure of CFB Chilliwack

Once again Reform stresses our goal that Reserve Force personnel ultimately equal that of the Regular Force. Reform believes that ten Brigade Groups are appropriate, both tactically and financially.

...the presence of formed and disciplined units was seen as a vital adjunct to the civil authorities, most notably in British Columbia, where earthquake dangers are the greatest in the country.

Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

Therefore, the Reform Party recommends:

6. That Land Forces Western Area be divided into two new areas, one being British Columbia and the second being the "prairie provinces";

7. That the former Western Area be guaranteed three Reserve Brigade Groups, with a minimum of one being assigned to British Columbia; and

8. That the MND declare the creation of ten Brigade Groups as a minimum target for DND.

V. Units

"Let me add that the reasons why we have 163 units that aren't up to full strength should not be the rationale for cutting them. If we did that, we wouldn't have a regiment in the Canadian Army less the ones that are on U.N. taskings. This is the state of the Canadian Forces across the board...

Chris Brown, Communications Director for the Reservists Association of Canada

The Reform Party strongly disagrees with the Special Committee's plans to reduce the number of Militia Units by perhaps 50%, which follows from their call for only seven Brigade Groups consisting of nine to eleven units each.

First, Reform is not confident when the Commissioners assert that under-strength units can be amalgamated to produce full-strength ones. Apart from the fact that this punishes local units for funding ceilings sometimes imposed from the outside, the Reform Party doubts that this will produce a stronger, more concentrated force. Because of geographic and time considerations, requiring a soldier to drive an extra hour to the armoury will in many cases only decrease participation. Many witnesses made this point before SCONDVA, yet the majority report fails to deal with the concern in any meaningful way.

Second, Reform was perplexed over how the Commission determined that each Brigade Group be comprised of only nine to eleven units each. These figures appear to be budget driven and not based on the operational requirements of a Brigade Group. Brigade Groups may require more units when operational requirements are considered.

Third, neither the Special Commission nor SCONDVA provided any model or sense of what their proposals and criteria would mean when applied to real units and real people. This is a major failing of both reports, and breeds uncertainty, fear and bitterness in the Reserve community, particularly the Militia. We do not know how the changes will look on the ground. We do not know how much money will be saved, or even whether any will be saved at all!

This is entirely unacceptable as a method for creating public policy,

and therefore the Reform Party recommends:

9. That before amalgamating or disbanding any Reserve units, the MND present a detailed proposal to SCONDVA to consider the military-strategic and mobilization implications; and

10. That the MND provide SCONDVA with detailed estimates of cost savings as part of this proposal.

The Militia units should not be cut by 50% as recommended by the commission. The Militia should probably be increased from its present level by at least 50%. The funds to do this can be found in other less-cost-efficient areas of the defence budget. In short, the Reserves should be increased as we downsize the Regular Forces in keeping with the prudent practice of our major allies.

BGen George Bell (Retired)
Reserves 2000

VI. Job Protection Legislation

The Reform Party is aware of controversy concerning the issue of across the board job protection legislation for reservists. We note that many witnesses supportive of the Reserves have suggested that negotiation and co-operation with private sector employers has created a "reserves-friendly" environment. Reform is concerned that small business in particular might suffer if job protection legislation (amounting to a form of affirmative action) were imposed without broader consultation.

Reform disagrees, however, with SCONDVA which was generally dismissive of job protection legislation. The 1994 White Paper details a four stage mobilization framework by which the military can move from routine peacetime operations to higher levels of engagement. Stage three ("force expansion") and stage four ("national mobilization") call for a significant enlargement of the CF. The Reform Party believes that if and when the Canadian Armed Forces are called upon to respond to a heightened crisis at these levels, the Reserves represent a pool of experienced personnel that should be given the opportunity to serve without worrying about their civilian employment. Consequently, the Reform Party endorses job protection legislation during these levels of mobilization.

In general, however, Reform condemns the federal government for being a major offender when it comes to Reserve employment, and believe that Ottawa should make it easier for Reservists in the Public Service to obtain leave for military training and deployment.

Therefore, the Reform Party recommends:

11. That the government continue to work with organizations like the Canadian Forces Liaison Council to encourage companies to hire Reservists and to grant them leave

for military training and deployment;

12. That the government legislate job protection for Reservists who are engaged at stages three and four of mobilization, and continue to study the merits of extending this legislated protection to all Reservists; and

13. That the federal government show leadership by example and enact legislation that would extend leave to Reservists as required for military training or deployment.

VII. Reserve Medal

The Reform Party strongly disagrees with SCONDVA's tenth recommendation. Reform submits that Reservists should not be singled out by the award of a service medal identifying them as Reservists. Reservists should be considered just as much full members of the Canadian Forces as are Regulars and should continue to be awarded the Canadian Forces Decoration, in accordance with the qualification criteria.

Since the 1994 White Paper on Defence announced that more emphasis will be placed on short-term periods of service for CF members, this will, undoubtedly, affect the ability of all CF personnel, including Reservists, to qualify for the CD. Since recognition of lengthy, high standard service is both fitting and a morale booster, the Reform Party recommends:

14. That the government request the Governor General to review the length of service required for CF personnel to earn the Canadian Forces Decoration; and

15. That Supplementary Reserve service be considered, in full or part, as qualifying time towards the Canadian Forces Decoration.

VIII. Points of Approval

Some of the recommendations made by Special Commission and SCONDVA deserve to be implemented immediately, and need not await the completion of a wider study into DND.

Of particular urgency are the Commissioners' points concerning the Reserves pay system. Problems with this system are a travesty and insult to both Canadian Reservists and taxpayers. It is simply inexcusable that after a number of costly studies the government has seen no need to resolve this problem and pay Reservists in a timely manner.

As well, the Reform Party is concerned by the Commission's statement that no detailed plan exists for stage four mobilization. While everyone hopes that such a plan will never be required, sound Defence planning surely demands that it be developed.

Therefore, the Reform Party recommends:

16. That recommendations 1 to 5, 7, 9 and 11 to 40 of the Special Commission be implemented immediately; and

17. That special attention be paid to those recommendations dealing with the Reserve pay system and mobilization planning.

IX. Implementation Committee

SCONDVA has recommended the creation of an "implementation committee" which would be responsible for:
(1) conducting an "impact analysis study"; and
(2) monitoring implementation of the Special Commission's report.

The Reform Party disagrees because this would:
(1) increase cost and administrative complexity, notably without any definite time limits;
(2) fail to recognize that DND has both the resources and responsibility for producing such a study; and
(3) create an unacceptable distance between SCONDVA and the implementation of the Commission's report.

Therefore, the Reform Party recommends:

18. That, in order to avoid unnecessary costs and bureaucracy, the MND refrain from appointing any panel either to study the impact of recommendations or to monitor their implementation; and

19. That the MND assign to DND as a priority the production of a study analysing the impact of the Special Commission's recommendations, and that such a study be presented to SCONDVA; and

20. That SCONDVA itself assume responsibility for monitoring the recommendations of the Special Commission.

X. Tabling in the House of Commons

The Reform Party deplores SCONDVA's intention to report directly to the MND and not to the House of Commons. Committees receive their authority from the House. More importantly, they work for and are responsible to the people of Canada, not the minister of a department.

Therefore, the Reform Party protests SCONDVA's twelfth recommendation in the strongest terms. If the government goes forward with its plans to cut and restructure the Reserve Force, it will have a profound impact on Canada's military capabilities and its ability to mobilize during an emergency. It will reduce the presence of our Reserve Forces across the country, and perhaps eliminate it in some regions. This is an issue that must be considered in the House of Commons in full view of all Canadians. It cannot be kept behind the locked doors of the MND's office.

XI. Conclusion

The Liberal government has a plan for Canada's Reserves that will mean **less** money and **fewer** soldiers. It will disband many units across the country, some with long and proud histories and close ties to their communities. It will all but eliminate a Reserve presence--indeed any military presence at all--in many rural areas of Canada.

The government purports to do this in the interest of budget cuts. Yet no one knows how much the Reserves really cost because accurate figures cannot be obtained. No one knows how much money will be saved, or even if these changes will reduce expenses. No one can even be sure just what the changes will be. The government is asking Canadians for a blank cheque to restructure the Reserves without giving details about where they will end up.

The Special Commission attempted to address fundamental problems in the way the Reserves are administered, and many of their recommendations represent steps in the right direction. The Commission, however, was shackled by restrictive--indeed prejudicial--terms of reference set down by the MND. In effect he said: "you can look at all aspects of the Reserves and make any recommendations you feel necessary, but your conclusions will be less money and fewer soldiers." This was a loaded deck, and meant that, however careful the Commission's work, their report could never be more than a veneer of respectability over the MND's pre-determined and hostile agenda.

As an institution, the Reserves create stronger communities and better trained individuals. They create a link with Canada's traditions and encourage initiative and individual responsibility. They provide a way for people to serve their country and local community. The Liberals' policy will undermine the Reserves and at the same time impede and discourage those people deserving of their nation's support.

Most importantly, Canada's ability to defends its sovereignty ultimately rests on strong Reserve Forces to mobilize the resources of the nation. In these difficult times when we are struggling to preserve our national unity, it is shameful to discourage citizens from participating in such an essential function.

The Reform Party must support Canada's Reserve Forces and must therefore dissent from the government's ill-advised agenda.

Respectfully submitted by,

Jim Hart, MP Reform Party Chief Parliamentary Critic for the Department of National Defence

Jack Frazer, MP Reform Party Deputy Parliamentary Critic for the Department of National Defence

RAPPORT AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

SUR LE

RAPPORT DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA RESTRUCTURATION DE LA RÉSERVE

JANVIER 1996

HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

STANDING COMMITTEE ON NATIONAL
DEFENCE AND VETERANS
AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DE LA D
NATIONALE ET DES AFI
DES ANCIENS COMBAT

Le 15 janvier 1996

L'honorable D.M. Collenette, c.p., député
Ministre de la Défense nationale
et des Affaires des anciens combattants
Édifice M.Gén. George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
OTTAWA (Ontario)
K1A 0K2

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport du Comité permanent de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants concernant le rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve conformément à votre arrêté en date du 7 novembre 1995.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

George Proud, député

THE CLERK OF THE COMMITTEE
COMMITTEES DIRECTORATE
HOUSE OF COMMONS
OTTAWA, K1A 0A6
(613) 995-9469
FAX: (613) 996-1626

GREFFIER DU COMITÉ
DIRECTION DES COMITÉ
CHAMBRE DES COMMUN
OTTAWA, K1A 0A6
(613) 995-9469
TÉLÉCOPIEUR: (613) 996-1

RAPPORT PROVISOIRE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA RESTRUCTURATION DES RÉSERVES

La Force de la Réserve est un élément essentiel de la capacité militaire du Canada et le dévouement des hommes et des femmes qui en font partie est son atout le plus important. Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants est donc heureux d'avoir l'occasion de faire l'examen du rapport de la Commission spéciale sur la restructuration des Réserves et de participer dans le processus de restructuration.

En raison de la grande portée de son mandat et du peu de temps dont il disposait pour l'exécuter, le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada n'a pas pu faire de la Réserve un examen aussi poussé qu'il l'aurait souhaité. Il a donc recommandé de faire une étude plus approfondie des questions qui s'y rattachent, ouvrant ainsi la voie à la création de la Commission spéciale. Lorsqu'il a examiné le rapport de cette dernière, le Comité a pu apprécier encore mieux le sérieux et la prévenance dont les commissaires ont fait preuve dans leur travail. En outre, les observations franches et informées des témoins de tous les coins du pays qu'il a entendus et des citoyens qui lui ont soumis des mémoires écrits lui ont été extrêmement précieuses.

La présente étude vise à assurer une plus grande efficience dans l'administration et les opérations de la Réserve, comme l'exigent les réalités économiques et stratégiques de l'époque que nous vivons, mais elle a surtout pour objet de faire en sorte que les réservistes puissent continuer, dans les années à venir, de jouer le rôle valable et crucial qui est le leur. Pour le reste, la teneur générale du rapport de la Commission est bien accueillie, et si les principales mesures de restructuration qu'on y propose sont prises, la Réserve devrait être plus en mesure de relever les défis que ne manqueront pas de lui lancer les turbulences dont notre monde est secoué. Les témoignages recueillis nous permettent de croire que les mesures recommandées à l'égard des fonctions fondamentales de la Première réserve - surtout en ce qui concerne les modifications à apporter au plan de mobilisation - et de la Milice sont généralement vues comme nécessaires, malgré des réticences sur les détails du processus de restructuration.

D'autres recommandations de la Commission spéciale ont été jugées opportunes et pertinentes, surtout celles qui visent les questions administratives, la perméabilité entre les éléments de la Force régulière et de la Réserve et le régime de rémunération. À l'instar de la Commission spéciale, le Comité a entendu de nombreuses plaintes concernant la complexité du processus de recrutement. Ayant à remplir plus d'une douzaine de formulaires et à subir de longs retards dans le traitement de leur demande d'enrôlement, des candidats prometteurs deviennent exaspérés et abandonnent le projet d'entrer dans la Réserve. De même, les problèmes administratifs font en sorte qu'il est très difficile pour les membres de la Force régulière de se joindre à la Réserve lorsqu'ils prennent leur retraite ou quittent le service. Étant d'avis qu'on ne peut laisser couver ces problèmes, le Comité recommande donc que :

1. **L'on applique aussi rapidement et efficacement que possible les recommandations du rapport de la Commission spéciale, mais non sans les avoir**

modifiées ou assorties de certaines mesures complémentaires à la lumière des recommandations qui suivent.

Au cours de son étude, le Comité a été frappé par les problèmes découlant du manque d'informations claires et exactes sur les coûts réels de la Réserve. Aux prises avec les mêmes difficultés, la Commission spéciale avait exigé, vers la fin de son enquête, qu'on lui fournisse plus de données sur les coûts et le processus budgétaire de la Réserve. En raison du rôle important que les facteurs budgétaires joueront dans la création de la Réserve dont le Canada se dotera au cours des années qui viennent, et comme l'efficience administrative souffre de la démarcation souvent floue qui sépare le budget de la Force régulière de celui de la Réserve, il est essentiel de savoir ce que cette dernière nous coûte actuellement pour établir aussi exactement que possible les ressources dont nous aurons besoin pour la maintenir. Le Comité recommande donc que :

2. L'on entreprenne de déterminer clairement et exactement ce que coûte actuellement la Réserve avant la mise en oeuvre des recommandations de la Commission spéciale.

S'il faut savoir exactement quelle partie du budget de la défense est actuellement affectée à la Réserve, l'on doit aussi avoir une image claire des implications financières de l'application des recommandations de la Commission spéciale. Certains témoins ont dit regretter que le rapport de la Commission ne comporte pas d'analyse des coûts qu'occasionneront les recommandations. Ils ont aussi indiqué qu'il serait utile d'avoir une idée plus précise de l'effet qu'aura la restructuration sur l'affectation des ressources financières. Le Comité recommande donc que :

3. L'on fasse une analyse d'impact pour déterminer le coût et les effets des recommandations de la Commission spéciale, avant leur mise en oeuvre.

Les grandes questions budgétaires ne doivent pas occulter un autre problème à caractère financier qui, s'il peut sembler n'avoir qu'une importance secondaire, mérite notre attention entière et immédiate, à savoir la rémunération des réservistes. S'ils sont membres de la Réserve, c'est notamment parce que les réservistes agissent par devoir envers leur pays et parce que la tradition militaire et communautaire leur tient à coeur, mais la solde est aussi une motivation pour les réservistes; et on ne saurait justifier le temps indûment long que l'on met à leur verser la solde qu'ils ont gagnée et qu'on leur doit. Le Comité souscrit donc de tout coeur aux recommandations 38 à 40 de la Commission spéciale, qui portent sur le régime de rémunération de la Réserve, et il recommande en outre que :

4. L'on s'attache une haute priorité à résoudre les coûteux problèmes administratifs qui caractérisent le régime de rémunération de la Réserve et à éliminer le retard inexcusable avec lequel on expédie leur solde aux réservistes.

Outre leurs implications budgétaires, les recommandations de la Commission spéciale auront un impact des plus important sur la Milice, la composante la plus nombreuse de la Force de Réserve. Les recommandations 6 à 14 de la Commission spéciale modifieront considérablement la structure de la Milice, car nombreux sont ceux qui souscrivent à l'idée de remplacer les districts par des groupes-brigades de Milice et de réorganiser en divisions les quatre secteurs de la Force terrestre.

Au cours de l'étude, il est apparu évident, d'après les témoignages reçus, que la décision de réduire l'effectif de la Première réserve à 23 000 membres d'ici 1999 suscite une profonde inquiétude, car elle implique pour la Milice un plafond de rémunération maximal d'environ 14 500 membres. Cette décision n'émane cependant pas de la Commission spéciale; elle faisait plutôt partie des paramètres à l'intérieur desquels cette dernière était confinée dans son travail. À l'instar de la Commission, le Comité souhaite que les réservistes, surtout les miliciens, seront plus nombreux que le plafond de rémunération prévu et croit, en fait, qu'il y aurait lieu d'accroître leur nombre autant que faire se peut.

Le Comité s'est rendu compte qu'il existe une masse critique de miliciens. Le Comité ne pouvait en établir la taille exacte et ne croyait pas non plus avoir les compétences voulues pour ce faire.Cependant, il considère que le plafond maximal de rémunération de 14 500 miliciens est à un niveau dangereusement bas, et il accepte l'estimation du Commandement de la Force terrestre voulant que pour compter sur l'effectif minimum de 7 500 miliciens nécessaire pour remplir les missions actuelles, il faut un bassin de réservistes au moins trois fois plus important. Par conséquent, le Comité est d'avis qu'un plafond de rémunération d'environ 22 500 miliciens conviendrait.. L'analyse d'impact recommandée devrait aider à déterminer l'effectif adéquat dont doit disposer la Milice.

De plus, tenant compte de l'ensemble des témoignages fournis par les témoins, un examen approfondi de la recommandation 6 a amené le Comité à conclure que les districts devraient être remplacés par plus de sept groupes-brigades de Milice, compte tenu de la répartition de la population entre les divers secteurs et de certaines considérations géographiques. Les commissaires ont affecté deux groupes-brigades à chaque secteur sauf à celui de l'Atlantique, où il n'y en aura qu'un, mais il serait plus indiqué que les secteurs de l'Ouest et du Centre reçoivent chacun un groupe-brigade de plus. Le Comité est donc d'avis que :

> **5. Les districts devraient être remplacés par neuf groupe-brigades de Milice plutôt que par sept, comme la Commission spéciale l'a proposé dans sa recommandation 6, de sorte que les secteurs de l'ouest et du centre en aient trois chacun. Le déploiement des groupes-brigades au sein de chaque secteur devrait être entrepris avec le plus de flexibilité possible, en tenant compte de la distribution de la population et des considérations géographiques.**

Cependant, le processus de restructuration ne doit pas permettre l'établissement de quartiers généraux de groupes-brigades avec un nombre élevé de personnel comme cela s'est vu dans le passé. Certains secteurs, notamment celui de l'Atlantique, ont déjà entrepris la compression des quartiers généraux existants et on devrait suivre cet exemple lorsqu'on établi de nouveaux quartiers généraux. Ainsi, le Comité recommande que:

> **6. Le nombre de personnel affecté aux quartiers généraux des groupes-brigades doit être gardé au minimum. En outre, dans la mesure où il influe sur la Réserve et ses rôles, on devrait également examiner le nombre de réservistes servant dans les quartiers généraux régionaux.**

L'ordre de priorité selon lequel la Commission a classé les critères dans sa recommandation 8 suscite également certaines préoccupations dont il faudra tenir compte lorsqu'on déterminera la viabilité relative des unités de la Milice. Si l'on restructure la Milice, c'est pour en assurer l'efficacité, ce qui pourrait nécessiter la fusion ou l'élimination d'unités, fait que la plupart des témoins ont reconnu, bien qu'à contrecoeur. Cependant, il faudra procéder à la restructuration avec prudence de manière à éliminer les déséquilibres sans en créer de nouveaux.

Cela étant dit, le Comité s'inquiète particulièrement du peu d'importance que l'on attache, dans la liste des critères énoncés à la recommandation 8, au lien entre la collectivité et les unités. La plupart des unités de Milice ont une présence bien réelle, et non symbolique, dans toutes les collectivités et contribuent à préserver les traditions militaires et communautaires tout en assurant leur soutien aux groupes locaux, notamment les Cadets. Mais comme cela est surtout vrai des unités des régions rurales, on risque, en concentrant trop la Milice dans les régions urbaines, de lui faire perdre sa viabilité. Pour que les unités de la Milice continuent de servir de lien entre les militaires et l'ensemble de la population, il faudra prendre des mesures pour faire en sorte :

> **7. Qu'en appliquant les critères servant à déterminer la viabilité des unités de la Milice, on tienne compte de l'importance de maintenir une forte présence de la Milice dans les régions rurales du pays.**

Par ailleurs, si le processus budgétaire n'est pas amélioré, nous perdrons certains des avantages que la restructuration de la Milice vise à conférer. La Commission spéciale a signalé que la plupart des problèmes et griefs qui lui ont été communiqués relativement au processus budgétaire concernent la Milice, et elle a mentionné que, de toute évidence, les ponctions effectuées dans le budget de la solde de la Réserve avant que les réservistes ne soient payés sont trop importantes. Comme cet état de choses ne favorise pas l'efficacité de la Milice, le Comité est d'avis :

> **8. Qu'il faut veiller en priorité à améliorer de façon générale le processus budgétaire de la Milice et, plus particulièrement à appliquer la recommandation 14 de la Commission, laquelle demande de conférer une autorité et une souplesse accrues**

aux unités dans la gestion des budgets affectés à leurs opérations et à l'entretien de leur infrastructure.

Le Comité souscrit à l'objet général des recommandations de la Commission spéciale et ne propose des modifications qu'à l'égard de quelques-unes d'entre elles, mais la recommandation 41, qui réclame l'adoption d'un projet de loi sur la protection de l'emploi, le laisse perplexe. Les commissaires ont soutenu que lors de leurs audiences, ils ont eu la très nette impression qu'en général les gens étaient favorables à l'idée d'une loi assurant la sécurité d'emploi et affectant plus de temps à la formation ou aux congés pour participation aux opérations des Forces canadiennes. Or, dans les témoignages des réservistes choisis au hasard et des experts qu'il a entendus, le Comité a surtout remarqué l'absence de consensus sur ce point et a donc des réserves quant à l'adoption d'une telle loi à ce moment.

Légiférer en ce sens présenterait des avantages, mais nombre de témoins ont signalé les effets négatifs qu'une telle mesure aurait sur les perspectives d'emploi des réservistes et, éventuellement, sur l'efficacité de la Réserve en général. Il ne servirait pas à grand-chose d'adopter une loi à laquelle plusieurs réservistes eux-mêmes seraient opposés parce qu'elle aurait l'effet contraire à l'effet souhaité et qu'il serait alors encore plus difficile de convaincre les employeurs de son bien-fondé. Le Comité est donc d'avis que toute la question devrait être le sujet d'encore plus d'étude.

D'ici là, faute d'adopter une loi, il demeurera nécessaire d'encourager les employeurs à accorder volontiers des congés aux réservistes afin de leur permettre de suivre une formation. Le Conseil de liaison des Forces canadiennes déploie des efforts accrus pour sensibiliser les employeurs aux besoins des réservistes, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Comme l'a souligné la Commission spéciale, et même le présent Comité dans le passé, le gouvernement fédéral ne donne pas le meilleur exemple qui soit aux employeurs, en faisant souvent obstacle aux fonctionnaires réservistes qui souhaitent prendre congé pour suivre une formation militaire. Certains employeurs du secteur privé font preuve, à l'égard de leurs employés membres de la Réserve, d'une bien meilleure attitude que l'administration fédérale qui, pourtant, devrait être au courant des devoirs et du dévouement des réservistes. Ceux-ci en effet sacrifient souvent une partie de leurs congés annuels et du temps qu'ils pourraient passer avec leur famille pour satisfaire aux normes de leur formation. Il est essentiel que :

9. Le gouvernement fédéral donne le bon exemple aux employeurs, tant du secteur privé que du secteur public, en révisant dès que possible les politiques qui empêchent les fonctionnaires membres de la Réserve d'obtenir facilement des congés pour suivre leur formation militaire.

Il existe de nombreux autres problèmes touchant les réservistes qui soit n'ont pas pu être examinés en détail faute de temps soit ont déjà été suffisamment étudiés par la Commission spéciale. Le Comité connaît l'importance des autres composantes de la Réserve, notamment celle du Cadre des

instructeurs de cadets, et le fait qu'il n'en soit pas question ici ne doit nullement être pris pour une marque d'indifférence. Dans ce contexte, le Comité s'attend tout à fait à ce que le gouvernement augmente modestement le niveau de soutien accordé aux organisations de cadets, comme il s'est d'ailleurs engagé à le faire dans le Livre blanc sur la défense de 1994.

D'autre part, certaines questions ont été traitées dans le corps du rapport de la Commission spéciale, sans qu'il en soit expressément question dans les recommandations. Par exemple, les commissaires soulignent l'importante contribution fournie par les unités de la Réserve qui aident leurs collectivités locales en cas de catastrophe naturelle, et ils soulèvent la question des problèmes administratifs qui nuisent parfois à la participation efficace des unités de la Réserve.

L'aide que les unités de la Réserve apportent à leurs communautés s'ajoute à l'importante contribution qu'ils apportent aux capacités militaires du Canada. Les réservistes contribuent plusieurs heures pour respecter les exigences d'entraînement militaires et ils participent aux opérations militaires, y compris les opérations de maintien de la paix à travers le monde. La reconnaissance que reçoivent les réservistes pour leur dévouement et leur service est souvent très peu comparée aux sacrifices et à leurs efforts pour remplir leurs engagements. Le Comité recommande donc:

10. Qu'une médaille pour le service volontaire dans la Réserve soit décernée aux réservistes ayant servi de nombreuses années dans la Réserve.

L'importance considérable que revêtent les unités de la Réserve pour leurs collectivités et pour les possibilités de défense du Canada plaide d'autant plus en faveur de la restructuration. Étant donné le nombre des changements qui devront être faits au cours des mois à venir et la nature des enjeux, la complexité du processus suscite des inquiétudes. C'est pourquoi il serait bon que la mise en oeuvre des recommandations de la Commission spéciale soit surveillée par un organe composé de personnes renseignées sur l'actuelle Réserve et conscientes des incidences que les changements pourraient avoir. En raison de l'ampleur des changements qui vont être apportés et des conséquences que ceux-ci auront sur de nombreuses localités du Canada, il y aurait lieu que le comité de mise en oeuvre fasse rapport au présent comité parlementaire. Le Comité recommande donc que :

11. Un comité de mise en oeuvre, composé d'un nombre égal de commissaires, d'officiers en service de la Force régulière et d'officiers de la Réserve, de concert avec le personnel du Bureau du Vérificateur général, soit formé et chargé d'entreprendre une analyse d'impact et de surveiller la mise en oeuvre des recommandations de la Commission spéciale et qu'il fasse régulièrement rapport au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

La mise en oeuvre des recommandations de la Commission spéciale ne sera pas facile, mais il est à espérer que le présent examen de cet important rapport sur la Réserve constituera un bon guide et une source de conseils utiles. Ayant participé de près au processus de restructuration, il tarde au Comité d'en suivre le déroulement. Il est donc demandé que :

12. Le ministre de la Défense nationale fournisse une réponse écrite aux recommandations du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants et qu'il donne suite à ce rapport en comparaissant devant ce dernier, à sa convenance.

EN ANNEXE :

UN RAPPORT DISSIDENT DU PARTI RÉFORMISTE

Le rapport du Parti réformiste sur la restructuration de la Réserve

présenté par :

Jim Hart, député
Porte-parole en chef du Parti réformiste
pour le ministère de la Défense nationale

et

Jack Frazer, député
Porte-parole adjoint du Parti réformiste
pour le ministère de la Défense nationale

Introduction

Tout au long de l'histoire du Canada, la Réserve a joué un rôle important en appuyant nos Forces armées, lorsque celles-ci ont été appelées à intervenir dans le cadre de situations critiques. Elle a formé le noyau de la mobilisation de notre armée lors des deux grandes guerres mondiales et, aujourd'hui, les réservistes continuent de servir avec distinction partout où sont déployées les Forces canadiennes (FC), comme ce fut le cas récemment lors de la guerre du Golfe, au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie.

Au cours des dernières années, cependant, le Canada a négligé sa Force de réserve. Convaincu que tout conflit qui éclaterait pendant la guerre froide pourrait être rapidement réglé avec les troupes disponibles, le Canada a mis l'accent sur une force militaire «existante» et a considérablement réduit la Réserve. Faute de personnel et de fonds suffisants, et parfois considérée comme sa «petite soeur» par la Force régulière, la Réserve a éprouvé de nombreux problèmes auxquels le gouvernement doit absolument remédier.

Le Parti réformiste est favorable à la création d'une Réserve puissante, efficace et efficiente, la jugeant essentielle pour prêter assistance en cas de crise civile et pour former les assises de la mobilisation dans l'éventualité improbable, mais terrible, du déclenchement d'une autre guerre. Qui plus est, par sa présence dans tous les coins du pays, la Réserve a tissé des liens étroits avec la communauté. À l'instar de la GRC, la Réserve est une institution nationale qui fait la promotion de l'unité canadienne. À cause de son engagement à l'égard de la Réserve, le Parti réformiste a d'abord bien accueilli l'annonce faite par le ministre de la Défense nationale de la création d'une Commission spéciale chargée d'examiner la restructuration de la Réserve. Cependant, bien que la Commission ait formulé de nombreuses recommandations importantes qui méritent d'être mises en oeuvre, le Parti réformiste ne peut pleinement appuyer son rapport. Dès le départ, le travail de la Commission a été entravé par les attributions que lui a confiées le gouvernement, lesquelles stipulaient que l'effectif et le financement de la Réserve seraient réduits davantage. Ces stipulations ont miné le mandat apparent de la Commission, qui était de présenter des suggestions générales, et elles revenaient en fait à formuler des conclusions d'avance. Le Parti réformiste trouve cette façon de faire inacceptable.

Le Parti réformiste ne peut pas non plus appuyer le rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants (CPDNAC). Bien que les membres de ce Comité aient fait certaines suggestions utiles pour qualifier ou améliorer certains points soulevés par les commissaires, en fin de compte, ils se sont inclinés devant les conclusions préétablies du gouvernement. Nous ne pouvons faire de même. **Moins** d'argent et **moins** de personnel signifient une capacité **moindre** pour la Réserve, ce qui se traduit en fin de compte par des Forces canadiennes **plus faibles**. Le Parti réformiste refuse de prétendre le contraire.

Les points ci-après représentent notre évaluation des rapports de la Commission spéciale, d'une part, et du CPDNAC, d'autre part.

Le mandat partiel

> À la fin de notre travail, nous avons réalisé que notre mandat, même s'il était très étendu, était dans un certain sens, trop limité. Les éléments des Forces régulières et de réserve sont tellement entrelacés (sans mentionner le rapport complexe entre les Forces canadiennes et l'élément civil du ministère de la Défense nationale) que nous avons eu, à certains moments, la sensation d'examiner une seule tranche d'un pain beaucoup plus gros et beaucoup plus coûteux.
>
> Le rapport de la Commission spéciale sur la restructuration des réserves

La section la plus importante du rapport de la Commission spéciale, est sa conclusion. Dans celle-ci, les commissaires admettent ce qui est l'évidence même, c'est-à-dire que leur mandat était trop limité et qu'il était à prévoir que la Réserve subirait d'importantes compressions. Les commissaires ont jugé bon d'examiner en profondeur tous les aspects de l'administration du MDN, tant du point de vue militaire que civil. En effet, bon nombre des témoins qui ont comparu devant le Comité ont insisté exactement sur ce point et ont exhorté le ministre de la Défense nationale à créer une commission spéciale dotée d'un mandat beaucoup plus large.

À titre d'exemple, les commissaires ont reconnu la nécessité de rationaliser l'effectif des quartiers généraux de la Réserve. Le Parti réformiste convient qu'une telle mesure est nécessaire, mais pas plus qu'elle ne l'est dans l'ensemble des FC. Une nouvelle commission spéciale, dotée d'un mandat élargi, pourrait examiner la situation dans l'ensemble des quartiers généraux, et non pas simplement au sein de la Réserve.

En outre, des études récentes comme le rapport du vérificateur général de 1994 et le Douzième rapport du Comité permanent des comptes publics font état du gaspillage de centaines de millions de dollars et de pratiques non efficientes au sein du MDN. Une commission spéciale, dotée d'un mandat élargi, pourrait examiner ces graves problèmes et veiller à ce que des économies soient réalisées et réinvesties là où on en a le plus besoin. En cernant les secteurs où l'on peut améliorer l'efficience, il deviendrait en fait inutile de réduire de façon draconienne le budg et l'effectif de la Réserve.

> J'accepte la recommandation de la Commission et je propose que le Comité appuie la création d'une commission spéciale, avec le mandat le plus étendu possible, afin d'examiner l'administration et la structure des Forces canadiennes, ainsi que l'élément civil du ministère de la Défense nationale, qui figure à la page suivante.
>
> Le colonel honoraire Fred Mannix.

Nous sommes déçus de constater que dans son rapport, le CPDNAC n'a pas reconnu ce besoin et n'a pas suivi l'exemple de la Commission spéciale e recommandant une étude élargie de l'ensemble du MDN, dont la Réserve ne constitue qu'un faible pourcentage. Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

1. Que le ministre de la Défense nationale crée une nouvelle commission spéciale, dotée du mandat le plus étendu possible, pour étudier to les aspects du MDN afin de maximiser l'efficaci opérationnelle et la rentabilité de l'ensemble de Forces armées canadiennes;

2. Que les recommandations n^{os} 6, 8 et 10 de la Commission spéciale ne soient pas mises en oeuvre tant que la nouvelle Commission spécial n'aura pas présenté ses constatations.

«Nous aimons l'allusion à la fin du rapport voulant qu'il faille examiner toute cette question plus en profondeur. C'est la première chose que nous appuyons.»

Michael McCloskey, Association des réservistes du Canada

II. Chiffres inexacts

Les commissaires ont déclaré que la Réserve constitue une «bonne affaire» pour le contribuable canadien, ce avec quoi le Parti réformiste est d'accord. Après tout, alors que la Milice coûte à peine 500 millions de dollars (ou 4 p. 100) du budget de 11 milliards de dollars du MDN, elle a fourni au moins 20 p. 100 de notre personnel militaire déployé dans l'ex-Yougoslavie.

Qui plus est, l'ensemble de la Première réserve -- incluant la Réserve navale, la Réserve terrestre et la Réserve aérienne -- ne compte que pour environ 7 p. 100 du budget de la défense. Il s'agit en effet d'une petite tranche du «pain de la défense» du Canada, ainsi que d'un rendement important sur un modeste investissement.

Cependant, même ces chiffres doivent être utilisés avec quelques réserves. Personne ne peut savoir exactement combien coûte la Réserve, parce que le MDN s'est obstiné à refuser de fournir des chiffres exacts. Déjà en 1992, le vérificateur général critiquait cette absence de comptabilité des coûts. Ces commentaires ont été ignorés, et le MDN n'est toujours pas en mesure de fournir de la documentation sur ce que coûte la Réserve ni sur sa rentabilité par rapport à la Force régulière. La Commission elle-même a reconnu que la comptabilité du MDN faisait défaut, notant qu'au cours de l'an dernier, le coût total prévu de la Première réserve était passé de 1,028 milliard à 875 millions de dollars.

Compte tenu de ce manque surprenant d'information, il est impossible pour la Commission ou pour qui que ce soit d'autre d'évaluer avec précision les coûts actuels de la Réserve ou les incidences financières des changements proposés. Plusieurs témoins, qui ont comparu devant le CPDNAC, ont exprimé leur incrédulité face à l'omission du MDN de rendre compte de plus d'un milliard de dollars de l'argent des contribuables. Nous sommes du même avis, et nous ne comprenons pas comment le ministre de la Défense peut justifier de commander une étude importante sans d'abord s'assurer qu'on dispose de toute l'information nécessaire.

Le Parti réformiste est reconnaissant au CPDNAC d'essayer d'exiger une comptabilité des coûts à l'avenir. Cependant, il se préoccupe des contradictions présentes dans le rapport du Comité qui, d'une part, déclare que les recommandations de la Commission spéciale devraient être appliquées «aussi rapidement et efficacement que possible» (recommandation n° 1); et qui, d'autre part, exige immédiatement «que l'on entreprenne de déterminer clairement et exactement ce que coûte actuellement la Réserve avant que soient appliquées les recommandations de la Commission spéciale» (recommandation n° 2). Le Parti réformiste croit qu'il est important d'insister sur le fait que bien que nous souhaitions également que le MDN applique certaines recommandations le plus tôt possible, d'autres doivent attendre la production de comptes exacts. Autrement, on ne fera que perpétuer le penchant du MDN à vouloir se persuader que ça va se passer comme ça.

Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

3. Que le MDN réalise en priorité une analyse des coûts pour la Réserve, et qu'il la présente au CPDNAC avant qu'on ne réduise l'effectif et le budget de la Première réserve.

III. Moins d'argent, moins de formation, moins de soldats

Le Parti réformiste s'inquiète beaucoup du fait que le ministre de la Défense ait ordonné qu'on procède à une réduction importante, peut-être même dévastatrice, du budget et du personnel de la Réserve du Canada non seulement sans que la Commission spéciale ne le recommande, mais aussi sans même disposer d'un tableau précis de sa situation financière. Nous sommes tout aussi consternés de voir que ni la Commission ni le CPDNAC n'a remis en question ce manquement évident aux bons principes comptables dans le plus important budget ministériel du gouvernement du Canada.

Le Parti réformiste appuie la création d'une Réserve égale en nombre à la Force régulière. Cela donnera à la Réserve des effectifs suffisants pour remplir ses trois rôles primordiaux : servir de renfort à la Force régulière; servir de base pour une mobilisation de grande envergure, et servir de lien entre les FC et la communauté.

Qui plus est, une telle mesure est conforme à la politique de la plupart de nos alliés de l'OTAN, qui comptent presque tous une Force de réserve beaucoup plus importante que la Force régulière. En fait, certains ont une Force de réserve deux fois plus importante que la Régulière. Seuls le Canada, la France et les États-Unis ont moins de réservistes que de membres de la Force régulière. Cependant, le nombre de réservistes français et américains est presque égal en nombre à leurs pendants de la Force régulière, tandis que la Force de réserve du Canada compte pour moins de la moitié de la taille de la Force régulière.

La création d'une Force de réserve égale en nombre à la Force régulière est le minimum que les Canadiens attendent de leur gouvernement. Une telle mesure augmentera notre potentiel militaire, améliorera la valeur de dissuasion de nos Forces armées et renforcera les liens entre les FC et les collectivités du pays. La Réserve est une institution nationale, et on ne peut sous-estimer le rôle qu'elle joue pour promouvoir l'unité du pays.

Par conséquent, le Parti réformiste rejette le plan d ministre de la Défense de réduire la Réserve. C'est la Milice, dont le plafond de rémunération sera réduit à seulement 14 500 personnes, qui subira les compressions les plus importantes. Il s'agit une foi de plus d'une mesure inacceptable compte tenu du fait qu'on a mis l'accent sur la participation de la Réserve dans le cadre des récents déploiements des FC et que le ministre de la Défense s'est basé sur d estimations de coûts inexactes et hautement exagérées. Malheureusement, le gouvernement essaie de réduire l'effectif de la Réserve en même temps qu'il lui impose de plus grandes exigences. I Parti réformiste déplore cette agression faite à l'endroit de la Milice parce qu'elle accroît non seulement le fardeau de nos Forces terrestres régulières, mais nuira aussi en fin de compte à la capacité du Canada de mobiliser des troupes en cas d'urgence.

> On devrait accroître l'effectif de la Réserve et augmenter considérablement le nombre d'unités et de brigades indiqué dans le rapport.
>
> Colonel Fred Mannix

Le Parti réformiste est confiant du fait que les économies réalisées au sein de la Force régulière et du QGDN peuvent libérer des fonds qui serviront à accroître la taille et (en améliorant la formation et le matériel) le potentiel de la Force régulière. Nous nous reportons une fois de plus aux nombreuses études qui révèlent d'importantes insuffisances au sein du MDN et nous exhortons le gouvernement à examiner ces possibilités avant d'imposer à la Réserve les réductions qui ont été proposées.

Nous croyons que le Canada doit et peut augmente les niveaux de personnel et améliorer la formation a sein de la Réserve. Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

4. Que le ministre de la Défense nationale fixe au MDN l'objectif de doter la Réserve d'un nombre égal de personnel que la Force régulière et que des mesures immédiates soient prises pour améliorer la formation des réservistes;

5. Que cette augmentation des niveaux de personnel soit financée à même les économies réalisées en adoptant des pratiques beaucoup plus efficientes dans d'autres secteurs du MDN.

...aucune étude de coûts n'a été faite à l'appui de l'énoncé de politique de 1992, La politique de défense du Canada. Les projets subsé-quents de mise en oeuvre de l'énoncé de politique de 1992 ne contenaient que des informations fragmentaires sur les coûts ; on n'a estimé les coûts que des activités et projets déjà approuvés par le Ministère, en négligeant les autres éléments, dont la facture a plus tard été évaluée à 700 millions de dollars. Qui plus est, en ce qui concerne les éléments dont les coûts ont effectivement été évalués, le vérificateur général s'est rendu compte que les coûts excédaient de 542 millions de dollars les sommes sur lesquelles on pouvait compter lors de chacune des cinq premières années du plan de 1992.

Douzième rapport du Comité permanent des comptes publics

IV. Groupes-brigades

Le Parti réformiste appuie la création de la structure de groupes-brigades de la Milice, mais n'est pas convaincu que sept groupes-brigades formés de 9 à 11 unités suffisent. Bon nombre de témoins ayant comparu devant le CPDNAC ont également fait valoir que sept groupes-brigades seraient insuffisants pour répondre aux besoins de notre pays en matière de défense, surtout étant donné que l'Ouest du Canada ne serait doté que de deux groupes-brigades de la Milice.

Il faut se rappeler que le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre couvre le territoire entre le nord de l'Ontario et l'île de Vancouver. Le Parti réformiste est d'avis que 20 unités de la Réserve ne suffisent pas à couvrir ce secteur qui équivaut à la moitié du compartiment continental de notre pays.

...dans notre plan, nous aurions trois brigades dans l'Ouest. Ce n'est pas que la population de l'Ouest canadien pourrait facilement justifier la présence de trois brigades, mais lorsqu'on songe à l'immense territoire que couvre l'Ouest du Canada et aux problèmes de commandement et de contrôle que cela présenterait, on est presque obligé d'envisager la création de trois brigades.»

Le bgén (retraité) Cameron, coprésident, Reserves 2000

Le Parti réformiste croit également que la Colombie-Britannique doit être considérée comme un secteur en soi en raison de ses besoins opérationnels uniques. Non seulement est-elle séparée des Prairies par les Rocheuses, mais on y trouve également une importante ligne de faille. Avec la fermeture imminente de la BFC Chilliwack -- fermeture que le Parti réformiste juge inopportune pour des raisons opérationnelles et parce que la base est rentable -- la Colombie-Britannique ne comptera plus que sur une minuscule présence de la Force régulière. En outre, la fermeture de cette base réduira de beaucoup le délai d'intervention en cas d'urgence en Colombie-Britannique. La présence d'un groupe-brigade de la Milice dans cette province permettrait en quelque sorte de combler cette lacune flagrante et fournirait à tout le moins une mesure améliorée de soutien au pouvoir civil en cas de situations d'urgence.

Nous insistons de nouveau sur le fait que la Réserve doit en fin de compte être dotée d'un personnel égal en nombre à celui de la Force régulière. Le Parti réformiste croit que dix groupes-brigades constituent un nombre adéquat, tant sur le plan tactique que financier.

...les autorités civiles, plus particulière-ment en Colombie-Britannique où les dangers de tremblement de terre sont les plus graves au pays, considèrent la présence d'unités constituées et disciplinées comme étant un atout important.

Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration des réserves

Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

6. Que le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre soit divisé en deux nouveaux secteurs, l'un comprenant la Colombie-Britannique et l'autre, les «provinces des Prairies»;

7. Que l'on garantisse trois groupes-brigades de la Réserve à l'ancien Secteur de l'Ouest, dont au moins un serait affecté à la Colombie-Britannique;

8. Que le ministre de la Défense nationale fixe au moins à 10 le nombre de groupes-brigades que doit créer le MDN.

V. Unités

Le Parti réformiste s'oppose vivement aux plans de la Commission spéciale visant à réduire le nombre d'unités de la Milice de près de 50 p. 100, par suite de sa recommandation de ne créer que sept groupes-brigades comprenant de neuf à onze unités chacun

«Permettez-moi d'ajouter que ce n'est pas parce que 163 unités n'ont pas un effectif complet qu'il faut les supprimer. Si nous agissions de la sorte, nous n'aurions aucun régiment dans les Forces armées canadiennes, sauf ceux qui sont affectés aux missions de l'ONU. Voilà la situation générale dans laquelle se trouvent les Forces canadiennes...»

Chris Brown, directeur des Communications pour l'Association des réservistes du Canada

«Pour sauver des vies, il faut agir rapidement. Les efforts déployés à cette fin s'avèrent le plus efficace dans les premières 24 heures qui suivent un accident ou un tremblement de terre. Les forces de soutien fournies par la BFC Chilliwack peuvent se mettre en route en moins d'une heure après qu'on ait fait appe à elles et se rendre presque n'importe ou dans la province en moins de 24 heures. Pour transporter le même matériel par route à partir d'Edmonton, il faudrait compter de 24 à 36 heures, et même si cela prenait moins de temps par voie aérienne, lors de certaines catastrophes, toute intervention s'avérerait impossible. Même si des sapeurs ou toute autre unité de réserve pouvaient prêter assistance en se servant du materiel de quelqu'un d'autre, pour être vraiment efficaces ils doivent se servir de leur propre équipement.

Groupe de travail de députés provinciaux sur la protection civile et la fermeture de la BFC Chilliwack

Premièrement, le Parti réformiste n'est pas sûr que les commissaires aient raison lorsqu'ils affirment qu'on peut fusionner des unités qui manquent de personnel pour former des unités dotées d'un effectif complet. Outre le fait qu'une telle mesure punit les unités locales qui se voient parfois imposer des plafonds de financement de l'extérieur, le Parti

réformiste doute que cela puisse permettre de créer une force plus puissante et plus concentrée. À cause des considérations géographiques et de temps, le fait d'obliger un soldat à parcourir une heure de plus en voiture pour se rendre au manège militaire ne fera, dans bien des cas, que diminuer la participation des gens. Nombre de témoins ont soulevé ce point devant le CPDNAC; cependant, le rapport majoritaire n'a pas traité de manière utile de cette préoccupation.

Deuxièmement, le Parti réformiste s'est demandé comment la Commission en était venue à déterminer que chaque groupe-brigade serait composé de neuf à onze unités. Ces chiffres semblent être dictés par des considérations d'ordre budgétaire et non pas fondés sur les besoins opérationnels d'un groupe-brigade. Les groupes-brigades pourraient avoir besoin d'un plus grand nombre d'unités lorsqu'on tient compte de leurs besoins opérationnels.

Troisièmement, ni la Commission spéciale ni le CPDNAC n'a fourni de modèle ou une indication de ce que ses propositions et critères signifieraient lorsqu'appliqués à de vraies unités et à de vraies personnes. Il s'agit là d'une importante lacune des deux rapports qui engendre de l'incertitude, de la crainte et de l'amertume au sein de la Réserve, en particulier dans la Milice. Nous ne savons pas comment les changements proposés se traduiront dans la réalité. Nous ne savons pas combien d'argent sera économisé ni même s'il y aura quelque économie que ce soit!

Il s'agit d'une méthode tout à fait inacceptable d'adopter une politique gouvernementale, et par conséquent le Parti réformiste recommande :

9. Qu'avant de fusionner ou de dissoudre des unités de la Réserve, le ministre de la Défense présente une proposition détaillée au CPDNAC pour en examiner les incidences sur le plan militaire, stratégique et de la mobilisation;

10. Que, dans le cadre de cette proposition, le ministre de la Défense nationale fournisse au CPDNAC des estimations détaillées des économies de coûts pouvant être réalisées.

> On ne devrait pas réduire de 50 p. 100 les unités de la Milice, tel que le recommande la Commission spéciale. On devrait probablement augmenter d'au moins 50 p. 100 le nombre actuel d'unités de la Milice. Les fonds pouvant servir à cette fin peuvent provenir d'autres secteurs moins rentables du budget de la défense. Bref, on devrait augmenter l'effectif de la Réserve au fur et à mesure qu'on diminue celui de la Force régulière, comme le font d'ailleurs prudemment nos principaux alliés.
>
> Le bgén George Bell (retraité),
> Reserves 2000

VI. Législation pour la protection de l'emploi

Le Parti réformiste est conscient de la controverse que soulève la question de l'adoption d'une loi visant à protéger l'emploi des réservistes. Nous notons que de nombreux témoins qui appuient la Réserve ont fait valoir que les négociations et la coopération avec les employeurs du secteur privé ont créé un atmosphère «favorable aux réservistes». Le Parti réformiste s'inquiète du fait que la petite entreprise, en particulier, puisse être pénalisée si on lui imposait, sans consultation étendue, une loi sur la protection de l'emploi (équivalant à une forme d'action positive.)

Le Parti réformiste n'est pas d'accord, cependant, avec le CPDNAC qui écartait en général l'idée d'adopter une loi sur la protection de l'emploi. Dans le Livre blanc sur la défense de 1994, on présente un plan de mobilisation comportant quatre seuils grâce auquel les forces militaires peuvent passer des opérations courantes en temps de paix à des degrés plus élevés de mobilisation. Le troisième seuil («expansion de la force») et le quatrième seuil («mobilisation nationale») exigent une augmentation importante de l'effectif des FC. Le Parti réformiste

est d'avis que si les Forces armées canadiennes sont appelées à répondre à une crise grave à ces niveaux, la Réserve fournit un bassin de militaires d'expérience à qui on devrait donner l'occasion de servir sans avoir à s'inquiéter de perdre leur emploi civil. Par conséquent, le Parti réformiste appuie l'adoption d'une loi visant à protéger l'emploi des réservistes appelés à servir à ces seuils de mobilisation.

En général, cependant, le Parti réformiste condamne le gouvernement fédéral, qui commet lui-même de graves infractions lorsqu'il s'agit de protéger l'emploi des réservistes, et il croit qu'Ottawa devrait faire en sorte que les réservistes qui travaillent dans la fonction publique puissent plus facilement obtenir des congés pour suivre une formation militaire et pour participer à des opérations.

Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

11. Que le gouvernement continue d'oeuvrer avec des organismes, tel le Conseil de liaison des Forces canadiennes, afin d'inciter les entreprises à engager des réservistes et à leur accorder des congés pour qu'ils puissent suivre leur formation militaire et participer à des opérations;

12. Que le gouvernement adopte une loi visant à protéger l'emploi des réservistes qui servent aux troisième et quatrième seuils de mobilisation, et qu'il continue d'examiner le bien-fondé d'étendre cette protection à tous les réservistes;

13. Que le gouvernement fédéral donne l'exemple et adopte une loi qui permettrait aux réservistes d'obtenir des congés pour suivre une formation militaire ou pour participer à des opérations.

VII. Médaille pour les réservistes

Le Parti réformiste s'oppose vivement à la dixième recommandation du CPDNAC. Le Parti réformist soutient qu'on ne devrait pas faire de distinction à l'égard des membres de la Réserve en leur décerna une médaille qui les identifie comme étant des réservistes. Ils devraient être considérés comme d membres à part entière des FC, au même titre que ceux de la Régulière, et ils devraient continuer de recevoir la Décoration des Forces canadiennes (CI conformément aux critères d'admissibilité établis.

Depuis qu'on a annoncé dans le Livre blanc sur la défense de 1994 que le gouvernement entendait avoir davantage recours à des enrôlements de cour durée dans les Forces canadiennes, il ne fait aucun doute qu'en raison de cette mesure, il sera plus difficile pour le personnel des FC, y compris les réservistes, de se qualifier pour l'obtention de la CI Puisque que la reconnaissance de longs et distingués états de service est à la fois appropriée e bonne pour le moral, le Parti réformiste recommande :

14. Que le gouvernement demande au gouverneur général de revoir la durée de servic que doit accomplir le personnel des FC pour avoir droit à la Décoration des Forces canadiennes;

15. Que le service dans la Réserve supplémentaire soit considéré, en tout ou en partie, comme période comptant pour l'obtention de la Décoration des Forces canadiennes.

VIII. Points d'approbation

Certaines des recommandations formulées par la Commission spéciale et le CPDNAC méritent d'être mises en oeuvre immédiatement, sans qu'on ait à attendre les résultats d'une étude plus élargie sur le MDN.

En particulier, il faut s'occuper de toute urgence des points soulevés par les commissaires concernant le système de solde de la Réserve. Les problèmes occasionnés par ce système sont une parodie et une insulte à l'égard des réservistes et des contribuables canadiens. Il est tout à fait inexcusable qu'après la tenue de nombreuses études coûteuses, le gouvernement n'ait pas jugé nécessaire de résoudre ce problème et de payer les réservistes à temps.

De même, le Parti réformiste s'inquiète de la déclaration de la Commission voulant qu'aucun plan détaillé n'existe pour le quatrième seuil de mobilisation. Même si nous espérons tous ne jamais devoir recourir à pareil plan, il va de soi qu'une politique rationnelle en matière de défense exige qu'on en établisse un.

Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

16. Que les recommandations n^{os} 1 à 5, 7, 9 et 11 à 40 de la Commission spéciale soient immédiatement mises en oeuvre;

17. Que l'on prête une attention particulière aux recommandations portant sur le système de solde de la Réserve et sur l'établissement d'un plan de mobilisation.

IX. Comité de mise en oeuvre

Le CPDNAC a recommandé la création d'un «comité de mise en oeuvre» qui serait chargé :
(1) de réaliser une «analyse d'impact»;
(2) de surveiller la mise en oeuvre du rapport de la Commission spéciale.

Le Parti réformiste n'est pas d'accord avec une telle mesure parce qu'elle :
(1) ferait augmenter les coûts et alourdirait le fardeau administratif, notamment sans établir de délai fixe;
(2) ne reconnaîtrait pas le fait que le MDN a les ressources voulues pour effectuer une telle étude et que cette responsabilité lui incombe;
(3) créerait une distance inacceptable entre le CPDNAC et la mise en oeuvre du rapport de la Commission.

Par conséquent, le Parti réformiste recommande :

18. Qu'afin d'éviter des coûts et des tracasseries administratives inutiles, le ministre de la Défense nationale s'abstienne de nommer un comité soit pour étudier l'impact des recommandations soit pour surveiller leur mise en oeuvre;

19. Que le ministre de la Défense nationale confie en priorité au MDN la responsabilité de réaliser une étude afin d'analyser l'impact qu'auront les recommandations de la Commission spéciale, et de présenter cette étude au CPDNAC;

20. Que le CPDNAC lui-même assume la responsabilité de surveiller la mise en oeuvre des recommandations de la Commission spéciale.

X. Dépôt à la Chambre des communes

Le Parti réformiste déplore l'intention du CPDNAC de faire directement rapport au ministre de la Défense nationale plutôt qu'à la Chambre des communes. Les comités reçoivent leur autorité de la Chambre. Ce qui est encore plus important, c'est qu'ils travaillent pour la population du Canada et que c'est à elle qu'ils doivent rendre compte et non pas à un ministre.

Par conséquent, le Parti réformiste s'objecte haut et fort à la douzième recommandation du CPDNAC. Si le gouvernement met à exécution son plan de réduction et de restructuration de la Réserve, cela aura un profond impact sur le potentiel militaire du Canada et sur sa capacité de mobiliser du personnel en cas d'urgence. Une telle mesure réduira la présence de la Réserve dans tout le pays, et la fera peut-être même disparaître dans certaines régions. Il s'agit là d'une question qui doit être débattue à la Chambre des communes au vu et au su de tous les Canadiens. C'est une question dont on ne peut délibérer à huis clos dans le bureau du ministre de la Défense.

XI. Conclusion

Le gouvernement libéral propose un plan qui se traduira par **moins** d'argent et **moins** de soldats pour la Réserve du Canada. Il compte dissoudre de nombreuses unités partout au pays, dont certaines qui ont une longue et fière histoire et entretiennent des liens étroits avec la collectivité. Cette mesure éliminera la présence de la Réserve -- voire toute présence militaire -- dans de nombreuses régions rurales du Canada.

Le gouvernement prétend agir de la sorte pour comprimer les dépenses. Cependant, personne ne sait comment coûte vraiment la Réserve puisqu'on ne peut pas obtenir de chiffres exacts à ce sujet. Personne ne sait non plus combien d'argent sera économisé ni même si les changements proposés réduiront les dépenses. Personne ne peut même être certain de ce que seront exactement les changements. Le gouvernement demande aux Canadiens de lui donner un chèque en blanc pour restructurer la Réserve sans toutefois préciser ce qu'il adviendra de celle-ci.

La Commission spéciale a tenté d'examiner les problèmes fondamentaux portant sur l'administrati de la Réserve, et bon nombre de ses recommandations constituent un pas dans la bonne direction. Cependant, la Commission était entravé par des attributions restrictives -- voire préjudiciables -- établies par le ministre de la Défense, qui, en fait, a dit aux commissaires : «vou pouvez examiner tous les aspects de la Réserve et formuler toutes les recommandations que vous jug utiles, mais vous devrez en arriver à la conclusion qu'il faut réduire le budget et les effectifs de la Réserve.»

Comme les jeux étaient faits d'avance, cela signifiai que bien que minutieux que puisse être le travail de la Commission, son rapport ne pourrait jamais serv qu'à donner une apparence de respectabilité au programme préétabli et hostile du ministre de la Défense.

En tant qu'institution, la Réserve renforce les collectivités et forme des gens plus compétents. El crée un lien avec les traditions du Canada et incite les gens à faire preuve d'initiative et de responsabilité. Elle leur fournit l'occasion de servir leur pays et leur collectivité. La politique du Parti libéral nuira à la Réserve et du même coup entrave et découragera ceux et celles qui méritent l'appui d leur pays.

Ce qui est le plus important encore c'est que la capacité du Canada à défendre sa souveraineté repose en fin de compte sur une Réserve forte, capable de mobiliser les ressources du pays. En cette période difficile où nous nous efforçons de préserver notre unité nationale, il est honteux de décourager les citoyens de vouloir faire partie d'un institution aussi essentielle.

Le Parti réformiste doit appuyer la Force de réserve du Canada. Par conséquent, il ne peut souscrire au programme inopportun du gouvernement.

Le tout respectueusement soumis par,

Jim Hart, député
Porte-parole en chef du Parti réformiste pour le ministère de la Défense nationale

Jack Fraser, député
Porte-parole adjoint du Parti réformiste pour le ministère de la Défense nationale

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 8, 1995
(Meeting No. 31)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:32 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Member present: Paul Steckle for John Cannis.

Associate Member present: Elsie Wayne.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Special Commission on the Restructuring of the Reserves: The Right Honourable Brian Dickson, Chief Justice of Canada (Retired), Commissioner; Lietenant–General (Ret) Charles Belzile, CMM, CD, Commissioner; Professor Jack Granatstein, Commissioner.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced its study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

The Right Honourable Brian Dickson made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

The Committee proceeded to discuss its future business.

Copies of the Seventh and eight Reports of the Sub–Committee on Agenda and Procedure were distributed and read as follows:

PROCÈS–VERBAUX

LE MERCREDI 8 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 31)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 32, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jim Hart, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membre suppléant présent: Paul Steckle pour John Cannis.

Membre associé présent: Elsie Wayne.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: De la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve: Le très honorable Brian Dickson, juge en chef (à la retraite) de la Cour suprême du Canada; lieutenant–général (à la retraite) Charles Belzile, CMM, CD, commissaire; professeur Jack Granatstein, commissaire.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité commence son étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve.

Le très honorable Brian Dickson fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Le Comité examine ses travaux à venir.

Distribution est faite des exemplaires des Septième et Huitième Rapports du Sous–comité du programme et de la procédure, qui sont ainsi libellés:

SEVENTH REPORT OF THE SUB–COMMITTEE ON AGENDA AND PROCEDURE OF THE STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

The Sub–Committee on Agenda and Procedure met *in camera* at 9:13 o'clock a.m., Thursday, September 28, 1995, in Room 307, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud and John Richardson.

In Attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

The Sub–Committee met to discuss the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

1. That the Committee hold a public technical briefing on the re–negotiation of the NORAD Agreement on Tuesday, October 3, 1995. The briefing to be general in nature and responding to specific technical questions.
2. That the Committee hold technical briefings on issues and questions concerning the Reserves in preparation for its study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

SEPTIÈME RAPPORT DU SOUS–COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Sous–comité du programme et de la procédure se réunit à huis clos, à 9 h 13, le jeudi 28 septembre 1995, dans la salle 307 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Le Sous–comité se réunit pour discuter des futurs travaux du Comité et convient de présenter les recommandations suivantes:

1. Que le Comité tienne une séance d'information publique de nature technique sur la renégociation de l'entente NORAD, le mardi 3 octobre 1995. La séance d'information sera de nature générale et répondra à des questions techniques précises.
2. Que le Comité tienne une séance d'information de nature technique sur des questions concernant la Réserve, en vue de préparer son étude sur le Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve.

3. That the Committee invite the Chief of Defence Staff to a public hearing on his perception of the role of the Reserves, this meeting to be held on Tuesday, October 17, 1995.
4. That the Clerk be instructed to invite the Commissioners of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves to appear in an *in camera* meeting on Thursday, October 19, 1995.
5. That the Clerk be instructed to invite the Chief of Reserves and Cadets to appear at a public meeting on Tuesday, October 24, 1995.
6. That the Committee will concentrate on both technical briefings on the Reserves and in studying the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves until December 15, 1995, the date the Committee is to report its recommendations on the Report to the House.

At 9:35 o'clock a.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

3. Que le Comité invite le chef de l'État–major à une audience publique sur sa perception du rôle de la Réserve, audience qui se tiendra le mardi 17 octobre 1995.
4. Qu'il soit demandé au greffier d'inviter les Commissaires de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve afin qu'ils comparaissent au cours d'une séance à huis clos, le jeudi 19 octobre 1995.
5. Qu'il soit demandé au greffier d'inviter le chef de la Réserve et des cadets à comparaître à l'occasion d'une séance publique, le mardi 24 octobre 1995.
6. Que le Comité se concentre sur les deux séances d'information de nature technique sur la Réserve et sur l'étude du Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve, d'ici le 15 décembre 1995, date à laquelle le Comité doit présenter à la Chambre ses recommandations sur le Rapport.

À 9 h 35, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

EIGHTH REPORT OF THE SUB–COMMITTEE ON AGENDA AND PROCEDURE OF THE STANDING COMMITTEE ON NATIONAL DEFENCE AND VETERANS AFFAIRS

The Sub–Committee on Agenda and Procedure met *in camera* at 3:30 o'clock p.m., Wednesday, October 25, 1995 in Room 536, Wellington Building, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Sub–Committee present: Jim Hart, Jean–Marc Jacob, George Proud and John Richardson.

In Attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolfgang Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

The Committee met to discuss its draft work plan for the study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

1. That the Committee would invite the Commissioners of the Special Commission; the Minister of National Defence; the Chief of Defence Staff and, the Chief of Reserves and Cadets, to appear as soon as possible following the release of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.
2. That considering the necessity of the Committee to report its finding on the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves to the House of Commons by December 15, 1995, public hearings begin on Tuesday, November 7, 1995 and continue on the basis of three meetings per week: Tuesdays, Wednesdays and Thursdays until such time as the Committee decides that the schedule be reduced to two meetings per week.
3. That, if required, additional witnesses, will be determined once the Committee has heard from the Commissioners, the Chief of Reserves and Cadets, the Chief of Defence Staff and the Minister of National Defence.
4. That the Clerk be instructed to draft a reply to such letters indicating that the subject has already been discussed and that no further action is foreseen.

HUITIÈME RAPPORT DU SOUS–COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA PROCÉDURE DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Sous–comité du programme et de la procédure se réunit à huis clos, à 15 h 30, le mercredi 25 octobre 1995, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Sous–comité présents: Jim Hart, Jean–Marc Jacob, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolfgang Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Le Comité se réunit pour discuter de son projet de plan de travail pour l'étude du Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve.

1. Que le Comité invite le commissaire de la Commission spéciale, le ministre de la Défense nationale, le chef de l'État–major et le chef de la Réserve et des cadets, à comparaître aussitôt que possible après la publication du Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve.
2. Que, étant donné la nécessité pour le Comité de faire rapport sur le Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve à la Chambre des communes au plus tard le 15 décembre 1995, les audiences publiques commencent le mardi 7 novembre 1995 et se poursuivent au rythme de trois séances par semaine, les mardis, mercredis et jeudis, jusqu'à ce que le Comité décide d'adopter un calendrier de deux séances par semaine.
3. Que des témoins additionnels soient choisis, au besoin, lorsque le Comité aura entendu les commissaires, le chef de la Réserve et des cadets, le chef de l'État–major et le ministre de la Défense nationale.
4. Qu'il soit demandé au greffier de rédiger une réponse aux lettres qui allégueuraient que le sujet à déjà fait l'objet d'une discussion et qu'aucune autre mesure n'est prévue à cet égard.

At 3:48 o'clock p.m., the Sub–Committee adjourned to the call of the Chair.

Respectfully submitted,

George Proud, Chair.

À 15 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Respectueusement soumis,

Le président, George Proud

On motion of John Richardson, *it was agreed,* — That the Seventh and Eighth Reports of the Sub–Committee on Agenda and Procedure be adopted as distributed.

At 5:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Sur la motion de John Richardson, *il est convenu,* — Que les Septième et Huitième rapports du Sous–comité du programme et de la procédure soient adoptés tels qu'ils ont été distribués.

À 17 h 06, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, NOVEMBER 9, 1995
(Meeting No. 32)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:51 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Members present: John English for John Richardson and Bob Speller for Bonnie Hickey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Department of National Defence: Major–General E.W. Linden, Chief–Reserves and Cadets, and Brigadier–General A.R. MacDonald, Reserve Advisor.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Major–General Linden made a statement and, with Bridagier–General MacDonald, answered questions.

By unanimous consent, at 5:24 p.m., the sitting proceeded to sit *in camera* to discuss its future business and workplan for the study on the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

After debate, *it was agreed,* — That the Committee would invite representatives of the Reserves and Militia from the four areas of Canada. In addition, representatives would be invited from the Air Force and Navy Reserve organizations and Mr. Eaton, Chair of the Canadian Forces Liaison Council.

On motion of John O'Reilly, *it was agreed,* — That the Committee hear from a military analyst/historian, the name to be provided to the Clerk of the Committee by Mr. Cannis by Friday, November 10, 1995.

LE JEUDI 9 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 31, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jack Frazer, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membres suppléants présents: John English pour John Richardson et Bob Speller pour Bonnie Hickey.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de la Défense nationale: Le major–général E.W. Linden, chef–Réserve et cadets et le brigadier–général A.R. MacDonald, conseiller sur la Réserve.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend son étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le major–général Linden fait une déclaration et, avec le brigadier–général MacDonald, répond aux questions.

À 17 h 24, sur consentement unanime, le Comité déclare le huis clos pour examiner ses travaux à venir et son plan de travail pour l'étude du rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve.

Après débat, *il est convenu,* — Que le Comité invite des représentants de la Réserve et de la Milice des quatre régions du Canada. Sont invités également des représentants des corps de réserve de l'Aviation et de la Marine, ainsi que M. Eaton, le président du Conseil de liaison des Forces canadiennes.

Sur la motion de John O'Reilly, *il est convenu,* — Que le Comité fasse témoigner un historien analyste, dont le nom sera remis à la greffière du Comité par John Cannis le vendredi 10 novembre 1995.

It was further agreed,—That the public hearings start on Tuesday, November 21, 1995 and continue until all the witnesses had been heard.

At 5:39 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est également convenu,—Que les audiences publiques commencent le mardi 21 novembre 1995 et se poursuivent jusqu'à ce que tous les témoins aient été entendus.

À 17 h 39, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, NOVEMBER 21, 1995
(Meeting No. 33)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:29 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, John Cannis, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witness: As Individual: Colonel Fred Mannix (Calgary).

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Colonel Mannix made a statement and answered questions.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 21 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 29, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, John Cannis, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean H. Leroux, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoin: *À titre personnel*: colonel Fred Mannix (Calgary).

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le colonel Mannix présente un exposé et répond aux questions.

À 17 h 10, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, NOVEMBER 22, 1995
(Meeting No. 34)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:33 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, John Cannis, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Reservist Association of Canada: Michael J. McCloskey, Executive Director; B. Christopher Brown, Communications Director; Dean Howard, Member.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Michael McCloskey made a statement and, with Christopher Brown, answered questions.

At 5:27 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 34)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 33, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, John Cannis, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: *De l'Association des réservistes du Canada*: Michael J. McCloskey, directeur exécutif; B. Christopher Brown, directeur des communications; Dean Howard, membre.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Michael McCloskey présente un exposé et, avec Christopher Brown, répond aux questions.

À 17 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, NOVEMBER 23, 1995
(Meeting No. 35)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:28 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, John Cannis, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From Gang of 2+5: Colonel (Ret) A. Craig Cameron. *From Edmonton United Services Institute:* Luigi Rossetto. *From the Alberta Militia Society:* Robert Gibson, Member.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed its study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Colonel Craig Cameron, Robert Gibson and Luigi Rossetto made statements and answered questions.

At 3:50 o'clock p.m., John Richardson took the Chair.

At 4:11 o'clock p.m., George Proud resumed the Chair.

At 5:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 23 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 35)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 28, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, John Cannis, Jack Frazer, Jim Hart, Bonnie Hickey, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: De «Gang of 2+5»: colonel (à la retraite) A. Craig Cameron. *Du «Edmonton United Services Institute»:* Luigi Rossetto. *De la «Alberta Militia Society»:* Robert Gibson, membre.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le colonel Craig Cameron, Robert Gibson et Luigi Rossetto font des déclarations et répondent aux questions.

À 15 h 30, John Richardson prend place au fauteuil.

À 16 h 11, George Proud reprend place au fauteuil.

À 17 h 04, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, NOVEMBER 28, 1995
(Meeting No. 36)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:27 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, John Cannis, Jack Frazer, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Member present: Caroline Parrish for Bonnie Hickey.

Other Member present: Walter Lastewka.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Reserves 2000: Brigadier–General Peter Cameron, Co–Chair; Lieutenant–Colonel Peter Hunter, Co–Chair; Brigadier–General George B. Bell, Co–Chair.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed its consideration of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Brigadier–General Peter Cameron, Lieutenant–Colonel Peter Hunter and Brigadier–General George B. Bell made statements and answered questions.

LE MARDI 28 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 36)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 27, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, John Cannis, Jack Frazer, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membre suppléant présent: Caroline Parrish pour Bonnie Hickey.

Autre député présent: Walter Lastewka.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: Des Réserves 2000: brigadier–général Peter Cameron, coprésident; lieutenant–colonel Peter Hunter, coprésident, et brigadier–général George B. Bell, coprésident.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le brigadier–général Peter Cameron, le lieutenant–colonel Peter Hunter et le brigadier–général George B. Bell font des déclarations et répondent aux questions.

Copies of the budget for the study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves were distributed to members for consideration.

On motion of John O'Reilly, *it was agreed*, — That the Committee adopt the budget for the study on the Restructuring of the Reserves in the amount of $21,575, of which an additional $11,975 will be requested from the Budget Sub–Committee of the Liaison Committee.

At 5:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Des exemplaires du budget réservé à l'étude du rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve sont remis aux membres.

Sur la motion de John O'Reilly, *il est convenu*, — Que le Comité adopte le budget de 21 575$ pour l'étude sur la restructuration de la Réserve, étude pour laquelle on demandera 11 975 $ de plus au Sous–comité du budget du Comité de liaison.

À 17 h 37, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, NOVEMBER 29, 1995
(Meeting No. 37)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Chairman, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jim Hart, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Other Member present: Jim Jordan.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Militia Monitor Magazine and CTV News: Brian MacDonald, Consulting Editor (Militia Monitor Magazine), Commentator (CTV News); *Dalhousie University:* Dr. Paul Mitchell, Centre for Foreign Policy Studies.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed its consideration of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Brian MacDonald and Paul Mitchell made statements and answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 37)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 37, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jim Hart, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Autre député présent: Jim Jordan.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: De «Militia Monitor Magazine et CTV News»: Brian MacDonald, rédacteur pigiste («Militia Monitor Magazine»), commentaire à «CTV News». *De l'Université Dalhousie:* Paul Mitchell, Centre des études politiques étrangères.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Brian MacDonald et Paul Mitchell font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 30, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Carol Chafe

Clerk of the Committee

La greffière du Comité

Carol Chafe

THURSDAY, NOVEMBER 30, 1995
(Meeting No. 38)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Vice–Chair, John Richardson, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jim Hart, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly and John Richardson.

LE JEUDI 30 NOVEMBRE 1995
(Séance nº 38)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 37, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de John Richardson (*vice–président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jim Hart, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly et John Richardson.

Acting Member present: John Maloney for John Cannis.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witness: From the Naval Officers Association: Rear Admiral F.W. Crickard, President.

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Rear-Admiral F.W. Crickard made a statement and answered questions.

At 4:48 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membre suppléant présent: John Maloney pour John Cannis.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoin: De l'Association des officiers de la marine: contre-amiral F.W. Crickard, président.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès-verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le contre-amiral F.W. Crickard fait une déclaration et répond aux questions.

À 16 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, DECEMBER 5, 1995
(Meeting No. 39)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:31 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hart, Jean-Marc Jacob, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Member present: Judy Bethel for Robert Bertrand.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Forces Liaison Council: John Craig Eaton, National Chairman and Léo M. Desmarteau, Executive Director; *From the Ontario Region:* Major-General (Retired) Reginald W. Lewis, Former Chief of Reserves, and Brigadier-General (Retired) Don Pryer.

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

John C. Eaton made a statement and answered questions.

Major-General (Retired) Reg Lewis and Brigadier-General Don Pryer (Retired) made statements and answered questions.

At 5:17 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MARDI 5 DÉCEMBRE 1995
(Séance nº 39)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à 15 h 31, à la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Hart, Jean-Marc Jacob, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membre suppléant présent: Judy Bethel pour Robert Bertrand.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: *Du Conseil de liaison des forces canadiennes*: John Craig Eaton, président national et Léo M. Desmarteau, directeur général; *De la région de l'Ontario*: le major-général Reginald W. Lewis (à la retraite), chef antérieur des réserves et le brigadier-général Don Pryer (également à la retraite).

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité étudie le Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès-verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

John C. Eaton fait une déclaration et répond aux questions.

Le major-général Reg Lewis (à la retraite) et le brigadier-général Don Pryer (également à la retraite) font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 17, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

WEDNESDAY, DECEMBER 6, 1995
(Meeting No. 40)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 4:35 o'clock p.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chair, George Proud, presiding.

LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 1995
(Séance nº 40)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants tient une séance aujourd'hui à 16 h 35, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de George Proud (*président*).

Members of the Committee present: Robert Bertrand, John Cannis, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Quebec region: Brigadier–General (Retired) Pierre Boucher, "régiment de Maisonneuve"; Lieutenant–Colonel Gérard Huot, Honourary Colonel, "4e Bataillon (Châteauguay), Royal 22e Régiment"; Lieutenant–Colonel George Javornik, Honourary Colonel.

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Brigadier–General (Retired) Pierre Boucher, Honourary Lieutenant–Colonel Gérard R. Huot and Honorary Colonel George Javornick made statements and answered questions.

At 6:07 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, John Cannis, Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: *De la région du Québec*: brigadier–général (en retraite) Pierre Boucher, régiment de Maisonneuve; lieutenant–colonel honoraire Gérard Huot, 4e Bataillon (Châteauguay), Royal 22e Régiment, lieutenant–colonel George Javornik, colonel honoraire.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le brigadier–général (en retraite) Pierre Boucher, le lieutenant–colonel honoraire Gérard R. Huot et le colonel honoraire George Javornick font une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 07, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, DECEMBER 7, 1995
(Meeting No. 41)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, John Cannis, Jim Hart, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Member present: Bob Speller for Bonnie Hickey.

Associate Member present: Elsie Wayne.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Witnesses: From the Atlantic Region: Colonel Feron Currie, Commander, New Brunswick and Prince Edward Island Disctrict; Lieutenant–Colonel Barry MacKay, Chairman, The Royal Newfoundland Regiment Advisory Council.

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

Colonel Feron Currie and Lieutenant–Colonel Barry MacKay made statements and answered questions.

At 5:20 o'clock p.m., the meeting continued *in camera*.

At 5:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 1995
(Séance nº 41)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants tient une séance aujourd'hui à 15 h 30, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, John Cannis, Jim Hart, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membre suppléant présent: Bob Speller pour Bonnie Hickey.

Membre associé présent: Elsie Wayne.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Témoins: *De la région de l'Atlantique*: colonel Feron Currie, commandant, district du Nouveau–Brunswick et de l'Île–du–Prince–Édouard; lieutenant–colonel Barry MacKay, Conseil consultatif sur le «*Royal Newfoundland Regiment*».

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude du Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le colonel Feron Currie et le lieutenant–colonel Barry MacKay font des déclarations et répondent aux questions.

À 17 h 20, la réunion se poursuit à huis clos.

À 17 h 33, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, DECEMBER 12, 1995
(Meeting No. 42)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met *in camera* at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 536, Wellington Building, the Chair, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Robert Bertrand, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

The Committee considered a draft report on the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

It was agreed,—That the Committee's report be transmitted directly to the Minister of National Defence.

At 5:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, DECEMBER 13, 1995
(Meeting No. 43)

[*Text*]

The Standing Committee on National Defence and Veterans Affairs met *in camera* at 3:26 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, George Proud, presiding.

Members of the Committee present: Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud and John Richardson.

Acting Members present: Bob Rigma for Jack Frazer and Glen McKinnon for Bonnie Hickey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Wolf Koerner and Michel Rossignol, Research Officers.

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves (*See Minutes of Proceedings of Wednesday, November 8, 1995, Issue No. 15, Meeting No. 31*).

The Committee resumed consideration of a draft report on the Report of the Special Commission on the Restructuring of the Reserves.

Jim Hart seconded by Bob Rigma moved,—That the report of the Committee be presented in the House of Commons and that a recorded vote be taken on this motion.

And debate arising thereon,

The Chairman ruled the motion out of order as the Committee had already agreed to present the report to the Minister of National Defence (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, December 12, 1995, Meeting No. 42*).

LE MARDI 12 DÉCEMBRE 1995
(Séance nº 42)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 40, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Robert Bertrand, Jim Hart, Bonnie Hickey, Jean–Marc Jacob, Jean H. Leroux, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude du Rapport de la commission spéciale de la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, séance nº 31, fascicule nº 15*).

Le Comité étudie un rapport provisoire sur le Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve.

Il est convenu,—«Que le rapport du Comité soit transmis directement au ministre de la Défense nationale.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1995
(Séance nº 43)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 26, dans la salle 705 de l'édifice La Promenade, sous la présidence de George Proud (*président*).

Membres du Comité présents: Jim Hart, Jean–Marc Jacob, Fred Mifflin, John O'Reilly, George Proud et John Richardson.

Membres suppléants présents: Bob Ringma pour Jack Frazer et Glen McKinnon pour Bonnie Hickey.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Wolf Koerner et Michel Rossignol, attachés de recherche.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude du Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve (*Voir le Procès–verbal du mercredi 8 novembre 1995, fascicule nº 15, séance nº 31*).

Le Comité reprend l'étude d'un rapport provisoire sur le Rapport de la Commission spéciale de la restructuration de la Réserve.

Jim Hart, appuyé par Bob Ringma, propose,—Que le rapport du Comité soit déposé à la Chambre des communes et qu'un vote par appel nominal soit pris sur cette motion.

Et un débat s'élevant,

Le président déclare la motion antiréglementaire car le Comité avait déjà convenu de présenter le rapport au ministre de la Défense nationale (*Voir le Procès–verbal de la réunion du mardi 12 décembre 1995, séance nº 42*).

It was agreed, — That any dissenting opinions be appended to the Committee's report and presented with the report to the Minister.

The Committee continued its consideration of the draft report.

On motion of John Richardson, seconded by John O'Reilly, *it was agreed*, — That the draft report, as considered, be adopted as the Committee's Report to the Minister and that any dissenting opinions be appended to the report.

It was agreed, — That the Chairman and the staff of the Committee be permitted to make editorial corrections and/or changes to the Report.

At 4:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Rumas

Clerk of the Committee

Il est convenu, — «Que les avis divergents soient annexés au rapport du Comité et présentés avec celui qui sera remis au ministre.

Le Comité poursuit l'étude du rapport provisoire.

Sur la motion de John Richardson, appuyé par John O'Reilly, *il est convenu*, — «Que le rapport provisoire, tel qu'il a été étudié, soit adopté et présenté au ministre, et que les avis divergents y soient annexés.

Il est convenu, — «Que le président et le personnel du Comité soient autorisés à remanier le rapport ou à y apporter des modifications.

À 16 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Rumas

WITNESSES

Wednesday, November 8, 1995, (Meeting No. 31)

Special Commission on the Restructuring of the Reserves:

Lieutenant–General (Ret) Charles Belzile, CMM, CD, Commissioner;

The Right Honourable Brian Dickson, Chief Justice of Canada (Retired), Commissioner;

Professor Jack Granatstein, Commissioner.

Thursday, November 9, 1995, (Meeting No. 32)

Department of National Defence:

Major–General E.W. Linden, Chief–Reserves and Cadets;

Brigadier–General A.R. MacDonald, Reserve Advisor.

Tuesday, November 21, 1995, (Meeting No. 33)

As Individual:

Colonel Fred Mannix (Calgary).

Wednesday, November 22, 1995, (Meeting No. 34)

Reservist Association of Canada:

B. Christopher Brown, Communications Director;

Dean Howard, Member;

Michael J. McCloskey, Executive Director.

Thursday, November 23, 1995, (Meeting No. 35)

Alberta Militia Society:

Robert Gibson, Member.

Edmonton United Services Institute:

Luigi Rossetto.

Gang of 2+5:

Colonel (Ret) A. Craig Cameron.

Tuesday, November 28, 1995, (Meeting No. 36)

Reserves 2000:

Brigadier–General George B. Bell, Co–Chair;

Brigadier–General Peter Cameron, Co–Chair;

Lieutenant–Colonel Peter Hunter, Co–Chair.

Wednesday, November 29, 1995, (Meeting No. 37)

Dalhousie University:

Dr. Paul Mitchell, Centre for Foreign Policy Studies.

Militia Monitor Magazine and CTV News:

Brian MacDonald, Consulting Editor (Militia Monitor Magazine), Commentator (CTV News).

Thursday, November 30, 1995, (Meeting No. 38)

Naval Officers Association:

Rear–Admiral F.W. Crickard, President.

Tuesday, December 5, 1995, (Meeting No. 39)

Canadian Forces Liaison Council:

Léo M. Desmarteau, Executive Director.

John Craig Eaton, National Chairman;

Ontario Region:

Major–General (Ret) Reginald Lewis, Former Chief of Reserves;

Brigadier–General (Ret) Don Pryer.

Wednesday, December 6, 1995, (Meeting No. 40)

Quebec Region:

Brigadier–General Pierre Boucher, CD, Hon. Colonel, régiment de Maisonneuve;

Lieutenant–Colonel (Hon) Gérard R. Huot, 4e Bataillon (Châteauguay), Royal 22e Régiment;

Lieutenant–Colonel (Hon) George Javornik.

Thursday, December 7, 1995, (Meeting No. 41)

Atlantic Region:

Colonel Feron Currie, CD., New Brunswick and Prince Edward Island District;

Lieutenant–Colonel Barry MacKay, CD, Chairman, Royal Newfoundland Regiment Advisory Council.

TÉMOINS

Le mercredi 8 novembre 1995 (Séance nº 31)

Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve:

Lieutenant–général (ret) Charles Belzile, CMM, CD, commissaire;

Le très honorable Brian Dickson, juge en chef du Canada (retraité), commissaire;

Professeur Jack Granatstein, commissaire.

Le jeudi 9 novembre 1995 (Séance nº 32)

Ministère de la Défense nationale:

Major–général E.W. Linden, chef-Réserves et Cadets;

Brigadier–général A.R. MacDonald, conseiller sur la Réserve.

Le mardi 21 novembre 1995 (Séance nº 33)

À titre personnel:

Colonel Fred Mannix (Calgary).

Le mercredi 22 novembre 1995 (Séance nº 34)

Association des réservistes du Canada:

B. Christopher Brown, directeur des communications;

Dean Howard, membre;

Michael J. McCloskey, directeur exécutif.

Le jeudi 23 novembre 1995 (Séance nº 35)

«Alberta Militia Society»:

Robert Gibson, membre.

«Edmonton United Services Institute»:

Luigi Rossetto.

«Gang of 2+5»:

Colonel (ret) A. Craig Cameron.

Le mardi 28 novembre 1995 (Séance nº 36)

Réserves 2000:

Brigadier–général George B. Bell, coprésident.

Brigadier–général Peter Cameron, coprésident;

Lieutenant–colonel Peter Hunter, coprésident.

Le mercredi 29 novembre 1995 (Séance nº 37)

«Militia Monitor Magazine et CTV News»:

Brian MacDonald, rédacteur pigiste «Militia Monitor Magazine» et commentaire «CTV News».

Université Dalhousie:

Dr Paul Mitchell, Centre des études politiques étrangères.

Le jeudi 30 novembre 1995 (Séance nº 38)

Association des officiers de la marine:

Contre–admiral F.W. Crickard, président.

Le mardi 5 décembre 1995 (Séance nº 39)

Conseil de liaison des Forces armées:

Léo M. Desmarteau, directeur général;

John Craig Eaton, président national.

Région de l'Ontario:

Major–général (ret) Reg Lewis, chef antérieur des réserves;

Brigadier–général (ret) Don Pryer.

Le mercredi 6 décembre 1995 (Séance nº 40)

Région du Québec:

Brigadier–général Pierre Boucher, CD, colonel honoraire, régiment de Maisonneuve;

Lieutenant–colonel Gérard R. Huot, honoraire, 4e Bataillon (Châteauguay), Royal 22e Régiment;

Lieutenant–colonel George Javornik, honoraire.

Le jeudi 7 décembre 1995 (Séance nº 41)

Région de l'Atlantique:

Colonel Feron Currie, CD, districts du Nouveau–Brunswick et de l'Île–du–Prince–Édouard;

Lieutenant–colonel Barry MacKay, CD, président, Conseil consultatif sur le «Royal Newfoundland Regiment».

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

20112